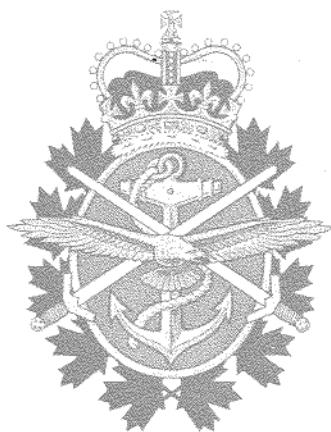


SERGE BERNIER ET JEAN PARISEAU



**Les Canadiens français et le
bilinguisme dans les Forces
armées canadiennes**



**Tome II
1969-1987:**

**Langues officielles: la volonté gouvernementale
et la réponse de la Défense nationale**



SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE NATIONALE

COLLECTION D'HISTOIRE
SOCIO-MILITAIRE

- N° 1 Jean-Pierre Gagnon, *Le 22^e bataillon (canadien-français) 1914-1919: étude socio-militaire.*
- N° 2 Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes, Tome I — 1763-1969: Le spectre d'une armée bicéphale.*
- N° 3 Armand Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale: la mise en marche des programmes de bilinguisme, 1967-1977.*
- N° 4 Serge Bernier et Jean Pariseau, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes, Tome II — 1969-1987 — Langues officielles: la volonté gouvernementale et la réponse de la Défense nationale*

Hors collection

Mémoires du général Jean V. Allard, (collaboration spéciale de Serge Bernier), Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985.

René Morin, *Les écoles pour les enfants de militaires canadiens, 1921-1983*, Ottawa, QGDN, Service historique, 1986.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada KIA OS9

N° de catalogue D63-2/2-2F
ISBN 0-660-92983-X

SERGE BERNIER ET JEAN PARISEAU

**Les Canadiens français et le
bilinguisme dans les Forces
armées canadiennes**

**Tome II
1969-1987:
Langues officielles: la volonté
gouvernementale et la réponse
de la Défense nationale**



Le colonel Armand Letellier, MBE, CD, fut d'abord chef du secrétariat au bilinguisme créé par le général J. V. Allard, CED, en 1967, puis, le premier Directeur général du bilinguisme et du biculturalisme au Quartier général de la Défense nationale, poste qu'il occupa de 1971 à 1977. À ce titre, il fut responsable d'élaborer et d'appliquer en détail un programme des langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale.

Table des matières

Abréviations	ix
Remerciements	xv
Présentation	xvii
Première Partie: La réponse militaire à la loi sur les langues officielles	1
Chapitre 9 — Le plan	7
Chapitre 10 — La décentralisation au niveau de l'implantation	57
Deuxième Partie: Secteurs clés	77
Chapitre 11 — La représentation des francophones	81
Chapitre 12 — Les unités de langue française (ULF)	147
Troisième Partie: La formation des militaires	211
Chapitre 13 — Le FRANCOTRAIN	215
Chapitre 14 — L'enseignement supérieur	293
Quatrième Partie: Le bilinguisme institutionnel	333
Chapitre 15 — Le poids du bilinguisme: les cours de langue seconde	337
Chapitre 16 — L'égalité des langues officielles et les coûts liés à l'implantation du B et B	453
Cinquième Partie: Aspects complémentaires sur les langues officielles au Ministère	561

Chapitre 17 —	Deux cas exceptionnels du côté militaire	565
Chapitre 18 —	La réponse civile à la loi sur les langues officielles	599
ANNEXES		677
Notes		737
Sources bibliographiques		829
Index		845

Abréviations

Nous avons utilisé le nom ou le titre au complet des personnes ou des organismes quand ceux-ci étaient mentionnés de loin en loin. Mais, lorsqu'un même nom revenait fréquemment de façon rapprochée, nous avons adopté son abréviation. Il arrivera qu'un terme soit aussitôt suivi de son abréviation qui sera maintes fois utilisée durant quelques pages; puis, le même terme reviendra au complet, plus loin, étant présent de façon isolée; et, encore plus tard, il pourrait réapparaître avec son abréviation, de par une nouvelle utilisation à répétition. Par contre, quelques expressions, comme Chef de l'état-major de la Défense (CED) ou Directeur général des langues officielles (DGLO), sont abrégées partout.

A/DGBB	Adjoint au Directeur général du bilinguisme et du biculturalisme
APDIB	Administrateur de projet — Documentation technique bilingue
APB/CP	Aviser (sic) — politique du bilinguisme/Chef du personnel
BLCFP	Bureau des langues de la CFP
BRP	Bureau de la révision des programmes
CAR Op	Centre d'analyse et de recherche opérationnelle
CBBB	Coordonnateur de base pour le B et B
CCBB	Coordonnateur de commandement pour le B et B
CCCED	Comité consultatif du CED
CCEMFTC	Collège du commandement et d'état-major des forces terrestres canadiennes
CCF	Cours continus de français
CCFC	Commandement des communications des Forces canadiennes
CCL	Crédit de connaissance linguistique
CCLO	Coordonnateur du commandement pour les langues officielles
CDA	Commandement de la Défense aérienne
CDP	Chef du développement du personnel
CED	Chef de l'état-major de la Défense
CEL	Coordonnateur des exigences linguistiques

CEMFC	Collège d'état-major des Forces canadiennes
CEMG	Chef de l'état-major général
CEMN	Chef de l'état-major naval
CFC	Collège des Forces canadiennes
CFP	Commission de la Fonction publique
CGD	Comité de gestion de la Défense
CI	Commandement de l'instruction
CLO	Commissaire aux langues officielles
CMC	Collèges militaires canadiens
COMAR	Commandement de la Marine
CP	Chef du personnel
C Prog	Chef des programmes
CRD	Conseil de recherche pour la Défense
CR Dév	Chef — Recherche et développement
CST	Chef des Services techniques
CT	Conseil du Trésor
D Édu	Directeur de l'éducation
DAPB	Directeur — Application des politiques de bilinguisme
DBGC	Directeur — Génie construction (besoins)
DBPC	Directeur — Besoin en personnel (contrôle)
DCDM	Directeur du contrôle et de la distribution de la main-d'oeuvre
DCMO	Directeur — Carrières militaires (officiers)
DFPP	Directeur — Formation professionnelle et perfectionnement
DGAC	Directeur général des affectations et carrières
DGCC	Directeur Génie construction (contrôle)
DGCM	Directeur général des carrières militaires
DGCP	Directeur général du contrôle du personnel
DGGMM	Directeur général génie maritime et maintenance
DGOM	Directeur général de l'organisation et de la main-d'oeuvre
DGOMA	Directeur général — Obtention de matériels et approvisionnements
DGPBP	Directeur général — Planifications, besoins et production
DGPC	Directeur général du personnel civil

DGPEPC	Directeur général — Programmes d'études des personnes à charge
DGREI	Directeur général — Recrutement, éducation et instruction
DGSAM	Directeur général — Services administratifs du Ministère
DGSE	Directeur général — Services d'évaluation
DGSP	Directeur général — Services du personnel
DGUE	Directeur général — Utilisation des effectifs
DI	Directeur de l'instruction
DMPC	Directeur de la main-d'oeuvre — Programmation et contrôle
DOAMUC	Directeur — Obtention et Approvisionnement (matériel d'usage collectif)
DPBC	Directeur du programme du bilinguisme civil
DPCA	Directeur, personnel civil — Administration
DPCPRH	Directeur du personnel civil — planification des ressources humaines
DRCEM	Directeur — Répartition et contrôle des effectifs militaires
DREM B & B	Directeur — Répartition des effectifs militaires Bilinguisme et biculturalisme
DRS	Directeur — recrutement et sélection
DSDD	Directeur — Service de documentation et de dossiers
DSDDI	Directeur des Services de documentation et dessin industriel
DSPC	Directeur des Services au personnel civil
DSTT	Directeur des Services de la traduction et de la terminologie
DTTC	Direction — Traduction et terminologie (Coordination)
EEMFC	École d'état-major des Forces canadiennes
EEPBE	Équipe d'évaluation sur place des besoins en effectifs
ELFC	École des langues des Forces canadiennes
ELS	Enseignement en langue seconde
ETAH	Escadron tactique d'appui hélicoptère
FCE	Forces canadiennes en Europe
FILO	Formule informatisée sur les langues officielles

<i>FMC</i>	Force mobile
FP	Fonction publique
G Mar	Génie maritime
GPM	Groupes professionnels militaires
GRN	Groupe représentatif national
ITFC	Instructions techniques des Forces canadiennes
JAG	Juge-avocat général
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
O & G	Opérations et gestion
O AFC	Ordonnance(s) administrative(s) des Forces canadiennes
OALO	Organisation administrative des langues officielles
OED	Officiers — entrée directe
O OFC	Ordre(s) organisationnel(s) des Forces canadiennes
ORFC	Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes
OSFC	Ordonnance(s) supplémentaire(s) des Forces canadiennes
PCP	Proposition(s) de changement(s) au programme
PEDO	Programme d'enrôlement direct des officiers
PELB	Programme d'enseignement des langues dans les bases
PFAO	Programme de formation des aspirants officiers
PFC	Publication des FC
PFOR	Programme de formation des officiers de la Force régulière
PLO(M)	Plan des langues officielles (militaire)
PMELS	Plan militaire d'enseignement des langues secondes
PSVF	Programme subventionné de formation universitaire
QGCAIR	Quartier général du commandement de l'Air
QGCOMAR	Quartier général du commandement maritime
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGFC	Quartier général des Forces canadiennes
QGFMC	Quartier général de la Force mobile
SCEMN	Sous-chef de l'état-major naval
SILO	Système d'information sur les langues officielles

TAUM	Traduction automatique à l'Université de Montréal
ULA	Unité de langue anglaise
ULF	Unité de langue française
UTF	Unité de travail en français
VCED	Vice-chef de l'état-major de la Défense

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier ceux et celles qui, de près ou de loin, ont participé à la présente réalisation. D'abord et avant tout, les différents ministres de la Défense et ministres associé(e)s, chefs de l'état-major et vice-chefs, qui ont appuyé nos efforts en nous garantissant, entre autre, une totale liberté quant à la recherche et à l'expression de ses résultats. Le Directeur du Service historique, le docteur W.A.B. Douglas, et tous nos collègues nous ont toujours fourni leurs précieux conseils en plus de leur présence morale.

Un merci spécial aux lecteurs du premier tome qui l'ont commenté sans que cela leur ait été demandé. Certains de leurs commentaires se retrouvent sur la couverture du présent livre. D'autres ont été retenus au moment de la rédaction de celui-ci.

Notre gratitude aux personnes qui ont bien voulu lire l'ébauche du présent tome et nous fournir leurs réactions. Parmi celles-ci, on retrouve le professeur Pierre Savard, de l'université d'Ottawa, le général Jean V. Allard, messieurs Armand Leblanc, Yves Falardeau, Jacques Desbecquets, Alexandre Taschereau, Armand Letellier ainsi que le lieutenant-colonel Conrad Roy et le major Jean Morin.

Nos remerciements très sincères vont aussi aux travailleurs et travailleuses de l'ombre, dont le capitaine Réal Boissonnault, à qui nous devons la plus grande partie du chapitre 16, et madame Liliane Grantham, largement responsable du chapitre 18. Le lieutenant Pauline Dumont-Bayliss nous a apporté son concours, dans les derniers milles, soit en faisant pour nous des recherches, soit en relisant un texte que chacun des deux auteurs avait vu trop souvent pour y trouver encore des imperfections. Nous aimerions aussi remercier Bill Constable qui, toujours affable et efficace, a préparé pour nous certains des tableaux des deux tomes.

Mesdames Noëlla C. Benoit, Claudie Blais et Mona Fournier-Lapointe ont participé à mettre sur disquettes les toutes premières expressions de ce texte. De très nombreuses femmes du Centre du traitement de texte du Quartier général ont par la suite eu l'ingrate tâche, au fil des mois et des ans, d'incorporer les corrections sans nombre que nous leur expédions à huit kilomètres de distance.

L'anonymat total dans lequel ces personnes se trouvent ne nous empêche pas de reconnaître pleinement la qualité de leur travail et la célérité avec laquelle elles nous retournaient les rectifications qu'elles avaient accomplies.

Nous espérons que le produit final fera honneur à tous ceux et celles qui y ont contribué. Toute erreur, à quelque niveau que ce soit, ne pourra être imputée qu'aux auteurs.

Présentation

Initialement, ce second tome de l'histoire des francophones et de leur langue dans les Forces armées canadiennes devait couvrir la période 1969-1983. En cours de route, nous sommes convenus que 1987 serait une coupure plus réaliste, cette année marquant l'échéance officielle de l'application aux Forces armées canadiennes d'un plan des langues officielles qui avait débuté en 1972. Ce faisant, nous acceptons, évidemment, toutes les contraintes liées à l'écriture d'une histoire à chaud.

Nous avons également fait le choix de préparer un chapitre (le dernier du livre) sur l'évolution de la question des langues officielles chez la partie civile du ministère, ce qui permet de faire des comparaisons entre les deux composantes de la Défense.

Étant donné que plus de trois ans séparent la parution du tome I de celle du tome II, nous avons légèrement modifié notre approche concernant l'introduction à la première partie (chapitres 9 et 10) qui sera, dans ce cas-ci, très largement un rappel du contenu général du tome I. Nous espérons que cette toile de fond permettra à un lecteur ne prenant connaissance que du présent tome de s'y reconnaître facilement.

Celui ou celle qui nous aura suivis depuis le tout début de notre aventure notera que la forme du présent texte est quelque peu différente de celle du précédent. Cela est dû à plusieurs facteurs dont trois mériteront notre attention. Premièrement, le rédacteur est dans ce cas-ci Serge Bernier, alors que Jean Pariseau s'était occupé du tome I. Le deuxième relève des commentaires que s'est mérité notre travail de 1987: ainsi, nous avons appliqué, autant que faire se pouvait, une règle, que nous expliquons à la page ix, visant à réduire le nombre d'abréviations dans le texte. Enfin, l'appareil scientifique qui se trouve à la base du présent tome est presque exclusivement constitué d'archives inédites que nous avons délibérément choisi de laisser parler.

Notre travail représente une première. Aucun autre ministère ou organisme public fédéral que la Défense ne s'est à ce jour penché sur le sort de ses francophones et de leur langue. Personne n'a encore étudié en profondeur comment la loi sur les langues officielles de 1969 a été appliquée. De ce fait, l'intérêt que suscitera l'histoire que nous vous

offrons aujourd'hui devrait dépasser le seul cadre militaire à laquelle nous l'avons surtout restreinte. Peut-être un jour sera-t-il possible de comparer l'évolution des programmes des langues officielles d'un ministère à l'autre.

Ce tome innove également en ce qu'il permet, par un exemple très concret, d'étudier la gestion qu'a faite le secteur du personnel du ministère de la Défense d'un des vastes programmes dont elle a charge. Tous les cadres, dans les différents cours qu'ils suivent durant leur carrière, affrontent les fameux cas d'école, c'est-à-dire des problèmes reliés à la gestion du personnel auxquels ils doivent trouver des solutions. Rarement ont-ils l'occasion de creuser l'évolution que subissent les grands objectifs que s'est donné un programme majeur de gestion du personnel. Encore ici, croyons-nous, nos minces efforts pourraient être utiles. Le passé ne doit-il pas servir à éclairer l'avenir?

Première partie

La réponse militaire à la Loi sur les langues officielles

«Le problème de l'unité canadienne n'est qu'un cas particulier du grand problème mondial actuel, car les hommes doivent apprendre à être égaux sans être identique, s'ils veulent survivre.»

Mason Wade
The French-Canadian Outlook
Toronto, McClelland & Stewart, 1946

«Le gouvernement fédéral doit continuer le processus dans sa transformation en une institution qui servira également bien les Canadiens français et anglais.»

Ramsay Cook
Canada and the French-Canadian Question
Toronto, Macmillan, 1966

Le premier tome nous a permis de constater que des phénomènes se combinent, après 1763, pour mettre à la marge de l'institution militaire canadienne la langue française et les francophones. Le premier, est le passage de la colonie canadienne du régime français au régime anglais. Le second est le demi sommeil dans lequel tombent, après 1815, les milices canadiennes. Lorsque le Canada commence à mettre sur pied ses propres forces régulières, à compter du milieu du dix-neuvième siècle, c'est la tradition britannique, bien ancrée déjà, qui prévaut. La langue de travail, les traditions, les uniformes sont anglais. Au début du premier conflit mondial, deux des douze districts militaires canadiens sont commandés par des francophones alors que 10% des officiers de la milice non permanente et 20% de la troupe sont de langue française.

À l'automne 1914, le 22^e régiment est formé. A partir du printemps de 1915, à mesure qu'il apparaît que la courte guerre qui avait été entrevue risque plutôt d'être longue, les sources de recrutement commencent à se tarir, jusqu'à devenir insuffisantes en 1917, ce qui conduira le gouvernement à adopter une conscription qui sera honnie par la vaste majorité de la population du Québec.

Quant à la participation des francophones aux combats de la Première Guerre mondiale, on peut, au mieux, l'estimer. Il est évident, toutefois, qu'ils y sont très sous-représentés et que ce phénomène s'explique en partie par le fait que l'armée qu'on leur demandait de joindre n'était pas représentative de ce qu'ils étaient.

En 1920, on place dans le rôle des unités permanentes le 22^e bataillon, l'unité d'infanterie francophone née de la guerre. A l'ouverture de la Deuxième Guerre mondiale, le Royal 22^e Régiment comprend 184 militaires alors que la force permanente totale en compte 4 169. La milice non permanente continue aussi dans son ronronnement anglophone d'avant 1914. Est-il nécessaire de dire que la situation, peu brillante dans l'armée de terre, est encore pire en ce qui concerne l'aviation et la marine où rien n'a avancé? La défense, considérée comme peu importante par les politiciens canadiens d'avant 1914, est retournée dans l'ombre quelques mois après la fin du conflit. Subsiste donc une faible force permanente qui doit fournir les cadres aux volontaires de la prochaine guerre éventuelle, qui semble bien loin dans les années 1920 et durant la première partie des années 1930. Les armées ayant été reléguées aux oubliettes, on ne voit pas très bien pourquoi, en effet, les quelques milliers d'individus qui les

composent auraient insisté pour que l'on crée un cadre d'accueil qui accepterait la recrue francophone et en ferait, en français, un artilleur, un marin ou un aviateur. Ainsi, le Canada arrive en septembre 1939 dans un état d'impréparation qui rappelle celui de 1914 en ce qui concerne la présence des francophones.

Malgré tout, il apparaît assez clairement que les Canadiens français participent bien mieux à la Deuxième Guerre mondiale qu'à la Première. Dans l'armée, on retrouve quatre régiments francophones d'infanterie, un d'artillerie, ainsi que plusieurs unités auxiliaires, sans parler des milliers d'individus qui servent partout ailleurs: au total, au niveau terrestre, les francophones remplissent environ 19% des effectifs, forces territoriales comprises. Donc, bien au-dessous de la représentation nationale (environ 29%) mais bien au-dessus de celle de 1914-1918. Évidemment, l'aviation et la marine traînent de la patte et on estime à 10% la présence francophone dans ces deux armées.

Quant à la langue française, sa place est réduite à la portion congrue. On ne l'utilise vraiment qu'au sein des unités de langue française de l'armée et au niveau de la troupe seulement. Dans la bataille, dès qu'il doit y avoir coordination des armes (un ou deux blindés et de l'artillerie en appui d'une attaque de compagnie, par exemple,) l'anglais revient en force. Les forces armées restent anglaises, par la langue, par la tradition, par la mentalité.

La Deuxième Guerre mondiale terminée, on démobilise brutalement et on retourne au concept qui avait prévalu jusqu'en 1939, avec de minuscules forces permanentes prêtes à former un cadre aux volontaires qu'on pourrait lever un jour. Le brigadier J. P. E. Bernatchez est toutefois chargé de se pencher sur la participation francophone dans l'armée de terre: ses recommandations ne vont pas loin dans l'immédiat. Ne dit-on pas qu'il est difficile de modifier le comportement des armées victorieuses?

La guerre de Corée et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord font reprendre de l'ampleur aux forces canadiennes après 1950. La décennie qui suit est marquée par une série d'études qui portent sur le sort que font les trois armées à leurs francophones. Les constatations qui y sont faites sont évidentes aux yeux de plusieurs, qu'ils servent ou non dans les forces. Quant à ceux qui ont évité jusque-là de réfléchir à cette problématique, ils apprennent que les Canadiens français perçoivent les forces canadiennes comme étant anglaises; aucune

carrière sérieuse n'y serait possible pour un francophone unilingue ou ne possédant pas une connaissance quasi parfaite de l'anglais; les mutations, un peu partout au Canada, rendent à tout le moins aléatoires l'éducation en français des enfants et une vie un tant soit peu normale pour les familles.

Dans les années 1950, des changements en vue d'améliorer le sort des francophones dans l'armée de terre sont faits sans conviction et vision à long terme: ils n'auront guère de suites. En revanche, le Collège militaire royal de Saint-Jean, au Québec, ouvert aux élèves-officiers des trois armées, en 1952, devient un élément important du mouvement en faveur d'une plus grande présence des francophones. Mais, si les trois premières années académiques se passent à Saint-Jean, les deux dernières, jusqu'au milieu des années 1970, se déroulent au Royal Military College à Kingston et en anglais seulement. Les périodes de formation militaire des élèves-officiers francophones se font le plus souvent en anglais.

En 1960, dans l'armée, là où les Canadiens français sont les plus présents et où ils réussissent le mieux, on en est encore à préparer les examens de promotion des officiers en anglais avant de les traduire de façon approximative en français. Les réponses rédigées en français font, elles aussi, l'objet d'une traduction avant d'être corrigées.

À compter du milieu des années 1960, les forces se montrent prêtes à aborder de façon sérieuse la question de la place que les francophones et leur langue peuvent occuper dans les forces canadiennes. Vont se succéder, entre 1964 et 1970, à la tête du ministère, deux ministres, Paul Hellyer et Léo Cadieux, qui veulent améliorer le sort des francophones. Un Canadien français, le général Jean V. Allard, accède au poste de Chef de l'état-major de la Défense en 1966: jusqu'à son départ, en 1969, il fera de la question francophone un dossier prioritaire, avançant sur tous les fronts, fixant de grands objectifs, multipliant les unités de langue française. Une fois achevé, le programme qu'il a lancé devrait permettre aux francophones de servir leur pays dans leur langue.

Allard laissera à ses successeurs le soin de poursuivre sur sa lancée, et ce sont les suites données à ses impulsions que raconte ce tome II, dont la première partie, peut-être la plus ardue pour le néophyte, explique comment les militaires planifient la réponse qu'ils doivent faire à la volonté gouvernementale, fortement exprimée,

d'améliorer le sort des francophones et de leur langue au sein des institutions fédérales canadiennes.

Les planificateurs ont toute une série de situations à vivre, allant du conflit des personnalités à l'incompréhension pas toujours innocente. Malgré tout, on croit, en 1972, avoir mis sur pied des mécanismes qui, sur quinze ans, auront permis un revirement complet. Des révisions seront tout de même faites à ce plan original que l'on pourrait qualifier de canevas souple.

Une des façons retenue pour permettre l'application de ce plan de 1972, est de décentraliser la fonction de conseiller que joue, au Quartier général d'Ottawa, le directeur général des langues officielles. Chacun des commandements fonctionnels aura donc très rapidement à son service un conseiller spécial en matière de langues officielles. Cette première décentralisation sera suivie d'une autre qui permettra, aux grandes bases du pays, d'obtenir des coordonnateurs locaux dans le même domaine. Le chapitre 10 fera le tour de cette décentralisation en s'arrêtant à certains aspects significatifs de sa mise en place.

9

Le Plan

Le programme de bilinguisme du 27 février 1970 et les recommandations de la Commission Laurendeau - Dunton

Lorsque le 10 juin 1969 le colonel Pierre Chassé soumet au général Allard la première ébauche d'une directive d'implantation du bilinguisme dans les Forces, il le fait sans grande prétention quant à la qualité de ce «document de base qui en plus de remplacer le rapport Dare est conçu en tenant compte de nos responsabilités en vertu du Bill C-120 qui est maintenant loi.»¹ Remodelée durant les trois mois suivants, la directive a été discutée le 9 septembre par le Conseil de la Défense, qui en a accepté les principes de base tout en demandant qu'on la révise à plusieurs égards.² Une semaine plus tard, le général F.R. Sharp, qui vient de succéder au général Allard comme Chef de l'état-major de la Défense (CED), demande au Chef du personnel (CP) d'exécuter le désir exprimé par le Conseil.³

Le 2 octobre suivant, le Directeur — Application des politiques de bilinguisme (DAPB), le colonel Chassé, présente la directive révisée en fonction des remarques exprimées par le Conseil de la Défense et le ministre, le 9 septembre.⁴ Entre ce moment et son étude par le Conseil de la Défense le 17 décembre 1969, le travail sera revu par plusieurs personnes sans que des changements majeurs ne viennent altérer cette seconde version quant au fond.⁵ La forme changera cependant. Ainsi, en octobre on prétendait atteindre vingt buts sur deux périodes: avant 1975 et après 1975. Lorsque le Comité consultatif du CED en discute, le 12 novembre 1969, on passe à dix objectifs et, sans rien perdre de l'essentiel, on concentrera maintenant leur réalisation entièrement avant 1975, la seconde période, 1975 à 1980, ayant disparu. D'autres modifications mineures surviendront entre ce 12 novembre et le moment où, le 17 décembre 1969, le Conseil de la Défense en débatta. C'est alors que le ministre en approuve les termes. Mais il insiste pour que ce projet, lorsque rendu public, soit facile à comprendre quant à son ampleur exacte et à ses modalités d'application.⁶

Le 30 décembre, le CED écrit au CP que la meilleure façon de promulguer cette politique sera par l'entremise d'une directive du CED.⁷ C'est ainsi qu'est publiée, le 27 février 1970, la directive P3/70 du CED intitulée «Politique de bilinguisme pour les Forces armées canadiennes». Son texte, dans les deux langues, selon le nouveau format côte-à-côte, avance que les Forces chercheront à atteindre quatre objectifs:

- Fournir les services bilingues à tous ses publics (interne ou externe);
- refléter les valeurs linguistiques et culturelles ainsi que la représentation proportionnelle des deux groupes linguistiques;
- créer un climat où tous les militaires pourront chercher à atteindre des buts communs tout en utilisant l'une ou l'autre des deux langues officielles;
- fournir les moyens d'instruction pour acquérir une langue seconde.

Pour atteindre ces objectifs, tout en évitant injustices et malentendus, on a prévu des étapes qui ne sont pas définies. Cependant, avant 1975 il faudra:

- servir les publics (interne et externe) dans les deux langues;
- utiliser judicieusement le personnel bilingue;
- désigner les postes bilingues;
- élargir les chances d'apprentissage d'une langue seconde;
- augmenter le nombre d'officiers bilingues choisis pour les collèges d'état-major dont le personnel, par ailleurs, devra de plus en plus pouvoir travailler dans les deux langues;
- offrir des possibilités de recyclage linguistique;
- étudier la possibilité de publier les documents en anglais et français, côte-à-côte;
- garder dans les dossiers personnels de tous les militaires une cote indiquant le degré de compétence dans les deux langues officielles.⁸

Le programme est souple car il pourra être remis à jour et révisé de façon constante. Il est également vague à souhait ce qui ajoute à sa souplesse.

Ce n'est qu'après avoir combattu et vaincu certains remords que le CED a fait distribuer cette directive, si l'on se fie à une annotation qu'il en a faite et à une note d'accompagnement, datée du 22 janvier, deux documents qui, destinés au sous-ministre Elgin Armstrong, ne seront finalement jamais expédiés. A cette date, la directive est prête à être distribuée.⁹ C'est précisément à ce stade avancé que Sharp décide de faire valoir certaines appréhensions. En relisant la directive, il lui est apparu qu'on y suggérait que le bilinguisme pourrait bien être présent à des endroits où il n'était pas nécessaire, c'est-à-dire, dans des unités qui ne sont pas dans un district bilingue ou qui ne comprennent pas de francophones. D'autre part, on y associe le bilinguisme à la représentation proportionnelle. Il est fermement en faveur de créer des conditions qui donneront des chances égales à tous et il reconnaît que cela résultera probablement en une représentation proportionnelle; mais ce but ne devrait pas être inclus dans une directive sur le bilinguisme. En d'autres mots, si tous nos militaires étaient bilingues «donnerions-nous des promotions afin d'assurer la représentation proportionnelle? Peut-être le ferions-nous, mais ce n'est pas la volonté gouvernementale actuelle qui demande de le faire.»¹⁰

Plutôt que de signer et d'expédier sa note de service, il demande à l'un de ses adjoints, le lieutenant-colonel C. Tousignant, de réagir à ses commentaires. Dans le *Fonds Letellier*, sont classées la copie de la directive, annotée par le CED, et la réponse de Tousignant, datée du 26 janvier 1970. Celle-ci est longue de trois pages; à côté de chacune des remarques de Sharp se trouve le commentaire de son subordonné mais aussi la contre-réaction manuscrite de Sharp.¹¹

Une des réflexions de Sharp est intéressante: il écrit que le Comité consultatif sur le bilinguisme et le Secrétariat d'État devraient approuver cette directive avant qu'elle ne soit publiée. Or, dans sa réponse, Tousignant fait part de deux implications d'ordre général au cas où Sharp exigerait que la directive soit amendée selon ses commentaires. Premièrement, elle a été approuvée par les deux instances en question et elle a été reproduite à 7 000 exemplaires pour distribution. La modifier de la façon désirée par le CED signifierait qu'il faudrait repasser par le Conseil de la Défense (où siège le sous-ministre à qui Sharp veut adresser ses craintes), le Comité consultatif

sur le bilinguisme de notre ministère et le Secrétariat d'État.* Deuxièmement, depuis que le Conseil de la Défense a approuvé la directive, le CP a nettement souligné, lors de plusieurs réunions avec son personnel, que ce document était officiel. «En toute justice pour [le CP], je suggérerais que vous le contactiez avant d'écrire au sous-ministre sur le sujet». Réaction finale de Sharp: «OK. Distribuons comme prévu mais refaisons la directive pour couvrir certains des points. Par exemple, nous n'allons certainement pas établir des postes bilingues à Colorado Springs simplement pour démontrer aux Américains que nous avons une spécificité bilingue.»¹²

Finalement, le programme lui-même ne sera pas changé. Ce qui changera, entre le 26 janvier et le 27 février 1970, c'est la lettre d'accompagnement. L'ébauche de cette lettre, datée du 6 février, tentera d'expliquer, à la façon de Sharp, ce que veut dire la politique. Entre ce moment et le 27, ces explications, qui visent à corriger l'esprit sinon la lettre de la loi et de la politique du ministère, seront très largement édulcorées de telle sorte que l'on peut dire que le CED n'eut gain de cause en rien quant aux principes. Le 6 février, la lettre d'accompagnement répétait, parfois mot à mot, ce que le programme disait. Après réflexion, on fait disparaître ces redondances. D'autres paragraphes plus significatifs de ce que pensait Sharp, et certainement d'autres hauts responsables, disparaîtront aussi. En voici un exemple.

«En ce qui a trait [à] la désignation, d'une façon réaliste, des postes et des fonctions qui exigent des titulaires bilingues [cela] signifie que, dans tout bureau particulier, une Direction par exemple, le Directeur ou son adjoint, ou le Chef de Section ou son adjoint, doit posséder la compétence bilingue requise. Il n'est pas nécessaire que le titulaire d'un poste particulier, comme un Directeur, soit bilingue mais que l'un ou l'autre possède cette compétence.»¹³

Ce paragraphe reflétait très exactement ce que Sharp avait signifié dans son mémorandum mort-né du 21 janvier. Apparemment, quelqu'un est parvenu à convaincre le CED qu'il y avait contradiction entre ce qu'il aurait voulu que la politique signifie sur ce point et ce qu'elle disait dans les faits.

Nous reparlerons de certaines autres parties significatives de l'ébauche de la lettre (du 6 février 1970) ou de la lettre de couverture elle-même (du 27 février). Pour le moment, revenons au jour où le

* Afin d'aider le lecteur à comprendre qui était responsable de quoi, en matière de B et B, au niveau du gouvernement fédéral, nous avons rédigé l'annexe A à laquelle le lecteur aura souvent l'occasion, sans doute, de se reporter.

Conseil de la Défense adopte le programme de bilinguisme pour les Forces, soit le 17 décembre 1969, qui sera marqué d'une façon importante par le dépôt en Chambre du volume III du Rapport de la Commission B et B dont une partie des conclusions et des recommandations (numéros 25 à 41) sont exclusivement réservées au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes (FAC). Nous citerons, de temps à autre, le numéro d'une recommandation sans en donner le texte: le lecteur pourra cependant facilement en prendre connaissance en consultant l'annexe B.

Dès le 15 décembre, Chassé fait parvenir au Directeur général des Programmes en éducation (DGPE) un commentaire préliminaire où il accepte les grandes lignes du rapport. Il note, toutefois, que l'on y parle beaucoup trop des francophones dans les FAC et peu du bilinguisme. Pour sa part, il eut préféré que le bilinguisme soit à l'ordre du jour. Il remarque également que l'on ne mentionne pas le rôle des anglophones dans les Forces.¹⁴

Le même jour, le sous-ministre Armstrong envoie une note de service au ministre pour préciser ce qui se passe au ministère; il s'agit de préparer l'honorable Donald S. Macdonald, ministre de la Défense depuis le 26 septembre, au dépôt du volume III du rapport Laurendeau-Dunton qui devrait, en principe, amener des questions. Parmi les informations qu'Armstrong fournit à son ministre, on retrouve la suggestion que le programme militaire de bilinguisme sera étudié dans deux jours, «qu'il sera très certainement approuvé et aussitôt mis en pratique». De plus, le sous-ministre démontre comment le ministère a déjà avancé sur plusieurs des points mentionnés et il expose des idées qui seront reprises de façon plus formelle au cours des prochains mois.¹⁵

Le 15 janvier 1970, Chassé fait parvenir au président du Comité consultatif sur le bilinguisme (qui est aussi le DGPE) sa réaction à chacune des recommandations. On peut résumer ainsi son intervention: oui à toutes les recommandations sauf à la 41^e qui préconise que l'on crée un poste de Chef du service linguistique qui serait au même niveau que celui de Chef du personnel. Ce nouveau service serait chargé de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la coordination des réformes indispensables qui découlent des autres recommandations. Chassé signale, assez correctement, que sa direction remplit une partie du rôle du service préconisé: il avait déjà énoncé le même raisonnement le 15 décembre. Selon lui, il suffirait plutôt d'élargir son mandat pour inclure, par exemple, des recherches sur l'évaluation ainsi que les coûts

de l'enseignement des langues secondes. Pour le reste, il explique où en sont rendues les FAC dans la solution des problèmes que les recommandations 26 à 40 veulent régler et qui, pour certains, sont déjà disparus. Il suggère que l'on consulte un conseiller juridique avant de modifier la loi de la Défense nationale comme le voudrait la recommandation 25. Enfin, les recommandations 32, 33 et 36 qui parlent des francophones et d'unités de langue française (les Forces en ont déjà plusieurs) sont acceptables dans leur principe mais restreindre le concept de ces unités à la seule Force mobile doit être rejeté.¹⁶ Sur ce dernier point, il reprend donc exactement ce que le CED Allard avait dit aux représentants de la Commission, en janvier 1967. Ce faisant, cela permet aussi à Chassé de ne pas commenter la 37^e recommandation qui voudrait justement que, lentement, les unités de langue française s'étendent hors de la Force mobile...

La 40^e recommandation, concernant les collèges militaires, mériterait d'être modifiée, suggère Chassé. Nous suivrons ce dossier au chapitre 14.

Le 19 janvier, se basant sur l'écrit produit le 15 par Chassé, le sous-ministre envoie au greffier du Conseil privé, R.G. Robertson, ses commentaires préliminaires. Ce sont essentiellement les mêmes que ceux de Chassé. Cependant, concernant la recommandation 25, il dit qu'elle n'est plus nécessaire depuis la sanction de la Loi sur les langues officielles. La recommandation 36 suggérait d'accorder des promotions accélérées, lorsque nécessaire, à des francophones compétents. Armstrong rappelle simplement que le mérite est à la base de l'avancement.¹⁷

Dans la foulée du Livre III du rapport Laurendeau-Dunton, le Comité du Conseil privé sur la culture et l'information adopte, les 29 janvier et 5 février, quatre documents visant à diriger et coordonner les efforts des ministères pour que la langue française occupe sa place. Ceux-ci seront étudiés et acceptés par le Cabinet le 19 février et le 27 la Défense en recevra copies par la voie normale. Lorsqu'on consulte les parties ayant trait à l'implantation de mesures pour obtenir plus de bilinguisme, on est surpris de constater combien elles suivent de près le programme que la Défense avait adopté dans le même domaine en décembre, et dont la majorité des éléments, incluant les principaux, avaient été mis de l'avant au cours de l'été 1969. Comme ce programme des Forces a été approuvé par le Secrétariat d'État — organisme qui a contribué grandement à préparer les décisions du

Comité du Conseil privé sur la culture et l'information — on est en droit de se demander si le programme des Forces, dans ce domaine, n'a pas servi de modèle aux fonctionnaires chargés de la rédaction des documents.¹⁸

Chassé notera, pour le CP, que ces écrits renforcent la politique de bilinguisme pour les Forces armées qui était prête, six mois environ avant ces décisions du Cabinet, ce qui démontre «que nous avons prévu avec une précision incroyable».¹⁹ La lettre d'accompagnement du programme, datée du 27 février, soulignera que ce programme a été approuvé (et donc préparé) avant même le dépôt du Livre III.²⁰

Le 16 avril, le comité spécialisé du Conseil privé qui, en janvier et février, s'était occupé des recommandations 1 à 5 du Livre III, qui étaient de nature générale, présente un nouveau mémoire au Cabinet sur les recommandations 6 à 57. En ce qui concerne les FAC (recommandations 25 à 41) le comité suit de près les commentaires déjà émis par Chassé et transmis par Armstrong. La 25^e n'est plus utile, car la Loi sur les langues officielles y pourvoit. A la 32^e, on commet la même erreur qu'Armstrong en disant que le secteur francophone a débuté en 1969 (en fait, 1914, pour le R22^eR, ou 1968, suite aux réformes entreprises par Allard, seraient des dates plus justes). A la 33^e, on soupçonne que les rédacteurs du mémoire ne connaissent rien aux Forces: ils ont traduit, vaguement, ce qu'Armstrong leur avait envoyé, ce qui fait que «le ministère considère... la possibilité de créer deux quartiers généraux des unités francophones». Comprenne qui pourra, toujours est-il que celui qui a eu ce document en main, au Quartier général des Forces canadiennes (QGFC) (peut-être Chassé) a rayé cette phrase et inscrit en rouge, à côté — «Depuis quand?». Un peu partout dans ce document on en revient à la restriction qu'avait faite la Commission B et B qui mentionnait que les unités de langue française, les francophones, etc... devraient être dans la Force mobile. Au ministère, on remplace partout ce terme par celui de «Forces armées canadiennes», ce qui est tout de même plus généreux.²¹

Le document, reçu le 17 par Sharp, est transmis le 22 à Chassé par la voie hiérarchique. Celui-ci ne l'annote que brièvement, entre autres, aux endroits déjà mentionnés. En mai et juin, le Comité du Cabinet continue son travail de réflexion et de concertation avant de suggérer au Cabinet, le 9 juin, de donner son approbation aux recommandations 26 à 40, considérant que les numéros 25 et 41 ne sont plus nécessaires.²² Cette position est acceptée par le Cabinet, le 18 courant.

Cinq jours plus tard, une longue déclaration du Premier ministre Trudeau en Chambre. Les recommandations 25 et 41 sont mentionnées, avec les nuances déjà exprimées, alors que les autres sont acceptées en bloc bien que le Premier ministre ait ajouté que des changements de cette magnitude ne seraient pas faits du jour au lendemain.²³

Le programme d'application du bilinguisme et du biculturalisme — 12 février 1971

Une modification mineure est survenue le 1^{er} janvier 1970. Le Directeur de l'application des politiques du bilinguisme est devenu l'Adjoint-politique au bilinguisme du chef du Personnel (APB/CP).²⁴ C'est donc le bureau de l'Adjoint qui assure la distribution de la directive P3/70. Le 3 mars, il annonce que les grandes formations devraient en avoir reçu copie dans les sept jours et que les généraux commandants devront en assurer la plus grande distribution.²⁵ Il ne semble pas y avoir eu beaucoup de réactions à cette directive. L'une d'elles mérite toutefois d'être mentionnée, celle du lieutenant-général Gilles Turcot, commandant la Force mobile, qui, le 16 avril, écrit au CP pour exprimer son regret que ce programme ne mette pas assez d'emphase sur la représentation proportionnelle des francophones (les fameux 28%).²⁶ Chassé avait sans doute déjà eu vent de cette critique, puisqu'il la mentionnait dans une note de service du 11 mars à son supérieur, en la rejetant car un paragraphe du programme touchait ce domaine. Chassé ajoutait que ce court paragraphe avait été l'objet de longues discussions «quelque peu émotionnelles».²⁷ Il faisait d'ailleurs remarquer que l'énoncé en question ouvrait la porte à des directives subséquentes sur ce sujet bien précis.²⁸

En fait, l'étape suivante prévue au Grand Quartier général est de préparer un programme de mise en oeuvre du B et B dans les Forces Armées qui devrait permettre un début de clarification en ce qui concerne les 28%.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails d'élaboration de ce programme, qui a cours presque tout au long de 1970, grâce à un travail soutenu de l'APB/CP qui fait circuler, soit au Quartier général, soit dans les commandements, plusieurs ébauches pour commentaires (la première en date du 24 avril).²⁹

Pour le moment, nous nous contenterons de dire que le 21 décembre 1970, l'APB/CP présente au Conseil de la Défense une requête ambitieuse concernant la croissance du bilinguisme et du

biculturalisme dans les FAC. Ce plan reprend, évidemment, plusieurs des éléments mentionnés dans les pages précédentes. Il a toutefois une plus grande envergure: instruction, traduction, information concernant le programme, pourcentage de francophones, besoin de projeter une image bilingue, ressources humaines, emplacement et utilisation des unités, implications financières, coordination et contrôle sont toutes des exigences qui ont été prises en considération.

Le ministre Macdonald souligne, dès l'ouverture des débats qui suivent cette présentation, que le sujet du B et B sera pour lui comme pour son prédécesseur, une question prioritaire. Il demande donc que le programme proposé soit revu dans cette optique mais aussi de faire disparaître l'aspect comminatoire que représente l'année 1980, date proposée pour que les FAC comprennent 28% de francophones dans tous les grades et métiers. Par contre, il accepte aussitôt le principe de l'agrandissement du bureau de l'APB/CP et assure son appui aux objectifs acceptés par son prédécesseur un an plus tôt.³⁰

Ces décisions aboutiront à la promulgation, le 12 février 1971, d'un programme pour accroître le B et B dans les FAC qui sera déposé devant la Chambre des communes, par le ministre, le 26 suivant.³¹ Malgré son titre, il est clairement indiqué dans la lettre d'accompagnement signée par le major-général M. Dare, Vice-chef de l'état-major de la Défense au nom du CED, que les mesures ayant trait à l'aspect biculturel n'ont pas encore été approuvées par le Conseil de la Défense et qu'elles feront l'objet de directives subséquentes. Quant au document lui-même, il est divisé en un programme et un plan d'application.

Le programme s'étend sur six pages, reprenant plus ou moins la politique approuvée le 17 décembre 1969 et soulignant que l'on recherche un bilinguisme institutionnel et non individuel, même si les personnes bilingues rendront automatiquement service à l'institution, reconnaiton. Il est divisé en cinq grandes sections. On aborde d'abord certaines exigences découlant de la politique de bilinguisme: pourcentage des militaires des Forces qui devraient être bilingues de 1971 à 1980; 28% de francophones; postes bilingues; nouvelles unités de langue française; allocation monétaire aux militaires, lorsque nécessaire, pour assurer l'éducation adéquate de leurs enfants. Ensuite on va aux ressources en personnel pour faire état qu'une évaluation sérieuse sera bientôt entreprise quant à la connaissance de la langue seconde de chacun et que des priorités, quant à l'utilisation des militaires bilingues, devront être maintenues. On passe à

l'enseignement des langues où l'on explique les différents moyens qui sont déjà ou seront utilisés pour promouvoir cet aspect du programme. Entre autres, on prévoit des cours de recyclage en français pour les francophones n'ayant pas travaillé dans cette langue durant des années; on assurera non seulement aux anglophones l'opportunité d'étudier le français, mais aussi de pouvoir utiliser leur nouveau savoir; on détermine des paramètres à la sélection de ces étudiants. On s'arrête très brièvement aux services de traduction ainsi qu'à la coordination de l'implantation et à la nécessité d'une information adéquate entourant ces projets.

Pour sa part, le plan, (voir annexe C) divise la mise en place de ce programme en 28 étapes qui devraient toutes avoir trouvé leur aboutissement en 1980, bien que la plupart d'entre elles devraient être terminées à la fin de 1972. Concernant le pourcentage de francophones, on s'en tient à une approche très vague: jusqu'à ce qu'il y ait 28% de francophones dans les Forces, l'objectif sera d'approcher, pour les grades de capitaine en montant, chez les officiers, et de caporal en montant, chez les sous-officiers, les pourcentages globaux respectifs d'officiers et de non-officiers francophones existant dans les Forces.³²

On pouvait reprocher à ces vues le fait qu'elles ne tenaient pas assez compte des contingences qu'elles créaient. Il aurait fallu, au pied levé, identifier de façon précise les postes bilingues et les niveaux de compétence nécessaires, avant le 1^{er} septembre 1971; tester les militaires bilingues avant le 1^{er} décembre 1972; établir la structure des 28% de francophones avant le 1^{er} avril, etc. Or, en février 1971, l'effectif du bureau spécialisé que Letellier et Chassé ont successivement dirigé, ne comprend toujours que quatorze postes, dont quelques-uns ne sont pas remplis. De plus, certaines décisions d'importance n'ont pas été éclaircies. Comment atteindre les 28% ? En quels délais? On effleurait à peine les immenses besoins de traduction que toute la mise en place soulèverait. En somme, on se montrait bien peu réaliste, répétant en cela la faute que Allard avait commise 17 mois plus tôt. Ainsi, ce ne sera pas avant avril 1972 que l'on acceptera officiellement une façon d'en arriver à avoir 28% de francophones à tous les niveaux dans les Forces.

N'allons pas plus loin à ce stade; retournons plutôt sur nos pas pour nous concentrer sur quelques détails marquant la longue période de la formulation définitive du programme.

Premier point d'attraction: l'épuration du texte original. La toute

première ébauche du 24 avril 1970, à laquelle seuls Chassé et l'un de ses officiers ont pu contribuer, le reste du personnel étant absorbé par d'autres tâches,³³ couvre 47 pages. Le 16 septembre suivant, ce texte qui a été élagué de ses nombreuses redondances et longueurs inutiles, est à peu près celui qui sera étudié le 21 décembre, soit un peu plus de dix pages au total.

Entre temps, plusieurs comités et militaires de hauts grades ont eu l'occasion d'intervenir. Des consultations ont eu lieu avec la Commission de la Fonction publique, le Secrétariat au bilinguisme du Secrétariat d'État, le Comité sur le B et B du Conseil du Trésor et le Comité consultatif du ministère sur le bilinguisme qui est, à cette époque, en voie de s'éteindre, comme nous le verrons plus tard.

Le 16 septembre 1970, le *Proposed Program for the Implementation of Bilingualism and Biculturalism in the Canadian Armed Forces* est envoyé aux généraux commandants pour qu'ils le commentent. Les réponses sont attendues à Ottawa le 7 octobre.³⁴ Le 26 suivant, Chassé prépare, à l'intention de ses supérieurs, un condensé des remarques reçues des commandements même si l'un des destinataires, le QG des FAC en Europe, n'a pas encore réagi.

Nous ne nous arrêterons que brièvement à ce résumé, quitte à revenir, dans des chapitres ultérieurs, à certains des commentaires émis qui serviront à illustrer telle ou telle démonstration. D'ailleurs, ces réactions ne changèrent rien de substantiel au texte en circulation.

En général, les commandants se disent favorables au programme malgré certaines inquiétudes, bien légitimes, quant à la représentation proportionnelle qui peuvent se résumer ainsi: en combien de temps atteindra-t-on les 28% et comment? L'exception vient du Chef des institutions canadiennes d'éducation à la Défense (*CDEE*) dans une note de service signée par le commodore D.L. Hanington, au nom du major-général W. A. Milroy, où l'on rejette du revers de la main l'aspect biculturel du programme c'est-à-dire, les 28% de francophones.³⁵ Les remarques, les questions et les suggestions qui sont recueillies, en octobre 1970, nous font conclure, tout comme Chassé, que rien ne touche le programme en cours, qui n'est qu'une assise sur laquelle on bâtira. Les zones problématiques d'application, soulevées par les commandements, sont connues à Ottawa et des solutions sont, dans bien des cas, en marche ou sur le point d'être amorcées. Il ne faut pas en conclure que les réactions ont été inutiles: en fait plusieurs seront retenues pour l'avenir.³⁶

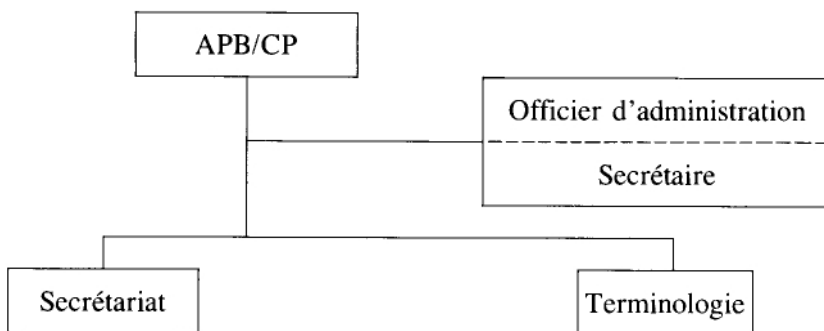
Après la compilation de ces remarques, venues surtout de l'extérieur d'Ottawa, d'autres phases de coordination ont lieu, dont une nouvelle présentation au Comité consultatif du CED, le 4 novembre 1970. Tout comme au moment de l'étude par le Comité consultatif du ministère, en août, les changements qui interviendront, suite à la réunion de novembre, auront surtout un impact sur la forme du document et la manière de le présenter au Conseil de la Défense: la substance restera inchangée.³⁷

Une des modifications résultera en l'ajout d'une annexe à la présentation faite au Conseil de la Défense, en décembre 1970, dans laquelle on dressait une liste des objectifs généraux du programme, que l'on subdivisait ensuite en sous-objectifs: ceux-ci devaient être atteints après que l'on aurait réalisé un certain nombre d'activités, elles-mêmes basées sur des sous-activités, (ce sont les sous-activités que l'on retrouve à l'annexe C). Ce tableau, de consultation facile et rapide, était complété par deux colonnes intitulées: option A et option B. En face de chaque activité, on retrouvait un coût sous l'option A et un autre sous B. Au Conseil de la Défense, le CED explique que l'option A est la plus coûteuse car elle suppose que l'on accomplira, dès que possible, toutes les activités. La B, celle qui est recommandée, est moins coûteuse: c'est la voie précautionneuse du plus long terme, celle qui se fera par étapes et révisions continues qui permettront de tenir compte des impondérables. Le coût de l'option A est évalué à 4 465 000 \$ et celui de l'option B à 2 477 400 \$.

En se penchant sur ces options, on se rend compte que la différence des évaluations se concentre sur deux des 33 sous-activités énumérées: les services de traduction au QGFC, aux QG des commandements, dans des écoles et dans certaines formations, et l'extension des cours de langue seconde à un grand nombre de militaires qui n'en suivaient pas auparavant. Or, on a de la difficulté à comprendre que ces deux sous-activités, qui sont largement basées sur l'acquisition de nouveau matériel (mini-laboratoire de langue, par exemple) et sur l'embauche de personnel qualifié (traducteurs, professeurs de langue) puissent être moins coûteuses à réaliser à long terme qu'à court terme; pensons au seul facteur inflationniste. De son côté, le 21 décembre, le ministre Macdonald, qui introduit son intervention sur le programme en disant que c'est une affaire prioritaire, demandera pourquoi on lui propose l'option B alors que la A semble plus rapide? Le CP pense que la B est la plus pratique dans les circonstances, alors qu'il manque de traducteurs, par exemple. Le ministre n'est toujours pas convaincu qu'il faille aller lentement, même s'il reconnaît qu'il existe des problèmes de mise en

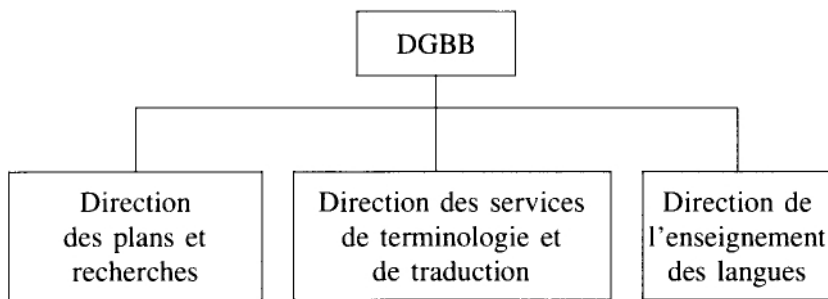
application. Finalement, on s'entend sur le fait que l'implantation du programme aura une haute priorité: en conséquence, on ne choisira pas entre les deux options.³⁸ À ce stade, il est intéressant de noter que les rédacteurs du document ont proposé la lenteur alors que fréquemment jusque-là, ils avaient encouragé la rapidité d'exécution. Ainsi, le 22 octobre, Chassé réagissant aux propos du chef du Commandement maritime qui qualifiait d'optimiste la période de réalisation suggérée pour le programme, écrivait que si l'on étendait cette réalisation sur plus de dix ans, on ne répondrait pas, comme institution fédérale, au sens d'urgence requis.³⁹ Lors des présentations des 4 novembre et 21 décembre, une des conclusions avait été que le plan devait être appliqué rapidement, tout délai pouvant nuire au succès de l'ensemble.

Une des décisions, prise le 21 décembre 1970, porte sur l'agrandissement du bureau de l'APB/CP: plusieurs mois s'écouleront entre ce moment et celui où l'expansion souhaitée aura été atteinte. L'APB/CP, on l'a vu, est le troisième titre que porte le Secrétariat au bilinguisme apparu en 1967. Bien que le poids des tâches habituelles ait augmenté (correspondance en langue française du QGFC, supervision de l'application des programmes de bilinguisme, publication d'un lexique) et qu'elles se soient multipliées (formulation de directives), l'effectif de quatorze postes est resté le même depuis le début. En 1971, l'organigramme du bureau s'établit ainsi:



Au total, sept militaires et sept civils y sont employés. Mais, des trois postes de major, deux sont occupés par des capitaines et l'autre est vacant. Les deux postes de cadres civils sont également vides. Chassé doit donc compter sur peu de personnes dans l'accomplissement du travail. Pas surprenant, dans ces conditions, que le remaniement suggéré de son bureau ait été accepté, surtout si l'on ajoute à ces raisons la recommandation 41 de la commission B et B.

Lorsque l'ébauche du 24 avril est présentée, on n'y mentionne pas l'augmentation de l'effectif. Mais en juin, cette possibilité apparaît, bien que l'on n'en ait pas encore fixé les détails.⁴⁰ Par contre, l'ébauche de septembre inclut une restructuration de l'APB/CP, qui reconnaîtra les responsabilités additionnelles que cet adjoint du CP a par rapport au secrétariat de 1967. À ce stade, on avance que ce bureau, alors dirigé par un colonel, deviendra une direction générale qui aura à sa tête l'équivalent d'un brigadier-général. Au 4 novembre 1971, on l'appelle la Direction générale de l'application des plans de bilinguisme. Celle-ci deviendra, entre ce moment et le 21 décembre suivant, la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB). Voici la structure générale proposée à l'époque:



Le 21 décembre 1970, au Conseil de la Défense, on est d'accord sur cette proposition qui reconnaît, entre autres, que les Forces ne pourront avancer rapidement, dans le plan discuté, sans un tel organisme. En effet, on justifie l'existence de la DGBB par la nécessité d'implanter le programme dans les délais les plus immédiats;⁴¹ toujours ce sentiment d'urgence auquel nous nous référerions plus tôt. Les personnes intéressées par les détails du retour du colonel Armand Letellier, à titre civil, à la tête de cet organisme agrandi, de même que par un organigramme plus détaillé, pourront se référer à la deuxième partie de ses mémoires.⁴² Signalons de façon concise ici, que la DGBB, incluant 31 postes, est officiellement créée par le Conseil du Trésor le 16 juin 1971.* Elle reçoit le directeur général adjoint, le 28 du même mois, et le directeur général, Armand Letellier, le 9 août suivant.⁴³ Voilà donc réalisée une des activités du plan d'action rendu public en février

* La minute 704 250 du Conseil du Trésor approuve la DGBB à dix conditions. La 9^e dit que le poste d'adjoint au directeur général devra disparaître entre le 16 juin 1972 et le 16 juin 1974. Ce poste était toujours en existence au moment de la rédaction du présent volume.

1971. Notons que la DGBB prendra son titre actuel de Direction générale des langues officielles (DGLO) le 17 octobre 1978.⁴⁴

Le programme pour accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces (le 29 septembre 1972)

Des délais importants surviendront dans une activité extrêmement importante du plan de février: la désignation des 28% des postes réservés aux francophones [para. 2f de l'annexe C]. Cette lenteur peut s'expliquer de plusieurs manières. Une première, mineure, est que 1971 sera une année très perturbée pour la DGBB qui existe officiellement à compter du 1^{er} janvier 1971 même si, à cette date, son organigramme n'est pas encore accepté par le Conseil du Trésor. Très tôt, le colonel Chassé est muté au poste de directeur du recrutement. Donc, jusqu'en juin, c'est le lieutenant-colonel Jean Fournier, à la tête d'un effectif réduit mais qui s'accroîtra au cours des mois, qui occupera le poste de directeur général par intérim.⁴⁵

Là-dessus, le Conseil du Trésor émet une circulaire, le 9 mars, où apparaît la liste des objectifs de bilinguisme que tous les ministères doivent chercher à atteindre. Il ajoute que tous «sont priés d'élaborer et de [lui] présenter... leurs plans conçus pour la réalisation de ces objectifs... et d'indiquer l'étendue de leur besoin en ressources supplémentaires.»⁴⁶ Dans les faits donc, comme nous le verrons, la DGBB, qui avait été chargée de coordonner l'implantation du programme de février, consacrera beaucoup d'efforts, et ce jusqu'en avril 1972, à reformuler ce plan de façon à pouvoir répondre aux critères du Conseil du Trésor. En juin 1971, par exemple, le ministre demandera à la DGBB de préparer une requête qui, après être passée à travers les étapes normales du ministère, irait au Conseil du Trésor pour approbation.⁴⁷ Nous signalerons les pressions dans ce sens qui apparaîtront à différents intervalles.

Or, la question de l'heure, et qui ne sera pas réglée avant des mois, est celle de la représentation des francophones. Autour de celle-ci se greffe un autre aspect important du programme, puisque seront discutés certains principes de base concernant l'existence des unités de langue française.

La circulaire du 9 mars mentionnait qu'un des objectifs de l'administration fédérale était d'arriver à une représentation «suffisante» des francophones. Le plan des Forces était plus contraignant: atteindre une représentation proportionnelle de 28% partout dans les Forces. Ici

encore, nous n'entrerons pas dans la farandole des ébauches et discussions entourant cette question. Nous nous en tiendrons plutôt aux lignes maîtresses de l'élaboration de cette activité, de même qu'à quelques à-côtés significatifs.

Le 8 mars 1971 paraît la directive 42/71 du CP qui distribue, entre les différents bureaux, les tâches découlant du plan de février. Selon cette directive, le DGBB doit, le plus souvent, coordonner le travail des exécutants. Parfois, il est aussi directement responsable de certaines activités (paragraphe 2d, h, k, m, n, o, z, aa, et cc de l'annexe C, par exemple).⁴⁸

Le 22 mars, le commodore R.H. Falls, du bureau du CP, explique que 28% des postes des Forces réservés aux francophones ne veut pas dire que chaque unité devra nécessairement avoir cette proportion de Canadiens français. Le pourcentage de francophones variera selon la nature de l'unité, son emplacement et sa désignation. Au total, les Forces devront faire place à 28% de francophones.⁴⁹ Cette précision d'interprétation, qui surgit assez tôt dans l'énoncé de cette partie du programme, annonce assez bien la suite.

La chronologie nous signale qu'une première ébauche de la directive concernant les pourcentages 72/28, préparée par le Directeur général de l'Organisation et de la Main-d'oeuvre (DGOM), était prête le 8 mars et a été étudiée le 15, lors d'une réunion DGBB — DGOM. Le 16, le CED expédie un message qui, très brièvement, demande à tous les récipiendaires du plan du 12 février de rayer trois mots dans la première ligne de la version anglaise du plan d'exécution.⁵⁰ Le 22, la note de service de Falls, citée ci-dessus, explique ce changement. Le 23, autre réunion de coordination où le DGBB par intérim et le DGOM se retrouvent. Il en ressort que plusieurs points restent à couvrir: il faudra tenir compte du pourcentage des départs des francophones; arriver à une plus grande justice dans les proportions de francophones; enfin, fixer une échéance de réalisation des 72/28.⁵¹

Au 30 mars, le travail se continue toujours mais les projets en cours ne sont pas suffisamment détaillés pour permettre de dégager des indicateurs de gestion, bien que l'on prévoit que les détails d'un plan de B et B devraient être prêts le 15 septembre suivant. On espère quand même pouvoir se présenter au Conseil de la Défense au début de mai, avec un projet déjà quelque peu concrétisé.⁵² Toutefois, ce calendrier subira plusieurs bouleversements.

Le 7 juin, le lieutenant-général M.E. Pollard, Contrôleur général (CG) et supérieur hiérarchique du DGOM, propose au CP une annotation des postes militaires qui reflétera les 72/28. Cette ébauche a été retardée car il a fallu tester de façon mathématique les différentes directives qui étaient à la base du travail. Qu'a-t-on trouvé? Il était impossible d'appliquer tous les critères de base en même temps.

Rappelons-les brièvement! Premièrement, il devait y avoir 28% de francophones dans tous les grades, métiers et classifications. Deuxièmement, comme l'avait écrit Pearson en 1968, les unités de langue française (ULF) comprendraient 80% de francophones, pendant que les unités de langue anglaise (ULA) en auraient 20%. Nous avons déjà souligné, dans le tome I (p. 231-2), l'impossibilité d'obtenir ces pourcentages de francophones pour les ULF et les ULA. Curieusement, le 1^{er} septembre 1970, Sharp demande encore aux CP et au CG, de respecter, au cours de leur réflexion, ces paramètres de 80% de francophones dans les ULF et de pas moins de 20% de ceux-ci dans les ULA.⁵³ La mission, déjà irréalisable, devenait encore plus complexe si l'on considérait deux autres facteurs: le nombre d'unités de langue française devait augmenter afin de permettre aux francophones d'exercer dans leur langue à peu près tous les métiers; de plus, il y a un désir évident à satisfaire, selon Pollard, celui de ne pas créer de petites minorités dans un milieu étranger. Aucun modèle mathématique ne permettait un respect intégral de tous ces principes. Il n'y avait pas, il n'y aurait jamais suffisamment de Canadiens français pour ce faire, même lorsque l'effectif permmissible de ceux-ci serait comblé. Certains critères devaient donc être changés et c'est autour de cette problématique que le débat tournera au cours des prochains mois.

Pollard et son équipe proposent une solution, en ce mois de juin 1971. On respectera intégralement les 80% dans les ULF et les 72/28 dans les Forces en général et dans chacun des grades. Cependant, certains métiers et classifications n'incluront pas 28% de francophones et les unités de langue anglaise n'auront pas nécessairement leurs 20% de francophones. Ainsi, on obtiendrait 37% de francophones dans l'infanterie, l'artillerie et les blindés, et moins de 28% partout ailleurs. Chez les contrôleurs aériens, que Pollard qualifie de cas typique dans son analyse, on parviendrait à avoir un peu plus de 20% de francophones, comprenant une unité de langue française à 80% et des unités de langue anglaise à 20%. En ayant 37% de francophones dans

les armes de combat terrestres (infanterie, artillerie et blindés), on pourrait se permettre, dans les ULF de ces armes, 80% de francophones tout en maintenant 20% de ceux-ci dans les unités anglophones correspondantes. Un petit problème subsistera: en Europe, où les Forces devraient être représentatives du Canada (72/28), les francophones seront présents à 22% partout, sauf dans le 1^{er} bataillon du R22^{or}, où ils le seront à 80%.

Cette lettre d'explication de Pollard couvre un document intitulé «Ébauche du plan d'exécution de la structure des Forces pour refléter le contenu anglo/franco», qui est une réponse à la directive du CED 51211-0, en date du 12 février 1971. Ce plan propose une liste des ULF, qui est à peu près celle que l'on adoptera plus tard et dont nous discuterons au chapitre 12. On y trouve également des groupes, qui seront considérablement remaniés, d'unités à 72/28 et de celles où la composition linguistique serait représentative du milieu (ex: BFC Montréal: 70% de francophones et 30% d'anglophones; BFC Rockcliffe et Uplands à Ottawa: 62% d'anglophones et 38% de francophones).⁵⁴

Une multitude d'activités sont liées à ce projet; elles ne peuvent avancer aussi longtemps que la méthode et les délais nécessaires pour atteindre les objectifs biculturels ne seront pas fixés.⁵⁵ Pour sa part, le ministre, dans une lettre à Sharp le 25 juin, a répété la très haute priorité qu'avait à ses yeux le programme de B et B. En conséquence, l'aspect biculturel de la question devait parvenir au Conseil de la Défense le plus tôt possible.⁵⁶ Or, ce n'est que le 23 juillet qu'un memorandum de l'adjoint militaire au CP, à l'intention du CG, commente le document du 7 juin. Essentiellement, on y laisse clairement entendre qu'il faut atteindre les 72/28 partout mais à long terme. On tique un peu sur le fait que les FC en Europe soient considérées comme une seule unité où les Canadiens français seraient excédentaires parmi les armes de combat et sous-représentés dans les autres types d'occupation; il faudrait qu'ils soient proportionnellement présents dans ces autres unités, dit-on. En général, on accepte l'approche de Pollard à condition, comme le suggérait le CG le 7 juin, qu'elle soit révisée en fonction des 28% dans chaque composante lorsqu'on sera sur le point d'atteindre les 28% au total. Le but ultime, qui est d'offrir les mêmes possibilités de carrière aux francophones qu'aux anglophones ne pourra être atteint qu'à cette condition.⁵⁷

Le 10 août, Pollard soumet une ébauche très complète au CP et la fait accompagner d'une note de service dont il est intéressant

d'extraire quelques données. Pollard y reprend les arguments de juin en soulignant l'importance d'un front commun CP-CG lorsqu'on se présentera au Conseil de la Défense. L'un des points sur lesquels reposera cette alliance doit être que les critères, qui se sont additionnés au cours des ans, ne peuvent être intégralement respectés. Partant de sa position, déjà connue, quant à l'impossibilité d'atteindre les 72/28 partout, il répète qu'il faudra accepter des représentations excédentaires et des sous-représentations sectorielles, tout en faisant en sorte qu'aucun métier n'ait moins de 20% de francophones. Il reste cantonné, et pour cause, puisque le CP y a souscrit, sur sa façon première de percevoir la question: 80% de francophones dans les ULF et 20% dans les ULA. Il accepte donc les extravagances ainsi créées: 37% de francophones dans l'infanterie; 39% des pilotes de CF-104 seront Canadiens français lorsqu'un escadron deviendra ULF; une multitude d'occupations militaires seront cependant déficitaires, surtout dans les activités techniques. Sur la représentation en Europe, il ne bouge pas d'un iota. Il confirme enfin son acceptation d'une révision ultérieure de son projet.

Quant au plan lui-même, pièce maîtresse du jeu, retenons-en l'essentiel. Avec une force totale de 83 000 militaires, il y aura 23 200 francophones lorsque les 28% seront atteints. On refait le tour des critères pour souligner l'impossibilité criante, dit-on, d'obtenir 28% de francophones partout si l'on est pour en avoir 37% dans l'infanterie, les blindés, l'artillerie. On présente une liste d'ULF existantes et à venir, à 80% de francophones, et d'unités de langue anglaise, à 20% de francophones. Mais aussi, une série d'unités qui auront 28% de francophones, soit parce qu'elles offrent des services (les grands commandements, les Force canadiennes en Europe, la représentation auprès de l'OTAN), soit parce qu'étant des unités plus singulières, comme le service de cartographie, elles permettront aux francophones de réussir des carrières même dans des secteurs où le nombre total de militaires est restreint. Enfin, certaines unités, situées dans des régions où la minorité anglophone ou francophone est forte, devront recevoir un pourcentage d'anglophones ou de francophones équivalent à la représentation locale de cette minorité officielle.

Laisant de côté la longue et mouvante liste des unités classées sous les différents titres voici, à l'aide de chiffres arrondis, la répartition des francophones telle que proposée par le CG.⁵⁸

Tableau 1

**RÉPARTITION DES FRANCOPHONES SELON LE
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL, AU 10 AOÛT 1971**

Type d'unités	Nombre total de militaires	Nombre francophones prévu
Unités et établissements à 72/28	20 520	5 750
Unités qui reflèteront un pourcentage local	2 370	1 230
Unités de langue anglaise	51 485	10 300
Unités de langue française	6 820	5 460
Commandements	1 775	450
	82 970	23 190

Mais voilà qu'Armand Letellier, qui vient tout juste de revenir dans ce dossier à titre de DGBB, n'est guère enthousiasmé par cette approche. Après avoir consulté le document de Pollard, il rédige une note à deux de ses adjoints leur demandant de préparer, pour le CP, une note de service qui devra tenir compte des données suivantes:

- le «jeu des nombres» du document Pollard partage les ressources francophones de façon à désavantager ceux-ci et à diminuer les résultats attendus par les mesures prises jusqu'ici en relation avec le B et B;
- selon ce «jeu», il y aura trop de francophones dans les ULA par rapport aux ressources françaises totales (10 300 sur 23 190, c'est-à-dire, environ 45%),
- ces 10 300 seront utilisés à des fins allant à l'encontre des directives de bilinguisme et de biculturalisme déjà suivies dans les Forces;
- en fait, on continuera ainsi d'assimiler plus subtilement et lentement les francophones;
- seulement 2% de l'effectif total anglophone aura accès à des postes dans les ULF;
- la solution de rechange: une grande proportion de ces 10 300 francophones devrait servir à créer d'autres unités de langue française et à remplir des postes désignés pour des francophones.⁵⁹

Le 18 août, Letellier peut écrire au CP adjoint (militaire), le commodore Falls, que l'objectif d'avoir 80% de francophones dans les ULF et 20% dans leurs contreparties anglophones ne peut plus être maintenu sans aller contre le principe de l'égalité des chances. Si on le retient, seulement 2,2% des militaires anglophones (1 360) serviront dans les ULF alors que 44,4% (10 300) des francophones seront dans les ULA. Les anciennes difficultés seraient ainsi maintenues concernant le travail des francophones dans leur langue. Comme on ne sait pas encore à quoi les 80/20 devraient faire place, il faudrait aviser les participants à la prochaine réunion du Conseil de la Défense de ces réflexions et signaler que l'étude des alternatives ne permettra pas qu'une présentation leur soit faite le 9 septembre, comme cela avait été prévu.⁶⁰

L'annexe A à cette note de service détaille le raisonnement du DGBB. On reconnaît, comme le CG, que les principes directeurs émis séparément depuis trois ans ont chacun leur mérite. Par contre, lorsqu'ils sont rassemblés, il devient impossible de tous les respecter. La proposition que le CG a faite, après cette constatation, toute valable qu'elle soit, est reprise et le DGBB se demande comment elle pourrait permettre au ministère de remplir un de ses buts: celui de l'égalité des chances. Est-ce qu'elle serait assez attirante pour amener les francophones à rester dans les Forces alors qu'ils devraient à peu près tous apprendre l'anglais?

Le Conseil de la Défense doit donc savoir que les nombreux principes directeurs émis ne peuvent tous être respectés; que la plupart de ceux-ci, ainsi que plusieurs des objectifs et activités qui ont été formulés très tôt dans la présente phase d'élaboration du B et B, ne doivent pas être considérés comme immuables lorsqu'on découvre, durant une étude plus approfondie, qu'ils empêchent d'avoir la souplesse nécessaire à réaliser notre but (l'égalité des chances pour les membres des deux groupes linguistiques). On recommande donc, plus spécifiquement, que:

- les 80/20 des ULF et ULA soient modifiés;
- plus d'ULF soient créées afin d'accroître le nombre de postes auxquels auront accès les anglophones bilingues;
- le principe des 28% dans toutes les activités militaires soit appliqué d'aussi près que possible, mais subordonné à celui d'avoir 28% de francophones à tous les niveaux.

Ces recommandations, si elles sont acceptées, commanderont une révision du plan actuel des 72/28.

En appendice A à l'annexe, on reprend les nombres du CG pour souligner que 74,4% des francophones serviraient en anglais (si on additionne les postes qui leur sont réservés dans les ULA, les unités nationales à 72/28 et les unités où l'on respectera la proportion locale d'une minorité francophone); donc, seulement 23,6% pourraient servir dans leur langue. Par contre, 44,4% des anglophones auraient la garantie de servir en anglais dans les ULA.

Letellier et son groupe ont choisi de dramatiser la situation des francophones en supposant, avec une grande logique servie par une longue pratique du métier militaire, que tout francophone hors d'une ULF servira en anglais. Ils n'osent pas faire le même constat pour les anglophones: en s'arrêtant au fait que 44% de ceux-ci travailleraient en anglais dans les ULA, ils taisent que, dans les faits, avec le modèle actuel du CG, où seulement 2,2% des anglophones travailleraient en français, les anglophones pourraient, à 97,8%, travailler dans leur langue. On a sans doute jugé qu'il valait mieux ne pas tenter d'enfoncer davantage le clou de l'iniquité évidente qui serait faite aux francophones si la proposition de Pollard était acceptée.

En appendice B du dit document apparaissent les avantages et les désavantages de la proposition de juin du CG, qui se résument à ceci:

Avantages

- Les francophones apprendront l'anglais. Ils auront accès, en anglais le plus souvent, à un très grand nombre de postes. Ils seront souvent mutés hors du Québec, ce qui évitera leur concentration dans cette province.

Désavantages

- Les anglophones n'étant pas assez nombreux dans les ULF, peu d'entre eux pourront apprendre ou maintenir leur français (environ 1 760 postes leur seront réservés dans les ULF et dans celles situées en région où les anglophones sont minoritaires). Cette situation pénalisera les anglophones qui, ne pouvant bien posséder le français, ne pourront avoir accès à des milliers de postes bilingues.
- Dans cette éventualité, toutes les activités du plan reliées à l'apprentissage du français risquent de courir à leur propre perte.⁶¹

Nous avons cru bon de bien étaler ces arguments de Letellier qui, rappelons-le, n'est en poste que depuis neuf jours lorsque cette note de service est signée. Sa longue expérience militaire, sa connaissance des premières tentatives sérieuses entreprises par les Forces dans le domaine du B et B au cours de la période contemporaine et, enfin, un personnel qui était aussi bien au fait lui ont permis d'indiquer très rapidement que le train du CG faisait fausse route. Ce n'était qu'un début puisqu'il fallait encore arrêter ce train et l'aiguiller sur la bonne voie. Les semaines à venir allaient permettre cette double opération.

En ce 18 août, Letellier commet une autre note de service significative. S'adressant toujours à Falls, il rappelle la lettre de Pearson de 1968. Le principe des 80/20 avait alors été imposé de façon arbitraire. Il n'avait eu aucun impact réel sur le moment. Maintenant que le plan veut réserver 28% des postes aux francophones et tout à la fois leur garantir les mêmes chances de carrière que les anglophones ont toujours eues, les 80/20 doivent être abandonnés. La déclaration de Trudeau du 23 juin 1970, allant dans le sens de l'égalité entre les deux grands groupes linguistiques canadiens, on peut considérer qu'elle a priorité sur la lettre de Pearson. Selon le DGBB, le ministère peut donc avancer sans consulter à nouveau le Premier ministre actuel.⁶²

Comme on l'a remarqué, l'approche du Contrôleur général est différente de celle du DGBB. Les deux s'accordent sur le fait que l'application intégrale de tous les principes est impossible. Cependant, le premier maintient au mieux les 80/20, recherchant l'assouplissement du côté des 72/28. Le second veut assouplir les 80/20 et camper aussi rigide que possible sur les 72/28, croyant que là se trouve la clé de l'égalité des chances. C'est en essence ce que transmet le CP au CG, le 24 août, dans une note où il admet également, tout comme son destinataire, que certains des critères à la base du plan devront être assouplis. Lesquels? Cela reste une question ouverte même si un début de réponse est déjà contenu dans cette note. En effet, y lit-on, la révision devra se faire en modifiant les 80/20 dans les ULA et les ULF afin d'obtenir une meilleure répartition des 72/28 dans les métiers et classifications. Ce nouveau plan devra souligner qu'il peut seul permettre d'atteindre les objectifs du gouvernement. Dans ces conditions, on accepte de reculer, sans les préciser, les dates des présentations au Comité consultatif du CED et au Conseil de la Défense. Cependant, le CP suggère que l'on travaille rapidement afin d'exclure tout autre délai.⁶³ Le train de Pollard, pour poursuivre notre analogie, a donc été arrêté à cette date. Mais l'engagement sur la bonne voie n'est pas pour demain.

En effet, ce n'est que le 21 septembre que Letellier, après avoir appris de son supérieur qu'il pouvait aller de l'avant avec ses propositions du mois d'août, écrit à l'adjoint de Pollard. À ce stade, il a été entendu que le plan à adopter devra tenir compte des récentes directives gouvernementales et se développer, dans sa phase active, sur une période de 10 ou 15 ans. Il rappelle les longs mois écoulés depuis février 1971, ainsi que les pressions du ministre. Cette fois, dit-il, il ne faut pas rater notre coup. La suggestion est de former un groupe de travail CG/CP qui conduira les choses jusqu'à leur aboutissement logique.⁶⁴ Toutefois, force est de constater que les activités 2b, (identification des postes bilingues), 2f (72/28) et 2w (désignation des ULF et ULA), qui devaient être complétées le 1^{er} septembre 1971, selon le plan de février, ne l'ont pas été. Qui plus est, aucun nouvel échéancier ne leur a été fixé.⁶⁵

La révision a lieu au milieu de pressions croissantes pour qu'elle se termine rapidement. Le 1^{er} septembre, Sylvain Cloutier a remplacé Elgin Armstrong en tant que sous-ministre. Le 24 septembre et encore le 8 octobre, le CED signifie au CP Dextraze que toute la question doit être amenée au Conseil de la Défense le plus tôt possible.⁶⁶ Il semble bien, qu'en fait, ce soit Cloutier qui insiste auprès de son collègue pour qu'on accélère un processus qui a déjà passablement duré. Pourtant, aucun terme n'est fixé, de telle sorte que Cloutier se doit de rester également vague lorsqu'il écrit, le 1^{er} octobre, au secrétaire du Conseil du Trésor, A.W. Johnston. Le Trésor, par une lettre du 4 août, avait demandé à tous les ministères de soumettre leurs plans pour atteindre les objectifs de gestion du B et B énoncés dans le document du 9 mars. Que répond Cloutier, en octobre? Il fournit des excuses certainement valables, mais qui servent surtout à masquer la fausse route qu'ont prise les 72/28. En effet, écrit-il, le programme du ministère a été retardé par nombre de facteurs. Par exemple, le Livre Blanc sur la Défense n'a été rendu public que le 24 août; le DGGB n'est arrivé qu'en août; les districts bilingues, que le gouvernement devaient annoncer, ne sont pas encore connus. Cependant, le nouveau sous-ministre explique ce qu'il entend faire et, entre autres, annonce-t-il, certaines des activités du ministère en B et B, traduction et enseignement des langues surtout, devront recevoir un financement spécial de la part du Conseil du Trésor.⁶⁷

Le 15 octobre, Cloutier rappelle à ses subordonnés qu'une réunion aura lieu le 3 novembre afin que les spécialistes le mettent au courant de l'état du B et B au ministère. Entre autres, il aimerait réviser les raisons qui, en décembre 1970, ont milité en faveur de l'adoption des

objectifs de B et B; discuter d'éventuels nouveaux objectifs qui seraient en plus grande harmonie avec ceux que le gouvernement a adoptés le 9 mars ainsi que du plan de 5 ans que le ministère s'engage maintenant à présenter au Conseil du Trésor avant mai 1972.⁶⁸

Dix jours plus tard, une proposition est prête concernant les 72/28 et la désignation des ULF: le DGGB suggère à Dextraze d'accepter ce texte que le CED et le CG approuvent.⁶⁹ Le 27 octobre, le modèle proposé est discuté par les représentants des secteurs du Personnel et du Contrôleur général. Brièvement, on vise par la nouvelle répartition à créer de meilleures opportunités de carrière pour les francophones unilingues et à faire en sorte que les Forces projettent le caractère bilingue du pays. Les QG des Commandements refléteront la composition linguistique de leurs unités. Au moins 50% des francophones pourront travailler en français exclusivement, alors que 40% occuperont des postes bilingues où le français sera utilisé. Enfin, environ 5% des anglophones pourront évoluer dans une atmosphère française.⁷⁰

La nouvelle approche est admise des personnes présentes et, le 5 novembre, un mémoire est prêt pour être étudié par le Comité consultatif du CED, le 17 suivant.

Le mémorandum du 5 novembre rappelle les diverses directives qui ont été émises ces dernières années; les 72/28 ont été admis le 12 février 1971; le principe que les Forces canadiennes devaient représenter le caractère bilingue du Canada, l'avait été le 1^{er} septembre 1970; les ULF et ULA qui incluront 80% de francophones ou d'anglophones, selon le cas, et 20% de l'autre groupe, est un critère qui se trouve dans la lettre du ministre au CED, en date du 11 avril 1968; et, selon une directive du CED du 1^{er} septembre 1970, les francophones doivent avoir les mêmes opportunités de carrière que les anglophones ont eues dans le passé.

Suite à cette énumération, on avance qu'il serait maintenant nécessaire de bâtir un modèle dans lequel toutes les Forces seraient comprises et grâce auquel on canaliserait toutes les énergies de recrutement, de sélection, d'entraînement, de désignation des ULF et des ULA. Donc, on demande au Comité consultatif du CED d'approuver de nouveaux buts et objectifs, ainsi qu'un plan à long terme qui sera par la suite soumis au Conseil de la Défense. Plus loin, on reprend de façon mathématique l'analyse de l'inégalité dont on a parlé en août. Ensuite, on démontre comment les différents principes

de base se contredisent. Ainsi, si le principe d'égalité était accepté, on pourrait voir 50% des francophones et 50% des anglophones servant dans leur langue, les autres étant distribués dans des unités nationales. Mais, en faisant cela, il deviendrait impossible d'avoir 20% des effectifs des ULA réservés aux francophones. De même, les 20% d'anglophones dans les ULF devraient diminuer.

On continue en proposant un nouvel ensemble de critères. Cela constitue l'important paragraphe 19 de la note de service. Qu'y dit-on? Que 28% des postes des Forces, à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les métiers et classifications, seront réservés aux francophones; au moins 50% des francophones serviront dans les ULF. Dans les unités nationales (QG, les écoles, unités hors-Canada ou spéciales) il y aura 72% d'anglophones et 28% de francophones. Dans les ULF, il n'y aura pas plus de 20% d'anglophones. Autant que faire se pourra, la composition des unités devrait reproduire la composition culturelle locale.

Enfin, les dernières pages sont consacrées à un plan de désignation des ULF qui tient compte de toutes ces données. La recommandation du mémoire est que le paragraphe 19 soit approuvé ainsi que ceux qui en découlent, soit les paragraphes 20 à 30 où la répartition du personnel est présentée.⁷¹

Le mémoire est accepté tel quel et, le 18 novembre, on l'expédie au Comité de gestion de la Défense, un organisme mis sur pied et présidé par le sous-ministre Cloutier et dont les délibérations précèdent celles du Conseil de la Défense. C'est le lundi 29 novembre que le Comité se penche sur cette question. En préparant cette rencontre, monsieur Cloutier fait ses devoirs, comme on dit: sa présidence de la réunion sera des plus active. Il y intervient, en effet, pour que certaines données soient prises en ligne de compte. Parmi celles-ci, notons les suivantes:

- a. 50% des recrues seront francophones jusqu'à ce que les 28% soient atteints;
- b. les unités nationales (ou bilingues) auront 28% de francophones;
- c. au moins 50% des francophones des Forces serviront dans les ULF «opérationnelles» du Canada. Il n'y aura pas plus de 10% d'anglophones dans ces unités; et
- d. à l'inverse, les ULA n'auront pas plus que 10% de francophones.⁷²

Cette intervention modifiait, tout en les fondant plus solidement, certains des principes que le Comité consultatif du CED avait adopté douze jours plus tôt. A ce moment, on avait dit, par exemple, que les ULF n'auraient pas plus de 20% d'anglophones.⁷³ Après étude par le Contrôleur général et le Chef du personnel, les postulats de Cloutier sont légèrement modifiés, en décembre et janvier, sans que l'essentiel ne soit touché.⁷⁴ Finalement, dans une longue lettre en date du 30 mars 1972, le sous-ministre demande au ministre de les accepter. Les raisons invoquées, qui lui ont été demandées par le ministre, reposent sur le principe d'équité, celui sur lequel ont insisté Letellier et son équipe depuis août et celui, parmi les critères de base, qui fut retenu comme suprêmement important. En s'en tenant aux 80/20 dans les ULA et ULF désignées, 20% seulement des francophones serviraient dans les ULF et, dans leur langue, alors que 80% des anglophones pourraient utiliser l'anglais au travail. Suivant les calculs faits à partir des 90/10 dans ces unités linguistiques, on arrivait au fait qu'approximativement le même nombre d'anglophones (1 290) comme de francophones (1 280) serviraient dans des unités de l'autre langue, alors que 50% des francophones pourraient travailler en français: les autres francophones feraient partie soit des ULA, soit des unités nationales. Sans atteindre au but de l'égalité parfaite, cette façon de voir les choses permettait d'en maximaliser la réalisation.⁷⁵

Cette lettre, qui éclaircit une partie très importante du nouveau «Programme pour accroître le B et B dans les Forces armées canadiennes», et le programme feront partie d'une liasse de documents qui seront étudiés et approuvés par le Conseil de la Défense le 10 avril 1972.

Revoyons maintenant sous un autre angle les 15 mois ayant précédé cette date du 10 avril 1972. Le programme de février 1971 était ambitieux, nous l'avons remarqué. Il fut vite évident qu'il ne serait pas réalisable dans les délais fixés. Songeons seulement à la répartition des 72/28 à laquelle était liée la désignation linguistique des unités. Une directive du CP, datée du 12 novembre 1971, a constaté ce retard ainsi que plusieurs autres. On y convient qu'il faut réévaluer les plans faits au niveau du bilinguisme et s'assurer que ceux concernant le biculturalisme, alors en développement, soient compatibles avec les premiers. La directive du CP 70/71 demande de développer un calendrier d'activités à long terme qui permettront aux Forces d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de B et B à l'intérieur des ressources disponibles.

Une série de critères seront pris en compte.

- Le modèle des 72/28, alors en développement, formera la base de toute la planification.
- On soulignera la nature particulière de certaines des activités des Forces par rapport à celles d'autres ministères.
- Les objectifs arrêtés devront se réaliser dans une période de 15 ans, divisée en trois plans quinquennaux (1972/1973 à 1976/1977; 1976/1977 à 1981/1982; 1981/1982 à 1986/1987).
- On identifiera de façon réaliste les cibles pour chacune des périodes de cinq ans, en mettant l'accent sur la première d'entre elles où les étapes de chaque activité seront bien délimitées, surtout en ce qui concerne les coûts et le personnel.

Le bureau de première responsabilité sera celui du DGGB et le plan définitif devra couvrir les aspects suivants:

- nombre minimum de militaires bilingues, anglophones et francophones, à chaque étape;
- représentation proportionnelle et égalité des chances pour les membres des deux grands groupes linguistiques, par classification, métiers et grades;
- enseignement des langues, incluant la formation ou le recrutement du personnel enseignant;
- mesures nécessaires pour atteindre les taux de recrutement qui auront été établis, pour fournir en personnel adéquat les ULF qui auront été énumérées, pour gérer de façon efficace le personnel de ces unités, pour rejoindre les besoins totaux des Forces en traduction, révision et terminologie;
- mesures pour assurer des communications efficaces entre les ULF et leurs unités interlocutrices et ce, à chaque étape;
- activités socio-culturelles, tel l'éducation des enfants des militaires, les services communautaires, les mess, les économats.

La directive désigne les bureaux qui devront collaborer à injecter les informations nécessaires et demande à chacun de nommer des officiers qui seront d'un niveau permettant une réalisation efficace et expéditive du plan qui devra être soumis au CP le 15 décembre 1971.⁷⁶

Fait intéressant à remarquer: alors qu'en 1970-1971 on avait vu le ministre Macdonald insister pour que l'on n'enferme pas la réalisation du plan dans des délais, il est admis, en novembre 1971, qu'il faudra prévoir des objectifs accessibles en 10 ou 15 ans. Dextraze, dès sa première rencontre avec Letellier, le 9 août, avait parlé en ces termes.⁷⁷ En septembre, Letellier laissait clairement entendre autour de lui qu'il faudrait délimiter une période d'application du futur plan. Sans doute se sentait-il bien appuyé en cela par la présence inévitable, dans un tel dossier, du Conseil du Trésor, où l'on aime quantifier, et de Sylvain Cloutier. Celui-ci n'ignorait pas, d'ailleurs, comment il fallait s'y prendre pour toucher les spécialistes du Trésor, ayant été l'artisan d'un plan «rigoureux et contraignant concernant les langues officielles»⁷⁸ au Revenu national, où il avait été sous-ministre avant de venir à la Défense. Un autre aspect qui allait découler de la directive du CP 70/71, et qui mérite mention, est la forme dans laquelle le plan devait être soumis. Déjà, en décembre 1970, comme nous l'avons constaté, la présentation faite à Macdonald avait été assez élaborée. En 1971-1972, lors de la nouvelle formulation, on utilisera deux diagrammes à cheminement critique couvrant respectivement la première phase quinquennale et les 15 ans. Les murs des bureaux de la DGBB, entre 1972 et 1974 (date du déménagement dans le nouvel édifice au 101 Colonel By) étaient bardés de ces diagrammes.⁷⁹

Toujours est-il qu'on forma un important groupe de travail qui se réunit fréquemment entre le 17 novembre 1971⁸⁰ et le 14 janvier 1972. Le colonel Letellier résume très bien comment les choses se sont passées et l'excellente collaboration qu'il a obtenue aussi bien du major-général Laubman, qui venait de remplacer Falls comme adjoint de Dextraze, que de tous les membres du groupe de travail qui avaient été désignés par les différents bureaux spécialisés ou étaient venus de l'effectif de la DGBB.⁸¹ Si la date fixée du 15 décembre ne fut pas respectée c'est, en partie, à cause des changements que le «jeu des nombres» dut subir suite à la réunion du Comité de gestion de la Défense, le 29 novembre au matin.⁸² De telles décisions demandaient un réaménagement de plusieurs des documents interdépendants qui constituaient la base du plan à venir. Mais, à cette raison, que fait très bien ressortir le lieutenant-colonel Tousignant dans une note de service, s'en ajoute une autre: plusieurs des spécialistes n'avaient pas, au 15 décembre, remis au DGBB les travaux qu'ils devaient fournir. De plus, certains de ceux qui avaient été remis étaient incomplets, surtout en ce qui concernait les estimations financières très importantes, puisque le

ministère cherchait, à ce stade, à obtenir certaines sommes du Conseil du Trésor qu'il consacrerait au seul chapitre du bilinguisme (nous traiterons de l'aspect financier au chapitre 16). Tous ces retards ponctuels et les réaménagements entourant les 72/28 en entraînaient d'autres puisque, dans ce domaine, les textes préparés dans des secteurs différents étaient généralement complémentaires.⁸³

Finalement, ce qui a consisté en une nouvelle formulation plus pointilleuse du plan approuvé par le Conseil de la Défense en décembre 1970, est prêt à être présenté au Comité consultatif du CED, le 7 février 1972. C'est sans changement d'envergure que le tout est accepté.⁸⁴ Une semaine plus tard, le Comité de gestion de la Défense est saisi de la question et, encore une fois, le «Programme pour accroître le B et B dans les Forces canadiennes» est approuvé. Le sous-ministre exige tout de même que certaines modifications et précisions soient apportées à la requête que le ministère s'appête à envoyer au Conseil du Trésor afin d'en obtenir des fonds supplémentaires et des années-personnes, requête que l'on étudie en même temps que le Programme. Enfin, il demande qu'on ajoute une activité à ce dernier, soit un rapport annuel des réalisations qui devra être prêt à chaque mois de décembre.⁸⁵

Le 10 avril suivant, le Conseil de la Défense étudie et approuve les trois documents suivants:

- a. la note de service du sous-ministre au ministre, datée du 30 mars, et expliquant pourquoi les ULF ou les ULA seront à 90/10 plutôt qu'à 80/20;
- b. le Programme pour accroître le B et B dans les Forces armées canadiennes;
- c. la requête adressée au Conseil du Trésor, qui reprend ce programme tout en demandant des fonds et des années-personnes pour permettre de la réaliser.⁸⁶

Les décisions du genre de celles prises le 10 avril 1972 ne viennent pas sans difficulté, nous avons déjà pu le constater. Ajoutons qu'à cette date les militaires et les fonctionnaires civils du ministère ont affaire à un nouveau ministre, l'honorable Edgar Benson. Ce sont certaines de ses appréhensions, qu'il a formulées lors d'une réunion restreinte, tenue le 20 mars, qui ont conduit à la rédaction du memorandum du 30 mars.⁸⁷ En ce 10 avril, Benson est encore circonspect. Il craint que le critère des 72/28 ait un effet diviseur. Il

croit que l'on ne devrait pas trop étaler sur la place publique les pourcentages anglophones/francophones des unités: ce serait incompris. Cependant, tous ceux qui ont oeuvré de près ou de loin à l'énonciation du plan serrent les rangs, s'expliquent et emportent la mise. Reste un point sur lequel le ministre se cantonne et qui deviendra une décision du Conseil de la Défense: le terme de 15 ans ne doit pas être d'une fermeté à toute épreuve, mais doit plutôt servir de guide à ceux qui appliqueront le plan.⁸⁸

Que trouve-t-on dans ce programme? Essentiellement, un approfondissement de tout ce que les précédents documents officiels avaient traité. Le plus récent est cependant celui qui saisit le mieux, dans toute son ampleur, la question du B et B dans les Forces. On y considère enfin l'impact prévu advenant que 28% des Forces soient francophones; on propose la désignation de nouvelles ULF, tout au long de la période d'implantation, soit jusqu'en 1987. Et l'on fait une prévision des coûts, en personnel et en argent, surtout pour les années 1972-1977. On approfondit et fixe des délais de réalisation à des activités qui ont déjà été traitées plus tôt: l'enseignement des langues, les services de traduction et de terminologie, les collèges militaires ou d'état-major, l'annotation des dossiers des militaires quant à la langue d'enseignement désirée pour leurs enfants, les services biculturels, un programme d'information, les coordonnateurs du B et B auprès de chaque commandement, etc. Les unités des Forces canadiennes se verront inscrites sous une des trois appellations suivantes: nationale, de langue française ou de langue anglaise. Tous les postes seront annotés unilingues anglais ou français ou, encore, bilingues à différents niveaux. On doit aussi réviser les politiques régissant la carrière des militaires puisque 28% des postes doivent être francophones.⁸⁹

On retiendra, en particulier, la répartition des anglophones et des francophones à laquelle on est arrivé.

Tableau 2⁹⁰

MODÈLE DE LA STRUCTURE DES FORCES ARMÉES			
Sorte d'unités	Francophones	Anglophones	Totaux
Unités nationales	10 340	26 593	36 933
Unités de langue française	11 620	1 290	12 910
Unités de langue anglaise	1 280	31 877	33 157
TOTAUX	23 240	59 760	83 000

Ce modèle est plus simple que celui qu'avait présenté le Contrôleur général à l'été 1971. Ici, les unités nationales englobent les commandements, les unités et établissements à 72/28 ainsi que les unités qui avaient été prévues pour refléter un pourcentage local dans le précédent tableau. On retiendra surtout qu'en août 1971, on prévoyait que 5 460 francophones serviraient dans les ULF alors qu'en avril 1972, ce nombre a plus que doublé (11 620). De 10 300, le nombre de francophones devant servir dans les ULA est tombé à 1 280. Letellier était parvenu à mieux balancer les choses. Cependant, selon toute vraisemblance, la très grande majorité des 10 340 francophones des unités nationales devraient surtout servir en anglais, c'est-à-dire dans la langue qu'utiliseraient leurs 26 593 collègues anglophones. L'égalité intégrale n'était pas pour demain.

Durant l'été 1972, des discussions auront lieu entre des officiels du Conseil du Trésor et ceux de la Défense qui conduiront à quelques changements mineurs à la requête présentée en avril quant au nombre d'années-personnes et à l'importance des fonds supplémentaires demandés par la Défense (voir chapitre 16).

Finalement, le 29 septembre, une lettre du Conseil du Trésor, signée par le secrétaire adjoint, A. Kroeger, arrive au sous-ministre Cloutier pour officialiser l'approbation qu'a donnée le Trésor aux plans de B et B du ministère lors de sa réunion du 14 septembre. C'est une acceptation totale des objectifs du programme et du principe voulant qu'il s'appliquera sur 15 ans. La portion qui couvre la période 1972/1973 à 1976/1977 est également acceptée en principe. Les sept autres éléments d'approbation, qui ont été spécifiquement demandés par le ministère, sont aussi entérinés, parfois avec de légers amendements que nous aurons l'occasion de voir plus loin. Mais, il n'y

avait là rien de surprenant pour les gestionnaires de la Défense puisque, au cours de l'été, leurs discussions avec leurs vis-à-vis du Conseil du Trésor leur avaient permis de dégager les consensus nécessaires.⁹¹ Au total, c'est donc un heureux aboutissement que le personnel de la DGBB accueille avec joie, suite à des mois d'un travail ardu (août 1971 à février 1972) et d'attente (avril à septembre 1972).

Autres tâches accomplies par la DGBB

L'exposé qui suit permettra au lecteur de mieux saisir l'ampleur du travail accompli par la DGBB dans les derniers mois ayant précédé la réunion cruciale du 10 avril 1972.

Les mémoires rédigés par Armand Letellier sont éloquents quant à la pression qui existait pour que son bureau arrive à conclure le plan. Nos précédentes pages ont fait quelque peu ressortir la marche parfois compliquée de ce dossier*. Le temps pressait si l'on voulait accéder aux fonds spéciaux réservés pour le B et B par le Conseil du Trésor pour l'exercice financier 1972-1973. Or, au moindre changement d'importance, des dizaines de pages de l'ébauche du programme devaient être amendées à une époque où le traitement de texte n'était pas encore à la mode. Pour arriver quasi-prêts en février 1972, plusieurs membres du personnel de la DGBB ont oeuvré les soirs et les fins de semaine à peaufiner le programme.

Simultanément à ce projet de toute première importance ayant accaparé la direction générale en 1971-1972, plusieurs autres tâches étaient accomplies qui occupaient passablement le personnel de la DGBB. L'une d'elles consistait à rédiger des rapports d'étape que la Direction générale devait fournir. La directive du CED P3/70, du 27 février 1970, demandait que des rapports trimestriels soient soumis au CED afin de porter promptement à son attention les problèmes d'implantation qui pourraient surgir. On n'a retrouvé aucune trace de rapports écrits concernant l'application du programme avant l'été 1970: et encore, était-ce en cette occasion en réponse à une exigence du Premier ministre. Or, ce rapport fut jugé incomplet et l'état-major dut le reprendre. Le texte révisé arriva au ministre le 3 février 1971, après avoir transité par divers bureaux à partir du 20 janvier. Il retrace les accomplissements des Forces

* Tout chercheur voulant s'en rendre compte par lui-même aura intérêt à consulter le dossier 20-2 Vol. 1-20-B and B2 *Plans and Programs* du *Fonds Letellier*.

Le major-général J.E. Hanna fut, comme colonel, un adjoint et un allié des plus précieux pour monsieur Letellier, entre 1971 et 1974. À titre d'anglophone bilingue, il joua un rôle très actif au sein de la DGBB, avant d'accéder à de nouveaux grades et postes, dont celui d'attaché militaire auprès de l'Ambassade canadienne à Paris.

(UPFC NB 78-298)



Le général F.R. Sharp, CMM, DFC, CD. En tant que Chef de l'état-major de la Défense, entre 1969 et 1971 il fit accepter par le Conseil du Trésor et mit en marche un programme très élaboré de langues officielles au sein des Forces canadiennes.

(UPC/REP 72-104)

canadiennes, dans le domaine du B et B, au cours des cinq années précédentes. Grâce aux décisions prises par le Conseil de la Défense, en décembre 1970, ce document peut maintenant présenter des objectifs à court et long terme que les Forces chercheront à atteindre. Enfin, on y remarque que les recommandations 26 à 40 de la Commission B et B ont été prises en ligne de compte; on y fait même ressortir la progression de leur mise en application.⁹²

Lorsque le sous-ministre prend connaissance de ce rapport, il le trouve si intéressant qu'il propose au ministre de demander au CED de lui en fournir de semblables trimestriellement, qui porteraient sur les activités les plus significatives du programme.⁹³ Il semble que cette suggestion ait été suivie puisque, le 15 mars suivant, le colonel A.C. Bowes, qui dirige le cabinet du chef de l'état-major, expédie une note à son équivalent chez le CP, par laquelle il renouvelle finalement ce qui était contenu dans le programme rendu public en février 1971. Le CED veut des comptes rendus trimestriels, le premier devant couvrir la période débutant le 1^{er} avril 1971, qui contiendront de bons indicateurs de progression: ces exposés périodiques seront préparés pour la signature du CED, à l'intention du ministre, mais en passant par le bureau du sous-ministre.⁹⁴ Le premier de ce genre sera expédié au ministre dès le 26 avril, pour couvrir les mois de janvier à mars 1971.⁹⁵ On poursuivra cette procédure sur plusieurs mois, jusqu'à ce que le nouveau programme prévoit un rapport annuel, qui serait présenté en décembre.

On a constaté que les comptes rendus destinés aux hautes autorités étaient difficiles à obtenir. C'était le cas de ceux que devaient remettre tous les mois, au DGBB, et ce à compter du 1^{er} avril 1971, selon la note de service du CP du 8 mars 1971 (déjà citée) les différents organismes du QGDN impliqués dans des activités liées au plan publié en février 1971. Le 6 avril, le lieutenant-colonel Fournier dut envoyer un rappel: à cette date, selon les dossiers, un seul des bureaux qui devait fournir un rapport s'était exécuté.⁹⁶

Ces documents à recevoir ou à expédier retenaient une partie de l'attention des membres de la DGBB. D'autres sortes d'analyses étaient aussi nécessaires et demandaient beaucoup de travail et de coordination. Ainsi, le 1^{er} octobre 1971, la DGBB — sans doute le colonel Hanna, adjoint à Letellier et méticuleux dans ce genre de travail — remet un long aide-mémoire au major-général Laubman, adjoint du

CP Dextraze. On y décrit, de façon remarquable, la situation des programmes du B et B au ministère (ce qui a été fait jusque-là; ce qu'il reste à réaliser) ceci, après une brève préface historique bien amenée.⁹⁷

Mais il y a plus. Pour bien appuyer son action et ses points de vue, lors des nombreux échanges qu'il a entourant la mise sur pied du plan, Letellier sent le besoin de faire ressortir l'aspect prioritaire du B et B à la Défense. Un mémorandum du 28 septembre 1971 souligne, citations de ministres et du CED à l'appui choisies dans des procès-verbaux de réunions ou, encore, dans des lettres, la haute priorité que l'on accorde à ce domaine à la Défense. Durant des mois, le DGBB se déplacera, emportant avec lui ce document et le sortant, de temps à autre, pour montrer à tel ou tel interlocuteur pourquoi il pousse les choses.⁹⁸

Le directeur général est aussi mêlé de près à toute information que le ministère offre au public, ou que le ministre fournit à la Chambre, concernant le B et B à la Défense. Par exemple, les réponses aux plaintes que des citoyens ont envoyées au Commissaire aux langues officielles, soulignant des lacunes dans le bilinguisme dans les Forces armées, sont coordonnées par la DGBB. D'autre part, celle-ci fournit les éléments nécessaires à garder à jour l'article portant sur le B et B du manuel de renseignements que le ministre a en sa possession.⁹⁹

Dans d'autres domaines, la DGBB doit aussi être présente. L'automne 1971 est marqué, entre autres, par l'étude que mène un groupe d'experts sur l'organisation et les structures de la haute gestion du ministère, surtout au QGDN. Le ministre Macdonald avait formé ce groupe d'étude, dirigé par John Harbron, le 3 juin précédent. C'est le colonel Hanna qui prépara la documentation nécessaire, longue et précise, à l'intention du groupe de recherche; les rôles de la DGBB et la façon dont le ministère évoluait dans la question du B et B y étaient très bien expliqués. L'exposé oral de Hanna eut lieu le 4 novembre 1971, et on y travaillait depuis le 8 octobre. Or, durant cette période, nous laisse entendre Letellier, toutes les énergies de sa direction générale auraient pu être avantageusement utilisées à terminer le plan.¹⁰⁰ Cela dit, les recommandations de Harbron résulteront, en septembre 1972, en un réaménagement majeur de la haute gestion du QGDN, qui n'affectera guère la DGBB cependant. Essentiellement, le poste de sous-ministre prenait une nouvelle dimension, son titulaire pouvant à l'avenir se mêler de plus en plus au fonctionnement des Forces armées, un secteur qui avait été jusque-là très largement réservé au CED.¹⁰¹

D'autre part, le 15 mars 1971, le Conseil du Trésor a annoncé que le docteur Pierre E. Coulombe ferait, dans tous les ministères, une évaluation de l'efficacité des programmes de bilinguisme depuis 1966.¹⁰² En août, arrive un questionnaire du groupe Coulombe, que la DGBB devra remplir pour le 30 septembre suivant.¹⁰³ Évidemment, et cela se reproduira à d'autres moments, ce questionnaire s'adresse à des civils, ce qui ne facilite pas la collecte des réponses concernant les militaires. En 1972, un autre questionnaire portant sur les plans de bilinguisme du ministère est envoyé par le Conseil du Trésor. Durant plusieurs jours, et même des semaines, les responsables de la DGBB et ceux du Conseil du Trésor accrocheront sur les équivalences entre postes. À prime abord, à la DGBB, on sera même réticent à remplir un tel document adressé aux conseillers en bilinguisme et considéré inadéquat par plusieurs puisque les Forces armées ont un programme, à cette date, qu'aucun autre ministère n'approche. Finalement, et peu à peu, on formulera des réponses.¹⁰⁴ Sur la fin de 1971, un autre fonctionnaire du Conseil du Trésor s'abouchera avec la DGBB afin de dresser, à l'intention de son patron, un constat de l'application qu'ont reçue, à ce jour, les recommandations du volume III du rapport de la commission B et B.¹⁰⁵ Toujours en relation avec la Commission Laurendeau-Dunton, on demandera au DGBB, le 3 mai 1971, d'étudier les recommandations faites au Cabinet en rapport avec certaines parties du volume V du rapport, qui portent surtout sur le bilinguisme dans la Région de la capitale nationale. En ce qui concerne les Forces armées, répond Fournier, le 5 mai, à l'intention de T.G. Morry, sous-ministre adjoint (personnel) (SMA(Per)), les recommandations en question ne devraient pas causer de problèmes majeurs étant donné que les directives ont déjà été approuvées et mises en marche. En effet, ce que le Cabinet va étudier porte sur l'égalité des deux langues, la disponibilité de services bilingues, l'affichage bilingue et la promotion de la participation proportionnelle des deux grands groupes linguistiques canadiens, tous des sujets couverts parfaitement par la directive P3/70 du 27 février 1970.¹⁰⁶

Le plan révisé de 1980

Revenons maintenant au plan accepté par le Conseil de la Défense en avril 1972 pour souligner que, malgré son ampleur, il laisse à l'écart un aspect historique important de la vie militaire canadienne: les forces de Réserve. Dès le 9 septembre 1971, le colonel Letellier s'inquiète de cette situation.¹⁰⁷ Deux mois plus tard, l'adjoint au Chef des opérations et des réserves, le colonel D.R. Adamson, signale le même fait au Vice-

chef de l'état-major de la Défense.¹⁰⁸ Letellier et Adamson ont tous deux la même raison: le Livre Blanc dit que les objectifs du bilinguisme s'appliqueront aussi à la Réserve mais, jusqu'à date, rien n'a été entrepris, dans ce sens, pour ce secteur des Forces. Cet aspect de la question du B et B au ministère ne sera réglé que le 7 juillet 1976, par l'instruction 15/76 du SMA(Per) qui donne suite à presque trois années de tractations entre la DGBB et les organismes s'occupant de la Première réserve et des cadets. Durant ces discussions, on prit en ligne de compte certaines particularités de ces groupes:

- unités sédentaires;
- nombre restreint de recrues dans un territoire délimité;
- manque de mobilité du personnel;
- impossibilité de continger les groupes linguistiques au sein d'unités locales.

Le colonel Letellier raconte, en quelques brefs paragraphes, comment les choses se sont faites.¹⁰⁹ Un des résultats obtenus par cette instruction fut de pouvoir classer, suivant quelques critères bien précis, les unités de la Première réserve selon les trois catégories établies: de langue anglaise, de langue française ou nationale. Le plan des langues officielles (militaire) (PLO(M)) révisé, en 1980, consacra un chapitre aux objectifs du B et B dans la Réserve et chez les cadets. Les unités nationales feront place à des unités régionales (UR), ce qui reflète mieux le caractère local des unités de la Réserve.¹¹⁰

Dans d'autres domaines, retenons qu'à compter de 1972, la DGBB chapeautera une direction chargée du programme de B et B pour les civils du ministère dont nous reparlerons au chapitre 18.

À partir d'avril 1972, le personnel de la DGBB concentrera la plus grande partie de ses efforts à implanter le programme, l'aspect planification monopolisant de moins en moins de son temps. Rapports, évaluations, correctifs, précisions entourant l'application, modifications de l'organigramme et des orientations de travail en fonction de directives gouvernementales seront le lot quotidien du personnel de la DGBB qui prit le titre de Direction générale des langues officielles (DGLO) en octobre 1978. Au total, donc, la direction générale reste chargée de surveiller la mise en application du plan; en collaboration avec d'autres bureaux, elle doit identifier les problèmes à résoudre et présenter des recommandations de solutions aux autorités supérieures.¹¹¹

Le plan de 1972 ne connut pas de changements au cours des premières années. Malgré plusieurs difficultés et retards dont nous aurons l'occasion de reparler, on était convaincu au ministère que le B et B progressait bien. Le désenchantement allait venir en 1977, au moment de la publication, par le Commissaire aux langues officielles (CLO), d'une étude spéciale sur la Défense qui fait un constat désastreux de la situation: monsieur Letellier est sidéré, d'autant plus que les rapports annuels du Commissaire n'avaient rien laissé présager de pareil. De toute évidence donc, les progrès tels qu'ils étaient perçus de l'intérieur du ministère étaient beaucoup moins évidents pour des personnes de l'extérieur venues analyser comment les choses se passaient. Les principaux responsables du programme, Letellier en tête, tentent ce qu'ils peuvent, entre juillet 1977, alors qu'ils prennent connaissance des recommandations du Commissaire, et décembre suivant, où le travail est publié, pour convaincre les auteurs d'atténuer leur ton et la portée de leurs jugements.¹¹² Ainsi, le sous-ministre C.R. Nixon, conseillé en cela par Letellier, réagit rapidement en écrivant que, selon lui, le portrait décrit par monsieur Keith Spicer, qui s'apprête à quitter son poste au moment même de la publication du rapport, est bien plus sombre que la réalité et que cela est dû au fait que le Commissaire n'a pas compris les conséquences difficiles qui découlent de l'application des programmes prévus à la Défense.¹¹³ Nixon et Letellier sont d'ailleurs appuyés dans leurs positions par les principaux officiers du QGDN qui se sentent tous offusqués par ce qu'ils appellent l'incompréhension de Spicer.¹¹⁴

En décembre 1978, Nixon et Max Yalden (nouveau Commissaire aux langues officielles) s'entendirent sur le fait que des visites à des bases militaires, faites par les fonctionnaires du Commissaire accompagnés par des responsables de la Défense, pourraient être utiles pour enrayer certains irritants. On s'engagea donc dans un programme de présentations à l'intention de Yalden et de ses principaux associés, qui furent complémentées, pour certains de ces derniers accompagnés par le nouveau DGLO, monsieur Guy Sullivan, d'une tournée des grandes bases canadiennes au Canada et à l'étranger, en mai et juin 1979.¹¹⁵ Suite à ces visites, Yalden écrivit au sous-ministre Nixon, le 13 juillet, pour lui exprimer le fait que les membres de son bureau y ayant participé croyaient que les efforts entrepris par la Défense, pour implanter l'esprit et la lettre de la loi, avaient rencontré assez de succès pour être un exemple à copier ailleurs au gouvernement. Malgré cela, plusieurs points méritaient toujours des corrections.¹¹⁶ Comme ceux-ci étaient généralement sectoriels et assez faciles à régler, le ministère s'y attaqua aussitôt.¹¹⁷

Cela dit, le rapport du Commissaire de 1977 recommandait à plusieurs reprises au ministère «... de réviser sa politique en matière de langues officielles ... »¹¹⁸ «... d'établir, [avant] le 31 mars 1979, un plan complet de mise en oeuvre ...»¹¹⁹ Ces admonestations ont conduit le ministère à entreprendre cette refonte: une demande de Michael Pitfield, greffier du Conseil Privé, faite à Nixon de réviser le programme de 1972 arrivera plus d'un an après que le processus de révision aura été mis en marche. Pour sa part, le Conseil du Trésor émettait des directives, en novembre 1978, par lesquelles il désirait, un peu comme l'avait aussi laissé entendre Yalden le 13 juillet 1979,* qu'on produise un plan ayant des objectifs à long terme qui seraient atteints suite à une série de sous-objectifs clairs et réalisables. Il fallait délimiter la réalisation des activités du plan dans le temps et faire en sorte que le ministère fasse progresser les choses à l'intérieur de son budget annuel.

En somme, on pressait le ministère de reprendre le plan de 1972 et de le fondre en un instrument de travail qui soit plus facilement quantifiable, d'autant plus que seule la première période quinquennale d'application avait été détaillée en 1972, au moment de la présentation faite au Conseil du Trésor. La révision prend son véritable départ lorsque, le 10 février 1978, à la suggestion du major-général H.C. Pitts, DGBB, le lieutenant-général James C. Smith, SMA(Per), suggère au lieutenant-général K.E. Lewis, sous-chef de l'état-major (SCED), que la meilleure façon de procéder serait de créer un Comité coordonnateur des langues officielles au sein duquel seraient représentés plusieurs bureaux du QGDN.¹²¹ Six jours plus tard, Lewis acquiesçait à cette suggestion.¹²²

À part la DGLO (DGBB, jusqu'en octobre 1978) dont le directeur général préside le Comité, sept autres organismes du QGDN, dont six directions générales, s'activent dans ce comité. Après qu'il aura terminé sa tâche principale, on jugera bon de le maintenir, en l'élargissant, afin qu'il fournisse au CED et au sous-ministre, en passant par le SMA(Per), des avis au sujet de programmes et de directives sur les langues officielles (voir annexe D pour une définition du mandat du comité). On retiendra, de sa mise sur pied et de son maintien, que la réflexion concernant le B et B sera plus diffuse qu'elle ne l'avait été jusque-là, alors que la DGBB avait été la grande responsable de la formulation de directives et programmes sur le sujet. Cette diffusion s'étendra hors du

* Le CLO avait demandé que le ministère trouve une formule pour évaluer jusqu'à quel point ses directives étaient véritablement implantées. Cette fonction, laissait-il entendre, devrait revenir au DGLO.

QGDN lorsque, le 26 septembre 1978, le Comité fera adresser une lettre aux généraux commandants demandant leur contribution directe à l'opération en cours.* On prévoit, et c'est ce qui se produira, qu'un chapitre du nouveau plan sera réservé à chaque Commandement qui devra préparer ses propres buts de B et B en fonction des grands objectifs déjà connus.¹²³ Les commandements sauteront sur l'occasion pour s'impliquer** de façon beaucoup plus efficace qu'ils n'avaient pu le faire jusqu'à ce moment.¹²⁴ De son côté, le DGLO justifiera cette implication des commandements, le 26 juin 1979, en disant que le «programme actuel (celui de 1972) n'est pas encore implanté à tous les niveaux structurels du ministère...».¹²⁵ De sorte que la rédaction du Plan des langues officielles (militaire), comme on en viendra à le nommer, sera un exercice qui se fera surtout, ajoutera-t-il, au niveau des QG de Commandements.¹²⁶

Au moment où le DGLO Guy Sullivan prononce ces paroles, la nouvelle formulation du plan est déjà terminée. On y a travaillé durant des mois avant de se présenter, les 16 et 19 janvier 1979, devant le Comité de gestion de la Défense afin de faire approuver les principales considérations ayant trait aux grandes directives sur lesquelles est fondé le nouveau plan. Le 16, le DGLO a présenté la complexité de la tâche en cours qui doit tenir compte:

- des objectifs fixés en 1972;
- du statut des langues officielles, à la Défense, en ce début de l'année 1979;
- de directives du Conseil du Trésor (entre autres, celle du 7 novembre 1978, qui laisse clairement entendre que chaque ministère devra à l'avenir soutenir ses programmes des langues officielles à partir de ses seules ressources).

Le 19 janvier, les membres du Comité de gestion ont pris un certain nombre de décisions (par exemple, sur les quotas de recrutement) qui permettront au Comité de coordination d'accélérer ses travaux.¹²⁷

* Letellier, alors à la retraite, appuiera cette démarche lorsqu'il sera consulté, en octobre 1978 (entrevue Letellier/Bernier, du 18 juillet 1990).

** Nous reprendrons cet aspect au chapitre 10.

C'est lors de la 294^e réunion du Comité de gestion de la Défense, tenue le 12 avril suivant, que le résultat final est présenté. Le document est complexe et important, dit le major J. Barr qui fait l'exposé (au nom de son patron Sullivan, présent dans la salle) parce qu'il doit:

- remplacer le programme de 1972;
- consolider, autant que faire se peut, toutes les directives concernant les langues officielles;
- répondre, lorsque possible, aux quelques 175 recommandations du CLO, suite à son étude spéciale de décembre 1977.

Ce plan, ceci est à retenir, ne suit pas le format militaire habituel car il veut s'adresser à quatre secteurs en même temps:

- le Conseil du Trésor;
- le CLO;
- le personnel civil et militaire du ministère;
- le public en général.

Le Comité coordonnateur base toute son action sur un énoncé principal qui se lit ainsi:

«Conformément à la Loi sur les langues officielles et aux objectifs du Gouvernement, le ministère sera institutionnellement (sic) bilingue et représentatif des deux groupes linguistiques officiels du Canada, tout en conservant le principe d'une même force.»¹²⁸

On remarquera que cette assise, sur laquelle tout l'édifice des langues officielles repose, répète des idées déjà connues qui seront amplifiées plus loin. Elle parle de conserver une même force, par exemple, ce qui nous ramène à 1967, lorsque le ministre Cadieux, disait qu'il fallait éviter le «ségrégationnisme»: cette fois-ci on expliquera la même force ainsi:

«une seule force suppose que la sécurité du pays et de chacun des militaires ne doit pas être en péril en laissant les barrières séparer les Forces canadiennes en deux éléments linguistiques.»¹²⁹

N'était-ce pas là un lieu commun puisqu'on avait toujours fait place au bilinguisme, donc à un pont entre les deux groupes linguistiques? Pouvait-on croire sérieusement, en 1979, que le plan de 1972 avait si bien réussi qu'on pouvait craindre l'hydre bicéphale? Les prochains chapitres répondront de façon élogieuse à cette question.

Les trois grands objectifs que se donnent le ministère en 1979 sont les suivants:

- augmenter la capacité de fournir les services au public et au personnel du ministère et communiquer avec eux conformément à la Loi sur les langues officielles;
- dans toute la mesure du possible, offrir au personnel du ministère la possibilité de faire carrière et de travailler dans la langue officielle de leur choix;
- assurer que les Forces canadiennes fassent participer de façon équitable les deux groupes linguistiques, protègent leurs droits respectifs et reflètent leur identité canadienne.¹³⁰

Bien que ces objectifs ne contredisent en rien ceux de 1972, le lecteur attentif aura retenu que le deuxième but met un accent spécial sur le «dans toute la mesure du possible».

Nous n'entrons pas dans les détails de la présentation d'avril 1979, d'autant plus qu'on y couvre en essence un chemin que nous avons déjà maintes fois parcouru. En 1979, comme cela avait été le cas auparavant, et comme cela s'est poursuivi depuis, tous les éléments du plan sont puissamment reliés. Le pourcentage de francophones, les ULF, les postes bilingues, les instruments de travail en français, les cours de langue seconde restent tous des domaines d'importance. Les résultats du recensement de 1971 ont ramené le pourcentage de francophones recherché à 27 ce qui, évidemment, a fait varier plusieurs chiffres et tableaux du programme de 1972 sans en changer la substance.¹³¹

Durant la discussion qui suit la présentation du major Barr, on se rend compte que seul J.F. Anderson, le sous-ministre adjoint-politique, croit que le plan va au-delà du désir actuel du gouvernement qui serait de servir le public dans sa langue.¹³² Le lieutenant-général J.C. Smith, SMA(Per), et le sous-ministre C.R. Nixon laissent entendre que ce programme, une reformulation de celui de 1972, ne va pas trop loin même si, entre temps, de nouvelles directives gouvernementales concernant les langues officielles ont été mises en application.

Par contre, les hautes autorités sont insatisfaites du plan du moment, parce que les buts n'y sont pas présentés en termes mesurables et avec des délais d'implantation bien précis, au contraire de ce que le Conseil du Trésor avait demandé. Le sous-ministre et le CED se trouvent ainsi mal à l'aise au niveau de «l'imputabilité». Nixon

désire que le plan fasse clairement place aux réalisations passées et aux contraintes qui ont empêché de plus grands progrès. Le même genre d'opération doit être fait quant à l'avenir; car, lorsque des ressources du ministère seront utilisées pour les langues officielles, il faudra savoir précisément qui prendra la responsabilité de la baisse d'efficacité qui s'ensuivra. L'amiral R.H. Falls, CED depuis le 1^{er} juillet 1977, renchérit en disant que lui-même et le sous-ministre doivent comprendre le plan et y croire afin de pouvoir le défendre.

Le SMA(Per) et ses conseillers semblent contredire une partie du discours prononcé par le major Barr quelques minutes plus tôt, lorsqu'ils:

«révèlent [alors] que leur approche, en développant le plan, a été de considérer une fonction après l'autre en rapport avec les observations du CLO et de tailler le plan selon les besoins du ministère. Durant le processus, on a pris connaissance des directives du Conseil du Trésor, mais on reconnaît que les buts du plan ne sont pas énoncés en termes de résultats mesurables à être rencontrés à des dates spécifiques.»¹³³

En consultant le procès-verbal, on se rend compte que personne n'est content de la forme du document parce qu'aucun lien n'existe entre les buts énoncés et les activités ou ressources considérées nécessaires pour les atteindre. Le Comité de gestion en vient donc à la conclusion qu'il faudra le faire réviser par un organisme indépendant: c'est le Vice-chef de la Défense, le lieutenant-général R.M. Withers, qui fera les arrangements en ce sens. On précise qu'on ne cherche pas ainsi à revenir sur la pensée des auteurs du plan, mais à déterminer jusqu'à quel point celui-ci respecte les directives du Conseil du Trésor, offre une base satisfaisante au sous-ministre et au CED pour qu'ils puissent en être imputables et est compris par le public. En somme, il faut que le plan:

- donne une appréciation des réalisations survenues, des objectifs à long terme et des ressources requises;
- fasse voir que la progression continue et que les Forces font le meilleur usage possible des faibles ressources mises à leur disposition;
- ait des buts à court terme, pratiques et pouvant être évalués;
- établisse des liens directs entre les activités et les ressources en démontrant que les exigences sont raisonnables;
- couvre de façon explicite les ressources nécessaires à l'évaluation du programme et qu'il en indique la provenance.

Étant donné que le Conseil du Trésor attend le tout pour le 27 avril 1979, le Comité de gestion demande à Withers de fournir au sous-ministre et au CED, le 25 avril, un rapport et une recommandation quant à la voie à suivre.¹³⁴

Le processus de révision, bien qu'expéditif, ne permettra pas au ministère de respecter l'échéance d'avril: le PLO(M) ne sera présenté au Conseil du Trésor qu'en juin suivant. Quelques semaines plus tard suivait une demande des ressources humaines et financières supplémentaires considérées comme nécessaires.¹³⁵ Ce n'est qu'en mars 1980 que ces requêtes seront acceptées.¹³⁶ Le 4 juin suivant, on rendait public le nouveau plan qui, comme nous l'avons signalé, reprenait celui de 1972 en maintenant les grands objectifs définis huit ans plus tôt. Rédigé à la lumière des faits, le plus récent abandonnait l'année 1987 comme délai ultime de réalisation et, en cela, adoptait la tendance préconisée en 1972 par le ministre Benson. Le plan de 1980 fractionnait encore en de plus nombreuses sous-activités les grands objectifs tout en laissant aux commandements un rôle de premier plan dans la réalisation de plusieurs d'entre elles. Un des grands avantages, par rapport à celui de 1972, est qu'il était disponible en français comme en anglais. Le français comme langue de travail perçait, même au QGDN.*

Aussi près de la réalité qu'ait voulu être le PLO(M) de 1980, il était loin d'être parfait. L'annexe E, qui porte sur les services de l'Économat et qui est une des plus précises du plan, nous montre que plusieurs des activités sont très vagues.

Le 11 mars 1982, paraissait un rapport d'évaluation, fait par le Conseil du Trésor, sur la langue de travail au sein de la Force mobile et du 5^e Groupement de combat en particulier, c'est-à-dire dans le secteur le plus performant des Forces armées quant à l'utilisation du français.¹³⁷ Il n'y avait pas de quoi se réjouir des résultats constatés. Entre autres, on y disait que le contenu du PLO(M) n'était pas implanté. Là-dessus, le lieutenant-colonel G. Ouimet, Coordinateur des langues officielles au QG de la Force mobile, prépare une réponse

* Ainsi, la présentation du major Barr au Comité de gestion de la Défense, en avril 1979, avait été partiellement faite dans cette langue.

que son supérieur, le brigadier-général W.J. Dabros, signe et expédie au DGLO. Voyons ce que l'on y dit du plan de 1980:

«Ce document est inadéquat en tant que plan. Au mieux, c'est une liste d'objectifs qui oublie les étapes concrètes, les délais et les ressources nécessaires pour les atteindre. Toute critique concernant le fait qu'il ne soit pas implanté doit être considérée sous cette lumière.»¹³⁸

En 1979, les plus hautes autorités du ministère ont étudié de près le plan, l'ont remanié, l'ont présenté au Conseil du Trésor où il fut aussi admis. Alors, s'il y a eu faute, comme la Force mobile l'affirme, qui doit ultimement en porter la responsabilité?

Le 14 décembre 1982, une circulaire du Conseil du Trésor demandait que chaque ministère produise un plan annuel sur les langues Officielles.¹³⁹ Le 31 mars 1983, la Défense fournit le sien pour couvrir l'année 1983-1984. Les 44 pages qu'il contient mettent une grande emphase sur les réalisations «marquantes» en 1982, qui seraient au nombre de huit. Parmi celles-ci, on trouve la publication de deux brochures d'information et l'abandon du niveau «contact» à titre d'exigence linguistique des postes militaires: le reste est de la même mouture.¹⁴⁰

Le Conseil du Trésor approuva les objectifs que l'on se donnait pour l'année à venir sous trois conditions.¹⁴¹ Une demandait que plus d'anglophones deviennent bilingues, ce qui laisse entendre qu'en 1983, comme en 1966 et auparavant, le bilinguisme était une caractéristique que l'on trouvait surtout chez les francophones. Une partie du chapitre 12 sera très clair à ce sujet.

Le Plan 1983-84 de la Défense disait, entre autres:

«En vue d'assurer une collaboration étroite et soutenue entre le ministre et le Secrétariat du Conseil du Trésor, on a créé, en juillet 1982, un comité mixte spécial qui s'est réuni dix fois au cours de l'année et qui a proposé un certain nombre de mesures visant à accroître la compréhension mutuelle et à assurer une meilleure administration du programme des langues officielles au ministère tout en améliorant les méthodes de compte rendu et de répartition des responsabilités dans le Plan annuel.»¹⁴²

À la page 26, au chapitre intitulé «Gestion», on apprend également que:

«La section de politiques de la DGLO a révisé le Plan sur les langues officielles (PLO) publié en 1980 et a produit une version entièrement révisée tenant compte de l'expérience acquise dans l'application du plan précédent et présentant des buts et des activités révisées correspondant aux besoins actuels du ministère.»¹⁴³

Le simple fait que ce nouveau plan révisé existe, après tout ce que nous venons de lire, se passe de commentaires. Toutefois, à l'intention de ceux qui seraient intéressés par cette avalanche de programmes et plans, révisés ou non, nous tenons à signaler que, le 12 mars 1986, le lieutenant-général Paul Manson SMA(Per), écrivait qu'il avait demandé que l'on consolide les deux plans des langues officielles (le militaire et le civil) en un seul instrument simplifié qui permettrait aux hauts responsables du ministère de mieux gérer les programmes de langues officielles.¹⁴⁴

En 1987, c'est-à-dire à la fin de la période sous étude, cette consolidation n'avait pas encore été faite. Deux éléments méritent tout de même d'être mentionnés en terminant ce chapitre. Le premier est que le Conseil du Trésor a quelque peu changé les règles du jeu en annonçant, le 31 octobre 1986, que les plans annuels de langues officielles des ministères feraient dorénavant place à des «Lettres d'entente» d'une durée de trois ans. Chaque sous-ministre était ainsi appelé à s'entendre avec le secrétaire du Conseil du Trésor sur l'identification des questions d'importance, les initiatives du ministère, les plans d'action, les étapes d'accomplissement et les ressources nécessaires.¹⁴⁵

Quelques mois plus tard, le CLO, monsieur D'Iberville Fortier, créait une première en portant directement à l'attention du Gouverneur en Conseil son appréciation très négative des accomplissements des Forces canadiennes dans le domaine des langues officielles. Les éléments spécifiques de ce rapport du CLO seront traités dans les chapitres pertinents, ainsi que la difficile comparution des hautes autorités du ministère devant le Comité permanent conjoint du Sénat et des Communes sur les langues officielles qui suivit cette mise en demeure.

Ce que nous désirons signaler pour le moment, c'est le changement du ton à la Défense, en 1987, par rapport à celui employé en 1977-1978 suite au rapport spécial du Commissaire Keith Spicer. Bien que l'approche beaucoup plus réaliste et positive de 1987 prenne un certain

temps à s'affirmer, il faut lire le procès-verbal du Comité de gestion de la Défense du 31 août 1987, le *Bulletin du Personnel* 7/87 et la lettre du ministre Perrin Beatty à monsieur Fortier pour constater que non seulement, cette fois-ci, on accepte la lettre et l'esprit du rapport spécial du CLO mais, qu'en plus, on est déterminé à passer à l'action pour relancer le mouvement dans le domaine des langues officielles.

Le sous-ministre D. B. Dewar, en août 1987, parle de changements vigoureux à entreprendre et de l'élimination, dans son ministère, de l'apparence de résistance aux changements que les observateurs extérieurs semblent percevoir. Il veut qu'on montre un leadership et une attitude qui feront réussir les prochaines initiatives; qu'on dissémine, partout dans les Forces, les objectifs qui auront été choisis; et, qu'on s'assure des moyens nécessaires à mesurer les progrès accomplis. Le CED Paul Manson appuie aussitôt ces paroles, reparlant de l'attitude qui doit être modifiée face aux langues officielles. Il n'est plus valable, précise-t-il, de justifier des lacunes par le fait que ce type de réformes prend une génération à s'incruster d'autant plus que cette période est maintenant dépassée. Il ajoute qu'au contraire de certaines assertions, trop longtemps véhiculées, l'application de la loi sur les langues officielles et l'efficacité opérationnelle ne s'opposent pas mais, qu'en fait, les progrès à venir du côté des langues officielles auront un impact positif sur la performance des Forces. Du côté de l'imputabilité, Manson avance son intention d'instaurer un système de mesure des progrès.

Le lieutenant-général J.E. Vance, Vice-chef de la Défense, y va aussi de son laïus sur l'attitude à changer, en particulier quand on considère que le concept d'une seule force repose sur une large participation des forces de réserve dont une bonne partie sera unilingue francophone. Dewar reprend là-dessus, en signalant que tout plan sérieux de mobilisation doit tenir compte de cette donnée et conceptualiser l'idée d'un leadership bilingue.

Mais les Forces ne doivent pas battre leur coulpe plus qu'il ne faut, déclare le lieutenant-général J. A. Fox, général commandant la Force mobile. Ce sur quoi Dewar et Manson sont d'accord. Ils veulent d'ailleurs poursuivre un dialogue, déjà entamé avec monsieur Fortier, afin de bien établir où se situe la Défense¹⁴⁶ qui, comme nous le constaterons dans les prochains chapitres, revoit de façon critique, depuis 1985 environ, les résultats obtenus par le programme lancé en 1972.

Quelque temps plus tard paraît, dans le numéro 7 du *Bulletin du personnel* des Forces canadiennes, un article intitulé «Politique des langues officielles» et signé par Manson et Dewar. Dans cet écrit, les critiques récentes contre le ministère, combinées au dépôt du projet de loi C-72 sur le statut et l'usage des langues officielles au Canada, sont deux arguments utilisés pour relancer les langues officielles à la Défense. Cette fois-ci, militaires et civils travailleront la main dans la main pour que la Constitution du Canada soit pleinement respectée.¹⁴⁷

Quant au ministre, il pouvait écrire ce qui suit à D'Iberville Fortier, le 7 décembre 1987:

«Le Ministère reconnaît le principe que la défense du pays repose sur l'apport de tous les Canadiens quelle que soit leur première langue officielle. Dans cette perspective, les objectifs d'efficacité opérationnelle et d'exigences linguistiques sont complémentaires. Le plan des langues officielles sera donc articulé de façon à en assurer le suivi par le biais d'un système de gestion et d'imputabilité semblable à celui qui nous sert à contrôler l'efficacité et la préparation opérationnelle. Cette approche cadre d'ailleurs très bien avec nos plans de mise en oeuvre des mesures que renferme le Livre blanc sur la défense que je rendais public récemment.»

Et, plus loin, Perrin Beatty ajoutait:

«Je suis, Monsieur le Commissaire, très encouragé par les progrès dont m'ont fait part mes principaux conseillers. Le Comité exécutif sur les langues officielles, qui regroupe les têtes dirigeantes des principaux secteurs d'activité, continuera de veiller à ce que toute nouvelle initiative susceptible de contribuer à l'égalité des deux langues officielles soit mise en application et d'en assurer le suivi. Outre que nous poursuivrons les activités déjà en cours, nous comptons élaborer, au cours des mois qui viennent, un plan-cadre bien étoffé, à échéances bien arrêtées et dont le suivi sera assuré par le Comité de gestion du Ministère. J'ai d'ailleurs demandé au Sous-ministre de vous faire parvenir sous pli distinct un sommaire des mesures dont lui et le Chef de l'état-major de la Défense vous ont fait part lors de l'entretien qu'ils ont eu récemment avec vous; ces activités forment déjà la pierre d'assise de notre programme renouvelé.»¹⁴⁸

Le programme consolidé et renouvelé dont on parle depuis plusieurs années ne sera prêt qu'en 1989.

10

La décentralisation au niveau de l'implantation

Dans un pays aussi vaste que le nôtre, il est difficile de tout contrôler d'Ottawa. Dans le cas des Forces armées canadiennes, le QGDN, qui est responsable des grandes orientations, en laisse l'application à ses Commandements. Cependant, ceux-ci sont presque aussi mal placés que le QGDN pour vérifier de près comment sont suivies les directives qu'elles émettent directement à leurs unités ou formations ou, encore, qu'elles leur transmettent de la part du QGDN. Prenons, par exemple, le Commandement de la Force mobile qui doit «tenir prêtes au combat les forces terrestres nécessaires à la défense du Canada. En plus de son rôle fonctionnel, le Commandement assume des responsabilités régionales dans la Région de l'Est»¹ ce qui inclut l'aide au pouvoir civil, l'appui aux autorités civiles, les opérations de survie. Or, le QG, situé à Saint-Hubert, près de Montréal, est responsable de formations et d'unités qui se trouvent sur la grandeur du territoire canadien. Le Commandement de la marine (COMAR), à Halifax, en Nouvelle-Écosse, a un rôle similaire à celui de la Force mobile par rapport aux forces navales du pays: ses unités sont également très dispersées au Canada ou en mer, malgré une certaine concentration de celles-ci le long de nos côtes. Le Commandement aérien (C Air) se trouve dans la même situation à partir de son QG à Winnipeg. Celui des communications rencontre les mêmes difficultés à partir d'Ottawa. Le Service de l'instruction (QG: Trenton, Ontario) conduit des cours et possède des bases d'un océan à l'autre.

À compter de 1968, dès les premiers pas faits par les Forces sur la voie du B et B, le QGDN a dû compter sur la collaboration des commandements. À mesure que les activités se multiplièrent dans ce domaine, il fallut songer à organiser, au niveau des commandements, une structure officielle d'accueil, d'interprétation et d'application des directives. Au début, les initiatives locales suffirent. Mais, à compter du message DAPB 25 du 29 août 1969 (voir tome I, p. 248 à 252), les

choses commencèrent à changer, car il devint évident que beaucoup de temps devrait être consacré à la réalisation de ce que demandait ce message. Par exemple, le major-général D.C. Laubman, qui commande alors la 1ère Division aérienne en Europe, demande à ses unités de lui recommander des procédures et des délais d'implantation, surtout en ce qui concerne l'affichage bilingue. Lui-même désigne un capitaine de son état-major comme personne-ressource et demande que chaque unité fasse de même.²

Pour le moment, une telle organisation ad hoc suffit. Mais à Ottawa, à la réception des commentaires qu'il avait demandés aux récipiendaires de son message du 29 août, le colonel Chassé comprend rapidement qu'il faudra voir à mieux structurer les choses. Le 15 septembre 1969, lorsqu'il résume les réactions ainsi reçues à l'intention du CP, il recommande qu'on crée une «capacité» bilingue au niveau de chaque commandement pour aider le général (ou l'amiral) commandant et son état-major à communiquer dans les deux langues. «Un officier bilingue pourrait offrir cette assistance.»³ À ce stade, cet officier devait plus ou moins jouer le rôle de traducteur. Or d'autres recommandations de Chassé invitent les commandements à s'impliquer dans la consolidation des besoins financiers des unités, en regard du bilinguisme, avant qu'ils soient transmis à Ottawa, et dans la mise sur pied d'organes de traduction, car il y a urgence dans ce domaine, tout autant dans les commandements qu'à Ottawa, d'ailleurs.⁴ Les états-majors des commandements devront donc sans doute consacrer une certaine partie de leurs énergies au bilinguisme, dans un premier temps, et, plus tard, à tout ce qui a trait au bilinguisme et au biculturalisme en général. Il n'est donc pas surprenant que ce constat ait mené à l'idée qu'un «officier supérieur d'état-major B et B» soit désigné dans chacun des commandements, comme le spécifie l'ébauche du plan qui circule, à l'automne 1970. Sur ce point particulier, le Commandement maritime a pris une petite avance. Ayant pris note que l'implantation du B et B était devenue un des programmes majeurs des Forces canadiennes et de ce commandement, écrit le contre-amiral H.A. Porter, il ajoute:

«Donc, l'initiative a été prise d'établir, dans notre état-major, un poste que remplira un officier bilingue du grade de major qui aura comme attributions de déterminer les implications, pour le commandement, des directives sur le B et B, d'en coordonner et d'en diriger l'implantation, d'en suivre les progrès. Nous notons que c'est une recommandation de [votre] étude.»⁵

Lorsque le *Programme et Plan d'application en vue d'accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées* est accepté par

le Conseil de la Défense, le 21 décembre 1970, il contient toujours le projet d'un officier supérieur affecté au B et B (voir le paragraphe 2aa de l'annexe C). Le 30 décembre 1970, le CED, dans une note de service, demande au VCED et au CP de faire le nécessaire pour que les décisions prises par le Conseil, le 21 décembre, soient implantées.⁶

Le 26 janvier 1971, un message du QGDN informe les généraux commandants qu'ils auront bientôt chacun un lieutenant-colonel qui servira de conseiller dans l'implantation du programme du B et B dans leur QG.⁷ Aussitôt, le Commandement maritime demande la permission de maintenir le major qui a déjà été désigné à cette fin chez eux. Lorsqu'il quittera le poste au terme de la durée normale d'une mutation, en général trois ans, on le remplacera par un lieutenant-colonel.⁸ Cette situation est entérinée à Ottawa.⁹

Le 1^{er} mars 1971, un autre message du QGDN annonce à tous les commandements, qu'à compter de ce jour, les postes de lieutenant-colonel annoncés sont effectivement inscrits à leurs effectifs.¹⁰ Entre temps, les commandements continuent à prévoir l'avenir, comme le démontre un message de la Force mobile demandant à Ottawa d'adjoindre à son futur lieutenant-colonel une sténo bilingue de niveau 3 et laissant entendre que d'autres demandes pourraient bientôt être acheminées vers le QGDN.¹¹ Deux jours plus tard, dans un message, la Force mobile avançait deux suggestions. La première, de faire en sorte que les mandats de ces lieutenants-colonels soient aussi semblables que possible, d'un commandement à l'autre. La seconde, que le terme «officier supérieur d'état-major B et B» soit remplacé.¹² À Ottawa, une réunion des officiers supérieurs déjà désignés, avec des membres de la DGBB, tenue entre les 16 et 18 mars, aidera à clarifier ces deux points.¹³ Dans les semaines qui vont suivre, il sera entendu que l'expression «officiers d'état-major B et B» fera place à celle de «coordonnateurs de commandement pour le bilinguisme et le biculturalisme» (CCBB).¹⁴

À l'été 1971, les premiers CCBB prennent officiellement leurs postes respectifs. À Ottawa, on atteint alors les dernières étapes de la mise sur pied de la DGBB, dont la première tâche sera, comme nous l'avons vu, de repenser et de compléter les plans de B et B. Ce travail sera terminé en avril 1972. Et, dans l'imposant document qui en sortira, on soulignera le fait que tous les commandements, sauf celui

des Forces canadiennes en Europe, ont déjà reçu leur coordonnateur.* Le mandat des CCBB, tel que rédigé, apparaît à l'annexe F.¹⁵ En résumé, le CCBB est à la fois un conseiller, un coordonnateur, un informateur et un «évaluateur», au sein de son commandement, quant aux diverses activités reliées au B et B. De plus, il représente un lien très important, aussi bien entre le QG du commandement et la DGBB, qu'entre le QG et les unités qui en dépendent.

Les premières années d'application du plan de B et B adopté en 1972 accaparent les énergies de tous les intermédiaires engagés dans le processus. Les CCBB sont souvent sur la brèche, dans leurs commandements respectifs, pour fournir explications et informations, aussi bien que pour recueillir les réactions et les transmettre au QGDN. Les questions affluent vers eux de toutes parts; on doit répondre à des plaintes réelles ou non, rassurer certains, préparer les visites d'information que des membres de la DGBB veulent faire aux bases et souvent accompagner ces visiteurs. En général, l'impression se dégage, des documents que nous avons consultés, qu'on répond à des impulsions venues du QGDN ou des bases.

Simultanément, des développements ont lieu de façon un peu incongrue qui vont affecter, pour le mieux en général, le travail des CCBB. En avril 1972, le QGDN demande que les commandements désignent, à chacune de leurs bases où cela est nécessaire, un coordonnateur de la traduction locale. En août 1973, les bases doivent nommer des coordonnateurs pour l'enseignement des langues qu'elles offrent.¹⁶ Ces tâches seront considérées comme secondaires dans l'emploi du temps des personnes choisies. Au début de 1973, suite à une étude concernant le bilinguisme à la base de Bagotville, le Commissaire aux langues officielles suggère pour sa part «qu'un officier d'état-major de grade supérieur affecté à la base des Forces canadiennes de Bagotville soit officiellement nommé conseiller ou coordonnateur en bilinguisme de la Base».¹⁷ Plus tard dans l'année, une autre étude, faite à la base d'Uplands (Ottawa), conduira le Commissaire à faire une recommandation similaire.¹⁸

De fait, et un peu comme cela était apparu au niveau des QG des commandements entre 1969 et 1971, une organisation *ad hoc* s'était

* Notons qu'il n'a jamais été prévu que le QG de la Région du Nord (créé plus tard) ait un CCBB.

très tôt développée, dans les grandes bases canadiennes, pour répondre aux exigences du B et B. Dès 1970, à la base de Borden, existe un poste d'officier du FRANCOTRAIN [le chapitre 13 traitera du FRANCOTRAIN]. Or, cet officier fait plus ou moins office de coordonnateur du B et B dès ce moment, selon un mémorandum local.¹⁹ Cette situation existe ailleurs et parfois de façon plus formelle. Ainsi, les 24 et 25 mars 1973, le DGBB visite la BFC Gagetown à l'occasion d'une tournée d'information sur les programmes de B et B. Cette base d'instruction de l'armée, située au Nouveau-Brunswick en milieu majoritairement anglophone, reçoit de nombreux militaires francophones chaque année, à qui l'instruction et les services doivent être fournis en français. Que constate le DGBB? Qu'il y a, à Gagetown, un coordonnateur du B et B à plein temps. Cet officier, qui dépend des services administratifs de la base, a un mandat bien précis rédigé dans les deux langues: il s'occupe des cours de langue donnés localement, de la cellule de traduction qui se trouve à cette base et en général de tout ce qui a trait à l'application des directives du B et B [affiches et services bilingues, etc]. C'est un lieutenant qui occupe ce poste, assisté d'un adjudant, d'un caporal et d'une secrétaire. On est arrivé à cet agencement après avoir constaté qu'il était impossible de bien faire, dans les multiples aspects de la question, en distribuant simplement ceux-ci à différents officiers de la base qui les accompliraient comme tâches secondaires. Le DGBB note la plus grande efficacité qui a ainsi été créée.²⁰

Au total, un système a pris forme. Au début, les différentes fonctions de coordination ont pu être dispersées entre quelques personnes sur une base. Mais, peu à peu, on a généralement concentré toutes ces activités dans les mains d'une seule qui, sauf quelques exceptions (Gage-town, par exemple) en était tout de même réduite à traiter ce domaine de son activité de façon très secondaire, avec les résultats plus ou moins probants qu'on peut imaginer.

En 1976, le Commissaire aux langues officielles entreprend l'étude dont nous avons déjà parlé sur l'état du B et B au sein de la Défense. Un des sujets qu'il couvre est le réseau des CCBB et celui des coordonnateurs de base (CBBB). Une première appréciation d'importance est ainsi faite du rôle et du travail de ces officiers à travers les Forces armées canadiennes. Les conclusions du CLO de décembre 1977, parfois virulentes, méritent un arrêt. Résumons-les!

Les compétences que l'on exige d'un CCBB ne sont pas très bien définies et, au moment de son étude, l'un des coordonnateurs ne parlait

que l'anglais. Les responsabilités qui leur sont confiées sont de nature très générale et laissent supposer que ces coordonnateurs doivent jouer un rôle consultatif. Les CCBB ont tendance à s'intéresser davantage aux aspects les moins controversés de leur travail comme la formation linguistique et l'affichage et, dans certains cas, leurs relations avec la DGBB comportent des déficiences marquées.

Au sujet des coordonnateurs le CLO remarque, qu'à l'exception de quelques-uns, ils ne se sont guère préoccupés d'autres choses que du recensement des postes et de la formation linguistique.

«Ils considèrent leur travail de coordonnateur du bilinguisme et du biculturalisme comme une fonction secondaire et fastidieuse. Les commandants qui les ont nommés n'avaient qu'une vague idée de ce qu'ils devaient exiger d'eux. Il semble que les CCBB ne peuvent guère intervenir en ce qui concerne le choix des coordonnateurs de chacune des bases et les fonctions qui leur sont confiées. Nous avons rencontré un CCBB qui nous a dit être rarement consulté au sujet de ces nominations; toutefois, nous a-t-il dit, il arrive de temps à autre que le commandant d'une base s'entretienne avec lui de la nature des fonctions sans toutefois lui révéler le nom des candidats auxquels il songe. Nous avons remarqué des conflits d'intérêt réels ou latents dans les fonctions des coordonnateurs des bases; il est difficilement compatible de promouvoir d'une part l'immersion en milieu anglophone et de protéger d'autre part les droits linguistiques des francophones quand on songe que l'immersion vient en tête des priorités et retient presque toute l'attention du coordonnateur.

En résumé, les modes de communication et de contrôle entre la DGBB d'une part et les unités situées dans les régions d'autre part sont gravement défectueux et devraient être totalement repensés. La DGBB devrait au moins être consultée au moment de la sélection des candidats aux postes de CCBB et devrait leur donner une formation complète avant qu'ils n'entrent en fonction, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle. Dans le même ordre d'idées, la DGBB et les CCBB doivent avoir leur mot à dire dans la nomination des coordonnateurs de chacune des bases et doivent veiller à ce que ceux-ci reçoivent une formation qui leur permette de comprendre la Loi sur les langues officielles, de déceler les infractions à la loi et de prendre les mesures qui s'imposent.»²¹

De ces constatations découlaient sept recommandations. Il fallait que le ministère:

- a. révise, avant le 30 juin 1978, les fonctions des coordonnateurs des commandements et des bases pour le B et B afin que ces personnes aient un rôle actif dans la gestion du plan concernant les langues officielles;

- b. établit pour chaque commandement des objectifs à court et à moyen terme se rattachant au plan susmentionné et fixe des échéances de même que des indices d'efficacité et de rendement, au regard de chacune des activités;
- c. procure aux CCBB et aux CBBB le personnel de soutien bilingue dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- d. établit avant le 30 juin 1978 des normes de sélection qui, d'une part, tiennent compte du nouveau rôle dévolu aux CCBB et aux CBBB et, d'autre part, exigent des qualités de chef et de gestionnaire, du tact et l'aptitude à parler couramment les deux langues officielles;
- e. s'assure que le DGGB soit consulté au sujet de la nomination des CCBB et, conjointement avec ceux-ci, au sujet de celle des CBBB;
- f. fasse des postes de CBBB des emplois à temps complet dans les cas où c'est nécessaire pour respecter les objectifs et les échéances; et
- g. donne aux CCBB et aux CBBB une formation intensive comprenant notamment une explication des exigences de la Loi C-120 et surtout du principe de l'égalité de statut des deux langues officielles.²²

Suite à cette partie du rapport du Commissaire, le mandat du coordonnateur de commandement langues officielles (CCLO) terme qui, en octobre 1978, a remplacé celui de CCBB²³ est, en septembre 1983, à la Force mobile, beaucoup plus large que celui qui avait été émis en 1972 (voir annexe G).

De ces attributions et de celles d'autres commandements que nous avons pu consulter au bureau du DGLO, on peut dire que, de façon générale, les coordonnateurs informent et conseillent les «décideurs» et les gestionnaires sur le programme des langues officielles et sur sa mise en oeuvre. Au besoin, ils enquêtent lorsqu'on leur rapporte des infractions à l'encontre de la Loi sur les langues officielles. De plus, ils supervisent l'identification linguistique des postes; ils coordonnent les activités de traduction et d'enseignement des langues; enfin, ils conseillent quant aux aspects linguistiques de la formation militaire des francophones.

Les CCLO ont été liés de près au processus de refonte du plan de 1972. Le 28 septembre 1978, le Comité coordonnateur des langues officielles qui repense, depuis sept mois déjà, le plan de 1972, suggère que les commandements contribuent directement à cette opération. Le 1^{er} décembre 1978, la Force mobile soumet un plan après un travail d'état-major intense qui deviendra un modèle que les autres commandements choisiront de suivre.²⁴

Le Comité coordonnateur se déclare heureux de la façon dont les commandements ont réagi à sa demande. Cette participation rehaussera la crédibilité du document, pense-t-on.²⁵ Voici comment s'est articulée cette collaboration. Les commandements ont reçu quelques grandes lignes directrices simples et précises: les objectifs du ministère, quelques suggestions de buts et d'activités, un rappel des recommandations du Commissaire en 1977. De là, ils ont développé leurs buts et activités de sorte qu'on a en général obtenu une approche similaire, bien qu'un commandement peut avoir mis plus d'emphasis sur un aspect plutôt que sur un autre. L'annexe H donne une idée de ce à quoi les commandements sont arrivés: on y reproduit, en effet, le chapitre 12 du plan de 1980, réservé au Commandement des communications.

Un des points importants sur lesquels les CCLO ont insisté est le suivant: rendre permanents les postes de Coordonnateurs de base des langues officielles (CBLO).²⁶ En 1980, cette question est déjà gagnée au niveau du QGDN. Tout de même, le dossier a été acheminé difficilement, comme nous le constaterons un peu plus loin dans ce chapitre. Tenons-nous en ici aux faits suivants. À compter de 1980, 29 positions fermes seront créées pour des CBLO dans les bases des Forces canadiennes les plus importantes (voir la liste en annexe I). Lorsqu'on compare les attributions des CBLO à celles des CCLO, telles qu'elles existaient en 1983, on en conclut que ce coordonnateur joue, à son échelon, essentiellement le même rôle que le CCLO.

En 1982, le CLO entreprend une nouvelle étude sur le ministère de la Défense. Son premier rapport sectoriel, qui s'intitule *Le réseau des coordonnateurs des langues officielles*, a été remis au ministère en mai 1984. On se rend rapidement compte que les évaluateurs ne sont pas complètement satisfaits des progrès que le ministère a accomplis dans l'application des recommandations que leurs prédécesseurs avaient faites en 1977, surtout en ce qui concerne la sélection des CCLO et les tâches des coordonnateurs. Cela dit, tout n'est pas négatif. Mais, laissons parler les auteurs du rapport.

«L'équipe ... a identifié des problèmes, comme la variété des tâches des coordonnateurs, l'absence de coordonnateurs dans des secteurs-clés et le manque de cohésion de l'ensemble. L'analyse souligne le besoin de nommer des coordonnateurs pour le QGDN, pour l'organisme du SMA (Matériel), pour les collèges militaires et pour les secteurs des Réserves et des Cadets. Elle propose de revoir les tâches des coordonnateurs et les attributions de la DGLO pour assurer l'homogénéité d'action de l'ensemble.

L'équipe a également observé des divergences dans l'application du programme des langues officielles, par suite de variantes dans le degré d'engagement des personnes en autorité, et de problèmes découlant de la carence de personnel de soutien bilingue.

Le Commissaire suggère que le ministère accorde une attention particulière à la sélection et à la formation de ses coordonnateurs des langues officielles. Sa conclusion est en effet que le réseau des coordonnateurs est devenu un élément indispensable de la mise en oeuvre du programme des langues officielles. Il lui apparaît comme la cheville ouvrière de l'implantation du programme ministériel des langues officielles, du fait qu'il influe sur la prestation de services dans la langue désirée par le grand public, par les membres des personnels militaire et civil et aussi par les personnes qui sont à leur charge.

Néanmoins, le ministère devrait réorienter la tâche des coordonnateurs des langues officielles de manière à accentuer la sensibilisation des gestionnaires et des décisionnaires (sic) au Programme des langues officielles. Il devrait également donner une meilleure formation à ces coordonnateurs sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Enfin, il y a lieu pour le ministère d'envisager d'étendre le réseau existant et de préciser les relations entre ses éléments.»²⁷

Pour arriver à ces constatations, l'équipe du CLO a analysé des renseignements recueillis à l'automne 1982, auprès d'une quinzaine de coordonnateurs et d'une dizaine de responsables qui travaillent étroitement avec ceux-ci. De plus, un des enquêteurs a assisté aux délibérations des coordonnateurs ministériels des langues officielles réunis à Ottawa les 6, 7 et 8 octobre 1982.²⁸

De cela, ils ont retenu que:

«En tant que conseillers du chef de commandement, les CCLO doivent maîtriser tous les aspects du programme des langues officielles. Cependant, certaines tâches semblent excessives et méritent attention: par exemple, des fonctions conseils relatives à la formation militaire des francophones..., à l'enseignement des langues, au testing et à la traduction. Par contre, nous croyons nécessaire que le MDN fasse un meilleur usage des CLLO (sic) pour aider à introduire l'aspect 'langues officielles' dans les mécanismes de vérification et de contrôle des groupes et des commandements.»²⁹

Quant aux coordonnateurs de base, ils cumulent, en plus des attributions présentées plus tôt, quelques tâches secondaires normales. Le CLO relève qu'il y aurait lieu, dans le cas de leurs tâches principales:

«... d'insister davantage ... sur la mise en oeuvre du programme des langues officielles, l'information aux gestionnaires, l'identification des postes bilingues, la prestation de services bilingues et surtout le contrôle de l'atteinte des objectifs en matière de services.

Sur les 16 bases militaires où on retrouve des écoles de langues, les CBLO sont appelés à coordonner les Phases I et II du Cours continu de français. Ils y consacrent de 50% à 80% de leur temps. Ces activités administratives vont de la sélection des enseignants au règlement des problèmes de relations de travail. L'étude a de plus relevé divers conflits de juridiction quant à l'administration des écoles de langues, ce qui se reflète sur les tâches des CBLO. L'imprécision des liens hiérarchiques entre les centres linguistiques et le Système d'Instruction des Forces canadiennes serait à l'origine de ces conflits. L'emploi du temps des CBLO devrait être redéfini de manière à y accorder plus d'importance aux tâches entraînant la prestation effective de services dans les deux langues officielles par les gestionnaires et les employés.»³⁰

La constatation du CLO entourant le rôle des CBLO a fait l'objet d'un différend, à l'intérieur du ministère, durant deux bonnes années. Suite à une réunion du Comité coordonnateur des langues officielles, le 1^{er} mai 1980, le QGDN est arrivé à ébaucher un mandat pour les CBLO.³¹ Celui-ci sera transmis aux commandements en anglais le 12 mai, et en français le 6 juin.³² Il sera l'objet de nombreuses discussions, en particulier entre le Service de l'Instruction et le QGDN. L'ébauche du 1^{er} mai 1980 reconnaît un des rôles que les coordonnateurs officieux ont eu jusque-là, c'est-à-dire de diriger les centres locaux d'enseignement des langues. Le DGLO, se remémorant sans doute une des recommandations du rapport du Commissaire de 1977, revient sur cela, préférant une formule qui exclurait ce rôle afin que les CBLO s'occupent d'autres aspects de l'application du plan plutôt que des centres de langue qui risquent de monopoliser beaucoup d'énergie. Or, en 1980, c'est aux CBLO qu'on a attribué ce rôle dans toutes les bases du Service d'instruction pourvues d'un centre d'enseignement.³³ Le débat se poursuivra de telle sorte que cette ébauche d'un mandat commun n'avait pas été formalisée en 1987, ce qui ne signifie pas que les choses en soient restées là.

Entre 1982, moment où le personnel du Commissaire aux langues constatera, qu'en effet, une trop grande partie du temps des CBLO est consacrée aux programmes d'enseignement des langues, et 1984, celui

de la publication du rapport et de la recommandation que nous avons rencontrée plus haut, un changement d'importance sera survenu, rendant celle-ci à peu près inutile: en effet, on a engagé des civils au niveau de *LAT-02** qui, tout en travaillant pour le CBLO, supervisent plus précisément l'aspect enseignement des langues, ce qui dégage énormément le coordonnateur.³⁴

L'étude du Commissaire publiée en 1984 touche à des sujets autres que les CCLO et les CBLO. Elle s'arrête:

- a. aux coordonnateurs régionaux liés au programme civil du ministère;
- b. aux «autres» coordonnateurs, c'est-à-dire ceux qui se trouvent dans des bureaux ou organismes du ministère qui peuvent avoir des répercussions sur le programme (par exemple, au QGDN, le bureau du Directeur Répartition des effectifs ou, au *Royal Military College* à Kingston, où un coordonnateur des langues officielles est en poste);
- c. au rôle du DGLO dans le réseau;
- d. aux groupements qui n'ont actuellement pas de coordonnateur, mais qui devraient en avoir; et
- e. aux rapports existant entre les composantes du réseau des CCLO, CBLO et Coordonnateurs régionaux des langues officielles (CRLO), qui sont civils et dont nous traiterons au chapitre 18.

Suite au corps de l'étude, on a tiré neuf recommandations qui sont données à l'annexe J. On notera la troisième qui demande que le DGLO reçoive la responsabilité permanente d'harmoniser l'action des coordonnateurs et des autres responsables des langues officielles. Car durant l'enquête on a trouvé que le CCLO avait trop souvent tendance à ne s'occuper que des militaires, abandonnant toute la partie civile au CRLO, sans jamais intervenir dans cet aspect des langues officielles au MDN. Toutes ces recommandations sont déjà ou devraient être peu à peu appliquées. En fait, les représentants du CLO devaient faire une «nouvelle vérification ponctuelle, un an après la date du dépôt de la présente étude auprès du Greffier du Conseil privé».³⁵

* Professeur de langue de niveau 2.

Les dernières pages, en particulier les citations des rapports du Commissaire aux langues officielles, ont souligné assez bien le fait qu'il n'y a pas une parfaite harmonie, à travers les Forces, lorsque vient le temps d'appliquer les instructions. Amplifions un peu sur ce point. Rappelons-nous que le Commandement maritime a pu garder, durant quelques années, un major au poste de CCBB, prévu pourtant pour un lieutenant-colonel. D'autre part, la base des Forces canadiennes en Europe aura toujours un major au poste de CCBB/CCLO.

Deuxième point notable. Malgré les mandats communs de 1972, les CCBB/CCLO apporteront un point de vue bien personnel à leurs tâches. Le Commissaire a bien raison de souligner, en 1977 et en 1984, que la coordination entre les coordonnateurs n'est pas un point fort. Il y a suffisamment de divergences reconnues en 1980 pour que le nouveau plan ne contienne plus les attributions des CCLO, au contraire de celui de 1972. Une consultation, menée en 1984 au bureau du DGLO, des mandats que les commandements lui avaient fait parvenir l'année précédente rend la chose évidente bien que, en général, les coordonnateurs aient sensiblement les mêmes rôles.

D'autre part, une visite dans deux commandements nous a bien démontré qu'il existait une grande différence d'emphase quant aux priorités. Nous verrons plus loin comment un certain leadership est venu du Coordonnateur de la Force mobile, dans les années 1970, et comment son influence pouvait se faire sentir au niveau de la conduite des directives. Les dossiers pertinents, et à Saint-Hubert et à Ottawa, reflètent ce rôle. Au Service de l'Instruction, des classeurs entiers sont consacrés à des statistiques entourant les cours de langue. Les dossiers sont beaucoup plus minces qu'à la FMC lorsqu'on en vient à l'implantation du B et B dans les bases, ce qui ne signifie pas que cette implantation se fasse plus mal qu'ailleurs dans les Forces. Chaque CCBB/CCLO semble mettre beaucoup d'emphase sur une partie de ses fonctions, laissant un peu de côté d'autres facettes de celles-ci. Au fond, cela n'est qu'un autre aspect d'une certaine rivalité qui existe entre les commandements: il y a des conflits de juridiction qui ont un impact sur le B et B, comme nous le verrons.

Autre aspect intéressant: même aujourd'hui, très peu de dossiers sur le B et B ou les langues officielles sont rédigés en français et ce, dans les deux commandements visités. Ce qui laisse supposer que ceux à qui on s'adresse ne sont pas bilingues ou que les CCBB/CCLO, qui sont très souvent francophones, préfèrent s'exprimer en anglais dans

leurs écrits. Cela seul en dirait beaucoup sur le processus d'acculturation (du français vers l'anglais) qui continue de sévir dans nos Forces. En quelque sorte, un francophone d'origine deviendrait un bilingue-tendance-anglaise au cours d'une carrière normale.

Les CCBB/CLO des deux commandements en question ont un programme de visites aux bases qui dépendent de leur QG. Cette activité semble bien rodée. Durant son séjour, le Coordonnateur évalue et assiste la base dans l'utilisation des langues officielles: que cet exercice soit encore nécessaire dans les années 1980 se passe de commentaires. Les coordonnateurs des commandements organisent aussi, depuis 1981, des conférences où les coordonnateurs des bases rassemblés échangent sur les problèmes du jour en tentant d'arriver à des solutions communes.

D'autre part, il est indéniable que le réseau des CLO a réussi à se bâtir, au fil des ans, une crédibilité qui peut avoir un grand impact auprès du DGLO. Par exemple, la reconnaissance de la nécessité des CBLO par le QGDN semble avoir été une victoire majeure des CLO; dans ce dossier, le travail du coordonnateur de la Force mobile est particulièrement remarquable.

On se rappellera du constat qu'avait fait monsieur Letellier de la présence d'un coordonnateur du B et B à Gagetown. Une excellente initiative locale, trouve Letellier; mais, il serait prématuré de croire que les autres grandes bases devraient copier Gagetown ou que des années-personnes supplémentaires soient demandées au Conseil du Trésor à ce sujet. Cependant, continue-t-il, si la Force mobile et les autres commandements faisaient une demande d'années-personnes spécifiquement pour coordonner le B et B dans leurs grandes bases, il nous faudrait étudier la question.³⁶

Cette partie du message de Letellier avait dû être transmise verbalement aux autorités de la base et au CCBB du commandement qui accompagnait Letellier car, le 12 avril suivant, le commandant de Gagetown décide de proposer officiellement au QG de la Force mobile qu'on ajoute à ses effectifs deux militaires (un officier et un sous-officier) de même que deux civils (secrétaires) pour prendre exclusivement soin des questions de B et B.³⁷ Cette demande est par la suite discutée par le CCBB (lieutenant-colonel C. Bouffard) et le DGBB Letellier avant d'être en partie rejetée, le 2 mai suivant. La réponse du CCBB, après sa consultation avec le QGDN, reconnaît le bien-fondé de la demande, mais souligne qu'aucune prévision n'a été faite à cet effet

dans le programme de 1972. Toutefois, les postes civils seront accordés car le travail d'appui que la base doit donner à l'École des armes de combat est indéniable et le QGDN peut en offrir à l'intérieur de prévisions qui ont été acceptées par le Conseil du Trésor et qui comprennent des années-personnes supplémentaires du côté civil.³⁸

Une autre tentative sera faite par les autorités de Gagetown, à l'automne 1973, auprès du QG de la Force mobile. Après consultation auprès de la DGBB, le major H.E. Saulnier, CCBB, fera savoir à son supérieur, le 23 novembre, qu'il n'y a pas d'années-personnes militaires prévues à cet effet dans le budget 1973/1974 et rien en vue pour 1974/1975. Si l'on veut rendre officiel l'organisme officieux de Gage-town, il faudra le faire en utilisant les possibilités internes du commandement.³⁹

Le 23 janvier 1974, le brigadier-général James C. Smith, du QG de la Force mobile, écrit aux unités de son commandement à l'effet que le plan de 1972 a prévu des postes permanents liés au B et B jusqu'au niveau des commandements. On a cru à l'époque que le travail additionnel que le B et B créerait aux bases pourrait être absorbé comme tâches secondaires. Depuis ce temps, trois questions ont pris de l'ampleur: la coordination du B et B, celle de l'enseignement des langues et celle de la traduction. Il n'y a pas de façon commune à toutes les bases de traiter ces sujets; certains commandants ont nommé un seul officier pour s'occuper des trois domaines, d'autres ont trois officiers différents.

Smith retrace alors brièvement la tentative de Gagetown (sans nommer la base) et souligne que rien n'a été prévu en 1972 et que selon le DGBB aucune nouvelle position militaire permanente, reliée au B et B, n'est prévue pour 1974-1975. Cela dit, les commandants de base, malgré des difficultés parfois, doivent fournir tous les efforts nécessaires pour maintenir l'appui au B et B qui existe déjà.⁴⁰

Cet état de fait ne commencera à changer qu'à compter de l'automne 1977, alors que le lieutenant-colonel J.M.G. Ouimet arrive au poste de CCLO. Celui-ci, dans un mémoire d'octobre 1982 destiné à deux membres de l'équipe du Commissaire aux langues en tournée de vérification, décrit en termes drus qu'aussitôt après sa nomination à Saint-Hubert, en juillet 1977, il s'est rendu compte qu'il monologuait puisque, aux bases du commandement, personne ne s'occupait sérieusement des langues officielles. Selon lui, le chaos le plus complet existait.⁴¹

À cette date, des choses sont sur le point d'être organisées à la BFC Petawawa où les besoins de services en français se sont rapidement accrus après l'installation à cette base du Régiment aéroporté canadien, qui inclut le 1^{er} Commando (francophone). Après avoir fait l'analyse de la situation, on arrive vite à la conclusion que des ressources humaines devront être consacrées au bilinguisme si l'on veut respecter la Loi sur les langues officielles.⁴² Au début de 1978, imitant en cela Gagetown, Petawawa désigne un officier comme coordonnateur permanent du B et B. Par la suite, durant l'année, un adjudant-maître de la Réserve, apparaissant à l'effectif de Saint-Hubert, est envoyé en appui à cet officier. De plus, le DGBB parvient à fournir, grâce à sa banque civile de jours-personnes, une secrétaire au module de B et B de Petawawa. Le poste de coordonnateur est reconnu officiellement par le QGDN à l'été 1978, mais aucune année-personne supplémentaire n'est venue d'Ottawa. La BFC de Petawawa a dû faire avec les moyens qu'elle avait, approuvée et aidée de Saint-Hubert.⁴³

L'idée qui émerge à l'époque à Petawawa est cependant différente d'ailleurs. Autour de la cellule constituée par les trois personnes dont nous venons de parler, il s'agit de bâtir un module beaucoup plus large dont ferait partie, de façon officieuse, tout le personnel bilingue de la base ou des unités qui y sont logées. Leurs compétences en bilinguisme pourraient être utilisées lorsque requises.⁴⁴ Or, ce projet-pilote obtient rapidement des résultats positifs; dans les faits, il commence même, de façon officieuse, deux mois avant la publication du rapport du Commissaire de 1977. Le lieutenant-colonel Ouimet écrit qu'aussitôt après avoir obtenu l'approbation pour le module, en octobre 1977:

«J'ai désigné une coordonnatrice pour les langues officielles, le capitaine Tollas, une vraie mordue qui était bien appuyée par le général Christie. Elle a placé en évidence le programme des langues officielles. Ce qui, jusque-là, avait été impossible avec l'Économat ou l'administration devint possible. Je l'ai aidée à renvoyer le gérant de la banque installée à la base parce qu'il refusait les annonces bilingues. En d'autres mots, elle a fait sentir sa présence. Elle n'était pas populaire, mais elle a permis que de véritables progrès soient accomplis et elle fut appréciée par les francophones. Toutes les sections, génie, approvisionnement, entretien etc., ont dansé sur sa musique. Le capitaine Tollas était une personne dynamique qui n'acceptait jamais une réponse négative».⁴⁵

Convaincu du succès de l'entreprise et s'appuyant sur le rapport du Commissaire, Ouimet, lors d'une conférence réunissant les CCLLO

et le DGLO à Ottawa les 15 et 16 août 1978, entraîne tous les coordonnateurs présents à recommander que dans chaque base majeure, un officier soit nommé responsable à plein temps du B et B.⁴⁶

En août 1978, la situation est la suivante: le QGDN a reconnu, pour Petawawa, la nécessité d'avoir un coordonnateur du B et B en permanence. Mais les postes d'adjudant-maître et de la secrétaire restent en suspens. Ouimet reprend cette dernière cause en préparant un mémorandum que ses supérieurs signeront et expédieront au DGLO. Il y fait valoir que la visibilité du B et B «à la pointe» est nécessaire pour donner de la crédibilité au programme. Le CCLO insiste pour que le QGDN accepte les autres postes qui ont été laissés de côté.⁴⁷ Devant l'inaction d'Ottawa, Saint-Hubert créera, le 14 décembre 1978, une position d'adjudant dans un rôle d'appui au capitaine coordonnateur à Petawawa. C'est accepté par le QGDN mais, encore une fois, la Force mobile a dû puiser dans ses propres ressources.⁴⁸

Les choses n'en resteront pas là. Le 1^{er} décembre 1978, dans la lettre qui accompagne la contribution qu'entend faire la Force mobile au plan général qu'on reformule, le lieutenant-général Paradis suggère que des modules bilingues soient créés ailleurs qu'à Petawawa. De fait, le deuxième objectif du plan soumis par son commandement est celui d'acquérir la capacité de fournir des services au public et à son propre personnel ainsi que de communiquer avec eux dans les deux langues officielles. Parmi les actions que son commandement entend accomplir pour aller dans ce sens, se trouve celle d'obtenir des coordonnateurs permanents pour d'autres bases qu'il contrôle.⁴⁹

Le 20 février 1979, le récipiendaire de cette missive, le lieutenant-général James C. Smith, devenu sous-ministre adjoint (Personnel) au QGDN, prépare un accusé de réception au plan de la Force mobile où il écrit qu'il a pris note avec intérêt des diverses suggestions qui y étaient contenues, dont celle des Coordonnateurs de base pour les langues officielles. Toutes les questions soulevées seront examinées et on devrait pouvoir fournir une réponse vers la fin avril.⁵⁰ Le 6 mars, la Force mobile, après une préparation soignée incluant les consultations nécessaires auprès des commandants des bases, prend les devants et demande 19 positions fermes pour servir à diverses bases soit comme coordonnateurs, soit comme personnel d'appui à ceux-ci.⁵¹ L'intervention aura des suites positives, même si l'intégralité de cette demande ne sera pas retenue.

En effet, le 12 avril, dans sa présentation devant le Comité de gestion de la Défense, le major Barr, de la DGLO, dit que son organisme appuie les CCLO lorsqu'ils pensent qu'un poste de capitaine devrait exister à chacune des grandes bases pour prendre charge des langues officielles. Les CCLO ont fait valoir que la priorité dans l'allocation des ressources devrait aller aux activités entourant les langues officielles dans les bases. Au total, 24 années-personnes sont présentes dans le plan à cet effet. Selon Barr «la Force mobile a demandé trois années-personnes pour chaque base; même si ceci n'est pas excessif, une année-personne par base nous a semblé plus appropriée à ce stade.»⁵² Cependant, pour une raison qui nous est inconnue, le QGDN laisse de côté la question des coordonnateurs de base lorsque vient le moment de faire circuler la première ébauche du plan en révision. Vive réaction du lieutenant-général Jacques Paradis, général commandant la Force mobile, qui, le 29 mai 1979, écrit de façon assez sèche à Smith lui rappelant comment son commandement l'a appuyé, depuis septembre 1978, dans la reformulation du plan de B et B. Paradis désire plus ou moins qu'en retour, les 19 postes pour ses bases reçoivent l'assentiment du SMA(Per): l'expérience de Petawawa a démontré la nécessité d'avoir des gens entièrement commis aux langues officielles à l'extérieur des QG des commandements, argumente-t-il.⁵³

Au QGDN, on revient à ce que le Comité de coordination avait proposé le 12 avril. Les 26 et 27 juin, lors d'une réunion à Ottawa des CCLO et du DGLO, on annonce que chaque base d'importance aura son coordonnateur des langues officielles. Curieusement, le seul CCLO à offrir une opposition mitigée est Ouimet qui explique que son commandant préfère l'idée, qui a déjà fait ses preuves, du module que l'on crée autour de trois ou quatre permanents.⁵⁴ Le 28 juin 1979, Ottawa rend officielle sa décision d'accorder cinq postes de CBLO à la Force mobile.⁵⁵ Le 20 juillet suivant, Paradis répond que ce dont son commandement a besoin dans ce domaine, c'est de 19 postes, non pas de cinq.⁵⁶ Une semaine plus tôt, dans sa lettre au sous-ministre Nixon, déjà mentionnée, Yalden, le Commissaire aux langues, s'est longuement étendu sur le fait qu'une base profite énormément lorsqu'elle dispose d'une personne se consacrant entièrement à la promotion des affaires entourant les langues officielles. Il a traité en particulier du cas de la base de Lahr où un officier, bien appuyé par son commandant, a fait bouger bien des choses à partir d'un plan dont les objectifs ont été poursuivis avec vigueur. Reconnaisant la difficulté d'obtenir des années-personnes supplémentaires et le fait que

le plan révisé du ministère prévoit des postes de coordonnateurs aux bases, Yalden écrit qu'il est prêt à fournir toute l'aide nécessaire à la Défense pour qu'elle obtienne, du Conseil du Trésor, les ressources désirées. Le problème de l'obtention des années-personnes est évident mais, aux yeux de Yalden, les coordonnateurs représentent un investissement à très haut rendement dans le domaine.⁵⁷

Smith, le 28 septembre, fournit à la Force mobile une réponse définitive un peu plus satisfaisante que celle de juin: le ministère demandera au Conseil du Trésor dix postes de coordonnateurs de base pour ce commandement. La requête finale, pour tous les commandements, portera, comme nous l'avons dit plus tôt, sur 29 postes. Ce qui est remarquable ici, c'est le ton de la lettre de Smith qui laisse entendre que cette demande «restreinte» relève de sa propre volonté. Le prétexte? En cette période de restrictions commandée par le gouvernement, il ne serait guère politique de pousser plus loin les choses. Nous avons donc ici le cas d'un ministère qui s'auto-censure avant même d'avoir présenté son cas de façon sérieuse au Conseil du Trésor. Il faut retenir un des arguments de Smith — en fait du DGLO — qui avance, assez correctement, que si tous les postes désignés bilingues étaient adéquatement comblés, les Forces n'auraient besoin d'aucun coordonnateur permanent dans les bases.⁵⁸ Nous aurons l'occasion, au fil des pages et des chapitres, de comprendre comment et pourquoi cette évidence énoncée par Smith n'est pas réalisée.

Le 19 janvier 1980, le CED, l'amiral R.H. Falls, écrit à ses généraux commandants que les ressources humaines supplémentaires demandées au Conseil du Trésor pour appuyer le plan ont été accordées. Il ajoute:

«Je crois que la nomination de coordonnateurs des langues officielles dans nos bases principales ne peut que favoriser l'essor du programme. C'est dans cette optique que j'ai donné des instructions visant la création de vingt-neuf postes militaires qui seront dotés à l'été de 1980.»⁵⁹

Ce résultat sera transmis par le lieutenant-général Paradis à ses unités dans une lettre du 26 mars 1980.⁶⁰ Mais, comme le fait remarquer Ouimet:

«Le DGLO n'a jamais accepté de fournir du personnel de soutien à ces coordonnateurs. Le commandement a fourni deux années-personnes de plus afin que l'on engage des secrétaires à Petawawa et Gagetown; de telle sorte que la Force mobile a fourni quatre de ses propres années-personnes».⁶¹

Malgré tout, le DGLO sera heureux, en novembre 1981, de mentionner devant un comité de parlementaires et sénateurs, l'initiative encore récente qui a abouti à avoir les 29 coordonnateurs pour les bases afin d'implanter «les programmes sur les langues officielles ... en faire l'évaluation ... établir les succès ... modifier dans l'avenir [ce qui doit l'être] ... et prendre surtout des initiatives locales pour améliorer le sort de la minorité sur place francophone ou anglophone.»⁶² Mais, à la question qu'on lui pose sur la popularité des CBLO, Sullivan ajoute qu'être la conscience des gens n'est jamais très populaire.⁶³ Il y aurait probablement un lien très direct à faire entre, d'une part, la présente assertion de Sullivan et le témoignage de Ouimet sur Tollas cité plus haut, avec, d'autre part, certaines des constatations faites par les représentants du CLO, entre 1982 et 1984, sur les CBLO, en particulier le fait que les CBLO consacraient la plus grande partie de leurs énergies à gérer les cours de langue, soit la partie du programme où les risques de confrontation avec des collègues ou des supérieurs sont les moindres.

Cela dit, dans l'histoire des CBLO rapportée plus haut, il faut constater que la Force mobile, ayant un CCLO très impliqué et appuyé à fond par son commandant, a joué un rôle de leader dans l'affaire des CBLO. Les suites données au projet pilote de Petawawa, et des expériences déjà vécues ailleurs ont donc été à la racine d'un succès qui a rapporté à tous. En effet, plusieurs bases dépendant d'autres commandements ont obtenu, à partir de 1980, de tels coordonnateurs.

Il n'y a pas que dans ce domaine où la Force mobile a laissé sa marque. Ce commandement a fourni le leadership dans la façon de préparer la participation au plan refondu. Nous savons, également, qu'il s'est trouvé à l'avant-garde dans l'affaire des CBLO permanents. Sur d'autres sujets, que nous aurons l'occasion d'approfondir (les cours de langue seconde ou le bilinguisme en général dans les Forces, par exemple), certaines questions qu'il soulève revêtent un caractère primordial. Ce qui nous fait conclure qu'à certains égards le leadership, en matière de B et B, est probablement passé des mains du DGLO, à Ottawa, à celles de la Force mobile, à Saint-Hubert, au tournant des années 1980.

Cela ne signifie pas, pour autant, que tout soit parfait à l'intérieur de ce commandement. Ainsi, en octobre 1982, son CCLO faisait part que 400 000 \$ avaient été fournis à ses bases afin que les affiches unilingues soient converties au format bilingue.⁶⁴ Or, cette mesure est

une des premières sur lesquelles tous les programmes de B et B, acceptés depuis 1969, ont mis de l'emphase. Il est difficile de concevoir qu'au début des années 1980 il faille encore appuyer sur ce point.⁶⁵ De façon plus générale, notons que les plaintes faites au CLO ou directement au DGLO démontrent, année après année, que les bases et les commandements sont encore loin d'avoir atteint la perfection en ce qui concerne le respect de la Loi sur les langues officielles.

Un aspect des difficultés rencontrées dans l'application du plan, grâce à la décentralisation, mérite d'être souligné: depuis 1972, les commandements ont fait montre d'une volonté de plus en plus claire d'être engagés dans les décisions, ce qui a conduit à des débats sans fin sur la délimitation des tâches de chacun des commandements entre eux, ou entre eux et le QGDN, en particulier en ce qui concerne les cours de langue.

Deuxième partie

Secteurs clés

«Ce qui blesse surtout les Canadiens français, c'est qu'on feigne de les ignorer, qu'on parle et agisse comme s'ils n'étaient pas là [...] alors que ce sont eux qui ont découvert et colonisé le pays, qui ont fondé Québec un siècle et demi avant que les Anglais ne s'en emparent! [...] Ils l'oublieront d'autant moins que les Canadiens anglais affectent encore de les considérer comme des gens inférieurs, comme des sortes d'arriérés au point de vue mental, répandant souvent ces imputations que la plupart sont des métis, qu'ils sont, du moins, à peine instruits, parlent un patois qui n'a rien de commun avec le français, sont ennemis du progrès et dignes seulement de remplir des positions de second ordre. À ce propos, les Anglais n'ont cessé de répéter [...] qu'ils n'étaient bons qu'à faire des «scieurs de bois» et des «porteurs d'eau».

Georges Vattier

Essai sur la mentalité canadienne française

Paris, Honoré, Champion, 1928, p. 291

Comme nous l'avons constaté dans le chapitre 9, la représentation proportionnelle des francophones au sein des forces canadiennes a été au coeur du plan militaire des langues officielles approuvé en 1972. Le chapitre 11 suit de près l'évolution de cette donnée au fil des ans et souligne certaines aspérités entourant le succès obtenu. Car, si les militaires francophones remplissent en 1987 plus que leur quota du cadre militaire, ils se trouvent toujours sérieusement sous-représentés dans certains métiers et dans plusieurs grades.

Quant aux unités de langue française, déjà présentes dans le tome I, leur nombre, leur rôle et leur fonctionnement en français se sont tous accrus entre 1969 et 1987. Mais, on reste loin, à la fin de la période sous étude, du modèle idéal qui avait été mal défini au départ par la Défense, mais qui, à compter de 1973, le fut très bien par le Conseil du Trésor. En somme, malgré leur nom, le français ne se rend pas toujours jusqu'à ces unités: il arrive même qu'il n'y passe pas beaucoup de temps.

11

La représentation des francophones

Le principe des 28%

Plusieurs des éléments du plan de 1972 tournent autour de l'axe de la représentation proportionnelle des francophones dans les Forces armées canadiennes — un des deux objectifs fondamentaux recherchés alors et maintenu dans la révision de 1980.

Concernant ce but, quelques considérations d'ordre général s'imposent. Les 28% de francophones avaient été fixés en fonction des résultats du recensement de 1961. Depuis, deux autres recensements ont conduit à réviser ce pourcentage à la baisse, à 27 puis à 26%. Il y a plusieurs pièges liés à la détermination ferme d'un pourcentage, surtout si on ajoute que cette représentation doit se faire dans toutes les catégories d'emplois militaires et dans chaque grade.

Au chapitre 9, on a pu constater que les francophones étaient sur-représentés dans l'infanterie, en 1972, et sous-représentés à peu près partout ailleurs. Or, avec une structure militaire qui prévoit trois régiments d'infanterie, dont un de langue française, il est difficile d'éliminer cette excroissance. D'autant plus que la tradition est aussi bien ancrée au R22^eR que dans les unités anglophones, ce qui rend quasiment impossible l'acceptation du principe d'un plus grand nombre d'anglophones dans les trois bataillons du régiment.

La fixation d'un pourcentage contient plusieurs autres dangers, le premier étant l'interprétation des résultats du recensement. Quelques mois après que le plan de 1972 ait été accepté, il fut décidé d'abaisser à 27% la proportion de francophones à atteindre dans les

Forces. Pourquoi? Écoutons d'abord le Commissaire aux langues officielles à ce sujet:

«Ce chiffre est établi à partir du recensement de 1971 où 26,9 p. cent des Canadiens déclarent que le français est leur langue maternelle. Le ministère en a déduit que 73 p. cent (le reste) devraient être anglophones, alors que selon le même recensement, 60,2 p. cent seulement des Canadiens déclaraient que l'anglais était leur langue maternelle. Les termes utilisés par le ministère sont donc un peu trompeurs et, à la limite, donnent une plus grande importance aux anglophones tout en diminuant inévitablement l'importance des francophones. Même si on ne peut avancer que les 13 p. cent de Canadiens qui déclarent n'avoir ni le français ni l'anglais comme langue maternelle choisiront éventuellement le français, est-ce que les considérer comme des anglophones de langue maternelle anglaise est juste?¹»

Ce qui ressort de cette citation a fait l'objet de nombreuses discussions, au sein de la DGBB, lorsqu'est venu le moment d'une première révision du 28%. Comme résultat, le 27% reconnaît qu'une proportion des 13% des Canadiens, n'ayant ni l'anglais ni le français comme langue maternelle, utilise déjà plus le français que l'anglais. Cela représenterait en gros, 1% de la population totale canadienne.²

À cet aspect du problème qui reste avec nous s'ajoutent d'autres qui furent énoncés dès les débuts, en ce qui concerne les 28% de francophones.

Au moment de la consultation entreprise auprès des commandements, à l'automne 1970, à partir de l'ébauche du plan qui sera finalement accepté en décembre et rendu public en février 1971, le Commandement maritime dit qu'il lui faudra plus de temps que prévu pour atteindre les 28%³ du fait de la très faible présence de francophones dans la marine où ils ne représentent qu'environ 7% des caporaux et simples marins. C'est un problème qui a déjà été anticipé par le colonel Chassé, conseiller en matière de bilinguisme auprès du Chef du personnel:⁴ et si ce n'était que de ce rappel fait par le Commandement maritime, personne n'aurait à s'en faire. Mais l'argumentation autour de cet objectif va plus loin, beaucoup plus loin.

Dans les mois qui suivent la publication du volume III de la Commission B et B, E.B. Osly, député de *Winnipeg South Centre*, écrit au ministre Cadieux que plusieurs des recommandations de ce volume sont dangereuses pour l'unité des Forces armées canadiennes.⁵ Plus tard, d'autres personnes extérieures aux Forces s'élèvent contre le programme de B et B pour la même raison.

Chez les militaires eux-mêmes, on joue à l'incompréhension pour pousser ses idées. Alors que l'ébauche de programme qui circule en 1969 dit bien que l'on veut arriver, pour avril 1971, à une directive d'implantation des 28% — non pas à l'application intégrale du principe, ce qui a toujours été censé se faire dans la justice donc, sur une longue période — les contestations pleuvent. Selon le commodore D. L. Hanington, le principe des 28% est erroné car on vise à remplir 28% des cadres partout, en moins de deux ans, en partant d'une base de 16%. Cela serait possible à certains niveaux, écrit-il, mais à coup de promotions extraordinairement rapides, ce qui serait malheureux: ce faisant, il y aurait perte de confiance dans le système et une désaffection de plusieurs anglophones. Selon lui, il faudrait préparer des étapes sur la route des 28%.⁶ La réponse de Chassé fut facile puisqu'elle était comprise dans l'ébauche même.⁷

Du côté du Commandement de la Défense aérienne, le major-général M. Lipton fit à peu près les mêmes commentaires, bien qu'il ait cru comprendre que les 28% ne viendraient que dans 10 ans. Mais ce terme lui apparaît trop rapproché. Durant cette période, les mêmes chances ne seraient pas offertes aux deux groupes linguistiques, ce qui les diviserait. Il reprend également ce que des aviateurs avaient déjà écrit des années auparavant. Depuis 1939, selon Lipton, les Forces armées canadiennes ont fourni des chances à toutes les ethnies d'atteindre les plus hauts postes. Pour sa part, il accepte le programme présent, non pas parce qu'il veut corriger le pourcentage de représentation des francophones, mais parce qu'il permettra à ceux-ci de faire une carrière militaire, même s'ils connaissent peu l'anglais.⁸ Au commandement du Transport aérien, on a compris que les 28% formaient un but à long terme et, donc, acceptable.⁹ Le QG de la Région du Nord a également bien assimilé le fait, tout en soulignant qu'une certaine inquiétude a été créée, puisque l'on ne sait pas quelles lignes directrices suivra l'application du principe des 28%. On suggère de dire que l'objectif sera atteint de façon équitable et dans le respect de tous.¹⁰ Le QG des Forces en Europe accepte la politique mais émet des craintes quant aux 28% dans tous les grades, car les promotions au mérite pourraient disparaître. Par contre, si on arrivait à deux listes de promotion différentes, cela diviserait, constate-t-on.¹¹

Ce bref aperçu des réactions soulevées à l'automne 1969 est intéressant à plus d'un titre. Rappelons-en les principaux éléments. Le premier, que nous avons déjà très nettement perçu auparavant, soit

dans le tome I, soit dans celui-ci, a trait à la crainte de voir apparaître, sous une forme ou sous une autre, deux armées au Canada.

Le francophone serait-il susceptible de manquer de loyauté? Bien que l'aspect loyauté n'apparaisse pas clairement, on peut se demander si certains militaires ne se font pas la même réflexion que Marc Lalonde. Alors qu'il était l'adjoint au Premier ministre Pearson, Lalonde avait écrit à ce dernier, le 5 décembre 1967, après avoir pris connaissance des projets du général Allard: «... il faut éviter de concentrer ces unités de langue française au Québec... Songeons aux problèmes qu'une telle concentration causerait en cas de soulèvement politique sérieux du Québec... Je ne veux pas être trop pessimiste, mais nous devrions éviter de pourvoir le gouvernement du Québec avec une armée toute prête à sa disposition.»¹² Michael Pitfield, autre adjoint de Pearson, écrivait, le 1^{er} mars 1968, que les propositions d'Allard offraient «potentiellement, une des plus dangereuses décisions que le gouvernement fédéral puisse prendre... Je pense que [...] des unités de langue française concentrées au Québec pourraient dans les circonstances actuelles, et avec les tendances qui pourraient devenir encore plus fortes à l'avenir, former la base irrévocable d'une situation dangereuse à l'extrême...»¹³

Sans rejoindre les excès de Lalonde et Pitfield, les responsables de l'application du plan voient poindre un autre danger que le DGLO résume ainsi en 1981: l'aspect biculturel du programme de 1972 avait dépassé, en réussite, l'aspect bilinguisme. Il résulterait, de cette analyse, que les francophones unilingues sont isolés au Québec. Selon Sullivan, l'isolement aurait donc remplacé l'assimilation. «Le concept de base de notre politique qui veut que les FC ne fassent qu'une seule entité semble peu à peu s'effriter et, dans un avenir prochain, la possibilité de la formation de deux forces canadiennes autonomes divisées par une frontière linguistique, pourrait devenir une préoccupation d'importance.»¹⁴ Ce constat, dont le lecteur jugera de la pertinence avant la fin de ce livre, est avant tout l'expression d'une mentalité qui, à compter de 1975 et du départ à la retraite du CED Dextraze (Letellier quitte, lui, en 1977) s'implante chez les principaux gestionnaires du programme. En 1972, on insistait sur l'égalité des chances pour les deux groupes linguistiques; en 1980, l'emphase est mise sur la «force unique» mais sans jamais justifier comment ce concept serait menacé en accordant un traitement juste aux francophones. Par contre, ce qui ressort fortement du concept «force unique», c'est que le francophone unilingue est perçu plus ou moins comme un déviant.

D'où vient le commentaire de monsieur Guy Sullivan, DGLO, en ce mois de mars 1981? De plaintes qui lui sont venues de la Force mobile et du commandement de la Défense aérienne au sujet de francophones qui, à cause de leur unilinguisme, seraient arrêtés dans leur carrière. Sa conclusion: l'aspect biculturel a trop bien fonctionné, formons un sous-groupe de travail qui préparera les paramètres d'une étude qui portera sur l'enseignement de la langue anglaise aux francophones.¹⁵ On semble ainsi vouloir remettre sur la table une solution qui avait prévalu avant 1968 et avait amplement démontré son insuffisance, plutôt que de se pencher sur les très nombreux objectifs du programme de 1972 qui, en 1981, sont en retard dans leur réalisation.

Information et promotions par déviations

Revenant aux remarques de l'automne 1970, un second aspect mérite d'être ici traité, celui de l'information. Car, comme nous l'avons constaté, une partie du message entourant les 72/28 n'a pas été perçu correctement. Or, tous ceux qui à l'automne 1970 ont commenté l'ébauche du programme ont été d'accord avec un des aspects de celui-ci: le volet information qu'on y propose.¹⁶

Le malentendu voulant que 16% de la population militaire de 1970 occupent en très peu de temps 28% des cadres, pouvait être relié soit à une «amnésie sélective», soit à un manque d'information. Chassé répond à cet argument sur les deux tableaux. Par exemple, lorsque le QG du Commandement de la Défense aérienne l'expose, le commentaire est acerbe bien que justifié: les 28% seront recherchés sur le long terme. Quant aux 16% de francophones, il se réduit à 7% dans la catégorie des grades supérieurs (majors en montant). L'injustice envisagée par le commandement, ajoute-t-il, n'est pas, bien entendu, celle qu'ont subie les francophones jusqu'à aujourd'hui.¹⁷

Quel genre de programme d'information devrait-on prévoir? Le lieutenant-général Gilles Turcot, de la Force mobile, pense que l'information devrait être dirigée aussi bien vers les militaires que vers la population en général, en particulier les francophones du Canada.¹⁸ Pour sa part, le brigadier-général Withers, qui appuie le programme à fond, suggère qu'on en présente les intentions, les échéanciers et les modes d'action de façon à s'assurer un appui total et bien senti de la part du plus grand nombre possible de militaires. Peut-être devrait-on songer à une série de présentations à travers les bases, chacune étant suivie d'une période de questions? L'information est une des dernières

activités mentionnées dans le plan et, selon Withers, cela ne confère pas à cette activité l'importance qu'elle doit avoir.¹⁹

Retournons quelque peu sur nos pas. On se souvient de l'aspect cachottier qui avait entouré, en 1966-1967, l'enquête du groupe de travail réuni autour du colonel Ross. Ce manque d'information initial, voulu par les politiques, en avait braqué quelques-uns. Après le 2 avril 1968, les informations entourant les objectifs visés et les moyens mis en place pour les atteindre furent plus nombreuses. Au printemps 1968, par exemple, Letellier, au nom d'Allard, s'adresse à un club social de Vanier, petite ville francophone ontarienne, dans la région d'Ottawa. Le titre de son allocution: *Le bilinguisme ou l'évolution de la langue française dans les Forces armées canadiennes*. Le propos traite, en fait, de l'évolution du sort des francophones et de leur langue dans les forces, faisant une large part aux événements les plus récents.²⁰

Le 12 mars déjà, Allard, dans l'avant-midi, a présenté aux officiers recruteurs francophones, et Letellier, durant l'après-midi, à leurs équivalents anglophones, un historique de toute la question, avec projection sur l'avenir. Il est intéressant de noter la différence dans le ton des deux présentations. Letellier a préparé un texte très factuel. Pour sa part, Allard a chargé d'émotion son intervention. C'est un «sujet que j'ai bien à coeur et qui vous touche tous de très près», dit-il.²¹ De plus, le général Allard, dans ses entrevues aux médias, même avant de devenir CED, s'est fait le propagateur de ses idées, à la fois simples et fortes à ce sujet. Toutes ces ouvertures vers la population canadienne ont été ponctuelles. Il y en aura d'autres du même genre. Par exemple, en 1975, une sortie remarquée aura lieu à la Biennale de la francophonie, à Chicoutimi.²² Une brochure paraîtra, en août 1982, exposant dans ses très grandes lignes les buts recherchés par le programme militaire;²³ elle sera d'ailleurs mise à jour en 1987.²⁴ Ces interventions publiques, depuis 1968, ont été assez bien reçues des Canadiens en général, à quelques exceptions près.

L'information entourant ce programme existe aussi sous d'autres formes. Elle peut porter sur les résultats obtenus, les succès et les échecs et, en particulier, circuler grâce aux rapports annuels du CLO. Elle peut aussi s'étendre sur des aspects précis du programme par des communiqués de presse annonçant l'apparition de nouvelles unités de langue française ou se glorifiant du pourcentage des francophones présents dans les Forces. En cela donc, le désir exprimé par Turcot, en 1970, a été respecté. Mais, on peut se poser des questions quant à

l'impact réel qu'ont eu ces bribes d'information mal coordonnées. À la lecture des dossiers et suite à une consultation auprès des experts du ministère dans le domaine, on peut conclure qu'aucune campagne publicitaire, directement axée à expliquer au public canadien le programme total de B et B et la direction que les Forces voulaient lui faire prendre, n'a été entreprise. Rappelons-nous le cas de l'unité navale de langue française à Halifax, où les officiers impliqués de la marine étaient divisés à savoir s'il fallait ou non faire un battage publicitaire autour de la question. Même chose, en 1966, lorsque Allard veut rendre publique l'enquête que va mener Ross, alors que les experts en information et le ministre s'y opposent. Cela dit, les résultats obtenus par le programme en sont peut-être la meilleure publicité... en bien ou en mal.

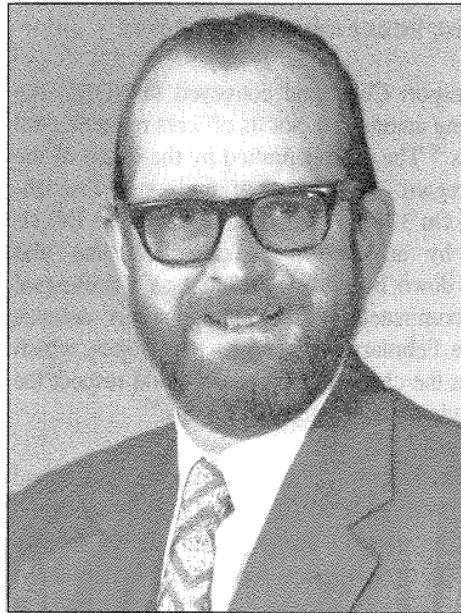
Tournons-nous, maintenant, vers le public militaire, celui auquel on destinera le maximum des informations. Les 72/28 et l'information sont ici très unis. Pour mieux cerner cette question, il nous faut encore revenir sur nos pas.

Le 28 octobre 1970 Chassé, écrivant au CED, prétend que chaque général commandant devra appuyer à fond le programme qu'il est à mettre sur pied. Il ajoute aussi que tous les membres des Forces canadiennes doivent être alertés quant à l'urgence et à la nécessité d'un tel programme.²⁵ Il était normal que Chassé réagisse ainsi aussitôt après la réception des nombreuses preuves d'incompréhension de son programme qu'on lui avait fait parvenir au cours des semaines précédentes. Cette ouverture n'allait pas porter fruit immédiatement: sous Chassé, il n'y eut en effet pas de suites données à ce désir d'informer à fond la population militaire et ce, même si le Conseil de la Défense, réuni le 21 décembre 1970, a également conclu qu'il faudrait pleinement et soigneusement expliquer ce plan aux Forces.²⁶

Comme résultat, incompréhension et affabulations continuèrent. Malheureusement, il faut avouer que les experts des relations publiques du ministère n'aidèrent guère. Le 21 janvier 1971, alors que les officiers spécialisés des commandements et de la Région du Nord sont réunis à Ottawa, le DGGB a l'occasion de leur faire une présentation informative. Monsieur L.A. Bourgeois, qui dirige la section des relations publiques au QGDN, écrit: «... ces officiers comprendront que cette présentation n'est qu'informatif et qu'ils n'entreprendront rien pour faire la publicité de son contenu, soit à l'intérieur soit à l'extérieur des Forces.»²⁷ Dans le contexte bien précis de ce mois de janvier 1971,



Après avoir gravi les échelons militaires au cours d'une longue et glorieuse carrière, le général J.A. Dextraze, CC, CBE, CMM, DSO, CD oeuvra au Quartier général de la Défense nationale comme Chef du personnel et, entre 1972 et 1975, comme Chef de l'état-major de la Défense, deuxième Canadien français à accéder à ce titre.
(UPFC/REP 72-195)



M. Sylvain Cloutier, sous-ministre au ministère de la Défense nationale de 1971 à 1975, supervisa les dernières phases de l'élaboration du programme militaire des langues officielles et s'assura que le côté civil du ministère avance dans ce domaine.
(UPFC/REP 73-4)

alors que beaucoup reste en suspens, cette attitude de Bourgeois est compréhensible. Mais, ajoutée à son intervention de 1966, lorsque le moment était venu de rendre publique l'étude qu'entreprenait Ross et qu'il a insisté pour que cela ne se fasse pas, elle annonce un peu ce que nous verrons plus loin dans ce chapitre, soit que sa collaboration pour publiciser le programme, en tout ou en partie, serait à toutes fins utiles inexistante.

Toujours est-il que les craintes ont tendance à s'accroître, plutôt qu'à se résorber, à mesure qu'inexorablement les mois avancent vers un plan que plusieurs ne pensaient pas voir de leur vivant. Qu'on le rende public, en février 1971, sans trop d'explications complémentaires, n'arrange naturellement pas les choses. Pour les anglophones, en particulier parmi les unilingues, la question principale tourne autour de leurs possibilités de continuer leur carrière tout en ayant des chances de promotion. Sans prétendre citer toutes les craintes, justifiées ou non, concernant l'application du programme qui a été annoncé, voyons en quelques-unes.

Le 21 avril 1971, le Commandement du transport aérien transmet au QGDN les appréhensions qui se font jour, parmi certains de ses cadres, quant à la carrière des unilingues anglophones.²⁸ La réponse, préparée par les bureaux du DGBB, est rassurante à ce sujet: non, la carrière des unilingues anglophones ne sera pas touchée.²⁹ Le 3 mai suivant, un autre membre de la DGBB doit répondre à une accusation portée par un lieutenant anglophone (...) disant qu'on le force à avaler le bilinguisme, et qu'en tant qu'unilingue anglophone, on exerce de la discrimination à son endroit. La défense, évidente, est trouvée dans le texte même du plan de février et dans ses annexes, où il est dit, à plus d'un endroit, que les changements annoncés se feront dans le respect des unilingues des deux grands groupes linguistiques canadiens.³⁰

Le ministre reçoit aussi des lettres d'électeurs qui ne comprennent pas bien ce que sera le programme. Ainsi, le 19 avril 1971, il répond à un interlocuteur de Fergus, en Ontario, qui trouve que les francophones seront avantagés d'une façon incroyable par les programmes qui ont été annoncés. Selon le ministre toutefois, la période de temps prévue sur laquelle s'étendra l'application du programme, ainsi que les cours de langue, donneront les mêmes chances à tous. Plus loin, Macdonald répète qu'il croit que ce programme est juste pour tous, au contraire de ce que pense son interlocuteur.³¹ Au sujet de cette réponse, il est bon de souligner que le

ministre a refusé une ébauche qui était beaucoup moins engagée derrière le programme que la lettre qui fut envoyée: le moins qu'on puisse dire à l'égard de Donald Macdonald, est qu'il est entièrement commis aux engagements qu'il a pris quelques mois plus tôt.

Mais, il faut bien comprendre que les principales inquiétudes quant à l'avenir des carrières originent des militaires eux-mêmes, ce qui est absolument normal. Un exemple de cela est bien documenté et, pensons-nous, représentatif d'une réflexion assez générale faite sur le sujet. Le 10 juin 1971, une note de service longue de six pages est envoyée par la section des services techniques de la base de Trenton (Ontario) au commandant local. Le programme du 12 février 1971 a semé beaucoup de confusion parmi le personnel, y lit-on. On ne s'objecte pas aux principes qui le sous-tendent mais à la façon de les implanter et surtout à la vitesse à laquelle on veut le faire. Avec plus de temps pour l'exécution du plan et quelques considérations pour les personnes actuellement dans les forces, on croit que l'essentiel de la proposition serait facilement acceptable. Malheureusement, les plaignants semblent croire que tout est joué contre les anglophones déjà en place. En effet, à bien lire leur document, la conviction se fait que leurs récriminations tournent toutes autour de la perspective réduite qu'auront les anglophones de faire carrière. Le rédacteur, qui dit s'exprimer au nom de tous les membres de la section, francophones inclus, mentionne les domaines suivants:

- *Droits acquis.* Ce programme affectera les termes des contrats d'enrôlement. Il touchera aux promotions. Comme la pension est basée sur les six meilleures années, une promotion non reçue, ou simplement retardée, pourrait avoir des conséquences monétaires à court et à long terme. De plus, les principes à la base des promotions — performance et mérite — disparaîtront. La crainte est exprimée que les Forces armées se divisent en trois secteurs: un francophone, un anglophone et un bilingue.
- *Perspectives de promotion.* Les francophones seront promus de façon accélérée et le principe du mérite fera place à celui de la langue maternelle. Les promotions rapides iront à des gens qui n'auront pas l'expérience habituelle, ce qui dégradera la qualité de la supervision et de la gestion. En corollaire, le moral des anglophones souffrira.³²

Le mémorandum demande en outre, parmi d'autres points que nous laisserons de côté pour le moment, que le programme d'information annoncé ait lieu dans les plus brefs délais. On pourrait ainsi clarifier l'effet que ce plan de bilinguisme aura sur les promotions des anglophones au cours des prochaines années. L'auteur termine en soulignant que les relations publiques ont été affreuses. Ainsi, il a appris l'existence du programme par les journaux, bien avant de le recevoir, le 1^{er} mars 1971, par courrier interne.³³

Le 17 juin, le commandant de la base de Trenton expédie la note au général commandant le transport aérien, en assurant que ce qui s'en dégage est un reflet assez précis de la perception que l'on a du plan à ce jour un peu partout dans les Forces. Comme on ne peut répondre adéquatement aux questions et aux plaintes qu'il soulève, le moral n'est guère aidé: il nous faut rapidement de l'information.³⁴ Le lieutenant-général Hull répond, le 25 juin, en fournissant au commandant de la base des éléments qui devraient atténuer les craintes. Il souligne que le B et B est un objectif national qui affectera les Forces comme tout le reste de la société canadienne. La tâche à réaliser est complexe et plusieurs éléments qui peuvent facilement se charger d'émotion devront être pris en considération. Des questions resteront sans réponse, pour un temps, mais on leur en trouvera un jour. L'objectif des 28% sera atteint à long terme et l'application du plan s'ajustera à la situation réelle: mais, il est certain que dès maintenant, et de façon croissante, le bilinguisme sera un atout dans une carrière, tout comme l'instruction avancée l'est dans les métiers techniques. Durant un bon moment, on s'assurera que les unilingues ne souffrent pas de ces changements. Cela dit, les Forces armées canadiennes sont représentatives de la société canadienne; donc, nos militaires francophones doivent avoir les mêmes chances que leurs collègues anglophones. Lorsque cette égalité sera réalisée, les francophones pourront compétitionner pour les postes supérieurs. De ce point de vue, il y aura un certain effet sur la carrière des anglophones «mais je n'entrevois pas rencontrer d'objections de militaires animés par la justice.»³⁵

Hull a donc fourni à son subordonné des informations qui, à notre avis, étaient déjà bien établies dans le plan déposé en février 1971 à la Chambre des communes. Cet appui solidement étayé qu'il fournit à ce plan montre que la haute hiérarchie militaire, où se concentraient les personnes les mieux informées, était en général solidaire quant à l'avenir du B et B. Mais, cette intervention d'un lieutenant-général ne

réglait pas la question du manque d'information général entourant le plan.

Comme il l'avait laissé entendre le 26 juin, Hull expédie au CED la documentation venue de Trenton y ajoutant sa réponse. Certains des commentaires reçus de Trenton pourront aider à développer les directives à venir, écrit-il, mais il est évident que «je ne considère pas valables tous les arguments qui me sont parvenus».³⁶

Il est important de retenir de tout cela que la grande crainte qui existe, depuis 1969, chez les anglophones, quant à leur avenir dans les Forces, s'est accentuée après février 1971. Or, très peu a été fait par les hauts responsables pour bien expliquer toute l'ampleur du projet. Entre autres, à ce stade, on n'a pas encore déterminé la façon d'atteindre les 28%.

Le 22 juillet 1971, le CP, le lieutenant-général J. Dextraze, tente d'éclairer un peu ce que réserve l'avenir. Il adresse une lettre aux chefs des commandements au sujet du document du 12 février 1971. Ses lignes reflètent la correspondance que Sharp a reçue de Hull et qu'il a sans doute transmise à Dextraze: en effet, les paragraphes d'ouverture reprennent presque mot à mot ce que Hull avait écrit, par exemple, au sujet de l'égalité des chances et du fait que les Forces canadiennes soient un reflet de la société. Mais, en tant que CP, conscient de son rôle de leader, il veut faire partager ses pensées et sa philosophie sur la façon d'atteindre les grands buts, dont les 28%. Il y a 16% de francophones en ce moment, écrit-il, et l'espace libre entre ce pourcentage et celui que l'on recherche ne sera comblé qu'après plusieurs années, suite à un accroissement du recrutement des francophones. Ces nouveaux venus ne grimperont les échelons qu'au fil des ans: il ne faut donc pas s'attendre à ce que les 28% soient atteints rapidement à tous les échelons. Quel effet cela aura-t-il sur les promotions? Premièrement, répond-il, l'excellent système basé sur le mérite sera maintenu. Un de ses paramètres est le potentiel de chaque individu. Or, si au moment de donner une promotion, deux individus se retrouvent à égalité, mais que l'un des deux soit bilingue, c'est celui-ci qui aura la promotion. Voilà donc un endroit où le bilinguisme pourra jouer un rôle déterminant tout en respectant le principe du mérite.

À ce point dans sa lettre, Dextraze s'engage sur un chemin moins sûr et qui va fournir, jusqu'à la fin de la période sous étude, des munitions aux opposants du B et B. Mais avait-il le choix des moyens?

Au moment où il écrit, il y a plus de postes classifiés unilingues français ou bilingues qu'il n'y a de personnes compétentes pour les remplir. En de rares occasions, remarque Dextraze, il est maintenant nécessaire de dévier de la liste des promotions dressée selon le mérite afin de rencontrer les exigences. Dans ces cas, seul un individu pleinement qualifié et déjà sur la liste des promotions peut être ainsi promu, même s'il est plus bas que d'autres sur cette liste. «C'est le seul avantage qu'ait un francophone ou un bilingue.»³⁷

Le CP continue en signalant qu'à l'heure actuelle, en 1971, le pourcentage de francophones sur les différentes listes de promotion est à peu près égal à la représentation totale de ceux-ci dans les forces. Il est donc légitime de s'attendre à ce qu'éventuellement, après que le but du 72/28 aura été atteint, on obtienne 28% de francophones dans tous les grades. «Les quelques rares promotions faites pour rencontrer des besoins spécifiques accéléreront, espérons-le, la création d'une base de sélection et du facteur expérience contribuant ainsi à atteindre la distribution ethnique souhaitée. Réitérons que le processus se fera sur plusieurs années, sera complété à l'intérieur de notre système actuel de promotion et sera juste pour tous.»³⁸

Ce message de Dextraze se termine par une exhortation à la compréhension: chacun, à quelque niveau qu'il soit dans les Forces, doit percevoir le sens de la justice d'un plan qui ne peut encore faire l'objet de trop de publicité puisqu'il n'est pas terminé: mais chaque destinataire peut faire en sorte que tous soient au moins informés des éléments fondamentaux qui sous-tendent la planification. «J'espère que ceci rassurera tout le monde et que chacun percevra mieux ce qu'est notre approche ...»³⁹

Voici donc un document qui se veut généralement rassurant mais qui, en même temps, entre dans des détails qui sont inquiétants pour la majorité. Ce ne sont pas les quelques discours circonstanciels d'information que le DGBB fera, à compter de l'automne 1971, au QGDN⁴⁰ ou, encore, le *Bulletin des Forces canadiennes* d'octobre 1971 qui, même s'ils insistent sur la justice du plan, viendront calmer des appréhensions qui, toutes légitimes soient-elles, n'auraient peut-être pas été aussi exacerbées si Dextraze avait tenté de mettre en perspective la question des «déviations». Ce qu'il est encore plus important de retenir, c'est que cette politique des «déviations» a été décidée en août 1970, au cours d'une conversation entre le CED Sharp et le CP Dextraze.⁴¹ Il apparaît donc, qu'entre juin 1970 et juillet 1971,

on ait encouragé un système de «déviations» dans les promotions, sans le publiciser; puis, soudainement, sans la préparation psychologique de mise, Dextraze a décidé de jeter ce pavé dans la marre des inquiétudes.

Il faut en effet souligner — peut-être aurait-il fallu le faire en 1971 et plus tard — que ces déviations ne sont pas nées suite au principe du 72/28. De tout temps, dans les Forces canadiennes comme ailleurs, des situations se sont présentées qui ont exigé que des talents spéciaux soient utilisés: si, dans des circonstances particulières, une promotion devait aller à un individu qui était moins ancien ou moins méritant qu'un autre, dépendant du système de notation en cours, on faisait le nécessaire. Dans nos armées occidentales contemporaines, ces déviations existent encore et elles existeront toujours. Cependant, on le comprendra, on réduit leur nombre au minimum ne serait-ce que pour garder de la crédibilité au système en place et, surtout, les très rares anicroches se font discrètement et personne n'y trouve à redire.

D'autre part, les appréciations de rendement annuelles préparées sur chaque militaire, généralement par un supérieur en grade, sont au fond les documents les plus importants lorsque vient le moment de dresser une liste de promotion. Pour mieux comprendre certains faits, nous posons la question suivante: comment chaque lecteur ferait-il pour apprécier la loyauté d'une personne sur une échelle de 1 à 8? N'y aurait-il pas au moins un peu de subjectivité dans l'appréciation faite? Et le leadership? N'y a-t-il pas possibilité que la performance d'un francophone travaillant en anglais soit moins bonne que celle d'un anglophone vivant dans son milieu et opérant dans sa langue? Un même individu, au cours de sa carrière, rencontrera plusieurs notes bien différentes sur un aspect précis de sa personnalité ou de son travail. Les annotations dépendront de circonstances, favorables ou non, et fréquemment de la nature de l'appréciateur. L'appréciation de rendement dans les Forces canadiennes reste malgré tout un document hautement recommandable qui cherche à obtenir, et obtient, le maximum d'objectivité possible.

Après que l'appréciation du rendement a été rédigée et signée, elle passe par une autre étape: celle du comité de promotion. C'est là que toutes les appréciations, pour un métier donné, dans un grade précis, sont réunies et classées pour former la liste des promotions. En général, un comité classera tous les concurrents sur une base de 10; l'appréciation objective vaudra 8 et le potentiel 2. Dans le cas du potentiel, une subjectivité assez évidente s'exerce, bien qu'elle puisse

être atténuée si, par exemple, une valeur est donnée à un élément précis, tel le bilinguisme. Mais cela reste la prérogative des membres d'un comité de déterminer quel pourcentage des deux points du potentiel ils attribueront au bilinguisme ou à la condition physique, ou aux études, enfin à chacun des éléments qu'on aura jugé bon d'inclure sous ce titre.

Un aspect essentiel doit être ajouté au dossier. Lorsque la liste finale des promotions est constituée, il arrive très souvent que des dixièmes de point seulement séparent le premier du vingtième. Admettons que quinze promotions à sergent soient possibles durant une année, dans un métier précis, et que trois de ces sergents doivent aller compléter des effectifs d'ULF. Toutefois, il arrive qu'il n'y a que deux francophones dans les quinze premiers sur la liste et aucun anglophone suffisamment bilingue pour remplir le troisième poste. Selon le système des déviations, on pourra aller chercher le premier francophone ou anglophone bilingue sur la liste ... qui est au 22^e rang, à 2 points du 15^e. Suite à ce que nous venons de voir, qui oserait dire que cette promotion n'est pas allée à quelqu'un qui, ayant travaillé pour quelqu'un d'autre que celui qui a apprécié cette année-là la qualité de ses accomplissements, n'aurait pas été 3^e ou même 1^{er} sur la liste?

Nous venons de passer à travers une longue digression que nous croyons toutefois utile, en particulier pour le lecteur non averti. En somme, ce principe du mérite objectif, qu'il faut maintenir à tout prix, cache, comme on a pu le voir, une pratique plus ou moins teintée de subjectivité. Finalement, les déviations en fonction de la représentation linguistique seront abandonnées à l'automne 1987 et, à la place, l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes 11-6 sera modifiée pour indiquer «que les besoins du service peuvent commander une promotion anticipée par rapport à la position des militaires sur la liste de candidats par ordre de mérite.»⁴² Ces besoins du service, ajoute le message qui annonce les modifications, dictent que chaque poste à l'effectif «doit être occupé par un militaire qui possède les compétences et les connaissances voulues.»⁴³ En 1987, en élargissant le système des déviations pour inclure autre chose que la seule représentation linguistique, on a rejoint la réalité et, ce faisant, rendu un immense service au régime des langues officielles dans les Forces.

Quant aux déviations qui ont eu lieu durant la période 1972-1987, le nombre en a été très limité ne serait-ce que par les contrôles rigoureux qui ont été appliqués. À ceux qu'annonçait la lettre de Dextraze, on peut ajouter que seuls les Directeurs généraux des

carrières des officiers ou des non officiers pouvaient les autoriser; une personne ne pouvait se voir attribuer deux grades successifs de cette façon; et, dans un grade donné, pas plus de 10% des promotions annuelles pouvaient être ainsi accordées.

À partir de ces faits, retournons à un débat qui agite les intervenants, depuis 1968, quand ils discutent de modalités à adopter pour atteindre les 28% partout. Le livre III du Rapport de la Commission royale sur le B et B suggérait des quotas de promotion pour amener plus de francophones dans les positions de la haute hiérarchie (recommandation n° 36, annexe B). Le ministère répondit que cela serait difficile à appliquer rapidement pour deux raisons. Premièrement, il fallait respecter le principe du mérite. Deuxièmement, l'autre possibilité envisageable était de créer de nouveaux postes qui iraient à des francophones: or, les Forces se devaient de diminuer en nombre entre 1969 et 1972.⁴⁴ C'est cette dernière partie de la réponse fournie par le sous-ministre Elgin Armstrong qui a été incorporée dans le mémoire au Cabinet sur le livre III: le principe du mérite y a été laissé de côté.⁴⁵

Lorsque l'état-major des Forces en Europe commente, à l'automne 1970, l'ébauche du plan de 1970, il consacre un paragraphe à la représentation proportionnelle. La façon la plus équitable de progresser, y dit-on, serait de réserver dans chaque grade un pourcentage à peu près équivalent au pourcentage total de francophones dans les forces. Ainsi, on assurerait l'égalité des chances aux deux groupes, tout en adhérant aux critères de promotion sur la base du mérite «mais avec quelques restrictions.»⁴⁶ C'est d'ailleurs la formule qui sera retenue dans le plan [voir para. 2a de l'annexe C]. Or, comme nous venons de le constater, cette décision ministérielle a été remplacée, dans les faits, par des finasseries administratives sujettes à controverses.

Au moment où Dextraze met de l'avant les «déviations», on en est encore à chercher une façon de faire compter le bilinguisme dans le système de promotion.

Le 3 juin 1971, le DGBB (lieutenant-colonel Fournier) recommande la formulation d'une directive sur la place que le bilinguisme devrait tenir parmi les critères du système du mérite.⁴⁷ Mais l'adjoint au CP, le commodore D.S. Boyle, conseille d'attendre que tout l'aspect biculturel du programme ait été accepté.⁴⁸ Nous savons que le biculturalisme — tel qu'on interprétait ce terme au QGDN, c'est-à-dire, les 28% — ne

sera pas réglé avant l'automne 1971, alors que le plan final n'arrivera qu'en avril 1972. Or, le 14 juillet 1971, Boyle formule deux demandes complémentaires: qu'une directive précise sur l'enseignement des langues soit développée et que le dossier du bilinguisme comme critère de mérite reprenne sa marche.⁴⁹ Ce demi-tour de Boyle est dû à une erreur: il a cru que le Comité consultatif du CED, qui s'était réuni le 30 juin, avait accepté une des propositions présentées par le Directeur général des carrières du personnel (DGCP) qui aurait permis d'atteindre, sur 15 ans, les 28% à tous les rangs. Or, si on en avait bien discuté, on avait également repoussé à plus tard toute décision.⁵⁰

Arrêtons-nous à cette période allant du 25 juin au 8 juillet 1971, au cours de laquelle sont sérieusement abordées «Les implications sur les promotions d'un plan d'implantation pour accroître le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes», titre du document soumis au Comité consultatif du CED, le 25 juin, pour être discuté lors de la réunion du 30.

D'entrée de jeu, le DGCP reconnaît, dans son travail, que le sujet qu'il aborde est celui qui cause le plus de craintes et de discussions dans les forces. Mais, le plan de février 1971 est clair: il faut corriger les lacunes de la représentation francophone dans la structure des grades et des métiers (voir para 2g de l'annexe C).* C'est à ce dernier paragraphe que se réfère sans doute le DGCP en ce mois de juin.** La question posée est simple; comment utiliser les procédures actuelles de promotion pour obtenir 28% de francophones dans tous les grades et métiers? Si la question est simple, la réponse l'est moins. Il faut d'abord reconnaître que:

- si 28% des effectifs seront réservés aux francophones, le pourcentage des anglophones devra décroître et, donc, la durée du processus de correction devient un facteur primordial;
- on ne peut songer, alors que nous n'avons pas encore 28% de francophones au total, à redistribuer des excédents qui pourraient exister dans certains secteurs;

* Le plan de 1971 demandait que cette directive soit prête le 1^{er} mai 1971 ... un des délais qui avaient été fixés de façon un peu irréaliste par les concepteurs.

** Notons que le paragraphe 2a de l'annexe C paraît être une directive, alors que 2g demande qu'on prépare une directive.

- à la base, des corrections se feront rapidement avec le recrutement mais, à mesure qu'on grimpera les échelons, il faudra songer à faire des déviations dans les listes de promotion;
- l'identification des francophones des Forces n'est pas encore parfaite;
- le système du mérite, en cours depuis plusieurs années, s'est bâti une crédibilité qu'il ne faut pas détruire.

Les critères de la solution à rechercher devront comprendre:

- la pertinence (possibilités d'implantation et adhésion aux critères actuels de promotion); la souplesse (que le fonctionnement du système choisi soit maintenu même si une condition est modifiée — par exemple, si les taux de recrutement ou de présence des francophones changeaient); la dissémination (que la décision prise puisse être expliquée logiquement à tous et qu'on puisse quantifier les pénalités qu'elle comportera de telle sorte que chaque individu puisse comprendre comment elle pourra affecter sa carrière).⁵¹

Un quatrième critère a été retenu: la justice. Nous avons affaire à des experts qui n'hésitent pas, sous ce critère, à écrire:

*«Bien que des considérations pratiques pourraient bien nous forcer à adopter une solution qui ne serait pas idéale, nous croyons que la justice en ce qui concerne les opportunités de promotion entre francophones et anglophones, doit être une considération majeure de notre réflexion.»*⁵²

Cinq méthodes sont alors étudiées. Deux sont balayées du revers de la main: l'une proposait d'élever le nombre de militaires dans les Forces à 100 000, la plupart des nouveaux membres étant francophones.⁵³ L'autre voulait que l'on offre des promotions à des militaires ayant fini leurs carrières mais qui reprendraient du service durant deux ans en tant que surnuméraires. Ces deux solutions étaient impraticables dans le contexte de l'époque qui poussait à la baisse des effectifs; de plus, le ministère était soumis à des plafonds financiers très stricts.

La troisième est de maintenir le système actuel, soit celui des promotions données aux plus méritants «à moins que des raisons

contraignantes nous forcent à agir autrement». ⁵⁴* Une brève analyse démontre, cependant, que le critère de pertinence ne serait pas respecté. En effet, même si un pourcentage total de 28% de francophones était atteint, le mérite pourrait aboutir à ce que ceux-ci soient plus sous-représentés, dans les hauts échelons, qu'ils ne le sont actuellement. À la longue, les choses devraient se corriger; mais, comme on n'en est pas assuré, on élimine cette possibilité.

La quatrième option est d'en rester à la décision d'août 1970: c'est-à-dire, que tout en s'attendant à une augmentation progressive du taux des francophones aux divers grades, on fera des déviations sélectives aux listes de promotion qui ne fournissent pas «un accroissement raisonnable de la représentation francophone». ⁵⁵ Cette option offre la souplesse mais n'est pas nécessairement juste. Premièrement, ces décisions de promotion feront suite à des négociations qui auront lieu à l'intérieur d'un métier ou d'une classification. Donc, il y aura de très nombreuses personnes qui interviendront dans ce processus et qui, sûrement, ne réagiront pas exactement de la même façon, ce qui pourrait conduire à de graves déséquilibres entre les secteurs. Deuxièmement, on ne sait quand on arrivera aux 28% partout. Enfin, il est assez difficile d'expliquer son fonctionnement avec précision.

La méthode que les experts préconisent est la 5^e et dernière. Selon celle-ci, la gestion sélectionnerait, à chaque grade, un taux d'expansion annuelle de la proportion de francophones ainsi qu'une date approximative pour atteindre le but. En somme, on quantifiera avec précision la 4^e option: on aura des déviations, bien sûr, mais ce sera une méthode pertinente, souple (ajustable annuellement) et équitable, tous les métiers étant traités de la même façon. Cette méthode permettrait d'atteindre le but des 28% dans une période de 10 à 15 ans. ⁵⁶

Le procès-verbal nous indique qu'une longue discussion suit cette présentation où les arguments que nous avons déjà explorés furent reformulés pour finalement arriver à la même conclusion qu'avait énoncé le Directeur général des carrières du personnel. Bien qu'un certain consensus se développe parmi les militaires présents, le sous-ministre croit pour sa part que la mise de côté du principe du mérite sera très difficile à accepter. Quant à lui, il préférerait la 3^e option, tout en observant que

* Dans son texte, le lieutenant-colonel Creelman, au nom de son directeur général, met entre guillemets "compelling reasons to the contrary" ce qui vient confirmer ce que nous avons avancé plus haut, soit que les déviations, aussi peu nombreuses aient-elles été, existaient déjà dans le système de promotions au mérite.

la méthode de définition du mérite devrait changer pour faire plus de place au critère du bilinguisme. Selon Armstrong, il est prévisible que les francophones auront des opportunités adéquates de promotions à l'avenir et que la représentation recherchée sera peu à peu atteinte.

Finalement, le CED demande qu'on lui prépare une proposition en utilisant les principes généraux de la 5^e option; en éliminant l'usage de certains termes (comme celui des «déviations de la liste de promotion»); et, en faisant en sorte que le tout puisse être expliqué en termes clairs et acceptables aux membres des Forces comme au public en général.⁵⁷

Au cours des échanges du 30 juin, le lieutenant-général M. E. Pollard, Contrôleur général, a fermement tenu une position, face au sous-ministre Armstrong, selon laquelle la politique gouvernementale voulait qu'on accélère les promotions des francophones dans la Fonction publique en général. Le 5 juillet 1971, après une recherche, il admet à Armstrong s'être trompé. En fait, dans son adresse au Parlement, le 23 juin 1970, le Premier ministre a accepté la 36^e recommandation du rapport de la Commission sur le B et B, en ajoutant que la connaissance des deux langues devra avoir un poids approprié parmi les autres qualités retenues pour l'avancement. «Il apparaît donc que notre proposition d'encourager la promotion des francophones au-dessus d'anglophones aussi bien ou mieux appréciés ne trouve aucune assise dans les directives du gouvernement. Ce serait, plutôt, une directive exclusive à la Défense, au mieux.»⁵⁸

Le 8 juillet, le CED présente au sous-ministre le nouveau document du DGCP en suggérant qu'il soit adopté rapidement, surtout que le ministre, le 25 juin, a demandé par lettre qu'on aboutisse avec un plan.⁵⁹ En fait, le DGCP s'est contenté de rayer de son précédent texte les expressions difficilement acceptables, comme on le lui avait demandé le 30 juin, mais il n'a pas reformulé toute la problématique.⁶⁰

Les congés et les déplacements des ministre, sous-ministre et CED, en juillet et août 1971, empêchèrent que l'on rediscute de l'affaire à un haut niveau. En août, un officier anglophone de la DGBB propose que les bilingues confirmés reçoivent un point qui s'ajouterait au total obtenu dans l'appréciation du rendement. Comme les francophones sont presque tous bilingues, ils ne pourront que monter ...⁶¹ tout comme cet anglophone dont la note de service est en français. Le 7 décembre 1971, un subordonné du DGPC soumet à

nouveau une recommandation au Comité consultatif sur le sujet.⁶² Mais, aucune décision ferme n'est prise sur la façon d'assurer un accroissement progressif de la présence des francophones à tous les niveaux hiérarchiques.

Pour sa part, Letellier se battra, entre son arrivée, en août 1971, et jusqu'à son départ, en 1977, pour qu'on adopte, plus ou moins, l'option 5 du mémorandum du DGPC de juin 1971, sinon, le système de deux listes de promotion, une pour les anglophones et l'autre pour les francophones, chacune appliquant le mérite sans déviations. Selon lui, accorder des points pour le bilinguisme, alors que tous les militaires ne sont pas bilingues, ne ferait qu'accentuer les déséquilibres d'un système qui avait démontré, déjà dans le rapport de Ross de 1967, qu'il ne faisait pas une part équitable aux francophones. Mais, le principe des deux listes avait ses adversaires qui craignaient que les forces canadiennes se scindent en deux. Quant à la méthode préconisée en juin 1971, elle irait contre le principe du mérite, prétendait-on.⁶³ Curieusement, la méthode suivie entre août 1970 et novembre 1987 semblait violer ce même principe.

En 1972, il devient clair que c'est la déviation contrôlée qui servira de base à l'avancement de certains francophones. Le 28 janvier 1972, par exemple, Letellier prépare des éléments de réponse à des questions qui seront presque certainement posées au CP, le contre-amiral D.S. Boyle, lors d'une visite que ce dernier doit faire au Commandement maritime. En bref, on continuera d'adhérer au principe du mérite; mais il faut reconnaître qu'en 1987, soit à la fin de l'application du programme lancé en 1972, les francophones occuperont plus de place qu'ils ne le font en ce moment. Aux bas échelons, le recrutement comblera les lacunes. Plus haut, il faudra parfois «faire varier le flot des promotions si l'on veut remédier à des déficiences reconnues».⁶⁴ Par exemple, dans le cas où il y aurait plus de postes bilingues que de personnes bilingues, il est évident que, pour remplir un maximum de ceux-ci, les bilingues seraient avantagés. «Cependant, les promotions des anglophones ne seront pas compromises pour autant, car il faut que tous aient la possibilité de faire une carrière satisfaisante.»⁶⁵

Une réponse semblable est moins que satisfaisante à plus d'un égard. Supposons, en effet, qu'une année donnée un anglophone soit en liste pour une promotion et que, finalement, ce soit un francophone qui l'ait. Qu'arrive-t-il à celui ou celle qui n'a pas eu la promotion et qui, l'année suivante, pourrait se retrouver hors de la zone de

promotion puisque ces listes sont refaites chaque année à partir d'appréciations de rendement qui varient et d'un potentiel que chaque comité de promotion, de façon indépendante, évalue?

La réponse viendra à l'automne 1972, du CP, dans une lettre qu'il adresse aux commandements, aux missions à l'étranger et aux grands secteurs du QGDN et où il ne traite que de la question du système de promotion en relation avec les buts de B et B que l'on cherche à atteindre. On y trouve des éléments déjà rencontrés que nous réunirons ici: il faut atteindre les 28% de francophones partout, en 15 ans, d'une façon qui apparaisse et qui soit juste pour tous. Il faut que chacun soit assuré que la promotion est basée sur le mérite, et non sur la culture, ne serait-ce que pour empêcher qu'une étiquette soit attachée à certaines promotions.

Où cela est praticable, une augmentation de la représentation francophone est parfois requise à la fin de chaque année de promotions dans des classifications ou métiers où ceux-ci sont sous-représentés. Mais, si l'on tient compte de la façon dont le système de promotions fonctionne, celui-ci reste aussi juste pour tous que cela est humainement possible. En voici le fonctionnement:

- chaque comité de promotion considère tous les candidats qui relèvent de lui;
- ensuite, il forme deux groupes qui comprennent, respectivement, ceux susceptibles d'être promus dans l'année et ceux qui ne le sont pas;
- ceux qui peuvent être promus sont ensuite placés sur la liste de promotion par ordre descendant du pointage que le comité a donné à chaque individu;
- alors, le nombre de promotion réellement prévu dans l'année est comparé à la liste. On voit ainsi quels sont les pourcentages d'anglophones et de francophones qui devraient être promus et on mesure ces pourcentages à ceux qui existent au début de la nouvelle année de promotion;
- si la comparaison «ne fournit pas un accroissement raisonnable de la représentation francophone, des ajustements à la liste de promotion sont considérés et ont lieu s'ils sont praticables, c'est-à-dire, lorsque des candidats francophones sont déjà sur la liste de promotion»,⁶⁶

- dans le cas d'une déviation, le candidat non francophone qui a été dépassé voit sa position protégée; il sera automatiquement en tête de la prochaine liste de promotion et sera promu à la première opportunité, à moins, qu'entre temps, des raisons sérieuses n'aient rendu cette promotion impossible.

Boyle ajoute un tableau de ce qui s'est passé depuis que cette méthode est utilisée, afin de démontrer qu'un très petit nombre de déviations a eu lieu et que, somme toute, l'intégrité du système a été préservée.

Tableau 3

**DÉVIATIONS AUX PROMOTIONS SURVENUES OU PROJETÉES
1971-1972**

ANNÉE	PROMOTIONS AUX GRADES de sergent, adjudant, adjudant-maître et adjudant-chef		PROMOTION AU GRADE de major	
	Total	Déviations	Total	Déviations
1971	2 477	7	338	2
1972 (janvier à septembre)	2 317	—	384	5
1972 (octobre à décembre) — Projection	500	20	—	—
Grand total	5 294	27 — 0,5%	722	7 — 0,9%

Les anglophones qui ont été dépassés en 1971 ont tous été promus au moment où cette lettre est rédigée et il est possible que quelques-unes des déviations de 1972 soient corrigées avant même la fin de l'année.

Boyle termine sur le fait que ces informations peuvent être disséminées avant qu'elles n'apparaissent dans le *Bulletin du Personnel*.⁶⁷

Ajoutons, aux informations ci-dessus, le fait qu'en 1970, neuf déviations de capitaine à major avaient eu lieu.⁶⁸

Comme on le constate, Boyle étale aux yeux de tous que les déviations sont peu fréquentes afin de faire taire les nombreuses exagérations qui avaient cours aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des Forces. En effet, pour tout observateur impartial qui est au courant de ce que nous avons expliqué plus tôt concernant le processus

complexe des promotions, il ne fait aucun doute que 40 déviations, sur un total de plus de 6 000 promotions recensées, est négligeable. Quelques-uns, seulement, parmi les quelque 70 métiers et classifications qui ont été affectés par ce système l'ont été plus d'une fois.

Par contre, il n'y a aucun doute qu'un autre effet recherché par la lettre du CP n'a pas été atteint: celui du maintien de la crédibilité du système. En effet, des centaines d'individus continueront à se dire qu'ils ont été dépassés par un francophone moins bien placé. Boyle disait dans sa lettre que le processus qu'il décrivait devrait permettre que les promotions ne soient entachées d'aucune façon. Allez donc convaincre un major anglophone que le collègue francophone qui a été promu en novembre d'une année n'est pas une de ces déviations? Plusieurs francophones se font dire carrément, depuis le début de la mise en application de la politique du B et B, que la promotion leur est venue parce qu'ils étaient francophones. Comment réagir à cela? Aussi longtemps que ce système a été maintenu, il a ainsi été passé au crible.

En décembre 1972, s'adressant au brigadier-général J.I. Davies, directeur général des carrières militaires (DGCM), Boyle écrit qu'on ne peut faire plus que ce qui existe actuellement quant aux promotions extraordinaires des francophones. D'ailleurs, depuis 1968, le nombre et le pourcentage de francophones augmentent régulièrement un peu dans tous les domaines militaires.⁶⁹

Voilà donc, sur un sujet des plus sensibles, l'information que le DGBB devra véhiculer en 1973, lorsqu'il ira finalement informer la troupe de tout ce qui concerne le B et B.* Cette tournée d'information sera centrée autour d'une excellente présentation, faite dans différentes bases des forces, chacune étant suivie d'une période de questions. Malheureusement, aucune brochure ne sera disponible avant août 1982 pour compléter les informations verbales ainsi fournies.

Letellier raconte comment une ébauche de brochure fut refusée par Boyle et d'autres militaires de la haute hiérarchie: on trouvait qu'elle était rédigée de telle sorte que tous les anglophones des forces se trouveraient au banc des accusés à cause des injustices criantes qui y

* Encore ici, la DG Info sera pratiquement absente de l'organisation de cette tournée d'information. Ce qui est difficilement explicable puisque la directive d'exécution D3 du QGDN (note 111 du chapitre 9), datée du 20 février 1973, fait de la DG Info le bureau responsable de l'information sur le B et B, en collaboration avec le SMA(Per) et le DGBB.

étaient soulignées. Or, aucun d'entre eux n'était au fond directement responsable de cette situation. Letellier raconte aussi la tournée d'information qui avait été annoncée en février 1973 et qui aura lieu entre le 28 février et le 31 juillet de cette même année.

On avait alors décidé que le colonel Hanna, adjoint de Letellier, s'adresserait autant que possible aux anglophones. Letellier, lui, s'occuperait surtout des bases au Québec où, tout de même, la population anglophone était assez nombreuse (à Saint-Hubert, par exemple). À lire son témoignage, on se rend compte que les anglophones étaient toujours inquiets pour leur carrière et que cela s'exprimait, parfois, de façon assez dure. Chez les francophones, certains se montraient déçus: ils auraient quitté les forces avant de voir 1987 et la fin des injustices qu'on leur annonçait.⁷⁰

Durant cette tournée, les conférenciers de la DGBB feront 59 présentations, dans 26 lieux différents, qui toucheront 7 103 civils et militaires. Les bases et stations ignorées par cette première vague seront plus tard visitées par les coordonnateurs des commandements avec, essentiellement, le même briefing en main que celui qu'avaient lu le DGBB ou ses acolytes. Après chaque rencontre, un rapport est préparé dans lequel sont commentées les réactions soulevées par le briefing et où les questions posées par les auditeurs sont rassemblées.

La présentation formelle dure environ une demi-heure. On y fait un bref historique de la question se concentrant sur la période d'après 1969 et la loi C-120. Ensuite, on explique les programmes civil et militaire acceptés quelques mois plus tôt par le Conseil du Trésor. Au bout, se trouve le grand but de cette action, celui de favoriser l'unité canadienne. Le tout est bien organisé. Par exemple, dès décembre 1972, on a dressé une série de questions susceptibles d'être posées: à chacune, on a préparé des réponses appropriées.⁷¹

La tournée d'information de 1973 confirmera que les 28% et la politique de promotion sont deux des éléments centraux autour desquels se concrétise une certaine animosité. Suite aux premières présentations faites sur la côte atlantique (Halifax et Shearwater), entre les 27 février et 1^{er} mars 1973, le colonel Hanna peut écrire que les questions qui lui ont été posées ont porté sur tous les domaines qu'il a abordés mais, surtout, sur les 28% et les promotions. À ce sujet, la lettre de Boyle de l'automne 1972 divise plutôt qu'elle n'unit et, selon certaines interventions, elle est discriminatoire. En somme, le

bilinguisme recherché par le programme est bien accepté alors que certains aspects liés au biculturalisme (28%) le sont moins.⁷²

D'autre part, certaines bonnes volontés d'importance s'expriment. Le vice-amiral Boyle, CP, ayant lu le rapport de Hanna, se dit désireux d'intervenir où il le faudra pour appuyer la politique du B et B dans tous ses détails. Dextraze est prêt, de son côté, à présenter le rapport de Hanna au Comité de gestion de la Défense. Mais Letellier préfère attendre que la tournée d'information soit terminée avant d'aviser à ce sujet.⁷³

Les autres comptes rendus de visites vont très souvent dans le sens de Hanna. Le lieutenant-colonel S. M. Newell, qui accompagne Letellier à Saint-Hubert, pense que la lettre de Boyle, peu importe l'esprit dans lequel elle a été rédigée, ne peut être perçue comme juste. «Le fait qu'on la lie au B et B est un poison.»⁷⁴ La partie bilinguisme passe bien; le biculturalisme est une pilule difficile à avaler pour les anglophones, surtout les déviations à la liste de mérite. «Cela a créé un émoi sur lequel la logique et la raison n'ont aucune prise.»⁷⁵

Entre temps, en vue du reste de la tournée, Hanna a expédié son rapport à différents spécialistes pour commentaires.⁷⁶ Le 15 mars, le lieutenant-colonel A. White, adjoint au directeur de l'administration des carrières du personnel, fait un tour de la situation des déviations, en 1972 et 1973, pour le grade de capitaine à major. La lettre de Boyle nous ayant fourni la situation en 1972, il est bon de noter, qu'au 15 mars 1973, les projections jusqu'au 30 septembre font état d'une seule déviation, dans la catégorie Génie maritime (G MAR) où un francophone passera du 31^e rang au 27^e; dans ce groupe professionnel militaire, après cette promotion, on comptera 2,89% de francophones au grade de major. La classification G Mar est pratiquée en anglais seulement.

En consultant les tableaux de White, on constate que le premier francophone pouvant être promu major, dans les blindés, se trouve au... 74^e rang. Que dans la classification du développement du personnel le premier francophone est au 19^e rang et, dans celle de la sélection, il se trouve au 16^e rang: le nombre de promotions annuelles à major est très limité dans ces deux spécialisations. Parmi les dentistes et les membres de la sécurité, aucun francophone n'est éligible.⁷⁷

À Halifax, quelqu'un a voulu savoir si le B et B, tel qu'on le pratique à la Défense, va contre la protection des droits de la personne. La réponse arrive le 19 mars: ces droits ne seraient pas violés puisqu'au

niveau fédéral il est courant de favoriser des minorités. Quant aux lois provinciales à cet effet, elles ne lient pas le palier fédéral.⁷⁸

Entre les 20 et 22 mars, Hanna est au Commandement de l'Instruction, à Winnipeg. Un des commentaires qu'on lui fait est que les gens sont bien informés sur le B et B — plus qu'on ne semble le croire à Ottawa. Ce qui n'empêche pas, souligne Hanna, que des «incompréhensions existent quant aux détails du plan et qu'il y ait des opinions têtues quant à la façon que nous avons choisie pour atteindre nos buts.»⁷⁹

Même si l'atmosphère a été plus apathique à Winnipeg qu'à Halifax, les questions et commentaires sont allés dans le même sens. Les rumeurs de nombreuses promotions à des francophones non méritants vont bon train: les chiffres fournis par Boyle en septembre et complétés par les conférenciers ne calment pas les esprits. Une fois qu'on pense avoir vaincu des réticences, quelqu'un se lève pour demander si l'ancienneté de celui qui a été dépassé sera protégée lorsque la promotion viendra, vraisemblablement des mois après la date à laquelle il aurait pu être promu.⁸⁰

Tous les autres rapports sont à peu près semblables. Parfois, on y trouve des réactions étonnantes. Une des questions posées va ainsi: pourquoi les Forces armées vont-elles si rapidement, alors que du côté civil rien ne se fait?⁸¹ À Lahr, des officiers du R22^eR prétendent que les 28% les désavantageront car, dans l'infanterie, il leur arrive fréquemment d'occuper plus de 28% dans un grade donné.⁸² On constate ainsi que la crainte de perdre des chances d'avancement, qu'elle se produise chez les anglophones ou les francophones, conduit à des réactions à peu près similaires.

Le 12 septembre 1973, Hanna, à sa façon précise, résume tous les rapports de visite. Somme toute, écrit-il, il n'y a qu'une très petite minorité qui n'a pas saisi la logique du «principe des chances égales».⁸³ Les 28% amènent des questions de trois ordres: rajustement de ce pourcentage depuis que les données du plus récent recensement ont été fournies; la rigidité de ce but; et l'impact qu'il aura sur les promotions. Cela dit, en général, un consensus existe sur ces 28% et sa raison d'être. Comme on pouvait s'y attendre, les plus jeunes parmi les anglophones rencontrés, donc ceux qui pourraient être les plus touchés dans leur carrière, sont les plus réticents. Cela dit, à mesure que le groupe progressait dans sa tournée, la compréhension de la nécessité de

déviations se faisait, même si l'acceptation restait mesurée. D'autre part, les francophones étaient également sur leur garde: ils voulaient qu'il soit clairement souligné que leurs promotions étaient entièrement méritées, et non pas dues à leur appartenance au groupe linguistique francophone.

Hanna conclut que la tournée qui sera continuée par les coordonnateurs des commandements avait atteint ses objectifs. La haute hiérarchie militaire des régions ainsi que des milliers de militaires et civils de tous grades avaient été rejoints. Il suggérait que, plus tard, des tournées semblables soient organisées, de façon toute aussi systématique, pour rendre compte des progrès accomplis.⁸⁴ Précisons dès maintenant que rien de comparable à ce qui a été fait en 1973 n'a été repris depuis, bien que le DGLO, ou certains de ses associés, se soient rendus ici et là, au cours des ans, parler de l'application du plan. De telle sorte, qu'en juin 1979, un CCLO pouvait suggérer que soit fait en sorte que le programme en vienne à être mieux connu.⁸⁵ À la place, on produisit, en 1982-1983, des brochures en anglais et en français, révisées en 1986-1987, sur les programmes civils et militaires. Très largement répandus, ces écrits s'avèrent pratiques. Répondent-ils à toutes les questions? On peut en douter. Chose certaine, ils ne permettent pas aux gestionnaires de prendre le pouls des réactions que génère l'application des plans du B et B.

L'ultime rapport de Hanna, en septembre 1973, fut soumis à différents bureaux pour commentaires. Sur les promotions, le major-général C.W. Ross, Chef-carrières et nominations supérieures, réagit, le 30 novembre 1973. Selon lui, toute directive concernant les promotions devrait éviter d'utiliser les mots «contournement» et «déviation» qui ont une connotation péjorative et qui contribuent à des réactions chargées d'émotion.⁸⁶

D'autres témoignages tendent à confirmer ce que Hanna avance, en septembre 1973: à mesure que la tournée progresse et, donc, que l'information se répand, l'animosité décroît. En effet, d'autres membres de la hiérarchie du QGDN se rendent informer des militaires sur les grands problèmes de l'heure. Par exemple, le CP est amené à parler du B et B dans ses présentations, bien que cela n'en soit pas l'objet principal. Au retour de ses conférences, il envoie à Letellier les questions qui lui ont été posées sur le B et B dans les Forces. Entre les 4 janvier et 4 mai 1973, trois des voyages du CP ont laissé des traces dans les dossiers consultés. En janvier, cinq, des vingt-cinq questions auxquelles il a dû répondre, portent sur le B et B. En mai, seulement

deux questions indirectes, sur vingt-trois, touchent à ce sujet.⁸⁷ Entre les deux dates, on le sait, la tournée d'information du DGBB a pris son envol, touchant maintes fois, directement ou indirectement, les mêmes auditoires auxquels fait face le CP.

Toute résistance ne meurt pas pour autant. Le 21 novembre 1973, le Directeur-général Utilisation des effectifs (DGUE), monsieur E.S. Baker, note, dans un rapport d'une visite qu'il a faite à Kingston à des membres de la classification Génie électronique et des communications, qu'on lui a dit que les déviations sont discriminatoires et injustes. Baker a donné la réponse habituelle, mais ajoute que ce sujet sera sans cesse controversé.⁸⁸

L'objectif des 28% allait faire place à celui des 27%, dès 1973. Quant aux inquiétudes portant sur le système de promotion, elles se poursuivront, même hors du contexte militaire. Ainsi, le 28 avril 1976, l'honorable James Richardson, ministre de la Défense, fournit deux réponses à des questions au feuillet. Citons-les en entier.

«Jusqu'au grade de capitaine, la connaissance de l'anglais et du français n'influe pas sur les promotions aux grades d'officiers brevetés, ni sur l'avancement au sein de ce groupe. Néanmoins, les militaires de toutes les catégories d'emploi d'officiers (exception faite de certaines catégories spécialisées), doivent connaître l'anglais afin de compléter leur formation professionnelle, cette condition régissant, jusqu'au grade de capitaine, leur avancement au sein du groupe des officiers brevetés. En ce qui a trait à la promotion au grade de major et aux grades supérieurs, la connaissance de la langue seconde est un avantage. L'ensemble du système de pointage qui détermine le mérite du candidat, est fondé sur deux principales moyennes d'appréciation, le «rendement» et les «capacités». Le «rendement» représente 80 p. 100 du pointage total possible selon le mérite, tandis que les «capacités» en représentent 20 p. 100; la connaissance linguistique est l'un des critères qui tombent sous le facteur «capacités». Ce dernier facteur comporte aussi les compétences professionnelles, l'expérience, la personnalité, l'âge et d'autres critères jugés appropriés par les membres du comité et de promotion. Par conséquent, la connaissance de l'autre langue officielle, qu'il s'agisse de l'anglais ou du français, devrait avantager l'officier candidat au grade de major ou à un grade supérieur, par rapport à un collègue unilingue, lorsqu'ils satisfont également à tous les autres critères.

Pour appuyer le programme de bilinguisme du gouvernement, le ministère vise à équilibrer, d'ici 1987, le personnel anglophone et francophone des Forces canadiennes, en fonction de la répartition nationale des deux groupes soit, à l'heure actuelle, 73 p. 100 d'anglophones et 27 p. 100 de francophones. Afin d'assurer une répartition équitable de ce quotient dans l'ensemble des catégories d'emploi, des métiers et des grades, il est

nécessaire, lorsque possible et pratique, de modifier régulièrement les listes de promotion au mérite, en ce qui a trait au grade de major et aux grades supérieurs, comme le souligne la question n° 3813. Lorsque de tels changements sont apportés, la promotion de l'officier qui aurait dû être promu est retardée et celui-ci est promu à la prochaine vacance.»⁸⁹

En somme, la question de la représentation proportionnelle à tous les niveaux et dans tous les métiers est restée une pomme de discorde. En 1973, à Winnipeg, quelqu'un avait dit que les francophones s'enrôlaient très peu dans certains métiers. Ainsi, ils considéraient comme «féminin» de devenir aide-médical. Pourquoi, alors, chercher à atteindre 28% dans un tel métier?⁹⁰

En 1980, le lieutenant-général Jacques Paradis, général commandant la Force mobile, y allait de suggestions un peu similaires. Selon lui, les mesures prises pour garder dans les Forces canadiennes les militaires et améliorer l'efficacité des unités doivent s'appliquer aux deux groupes linguistiques. En cherchant à atteindre une représentation nationale parfaite, ce fait ne doit pas être oublié.

Le général Paradis étudie la situation du moment et constate que la situation des francophones, même dans les grades supérieurs de l'infanterie — branche dans laquelle les francophones sont pourtant bien représentés — reste précaire. Ainsi, on trouve 21 colonels fantassins: 18 de ceux-ci sont anglophones, dont deux du R22^eR. Il se montre extrêmement pessimiste quant à l'obtention du pourcentage idéal de francophones partout, en particulier dans la marine et l'aviation. Et il conclut, en 1980, rejoignant, en cela, plusieurs autres témoignages dont celui du général Pollard, en 1971, que cet objectif du plan de 1972 doit être abandonné: il ne fonctionne pas et contribue à une dispersion des efforts. En fait, on devrait rechercher une représentation proportionnelle totale satisfaisante, avec des pointes dans certains métiers (infanterie: 33%). Pour d'autres armes, seraient suffisantes des cibles d'environ 25% — blindé et artillerie, par exemple, où un régiment sur quatre est francophone. Le résultat évident est que les francophones seraient très peu présents dans certaines catégories d'emploi et sur-représentés dans d'autres.⁹¹

Paradis est alors aux prises, un peu partout dans ses unités de combat, à des difficultés quant au nombre de militaires y servant, surtout chez les cadres intermédiaires. Son intervention doit donc être entendue comme une défense des intérêts de son commandement, au

risque, si on en venait à accepter son point de vue, de voir la position des francophones se désagréger ailleurs.

Reste que le débat sur cet objectif, révisé à 26% suite aux résultats du recensement de 1981, n'est toujours pas terminé. Au QGDN, on a décidé de le maintenir, contre vents et marées: sans doute pour d'excellentes raisons, dont celle d'assurer la présence d'une masse critique de langue française dans les métiers techniques, sinon cette langue, et ceux qui la pratiquent, seraient rapidement exclus advenant que soit un peu trop assoupli le principe de la représentation proportionnelle.

Sur la question des promotions, Paradis nous livre des éléments intéressants qui viennent confirmer ce que nous avançons plus tôt. Ainsi, un de ses commandants de bataillon était deuxième dans la liste des promotions de l'infanterie: muté dans un milieu unilingue anglais ou français, Paradis ne le dit pas — l'homme s'est retrouvé, l'année suivante, au 10^e rang. Difficulté linguistique ou habiletés limitées, se demande-t-il? Lui-même et l'officier en question l'ignorent. Le résultat: tous se questionnent sur l'appréciation de rendement. On s'interroge également lorsque arrive la promotion: l'ai-je eue parce que je suis anglophone ou francophone? Fais-je partie des ajustements aux listes de promotion?⁹² Les déviations, comme on le constate, restent un sujet délicat.

Paradis ajoute que, malgré l'augmentation du nombre et du pourcentage des francophones dans les Forces, «il est juste de dire... qu'un contrecoup au biculturalisme existe toujours.»⁹³ Il est donc important de faire ressortir avec force que les points accordés au bilinguisme tout comme le principe de la représentation proportionnelle sont des exigences opérationnelles. Personne ne peut servir d'arguments contre le fait qu'un francophone doive commander le R22^eR ou que certains centres d'instruction doivent être gérés par des militaires très bilingues. On devrait tenir compte, lorsque la situation se présente, du fait qu'un francophone travaille en anglais et écarter tout doute qu'une promotion est due à d'autres facteurs que la compétence professionnelle. Cela éclaircirait l'atmosphère pour tous et permettrait aux francophones de compétitionner à l'intérieur de paramètres connus. Pour ce faire, Paradis suggère que la liste de promotion ne soit plus constituée après que le facteur bilinguisme ait été pris en compte: on devrait éliminer le bilinguisme des considérations que doivent retenir les comités de promotion. Plutôt, tout poste bilingue devrait être rempli par un bilingue, peu importe où il se trouve sur la liste de promotion, à

condition que le promu ait rencontré toutes les autres exigences du poste⁹⁴ (comme, par exemple, le nombre minimum d'années qu'il faut passer dans un rang avant de pouvoir atteindre le suivant).

La controverse, quant à la sagesse du principe des déviations, se maintient donc. Elle enflamme certains. Le député Pierre Deniger, au comité mixte, le 17 novembre 1981, a entendu lors d'une présentation que les représentants de la Défense viennent d'y faire ce qui suit:

«Nous avons autorisé des ajustements de promotion, pour permettre un avancement plus rapide des francophones à travers la structure de grade.»⁹⁵

Il est le premier à intervenir suite au briefing, déclarant qu'il trouve ce paragraphe très insultant. Et il demande au lieutenant-général G. Thériault, alors Vice-chef de l'état-major de la Défense et appelé à devenir CED:

«Est-ce que vous me dites que vous êtes là parce que vous êtes francophone?»⁹⁶

Thériault évite de répondre et passe la parole au lieutenant-général H.A. Carswell, SMA(Per), qui souligne qu'au total, entre 2, 5 et 3 des promotions ont été faites sur cette base. Il explique aussi que toutes les promotions ont été données à des personnes déjà sur la liste des promotions.

«Nous sommes partis de cette liste et... avons tenu compte du fait que les francophones parvenus dans les 5% supérieurs... étaient forcés de travailler dans leur langue seconde dans la plupart des cas... et nous avons jugé que [dans les circonstances] leurs réalisations devaient être encore plus méritoires que celles de leurs collègues anglophones.»⁹⁷

En 1982, le lieutenant-général Charles Belzile, général commandant la Force mobile, proposait, à son tour, une nouvelle façon de faire des déviations qui aurait l'avantage de véritablement rendre alléchant, aux yeux de tous, le bilinguisme. Bien que l'idée devait surtout servir de support aux cours de langue seconde, il est bon de la retenir à ce stade. La liste des promotions serait dressée sans tenir compte du bilinguisme et une ligne serait tracée sous laquelle, pour quelque considération que ce soit, il serait impossible d'aller chercher un individu pour lui offrir une promotion. Dans chaque grade et classification, on diviserait le nombre de promotions en trois sous-groupes: anglais seulement, français seulement et bilingues. Seuls les bilingues fonctionnels seraient promus du côté

des postes bilingues à remplir. Les militaires bilingues fonctionnels, anglophones ou francophones, pourraient également être promus, respectivement, du côté des postes anglais ou français seulement.⁹⁸

Il y aurait beaucoup à dire et à redire sur cette méthode qui vise, d'abord et avant tout, à faire du bilinguisme fonctionnel un atout opérationnel dans les Forces. Mais, si elle avait été adoptée, elle aurait inévitablement eu des incidences positives sur le pourcentage de francophones promus dans les postes bilingues.

Plus près de nous encore, un officier supérieur du QGDN proposait, et ce après avoir fait état des aspects positifs et négatifs de diverses méthodes, que des listes de promotion séparées soient préparées, l'une pour les anglophones et l'autre pour les francophones. Dans chacune, les promotions seraient données sans déviation, faisant ainsi disparaître l'élément péjoratif attaché aux promotions des francophones à qui, encore en 1986, prétend le rédacteur, il arrive fréquemment que l'on dise qu'ils ont été promus à cause de leur langue; cela signifie, en clair, qu'en principe un francophone est considéré moins compétent que d'autres pour occuper son poste et ceci, même s'il a été promu selon le mérite.⁹⁹

En somme, une façon structurée d'atteindre la représentation proportionnelle à tous les niveaux n'avait toujours pas été arrêtée en 1987. Les déviations, aussi rares soient-elles, ont entaché plusieurs promotions de francophones. Comme la liste finale de l'ordre des promotions au mérite reste secrète, il est possible à chacun de croire que la promotion du voisin n'a pas été méritée. Certains des francophones visés ne se formalisent aucunement de cette façon de voir, étant assurés d'avoir mérité leurs galons. D'autres sont touchés par les remarques, ce que l'on peut comprendre. Est-ce que, véritablement, les Forces Armées canadiennes ont été bien servies par le système des déviations? La question reste posée.

Le recrutement

Nous nous sommes très longuement arrêtés à la façon par laquelle on a cherché à atteindre la représentation proportionnelle à tous les niveaux de la hiérarchie, en ce qui concerne les militaires. Mais à la base du processus, se trouve le recrutement. Nous n'avons pas l'intention de nous étendre trop longuement sur ce sujet: quelques pages suffiront à cerner le problème, la solution qui lui a été donnée et,

surtout, les résultats obtenus, entre 1972 et 1987, durant la plus grande partie de l'application du programme de 15 ans.

La période qui englobe le rapport du colonel Ross et la mise en marche des premières réformes en faveur d'une meilleure présence francophone dans les Forces, permet déjà de lancer le volet recrutement, si important au succès de toute l'entreprise. Précisons un peu le tableau. Premièrement, le recrutement de francophones a déjà lieu depuis des lustres: il obtient même le succès escompté. Comme l'a écrit Ross, c'est par la suite que les choses se gâtent. Deuxièmement, l'intégration et l'unification ont eu pour effet de consolider sous une seule autorité les opérations de recrutement que les trois armées faisaient de façon séparée jusque-là. Troisièmement, la restructuration des classifications et des métiers, positive à plus d'un égard, complique la tâche du recrutement et de la sélection, au tournant des années 1970. Par exemple, dans un métier surchargé, il faudra arrêter le recrutement et, si possible, diriger les intéressés vers d'autres horizons. Quatrièmement, les forces sont soumises à un «dégraissage» sévère, à compter de 1968, ce qui rend toute l'opération de recrutement difficile: en effet, il faut diminuer le nombre de militaires, non l'augmenter. En 1970, il y a dans les Forces 89 000 militaires; il faut qu'en 1972 il n'en reste plus que 82 000. Avant la fin de la décennie, le nouveau plafond sera abaissé à 79 000. Évidemment, ceux qui servent depuis la Deuxième Guerre mondiale ou le début des opérations en Corée vont quitter vers cette époque. Mais, on s'en doute, l'activité du recrutement ne peut guère être florissante. À chaque occasion où le recrutement accéléré de francophones sera préconisé, on butera sur cet énoncé inévitable que serviront plusieurs.

Cela dit, dès 1970, il est entendu que les recruteurs auront des buts à atteindre, concernant les francophones, qui seront beaucoup plus élevés en pourcentage que la représentation de ceux-ci dans la population canadienne. Il faut, en effet, constituer rapidement une large base francophone de laquelle on tirera vers le haut, lentement, les 28% nécessaires à tous les niveaux.

Dans un premier temps, on décide, pour l'exercice financier 1970/1971, que 50% des élèves-officiers du Programme d'enrôlement direct des officiers (PEDO) seront francophones. On se rend compte, toutefois, qu'il est difficile d'atteindre l'objectif visé.¹⁰⁰ Le colonel L.J. Hutchins, responsable du recrutement et de la sélection, doit, à compter de janvier, présenter des rapports hebdomadaires au

commodore D. S. Boyle, son supérieur qui travaille lui-même pour le lieutenant-général Dextraze.

Dextraze s'inquiète rapidement du fait que, sans ce recrutement et la constitution rapide d'une base, les 28% pourraient ne pas voir le jour. En juin 1971, Dextraze, devant Boyle, évoque verbalement ses craintes, même en ce qui concerne l'infanterie où les francophones sont pourtant plus présents qu'ailleurs. Boyle approuve et, le 7 juillet, il lie le recrutement sélectif aux déviations.

«Le biculturalisme compromet le système de promotion au mérite. Mais si notre bonne volonté est démontrée par le fait que nous désirons créer rapidement la base pour l'avenir et que les buts recherchés seront atteints d'une façon raisonnable, il ne devrait pas être difficile d'écarter les doutes, d'une part, et d'étaler nos bonnes intentions de l'autre.»¹⁰¹

Parallèlement à ce mémorandum à son supérieur, Boyle presse les recruteurs dans le sens qu'il a indiqué. L'attention, pour le moment, est tournée vers les officiers où les francophones sont, en nombre et en pourcentage, moins nombreux que chez les militaires du rang. Le 30 juin, Boyle s'adresse au nouveau directeur du recrutement et de la sélection, le colonel Pierre Chassé, bien versé, on s'en doute, dans les affaires du B et B. Après avoir exposé l'idée maîtresse, il aborde les détails. Lorsque des postes prévus pour des francophones, dans les universités et les collèges militaires, n'auront pu être remplis, il faudra les transférer au Programme de formation des aspirants-officiers [PFAO] où se retrouvent ceux qui, après la fin du secondaire, choisissent la carrière militaire et peuvent devenir officier dans les douze mois. Les classifications de la marine devront spécialement être surveillées. Boyle veut recevoir, deux fois par mois, un rapport des progrès accomplis dans quatre classifications: infanterie, blindés, artillerie, opérations de surface et sous-marines [Mar SS].¹⁰²

À partir des rapports qu'il se fait remettre, Boyle peut intervenir dans le dossier. Le 27 août 1971, il se montre satisfait du plein des postes francophones au Collège militaire de Saint-Jean mais note qu'aux universités, il y a encore des places libres: il faut rapidement agir, peut-être en y enrôlant de bons candidats refusés au Collège militaire ou en recrutant directement dans les universités. Quant au PEDO, ça ne va pas du tout. Boyle reproche à Chassé de ne pas lui avoir fourni, au contraire de ce qui avait été convenu, le nombre de francophones qui se

présentent aux divers centres de recrutement ainsi qu'une description de ce qui est accompli pour que ces candidats se transforment en élèves-officiers. Boyle exige maintenant deux autres choses:

- que tous les recruteurs en milieu francophone soient mis au courant de l'urgence de la situation, et qu'ils bougent;
- que tous les candidats rejetés par le Programme de formation des officiers de la Force régulière [PFOR — ceux qui veulent obtenir un baccalauréat dans un collège militaire ou une université civile, avec l'aide financière des Forces canadiennes] soient approchés pour le PFAO: un rapport hebdomadaire devra lui être fourni à cet effet.

Enfin, Boyle jongle avec l'idée d'envoyer un message aux forces pour encourager des sous-officiers francophones à devenir officiers. Mais les anglophones ne prendraient-ils pas ombrage d'un tel appel?¹⁰³

Le 2 septembre, Chassé adresse un message à ses recruteurs.¹⁰⁴ Le 8, il répond aux inquiétudes de Boyle, l'assurant que, même avant sa récente intervention, tous ses recruteurs étaient bien au courant que leur priorité première était le recrutement de francophones, surtout chez les officiers. Chacun a ses buts et cherche à les atteindre.¹⁰⁵ Boyle ne décroche pas pour autant. Aussitôt qu'il a reçu la note de Chassé, il s'en déclare heureux ainsi que du travail qui a été accompli. Les efforts entrepris sont estimables et il faut continuer à partir des résultats obtenus, dit-il. Mais, il pose aussi des questions. Pourquoi ne prévoit-on pas recruter de francophones comme contrôleurs aériens? En septembre, manquent déjà 93 élèves-officiers francophones par rapport aux prévisions: or, l'année achève. Qu'est-ce qui fait que sur 3,8 candidats francophones, un seul devienne élève-officier alors que chez les anglophones la proportion est de un sur 3,5?¹⁰⁶

Comme on peut le constater, Boyle (et par ricochet Dextraze,) suit le dossier de près. Il asticote Chassé qui, bien au courant des priorités, fait de son mieux. Entre temps, la DGBB, sous la conduite de Letellier, s'est penchée sur toute la situation. Le 28 septembre, Letellier expose sa pensée au major-général D.C. Laubman, adjoint de Dextraze. Letellier, qui vient d'arriver en poste, trouve que la situation du recrutement des francophones est catastrophique, en ce qu'elle ne permet pas de former une base pour arriver aux 28% partout.

En somme, Letellier propose de mettre l'argent réservé au recrutement où cela compte: comme on veut que 50% des élèves-officiers soient francophones, il faut réserver, pour les médias francophones, 50% des fonds publicitaires prévus à cet effet. Le but principal serait de recruter plus au sein du Programme d'enrôlement direct des officiers (PEDO). Il faudrait aussi faire passer le pourcentage de francophones au Collège militaire de Saint-Jean, de 60 à 80% ; en 1971, cette institution a refusé trente francophones qualifiés, faute de place. À remarquer que la question du recrutement des hommes de troupe n'est pas considérée, les quotas suggérés étant remplis assez facilement.*

Ces conclusions sont basées sur une étude effectuée par le personnel de la DGBB. On y trouve que, pour l'exercice financier 1970/1971, les anglophones ont dépassé leur quota dans le PEDO de 25% alors que les francophones n'ont pu remplir le leur qu'à 24%. Or, chaque groupe avait le même nombre de postes à pourvoir. On se rend compte, toutefois, que les résultats obtenus sont directement proportionnels aux argents investis en publicité, lesquels ont été divisés à 73/27. On a donc changé les quotas de recrutement, pas les sommes consacrées à la publicité. La solution n'est pas de remplir le déficit francophone dans le PEDO par un surplus du côté du PFAO où un officier est produit rapidement mais n'a, pour toute formation académique formelle, que son diplôme du secondaire.¹⁰⁷

Laubman, le 14 octobre, expédie cette note de service à Boyle, lui demandant de préparer une étude pour le 30 novembre prochain, dans laquelle on verra, entre autres, s'il ne serait pas possible de tirer plus d'officiers parmi les sous-officiers ou, encore, d'accepter dans le PEDO des étudiants ayant terminé le CEGEP.¹⁰⁸ C'est le Directeur général — Planification, besoins et production [DGPBP] par intérim, le colonel L.J. Hutchins, qui prend en main ce dossier. Le 21 octobre, Hutchins résume la situation dans une note adressée à Chassé. Il y mentionne que le 19, au cours d'une discussion entre les deux hommes, Chassé lui aurait répété l'avis d'un expert, monsieur Pierre Pelletier, de la compagnie *Vickers & Benson*, voulant que plus d'argent mis dans la publicité n'égalise pas automatiquement de meilleurs résultats quantitatifs. Hutchins annonce sa couleur: il n'accepte pas cette conclusion.¹⁰⁹

* Un rapport de mai 1970, concernant l'instruction, étale le fait que 49% des recrues, à divers stades de la formation de base, seraient francophones. (*Projet — Francotrain — Sit Rep*, 21 mai 1970 dans F. L., dossier 4705-1 *Training — Language — vol. II.*)

Hutchins sent nettement la pression venir d'en haut. Dextraze lui a clairement dit qu'il n'était pas question, pour l'exercice financier 1973/1974, que soit raté le but fixé, c'est-à-dire 50% d'élèves-officiers francophones. Si on ne peut atteindre ce qui est visé dans le PFOR, il faudra compenser par le PFAO, en y acceptant d'abord des sous-officiers compétents. De plus, le CP a fait des suggestions touchant les recruteurs affectés au Québec et dans les régions francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci devront être francophones ou parfaitement bilingues et ils devront occuper leur poste à plein temps durant leurs trois années de service. Il refuse qu'une partie de leur mutation soit passée à suivre des cours de développement militaire qui pourraient les éloigner de leur travail durant des semaines: les déplacements qu'ils feront seront uniquement pour le recrutement.¹¹⁰

C'est à peu près l'état du dossier lorsque, le 29 novembre, le sous-ministre Cloutier annonce, au sujet des quotas de recrutement des francophones, que 50% des recrues devront être francophones jusqu'à ce que ceux-ci occupent 28% des postes militaires.

À la même date, le lieutenant-général Turcot écrit au CED à propos du manque d'officiers francophones dont souffre son commandement. Bien que cet écrit ne traite que de la Force mobile, certains des éléments qu'on y trouve sont intéressants. De plus, le document en lui-même démontre que toute la question du recrutement est préoccupante.

Turcot a fait produire une étude qui ne porte que sur les grades de lieutenant et capitaine. On a trouvé que 114 officiers manquaient à ce niveau. Pourquoi? Les quotas totaux de recrutement d'officiers ont baissé ces dernières années; dans les collèges militaires, le pourcentage de francophones est trop bas; on est incapable d'enrôler beaucoup de francophones dans le PFOR-Université (qui complète le PFOR-militaire, soit les collèges militaires); le PEDO est sans cesse déficitaire; enfin, les ressources réservées au recrutement, à Montréal et Québec, sont inadéquates.

Turcot appuie totalement les recommandations de l'étude qu'il a commandée. Les voici:

- lancement d'un programme spécial de recrutement qui sera maintenu aussi longtemps que n'aura pas été rencontré, dans les PEDO et PFAO, le nombre de francophones qui suffira à corriger la situation à la Force mobile;

- 80% de francophones au Collège militaire de Saint-Jean;
- acceptation dans le PFOR(U) des étudiants ayant terminé une année de CEGEP, secteur professionnel;
- accentuation des prises de contacts avec les CEGEP, jusqu'à ce que le pourcentage des élèves-officiers venus de ces institutions reflète la place qu'elles occupent dans l'éducation au Québec.

Turcot ajoute lui-même quelques recommandations dont deux parlent de mettre plus d'emphase, donc plus d'argent, dans la publicité.¹¹¹

Comme on peut le constater, Turcot se porte à la rencontre de points de vue exprimés par Letellier, en septembre. Encore une fois, il faut retenir que l'étude est partielle, la Force mobile n'ayant que 2 048 officiers dont 413 francophones. Mais, elle fournit des aspects qui intéressent tout le monde. Par exemple, y fait-on remarquer, le recrutement a été bas ces dernières années, car les forces étaient en réduction. Durant cette période, plus de francophones (et d'anglophones) ont quitté qu'il n'y en a qui se sont joints. Dans certains métiers, comme celui de pilote, les surplus étaient tellement grands, en 1968, qu'aucun recrutement n'a été entrepris. Il aurait été difficile de faire des correctifs, dans ces conditions, à moins d'être très partial: ainsi aurait-on pu, depuis 1968, retenir dans les Forces, même s'ils dépassaient l'âge admis, une proportion des francophones arrivant à la retraite tout en permettant de plus nombreux départs d'anglophones que ce qui était justifié. En novembre 1971, l'objectif de 83 000 étant presque atteint, cette méthode correctrice ne peut plus être appliquée. D'ailleurs, l'effet bénéfique certain qu'on aurait pu en obtenir à court terme n'aurait-il pas joué contre le B et B à moyen terme? Comme la malléabilité de l'esprit est, en général, inversement proportionnelle à l'âge, de vieux cadres francophones habitués à fonctionner en anglais auraient-ils été utiles longtemps dans des unités de langue française ou dans des postes où ils auraient été appelés à travailler en français?

Bien qu'utile, ce travail accompli à la Force mobile n'aura pas de suites directes. Il servira, ainsi que plusieurs des observations déjà mentionnées, à appuyer les efforts de ceux qui se battent au QGDN — Cloutier, Dextraze, Boyle et Letellier, par exemple — à souligner l'urgence de la situation.

Le 7 décembre, Dextraze discute, avec quelques adjoints, du problème du recrutement à 50%. Comme résultat, Hutchins fait étudier les implications d'une telle exigence. Le 30 décembre, il transmet au CP les résultats qu'il a obtenus, dans un texte de près de huit pages, à simple interligne, suivies de cinq pages de tableaux où l'on retrouve les pourcentages de francophones par métiers et par grades. Mais, dans la Direction Besoins en personnel (Contrôle) [DBPC], où a été préparé le document de fond, certains tics du passé subsistent. Ainsi, lorsqu'on étudie les facteurs qui influent sur le nombre de recrues à accepter dans un métier une année donnée, l'instruction de ces recrues est comprise. Ce point est important et sera retenu, nous le verrons. Mais, on ajoute que parfois de nouveaux besoins surgissent: dans ces cas, il faut recruter et instruire rapidement. Le temps consacré à l'instruction peut alors devenir un facteur important: un francophone, «à cause de son apprentissage de l'anglais»¹² prendra six mois de plus qu'un anglophone à devenir opérationnel. En somme, l'expert s'est enfermé dans sa petite boîte et s'est penché sur un cas, faisant abstraction du grand tableau général des programmes de B et B qui visent, justement, à éliminer l'inégalité de traitement entre anglophones et francophones.

Le DBPC explique que ces 50% devront être répartis selon les besoins. En début d'année, est projeté — de façon assez juste habituellement — le nombre de recrues nécessaires dans un métier donné. À l'avenir, après cette première opération, on fixera le pourcentage requis de recrues francophones dans chaque cas. Si dans un métier il y a moins de 28% de francophones, on recrutera au maximum des possibilités, c'est-à-dire, en tenant compte des capacités d'instruction, de la durée du programme de formation, de la disponibilité d'emplois en anglais ou en français après la phase instructionnelle. Dans certains emplois, dit-on, il faudra recruter des francophones à 100%, étant donné qu'ils en sont totalement absents.

On n'entrevoit guère de difficultés à recruter à 50% chez les officiers mais il faudra forcer la note dans des classifications d'où ils sont presque absents, et l'atténuer aux endroits très rares où ils occupent plus de 28% des postes. Si certains objectifs étaient plus difficiles à atteindre que prévu, il faudrait songer à des mesures spéciales. On mentionne, parmi celles-ci:

- encouragements spéciaux d'ordre monétaire ou du côté des promotions;

- acceptation de candidats francophones ne rencontrant pas les exigences de base;
- limitation du nombre d'anglophones à celui des francophones recrutés;
- recrutement des anglophones dans le dernier quart de l'année seulement, où ils ne rempliraient plus que les postes encore libres à ce stade.

Le recrutement des militaires du rang ne devrait pas causer de problème sauf dans les métiers où la connaissance parfaite de l'anglais est nécessaire: contrôleur aérien, technicien en défense aérienne ou chercheur en communication, par exemple. Comme on le voit, ici encore, l'expert dérape par rapport aux grands buts recherchés.

En recrutant à 50% chez les non-officiers, on devrait atteindre les 28% de soldats et de caporaux dès 1977. Mais, il faudrait agrandir l'École des recrues car cela signifie accueillir environ 4 600 francophones par année. Les écoles des langues et technique devraient aussi prendre de l'expansion, puisqu'en très peu de temps on aurait des milliers de francophones au bas de la pyramide, alors que le haut ne serait adéquatement rempli que vers 1987.

En conclusion, on dit que le recrutement à 50% de francophones forcera des anglophones, dans certains métiers et classifications, à quitter la vie militaire afin de ne pas dépasser l'effectif de 83 000 hommes.¹¹³ Cet endroit du document est annoté à la main par un «*No Sir*» d'un anonyme qui, sans doute, se souvient qu'il a toujours été prévu que le B et B ne s'implanterait pas au détriment des anglophones déjà présents dans les Forces.¹¹⁴

La principale recommandation sera reprise par Hutchins dans son mémorandum qui couvre l'étude qu'il expédie à Dextraze. La volonté de Cloutier devrait être modifiée pour se lire comme suit:

«Les pourcentages de recrutement des anglophones et francophones seront déterminés annuellement par le Chef du personnel, qui se basera sur les exigences créées par le niveau des Forces du moment. Les quotas fixés tiendront compte de l'objectif des 28%»¹¹⁵

Autrement dit, il s'agit d'être vague, de ne pas s'attacher à un pourcentage fixe qui pourrait produire des surplus à des endroits et des déficiences dans d'autres ou, encore, forcer les autorités à mettre en place des mesures discriminatoires afin d'attirer plus de francophones.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la Direction des Besoins en personnel n'est pas trop sûre des moyens qu'elle possède pour contrôler la situation. Cette incertitude n'est pas retenue par Dextraze qui semble avoir confiance dans son équipe une fois qu'il lui aura indiqué clairement le chemin à suivre. De tout ce travail, il ne retient qu'une donnée: le manque d'espace pour instruire toutes les recrues francophones.

Le 5 janvier, il téléphone à Cloutier à ce sujet et lui suggère de réviser son énoncé. Les francophones occuperaient au moins 50% des postes des recrues chez les officiers. Pour le personnel non-officier, ce pourcentage serait de 35% en 1972/1973 et 1973/1974. On reverra les quotas en janvier 1973 pour l'année 1974/1975. C'est simple: l'École des recrues des Forces canadiennes est prévue pour accueillir annuellement 2 800 personnes. Or, à compter de 1973/1974, le recrutement reprendra de plus bel pour compenser les départs subis pendant la période sombre de 1968 à 1972. Avec les nouveaux quotas proposés, on recruterait 2 500 francophones, en 1972/1973, et 3 202 en 1973/1974 ce qui excède déjà par 400 les capacités de l'école.¹¹⁶ Ces éléments sont ensuite couchés sur papier et acceptés le jour même, par Cloutier. Le Contrôleur général est alors avisé de ce changement pour en tenir compte dans ses prévisions mathématiques.¹¹⁷

Le plan, adopté en avril suivant, contiendra cette donnée. Mais encore fallait-il suivre la situation de près. Or, cette tâche est dévolue à la DGBB de par la volonté du CP. En vertu de cela, en mai 1972, le directeur de la planification et des recherches en matière de B et B, le lieutenant-colonel Tousignant, s'adresse au Directeur général — Planification, besoins et production afin que ce dernier lui obtienne, du Directeur — Recrutement et sélection (DRS), un rapport trimestriel qui contiendrait les quotas francophones pour chaque métier et classification comparés aux nombres actuellement recrutés. Ces chiffres serviront aussi au personnel de la DGBB qui travaille sur d'autres activités du B et B.¹¹⁸ À compter du 30 juin 1972, les rapports tomberont, permettant à plusieurs intervenants de suivre la situation de près.

Le 11 septembre, Hutchins peut écrire que le PFOR a recueilli 197 francophones, contre 85 l'année précédente à la même date. Il reste 118 candidats à trouver jusqu'au 31 mars 1973 et on espère bien y arriver. Remarquons que c'est la première fois qu'on a des candidats (53) dans les CEGEP.¹¹⁹

À ce stade, la suggestion que le DGBB avait faite en 1971, que 50 des fonds, destinés au recrutement d'officiers, aillent dans les médias francophones, n'a pas été acceptée. Tousignant, qui a poussé l'idée, prétend, en septembre 1972, qu'on ne réussira probablement pas à recruter les 118 élèves-officiers dont parle Hutchins. Selon lui, sans mesures spéciales, pas de résultats spéciaux.¹²⁰ Ce pessimisme semble avoir été partagé par Letellier qui n'hésitera pas à utiliser, pour le recrutement des francophones 100 000 \$ des fonds spéciaux obtenus du Conseil du Trésor.¹²¹

Ainsi donc, dès mai 1972, des mécanismes très précis étaient mis en marche pour contrôler la situation du recrutement des francophones. Des tableaux nous parleront, plus loin dans ce chapitre, des succès obtenus ou des échecs subis. Mais, au total, le système fonctionne en cela que des interventions peuvent se faire rapidement aux points précis où elles sont requises.

Toutefois, le type de recrutement forcé qui sera nécessaire durant plusieurs années doit être nuancé. Déjà, le 20 janvier 1972, ayant à commenter le programme que le DGBB se prépare à présenter au sous-ministre, le colonel Hutchins fait remarquer que 60% des aumôniers catholiques* sont francophones. En recrutant à 50% dans cette classification, quelle sera la situation dans cinq ou dix ans?¹²² En novembre suivant, le contre-amiral Boyle prépare une ébauche de note de service pour le CED, qu'il a la bonne idée d'envoyer à Letellier pour commentaires. Essentiellement, Boyle montre son inquiétude de voir des classifications d'officiers dépasser les 28%. C'est déjà le cas chez les médecins, les infirmières et les aumôniers catholiques. Chez les fantassins, les logisticiens et les avocats, une situation semblable se présentera bientôt.

Selon Boyle, en avril 1974, 35,7% des lieutenants de l'infanterie seront francophones. Bientôt, il faudra muter le surplus dans d'autres régiments où un déficit se retrouvera. Sa suggestion est de réduire le nombre de recrues dans cette catégorie d'emploi et de s'assurer que des côtés logistique et légal, on ne dépasse pas le 28%.¹²³

Le 17 novembre, Letellier commente cette ébauche en s'arrêtant à trois points principaux: un trop plein de lieutenants francophones dans l'infanterie; ajustement des taux de recrutement lorsque les 28% seront

* Voir le chapitre 17, consacré en partie au cas particulier des aumôniers.

atteints dans une classification; recrutement de francophones à 50%. En résumé, une sur-représentation de francophones dans l'infanterie ne devrait pas être considérée comme un problème, du fait que certains d'entre eux seraient amenés à servir dans le *Royal Canadian Regiment* et le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*. En effet, des francophones de toutes classifications devront travailler en anglais et ce, même après 1987 lorsque le nombre de postes aura été triplé dans les unités de langue française. Cependant, on accepte le fait qu'une classification ayant atteint ou approchant les 28% subisse un ajustement. Mais, avant de réduire les 50% de recrutement, il faudra considérer la situation sérieusement afin de ne pas affecter tout le programme de B et B. Même à 50% des recrues, le corps des officiers francophones n'arrivera pas aux 28% avant 1977/1978, au plus tôt. Si ce recrutement baisse à 40%, ce but recule à l'exercice financier 1984/1985. Or, ces 28% au total ne sont qu'un début: il faudra ensuite que ce pourcentage se répercute à tous les grades. Si les 28% sont atteints plus tard que prévu, «en 1990, nous serons encore en train de tenter d'améliorer la représentation francophone.»¹²⁴

Pour mieux situer la pertinence du débat, voici ce que disait un des tableaux attachés à la note de Letellier. En 1972, dans l'infanterie, il y avait un déficit de 42 officiers francophones par rapport aux 28%. Lorsque la situation idéale sera atteinte (72/28), on recrutera annuellement 54 anglophones et 21 francophones. D'ici là, en recrutant à 50/50, on aura 38 anglophones (- 16) et 37 francophones (+ 16). Le déficit sera couvert en moins de trois ans, suite à quoi on procédera au recrutement normal. Mais, si nous recrutions à 40% de francophones, le surplus annuel ne serait plus que de 9 officiers et près de cinq années seraient nécessaires pour remplir les 42 postes. En recrutant à 35%, on arriverait au but en 9 ans.¹²⁵

Ces calculs sont importants puisqu'ils font partie du modèle mathématique du plan. Y toucher de quelque façon que ce soit, c'est atteindre tout le reste du programme. Pour cette raison, Letellier considérera que le programme de 1972 est un genre de ligne de défense qu'il faut maintenir à tout prix et il ajoutera, à ses nombreux rôles, celui de gardien de but prêt à arrêter tous les lancers, de quelque secteur qu'ils viennent. D'autre part, il faut reconnaître que certaines des inquiétudes techniques soulevées prennent toute leur valeur lorsqu'on se rappelle que l'expert d'un domaine a souvent tendance à approcher toute question sous un angle limité. N'est-il pas normal que les

spécialistes de l'instruction des élèves-officiers de l'infanterie ou du recrutement aient tendance à allumer un voyant rouge lorsqu'ils constatent ce que peuvent signifier, dans les faits, 50% de recrues francophones? Et que Boyle, qui chapeaute toutes les questions du personnel, soit prêt à tenir compte de cette inquiétude, mais pas avant d'avoir consulté son expert en B et B, qui dépend également de lui? Finalement, Boyle acceptera les arguments du DGBB.

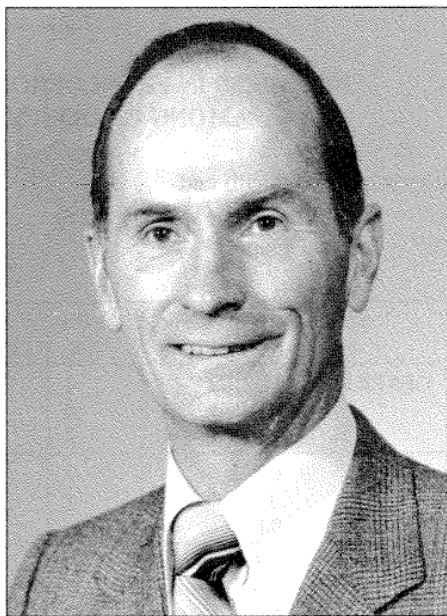
Une autre inquiétude transparaîtra fréquemment. Durant la tournée d'information effectuée par les membres de la DGBB, une question reviendra à savoir si, pour atteindre les quotas requis de francophones, on n'est pas conduit à baisser les standards de l'acceptation des candidats dans une classification particulière. Ou bien la question s'adressait à un métier précis (comme à Halifax ou à Saint-Hubert) ou bien elle était d'ordre général: en recrutant 50% de nos officiers parmi 28% de la population, ne sommes-nous pas d'une rigidité qui pourrait laisser pour compte des anglophones très compétents?¹²⁶ La réponse était simple dans les deux cas. Les critères de base ne pouvaient être abaissés pour les seuls francophones, car on les désavantagerait lorsque, en avançant dans leur carrière, ils devraient compétitionner avec les anglophones; or, tout le programme reposait sur l'égalité des chances.

Dans les faits, la résistance habituelle aux changements s'exerçait de bien des façons. Et il arrivait, effectivement, que l'on acceptât de recruter beaucoup de francophones dans le Programme de formation des aspirants-officiers, par exemple, aux dépens du Programme de formation des officiers de la régulière, simplement parce que certaines catégories opérationnelles (la catégorie navigateur aérien a été mentionnée à Saint-Hubert, en mars 1973) n'étaient pas, au début, très populaires chez les francophones. Les aspirants recrutés en vertu du PFAO répondaient à toutes les exigences de ce programme. Cependant, durant les deux ou trois ans ayant immédiatement suivi 1972, les instructeurs ont sans doute reçu un afflux de francophones du PFAO, alors que chez les anglophones, une très haute proportion des recrues venaient du PFOR. De plus, il était convenu qu'à compter de 1973-1974, cette catégorie précise de navigateur aérien recevrait de moins en moins de diplômés universitaires.¹²⁷ De sorte que, dans ce cas, le recrutement francophone précédait de quelques mois ce qui allait se généraliser. La rumeur, vite stoppée heureusement, voulut quand même que les exigences soient moindres pour les francophones.

Une fois tout cela enregistré au sujet de la représentation proportionnelle, le temps est venu de faire état des moyens utilisés et des résultats obtenus par le recrutement.

Les moyens de recrutement ont été sensiblement les mêmes du côté anglophone que francophone: utilisation des médias modernes (télévision) et d'autres plus conventionnels (radio, presse, visite de recruteurs dans les écoles secondaires et universités, tournée de caravanes d'exposition, participation des forces à des événements locaux). En 1972-1973, encore plus en 1973-1974 et durant les quelques années subséquentes, le message véhiculé aux francophones était de nature générale. Aujourd'hui, ce contenu est toujours présent, mais on lui ajoute fréquemment le ciblage: on verra, par moments, une catégorie d'emplois être sur-représentée dans la publicité, signe certain qu'il s'y trouve une lacune à combler.¹²⁸

Monsieur C.R. Nixon, ex-officier de la Marine royale canadienne, succéda à Sylvain Cloutier, entre 1975 et 1982, en tant que sous-ministre de la Défense nationale. (UPFC/REP 81-17)



Voyons, maintenant, une série de statistiques révélatrices à plusieurs égards.

Tableau 4

**PROGRESSION DE LA PARTICIPATION DES FRANCOPHONES
CHEZ LES OFFICIERS DES FAC (1966-1987)**

Légende FDM = fin de mois

GT = grand total (TF + anglophones)

— = non disponible

%F = % de francophones

TF = total des francophones

ANNÉE FDM		1966 (—)	1970 (08)	1974 (09)	1978 (09)	1982 (09)	1987 (12)
GÉNÉRAL	GT	1	1	1	1	1	1
	TF	1	0	1	0	0	0
	%F	100	0	100	0	0	0
LGÉN	GT	—	7	7	8	8	8
	TF	—	1	0	2	3	1
	%F	—	14,29	0	25	37,5	12,5
MGEN	GT	—	24	26	24	26	29
	TF	—	2	3	3	3	1
	%F	—	8,33	11,54	12,50	11,54	3,45
BGEN	GT	—	77	81	79	80	81
	TF	—	5	14	15	13	18
	%F	—	6,49	17,28	18,99	16,25	22,22
COL	GT	—	293	312	318	332	357
	TF	—	21	30	35	47	47
	%F	—	7,17	9,62	11,01	14,16	13,17
LCOL	GT	—	896	914	921	968	1070
	TF	—	60	93	113	143	137
	%F	6,3	6,7	10,18	12,27	14,77	12,8
MAI	GT	—	2921	2866	2901	3083	3345
	TF	—	209	328	421	463	568
	%F	7,6	7,16	11,44	14,51	15,02	16,98
CAPT	GT	—	—	6239	6080	6121	6743
	TF	—	—	750	943	1166	1539
	%F	8,4	—	12,02	15,51	19,05	22,82
LT	GT	—	—	2299	2481	2468	2269
	TF	—	—	553	585	624	614
	%F	12,7	—	24,05	23,58	25,28	27,06
ÉLÈVES OFFICIERS	GT	—	—	2041	2229	2589	2427
	TF	—	—	667	790	928	725
	%F	18,6	—	32,68	35,44	35,84	29,87
TOTAL OFFICIERS	GT	—	14378	14786	15042	15667	17639
	TF	—	1532	2439	2907	3390	3937
	%F	9,4	10,66	16,50	19,33	21,64	22,32

Tableau 5

**PROGRESSION DE LA PARTICIPATION DES FRANCOPHONES
CHEZ LES NON OFFICIERS DES FAC (1966-1987)**

Légende FDM = fin de mois

GT = grand total (TF + anglophones)

%F = de francophones

— = non disponible

TF = total des francophones

ANNÉE FDM	1966 ()	1970 (08)	1974 (09)	1978 (09)	1982 (09)	1987 (12)
ADJUDANT GT	—	837	779	802	807	900
CHEF TF	—	62	92	126	151	156
%F	6,9	7,41	11,81	15,71	18,71	17,33
ADJUDANT GT	—	2320	2155	2087	2190	2364
MAÎTRE TF	—	182	273	335	409	454
%F	7,8	7,84	12,67	16,05	18,68	19,2
ADJUDANT GT	—	4442	4111	4214	4435	4792
TF	—	420	601	795	914	1077
%F	10,1	9,46	14,62	18,87	20,61	22,47
SERGEANT GT	—	9517	9524	9777	9967	10215
TF	—	1330	1660	1955	2227	2556
%F	13,7	13,97	17,43	20,00	22,34	25,02
CAPORAL GT	—	—	10312	10820	11113	11984
CHEF TF	—	—	1978	2241	2800	3483
%F	—	—	19,18	20,71	25,20	29,06
CAPORAL GT	—	—	22134	15194	14433	21868
TF	—	—	4543	4052	4487	6701
%F	15,3	—	20,52	26,67	31,09	30,64
SOLDAT GT	—	—	14503	21082	22546	15005
TF	—	—	5333	6769	7468	4521
% F	24,6	—	36,77	32,11	33,12	30,13
TOTAL GT	—	69946	63518	63976	65491	67949
NON - TF	—	13272	14480	16273	18456	19246
OFFICIERS %F	17,0	18,97	22,80	25,44	28,18	28,32

Tableau 6

**PROGRESSION DES FRANCOPHONES EN GÉNÉRAL DANS LES FAC
(1966-1987)**

Légende FDM = fin de mois
 GT = grand total (TF + anglophones)
 % F = de francophones
 — = non disponible
 TF = total des francophones

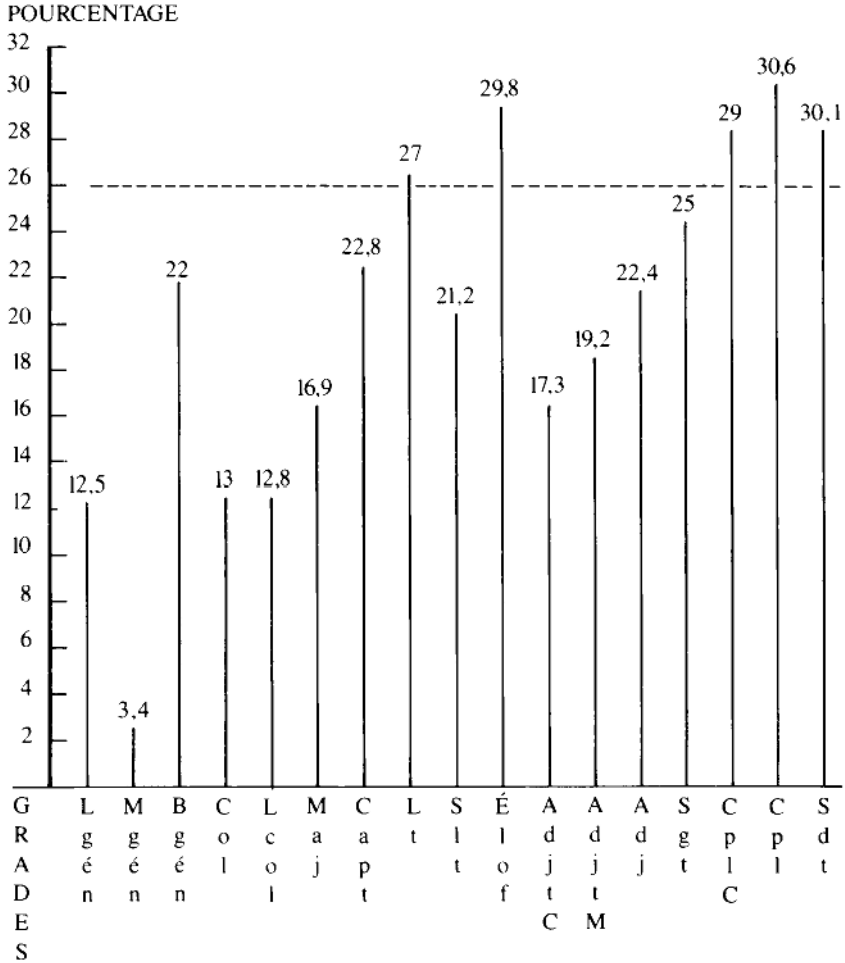
ANNÉE FDM	1966 ()	1970 (08)	1974 (09)	1978 (09)	1982 (09)	1987 (12)
FAC GT	—	84324	78304	79018	81158	85588
TF	—	14804	16919	19180	21846	23183
%F	15,8	17,56	21,61	24,27	26,92	27,09

Ces trois tableaux montrent une nette progression. À compter de 1982, les francophones ont été sur-représentés chez les militaires permanents des Forces armées canadiennes, ce qui ne s'était jamais vu depuis qu'elles existent sous une forme ou une autre, soit vers le milieu du XIX^e siècle. Ce grand accomplissement (tableau 6) est aussitôt modéré lorsque l'on s'arrête attentivement aux tableaux 4 et 5. Chez les officiers, en 1987, les francophones se trouvent sous la barre à tous les grades sauf à celui de lieutenant. Sur-représentation aussi à la base, parmi les élèves-officiers. Chez les non-officiers, la tendance est la même, alors que les francophones sont en surnombre chez les soldats, caporaux et caporaux-chefs et sous-représentés partout ailleurs.

Tableau 7

REPRÉSENTATION DES FRANCOPHONES*
31 DÉCEMBRE 1987

Légende: ----- situation idéale
 _____ situation en décembre 1987



* Le grade de général a été omis. Habituellement les FAC n'ont qu'un général; le pourcentage de francophones passe donc subitement de 0 à 100 ou vice-versa, ce qui n'est pas significatif ici.

Ces tableaux parlent d'eux-mêmes mais ne disent pas tout. En examinant le Tableau 7, qui résume la situation à la fin de l'application du plan, on est amené à se poser quelques questions. Les anglophones étaient-ils justifiés de contester avec tant de force le principe des «déviation» lorsqu'on constate les résultats réels obtenus durant les quinze années d'application du plan? Sont-ce leurs protestations et mises en garde qui ont fait, qu'en pratique, cette mesure, rendue publique et tant décriée, ait donné si peu de résultats?

Le Tableau 5 nous montre que, chez les non-officiers, la progression des francophones a été régulière à tous les niveaux, sauf à celui des adjudants-chefs pour la période 1982-1987. Or, chez les officiers, la situation est passablement différente. Ainsi, les lieutenants-généraux et les majors-généraux francophones tiennent moins de place en 1987 qu'en 1978. Les lieutenants-colonels et colonels francophones ont également diminué en pourcentage par rapport à 1982. Une petite lueur d'espoir brille chez les majors où, en nombre absolu et en pourcentage, la croissance est continue. Mais, ces majors poursuivront-ils leur carrière?

Car ce que nous disent également ces statistiques, c'est que les francophones ne restent pas dans les forces autant qu'on l'aurait souhaité. Ce problème du retour rapide à la vie civile des militaires francophones, soulevé par Ross en 1966 subsiste toujours, bien qu'il ait été atténué. Nous aurons l'occasion de constater que les solutions préconisées en 1971-1972 n'ont pas été implantées aussi rapidement et totalement qu'on avait d'abord prévu. Ceci explique-t-il cela?

Toujours est-il qu'en 1987, il était permis de croire que l'objectif des 26% à tous les grades ne serait pas atteint en l'an 2000, comme nous le montrent les quelques prévisions suivantes.

Tableau 8a

**PRÉVISIONS DES POURCENTAGES À ATTEINDRE CHAQUE ANNÉE
POUR OBTENIR LES 26% EN L'AN 2000 AU NIVEAU
DES GRADES DE CAPITAINE, MAJOR ET LIEUTENANT-COLONEL**

Prévision 1

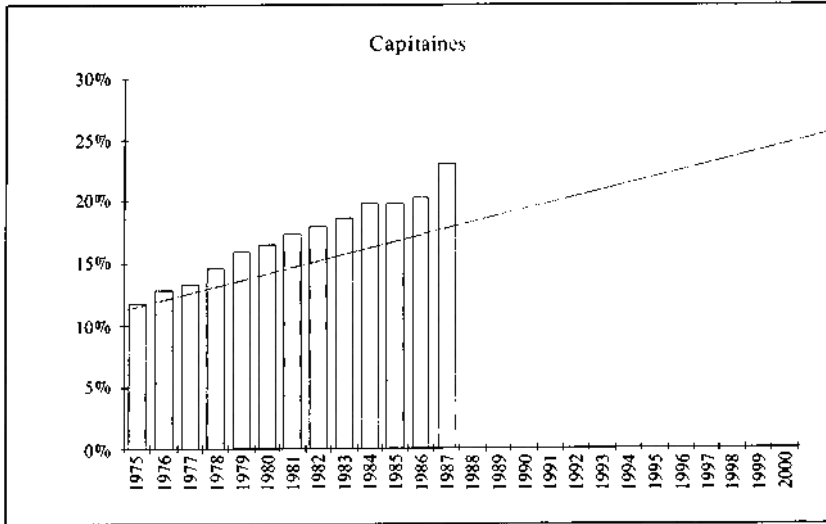


Tableau 8b
Prévision 2

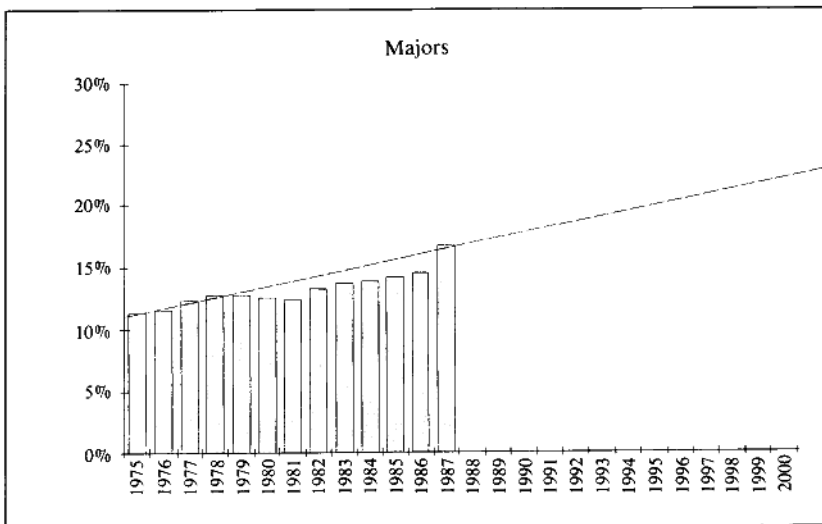
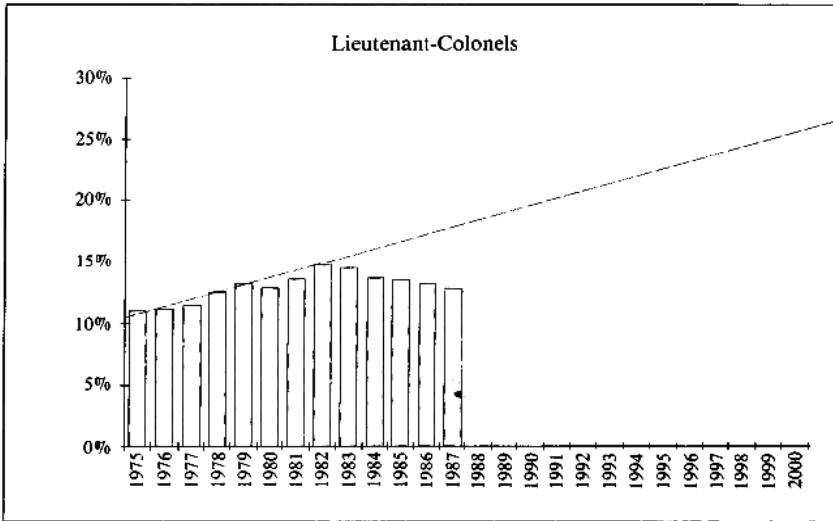


Tableau 8c
Prévision 3



Avant la fin des années 1970, le DGLO avait écarté tout espoir d'atteindre la représentation proportionnelle partout¹²⁹ bien que le pourcentage total de francophones avait considérablement crû depuis 1966. Le lieutenant-général Paradis, en 1980, écrivait même qu'il «éprouvait des doutes sincères quant à la possibilité d'atteindre un jour ce but ...»¹³⁰ Nous ne sommes pas aussi pessimistes. Il est bien évident, cependant, que la haute surveillance qu'exerçait Letellier au début de l'application du plan, sur la progression annuelle des francophones dans chaque grade, ainsi que les interventions qu'il faisait à ce sujet¹³¹ ont été peu à peu abandonnées par ses successeurs immédiats ou n'ont pas été aussi convaincantes que les siennes. On s'est plutôt laissé bercer par l'illusion qui veut que lorsque la représentation totale est réalisée dans une catégorie d'emploi, les choses aillent par la suite d'elles-mêmes: «nous n'avons plus besoin [du] système, [des déviations]» dit le SMA(Per), en novembre 1981.¹³²

Voilà, pour une partie du problème de la représentation proportionnelle. Autre est plus insidieuse puisque c'est la constatation que dans plusieurs groupes professionnels militaires (GPM), la situation soit dramatique. Les chiffres que nous allons citer sont basés sur des statistiques du 31 janvier 1987.

Commençons par les militaires du rang. Selon le relevé que nous avons fait, qui portait sur les cent un GPM qui existaient à cette date, les francophones étaient sur-représentés dans 58,41% des cas 204 (59 métiers). Ils occupaient entre 20 et 26% des postes dans 25,74% des métiers. Et, dans 15,85%, ils se retrouvaient sous la barre des 20%. La situation était la plus dramatique aux endroits suivants:

Tableau 9

**GPM DE NON-OFFICIERS À MOINS DE
20% DE FRANCOPHONES (JANVIER 1987)**

NOM DU GPM*	POURCENTAGE
Technicien en recherche et sauvetage	14,40%
Aide-contrôleur aérien	12,88
Électronicien naval (système)	14,13
Maître mécanicien de marine	9,41
Technicien plongeur démineur	8,70
Technicien en système de conduite de tir (terre)	13,70
Technicien de systèmes mécaniques	12,35

Mais, en gros, l'approfondissement statistique que nous avons conduit, bien que nuanciant le jugement global positif fait au tableau 5, vient confirmer que la situation, chez les non-officiers, est assez saine, surtout si l'on additionne aux 59 métiers contenant des surplus, les sept autres où les francophones étaient alors présents à plus de 23%. Même s'il est entendu que les francophones seront en surplus dans quelques métiers, dont l'infanterie où ils y ont un des trois seuls régiments existant, est-il justifiable d'être encore si loin de la situation idéale à la fin de l'application du plan de 1972?

Chez les officiers, la situation est moins rose, comme nous l'annonce le tableau 4. Dans la haute gestion se trouvent, au 31 janvier 1987,

* À noter: les noms des GPM d'emploi fluctuent beaucoup depuis quelques années, ce qui est dû aux nombreuses armes et technologies nouvelles introduites récemment. Entre 1983 et 1986, quinze (15) nouveaux métiers sont apparus et quatorze (14) sont disparus. En novembre 1983, on avait cent (100) GPM de non-officiers: en janvier 1987, cent un (101).

22,86% de francophones. Pour le reste*: 35,29% des GPM existant en 1987 (34 au total) dépassent les 26% de francophones. Donc, dans 64,71% des GPM officiers (22 sur 34), les francophones sont sous-représentés. Cette sous-représentation n'est pas trop grave dans 10 sur 34 des GPM où les francophones représentent entre 20 et 26% des effectifs. Cela dit, même dans les emplois où ils sont sur-représentés, on note parfois de graves anomalies.

Dans le génie aérospatial, il y a bien 31,22% de francophones. Mais, dès le grade de major, ils tombent à 14,95% pour arriver à un faible 5,88% chez les colonels [un francophone sur dix-sept]. Le génie électronique et des communications suit à peu près la même courbe.

Le nombre d'anomalies augmente lorsqu'on passe dans la zone des catégories comprenant entre 20 et 26% de francophones. Au moment du relevé, le contrôle de la circulation aérienne et celui des armes aériennes étaient deux catégories où ne se trouvait aucun francophone au-dessus du grade de major. En passant, une consultation de données, en date du 30 novembre 1983, démontre que cette absence notable de francophones à ces niveaux existait déjà dans ces deux catégories qui, par contre, se retrouvaient alors globalement dans la zone des plus de 26%.

Arrêtons-nous maintenant quelque peu sur les GPM d'officiers où les francophones se retrouvent à moins de 20%.

* Nous ne tenons pas compte, dans ces statistiques, des aumôniers protestants, catégorie où se retrouve, depuis peu, un francophone parmi un total de 97 membres, ce qui reflète assez bien, pensons-nous, la réalité linguistique des militaires protestants.

Tableau 10

**GPM D'OFFICIERS COMPRENANT MOINS DE
20% DE FRANCOPHONES (JANVIER 1987)**

CATÉGORIES D'EMPLOI MILITAIRE	% FRANCOPHONES
Blindés	15,57%
Artillerie	19,57
Navigateur	19,34
Pilote	17,83
Génie maritime	19,03
Art dentaire	17,56
Administration dentaire	11,76
Agent de pastorale (catholique)	0
Mécanicien de bord (opérations aériennes)	8,33
Opérations maritimes de surface et sous-marines	13,97
Sélection du personnel	16,04
Renseignement	9,71

Quelques commentaires généraux suite à ces données. Nous avons comparé, ici encore, ces dernières (1987) à d'autres en date du 30 novembre 1983. Toutes ces catégories se retrouvaient déjà sous la barre des 20%. Dans trois cas, la situation s'est détériorée: les blindés se situaient à 17,15, en 1983, l'art dentaire à 16,67 et le renseignement, à 10,47. On pourrait facilement rapprocher le pitoyable résultat obtenu dans cette dernière classification de ceux qui existent dans les branches de la Gendarmerie royale du Canada spécialisées dans le renseignement et, encore plus, à l'Agence canadienne de renseignement qui a su faire des manchettes à sensation à plusieurs reprises concernant le pauvre sort qu'elle faisait à ses francophones.

Étrange, également, le pourcentage de la sélection du personnel qui était de 22,12%, en 1983, comparé au peu flamboyant 16,04 de janvier 1987.

Enfin, dans une entreprise téméraire, on s'est permis de former, en 1986, une nouvelle classification d'officiers, celle d'agent de pastorale catholique où l'on retrouve, en janvier 1987, en tout et partout, trois

officiers unilingues anglophones ceci, vingt ans après les premiers efforts sérieux pour ouvrir toutes les activités militaires aux francophones.

Parmi les classifications fortement déficitaires, deux ont retenu l'attention des experts depuis longtemps: le génie maritime et les opérations de surface et sous-marines. Nous savons qu'en 1968, lors de la transformation de l'*Ottawa* en unité de langue française, les déficiences à ces niveaux étaient déjà soulignées. Même si un premier équipage a été assez bien réuni, il était évident qu'on ne pourrait laisser toujours les mêmes marins en mer. Au moment du remplacement des premiers officiers, en 1971, l'inévitable se produisit. En octobre 1972, Letellier a donc demandé au directeur du recrutement et de la sélection quel effort particulier il faisait pour que les besoins de cette unité de langue française soient remplis. Le 13 octobre, la réponse arrivait. La difficulté pour obtenir le nombre de cadres requis dans ces métiers est générale: elle s'étend aussi bien aux anglophones qu'aux francophones. Qui plus est, pour un effort proportionnel c'est, historiquement, la région des Prairies qui nous fournit le plus de marins: or, on y trouve peu de francophones.¹³³ En avril-mai 1973, le colonel Hanna est sur la côte Ouest où il effectue la visite d'information dont nous avons déjà parlé. Comme une bonne partie de l'instruction des officiers de la marine se fait sur cette côte, on est bien au courant de certains problèmes qui sont reliés à cette activité. C'est ainsi qu'on fait remarquer aux visiteurs d'Ottawa que les francophones quittent en très grand nombre les deux classifications précitées. Plusieurs de ces départs sont volontaires et ont lieu durant la période d'instruction. On croit qu'une partie de la situation découle du recrutement forcé qui exige 50% de francophones.¹³⁴

En 1974, on cherchera des remèdes à cette situation grâce à plus d'instruction en français, un sujet que nous approfondirons au chapitre 13. Mais, disons que la solution définitive n'existe toujours pas à ce jour. Le 17 juillet 1978, par exemple, le commandeur K. Davis, de la Direction du recrutement et de la sélection, écrit au DGLO que le problème de recrutement est toujours omniprésent dans ces deux catégories d'emploi. Mais, du côté anglophone, on le règle en partie en allant chercher des Britanniques. Du côté francophone, aucun recrutement extérieur au pays ne se fait.¹³⁵ Quelques mois plus tôt, on avait lancé une *Étude sur le rendement du personnel non-officier de la marine* car, là aussi, il y avait problème.¹³⁶

En avril 1979, devant le Comité de gestion de la Défense, le DGLO devait admettre l'existence de quatre problèmes importants dans l'exécution du plan, parmi lesquels il citait la difficulté d'atteindre le pourcentage voulu de francophones dans des classifications maritimes et aériennes.¹³⁷ Mais les choses n'avancent guère. En 1981, le député J. Olivier, membre du comité mixte devant lequel témoigne la Défense, dit:

«Nous faisons face à des problèmes avec la Marine, et nous sommes en train de préparer des recommandations pour le ministre.»¹³⁸

La seule décision d'importance prise suite à ces recommandations a été de déplacer le QG de la Réserve navale de Halifax vers Québec. Comment cela pourra convaincre des francophones qui servent à Halifax et Esquimalt de rester dans les forces professionnelles relève du mystère pour les rédacteurs de ce livre? Il est très probable, toutefois, que la réserve navale fasse un bond au Québec et que certains des réservistes recrutés décident de passer à la régulière.¹³⁹ Y resteront-ils? Voilà la véritable question.

En mars 1984, le Vice-chef de la Défense, le lieutenant-général G. Thériault, commandait une étude intitulée Évaluation sommaire de la participation des francophones dans le génie maritime et les opérations maritimes de surface et sous-marines.¹⁴⁰ Le rapport est terminé le 2 août. Le groupe d'étude, dirigé par l'adjoint au DGLO, le colonel D.J. Slimman, a étendu son regard à beaucoup d'autres aspects que ce que nous laisse prévoir le mandat confié par Thériault: nous aurons donc l'occasion de reparler de ce rapport ailleurs dans ce livre.

Pour le moment, retenons-en les éléments suivants. Slimman et son équipe trouvent que le plan révisé de 1980, qui veut atteindre la représentation proportionnelle dès que possible, est plus réaliste que celui de 1972 qui se donnait quinze ans pour l'atteindre dans tous les grades. En effet, le temps que met un militaire pour arriver aux plus hauts grades rend impossible cette échéance de 1987. Dans certains Groupes professionnels militaires, cet objectif est particulièrement difficile. Ainsi en est-il de la marine, avec ses traditions, les locations géographiques de ses bases d'importance et l'utilisation de l'anglais dans les opérations.¹⁴¹

En 1979, dans les classifications où les francophones étaient sous-représentés, l'objectif du recrutement de 50% de francophones fut abaissé à 35%. Dans les deux classifications navales ici en cause, jamais ce précédent quota de 50% n'avait pu être rempli. Entre 1975 et

1982, 17% des recrues des Opérations maritimes de surface et sous-marines (Mar SS) et 22% de celles du Génie maritime (G Mar) ont été francophones. Mais, en recrutant 35% des aspirants au sein de 27% de la population, on pressait les recruteurs à accepter plus de candidats marginaux chez les francophones que chez les anglophones. Cela dit, une étude sérieuse a démontré que, tant au niveau de l'éducation qu'à celui des attitudes, les francophones en âge d'être recrutés sont assez semblables à leurs concitoyens de langue anglaise: en ce qui concerne leurs attentes, aucune n'empêche une carrière militaire.¹⁴²

Par contre, en ce moment au Canada, des sondages font voir clairement que la marine est, parmi les trois armées, la moins populaire et ce, aussi bien chez les francophones que les anglophones.

En ce qui concerne les francophones, voici quelques hypothèses pouvant expliquer les difficultés additionnelles rencontrées pour les recruter:

- ils trouvent dans la marine peu de leurs qu'ils pourraient prendre comme modèles. Au contraire de l'armée, avec le R22^eR et sa panoplie de généraux, la marine n'a aucune unité opérationnelle au Québec. Résultat: le jeune Québécois n'obtient son information que par la publicité ou, encore, par des recruteurs qui, très souvent, ne sont pas marins;
- au Québec, la marine est perçue comme la composante la plus anglophone des Forces canadiennes. De fait, ses traditions en font un élément britannique aux yeux de beaucoup. Cela n'attire guère le jeune francophone «qui est peut-être prêt à apprendre l'anglais pour pouvoir travailler, mais n'accepte pas qu'on lui refuse l'utilisation du français pendant le processus d'apprentissage»;¹⁴³ et
- enfin, il y a les commentaires défavorables que la marine reçoit, souvent par la bouche d'amiraux à la retraite qui s'amuse à souligner la décrépitude de son équipement ou, encore, son manque d'effectifs, ce qui peut signifier, pour plusieurs, qu'en se joignant à la marine, on devra effectuer un service de 2^e classe ou que l'on devra servir de longues périodes en mer par suite du manque d'effectifs.

En 1983, le recrutement se portant mieux, il serait sans doute bien que les recruteurs se concentrent plus sur les classifications déficientes comme le G Mar et les Mar SS. Mais, dans ce cas, il faudrait des

spécialistes de la question, des officiers ayant l'expérience de la mer. Or, les postes de recruteurs réservés à des officiers de la marine ne sont pas tous remplis par des marins, des nécessités opérationnelles devant être comblées en premier lieu (par exemple, 7 postes de recruteurs sur les 26 réservés à la marine sont remplis par d'autres classifications; quatre de ces sept postes sont au Québec). Or, ce sont les officiers membres d'une classification précise qui sont les meilleurs recruteurs pour en remplir les rangs. Il n'est pas rare de trouver aux écoles d'instruction de jeunes aspirants qui ont l'impression que le recruteur ne leur a pas dit la vérité: presque invariablement, ce recruteur, qui a agi en toute bonne foi, n'était pas un officier de la marine. Ce manque d'officiers recruteurs n'est pas prêt d'être réglé, car les classifications G Mar et Mar SS sont reconnues comme étant de celles où il y a le plus d'étapes précises à franchir aux niveaux de lieutenant (marine) et de lieutenant-commander. En général, au cours du processus qui permettra d'avoir accès au prochain grade, on n'apprécie guère d'être affecté au recrutement, loin de la mer et sans possibilité de passer certains examens théoriques et pratiques qui sont primordiaux.

Les élèves-officiers du PFOR sont sélectionnés par un comité où se retrouvent des représentants du QGDN et des collègues militaires. Dans le cas des aspirants de la marine des PFAO et PEDO, un comité d'entrevues, formé d'officiers de la marine, a été mis sur pied, à Halifax, en 1976. Ce comité ne garde pas ses dossiers très longtemps, mais on estime, en 1983, qu'un tiers des applicants au Mar SS est rejeté (peu le sont chez ceux se destinant au Génie maritime). La question est posée à savoir si ce comité naval de sélection est efficace ou non. Chose certaine, le pourcentage des aspirants au Mar SS qui quittent en cours d'instruction et ce, après avoir été sélectionnés par le comité, n'a pas été réduit, depuis 1976, dans les PFAO et PEDO.¹⁴⁵

Cependant, une fois que les membres des deux groupes linguistiques ont terminé leur instruction, le pourcentage de maintien dans la marine est à peu près le même. «Ceci ne doit cependant pas être compris dans le sens que les survivants francophones de l'instruction vivent heureusement par la suite.»¹⁴⁶

Pour avancer dans les Opérations maritimes de surface et sous-marines, l'officier doit franchir des étapes obligatoires mais, aussi, occuper le plus rapidement possible des postes en mer et à l'état-major dans des secteurs à hauts profils. Une bonne variété d'emplois au niveau de lieutenant contribue à un développement idéal du candidat et

facilite sa préparation aux examens du commandement maritime. Or, plusieurs officiers francophones perçoivent que leur carrière n'a pas été ainsi gérée. Ils croient qu'ils ont souvent rempli des postes (recrutement, collègues militaires) qui étaient hors de la route principale des promotions, ceci au détriment de leur carrière. De plus, ils sont très sous-représentés auprès du Chef Doctrines et opérations maritimes et du Chef Carrières et nominations supérieures, tous deux situés au QGDN. L'équipe de Slimman a constaté que cette sous-représentation conduit les francophones à penser qu'ils n'ont pas été capables d'influencer le processus de prises de décision dans la marine, surtout en ce qui concerne la gestion des carrières et l'implantation des plans de B et B.

Le groupe d'étude a revu les postes occupés par des officiers navals francophones. En plusieurs occasions, il était évident qu'une personne avait eu tel emploi parce qu'elle parlait français: cela se fait souvent dans les bas échelons, mais le français n'est plus un facteur d'affectation à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie. Cependant, il n'a pas été possible de constater qu'il y avait eu une différence marquée, entre les deux groupes linguistiques, dans la progression des carrières. Les francophones qui deviennent finalement officiers, arrivent au grade de lieutenant-commander, en moyenne, deux ans plus tôt que les anglophones «ceci, grâce aux effets des ajustements aux promotions».¹⁴⁷ Mais, cela leur prend plus de temps que la moyenne des anglophones à devenir commander, un grade «où les ajustements aux promotions ont été moins fréquents».¹⁴⁸

Notons, au sujet des déviations, que même si l'on en comprend bien les raisons, les officiers navals interrogés étaient presque tous contre cette pratique: ce mécanisme artificiel agit au détriment du moral des anglophones et des francophones. Dans la marine, elles se sont surtout faites aux grades de lieutenant et de lieutenant-commander: elles sont pourtant perçues comme ayant entaché les promotions de tous les francophones. Un danger intrinsèque en découle. L'individu dont la promotion semble artificielle arrive dans un poste de responsabilité où il n'est ni reconnu, ni appuyé, aussi bien par ses subordonnés que par ses pairs: cela peut nuire à sa performance et, par ricochet, retarder sa progression future.¹⁴⁹

Plus loin, l'étude questionne la pertinence du transfert du QG de la Réserve navale à Québec, décision prise, entre autres, pour améliorer la participation et le maintien de francophones dans la marine qui auront

ainsi l'opportunité de servir quelques années dans leur environnement linguistique et culturel. Or, on ne pense pas que ce QG soit un lieu d'affectation favorisant la progression des carrières. L'instruction des réservistes se fait surtout entre mai et septembre. De plus, devant traiter surtout avec des unités navales anglophones de la réserve, le QG est une unité nationale et non une unité de langue française. Les cadres devraient donc être représentatifs des deux groupes linguistiques, ce qui signifie qu'ils devraient être constitués d'environ 26% de francophones seulement. Pour le moment, ce geste est peu significatif pour établir une présence navale visible au Canada français.¹⁵⁰

Le tableau suivant compare la place qu'occupaient les francophones, en 1975 et en 1982, dans les deux classifications sous étude.

Tableau 11

MAR SS — G MAR

	CAPT (M)	CDR	LCDR	LT(M)	TOTAL OFFICIERS OPÉRA- TIONNELS	INSTRUCTIONS		GRAND TOTAL
						SLT	ÉLÈVES- OFFICIERS	
<i>Mar SS</i>								
1975								
GT	29	71	193	230	523	252	234	983
TF	2	2	7	13	24	36	64	121
%F	6,9	2,8	3,6	5,7	4,6	14,3	27,3	12,3
1982								
GT	31	89	219	341	680	254	236	1170
TF	1	5	17	38	61	26	50	137
%F	3,2	5,6	6,5	11,9	9,2	10,9	21,9	12,1
<i>G Mar</i>								
1975								
GT	14	49	151	145	359	113	55	527
TF	0	0	6	10	16	16	16	48
%F	—	—	4	6,9	4,5	14,2	29,1	9,1
1982								
GT	17	47	135	190	389	102	122	613
TF	0	6	9	19	34	20	33	87
%F	—	12,7	6,6	10	8,7	19,6	27	14,2

On remarquera que les deux classifications ont doublé leur pourcentage respectif d'officiers opérationnels francophones. Cependant, entre 1975 et 1982, les francophones sont passés, dans le G Mar, de 9,1% à 14,2% par rapport au total de la classification. Dans le même temps, dans le Mar SS, leur présence totale était réduite (12,3 à 12,1). En comparant les résultats de 1982 à ceux de 1987 (cités auparavant dans ce chapitre) on note que les francophones, au 31 janvier 1987, dans le G Mar, occupent 19,03 des postes. Qui plus est, ils ont maintenant deux capitaines (équivalent de colonel dans l'armée) alors qu'il ne s'en trouvait encore aucun en 1982. Malgré de graves lacunes, le G Mar montre des progrès évidents.

Le Mar SS, pour sa part, comprend 13,97% de francophones au 31 janvier 1987: il s'y trouve aussi deux capitaines... tout comme en 1975. Entre temps, le nombre total de postes ayant augmenté à ce grade, la représentation francophone a fléchi à 5,41% des capitaines (deux sur 37 au 31 janvier 1987).

Slimman et son équipe arrivent à la conclusion que le déséquilibre entre la représentation francophone envisagée et celle effectivement atteinte en 1982 découle de deux faits: on n'a pas réussi à recruter les nombres requis et on n'est pas parvenu à permettre à la plupart de ceux qui avaient été recrutés de se qualifier dans la classification. En somme, l'application du plan de 1972 a été mal contrôlée. C'est fréquemment, en gestion, un aspect mis de côté: on planifie de façon excellente; on met le projet en marche de façon correcte; mais on laisse de côté, peu à peu, le contrôle qui, dans le cas qui nous intéresse, aurait dû être une activité primordiale de la DGLO, dès 1972.

Au total, en terminant ce chapitre, on peut se rendre compte que du côté de la représentation proportionnelle, l'application du plan de 1972 a marqué de nombreux points. Un de ceux-ci, que nous n'avons pas mentionné jusqu'ici, mais que nous allons chiffrer ci-après, est que l'infanterie n'est plus, dans les Forces canadiennes, le refuge des francophones.

Tableau 12

**POURCENTAGE OCCUPÉ PAR LES FANTASSINS FRANCOPHONES PAR
RAPPORT À TOUS LES FRANCOPHONES, PAR GRADE
DÉCEMBRE 1986**

GRADE	TOTAL	R22°R	POURCENTAGE
Lieutenant-général	1	1	100,0
Major-général	3	2	66,6
Brigadier-général	19	3	15,7
Colonel	50	9	18,0
Lieutenant-colonel	141	30	21,2
Major	564	60	10,6
Capitaine	1527	130	8,5
Lieutenant	619	62	10,0
Second-lieutenant	319	1	0,3
Adjudant-chef	191	14	7,3
Adjudant-maître	460	42	9,1
Adjudant	1086	137	12,6
Sergent	2592	267	10,3
Caporal-chef	3477	310	8,9
Caporal	6989	762	10,9
Soldat — 1	1135	130	11,4
Soldat — 2	3307	525	15,8
Soldat — 3	338	7	2,0
TOTAL	23617	2492	10,5

Naturellement, ces pourcentages varient un peu tous les jours. Cependant, nous croyons que la situation que nous pouvons y lire est, à peu de chose près, celle qui existait à la fin de 1987. Les fantassins monopolisent encore presque toute la place au sommet de la pyramide francophone; mais, au total, ils n'occupent plus que l'espace qui leur revient. Cet accomplissement, Allard le recherchait déjà en 1966.

Les hauts responsables du ministère n'hésitent pas à témoigner qu'un officier francophone, entre les grades de major et de brigadier-général, passera souvent moins de temps, à chaque niveau, que son collègue anglophone. Ils laissent entendre que le bilinguisme joue probablement un rôle dans cette situation qui découle, finalement, des jugements portés par les comités de promotion.¹⁵¹ Nous ne connaissons rien des délibérations secrètes des comités de promotion et nous allons donc accepter ce jugement du SMA(Per) de l'époque. Quant aux «déviations» qui favorisent, elles, carrément les francophones, le *Bulletin du Personnel* n° 5/88 rapportait qu'entre 1972 et 1986, 90 186

promotions avaient été effectuées dans la catégorie du personnel non officier. De ce nombre, 1 348 promotions ont été accordées à des francophones aux termes de la politique des déviations. Cela correspond à 1,49% du total ... au cours d'une période de quinze ans. Autrement dit, elles ont joué un rôle minime dans l'état de la situation actuelle qui se résume assez bien: les francophones sont au total sous-représentés parmi les officiers, dans les catégories opérationnelles en général et, encore plus, parmi les spécialités navales opérationnelles, soit le Mar SS et le G Mar. Ce que le Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier souligne d'ailleurs avec force, en mai 1987, statistiques à l'appui, devant un Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes et en présence des responsables civils et militaires de la Défense.¹⁵²

Ces déficiences sont connues depuis longtemps. En 1979, le DGLO, devant le Comité de gestion de la Défense, disait qu'un des problèmes majeurs rencontrés dans son domaine était le très haut taux de départ des francophones.¹⁵³ Les chiffres que nous avons vus le confirment. On recrute actuellement plus de 26% de francophones mais, dans plusieurs groupes professionnels militaires, on ne parvient pas à instruire jusqu'au bout ces recrues ou, tout simplement, à les garder à la fin de leur premier contrat. Pourquoi ces jeunes francophones quittent-ils? Les cinq prochains chapitres devraient nous fournir de nombreux éléments de réponse.

L'honorable J. Gilles Lamontagne, CP, pilote de bombardier durant la deuxième Guerre mondiale, servit à titre de ministre de la Défense nationale de 1980 à 1983. Il fut plus tard lieutenant-gouverneur du Québec (1984-1989). (UPFC/REP 80-19)



12

Les unités de langue française (ULF)

Les ULF à la Défense au tournant des années 1970

Les chapitres précédents nous ont déjà fourni quelques données entourant les ULF, que nous compléterons dans cette partie.

Que contient le document mentionné au chapitre 9, que le comité du Conseil privé sur la culture et l'information a adopté, à la fin de janvier 1970, en fonction des cinq premières recommandations du livre III du rapport sur le B et B? Au premier abord, disons que les recommandations en question sont des principes généraux d'organisation et de gestion dans la Fonction publique grâce auxquels le français y deviendrait une langue de travail, l'ambiance anglo-saxonne serait modifiée et le pourcentage de francophones accru. *Grosso modo*, tout cela passe par les unités de langue française (francophones, comme on dit dans ce document), leur mode de fonctionnement et leur composition linguistique.

Après avoir étudié le rapport de la commission B et B, s'être penchés sur les solutions éventuelles — comme le déménagement en milieu francophone de secteurs de la Fonction publique — le comité du Conseil privé propose au gouvernement d'adopter le cheminement suivant:

- une déclaration gouvernementale qui accepte l'établissement d'ULF et qui reconnaît la nécessité d'assurer une représentation francophone active et efficace aux échelons supérieurs de la Fonction publique;
- une étude préliminaire pour déterminer dans quels ministères on expérimentera le concept de l'ULF;
- l'établissement d'ULF dans un éventail varié de ministères;

- un an après la mise sur pied d'ULF, les ministères touchés devraient faire part au gouvernement de leurs observations sur les avantages et les inconvénients en résultant;
- ensuite, le gouvernement pourrait décider dans quelle mesure il désire étendre les ULF à tous les ministères et établir un calendrier précis d'exécution.¹

Le 2 février, le vice-amiral Hennessy note, sur la copie du ministère, que le sous-ministre et lui-même en approuvent le contenu.² Comment pourrait-il en être autrement? En effet, des ULF existent déjà à la Défense et, le 29 janvier, Armstrong avait écrit à R.G. Robertson, du Conseil privé, la lettre que nous savons par laquelle son ministère approuvait les parties du rapport B et B pertinentes à cette question [n°32 à 37 qui, directement ou indirectement, y sont liées] avec une seule réticence, sur laquelle nous reviendrons, qui est la langue de travail.³

Le 30 avril, le Cabinet accepte le mémorandum de janvier. Le Secrétariat d'État préparera donc, de façon urgente, une déclaration gouvernementale qui sera revue par le Cabinet avant d'être rendue publique. Elle contiendra une acceptation de principe des objectifs proposés par la Commission Laurendeau-Dunton pour toute la Fonction publique: le français deviendra une langue de travail; l'atmosphère générale devra refléter la réalité linguistique et culturelle canadienne; les francophones canadiens y seront adéquatement représentés tant par le nombre que par les responsabilités qu'ils auront.

On y dira également que le gouvernement, avant d'accepter les ULF comme un concept organisationnel et de gestion, établira un nombre représentatif de ces unités sur une base expérimentale. Une étude préliminaire, faite conjointement entre le Secrétariat d'État et certains ministères, déterminera dans quels ministères ces ULF expérimentales se situeront; l'étude fera état du nombre d'ULF déjà en place et si celles-ci respectent les propositions faites par les commissaires quant au fonctionnement de telles unités. Par la suite seulement, on établira des ULF expérimentales dans un groupe représentatif de ministères qui, douze à dix-huit mois plus tard, informeront le gouvernement, par le Secrétariat d'État, des observations qu'ils auront faites quant aux avantages et aux désavantages résultant de l'existence d'ULF. À cette lumière, le gouvernement décidera s'il étend les ULF à tous les ministères et, dans ce cas, fixera des dates fermes à l'expansion du programme. Une étude à long terme devrait avoir lieu sur les

implications que pourraient avoir des ULF, partout dans la Fonction publique, quant au recrutement, aux fonctionnaires unilingues anglophones, au nombre de hauts fonctionnaires qui devraient devenir bilingues et aux éventuelles grandes unités francophones régionales au sein desquelles des unités de langue anglaise pourraient être créées.

Le Cabinet devra aussi porter son attention sur la distinction à faire entre les recommandations du Livre III et leur mise en application ainsi que sur la stratégie à adopter pour les communications et pour prendre en compte toutes les implications qui découleraient d'une approbation des ULF.⁴

Le 18 juin suivant, ce sont les recommandations faites le 16 avril, par le groupe Tellier, qui sont approuvées par le Cabinet. On se souviendra qu'en cette occasion (voir chapitre 9) les recommandations 25 et 41 de Laurendeau-Dunton ont été mises de côté, ce qui ne touche pas notre propos actuel. Ce qu'il faut retenir de cette activité du Cabinet, c'est que son immixtion dans le secteur des ULF, à partir de 1970, va permettre d'encadrer un peu mieux celles qui existent déjà dans les Forces.

Dans sa déclaration en Chambre du 23 juin 1970, le Premier ministre accepte la suggestion de créer des ULF expérimentales partout au gouvernement.⁵ Le 31 juillet suivant, il donne suite à ce désir par une lettre, qu'il adresse à tous les ministères et agences gouvernementales, dans laquelle transparaît la détermination de son Cabinet d'atteindre une plus grande unité canadienne. Pierre E. Trudeau y dit que l'appui des sous-ministres et des directeurs d'agences gouvernementales sera nécessaire pour faire avancer au mieux le programme des ULF expérimentales. Il enchaîne en demandant qu'avant le 30 septembre suivant, chaque destinataire lui soumette un rapport dans lequel il décrira jusqu'à quel point existent, chez lui, des ULF à part entière ou des unités se rapprochant de ce concept. De la Défense, en particulier, il veut savoir si elle est en position d'établir au moins deux ULF expérimentales.

Les buts recherchés par le gouvernement sont les suivants:

- que le français, comme langue de travail dans la Fonction publique (FP), prenne de plus en plus la place qui lui revient auprès de l'anglais;
- que la FP représente la réalité culturelle et linguistique du Canada; et

- que les Canadiens français soient représentés adéquatement au sein de la FP, tant par leur nombre que par le niveau de leurs responsabilités.

Les ULF expérimentales, ajoute Trudeau, ont une grande importance puisqu'elles permettront d'étudier le concept lui-même et de déterminer si des ULF peuvent exister à long terme.⁶

Le 14 septembre, le Conseil du Trésor expédie sa circulaire 1970-95 qui repose sur ce qu'on vient de voir. En collaboration avec le Secrétariat d'État qui, jusque-là, était responsable des programmes de bilinguisme, le Trésor est chargé d'étudier le comportement des ULF expérimentales et de remettre, pour juin 1972, un rapport au Conseil des ministres. Dans ce but, il conduira une étude préliminaire pour déterminer, à partir des réponses à la lettre de Trudeau, dans quels ministères et organismes des ULF expérimentales pourraient être établies. De plus, on enquêtera sur les ULF existant déjà pour voir dans quelle mesure elles sont conformes au principe général proposé par la Commission B et B.

Les principaux traits des ULF seront:

- leur régime linguistique, selon lequel elles communiqueront avec le public dans la langue de celui-ci, cependant que le français seul sera utilisé à l'intérieur de chaque ULF;
- leur composition, qui sera faite d'anglophones bilingues et de francophones.

Pour que l'expérience soit valable, des ULF devront être implantées à tous les niveaux de l'administration fédérale, donc aussi bien aux sièges centraux des ministères que dans les régions.

Les critères d'évaluation ne sont pas encore déterminés. Mais ils devraient prendre en ligne de compte les buts fixés par le Premier ministre le 23 juin, qu'il a repris dans sa lettre du 31 juillet. C'est-à-dire: faire du français une langue utilisée à part entière; faciliter le recrutement des francophones unilingues et leur participation sur un pied d'égalité avec leurs confrères anglophones unilingues; créer un milieu où les anglophones bilingues pourront utiliser le français; favoriser une plus grande mesure de bilinguisme individuel aux échelons supérieurs.⁷

Pendant que le Conseil du Trésor met son système d'évaluation en place, les ministères préparent leur réponse à la lettre du 31 juillet. Du

côté des Forces armées, on cherche, par exemple, à avoir une ULF expérimentale au sein du Commandement de la Défense aérienne. Après avoir jonglé avec l'idée de faire jouer ce rôle à la Station des Forces canadiennes de Mont Apica, on fixera finalement le choix sur la Base des Forces canadiennes de Bagotville où le 433^e Escadron aérien est logé. Entre temps, les responsables du commandement auront eu l'occasion de s'inquiéter quant à la signification du terme ULF et aux implications que le concept comporte.⁸

Chez les civils du ministère, les choses n'iront pas loin. Le 21 septembre, Louis Noël de Tilly, alors conseiller en bilinguisme au ministère, écrit au président du Comité consultatif sur le B et B. Il rappelle que, hors d'Ottawa, les civils sont sous le contrôle des militaires. Attendons donc de voir ce que ces derniers feront, suggère-t-il. Cependant, les ULF doivent aussi être présentes au niveau décisionnel selon la volonté du gouvernement: dans ce cadre, Noël de Tilly propose de s'arrêter à la branche administrative du sous-ministre où se trouvent, selon les appellations de 1987, la Direction générale des Programmes d'études des personnes à charge (DGPEPC) et le Service de Gestion des documents de la Défense nationale. Noël de Tilly développe sa pensée, fait valoir que plusieurs francophones, dont le colonel René Morin, directeur général de la DGPEPC, travaillent dans ces deux organismes qui ont à servir le public ou à échanger avec les gouvernements provinciaux, dont celui du Québec. Quant aux anglophones unilingues, qui sont au nombre de quinze sur les quarante-trois travaillant dans ces deux endroits, ils rencontrent tous les critères d'admission des cours de langue dont celui de l'âge.⁹ Cette proposition n'aura pas de suite.

Le 30 octobre, la Défense fournit sa réponse à la lettre de Trudeau du 31 juillet. Pour la cause, on divise le ministère en quatre: bureau du sous-ministre; Forces armées; Conseil de recherche de la Défense (CRD); *Defence Construction Ltd.* Le premier et le quatrième organisme ne fourniront pas d'ULF immédiatement: ils se contenteront de vœux pieux à long terme. Par exemple, Armstrong aborde le cas de son bureau, qui est responsable de la gestion et du contrôle des opérations financières de tout le ministère. Une très grande proportion de ses employés sont dans la haute gestion. Il mentionne qu'il a, sous lui, deux quasi-ULF: la DGPEPC et la division de la gestion des dossiers. Dans ce dernier cas, Armstrong a choisi de parler de toute la Division — 171 employés — plutôt que du service plus restreint — 35 employés — qu'avait visé Noël de Tilly. Tout de même, 103 de ces employés sont francophones. Le

patron anglophone est partiellement bilingue. Armstrong ajoute que son ministère est frappé par de sévères contraintes financières et «peut-être» des réductions sensibles de personnel. Si une unité devait travailler en français, la quantité de son travail interne croîtrait énormément car les contacts externes et les tâches journalières s'accomplissent «nécessairement» en anglais. Nous n'avons pas les moyens en ce moment, écrit-il, de déplacer et de remplacer les personnes non qualifiées. Cependant, «nous nous dirigerons vers ces buts [*présument* ceux que Trudeau a pointés du doigt] à longue échéance à mesure que les changements personnels et organisationnels le permettront». ¹⁰ La *Defense Construction (1951) Ltd* déclare aussi qu'elle organisera des ULF un jour. En 1987, aucune ULF n'existe dans cet organisme: quant aux deux quasi-ULF présentées par Armstrong, elles n'ont toujours pas changé de statut. On remarquera, en passant, que tous les arguments employés par Armstrong auraient pu l'être par n'importe quel ministère auquel on demandait, en 1970, de fournir des ULF. Cela dit, les autres sous-ministres n'ont pas la chance d'avoir des Forces armées où, comme le rappelle Armstrong, plusieurs ULF existent déjà dont font partie 4 609 militaires et 450 civils. Il renchérit avec le fait que plusieurs unités soient presque des ULF: ces dernières sont toutes situées au Québec, sauf le bureau du Conseiller en politique du bilinguisme auprès du Chef du personnel (le colonel Pierre Chassé et son équipe). Ainsi en est-il, par exemple, des bases de Valcartier et Saint-Jean. La première appuie administrativement la plupart des ULF terrestres du moment; la seconde agit de même vis-à-vis de l'École des recrues, l'École des langues des Forces canadiennes (où l'on enseigne surtout l'anglais aux francophones) et l'École technique des Forces canadiennes (où se fait l'initiation en français à certaines spécialités techniques). On suggère, enfin, que quatre unités expérimentales soient constituées en vue de l'exercice à tenir: la Direction du recrutement (Ottawa); la branche administrative de la Force mobile (Saint-Hubert); le bureau du commandant, ainsi que les services administratifs de la base de Bagotville; et la 5^e Unité de mouvement aérien (5^eUMA) située à Lahr, en République fédérale allemande.

Du côté du CRD, on propose que les unités expérimentales, au nombre de 28, soient à Valcartier. Plus tard, on pourra éventuellement mettre sur pied certaines ULF au QGDN, à Ottawa. ¹¹

Pourquoi les Forces ont-elles choisi ces quatre unités expérimentales? Une partie de la présentation orale que fait le CED au ministre, en 1970, sur le programme de bilinguisme, fournit la réponse. La Direction du recrutement avait l'avantage d'être au QGDN et

d'avoir un mandat national très pressant, celui de recruter, rapidement, autant de francophones et de bilingues que cela était possible. La publicité qui en émane doit être dirigée vers les deux grands groupes linguistiques du pays et dans les deux langues officielles. Le personnel de cette direction devrait avoir une certaine compétence en français, ce qui n'est pas le cas à la fin de 1970. La division de la Force mobile a été désignée parce qu'un tiers des effectifs de ce commandement est composé de francophones. On désirait, également, expérimenter avec une des unités du mouvement aérien qui contrôlent le flot des voyageurs dans les aéroports de la Défense, préférablement celle de Lahr, car c'est par elles que transite le plus grand nombre de membres civils ou militaires du ministère ainsi que leurs personnes à charge. De toute façon, ces unités doivent respecter la loi C-120, en particulier la partie ayant trait au service à offrir au public dans sa langue.¹² Toujours dans le commandement aérien, la base de Bagotville aura une ULF dans son secteur administratif, ce qui facilitera l'administration des militaires francophones de la base en général, celle de leurs personnes à charge et, surtout, celle du 433^e Escadron.

Ces nouvelles ULF amélioreront les conditions de service dans lesquelles les francophones doivent servir, étendront l'utilisation du français comme langue de travail dans les Forces. De plus, en faisant partie de grands commandements ou du QGDN, elles contribueront à ce qu'une meilleure compréhension s'instaure entre les deux groupes linguistiques et feront une réalité de l'usage des deux langues. Il est entendu que ces quatre ULF fonctionneront de façon expérimentale durant douze à dix-huit mois et qu'elles seront progressivement prises en main par du personnel parlant français.¹³

La question d'obtenir du personnel compétent dans ces ULF est cruciale à Ottawa, du côté de la Direction du recrutement. Par exemple, le 17 décembre 1970, le sous-secrétaire d'État, Jules Léger, répondant à la lettre du 30 octobre, choisit trente-six ULF expérimentales sur la liste qu'il a reçue. Tel quel, ce choix inclut toutes les ULF déjà existantes dans les Forces et laisse de côté la Direction du recrutement et la 5^e Unité du mouvement aérien.¹⁴ La lettre de Léger est passée au Chef du Personnel, le lieutenant-général J. Dextraze qui, le 2 février 1971, la commente. Selon lui, la Direction du recrutement et la 5^e UMA devraient être expérimentales car on verrait, entre autres, comment le concept d'ULF s'appliquerait au QGDN. De plus, cela en ferait deux de plus hors Québec.¹⁵ Le 15 suivant, Morry répond à Dextraze que, suite à des tractations verbales avec le bureau de Léger, la Direction du

recrutement a été acceptée, mais non la 5^e UMA.¹⁶ Dextraze, commentant ce document avant de l'expédier à la DGGB, s'oppose à ce que toutes les ULF des Forces soient considérées comme expérimentales.¹⁷ Le 1^{er} mars, le colonel Chassé prépare une lettre pour la signature du Chef du Personnel et adressée au SMA(Per) dans laquelle cette remarque est reprise.¹⁸ Le 8 mars, Morry écrit à Armstrong où, aux unités proposées le 17 décembre 1970 par Léger, il ajoute la Direction du recrutement et souligne que les FAC, parmi toutes leurs ULF, n'en considèrent que trois comme expérimentales: même celles du Centre de recherche de Valcartier sont perçues comme ULF permanentes. Mais, il fait ressortir que la Direction du recrutement aura des difficultés à agir comme ULF pour deux raisons. La première, c'est qu'elle doit communiquer avec tous les centres de recrutement au pays dont la plupart sont hors du Québec et, dans ce cas, il faudra bien s'adresser à ceux-ci en anglais. La seconde est que sur les vingtdeux personnes composant son effectif, dix-huit sont des anglophones unilingues. Cependant, le ministère s'engage à faire en sorte que, dans les six mois, 50% du personnel soit francophone et que les autres soient suffisamment bilingues.¹⁹

C'est vers ce moment de 1971 que Chassé passe de la DGGB à la Direction du recrutement. D'autres francophones l'y suivront. Cela dit, chacune des unités expérimentales a des lacunes plus ou moins graves à combler à ce niveau. On se rend rapidement compte, par exemple, qu'il est impossible, en six mois, d'y amener à 50% le pourcentage des francophones. Le 31 mai 1971, l'adjoint au CP (militaire) tranchera: ce sera 50% de francophones en un an plutôt qu'en six mois.²⁰

Le 17 août 1971, le Président du Conseil du Trésor, monsieur Drury, annonce que l'étude débutera dans environ trois mois pour toutes les ULF expérimentales. Il mentionne alors que la plupart des ULF des Forces ne seront pas perçues comme expérimentales. Cependant, le français verra son utilisation étendue comme langue de travail, entre autres, lors des contacts avec les unités qui ne sont pas de langue française.

Le communiqué d'août 1971 ajoute que le gouvernement est intéressé à voir si les ULF: encourageront l'utilisation du français comme langue de travail égale à l'anglais; permettront de recruter plus facilement des unilingues francophones dont le potentiel a généralement été mis de côté dans le passé; fourniront la possibilité d'une plus grande égalisation des chances de faire carrière entre anglophones et francophones; et aideront les anglophones bilingues à

travailler efficacement en français. On constatera également comment elles servent la cause du bilinguisme dans la Fonction publique et comment elles complètent les politiques du gouvernement visant à offrir les services au public dans les deux langues.²¹

Évidemment, cette nouvelle avait été préparée de longue main. Ainsi, du côté des civils impliqués, Armstrong pouvait-il écrire au président de la Commission de la Fonction publique, le 5 mai 1971, que des 444 civils touchés, seulement huit pouvaient être considérés comme unilingues anglais.²² Quant au Centre de recherche de Valcartier (voir chapitre 18) ses employés ne relevaient pas de la Commission.

En février 1971, Noël de Tilly avait suggéré que les civils faisant partie des ULF expérimentales soient avisés de ce qui se préparait et, aussi, que l'on enquête parmi eux pour dresser un tableau de la situation linguistique de ce personnel.²³ En mars, l'adjoint au Chef du personnel civil, J.H. Barron, adressait une note de service au QG de la Force mobile dont le secteur civil était responsable du personnel civil touché par les ULF expérimentales de Saint-Hubert et de Bagotville. Barron y annonçait ce qui s'en venait et posait des questions dont les réponses permettront, finalement, de contribuer à la lettre du 5 mai qu'a signée Armstrong.²⁴ L'appareil militaire de la Force mobile est mis en alerte par ce message, même s'il ne lui est pas destiné directement. Le 6 avril, un message pour Barron et la DGBB demande si la lettre du 12 mars est destinée aux seuls civils; si, plus tard, les militaires seront aussi touchés; et si cela signifie que le chef du service administratif de la Force mobile devra, à l'avenir, être francophone ou anglophone bilingue?²⁵ La réponse du 16 mars est un oui aux trois questions.²⁶ Mais il ressort, de cet appel, que le QG des Forces canadiennes, qui administre déjà de nombreuses ULF, ne semble guère préoccupé d'informer trop à l'avance les ULF expérimentales militaires qu'il s'apprête à créer.

On a déjà remarqué que des problèmes assez sérieux étaient causés par la faiblesse de l'information. Dans ce cas-ci, les choses ne s'arrangeront pas tout de suite. En mai, une brochure préparée par la direction spécialisée du Conseil du Trésor, et intitulée *Ce qu'il faut savoir des ULF*, est remise aux ministères qui devront la distribuer à toutes les ULF (expérimentales ou non) lorsque l'annonce officielle de leur existence aura été faite.²⁷

Le Directeur général des services d'information, L.A. Bourgeois, ayant étudié cette brochure, avait déclaré au Directeur de la branche

des programmes de bilinguisme du Trésor, B.R. Keith, que, dans sa forme présente, elle ne convenait pas aux militaires. Le 26 mai, celui-ci faisait parvenir à celui-là copie du texte afin qu'il en adopte la terminologie au contexte militaire. À ce stade, on prévoit que Drury devrait s'avancer vers le début juin, concernant les ULF.²⁸ Toujours est-il que la version «militaire» du document n'est prête qu'à la mi-juillet 1971. Et le major-général Dextraze dit au SMA(Per) T.G. Morry qu'elle fera l'objet d'un futur *Bulletin des Forces canadiennes*, véhicule de communication déjà existant et habituellement distribué partout dans les Forces.

Le 29 juillet 1971, le Cabinet prend sa décision concernant l'expérience des ULF et, le 11 août, le Conseil du Trésor annonce aux ministères qu'elle sera rendue publique le 17 août. La lettre ajoute qu'il faut se préparer à rejoindre les employés affectés et ce, à l'aide de la brochure, pour les civils, ou de son adaptation, pour les militaires. Le Cabinet a insisté sur la nécessité d'informer du programme les fonctionnaires au mieux et dans les plus brefs délais. Il considère comme important que leur première source d'information soit officielle.²⁹ Comme pour renforcer ce point, la veille de la déclaration de Drury, le Groupe de travail des ULF du Trésor envoie un message aux conseillers en bilinguisme des ministères leur enjoignant d'être prêts à faire passer le message à 10h le lendemain. «Nous vous prions d'honorer l'heure et la date d'échéance du communiqué»³⁰ dont copie était jointe.

Effectivement, un long message de 20 pages dans les deux langues (DGBB 66) est émis le 17 août, à toutes les unités des Forces. On y retrouve le communiqué de Drury ainsi que des parties de la lettre du 11 août et de la circulaire 1970-95. On y assure que la brochure sur les ULF s'en vient, pour les civils, et qu'une édition spéciale du *Bulletin des Forces* sera distribué à un plus grand nombre d'exemplaires que d'habitude. Le 24 suivant, un nouveau message (DPAS 2246) annonce que les brochures *Ce qu'il faut savoir...* ont déjà été expédiées et que les responsables devront rapidement les distribuer à tous les civils des ULF.³¹

Or il arrive que, jusqu'au mois d'octobre suivant, le peu de civils des ULF du ministère seront mieux informés que leurs très nombreux collègues militaires puisque ce n'est qu'à ce moment que le *Bulletin* spécial des Forces sera publié. De plus, celui-ci se présente sous forme de deux documents bien séparés, l'un en anglais, l'autre en français. Dans ces conditions, comment garantir, par exemple, que les militaires

francophones en poste sur la côte Ouest auront facilement accès à la version française à laquelle ils ont pourtant droit?

Le 13 octobre, Louis Noël de Tilly s'élève contre cette procédure auprès de Morry; il aurait fallu, écrit-il, une seule brochure bilingue.³² Le 29 octobre, Letellier, à qui on a dû demander une explication, avance qu'un document bilingue, avec les textes français et anglais côte-à-côte, n'a pas été produit parce que le ministère n'avait pas encore reçu l'équipement nécessaire pour publier ce type de publication (il doit l'avoir en janvier suivant).³³ Cette réponse technique est insatisfaisante, puisqu'il y avait possibilité de produire une brochure bilingue autrement que par le côte-à-côte. Morry ne désarme donc pas. Le 22 novembre, il exprime son mécontentement à Bourgeois autant sur la question du retard à faire paraître le *Bulletin* que sur la forme qu'a prise celui-ci. La question du délai, sans doute la plus importante dans les circonstances, fut totalement laissée de côté par Bourgeois dans sa réponse du 21 décembre, qu'il cristallise autour d'une belle parade concernant le deuxième sujet, prétendant que tous les concernés savaient que deux versions unilingues seraient produites.³⁴

Le 5 janvier 1972, Noël de Tilly écrira à son supérieur qu'il avait préparé la lettre de Dextraze à Morry, du 15 juillet 1971 avec l'aide du lieutenant-colonel J.M. Fournier (DGBB par intérim, à l'époque). Les deux hommes savaient que le *Bulletin* était habituellement publié en deux versions unilingues. Ils avaient voulu changer cela en disant que le Bulletin spécial paraîtrait sous «format bilingue».³⁵ Comme le terme «format bilingue» n'avait pas été explicité plus avant par les auteurs, ils ne pouvaient que s'en prendre à eux-mêmes pour l'interprétation plus ou moins acceptable que Bourgeois avait lui-même faite de ce terme. On ne trouve plus trace, dans les dossiers que nous avons consultés, de suites qui auraient pu être données à cette histoire.

Les ULF dans le plan militaire de B et B de 1972

Esquissons, maintenant, la part que les ULF jouent dans la rédaction du vaste plan intégré du B et B pour le ministère. Au moment où l'expérience des ULF décidée par le gouvernement est mise en marche, la Défense est dans les derniers mois de sa préparation du programme de B et B. Par exemple, le Comité consultatif du CED a décidé, dès le 4 novembre 1970, que le Contrôleur général devrait planifier le type d'unités à convertir en ULF au long des ans, à mesure que les ressources francophones s'accroîtraient. Il est déjà clair que les

prochaines ULF ne seront pas officiellement annoncées avant que les ressources humaines nécessaires soient disponibles.³⁶ En décembre suivant, une liste non définitive de bases et d'unités à convertir en ULF est prête: on la présentera au ministre lors de la réunion importante du 21 décembre où l'on adoptera le plan d'implantation du bilinguisme. A ce stade, rien de définitif n'a encore été accompli au sujet des ULF sur lesquelles on continue de se pencher à l'intérieur du vaste thème du biculturalisme.

C'est entre mars 1971 et avril 1972 que la section du plan portant sur les ULF est dressée. La première étape visible comporte des messages que le Contrôleur général envoie, entre les 22 et 26 mars 1971, à tous les commandements, leur demandant l'approbation de la liste des futures ULF. Les réponses d'acceptation reviennent rapidement et sont parfois enthousiastes, comme dans le cas de la Force mobile qui voudrait l'allonger.³⁷ Le 29, la proposition ayant été acceptée par les commandements, on la soumet au DGBB pour qu'il traduise en français les noms des unités retenues.³⁸ Trois jours plus tard, Fournier expédie ses traductions au Directeur général de l'organisation et de la main-d'oeuvre, tout en ajoutant une remarque: il n'y a pas d'ULF prévue du côté du Transport aérien ce qui, presque automatiquement, exclurait les francophones de ce secteur d'activité. Il recommande donc fortement d'inclure un escadron de transport aérien à ses prévisions.³⁹ Le 16 avril, Fournier reçoit l'assurance que son commentaire sera pris en considération,⁴⁰ ce qui est bien le cas lorsque, le 22 avril, le CED soumet une liste au ministre Macdonald selon laquelle 35 ULF existeraient ultimement, en incluant celles qui sont déjà là. Le projet est accepté le même jour.⁴¹

Mais les choses ne seront pas aussi simples. Le 25 juin, en effet, le ministre écrit au CED dans un sens qui annule son approbation d'avril. Une décision ferme ne peut être prise, explique-t-il, jusqu'à ce que l'aspect biculturel du programme ait été accepté par le Conseil de la Défense. La requête finale devrait s'assurer que tous les facteurs, dans la sélection de nouvelles ULF, aient été bien analysés. Quels sont ces facteurs? La distribution géographique, la capacité linguistique des services de soutien, la distribution équitable à travers les Forces, la représentation dans chaque commandement fonctionnel, la répartition actuelle des anglophones et des francophones, la charge anticipée que les ULF pourraient imposer sur les unités subordonnées en ce qui concerne l'usage de l'anglais et du français, les implications des ULF dans les QG et leurs effets sur les communications, les demandes

supplémentaires de traduction, les loisirs et la culture, les avantages et les désavantages d'annoncer publiquement, et immédiatement, les noms des unités destinées à ne devenir ULF que plus tard, le laps de temps nécessaire pour que les ULF aient leur pourcentage adéquat de francophones.⁴²

Cet apparent coup de frein est justifiable à bien des égards. En effet, l'aspect biculturel du programme n'a pas encore été accepté et, en conséquence, la confusion existe souvent. Rappelons-nous, par exemple, la controverse que nous avons étudiée au chapitre 9, qui apparaît à l'été 1971, sur les 72/28. Et une des questions que Macdonald pose est intéressante si on se place à partir du point de vue du politicien qu'il est. Est-ce bien nécessaire, par exemple, d'annoncer dès maintenant ou, même, lors de l'acceptation du plan final, ce qui ne saurait tarder, le nom de celui des trois sous-marins qui deviendra ULF alors qu'on ne prévoit pas avoir les effectifs linguistiquement qualifiés avant des années et qu'on ignore si la marine sera encore pourvue de cette unité le moment venu?

Lorsque la Force mobile a accepté la liste des ULF que lui suggérait le QG d'Ottawa, en mars 1971, elle a demandé si elle pouvait avertir les unités en question de leur futur statut? Le Directeur de l'organisation a refusé sans s'expliquer.⁴³ Après que la question ait été posée par le ministre, en juin, le Contrôleur général se sent obligé de fournir son avis. Lorsque le 10 août il présente sa conception de ce que devraient être les 72/28, Pollard avance que la décision de la sélection des ULF à venir doit être immédiate afin que les dispositions nécessaires telles le recrutement, l'instruction, les affectations, puissent être prises. De plus, le secret sur une longue période est peu probable. Il lui apparaît donc préférable qu'une annonce publique soit faite à une étape préliminaire incluant le fait que l'implantation se fera à mesure que les ressources seront disponibles. Cette annonce pourrait d'ailleurs affecter de façon positive le recrutement de francophones et leur maintien dans les forces. Pollard termine en disant que le Chef du personnel devrait fournir une estimation quant au moment approximatif où une unité pourrait devenir ULF.⁴⁴ L'entente de novembre 1971 sur les 72/28 inclut également un paragraphe sur le moment où l'on devrait annoncer qu'une unité sera un jour ULF. En somme, on aviserait qui de droit, à l'intérieur du ministère, concernant la décision. On ne rendrait public les noms des ULF que lorsqu'elles seraient devenues viables, ce qui sera bien plus tard, dans la plupart des cas.⁴⁵ La solution retenue sera un mélange de ces deux approches. Certaines des ULF à naître jusqu'en 1979 sont

clairement nommées; plusieurs ont depuis cessé d'exister, dont des stations de radar. D'autres n'apparaissent que par leur rôle: ainsi, entre 1976 et 1979, un navire d'approvisionnement et d'entretien et, avant 1990, un escadron aérien de patrouille maritime devait accéder au statut d'ULF (voir annexe K).

Les nombreuses retouches qu'a connues le plan de désignation durant la phase de discussion des 72/28 ne mériteront pas notre attention ici. Les grands principes du débat sont déjà bien connus. La liste finale, qui tiendra compte des points de vue de Letellier et de Cloutier, sera différente de celle, non définitive, dont Macdonald a pu prendre connaissance dès décembre 1970 mais qui était au stade préliminaire de sa fabrication.

Concernant la liste des ULF à inclure dans le plan de quinze ans, on ne peut guère en vouloir aux planificateurs d'avoir changé d'idées en cours de route. Nous connaissons déjà les lignes directrices contradictoires qu'ils ont tenté de respecter jusqu'au printemps de 1971. Mais il y a plus. Ainsi, on ignore, parmi le personnel même de la DGBB, à l'été 1971, quelles sont les ULF existantes des forces.

Le message du 17 août 1971, on s'en souvient, mentionnait les ULF qui existaient depuis 1968 ainsi que les trois expérimentales. Le 23 août, le QG de la Force mobile souligne que le 430^e Escadron tactique d'hélicoptères [430^eETAH] et que la 5^e Unité de contrôle aérien tactique (5^eU de CAT) devraient être désignées comme ULF, car elles sont toutes les deux opérationnelles à Valcartier.⁴⁶ Or, le 3 septembre 1971, la DGBB répond que la 5^eU de CAT est une ULF et que le 430^e le deviendra plus tard.⁴⁷ On ne sait comment cette conclusion a pu surgir, puisque la première de ces deux unités n'a jamais fait l'objet d'une attention spéciale selon les dossiers, alors, qu'en août 1969, on a annoncé la mise sur pied de la seconde comme ULF. Mais il est intéressant de constater que la liste préliminaire en date du 1^{er} décembre 1970,⁴⁸ comme celle du 10 août 1971,⁴⁹ placent le 430^e ETAH dans la liste des ULF à venir. Le quiproquo peut venir du fait que le 430^e ETAH, bien que désigné ULF, ne commence à opérer véritablement que le 1^{er} janvier 1971, soit après la réception de ses aéronefs. Entre 1969 et 1971, le message de Cadieux a certainement pu s'égarer.

La réponse du 3 septembre 1971, rédigée par le major A. Arsenault, nous conduit à faire un commentaire. Face aux difficultés sans nombre qui ont empêché, entre 1971 et 1982, la désignation officielle de

quelqu'autre ULF que ce soit en sus de celles connues en 1971, on en vient à envier cette facilité d'agir, de septembre 1971, qui permit de faire de la 5^e U de CAT une ULF. Ajoutons à cette expérience le fait que le 31 août, le commandement de l'entraînement suggérait d'inclure, dans la liste des ULF, la base de Saint-Jean ainsi que les écoles des recrues et techniques.⁵⁰ Le 18 septembre, la DGGB disait oui pour l'école technique, alors qu'elle continuait d'étudier le cas de la base et de l'école des recrues.⁵¹ Encore ici, la désignation de l'école technique semble avoir été facile comparée à ce qui allait suivre à partir de 1974.

Le 6 avril 1972, lorsque vient le moment de bien préciser les noms des ULF existantes et de celles à venir, le colonel E.W. Ryan, Directeur de la main-d'oeuvre — Programmation et contrôle (DMPC), fait parvenir une liste au lieutenant-colonel Tousignant. La 5^e U de CAT et l'ETFC sont incluses, mais non le 430^e ETAH: une correction au crayon est apportée au document faisant de cette dernière unité une ULF.⁵² Quelqu'un s'était finalement souvenu d'août 1969.

Cinq jours plus tard, en réponse à une question émanant de la Chambre des Communes, la liste «exacte» des ULF est fournie. Elle inclut le 430^e ETAH.⁵³ C'est cette dernière liste que le ministre et le Conseil du Trésor ont acceptée. Finalement, le 1^{er} août 1972, un message à toutes les unités «redresse» celui du 17 août 1971. On y trouve 18 ULF plus les 3 expérimentales⁵⁴ (voir annexe L). La liste des 18 est restée la même jusqu'au 7 septembre 1982 alors que le ministère, dans un communiqué laconique, annonçait la désignation de 53 nouvelles ULF, presque toutes situées au Québec.⁵⁵ En 1985, le 425^e Escadron aérien de Bagotville devenait ULF. On retrouvera la liste de ces unités en annexe M. On pourra noter, en comparant les annexes K et M, qu'un retard a été accumulé en ce qui touche la mise sur pied de nouvelles ULF aériennes ou navales.

Complétons rapidement ce portrait. Selon le plan de 1972, 50% des francophones des forces devaient être dans les ULF en 1990. Où en sommes-nous, en 1987, par rapport à cet objectif? Il y aurait environ 7 250 francophones dans les ULF du moment sur un total approximatif de 24 500, donc 30,8%* des francophones sont occupés dans des ULF, ce qui est bien loin du but qui avait été fixé.

* Ces totaux — et donc le pourcentage — changent au jour le jour, suivant les arrivées et départs: mais ils sont un très bon reflet de la réalité à la fin de 1987.

La question des militaires linguistiquement qualifiés

Les ULF, tout comme la répartition proportionnelle, sont un aspect central de la création de chances égales entre anglophones et francophones. Pour cette raison, nous allons nous attarder un peu à quelques-unes des questions qui y sont liées directement ou indirectement. Notre premier regard se portera sur l'utilisation des effectifs compétents ce qui, dans le présent contexte, signifie celle des anglophones bilingues et des francophones.

À la mi-février 1971, les trois ULF expérimentales qu'allait avoir la Défense étaient bien désignées. Le Directeur général des affectations et carrières (DGAC), avisé de ce qui se prépare, a fait une étude de ce qu'il lui faudra dès lors entreprendre. Voici ce que cette réflexion a donné en partant du fait que le Conseil du Trésor veut que, dans ces ULF, 50% du personnel soit francophone dans les six mois et que les autres soient bilingues. Tout simplement, cela signifierait un changement de 100% du personnel dans la Direction du recrutement et de 66% des officiers dans les services choisis de la Force mobile: l'ampleur des changements exigés en si peu de temps est considérée comme inacceptable. À ce stade (mars 1971) seuls les éléments de la base de Bagotville ne causeront pas de problèmes. Voilà pourquoi on demande d'étendre jusqu'à l'été 1972 la période des changements qui permettront de respecter la volonté du Conseil du Trésor: nous savons que cela sera accepté par le commodore Falls, le 31 mai suivant.⁵⁶ Mais le DGAC, en faisant ses prévisions alarmistes, a aussi rencontré des anomalies auxquelles il désire qu'on s'attarde. Il rappelle la directive du CED P6/69 (tome I, p. 243-4) dans laquelle on décline l'ordre des priorités à respecter au moment de l'affectation des francophones, les ULF venant en tête. Or, le 31 juillet 1970 (nous verrons pourquoi plus loin) on a amendé cette directive: les centres d'instruction sont, depuis cette date, au premier rang, les ULF ayant glissé au deuxième.

Le 27 février 1970, une directive du CED P3/70 fixait les priorités d'utilisation du personnel bilingue dans les Forces, au sommet de laquelle on retrouvait le QG des Forces canadiennes. Or, selon le DGAC, en mars 1971, les bilingues dans les Forces sont encore majoritairement des francophones. Il faudrait donc, très rapidement, revoir ces directives car les gérants de carrières, pris entre ces exigences, ne savent souvent plus sur quel pied danser. On veut que croisse le nombre d'officiers bilingues dans les collèges militaires, les centres d'instruction, les ULF expérimentales et dans un éventuel

nouveau destroyer⁵⁷ qui deviendrait ULF: la demande est bien plus forte que l'offre. Dans ces conditions, le colonel M.J. Dooher, DGAC par intérim, suggère l'utilisation du personnel compétent dans ces lieux plutôt que dans les ULF expérimentales.⁵⁸

On fait face, ici, à deux ordres de problème: celui de la coordination de la politique du B et B dans les Forces et celui de la priorité des affectations du personnel francophone ou bilingue. En effet, le colonel Dooher, s'est adressé directement, et comme il était en droit de le faire, à l'adjoint militaire du CP, le commodore R.H. Falls: il n'a pas discuté avec le DGBB de la situation qu'il expose. Or, le 14 mai suivant, le contrôleur général envoie au CP une réflexion, sur les priorités d'affectation, qui rappelle celle de Dooher. Qui plus est, il fait bien ressortir qu'il a été désigné pour implanter diverses parties du programme, dont celui de la composition des unités qui deviendront des ULF. Cela signifie que toute future proposition ou planification devrait passer par la branche du CG avant d'être annoncée et ce, aussi bien pour les civils que les militaires.⁵⁹ Ce qui conduit à cette tentative de mise au pas est tout simplement le nombre d'intervenants auprès des commandements. La DGBB parle à la Force mobile d'une ULF expérimentale au même moment où le CG adresse des directives concernant l'annotation des postes bilingues. Des questions reviennent alors vers Ottawa liant les deux sujets au grand désarroi de l'un des deux expéditeurs.⁶⁰ Dans ce cas-ci, on a vu Pollard tenter de s'imposer. Mais sa note de service, envoyée à la DGBB, est annotée assez rudement par Tousignant qui rappelle au lieutenant-colonel Fournier que la DGBB est responsable de voir à la réussite du programme de B et B et que c'est elle qui doit coordonner tout ce qui se fait dans ce domaine, personne d'autre.⁶¹ Le 21 mai, Fournier envoie à Falls une ébauche d'une note de service rappelant à tous ceux qui travaillent au B et B que la coordination de cette question relève de la DGBB.⁶² Ce message suivra son cours.

En même temps, Fournier fait tenir à Falls un document qui a été préparé par Tousignant le 17 mai, donc avant qu'il ait eu en main le mémorandum de Pollard, et qui se veut, à la fois, une réplique à Pollard et au Directeur — Contrôle et distribution de la main-d'oeuvre (DCDM) qui, séparément, ont avancé des priorités à accorder à l'utilisation du personnel francophone ou bilingue. Rappelons que Tousignant était dans le cabinet du CED, en 1969, lorsque la directive de Allard, sur le sujet, fut émise. Selon Tousignant, cette directive contient des éléments qui doivent être conservés. D'abord, il est

toujours vrai, en 1971, comme cela l'était en 1969, et comme chacun le reconnaît, que les bilingues se recrutent principalement chez les francophones. D'autre part, les ULF doivent être servies surtout par des francophones. Ceux-ci n'ayant pas accès, pour leurs enfants, à des écoles de langue française partout au Canada, sont limités quant au nombre d'endroits où ils peuvent servir. Ils sont très peu nombreux dans l'aviation et la marine à partir du grade de major. Enfin, une partie de la force francophone doit appuyer les centres d'instruction en français qui existent.

Tousignant passe ensuite à la directive P3/70 qui, elle, voit à ce que le bilinguisme institutionnel exigé par la loi C-120 soit servi. Elle parle donc de communications et de services au public à offrir dans les deux langues au QGDN, dans la Région de la Capitale nationale, dans les QG des commandements ou dans les bases militaires qui, au Canada ou hors du Canada, sont logées dans des districts bilingues. Mais, aussi, des priorités d'accès aux services de traduction et, même, de celles à accorder aux bureaux du QG des Forces canadiennes quant à la pratique du bilinguisme institutionnel. Or, selon Tousignant, tout cela ne peut être qu'une vue à long terme, car le personnel bilingue doit d'abord être utilisé à l'instruction puis, dans la voie hiérarchique, aux endroits où il faudra communiquer avec les ULF. Lorsqu'une assez grande quantité d'anglophones bilingues seront venus grossir le contingent des bilingues, la directive P3/70 pourra effectivement entrer en vigueur.

Tousignant va plus loin. Le DCDM laisse entendre, par son texte, qu'il existe un pool de bilingues qui sont tous de même niveau. La DGBB n'est pas d'accord. Ceux qui sont parfaitement bilingues peuvent être utilisés partout. Ceux qui le sont moins devraient être destinés à des endroits où leur langue première serait d'une grande utilité. De plus, le DCDM voudrait que les bilingues servent dans les postes à l'étranger (attachés, OTAN, échanges). Or, des 710 postes recensés dans ces catégories d'emploi, bien peu nécessitent un véritable bilinguisme et très peu devraient être réservés à des francophones.

À partir de ces constatations, Tousignant propose de remplacer la directive CED P6/69 par une autre qui serait émise par le Chef du personnel. D'abord, il suppose que les ULF seront servies par des francophones et que, dès lors, elles auront une capacité bilingue. Cette

évidence faite, il énumère trois priorités. La première couvrirait ce qui suit, dans l'ordre:

- centres de recrutement du Québec, de la Région de la capitale nationale et des districts bilingues;
- centres d'instruction — ceux dépendant du FRANCOTRAIN (voir chapitre 13) suivis des autres où des francophones font des séjours;
- collèges militaires;
- collèges et écoles d'état-major;
- certaines unités appuyant les ULF (médicales, dentaires, cléricales ou, encore, les unités de mouvement aérien et les secteurs voyant aux loisirs);
- appui opérationnel aux ULF (ateliers dans les bases, centres d'approvisionnement et de réparations).

La deuxième priorité réunirait toutes les fonctions des différents quartiers généraux. Enfin, la troisième couvrirait les postes d'attachés militaires, ceux réservés aux militaires canadiens auprès de l'OTAN ou, encore, participant aux échanges avec d'autres pays.⁶³

Ces priorités ne forment qu'une ébauche à discuter avec le Directeur général des affectations et carrières, a écrit Tousignant. Pour sa part, Falls a accepté le bon sens de l'argumentation tout en disant que la priorité à accorder aux ULF expérimentales doit être résolue par le CP Dextraze. De plus, il avoue sa préférence pour une directive du CED, plutôt que du CP, afin qu'elle soit ainsi plus répandue.⁶⁴

Afin de bien préparer la directive en question, la DGBB commande au DCDM une étude exhaustive des contraintes régnant au niveau du personnel. Le 6 août, le capitaine (Marine) C.E. Leighton adresse à Tousignant les résultats qu'il a obtenus.⁶⁵ Son excellent travail statistique est toutefois marqué par un certain pessimisme quant aux possibilités de solution à apporter au fait que la demande de bilingues, donc surtout de francophones, dépasse de loin l'offre. De plus, les priorités qu'il suggère se rapprochent de la vision du respect de la lettre de la loi C-120 plutôt que de celle voulant offrir aux francophones les mêmes chances qu'aux anglophones. Il a donc, par exemple, laissé complètement de côté les ULF et s'est rapproché de ce que le DCDM et Pollard ont soutenu.

Tousignant combine les statistiques fournies par Leighton à l'idée qu'il a déjà laissé transpirer en mai et que Letellier a si rapidement reprise, en août, concernant les 72/28: d'abord et avant tout, il faut permettre à nos francophones de travailler en français et cela se fera dans les ULF.

En septembre, Tousignant fait circuler, au QG d'Ottawa, une ébauche de directive qui ressemble en tous points à son exposé de mai, sauf dans ses éléments d'ouverture. Il rappelle que la directive de 1969 visait à faire fonctionner les ULF d'abord et qu'elle mérite aujourd'hui d'être révisée en fonction du programme d'implantation du B et B, déjà engagé, et de la loi C-120. Comme les bilingues sont aussi francophones, on doit établir des priorités intermédiaires qui tiendront compte du fait que les ULF contiendront 80% de francophones, bilingues ou pas. Ensuite, il répète sa liste du 17 mai précédent, ajoutant dans la note couvrant l'ébauche de la circulaire un commentaire intéressant: il est inacceptable, en 1971, que des unilingues anglophones soient encore mutés dans les ULF d'autant plus que cela mène à des enquêtes du Commissaire aux langues comme celle qui implique, à ce moment-là, la base de Bagotville.⁶⁶

Alors que les mutations exigées par les ULF expérimentales ont déjà commencé, la question de l'emploi des francophones bilingues n'est toujours pas réglée. En décembre, on expédie à toutes les ULF de la Défense un questionnaire préparé par le Conseil du Trésor pour analyser l'expérience en cours.⁶⁷ La compilation des réponses est révélatrice: à deux exceptions près, toutes les ULF — expérimentales ou non — comprennent des unilingues anglophones.⁶⁸ Ces données circuleront parmi les bureaux concernés à compter de février 1972. Une constatation surgit très rapidement: les dossiers individuels ne sont pas exacts, ce qui conduit à des anomalies du genre qui veut qu'un militaire portant un nom à consonance française soit fréquemment muté dans une ULF, le gérant de carrière n'ayant pas pris la peine de vérifier si la personne en question était francophone ou, tout au moins, bilingue.⁶⁹ Tant pis pour le caporal Latouche, s'il n'a jamais parlé français, et pour l'unité qui le reçoit. En somme, dans la première moitié de 1972, la faiblesse (notée par Ross en 1967) des renseignements détenus sur les individus par le ministère, n'a pas encore été totalement effacée.

Dès lors, la question de l'utilisation des francophones revient à l'avant-plan, mais à un niveau beaucoup moins élevé qu'il avait d'abord été prévu. En effet, le 4 mars, une directive du Directeur général du

contrôle du personnel (DGCP), le brigadier-général Duncan A. McAlpine, remet à jour celle qu'Allard avait publiée le 13 janvier 1969. Bien que le style en soit différent, le message transmis reste essentiellement le même. McAlpine écrit, qu'en attendant que les anglophones puissent assumer leur poids du bilinguisme, il ne faut pas vider les ULF de leurs francophones, serait-ce pour remplir les postes bilingues. Les francophones iront donc, en première priorité dans les ULF, jusqu'à ce qu'ils y occupent 90% des postes: les anglophones de ces unités devront atteindre le niveau de bilinguisme que le Contrôleur général aura spécifié. Les centres de recrutement du Québec n'emploieront que des francophones. Viendront ensuite les centres d'instruction, où les anglophones bilingues pourront servir, les francophones n'y allant que suite à un contrôle personnel exercé par le DGCP. Les postes bilingues de la DGCB, ceux des coordonnateurs pour le B et B dans les commandements, les postes spéciaux (attachés militaires, par exemple) ne seront remplis que lorsque le DGCP les aura pris en considération. Quant aux autres postes bilingues disponibles, ils seront d'abord occupés par des anglophones bilingues: et, si cela s'avérait impossible, par des francophones bilingues après intervention directe, encore une fois, du DGCP. La directive, tenant compte des disponibilités du moment, énumérait également certaines mesures intérimaires qui pourraient être prises. Ainsi, on réduirait au minimum les mutations de personnes bilingues à des postes non bilingues; certains postes classés «intégral» pourraient être remplis par des bilingues n'étant que «fonctionnel».⁷⁰ Le problème, bien que pris très au sérieux, n'est pas réglé pour autant.

Le 3 juin suivant, McAlpine préside une réunion d'experts pour discuter des problèmes déjà rencontrés et ceux à prévoir concernant l'Ottawa, seule ULF navale. Il s'agit d'envisager un changement de 10% des effectifs de l'Ottawa pour décembre suivant. A propos de ce navire, les statistiques entourant le personnel sont inexactes et les résultats obtenus sont différents, dépendant des sources. Ainsi, les questionnaires venus du Conseil du Trésor, et qui sont remplis par les unités, font état d'une situation alarmante. Il y aurait 54 unilingues anglophones à bord, soit 23% des effectifs.⁷¹ Comment faire fonctionner l'Ottawa en français dans ces circonstances?

Ces unilingues ont été envoyés sur l'Ottawa sous deux chefs: il peut s'agir de francophones de souche ne parlant plus le français ou d'anglophones qui se sont déclarés bilingues, qui n'ont pas été testés, et dont le niveau de connaissance de la langue seconde est très largement

insuffisant. Il faut donc revoir le processus de sélection des individus pour l'*Ottawa*. McAlpine demande donc au Directeur Répartition et contrôle des effectifs militaires (DRCEM) ainsi qu'aux gérants de carrière impliqués, qui sont présents pour la circonstance, de faire en sorte que le pourcentage de francophones et d'anglophones bilingues soit amélioré sur l'*Ottawa*, pour décembre 1972. En août 1973, il faudrait avoir redressé quelque peu la situation.⁷² Les discussions qui ont lieu ce jour-là concrétisent, autour de la marine, l'ampleur du problème général causé par le déficit de francophones et, donc, de bilingues.

Ayant participé à certaines des discussions entourant cette question, un des auteurs peut avancer que le dilemme, dans la marine, était complexe. Peu importe les approches, à moins de laisser les francophones en mer pour des périodes plus longues que leurs congénères anglophones — ce qui conduirait à une situation démoralisante pour les premiers et, sans l'ombre d'un doute, à de multiples abandons — il fallait envisager le fait que, durant un certain nombre d'années, il n'y aurait pas de ressources francophones ou anglophones bilingues suffisantes qui permettraient de faire de l'*Ottawa* une véritable ULF.

Comment les choses se présentent-elles ailleurs? À l'été 1972, le plan de quinze ans a été déposé et on connaît, au moins par leurs rôles, les ULF à venir. Il est donc possible de se pencher sur les aspects liés à la gestion des carrières en fonction de l'application de ce programme. Le lieutenant-colonel R.J. Bachand, un des gérants de carrière, entrevoit, le 30 novembre, la situation qui se développera si l'on compte faire fonctionner les ULF prévues. Son long rapport traite de chaque classification et métier où des problèmes sont prévisibles pour rencontrer les buts du programme qui commandent, en résumé, une présence accrue de deux denrées rares: les francophones, bilingues ou non, et les anglophones bilingues. La rareté des premiers peut conduire à enfermer le francophone dans le circuit des ULF, remarque maintes fois Bachand. Il n'y a rien de mal à cela en soi, sauf que si le nombre et la variété des ULF ne croissent pas comme prévu — et lui-même doute que le plan puisse être respecté dans ce domaine — il en résultera une moins grande diversité de postes pour les francophones du circuit ULF que pour les anglophones, donc moins d'expériences de travail, ce qui inévitablement se répercutera au moment de dresser les listes de promotions. Autrement dit, le système mis en place perpétuera, mais de façon différente, les injustices. Personne ne veut de cette situation, écrit Bachand: ni les francophones, ni les anglophones bilingues qui sont

destinés aux ULF, ni les unilingues anglophones qu'on envoie en cours de langue en vue d'une affectation dans les ULF. Sans parler des appréhensions que quelques anglophones éprouvent face au système d'éducation québécois, surtout en ce qui concerne les CEGEP.

En se basant sur ces constatations, Bachand propose maintenant que les francophones bilingues soient utilisés selon les priorités suivantes: recrutement, instruction et ULF.

D'autre part, il fait remarquer que certaines ULF (l'Ottawa et le 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada) rencontrent actuellement des difficultés à atteindre le 90% de francophones. Il pense aussi qu'il sera impossible de transformer, en 1975/1976, trois escadrons aériens en ULF, comme le veut le plan. Il suggère de convertir l'un des trois en ULF et d'attendre que le personnel nécessaire soit disponible avant de lancer les deux autres. De même faut-il oublier, à son avis, qu'un autre destroyer, en 1975/1976, ou qu'un navire d'approvisionnement, en 1978/1979, deviennent ULF à l'heure prévue. Quelques problèmes sont également prévisibles pour maintenir 90% de francophones à la BFC de Bagotville ou à la SFC de Val d'Or. Les autres ULF prévues ne devraient pas rencontrer d'obstacles majeurs: en fait, le dépôt d'approvisionnement de Montréal pourrait subir la conversion tout de suite, plutôt qu'en 1977/1978.⁷³

Une réunion des intéressés — dont le DGGB — a lieu entourant ce rapport et, le 4 décembre, le Directeur général des affectations et carrières, le brigadier-général J.I. Davies, écrit au CP. Selon lui, les gens présents, qui en ont alors discuté, étaient en général d'accord avec les conclusions de Bachand, sauf en ce qui concerne la BFC Montréal, le groupe de communications et l'unité d'enquêtes spéciales du Québec, qui devaient devenir ULF en 1972/1973 et 1973/1974 selon le plan. Ce n'est pas le personnel qualifié qui manque mais, dans certains milieux, on se demande si, de par leur rôle, ces unités peuvent devenir ULF? De plus, étant donné les problèmes des ULF actuelles, il est suggéré de s'assurer que celles-ci fonctionnent parfaitement avant d'en lancer d'autres. Ici, le DGGB diverge, avançant, par exemple, que le Commissaire aux langues s'en prendra à la Défense si celle-ci ne respecte pas son plan d'action. Davies souligne la pénurie de francophones et d'anglophones bilingues qui, dit-il, existera longtemps à moins que certaines mesures ne soient prises: mention est faite, entre autres, d'une prime au bilinguisme — qui n'existe toujours pas, en 1987, pour les militaires — d'une amélioration du côté de la longévité

des carrières des francophones ou, encore, d'une assurance que ceux-ci ne resteront pas enfermés dans les ULF.⁷⁴

Le lendemain, Boyle prend acte du travail accompli par le groupe de Bachand qu'il tient à féliciter. Plutôt que de refuser le statut d'ULF à une unité parce qu'on ne peut lui adjoindre 90% de francophones, il faudrait, croit-il, envisager une situation intermédiaire qui ferait place à plus de 10% d'anglophones bilingues, ce qui permettrait à l'unité de fonctionner en français. Il est d'accord, cependant, pour que soit évité le circuit fermé des ULF, dont parle Bachand. Il conclut en disant qu'il faudra surveiller de près l'évolution de la situation, du côté des francophones et des anglophones bilingues, afin de modifier, si nécessaire, la progression de la mise en marche des nouvelles ULF; mais, si on devait retarder l'apparition d'une ULF, il faudrait justifier cette décision et fixer une nouvelle échéance.⁷⁵

C'est à Hanna que revient la tâche de réviser cette documentation. Ses grandes conclusions sont simples: le succès du programme repose sur l'appui que tout le personnel des Forces lui donnera, qu'il en accepte complètement, ou non, les bases; tout en avançant avec prudence, il nous faut montrer des résultats, ce que sont et seront les ULF. La question des craintes de certains anglophones quant au système d'éducation québécois est qualifiée de normale par Hanna qui ajoute que la DGBB n'y peut rien; l'enfermement dans les ULF est un danger à envisager seulement si le plan de 1972 ne fonctionne pas comme souhaité. Hanna préfère voir l'instruction, plutôt que le recrutement, tirer profit en premier des francophones très bilingues. Quant au nombre d'anglophones bilingues, Bachand ne peut être certain des résultats obtenus car, en ce moment, le Directeur — Systèmes d'information sur le personnel, qui lui a fourni les renseignements, admet que ses données ne sont pas parfaites. De plus, il semble que Bachand n'ait pas compris qu'une ULF disposera de trois ans, à partir du moment de sa désignation, pour atteindre sa pleine efficacité (ainsi, un destroyer désigné durant l'exercice financier 1975/1976 ne deviendra une ULF pleinement opérationnelle qu'en 1978/1979). Enfin, des alternatives sont envisageables, un peu comme Boyle le fait, lorsqu'il parle de situation intérimaire: nous pourrions étendre la durée de la période de transition ou, encore, créer une ULF à un niveau plus bas (secteur de la BFC Bagotville, par exemple, en attendant d'avoir les 90/10 permettant de déclarer que toute la base est une ULF.)⁷⁶ En somme, Hanna considère que Bachand et Davies ont soulevé des problèmes qui n'étaient pas inconnus et qui ne devraient pas empêcher le système de fonctionner.

Ce dossier arrive à une partie de sa conclusion le 9 mars suivant, lors d'une réunion dans le bureau du vice-amiral Boyle où il est décidé que les francophones et les anglophones très bilingues seront destinés aux unités d'instruction d'abord et, ensuite, aux ULF. Par ailleurs, une analyse des ressources, par classification et métier, doit être entreprise pour prévoir l'impact véritable de cette décision sur la gestion des ULF. Le Directeur — Besoins en personnel (contrôle) analysera ensuite toute la situation incluant le recrutement, les taux de promotion et la formation des ULF pour en voir l'impact sur les buts à long terme des ULF.⁷⁷

L'aspect de la gestion des ressources francophones est donc réglé à un niveau supérieur et d'une façon différente de celle envisagée par McAlpine quelques mois plus tôt. Cette fois-ci, on a privilégié l'instruction, par laquelle les recrues francophones passent avant d'aller aux ULF. Comme il n'y a que quelques centaines de postes d'instructeurs francophones, contre des milliers dans les ULF, aucun problème majeur à cet inversement des priorités n'est entrevu.

Une partie de ce qu'écrivait Davies en décembre 1972, et de ce que pensaient plusieurs, mérite d'être mentionnée plus avant. Davies disait que les ULF risquaient de diviser les Forces canadiennes. Pour éviter cette division, il s'agissait, selon lui, de mettre en place rapidement, et avec détermination, le bilinguisme. Peut-être toute recrue devrait-elle être bilingue, allait-il jusqu'à écrire?⁷⁸ Le programme d'information de 1973 s'attaquera à ce sujet d'une façon subtile. Les ULF, disait-on dans le texte de la présentation, peuvent apparaître comme des facteurs de division, allant contre le but de l'unité nationale. En fait, elles donnent au francophone, parlant peu ou pas l'anglais, une chance que son collègue anglophone a toujours eue, celle de travailler et d'avancer dans la carrière dans sa langue. Des données qui nous sont maintenant familières étaient mentionnées: haut pourcentage de recrues francophones (environ 30% contre bas pourcentage de leur maintien dans les FAC (18%, en 1973). Conclusion: les francophones se découragent de travailler et de compétitionner dans une langue qui n'est pas la leur. L'instruction en français et les ULF sont là pour pallier à cette situation.⁷⁹ À ce stade, rappelons-nous les craintes «ségrégationnistes» des politiciens et militaires en 1967-1968, lorsque la première vague importante d'ULF déferla. Ces craintes, toujours là en 1973, semblent moins vivaces: ce qui est le plus discuté désormais, c'est le syndrome du «prisonnier des ULF».

Le programme d'information appuiera donc sur le fait qu'un membre d'une ULF n'en restera pas prisonnier.⁸⁰ Pour cela, il suffit, en expliquant le plan, de souligner qu'il existera suffisamment de postes dans les ULF ou hors de celles-ci (dans les unités nationales, par exemple) pour permettre à un francophone de faire une carrière normale. Cela dit, il reste une difficulté toujours insurmontée. Comment promettre une carrière en français à un francophone qui soit aussi complète que celle que son collègue anglophone a dans sa langue? Si l'on veut qu'il garde sa culture et s'en nourrisse, il ne pourra vivre qu'au Québec, à Ottawa, dans une certaine mesure, et en RFA, pour les fantassins du R22^eR. Or, une carrière normale pour un militaire canadien exige de servir à bien d'autres endroits. Durant les séances d'information, plusieurs francophones feront ressortir cet aspect des choses. Très réalistes, ils acceptent cet état de fait, mais n'hésitent pas à mettre les conférenciers face à leurs contradictions.⁸¹

Malgré toutes les assurances, le syndrome du prisonnier des ULF se fera souvent valoir et, en septembre 1973, Hanna le mentionnera comme un fait à retenir, qui existe surtout chez les militaires francophones d'expérience. Lié au syndrome, se trouvent différents symptômes peu raisonnés ni raisonnables. Ainsi, certains francophones disent ne pas vouloir ramener leurs enfants dans le système d'éducation québécois, après qu'ils aient commencé leurs études, en français ou en anglais, en suivant les programmes ontariens. D'autres ne veulent pas les éduquer en français au Québec, alors qu'ils sont dans une ULF, sachant qu'ils devront retourner ailleurs au Canada où l'éducation en français n'est pas accessible. Ici, la passion dépasse la raison puisque ces conditions, auxquelles on voudrait se soustraire, existaient avant 1968, alors que des milliers de francophones des forces avaient l'occasion, au cours de leur carrière, de servir une ou deux fois au Québec, dans des unités qui n'étaient pas alors des ULF. Ce point de vue est celui de militaires qui ont sans doute tout sacrifié à leur carrière: ils éprouvent de la difficulté à accepter des changements qui exigent d'eux un retour à l'utilisation de leur langue maternelle que le système a tout fait pour effacer de leurs esprits durant des années.

Cela dit, certaines craintes sont justifiées et, entre autres, celle qu'éprouvent ces francophones anglicisés face au travail en français, une langue qu'ils ont parfois oubliée. Cette angoisse est normale et c'est peut-être un peu cela qu'exprimaient Allard et Dextraze lorsqu'ils insistaient, sur la fin des années 1960, pour dire que

l'anglais resterait la langue des opérations en vertu d'ententes internationales. Venons-en donc à ce thème central du fonctionnement des ULF: l'utilisation de la langue française.

La langue française dans les Forces canadiennes

Comme nous avons pu le constater, l'utilisation du français n'est pas une priorité militaire de la fin des années 1960, même si le regroupement des francophones dans des ULF l'est devenu. C'est donc dire qu'en 1969, on en est encore à penser et à agir comme si l'usage du français devait être essentiellement limité, aux échanges ayant lieu à l'intérieur des ULF de la force régulière ou aux communications entre les QG pertinents et les ULF de la Réserve.

Certains faits parlent d'eux mêmes. Le 21 mai 1965, le député libéral de Chicoutimi se plaint au ministre associé de la Défense, par une lettre personnelle, qu'à la base de Bagotville, située en un milieu qui est francophone à près de 100%, trop de choses ne se passent qu'en anglais.⁸² Le 7 février 1966, c'est au député créditiste Gilles Grégoire (qui deviendra péquiste) de citer le cas d'un dentiste militaire de Jonquière qui, ayant remis un rapport en français au commandant de la *15 Dental Company*, s'est vu retourner son travail par le colonel R.B. Jackson, accompagné d'une demande pour qu'il le refasse en anglais.⁸³

Voilà pour certaines aberrations concernant le français comme langue de travail en général, dont le chapitre 7 (p. 216 du tome I) nous a déjà fourni des exemples. Mais il y a plus. On tente, vers cette époque, d'établir une différence entre langue de travail et langue des opérations, sans que l'une ou l'autre ait été clairement définie. En fait, il s'agit, semble-t-il, de contrer l'inévitable, c'est-à-dire, ce que seront très probablement les conclusions de la Commission sur le B et B. Jusque-là, l'anglais étant utilisé partout, il n'y avait pas eu lieu de faire une différence, dans les armées, entre langue de travail et langue des opérations. Maintenant que le français devra être utilisé, il s'agit apparemment d'en restreindre l'usage. Ainsi, le major-général Anderson, dans sa lettre du 29 avril 1966, (tome I, chapitre 7, p. 216) laissait entendre que la langue de travail de plusieurs unités de la Réserve, au Québec, était le français. Le 3 juin, dans une conversation téléphonique avec le commodore F. Caldwell, du bureau du CED, il disait qu'une différence existait entre langue de travail, qui pourrait être le français, et langue des opérations, qui devrait rester l'anglais.⁸⁴

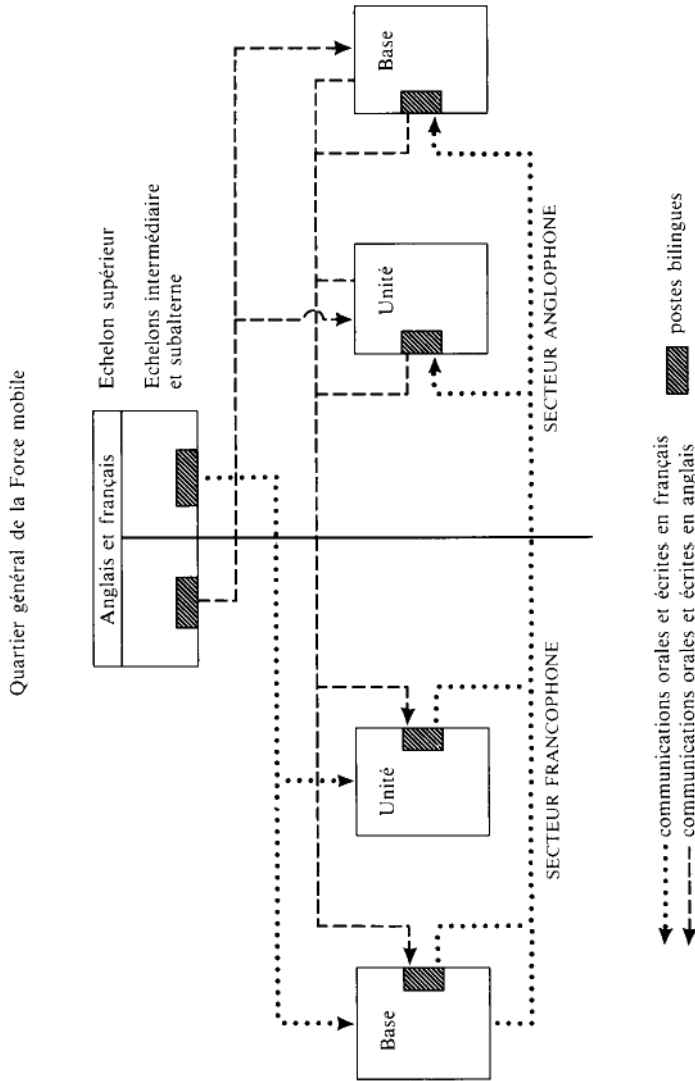
On se souviendra également que Cadieux et Allard, lorsqu'ils ont discuté des projets liés au B et B, entre 1967 et 1969, ont toujours maintenu que l'anglais resterait la langue opérationnelle en vertu des accords internationaux (chapitre 8, p. 246 et 247 du tome I). Nous avons demandé aux deux hommes quelles étaient ces ententes qui bannissaient l'utilisation du français? Chacun nous a dit qu'il n'y en avait aucune, mais que, pour des raisons pratiques, le Canada devait utiliser l'anglais à l'OTAN et au *NORAD*.⁸⁵

Suite à une demande que lui avait faite la Défense, le ministère de la Justice, en décembre 1969, avait laissé entendre que les organismes gouvernementaux pouvaient réglementer l'usage interne de l'une ou l'autre langue de communication (p. 247, tome I). Mais, sur quoi pourrait-on s'appuyer si l'on voulait, par exemple, faire de l'anglais la langue opérationnelle? Sur les ententes internationales. Quelles étaient ces ententes? C'est la question que Roger Lavergne demande au Juge-Avocat général (JAG) d'éclaircir.⁸⁶ Le 2 septembre, le JAG s'adresse au Secrétariat aux affaires extérieures voulant savoir si le Canada est lié par de tels accords. «[...] Y a-t-il des ententes internationales sur le contrôle du trafic aérien ou des règlements qui requièrent que l'anglais soit utilisé?»⁸⁷ Une longue réponse est adressée au JAG le 30 septembre suivant. Premièrement, il y a trop d'ententes et d'accords auxquels le Canada est partie pour qu'il soit possible de tous les examiner en fonction de l'optique suggérée. Deuxièmement, l'application de la loi C-120 n'entre en contradiction avec aucun accord international. Mais, au fur et à mesure qu'elle s'exercera, il pourrait arriver que cela se produise: on verra alors ce qu'il faudra faire. «Nous comprenons que, de votre côté, vous n'avez également repéré aucune entente du type que vous nous décriviez.»⁸⁸

Le 7 octobre, le JAG communique cette réponse à Lavergne. Il ajoute qu'il a trouvé trois accords où l'anglais serait utilisé comme langue d'instruction de pilotes de pays amis. Il s'agit d'ententes avec les Pays-Bas et la RFA, en 1956, et avec la France en 1969. Seule cette dernière est encore en force.⁸⁹ Le ballon des accords internationaux est donc dégonflé.

Le 29 août, le Directeur — Application des politiques de bilinguisme, dans son message 25, a mentionné que les FAC se conformeraient «aux accords internationaux existants quant à la langue anglaise ...».⁹⁰ La plupart des destinataires ont compris de cela que

**LANGUES DE COMMUNICATIONS ENTRE LES DIVERS ÉCHELONS
ET SECTEURS DANS LA FORCE MOBILE (MODÈLE THÉORIQUE)⁹¹**



l'anglais était obligatoire à l'OTAN et au *NORAD*, alors qu'en fait cela se réduisait à donner des cours en anglais à quelques pilotes de nationalité française.

Avec le dépôt du rapport de la Commission B et B, un nouveau facteur entre en ligne de compte. Les commissaires, de façon très logique, ont agi comme si la langue de travail des forces était celle utilisée partout. En fonction des ULF dont ils proposent l'accroissement dans la Force mobile, ils ont préparé le schéma des communications suivant:

Quels sont les commentaires de la Défense à ce sujet? Les communications, à l'intérieur des ULF, sont déjà en français; le principe qui veut qu'elles utilisent cette langue avec l'extérieur est acceptable mais il nous faut l'étudier; la langue opérationnelle continuera à être l'anglais, ajoute-t-on.⁹² Vers ce moment, toutefois, le CED Sharp commence à pencher en faveur d'une utilisation partielle du français dans les opérations. Le 6 février, dans l'ébauche de la lettre de couverture qui doit accompagner la Politique de bilinguisme pour les Forces armées canadiennes, dont nous avons parlé au chapitre 9, Sharp a voulu définir la langue de travail:

«elle s'applique à la correspondance et aux communications journalières. Quant à la langue opérationnelle, l'anglais doit continuer à être employé lorsque les forces intégrées travaillent ensemble; ce qui ne signifie pas que le français ne puisse pas être la langue opérationnelle dans les formations ou unités francophones qui opèrent par elles-mêmes. Il doit en être ainsi afin d'assurer une plus grande efficacité et d'éviter une confusion possible découlant de l'emploi des deux langues au cours d'une opération.»⁹³

Cette réflexion, qui ne sera pas publiée, démontre que le successeur de Allard comprend que l'ère des échappatoires achève, en ce domaine. Pour l'instant, la directive P3/70 du 27 février 1970 (voir chapitre 9) dit, au 10^e paragraphe, que les FAC utiliseront l'anglais et le français comme langue de travail. «Cependant, l'anglais continuera d'être la langue opérationnelle...»⁹⁴ Au même moment, le Cabinet décide d'utiliser le français sans traduction, de façon progressive dans ses opérations, quitte à étudier les effets qu'aura eus cette décision dans trois mois. Macdonald rassure aussitôt le QGDN. Rien ne sera changé, pour le moment, quant aux documents à présenter au Cabinet (qui sont en anglais); cependant, dit-il, le ministère pourrait recevoir du Cabinet, à l'avenir, de la documentation exclusivement en français ou en anglais.⁹⁵

Alors qu'au Cabinet on avance dans la direction de l'acceptation pratique du français, à la Défense, à l'automne 1970, on reste réticent. Si on consulte le paragraphe 10x de l'annexe C, qui circule sous forme d'ébauche parmi les commandements en septembre et octobre, on voit que seul l'expression «langue de travail» est utilisée. Pour leur part, les généraux commandants la Région du Nord et le Commandement de la Défense aérienne en sont encore à prétendre qu'en vertu d'accords internationaux et en fonction du principe de la standardisation, l'anglais restera la langue opérationnelle des Forces.⁹⁶ Ce à quoi Chassé réplique, dans un document à distribution restreinte,

que «tout le monde sait que l'anglais n'est pas la langue de travail de l'OTAN.»⁹⁷ Pourtant, beaucoup ignorent — ou veulent ignorer — ce fait. Ailleurs, Chassé ajoutera que l'interprétation que font les Forces de ce qu'est la langue des opérations devra être revue à la lumière de ce qu'a déclaré le Premier ministre quant à l'usage des deux langues officielles.⁹⁸ Malheureusement, cela n'est pas fait et l'impression qui se dégage du message DAPB 25 (août 1969), n'a jamais été corrigée par un écrit qui aurait précisé la portée véritable des accords liant le Canada à l'utilisation exclusive de l'anglais.

Heureusement, d'autres voix se font entendre. Le lieutenant-général Gilles Turcot, commentant l'ébauche de ce qui deviendra le paragraphe 10x de l'annexe C, écrit que cette mesure, qui veut que les QG communiquent avec leurs ULF en français, «est peut-être la plus importante [du plan]. Nous l'appuyons à fond, et ne voudrions pas qu'elle soit changée ou affaiblie».⁹⁹ Prévoyant des difficultés d'implantation, Turcot voudrait que, dans un premier temps, l'utilisation du français soit assez réduite et que le plan dise que son usage se répandra peu à peu, par l'enseignement de cette langue aux anglophones et par la traduction.¹⁰⁰

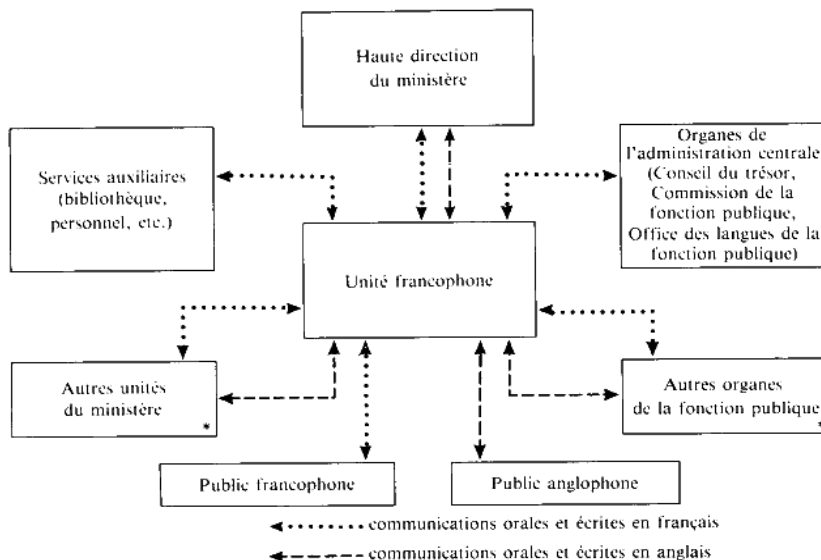
Sur ce point, l'ébauche et la version finale du plan resteront inchangées, ce qui permettra à certains de continuer à ne percevoir que des avantages «politiques» à l'implantation du français dans les FAC, l'anglais restant la langue opérationnelle de l'OTAN et du *NORAD*.¹⁰¹

À peine le plan est-il publié que la circulaire du 9 mars 1971 du Conseil du trésor vient rendre publics les objectifs de gestion du bilinguisme. Parmi les onze buts qui permettront au bilinguisme d'être implanté dans les organismes gouvernementaux, trois sont liés de près à l'usage du français comme langue de travail: l'égalité de statut des deux langues officielles; l'assurance que les institutions fédérales représenteront les valeurs linguistiques et culturelles des deux groupes; le français comme langue de travail.

Malgré l'accumulation d'évidences voulant que dans le terme «langue de travail», le gouvernement inclut les opérations, les militaires maintiennent leur approche nuancée. Le 1^{er} septembre 1970, par exemple, Sharp écrit au Chef du personnel que, dans les ULF, la langue des opérations sera l'anglais alors que les communications non opérationnelles seront habituellement — non pas exclusivement — en français.¹⁰²

Puis, le 14 septembre, dans sa directive 1970-95, le Conseil du Trésor publie un schéma des communications que devront appliquer, autant que possible, les ULF. Ce schéma est très près de celui qu'a produit la Commission B et B.

**LANGUES UTILISÉES DANS LES COMMUNICATIONS À DESTINATION
OU EN PROVENANCE DES UNITÉS EXPÉRIMENTALES
DE LANGUE FRANÇAISE SELON LA DIRECTIVE DU CT, 1970-95¹⁰³**



Comme on le constate, aucune distinction n'est faite entre langue de travail et langue opérationnelle.

C'est d'une façon indirecte que sera finalement défaits cette certitude voulant que la langue opérationnelle, n'étant pas la langue de travail dont parle le gouvernement, puisse n'être que l'anglais. Le CED Sharp, en février 1971, se basant sur la décision prise en décembre précédent par le Conseil de la Défense, avait demandé au Contrôleur général de diviser les FAC en deux types d'unités: les ULF et les ULA. Le 26 avril, Pollard écrit à Dextraze que cela n'est pas possible: on s'est rendu compte que certaines unités, du fait qu'elles en appuient d'autres, ne peuvent être dans aucune de ces deux catégories, chacune ne devant utiliser qu'une seule des langues nationales. La base de Saint-Jean, par exemple, offre des services à l'École des langues et, ce faisant, doit le faire dans la langue de son public. On suggère de créer une troisième catégorie, celle des unités nationales auxquelles on attachera des quotas de francophones et d'anglophones.¹⁰⁴

Dans un premier temps, Fournier s'oppose à cette idée. Selon lui, la déclaration du Premier ministre de juin 1970 est claire: les ULF travailleront en français, mais pourront servir le public dans les deux langues.¹⁰⁵ Le 17 mai 1971, cependant, Fournier transmet à l'adjoint du Chef du personnel un mémorandum dans lequel il s'oppose à ce qu'il y ait des ULF expérimentales dans les QG car les communications latérales qu'elles auront avec les ULA seront entravées: les QG, selon le DGGB par intérim, devraient pratiquer le bilinguisme institutionnel afin de pouvoir recevoir des communications des ULF et y répondre en français.¹⁰⁶ Ainsi, d'une autre façon, on admet que des unités bilingues seront nécessaires. En juin, des membres de la DGGB et de la Direction de l'Organisation discuteront de la question et arriveront à une solution. Le programme adopté en 1972 aura trois sortes d'unités: aux ULF et ULA s'ajouteront les unités nationales (UN) qui regrouperont, en général, les QG et des unités «uniques», c'est-à-dire très spécialisées, au sein desquelles le personnel est peu nombreux et dont il est difficile de multiplier le nombre. Par contre, les bases, comme celles de Montréal ou de Saint-Jean, qui sont situées en milieu francophone et feront presque tout leur travail en français, feront partie des ULF à venir.

Mais cette réflexion sur les communications a conduit Fournier à revenir sur divers documents. Le 31 mai, il remarque que Trudeau, le 23 juin 1970, et le Conseil du Trésor, le 14 septembre suivant, ont dit sans ambages que le français serait la langue de travail des ULF. Or, depuis 1968, les messages et les directives lancés par le QGDN en ce qui a trait au B et B, ont tous avancé que la langue opérationnelle des Forces serait l'anglais. Le plan de février 1971 parle de langue de travail et ne mentionne pas du tout la langue opérationnelle. Selon Fournier, après consultation avec le Secrétariat d'État, la langue de travail dont parlent les documents gouvernementaux comprend la langue opérationnelle, la langue technique et celle des communications courantes: en somme, les Forces canadiennes ne sont pas en ligne avec la volonté gouvernementale. Fournier voudrait qu'on étudie l'usage du français comme langue des opérations pour les unités, les bases et les formations de langue française.¹⁰⁷ De plus, il se met en frais de préparer une ordonnance administrative des Forces canadiennes (OAF) sur la question, qu'il voudrait assez souple pour que le français puisse jouer un rôle au niveau opérationnel.¹⁰⁸

Avant que l'étude ne soit complétée, une ébauche d'OAF est rédigée et se met à circuler au Quartier général. Nous sommes en

octobre 1971. Elle aura un long chemin à parcourir avant d'être publiée ... quatre ans plus tard. De telle sorte, qu'en prévision d'une question qui pourrait être posée à ce sujet durant la tournée d'information de 1973, une réponse avait été préparée qui disait que le français comme langue opérationnelle serait encouragé: au sein d'une ULF; entre une ULF et une ULA lorsqu'elles coopèrent, à condition que du personnel bilingue soit disponible et que le commandant de l'opération pense que les problèmes de communications susceptibles d'être causés par l'emploi du français, puissent être résolus. On terminait en admettant que ce qui venait d'être dit n'était pas une politique approuvée.¹⁰⁹ En août 1974, le CED du moment, Dextraze, avait accepté la teneur de cette OAFc. Étant donné la tentative avortée qu'il avait faite, en 1969, de faire de l'anglais la langue de commandement (page 247, tome I) on peut comprendre que son acceptation ait été fournie un peu à contrecœur, comme le laisse entendre Letellier.¹¹⁰

«L'OAFc 2-15 de 1975 s'attache surtout à affirmer que l'anglais et le français étaient les langues opérationnelles des Forces armées. Malgré qu'il en prescrivait l'usage de façon à ce que l'anglais soit principalement la langue opérationnelle et que le français soit relégué aux ULF et à quelques autres exceptions, c'était là, un compromis possible et acceptable dans les circonstances.»¹¹¹

Cette opinion de Letellier n'est certainement pas partagée par le Commissaire aux langues qui, en 1977, dit de l'OAFc 2-15 qu'elle est en complète contradiction avec la loi C-120 en ce qu'elle limite l'utilisation du français à certaines circonstances. Et Spicer de citer les nombreuses sections de l'OAFc qui violent la loi, dont les paragraphes suivants:

«... Afin de garantir le bon déroulement des communications, les opérations seront normalement dirigées en anglais aux divers paliers de commandement au-delà du niveau de l'unité.

«... Aux fins de la présente section, le terme 'opération' désigne toute activité ou mission militaire de caractère stratégique ou tactique ou de soutien, d'instruction ou d'administration, de même que toute conduite du combat comprenant les mouvements, le ravitaillement, les manoeuvres défensives ou offensives nécessaires à la conquête d'objectifs dans toute bataille ou campagne. Une opération est donc le processus qui exige une unité de direction et d'action de tous les éléments et des ressources qui prennent part à la réalisation de l'objectif. L'opération comporte l'organisation, les procédures et les méthodes qu'exigent les communications, ainsi que les méthodes de commandement et de contrôle dont la mise au point appartient strictement au domaine militaire.»¹¹²

Le Commissaire ajoute que les militaires ont vite déduit et compris que tout est opérationnel dans les Forces. Les raisons de sécurité et d'efficacité qu'on a fournies à ses enquêteurs pour justifier cet état de chose sont inacceptables. L'efficacité militaire sera jugée par des unilingues anglophones qui vont la définir à leur façon. On retiendra de ces dernières remarques que Spicer donne une bien plus grande importance à cette O AFC qu'elle n'en avait réellement eue entre 1975 et 1977. En effet, on n'a pas interprété l'O AFC après coup: elle a plutôt été rédigée dans une ligne de pensée inflexible et de façon à garder à peu près complètement inopérants de grands pans de la loi. Compréhension et déduction avaient précédé l'O AFC, non pas l'inverse.

Spicer signale que les paragraphes 12 et 13 de l'O AFC 2-15 permettent des directives locales ou régionales concernant l'utilisation du français dans les communications aériennes; pour les résumer, on pourra utiliser, selon lui, le français si aucun anglophone n'est à l'écoute. L'anglais est tellement ancré et on limite tellement bien la place du français qu'en octobre 1976, tout ce qui a concerné une visite du 433^e Escadron à une unité jumelle de France s'est fait en anglais (ordres, autorisation, plan de vol, par exemple). Qu'est-ce donc qu'une ULF à la Défense, demande Spicer, après avoir cité ce cas mais aussi, celui, très pathétique, du navire *Skeena* qui a remplacé l'*Ottawa*, comme ULF?

Le Commissaire écrit, au moment où sévit chez les civils la controverse entourant l'usage du français dans les airs, que si les militaires avaient fait preuve, au fil des ans, d'une certaine ouverture d'esprit face à la langue de l'aviation, les problèmes rencontrés par le français dans les airs, pour les civils, ne seraient pas ce qu'ils sont.¹¹³

En somme, tout ce qui a été fait pour éviter l'application intégrale de la loi C-120 échoue totalement. Les hautes autorités du ministère, incluant le CED de 1975 et son conseiller en matière linguistique, n'ont réussi, en tout et pour tout, qu'à placer le ministère dans la situation du hors la loi. Letellier, comme on l'a vu, était découragé suite à ce rapport de 1977. Mais Spicer et ses enquêteurs devaient l'être tout autant.

Depuis, l'O AFC 2-15 a été amendée à quelques reprises. En 1987, on y retrouve une série de définitions qui, entre autres, remettent au goût du jour celles qui sont dans le glossaire au début du tome I et qui sont tirées du plan des langues officielles (Militaire) — PLO(M) de

1980. On y rappelle ensuite l'essentiel du contenu de la loi C-120 ainsi que le champ d'application de celle-ci qui s'étend, par exemple, aux corps de cadets et aux organismes qui offrent des services au nom du ministère. Plus loin, on présente les trois grands objectifs du plan révisé de 1980. Le deuxième nous intéresse tout particulièrement. Nous le rappelons:

«... dans toute la mesure du possible, donner au personnel du Ministère la possibilité de faire carrière et de travailler dans la langue officielle de son choix.»¹¹⁴

Or le PLO(M) de 1980 ajoute une matrice des communications que l'O AFC ne contient pas. Nous avons choisi de la reproduire avec des retouches légères qui tiennent compte des unités de la Réserve, puisqu'elle représente bien l'aspect théorique idéal que devraient avoir toutes les communications orales ou écrites dans les Forces armées.

MATRICE DES COMMUNICATIONS DU MDN

DESTINATAIRE

AUTEUR		ULA /URA		ULF /URF		UN /URB	
		UNITÉ	FORM/GP QG SUPER.	UNITÉ	FORM/GP QG SUPER.	UNITÉ	FORM/GP QG SUPER.
ULA / URA	UNITÉ	A	A	A F	A	A F	A
	FORM/GP QG SUPER.	A	A	F ou B	A F ou B	A F	A F ou B
ULF / URF	UNITÉ	F A	F	F	F	F A	F
	FORM/GP QG SUPER.	A ou B	F A ou B	F	F	F A	F A ou B
UN / URB	UNITÉ	A	A F	F	A F	A F	A F
	FORM/GP QG SUPER.	A ou B	A ou B	F ou B	F ou B	A F ou B	A F ou B

Légende:

A — anglais
 F — français
 A F — soit anglais soit français
 F A — soit français soit anglais
 B — bilingue

(Réserve)

URA — unité régionale anglaise
 URB — unité régionale bilingue
 URF — unité régionale française
 FORM/GP/QG Super—Formation/
 groupe/quartiers généraux supérieurs

Le général G.C.E. Thériault, CMM, CD, devint Chef de l'état-major de la Défense en 1983, poste qu'il quitta en 1986. Il fut le premier aviateur canadien français à atteindre un tel sommet.
(UPFC/REP 80-84)



Le brigadier-général D.J. Gagnon, CD. Le 1^{er} mai 1973, il devint le premier aviateur canadien français à atteindre le grade de brigadier-général au sein des Forces armées canadiennes.
(UPFC/REP 74-119)

Le *PLO(M)* de 1980 complète cette matière de notes qui en atténue la portée réelle. Ainsi, si la langue de travail de l'unité a préséance, on devra parfois tenir compte de l'élément d'efficacité qui doit quand même régner:

«dans les communications «horizontales» ou «latérales» entre unités. Une unité de langue anglaise pourra par exemple communiquer en français ou dans les deux langues avec une unité de langue française, afin de hâter le processus de réponse et de réduire le surcroît de travail incombant au service de traduction. Dans tous les cas, chaque unité devra faire appel, dans toute la mesure du possible, à son personnel bilingue.»

Deux types de situations entraîneront à court terme un écart de la matrice de communications:

«Il pourra arriver parfois qu'une urgence nécessite de passer outre, provisoirement, à la matrice de communications. Le commandant en titre à ce moment-là devra mettre son jugement à contribution. On peut citer à titre d'exemple le besoin de passer immédiatement à l'action pour éviter la perte de vies humaines ou un grave accident. À mesure que seront formés davantage de militaires fonctionnellement bilingues, ce genre d'écart à la matrice, deviendra moins fréquent.

«[...] tant que les Forces canadiennes n'auront pas recruté ou formé suffisamment d'anglophones et de francophones parfaitement bilingues pour permettre des réseaux bilingues qui n'entravent pas l'efficacité opérationnelle ni ne créent de situations dangereuses en temps de paix comme en temps de guerre, les opérations militaires devront être considérées comme faisant partiellement exception à la matrice des communications.»¹¹⁵

En plus de cette atténuation au niveau de la langue des communications s'ajoute l'aspect langue opérationnelle. En effet, si l'O AFC 2-15 accepte que le français en soit une, on a eu bien soin d'en limiter la place en termes acceptables légalement. Voici ce que dit le paragraphe 27.

«*Langue opérationnelle*, L'anglais et le français sont les langues opérationnelles des FC:

- a. Participation des unités canadiennes et étrangères. Le commandant opérationnel supérieur doit s'assurer que la question linguistique est réglée au cours de l'étape de la planification si elle n'est pas déjà établie par une convention internationale.
- b. Participation des unités regroupant des éléments des deux groupes linguistiques officiels. La langue opérationnelle doit être celle de la majorité. Dans des circonstances exceptionnelles, le commandant opérationnel supérieur peut dicter une ligne de conduite différente.

- c. Lorsque des groupes opérationnels hétérogènes sont formés, la langue de travail demeure la langue de travail en usage normalement au niveau de l'unité ou de la formation.
- d. Unités de soutien. Une unité ou section qui est appelée à en aider une autre, doit pouvoir le faire dans la langue de travail de cette dernière.
- e. Liaison. Une unité ou section doit être en mesure de communiquer avec d'autres unités dans leur langue de travail.

«*Communications aériennes*, L'une ou l'autre des langues officielles peut être utilisée dans les cas suivants:

- a. les communications entre appareils, au cours d'une mission donnée, à la condition expresse que tous les commandants de bord et membres d'équipage sachent converser dans la langue choisie; et
- b. les communications entre appareils et stations au sol, pourvu que tous les participants sachent communiquer dans la langue choisie.»¹¹⁶

En somme, les Forces canadiennes ont maintenu une différence entre langue de travail et langue opérationnelle, mais ont été obligées d'admettre que cette dernière pouvait être le français.

Qu'en est-il, précisément, de la place réelle occupée par le français dans les Forces canadiennes? C'est à cette question que nous tenterons de répondre maintenant.

Il a été entendu, dès 1968, qu'à l'intérieur des ULF le français serait de mise. Mais quelle serait la qualité de ce français dans la plupart des unités de l'époque constituées surtout de militaires francophones ayant travaillé presque exclusivement en anglais durant des années et, souvent même, ayant pratiqué l'anglais à la maison? Cette question de la qualité du français n'était pas nouvelle dans les Forces. Le major Ernest Légaré l'avait évoquée à la fin des années 1920.¹¹⁷ En 1967, ayant reconnu qu'il y avait un problème à cet égard, Ross avait proposé d'offrir des cours de recyclage en français à ces francophones «anglicisés» à qui l'on demanderait désormais de retourner au français (tome I, p. 382, 18^e recommandation).

À partir de cela, Letellier, en février 1968, avait fait étudier la question par un de ses officiers francophones du Secrétariat au B et B en fonction d'une éventuelle circulaire à préparer pour la signature du CED. Il fallait, écrivait-il, que les francophones comprennent l'importance de se perfectionner en français et qu'ils guérissent «leur complexe d'infériorité à l'endroit du français»¹¹⁸ et de leur compétence. Letellier voulait que le capitaine Pierre Dupuis travaille

rapidement autour de quelques idées afin qu'on puisse commencer une campagne en ce sens aussitôt après l'approbation des ULF et la publication du nouveau glossaire. Dans les premiers jours de mars, une ébauche de projet est prête. Mais, aucune suite ne lui sera donnée malgré une autre tentative faite en juin.¹¹⁹ Le document de base contenant les principes directeurs d'un plan de bilinguisme, déposé le 16 avril 1968, contiendra une activité proposant des cours de français. En juin, Allard adressera une lettre à Armstrong où il dira que si le gouvernement a des vues concernant l'enseignement de la langue seconde, il n'a rien défini, par contre, en ce qui concerne l'amélioration de la langue maternelle qui est un des besoins des Forces. Mais, avant de poursuivre la question, il aimerait obtenir les vues du Secrétariat spécial du Cabinet qui, apparemment, est également préoccupé par ce problème.¹²⁰

Armstrong acheminera le message du CED à Hodgson, le 20 juin, en y mettant encore plus d'emphase que ne l'avait fait Allard, sur le rôle que l'anglais a joué, jusque-là, dans la carrière des francophones. Il fait ensuite plusieurs propositions sous forme de questions. Par exemple, devrait-on préparer des cours de recyclage ajustés à la demande? Ou, tout simplement, envoyer les officiers à l'université? En somme, la Défense voudrait faire quelque chose mais après avoir reçu quelques avis du groupe de Hodgson quant à la meilleure approche.¹²¹

Le 26 suivant, Hodgson envoie un accusé de réception où il reconnaît l'ampleur du problème qui existe aussi chez nombre de fonctionnaires civils. Il espère pouvoir commenter plus à fond à l'intérieur d'un délai raisonnable.¹²² Cependant, les dossiers du ministère ne font plus état d'échanges à ce sujet. Il faut remarquer que Letellier quittera les Forces en juillet 1968. D'autre part, à ce moment, celles-ci en sont à une phase accélérée de mise en place d'ULF alors que rien d'équivalent n'est encore visible du côté de la Fonction publique. Enfin, le rapport de la Commission sur le B et B n'est pas encore déposé. Tout cela a pu faire que le sujet n'ait pas été si brûlant hors des Forces qu'il ne l'était à l'intérieur.

Toujours est-il que le problème reste. Letellier mentionne les efforts du colonel Marcel Richard pour franciser la base de Valcartier¹²³ — une francisation qui passait par une très grande insistance du colonel concernant la qualité du français. À Ottawa, en mars 1969, le CED écrit un long mémorandum interne insistant sur la qualité du français. Il trouve inacceptable que des documents

contenant du français, et en circulation au QGFC, soient remplis de fautes de toutes sortes. La bonne réputation que se sont acquises les Forces armées, dans le B et B, risque d'être ainsi détruite. Rien n'échappe plus à l'oeil scrutateur du public, poursuit Allard, et il serait malheureux que notre organisme, qui est à l'avant-garde du B et B, reçoive des critiques tout à fait évitables.¹²⁴

Toutes ces initiatives n'ont jamais abouti à un plan sérieux dans ce domaine. En 1972 et 1973, on a embauché, à Ottawa, des personnes maîtrisant très bien le français et l'anglais afin, entre autres, qu'elles deviennent des «animateurs/animateuses... [qui pourraient] ... aider les francophones assimilés [sic] à reconnaître leurs lacunes et ... à travailler en français».¹²⁵ Le QG de la Force mobile, eut droit au même service. Il s'agissait de faire du français une langue de travail à Ottawa et à Saint-Hubert. Selon Letellier, ce fut un échec complet à Ottawa et une réussite partielle à Saint-Hubert.¹²⁶

On doit donc en conclure que le recyclage des francophones dans leur langue a dû se faire sur le tas, avec toutes les lacunes que cela a pu comporter. Et ce n'est pas faute d'avoir été compris par Letellier qui avait choisi, en 1968-1969, de passer sa première année de retraite de la vie militaire à vivre et à étudier en France, à ses propres frais, pour se retrouver dans sa langue. Signalons qu'en février 1988, une proposition a été faite devant le Comité exécutif des langues officielles à l'effet qu'un cours de rédaction administrative en français soit introduit au QGDN: les raisons invoquées sont les mêmes que celles avancées en 1968.¹²⁷

Aujourd'hui, même si la qualité du français reste un problème, la racine du mal est quelque peu différente. Le plus souvent, le jeune officier francophone des années 1980 aura été scolarisé en français (fin du secondaire ou universitaire), avant de recevoir ses premiers cours militaires en français. S'il est dans l'armée de terre, il aura même connu ses années initiales de service dans sa langue. Il ne s'agit plus, maintenant, de ramener vers le français des francophones anglicisés mais, très souvent, de corriger des lacunes surtout dans le français écrit. À cet effet, plusieurs initiatives existent en ce moment dans les ULF: mais cela se fait dans un ordre dispersé, selon le bon vouloir des commandants, certains plus conscients que d'autres en ce domaine.

Passons maintenant à un autre aspect de la question sur la place réelle que tient le français comme langue de travail.

Ne nous cachons pas qu'un certain scepticisme règne parmi les militaires lorsque le schéma des communications des ULF, prévu par le gouvernement, est publié à l'été 1970. Ainsi, suite à une séance d'information offerte par le Service des ULF, que le Conseil du Trésor a mis sur pied pour aider les ministères impliqués dans l'exercice, le colonel Hanna termine un rapport en remarquant que tout le système des ULF repose sur la supposition que les francophones veulent travailler en français. Des signes nombreux font alors croire à plusieurs que ce n'est pas le cas au sein de la vieille garde et, en 1973, les échanges lors des visites aux bases démontrent que le sentiment est parfois puissant à ce sujet, parmi les francophones acculturés.¹²⁸ Deuxième point négatif au moment de l'expérience: une certaine incrédulité existe, dans les bureaux même de la DGBB, quant à la possibilité d'utiliser exclusivement le français dans les ULF expérimentales, en particulier celles d'Ottawa et de Saint-Hubert.¹²⁹

À ces conditions qui semblent défavoriser l'utilisation du français dans les ULF de la Défense, s'en ajoute une troisième d'importance, qui sera révélée dans toute son ampleur, par les réponses que les commandants des ULF fourniront aux questionnaires de contrôle préparés par le Service des ULF. Entre le 31 juillet 1971 et le 22 novembre 1972, il y aura trois de ces questionnaires qui serviront au Service des ULF du Conseil du Trésor à déterminer le cheminement de l'expérience. Le premier de ceux-ci doit couvrir la période du 31 juillet au 20 novembre 1971 et est expédié aux ULF du ministère en décembre 1971.¹³⁰ Une fois les résultats revenus à Ottawa et compilés, on en sera à février 1972. Les résultats révéleront que, sauf la Musique du R22^eR et le Détachement de l'École des armes de combat, toutes les ULF ont, en leur sein, un certain nombre d'unilingues anglophones. C'est cette constatation qui a relancé, souvenons-nous en, la question de la priorité d'utilisation des francophones que nous avons étudiée ci-haut. Pour ce qui nous concerne, posons-nous la question: dans de telles conditions, comment utiliser le français comme seule langue de travail à l'intérieur d'une ULF donnée?

Tableau 13

**ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UNILINGUES ANGLOPHONES DANS LES ULF
(31 JUILLET 1971 au le 1^{er} AVRIL 1973)¹³¹**

UNITÉS	1 ^{er} Questionnaire du Service des ULF (31 juillet au 22 novembre 1972)	3 ^e et dernier Questionnaire Service des ULF (24 mai au 22 novembre 1972)	Relevé de l'ordinateur 1 ^{er} avril 1973*
Ottawa	54 (23%)	44 (16,2%)	30 (16,1%)
12 ^e RBC	53 (10,9%)	45 (9,5%)	39 (8,8%)
5 ^e EG du C	53 (12%)	65 (27,9%)	53 (22,7%)
1 CDO	33 (20%)	Pas de réponse reçue	21 (10,4%)
5 ^e Bn S du C	47 (13,9%)	31 (2,6%)	32 (4,7%)
5 ^e RALC	34 (10%)	37 (12,4%)	31 (20,6%)
QG ET 5 ^e G de C	26 (13%)	12 (5,9%)	15 (7,5%)
433 ^e ETAC	19 (8,6%)	15 (7,2%)	15 (7,3%)
5 UMGC	10 (13%)	2 (2,6%)	5 (7,2%)
1 R22 ^e R	10 (1,7%)	7 (1,2%)	14 (2,4%)
Bureau du Commandant et Services administratifs — BFC Bagotville	10 (6%)	8 (4,6%)	—
Chef de l'état-major et des Services administratifs QG Force Mobile	10 (23%)	7 (16,2%)	—
2 R22 ^e R	4 (0,5%)	5 (0,7%)	6 (0,9%)
DRS	4 (25%)	2 (14,2%)	—
3 R22 ^e R	2 (0,3%)	4 (0,6%)	10 (1,5%)
Det EAC (Valcartier)	0	0	0
M/R22 ^e R	0	0	3 (6%)
BFC Valcartier	0	5 (3,5%)	3 (3,5%)

* Ce relevé d'ordinateur a été demandé par la DGBB. Il est entièrement indépendant de l'enquête faite par le service des ULF — d'où ont été tirés les chiffres des deux premières colonnes. Les trois unités expérimentales faisant partie de plus vastes unités n'avaient pas, à l'époque, de numéro d'identification spécifique: voilà pourquoi il n'en a pas été tenu compte dans ce relevé.

Tableau 14

**NOMBRE D'ANGLOPHONES AYANT ÉCHOUÉ LE TEST DE FRANÇAIS
OU NE L'AYANT PAS SUBI ALORS QU'ILS SERVAIENT DANS UNE ULF
AU 21 OCTOBRE 1987**

	NOMBRE D'ANGLOPHONES			NOMBRE DE MILITAIRES DANS L'UNITÉ (A + F)
	TOTAL	ÉCHEC	NON TESTÉS	
* BFC Valcartier	12	0	1	245
BFC Montréal	72	1	11	521
* EAC Valcartier	1	—	1	55
* 1 ^{er} Cdo	3	1	1	161
* 5 ^e RALC	48	5	10	590
* 5 ^e RG du C	38	2	20	290
* 2 ^e R22 ^e R	12	—	5	597
* 3 ^e R22 ^e R	11	—	5	596
15 ^e Unité dentaire (Bagotville)	4	1	1	7
Dét 15 ^e Unité dentaire (St-Jean)	6	—	4	12
* 5 ^e Ambulance de campagne	26	—	2	178
* 5 ^e Bataillon de Service	44	—	13	765
* 12 ^e RBC	33	—	4	466
* QG et Escadron de transmission du 5 ^e GB	13	—	1	276
BFC Bagotville	116	4	18	743
425 ^e EAT	41	5	12	197
Détachement du QG de groupe de chasse, Système de contrôle aérien tactique, Montréal [Dét QG GC SCAT St-Hubert]	1	—	1	2
* 433 ^e EAT	20	1	7	198
SFC Chibougamau	4	—	1	102
SFC Mont Apica	10	1	2	127
SFC Senneterre	10	1	2	104
SFC Moisie	11	2	3	128
* <i>Skeena</i> (remplace l' <i>Ottawa</i>)	50	7	20	227
<i>Algonquin</i>	86	17	36	243
715 ^e Esc. des transmissions (St-Hubert)	2	2	—	59

NOTA: 1. Les unités marquées d'un (*) existaient entre 1971 et 1973, soit au moment des prélèvements déjà cités et faisant l'objet du tableau n° 13.

2. Parfois, les noms ont changé entre le tableau 13 et celui-ci: le Det EAC (Valcartier) est devenu EAC Valcartier, 5^e EG du C = 5^e RG de C, 5^e UMGC = 5^e Ambulance de campagne, 433^e ETAC = 433^e EAT.

Retenons, du tableau 13, qu'au 1^{er} avril 1973, soit environ cinq mois après la fin de l'expérience menée par le Conseil du Trésor, le pourcentage des anglophones unilingues subsiste toujours dans la plupart des ULF, malgré les efforts fournis pour corriger cette situation. Quatorze ans plus tard (tableau 14) une nette amélioration est cependant notable. Au 21 octobre 1987, il y avait 9 005 postes dans les ULF dont 776 anglophones répartis dans toutes les unités. Parmi ceux-ci, 51, tous parmi les sous-officiers, auraient échoué leur test de français et on peut croire que dans la plupart de ces cas on rencontrera des unilingues anglais. Quant aux 187 non testés, on en est réduit aux suppositions. Certains échoueraient le test, bien entendu. Mais, si l'on se fie au fait que beaucoup de francophones bilingues refusent d'aller perdre leur temps en testing, il est plausible de croire que plusieurs des anglophones non testés, surtout ceux servant dans les unités de Valcartier, se débrouillent bien dans leur langue seconde. Les seuls cas douteux se retrouvent dans les deux unités navales et, surtout, dans la plus récente d'entre elles, *l'Algonquin*.

Par un message, le DGBB avait, en novembre 1971, posé une série de questions aux unités en vue de voir où en était rendue la mise en vigueur du bilinguisme. On voulait par exemple connaître le degré d'utilisation du français comme langue de travail dans les ULF.¹³² La réponse à cette question venait, enfin, grâce au premier questionnaire du Service des ULF. Cette constatation troublante — à laquelle plusieurs personnes prosaïques s'attendaient — est amplifiée quelque temps plus tard. Des visites de familiarisation sont faites à plusieurs ULF, à compter de février 1972, par des équipes mixtes réunissant des membres du service des ULF du Conseil du Trésor et de la DGBB. Premier message clairement émis par les hôtes: nous n'avons jamais reçu de directives précises du QGDN quant à l'utilisation du français. Ce qui nous est parvenu a été préparé au Conseil du Trésor et on nous a demandé de nous en servir à titre expérimental. Donc, on n'a rien d'officiel, dit par exemple le brigadier-général Marcel Richard, à ses visiteurs, le 21 février 1972. Cela sera repris, dans les jours subséquents, à Valcartier, au Commandement maritime, à Halifax et sur *l'Ottawa*.¹³³ C'est à partir de ces rapports que le quartier général se sent obligé de revenir sur le schéma des communications.

Une longue lettre, préparée dans les bureaux de la DGBB, montera les échelons pour être signée par le major-général D.C. Laubman, adjoint au Chef du personnel le 19 mai 1972. On y rappelle, au début, les différents documents gouvernementaux qui expliquent ce que sont

les ULF et qui ont été transmis à celles-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a pas encore d'Ordonnance administrative portant sur les communications. Laubman joint donc, en remplacement, un schéma des communications et quelques directives supplémentaires qui encouragent l'utilisation du français par les ULF. Il reconnaît que certains commandements, par manque de personnel qualifié dans leurs quartiers généraux respectifs ou dans les unités d'appui, auront de la difficulté à suivre ces principes. La suggestion de Laubman est que chacun mette une emphase sur ce qui est immédiatement réalisable. On doit encourager un plus grand usage du français comme langue de travail des ULF, même si cela cause quelques problèmes: c'est par un appui continu et des encouragements que les ULF vont s'améliorer. S'il ne vous est pas possible de suivre les directives, expliquez-nous pourquoi et faites-nous des suggestions, ajoutait Laubman.

Les chefs de commandements qui reçoivent ce document se voient demander de vérifier les besoins en ressources bilingues dans les secteurs qui sont directement liés aux ULF. L'analyse des données qui seront ainsi fournies à Ottawa devrait permettre de mieux déterminer les priorités d'affectation. Enfin, on demande que cette lettre soit expédiée aux ULF avec les commentaires appropriés des destinataires premiers.

Le schéma des communications lui-même est modelé sur celui fourni par le Conseil du Trésor, mais adapté aux militaires. En bref, toutes les communications doivent être en français à l'intérieur de l'unité; dans la langue du public lorsque l'ULF communique avec celui-ci; en français lorsque l'ULF s'adresse par écrit à d'autres unités du ministère ou de la Fonction publique. Les ULF recevront leurs communications en français ou en anglais, suivant l'expéditeur. Quant aux communications orales avec les unités de la Défense ou de la Fonction publique, elles se feront en français «lorsque possible».¹³⁴

À compter de mai 1972, on ne pouvait plaider l'absence de directive. Successivement, s'ajouteront à celle-ci l'approbation du plan de B et B par le Conseil du Trésor, en septembre suivant, la tournée d'information de 1973, la présence de coordonnateurs dans les commandements et les bases, l'O AFC 2-15, le PLO(M) de 1980 et nous en passons. La question est-elle réglée pour autant? Il nous apparaît que non!

En octobre 1973, un rapport sur l'instruction des francophones dans les métiers navals s'arrête au degré d'utilisation du français sur le *Skeena*, navire qui, à l'automne 1973, remplace l'*Ottawa* comme ULF. La langue d'usage à bord y serait le «franglais» sauf sur le pont et dans

la salle des opérations où l'anglais est utilisé à fond et est reconnu comme langue opérationnelle. Pourquoi? Parce que, a-t-on dit aux enquêteurs, l'anglais est la langue opérationnelle de l'OTAN [sic]; que les communications avec les autres unités navales ou aériennes, toutes des ULA, sont en anglais; les publications techniques ne sont pas disponibles en français; plusieurs des termes navals et des mots de code ne sont pas traduisibles ou, si on les traduisait, beaucoup de temps et une partie de la signification seraient perdus. Enfin, des anglophones unilingues sont à bord. On utilise donc le français, là où aucun risque d'incompréhension n'existe. Or, après avoir fait le tour de ces raisons, le rédacteur du rapport écrit que tous les interrogés lui ont dit qu'il serait possible d'utiliser plus de français.¹³⁵ Car, a-t-on vraiment besoin d'utiliser l'anglais partout quand, en cours d'opérations, une trentaine de personnes, tout au plus, doivent communiquer avec d'autres unités? Le document que le commandeur Pierre Simard avait présenté en 1970, et que nous avons déjà cité, laissait présager la situation que nous venons de décrire. L'ULF navale était considérée comme bilingue par son premier commandant. Cette perception s'est transmise à son successeur, Neil Boivin, qui, s'exprimant plus difficilement que Simard en français, n'a toutefois pas accentué la présence de l'anglais à bord, s'en tenant plus ou moins au *statu quo*.¹³⁶

Dans la note de service du 30 mars 1972 adressée par le sous-ministre Cloutier au ministre Benson, concernant les 90/10 dans les ULF, il est écrit que le premier objectif de ces unités est de créer des conditions de service qui permettront aux francophones de travailler dans leur langue et dans leur environnement socio-culturel. De cette façon, on atteindra, au niveau des conditions de service, un certain degré d'égalité de traitement du francophone par rapport à celui qui est réservé à ses compatriotes anglophones. L'encouragement au bilinguisme que fourniront ces unités en y accueillant des anglophones, tout en étant un objectif nécessaire et désirable, n'est pas la considération principale lorsqu'on pense aux ULF. Ce qui rend raisonnables les 90/10 des ULF, ce sont les caractères culturel et linguistique ainsi que toutes les valeurs différentes, de celles du système actuel, qu'on cherche à mettre en place.

En septembre 1971, rappelle Cloutier, le général Allard a écrit au ministre Macdonald exprimant sa crainte de voir trop d'anglophones dans les ULF ce qui selon lui ramènerait les Forces au point où elles se sont trouvées chaque fois qu'on a tenté un effort, jusqu'en 1967-1968, pour mettre sur pied des ULF. Allard note aussi la tendance à considérer les ULF comme des unités bilingues, ce qui est une erreur à

corriger selon lui. Il faut éviter qu'elles deviennent des écoles de langue pour les jeunes officiers anglophones.

À partir de tout cela, Cloutier, en mars 1972, avance que l'on devrait s'en tenir aux 90/10 mentionnés dans le plan depuis l'automne 1971. Si, plus tard, le français devenait une véritable langue de travail, le pourcentage d'anglophones dans les ULF pourrait graduellement dépasser la limite imposée des 10%.¹³⁷ Ce raisonnement fut accepté tel quel.

Que s'est-il passé par rapport à ces vues exprimées en 1971-1972? Premièrement, des représentations ont été faites afin que les 90% de francophones, dans les ULF du Québec, soient diminués, ce qui signifie une augmentation du pourcentage et du nombre d'anglophones. Le Commissaire aux langues, Maxwell Yalden, va dans ce sens en juillet 1979. Ses raisons sont simples. Plusieurs officiers francophones se disent confinés au Québec où, évidemment, existe le plus grand besoin de militaires s'exprimant en français. Pour pallier cela, il faut produire plus d'anglophones bilingues, soit par les cours de langue, soit en les envoyant à Valcartier où le français est tellement vivant que les unilingues anglophones apprendront l'autre langue tout comme les francophones ont dû faire l'inverse dans le passé. De toute façon, il faut permettre à plus de diplômés des cours de langue de servir en français et les ULF de Valcartier se prêtent bien à cela, selon Yalden.¹³⁸ Or, ceci va dans le sens du plan révisé dont l'ébauche a été présentée au Conseil du Trésor en avril 1979. Et, dans les faits, le plan des langues officielles (Militaire) de 1980 contiendra ce changement: les ULF du Québec pourront être à 80/20. Les ULF hors Québec resteront, pour leur part, à 90/10.

Où en étions-nous en 1987 avec ce changement? On peut supposer que plusieurs des anglophones non testés des ULF du Québec (tableau n° 14) sont encore dans la phase d'acquisition de leur langue seconde. En tous les cas, il est plus que probable qu'ils ne représentent pas une menace au régime linguistique des ULF. Cela dit, les ULF du Québec ne respectent pas outre mesure les 80/20. Un relevé de juin 1987 démontre que la très grande majorité des ULF du Québec contient 90% et plus de francophones; six en comprennent entre 85 et 90% et quatre, entre 80 et 85%. Sous les 80%, on trouve le détachement de la 15^e unité dentaire à Bagotville (37% ou trois de ses huit militaires), le 425^e Escadron d'appui tactique (74%, mais ULF depuis 1985 seulement), le détachement du 711 Escadron des communications à la SFC Mont Apica (66% de son total de trois militaires), le détachement du 715^e

Escadron des communications à la BFC Saint-Jean (75% de quatre militaires). On est donc très loin d'avoir rempli l'objectif visé, surtout si l'on considère que les unités les plus importantes (5^e Bn S du C, 2 R22^eR, 3 R22^eR, 5^e RALC, 12^e RBC, BFC Valcartier, QG et escadron des transmissions du 5^e GBC, etc.) sont toutes à plus de 90% francophones. Ce qui a pris racine depuis 1968 du côté francophone semble aussi difficile à extirper que ce qui était en place avant cette date.

Malgré cette situation somme toute saine pour les francophones, des faits troublants subsistent. Selon une étude très approfondie menée à Valcartier, en 1984-1985, il ressort que certaines ULF, tout en ayant

Tableau 15

**POURCENTAGE D'OFFICIERS ANGLOPHONES
DANS LES ULF DU 5^e GBC**

UNITÉ	POURCENTAGE DES OFFICIERS ANGLOPHONES
5 ^e RALC	35,5%
12 ^e RBC	21,1%
5 ^e RGC	16,6%
QGET	10,3%
2R22 ^e R	4,8%
3R22 ^e R	5,1%
5 ^e Bn S du C	4,3%
5 ^e Amb de C	0,0%
5 ^e PPM	0,0%

Tableau 16

**POURCENTAGE DE NON-OFFICIERS ANGLOPHONES
DANS LES ULF DU 5^e GBC¹³⁹**

UNITÉ	POURCENTAGE DES NON-OFFICIERS ANGLOPHONES
5 ^e RALC	13,0%
12 ^e RBC	5,0%
5 ^e RGC	9,6%
QGET	3,2%
2R22 ^e R	2,1%
3R22 ^e R	1,2%
5 ^e Bn S du C	2,7%
5 ^e Amb de C	8,6%
5 ^e PPM	6,0%

bien moins que les 20% d'anglophones permis, ont créé des excroissances du côté des officiers.

Il apparaît donc qu'en janvier 1985, 35,5% des officiers du 5^e RALC et 21,1% de ceux du 12^e RBC étaient anglophones. Dans ces unités, au même moment, le pourcentage total d'anglophones était respectivement de 14 et de 6,4. Deux des ULF du 5^e GBC avaient une proportion d'anglophones, à la base, plus large que le pourcentage d'officiers de la même langue (5^e Amb de C et 5^e PPM). Dans toutes les autres unités du 5^e GBC, les francophones étaient sous-représentés dans le cadre des officiers et cela prenait une proportion endémique dans le 12^e RBC et le 5^e RALC.

En 1985, on obtient donc un portrait assez divergent de celui qui avait été recherché, au départ, pour les ULF: en effet, un très fort pourcentage de francophones se retrouvait en général sous le commandement d'anglophones. Le général Allard avait averti dès 1971 contre cela. Anciennement de l'arme blindée, Allard avait permuté à l'infanterie, durant la guerre, dans des conditions qu'il raconte dans ses *Mémoires*.¹⁴⁰ Toujours est-il qu'après avoir quitté les forces, il a toujours surveillé de près le fonctionnement des ULF qu'il avait mises sur pied et qu'il avait voulu semblables au R22^eR. D'où sa lettre de 1971 et certains commentaires, publiés en 1985, qui vont exactement dans le sens de l'étude menée à Valcartier. Allard fait remarquer que le 12^e RBC n'a pas connu de commandant francophone depuis plus de dix ans:¹⁴¹ l'unité semble devenue un endroit où l'officier anglophone des blindés vient chercher une carte de compétence en langue française avant d'accéder à des postes supérieurs. Où les officiers francophones des blindés exercent-ils leur période de commandement?

Qu'en est-il, en 1987, de la situation décrite en 1985?

Tableau 17*

UNITÉ	POURCENTAGE DES OFFICIERS ANGLOPHONES
5 ^e RALC	22,2 %
12 ^e RBC	26,19 %
5 ^e RGC	0,0 %
QGET	12,5 %
2R22 ^e R	9,9 %
3R22 ^e R	0,0 %
5 ^e Bn S du C	10,0 %
5 ^e Amb de C	0,0 %
5 ^e PPM	50,0 %

* Selon un relevé d'ordinateur commandé par les auteurs à l'été 1987.

Il nous apparaît donc que les constatations de 1985 ont déjà eu un grand impact positif au 5^e RALC, au 5^e RGC et au 3^e R22^eR. Ailleurs, les pourcentages ont monté, mais sans atteindre les 20% permis, sauf au 5^e PPM qui est un cas spécial, car on n'y retrouve que deux officiers, d'où la variation brutale du pourcentage. Cependant, il reste une inquiétude sérieuse concernant la volonté du Corps des blindés quant au statut d'ULF réservé au 12^e RBC.

Suite à ces constatations dont les premières, rappelons-le, datent de 1971, il nous est possible de nuancer un jugement que portait l'historien Jean-Yves Gravel sur le 12^e RBC. En 1981, dans l'histoire de cette unité, Gravel écrivait que le premier commandant de cette ULF, le lieutenant-colonel R. Larose, avait opté de bâtir un 12^e RBC français qui acquerrait «progressivement une compétence technique. Les événements devaient lui donner raison».¹⁴² Le 12^e RBC a sans doute initié une utilisation du français, dans ses transmissions, plus rapidement que le 5^e RALC ne l'a fait. Cependant, de là à en conclure que le 12^e RBC pouvait être une véritable ULF en 1971, alors qu'on y trouvait 10,9 d'unilingues anglophones, ou en 1973, avec 8,8% de son effectif ne pouvant utiliser le français, c'est bâtir une légende impossible à soutenir par quiconque connaît les opérations militaires canadiennes. Depuis plus de dix ans, cette ULF a été caractérisée par la sous-représentation des francophones au poste de commandant et, en 1987, il y a, au 12^e RBC, un officier anglophone pour 32,8 hommes de troupes francophones. Au 5^e RALC, ce ratio est de 1 pour 40,5.

Dans l'étude de 1985 sur les ULF du 5^e GBC, on remarquait que les ULF où le pourcentage d'officiers anglophones dépassait 10%, le pourcentage des communications orales en anglais à l'intérieur de l'unité excédait, lui aussi, les 10%.

Tableau 18¹⁴³

ULF AYANT PLUS DE 10% D'OFFICIERS ANGLOPHONES	POURCENTAGE D'OFFICIERS ANGLOPHONES	POURCENTAGE DES COMMUNICATIONS ORALES EN ANGLAIS
QC ET 5 GBC	10,3	17,2
5 ^e RALC	35,5	12,3
12 ^e RBC	21,1	21,5
5 ^e RGC	16,6	32,9

Encore ici, le 12^e RBC se classe plus mal que le 5^e RALC.

L'étude nous démontre d'autre part qu'à Valcartier, où la langue française est la plus fermement ancrée en ce qui concerne les unités opérationnelles militaires, le schéma des communications est loin d'être respecté, surtout par les originateurs des communications écrites de toutes sortes installés au QG de la Force mobile à Saint-Hubert ou au QGDN à Ottawa. Il est très évident que, dans ce bastion francophone, le français langue de travail n'occupe pas tout le terrain qui lui est réservé et qu'une grande partie de la faute en revient au QGDN, où l'on a pourtant pensé et accepté une série de plans et de programmes de B et B. Par exemple, durant la période de compilation, à l'automne 1984, 79,3 des textes, autres que les messages, reçus d'Ottawa par les ULF du 5^e GBC étaient en anglais seulement; cette proportion s'élevait à 92,2% pour les messages.¹⁴⁴

Par contre, les ULF respectent assez bien la matrice, si l'on en juge par le tableau suivant dont les données, recueillies sur une période de six semaines en septembre et octobre 1984, portent sur une partie de la correspondance qu'elles ont expédiée aux QG de Saint-Hubert et d'Ottawa.

Tableau 19

**COMPILATION DE LA CORRESPONDANCE ENVOYÉE
(SAUF LES MESSAGES)¹⁴⁵**

	QG FMC PLUS QGDN			QG FMC			QGDN		
	BIL	FRAN	ANG	BIL	FRAN	ANG	BIL	FRAN	ANG
QC ET 5 GBC		100 %			100 %			100 %	
5 RALC		97,8%	2,2%	(pas disponible)				50,0%	50,0%
12 RBC		91,1%	8,9%			100 %			100 %
5 RGC		100 %	%		100 %			100 %	
2 R22 ^e R		96 %	4 %		100 %			83,4%	16,6%
3 R22 ^e R	1,1 %	98,9%	%				16,6 %	83,4%	
5 Bn S du C		98,2%	1,8%		100 %			100 %	
5 Amb de C		86,6%	13,4%		100 %				100 %
5 PPM		100 %		(pas disponible)				100 %	

On remarquera encore la place peu enviable qu'occupe le 12^e RBC à cette enseigne, soit à peine mieux que la pire, la 5^e Amb de C.

Tableau 20

**MESSAGES MILITAIRES ENVOYÉS AU QGDN
ET AU QG DE LA FORCE MOBILE (QG FMC)
PAR LES UNITÉS DU 5^e GBC¹⁴⁷**

QG FMC			UNITÉS	QGDN		
BIL	FRAN	ANG		BIL	FRAN	ANG
	90 %	10 %	5 ^e RALC		75	25 %
	75 %	25 %	12 ^e RBC		68,1%	39,9%
	50 %	50 %	5 ^e RGC		80 %	20 %
	75 %	25 %	QGET 5 GBC		14,3%	85,7%
	66,6%	33,4%	2 ^e R22 ^e R		3 %	97 %
	75 %	25 %	3 ^e R22 ^e R		22,7%	77,3%
	75 %	25 %	5 ^e BN S DU C		9,6%	90,4%
	66,6%	33,4%	5 ^e AMB DE/C			100 %
	100 %		PPM 5 ^e GBC		100 %	
	76,6%	23,4%			30,8%	69,2%
	59	18	Nombre de messages		62	139

Du côté des messages envoyés, les ULF du 5^e GBC s'éloignent beaucoup du schéma des communications dans l'espoir d'accélérer les choses, a-t-on expliqué à l'auteur du rapport.¹⁴⁶

Les ULF du 5^e GBC envoient 76,6% de leurs messages au QG de la Force mobile en français, mais à peine 30,8% au QGDN.

Tout ceci vient confirmer les conclusions d'un rapport de vérification du Conseil du Trésor, rédigé par Micheline Babinski, en septembre 1982, et qui, bien qu'intitulé *Langue de travail — Ministère de la Défense nationale*, ne décrit que la situation à Valcartier. Voici deux de ses conclusions:

«À Valcartier les droits linguistiques des militaires, en général, sont satisfaits en matière de services personnels et centraux, de surveillance, de réunions et de communications orales et écrites, lorsque ces activités émanent de l'intérieur de cette ULF.

Le QGDN, le QG FMC et [le bureau des] carrières militaires contreviennent au modèle des communications du MDN et communiquent oralement et par écrit, majoritairement en anglais avec Valcartier.»¹⁴⁸

Le QC FMC se montrera assez agressif quand viendra le temps de commenter l'ébauche du travail de Babinsky. Tout en le qualifiant de «juste et objectif» on en réprovera le ton qui, dit-on, laisse entendre que l'armée de terre ne fait rien dans le domaine du B et B.¹⁴⁹ Le rédacteur de ce commentaire, le lieutenant-colonel Ouimet, se montre réticent à ce qu'a écrit Babinsky. En fait, même si beaucoup avait été accompli, comme le faisait remarquer Ouimet avec raison, il restait énormément à faire comme le signalait Babinsky. En 1983, Ouimet disait bien «que la plupart de la correspondance envoyée [par son QG] aux ULF est en français ou sous format bilingue».¹⁵⁰ Toutefois, l'enquête de 1985 concluait que 64,1% des messages recensés venus de Saint-Hubert et 47,4% du reste de la correspondance écrite originant du même QG étaient en anglais seulement.¹⁵¹

Un des auteurs du présent travail a servi à la BFC Saint-Jean entre 1975 à 1978 et il peut affirmer qu'un parallèle existait entre Saint-Jean, une base du Service de l'Instruction, dont le QG est à Trenton, et les ULF de Valcartier. À l'intérieur de la base, qui n'avait pas encore été déclarée ULF, presque tout se faisait en français; dès que les communications avaient lieu avec Trenton et Ottawa, la place du français se rétrécissait au point de rappeler les constatations faites à Valcartier.

Il arrive qu'ailleurs l'état de la situation soit pire. Ainsi, lors d'une réunion des coordonnateurs des langues officielles dans les bases, tenue en mai 1983, le représentant de la BFC Montréal, devenue ULF en 1982, dit que sur sa base, «le besoin de fonctionner largement en anglais existe toujours».¹⁵²

Pas surprenant donc, qu'en novembre 1981, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles fasse comparaître la Défense et appuie ses questions sur les rapports du Commissaire aux langues officielles pour les années 1978 à 1980 inclusivement. La comparution se fait en conformité avec les critères du temps: d'un côté, on retrouve les représentants du ministère, le sous-ministre Nixon en tête, qui défendent leur dossier à fond, envers et contre tous. De l'autre, un sénateur (Guay) ou des parlementaires (messieurs Dawson et Deniger, en particulier) qui ne se montrent nullement impressionnés et qui, à partir de cas bien précis (la langue française à Saint-Hubert, au 202^e Atelier de Longue-Pointe, à Montréal, au *RMC*) auraient dû entamer les belles certitudes des fonctionnaires du ministère.¹⁵³

À un moment, le député Deniger demande «si un Francophone unilingue peut servir son pays dans les Forces armées de la même façon que l'Anglophone unilingue ...»¹⁵⁴ Monsieur Nixon n'a pas aussitôt esquissé sa réponse autour du cas d'un adjudant-maître francophone unilingue à Valcartier, que Deniger le coupe en lui disant: «... ce n'est pas le genre de réponse qui m'impressionne monsieur Nixon.»¹⁵⁵ Alors Nixon se résout à impressionner son interlocuteur avec ce qui suit:

«Aujourd'hui [1981], ce n'est pas plus facile pour un unilingue anglophone d'avancer dans les Forces armées canadiennes que pour un unilingue francophone.»¹⁵⁶

Ce pronostic est un peu osé, pour dire le moins, et c'est le lieutenant-général Thériault qui intervient pour en nuancer la teneur. «... Les fonctions, dit-il, auxquelles peuvent accéder les Unilingues francophones sont ... limitées par les ... unités de langue française. ... [La difficulté d'évoluer strictement en français] ... se retrouve spécialement dans l'Armée de l'Air et dans la Marine.»¹⁵⁷

Nous n'avons pas d'études similaires à celle conduite à Valcartier, en ce qui concerne les autres ULF, surtout celles de l'aviation et de la marine. Mais bien des indices ont été rencontrés jusqu'ici — dont ce

témoignage de Thériault et d'autres à venir — qui tendent à démontrer que la situation du français est pire dans ces deux armées que dans celle de terre.

Allard avait signalé, en 1971, que les ULF ne devaient pas se changer en écoles des langues. À compter de 1980, on a accepté que les ULF de Valcartier puissent jouer un rôle d'école, pour de petits nombres d'anglophones désireux de se lancer dans cette aventure. Le brigadier-général P. Addy, — un des ex-commandants du 12^e RBC — qui dirige la brigade en 1987, a fait, en mai 1983, alors qu'il était colonel, un fort plaidoyer en faveur d'une telle solution.¹⁵⁸ Pour sa part, l'étude de 1985 concluait que les anglophones mutés dans les ULF du 5^e GBC devaient être bilingues à un niveau fonctionnel avant leur arrivée. En effet, selon l'enquêteur, l'anglais langue de travail progresse rapidement dans toute ULF où les anglophones unilingues sont présents: il y a même des exemples de jeunes unilingues anglophones qui, après avoir servi des mois à Valcartier, sont toujours aussi unilingues. Au 5^e Bn S du C, une expérience concernant quatre jeunes soldats anglophones, ayant une connaissance limitée du français, s'est avérée désastreuse. Testés une première fois avant d'arriver à Valcartier et une deuxième après six mois de travail là-bas, leur niveau de connaissance du français avait entre temps... diminué.¹⁵⁹

En 1978, il était devenu clair, dans la marine, que les résultats positifs du recrutement de francophones aboutissaient à une impasse. La seule ULF qui existait ne pouvait tous les absorber de sorte qu'on saupoudrait les francophones dans les différentes unités où ils constituaient parfois des pourcentages importants (plus de 10%) mais où ils étaient très minoritaires. En octobre 1978, l'amiral commandant le Commandement maritime suggère la création d'une autre ULF qui drainera aussi bien des francophones que des anglophones bilingues. Dans sa lettre à Ottawa, le vice-amiral A.L. Collier reconnaît tous les bienfaits créés par la première ULF. Il explique que celle à venir pourrait être un navire plus moderne que le *Skeena*, soit le destroyer porte-hélicoptères *Algonquin*. Au début, l'effectif y serait à 50 ou 55% francophone, le reste de l'équipage étant composé d'un maximum d'anglophones bilingues — ce qui nous laisse entendre qu'il y aurait des unilingues parmi les anglophones. Peu à peu, ajoute Collier, le pourcentage de francophones grimpera. Pour fonctionner au maximum en français, il faudra accepter que le pourcentage de francophones baisse éventuellement sur le *Skeena* (pas en bas de 70% toutefois) et qu'on puisse faire diminuer le nombre de francophones sur certains

navires où ils occupent plus de 10% des postes. Les études menées par la marine concluent de façon positive en ce qui concerne cette nouvelle ULF.¹⁶⁰ Le lieutenant-général Smith, SMA(Per), acceptera cette proposition, le 6 décembre suivant.¹⁶¹ À cette initiative de la marine, ajoutons le déménagement à Québec, en 1983, de la Réserve navale que nous avons mentionné au chapitre 11. Le directeur de cette réserve, au Québec, en 1983, le capitaine (Marine) Pollard, disait même qu'on allait dans la direction d'une base navale québécoise, qualifiée, par lui de «nécessité évidente».¹⁶²

Concernant les ULF hors Québec, le plan révisé de 1980 a maintenu le principe initial des 90/10: c'est la seule façon de permettre à des francophones de travailler en français, tout en reculant la possibilité qu'ils soient assimilés culturellement ou linguistiquement, a-t-on soutenu.¹⁶³ À cette occasion, on ne se penche pas sérieusement sur la question de l'utilisation d'une ULF comme école de langue, ce que vraisemblablement sera l'*Algonquin* selon ce qu'a proposé Collier en 1978. Un rôle qui est d'ailleurs déjà dévolu au *Skeena*.

En septembre 1975, le Conseil du Trésor publie une directive qui vise à implanter la seconde partie de la Résolution sur les langues, adoptée par le Parlement en juin 1973.*

Ainsi naît un nouveau concept, celui des unités travaillant en français (UTF) qui devaient permettre à des fonctionnaires de la Région de la capitale nationale d'utiliser principalement le français, ce qui signifie que, dans bien des cas, mais pas toujours, cette langue devrait ainsi se trouver à un niveau hiérarchique supérieur à celui des ULF. En multipliant les fonctions où le français serait surtout employé, on espérait améliorer les possibilités d'avancement professionnel du français. Ces UTF constitueraient un milieu d'accueil pour les francophones unilingues et permettraient un plus grand usage du français par les anglophones bilingues.

Les UTF respecteraient la loi C-120 dans leurs communications avec le public. À l'intérieur, on y travaillerait en français à moins qu'un service à un membre de l'unité ne soit exigé en anglais. Avec les bureaux régionaux hors du Québec, les UTF communiqueraient en anglais ou dans les deux langues; avec ceux du Québec ou avec

* La première partie de cette Résolution, essentiellement l'annotation et la désignation linguistique des postes, sera traitée aux chapitres 14, pour les militaires, et 18, pour les civils.

d'autres UTF, le tout se ferait en français. Les ULF expérimentales de la Région de la Capitale nationale seraient toutes converties en UTF.¹⁶⁴

Cette directive annonçait des délais de désignation et de mise en marche des UTF, ainsi que des détails quant à leur place dans les organigrammes, que beaucoup jugèrent irréalistes: le chapitre 18 décrit un cas d'espèce de résistance à cette initiative. Quant au reste, Armand Letellier le raconte: après avoir mis le projet sur les rails au milieu d'immenses difficultés, Letellier se rendit compte que le gouvernement reculait devant la vague de mécontentement que cette histoire suscitait chez ses fonctionnaires anglophones au nom desquels leurs syndicats rejetèrent le concept même d'UTF.¹⁶⁵ Les UTF ne naquirent pas et l'effervescence qu'elles avaient créée avait attiré l'attention de centaines de personnes, dans tout l'appareil gouvernemental, qui avaient été détournées d'objectifs plus essentiels durant des mois.

De cet épisode, on peut se douter que la place du français langue de travail ne s'est guère étendue à Ottawa même. À de rares exceptions près, les éléments du QGDN opèrent en anglais, d'où les constatations que nous avons déjà rapportées concernant les communications unilingues anglaises reçues du QGDN par les ULF. D'ailleurs, le général Thériault avance, en novembre 1981, devant le Comité mixte, que le travail de la haute direction du ministère se fait essentiellement en anglais.¹⁶⁶ Deux jours plus tôt, le représentant du Commissaire aux langues qui assistait aux auditions avait déploré le peu de français utilisé hors des ULF. Il avait ensuite demandé quelles initiatives étaient prises au niveau de la haute direction pour promouvoir le français? Un sous-ministre anglophone s'adresse-t-il à son personnel francophone dans la langue de ce dernier?¹⁶⁷

Il est intéressant de noter que le *Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984* incluait ce qui suit:

«Au mois d'août 1981, le Ministère a pris les dispositions nécessaires pour que les participants aux réunions, aux conférences et aux séminaires de la haute direction au Quartier général de la Défense nationale puissent disposer de l'ordre du jour, du procès-verbal et de tout autre document dans les deux langues officielles. On a également pris des dispositions pour que les participants à ces réunions sachent qu'ils ont le droit de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Depuis cette date, l'ordre du jour et le procès-verbal des réunions du Ministre de la Défense nationale (MDN), du Sous-ministre (SM) et du Chef de l'état-major de la Défense (CED), des réunions du Conseil de la Défense, du Comité de gestion de la Défense, du Conseil des Forces armées, des séances des

comptes rendus opérationnels du CED, ainsi que des réunions de la haute direction ont été diffusés dans les deux langues officielles.»¹⁶⁸

Plusieurs des aspects de ce paragraphe ont dès lors effectivement été mis en marche. Est-ce à dire que le français langue de travail ait depuis pris beaucoup de place au QGDN? Le Commissaire, dans son rapport spécial de janvier 1987, s'attaque spécifiquement à cette question mais d'une façon plus générale, accusant le ministère, à partir de trois cas bien étayés dont nous reparlerons en temps et lieu, de ne rien faire pour implanter le français comme langue de travail.¹⁶⁹

Le DGLO, monsieur Guy Sullivan, qui a déjà aidé le ministère à se sortir d'une telle difficulté sur la fin des années 1970, semble encore prêt à utiliser à nouveau une tactique qui a bien réussi. Dans une présentation aux ministres Beatty et Dick, du 17 février 1987, il place les déficiences relevées au milieu d'un tas d'accomplissements positifs et de problèmes difficiles à régler.¹⁷⁰

Suivent, en mai, deux difficiles comparutions du ministère devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat. Le 19, au Comité permanent de la Défense nationale, le lieutenant-général J. de Chastelain, Chef du personnel, avance des mesures qui annoncent un nouveau leadership qui sera exercé par la haute direction du ministère et qui ira dans le sens des questions posées par le sous-commissaire Lalande six ans plus tôt.¹⁷¹

Dans les faits, le Directeur général du Secrétariat exécutif du ministère a envoyé, en février 1987, une note destinée à tous disant que l'utilisation du français serait promue par un nombre de mesures, entre autres, grâce à l'utilisation par les employés de la langue de leur choix dans leur correspondance ou, encore, lors d'exposés et de discussions ayant lieu dans les comités de gestion. À ce stade, une directive plus détaillée est en préparation¹⁷² qui aboutira à plusieurs initiatives dont celle de tenir en français, une fois par semaine, le jeudi, à compter du 2 juillet 1987, la réunion journalière de la haute gestion du ministère.¹⁷³ Ces mesures démontrent assez bien que, jusqu'en 1987, à part les textes traduits, le français comme langue de travail était à peu près absent parmi les hautes instances du ministère, ceci malgré les excellentes intentions affichées en 1981.

Hors d'Ottawa, dit-on en mai 1987, cet aspect des programmes des langues officielles du ministère se porterait assez bien. Le général P. Manson, CED, assure que le français est utilisé dans les airs à Bagotville

et ce, sans causer de problème de sécurité.¹⁷⁴ Quelques jours plus tard, les échanges entre représentants politiques et militaires sur les ULF et la langue française se déroulent relativement bien, chacun se montrant prêt à accepter poliment le point de vue de l'autre.¹⁷⁵ Jusqu'à ce que la députée Anne Blouin explose parce que le Centre médical des Forces canadiennes, à Ottawa, n'est pas capable de servir en français ses patients francophones. De Chastelain, dans sa réponse, rappelle que les Forces manquent de médecins, anglophones ou francophones. Tout en réfutant l'argument voulant qu'on ne puisse être soigné en français à Ottawa, il accepte le fait que les dossiers des patients doivent être remplis en anglais, même par les médecins francophones, afin que tous les manipulateurs attirés les comprennent. Le député Charles Hamelin, coprésident de la séance, s'exclame: «C'est incroyable!».¹⁷⁶

En cette occasion, bien que certaines déficiences entourant les ULF soient soulignées — manque d'un escadron francophone de transport aérien, par exemple¹⁷⁷ — les députés et sénateurs se montrent assez prêts à accepter la version qu'on leur donne à ce sujet. Ainsi, la base navale au Québec se traduit, en termes pratiques, par le QG de la Réserve navale et un encouragement très ferme à la création d'escadrons de la Réserve navale qui, effectivement, naissent au fil des ans au Québec.¹⁷⁸ L'idée d'une vraie base à l'embouchure du fleuve, à laquelle seraient attachées quelques unités, n'est pas évoquée publiquement.

Après ces comparutions, le ministre associé Paul Dick rédige une réponse, au rapport de janvier du Commissaire aux langues officielles où il fait état des efforts consentis pour améliorer la place du français au QGDN.¹⁷⁹ Mais la chose n'en reste pas là et, sur ce point particulier, comme sur d'autres de son rapport de janvier, le Commissaire se montre insatisfait. Durant l'été, les consultations se poursuivent et, en août, une partie de la 393^e réunion du Comité de gestion de la défense est consacrée aux langues officielles. Le directeur-général de l'information, le brigadier-général J.R.C. Bertrand, fait alors ressortir que la cheville ouvrière du programme reste les ULF et, en particulier, la 5^e Brigade qui rencontre beaucoup de succès dans ses entreprises, ne crée pas deux forces et permet de retenir dans les Forces les jeunes francophones.¹⁸⁰ Presque vingt ans après sa mise sur pied, un haut gradé avançait donc ce que la plupart des militaires francophones pensaient depuis longtemps, et ce qu'Allard avait voulu soutenir contre Pearson, soit qu'on pouvait respecter les droits et la culture des francophones sans que les forces

n'éclatent. Au témoignage de Bertrand, s'additionne la bonne volonté du général commandant du Commandement aérien qui désire mettre sur pied une autre ULF hors Québec et faire en sorte qu'elle fonctionne.¹⁸¹ Quant au sous-ministre D.B. Dewar, il intervient longuement et de façon très positive en faveur d'une amélioration de la présence culturelle et linguistique française dans les forces en général mais, surtout au QGDN où le leadership, en ce domaine, doit être évident.¹⁸²

Le 26 novembre suivant, le *Bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme* devait tout de même conclure que les objectifs de 1972, concernant les ULF et le français comme langue de travail, n'avaient pas été rencontrés.¹⁸³ Le 7 décembre suivant, le ministre Beatty prenait à son tour la plume et adressait à D'Iberville Fortier une lettre qui engageait son ministère de façon beaucoup plus précise que celle de Dick, du mois de juin précédent. Il y admettait que la Défense accusait «de sérieux retards par rapport au reste de l'appareil gouvernemental en ce qui touche la langue de travail».¹⁸⁴ De plus, il reconnaissait que cela était «l'élément central autour duquel gravitent tous les autres points [de]... votre rapport spécial».¹⁸⁵ Il rappelait les initiatives du QGDN, dans le domaine de la langue de travail, et disait souhaiter que les autres éléments des Forces canadiennes ne tardent pas à lui emboîter le pas.¹⁸⁶ Il est trop tôt pour analyser les effets réels découlant de ces nouvelles tentatives. Mais comme la mentalité positive de 1987 nous apparaît différente de celle qui accueillit le rapport spécial du CLO de 1977!

Au risque de paraître autoencenseur, il nous faut mentionner l'importance que la langue française et les francophones ont pris à Ottawa, au Service historique de la Défense nationale, depuis 1974. Jusque-là, comme l'avancait le directeur, le docteur W.A.B. Douglas, le Service historique avait été essentiellement constitué d'anglophones, très souvent unilingues. Avec l'afflux d'ULF, depuis 1968, et les prévisions de leur accroissement en nombre jusqu'en 1987, allaient se multiplier les rapports historiques et archives de toutes sortes en langue française, que les historiens et archivistes du Service devraient traiter. De plus, pensait Douglas, il fallait qu'un point de vue francophone puisse être fourni dans les histoires officielles. Pour atteindre ces objectifs, Douglas et Letellier s'entendirent, en décembre 1973 et janvier 1974, sur le principe de la mise sur pied d'une section francophone, au sein du Service historique, où le travail serait fait en français. Malgré la décroissance des effectifs alors en cours au QGDN, le Service historique, du fait que cette nouvelle section avait été acceptée par les autorités, parvint à

maintenir plus ou moins ses effectifs.¹⁸⁷ Mais, plus important, des historiens canadiens francophones ont commencé à faire carrière, dans leur langue, au sein d'une discipline où, jusque-là, les leurs n'avaient fourni que des efforts individuels épisodiques. Depuis 1974, des milliers de pages d'histoire socio-militaire canadienne sont dues à cette section dont les membres ont pris une place importante dans le réseau canadien et international de l'histoire militaire. Il est clair, par cette expérience, qu'avec la volonté, il soit possible d'obtenir à Ottawa des unités travaillant en français, comme l'avait voulu le gouvernement en 1974-1975.

Les ULF des Forces en 1987

Si, d'une part, il nous apparaît certain que la langue française a fait une percée significative dans les Forces canadiennes, il est évident, d'autre part, qu'il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être reconnue égale à l'anglais. Nous aurons amplement l'occasion de vérifier la valeur de ce jugement. Terminons maintenant notre tour d'horizon des ULF sur quelques brefs commentaires.

Nous avons déjà touché à un aspect du problème, celui du personnel compétent, dans le rapport Bachand et les suites qu'il a eues. Mais, il y a plus. Il fut impossible de faire approuver par les autorités compétentes une liste de 22 nouvelles ULF qui leur avait été présentée dès août 1974.

Les raisons pour retarder le projet étaient nombreuses, et Armand Letellier décrit bien tout le processus frustrant que ce projet eut à suivre aussi longtemps qu'il fut en poste, soit jusqu'à la fin de 1977. Résumons donc les événements. Il y a d'abord une certaine interrogation amenée par le schéma des communications. La base de Saint-Jean, par exemple, qui offre des services à l'École des langues des Forces canadiennes, dont le fonctionnement est partiellement anglais, peut-elle être ULF? Ces réserves sont rapidement mises de côté, mais leur expression retarde le processus de mise en marche, puisque chaque explication doit être longuement rédigée et appuyée avant d'être prise en considération lors d'une réunion subséquente du comité approprié. Les semaines de délai s'additionnent vite si on ajoute certains obstacles. Ainsi, il y a résistance du côté des services de sécurité et des renseignements quant à la conversion en ULF de leurs unités du Québec.¹⁸⁸ Rapprochons ce témoignage par Letellier du tableau n° 11 du chapitre 11 et de certaines parties de l'étude du Commissaire de 1977¹⁸⁹ qui vont tous dans un sens: il y a une allergie

aux francophones dans ce secteur. Cet accrochage est accompagné d'une attitude similaire du côté des communications où l'anglais serait inamovible, selon plusieurs experts.^{190*}

En plus de ces barrages à enfoncer, il fallait expliquer les raisons du choix de chaque unité d'aviation, alors que le plan de 1972 avait été accepté et que les études, quant aux ressources disponibles pour les nouvelles ULF, avaient été menées de façon experte, concluant positivement.¹⁹¹ Vient se greffer à tout cela un débat politique intéressant: une des ULF devait être le 405^e Escadron de patrouille maritime de la base de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, ce qui aurait ouvert aux francophones, dans leur langue, une nouvelle spécialité. Or, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse s'oppose publiquement et par écrit à cette greffe de francophones dans l'Annapolis.¹⁹² Alors que le CED Dextraze, de passage à Moncton, déclare que le 405^e Escadron doit devenir ULF, peu importe les oppositions locales, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit, pour sa part, au printemps 1976, qu'aucune décision ferme n'a été prise à ce sujet.¹⁹³ Au niveau politique, l'affaire est sensible. Mais fallait-il empêcher les 21 autres ULF de naître à cause de la population de la région de Greenwood? Le dossier ne fera en effet aucun progrès avant septembre 1982. À ce moment, le CED laissait entrevoir que le 427^e Escadron de transport et de sauvetage (Trenton) et le 405^e Escadron deviendraient ULF dans un avenir qui pourrait être rapproché mais qui n'a toujours pas été réalisé en 1987.¹⁹⁴

Sans doute qu'en 1975-1976 la situation est compliquée par un autre élément. À cette époque, le ministre de la Défense est l'honorable James Richardson, qui n'a jamais été un chaud partisan du fait français au Canada. Le dossier des nouvelles ULF sera sur son bureau, pour approbation, à compter du 4 novembre 1975 et jusqu'à son départ, le 13 octobre 1976. Un jour, l'adjoint exécutif de Richardson dit à Letellier que le ministre «n'était pas particulièrement pressé à voir se créer d'autres ULF... [et que Letellier]... devait calmer son impatience».¹⁹⁵ Quelques extraits des *Débats* serviront de preuves au fait que même ses adversaires politiques accordaient peu de crédibilité aux prises de position de Richardson en faveur du B et B alors qu'il était ministre de la Défense.¹⁹⁶ Quant à son orientation politique après qu'il eût quitté le parti libéral du Canada, il l'a publiquement résumée ainsi à maintes reprises: un Québec bilingue dans un Canada anglais.

* Comment expliquer, alors, l'emploi de signaleurs francophones (bilingues) dans l'ONU au Congo entre 1960 et 1964?

La partie du programme de 1972 portant sur les ULF est donc rapidement tombée en désuétude. Dès 1974, les retards ont commencé à s'accumuler causant dépit et frustrations chez plusieurs.¹⁹⁷ L'épisode des unités travaillant en français avait donné un autre coup de frein. En 1982, la liste des ULF s'allongeait, il est vrai; mais, comme nous l'avons vu, on restait encore loin des objectifs de 1972. Le plan des langues officielles (militaire) que la Défense soumet au Conseil du Trésor, en mars 1983, est approuvé par ce dernier en août suivant sous trois conditions, l'une étant que l'on refasse la distribution des ULF, des ULA et des UN dans la perspective d'un plus grand nombre d'ULF.¹⁹⁸ En 1987, rien n'avait transpiré de cette redistribution et on n'a pas entendu parler qu'un coup d'accélérateur serait donné à la désignation des ULF en retard sur le plan de 1972 même si, entre temps, le nombre total de militaires a augmenté de quelques milliers au Canada, ce qui suppose — et les statistiques du chapitre précédent soutiennent cela — que la quantité de francophones a aussi fait un bond dans les années 1980.

En 1982, le brigadier-général Derek McLaws, dans un rapport dont nous aurons à reparler, disait que les buts en personnel des ULF devaient faire l'objet d'un réexamen. «Par exemple, pourquoi les ULF ne devraient-elles offrir, à un moment précis, de l'emploi qu'à 50% des francophones des Forces — pourquoi pas à plus? Pourquoi la proportion d'anglophones dans les ULF devrait-elle être de 20% pour celles du Québec et de 10% ailleurs? Quand ces pourcentages devraient-ils être obtenus et maintenus?»¹⁹⁹

À notre avis, cette révision des objectifs et ses résultats, si elle avait lieu et était rendue publique, permettrait à toute la population militaire de reprendre contact et même, surtout parmi ceux ayant joint les Forces depuis 1973, de se colleter avec cet aspect essentiel du plan de B et B que sont les ULF.

Troisième partie

La formation des militaires

Les deux langues officielles et les nombreuses cultures du Canada sont l'expression des valeurs que nous chérissons, tout comme l'immensité du pays est à l'image de notre force et de notre diversité.

L'environnement physique a influencé notre façon de vivre, de penser et de réagir. Le pays nous a modelés en même temps que nous l'avons apprivoisé et valorisé.

Les tâches ardues qui se sont présentées nous ont toujours été occasion de dépassement. En effet, si le Canada s'étend aujourd'hui d'une extrémité à l'autre du continent et jusqu'à l'Arctique, c'est que des visionnaires tenaces ont voulu exploiter le potentiel au-delà des limites des quatre petites colonies d'origine. Pays aujourd'hui très développé, il doit son essor aux hommes d'action qui l'ont mis en valeur. Pays généreux, sa fécondité est le fruit du labeur d'un peuple de cultivateurs et de pêcheurs industriels et enthousiastes.

Mais, avant tout, le Canada est terre de liberté, parce que ses enfants ont appris à accepter leurs différences et à les apprécier. La liberté et l'unité nationale reposent sur la dualité linguistique et la diversité culturelle de notre pays et elles en sont aussi les plus sûrs garants.

Nos langues officielles valent plus encore. Deux de nos plus purs joyaux, ne recèlent-elles pas des possibilités insoupçonnées? Entrons dans l'avenir, convaincus que nos deux langues officielles ne sont pas des sources de conflits ni des boulets à traîner, mais des moyens privilégiés de libre expression et d'authentique épanouissement individuel et collectif. Ne laissons donc pas la richesse se tourner en ferment de division. Notre vocation essentielle n'est-elle pas la recherche incessante de l'unité?

Gordon Robertson, *Un choix national*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1977, p. 78

Au Canada, l'armée de terre avait déjà admis que les membres de sa minorité de langue française devenaient plus performants, et ce beaucoup plus rapidement, si on leur fournissait l'instruction de base dans leur langue. À partir de 1969, cette pratique commence à s'étendre aux autres armes et l'éventail des métiers que l'on peut apprendre en français s'élargit. De fait, le commandement de l'Instruction avait abouti très tôt à des plans ambitieux que la direction générale du B et B se contenta d'annexer, en 1971-1972. Mais, des considérations à court terme entravèrent rapidement le déroulement prévu. Lorsqu'en 1985 on étudia l'évolution de la question, on dut se rendre compte, qu'à part la belle façade, le *FRANCOTRAIN* était encore bien loin de ses objectifs initiaux.

Pour la formation et le développement des officiers, il s'agissait, au tournant des années 1970, de donner suite à ce qui existait déjà (par exemple, le Collège militaire de Saint-Jean). Mais, il fallut des directives fermes du général Jacques Dextraze pour faire progresser les responsables. Des objectifs furent fixés quant à la présence du français et des francophones, aussi bien au niveau de l'élève-officier qu'à celui de l'officier d'expérience suivant des cours de développement durant sa carrière. Les succès obtenus en 1987, bien que loin de ceux fixés en 1972, se comparent quand même bien à ceux du *FRANCOTRAIN*.

13

Le Francotrain

La formulation d'un plan d'instruction en français

Le rapport de Ross (1967) contenait des recommandations visant à rendre disponibles en français l'instruction militaire de base (voir recommandations 22 à 31 de l'annexe PP du tome I, p. 383). L'expérience sectorielle qu'avait menée l'Armée dans ce domaine s'étend, à compter du 1^{er} mai 1968, lorsque l'École des recrues des Forces canadiennes (ERFC) est mise sur pied à l'usage de toutes les recrues francophones.¹ Désormais, il y a donc deux flots de recrues: l'un, anglophone, coulant par Cornwallis; l'autre, francophone, par Saint-Jean, où se trouve l'ERFC.²

Ces écoles de recrues, comme tout ce qui concerne l'instruction, sont chapeautées par le Commandement de l'Instruction dont le siège est à Winnipeg. À l'été 1967, presque toutes les fonctions d'instruction qui existaient, dans les trois QG d'avant 1964, ont été transférées à Winnipeg. L'étape suivante, soit la possibilité de suivre des cours techniques en français, allait être un objectif relevant de ce commandement. Allard tenait beaucoup à la création d'une école technique pour francophones, ce qui a fait l'objet — avec les unités de langue française et l'éducation en français des enfants des militaires — des projets présentés et acceptés au ministère et au Cabinet pendant l'hiver 1967-1968.³ Par ce fait, l'École technique des Forces canadiennes (ETFC) est protégée par le Premier ministre Pearson et ses successeurs selon la lettre de Pearson à Cadieux du 21 mars 1968 (chapitre 8, tome I, p. 231-2).

Pour arriver à cette première conclusion favorable, les spécialistes ont dû s'activer. En décembre 1966, ils ont commencé à réfléchir sur la façon d'amener des cadres bilingues au QG du Commandement de l'Instruction; à long terme, prévoient-ils, il faudrait qu'il y ait de tels cadres dans tous les centres d'instruction afin de fournir une assistance en français aux stagiaires.⁴ Après la parution du rapport Ross, il ne s'agit plus seulement d'assister les soldats francophones dans leur

langue, lorsqu'ils sont à l'instruction, mais de pourvoir en français à toute leur instruction jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau de spécialisation (QM*-3). C'est ainsi qu'en décembre 1967, un nouveau document aborde trois possibilités: une école technique, qui serait au Québec, une école des armes de combat qui, à Valcartier, réunirait les jeunes fantassins, artilleurs et blindés, et une école navale, à Cornwallis, pour la formation des marins.⁵ En janvier 1968, on parle d'offrir en français dès l'été, dans la future école technique, le cours de technicien-radio; on étudie l'ajout d'autres métiers et la formation des aspirants-officiers francophones dans leur langue.⁶

Cette bonne volonté est sévèrement contrariée par le petit nombre d'instructeurs bilingues disponibles.⁷ De plus, la vaste réorganisation, lancée en 1964, n'est toujours pas terminée. Après avoir vidé le QGDN de ses cadres instructionnels, au profit de celui de Winnipeg, on s'avise, dans les premiers mois de 1968, de reconstruire à Ottawa une direction générale qui formulerait les directives concernant l'instruction des recrues, les cours de langues, les collèges militaires et l'enseignement supérieur: il est entendu que l'administration de ces directions relèvera cependant du Commandement de l'Instruction.⁸ Nous n'avons pas l'intention de faire l'historique de ce secteur de la Défense nationale. Disons simplement qu'il a subi des changements depuis 1968 et que, depuis plusieurs années, il a pris le nom de Direction générale — Recrutement, éducation et instruction (DGREI). La suite de ce chapitre traitera de domaines touchant de près ou de loin à cette DGREI.

En février 1968, Allard a expédié à tous les commandements le document de synthèse sur le B et B préparé par le major-général Pollard, du Commandement aérien, afin que cette réflexion serve de base aux réactions que chacun prépare.⁹ C'est grâce à cette initiative que le major-général R.C. Stovel, du Commandement de l'Instruction, prend la plume, le 12 février, pour résumer ce qui a été accompli chez lui depuis 1967, et que nous venons de rapporter. À ce moment, Stovel promet une étude plus précise pour bientôt. De fait, ses nouvelles observations arrivent le 12 mars. Stovel n'y fait aucune référence au travail de Pollard: selon lui, la réflexion sur le B et B, par le Commandement de l'Instruction, a débuté dès la réception du rapport de Ross, au printemps 1967. La plus grande partie de ce

* Depuis 1968, ces niveaux, dans l'instruction de la troupe, ont été désignés de différentes façons. Nous utiliserons, dans ce chapitre, l'abréviation de 1987, QM, pour résumer l'expression du moment qui parle de «qualifications de métier».

qu'il écrit en mars se retrouve déjà, sous une autre forme, dans sa lettre du 12 février, où l'on rencontre par exemple l'évidente nécessité d'avoir le nombre nécessaire d'instructeurs bilingues pour accompagner la progression du nombre des cours à offrir en français. À ce sujet, se basant sur le fait que 25% des forces seront francophones, Stovel a fait parvenir à Ottawa une étude sur les postes bilingues dont il aura besoin chez lui. Pour le moment, admet-il, il ne peut accomplir beaucoup. Aux élèves-officiers étudiant dans les universités et se destinant à l'armée ou à l'aviation, on peut offrir la phase de l'instruction en français (qui se déroule durant l'été). Les élèves-officiers francophones qui viennent des collèges militaires feront cette phase en anglais. En 1969, on compte offrir une phase I en français à tous les élèves-officiers francophones; à mesure que le nombre d'instructeurs qualifiés augmentera, le français s'étendra aux phases II et III. Cela dit, les cours d'anglais resteront au programme de la formation des officiers francophones.

Notons que Stovel accepte les recommandations de Ross qui font une très large part à l'apprentissage de l'anglais pour les francophones, ce que ne manque pas de souligner Letellier dans son livre.¹⁰ Stovel semble en effet vouloir s'en tenir strictement à ce qui a été défini: élargir le débat ne l'intéresse pas. Ainsi, comme Ross n'a pas mentionné la formation militaire des officiers médecins et dentistes ou, encore, des officiers sortis du rang, il suppose que la situation du moment est satisfaisante.

Pour les militaires du rang, Stovel revient à ce qu'il a écrit en février en précisant que, pour le moment, mis à part le cas des fantassins, toute l'instruction se passe en anglais. Il rappelle aussi que même si certains cours techniques pourront se donner en français à Saint-Jean, il est impensable de songer à tous les offrir dans ce site, car le dédoublement des équipements et des lieux que cela impliquerait serait trop coûteux. Autrement dit, de nombreux cours techniques seront un jour offerts en français ailleurs qu'à Saint-Jean et, le plus souvent, hors du Québec.

Stovel appuie la création d'un centre francophone d'instruction aux armes de combat jusqu'au 3^e niveau de spécialisation. Le but ultime qu'il cherchera à atteindre sera de fournir l'instruction en français dans

les 97 métiers du moment*, même s'il entrevoit quelques problèmes dans ceux qui regroupent un très petit nombre de membres. Stovel évoque, évidemment, la question des outils de travail qui devront être disponibles en français et qui, pour le moment, sont unilingues anglais.

Lorsqu'il aborde les cours de langue (objet d'attention au chapitre 15) Stovel laisse clairement entendre que c'est surtout l'enseignement de l'anglais aux francophones. Encore ici, il garde des oeillères bien commodes, refusant d'envisager que le fardeau du bilinguisme dans les Forces soit mieux partagé à l'avenir entre anglophones et francophones. Cependant, il admet que les cinquante postes réservés à des anglophones qui apprennent le français (50 en mars et 60 à partir de juin 1968) devront être remplis.¹¹ En bref, le Commandement de l'Instruction est prêt à aller de l'avant en fonction des moyens dont il dispose et disposera.

Le 29 avril 1968, une ébauche du plan d'implantation de ce que Winnipeg a proposé, pour l'instruction en français, se met à circuler à Ottawa. Le colonel S.V. Radley-Walters, directeur de l'instruction au QGDN — la seule cellule d'instruction qui n'avait pas encore été déplacée vers Winnipeg — a préparé ce document. Il veut recevoir les commentaires des destinataires pour le 7 mai, car le tout devra ensuite passer par le CP et le Conseil de la Défense.

Radley-Walters a ajouté quelques éléments à ceux que Stovel nous a déjà mentionnés, et son plan est basé sur certains facteurs:

- on n'y parle que de la troupe;
- 25% des recrues seront unilingues francophones;
- les femmes ne font pas partie de la présente projection;
- idéalement, l'instruction en français d'une spécialité commencera lorsque tous les instruments de travail seront disponibles en français;
- on concentre l'attention, en premier lieu, sur les métiers liés aux armes de combat ou aux opérations;

* Avant l'unification, il y avait, au total, dans les trois armes, 322 métiers enseignés à la troupe (marins, soldats ou aviateurs), sans compter les 28 spécialités du côté des musiciens. Les 225 métiers qui sont disparus dans la restructuration d'après 1965 sont indicatifs de la profondeur des changements intervenus.

- il ne sera pas possible d'offrir tous les cours en français;
- les cours navals en français ne se donneront qu'à l'école de la flotte, à Halifax et Cornwallis;
- la partie pratique de ces cours se fera sur un navire de langue française.

Si l'on commence par le cours de technicien-radio, à Saint-Jean, c'est qu'il est le plus simple à organiser; les leçons qu'on tirera de cette expérience seront utilisées ailleurs. Dans ce secteur, le coût de l'implantation de l'instruction en français sera abordable et la présence francophone est nécessaire. Depuis le 1^{er} avril, on peut compter sur la présence de vingt recrues francophones par année se destinant à ce métier. Pour mettre sur pied ce cours, il faudra combler treize nouveaux postes d'instructeurs à l'aide de militaires qualifiés venus d'autres commandements que de celui de l'instruction. De plus, il faudra trouver les fonds nécessaires (traduction, aménagements nécessités à Saint-Jean, etc.) à l'intérieur du budget 1968-1969 qui a été approuvé avant que cette question ne surgisse.

Le document de Radley-Walters introduit également le concept de phases d'implantation. Même si, en principe, tous les métiers devraient être disponibles en français, des contraintes — coûts, manque de personnel qualifié — existent qui forcent à planifier et à faire des sélections qui iront dans le sens d'une expansion graduelle de l'instruction en français.

La phase I fournirait l'instruction en français, jusqu'au QM-3, dans seize métiers: quatre qui seraient enseignés à Saint-Jean, trois à Valcartier et neuf à Halifax. Suivrait une phase H qui chercherait à enseigner quinze métiers techniques à Saint-Jean.

Pour rencontrer tous les besoins des deux phases, il faudra 256 civils et militaires pour les nouveaux cours à Saint-Jean, ainsi que 43 à Halifax et Cornwallis; aucun à Valcartier puisqu'on utilisera le personnel y offrant déjà des cours en français.

La phase I du plan s'accomplira sur deux ou trois ans, et la II, sur un nombre d'années indéterminé qui dépendra de l'évolution des contraintes.

Le document se termine sur les recommandations suivantes:

- que le Commandement de l'Instruction initie le projet pilote à Saint-Jean, avec treize instructeurs et un budget de 680 000 \$;
- qu'à Valcartier on commence à offrir les cours déjà mentionnés;
- qu'à Halifax et Cornwallis, on entreprenne d'offrir huit métiers en français.¹²

Le 24 mai, un document est prêt à être soumis au Bureau de révision des programmes dans lequel on expose les buts recherchés, le nombre de personnes ainsi que les fonds nécessaires. On divise maintenant le programme en trois phases.

Tableau 21

PHASES DE L'INSTRUCTION EN FRANÇAIS PROPOSÉES EN MAI 1968

PHASES	BUTS ET LIEU	ANNÉE
I	Technicien-radio à Saint-Jean	1968/1969
II	Trois nouveaux métiers à Saint-Jean Huit métiers navals à l'École de la flotte à Halifax Cours pour fantassins, cavaliers et artilleurs à Valcartier	1969/1970 à 1971/1972
III	Nombre de métiers se multiplie à Saint-Jean en fonction des unités de langue française	1972/1973 à 1976/1978

On recommande que la phase I soit immédiatement approuvée, afin qu'elle prenne son envol en février 1969, et que le principe des deux phases suivantes soit accepté.

Toutes les explications déjà vues se trouvent dans cette appréciation de mai 1968. C'est un long document, contenant des annexes techniques où les coûts bien détaillés apparaissent. On y rencontre aussi une étude des besoins et prévisions. Par exemple, le métier de technicien de cellules acceptera annuellement 95 candidats mais, au bout du compte, 86 seulement réussiront le cours, cette projection étant basée sur les 10% de pertes que ces cours subissent habituellement chez les anglophones.

Du côté de la marine, puisque des ententes internationales stipulent, dit-on, que les communications entre unités de nationalités différentes se feront en anglais, cette langue restera obligatoire dans tous les métiers touchant ce domaine. Ainsi, les signaleurs, les radios et les radaristes francophones continueront de recevoir leur instruction en anglais: les autres métiers pourront être appris en français.¹³

Mais, les délais s'allongent. En avril 1968, Allard avait prévu que le cours pilote en français commencerait, à Saint-Jean, en septembre 1968;¹⁴ dans les faits, on n'y arrivera qu'à l'été 1969. La volonté d'Allard de favoriser le développement des cours techniques à Valcartier, plutôt qu'à Saint-Jean, n'aide guère; les fonds sont limités pour l'année 1968/1969; le nombre de recrues francophones se destinant au métier de technicien-radio doit d'abord exister avant que le cours ne débute; de même, doit-on mettre en place l'infrastructure humaine (instructeurs) et matérielle (outils de travail en français et salles de cours, par exemple).

Avant que la phase I prenne officiellement son départ, beaucoup d'événements auront lieu. Entre autres, le lieutenant (Marine) R.C. Auriat conduira une étude de «faisabilité» autour des huit cours navals à offrir à Halifax, dont les résultats seront prêts en décembre 1968. Auriat relève certaines zones de problème. Ainsi, les navires opérationnels ne peuvent prendre à leur bord, pour les phases pratiques, plus qu'un certain nombre de techniciens en formation. Dans un destroyer, il y a 18 des 217 postes réservés à cette fin; sur un porte-hélicoptères, c'est vingt. S'il en prenait plus, un navire opérationnel devrait être converti en navire d'instruction. Les cours techniques pour les francophones vont former trop de marins pour qu'ils soient tous accueillis, lors de leurs phases pratiques, par la seule unité de langue française navale. Dans ce cas, il faudra donc prévoir intercaler les surplus de francophones dans des cours qui se donnent à terre, même si certaines de ces périodes de formation devraient en principe avoir lieu plus tard dans la formation du marin.

Parmi les autres facteurs critiques relevés par Auriat se trouvent le personnel d'instruction et les outils de travail en français. Cela dit, les projections que le Commandement maritime a fournies, dès décembre 1967, en fonction des huit cours prévus, restent vraies et les problèmes envisagés ne sont pas insurmontables.¹⁵

La discussion se poursuit donc toujours, sans aboutir en cette fin de 1968. Le 11 décembre, une très importante rencontre a cependant

lieu à Ottawa où tous ceux concernés de près par les changements que créera l'instruction en français ont été réunis. Parmi les présents, se trouvent, bien sûr, le général Allard, qui préside la réunion, le major-général W.K. Carr, qui a remplacé Stovel au Commandement de l'Instruction et le colonel W.W.K. McConnell, directeur général du logement.

Allard amorce la réunion en situant l'École technique parmi les solutions qui doivent lever les obstacles existant sur la route des francophones. Puis, les décisions débutent. L'École technique sera à Valcartier, décrète Allard. Ensuite, il confirme son acceptation de s'attaquer, en premier lieu, à rendre disponibles en français 26 métiers. L'ETFC sera chargée, dans son domaine, d'instruire le soldat jusqu'au QM-3: pour les niveaux 4 et 5, on ira à d'autres écoles où des cellules francophones existeront. À long terme, l'instruction en français dans les armes de combat s'étendra jusqu'aux niveaux 5 et 6. Enfin, il n'y aura pas de duplication coûteuse des lieux d'instruction.

Du côté de la traduction, on s'occupera d'abord, autant que possible, des documents de base. Comme il y a des limites aux ressources que l'on peut affecter à cette activité, les documents techniques et tous les autres pouvant servir à des niveaux supérieurs au QM-3 ne seront pas traduits: on s'assurera plutôt d'avoir des instructeurs bilingues pouvant utiliser des textes anglais.

En décembre 1968, on croit pouvoir commencer le processus le 8 janvier 1969, à Valcartier et à Shilo (pour l'artillerie); le cours pilote prendra son départ à Saint-Jean, en avril suivant. La marine attendra un peu. Aux yeux d'Allard, cette façon d'agir est acceptable car on ne met pas trop d'argent à Saint-Jean: sa priorité est d'obtenir des dollars pour convertir Valcartier. Les experts présents à cette réunion font alors valoir que les travaux ne pourront débiter à Valcartier que deux ans après que les exigences reliées aux fonctions nouvelles ou anciennes de la base auront été formellement reconnues, ce qui n'est toujours pas le cas en ce 11 décembre 1968. Allard se tourne alors vers Carr et lui demande de définir rapidement son projet d'instruction aux francophones. Saint-Jean ne devra recevoir qu'un minimum d'argent pour des constructions nécessaires durant la période intérimaire. Allard voudrait même que la position de la base de Saint-Jean fasse partie d'une catégorie inférieure parmi les priorités du ministère.

On adopte, en ce 11 décembre, une politique intérimaire pour l'instruction des recrues francophones. Il est clair que celle-ci ne vaut qu'en attendant que Valcartier soit prête. Ainsi, à part le cours pilote de Saint-Jean et ceux des armes de combat, les autres à offrir en français le seront dans les centres déjà existants. Mais, à mesure que des secteurs de Valcartier seront prêts, les transferts se feront. Les standards seront les mêmes pour les francophones que pour les anglophones, les premiers étant destinés prioritairement aux unités de langue française. Peut-être que de légers surplus, chez les fantassins du R22^eR, pourraient être transférés aux cellules francophones du Commandement de l'Instruction: Carr devrait consulter son vis-à-vis de la Force mobile à ce sujet. Aussi longtemps que les instructeurs qualifiés manqueront, des francophones seront instruits en anglais. Ce programme ne peut, en effet, être implanté du jour au lendemain. Dans la marine, les phases pratiques se feront sur quatre navires opérationnels, soit un par escadron. Selon toute vraisemblance, même si cela ne se trouve pas dans le procès-verbal de la réunion de décembre 1968, Allard et les autres participants assument que la plupart des francophones devront accomplir leurs périodes pratiques d'instruction sur des navires anglophones, puisqu'il n'en existe qu'un qui soit de langue française.

Durant cette réunion de décembre 1968, on reconnaît la nécessité de préparer un plan global pour l'instruction des francophones et Allard demande à Carr de mettre sur pied, avec les ressources de son QG, une équipe spéciale. À mesure que le projet avancera, le QG de la nouvelle école francophone [de Valcartier] devrait quitter ce groupe pour implanter le plan sur place. Ce qui existe à la BFC Saint-Jean pourra être utilisé. Mais, il faut définir rapidement les besoins pour faciliter les présentations au Bureau de la révision des programmes.

Après la conférence, Allard fait ajouter au procès-verbal qu'une directive suivra qui autorisera la mise en application des décisions.¹⁶ À ce stade, a été reconnu le principe de l'instruction en français des francophones. Les objections soulevées sont surtout d'ordre pratique et se résument à cette question: comment mettre en marche un système d'instruction militaire qui, différent sur le plan linguistique, respectera ce qui existe déjà du point de vue de la doctrine, des méthodes d'enseignement, de la technique et des opérations? L'acceptation apparente de l'instruction en français est le fruit d'un long cheminement, aboutissant dans un revirement fondamental d'attitude de la part des anglophones qui, encore en 1965, chez le vice-amiral

R.L. Hennessy, par exemple, considéraient l'anglais comme seule langue de travail et, forcément, de l'instruction.

Après la réunion du 11 décembre 1968, Carr est donc retourné à Winnipeg avec la mission de bien définir son projet. Pour sa part, Allard précise dans sa directive D6/69, du 14 février 1969, quelques-unes des idées qu'il a émises en décembre 1968. La directive trace la voie à l'implantation de l'instruction francophone, au sein du Commandement de l'Instruction, dans un concept qui sera nommé FRANCOTRAIN. À l'intérieur de ce FRANCOTRAIN existera un QG que l'on nommera LADIF (Division de l'instruction francophone).

Le rôle de LADIF consiste à «aviser et assister le général commandant le Commandement de l'Instruction dans l'accomplissement de sa mission envers les francophones et de fournir la direction et la supervision de l'état-major en ce qui a trait à l'entraînement des francophones au sein dudit commandement.»¹⁷ Détachée du QG à Winnipeg, établie à Québec, à compter du 13 juillet 1969, LADIF sera administrée par la BFC Valcartier.¹⁸

Quant au projet FRANCOTRAIN, il vise à atteindre «l'égalité des chances pour les hommes de métier, tant francophones qu'anglophones, dans les Forces canadiennes.»¹⁹

On lit, toujours dans la directive D6/69, que les francophones des trois armées seront instruits en français jusqu'au QM-3, soit à l'École technique de Saint-Jean — où, au métier de technicien radio, on compte maintenant ajouter, dès le début, celui de radariste — soit encore à Valcartier, Borden, Shilo ou Chilliwack, pour l'armée de terre, et à Halifax, pour les marins. Selon cette directive, l'École de recrues et l'École des langues des Forces canadiennes seront maintenues à Saint-Jean, alors qu'en décembre on avait pensé situer la première à La Citadelle (Québec) et la seconde à Valcartier. On prévoit qu'à compter de 1970, de nouveaux métiers, enseignés en français, s'ajouteront aux quelques-uns déjà désignés.

L'instruction en français devra, dans un premier temps, se faire en fonction des unités de langue française. L'école des métiers, qui sera un jour logée à Valcartier, dépendra du Commandement de l'Instruction. Enfin, la directive demande au chef de ce commandement de réviser de façon continue la situation et d'amender les plans en fonction des priorités, des réalités économiques, de l'efficacité et de l'instruction

pratique. La directive contient aussi une description du rôle de l'officier d'état-major qui sera détaché de Winnipeg pour prendre la tête de LADIF.²⁰

Le 21 avril suivant, deux documents sont prêts, à Winnipeg, explicitant ce que sera le FRANCOTRAIN. Comme il est manifestement impossible d'assurer du jour au lendemain la formation, dans leur langue, des élèves-officiers et des recrues francophones, le Commandement de l'Instruction prévoit trois phases distinctes d'instauration du programme, selon la disponibilité du matériel pédagogique et des instructeurs francophones (ou bilingues) nécessaires. Les changements ne pourront en effet être effectués avant que bon nombre de militaires anglophones ne deviennent bilingues par l'entremise des cours de langue. Le projet FRANCOTRAIN est donc lié intimement aux résultats obtenus par les cours de langue française dont nous parlerons au chapitre 15.

Voici les trois phases maintenant proposées par les autorités du Commandement de l'Instruction.

PHASE I

- L'installation de LADIF, à Québec, en juillet 1969.
- L'instruction en français à l'École technique, jusqu'au QM-3 (i.e. cours de recrue et introduction au métier) des radaristes et techniciens-radio.
- L'instruction en français jusqu'au QM-3 dans les métiers des armes de combat, se décomposera comme suit:
 - a. à la BFC Valcartier (Détachement de l'École des Armes de Combat)* on retrouvera les cavaliers, les artilleurs et les fantassins;
 - b. à la BFC Chilliwack (École du génie militaire des Forces canadiennes), ce seront les sapeurs.
- L'instruction en français des recrues de l'élément mer se fera progressivement jusqu'au QM-3 à l'École de la Flotte de Halifax.

* Cette appellation fut subséquemment changée à: Détachement du Centre d'entraînement au combat, puis à l'École des armes de combat de Valcartier.

- On continuera les cours de langue et l’instruction de toutes les recrues francophones en français à la BFC Saint-Jean (Québec).

PHASE II

La progression de la formation continue en français dans les métiers de la Phase I et l’introduction de l’instruction en français dans 23 nouveaux métiers, à partir de 1970, au sein des écoles déjà existantes; soit 8 métiers de la marine, 4 métiers des armes de combat de terre et 11 métiers techniques (aviation surtout).

PHASE III

Cette phase comprend la conduite, à la BFC Valcartier, de tous les cours français, excepté ceux dispensés à l’École de la Flotte (Halifax), les métiers de sapeur (Chilliwack) et de pompier (Borden). Cette phase est liée directement à la mise en place de la nouvelle école prévue pour Valcartier et à l’obtention des ressources nécessaires, tant sur le plan de l’équipement que celui du personnel enseignant et administratif compétent²¹

Mais, les auteurs du programme craignant que la phase II ne soit trop dispendieuse recommandent, dans un «Plan B», que les cours de cette phase continuent d’être dispensés dans les écoles de métiers déjà en place, plutôt que d’être concentrés à Valcartier; on préconise la constitution de «cellules francophones» au sein des écoles anglophones. Les spécialistes de l’instruction situent la note de la phase III dans une fourchette s’étalant entre 60 et 90 millions de dollars, sans compter les 500 personnes supplémentaires que leur commandement devra tirer d’autres secteurs des forces.²²

Allard rejette cette phase III révisée et le système des cellules francophones qui le révulse. Le CED repousse également une suggestion de Hennessy, de concentrer à Valcartier, pour les anglophones et les francophones, tous les métiers techniques de l’aviation offerts alors à Clinton. Toutefois, le CED doit se résoudre à modifier son instruction de février. L’amendement du 14 août 1969 favorise toujours la concentration des cours en français à Valcartier. Mais, étant donné les coûts élevés qui en découleront, la solution Valcartier ne fonctionnera pas avant dix ans. Entre temps, des principes directeurs seront respectés en ce qui concerne le

FRANCOTRAIN; les dépenses d'infrastructure seront gardées à un minimum; on utilisera au mieux ce que les Forces possèdent déjà à Valcartier et dans la région de Québec.²³

Le 15 avril 1969, l'École technique naît enfin.²⁴ Entre temps, dès juin, les phases I et II du FRANCOTRAIN ont été approuvées: à Ottawa, on insiste même pour que la deuxième s'engage sur une base prioritaire.²⁵ Dans les mois qui vont suivre, le B et B dans les Forces sera renforcé par l'entrée en scène de la loi C-120 et la publication du 3^e tome du rapport de la Commission B et B dont les recommandations 35 et 38 (annexe B) touchent directement aux propos du présent récit. Évidemment, ces deux recommandations seront acceptées d'emblée par la Défense²⁶ qui travaille déjà sur le sujet depuis le printemps 1967 et est sur le point d'accoucher de solutions heureuses.

Une volonté d'action certaine se dégage donc, à la fin des années 1960, dans le dossier de l'instruction en français aux francophones. Mais la solution parfaite est encore loin. Plusieurs ordres de problèmes sont toujours là, certains que nous avons déjà mentionnés [manque d'instructeurs bilingues et d'outils de travail en français], d'autres que l'on peut soupçonner. Par exemple, avant de commencer un cours en français, il faut un certain nombre d'étudiants. Or, dans plusieurs métiers techniques de l'aviation et de la marine, il y en a trop peu en 1969. Afin de respecter l'esprit du FRANCOTRAIN, il est possible que certains étudiants soient placés en attente durant des semaines, et même des mois, après leur passage à l'École des recrues, le temps qu'un groupe suffisant ait été rassemblé. Une solution en deux volets est proposée, dès octobre 1969, et sera mise en place par la suite. D'une part, il s'agit de regrouper les recrues francophones se destinant à un métier, où ils sont peu nombreux, dans un peloton spécifique de l'École des recrues. Autrement dit, on garde dans le civil les candidats à la vie militaire jusqu'à ce que le nombre propice ait été réuni. Ils arrivent ensemble à l'instruction de base avant de passer en groupe aux écoles suivantes. D'autre part, on reclassifie de jeunes francophones qui, dans les années antérieures, n'ont pu avoir accès à un cours technique ou l'ont échoué à cause de leur manque d'anglais.²⁷

En général, la phase I du FRANCOTRAIN est exécutée dans les délais et, à l'automne 1969, la phase II est en marche. Tous les postes de LADIF sont occupés et les problèmes normaux d'une organisation qui débute sont en voie de solution. Quelques retards sont dus au manque d'étudiants ou d'instructeurs qualifiés.²⁸

Sur la fin de 1969, la question des instructeurs est surtout criante du côté de la marine, à un point tel que deux métiers devant s'offrir en français n'ont pu l'être. Mais il est prévu que ce retard sera rattrapé en avril 1970. Ce sont les exigences de l'ULF navale qui ont compliqué la situation: la première année de l'*Ottawa* s'est bien passée et la seconde est bien engagée. De telle sorte qu'en décembre 1969, la plus haute priorité du B et B dans la marine a enfin pu être transférée de cette ULF vers le FRANCOTRAIN.²⁹

Quelques crans d'arrêt

Le premier cours de techniciens-radio s'est terminé le 25 novembre à l'École technique. Le même mois, des cours en français ont débuté à l'école des communications de Kingston. Entre décembre 1969 et mai 1970, dix cours doivent être mis en branle à l'école des métiers de l'aviation, à Borden.³⁰ Une des situations critiques relevées par Ross en 1967, soit la très grande sous-représentation des francophones dans les métiers techniques, est en voie de résolution. On peut, à partir de 1970, penser que dans plusieurs métiers un francophone pourra être instruit en français jusqu'au QM-3 avant d'être versé dans une unité de langue française. Reste que la solution n'est que partielle, en ce début de 1970: 25 métiers sur 97 sont accessibles, ou sur le point de l'être, en français aux francophones. Mais, comme on a choisi des cours à grand volume, 50% des francophones auront bientôt accès à l'instruction en français jusqu'au QM-3.

La phase III, qui prévoyait un transfert massif de l'instruction francophone vers Valcartier — sauf pour quelques métiers — a été remise en cause et ce, comme nous l'avons vu, avant même le départ d'Allard du poste de CED à la mi-septembre 1969. On peut supposer que ceux qui ont réussi à vendre le concept de la prudence à ce champion du B et B dans les Forces, ne désarmeront pas après son départ en septembre 1969; que le marchandage sera difficile entre ceux qui préconisent la création de «cellules» francophones, au sein d'écoles et de milieux anglophones, et les quelques autres qui défendront la solution Valcartier qui exige une duplication de matériel, de locaux et de services administratifs.

L'année 1970 est une année charnière dans l'instruction en français, puisqu'on se penche beaucoup sur la phase III, autant à Québec, avec LADIF, qu'à Winnipeg et Ottawa.

Le 18 mars, le Chef du personnel, sous qui travaille la Direction générale de l'Instruction, envoie au CED une note de service qui franchira les étapes habituelles avant de se retrouver, presque inchangée, au Conseil de la Défense, le 15 juin suivant: son contenu y sera accepté avec une légère modification.³¹ Que dit donc ce texte?

Les auteurs refont d'abord un historique du FRANCOTRAIN. Ils soulignent que ce qui a été préconisé par Allard, en août 1969 — soit d'utiliser au maximum les infrastructures de la région de Québec — est impraticable car ces centres sont trop dispersés les uns des autres, qu'ils n'ont pas été prévus pour l'instruction et qu'il serait excessivement coûteux de les rénover [même si ces coûts ne sont pas précisés]. En somme, en suivant cette voie, on irait contre l'autre partie de l'amendement voulant que l'on garde les coûts au minimum. Une autre difficulté existe dans le fait que les Forces ont prévu 210 postes (200 militaires et 10 civils) pour l'école centralisée à Valcartier. Ceux-ci ne seront remplis qu'avec la phase III qui ne peut être atteinte en suivant les critères émis par Allard, en août 1969, comme on vient de le dire. Il y a donc dilemme entre la nécessité reconnue de la phase III et le fait que le ministère n'a ni les ressources, ni l'argent nécessaires pour l'implanter. Arrive l'inévitable solution intérimaire pratique: plutôt que de commencer la concentration de l'instruction en français dans la région de Québec, faisons une expansion du nombre de cours en français dans les écoles existantes. En somme, il s'agit de continuer dans la veine de la phase II. Les postes qu'on a réservés à l'école de Valcartier pour la période 1970/1973 seraient alors donnés au FRANCOTRAIN.

Non seulement cette note de service lance-t-elle cette alternative, mais elle la rend alléchante en l'entourant d'une étude de facteurs qui se termine par la promesse d'introduire en français, presque immédiatement, l'instruction dans six métiers supplémentaires à ceux déjà prévus, ce qui ferait que 70% des recrues francophones, pour l'année 1970/1971, recevraient leur instruction en français jusqu'au QM-3. De plus, on prévoit ajouter au moins un métier technique à l'École technique de Saint-Jean et développer l'école des armes de combat de Valcartier afin qu'elle puisse recevoir, à compter de 1973, tous les francophones prévus pour ces métiers. Enfin, on étudie déjà la possibilité que neuf cours additionnels soient offerts en français pour le milieu de 1971 (81% des francophones seraient ainsi couverts jusqu'au QM-3). En 1971, on commencerait à étudier le cas des 22 métiers qui ne resteraient disponibles qu'en anglais. Cette large ouverture vers le français s'appuierait sur une traduction soutenue et accélérée des outils de travail.



Le brigadier-général J.A.G.R. Dupuis, CMM, OSJ, CD, MD, fut le premier Canadien français à devenir général commandant le Service de Santé des Forces armées canadiennes, le 1^{er} novembre 1979. Il fut promu major-général en 1982 et prit sa retraite en 1985.
(UPFC/REP 86-023)



Le colonel Anne-Marie Bélanger, OMM, OSJ, CD, fut promue à ce grade le 1^{er} janvier 1978. Elle fut la première Canadienne française à accéder au nouveau poste de Directrice du personnel féminin des Forces armées canadiennes, créé en 1979.

Les rédacteurs de ce projet visent à une expansion graduelle du FRANCOTRAIN jusqu'en avril 1973, moment où ils prévoient une révision de la situation en fonction de la structure qu'auront alors les Forces: selon eux, le moment sera alors probablement venu de s'engager en faveur du complexe de Valcartier. Dans la période charnière 1970-1973, plusieurs avantages auraient été réalisés en suivant la recette décrite:

- le but du projet FRANCOTRAIN serait maintenu;
- pas de rénovations ou de constructions majeures;
- utilisation maximale des écoles existantes et du personnel disponible actuellement;
- pas de duplication majeure des outils d'instruction;
- contribution significative à l'implantation de la politique de bilinguisme des Forces.

En somme, le FRANCOTRAIN est un instrument important de B et B dans les Forces. Il est essentiel qu'il ne s'enlise pas, ce qui pourrait arriver si on s'accrochait à la phase III telle qu'elle est actuellement définie.

Il faut donc accepter les recommandations que nous avons rencontrées plus tôt. En sus de celles-ci, on suggère d'inclure l'enseignement du français dans le mandat du FRANCOTRAIN et de placer ce dernier à un niveau de priorité qui lui permettra d'obtenir le personnel bilingue nécessaire.³² La suggestion de placer l'enseignement du français sous le FRANCOTRAIN se trouve dans la note de service du Chef du personnel de mars. Quant à la nécessité d'augmenter le nombre d'anglophones bilingues par des cours de français qui soient sous le contrôle du FRANCOTRAIN ou non, elle repose sur un raisonnement simple. On a besoin d'instructeurs francophones ou anglophones parfaitement bilingues qui, tous, se concentrent dans les unités de langue française. Augmentons donc le nombre d'anglophones apprenant le français qui pourront ensuite servir dans les ULF, libérant ainsi du personnel hautement qualifié pour l'instruction.³³ Cette façon de voir est acceptée par le ministre, le 15 juin 1970. Nous laisserons pour le moment l'enseignement des langues de côté, puisque ce secteur sera traité dans un chapitre ultérieur.

En ce 15 juin, le ministre accepte également les autres parties de la présentation qui lui est faite sur le FRANCOTRAIN, à une nuance d'importance près. On lui a dit que la proposition était une phase III remaniée. Le ministre s'assure que les changements soient compris comme faisant partie d'une expansion de la phase II, ce qui laisse le concept de la phase III — et son école à Valcartier — inaltéré.³⁴

Donc, après le 15 juin 1970, des amendements nouveaux seront apportés aux directives D6/69 (amendée en août 1969) et D5/70, celle qui prévoyait les 210 postes pour l'école pressentie à la Phase III, qui seront maintenant versés au FRANCOTRAIN pour la constitution des cellules francophones.³⁵ Le 23 juin, le CED a consacré l'extension de l'application de la phase II. Le 13 août suivant, il a amendé la D6/69 en fonction des nouvelles données, spécifiant que le concept de la phase III restait inchangé, bien qu'arrêté pour le moment. La nouvelle D6/69 inclut l'enseignement du français dans le FRANCOTRAIN, en plus de l'apprentissage en français des métiers par les recrues francophones.³⁶

Les coûts d'infrastructure ne sont pas totalement éliminés par cette façon de voir, mais ils s'élèvent à moins d'un million de dollars sur trois ans, surtout consacrés à des ajouts à Saint-Jean où l'on va donner, à compter de septembre 1970, le cours électronique orienté vers la pratique (CEOP).*

L'année 1970 est marquante de plusieurs autres façons. Une première politique de bilinguisme ayant été acceptée, les mentalités s'ajustent. Si, comme on le disait en 1968, des cours navals ayant trait aux communications devront être suivis en anglais par des francophones, ceux-ci pourront désormais, lorsque cela sera nécessaire, avoir des traducteurs à leurs côtés.

Dans un autre domaine, on sent que les pouvoirs du Commandement de l'Instruction, vieux de moins de quatre ans, commencent déjà sérieusement à s'étioler. Ainsi, l'école de la flotte de Halifax est transférée au Commandement maritime; d'autres écoles vont à la Force mobile. On spécifie cependant que le Commandement de l'Instruction restera responsable du FRANCOTRAIN et déterminera les priorités quant à la mise sur pied de nouveaux cours en français.³⁷

* Connus surtout par l'abréviation anglaise *POET*.

Enfin, la directive régissant l'utilisation des francophones et anglophones bilingues sera réformée en fonction du FRANCOTRAIN. On le sait, l'expansion des cours en français est en partie freinée depuis ses débuts par le manque d'instructeurs linguistiquement qualifiés. La nouvelle politique de bilinguisme, de décembre 1969 — qui laisse déjà entendre qu'il y aura un jour 28% de francophones dans les Forces, qui devront être aussi bien traités que les anglophones — tout comme l'expansion de la phase II, décidée antérieurement, ont ajouté des pressions dans ce secteur. Dans tous les documents ayant trait à l'extension de la phase II, et que nous avons déjà cités, on fait référence à cette difficulté. Le brigadier-général R.S. Graham, du Commandement de l'Instruction, la mentionne dans chacun de ses rapports sur l'état du FRANCOTRAIN: pour avoir plus de cours en français, il est vital que l'on ait les instructeurs requis.³⁸

L'aspect de la compétence linguistique des anglophones n'est pas laissé de côté. Ainsi, le 25 mai 1970, le Chef du personnel Hennessy a émis la directive 10/70 qui dit que les anglophones bilingues, déjà présents dans les centres d'instruction où le FRANCOTRAIN va s'étendre, devront réussir au niveau 4 (sur un maximum de 6) des tests en compréhension et en expression française avant de pouvoir y servir. Les anglophones bilingues qui pourraient venir d'ailleurs afin de servir avec le FRANCOTRAIN, le temps d'une affectation, seront soumis aux mêmes exigences linguistiques.³⁹

À Ottawa, lors de la réunion de juin des généraux commandants, Carr est très clair: on manque d'instructeurs bilingues et pour améliorer cette situation il faudrait modifier une autre directive de Allard datée, celle-là, du 13 janvier 1969. Toujours en juin 1970, le général commandant la Force mobile exprime au CP un point de vue qui se rapproche de celui de Carr, soit que les besoins de l'instruction deviennent tellement pressants qu'il faudra songer à utiliser des francophones hors des unités de langue française, où ils devraient pourtant être dirigés de façon prioritaire.⁴⁰ Sharp demandera au CP de prendre en main cette affaire, le 26 juin 1970.⁴¹ Le 20 juillet, un brouillon de directive est prêt; onze jours plus tard, le CED change officiellement les priorités d'utilisation des francophones, pour une période qui s'étendra du 1^{er} août 1970 au 1^{er} janvier 1972, alors que le Commandement de l'Instruction (sauf son QG) se verra accorder la première priorité (plutôt que les ULF). On a besoin d'instructeurs bilingues durant la phase de multiplication des cours donnés en français

par le Commandement et, en ce moment, le bilinguisme se retrouve surtout chez les francophones, explique le CED.⁴² Mais, comme l'écrit Dextraze en juillet 1971, les progrès de l'instruction en français pèsent lourdement dans l'utilisation du peu de personnel bilingue dont les Forces disposent.⁴³

Les déménagements de cours prévus pour la phase III sont annulés

Ce qui compte, c'est l'optimisme qui prime durant les quelques mois qui suivent cette décision. L'avenir du FRANCOTRAIN ne semble-t-il pas assuré depuis qu'on a décidé d'y injecter les cadres bilingues nécessaires à servir d'instructeurs pour les cours en français, ou les interprètes dont ont besoin des francophones devant suivre des cours où l'anglais est toujours présent?⁴⁴ Dans ces circonstances, il ne faut pas s'étonner que le plan de 15 ans, adopté au printemps 1972 mais prêt dès l'automne 1971, fasse peu de place au FRANCOTRAIN. On y dit tout simplement que l'on ajustera, pour les années 1973/1974 et 1974/1975, ce qui sera en existence et que l'on complétera la planification de la phase III.⁴⁵

De fait, en novembre 1971, presque un an avant que le Conseil du Trésor ait accepté le plan de 15 ans, Sharp a commandé une révision de la phase III qui, en juin 1970, n'avait été prévue que pour 1973.⁴⁶ L'ébauche de la révision circule au QGDN au début de 1972 et part vers Winnipeg, avec l'imprimatur de la DGBB.⁴⁷ À la fin de février, le document final revient à Ottawa pour approbation. Ses conclusions principales sont simples. Premièrement, le but recherché par la phase III représente le moyen le plus efficace et équitable d'instruire les francophones des Forces. Deuxièmement, pour rendre disponible en français l'instruction à tous les niveaux, on peut utiliser les écoles actuelles, c'est-à-dire poursuivre le modèle des cellules francophones qui existe depuis 1969 et créer, au Québec, un complexe d'instruction bilingue où l'on relogerait des cours qui seraient offerts aux deux groupes linguistiques⁴⁸ et où, très probablement, certaines cellules francophones seraient toujours de mise.

Ces conclusions sont soumises, en avril 1972, au CED qui désire qu'on approfondisse toute la question. Le 6 juillet, Sharp signe une directive à cet effet qui repose sur deux principes directeurs: le nombre de cours offerts en français doit augmenter et certains seront transférés au Québec. L'étude considérera lesquels iront vers le Québec et quels

nouveaux cours, autres que ceux reliés aux métiers (par exemple, ceux portant sur le leadership, la gestion, diverses spécialités, etc.) pourront être offerts en français; elle se penchera sur les effets politiques et économiques que les relogements auront sur les bases et les communautés locales qui seront impliquées; et elle devra contenir une prévision des déménagements.⁴⁹

Faisons ici une pause, car ce qui va suivre concernant le relogement est à notre avis déjà inscrit dans ce qui précède. En 1969, les buts du rapatriement de cours offerts en français vers le Québec étaient les suivants:

- (1) que le Québec ait une plus large portion de cours offerts par les Forces chez lui (environ 3% se retrouvent au Québec en 1970, ceci, après l'ouverture de l'École technique et en incluant l'École des armes de combat de Valcartier et l'École des recrues) ;
- (2) donner aux francophones une chance d'être instruits dans un milieu culturel qu'ils connaissent;
- (3) maintenir dans les Forces un plus grand pourcentage de francophones en leur permettant de passer au Québec cette partie importante de leur carrière qui est réservée aux cours.⁵⁰

Or, après le rapport d'avril 1972 et la directive de juillet suivant, on ne parle plus de rapatrier les cours en français au Québec, mais certains cours qui seront offerts en anglais et en français. De telle sorte que les raisons (2) et (3) ci-haut, perdent beaucoup de leur valeur puisque, en sus des marins, il est très vraisemblable qu'une grande partie des francophones de l'aviation et de l'armée continuera à suivre des cours hors du Québec. Il ne reste donc que le seul premier argument à faire valoir, ce qui est bien peu quand on se rappelle, qu'entre 1964 et 1966, au moment où l'on intégrait et unifiait les Forces, on a pris les décisions qui ont conduit à ce que tous les cours techniques soient installés hors Québec. N'eut été de Allard, l'ETFC n'aurait sans doute pas existé. Pourquoi, alors que l'on vient à peine de sortir de l'intégration et de l'unification des Forces, qui se justifiaient par des économies en dollars et ressources humaines, devrait-on revenir sur ce qui a été décidé moins de dix ans plus tôt? Il n'est guère surprenant que personne n'ait, en 1964-1966, pris en ligne de compte le fait français, comme le dit Allard dans ses *Mémoires*.⁵¹ Mais, en 1972-1973, alors

que justement on doit décider en fonction de la place et du rôle des francophones dans les Forces canadiennes, aura-t-on le courage de revenir sur les décisions des années 1964-1966, de reprendre une nouvelle route? Étant donné les paramètres économiques de l'étude commandée par Sharp en juillet 1972, on peut en douter.

L'enquête se fera sur plusieurs mois, incluant, au cours de l'été 1972, la visite par les enquêteurs des écoles susceptibles d'être transférées au Québec. A l'automne, une réflexion s'engage au sein de la DGBB, entre autres, à savoir s'il faudrait que le FRANCOTRAIN passe à l'instruction à des QM supérieurs (4, 5 et 6 par exemple) que ceux sur lesquels il s'est concentré jusqu'à ce jour. Depuis 1967, on a peu à peu développé l'accueil des francophones; mais, ceux qui vont rester dans les Forces, écrit Tousignant, devront avoir accès à des cours plus avancés en français. Dans les métiers où l'anglais est véritablement primordial, il faudrait donner des cours d'anglais aux francophones tout en leur offrant, en français, l'instruction reliée à un métier bien précis.⁵² Letellier, à qui Tousignant s'est adressé, est d'accord. Mais, pour le moment, les Forces n'ont que 17% de francophones et manquent d'instructeurs de façon flagrante. Si, à long terme, il faut rechercher l'instruction en français à 100%, à court terme il faudra faire des compromis.⁵³ Notons que le personnel de la DGBB intervient, dans le processus relancé en juillet 1972 par Sharp, en s'adressant à LADIF, à Québec, avec laquelle les liens sont serrés. Mais, c'est cette dernière qui est chargée d'intégrer toutes les interventions avant de présenter aux hautes autorités une opinion.

Le 2 avril 1973, le Comité de gestion de la Défense (CGD) peut enfin discuter de la phase III, en se basant sur un document du SMA(Per) en date du 26 mars 1973. Les présentations verbales sont faites par le contre-amiral D. S. Boyle (CP) et le colonel Lagacé. Le premier refait l'historique de la question. Cela peut se résumer, ainsi: la phase II continuerait à prendre de l'expansion; on transférerait, au Québec, certains cours «afin de redresser une inégalité qui existe depuis longtemps dans la structure de l'instruction, quant aux sites des écoles...»⁵⁴ Avec ces deux tendances, on pense améliorer le taux de maintien des francophones dans les Forces.

Lagacé, de la DG LADIF, qui prend la suite de Boyle, souligne les progrès qui ont été accomplis: selon lui, il faudra bientôt se préparer à offrir en français des cours plus avancés, de QM-4 et 5. Le FRANCOTRAIN a déjà préparé 1 901 étudiants et, au moment où il

parle, 1 973 sont dans le système. C'est l'étude de la progression de ces hommes et femmes, métiers par métiers, qui permet d'envisager, par exemple, que le QM-6A pourra être offert en français en 1978 aux opérateurs de radio.

Ayant démontré ce que le FRANCOTRAIN avait accompli et ce qui l'attendait, Lagacé aborde la question du déménagement au Québec de certaines écoles. Il exprime d'abord le fait que le Commandement de l'Instruction n'est plus en faveur de cette solution qu'il a déjà pourtant soutenue. Le relogement de sept cours de l'Ontario au Québec et de l'École technique à Kingston coûterait environ 25,8 millions de dollars et, malgré la réaction négative de Winnipeg à ce projet, c'est ce que Lagacé propose à condition que les argents à consacrer aux déménagements viennent des fonds alloués au B et B et non du budget du Commandement de l'Instruction.⁵⁵

Le CGD accepte ces propositions, mais d'une façon mitigée, en ce qui concerne les déménagements. En résumé, ses décisions vont ainsi:

- les transferts proposés sont approuvés en principe, quitte à ce que ces propositions soient «étudiées plus à fond et... acceptées une fois examinées de plus près par le Comité du contrôle du Programme» (CCP),⁵⁶
- une étude supplémentaire du calendrier des déménagements et des détails de celui-ci sera préparée à l'intention du CCP;
- dans ces déménagements, aucune des écoles du Québec, sauf l'École technique, ne pourra être considérée;
- les coûts éventuels devront venir des argents supplémentaires fournis par le Conseil du Trésor au titre du B et B, si la formule d'aide financière n'est pas approuvée;
- on va donc aviser le Conseil du Trésor que les modifications physiques prévues à Saint-Jean pourraient changer dans les mois à venir;
- le Comité de gestion de la Défense recevra, à compter du printemps 1974, un rapport annuel des progrès accomplis par le FRANCOTRAIN;⁵⁷

- on accepte l'expansion aux QM-4 et 5, dans au moins un des cours que chacune des cinq grandes écoles existantes* devra sélectionner et commencer à offrir à l'été 1974.

En bref, la plus haute instance du ministère, où siègent alors un sous-ministre et un CED francophones, Sylvain Cloutier et le général Dextraze respectivement, vient de placer la décision finale entre les mains d'un comité de contrôle des dépenses où les intérêts fondamentaux, qui sont à la base de l'idée des déménagements, risquent d'être totalement absents. Tout va dépendre de l'attitude du CP, un lieutenant-général, qui pourra seul sortir le Comité de contrôle du programme de ses intérêts les plus terre-à-terre. Pour mieux comprendre ce qui va suivre, faisons un aparté.

Il y a deux aspects du FRANCOTRAIN qui sont enjeu: le changement d'emplacements de certaines écoles et l'expansion du nombre de cours offerts. Mais, avant d'aborder ces deux sujets, un autre méritera brièvement notre attention. À compter du printemps 1972, les pressions se sont faites de plus en plus fortes en faveur d'une réduction du rôle du Commandement de l'Instruction. On voudrait en déménager le QG de Winnipeg à Trenton et abaisser ce commandement au niveau d'un Service.* Ainsi, au lieu d'avoir un major-général à la tête, on descendrait d'une marche, à brigadier-général. Ces deux parties du plan initial ne choquent pas trop: elles seront ainsi acceptées par la DGBB et réalisées le 30 juin 1975, selon l'Ordre organisationnel des Forces canadiennes 5-02 de septembre 1975. Mais, le programme inclut également que LADIF soit démantelée et que ses fonctions soient incorporées au QGDN, au moment de la restructuration que celui-ci va subir à l'automne. Letellier s'objecte à cela, prétextant que LADIF est encore nécessaire au bon fonctionnement du FRANCOTRAIN. Il suggère plutôt que LADIF devienne une division à part entière du QGDN, dans la branche du CP, jusqu'à ce que sa mission soit complétée. De rayer LADIF des organigrammes à ce stade, serait interprété comme négatif et rétrograde en regard des objectifs du B et B.⁵⁸

* Ce sont les Écoles des Forces canadiennes de la Flotte à Halifax, des Armes de Combat, d'Administration et de Logistique, de Génie aéronautique et, enfin, du Génie en communications et électronique.

* En anglais, *Training Command* deviendrait *Training System*. En français, on utilisera d'abord le terme Système, puis on adoptera l'appellation Service, beaucoup plus française dans les circonstances.

Après de multiples consultations, la décision sera enfin rendue: LADIF sera transférée au QGDN où elle pourra de toute façon mieux jouer son rôle de conseiller et plus facilement échanger avec la DGBB. Certaines de ses attributions, l'instruction de base des recrues et l'enseignement des langues, retourneront au nouveau Service de l'Instruction.⁵⁹ LADIF sera sous le contrôle immédiat du QGDN dès le 5 mars 1973 et gardera ses effectifs, incluant le poste de brigadier-général. Elle restera, dit-on, une division qui sera directement responsable au CP. Physiquement, à part un représentant permanent à Ottawa, LADIF sera maintenue à Québec.⁶⁰

Le mandat de LADIF devient donc:

- d'aviser le CP, la DGREI* (à Ottawa) et les commandements sur tout ce qui concerne l'instruction des francophones dans les Forces;
- de développer des concepts pédagogiques et techniques applicables;
- de planifier l'expansion du FRANCOTRAIN;
- de maintenir des liens serrés avec la DGBB, la DGCP (carrières du personnel) et la DGBPC (besoin en personnel contrôle).⁶¹

Au moment de la restructuration, on a décidé de changer le terme LADIF, peu orthodoxe au QGDN, en celui de DG FRANCOTRAIN. L'humour ayant parfois sa place à Ottawa, la Division sera souvent affublée du nom *Spanish Railroad*, le dictateur espagnol Franco étant toujours vivant. En conséquence, et après deux demandes — une s'étant égarée — le CED Dextraze approuvera un changement, le 14 février 1974: la DG FRANCOTRAIN, deviendra la DG LADIF.⁶² Puis, en septembre 1976, la DG LADIF disparaîtra. Il ne restera à Ottawa, pour s'occuper du FRANCOTRAIN, que deux postes de major dans la Direction de l'Instruction individuelle, celle-ci faisant partie de la Direction générale — Recrutement, Éducation et Instruction.⁶³ En 1979, le nombre de majors est réduit à un, et le poste ne sera pas occupé entre 1981 et 1985. Est-ce à dire qu'en 1976 le rôle de LADIF était complété? Nous en doutons beaucoup, au contraire du brigadier-général D. Gagnon, dernier directeur-général de LADIF. Le 24 novembre 1975, dans un style alambiqué, Gagnon en venait à

* *DGETC*, à l'époque.

accepter le démantèlement de sa division qui avait été proposé en 1972. Cependant, disait-il, il faudrait que l'organisme de remplacement à Ottawa soit au niveau d'une direction⁶⁴ ce qui, comme nous venons de le constater, fut ignoré.

Lorsqu'on étudie la question de l'instruction en français au sein des Forces, on en vient à comprendre que 1973 est une année charnière, qui aura des répercussions considérables. Revenons où nous avons laissé concernant le relogement d'écoles au Québec, soit à avril 1973, alors que le Comité de gestion de la Défense a demandé que cette question, dont il a accepté le principe, soit approfondie et planifiée pour être présentée au Conseil du Trésor. Durant l'été, on mènera l'étude demandée.⁶⁵ En octobre 1973, le lieutenant-général W.A. Milroy nouveau SMA(Per), qui a été promu à ce grade après avoir été à la tête du Commandement de l'Instruction, fait un tour de la situation de l'instruction en français à l'intention des chefs de branches au QGDN et des généraux commandants. Parlant de la phase III, il signale que seulement 6 des 64 métiers enseignés dans les Forces le sont au Québec. Le Comité de gestion de la Défense a décidé de reloger des écoles au Québec, ce qu'il considère être un pas nécessaire pour rencontrer les buts du B et B; mais, ces changements ne sont pas justifiables financièrement*, comme il l'écrit.⁶⁶ Ce clou, pour fermer le cercueil du déménagement d'écoles, sera suivi d'une série d'autres, en janvier 1974. En effet, Milroy entreprend la nouvelle année avec une note de service dévastatrice contre le déménagement d'écoles à Valcartier, Saint-Jean et Montréal, qu'il juge indésirable. Premièrement, le ministère, ne jouissant pas d'une très grande latitude quant à son financement, qui est limité depuis plusieurs années déjà, ne peut se permettre de changements coûteux. Mais il y a d'autres raisons:

- on a réduit le nombre d'instructeurs et de cadres, dans les écoles, ce qui entraîne une intégration plus grande des différents cours, et non une multiplication de ceux-ci, du type de ce que la phase III préconise;
- la phase III était prévue pour 1976/1977, mais on songe maintenant à faire des investissements coûteux dès 1974/1975. Or, avant de s'engager ainsi, il faudrait revoir les engagements du Service de l'Instruction car, tout ce qu'il avait prévu pour l'année

* *Cost effective*, est le terme utilisé par Milroy.

1974/1975 ne pourra plus être entrepris. Après cette étude, on décidera des priorités;

- les coûts estimés des changements sont incomplets. A-t-on songé, par exemple, aux montants qu'occasionnera la construction, dans les bases, de nouveaux logements et d'écoles pour les enfants des instructeurs militaires; à l'inflation, qui pourrait être de 12 à 20% si l'acier était utilisé dans les construction des écoles militaires;
- enfin, le commandant de l'instruction a aussi émis des commentaires négatifs, par ailleurs très similaires à ceux qu'avait exposés, le 22 février 1973, Milroy lui-même, alors qu'il était le général commandant à Winnipeg.

Milroy suggère donc qu'une nouvelle étude détaillée soit faite, cette fois entreprise par le sous-comité de la construction du Comité de contrôle du programme de la Défense autour des exigences totales liées à l'instruction, incluant les projets déjà approuvés ou sur le point de l'être. Un représentant de la DGREI fera une présentation à ce sous-comité.⁶⁷

Le major Filiatrault, qui est le représentant permanent de la DG LADIF à Ottawa, n'est pas du tout d'accord avec les arguments de Milroy. Il rédige un aide-mémoire, exposant ses objections, qu'il place au dossier. Filiatrault a travaillé, durant l'été 1973, à planifier les déménagements, comme l'avait demandé le Comité de gestion de la Défense, en avril. Ses commentaires inédits méritent d'être cités.

Par rapport à quoi la phase III est-elle impraticable et indésirable, demande-t-il? Par exemple, les diminutions de personnel mentionnées avaient été prises en considération en juin et juillet 1973, mais cela n'avait mené qu'à l'annulation d'un seul des déménagements dont on discutait, celui du cours de conduite pour non spécialistes. Face aux dépenses considérables pour 1974/1975 qu'a mentionnées Milroy, sans les préciser, Filiatrault expose ce que seraient les implications financières telles qu'elles ont été présentées dans le rapport qu'il a aidé à préparer;

1973/1974 — 1,384 millions
1974/1975 — 2,266
1975/1976 — 19,505
1976/1977 — 21,438
1977/1978 — 25,450
1978/1979 — 8,777

Comme on le constate, les plus petites dépenses sont entre les années 1973 et 1975 alors que les plus importantes se retrouvent à compter de 1975/1976.

Filiatrault continue son argumentation intime en soulignant que la phase III du FRANCOTRAIN est une directive du Comité de gestion de la Défense, alors que les autres activités du Service de l'Instruction ne le sont pas. Or, dans l'étude à venir on va mêler toutes sortes de projets disparates, n'ayant pas tous la même valeur intrinsèque. Concernant les coûts d'écoles et de logements invoqués par Milroy, que l'on aurait oubliés pour Saint-Jean, où certaines des écoles auraient déménagé — à Valcartier et Montréal ces problèmes de construction nouvelles n'existaient pas, les infrastructures nécessaires étant déjà en place, dans les bases même ou aux alentours — Filiatrault avance qu'on ne les a jamais crus nécessaires, ni durant l'été 1973, ni en janvier 1974. Cet argument est totalement hors contexte, selon lui. Sur les commentaires du Service de l'Instruction, Filiatrault ajoute les siens: «ils doivent être considérés pour ce qu'ils valent de la part d'un commandement qui a toujours été contre le FRANCOTRAIN. Ces commentaires du 22 février 1973... ont été considérés... [par] le CGD [qui] a quand même approuvé en principe la phase III». ⁶⁸ Quant à la révision par le sous-comité de la construction, ordonnée par Milroy, elle repose sans doute sur de bonnes raisons financières. Mais, souligne le major, la phase III du FRANCOTRAIN a des ramifications telles, que ce sur quoi reposera l'étude proposée sera finalement hors contexte. ⁶⁹

Dix jours après avoir reçu la commande de Milroy, le sous-comité commence son travail dans une certaine confusion: plusieurs de ses membres questionnent le bien-fondé des chiffres avancés par le représentant du Chef du programme quant aux montants non prévus dans le programme de financement des cinq prochaines années — soit environ \$30 millions — qu'il faudrait trouver si on relogeait certaines écoles. ⁷⁰ Milroy, qui n'assiste pas à ces réunions, est bien informé de leur contenu par un des participants, E. S. Baker, Directeur-général — Utilisation des effectifs (DGUE).

Le 31 janvier, le sous-comité rejette les projets de changements au programme qui lui ont été présentés pour Saint-Jean et Saint-Hubert et il demande au SMA(Per) de reprendre son travail avant de revenir devant le sous-comité. Certaines questions méritent réponses. Est-ce que le métier de contrôleur aérien que l'on veut déplacer vers Saint-Hubert ne fera pas partie de certains cours intégrés interministériels

dont le gouvernement étudie la possibilité? Le terrain à Saint-Jean peut-il accueillir les métiers du génie, des exigences opérationnelles terrestres [*LORE*] et de conducteurs non spécialistes. Enfin, on devrait réévaluer le déménagement de l'école des adjudants de Chilliwack à Longue Pointe (Montréal) à cause des coûts qu'il implique.

Durant les discussions au sous-comité, on a mentionné à quelques reprises que si le FRANCOTRAIN était une politique gouvernementale, le relogement d'écoles en était une du ministère, laissant ainsi entendre que cette donnée pouvait être modifiée. La recommandation du sous-comité peut se résumer ainsi: que différents organes du QGDN et du Service de l'Instruction révisent conjointement la phase III du projet FRANCOTRAIN afin de dégager, le plus tôt possible, une approche combinée, consolidée et financièrement efficace. La lettre couvrant cette révision devra présenter des alternatives au sous-comité et, après cette première phase, au Comité de gestion de la Défense.⁷¹

Milroy a donc maintenant en main le mandat de rejouer la partie qu'il a perdue en avril précédent. Il avait alors avancé que son commandement favorisait une expansion nouvelle du nombre de cours en français (une phase II que l'on prolongerait encore) mais rejetait le principe du relogement d'écoles au Québec, à cause des coûts que cela impliquait. Or, le 23 janvier 1974, le brigadier-général K.C. Lett, du Commandement de l'Instruction, a écrit au DGREI exactement les mêmes propos, répétant que depuis des années on rationalisait les écoles. Les déménagements envisagés iraient à contresens dans une période de contraintes financières et humaines.⁷²

La conception de Milroy l'emportera. Durant un temps, on continuera bien à étudier la question du relogement. Le brigadier-général D. Gagnon, premier général francophone à venir de l'aviation, et dernier directeur général de la DG LADIF jusqu'à la dissolution de cet organisme, en 1976, présentera à Milroy des alternatives dans ce domaine. Puis, on se préparera à repasser à travers les approbations nécessaires. Mais rien n'aboutira. Le concept de relogement sera repoussé à un plus tard allégorique: en 1987, il reste toujours en suspens.

Cet abandon a, entre autres résultats, s'il faut en croire Gagnon, et les faits tendent à confirmer ce qu'il dit, celui de nuire à tout ce qui est FRANCOTRAIN. En effet, l'opposition tenace à la relocalisation offerte par certaines hautes instances aurait été souvent interprétée comme un refus du concept même du FRANCOTRAIN.⁷³

À ce stade, revoyons les idées qui jusque-là ont sous-tendu le FRANCOTRAIN et qui ont été exposées, soit dans les *Mémoires* de Allard, soit dans les rapports de Ross et de la Commission sur le B et B. Il y a, à la base de tout, la tentative faite pour corriger la sous-représentation chronique des francophones dans les Forces, en les traitant d'une façon plus juste: au niveau de l'instruction, cette volonté se traduisait par un désir d'offrir l'instruction en français. Un autre déséquilibre existait: celui des emplacements des écoles, presque toutes situées hors Québec. En 1973, on n'en compte toujours que deux au Québec: l'ERFC et l'ETFC et il est clair, dès l'année suivante, que les déménagements vers le Québec des cours offerts en français sont enterrés. Cela signifiait que les jeunes francophones continueraient d'apprendre les métiers techniques en milieu anglophone, dans des écoles où ils seraient minoritaires et dans des conditions d'atmosphère culturelle qui seraient totalement étrangères à la plupart d'entre eux. Ce faisant, on perpétuait également plusieurs autres tendances que l'on aurait voulu éliminer depuis 1966. Ainsi, un peu partout au Canada anglais, on aurait encore de petits groupes de francophones isolés et sans beaucoup de pouvoir de pression. On verrait aussi des affectations d'instructeurs francophones et de leurs familles dans des milieux où il leur serait difficile de vivre en français: à beaucoup d'entre eux, on continuerait d'offrir l'ancien choix entre l'acceptation de telles mutations, pour le mieux de leur carrière, ou le refus de celles-ci avec les conséquences néfastes que cela pourrait avoir au niveau des promotions et de la profession. En somme, lorsqu'on suit ce dossier, on se rend compte que la solution initiale pensée par des francophones expérimentés, en fonction des francophones et des Forces armées en général, avait été reprise et édulcorée par les spécialistes d'un système qui ignoraient à peu près tout du problème qu'ils étaient maintenant chargés de régler. La perspective de ces derniers était rétrécie et à court terme, en fonction de dollars et d'efficacité immédiate. Comme résultat, on s'apprêtait à relancer les principes même qui avaient déjà largement démontré leur inefficacité, aussi bien au moment des deux grandes guerres de ce siècle que durant les années de paix. Qui plus est, les promesses qu'en 1974 on disait pouvoir tenir ne seront pas remplies.

Le FRANCOTRAIN s'embourbe

Car 1973 est marquante à un autre point de vue. Le relogement n'ayant pas eu lieu, qu'arrive-t-il au nombre de cours en français? Comme on l'a vu, en 1972, 44 métiers sont offerts en français jusqu'au

QM-3, c'est-à-dire, un niveau de formation de base qui permet au jeune technicien d'aborder le travail au sein d'une unité. On songe aussi à s'ouvrir à des QM plus avancés, dans quelques secteurs, à compter de 1974. En fait, un rapport de décembre 1973 signale que pour la période 1974/1975, six métiers* seront offerts à des QM-4, 5 ou 6A et que la classification des officiers d'infanterie (023) verra ses phases 2 et 3 être disponibles en français.⁷⁴ Malgré la mise au rancart du grand projet de relogement, on déménagera à l'ETFC, suivant une décision prise dans les premières semaines de 1974, le cours d'électronique orienté vers la pratique qui sera disponible en français jusqu'au niveau QM-4.

Mais, les obstacles dans l'évolution de la situation sont nombreux. Si l'on y regarde de près, tous conduisent, à partir de 1972, à la destruction de l'intérieur du fragile édifice pensé par Allard en 1966, mais qui n'a pu commencer à s'édifier qu'à compter de 1969. Voyons-en rapidement quelques-uns, pas nécessairement dans leur ordre d'importance relative dans ce dossier.

Une partie de l'étude de Bachand, datée du 30 novembre 1972 et dont nous avons déjà parlé, s'arrête au fait que l'anglais est la langue de travail internationalement reconnue dans plusieurs métiers et classifications (pilote, navigateur aérien, contrôleur aérien, signaleur (mer), radio (mer), technicien en défense aérienne, par exemple). Selon Bachand, dans ces cas les cours devraient être offerts en anglais aux francophones à qui on aurait au préalable bien appris cette langue. Comme on le constate, aux yeux de ce militaire la langue française est, dans plusieurs domaines, plutôt un handicap qu'un atout.⁷⁵

Une autre façon d'exprimer cela ressort lors des visites d'information de 1973. En passant à Halifax et Shearwater, le colonel Hanna se fait demander pourquoi on devrait instruire les manoeuvriers** francophones en français, alors qu'ils serviront par la suite en anglais, langue des opérations, et que les ordres venant du pont sont dans cette langue. La proposition est alors faite de fournir, autant qu'il est possible, une terminologie anglaise aux francophones. Par ailleurs, Hanna retient de cette visite à la marine que toute la validité du FRANCOTRAIN est fréquemment remise en question. On

* Technicien d'armement (Mer), 061 QM4;
Radariste (231); Technicien de véhicules (411);
Technicien des mouvements (933); mécanicien de bord (091) QM5; et fantassin (031) PL6A.

** Mieux connu sous le générique anglais de *boatswain*.

se demande s'il est bien pratique que de jeunes francophones arrivent, après leur instruction en français, dans un environnement de travail où l'anglais, qu'ils possèdent mal, est utilisé.⁷⁶ Dans son rapport de l'automne 1973, qui résume toutes les visites faites depuis mai, Hanna fera référence à ces remarques.⁷⁷ Car, en questionnant la pertinence du FRANCOTRAIN, à partir d'un métier particulier, on laisse entendre que la situation «d'avant» était bien mieux.

Le 9 mars, Hanna expédie au Directeur général-Recrutement, éducation et instruction les constatations qu'il a faites en Nouvelle-Écosse, en disant que deux correctifs ont été suggérés: soit que l'on recrute moins de francophones, soit que les déficiences en anglais des francophones soient corrigées.⁷⁸

Le même jour, lors de la réunion hebdomadaire commandée par le CP, on a abordé le fait que les francophones qui servent dans les unités de langue anglaise ne possèdent pas toujours le niveau acceptable d'anglais. On pense, dès lors, à faire mettre plus d'emphasis sur l'anglais opérationnel durant leurs études à l'École des langues. Le problème, reconnaît-on, est qu'on dispose en ce moment de plus de francophones que les unités de langue française n'en peuvent accepter. Le DGREI est chargé de revoir toute cette question.⁷⁹ Cette mission ainsi que le mémorandum de Hanna sont transmis à Lagacé pour action. Le 21 mars, la réponse est déjà largement esquissée. Lagacé écrit que le FRANCOTRAIN encourage déjà fortement l'apprentissage des termes anglais. Les problèmes en discussion sont normaux, vu les afflux actuels de francophones. Une solution leur a déjà été trouvée: des cours d'anglais plus ou moins prolongés aux francophones unilingues ayant atteint le QM-3.⁸⁰ Ainsi, Lagacé, celui-là même qui doit défendre le concept de l'égalité des francophones par le FRANCOTRAIN, laisse clairement entendre que ce dernier système n'existe, au fond, que pour attirer plus de francophones dans les Forces armées où on les anglicisera.

Dès le début du FRANCOTRAIN, il avait été entendu qu'avant d'atteindre la solution idéale il faudrait accepter des compromis. Cela avait été formalisé, entre autres, par l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes 9-53, toujours en existence en 1987, dont nous avons joint des extraits significatifs à l'annexe N et dont nous reparlerons plus loin. Que ferait-on des métiers ou classifications où l'anglais était exigé, s'était-on demandé? En janvier 1972, le Commandement de l'Instruction avait fait accepter le principe voulant

que la formation des pilotes francophones se perpétue en anglais: il leur faudrait donc de solides connaissances dans cette langue pour entreprendre leur carrière, ce que les Forces se chargeraient de leur fournir.⁸¹ En février, le Commandement maritime, appuyé par celui de l'Instruction, avait suggéré que certains métiers soient placés sous la rubrique «aide à la compréhension de la langue seconde» (*tutorial*, en anglais), à cause aussi du fort contenu d'anglais qu'ils requéraient.⁸²

Pour les élèves-pilotes, on a adopté un cours d'anglais axé sur les termes techniques, afin d'amener tous les francophones faibles en anglais à un niveau intermédiaire de connaissance de cette langue. Ceci, afin de les préparer à la phase II de cette classification où la sélection pour la phase III, conduite en anglais seulement, commence déjà à être très sévère.* Selon le Commandement de l'Instruction cette nouvelle approche a très bien réussi: cinq des six candidats francophones ont aussi bien réussi la phase II que leurs collègues anglophones. Le programme d'aide à la compréhension de la langue seconde a également été appliqué, en 1972, dans deux métiers, et a rencontré un très beau succès, disent les experts dans un rapport de janvier 1973.⁸³ Acquiescement total du contre-amiral D.S. Boyle, du QGDN, qui ajoute que le Commandement de l'Instruction a dominé les questions de B et B dès 1969, et que c'est grâce à cela que le FRANCOTRAIN va si bien.⁸⁴

L'addition constante de nouveaux cours offerts en français justifie sans doute cet enthousiasme. À condition de se fermer les yeux sur la question du relogement qui, comme on le sait, cahote déjà, et sur celle de l'aide à l'apprentissage de l'anglais qui, au fond, s'avérera être une brèche, dans le principe de l'égalité des chances, qu'on utilisera à fond, sans regard aux conséquences.

Pour le moment cependant, l'aide à la compréhension de l'anglais reste une mesure transitoire, étant entendu qu'un jour toute l'instruction se fera en français. Cela dit, l'embouteillage inévitable que crée le recrutement compensatoire des francophones attire les réactions que nous savons et qui ne sont pas limitées aux secteurs déjà mentionnés. Le brigadier-général J.I. Davies, Directeur général du contrôle du personnel, note, en ce début de 1973, qu'il y a trop d'unilingues francophones qui sortent du Commandement de l'Instruction. Ils ne sont

* La phase I, disponible en français, est la même pour tous les élèves-officiers, peu importe leur classification.

utilisables que dans les unités de langue française, ce qui réduit la souplesse des Forces canadiennes. Sa solution: réduire le recrutement ou donner plus de cours d'anglais à ces unilingues.⁸⁵ En somme, sans imagination, on préconise les solutions rétrogrades et inefficaces des années antérieures. À trop se concentrer sur le présent, les spécialistes en oublient aussi bien le passé que l'avenir.

Mais l'érosion du principe de l'égalité de traitement peut se faire autrement et de façon beaucoup plus subtile. En mai 1973, après les discussions au Comité de gestion de la Défense sur la phase III, le contre-amiral Boyle écrit aux commandements pour faire le point sur le FRANCOTRAIN. Il rappelle l'objectif recherché — tous les cours en français aux francophones — et les contraintes actuelles. Il souligne qu'à mesure que le nombre de cours en français augmentera, l'enseignement de l'anglais aux recrues francophones perdra de son importance. Mais, pour le moment, les principes suivants prédominent:

- les cours en français laisseront une bonne place à la terminologie anglaise;
- l'anglais étant nécessaire pour les francophones, ceux-ci continueront à suivre des cours de langue seconde, sauf les individus faisant partie des armes de combat ou de projets pilotes;
- plusieurs des diplômés du FRANCOTRAIN ne pouvant être absorbés dans les unités de langue française, la responsabilité d'aider de toutes les façons possibles la progression de ces nouveaux venus revient aux unités de langue anglaise qui les accueillent.

À ces lignes directrices s'ajoutent la suivante: «à moins qu'aux yeux des dirigeants des écoles la connaissance de la langue seconde d'un étudiant soit déficiente, chaque étudiant pourra choisir de suivre un cours en français ou en anglais lorsque cette possibilité existe.»⁸⁶

Ce dernier principe est des plus intéressants. Il découle de deux autres, beaucoup plus importants aux yeux de plusieurs. Le premier est celui de la liberté du choix dans l'utilisation d'une des deux langues officielles, par les individus employés par le gouvernement fédéral ou s'adressant à celui-ci: cela existe, de façon très explicite, depuis la loi C-120, a été réaffirmé en 1982 par la Charte des droits, et en 1988 par la loi C-72 qui remplace celle de 1969, en ce qui concerne les langues

officielles au Canada. Le deuxième, est celui de la non-ségrégation, comme Cadieux disait lorsqu'il était ministre. Le résultat est ce que l'on vient de voir. C'est-à-dire que, comme on refuse de créer, ou même de mentionner, l'idée de forces canadiennes linguistiquement divisées — sauf au point de vue de la statistique du 26% de francophones, par exemple — on ne cherche pas à lancer ce que nous appellerons un courant francophone suivant lequel celui qui se déclarerait francophone en arrivant dans les Forces, et ferait partie des 26% recherchés, suivrait, en ce qui concerne les cours tout au moins, une filière totalement francophone.

Quant aux libertés personnelles, tout militaire vous dira qu'elles sont déjà passablement limitées. Quiconque a lu un ordre courant sur la coupe de cheveux, le port ou non de la barbe pour les hommes, ou la sorte de bijoux et la quantité de maquillage, pour les femmes, est certainement convaincu de ce fait. Qui plus est, la réglementation qui fait que vous serez classé comme francophone ou anglophone*, restreint la liberté de choix dans plusieurs cas.

Or, en laissant la liberté de suivre, en anglais ou en français, un cours disponible dans les deux langues, cela revient à orienter vers l'anglais une bonne partie des francophones bilingues — en particulier les francophones hors Québec et ceux de certains quartiers montréalais — ce qui a pour conséquence directe de faire diminuer le nombre éventuel d'étudiants en français et ce qui, en retour, rend critique la mise sur pied de cours dans les métiers exercés par un petit nombre de spécialistes.

Lors de l'étude portant sur la phase III, on avait mis de côté certaines classifications et métiers de la marine ou de l'aviation, à cause de la forme très spécifique de l'apprentissage au vol et parce que l'anglais était très présent dans toutes ces occupations. La marine avait demandé, en mars 1973, qu'on se penche sur les classifications et métiers navals.⁸⁷ Le 24 mai, la directive formant un groupe de recherche à cet effet est publiée par le SMA(Per). On y lit que, même si l'anglais doit rester la langue des opérations des forces, il faut réviser, en fonction des francophones, l'instruction offerte exclusivement en anglais dans plusieurs secteurs; on se souviendra que l'OAFC 2-15, faisant du français une langue opérationnelle de nos forces, n'est pas encore promulguée. En conséquence, on demande au comité de revoir l'instruction associée aux branches opérationnelles de la marine et de

* Voir le glossaire au début du tome I.

l'aviation afin de déterminer «la meilleure méthode d'instruire les francophones».⁸⁸ Le 30, le colonel Hanna écrit au DG LADIF pour s'élever contre cette formulation. Selon lui (et Letellier) la mission aurait dû se définir comme suit: réviser l'instruction associée aux branches opérationnelles de la marine et de l'aviation «afin de fournir cette instruction en français aux candidats francophones».⁸⁹ Rien n'y fait et, le 29 juin 1973, on précise que le groupe d'étude se divisera en deux sous-comités, l'un s'occupant du naval, l'autre de l'aérien. Le 15 août, les noms des enquêteurs sont fournis. Le brigadier-général D.J. Gagnon [DG LADIF] présidera le tout, Letellier lui prêtant le lieutenant-colonel Derek McLaws, un pilote de l'ex-aéronavale canadienne. Aux yeux de Letellier, les choses se présentent mal de par la mission et de par ceux qui la cautionnent. À ce moment, le SMA(Per) est un civil, T.G. Morry, et c'est son adjoint, le contre-amiral D. S. Boyle, qui a signé la directive de mai. D'où, sans doute, les instructions précises que Letellier donne par écrit à son représentant au comité qui, après avoir passé un an à Québec avec sa famille afin de se familiariser avec la langue et la culture française, vient d'arriver dans le bureau de Letellier où il remplacera bientôt Hanna.

Letellier signifie à McLaws qu'il doit considérer son rôle de membre du groupe d'étude — Gagnon et McLaws ne font pas partie des sous-comités, ils les chapeautent, en quelque sorte — comme étant sa première priorité. Le DGGBB ajoute qu'il trouverait aberrant que l'étude conclut qu'il faut continuer, comme auparavant, à instruire en anglais les francophones. Il fait aussi ressortir le mandat déficient confié au groupe d'étude. Si la directive d'Allard, en janvier 1969, avait été suivie de plans et de programmes structurés, nous n'en serions pas, en 1973, à faire des études de «faisabilité». Comme représentant de Letellier, McLaws devra avancer un point de vue qui va au-delà de ce qui est immédiatement réalisable. Il faut, dit-il, trouver des solutions pour les francophones afin de ne pas leur fermer des secteurs: entre autre, on pourrait songer à la possibilité de bases navales au Québec. Il termine ainsi: «Tout en appuyant les approches pratiques [...] et même, dans le court terme, des compromis, vous devez rester ferme et insister pour l'application de principes [...] qui conduiront à ce que l'instruction aux francophones soit offerte en français».⁹⁰

Le 24 octobre, l'ébauche du rapport sur le naval est mise en circulation. Les rapporteurs disent avoir décelé de graves difficultés au niveau des classifications de Mar SS et de G Mar. Bien qu'ils aient soupesé tous les facteurs, ils croient que les commandants des écoles

affectées par leurs recommandations, si celles-ci étaient acceptées, devraient approfondir encore un peu plus la question.

Certaines des caractéristiques de ce rapport-méritent d'être mentionnées. Ainsi, on s'y appuie beaucoup sur la directive qui dit que l'anglais est la langue des opérations — un fait que Hanna a contesté sans succès, le 30 mai. On constate que les francophones quittent en très grande quantité les deux classifications sous étude, lacune à laquelle on a commencé à s'attaquer ... en leur donnant plus de cours d'anglais avant qu'ils abordent la phase III de leur entraînement. Comme cette initiative ne date que du printemps 1973, il est encore trop tôt pour en analyser les effets, osent écrire les rédacteurs, oubliant complètement ce que 63 ans de régime de langue anglaise dans la marine ont donné comme résultat au niveau de la représentation des francophones.

Comment le sous-comité a-t-il abordé l'étude? En se penchant sur les détails de l'instruction fournie dans chaque phase; en analysant ce qui, à chaque étape, «pouvait» être fait en français et ce qui «devrait» l'être; enfin, en s'arrêtant aux ressources humaines et matérielles supplémentaires qu'il faudrait pour appliquer les changements suggérés.

Les auteurs qui citent, d'une part, les buts du FRANCOTRAIN insistent, d'autre part, sur le fait que l'anglais est obligatoire dans les deux classifications. En examinant ce qui pouvait être enseigné en français, ils ont gardé à l'esprit que le produit final devait être un francophone bilingue. La langue française pourra être utilisée pour l'instruction «à condition que la sécurité du personnel ne soit pas amoindrie et que l'étudiant soit ensuite capable de travailler en anglais».⁹¹ Comme plusieurs termes techniques n'existent qu'en anglais, prétend-t-on, l'étudiant les apprendra et les utilisera dans cette langue, qui est celle des opérations. Partout dans le rapport, lorsqu'on suggère que tel ou tel aspect de la formation devra être conduit en anglais, on veut dire que seul l'anglais sera utilisé. Par contre, lorsqu'une partie d'une phase se déroulera en français, le vocabulaire technique sera souvent l'anglais. En tout état de cause, les phases pratiques de l'instruction seront en anglais seulement. «La question, dès lors, est de déterminer la langue optimale que le francophone utilisera à mesure qu'il avancera dans son instruction».⁹²

Nous n'en sommes qu'à la page 5 du rapport (sur 14) et l'on n'a pas encore commencé à nous présenter les faits. Parmi ceux qu'on énumère à partir de là, nous en avons retenu quelques-uns. Ainsi, une partie de l'instruction des officiers canadiens du G MAR se passe en

Angleterre, d'où la nécessité de l'anglais. Selon l'officier de la marine française en échange, à l'époque, auprès du Commandement maritime, il faudrait qu'un cours d'ajustement soit donné aux francophones avant qu'ils puissent, comme alternative éventuelle, aller suivre cette partie de leur formation en France. Notons que si cet ajustement est considéré comme un élément négatif par le sous-comité, il n'est pas tout à fait aussi négatif, apparemment, pour un francophone canadien de s'ajuster à l'anglais afin de recevoir des cours dans cette langue au Canada ou même en Angleterre.

Les enquêteurs ont également été obligés de s'arrêter au cas de notre garde côtière, où ils ont constaté qu'on formait, en français, des officiers à qui l'on demandait tout de même un certain niveau de bilinguisme. Ils remarquent également que la langue de travail, dans les unités de langue française de la garde côtière, ainsi que la langue des communications dans la voie maritime, est souvent le français. Cette constatation étant faite, les enquêteurs ne la poussent pas plus loin. La langue des opérations des Forces étant l'anglais, il n'y a sans doute rien à tirer de l'expérience de la garde côtière canadienne.

Dans le rapport, on se fait un devoir de rappeler les difficultés existantes au niveau du nombre des instructeurs bilingues qualifiés pour le FRANCOTRAIN; chaque fois qu'on augmente le nombre de cours en français, on taxe encore plus cette mince ressource, lit-on. À mesure qu'une marge de manoeuvre se dégagera dans ce domaine, on avancera avec le FRANCOTRAIN. Mais, ce FRANCOTRAIN, celui auquel la marine rêve, n'a à peu près rien à voir avec celui lancé en 1969. Par exemple, on prévient que lorsque l'anglais sera nécessaire, l'étudiant francophone aura droit à un tuteur qu'il ne devra cependant pas utiliser comme une béquille. Le temps d'instruction passé avec le tuteur «devrait décroître progressivement jusqu'au point où les examens finals seront conduits en anglais».⁹³

Cette analyse d'une situation qui colle, bien sûr, à la réalité du moment, mais n'a rien à voir avec les buts recherchés par les plans de B et B, conclut ainsi (en ce qui concerne le français, le reste se donnant en anglais):

- Mar SS phase II — environ 1/3 en français, avec termes techniques et navals en anglais;
- Mar SS phase III — environ 1 /2 en français, avec termes techniques et navals en anglais;

- Mar SS phase IV — «*COMMON*» — 1/4 en français; 1/4 en français avec termes techniques et navals en anglais; les conférences sur la logistique seront en français si un francophone est disponible;
- Mar SS phase IV — rien en français.

Quant à la classification G Mar, le français sera absent des cours, mais quelques parties d'examens écrits pourraient être disponibles dans cette langue: on oublie d'expliquer comment on écrit un examen technique en français après avoir tout suivi en anglais.

Voilà ce que doit être, selon le groupe d'étude, le FRANCOTRAIN pour ces deux classifications navales. Du côté des métiers des marins, pour lesquels l'anglais est très nécessaire [Radio (mer), Signaleur (Mer), Traceur radariste], on fait les mêmes remarques d'ouverture que pour les officiers. Dans l'unité de langue française navale, a-t-on constaté, le français est très peu utilisé comme langue opérationnelle. Cela dit, reconnaît-on, des métiers se rapprochant beaucoup de ceux-ci sont déjà enseignés en français ailleurs dans les forces (surtout du côté aviation). C'est donc faisable, si nous avons le nombre requis d'instructeurs qualifiés.

Dans les cas des radios et des signaleurs, il faudrait, lorsque cela sera possible financièrement et humainement, reloger les écoles de langue afin de permettre au jeune francophone de continuer à améliorer son anglais, tout en suivant ses cours. Pour le moment, ces cours du FRANCOTRAIN seraient donnés à Esquimalt: on fera la portion théorique en français «autant que possible» mais la phase pratique se déroulera en mer, dans la langue des opérations, l'anglais. Pour avoir accès à ces trois métiers, les francophones devront avoir atteint un niveau intermédiaire de connaissance de l'anglais. En respectant ces paramètres, cette partie du FRANCOTRAIN pourrait débiter en septembre 1974.⁹⁴

Aussi incroyable que tout cela puisse nous apparaître, c'est bien ce qui circule au QGDN, en octobre et novembre 1973, quelques semaines à peine après la conclusion de la tournée d'information que la DGGB a conduite sur les programmes de B et B dans les FAC, durant laquelle on a abordé le FRANCOTRAIN dans la perspective ouverte en 1968-1969, et alors que l'expérience démontre déjà clairement que les francophones qui reçoivent leur formation militaire en français réussissent dans les mêmes proportions que les anglophones qui le font en anglais.⁹⁵

Évidemment, Letellier se rebiffe contre les résultats de l'enquête qui découlent, rappelle-t-il, du mandat émis en mai. Il répète, par écrit, ce que McLaws a soutenu verbalement à l'intérieur du groupe de travail. Selon Letellier, le principe de base même de l'instruction en français aux francophones a été écarté: il est entendu que la situation du moment ne peut changer du jour au lendemain, mais il faudrait déjà s'entendre sur un long terme qui permettrait d'atteindre ce but à l'aide de sous-objectifs intermédiaires.⁹⁶

Peu après que le rapport du sous-comité naval ait reçu ces commentaires de Letellier, celui portant sur les secteurs aériens est déposé. Il touche aux classifications de pilote, navigateur aérien, contrôleur de la circulation aérienne et au métier d'aide-contrôleur de la circulation aérienne. Bien que les enquêteurs se soient penchés sérieusement sur la possibilité du vol en français — visitant, par exemple, l'école de vol du CEGEP de Chicoutimi — ils ont décidé de rester sécuritairement enfermés dans la proposition qui dit que l'anglais est la langue des opérations. Ils concluent plus ou moins ce qui suit: dans les quatre occupations étudiées, le diplômé doit être fonctionnellement bilingue à la fin de son instruction, ce qui ne signifie pas que les cours ne puissent lui être présentés en français. De façon plus professionnelle que chez les marins, avec une analyse plus profonde des facteurs, on s'est penché sur chacune des composantes de la formation.

Pour les pilotes, on en a conclu qu'il n'était pas pratique de former des groupes de quarante francophones. En effet, les premiers enrôlés pourraient ainsi attendre durant des semaines avant que ce nombre soit réuni et que le cours puisse commencer, ce que leurs collègues anglophones, recrutés au même moment, n'auraient pas à faire. Mais, même avec des groupes mixtes et les cours en anglais, existent des façons de faire en sorte que le francophone ait autant de chances que l'anglophone de devenir pilote. Par exemple, en s'assurant qu'il ait obtenu une cote intermédiaire de connaissance de l'anglais avant d'entreprendre le cours spécial de vocabulaire technique anglais*; en lui fournissant son matériel d'étude et ses examens écrits en français (ce qui est plus que ce que la marine prévoit) ainsi que des tuteurs et des instructeurs bilingues disponibles tout au long de leurs cours théoriques ou pratiques. Advenant qu'à la fin de son cours de base un élève-pilote

* Les rapporteurs sont apparemment convenus du fait que le temps consacré à l'apprentissage de l'anglais par le francophone, alors que son collègue anglophone est déjà en cours aérien, était moins discriminatoire que celui qui aurait été occupé à attendre la réunion d'un groupe de 40 élèves-pilotes francophones.

ne possède pas assez l'anglais pour lui permettre de voler en solo de façon sécuritaire, on lui donnerait un cours supplémentaire d'anglais.

Aux futurs navigateurs francophones, on propose quelque chose d'assez similaire: une possession de l'anglais au niveau intermédiaire avant d'arriver en cours; théorie en français; pratique en anglais; disponibilité de tuteurs. Pour les contrôleurs et aides-contrôleurs de la circulation aérienne, on suggère une formation à ce métier en anglais avec tuteurs.

En somme, on rejette le principe de l'instruction complète en français des aspirants francophones à ces emplois, ce qui va directement contre un des buts recherchés par le plan de 1972.

Les aménagements avancés ci-haut en faveur des francophones, feront surgir des problèmes de traduction; par contre, ils n'exigeront aucun changement du nombre des instructeurs puisqu'il suffira de classer les postes existants sous la rubrique bilingue et de les remplir de la façon appropriée.⁹⁷

Le 2 janvier 1974, Letellier commente ce travail. Bien qu'il le perçoive comme plus positif que le précédent, il le voit souffrant de défauts majeurs qui découlent du mandat donné au groupe d'étude. Il souligne que les obstacles apparents causés par la traduction des publications liées aux cours, ou par les cours d'anglais de base nécessaires, sont déjà étudiés par les agences spécialisées et que les solutions commencent à émerger. Il reproche aux deux sous-comités d'ignorer la Loi sur les langues officielles, les plans de B et B du ministère et leurs implications, ce qui les a conduits à chercher des solutions économiquement réalisables. Cette approche est négative et les deux rapports sont inacceptables, ne s'adressant pas au vrai problème. Letellier recommande donc que les groupes d'étude reprennent leur travail, se déclarant prêt à les aider.⁹⁸

Letellier n'est pas seul à mal accepter ce qui vient de se faire. Le major-général J.J. Paradis, de la Force mobile, écrit, le 5 mars 1974, au sujet du rapport du sous-comité aérien, qu'il est inadéquat en ce qu'il maintient, sous une autre forme, ce qui existait jusque-là. L'aide à l'instruction (*tutorial*) telle que présentée ici, est déjà un échec parce que souvent, par peur du ridicule, comme le souligne le rapport aérien, l'aspirant francophone isolé en milieu anglophone n'ose pas poser les questions qu'il devrait. Tout en reconnaissant qu'un pilote doit connaître l'anglais pour communiquer, Paradis refuse que ce soit la

raison de base des cours en anglais, ce qui est pourtant la logique qu'a suivie le sous-comité aérien. Enfin, Paradis ajoute que les coûts du B et B dans les Forces ne sont pas du ressort du sous-comité, mais de celui du gouvernement.⁹⁹

Deux autres commentaires méritent d'être enregistrés. D'abord, celui du brigadier-général G.C.E. Thériault, un pilote, un CED en devenir et, lorsqu'il écrit, le 18 mars 1974, commandant du 1^{er} Groupe de l'Aviation canadienne, en Europe. Ses commentaires s'adressent surtout, bien entendu, au rapport du sous-comité aérien. Mais, au contraire de Paradis, il se permet aussi de parler du rapport naval. Qu'en dit-il? À peu près la même chose que Letellier*. En somme, dit Thériault, même si l'anglais est largement la langue de communication des forces, les sous-comités ont confondu FRANCOTRAIN et enseignement des langues, plaçant trop souvent de l'avant, dans leur réflexion, le principe de la langue anglaise, langue des opérations. Si l'on accepte les recommandations du rapport aérien, il faudra aussi accepter ses conséquences. Par exemple, le francophone qui doit apprendre le métier de pilote en anglais et l'anglais en même temps, ne se voit pas offrir les mêmes chances de réussite que ses collègues anglophones: cette approche a déjà conduit à de hauts taux d'échec parmi les unilingues francophones. Le processus primordial de la sélection des pilotes, grâce à des tests théoriques et pratiques difficiles, doit être disponible en français. Le système qui prévaudrait, si le rapport était accepté, risquerait de reproduire des résultats déjà connus: manque de francophones au stade du recrutement et faible taux de poursuite parmi ceux qui franchiront cette porte d'entrée.¹⁰⁰

Ajoutons le témoignage d'un autre pilote francophone, le lieutenant-colonel Jacques Forest, chargé de la Direction de la traduction et de la terminologie, sous la houlette de Letellier. Il écrit qu'il est totalement désemparé par ce qu'il vient de lire. Du rapport naval, il réprouve les commentaires négatifs concernant la traduction: il rappelle que les commandements doivent lui présenter leurs priorités et qu'il fera ensuite le nécessaire. Si l'on se trompe de priorités à Halifax, il n'a rien à y voir lui-même. Puis il s'insurge contre les tuteurs proposés, n'y croyant absolument pas. Il résume un exemple de ce que le système proposé donnera dans l'aviation, qu'il connaît si bien: «Baisse tes *flaps* et ton *undercarriage* avant d'atterrir ou peut-

* Armand Letellier nous a dit n'avoir jamais reçu copie de cette lettre de Thériault et, donc, n'avoir pu utiliser cet appui qui lui eut pourtant été d'une grande utilité.

être avant de *lander*. Si t'allumes pas ton *afterburner*, tu vas *crasher*. Fais partir ton *engine* quand le *ground crew* te donnera le *thumb up*, etc.» Forest est assez réaliste pour admettre que les contrôleurs doivent connaître l'anglais et que plusieurs documents techniques ne pourraient être traduits, étant très volumineux et subissant sans cesse des modifications. Cela dit, les deux études ne cherchent pas à traiter les francophones sur le même pied que les anglophones. On accepte l'assimilation du francophone au plus vite, en faisant en sorte qu'il n'échoue pas à cause de son manque d'anglais. En fixant tout de suite les vrais objectifs, et les étapes à suivre pour les atteindre, on pourrait faire évoluer correctement les choses. Ce qui l'irrite le plus c'est que, justement, on ne s'attaque pas aux vraies questions.¹⁰¹

Évidemment, tous les commentaires ne vont pas dans ce sens. Le contre-amiral Boyle, promu vice-amiral en mars 1974, est maintenant à la tête du Commandement maritime. Comme c'est lui qui a accepté, en tant que Chef — Développement du personnel, un an plus tôt, le mandat du groupe d'étude, il trouve que les deux sous-comités ont bien accompli leur travail. Il craint, cependant, qu'on aille trop vite dans l'implantation des mesures suggérées du côté naval, alors que les instructeurs qualifiés manquent à Halifax. Ayant lu les commentaires de Letellier, il les écarte du revers de la main, les qualifiant «d'inopportuns». L'anglais est la langue des communications dans les Forces canadiennes et le restera longtemps encore. D'autre part, les francophones ne sont pas traités inéquitablement, puisqu'ils apprennent leurs métiers tout en devenant bilingues et ce, sans perte de paie, ou d'ancienneté.¹⁰² Ceux qui se rappellent comment Boyle a défendu certains des dossiers de Letellier, lorsqu'il était le supérieur de ce dernier, au QGDN, seront sans doute choqués par le cynisme de ses commentaires.

Les commandements de la Défense aérienne et du transport aérien approuvent aussi le rapport.¹⁰³ Le Commandement de l'Instruction y voit des solutions intermédiaires qu'il faudra implanter et sur lesquelles on se repenchera plus tard.¹⁰⁴ À Ottawa, le Chef des opérations maritimes, le contre-amiral R.H. Leir, et celui des opérations aériennes, le major-général W.K. Carr, acceptent chacun le rapport relevant de leur compétence respective.¹⁰⁵

Que fait Gagnon de tout cela? Il signale, dans sa discussion qui ouvre le rapport, les divergences que les recommandations des sous-comités ont soulevées tout en rappelant, adroitement, ce qu'était le

mandat* du groupe d'étude. Puis, il reprend ce que le Commandement de l'Instruction lui a écrit: que les solutions proposées ne sont pas finales, mais des pas dans la bonne direction. Il choisit donc, malgré les imperfections qu'il reconnaît, d'appuyer ce que les sous-comités ont produit.¹⁰⁶

Le 16 juillet 1974, le lieutenant-général Milroy, SMA(Per), donne suite au rapport en signant l'instruction 8/74 intitulée «Phase III du programme FRANCOTRAIN — entraînement aux opérations maritimes et navales» où sont consignées les conclusions auxquelles sont arrivées les deux sous-comités. On met toutefois une emphase spéciale sur quelques aspects de l'aide à l'instruction: tout le matériel nécessaire à l'étude et aux examens écrits doit être en français, la traduction devant immédiatement se mettre de la partie pour réaliser ce programme qui prendra son envol en septembre 1975. En 1976 (les postes d'instructeurs bilingues devant, entre temps, avoir été identifiés et comblés) on révisera le tout en vue, d'une part, de déterminer si d'autres mesures sont nécessaires pour assurer la réussite de cette phase III et, d'autre part, d'envisager l'expansion, compte tenu de l'expérience acquise et des ressources disponibles.¹⁰⁷

Letellier vit amèrement toute cette expérience. «Pour moi, écrit-il, ce n'était que partie remise jusqu'en 1976. Je me promettais de faire l'évaluation de ce projet et de relancer le débat si nécessaire.»¹⁰⁸ Malheureusement, son livre, sur ses expériences à titre de DGBB, ne contient rien sur la révision de 1976. En fait, ce qui le préoccupe, cette année-là, c'est la disparition de LADIF, dont il pressent qu'elle aura des conséquences négatives pour le projet FRANCOTRAIN: «... l'heure n'était pas ... arrivée (en 1976) où nous pouvions faire confiance au système normal pour assurer la bonne marche des programmes d'instruction des métiers en langue française.» Letellier craignait «que les gestionnaires de ce secteur voient sans enthousiasme leurs responsabilités augmenter, et leur empressement à les gérer efficacement en souffrirait.»¹⁰⁹

En 1976, la directive SMA(Per) 8/74 n'est pas véritablement revue. Mais, on peut constater que l'aviation travaille ferme à résoudre les problèmes inhérents à son application. La directive de 1974 demandait à l'aviation et à la marine de fournir des rapports en mars de chaque

* Il est possible que ce mandat ait été préparé par Gagnon lui-même avant que Boyle ne l'accepte et le signe, en 1973; cela arrive fréquemment lors de telles études.

année. Dans les dossiers consultés, nous avons pu lire les rapports de l'aviation, mais n'en avons rencontré aucun de la marine. Le major-général K. E. Lewis, général commandant par intérim du Commandement de l'Air, écrit, en mai 1976, que l'application de la directive 8/74 est retardée par le manque d'instructeurs bilingues, surtout chez les pilotes. Lewis fait montre de sa volonté de régler cette dernière question et de son agacement à voir tant de bons candidats francophones qui continuent d'être perdus pour les forces aériennes canadiennes.¹¹⁰ Son intervention sérieuse et sincère va relancer le dossier de l'aide à l'instruction dans cette catégorie d'emploi. En juillet suivant, Letellier et les autorités du QGDN acceptent que, durant deux ans, le pourcentage de francophones dans les unités de langue française de l'air soit réduit afin de dégager des francophones pour aider à l'instruction à Portage-la-Prairie et à Moose Jaw.¹¹¹

La traduction des manuels d'instruction est toujours en cours mais, là encore, avec Forest au poste de Directeur de la traduction et de la terminologie, les choses avancent.¹¹²

Une des difficultés que rencontre donc l'instruction en français est le manque d'instructeurs bilingues. Le recrutement compensateur de francophones, conduit au début des années 1970 dans le but de corriger rapidement un déséquilibre plus que centenaire, se devait de causer ce type de problème. À mesure que le FRANCOTRAIN prend de l'ampleur, il faut de plus en plus l'alimenter d'instructeurs et de tuteurs francophones ou bilingues, ce qui amène le débat que nous savons au sujet des priorités d'affectation des francophones: unités de langue française d'abord, ou centres d'instruction?

Dextraze, dans sa lettre du 22 juillet 1971 mentionnée plus tôt, abordait ce dilemme. Mais pour obtenir les 28%, écrivait-il, il nous faudra démontrer que nous sommes prêts à traiter pareillement anglophones et francophones. L'instruction en français sera un test majeur de notre volonté à cet égard. Il faut donc comprendre et résoudre ce problème dans l'intérêt de tous. Cette réflexion de Dextraze avait été faite alors que la priorité d'utilisation du personnel bilingue qualifié plaçait le Commandement de l'Instruction au sommet, comme Sharp l'avait indiqué en juillet 1970. Or, le rapport de ce commandement sur le FRANCOTRAIN, au 31 décembre 1972, parle de 'tuteurs' unilingues anglais (comment peuvent-ils aider les francophones unilingues?) avant d'avouer candidement que le réarrangement temporaire commandé par Sharp n'a pas encore réussi,

puisque des postes réservés à des francophones bilingues ne sont toujours pas remplis de façon adéquate. Et de demander que le Commandement de l'Instruction reste au sommet des priorités lorsque vient le moment de muter des francophones bilingues ayant le calibre d'instructeur.¹¹³

Pour Letellier, la réponse au problème se trouve ailleurs. On veut que les francophones servent dans les unités de langue française et remplissent les postes bilingues alors qu'ils ne sont pas assez nombreux pour ce faire. Pour combler le déficit et régler les problèmes qu'il cause au Commandement de l'Instruction, il faut chercher à produire plus d'anglophones bilingues. Malheureusement, leur nombre augmente très lentement, remarque Letellier, puisqu'il faut six mois de cours pour les former. Il faudrait:

- émettre une directive disant que la langue seconde est une exigence pour quiconque désire faire carrière dans les forces;
- promouvoir les anglophones bilingues qualifiés avant les anglophones unilingues.*¹¹⁴

Cela dit, la discussion reprend sur la priorité des affectations des francophones bilingues. Letellier et ses pareils, qui font valoir le point de vue de l'égalité des chances, avancent donc que les anglophones devraient faire mieux au niveau du bilinguisme; le Commandement de l'Instruction et ses affiliés songent aux problèmes du moment à régler, avec des afflux considérables de francophones et de fortes pressions pour qu'on les instruisse en français, alors qu'il y a pénurie d'instructeurs bilingues ou francophones compétents.¹¹⁵

Malgré toute la bonne volonté, qui est souvent évidente de part et d'autre, la solution parfaite tarde, en partie parce que les cours de langue française ne semblent pas remplir leurs promesses. D'où des plaintes, en 1973 lors des visites d'information, concernant le manque de cadres qualifiés pour le FRANCOTRAIN. Les remarques à ce sujet sont encore présentes, en 1974, lorsqu'on conduit l'étude sur les opérations navales et aériennes. Évidemment, c'est dans les domaines où les francophones étaient presque totalement absents avant 1970-1971 que la situation est la plus criante. Comme d'habitude, l'armée de terre s'en tire mieux que l'aviation et la marine.

* D'autres solutions sont également préconisées, qui appartiennent au chapitre 15.

En 1975/1976, alors que toute une série de cours supplémentaires seront offerts sous le grand titre FRANCOTRAIN (c'est-à-dire, totalement en français ou avec l'aide de tuteurs) des rapports montent toujours vers le QGDN signifiant que la réussite de ce qu'on est sur le point d'entreprendre dépend largement de la disponibilité de cadres bilingues qualifiés qui, dans plusieurs cas, ne sont prêtés à l'école en question que durant les semaines nécessaires à la préparation et à l'offre du cours.¹¹⁶ En 1984 et 1985 une étude signale que, dans 21 métiers, le nombre d'instructeurs bilingues reste toujours insuffisant.¹¹⁷

Combiné aux coups de boutoirs assésés à LADIF et au FRANCOTRAIN, entre 1972 et 1976, ce manque flagrant d'instructeurs linguistiquement qualifiés n'aide en rien un système qui vole en éclats devant les yeux de spectateurs impuissants. Jusqu'en 1976, Letellier a trop de chats à fouetter pour s'occuper à fond du FRANCOTRAIN. De toute façon, c'est LADIF qui est spécifiquement chargée du dossier. Lorsqu'en 1977 tombe le rapport du Commissaire, lequel n'est pas tendre dans ses constatations sur la formation des militaires francophones, LADIF, a été démantibulée. Le commissaire aux langues officielles se dit surpris de la «désintégration» de LADIF. Le ministère avait jugé que les objectifs de LADIF avaient été remplis et que le temps de leur «saine» intégration aux structures existantes était venu. Pourtant, l'équipe du Commissaire et plusieurs personnes interviewées, en étaient arrivées à une conclusion «fort différente».¹¹⁸

Les recommandations du CLO concernant la formation et le perfectionnement vont comme suit:

- a. assurer au Commandement de l'Instruction une adaptation constante qui lui permette de faire participer équitablement les deux groupes de langue officielle à la conception, à l'exécution et à la direction des programmes de formation, afin que ceux-ci répondent tout aussi bien aux besoins des francophones qu'à ceux des anglophones;
- b. voir à ce que la formation et le perfectionnement deviennent également accessibles dans les deux langues officielles et que la qualité des programmes, des cours et de l'enseignement soit équivalente dans les deux langues;
- c. inventorier, d'ici le 31 août 1978, les ressources internes et externes qu'il faut pour assurer une formation professionnelle

et un perfectionnement équitables dans les deux langues officielles, afin de fournir les ressources requises;

- d. prendre les mesures nécessaires pour que davantage de cours de formation et de perfectionnement donnés en français le soient dans un milieu propice à l'épanouissement de la langue française de la même façon que les cours donnés en anglais sont donnés dans des milieux favorables à cette langue;
- e. s'assurer, à cette fin, qu'il y ait un juste équilibre entre le nombre d'écoles de formation installées ou de cours donnés dans les milieux francophones et anglophones, afin que les deux langues bénéficient d'avantages égaux ou équivalents et jouissent, grâce aux deux collectivités linguistiques, dans tout le réseau des Forces canadiennes, d'un soutien naturel semblable.¹¹⁹

Il serait maladroit de ne pas mentionner quelques-unes des constatations positives ou négatives faites par l'équipe du commissaire. Ainsi, le taux d'échec des francophones, dans les cours de qualification professionnelle offerts en français, est comparable à celui des anglophones — ce qu'avaient pressenti tous ceux qui avaient abordé cette question depuis des dizaines d'années.

D'autre part, le rapport souligne le fait que le FRANCOTRAIN* n'a jamais défini son objectif à long terme (par exemple: offrir exactement la même gamme de cours aux francophones qu'aux anglophones) et ce, à cause des rapports de force à la Défense. Une analyse du programme «illustrerait ... les contradictions internes du ministère au regard du bilinguisme; une simple lecture des différents rapports est révélatrice des forces en présence et de l'attitude réservée et négative de plusieurs».¹²⁰

Quant aux arguments pour justifier cette situation, ils sont indéfendables. Le premier est celui des coûts qu'impliquerait une vraie formation en français. Le Commissaire se demande alors pourquoi «on considère comme allant de soi les frais liés ... [aux cours] en anglais.»¹²¹ Le deuxième veut qu'il y ait parfois trop peu de francophones pour un cours. Or, en 1975/1976 «des dizaines de cours furent donnés en anglais à des assistances de quatre, cinq ou même de dix candidats ...(:) en plusieurs occasions des cours... anglais [ont eu

* Le Commissaire utilise le terme 'francoformation': c'est sans doute mieux que FRANCOTRAIN, mais reste une inversion par rapport à la tournure française.

lieu] dans des classes où ... la moitié et plus des étudiants étaient francophones.»¹²²

Le troisième argument est celui du manque d'instructeurs qualifiés francophones. Or, à la BFC Borden, l'école qui forme les instructeurs n'offre qu'un cours sur sept en français. Qui plus est, l'instructeur francophone doit souvent travailler dans les deux langues, au contraire de son collègue anglophone. Enfin, tout ayant été pensé en anglais, il enseigne à partir de traductions qu'il doit parfois faire lui-même alors qu'il n'a pas été préparé à ce rôle de traducteur. Par contre, aucun cours n'est conçu en français pour être traduit en anglais.¹²³

Trouvez donc la motivation que pourrait avoir un francophone à devenir instructeur dans ces circonstances, semble dire le Commissaire qui s'attaque par ailleurs aux conceptions simplistes (que nous avons déjà notées) des marins et des aviateurs. Il remarque qu'on n'hésite pas, dans ces deux armées, lorsque le besoin s'en fait sentir, à rechercher de l'aide auprès de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. Une telle approche, auprès de la France et de la Belgique, est mise de côté supposément pour des raisons de sécurité. Pourtant, au niveau de la formation en français de marins et de pilotes, comme à celui des opérations navales, nous aurions beaucoup à apprendre de ces pays.¹²⁴ Il est un fait: la Direction générale de la sécurité, à Ottawa, s'est montrée très rébarbative face à des officiers navals belges désireux de transférer leur expérience au Canada. Sa façon d'aborder les choses a probablement fait reculer les proposeurs qui étaient, généralement, à des niveaux peu élevés.¹²⁵

Quant à l'aviation militaire canadienne, elle ne fait preuve d'aucun leadership dans la question de l'instruction. Ses contrôleurs aériens sont formés en anglais seulement, même si des experts militaires disent qu'il n'y a aucun problème insurmontable à faire en sorte qu'ils soient tous bilingues. «Qu'on nous donne des ordres à cet effet et on commence dans cette voie demain matin», auraient avancé certains interviewés.¹²⁶

Enfin, le Commissaire s'offusque qu'une si grande partie de la formation se fasse hors Québec. D'autant plus qu'on a fait comprendre à ses enquêteurs que cela était voulu afin que le francophone se familiarise avec l'anglais lorsqu'il suit, par exemple, un cours d'électronique en français à Kingston.¹²⁷ D'où la recommandation qu'il a faite, qui nous ramène trois ans en arrière, aux plans de relogement qui ont avorté.

Une des facettes marquantes de ce rapport du Commissaire aux langues, en ce qui concerne les cours en français, est toutefois ailleurs. Ceux que le DGBB produisait, par exemple, mentionnaient le nombre de cours offerts en français jusqu'au niveau de QM-3. Ainsi, en 1974, dans son rapport annuel au Conseil du Trésor, on trouvait un tableau qui faisait état d'une amélioration fulgurante du nombre de cours offerts en français:¹²⁸

Tableau 22

ANNÉE	COURS*	POURCENTAGE
1969-1970	4	6,1%
1970-1971	25	38,4%
1971-1972	44	67,6%
1972-1973	46	70,7%

Le Commissaire, par contre, base ses pourcentages sur le nombre total de cours recensés par le Commandement de l'Instruction en 1975/ 1976 c'est-à-dire, l'inventaire de ceux offerts par tous les commandements, sans tenir compte du nombre de fois qu'un même cours a pu être donné. Il en conclut:

«Il est toujours impossible, en 1977, d'acquérir une formation professionnelle complète en français dans des domaines aussi aisés (du point de vue de la langue) que la musique, les services de santé, les services de sécurité et de renseignements, de l'information, de la gestion et de l'administration, l'éducation physique, etc. ... ou dans des domaines essentiels reliés à l'aviation, aux communications, aux diverses spécialités logistiques, au génie militaire, etc.»¹²⁹

Cette observation est basée sur le contenu d'un rapport du Commandement de l'Instruction que l'équipe du Commissaire a utilisé pour préparer le tableau suivant. Il est donc extrêmement difficile de le contredire. Le seul aspect positif de tout cela, explique Keith Spicer, est qu'on soit parti de presque rien, en 1969, pour atteindre, huit ans plus tard, 10,5% des cours en français. Dépendant de la façon dont on abordait la question, on pouvait toujours se féliciter du chemin parcouru et s'en contenter, ce que plusieurs faisaient au sein du ministère, ou envisager le présent et l'avenir, dans ce domaine, de façon très incitative vu l'ampleur de ce qu'il restait à accomplir, ce que faisait le CLO.

* Nombre de cours jusqu'au QM-3.

Tableau 23

**FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
1975-1976***

Cours donnés sous les auspices de:	Nombre des titres de cours donnés en			Nombre de candidats pour les cours donnés en			
	anglais	français	autres	anglais	français	autres	Total
SIFC**	369	52	14	29 939	5 717	59	29 715
FMC	99	20	—	3 699	1 032	—	4 731
COMAIR	50	—	—	1 749	—	—	1 749
COMAR	163	7	—	4 589	205	—	4 794
Autres	81	1		1 002	8		1 010
Total	762	80	14	40 978***	6 962***	59	46 999***
	(10,5%)			(14,8%)***			

Source: «TSHQ Data Centre — Fiscal Year 75/76»

On se rappelle, que l'ébauche de ce travail du Commissaire Spicer a sidéré les autorités civiles et militaires du ministère, dès l'été 1977. Le 29 juillet 1977, le sous-ministre, C.R. Nixon, rappelle à Keith Spicer qu'il croit aux mêmes principes que lui mais préfère les respecter par des moyens différents que ceux proposés par le CLO.¹³¹

Une chose curieuse va se passer vers ce moment entourant la directive SMA(Per) 8/74 qui, comme on s'en souvient, n'a pas été révisée en 1976, au contraire de ce qui aurait dû se passer. En septembre 1977, la directive est finalement réécrite suite, sans doute, à une demande du sous-ministre et du CED, de revoir toutes les directives du QGDN, en vue d'en examiner le statut du moment et d'identifier ce qui reste à compléter à leur mandat. Le 22 septembre, le major-général J.A. St-Aubin, Chef du développement du personnel, expédie la version modifiée de l'instruction au SMA(Per), le lieutenant-général J.C. Smith, qui la signe. En ce qui concerne les

* Ne comprend pas les collèges militaires, les écoles d'état-major, les stages, la formation sur le tas, les échanges, etc.

** Service de l'Instruction des Forces canadiennes (qui a remplacé le Commandement de l'Instruction).

*** Nous avons corrigé les erreurs d'addition contenues dans le rapport du CLO.¹³⁰

cours aériens, les choses ne changent pas, sauf que l'on a ajouté deux métiers à la liste de cours à être offerts avec l'aide de tuteurs: contrôleur des armes aériennes et techniciens en défense aérienne. Du côté de la marine, on a toutefois consenti un gros morceau: les classifications d'officiers Mar SS et G Mar s'enseigneront désormais en français, dans toutes les phases. Les trois autres métiers se feront en français jusqu'au QM-3: au QM-4, on enseignera en anglais avec l'aide de tuteurs. Enfin, la directive ajoute un nouveau cours à la liste de l'aide à l'instruction, celui de base en médecine aéronautique et préventive.¹³²

Smith, avant de diffuser cette nouvelle version, l'envoie à Letellier pour qu'il la commente. Or, en 1985, lors d'une étude effectuée sur le FRANCOTRAIN, on se rend compte que ce document est resté dans les tiroirs du DGLO (avec une note disant que l'on devait s'y pencher le plus tôt possible). Qui plus est, la directive originale ne figure plus dans la liste des instructions qui sont alors en vigueur.¹³³ Comme on le voit, le manque d'orientation générale, qu'avait souligné le Commissaire, se présentait également dans des affaires plus restreintes au moment même où celui-ci préparait son rapport final.

En septembre 1977, une circulaire du Conseil du Trésor vient stipuler que «les programmes de formation professionnelle ou de perfectionnement doivent être offerts dans les deux langues officielles lorsque c'est possible, avant le 31 décembre 1978, et les possibilités de perfectionnement professionnel qui sont offertes aux francophones doivent être comparables à celles dont bénéficient les anglophones.»¹³⁴ Or, au ministère de la Défense, la certitude tranquille prédomine que l'on a beaucoup fait pour le B et B. Ni le Commissaire aux langues, ni le Conseil du Trésor ne réussissent à convaincre l'état-major que des failles énormes existent dans son système. Ainsi, le 20 mars 1978, le sous-ministre Nixon écrit au nouveau Commissaire, Maxwell Yalden, l'informant que le ministère étudie les recommandations de son prédécesseur et se propose d'y répondre en indiquant lesquelles:

- a. ont déjà été appliquées ou sont en voie de l'être;
- b. sont périphériques au MDN ou ne tombent pas sous le contrôle de celui-ci; et
- c. nécessitent des dépenses majeures au-delà des capacités actuelles du MDN.¹³⁵

Le 25 octobre suivant, tombe la réponse finale. En ce qui concerne les recommandations portant sur le FRANCOTRAIN, on rejette les deux dernières qui auraient le mérite de relancer le relogement d'écoles au Québec pour les francophones. Le prétexte donné: il en résulterait une duplication. La troisième (c) demeure sous étude. La première est, écrit-on, complètement implantée*. La recommandation b) est mise en oeuvre, mais on dit que de l'implanter complètement est indésirable.¹³⁶ En somme, se confirme ce qui était perceptible dès l'été 1977 — c'est-à-dire qu'on ne prenait pas très au sérieux le travail qu'avait fait le Commissaire aux langues.

On assiste, par la suite, à une nouvelle ronde d'études et de commentaires qui se passent à des paliers supérieurs et dans des circonstances différentes de celles qui existaient dans les années 1940, 1950 et 1960, puisqu'il serait totalement faux de prétendre que la situation des francophones, entre 1977 et 1980, ne continue pas de s'améliorer.

En 1979, du côté des forces de terre, on enquête sur l'instruction offerte dans les deux langues officielles aux hommes se destinant aux armes de combat. La conclusion sera de garder à Valcartier l'instruction en français jusqu'au QM-3 mais, de concentrer à Gagetown la plus grande partie du reste à condition que les francophones puissent y être formés en français. Ce programme sera effectivement appliqué même s'il va à l'encontre d'une des recommandations du Commissaire aux langues qui, en 1977, suggérait d'offrir plus de cours en français au Québec. Curieusement, plusieurs des opposants à cette décision d'aller à Gagetown avanceront parmi leurs arguments celui qui veut qu'on ait trop tenu compte des recommandations de 1977 du Commissaire qui ne sont pas, rappelle-t-on, des directives du ministère: selon eux, les priorités dans ce genre d'études devraient être militaires, l'esprit de corps étant un des aspects à considérer.¹³⁷

Au constat de ces réactions venues de certains secteurs limités de l'armée, la plus francophone et francophile des trois armes, on est à même de comprendre jusqu'à quel point le désaveu, poli mais évident que les hautes autorités ont servi au Commissaire, en 1977-1978, a érodé le B et B dans les Forces. Ce qui n'empêche toutefois pas des voix positives de continuer à se faire entendre.

* Nous restons étonnés encore aujourd'hui devant une telle affirmation.

Ainsi, en juin, alors que l'on se questionne sur le nombre anormalement élevé des départs des francophones de l'armée de terre, le colonel Terry Liston, à l'état-major de la Force mobile, (il a servi au R22^eR et finira sa carrière comme major-général) propose une réponse intéressante. Cessons d'étudier une question qui l'a déjà trop été et passons à l'action, dit-il. Ce que la commission sur le B et B disait en 1969 est toujours valide, démontre-t-il à l'aide d'exemples tirés de métiers pratiqués dans les trois armées.

Au niveau des soldats (sauf dans l'artillerie et l'écart est très faible) le taux des départs des francophones et des anglophones se compare, écrit Liston. Comme par hasard, les recrues francophones sont instruites à Saint-Jean, au Québec, dans leur milieu. En comparant ce taux des départs à celui, désastreux, des élèves-officiers francophones formés en français, à Chilliwack, en Colombie-Britannique, les doutes quant à la valeur de l'instruction des francophones dans leur milieu se lèvent. S'il en reste, passons au grade de caporal. Le taux des départs des francophones s'accroît partout, sauf dans l'infanterie où l'on est capable d'instruire les hommes en français, dans leur milieu et ce, même à Lahr, en RFA. Chez les sergents, Liston constate une inversion. En effet, un peu partout, les départs des francophones et des anglophones s'équilibrent, sauf dans les armes de combat. Selon Liston, les francophones qui, hors des armes de combat, ont atteint le niveau de sergent, ont déjà abdicé face à l'anglais: ceux qui ne pouvaient se faire à cette langue ont déjà quitté. Statistiques à l'appui, il avance que les premiers ont souvent épousé une anglophone et que leurs enfants vont à l'école anglaise. Par contre, dans l'armée, c'est précisément au grade de sergent que les sous-officiers commencent à être sérieusement mis en contact avec l'anglais parce qu'ils sont souvent mutés, pour la première fois, hors de leur milieu. À partir d'adjudant en montant, il reste si peu de francophones que toute comparaison devient inutile.

Liston ajoute que peu importe le nombre d'études, les «faits de la vie» ne seront pas modifiés. Les francophones sont des «personnes»: ils travaillent mieux dans leur langue que dans une autre et ils désirent envoyer leurs enfants dans des écoles françaises comme la plupart de leurs concitoyens. En un mot, mettons en place les recommandations de la commission B et B ou celles que le Commissaire a faites en 1977 et cessons de tourner en rond.¹³⁸

Cela dit, comme on l'a vu, une bonne partie de l'instruction des hommes faisant partie des armes de combat continuera, en

s'accentuant, de se donner à Nouveau-Brunswick. Le prc l'armée de terre n'est pas lieutenant-général J. Parac commandement, porte un ju bien que le lecteur chercl partisanerie de celui qui l'a leur incapacité à implanter l réaliser des objectifs à co situation. Les francophones par le mariage et le travail souvent parce qu'eux et leurs La marine, avec ses centre jamais à attirer le pourcenta d'y arriver serait de créer Québec. Les métiers à par anglais; les officiers francop et rien ne pointe à l'horizon plus prometteur.¹³⁹

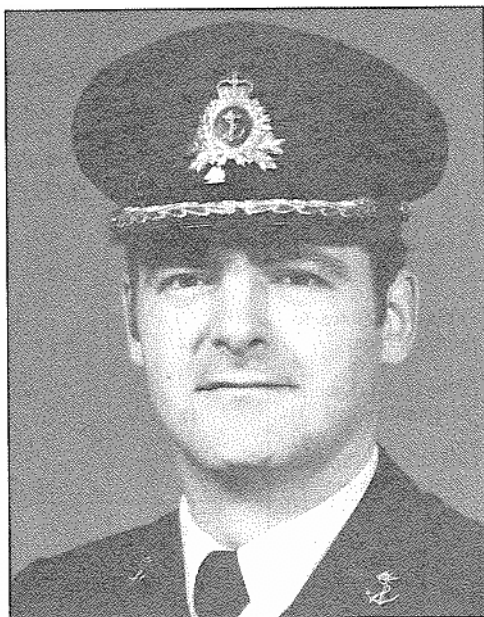


Le FRANCOTRAIN dans les années 1980

Près de trois mois plus tard, la section du plan militaire révisé, consacrée au FRANCOTRAIN, (le chapitre 6 du Programme), dit que «dans toute la mesure du possible»¹⁴⁰ les Forces canadiennes doivent dispenser leur enseignement et leurs cours en anglais et en français. «Toutefois, comme il faut connaître l'anglais dans la plupart des classifications et métiers, on peut se demander s'il est opportun de dispenser certains cours de formation entièrement en français.»¹⁴¹

Le Plan des langues officielles (militaire) de 1980 rappelle alors les grands objectifs du FRANCOTRAIN (chances égales aux francophones; amélioration de la représentation de ceux-ci en diminuant les taux d'échec). Le FRANCOTRAIN a été conçu pour offrir graduellement tous les cours en français, aussi bien ceux qui se terminent par la qualification d'une personne à un métier ou une classification que ceux qui forment des spécialistes au sein de chaque catégorie d'emploi, bien que ces cours ne soient pas des préalables nécessaires à l'avancement professionnel.

Dépendant des classifications ou des métiers, le nombre de cours varie, que doivent ou peuvent suivre ceux qui en font partie. Pour cette



Ex élèves-officiers du Collège militaire royal de Saint-Jean, le capitaine de vaisseau Marc Gameau, OC, OMM, CD, est aussi l'astronaute canadien dont le vol dans la navette Challenger, du 5 au 13 octobre 1984, fut un précédent et fait maintenant partie de l'histoire de l'aérospatiale canadienne. (UPFC/REP 83-202)



Le lieutenant-colonel M.A. Lise Boulanger, LLL, fut la première femme à devenir juge, au sein du bureau du Juge-avocat général des Forces armées canadiennes. (UPFC/REP 85-146)

raison, dans les deux tableaux suivants qui décrivent où en est le FRANCOTRAIN en 1980, on retrouvera, aux différents niveaux de qualification, moins de catégories d'emploi que celles qui existent dans les faits. Les tableaux 24 et 25, selon le PLO(M), décrivent respectivement la situation pour les 29 classifications d'officiers et les 97 métiers qui existent en 1980.

Tableau 24¹⁴²

Cours de classification	Nombre de Classifications	Offerts en français	%	Offerts avec aide	%	Total
PHASE I (Élémentaire)- un cours commun à toutes les classifications	29	29	100	—	—	100
PHASE II (Introduction à la classification)	24	11	45,8	11	45,8	91,6
PHASE III (Réservée à la classification)	15	3	20,0	7	46,7	66,7
PHASE IV (Réservée à la classification)	12	2	16,6	5	41,7	58,3
Total		45	56,25	23	28,7	84,9

Tableau 25¹⁴³

Niveau de Qualification de métier	Nombre de métiers	Offerts en français	%	Offerts avec aide	%	Total
1 & 2 (Recrues) (un cours commun à tous les métiers)	97	97	100	0	0	100
3 (Introduction au métier)	64	47	73,4	16	25,0	98,4
4 (Réservé au métier)	13	2	15,4	10	77,0	92,4
5 (Réservé au métier)	58	21	36,2	13	22,4	58,6
5A (Réservé au métier)	11	0	0	2	18,1	18,1
6A (Réservé au métier)	40	4	10	14	35,0	45,0
6B (Réservé au métier)	28	1	3,6	4	14,3	17,9
7 (Réservé au métier)	5	0	0	1	20,0	20,0
8 (Réservé au métier)	1	0	0	0	0	0
Total		172	54,25	60	18,9	73,15

Sachant ce que sont les cours avec tuteurs, il vaut mieux se reporter à la colonne «offerts en français» pour avoir une idée plus juste du ‘pourcentage de respect’ des francophones qui est de 56,25% dans le cas des officiers et de 54,25% dans celui des non officiers. Ajoutons à cette constatation ce qui suit, également tiré du PLO(M).

«En plus des cours qui offrent les qualifications essentielles de chaque classification ou métier les Forces canadiennes dispensent également 788 cours de qualification de spécialiste (QSC/QSM) dans les écoles d’instruction ou à l’intérieur des unités. Ces cours, qui sont conçus de façon à satisfaire aux exigences particulières d’un poste à l’intérieur d’une classification ou d’un métier, durent de quelques jours à plusieurs mois. Alors que beaucoup de ces cours sont donnés de façon régulière, d’autres sont offerts seulement au besoin. Dans bien des cas, à cause du nombre restreint d’étudiants francophones, il est impossible de dispenser des cours en français ou de les préparer dans la langue française de façon régulière. De plus, la présente pénurie d’instructeurs bilingues qualifiés empêche le MDN d’accroître rapidement le nombre de cours donnés en français. À l’heure actuelle, environ 50 cours de QSC/QSM sont offerts dans les deux langues.»¹⁴⁴

Mettons de côté l’adverbe «environ», du paragraphe précédent ainsi que notre certitude que plusieurs des 50 cours en français dont on parle ont certainement été offerts à l’aide de tuteurs et nous obtenons que 6,34% des cours dont on parle ci-dessus étaient disponibles en français en 1979-1980. Si l’on additionne maintenant tous les cours — ceux des tableaux 24 (68) et 25 (232) aux 788 mentionnés ci-haut — nous obtenons un grand total de 1 088 (à l’annexe N, qui est l’OAF 9-53 révisée en septembre 1986, on parle de 1 200 cours). Le pourcentage des cours donnés en français était donc, approximativement, en 1980, de 24,3%. Comme on le voit, on est encore très loin d’avoir atteint même un semblant d’égalité. Cela dit, ce pourcentage est tout de même très amélioré par rapport aux 10,5% constatés par le CLO trois ans plus tôt.

Dans le plan révisé de 1980, l’argument assimilation rapide du francophone à la langue anglaise prédomine sur celui de l’égalité des chances. En effet, on y rencontre, au sujet du FRANCOTRAIN,

«Dans le cadre du principe prônant une seule force, il faudra inévitablement que les francophones, surtout ceux qui participent à des opérations de l’OTAN, du Commandement de défense aérienne nord-américain (*NORAD*) et des Nations-Unies, communiquent en anglais dans la plupart des CEM*, à mesure qu’ils montent en grade. De même, il faudra de plus en plus que les anglophones travaillent et communiquent en français, à mesure que les Forces canadiennes deviendront une institution

* Catégorie d’emploi militaire (CEM).

bilingue. Même si l'on peut, en grande partie, satisfaire à cette exigence grâce aux cours de langue, la terminologie couramment utilisée au travail s'apprend habituellement lors des cours de formation en vue des classifications ou des métiers. Il faut tenir compte de cette situation ainsi que des facteurs susmentionnés (le petit nombre d'étudiants francophones dans certains cours et l'absence d'instructeurs qualifiés) lorsqu'on détermine s'il est opportun de dispenser des cours de perfectionnement en français. Dans certains cas, l'aide à l'instruction peut se révéler, pour l'intéressé, une méthode plus réaliste et plus profitable à long terme, sur le plan de la carrière. Toutefois, il faut répéter que dans la plupart des cas, on vise à transformer graduellement l'aide à l'instruction en cours donnés entièrement en français.»¹⁴⁵

Il est bon de rappeler ici que la responsabilité de l'acceptation de ce programme relève de niveaux bien supérieurs à celui qu'occupe le DGLO et, tout en haut, du ministre (Gilles Lamontagne, ex pilote) suivi par le CED (l'amiral Falls, de l'aéronavale), le sous-ministre C.R. Nixon (ex-officier de la marine canadienne), qui ont tous endossé ce document. Et que, d'autre part, le FRANCOTRAIN aura indéniablement réussi, entre 1968 et 1980, à faire passer le taux d'échec des francophones de 45% à environ 20%, dans les métiers offerts en français jusqu'au QM-3. Ce 20% est comparable à celui existant chez les anglophones faisant leur apprentissage dans leur langue.¹⁴⁶

Le problème du manque de cadres bilingues dans les établissements d'instruction reste lancinant en 1980.¹⁴⁷ Mais s'y est-on penché de façon ouverte? Ne pourrait-on pas, par exemple, repêcher des instructeurs qualifiés parmi les francophones à la retraite? Ou offrir des périodes supplémentaires de service à ceux qui, qualifiés, arrivent en fin de carrière?¹⁴⁸

Au début des années 1980, il faut constater que le désarroi reste absolu dans un FRANCOTRAIN qui se laisse porter par le vent, sans

directives précises quant à ses buts*. Le bât continue de blesser le plus du côté des métiers navals et, particulièrement, dans les deux grandes catégories G Mar et Mar SS, comme on a pu le voir au chapitre 11. En 1983, on se résout à aborder à nouveau ce problème d'une façon isolée. Le 23 mars, en effet, le VCED, le lieutenant-général Gérard Thériault, demande que l'on fasse une évaluation de la participation des francophones dans ces domaines.¹⁵¹ Le groupe d'étude, présidé par le colonel D.J. Slimman, DGLO adjoint, peut inclure dans son rapport toute information pertinente concernant d'autres catégories d'emplois militaires.¹⁵²

Le rapport du groupe d'étude de Slimman est prêt le 2 août 1983. Son ton très objectif n'oblitére en rien les faits qui restent aussi accablants, en 1983, vis-à-vis les CEM G Mar et Mar SS, que le rapport du colonel Ross l'avait été, en 1967, vis-à-vis tout l'appareil militaire canadien. L'étude restreinte de 1983 comprend une cinquantaine de pages en anglais. Arrêtons-nous à ce qui nous semble pertinent à ce stade (le chapitre 11 a déjà touché à des parties de ce travail).

* D'où, peut-être, la propension des autorités du ministère à esquisser rapidement toute question concernant la formation en français lorsque, en novembre 1981, ils témoignent devant un comité mixte du Sénat et du Parlement. On y demandait s'il y avait un lien entre les nombreux départs de francophones et le manque de formation en français. Réponse rapide: «Comme nous l'avons déjà dit toute la formation de base se fait actuellement en français.»¹⁴⁹ Et le lieutenant-général Carswell de poursuivre aussitôt dans une autre direction, utilisant pleinement l'espace que son interlocuteur lui avait donné en lui posant deux questions à la fois. La seconde, qui portait sur les instruments de travail, fut donc traitée à fond. Deux jours plus tard, suite à une question du député Deniger concernant l'éventail des possibilités en français pour les francophones, le lieutenant-général Thériault est appelé à intervenir. Selon lui, le francophone ne peut être cantonné aux seules ULF et, à un moment ou un autre, il voudra accéder à des postes où l'anglais sera nécessaire. Alors, les FAC sont anxieuses «de mettre à la disposition de tous les militaires francophones les possibilités d'instruction en anglais afin que le manque de bilinguisme ne les empêche pas de voir s'épanouir pleinement leurs possibilités de carrière.»¹⁵⁰ En somme, ici comme partout ailleurs, l'efficacité, telle que perçue par les hautes autorités, a mis de côté l'égalité qui, pourtant, devrait être à la base de tout ce qui concerne les langues officielles. Si en général, comme le laisse entendre Thériault, et comme nous le savons pertinemment, une bonne partie de la formation de toute sorte se fait en anglais, il n'y a aucun doute dans notre esprit quant au fait que cette anomalie doive être corrigée.

Première constatation: la classification Mar SS est celle, de toutes celles ouvertes aux officiers, qui subit le plus haut taux de départs. Chez les francophones, ce pourcentage est encore plus élevé que chez les anglophones. La phase I, disponible en français, voit quitter des taux similaires d'anglophones et de francophones. Après celle-ci, les francophones des plans aspirants-officiers et d'enrôlements directs, n'ayant pas le niveau requis d'anglais, vont à l'École des langues. Il arrive que les instructeurs et plusieurs élèves-officiers pensent que Esquimalt, avec son environnement naval et son milieu anglophone, serait préférable à Saint-Jean.* De plus, selon l'équipe de Slimman, il n'est pas évident que le niveau actuellement requis d'anglais à la sortie de l'École des langues soit suffisant pour permettre aux francophones de réussir les phases subséquentes de leur formation d'officier dans la marine. Si l'on veut continuer à former les francophones en utilisant l'anglais, il vaudrait peut-être mieux s'assurer qu'ils comprennent d'abord bien cette langue.

Les phases suivantes (II, III et IV), les plus critiques, sont conduites par le Groupe Pacifique d'instruction (GPI). On constate que les aspirants de la classification G Mar, qui doivent avoir un diplôme d'ingénieur et qui viennent le plus souvent des universités et des collèges militaires, s'en tirent assez bien. En effet, s'ils sont sous la gouverne du programme de formation des officiers de la régulière (PFOR), ils font une phase par été et ont plus facilement accès à un long apprentissage en douceur de l'anglais (surtout s'ils viennent des collèges militaires). Ici, anglophones et francophones réussissent à peu près pareillement: environ 80% et 75% respectivement.

De la classification Mar SS, les anglophones et francophones du PFOR partent en plus grand nombre (respectivement, 51 et 54%). Mais c'est encore pire parmi ceux des programmes d'aspirants-officiers (PFAO) et d'enrôlements directs (PEDO) où les pourcentages d'échecs grimpent rapidement; 65% chez les anglophones et 82% chez les francophones. Ces taux anormalement élevés font que la formation d'un officier des opérations, dans la marine, soit la plus coûteuse, dépassant même celle d'un pilote d'avion.

* Cette proposition des marins ne découle-t-elle pas plutôt de la mentalité qui a fait que les francophones de la marine sont, toujours, en 1983, dans la même position de subordination et d'acculturation forcée dont Ross disait, en 1967 qu'elle existait partout?

Selon le personnel du Groupe Pacifique d'instruction, les problèmes linguistiques ne sont pas toujours apparents. Même si l'on dit aux francophones qu'ils peuvent et doivent poser des questions, ils hésitent souvent à interrompre l'instructeur. D'ailleurs, le Groupe manque d'instructeurs bilingues pour faire avancer le FRANCOTRAIN ou fournir des tuteurs à ses francophones. À cause du niveau d'anglais exigé, cela peut prendre jusqu'à six mois de plus à produire un officier francophone des PEDO/PFAO, par rapport à un anglophone qui serait dans un de ces programmes.

Avant 1976, on regroupait les francophones sur un des trois navires d'instruction du Groupe lorsque venait le moment de la phase en mer. Or, en 1976, en s'appuyant sur le fait que la langue des opérations navales était l'anglais, on change cela et on disperse les francophones sur les trois navires. Ainsi, ils apprendront leur profession plus vite et rejoindront plus rapidement la mentalité prévalante. Le GPI avance qu'en les plaçant tous sur un même navire, on réduisait leur temps d'exposition à l'anglais. Cela, soulignons-le, s'est passé à peine deux ans après l'étude du sous-comité naval qui avait mené à la directive 8/74 du SMA(Per). Plus troublant encore est le fait suivant. En 1976, on a fait une étude sur la «production» des officiers de la Marine (*Maritime Officers Production Study*). Un seul paragraphe était réservé aux francophones. On y signalait que les officiers potentiels au sein de ce groupe linguistique canadien devaient, à la fois, couper leurs liens avec leur milieu et apprendre à vivre dans une tradition navale très anglo-saxonne. Ainsi, ajoutait-on, ce type de personne prête à tout abandonner est rare dans les 28% de la population qui sont francophones. En conséquence, la marine devait s'attendre à continuer de rencontrer, de ce côté, les problèmes qu'elle avait eus jusque-là.¹⁵³ Ce qui nous laisse clairement entendre qu'en 1976, rien n'était prévu pour changer ce système et le rendre plus canadien, donc plus acceptable aux francophones.

Il n'est donc pas surprenant que Slimman et ses deux adjoints, dont le capitaine de la marine M.H. Tremblay, écrivent en 1983:

«À toute fin pratique [malgré la directive 8/74] il n'y a pas d'aide à l'instruction [dans le GN] et la survie des francophones (au cours de l'instruction) dépend de la vitesse avec laquelle ils peuvent apprendre à fonctionner de façon efficace en anglais.»¹⁵⁴

Le manque d'instructeurs qualifiés, que le GPI a mentionné, a été analysé. On a constaté que la marine disposait de 78 officiers dans le G Mar et de 739 dans le Mar SS, entre les grades de lieutenant et de capitaine (Marine). Or, en 1983, 15 des premiers et 37 des seconds occupent des postes bilingues. Les gérants de carrière prétendent ne pas avoir les informations nécessaires leur permettant de déterminer la priorité relative qu'ils doivent accorder pour qu'un poste bilingue soit correctement rempli.¹⁵⁵

Quant au manque d'outils de travail en français, les enquêteurs ont pu se rendre compte de sa véracité.* D'autre part, le groupe d'étude corrobore ce que le major-général Liston écrivait en 1979 et en 1980: les plus anciens francophones de la marine connaissent très bien l'anglais et ont souvent marié des anglophones. Sans le dire expressément, les trois enquêteurs abordent ainsi la question de l'acculturation.

Cette fois encore, on se réfère à la garde côtière. Le manque de francophones dans les centres de recrutement** ne semble pas être lié à leur dédain des choses de la mer. Ainsi, dans l'année écoulée, 36% des recrues au Collège de la garde côtière (Sydney, Nouvelle-Écosse) étaient francophones et l'organisme a ainsi rempli son but de recruter entre 30 et 40% de francophones. Deux facteurs majeurs expliquent ce succès: on instruit les francophones surtout en français, tout en leur donnant aussi des cours de langue anglaise dont la connaissance est reconnue comme une exigence de la profession; une part importante des activités de la garde côtière est concentrée au Canada français (30% de ses officiers servent dans la région du Saint-Laurent).¹⁵⁶ Or, du côté de la marine militaire, l'équipe de Slimman s'est rendu compte, lors d'entrevues, que les jeunes francophones arrivant à Esquimalt (après la phase I, effectuée en français à Chilliwack) ne sont pas préparés au fait que toute leur instruction se fera dorénavant en anglais. Ils font une nette distinction entre le fait que l'anglais est une exigence professionnelle, ce qu'ils acceptent assez bien, et le fait qu'on leur refuse l'utilisation de leur langue durant leur instruction — ce qu'ils acceptent moins bien. Les nombreux échecs et départs enregistrés à Esquimalt ne peuvent que faire de la mauvaise publicité à la marine.¹⁵⁷

* Ces deux points — bonne utilisation des personnes bilingues et traduction de documents techniques — seront abordés brièvement au chapitre 16.

** Des trois services, c'est la marine qui attire le moins de candidats, partout au Canada.

Toujours est-il que, dans les forces navales, le tableau n'est guère reluisant. Au sein du Programme de formation des officiers de la régulière, ce sont ceux de la marine qui demandent, dans la plus grande proportion, à être reclassés dans une autre arme. En 1985, les quatre finissants du Collège militaire de Saint-Jean qui se destinent à la marine ont demandé à aller ailleurs: ils se sont tous vus opposer un refus. Aussi bien au Collège militaire qu'à Chilliwack, les postes d'instructeurs ou de professeurs réservés à des officiers de la marine sont souvent remplis par des militaires d'autres spécialités, faute de candidats fournis par la marine. Autre constatation: les francophones quittent surtout pendant la phase II. En phase III et IV, les départs s'équilibrent plus ou moins entre les deux groupes linguistiques. Mais, aux examens finals, les francophones obtiennent souvent de moins bonnes notes que leurs collègues anglophones.¹⁵⁸

De toutes ces évidences, on conclut que si l'instruction avait lieu dans une atmosphère plus bilingue, le taux de départ des francophones baisserait et cela stimulerait leur intérêt pour une carrière navale.¹⁵⁹ On se souviendra qu'en 1968, une unité de langue française de la marine était, selon son commandant, une unité bilingue. Slimman et ses deux adjoints ont noté que le démantèlement de LADIF avait été prématuré et que les rapports venant du Commandement maritime concernant le FRANCOTRAIN arrivaient à Ottawa et y circulaient sans que personne ne les commente sérieusement.¹⁶⁰

En conclusion, on parlait surtout du Mar SS car, du côté du G Mar, le problème en était d'abord un de recrutement. Dans le premier cas, le taux des départs était si élevé qu'il y avait lieu, non seulement d'introduire plus de français pour les francophones, mais de revoir tout le processus de la sélection et des différentes étapes de qualification (ce qui a d'ailleurs été entrepris depuis).¹⁶¹ Dans cette partie du rapport de Slimman, on revenait sur toutes les constatations qui avaient été faites précédemment, sans cependant faire de recommandations précises. Lors d'une conversation avec le colonel Slimman, à l'automne 1983, un des auteurs apprit que, pour des raisons de gestion interne, le rapport resterait tel quel. L'amiral commandant le Commandement maritime, le vice-amiral J.C. Wood, en acceptait les données mais voulait, à partir des constatations rassemblées, être le maître-d'oeuvre des réformes à apporter. Depuis, certaines choses ont changé et, comme on l'a vu au chapitre 11, les taux de francophones ont grimpé. Restera à voir, vers 1993, ce que les actions de Wood et de ses successeurs auront eu comme résultats profonds.

En général, on peut dire que les années 1983 à 1987 ont donné lieu à un nouvel intérêt pour le FRANCOTRAIN. Le rapport de 1983 du ministère, par exemple, continue de mentionner les difficultés rencontrées: manque d'instructeurs bilingues; nombre insuffisant de francophones dans les niveaux avancés de certains métiers; changements importants apportés à certains cours, ce qui fait que la version française est sans cesse désuète; insuffisance des fonds affectés à la traduction. Au moins, on n'hésite plus à écrire que, même si l'on révisé constamment le programme «les progrès continueront d'être lents».¹⁶² Les tableaux sont plus complets et, en conséquence, moins béatement louangeurs que ceux des années 1970, du moins jusqu'au rapport du Commissaire de 1977. Ainsi, en 1983, les cours en anglais et en français se distribuent comme suit:

Tableau 26¹⁶³

FORMATION MIXTE

	OFFICIERS		NON-OFFICIERS		FORMATION MIXTE OFFICIERS ET NON-OFFICIERS	
	Nombre total de cours	Cours en français	Nombre total de cours	Cours en français	Nombre total de cours	Cours en français
Formation élémentaire	20	8(40%)	125	57(45,6%)	—	—
Formation spécialisée	122	12(9,8%)	556	144(25,9%)	—	—
Perfectionnement	399	7(1,8%)	1997	214(10,7%)	263	33(12,5%)

Revenus à une réalité, aussi triste soit-elle, les responsables peuvent au moins recommencer les exercices de planification qui furent si fructueux entre 1969 et 1973. Mais la route est longue. En 1985, un tableau comparatif des progrès fut construit pour une étude menée à Valcartier et dont nous avons déjà parlé. Voici ce que cela donnait.

On notera quelques diminutions entre 1978 et 1984 qui sont significatives du côté des cours offerts en français, ainsi que plusieurs excroissances du côté des cours avec tuteurs. D'ailleurs, l'auteur de ce rapport remarquait que lors des cours offerts avec tuteurs, les francophones des forces terrestres éprouvaient les mêmes réticences, lorsque venait le temps d'intercaler une question, que celles soulignées pour les élèves-officiers de la marine. Il en venait à la conclusion, comme plusieurs autres analystes, que cette forme d'instruction aidait très peu les francophones, à qui l'on demandait des efforts de compréhension constants que leurs collègues anglophones n'avaient pas à souffrir. Les plus grandes frustrations viennent du fait que l'O AFC 9-53 ne soit pas respectée. Les versions françaises des précis et autres matériels didactiques ne sont souvent pas disponibles (sauf à l'infanterie); les examens sont même souvent écrits et corrigés en anglais.¹⁶⁵ En somme, toute la substance de l'O AFC 9-53 s'est échappée, ce qui était d'ailleurs prévisible dès 1973-1974 lorsque les innovateurs des années 1960 eurent à peu près tous quitté les forces.

Ce que le Commissaire aux langues avait noté en 1977 existait toujours en 1984. Les instructeurs francophones se trouvaient surchargés et les étudiants francophones, jetés dans le milieu anglais, en souffraient. On trouvera à l'annexe O ce qu'un enquêteur relevait, du côté de l'instruction des non-officiers des armes de combat terrestre, en 1984. On y constatera qu'à cette date, qui est rapprochée de 1987, mais se trouve à quinze ans des débuts du FRANCOTRAIN, même l'arme terrestre est loin d'avoir accompli des miracles. Ajoutons à ces faits, manière à les confirmer, que le 24 juillet 1985, une plainte parvenue au Commissaire concernant la langue d'instruction des francophones à l'École de Génie militaire des Forces canadiennes, est envoyée au sous-ministre D.B. Dewar. Le 16 octobre, le DGLO fournit une réponse. M. D'Iberville Fortier la jugeant incomplète demande alors un supplément d'information (12 décembre 1985). Le 14 mai 1986 on lui répond que «la solution au problème ne peut qu'être à moyen et long terme... l'étude de la situation se poursuit...»¹⁶⁶ Enfin, le 13 juin suivant, on annonce que quelques mutations judicieuses amélioreraient la capacité linguistique du personnel officier de cette école et que «des représentants (...) du QGDN étudient (...) cette affaire et proposeront d'ici quelques mois des mesures visant à améliorer la situation à moyen et à long terme.»¹⁶⁷

Tableau 27¹⁶⁴

**TABLEAU COMPARATIF DE TOUS LES COURS DE CLASSIFICATION ET QUALIFICATION DE MÉTIER
DES FC DONNÉS EN FRANÇAIS OU OFFERTS AVEC TUTEURS EN 1978, 1982 ET 1984**

OFFICIERS	EN FRANÇAIS			AVEC TUTEURS			TOTAL		
COURS DE CLASSIFICATION	1978	1982	1984	1978	1982	1984	1978	1982	1984
Phase II	45,8%	43,4%	30,4%	45,8%	47,8%	52,2%	91,6%	91,2%	82,6%
Phase III	20 %	9,1%	25 %	46,7%	90,9%	66,6%	67,7%	100 %	91,6%
Phase IV	16,6%	10 %	36,3%	41,7%	90 %	54,5%	58,3%	100 %	90,9%
Total	31,4%	27,3%	30,4%	54,1%	68,2%	56,5%	76,5%	95,5%	86,9%
NON OFFICIERS	FRANÇAIS			AVEC TUTEURS			TOTAL		
QM	1978	1982	1984	1972	1982	1984	1978	1982	1984
QM 3	73,4%	66,2%	68,8%	25 %	21,5%	29,7%	98,4%	87,7%	98,5%
QM 4	15,4%	20 %	23,1%	77 %	13,3%	7,7%	92,4%	33,3%	30,8%
QM 5	36,2%	28,1%	33,3%	22,4%	24,6%	31,6%	58,6%	52,7%	64,9%
QM 5A	0 %	0 %	0 %	18,1%	0 %	0 %	18,1%	0 %	0 %
QM 6A	10 %	3,5%	13,1%	35 %	32,7%	31,6%	45 %	38,2%	44,2%
QM 6B	3,6%	3,4%	3,3%	14,3%	27,6%	40 %	17,9%	31 %	43,3%
QM 7	0 %	0 %	25 %	20 %	83,3%	75 %	20 %	83,3%	100 %
QM 8	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	34 %	27,7%	31,9%	27,2%	25,6%	30,3%	61,3%	53,3%	62,2%

* 4 cours seulement

Peu après que le rapport *15 ans après* soit sorti de Valcartier* et se soit mis à circuler, une grande étude du programme FRANCOTRAIN conduite en deux segments, est mise en marche par le SMA(Per).¹⁶⁸ Il s'agissait cette fois d'évaluer la portée, la gestion et les orientations futures du programme. Au contraire de l'étude plus sectorielle que Slimman avait menée deux ans plus tôt, le major I. Stenberg, président d'un groupe d'étude de trois, qui incluait le lieutenant-commander J. Russell et le capitaine F. Carrier, entendait faire des recommandations. Toutes les constatations que nous avons faites jusqu'ici, concernant le FRANCOTRAIN, se retrouvent, sous une forme ou une autre, dans le rapport de Stenberg. Nous nous contenterons donc d'en présenter ci-dessous, sur trois colonnes, ses conclusions et ses recommandations ainsi que quelques remarques complémentaires que nous avons tirées du corps du rapport lorsqu'elles nous sont apparues nécessaires.

Tableau 28

**CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET REMARQUES TIRÉES DU
RAPPORT D'ÉTUDE SUR LE FRANCOTRAIN, DIRIGÉ PAR
LE MAJOR STENBERG, EN 1985.¹⁶⁹**

CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	REMARQUES
1. Le DII** est le coordonnateur du QGDN pour le programme FRANCOTRAIN.	Il est recommandé que:	
2. Le poste de responsable du programme FRANCOTRAIN à la DII n'est pas occupé par un officier de la Force régulière à plein temps.	a. le poste de responsable du programme FRANCOTRAIN à la DII soit occupé par un officier de la Force régulière à temps plein;	

* Le général commandant le 5^e Groupe brigade du Canada, qui a demandé cette étude, était le brigadier-général T. Liston que nous avons déjà rencontré alors qu'il était colonel, en 1979, à la Force mobile.

** DII: Directeur-Instruction individuelle.

CONCLUSIONS

3. On a supprimé l'instruction SMA(Per) QGDN 8/74 datée du 16 juillet 1974 qui préconisait l'application du programme FRANCOTRAIN dans certains métiers et dans certaines catégories d'emploi.

4. Les documents du QGDN, des commandements et des écoles qui s'appliquent à la politique de formation sont suffisamment précis pour que le programme FRANCOTRAIN puisse être mis en oeuvre. Toutefois, comme le programme n'est pas nommé comme tel dans ces documents, il est possible de conclure, de façon erronée, que lesdits documents ne s'y appliquent pas.

5. Les objectifs de FRANCOTRAIN sont perturbés par le moment choisi pour l'enseignement de la langue seconde qui empêche le francophone d'obtenir ses qualifications élémentaires sur une même période de temps que son confrère anglophone.

6. La majorité des écoles ne respectent pas complètement la politique qui est exposée dans les documents pertinents, en ce qui concerne l'aide à l'instruction.

RECOMMANDATIONS

b. Le SMA(Per) prépare et fasse paraître une instruction du QGDN sur les objectifs précis du programme FRANCOTRAIN pour chaque métier et catégorie d'emploi.

c. les documents relatifs à la politique d'instruction, notamment les O AFC 9-15 et 9-47, soient révisés, à tous les niveaux de commandement, afin qu'ils fassent clairement mention du programme FRANCOTRAIN;

d. l'on fasse une étude pour connaître l'impact sur le programme FRANCOTRAIN causé par l'enseignement de la langue seconde aux francophones avant qu'ils atteignent le niveau QM-3 ou, pour les officiers, avant qu'ils suivent la première étape d'instruction;

e. les écoles, lorsqu'elles ont recours à l'aide à l'instruction, respectent en tous points l'O AFC 9-53;

REMARQUES

Il y a un manque total d'orientation du FRANCOTRAIN, dit le comité (p. 7)

L'O AFC 9-15 énonce la marche à suivre pour établir et continger les cours militaires. Le 9-47 est une ligne de conduite en matière d'instruction individuelle.

Les enquêteurs faisaient remarquer que l'infanterie conduisait ses cours en français sans donner de cours d'anglais à ses recrues. Habilement, ils préconisent une étude qui porterait sur la nécessité des cours d'anglais aux recrues, avant qu'elles s'engagent dans un métier [p. 5 et 61.

On a noté que les instructeurs ou les documents de référence n'étaient pas bilingues. Ou, pire, qu'un cours prévu pour être donné selon l'O AFC 9-53, l'était en anglais, par une simple décision de l'école, du commandement ou du DII, à Ottawa, où le poste de coordonnateur du FRANCOTRAIN était vide (p. 8 et 9). Il semble être top facile de changer ou d'annuler un cours en français (p. 9)

CONCLUSIONS

7. On a tendance à penser que l'aide à l'instruction résout les problèmes des francophones qui suivent des cours en anglais.

8. La façon dont l'aide à l'instruction est actuellement appliquée dans le système d'instruction désavantage les stagiaires francophones par rapport à leurs pairs anglophones.

9. On manque d'instructeurs qui parlent français pour enseigner 21 métiers...

10. Certains directeurs des carrières accordent la priorité à d'autres postes bilingues que les postes d'enseignement lorsqu'ils déterminent les affectations des personnes compétentes disponibles.

11. Dans les écoles dont les titulaires doivent être bilingues, les postes d'instructeurs ne sont pas tous occupés par des personnes qualifiées.

RECOMMANDATIONS

f. la DII entreprenne, de concert avec les commandants et les écoles, une révision de la politique de l'aide à l'instruction si la recommandation [ci-dessus] ne peut être suivie ; « . . . l'école d'infanterie considère que l'aide à l'instruction n'est pas un moyen efficace d'appliquer le programme *FRANCOTRAIN*. Elle offre donc des cours... entièrement en français... ou en anglais. L'aide à l'instruction n'y suscite plus aucun intérêt. L'équipe d'étude croit qu'on devrait suivre cet exemple. » (p. 11)

g. les directeurs des carrières revoient leurs priorités en ce qui concerne les postes d'instructeurs exigeant le bilinguisme dans les écoles;

h. tous les postes d'instructeurs bilingues soient occupés par des instructeurs qualifiés et capables;

REMARQUES

Comme le CLO l'avait fait, on a constaté que les instructeurs bilingues (francophones, le plus souvent) devaient faire bien plus de travail que les autres;

Il arrive que l'on envoie un bon spécialiste dans un poste d'instructeur parce qu'il est bilingue, même s'il n'a aucune qualité pour l'instruction. Selon les auteurs, si l'on ne tenait compte que des *véritables instructeurs francophones*, il y aurait plus de 21 métiers mentionnés à la conclusion 9.

CONCLUSIONS

12. Dans la plupart des cas, le soutien administratif accordé pour le programme FRANCO-TRAIN n'est pas aussi efficace que celui dont bénéficie le système d'enseignement anglais.

13. Nous avons atteint un point dans plusieurs métiers où l'instruction en français ne peut plus progresser. Le système n'est pas prêt à donner l'instruction en français et le stagiaire n'est pas non plus prêt à la recevoir dans cette langue.

14. En raison de la méthode utilisée pour préparer les nouveaux cours ou pour réécrire les anciens, un cours en français ne peut commencer avant qu'on ait mis la version anglaise à l'essai.

RECOMMANDATIONS

j. les postes décrits comme bilingues dans le secteur du soutien administratif et du soutien matériel soient occupés par des personnes bilingues compétentes;

k. les commandants, après consultation, mettent en place les mécanismes pour augmenter l'instruction en français.

m. l'élaboration de nouveaux cours et la mise à jour des anciens se fassent simultanément dans les deux langues.

REMARQUES

Le rapport Stenberg faisait une autre constatation qui rappelle des remarques comparables faites par le Commissaire en 1977.

Dans le cas de beaucoup de cours de niveau plus élevé que les cours de base, le stagiaire n'a que le choix entre recevoir sa formation en anglais, en recourant si nécessaire à l'aide à l'instruction (bien que les dispositions de l'O AFC 9-53 à ce sujet ne soient pas entièrement respectées) ou attendre, sans doute longtemps, qu'il y ait assez de stagiaires pour que le cours se donne en français. À l'heure actuelle, le DII, les commandements et les écoles, de concert avec le directeur des carrières, peuvent décider de la répartition des stagiaires francophones entre les différents cours. Par exemple, il peut arriver qu'on disperse une vingtaine de stagiaires francophones voulant apprendre le même métier entre différents cours donnés en anglais (complétés alors par des mesures d'aide à l'instruction) plutôt que de leur offrir un cours entièrement en français. Une telle pratique va à l'encontre des objectifs du programme FRANCO-TRAIN.»¹⁷⁰

Nous aborderons, maintenant, deux aspects complémentaires au rapport que nous venons d'analyser. Le premier est celui des réactions suscitées. Le major-général J.A. Fox, Chef-perfectionnement du personnel, les appuie en gros. Mais il avertit qu'il faudra étudier chaque métier et classification afin de voir lesquels peuvent pratiquement être enseignés en français et pour mieux connaître les implications en

ressources dans chaque cas. La recommandation 'm' est qualifiée d'idéaliste. Par contre, il conclut qu'il faudra récrire l'O AFC 9-53 pour introduire des catégories dans l'aide à l'instruction (l'annexe N est la version refaite dont parlait Fox en décembre 1985).¹⁷¹ Au nom du général commandant le Commandement des Communications, le lieutenant-colonel R. Grenier épaula tout le rapport. Seule réserve: il pourrait être déraisonnable d'enseigner en français les cours techniques les plus avancés, à moins qu'on multiplie les occasions pour les francophones de travailler dans leur langue, ce qui nous ramène aux unités de langue française. Enfin, il suggère qu'on change l'acronyme FRANCOTRAIN pour quelque chose de plus français.¹⁷² Le Commandement maritime accepte les conclusions et recommandations du rapport, tout en rappelant son manque d'instructeurs francophones qualifiés un peu partout ainsi que le grand ravalement actuellement en cours dans les classifications Mar SS et G Mar. En somme, il fera tout ce qu'il est possible pour appuyer les changements nécessaires à une implantation plus prononcée de ce programme important. Mais, la rapidité des progrès, dans un avenir rapproché, continuera d'être dictée par l'évolution de la contrainte posée par le manque de personnel.¹⁷³ Le Service de l'Instruction suit dans le sillon du Commandement maritime.¹⁷⁴ La Force mobile rejette la recommandation 'm'. Le colonel W. K. Megill ajoute, qu'à son avis, l'aide à l'instruction ne fonctionne pas: «c'est difficile, et pour les instructeurs et pour les étudiants».¹⁷⁵ Le Commandement aérien, pour sa part, continue de penser que l'aide à l'instruction est nécessaire dans le cas de ses Groupements (chacun conduit des parties de l'instruction; par exemple, les cours d'adaptation nécessaires à chaque pilote lorsqu'il passe d'un type d'avion à un autre ou, encore, lorsqu'il revient au vol après un stage d'état-major). Cela dit, chaque Groupement admet honnêtement que l'O AFC 9-53 n'est pas respectée; les étudiants reçoivent en effet très souvent leurs cours en anglais sans matériel français, ce à quoi on compte remédier. La plus négative des réactions reçues par le commandement aérien est venue du Groupement aérien maritime où, même l'aide à l'instruction est plus ou moins mise de côté. Partout ailleurs, on se félicite plutôt du fait que cette aide ait équilibré les taux d'échecs entre francophones et anglophones. On remarque, contrairement à ce que certains commandements ont écrit que, dans les forces aériennes, ce qui fait d'abord problème c'est le manque de matériel en langue française, non pas les instructeurs francophones ou bilingues même si parfois, laisse-t-on entendre dans le Groupe

maritime, l'espace de manoeuvre est mince car il faut remplir des postes bilingues à la fois dans les opérations et l'instruction.¹⁷⁶

Le second domaine que nous voudrions souligner est tiré d'une note de service du 18 octobre 1985 que le major Stenberg, Officier d'évaluation — langues officielles, dans la DGLO, à l'époque du rapport, a écrit à son supérieur: Stenberg y relève les secteurs où une plus grande vigilance de la part de la DGLO aurait permis de réorienter le cours qu'a suivi le FRANCOTRAIN. Évidemment, la directive 8/74 du SMA(Per), oubliée dans les classeurs de la DGLO puis, par tout le monde, vient en premier lieu. De plus, la DGLO n'a rien entrepris lorsqu'au 31 décembre 1978 elle a constaté que n'était toujours pas respectée la directive du Conseil du Trésor qui disait que la formation disponible aux francophones devrait être comparable à celle des anglophones. La DGLO n'a également pas cherché à corriger l'anomalie qui veut que plus de 80 cours n'existent qu'en anglais, sans aide à l'instruction, donc en contravention de l'O AFC 9-53, alors que selon l'O AFC 2-15 la DGLO est le premier conseiller du SMA(Per) dans tout ce qui a trait aux langues officielles dans les Forces. De même, la DGLO n'a pas rappelé aux responsables sur place qu'ils devaient faire rapport au QGDN de toute difficulté à rencontrer certaines données de l'O AFC 9-53.

Le Plan militaire de 1980 voulait (activité 6.1.3) qu'on revoie le programme FRANCOTRAIN à partir du 30 avril 1980 et qu'on prévoit, chaque année, ses activités futures ainsi que leurs dates de mise en application. Or, continue Stenberg, ces rapports annuels sont généraux et ne sont pas préparés de façon uniforme, de telle sorte qu'il est difficile de savoir s'il y a eu progression ou non; de plus, on n'y retrouve rien quant à l'avenir. Le même plan ajoute, dans une note, que par l'activité 6.1.3, on vise à choisir et à dispenser, le plus tôt possible, un maximum de nouveaux cours en français et ce, en transformant d'abord les cours requérant des tuteurs. La révision annuelle inclura la compilation de données sur la disponibilité de manuels de cours, d'instruments de travail et d'autres ressources de langue française (films, publications). Encore ici, rien n'a été fait. Il est entendu que le Directeur de l'Instruction individuelle est le premier responsable de ce secteur, mais le DGLO est identifié comme co-responsable. «Il nous semble que notre division(sic) est partiellement responsable de cette situation à cause de son manque de contrôle et de rapports.»¹⁷⁷

Stenberg finissait en conseillant, de façon assez directe malgré son grade, que la DGLO s'implique un peu plus si elle ne voulait pas être embarrassée par les situations qui peuvent se développer suite à un contrôle inadéquat. À son avis, un silence du DGLO est très souvent interprété comme un signe d'approbation, même si ce n'est pas toujours le cas.¹⁷⁸

Selon toute vraisemblance, l'état de santé désastreux du FRANCOTRAIN n'a guère changé en 1986. En effet, le 12 janvier 1987, le Commissaire aux langues officielles transmet au greffier du Conseil privé, un Résumé des faits relatifs à des contraventions à la présente loi par le ministère de la Défense nationale, se rapportant, en particulier, à la langue de travail parce qu'aucune «mesure suffisante et appropriée [n'a] été prise par le Ministère à l'égard des recommandations notées.»¹⁷⁹ En 1977, un prédécesseur de Fortier avait écrit qu'un des grands obstacles à l'égalité du statut du français dans les Forces se trouvait dans la formation militaire trop souvent inaccessible en français. Dix ans plus tard, jugeait Fortier, le ministère n'avait «pas su prendre les mesures appropriées»¹⁸⁰ pour mettre en oeuvre la recommandation de 1977 qui voulait que l'équilibre s'installât entre la formation en anglais et en français. Les cours en français sont bien moins nombreux qu'en anglais. «Dans certains des cas où il ne donne pas ses cours en français, le ministère se sert de ce qu'il appelle une 'aide à l'instruction en français' aux étudiants francophones qui suivent des cours en anglais. Cette façon de procéder n'en représente pas moins un traitement de deuxième ordre et ne peut être acceptée que comme un expédient temporaire.»¹⁸¹ Pour appuyer ces dires, le Commissaire utilisait deux plaintes qu'il avait reçues concernant la formation dont une, qui portait sur l'École de Génie, a été mentionnée ci-devant.

Le 16 février suivant, le DGLO, devant le ministre Perrin Beatty et son associé Paul Dick, mentionne que des mesures correctrices ont déjà été prises «et le projet [FRANCOTRAIN] a été soumis à un relancement énergique»¹⁸² faisant ainsi référence à la révision de l'O AFC 9-53 ayant suivi le rapport Stenberg. «Bien que critiquée par le Commissaire, l'aide à l'instruction nous semble une façon logique et révolutionnaire de procéder graduellement à l'instruction donnée complètement en français tout en tenant compte des contraintes financières et du manque de personnel bilingue auxquels nous devons faire face.»¹⁸³ Enfin, un système de surveillance de l'évolution du FRANCOTRAIN a été mis en place, dit le DGLO. À ce point,

mentionnons que le DGLO Sullivan vient de parler de contraintes qu'Allard avait avancées en ...1969 et d'une surveillance qui devait s'appliquer depuis 1980, selon le plan révisé dont il avait été un des principaux responsables.

En ce 16 février, Sullivan déclare que le cas de l'École de Génie, à Chilliwack, a servi au Commissaire pour démontrer la mauvaise volonté du ministère qui n'existe pas dans les faits puisque... «nous recherchons activement des solutions».¹⁸⁴ Il se faisait également fort de souligner les pénuries, déjà maintes fois recensées, d'effectifs bilingues et de terminologie française appropriée. Enfin, il rappelait que certains cours n'étaient offerts qu'une ou deux fois par année ou, d'autres, à très peu d'étudiants. Doit-on leur dédier des ressources qui ne seront presque pas utilisées dans la pratique, demandait-il?¹⁸⁵

La question reste bonne. Mais posons-la d'une autre manière. Ces cours peu de fois offerts, ou seulement pour un petit nombre, ne pourraient-ils l'être qu'en français sur une base régulière? Avec, bien entendu, l'aide à l'instruction pour les anglophones. Car nulle part l'O AFC 9-53 ne dit que cette aide ne doit être offerte qu'en français et aux francophones.

En mai 1987, durant une réunion du Comité mixte permanent, le lieutenant-général de Chastelain, dans son ouverture, mentionne le FRANCOTRAIN en ces termes:

«[le] Francotrain se déroule en quatre phases: d'une phase initiale d'aide à la formation en français à une phase finale avec plan d'études complet en français. Soumis à une évaluation en profondeur en 1985, le programme a été revitalisé: les responsabilités ont été clarifiées à travers la hiérarchie et les progrès contrôlés par un système informatisé.»¹⁸⁶

Comme on le constate, pas question ici de s'arrêter aux aléas de l'histoire du FRANCOTRAIN. Les échanges serrés, qui suivront l'intervention des autorités du ministère, ne porteront pas sur ce programme, qui revient pourtant à deux reprises dans des réponses, comme un des exemples de ce que le ministère a accompli depuis 1972.¹⁸⁷ On peut se faire la réflexion qu'il fut heureux qu'aucun député ou sénateur n'ait cherché à décortiquer ce qui se trouvait derrière la façade FRANCOTRAIN.

La revitalisation du FRANCOTRAIN, mentionnée en mai et inscrite dans l'O AFC 9-53, refait surface en juin 1987, lorsque le ministère écrit au Commissaire aux langues, pour lui dire que le «Projet

FRANCOTRAIN était en voie d'amélioration...»¹⁸⁸ Et, le 15 septembre 1987, un message du Chef du développement du personnel relance effectivement le FRANCOTRAIN de façon pragmatique. On y lit que:

«Le but du programme FRANCOTRAIN est de rendre disponible, dans les deux langues officielles l'instruction individuelle et ceci indépendamment de la nature des cours en question. En pratique il se peut que nous ne puissions atteindre ce but dans des circonstances très spécifiques. Dans ces cas nous offrirons des cours de niveau trois (3) d'aide à la compréhension*, tel que défini.

«Dorénavant [la Directive sur l'instruction offerte par les FC — période de cinq ans] qui est promulguée annuellement et modifiée lorsque nécessaire, doit comprendre la langue d'instruction, conformément aux directives du programme FRANCOTRAIN. Et ceci en tant qu'exigence de base pour chaque cours dispensé au sein des FC.

«Idéalement chaque cours doit porter la mention ['anglais']... ou ... ['français']... Là où l'on ne peut dispenser de cours en français et qu'une aide à la compréhension est nécessaire, le niveau d'aide à la compréhension (AC), tel que décrit dans le programme FRANCOTRAIN, doit [s'appliquer] et ceci pour chaque cours d'un programme d'instruction donné. La pratique de désigner un ou deux cours par la mention AC et le reste par la mention en anglais seulement, ne doit pas être instituée ni acceptée parce qu'une telle pratique dénote faussement un manque de disponibilité d'aide à la compréhension.

«De plus, lorsque l'instruction doit se donner dans les deux langues officielles et que les exigences des FC requièrent qu'un ou plusieurs cours soient composés d'étudiants des deux groupes linguistiques, alors, l'établissement de formation se doit, au minimum, d'enseigner ces cours au niveau 3 d'aide à la compréhension (AC 3).»¹⁸⁹

Ce message, diffusé à tous les commandements qui le répercutent à leurs unités, affirme une volonté de réagir. Une consultation des dossiers pertinents nous démontre clairement, par exemple, que depuis l'été 1986, le Commandement maritime a sérieusement repris en main sa partie du FRANCOTRAIN avec l'intention bien arrêtée d'effacer son débit dans ce domaine. Force est de constater, toutefois, qu'un an plus tard, l'amiral commandant le COMAR fait toujours face à de vieux problèmes: manque de personnel bilingue et d'outils de travail en français, dit-il, au Comité de gestion de la Défense, le 31 août 1987. Et d'ajouter que ces problèmes font l'objet ... d'une étude.¹⁹⁰ Lors de cette même réunion, le général Manson, CED, insiste pour qu'on multiplie les améliorations dans le FRANCOTRAIN, faisant

* Voir annexe N.

remarquer qu'en cas de mobilisation, par exemple, l'efficacité opérationnelle ne pourrait que tenir compte de l'instruction des francophones unilingues.¹⁹¹

D'autre part, la revue de tous les cours, dont parlait Fox en 1987, a fortement progressé depuis.¹⁹² Pour ce qui est des instructeurs, écrit le ministre à D'Iberville Fortier, en décembre 1987, nous avons d'ores et déjà accordé une très haute priorité à la dotation de ces postes et, dès la prochaine période de mutation [été 88], il devrait y avoir des améliorations sensibles à ce chapitre.¹⁹³ Les pessimistes remarqueront que la bonne volonté était déjà là en 1969. Qui peut assurer que, dans trois ou quatre ans, encore une fois, tout cela ne s'égarera pas dans les dédales de la bureaucratie militaire?

À l'été 1987, P.G. DesBecquets remplaçait Guy Sullivan à titre de DGLO. Il commandait aussitôt un rapport de la situation générale du B et B au ministère. Ce document, remis en novembre 1987, mais dont toutes les données étaient prises à partir du 1^{er} avril précédent, disait que «seulement 8,7% de tous les cours donnés le sont en français».¹⁹⁴ Que de temps perdu entre 1969 et 1987.

14

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé à trois niveaux, dans les Forces armées canadiennes: dans les collèges militaires, pour les élèves-officiers; dans les écoles et collèges d'état-major, pour les capitaines et certains officiers supérieurs; et au Collège de la Défense nationale, pour les colonels et les généraux. Nous étudierons chacun des niveaux de façon séparée.

Les collèges militaires

Des historiques sur la naissance du Collège militaire royal (CMR) de Saint-Jean et sur celle du *Royal Military College (RMC)* de Kingston ont déjà été publiés pour être accessibles à un grand public.¹ Ces deux collèges militaires (le seul autre étant le *Royal Roads Military College (RRMC)* de Victoria, en Colombie-Britannique) ont surtout été touchés par le B et B. Le tome I a conduit jusque dans les années 1960 l'évolution de cet aspect de leur histoire dont nous reprenons maintenant le cours.

La Commission royale d'enquête sur le B et B avait demandé au professeur Louis Painchaud, de l'Université de Sherbrooke, d'étudier le B et B pratiqué aux universités d'Ottawa et Laurentienne (toutes deux en Ontario) ainsi qu'au CMR. Un livre naîtra de ce travail.² Le lecteur intéressé y trouvera une analyse, par un auteur qui a enseigné le français au CMR, de ce qu'est le B et B dans ce collège militaire peu avant la publication du rapport de la Commission B et B. Painchaud avance, au sujet des trois universités sous étude, qu'aucune n'est une véritable institution bilingue.

«Le bilinguisme qu'on y pratique est surtout «unilatéral», le fait des Canadiens français. Ce sont eux surtout, les professeurs comme les étudiants, qui sont bilingues ou qui désirent le plus le devenir. En réaction, quelques-uns en viennent à honnir ce bilinguisme «à sens unique».»³

Bien avant la rédaction de ce livre, Painchaud avait remis au commandant du CMR, qui était alors le colonel Armand Ross, l'ébauche du rapport numéro 17 qu'il avait préparée pour la Commission sur le B et B. Celui-ci l'avait annotée longuement, avant de la retourner à l'auteur, accompagnée de ses commentaires, le 15 avril 1966. Painchaud ne modifia sa version, par la suite, que sur des points de détail. Le 14 septembre suivant, le sous-ministre adjoint, James A. Sharpe, avait eu l'occasion de faire parvenir à Michael Oliver, directeur de la recherche pour la Commission, copie des remarques de Ross incluant une sortie «virile» contre la conclusion voulant qu'aucune des trois universités n'ait été bilingue.⁴

Transportons-nous maintenant, à la 40^e recommandation du rapport de la Commission royale d'enquête sur le B et B (annexe 18). On notera trois faits. Le premier est que les commissaires n'avaient pas introduit le *RRMC* dans leurs considérations, parce que ce collège devait être fermé: or, cette institution existe toujours. Le deuxième, qu'ils ont voulu que l'on fasse du CMR une institution de langue française pouvant distribuer des diplômes jusqu'au niveau du B.A. et que le *RMC* restât linguistiquement ce qu'il était, anglais. Le troisième, c'est que chacun des deux collèges devait insister fortement sur l'enseignement de la langue seconde.

À tort ou à raison, les commissaires avaient donc conclu en l'inefficacité d'un CMR bilingue — fleuron que les militaires des deux groupes linguistiques attachaient volontiers à leur boutonnière. Il va donc sans dire que la proposition voulant que le CMR devienne un collège de langue française ne pouvait guère plaire à ces derniers ni même aux hautes autorités civiles du ministère. Dans ses mémoires, le général Allard, par exemple, écrit que le collège qu'il avait envisagé en 1950, en plus de se situer au niveau de l'école secondaire, devait aussi être un endroit où les francophones pourraient se préparer au *RMC* en apprenant l'anglais.⁵ Cependant, entre 1952 et 1969, au milieu de quelques controverses publiques,⁶ une tradition de bilinguisme partagé s'est taillée au CMR. Si, dans un premier temps, le bilinguisme était resté surtout l'apanage des francophones, la situation avait considérablement évolué au cours des années 1960, en partie à cause de plaintes déterminées et bien soutenues disant que le CMR était une école d'anglicisation;⁷ en partie aussi parce que de l'intérieur même de l'institution, un constat similaire portait les autorités locales à encourager un bilinguisme fonctionnel de la part de tous les élèves-

officiers.⁸ Enfin, et peut-être surtout, certaines mentalités évoluaient dans le sens du partage du fardeau du bilinguisme entre anglophones et francophones;⁹ et cela pas seulement au CMR, comme nous le démontrera le cas suivant.

À l'automne 1968, les autorités du *RMC* ayant pris note du manque d'intérêt évident dont faisaient montre les élèves-officiers francophones, constituent un groupe qui, d'une part, se penchera sur les problèmes que rencontrent ses étudiants de langue française et, d'autre part, sur ceux qui confrontent les anglophones désirent améliorer leur français.

Le 28 novembre, trois élèves-officiers francophones de quatrième année présentent le point de vue des leurs pour expliquer leur manque d'implication dans la vie collégiale. Arrivant du CMR, ils sont pour la plupart confrontés pour la première fois à la réalité du statut de minoritaires; simultanément, ils sont bien au courant des directives du gouvernement sur le B et B et constatent que le *RMC* ne fait rien pour les implanter. Rejetant l'anglicisation, ils se referment sur eux-mêmes, forment une clique et n'utilisent pas pleinement les chances mises à leur disposition pour développer leur leadership.

En même temps, des anglophones bilingues veulent améliorer leur français, soit pour majorer leurs notes dans cette matière, soit parce qu'ils croient qu'à l'avenir les promotions dépendront du bilinguisme, soit parce qu'ils veulent élargir leur cercle d'amis, soit encore parce qu'ils désirent participer à l'amélioration du dialogue canadien. Or, le *RMC* se prête peu à cela: la ville qui le loge est très anglaise, la majorité des élèves-officiers ne parlent que l'anglais, l'utilisation du français dans la routine collégiale n'est pas encouragée.¹⁰

Ayant pris connaissance de ces faits, un comité, formé d'élèves-officiers anglophones et francophones ainsi que de deux officiers bilingues, est chargé de faire des recommandations. Le 6 décembre, ce comité du bilinguisme avance que le *RMC* devrait avoir un plan à long terme qui verrait à ce que les élèves-officiers, à la fin de leur séjour collégial, possèdent une connaissance minimale de l'autre langue officielle canadienne et de la culture correspondante, ce qui permettrait de rectifier la situation décrite le 28 novembre. Un dialogue plus libre, entre les deux groupes linguistiques, sera difficile à instaurer au *RMC* de par les obstacles déjà relevés concernant la ville de Kingston, auxquels il faut ajouter le manque de cadres bilingues et les limites financières du ministère.

Cependant, le comité voudrait qu'à compter de janvier 1969 les annonces verbales faisant partie de la routine non-académique (annonces faites au repas, dans les dortoirs, lors des défilés etc.) soient en français. Après un mois de conditionnement, un système d'alternance anglais/français serait instauré. On essaiera, en plus, d'avoir des activités sociales bilingues (cinéma, par exemple).¹¹

À la suite de cela, les autorités du *RMC* écrivirent à Ottawa afin de demander que les officiers unilingues qui devraient être mutés du *RMC* en 1969, soient remplacés par des bilingues.¹² Un des auteurs, élève-officier de 4^e année en 1968-1969, se souvient très bien de l'étude du comité mais, surtout, d'avoir fait des annonces en français adressées à tous, et sans traduction, au second semestre de cette année académique.

L'attitude démontrée dans ce cas par le côté militaire du *RMC*, bien que très limitée dans ses effets immédiats, démontre que le B et B marque des points hors du strict groupe francophone. L'initiative du commodore Hayes et de son comité du bilinguisme, combinée à celles, décrites dans le tome I, que le doyen George F. Stanley avait prises depuis quelques années, du côté académique, prépare bien à ce qui se déclencherà au *RMC*, de façon beaucoup plus structurée à compter de 1975, en faveur du français et des francophones.

Sur cette projection, retournons à la partie de la 40^e recommandation du livre III du rapport de la Commission sur le B et B, qui s'adresse, plus précisément, à l'avenir du CMR tel que proposé par les commissaires.

La réaction du colonel Pierre Chassé est assez représentative de ce que beaucoup de militaires francophones et anglophones pensent du CMR en général. Concernant la remise de diplômes académiques, Chassé se contente de faire remarquer que le CMR devra obtenir une charte. Il est parfaitement d'accord avec l'accentuation suggérée du bilinguisme au *RMC* et au CMR. Cependant, il est réticent à ce que le CMR se transforme en unité de langue française, soulignant la valeur et le caractère unique du bilinguisme qui y règne. Plutôt que de faire du *RMC* et du CMR deux unités unilingues, il préconise la partie de la recommandation qui parle de bilinguisme accentué.¹³

Ce commentaire n'est toutefois pas retenu par le sous-ministre Armstrong, car il transmet au Conseil Privé une acceptation du principe de la 40^e recommandation. Là où le bât blesse, selon Armstrong, c'est

sur la question des diplômes, une proposition qui coûterait cher à mettre en oeuvre. Des options sont à l'étude, dit-il.¹⁴ Le mémoire préparé à l'intention du Cabinet, en date du 16 avril, propose de dire oui à la recommandation concernant les deux collèges militaires. Mais, il ajoute que pour l'instant il ne serait pas souhaitable de doubler tous les cours et que le CMR n'est pas encore mandaté pour distribuer des diplômes*.¹⁵ En juin, le Premier ministre, accepte cette recommandation de la même façon que toutes les autres. Le débat devrait donc être clos.

Qu'advient-il dans les faits? D'abord, un peu comme pour le FRANCOTRAIN, le DGLO n'est pas directement responsable en ce domaine. En effet, le général Allard a mis sur pied, entre août et octobre 1967, un Comité sur le développement professionnel des officiers.**¹⁶ Au départ, le Comité de 1967 n'est pas prévu en fonction du fait francophone au Canada. Cependant, Roger Lavergne prépare une note, que Letellier reçoit au bureau du CED, où il fait remarquer que le mandat du comité devrait tenir compte du principe des chances égales entre francophones et anglophones. Au pire, si l'on décide d'exclure cet aspect, il faudrait qu'il fasse partie de la perspective de ce que sera le corps des officiers en l'an 2000.¹⁷

Dans les faits, le Comité touchera brièvement à cette question dans le chapitre Qualitative Requirements (Exigences qualitatives) dont la section 5 s'intitule: exigences bilingues et linguistiques. Rédigée avant la parution du Livre III de la Commission sur le B et B, elle tient quand même compte des deux premiers livres et, sans doute, de dossiers et d'avis fournis par Allard et son entourage. Pour les rédacteurs, il n'y a pas de doute: les deux langues officielles ont sans conteste un statut égal dans toutes les unités et tous les commandements. À leurs yeux, il est essentiel qu'autant de cours académiques et de formation militaire que possible soient disponibles en français et, qu'en bout de ligne, des diplômes dans plusieurs disciplines soient émis en français par les collèges militaires; qu'un grand pourcentage des cadres civils et militaires soient bilingues; que les élèves-officiers suivent au moins un cours dans leur langue seconde. Enfin, ces conclusions devaient être réévaluées lorsque le Livre III de la Commission paraîtrait.¹⁸ Il faut reconnaître que le rapport du Comité, qui couvre des centaines de pages

* Une approbation du cours de 4 ans au CMR viendra en 1969 pour un nombre très limité de cours.

** (*Officer Development Board*)

en trois volumes, n'est pas axé sur la question du B et B. Parmi les seize personnes-clés du Comité, tel qu'il existe jusqu'en mars 1969, on trouve deux francophones, le brigadier-général B.J. Guimont (président adjoint) et le docteur J. Brazeau (psychologue-consultant).¹⁹ Lorsque, le 1^{er} mars 1969, le Comité devient le Groupe de planification du Centre d'éducation de la Défense nationale, le major-général W.A. Milroy remplace le major-général R. Rowley qui avait jusque-là présidé à l'étude. L'équipe est dès lors modifiée: on n'y trouve qu'un seul francophone dans ce groupe de dix-neuf personnes du grade d'officier, le capitaine administrateur.²⁰

Il est évident que l'on n'attache pas encore d'importance au facteur de la représentation des francophones dans la prise de décisions qui les concernent (ou devraient les concerner) tout autant que leurs collègues de l'autre langue. Le rapport proposait bien que le QG du Groupe de planification soit composé, dès le départ, d'une majorité d'officiers bilingues, ce qu'exige la nature même du travail à effectuer. Cependant, les moyens du bord étant réduits — dans des annexes du volume I du rapport, on conclut qu'environ 4% des officiers sont bilingues — on visera cet objectif pour la fin des années 1970.²¹

Le 24 novembre 1969, le Conseil de la Défense rejette le concept d'un seul centre éducatif des officiers, qui aurait été situé à Ottawa et où élèves-officiers et officiers en formation militaire plus avancée auraient été côte-à-côte: on maintiendra donc le statu quo quant à la disposition géographique des différentes écoles. Du coup, l'idée du Centre d'éducation est écartée et l'on passe à un nouveau titre, le *Canadian Defence Education Establishments (CDEE)* ou Centres de formation de la Défense canadienne. L'existence de cet organisme commence le 1^{er} janvier 1970. Il a pour but de contrôler:

«toutes les institutions d'éducation des officiers et de diriger leur évolution de façon à aboutir à un système cohérent qui rencontrera, jusqu'au tournant du siècle, les besoins professionnels du corps des officiers sorti de l'unification.»²²

Jugeons de l'importance qu'on accorde au *CDEE*. C'est premièrement une agence au sein du bureau du CP, dont le patron détient le grade de major-général. Mais, c'est en plus un QG et ce major-général a donc aussi les pouvoirs d'un chef de commandement. Le programme de bilinguisme pour les Forces, de février 1970, contient un élément relevant du *CDEE*: des plans doivent en effet être

formulés pour développer un haut niveau de bilinguisme chez les professeurs, les cadres et les élèves-officiers des collèges militaires.²³

Le 23 janvier 1971, presque un an plus tard, le général Milroy présente un document à cet effet, au comité consultatif du CED.²⁴ Après avoir fait état de la situation avantageuse du bilinguisme qui existe déjà au CMR, il conclut, dans un premier temps, à la nécessité de relever la norme du bilinguisme au *RMC* et au *RRMC*. Cependant, l'année précédente, on a remanié les normes académiques dans ces collèges et il serait mal vu de les changer à nouveau. De plus, comme on exige déjà beaucoup des élèves-officiers pendant les mois d'été,

«...l'imposition de cours de langues additionnels et obligatoires pourrait nuire au progrès des élèves-officiers ou résulter en une diminution des niveaux à atteindre ailleurs.»²⁵

Enfin, il sera difficile de modifier la conjoncture dans ce domaine, à moins que les professeurs et les instructeurs militaires ne deviennent bilingues.

Dans le plan d'exécution pour accroître le B et B dans les Forces, adopté en décembre 1970, se trouvait une exhortation à entreprendre, en septembre 1971, des actions au *RMC* et au *RRMC* en vue d'atteindre un programme de bilinguisme ressemblant à celui du CMR (voir para. q, annexe C). À partir de cet engagement, le CED revient à la charge.²⁶ Le major-général Milroy s'exécute rapidement cette fois, et une directive précise, prête le 30 avril 1971, définit trois objectifs plus immédiats:

- augmenter la possibilité pour les francophones de suivre des cours en français;
- aider les anglophones à perfectionner davantage leur compétence en français;
- créer une ambiance bilingue aux *RMC* et *RRMC*.

On devra atteindre ces buts sans nuire à la qualité et à la viabilité du diplôme conféré par le *RMC* et sans affecter les cours d'instruction militaire donnés aux élèves-officiers durant les mois d'été.²⁷

Milroy se fixe des buts à moyen et à long terme dans le plan qu'il soumet pour approbation au lieutenant-général Dextraze.

Parmi les treize buts à moyen terme, retenons les suivants:

- augmenter le pourcentage de francophones chez les cadres du *RMC* (à 15%) et du *RRMC* (à 10%), tout en diminuant quelque peu celui qui existe, dans ce même groupe linguistique, au *CMR* (à 75%);
- accroître les efforts de recrutement au Québec et dans les autres parties du Canada français;
- entreprendre une expansion modeste au *RRMC* en fonction d'éventuelles remises de diplômes, ce que le *CMR* et le *RMC* peuvent déjà faire;
- encourager des transferts d'élèves-officiers des deux collèges hors Québec vers celui du Québec, pour qu'ils y reçoivent des diplômes en science et en administration (les seuls domaines réservés à Saint-Jean, en 1971).

Les autres buts à moyen terme sont reliés aux encouragements que l'on fournira à ceux qui participent à la vie des collèges afin qu'ils acquièrent la meilleure connaissance possible de la langue seconde. Sans que cela ne soit clairement indiqué, on comprend que ces articles de foi, au nombre de neuf, s'adressent aux anglophones (ex: envoyer des volontaires — cadres militaires ou civils — en cours de langue; multiplier les visites au Québec pour les élèves-officiers des *RMC* et *RRMC*; offrir des cours de langue par l'ELFC à ceux qui n'auront pas atteint les niveaux de bilinguisme requis à la fin de leur séjour dans les collèges).

À plus long terme, le pourcentage de l'encadrement francophone grimpera encore au *RMC* (à 25%) et au *RRMC* (à 15%), tout en diminuant au *CMR* (à 60%); le bilinguisme sera exigé de militaires mutés dans les collèges; des cours de génie en français seront disponibles au *RMC*, à mesure que la représentation francophone s'accroîtra; l'alternance entre semaine française et anglaise sera instaurée au *RMC* lorsque le pourcentage de francophones sera devenu plus favorable.²⁸

Pour mieux comprendre la situation de 1971, voici un tableau de ce qu'était la représentation linguistique des cadres militaires des collèges militaires, cette année-là.²⁹

Tableau 29

**PERSONNEL MILITAIRE DES COLLÈGES MILITAIRES
au 31 janvier 1971**

	FRANCO	%	ANGLO	%	TOTAL	BILINGUES	%
RMC	7	6,9	95	93,1	102	44	43
RRMC	1	1,9	52	98,1	53	16	30
CMR	45	78,9	12	21,1	57	55	96,5
TOTAL	53	25%	159	75%	212	115	54,2

Comme on peut le constater, la rigueur n'est pas la base des idées émises ci-dessus par Milroy. En nombre d'années, que signifiaient les moyen et court termes? Quand en arrivera-t-on à administrer le *RMC* et à y vivre en français, alternativement avec l'anglais, comme cela se fait au *CMR*? Mais, ce qui est le plus intéressant, c'est la direction qu'annonce l'approche suggérée par Milroy. Il prétend qu'on aura peu à peu deux collèges bilingues, au lieu d'un anglophone et l'autre francophone, comme l'avait recommandé la Commission sur le B et B et comme cela avait été repris par le Premier ministre, au nom du Cabinet, en juin 1970. Les maîtres politiques sont tout simplement ignorés dans cette affaire.

Parmi les informations que fournit le document de Milroy, certaines sont préoccupantes. Par exemple, suivant une étude portant sur cinq ans concernant les taux de succès par groupes linguistique et par collèges, on se rend compte que ce sont les francophones qui réussissent le moins bien. À peine 25,5% des francophones, ayant entrepris la vie collégiale suite à une difficile sélection préliminaire, terminent le cours. Chez les anglophones, ce taux est de 43,5% parmi ceux ayant commencé au *CMR*; il passe à 51,1% pour ceux du *RRMC*, pour cumuler, enfin, à 55,9% chez ceux qui débutent et terminent leur études au *RMC*.³⁰ En tout état de cause, au début des années 1970, les francophones représentent environ 21% de la classe des finissants: il faut absolument faire grimper ce pourcentage à 28%, qui est aussi l'objectif général qu'on désire obtenir, écrit Milroy.³¹

Ailleurs, on note qu'au 30 septembre 1970, 15 des 39 francophones se trouvant en année terminale sont au *CMR*.³² Cela signifie que 38,4% des francophones ont opté pour un des deux

diplômes que le CMR, depuis tout récemment, peut donner en français.* Si les forces ne veulent pas former que des administrateurs et des scientifiques de leurs Canadiens français**, il leur faudra rapidement élargir la palette des possibilités en français, d'où l'importance du but à long terme de Milroy, qui est d'offrir, en français, des cours de génie et de sciences, dans ce dernier cas, hors du champ déjà ouvert à Saint-Jean.

Le lieutenant-colonel Tousignant, chez le DGBB, commente les projections du *CDEE*. Il suggère, premièrement, un cours d'immersion en français de huit semaines que suivraient les recrues anglophones avant d'arriver au *RMC* et au *RRMC*. Ceux-ci, ajoutés aux cours habituels en langue seconde suivis pendant les quatre années académiques, permettraient aux diplômés de quitter les collèges militaires avec une connaissance fonctionnelle de leur langue seconde. Tousignant trouve un deuxième point faible dans la proposition du *CDEE* qui voudrait que des francophones entrent directement au *RMC*. Cela ne pourrait avoir lieu que si les cours en français étaient disponibles au préalable et Tousignant se fait fort de souligner ici le faible taux de succès des élèves-officiers francophones que le *CDEE* a lui-même cité. De plus, à ce stade, de la façon qu'elle est présentée par le *CDEE*, une telle action irait à contre-courant des efforts faits pour que les diplômés se donnent en français. Enfin, que dirait le *CDEE* si quelqu'un avançait que les anglophones du CMR devaient poursuivre leurs cours en français?³³

La réponse que le Chef du personnel Dextraze choisit de faire a Milroy s'articule autrement. Le 7 juin, il reconnaît, tout comme Milroy, la valeur du programme de bilinguisme au CMR, mais s'oppose à l'une des conclusions du document du 30 avril qui dit qu'au *RMC* on ne peut réussir la même chose. Milroy a écrit que la combinaison de trois facteurs fait réussir le programme du CMR: à l'inscription il y a 60% de francophones et 40% d'anglophones; les cadres du collège de Saint-Jean sont bilingues dans une très grande proportion; le collège est situé dans un milieu culturel francophone. Or, Dextraze dit «ne voir aucune raison pour lesquelles les conditions de succès du CMR ne pourraient être développées au *RMC* et au *RRMC*». De fait, il est essentiel que les cadres civils et militaires des trois collèges deviennent bilingues, sans

* La première promotion du CMR aura lieu en 1971.

** En quatrième année, au CMR, au début de l'année 1970/1971, il n'y a que trois anglophones dans une promotion de dix-huit.

quoi les projections concernant le B et B ne seront jamais atteintes. Dextraze finit en disant qu'il apprécie le travail accompli par le *CDEE* en cette matière mais, qu'il faudra réviser le plan afin d'y incorporer l'enseignement de la langue seconde au *RMC* et au *RRMC*.³⁴

Au moment où Dextraze envoie sa réponse, une étude est déjà en marche portant sur l'enseignement du français au *RMC* et au *RRMC*. Deux consultants ont été choisis, le docteur Gérald Blackburn, ancien directeur général du bureau des langues de la Fonction publique et professeur à la faculté de gestion de l'Université d'Ottawa, et monsieur R.C. Duplantie, directeur au bureau des langues de la Fonction publique. Leurs recommandations seront traitées au prochain chapitre. Pour le moment, retenons que le 1^{er} septembre, lors d'une rencontre avec le major M.C. Stewart, du *CDEE*, ils se sont faits demander s'il était possible d'introduire le français aux deux collèges anglophones de la façon que l'anglais est présent au CMR (ce que veut Dextraze). Selon Stewart, Gérald Blackburn aurait avancé que ce processus était très complexe et presque impossible à planifier et à implanter en milieu anglophone. C'était cette quasi impossibilité, ajoutait Blackburn, qui expliquait la nature de la recommandation de la Commission B et B qui voulait que le *RMC* reste de langue anglaise.³⁵ À cette réponse bien précise, ajoutons que l'atmosphère qui se dégage du rapport Blackburn-Duplantie, comme nous le verrons, va à l'encontre de la volonté exprimée par Dextraze en juin 1971.

D'autres questionnent la volonté de Dextraze sous un autre angle. Des cours de langue seconde offerts loin de tout milieu de soutien ne donnent que rarement des résultats probants. Or, Kingston n'est pas un milieu francophone et il ne sera pas possible d'y avoir 40% de francophones tout en maintenant une proportion de 60% au CMR. Nous savons que dans les quelques années qui suivront 1971, on recrutera des francophones bien au-dessus du pourcentage que l'on recherche, ce qui pourrait amener une petite vague française au *RMC*. Mais, une fois l'objectif proportionnel atteint, les effets de cet excédent s'effaceront à jamais. Quelle sera la place du français dès lors?³⁶

Le 30 septembre, Dextraze demande au nouveau général commandant le *CDEE* ce qu'il advient du programme de B et B dans les collèges militaires. Le contre-amiral R.W. Murdoch lui répond qu'il lui est impossible d'attaquer de front la question du B et B avant que n'en soient réglées de nombreuses autres concernant ces collèges. Ainsi, à cause du nombre de francophones ayant choisi de rester au CMR pour la

3^e année, le nombre de lits disponibles pour les recrues est moins élevé qu'auparavant. Par conséquent, le nombre de recrues francophones a chuté et ne représente plus que 16% de l'ensemble de celles arrivées dans les collèges militaires en septembre 1971, contre 22% un an plus tôt. Murdoch, avec raison, trouve préoccupante cette chute à un moment où tout est axé vers la représentation proportionnelle.³⁸

Dextraze ne se contente pas de cette réponse. Premièrement, il fait en sorte qu'un lien direct s'établisse entre le DGGB et le CDEE et, dès le 22 octobre, une rencontre préliminaire a lieu entre ces deux bureaux.³⁹ Deuxièmement, il fait préparer par le colonel Hutchins, Directeur général-Planification, besoins et production, une note de service sur le développement des collèges militaires, dont une partie traitera du B et B. Une première version du document est retournée à Hutchins, le 23 novembre, par l'adjoint de Dextraze, le major-général Laubman, qui lui demande précisément de revoir la partie de son travail consacré au B et B.⁴⁰ Finalement, le 2 décembre, Dextraze adresse à Murdoch un appel pressant sans équivoque. Selon lui, l'implantation du B et B dans les collèges militaires ne se fait pas à la vitesse requise par l'urgence des circonstances. Aussi bien les buts énoncés par Milroy, en avril précédent, que les taux de recrutement de francophones récemment avancés par le sous-ministre ne pourront être atteints de la façon présente. En 1971/1972, les francophones ne forment que 19,5% du contingent des collèges militaires: il en aurait fallu 25%. En 1972/1973, il faut se situer dans le créneau des 25 à 28% et, en 1973/1974, être au niveau des 50%. Avec de tels pourcentages, dans l'optique ou le CMR resterait une institution bilingue, donc qui continuerait à accueillir des anglophones, il faut immédiatement songer à l'expansion physique de celui-ci tout en se penchant sur l'introduction du bilinguisme au RMC.

Dextraze énonce certaines voies de réflexion, mais il insiste surtout pour qu'on agisse vite. Son personnel sera prêt à appuyer Murdoch dans sa route vers le but qu'il lui fixe, soit de développer, pour le 1^{er} janvier 1972, un plan à court et long terme énonçant les pas à franchir pour améliorer le B et B dans les collèges militaires.⁴¹

Suivent, entre les 7 et 23 décembre, des réunions ou des échanges écrits qui permettent à Murdoch de formaliser un plan dont il sait, par avance, qu'il sera appuyé, à quelques détails près, aussi bien par Letellier, que Hutchins et surtout Dextraze.⁴² Le 31 décembre, Murdoch soumet au Chef du personnel sa proposition, qui sera retenue, après avoir subi quelques légères modifications, et incorporée au plan de B et B

envoyé au Conseil du Trésor en avril 1972. Son plan de B et B tient compte de plusieurs facteurs, dont celui du pourcentage des officiers que les forces armées veulent former dans les collèges militaires.

En résumé, le CMR va accroître sa capacité de produire des officiers francophones tout en maintenant, à long terme, les pourcentages actuels entre anglophones (40%) et francophones (60%). Mais, entre les années académiques 1972/1973 à 1975/1976, ces quotas seront réajustés à 30 et 70% respectivement. De plus, le *CDEE* entend reproduire au *RMC* le concept de bilinguisme existant au CMR.*⁴³ Ainsi, pendant que le *RMC* se bâtit une masse critique française, en enrôlant directement des recrues francophones qui pourront étudier dans leur langue, le CMR pourra avoir 70% de parlant français ce qui, au total, maintiendra leur pourcentage entre 28 et 35%. Retenons de tout ce processus que la recommandation 40 de la commission B et B a été rejetée. Letellier explique, dans ses mémoires, que Dextraze, et surtout Cloutier, en termes non équivoques, lui ont dit que le CMR resterait bilingue et que le *RMC* le deviendrait.⁴⁴

Même avant d'avoir obtenu l'approbation du Conseil du Trésor, qui ne viendra qu'en septembre 1972, Murdoch peut faire les premiers pas administratifs en ce qui concerne les 200 nouveaux lits qui seront nécessaires au CMR, l'embauche de professeurs supplémentaires au *RMC*, pour accommoder en français les francophones, et la révision des dossiers des militaires bilingues qui pourraient occuper, toujours au *RMC*, des postes de professeurs que l'on n'aurait pu remplir, en 1972, par des civils.⁴⁵ Le 21 décembre déjà, il a demandé une étude sur la mise sur pied de cours en français, au *RMC*, pour les francophones.⁴⁶ Monseigneur Jacques Garneau de l'Université Laval, qui a été chargé de l'enquête, conclut qu'on pourrait offrir, en 1972/1973, certains cours en français aux futurs ingénieurs francophones qui arriveront au *RMC* en provenance du CMR. Mais, il décourage les autorités de se lancer tout de suite dans l'acceptation de 40 recrues francophones à qui l'on voudrait, dès l'automne 1972, garantir des cours en français durant toutes leurs études.⁴⁷ Le commandant sortant du *RMC* ainsi que son remplaçant opinent dans le sens de Garneau.⁴⁸

Les tribulations entourant l'acceptation, par le Conseil du Trésor, de la partie du plan de 1972 pertinente aux collèges militaires a été très bien racontée par Letellier;⁴⁹ nous ne ferons que les résumer. Le

* On parle de *mirror image*, dans les documents.

programme du 31 décembre 1971 inclut une portion traitant du *RRMC*. En effet, comment les élèves-officiers unilingues de Victoria pourraient-ils s'insérer, en 3^e année, dans un *RMC* bilingue? Donc, avec le document soumis au Trésor, se trouve une note de service au Cabinet demandant une réaffirmation que le *RRMC* sera maintenu. Cela ne sera pas obtenu; plutôt, on exigera de la Défense qu'elle ne tienne pas compte du *RRMC* dans ses prévisions, jusqu'à ce que le Cabinet se soit déclaré sur la survie de ce collège.⁵⁰ À mentionner également, l'opposition initiale du Conseil du Trésor au fait que les objectifs concernant les collèges militaires ne respectent pas le rapport de la Commission B et B. Sur ce, la Défense initie un dossier pour convaincre le Cabinet de revenir sur son acceptation de la 40^e recommandation du Livre III. Mais, avant que les choses ne soient trop avancées, le Président du Conseil du Trésor, Bud Drury, ex-sous-ministre de la Défense, dans les années 1950, retire l'objection soulevée par ses fonctionnaires dans cette affaire.⁵¹

Comme on n'accepte qu'en septembre 1972 tout le programme de B et B dans les forces, l'année 1973 ne sert qu'à lancer les projets: embauche d'architectes; prévisions en fonction des professeurs supplémentaires, dont deux qui arrivent pour enseigner à plein temps le français langue seconde; cours intensifs de français, durant l'été, aux cadres du *RMC* et à quarante élèves-officiers volontaires; désignation de deux escadrons bilingues sur huit, où les francophones, dans un premier temps, seront concentrés; préparation d'un plan de cinq ans d'implantation du B et B au *RMC*.

En 1973, au cours d'une tournée d'information sur le B et B dans les forces, la partie de la présentation réservée aux collèges militaires dit que lorsque toutes les prévisions auront été réalisées, les élèves-officiers pourront obtenir un diplôme dans l'une des deux langues officielles, dans n'importe laquelle des disciplines enseignées. Tous les diplômés devront être bilingues, s'entendaient dire les auditeurs.⁵²

Au début de 1973/1974, neuf cours sont disponibles en français pour les élèves-officiers des 3^e et 4^e années, auxquels sont inscrits 99 anglophones et 55 francophones. Mais le vrai départ sera donné à l'automne de 1976, au moment où seront disponibles de nouveaux édifices qui permettront une expansion du nombre des classes et des bureaux de professeurs.⁵³ En 1974, alors que le grand élan est sur le point d'être donné, plusieurs experts restent sceptiques, y compris des responsables civils et militaires du *RMC*. Même ceux qui croient le projet réalisable se font fort d'en souligner les difficultés parmi

lesquelles on cite l'embauche et le maintien de professeurs francophones hautement qualifiés dans la région de Kingston où n'existe aucun appui culturel et scolaire. D'autres questions restent pendantes: les élèves-officiers francophones du CMR pourraient chercher une porte de sortie en adoptant les cours à diplômes de Saint-Jean; qui plus est, l'insertion au *RMC* des élèves-officiers unilingues du *RRMC* n'est pas solutionnée.⁵⁴

En 1974, les objectifs de B et B pour les collèges militaires, bien que définis, baignent dans une certaine incertitude en attendant que soit défini le rôle exact du *RRMC* dont on sait maintenant qu'il survivra. Ces objectifs sont:

- de fournir des diplômes dans les deux langues officielles;
- d'étendre les caractéristiques du CMR hors de ce collège;
- d'accroître la représentation francophone afin de répondre aux exigences des forces armées;
- de fournir des services culturels en appui du B et B.⁵⁵

Au CMR, au début de 1974, les pourcentages francophones/anglophones sont presque respectés, se situant à 77/33. À l'automne, on commencera à construire les nouvelles chambres qui accueilleront leurs occupants l'année suivante.⁵⁶

Dans le «Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN» préparé par la Défense, en date du 6 décembre 1974, on y apprend que les élèves-officiers des deux groupes linguistiques sont répartis comme suit entre les trois collèges:⁵⁷

Tableau 30

	ANGLO	FRANCO	% FRANCO
<i>RMC</i>	538	55	9,3
<i>RRMC</i>	222	3	1,3
CMR	155	299	65,9
TOTAL	915	357	28

Il y a donc eu, en deux ans, une nette augmentation du pourcentage des élèves-officiers de langue française, qui dépasse même la représentation proportionnelle des francophones. Cet aspect positif de la question reste encore bien isolé au milieu de nombreux facteurs négatifs. À titre d'exemple: les annuaires et les rapports annuels du CMR sont publiés sous format bilingue depuis leur insertion, en 1953, alors, qu'en 1974, ceux *du RMC* et du *RRMC* continuent à être publiés en anglais seulement. Pourtant, l'un des buts du *RMC* est dorénavant «de développer son habilité à communiquer dans les deux langues officielles et de comprendre les principes du biculturalisme.»⁵⁸ Ce n'est qu'à compter de l'automne 1975 que l'annuaire du *RMC* — une institution nationale créée en 1876 — deviendra bilingue.⁵⁹

Quant à la population de Kingston, elle est mal informée de ce qui se prépare. Un article sur le B et B au *RMC* est bien paru, en septembre 1973, dans le quotidien local *Kingston Whig Standard*. En mars 1975, un communiqué de la Presse canadienne dit qu'on a «ordonné» au *RMC* d'accueillir, à compter de 1977, 40% de francophones, et que ce collègue est «obligé», dès septembre 1975, de fournir tous ses programmes académiques dans les deux langues.⁶⁰ Ces quelques lignes donnent lieu, le 8 mars 1975, à un éditorial assez négatif du *Whig Standard* qui s'attaque au nouveau *RMC* sur plusieurs terrains. Suite au remaniement exigé, y dit-on, le ratio étudiants-professeurs sera de 3 pour 1 au *RMC* alors qu'il est de 15 pour 1 à l'Université Queen's également située à Kingston. Le dédoublement des cours crée deux secteurs unilingues plutôt qu'un seul bilingue. Comme les échéances sont très rapprochées, le *RMC* subit une révolution plutôt que de vivre une évolution. Surtout, l'éditorialiste s'en prend, avec justesse cette fois-ci, au manque d'information chez la population de cette petite ville où le *RMC* est devenu une institution.⁶¹ Or, cette lacune existe aussi pour les parlementaires. La députée Flora MacDonald, qui représente la région de Kingston au Parlement fédéral, doit téléphoner au major-général Duncan McAlpine, le 11 mars, afin d'en connaître plus concernant l'avenir du *RMC* en vue d'une émission radiophonique de ligne ouverte. Madame MacDonald saisit rapidement ce que le Ministère veut faire mais, comme elle le fait remarquer, l'Opposition n'est pas là pour défendre le gouvernement. Si elle se fait poser une question sur le sujet, elle répondra qu'elle souhaiterait qu'une partie des argents destinés au B et B au *RMC* serve plutôt à maintenir la Musique du Commandement du Transport aérien, qui doit disparaître et dont le siège est dans son comté.⁶²

Entre ce qu'a rapporté la Presse canadienne et les faits en la matière, il y a toute une marge. Par exemple, le *RMC* bilingue sera mis en place sur six ans, non pas immédiatement, comme on a voulu le croire. Voici les principales étapes de ce cheminement.

À l'été 1974, un poste de coordonnateur du B et B sera rempli. Durant l'année académique 1974/1975, trois professeurs bilingues seront engagés par les facultés des sciences et du génie;* un comité de B et B apparaîtra chez les élèves-officiers; un professeur francophone d'expérience qui aura, entre autres activités, celle de recruter et d'embaucher les professeurs francophones, sera nommé assistant spécial au registraire.⁶³

En 1975/1976, les étudiants des CEGEP du Québec, qui seront les premières recrues francophones à parvenir au *RMC* en prévision du cours complet en français, viendront visiter le collège en deux occasions. Pendant leur cours de base à Borden, au cours de l'été 1976, des représentants du collège les rencontreront dans le but de bien préparer leur intégration à leur nouvelle vie.⁶⁴ Au cours de l'année académique 1977/1978, on assiste à la réapparition des réunions mensuelles du Comité du commandant du *RMC* pour l'implantation du B et B, lesquelles avaient disparu durant presque un an: ces rencontres ont lieu une fois sur deux en français. Dans l'escadre des élèves-officiers, la langue de l'administration alterne chaque semaine entre l'anglais et le français. Le commandant écrit que:

«L'attitude de l'escadre des élèves-officiers est plus réceptive du fait français au *RMC* qu'elle ne l'était dans le passé. Avec de plus en plus de francophones chaque année, cette tendance devrait se maintenir.»⁶⁵

Le nombre de postes bilingues, dans l'escadre académique, (professeurs et personnel de soutien) passe à 100, en 1978-1979. À ce moment, les élèves-officiers francophones forment 25% des effectifs étudiants.⁶⁶

Le rapport du commandant, pour l'année académique 1979/1980, est publié sous format bilingue pour la première fois. En voici quelques extraits significatifs:

«Cette année, avait lieu la graduation du premier groupe important de francophones admis au *RMC* en septembre 1976 et provenant directement

* Dans les années subséquentes, les rapports du Commandant du *RMC* feront état des arrivées et départs des professeurs pour les cours en français.

du réseau des CEGEP. De 40 qu'ils étaient au début, 30 ont gradué. Trois autres doivent répéter une année et termineront probablement leurs études l'an prochain. Le *RMC* continue à offrir, aux étudiants en génie, le plus de cours possible en français, y compris les cours à option et les cours obligatoires dans le domaine des arts. En comptant comme cours une matière pour la durée d'un terme, il y a eu, en tout, 159 cours offerts en français, au cours de l'année 1979-1980. Le Collège est à la recherche de professeurs bilingues compétents. Deux membres du personnel enseignant ont donné leur démission et on a retenu les services de huit nouveaux professeurs pour la prochaine année universitaire. En 1980-81, on croit pouvoir offrir 95% des cours en français.

[...]

«Le *RMC* poursuit ses efforts en vue d'atteindre, en 1982, une répartition entre anglophones et francophones de l'ordre de 65% et 35% respectivement. À la fin de l'année universitaire 1979-1980, ce rapport était de 72% et 28% respectivement.

[...]

«Tous les escadrons pratiquent désormais le bilinguisme en adoptant alternativement le français et l'anglais, d'une semaine à une autre, pour toutes les opérations, réunions et défilés, etc.»⁶⁷

En 1980-1981, la section Programme de bilinguisme et de biculturalisme du rapport du commandant du *RMC* se lit comme suit:

«Un plus grand nombre de personnel bilingue, autant civil que militaire, permet au *RMC* de fonctionner en tant qu'institution bilingue. Environ 26% du personnel est maintenant bilingue et tous les départements, sections et sous-sections offrent leurs services dans les deux langues officielles. Tous les ordres de service et presque toutes les instructions sont maintenant émis dans les deux langues.

«L'escadre des élèves-officiers adopte alternativement le français et l'anglais, d'une semaine à une autre, et ceux qui sont responsables de préparer les instructions pour les élèves-officiers doivent le faire dans la langue employée lors de l'événement.

«Deux professeurs bilingues ont remis leur démission et deux autres entreprendront une année sabbatique. Pour combler les huit positions vacantes, incluant les congés sabbatiques, on a retenu les services de sept nouveaux professeurs et une offre d'emploi a été faite. Pendant l'année académique 1980-81, on a offert 95% des cours requis en français. Les spécialités manquantes sont en métallurgie, structures et contrôle des processus.

«Conformément aux directives du sous-ministre et du chef de l'état-major de la Défense, le *Royal Military College* doit faire passer la proportion anglophone/francophone à 65%/35% d'ici 1982. Il est douteux que l'on puisse atteindre ce but. Pendant l'année académique 1980/1981 la

proportion était d'environ 74%/26% et pour l'année qui vient on prévoit une diminution des mutations du CMR et moins d'applicants des *Matriculation Seniors*.»⁶⁸

À ce stade, on peut dire qu'un changement que les anglophones qualifieraient de «dramatique» avait eu lieu.* Un des auteurs, qui a été élève-officier au *RMC*, entre 1967 et 1969, et y est revenu comme professeur, entre 1978 et 1980, peut attester que l'atmosphère linguistique avait été modifiée de façon remarquable en faveur du français: cette nouvelle situation s'est à peu près stabilisée depuis.

Malgré les progrès immenses qui ont été accomplis, il faut tout de même souligner que tout n'est pas parfait, loin de là. Par exemple, il est impossible d'obtenir un baccalauréat, en suivant la plus grande partie de ses cours en français, si l'on est intéressé à l'histoire, aux sciences politique et économique, au commerce; un diplôme qui combinerait deux des quatre spécialités mentionnées ci-haut, auxquelles on ajouterait quelques cours de géographie, ne pourrait se faire en français. Donc, si le problème du diplôme obtenu en français par les francophones est presque réglé du côté du génie et des sciences, il reste ouvert dans les arts où le professeur Georges Stanley avait pourtant initié de belles choses dans les années 1960, comme on l'a vu au tome I (p. 199 à 201). Paradoxalement, il y avait plus de professeurs francophones en histoire, entre 1965 et 1971, qu'en 1987 où il n'y en a aucun.**

En 1980 était publié le Plan des langues officielles (Militaire) — PLO(M) — dont la partie 2 du chapitre 6 était consacrée aux collèges militaires. On y faisait un résumé de la situation que l'on peut aujourd'hui qualifier d'optimiste mais qui, rappelons-le, a été rédigé alors que le *RMC* semblait sur le point de réaliser le modèle idéal qui lui avait été fixé en 1972.

Le réseau des collèges militaires y est traité comme un tout: une université avec trois *campus* qui, dans son ensemble, est un établissement bilingue et représentatif des groupes linguistiques officiels. Puis, on se penche sur chacune des trois composantes. Le CMR reste l'exemple à suivre. Les réalisations du *RMC*, depuis 1974, sont résumées. On prévoit, qu'au printemps 1979, les

* On n'avait pas encore absorbé complètement le fait francophone, qu'il fallut s'adapter à l'arrivée des élèves-officiers féminins. Les jeunes hommes acceptèrent la situation en "gentlemen" consommés. Certains vieux membres du Club des Anciens réagirent par contre plutôt mal.

** Il n'est également plus possible, en 1987, de faire un baccalauréat en français, ce programme ayant été abandonné en 1976, faute de candidats.

francophones y rempliront 35% des postes d'élèves-officiers et, de toute façon, c'est le pourcentage que l'activité 6.4.2 du rapport veut que le *RMC* atteigne en 1982.⁶⁹ [Selon les rapports du commandant, cités plus tôt, ce sera 28% en 1979-1980 et 26% en 1981-1982. Pour les années suivantes, les pourcentages se lisent comme suit: 1982/1983; 23,4%; 1983/1984; 23,9%; 1984/1985; 27,2%; 1985/1986; 26,4%; 1986/1987; 21,8%].⁷⁰ L'objectif de 6.4.2 n'a donc jamais été satisfait* et comme le *CMR* respecte assez bien ses quotas (65F/35A) on peut conclure que la lacune enregistrée au *RMC* a une incidence sur la représentation francophone totale recherchée par le réseau.

Le *PLO(M)* parle ensuite des diplômes offerts dans les trois collèges.

« Le *RRMC* offre un** seul programme menant à un diplôme et le *RMC* ainsi que le *CMR* offrent des programmes comparables. Par conséquent, en faisant du *RMC* et du *CMR* des établissements bilingues, on assure l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement universitaire à l'intérieur du réseau des *CMC****. De plus, en faisant en sorte que le *RMC* et le *CMR* comptent respectivement 65 pour cent d'étudiants anglophones et 35 pour cent de francophones, et 35 pour cent d'étudiants anglophones et 65 pour cent de francophones, on continuera d'entretenir un milieu où le bilinguisme pourra s'épanouir au profit des deux groupes linguistiques. A cet égard, il est important de remarquer que la majorité des élèves-officiers du *RRMC* terminent leurs deux dernières années d'études au *RMC* ou au *CMR* et tirent ainsi profit du programme de bilinguisme.»⁷¹

On comprend mal la première phrase qui semble vouloir dire que le *CMR* décerne des diplômes dans autant de domaines que le *RMC*. Dans les faits, ses diplômes sont limités à cinq domaines: administration, informatique, sciences avec spécialisation (en physique ou en physique et mathématiques) ou sans spécialisation, études canadiennes avec mineure en administration et, enfin, études militaires et stratégiques. Tous ces diplômes sont accessibles dans les deux langues officielles.

* En 1981, on a transplanté du *CMR* au *RMC* des élèves-officiers francophones ayant terminé leur année préparatoire. Cela ne suffit pas à atteindre le pourcentage souhaité au *RMC* et déplut à beaucoup de ceux qui furent affectés par cette décision.

** En 1983-1984, quatre diplômes étaient accessibles au *RRMC*, tous en anglais: physique et océanographie; physique et informatique; sciences sans spécialisation; et, études militaires et stratégiques.

*** *CMC* = Collèges militaires canadiens.

De plus, jusqu'en 1988, tous les programmes de 2^e cycle étaient concentrés au *RMC* et accessibles en anglais seulement.*

Le Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984, du 31 mars 1983, traçait un tableau plus précis de la situation en disant qu'au *RMC*, «la presque totalité des cours ... de génie sont ... offerts dans les deux langues officielles; quelques-uns des cours facultatifs de la quatrième année ne se donnent qu'en anglais, et un en français seulement ... [dans] ... les départements des arts et des sciences, le nombre de cours dispensés dans les deux langues varie d'une année à l'autre en fonction de la demande et du nombre de professeurs qualifiés.»⁷²

Le cours d'océanographie du *RRMC* n'est disponible qu'en anglais et les élèves-officiers de ce collège, qui choisissent un des diplômes qui y sont donnés, ont peu de chances d'être exposés au bilinguisme de vieille souche du *CMR* ou à celui, plus jeune, du *RMC*.

Malgré des déficiences notables dans le fonctionnement des systèmes des collèges militaires en regard du fait francophone, il serait injuste de ne pas reconnaître l'immense succès rencontré par le *CMR*, depuis 1952, dans la formation de centaines d'officiers francophones, dans les trois armées, et de centaines d'officiers anglophones bilingues. On ne peut ignorer, non plus, les efforts plus récents amorcés par le *RMC* pour copier le *CMR*, ni l'évidence des premiers résultats, très positifs, obtenus par cette vieille institution. Le sous-ministre C.R. Nixon offrira un témoignage d'une fierté justifiée, au sujet de ces deux collèges, en novembre 1981.⁷³ Le lieutenant-général Thériault, ex-commandant du *CMR*, ajoutera que l'expérience du bilinguisme dans ce collège est à la pointe de ce qu'on tente de réussir au Canada et dans les principales institutions du gouvernement.⁷⁴ En 1987, ce sera au tour du lieutenant-général John de Chastelain, ex-élève-officier du *RMC* et ex-commandant de ce collège, de faire montre des progrès irréfutables accomplis sur la route du bilinguisme par ce collège, par rapport à l'atmosphère exclusivement anglaise qui y régnait lorsqu'il y étudiait dans les années 1950.⁷⁵ Cependant, il faut placer dans le portrait total l'apport d'officiers que font les collèges militaires. Annuellement, ils fournissent rarement plus de 20% des jeunes officiers arrivant dans les forces. Nous verrons, dans le

* Le 17 juin 1988, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé à l'unanimité la loi 204 qui autorise le *CMR* à offrir des programmes de maîtrise et de doctorat (*Castonguay, CMR*, p. 170 à 188 et 230).

prochain chapitre, que le corps des officiers est loin d'être bilingue, dans son ensemble.

Enfin, rappelons que le rapport spécial du CLO, en 1977, reprenait à son profit la recommandation n° 40, de la Commission royale sur le B et B. Le CLO, après avoir étudié tous les rapports pertinents, ajoutait:

«Le ministère devrait pour répondre à la Loi pouvoir offrir une formation tout à fait équivalente en français et en anglais.»⁷⁶

Ce qui n'empêcherait pas les trois collèges de poursuivre, avec force, un programme d'enseignement de la langue seconde c'est-à-dire, l'anglais au CMR, et le français aux *RMC* et *RRMC*.⁷⁷

Les écoles et le collège d'état-major

Les cours d'état-major au Canada pour les officiers canadiens des forces régulières n'ont commencé qu'en 1947 pour l'Armée (*Canadian Army Staff College*) et en 1948 pour l'Aviation (*RCAF Staff College*). La Marine n'a jamais disposé de tels cours, préférant envoyer ses candidats parfaire leurs connaissances supérieures au *Royal Naval Staff College*, au Royaume-Uni.

En 1959, l'Aviation met sur pied trois niveaux de cours d'état-major:

- a. l'École d'état-major (*Staff School*);
- b. le Collège d'état-major (*Staff College*); et
- c. les cours extra-muraux (*Extension School*).

L'intégration et l'unification des forces résultent en trois institutions intégrées, ouvertes aux officiers des trois armes:

- a. l'École d'état-major des Forces canadiennes (EEMFC) devenue, par la suite, le Collège des Forces canadiennes (CFC), qui est situé à Toronto;
- b. le Collège d'état-major des Forces canadiennes (CEMFC), logé aussi à Toronto; et
- c. le Collège de commandement et d'état-major des Forces terrestres canadiennes (CCEMFTC), installé à Kingston.⁷⁸

Les rapports Ross et de la Commission royale d'enquête sur le B et B ne contiennent aucune recommandation précise touchant à l'égalité d'accès à ces hauts lieux d'enseignement. Ross propose toutefois que les officiers francophones qui en auraient besoin reçoivent un cours d'anglais avancé avant d'entreprendre les périodes de formation professionnelle qui suivent l'obtention d'une commission d'officier et qui sont presque nécessaires pour atteindre les grades supérieurs (voir la recommandation 17, annexe PP, tome I, p. 382). Si le lecteur veut bien se reporter au texte qui précède la recommandation n° 39 du rapport B et B (annexe B), il constatera que les commissaires admettent qu'à partir d'un certain moment dans la carrière, la connaissance de l'anglais devient inévitable. D'où, sans doute, la mise de côté dans ce document du cas des écoles et collèges d'état-major.

C'est donc dans l'amorce de plan global fourni par le général Allard, avant son départ en 1969, qu'on commence à trouver des éléments se référant au nombre d'officiers «bilingues» à choisir pour ces établissements de formation où, par ailleurs, les cadres devront de plus en plus travailler en français (tome I, p. 251). Le Plan d'exécution pour accroître le B et B dans les Forces, déposé en Chambre, en février 1971, précise que les programmes d'étude devront commencer à employer le français à compter de septembre 1971 (annexe C, para. r.). Le major-général Milroy a déjà entamé son processus de réflexion en janvier et sa directive *CDEE 3/71*, de février, indique les moyens à prendre pour aller dans le sens voulu. Les voici en bref:

- a. fournir aux bibliothèques du matériel de référence français ainsi que des salles d'études où des cours de recyclage en français seront possibles;*
- b. offrir aux étudiants l'option de rédiger en français de courts textes ou dissertations et, plus tard, tous leurs travaux écrits;
- c. organiser, sur une base volontaire, des syndicats d'étudiants bilingues;
- d. rendre disponible en français tout le matériel servant à l'instruction et aux cours;

* Ceci, pour les officiers francophones ayant perdu de leur habileté à utiliser leur langue.

- e. avoir les facilités de traduction et d'interprétation nécessaires pour que, lors de conférences ou discussions en commun, chacun puisse participer dans sa langue (réunion de tous les étudiants, bilingues ou pas).⁷⁹

Voici comment le brigadier-général D. S. MacLennan, commandant du CCEMFTC (Kingston), se propose d'appliquer cette directive. Selon le nombre d'étudiants, un (ou deux) syndicat(s) bilingue(s) serai(en)t formé(s) pour les deux premières sessions des cours alors que l'instructeur a un grand rôle à jouer. Les procédures d'état-major seraient pratiquées en français dans ce(s) groupe(s), tout en restant compatibles avec la pratique canadienne: l'instruction serait cependant en anglais. Les étudiants, pendant le reste du cours, auraient l'option de soumettre certains travaux dans la langue officielle de leur choix et se rassembleraient parfois en syndicat(s) bilingue(s). Durant certains exercices pratiques, le travail interne pourrait s'accomplir en français, alors que les communications avec l'extérieur seraient en anglais.

Selon MacLennan, le «problème» du bilinguisme doit être vu en fonction du fait que l'anglais reste la langue opérationnelle des Forces armées. Dans cette optique, les options, quant à l'utilisation du français, doivent être très réduites et celle de se joindre à un syndicat bilingue doit être contrôlée: tous les francophones y participeraient mais les autorités du collège détermineraient qui, des anglophones bilingues, en seraient membres.

Le brigadier-général demande enfin plus de personnel bilingue, soit un officier (traducteur/auteur), un réviseur de textes et un commis aux écritures. «Nous devons commencer tôt et [être] visiblement enthousiastes» ajoute-t-il.⁸⁰

Entre les projections de Milroy et la pratique, on retombe évidemment sur le sempiternel manque de personnes bilingues qualifiées, pouvant servir d'instructeurs ou à l'administration des cours. De plus, les traducteurs ne sont pas assez nombreux et un lexique de termes militaires compatibles avec ceux employés en France et en Belgique est notamment absent.⁸¹

Cette situation n'est d'ailleurs pas particulière au CCEMFTC. À cet endroit, afin de pallier l'absence de français, on tente, sans succès toutefois, d'obtenir les services d'un capitaine de l'Armée française qui est alors au Canada en vertu du programme canado-français d'échange d'officiers.⁸²

Le colonel Pierre Chassé, DGBB par intérim, tente d'apaiser les craintes du commandant adjoint du collège, le colonel C.L. Kirby, en lui disant que la Section de traduction du Secrétariat d'État pourra l'aider à partir de 1972; et qu'en 1973, cet appui se ferait sur une base continue. D'autre part, ajoute-t-il, le QGDN prépare, au même moment, un lexique anglais-français/français-anglais la PFC* 121(5)(B)) et un manuel d'abréviations, la PFC (121) 6.⁸³

Au cours des échanges qui se poursuivent, entre Kingston et Ottawa, MacLennan est amené à exprimer sa pensée. Bien que les candidats auront la permission de rédiger leurs travaux d'études en français, il voit des désavantages à former immédiatement des syndicats «bilingues» qui n'incluraient que des francophones, puisque:

- ce serait manquer au «processus d'intégration et de coordination de leur formation professionnelle»;
- l'absence des francophones dans les autres syndicats réduirait considérablement la contribution «canadienne» à ceux-ci, alors que le nombre de candidats venus de l'étranger augmente d'année en année, et affecterait la qualité et la quantité de la représentation des divers armes et services, tant dans les syndicats anglophones que francophones.⁸⁴

Le nouveau commandant du *CDEE*, le contre-amiral Murdoch, se dit d'accord avec MacLennan et accepte de retarder la création de ces syndicats jusqu'en 1972/1973.⁸⁵

Lorsque le brigadier-général F.W. Wooton remplace MacLennan, en 1971, il laisse entendre que les syndicats «bilingues» pourront apparaître au cours des 3^e et 4^e sessions, soit à partir de la mi-décembre.⁸⁶

Le Collège des Forces canadiennes (CFC), quant à lui réunit deux institutions situées à Toronto: l'École d'état-major des Forces canadiennes, réservée aux capitaines qui y résident durant dix semaines, et le Collège d'état-major des Forces canadiennes, où des

* PFC: Publication des Forces canadiennes.

majors font un séjour de 45 semaines. En 1971, le commandant du CFC est le commodore W.P. Hayes*, qui se propose de résoudre le problème en trois phases, à l'École d'état-major:

- 1^{ère} phase:* (juillet-octobre 1971) familiarisation de trois majors francophones, récemment affectés à l'École à titre de directeurs de syndicats;
- 2^e phase:* (octobre-décembre 1971) un des directeurs devient responsable du projet de bilinguisme, alors que les deux autres dirigent les premiers syndicats «bilingues»; et
- 3^e phase:* application progressive du programme des syndicats «bilingues», tel que proposé par la directive de Milroy.⁸⁷

Le tableau suivant, qui résume un rapport du Commandant du CDEE, permettra de mieux comprendre la situation des trois institutions, en 1971-1972, en fonction du bilinguisme:⁸⁸

* Commandant du RMC à la fin des années 1960, Hayes y a ouvert, à sa façon comme nous l'avons vu, la voie au bilinguisme.

Tableau 31

SITUATION DU BILINGUISME AUX ÉCOLES ET COLLÈGES D'ÉTAT-MAJOR

		EEMFC (Toronto)	CEMFC (Toronto)	CCEMFTC (Kingston)
1.	Cadres bilingues	3 majors	2 Icols	2 Icols 1 capt
2.	Cours	Candidats pourront rédiger en français; 1 ou 2 syndicats bilingues à partir d'oct. 71.	Candidats pourront rédiger en français; 2 syndicats bilingues à partir de déc. 71.	Candidats peuvent rédiger en français; 1 ou 2 syndicats bilingues à partir de déc. 71.
3.	Bibliothèque	162 livres français 4 revues françaises 1 journal français	Vient de commander des livres français	963 livres français 19 revues françaises 3 journaux français
4.	Salles d'étude distincte pour le français	oui	oui	oui
5.	Besoins	Traducteur, commis aux écritures, réviseur, dactylographe, manuels français	Traducteur ou service de traduction	Liaison avec le Directeur — traduction et terminologie (Coordination) (DTTC) au QGDN

Lorsque Letellier devient le DGBB, il amène avec lui son expérience de commandant-adjoint du Collège de l'état-major de l'Armée, poste qu'il avait détenu entre 1962 et 1966 alors qu'aucun programme n'avait existé pour les francophones. Murdoch lui ayant fait passer son rapport, Letellier le commente positivement. Tout en reconnaissant que le programme proposé est modeste, il ajoute que c'est un premier pas important dans la bonne direction. Il note, cependant, des divergences entre les collèges concernant la rédaction des textes:

- à l'EEMFC, les étudiants auront le choix d'écrire certains travaux personnels et leur texte final en français;
- au CEMFC, on ne permet aux candidats de rédiger en français ou en anglais que des dissertations ou des présentations sur un sujet «sélectionné»;
- et au CCEMFTC, ils peuvent rédiger leurs présentations en anglais ou en français.

Le DGBB termine en souhaitant que les cadres francophones soient tout aussi qualifiés dans leur langue première que le sont les cadres anglophones.⁸⁹

Le programme de B et B adopté en 1972 réserve une activité aux institutions de formation supérieure. Le texte est laconique: il s'agit de faire pénétrer le français dans leurs programmes. Le paragraphe décrivant ces quelques mots se contente d'entériner, sans rien y ajouter, les prévisions de février 1971 au sujet du B et B dans les institutions d'état-major et reconnaît la nature des problèmes rencontrés pour les réaliser.⁹⁰

Malgré la pénurie de cadres bilingues qualifiés et les difficultés de traduction qu'il lui est difficile de rapidement surmonter, le commandant du CCEMFTC (Kingston) conclut son rapport annuel 1971-1972 en disant que le programme doit continuer, mais en tenant compte des remarques suivantes:

- les syndicats bilingues doivent être constitués de personnes avec divers degrés de capacité linguistique;
- toutes les discussions doivent se tenir en français dans ces syndicats;

- les écrits concernant les opérations (par rapport aux dissertations ou aux autres présentations) devraient être présentés en anglais;
- on doit continuer les efforts entrepris pour produire un lexique militaire français; et
- la priorité pour la traduction doit viser les procédures d'état-major.⁹¹

Pour sa part, le commodore Hayes rapporte, en août 1972, qu'au CEMFC, on retrouve un colonel, deux lieutenants-colonels, un adjudant et deux sous-officiers bilingues, mais aucun bilingue parmi les cadres administratifs, ou les commis aux écritures, et personne à la planification, à la traduction, la terminologie et la révision. En conséquence, bien qu'on ait mis sur pied deux syndicats bilingues, aucun exercice n'a été tenu en français. Durant la deuxième session, cependant, les discussions ont eu lieu en français, à 90% dans l'un des syndicats, et à 70% dans l'autre. Dû à la pénurie de cadres bilingues, aucun des travaux écrits ne fut soumis en français. Lors d'une réunion sociale avec leurs épouses, les membres de ces deux syndicats ont démontré un remarquable esprit de corps qui a perduré jusqu'à la fin du cours. Il ne dépend que de l'augmentation du personnel cadre et administratif pour que le programme soit amélioré.

À l'EEMFC, on n'a pu s'en tenir à l'échéancier prévu à cause du manque de traducteurs, de la pénurie d'instructeurs et de commis aux écritures bilingues. Un syndicat a néanmoins fonctionné partiellement en français. On prévoit que deux syndicats pourront travailler dans cette langue lors du prochain cours, du moins durant trois des quatre sessions prévues. En janvier 1973, les membres de ces syndicats devraient oeuvrer dans la langue de leur choix dans 75% des travaux prévus, alors qu'ils devront nécessairement travailler en anglais durant les autres activités puisqu'elles comportent la participation de plus de deux syndicats à la fois.⁹²

Le DGBB se dit très satisfait des progrès accomplis malgré la pénurie de cadres et de matériel. Le commandant du *CDEE* s'empresse de faire connaître cette satisfaction aux commandants des collèges.⁹³

L'année suivante, le commandant du *CCEMFTC* soumet un rapport à peu près similaire à celui de l'année précédente, sauf que,

cette fois, c'est au Directeur de l'éducation (D Édu)* qu'il va, puisque le *CDEE* est disparu à l'automne 1972.

On avait déterminé que treize postes bilingues seraient nécessaires pour faire fonctionner le système. Or, seulement six sont comblés de façon adéquate.

Le prochain chapitre approfondira les raisons qui sont à la base du déséquilibre entre l'offre et la demande de personnes bilingues. L'existence de ce déséquilibre explique pourquoi les collèges ne peuvent appliquer le B et B aussi rapidement que le CP et eux-mêmes le désireraient.

Tableau 32

**IDENTIFICATION LINGUISTIQUE DES POSTES CADRES
AU CCEMFTC EN 1974**

	Identifi- cation	Postes identifiés	Postes comblés
Commandant ou adjoint	F	1	0
Officier principal d'administration ou officier d'administration	F	1	0
Commis adjudant-chef ou commis sergent	I	1	1
Commis sergent ou caporal	I	1	1
Bibliothécaire et commis	—	2	0
Préposé au Mess-officiers	—	1	1
Lieutenants-colonels instructeurs (directeurs de syndicats)	F	3	2
Éditeur, réviseur et 2 commis	I	3	1
TOTAL	—	13	6

Légende: F: bilinguisme fonctionnel
I: bilinguisme intégral

* Aujourd'hui c'est le Directeur — Formation professionnelle et perfectionnement (DFPP), sous le DGREI, qui voit à ces institutions.

Dans le rapport de Wooton de septembre 1973, on parle de syndicats bilingues qui comptent à la fois des francophones et des anglophones volontaires comprenant suffisamment le français pour prendre une part active aux discussions. La directive 3/71 du *CDEE* doit offrir un peu de souplesse en ce qui concerne la facilité en français des anglophones membres des syndicats bilingues. Le but, écrit Wooton, n'est pas d'enseigner le français, mais de permettre aux francophones d'améliorer leur idiome militaire français en utilisant cette langue tous les jours. En quelque sorte, un anglophone qui comprend bien le français pourra s'exprimer dans sa langue au sein d'un syndicat bilingue où le francophone utilisera sa langue maternelle.

Wooton conclut, et sans doute a-t-il raison, que beaucoup a été fait avec peu de personnel cadre, au CCEMFTC, durant les deux dernières années, et qu'on doit régler la question des cadres et de la traduction si l'on désire améliorer la situation.⁹⁴

L'un des auteurs se souvient fort bien de son cours à l'École d'état-major de Toronto, à l'automne 1973. Il y avait alors deux syndicats officiellement bilingues. Dans les faits, l'un était composé de francophones et fonctionnait en français; l'autre comprenait des francophones préférant utiliser l'anglais et quelques anglophones bilingues, la langue d'usage étant l'anglais. Les deux majors qui dirigeaient ces syndicats étaient francophones. Lorsque les deux syndicats se réunissaient, les échanges avaient lieu dans les deux langues, selon le choix fait par celui qui intervenait. Quant aux séances communes, où tous les étudiants se rejoignaient, elles n'avaient lieu qu'en anglais (ce qui occupait au moins un tiers du temps passé chaque jour à l'École) bien que quelques conférenciers bilingues aient invité les questions en français.

Le rapport présenté au Conseil du Trésor, en mai 1974, rapporte assez fidèlement la situation existante à Kingston et à Toronto. Cependant, on y dit que l'un des objectifs recherchés est de créer des groupes totalement francophones, en s'assurant constamment que leurs membres représentent diverses classifications dans les Forces. Or, jusque-là, comme on l'a vu, on a parlé de modules «bilingues»; pour certains, cela pouvait vouloir dire «francophones», comme on avait été habitué à faire correspondre les deux termes au cours des années. Mais, en 1973, Wooton avait dit de ses groupes bilingues qu'ils comprendraient anglophones et francophones. L'expérience que nous avons rapportée ci-dessus va bien dans ce sens.

Quant au reste du rapport de 1974, il dit:

«*Réalisations au CCEMFTC en matière de B et B.* Au cours des années 1972 et 1973, on a complètement réorganisé l'effectif du Collège en désignant 13 postes... bilingues et en mettant sur pied une équipe de coordination du bilinguisme. Les publications françaises de la bibliothèque comptent maintenant plus de 1 000 volumes, sans mentionner les nombreux périodiques, journaux et magazines. Deux groupes d'étude fonctionnent maintenant avec efficacité; les étudiants ont l'occasion de présenter des travaux écrits et de s'exercer dans l'une ou l'autre langue. On s'occupe à trouver des solutions satisfaisantes à de nombreux problèmes relatifs à la traduction et aux abréviations.

Objectifs à venir du CCEMFTC. Le plus grand problème qu'a posé l'introduction du Programme de B et B a été de trouver des chefs d'équipe militaires suffisamment compétents sur le plan linguistique. Si l'on parvient à résoudre ce problème de dotation, le Collège atteindra sans doute la quasi totalité de ses objectifs pendant l'année scolaire 1974-1975.

Réalisations au CFC. Le CEMFC a entrepris une réorganisation complète de son programme de cours, ce qui l'a empêché de progresser sensiblement vers les objectifs du B et B. Les cours offerts en français ne dépassent pas 66% des périodes d'instruction, et ce, pour deux groupes seulement. Les étudiants de ces groupes peuvent effectuer tous leurs travaux en français. La notation et l'entrevue subséquente se font dans la langue que choisit l'étudiant. Les services de bibliothèque sont totalement bilingues et le nombre des volumes français a beaucoup augmenté, au point d'égaliser en pourcentage la proportion des étudiants francophones inscrits. À l'EEMFC, 67% des cours sont offerts en français; cependant, en raison du nombre limité d'enseignants qualifiés, les discussions ne se déroulent en français que dans 23% des cas. Pendant 63% des 315 heures que durent les cours, on peut utiliser le français.

Réalisations à venir au CFC en matière de B et B. Le personnel bilingue qualifié du CFC a tout juste suffi pour mener à bien les projets actuels; il a donc fallu élaborer avec réalisme d'autres projets plus vastes encore pour réaliser le B et B au maximum. Le CEMFC présentera un programme révisé pour son cours d'état-major et de commandement; il sera offert entièrement dans les deux langues officielles. Cette innovation entraînera un accroissement important du personnel bilingue qualifié au CEMFC, la création d'une bibliothèque française, l'installation de matériel d'interprétation simultanée dans l'auditorium et la venue de traducteurs et d'interprètes qualifiés. L'année 1978 représente l'échéance fixée pour atteindre cet objectif.»⁹⁵

Les choses n'évoluent guère entre 1974⁹⁶ et 1977, et le Commissaire aux langues officielles ne les trouve guère brillantes lorsque l'occasion lui est donnée de se pencher sur ces institutions de formation supérieure. Voici ce qu'il en dit:

«Depuis quelques années, des efforts timides ont été tentés afin de modifier l'image unilingue anglophone qui a été projetée traditionnellement [par ces institutions]. Cela peut se résumer en fait à la mise sur pied, à certains niveaux et au sein de certains programmes seulement, de 'syndicats bilingues ou francophones'*, à la traduction d'une partie du matériel didactique utilisé en classe (mais non des ouvrages de référence), à la permission (sic) de présenter les travaux dans sa langue et, enfin, à accroître le nombre des publications françaises dans les diverses «bibliothèques à l'usage des élèves bilingues» (sic). On peut qualifier ces efforts de timides parce qu'ils sont nettement insuffisants face aux problèmes soulevés et face aux objectifs de la Loi. En fait, l'objectif déclaré du programme de bilinguisme du ministère est «d'instaurer l'usage du français dans les cours suivis dans ces institutions.» Cet objectif est nettement insuffisant puisqu'il devrait être tout simplement d'offrir les mêmes services (avec la même qualité, il va de soi) dans les deux langues. Si des empêchements majeurs sont à l'origine d'inégalités, celles-ci devraient être partagées entre les deux groupes linguistiques et ne pas être l'apanage d'un seul groupe, comme c'est le cas présentement pour les francophones. On doit souligner, encore une fois, qu'à l'exception de l'École de perfectionnement gestionnel (EPC) de St-Jean, tous ces cours de perfectionnement, essentiels à une promotion, sont donnés dans des milieux essentiellement anglophones, à savoir Kingston et Toronto.

L'École de perfectionnement gestionnel à St-Jean, même si elle constitue un milieu essentiellement francophone, donne ses cours uniquement en anglais, à l'exception d'un cours de formation pour les recruteurs. Cette école est isolée du milieu environnant et n'accorde aucunement la place qui doit revenir au français tant dans les services qu'elle offre que dans son fonctionnement interne. Le ministère explique officiellement que, si peu de cours sont offerts et donnés en français, c'est que «la disponibilité d'élèves suffisamment qualifiés limite les possibilités de l'EPG en matière de formation gestionnelle en français.»** Avec une telle approche on comprend le manque d'empressement à régulariser la situation. Si le ministère n'est pas en mesure de mettre sur pied une véritable structure effectivement capable de fournir son enseignement également dans les deux langues au sein de ces écoles, la seule solution logique serait tout simplement de créer des écoles de perfectionnement équivalentes et distinctes, du côté français comme du côté anglais.

* Petits groupes de travail; calqué de l'anglais «syndicate».

** Un des auteurs y a suivi un cours de gestion intermédiaire, en 1976; francophone, il était apparemment «suffisamment qualifié» pour le réussir... en anglais.

En terminant cette brève analyse, il est important de souligner deux programmes particuliers de formation générale mis à la disposition des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge. Le premier s'intitule «Le Programme spécial de l'Université du Manitoba» et le second «Le Projet Loyalist».

L'entente avec l'université du Manitoba permet aux militaires et aux personnes à leur charge d'obtenir un diplôme universitaire de cette maison en suivant des cours par correspondance ou des cours donnés par d'autres maisons de formation reconnues.* Le Projet Loyalist College de Belleville (Ont.) concerne les militaires dont la retraite est imminente et voulant acquérir de nouvelles qualifications aux exigences du marché du travail. Même si ces deux programmes permettent en théorie d'établir des équivalences pour des cours dans d'autres maisons d'enseignement, on ne peut tout de même en déduire qu'ils offrent des garanties suffisantes d'égalité entre les deux langues officielles et, par conséquent, les deux groupes linguistiques. Le ministère devrait conclure des ententes similaires avec des maisons d'enseignement francophones** ou prendre d'autres mesures afin d'en arriver aux mêmes fins, c'est-à-dire des services de qualité égale.»⁹⁷

À ce jour, la situation générale telle que présentée par le Commissaire n'a guère changé. La section 3 du plan renouvelé qu'on a préparé en 1978-1979 (devenu public en 1980) brosse un tableau qui ressemble à ce que nous avons couvert jusqu'à maintenant, bien que la crise des cadres semble s'être résorbée. En plus des cours dont nous avons déjà parlé, il s'en trouve un nouveau, d'une grande importance puisqu'il touche tous les officiers subalternes, ce qui n'est pas le cas des collèges mentionnés pour lesquels les étudiants sont sélectionnés.

«Le Programme de perfectionnement professionnel des officiers, lancé en 1975, à la demande du Comité de gestion de la Défense (CGD), est un programme d'autoformation destiné aux officiers subalternes des Forces canadiennes. Il comprend des études et des examens dans six domaines d'études professionnelles: les connaissances militaires générales, la gestion du personnel, le droit militaire, la gestion des finances, les études nationales et internationales ainsi que la guerre et la profession militaire. Le programme a pour objectif «d'élargir et d'approfondir, au-delà de la spécialisation technique découlant de la classification, les connaissances et la compréhension de l'officier subalterne en ce qui a trait au métier de militaire et de contribuer à l'acquisition des connaissances à partir desquelles il pourra ensuite se perfectionner». Sauf certaines OAFc et les documents d'actualité, tout le matériel didactique est fourni aux officiers

* L'Université reconnaît les cours suivis ailleurs et établit les équivalences appropriées.

** En 1988, la Défense est arrivée à une entente avec l'Université du Québec à ce sujet. Le brigadier-général Liston avait relancé cette question avec force, sincérité et enthousiasme en 1984-1985.

participants. À la demande du Comité de gestion de la Défense, le matériel didactique a, dès le début, été distribué dans les deux langues officielles. Dix-sept des 23 publications distribuées dans le cadre du programme sont bilingues. Les six autres publications sont disponibles en version anglaise ou française, selon le choix de l'officier participant. Tous les examens ainsi que toutes les directives et pièces de correspondance générale sont rédigés sous forme bilingue.»⁹⁸

Le PLO(M) se contente, en ce qui concerne les institutions d'enseignement supérieur, de garder comme but celui qui avait été défini en 1972 et de chercher à l'atteindre par les mêmes moyens, entre autres, celui de former, «le cas échéant... des groupes de travail ou d'étude constitués d'étudiants bilingues ou francophones.»⁹⁹ On constate ainsi que le rapport de 1974 fait au Conseil du Trésor était erroné lorsqu'il prétendait que les groupes seraient composés de francophones seulement. Quant aux suites à donner au rapport du Commissaire, elles sont, là comme trop souvent ailleurs, totalement inexistantes.

Le Plan annuel de 1983-1984 continue dans la veine connue, tout en remettant l'accent sur le manque de cadres bilingues ou, encore, d'interprétation lorsque tous les étudiants sont réunis pour entendre des conférenciers qui n'utilisent que l'anglais.¹⁰⁰

De fait, le *Bilan des 15 dernières années*, au 1^{er} avril 1987, notait laconiquement que les buts, dont on parlait en 1972, en ce qui concerne les collègues d'état-major, n'avaient pas été atteints, malgré «une bonne amélioration» du sort réservé aux francophones et à leur langue.¹⁰¹ Curieusement, ce rapport, daté du 26 novembre 1987 et destiné au nouveau DGLO DesBecquets, semblait moins optimiste que celui soumis par Sullivan aux ministres de la Défense, en février 1987, où il disait, en français:

«La formation professionnelle dans les deux langues pour nos officiers inclut aussi sur d'autres paliers:

- a. 3 syndicats bilingues sur 12 à l'École d'état-major à Toronto;
- b. au moins 1 syndicat bilingue sur 6 au Collège de commandement et d'état-major des forces terrestres canadiennes à Kingston et;
- c. 2 syndicats bilingues sur 16 au Collège d'état-major à Toronto.

Dans ces trois institutions, les services administratifs et la correspondance sont bilingues et l'aide à l'instruction est aussi disponible.»¹⁰²

Ces faits, ajoutait le DGLO, formaient la partie positive de son discours sur la formation professionnelle. Il avait raison, tout comme le

major Demers qui, quelques mois plus tard, allait rédiger un bilan de 15 ans plutôt négatif quant aux résultats obtenus dans ce même domaine. Ainsi, y a-t-il deux façons différentes de présenter la même situation. Il nous apparaît, toutefois, qu'en 1987, après les multiples déboires rencontrés par le B et B, les aspects positifs doivent prendre une place beaucoup plus modeste que celle qu'ils ont occupée depuis une dizaine d'années.

Le Collège de la Défense nationale (CDN)

L'historique de ce collège, fondé en 1946, a été fait dans d'autres écrits.¹⁰³ Nous nous contenterons ici de retenir que les étudiants, colonels ou hauts fonctionnaires canadiens et étrangers, sont réunis durant une dizaine de mois pour aborder des questions de sécurité et de défense à partir d'une large perspective — nationale ou internationale. Lorsqu'en 1971, le ministre Macdonald demande qu'on étudie l'opportunité d'offrir un cours entièrement en français, une étude de la question est préparée par l'état-major du Collège (qui inclut Paul Malone, des Affaires extérieures, et le capitaine de marine Bernard Thillaye, tous deux francophones). On la transmet ensuite au CED Sharp qui la fait récrire avant de l'envoyer au sous-ministre Cloutier, le 8 février 1972. La suggestion est de faire du Collège une institution bilingue, plutôt que d'y servir des cours totalement en français à divers intervalles, comme l'avait avancé Macdonald. Ce serait plus pratique, selon Sharp, qui tient à avancer progressivement vers ce statut de bilinguisme. Dans un premier temps, on permettrait la présentation de travaux en français et on formerait des modules bilingues.

Il faudrait également des cadres bilingues, aussi bien au niveau des cours que de l'administration, plus d'ouvrages français à la bibliothèque, un module de traduction, une salle où l'interprétation serait possible et des conférenciers francophones. On n'envisage pas de difficulté à obtenir des stagiaires britanniques et américains bilingues. En ce début de 1972, le Collège se dit prêt à faire les premiers pas, avec seulement un léger accroissement du côté du personnel d'appui et administratif.¹⁰⁴

La conclusion de Sharp est exactement celle qu'avait voulu transmettre le contre-amiral S. Mathwin Davis qui commandait alors le Collège:

«... nous croyons que le Collège de la Défense nationale ne devrait pas refléter le caractère bilingue du Canada comme si ce caractère était un

spectre où l'on trouverait de la compréhension et de l'incompréhension, et dont les deux extrêmes seraient des blocs d'unilinguismes obstinés. Plutôt, nous devons devenir un exemple, avec un engagement à produire une situation dans laquelle tous se sentiront à l'aise et qui, d'une façon ou d'une autre, créera une compréhension et des communications bilingues et biculturelles.»¹⁰⁵

L'option Macdonald sera dès lors écartée pour faire place à celle de Davis et Sharp qui, il faut l'admettre, s'agence assez bien avec ce que les autres institutions de formation supérieure entrevoient dans le domaine du B et B. En mars 1972, Davis intervient directement dans le dossier en décrivant succinctement au commandant du *CDEE* qu'il désirerait introduire des cours de français (langue seconde) au Collège. Il laisse à Murdoch et Letellier la préparation d'une politique de B et B qui devrait s'appliquer au CDN.¹⁰⁶

Un mois plus tard, après avoir discuté avec trois étudiants francophones alors en résidence, Davis s'adresse à nouveau à Murdoch, mais cette fois de façon prononcée, pour proposer ce qu'il appelle un «modèle idéal» de ce que devrait être le B et B au Collège de la Défense nationale de Kingston.

Selon Davis et ses conseillers francophones, la dimension linguistique de ce modèle idéal de B et B au Collège serait atteinte si l'anglophone pouvait parler sa langue et être compris du francophone qui pourrait agir de même. Il faudra créer un volet culturel en s'assurant qu'au minimum 30% d'un cours soit composé de francophones ayant étudié et vécu dans une culture canadienne française ou française (12 étudiants sur 40, soit 5 ou 6 des 18 militaires et 7 des 22 civils). Ces francophones comprendraient tous bien l'anglais et tous les anglophones auraient au moins atteint le niveau fonctionnel en français, ce qui leur permettrait de suivre une conférence dans cette langue. Selon les trois francophones, le B et B au Collège dépendra beaucoup des cadres qui devront être sympathiques au projet et aux attributs de celui-ci. Deux directeurs de groupes seraient des francophones bilingues; les deux autres directeurs et les officiers d'état-major seraient des anglophones bilingues. Une des tâches des directeurs francophones serait de trouver des conférenciers francophones au pays ou ailleurs, ce qui suppose qu'ils seraient bien au fait des publications en français pertinentes aux multiples aspects couverts au Collège. D'autres suggestions suivent: tous les avis et notes de service publiés seraient bilingues; on permettrait aux anglophones de pratiquer leur français durant quelques semaines avant d'inviter des conférenciers

francophones; les instructions de nature générale concernant les cours seraient disponibles sous forme bilingue, mais tous les documents se rapportant aux cours ne le seraient pas nécessairement. Les trois francophones s'opposaient à l'interprétation qui, croyaient-ils, pourrait devenir une raison pour mettre le B et B sur une voie de garage; de plus, le bilinguisme, tel qu'ils l'entrevoyaient au collège, rendait ceci inutile. Au pire, un conférencier unilingue français pourrait ne pas comprendre les questions de la salle: alors, un francophone les lui traduirait.

Davis, après avoir rapporté ce que pouvait être le modèle idéal, se demandait ce que serait la perception des individus et des organismes intéressés lorsqu'on leur annoncerait que telle ou telle personne ne pourrait venir au Collège parce qu'elle était unilingue anglaise. Il préconisait donc un modèle intermédiaire, celui qu'il avait proposé à Sharp en février. Mais, il admettait la plupart des autres arguments des trois hommes qu'il avait consultés, rappelant que le choix des directeurs bilingues et des étudiants francophones en nombre suffisant dépendait d'Ottawa: une grande partie de la solution était donc hors de sa portée à lui. Il préconisait la mise en place d'installations permettant l'interprétation dans l'auditorium au profit des étudiants.* Comme cela exigera plusieurs mois et que l'on doit faire appel à nos conférenciers quatre à cinq mois avant leur présentation, le programme de B et B ne pourra débuter avant septembre 1973.¹⁰⁷

En somme, Davis fait face aux mêmes problèmes que les commandants des collèges d'état-major, quoique, contrairement à eux, il emploie du papier à lettre à en-tête bilingue.

Le commandant du *CDEE*, le contre-amiral R.W. Murdoch, reprenant la cause en main, comme il l'avait fait pour les collèges d'état-major, soumet une proposition qui est examinée par le colonel Hanna du bureau du DGBB. Ce dernier établit comme prémisse que la justification du programme proposé repose sur le degré de participation des francophones à titre de stagiaires. Il conçoit difficilement qu'on fasse de grosses dépenses (interprétation) si les quelques stagiaires francophones sont parfaitement bilingues.¹⁰⁸

* Dans sa lettre de septembre 1983, Davis dit s'être battu pour obtenir l'interprétation pour une raison pratique: le système qui climatisait l'air en été était bruyant. Avec l'interprétation, il faudrait une salle silencieuse. En se battant pour l'interprétation, il voulait obtenir une nouvelle climatisation: ce raisonnement «oblique», comme il le qualifie, marcha à merveille.

Néanmoins, à la demande de Cloutier, le commandant du *CDEE* prépare un programme pour «l'introduction d'études en langue française» au Collège de la Défense nationale, qu'il soumet au Chef du personnel, en date du 2 juin 1972, avec recommandation de l'approuver et de l'acheminer au CED.¹⁰⁹ La proposition est, à peu de choses près, identique à celle des collègues d'état-major: le CP l'endosse et la soumet au CED.¹¹⁰ Le VCED intervient pour recommander qu'elle soit mise en oeuvre et incorporée au plan que le ministère va soumettre au Conseil du Trésor. Mais, pour ne pas avoir à introduire de nouveaux coûts dans ce qui est déjà à l'étude, on retardera la construction du module d'interprétation et l'implantation du tout ne débutera qu'en 1973-1974.¹¹¹ Le DGBB se dit d'accord avec la recommandation du VCED, mais rappelle qu'il faut prévoir de former des syndicats francophones avec la participation éventuelle de stagiaires francophones presque unilingues.¹¹² À la fin juillet, le CP présente le programme révisé au CED,¹¹³ qui l'approuve en date du 31 août 1972.¹¹⁴

Le module d'interprétation sera installé en octobre 1973 et l'année 1973/1974 verra la création d'un premier syndicat francophone. Un rapport prévoit même, en février 1974, que le Collège aura atteint 100 de ses buts en bilinguisme, dès l'année suivante, ce qui n'est pas peu dire pour une institution de ce genre.¹¹⁵

Cela dit, il serait impardonnable de notre part de ne pas mentionner deux faits. Le premier est que l'on installe les équipements nécessaires à l'interprétation pour deux raisons fallacieuses. À l'avenir, il y aurait au CDN des francophones unilingues (du grade de colonel ou l'équivalent civil) ce qui est peu probable et des conférenciers unilingues francophones, ce qui a rarement été le cas, depuis 1974/1975. À notre connaissance, le colonel Daniel Reichel, ancien directeur du service historique et de la bibliothèque militaire fédérale de la confédération helvétique, invité par la major-général Richard Evraire, commandant du Collège de la défense nationale, entre 1984 et 1987, fut le premier conférencier francophone. En plus, ce dernier offrit une centaine de volumes, dont plusieurs en français, à la bibliothèque du Collège (desservant aussi le CCEMFTC) qui contenait surtout des livres rédigés en anglais venus soit de la Grande-Bretagne, des États-Unis ou du Canada. De fait, en 1985, la proportion de ces derniers s'élevait à 98,5%, ce qui indique la petite part qu'on accordait sur le plan académique à la pensée et à la culture françaises.¹¹⁶

L'autre aspect est que le Collège a été soumis aux mêmes difficultés que les collèges d'état-major en ce qui concerne les directeurs de groupes d'études bilingues et les traductions, de telle sorte que les rapports soumis dans la partie précédente du présent chapitre concernant les écoles et collèges d'état-major, sont aussi valables dans ce cas mais, avec moins d'acuité étant donné que l'interprétation y fut disponible durant une bonne partie du temps. Est-ce à dire qu'un haut fonctionnaire civil francophone, venant du gouvernement fédéral ou québécois, a droit à un plus grand respect de son identité qu'un militaire francophone, du grade de capitaine à lieutenant-colonel, en stage dans les écoles ou collèges d'état-major, où les conférences ne sont disponibles qu'en anglais, sans interprétation? Ou, plutôt, que l'aspect pratique — tous ces militaires francophones sont bilingues, à quoi cela servirait-il de s'adresser à eux dans leur langue? — prévaut pour les cadres militaires intermédiaires alors qu'il fait place au modèle théorique de la loi C-120 pour les cadres supérieurs civils et militaires?

Terminons en prenant note d'une partie du rapport qu'un des stagiaires du cours XLII (1988-1989) a rédigé concernant le B et B du Collège de la Défense nationale durant son séjour. La correspondance d'avant-cours, entre le commandant et les francophones, s'est faite en anglais; par ordre du commandant, l'interprétation a été annulée en faveur du bilinguisme «réceptif» (malheureusement, tous les candidats n'étaient pas bilingues); cinq des conférenciers furent francophones; aucun des conférenciers fournis par la Défense n'a prononcé un mot de français; il n'y eut pas de syndicat de langue française et un seul des directeurs, nommé d'ailleurs en cours d'année, était francophone; la qualité des traductions (dans les deux sens) fut lamentable.¹¹⁷

Il y a du bon et du moins bon dans ces derniers faits mais il semble évident que, même après 1987, il reste encore du chemin à parcourir pour atteindre les buts que le Collège s'était fixés au début des années 1970.

Quatrième partie

Le bilinguisme institutionnel

«Sa grandeur a parlé de la question de langue. Elle nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la langue anglaise; et au nom des intérêts catholiques elle nous a demandé de faire de cette langue l'idiome habituel dans lequel l'Évangile serait annoncé et prêché au peuple.

Laissons [...] aux catholiques de toutes les nations qui abordent sur cette terre hospitalière du Canada, le droit de prier Dieu dans la langue qui est en même temps celle de leur race, de leur pays, la langue bénie du père et de la mère. N'arrachez à personne, ô prêtres du Christ! ce qui est le plus cher à l'homme après le Dieu qu'il adore.

Soyez sans crainte, vénérable archevêque de Westminster: sur cette terre canadienne, et particulièrement sur cette terre française de Québec, nos pasteurs, comme ils l'ont toujours fait, prodigueront aux fils exilés de votre noble patrie comme à ceux de l'héroïque Irlande, tous les secours de la religion dans la langue de leurs pères, soyez-en certain.

Mais en même temps, permettez-moi — permettez-moi, Éminence — de revendiquer le même droit pour mes compatriotes, pour ceux qui parlent ma langue, non seulement dans cette province, mais partout où il y a des groupes français qui vivent à l'ombre du drapeau britannique, du glorieux étendard étoilé, et surtout sous l'aile maternelle de l'Église catholique, — de l'Église du Christ qui est mort pour tous les hommes et qui n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour Lui rester fidèle.»

Réponse de Henri Bourassa au discours prononcé par sa Grandeur Mgr Bourne, archevêque de Westminster, à la séance de clôture du XXI^e Congrès eucharistique tenu à Montréal, le 10 septembre 1910.

Henri Bourassa
Religion, Langue, Nationalité
Montréal, Le Devoir, 1910

Le bilinguisme institutionnel est l'objectif le plus précis qu'ait donné le gouvernement à ses ministères et organismes. S'il est un aspect du programme de 1972 qui fut décevant, c'est bien celui-ci. On y laissait en effet entendre que le bilinguisme resterait, en 1987, un poids que les francophones seraient surtout chargés de porter, ce qui allait en contradiction avec le traitement égal qu'on leur promettait d'autre part. Malgré tout, au bout de quinze ans, une partie plus grande du bilinguisme institutionnel devait être portée par les anglophones: cela fut accompli jusqu'à un certain point qui se situe bien en deçà des attentes de 1972. A-t-on forcé les militaires anglophones à «avalier le français», comme cela fut dit? Si oui, la preuve est faite que la digestion n'a pas eu lieu.

Au chapitre 16, on se rendra compte que les projections de 1972, quant aux publications bilingues et au bilinguisme dans les économats, n'ont pas été rencontrées. Qui s'en surprendra rendu à ce stade de notre analyse? Quant à connaître le rendement exact des argents investis, directement ou par l'intermédiaire de personnes travaillant à implanter et à réaliser le plan, c'est un sujet que l'on ne peut encore discuter de façon parfaitement convenable. En effet, malgré les nombreux problèmes que nous avons soulevés, l'espoir reste que la graine plantée en 1972, qui n'a pas atteint sa pleine maturité en 1987 tel qu'espéré, pourrait y arriver aux alentours de l'an 2000. Cela dit, il est possible de présenter aujourd'hui une partie de l'effort humain et financier qui a été consenti par la Défense aux langues officielles depuis 1972.

15

Le poids du bilinguisme: les cours de langue seconde

Les cours d'anglais et de français pour militaires jusqu'en 1967

Avant que l'intégration et l'unification aient fait leur oeuvre, des cours de langue seconde se donnent dans différents sites gérés par chacune des trois armes. Dans l'Armée, à la *CATS* (ou l'École d'entraînement de l'Armée canadienne, suivant la traduction locale), à compter du 1^{er} septembre 1952, après qu'elle ait été déménagée de Saint-Jean à Valcartier,¹ des cours d'anglais et de français sont offerts, en plus de cours d'instruction aux recrues francophones et aux soldats en voie de passer au grade de caporal. Ainsi, des cours d'anglais de 20 semaines sont présentés à une centaine de candidats durant l'année; des cours de français, d'une durée de 20 à 24 semaines, ont lieu pour officiers et sous-officiers anglophones volontaires (25 candidats par cours, deux cours par année).

Les instructeurs de langue sont des lieutenants ou des sergents. Leur matériel pédagogique a été acheté à l'Institut pédagogique de Québec, la Légion canadienne et la *US Army Language School* de Monterey (Californie), mais on se sert aussi d'une quarantaine de films de la cinémathèque de l'Armée, dont 34 sont en français. Dès l'arrivée des candidats francophones, on évalue leur connaissance de l'anglais: on leur accorde le grade «A» s'ils sont bilingues, «B» s'ils ont suffisamment d'aptitude pour suivre l'entraînement en anglais, «C» s'ils ont une connaissance quelconque de l'anglais, et «D» s'ils n'ont aucune connaissance de l'anglais. Il ne semble pas, selon cette source, que les candidats anglophones soient soumis à une évaluation semblable. Les instructeurs de langue emploient la méthode d'enseignement préconisée par le Docteur I.A. Richards, de l'Université Harvard, et les candidats subissent 45 tests qui mesurent leurs progrès tout au long des 20 ou 24 semaines de cours.²

Dans un premier temps, les cours de langue anglaise sont assez mal structurés. En novembre 1952, le commandant de la *CATS*, le major W.E. Sutherland, du R22^eR — qui se dit plus francophone, qu'anglophone — écrit que les jeunes francophones manquent de motivation. Plusieurs se sont joints à l'Armée parce qu'ils en avaient assez de l'école et ils dépriment lorsqu'ils apprennent qu'ils perdront 20 semaines en classe à apprendre l'anglais: signalons tout de suite que cet aspect de la question reste très actuel. Un autre problème, soulevé par Sutherland, est le manque d'éducation des candidats: on veut leur apprendre à lire, écrire et converser en anglais, alors que quelques-uns ne savent ni lire, ni écrire correctement le français, ayant moins de quatre années de scolarité. Enfin, les instructeurs militaires vont et viennent trop rapidement — trente d'entre eux sont passés par la compagnie d'enseignement des langues en douze mois — ce qui crée, entre autres, un manque de continuité dans le programme.³

En avril 1953, l'école est mandatée pour enquêter sur les méthodes et techniques d'enseignement des langues afin d'éventuellement les améliorer.⁴ Apparemment, dans ce domaine, on n'obtenait pas à Valcartier d'aussi bons résultats que ceux auxquels parvenait l'École des magasins militaires de Longue-Pointe.⁵

La *CATS* relève du commandement du Secteur de l'Est (Québec) mais peut communiquer en tout temps avec le Directeur de l'Instruction militaire (*DMT*), à Ottawa, pour tout ce qui touche l'instruction. Les résultats de l'enquête permettent d'améliorer la continuité des cours, lorsque quatre professeurs civils sont embauchés par les soins du ministère du Bien-être social et de la jeunesse du Québec.⁶

Entre 1954 et 1958, les cours se poursuivent normalement. Parfois, afin de libérer des réguliers, on rappelle des officiers de la réserve qui serviront d'instructeurs de langue. En 1958, on parle de reloger l'école qui occupe des bâtiments construits en fonction d'une utilisation temporaire, soit la durée de la Deuxième Guerre mondiale. Une des options à l'étude est de la déplacer vers Gagetown, près d'Oromocto au Nouveau-Brunswick, base militaire récemment construite.⁷ Mais les professeurs civils ne veulent pas déménager, en partie parce qu'il n'y a pas, à Gagetown, d'école de langue française pour les personnes à charge. Plusieurs cadres militaires hésitent de leur côté devant le fait qu'ils devraient vendre leur maison dans ce cas.⁸

Reste qu'au printemps de 1959, la *CATS* déménagera de Valcartier à La Citadelle, au coeur de la ville de Québec, où elle restera jusqu'en novembre 1968.⁹ Voici une récapitulation de l'activité linguistique de la *CATS* pour cette période:¹⁰

Tableau 33

COURS DE LANGUE SECONDE À LA *CATS*, 1959-1967

ANNÉE	COURS DE LANGUE FRANÇAISE		COURS DE SOUS-OFFICIER (Junior leader)	
	COURS	PERSONNES	1 ^{re} PARTIE COURS D'ANGLAIS	
COURS			PERSONNES	COURS
1959*	1	7	1	38
1960	1	12	1	32
1961	2	24	2	66
1962	1	8**	1	36**
1963	2	26	3	110
	1***	23		
1964	3	47	2	63
1965	5	55	3	64
1966	2	26	2	31
1967	2	28	1	17

* Les cours débutent en juin

** Estimation

*** Cours spécial pour élèves-officiers

En 1966, L.G. Kelly rapporte à la Commission royale sur le B et B que les cours de langue à La Citadelle sont en «excellente santé et que le personnel-cadre est intéressé, efficace et très aimable».¹¹

Le 12 novembre 1968, l'effectif du Dépôt du R22^eR est réduit à néant par suite de la décision de centraliser l'instruction des recrues des Forces armées. Ainsi, les recrues francophones des éléments mer, terre et air s'entraîneront ensemble et en français à l'École des recrues des Forces canadiennes (ERFC) de la base de Saint-Jean, à compter de sa formation, le 1^{er} mai 1968.¹² De plus, les personnes désirant suivre des cours de français ou d'anglais le feront désormais à l'École des langues des Forces canadiennes (ELFC),¹³ située aussi à la base de Saint-Jean.

Voilà essentiellement ce qui se passe du côté de l'Armée dans l'enseignement des langues secondes. Dans la Marine royale du

Canada, le tableau est plus simple. Il n'y a pas de cours de français organisés pour les anglophones. Les francophones, en 1951, sont à peine 2,2% des officiers et 11% des matelots. En février 1952, à la suite d'une enquête menée par le commandant Marcel Jetté, on décide de créer à Québec une école pour les recrues francophones, sous le nom de *HMCS* D'Iberville*.¹⁴ Le premier cours se donne à 60 recrues. Éventuellement on donnera trois cours simultanément à 180 recrues, pendant une période de six mois. Après l'avoir suivi, les marins francophones vont rejoindre leurs collègues anglophones qui viennent à peine de terminer leur 8^e semaine de cours de recrues. On les intègre donc à la 9^e semaine du cours unilingue anglais où ils devront se débrouiller.¹⁵ Selon le directeur de l'instruction navale, les premières semaines passées à Cornwallis sont une période «critique» pour la recrue francophone, puisque c'est alors que celle-ci découvre si elle peut ou veut s'adapter à la vie en anglais.¹⁶

En octobre 1955, l'école des recrues francophones déménage à *HMCS Hochelaga*, Ville LaSalle (près de Montréal): elle quitte LaSalle le 31 juillet 1961¹⁷ pour s'établir à Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, jusqu'en octobre 1966.¹⁸ Son enseignement est ensuite intégré à l'École des langues des Forces canadiennes. L.G. Kelly pense que «l'atmosphère trop militaire» joue contre l'apprentissage de la langue anglaise.¹⁹

À compter de 1967, les recrues de la Marine ayant besoin d'anglais passeront par l'ELFC de Saint-Jean, où celles de l'Armée viendront bientôt les rejoindre. Quant aux aviateurs, ils étaient déjà sur place.

Le 2 mai 1949, l'Aviation royale canadienne met sur pied une section, à la *Composite Training School (KTS)* à Trenton (Ontario) où l'on enseigne la langue anglaise aux recrues et élèves-officiers francophones qui ne sont pas parfaitement bilingues. Le 2 avril 1951, cette unité sera rattachée à la *School of English* de Saint-Jean.²⁰ On y compte alors, à titre de stagiaires en langue seconde, 30 élèves-officiers, 238 aviateurs et 42 aviatrices. Le nombre total des stagiaires augmentera à 469 à la fin de juin 1951.²¹

L'expansion outre-mer, à partir de 1951, et un besoin urgent de personnel francophone pour ses bases en France poussent l'ARC à recruter davantage au Québec mais, surtout, à accepter enfin des

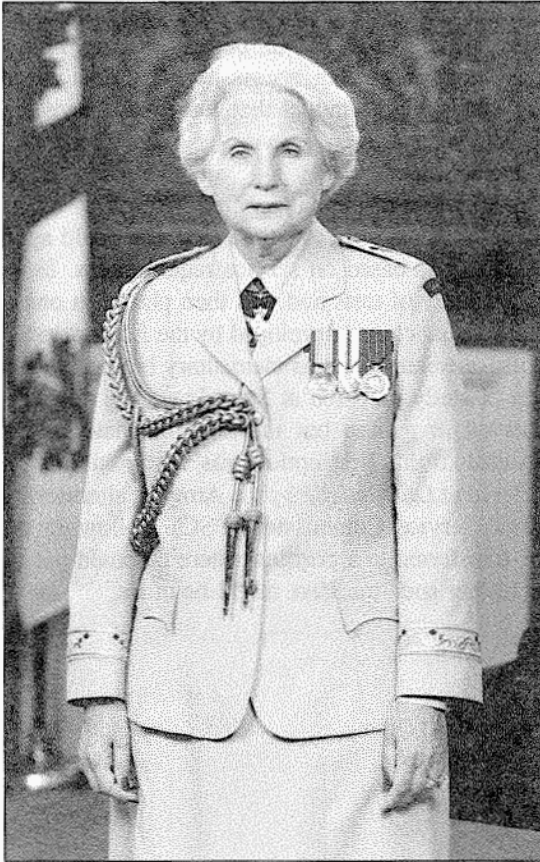
* *HMCS: Her Majesty's Canadian Ship* dont la francisation à NCSM, *Navire canadien de Sa Majesté*, ne s'est effectuée que le 16 janvier 1984.

unilingues francophones. Comme la langue des opérations est l'anglais, ces recrues devront nécessairement apprendre cette langue avant d'être utiles. Le 1^{er} janvier 1955, on rattache à la *RCAF Officers School* de London (Ontario) — ville où la MRC avait donné des cours d'anglais aux marins francophones pendant la guerre — la section d'enseignement de la langue anglaise aux élèves-officiers francophones, qui était alors à Saint-Jean. Cette section déménagera à Centralia (Ontario) avec l'école d'officiers, en juillet 1958.²³ Selon l'étude faite par Kelly, on retrouvait, en 1965, à Centralia, «un mécontentement très perturbateur» en partie causée par la pauvre qualité du logement, mais aussi, par la mauvaise attitude du personnel-cadre.²⁴

En 1964, reconnaissant que ses besoins d'officiers bilingues augmentent, l'ARC commence à offrir des cours de français. L'accessibilité à ceux-ci peut avoir lieu de diverses façons. On fera bien de les mémoriser car le modèle qui prend ici forme sera repris, sur une plus grande échelle, quelques années plus tard. Qu'en est-il?

La première option est celle d'un cours, d'une durée de 20 semaines, offert en résidence à la Station de l'ARC de Saint-Jean (Québec) pour 20 officiers à la fois. Chacun pourra demander à le suivre, mais la sélection se fera sur la base des nécessités du service. L'étudiant, durant la première semaine, subira une batterie de tests et, ensuite, il fera partie de l'un des trois niveaux suivants: élémentaire [cours audio-visuel développé par l'École normale de Saint-Cloud, en France], intermédiaire [même chose qu'à l'élémentaire, mais plus rapidement de façon à aborder d'autres sujets d'études préparés à Saint-Jean] et avancé [la méthode de Saint-Cloud sert de base, mais c'est surtout l'enseignement développé à Saint-Jean qui sera utilisé]. À cette première option, se greffe pour les officiers la possibilité de suivre le cours offert à la Citadelle par l'Armée, ou encore, celui de la Commission de la Fonction publique (CFP). On précise que, suite à ce stage, l'officier sera muté dans un poste où il pourra utiliser son français. Plus tard dans sa carrière, d'autres mutations similaires pourraient avoir lieu.

La seconde option a trait à des cours extra-muraux suivant une méthode audio-linguistique qu'on utilise déjà au QG des Forces canadiennes à Ottawa ainsi qu'à différents établissements de l'Aviation au Québec. En 1965-1966, on étendra cette possibilité à d'autres endroits au Canada [la 1^{re} Division aérienne, en France, utilise le cours de Saint-Cloud]. La méthode audio-linguistique couvre quatre niveaux: seuls les deux premiers seront disponibles à l'intérieur du programme.

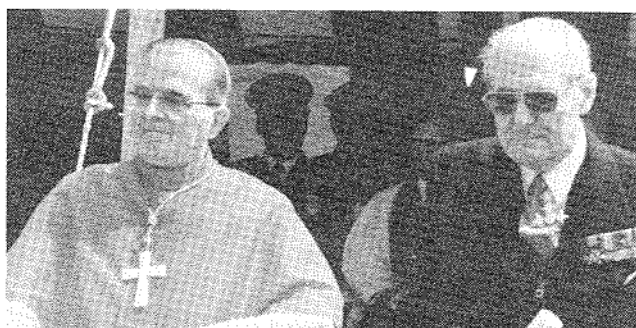


Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, CP, CC, CMM, CD, gouverneur général du Canada et commandant en chef des Forces armées canadiennes.



Son excellence Jeanne Sauvé au cours d'une de ses nombreuses obligations militaires, à Ottawa.

Son Éminence Maurice, Cardinal Roy, CC, OBE, CD. Aumônier militaire pendant la Deuxième Guerre mondiale, il servit ensuite comme Ordinaire des Forces armées canadiennes, de 1946 à 1981.



Le Cardinal Roy, au cours d'une de ses fonctions qui, à titre d'Ordinaire des Forces armées canadiennes, l'amenaient parfois à côtoyer ceux qu'il avait visités au combat dans les années 1940.

Après le cours, l'étudiant peut passer le test reconnu par l'ARC: ses résultats iront dans ses dossiers et l'individu pourra éventuellement être affecté à un endroit où la connaissance du français sera nécessaire.

L'étudiant doit consacrer au moins quatre heures par semaine à la partie audio du cours. Le professeur, pour sa part, sera présent deux heures par semaine jusqu'à ce qu'il ait donné 35 heures de cours. Les étudiants doivent saisir toutes les occasions de rentrer en contact avec le français (écouter la radio ou la télévision dans cette langue, lire revues et journaux appropriés que les stations devront rendre disponibles, organiser des tables françaises dans les mess, etc.). Les stations intéressées devront s'adresser à leur QG en donnant le nombre d'étudiants prêts à suivre le cours et en signalant la possibilité d'embaucher sur place un professeur qualifié. D'autres critères administratifs, que nous omettons ici, sont inclus. Mais, le contrôle supérieur des cours extra-muraux viendra du QG des Forces canadiennes, à Ottawa.²⁵

Les deux premiers cours donnés en résidence connaissent leur part d'insuccès. Il est rapidement démontré que l'absence de motivation, plutôt que d'aptitude réelle à apprendre une seconde langue, retarde le progrès. On recommande alors que les candidats soient volontaires et qu'ils soient soumis à un test d'aptitude linguistique avant d'être désignés comme stagiaires.²⁶

Le 2 juin 1964, les élèves-officiers francophones réintègrent la *School of English* de Saint-Jean.²⁷ En 1966, Kelly rend visite à l'école et rapporte aux commissaires sur le B et B qu'elle est la meilleure des six écoles visitées jusque-là, tant sur le plan de l'efficacité que celui de l'entregent.²⁸ Reste que les officiers responsables de l'instruction constatent que le taux d'échec des élèves-officiers navigants francophones, dans les cours professionnels, est supérieur à celui des anglophones. Pour la première fois, l'officier d'état-major qui recevra ces constatations, à Ottawa, sera lui-même francophone, parfaitement bilingue et navigateur de surcroît. Le capitaine d'aviation Louis Noël de Tilly connaît donc à fond le problème. S'appuyant sur les travaux du docteur E.J. Brazeau (tome I, p. 172-173), il attribue cette situation à trois causes:

- a. les cours de langue (l'acquisition d'une langue seconde);
- b. la communication (l'aptitude à utiliser la langue seconde apprise durant la période d'intégration dans les Forces armées et durant l'instruction); et

- c. l'adaptation, tant sur les plans psychologique et sociologique que culturel.²⁹

Le Directeur général par intérim du recrutement et de l'instruction tente de résoudre le problème au moyen de cours d'anglais en immersion en branchant le ministère sur ceux de la Commission de la Fonction publique.³⁰

Mais, le 23 avril 1967, la *School of English* est abolie comme unité. Le personnel enseignant et les stagiaires feront désormais partie de la nouvelle École des Langues des Forces canadiennes qui apparaîtra officiellement à Saint-Jean, le 1^{er} mai 1968, suite à l'unification des Forces canadiennes.³¹ Le 1^{er} mars 1972, la *English Language Training Unit* sera créée à la BFC Borden; elle sera renommée *Canadian Forces Language School* (Borden), le 5 septembre 1975, lorsqu'on y enseignera les deux langues officielles.³² Enfin, la *Joint Services Language School* (JSLS), créée à Ottawa, en 1963, prendra le nom de *Canadian Forces Foreign Language School*, le 19 août 1968;³³ elle deviendra la *CFLS/ELFC* Ottawa, le 1^{er} décembre 1979, alors qu'on y enseignera les langues étrangères non seulement aux militaires, mais aussi aux fonctionnaires d'autres ministères fédéraux et au personnel des sociétés de la Couronne.³⁴ Cette dernière école ne sera pas traitée dans cet exposé, puisqu'elle se trouve en périphérie de nos intérêts actuels.

Réorganisation de l'enseignement des langues officielles et difficile division des responsabilités

L'ELFC est une des résultantes des décisions politiques qui ont conduit à l'intégration et à l'unification des Forces armées canadiennes. Elle offre un exemple, dans un domaine bien particulier, des ajustements que les militaires ont faits pour rencontrer les désirs de leurs chefs politiques. Au QGFC, en 1966, c'est du Directeur de l'Instruction que relève l'enseignement des langues officielles. Celui-ci voit sa tâche d'unification des écoles de langues des trois armes d'un point de vue restreint. Le 1^{er} janvier 1966, dans une note de service, il écrit que la langue de travail des trois services est l'anglais, utilisé par la majorité des Canadiens et des alliés du Canada.* Le Canada est un pays bilingue, mais le Canadien français qui se joint à l'un des trois

* Il semble croire que les ressortissants de la Turquie, de la Grèce, de la RFA, du Portugal, de la France, du Danemark, de la Norvège, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg et de l'Italie s'expriment d'abord en anglais, tout comme les Britanniques, les Américains et une majorité de Canadiens.

services devra apprendre l'anglais, dans un premier temps, afin de bien comprendre l'instruction qu'on lui fournira ensuite. Il doit très bien posséder l'anglais afin de pouvoir compétitionner «sur une base juste avec [ses] compatriotes anglophones».³⁵ Selon l'auteur, les cours d'anglais doivent arriver rapidement dans la carrière des francophones, préférablement aussitôt après le recrutement et certainement avant l'instruction spécialisée, sauf en ce qui concerne les universitaires qui s'enrôlent après avoir obtenu leur diplôme.³⁶

Comme on le constate, l'École des langues envisagée — une étude sera entreprise sur l'intégration de toutes les écoles, en 1966, qui conduira à la création de l'ELFC, en 1968 — est destinée, d'abord et avant tout, selon la mentalité qui prédomine en ce début de 1966, aux francophones. Cet aspect évoluera peu à peu, comme nous pouvons d'ores et déjà nous en douter. Mais comme semble être éloigné des préoccupations du moment cet ordre de la Milice de 1926 qui disait que tout lieutenant de la force permanente devait subir, avec succès, un examen de connaissance du français avant de pouvoir entreprendre ceux qui lui permettraient peut-être de devenir capitaine.³⁷ Cette initiation obligatoire à la langue française n'existe plus, pour les anglophones, au début des années 1960. Elle ne s'est pas étendue à la Marine ni à l'Aviation et, en fait, malgré toutes les bonnes volontés exprimées depuis plus de 20 ans, elle est toujours absente en 1987 au sein du corps des officiers des Forces canadiennes.

On connaît déjà l'intervention de Pearson en avril 1966: les répercussions qu'elle aura sur les fonctionnaires civils de la Défense sont analysées au chapitre 18, ainsi que le fait que, dès 1964, le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ait été formé. Même la partie militaire de la Défense ne pouvait totalement échapper à ces innovations. En septembre 1966, le Canada accepte de faire partie du *Bureau of International Language Coordination* que la Grande-Bretagne a proposé de créer, le 26 juillet. Un des buts de ce bureau est de disséminer aux pays participants des informations sur l'enseignement des langues.³⁸ Le ministère de la Défense nationale se fera représenter, comme il se doit à l'automne 1966, par Roger Lavergne, et la Commission de la Fonction publique, par monsieur J.J. Guérin, du service de l'enseignement des langues.³⁹ Le renouveau d'intérêt que l'on porte à l'enseignement des langues au Canada sera ainsi bien connu à l'extérieur.

Les années 1966 et 1967 voient donc le rassemblement à Saint-

Jean des différentes écoles enseignant les langues anglaise et française. Cela appelle aussi une standardisation des méthodes d'enseignement utilisées, ce qui sera un processus assez long. La Commission de la Fonction publique (CFP) a initié un cours expérimental de français pour 42 anglophones, dans les premiers mois de 1964. Ce projet pilote a bien réussi et la Commission a reçu la permission d'élargir son expérience. En septembre suivant, les cours ont véritablement pris leur envol. En 1966, on travaille sur des tests que l'on prévoit utiliser dans les premiers mois de 1968 et par lesquels on classera les connaissances entre 1 (aucune) et 5 (parfaite).⁴⁰ Sur la fin de 1967, les choses sont beaucoup moins bien structurées du côté militaire.

L'ELFC a été mise sur pied, c'est entendu. Mais qui offrira les cours? Des militaires spécialisés ou des civils? La réponse a été entendue dès 1966: des civils feront le travail. Mais lesquels? Viendront-ils de la CFP, où l'on est en train de se construire un corps d'enseignants qualifiés, ou le ministère engagera-t-il ses propres professeurs, comme il l'a fait jusque-là? Ici encore, on répond rapidement. À l'automne 1966, on est déjà engagé dans un processus qui conduira la CFP à se mêler de l'enseignement des langues à la Défense.

N'entrons pas dans tous les détails d'un processus de négociations qui connaîtra, au long des ans, divers rebondissements. Résumons-le, toutefois, afin de donner une idée au lecteur de ce qui se déroule au niveau de la superstructure entourant les cours de langue eux-mêmes.

À l'école des langues de La Citadelle, à Québec, les professeurs civils qui enseignent l'anglais aux francophones sont engagés et payés par la province qui est remboursée, en vertu d'une entente, par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Or, le 22 septembre 1966, le Conseil du Trésor a accepté, par sa directive TB 658722, que l'enseignement des langues aux militaires soit intégré à celui de la CFP.⁴¹ Entre octobre 1966 et février 1967, les ministères de la Main-d'oeuvre du fédéral et de l'Éducation du Québec, seront en pourparlers pour mettre fin à leur entente. On arrivera à admettre que l'entente fédérale-provinciale s'éteigne le 31 août 1967: le 1^{er} septembre, la CFP en assumera la responsabilité.*⁴²

* Dans les faits, la Défense a déjà proposé à ses professeurs civils du Québec, en octobre 1966, un contrat temporaire qui les lierait directement à elle, jusqu'au 31 août 1967, tout en améliorant leurs conditions de travail, dont les salaires, à compter du 14 novembre 1966.

Parallèlement à ces discussions fédérales-provinciales, s'en déroulent d'autres, au seul niveau fédéral, entre la CFP et la Défense, concernant le statut des professeurs civils de la future ELFC. Cet échange s'étend du 24 octobre 1966 au 21 avril 1967 et amène plusieurs interventions. Pour la Défense, il s'agit de s'assurer que les professeurs qui la servent déjà soient soumis, à compter du 1^{er} septembre 1967, aux mêmes critères d'embauche qu'utilise déjà la CFP. On s'entend, finalement, sur le fait que la CFP se chargera des tâches suivantes:

- (1) recruter le personnel enseignant dont les FAC auraient besoin;*
- (2) former le personnel enseignant;
- (3) assurer la surveillance pédagogique du personnel enseignant;**
- (4) faire des recherches sur les méthodes d'enseignement des langues et les améliorer.

Les Forces canadiennes, pour leur part, assumeront la charge financière des civils préposés à l'enseignement des langues et veilleront à l'administration des installations affectées à l'enseignement des langues au sein des Forces canadiennes.⁴³

Cette entente n'entrera véritablement en vigueur que dans les derniers mois de 1971, alors qu'on établit un programme d'enseignement des langues dans les bases. Et elle sera modifiée plusieurs fois par la suite en ce qui concerne la responsabilité de la charge financière des professeurs de langue; en 1972, cela reviendra à la Commission de la Fonction publique.⁴⁴ Au moment où nous écrivons, le ministère a repris à son compte, depuis plus de dix ans, la partie financière découlant de la présence de professeurs civils pour enseigner les langues secondes: on est ainsi revenu, plus ou moins, à l'entente de 1967.

Toujours sur la superstructure qui entoure les cours de langue et les résultats qu'ils atteignent, arrêtons-nous quelque peu à la division des responsabilités à l'intérieur même du ministère.

* Mais, en 1967, l'embauche se fera à deux, la Défense voulant être représentée lorsque les professeurs qui l'ont servie à La Citadelle se présenteront pour les nouveaux postes. En 1971, cette disposition disparaîtra.

** Les rapports des superviseurs civils des professeurs seront envoyés au commandant de l'école militaire.

L'intégration joue un rôle primordial dans ce qui va suivre. On sait déjà que l'ELFC concentra à Saint-Jean, à compter de 1967, les différents cours de langue qui se donnaient jusqu'alors dans les trois armes. On se rappellera, également, que le Commandement de l'Instruction avait été mis sur pied à Winnipeg en 1966. C'est donc de Winnipeg, en principe, que le contrôle général de l'enseignement des langues devait se faire. Mais, entre 1964 et 1967, c'est la Direction de l'Instruction (DI) du QGFC qui a surtout mené les choses dans ce domaine. Le commandeur P. M. Birch-Jones, DI-4, quitte ses fonctions de superviseur de l'enseignement des langues, à Ottawa, au cours de l'été 1967; ses responsabilités sont transférées au commandement de Winnipeg. Birch-Jones est fier de laisser derrière lui une ELFC qui fonctionne bien, où les professeurs de la CFP amélioreront les cours qui contiendront, pour les francophones, une plus grande partie de vocabulaire technique. Selon Birch-Jones, le Commandement de l'Instruction n'est pas prêt à prendre en main les nouvelles responsabilités qui lui échouent en matière d'enseignement des langues: il devrait donc y avoir, à Ottawa, un officier chargé de ce dossier, tout comme il y en a un à Winnipeg. Après tout, l'ELFC offrira des cours à environ 2 000 personnes annuellement et elle aura 200 cadres civils et militaires dont plus de la moitié seront des professeurs. Il en résultera donc beaucoup de tractations entre la Défense et la CFP, qui auront probablement lieu à Ottawa. De plus, plusieurs OAFIC pertinentes à l'enseignement des langues (une sur le français, une sur l'anglais et l'autre sur le testing) sont en voie de rédaction.⁴⁵

La direction générale qui s'occupe de l'instruction, à Ottawa, fera en sorte qu'un de ses officiers maintienne le contact avec l'enseignement des langues. En 1968, à mesure que l'on prend connaissance du fait que le bilinguisme pourrait être un atout dans une carrière militaire, les pressions internes commencent à monter en faveur de plus de cours de français pour les anglophones. Bien sûr, la tendance ne s'inverse pas d'un coup et l'ELFC sert, d'abord et avant tout, à enseigner l'anglais aux recrues francophones qui, après avoir suivi leur instruction de base en français, à Saint-Jean, se préparent à faire, en anglais, l'apprentissage d'une spécialité. Ainsi, en mai 1968, une note de service déjà citée reconnaît que les francophones, après avoir atteint la norme de spécialisation QM-3, vont à l'ELFC.⁴⁶ À la fin de 1968, une réunion présidée par Allard, qui porte sur les cours de métiers en français, permet au CED de rappeler ce fait. Mais, voyant loin (trop loin?) Allard laisse entendre que cette situation n'est que

temporaire: lorsque tous les cours techniques seront disponibles en français, les francophones n'apprendront l'anglais qu'au point, dans leur carrière, où cette langue leur deviendra nécessaire.⁴⁷

Dans les deux cas précités, on mentionne aussi le déficit du moment en instructeurs bilingues, comme nous l'avons signalé au précédent chapitre. Cette lacune peut être comblée de deux façons complémentaires. Premièrement, par la représentation proportionnelle des francophones à tous les niveaux. Deuxièmement, par la disponibilité d'anglophones suffisamment bilingues pour offrir une partie, même minime, de cours en français. Cependant, en 1968, on est encore au rapiéçage quant à l'enseignement du français aux anglophones. Ainsi, les noms de deux militaires anglophones sont soumis, en juin, pour aller passer un an à Québec à l'intérieur du programme de développement biculturel destiné aux cadres de la haute fonction publique; par contre, aucun francophone n'ira prendre un bain de culture en anglais à Toronto.⁴⁸ Entre septembre 1968 et avril 1969, le Surveillant principal naval à Québec (*Principal Naval Overseer*) fait des pressions constantes, auprès d'Ottawa, pour que lui et son personnel anglophone unilingue aient accès à des cours de français: il finira par obtenir gain de cause.⁴⁹

Ces exemples font montre d'une nouvelle tendance: les pressions, par les anglophones, en faveur de l'apprentissage du français. À mesure que l'on avance dans 1969, ce mouvement s'affirme. La loi C-120 joue un rôle incontestable sur un plan général. Mais l'ébauche de programme de B et B pour les Forces armées, qu'Allard soumet avant de prendre sa retraite, contient déjà des objectifs de bilinguisme qui laissent entendre qu'il y aura des anglophones bilingues (voir tome I, p. 251).

Le 20 août 1969, le Comité consultatif sur le B et B au ministère (présidé par Roger Lavergne) forme un sous-comité «qui étudiera la quantité de bilingues dont les Forces armées auront besoin et la qualité de l'enseignement exigé à la lumière de la nouvelle politique sur le bilinguisme.»⁵⁰ Le sous-comité est présidé par le major Alexandre Taschereau de la Direction de l'Instruction. Taschereau, il est bon de le souligner, sera attaché à l'enseignement des langues, à partir du QG d'Ottawa, depuis août 1969 jusqu'au moment de sa retraite des Forces, en 1982. En plus de Taschereau, le sous-comité comprend six membres, dont Louis Noël de Tilly, que nous connaissons déjà. Le rapport des sept hommes est remis à T.G. Morry, qui préside le Comité consultatif depuis le décès de Lavergne, le 24 février 1970. Ce

document de 28 pages sera rapidement dépassé mais quelques éléments sont intéressants pour nous montrer, par exemple, comment fonctionne l'ELFC deux ans après sa mise sur pied.

L'école peut recevoir 725 étudiants à la fois dont 635 sont des recrues francophones suivant le cours de base d'anglais avant d'aller à leur cours de QM-3. Deux fois l'an, il y a un cours d'anglais avancé d'une durée de 15 semaines pour 30 francophones, jeunes officiers ou sous-officiers d'avenir. Enfin, trois fois par année, un cours de français de 14 semaines est offert à des anglophones. Les 180 candidats sont choisis d'Ottawa par les gérants de carrière. À ces cours formels s'ajoutent des spéciaux qui ont été donnés, par exemple, en français et de façon intensive, à des anglophones destinés à servir sur l'*Ottawa*, dans le 12^eRBC ou, encore, faisant partie du personnel du Commandement de l'Instruction.

Cette perspective ouverte sur le travail de l'école est complétée par quelques recommandations, parfois mal soutenues par les faits. Par exemple, on propose la construction d'un édifice spécifiquement destiné à l'enseignement des langues. En cela, on reconnaît que sont dépassés les édifices temporaires construits pendant la Deuxième Guerre mondiale à Saint-Jean. On insiste cependant pour que la base de Saint-Jean soit retenue comme base permanente, ce qui revient à repousser la suggestion qu'Allard avait faite, en décembre 1968, de placer Saint-Jean sur la liste des bases qui pourraient disparaître avec le processus d'unification. Selon Allard, les écoles techniques et des langues devraient être à Valcartier,⁵¹ base pour laquelle il a de grands desseins depuis longtemps, comme il l'écrit dans ses *Mémoires* (p.297-8, 345 et 366). Pourquoi garder Saint-Jean, selon le sous-comité? Afin d'offrir une certaine sécurité aux professeurs civils. Mais, également, parce que Saint-Jean est idéalement située pour les francophones qui apprennent l'anglais chez eux, les anglophones qui abordent le français en milieu francophone et, enfin, les professeurs qui sont près de Montréal et de ses universités de langue française ou anglaise. Or, on pourrait respecter l'essentiel de ces conditions en établissant l'ELFC à Montréal ou à Saint-Hubert, où le ministère dispose de vastes propriétés.

À un autre endroit du rapport, on avance qu'il devrait y avoir plus de militaires comme professeurs de langue, alors que nous savons qu'en 1967, par une entente avec la CFP, le ministère a opté pour la solution inverse.

Une recommandation nous apparaît plus réaliste, celle voulant que l'on puisse faire doubler le nombre d'étudiants du français, malgré le petit nombre de places habitables disponibles à Saint-Jean, dans des locaux inadéquats à plusieurs égards. Il s'agirait, pour cela, d'assouplir la période prévue de 14 semaines pour le cours de français continu qui a été offert pour la première fois en septembre 1969. En somme, un étudiant aurait un certain niveau de connaissance à atteindre sur une échelle de 5, dépendant du poste bilingue auquel on le destine: une fois qu'il y serait parvenu, il quitterait l'école, que ce soit après huit ou vingt semaines. Au bout d'un certain temps, il serait possible de recevoir à l'école des étudiants tous les mois pour remplacer ceux ayant obtenu une connaissance testée du français au niveau approprié. À la fin de l'année, on aurait sans doute formé 360 anglophones bilingues au niveau fonctionnel, c'est-à-dire, obtenant au moins un 3 sur 5 au test. On pourrait arriver à ce résultat en gardant les édifices actuels, en embauchant 12 personnes et en investissant environ 20 000 \$. On retiendra que cette proposition est une reconnaissance sans équivoque de la qualité des cours de français de la CFP qui se comparent favorablement, dit le rapport, à ceux des écoles privées. Ce que l'on veut c'est que le ministère utilise au maximum cette expertise.

Le sous-comité abordait d'autres questions liées à son sujet d'étude. Il était d'accord avec le fait que des civils du ministère étudient à l'ELFC (voir chapitre 18) et il désirait que l'on concentre tous les efforts sur l'ELFC, en laissant de côté, pour l'instant, le projet d'ouvrir des écoles satellites (de français surtout) dans différentes bases au Canada. Il suggérait qu'on révise l'O AFC 9-34 qui traite du testing et désirait que les militaires continuent de participer au programme biculturel de Québec. Enfin, le rapport propose de créer un mini laboratoire, au QGFC, qui permettrait aux militaires et civils anglophones ayant suivi des cours de français, de maintenir leurs acquis.

Le groupe de Taschereau, considérant que l'enseignement de l'anglais aux francophones allait bien, s'est surtout penché sur le cas des anglophones apprenant le français. Il a aussitôt bloqué sur une question dont la réponse allait mettre des années à venir: de combien de militaires bilingues les Forces auront-elles besoin?⁵²

Malgré cet obstacle de taille, qui est insurmontable sur le moment, le sous-comité accomplit du bon travail. On en veut pour preuve le fait que plusieurs de ses recommandations seront mises en oeuvre, au fil des ans, incluant la survie, injustifiée à bien des égards, de la base de

Saint-Jean où se situera une nouvelle ELFC. Ainsi en sera-t-il du laboratoire de langues, que l'on installe dans la bibliothèque du QGFC, dès le printemps 1970.⁵³ Mais, un aspect qui n'avait pas été soulevé dans le rapport fera l'objet d'une brève escarmouche. En effet, le colonel Pierre Chassé en était venu à la conclusion qu'il faudrait, au QGFC, une direction chargée exclusivement de l'enseignement des langues. À l'enseignement de l'anglais s'ajoute, à la fin des années 1960, la composante importante de celle du français aux anglophones et on pense que ceux qui devront superviser toute cette activité devraient se trouver sous la nouvelle direction générale dont Chassé pousse l'idée tout au long de 1970. Dans les faits, une Direction de l'enseignement des langues fera partie de la DGBB. Au cours des années 1970, elle passera successivement de la DGBB, à la DG Recrutement, Éducation et Instruction (DGREI) pour revenir à la DGLO avant de retourner à la DGREI, où elle se trouve toujours en 1987. Ces déplacements successifs, entre les deux directions générales, est une marque du statut incertain à donner à l'enseignement des langues. Est-ce purement et simplement une fonction d'instruction, d'où sa place sous la DGREI? Ou, plutôt, avec l'attention grandissante que l'on portera au bilinguisme et à la «production» de militaires bilingues, ne doit-on pas voir l'enseignement des langues comme un des domaines qui doit être contrôlé de près par la DGLO?

Le rôle de plus en plus grand du QGFC, dans l'enseignement des langues, à peine deux ans après que l'on ait décidé d'abandonner tout ce domaine au Commandement de l'Instruction, amène certaines réactions. En mai 1970, le Commandement en question lance une grande étude sur l'enseignement de l'anglais et du français pour les années 1970 et plus loin. On en viendra à parler du *FELT Report* (pour *French and English Language Training Report*) dont les conclusions seront connues, à Winnipeg, en décembre 1970.

Rappelons-nous le contexte général dans lequel se situe ce travail. La loi C-120 est opérante; le premier programme de bilinguisme pour les Forces est déjà connu; même chose pour le volume III du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, dont la 35^e recommandation*

* Ajoutons à celle-ci, la partie B de la 40^e où l'on insiste pour que le français soit poussé dans un RMC qui resterait unilingue anglais et pour que l'anglais continue à occuper une grande place dans un CMR qui, de bilingue, deviendrait unilingue français, selon la partie A de la même recommandation.

(voir annexe B) veut que les anglophones, appelés à servir dans le secteur français, suivent des cours de langue française, ce qui est pleinement accepté par le ministère. On prépare déjà le Plan d'exécution visant à accroître le B et B dans les Forces armées canadiennes (annexe C), qui contiendra, une fois publié, des activités liées à l'enseignement des langues, un domaine déjà bien vivant comme on l'a signalé au Cabinet en répondant au questionnaire sur le B et B qu'il avait envoyé aux ministères au cours de l'été 1970. Enfin, le Commandement de l'Instruction est souvent sur la brèche, entre autre en ce qui concerne le FRANCOTRAIN.

Tous ces faits, nous les avons déjà rencontrés et souvent approfondis. Les auteurs du *FELT Report* les connaissent également très bien. Ils sont au courant d'autres pressions faites en faveur de l'enseignement du français. Ainsi, un article du *Totem Times*, journal de la base de Comox, en Colombie-Britannique, paru le 22 janvier 1970, critique fortement le programme de bilinguisme des Forces. L'auteur (anonyme) n'est pas toujours exact dans son propos, mais il touche une corde sensible lorsqu'il soulève la réalité suivante: le bilinguisme devient important dans les forces et il faudrait que les anglophones puissent devenir bilingues, ce qui leur est presque impossible.⁵⁴

Tout au cours de 1970, la question de l'enseignement des langues est présente. En juin 1970, le sous-ministre, lors d'une réunion du Conseil de la Défense, signale qu'une partie de la 38^e recommandation de la Commission royale sur le B et B dit que l'on peut faire appel à des ressources universitaires ou autres pour l'enseignement des langues (annexe B). Le Chef du personnel lui rappelle que le ministère travaille avec la CFP.⁵⁵ Le commandant de l'*Ottawa* propose, pour sa part, l'affectation à bord de son navire d'un officier qui enseignerait le français; Chassé traite cette proposition de luxe que l'on ne peut s'offrir. Simard voudrait aussi qu'on organise, à Halifax, de longues périodes d'immersion pour ses anglophones. Chassé pense qu'il est préférable de s'en remettre à Saint-Jean, une école qui a l'avantage de bien fonctionner déjà.⁵⁶ Donc, un peu partout, on cherche des solutions. À Saint-Jean même, en faisant déménager l'Unité de sélection du personnel et en réaménageant les locaux qui l'abritaient, on parvient à faire tenir 230 étudiants du français à la fois, ce qui remplit très largement la recommandation du groupe de Taschereau. Mais, dans le même rapport, qui a été dressé au Commandement de l'Instruction (CI) de Winnipeg, on écrit que si l'on veut augmenter ce nombre, il

faudra construire de nouveaux bâtiments.⁵⁷ C'est à cette jonction que le *FELT Report* se situe.

Le principal auteur de ce rapport est le docteur J.E. Mayhood, qui s'occupe de la recherche au CI. Au près de lui se trouveront le responsable de LADIF, et les commandants de la base de Saint-Jean et de l'ELFC, qui est logée dans cette base. On notera l'absence de représentants qualifiés d'Ottawa; mais n'avait-on pas oublié d'inclure le CI au sein du sous-comité de Taschereau?

Même si le docteur Mayhood a rédigé ce rapport, les conclusions et recommandations qu'on y trouve sont le fruit d'un consensus auquel sont arrivés les membres du groupe de travail qui cherchaient à faire des recommandations sur la gestion et la conduite de l'enseignement de l'anglais et du français au Commandement de l'Instruction afin de satisfaire aux exigences de la politique du ministère sur le bilinguisme dans les Forces.

Le rapport que soumet Mayhood à son commandant est long, bien documenté et âprement argumenté. Malheureusement, pour une large part, il tombe à côté, en s'engageant dans un sentier que le Plan d'exécution de B et B dans les Forces, rendu public le 12 février 1971, a choisi de remettre à plus tard. En fait, Mayhood ne semble pas avoir l'intention de se concentrer sur le sujet donné. Profitant des vides toujours présents à ce stade de la planification, par exemple, quant à l'aspect représentation proportionnelle, il propose des solutions qui prennent parfois l'allure d'un plan de B et B vidé de certains de ses principes de base.

Mayhood reconnaît qu'il lui est difficile de prévoir exactement ce que sera la politique biculturelle du ministère. Mais, selon lui, on aura certainement à enseigner de plus en plus les deux langues officielles du pays. Il aborde l'aspect des 28% partout, entrevoyant que les ajustements que l'on fera dans plusieurs métiers, pour atteindre le pourcentage désiré, auront comme corollaire le fait que le cours d'anglais de base verra son nombre d'étudiants s'accroître. Il reste à savoir de combien et sur quelle période, étant donné que le FRANCOTRAIN devrait absorber directement, à mesure qu'il se développera, une partie de plus en plus grande des francophones unilingues.

Les membres du groupe d'étude Mayhood — ne se laissent pas arrêter par le manque de faits. Ils arrivent à une longue série de recommandations basées sur la documentation existante (des O AFC, par exemple) et, surtout, sur une vision spéciale de ce que devrait être le B et B dans les Forces.

Ainsi, Mayhood préconise pour les francophones trois circuits qui tiennent compte de la langue. Le premier, qu'il appelle bilingue, est plus ou moins ce qui a existé depuis plus d'un siècle pour le francophone: il est ou devient bilingue, ce qui lui ouvre tous les cours qui existent dans les forces. Le deuxième, est celui du FRANCOTRAIN où le candidat, partiellement bilingue, se verra offrir un nombre d'options en français jusqu'à certains niveaux d'instruction: il est entendu que la palette des possibilités en français s'élargira avec les années, jusqu'à un maximum qui satisfera aux exigences qu'ont les forces d'avoir du personnel qualifié en anglais. Enfin, pour ceux ne pouvant apprendre l'anglais, il y aura un courant unilingue limité. Mayhood, qui ne devait s'adresser qu'aux cours de langue, a habilement élargi son domaine d'intervention, en faisant en sorte que cette partie de ses propositions repose sur les cours de langue anglaise durant lesquels les francophones subiront de fréquents tests de connaissance dont les résultats détermineront le courant d'instruction auquel on destinera ultimement chaque recrue. Qui plus est, un candidat ne pouvant avoir accès qu'au courant unilingue, faute d'une facilité à apprendre la langue seconde, pourra être renvoyé des forces s'il ne se trouve aucun poste de libre dans ce courant. Dans le cas des anglophones qui échoueraient aux cours de français, Mayhood ne prévoit pas de retour ultime à la vie civile. Cela va, bien sûr, à l'encontre du principe d'égalité des chances qu'a accepté le ministre depuis quelques années et qu'il est en train de formaliser.

Le rapport de Mayhood est rempli de considérations qui relèvent du QGFC. Un tableau, par exemple, présente les intervalles de service dans les unités de langue française que les anglophones linguistiquement qualifiés devront faire, selon qu'il se trouvera 20 ou 25% d'anglophones dans ces unités et selon le pourcentage d'anglophones bilingues. À quoi cela peut-il bien servir, alors que l'on ignore toujours combien il y aura de ces unités et dans quels domaines elles seront présentes? Mayhood laisse de côté ces questions de base.

Sur les cours de langue eux-mêmes, leur intensité, les niveaux qu'ils devraient faire atteindre à leurs étudiants, Mayhood est plus crédible. Mais, ici encore, il propose des éléments qui sont de la responsabilité du

QG d'Ottawa. Ainsi suggère-t-il une coopération interministérielle afin que l'on évite des duplications et de la compétition sur le marché des professeurs de langue. Il recommande que tous les candidats sachent, qu'une fois leurs cours de langue terminés, ils seront affectés dans un milieu de travail approprié.

Au fond, bien peu mérite d'être retenu dans ce travail et ce qui le serait relève du simple bon sens. Par exemple, que l'on teste les candidats avant qu'ils arrivent en cours et à diverses étapes durant ceux-ci, afin d'en retirer ceux qui auraient atteint les niveaux requis, ce qui aurait pour effet de libérer des places pour de nouveaux étudiants. On prendra note, également, de la recommandation qui veut que des cours de langue soient offerts aux conjoints de militaires servant dans un milieu où la langue seconde est à l'honneur.⁵⁸ Il est amusant de constater que cette particularité soit toujours à l'ordre du jour en 1987.

Or, il arrive que les recommandations de Mayhood, qui relèvent directement de son mandat, sont déjà traitées à Ottawa par la direction de l'enseignement des langues. Notons bien les dates. Le rapport est prêt à la fin de l'année 1970. Il circule au QG de Winnipeg à compter de janvier 1971. Le 2 mars suivant, le major-général W. K. Carr l'envoie au CED avec une lettre où il dit qu'il a fait comparer le document, produit par Mayhood, avec le programme rendu public en février précédent et qu'on n'y a pas trouvé de divergences fondamentales. Cependant, admet-il, avant d'en implanter les recommandations, il faudra que plusieurs décisions soient prises à Ottawa. À cet effet, il a fait mettre à part toutes les recommandations de Mayhood qui relèveraient du QGFC. Il insiste, enfin, pour dire qu'il faudrait rapidement une réunion de toutes les hautes autorités qui ont à voir avec l'enseignement des langues afin que l'on définisse clairement les responsabilités en la matière.⁵⁹

Or, à Ottawa, la priorité n'est pas encore aux cours de langue. C'est entendu, ceux-ci vont jouer un grand rôle dans les plans définitifs toujours en gestation. Celui, partiel, rendu public le 12 février, ne peut avoir que de lourdes conséquences, puisqu'on va désormais insister pour qu'une égalité s'instaure en ce qui concerne le poids de bilinguisme que chaque groupe linguistique doit porter. En principe, la combinaison de toutes les mesures que nous avons étudiées jusqu'à maintenant — recrutement accéléré de francophones, leur instruction en français, la multiplication des possibilités de servir en français — à celle qui veut rendre bilingues plus d'anglophones doit, à terme, effacer des injustices qui sont plus que centenaires. Ce dernier aspect a d'ailleurs été très bien

compris par les commandements qui, à l'automne 1970, ont commenté sur la partie de l'ébauche du Plan d'exécution qui traite du bilinguisme d'un plus grand nombre d'anglophones. Le commandement de la région du Nord a souligné qu'on devra pousser à la rédaction française chez les anglophones pour ne pas que les unités de langue française héritent d'officiers inutiles pour les tâches d'état-major.⁶⁰ Chassé acquiesce en disant que, dès que le programme aura été approuvé, il travaillera avec les autorités compétentes pour qu'on introduise des cours de rédaction française dans les collèges militaires et d'état-major.⁶¹

Le *CDEE a*, de son côté, émis des doutes à propos du bilinguisme des élèves-officiers. Se référant au paragraphe q. de l'annexe C, il se demande si l'on pourra commencer les cours de français au *RMC*, dès l'automne 1971, et produire, dès 1976, des élèves-officiers fonctionnellement bilingues? Selon le *CDEE*, les élèves-officiers des collèges militaires, pris entre les cours universitaires, la formation militaire et les sports journaliers n'ont presque pas de temps à eux: ces collèges ne peuvent devenir des écoles de langue. Si l'on exige que tous atteignent le niveau fonctionnel avant d'être diplômés, il faudra peut-être ajouter une année d'études au programme, sans pour autant avoir la garantie d'un succès total. Quant aux nombreux élèves-officiers qui passent par les universités civiles pour leur éducation, on peut, tout au plus, les encourager à devenir bilingues. Or, afin d'offrir des chances égales à tous, il faudrait que ceux qui sont formés aux universités soient du même niveau que leurs confrères des collèges militaires. La meilleure approche du bilinguisme des élèves-officiers serait celle prévoyant un séjour à l'ELFC pour tous, à la fin de leurs études, afin d'égaliser les chances.⁶² Chassé ne se laisse pas démonter par ce point de vue qu'il assimile à un grand manque de confiance dans les capacités de la jeune élite anglophone du pays d'apprendre le français. Il rétorque donc que, malgré les difficultés évidentes, le programme proposé reste réalisable. Selon lui, la grande majorité de ceux qui apprendront le français durant un certain nombre d'années atteindront un niveau de connaissance leur permettant de fonctionner dans leur langue seconde.⁶³

Au commandement de la Défense aérienne, on exprime un scepticisme encore plus grand qu'au *CDEE* en se demandant si les Forces armées pourront jamais atteindre les niveaux de bilinguisme proposés. En interprétant les conclusions du docteur Wilden Penfield, on avance qu'il est à peu près impossible que des adultes deviennent

bilingues. De plus, on a calculé, à partir de pourcentages cités dans l'ébauche, qu'il faudrait entre 40 000 et 60 000 anglophones bilingues avant 1980. Est-ce possible, se demande-t-on? La suggestion du Commandement serait plutôt d'attendre que les écoles primaires et secondaires aient produit un grand nombre de jeunes bilingues que les Forces recruteront dans une génération. Autrement, l'efficacité opérationnelle des forces baissera du fait que les militaires que l'on enverra en cours, afin de remplir la commande faite par le bilinguisme, ne seront pas remplacés à leur poste de travail.⁶⁴

Chassé réplique que l'expertise en acquisition des langues du neurologue de classe mondiale qu'est Penfield, est plutôt limitée et ses conclusions, en ce domaine, sont fortement contestées par les experts, dont Wallace Lambert et Jacques Brazeau. D'ailleurs, Penfield ne dit pas qu'un adulte ne peut apprendre une autre langue, il prétend simplement que cela lui est plus difficile à faire qu'à un enfant. Cela dit, dans son propre bureau, écrit Chassé, se trouvent quatre francophones aujourd'hui parfaitement bilingues, qui ne connaissaient rien à l'anglais avant d'avoir atteint l'âge de 17 ou 18 ans. À la Défense aérienne, on semble croire que les anglophones sont frappés d'une tare qui les empêcherait d'apprendre une autre langue. Chassé a, quant à lui, confiance dans les facultés d'adaptation de ses collègues anglophones qu'il côtoie depuis des années.

Si Chassé se montre d'accord avec le fait que la production de bilingues, par le système scolaire, devrait régler le problème à long terme, il rappelle aussi que le gouvernement a décrété qu'entre temps des mesures devaient être prises pour rendre institutionnellement bilingues les organismes fédéraux. Quant au nombre de bilingues qu'on devrait produire, selon le commandement de la Défense aérienne, Chassé les rejette. Ni le coût en efficacité opérationnelle, ni celui en argent ne seront aussi lourds que ce que craint ce commandement qui n'a pas tenu compte de quelques faits, par exemple, que les francophones fourniront une partie du contingent des bilingues et que ce bilinguisme aura souvent été acquis sans qu'il n'en coûte un sou au ministère.⁶⁵ Ce dernier point avait été souligné par d'autres organismes, dont la Force mobile, dirigée par le général Turcot.⁶⁶ Quant à l'impact des cours de langue sur les opérations des forces, il reviendra souvent, sous plusieurs formes, comme nous le verrons.

Ces commentaires positifs ou négatifs des commandements, sur l'enseignement des langues et l'efficacité que ces cours auront à produire des bilingues, ont au moins l'avantage de s'adresser à un document qui leur a été soumis justement dans le but d'obtenir leurs réactions. Par contre, le FELT du docteur Mayhood est une remise en cause de tout le programme de B et B qu'on vient de lancer. Un des effets positifs du FELT sera cependant de forcer tous les organismes impliqués dans l'enseignement des langues à discuter des frontières que chacun devra respecter.

Dans ce processus, qui s'étendra sur plusieurs mois, il faut d'abord franchir, au QGFC même, l'étape de la distribution exacte des compétences car une certaine confusion règne. La nouvelle direction de l'enseignement des langues, contrôlée par une DGBB, qui est en formation durant la plus grande partie de 1971, met en marche, dès le mois de mars, le Programme d'enseignement des langues dans les bases. Hors d'Ottawa, aux endroits où cette directive aura surtout de l'impact, on a de la difficulté à s'ajuster à une nouvelle réalité qui, comme bien d'autres concernant le B et B, a été mal répercutée. Il arrive donc que plusieurs demandes d'informations supplémentaires soient adressées à la Direction de l'Instruction, d'où venait, jusqu'à la fin de 1970, tout ce qui concernait l'enseignement des langues. En avril 1971, à Ottawa, le commodore D.S. Boyle initie le débat interne au sujet de la division des tâches reliées à l'enseignement, qu'il souhaiterait, c'est bien évident selon sa note de service, voir retourner au Directeur de l'Instruction (DI).⁶⁷ Le colonel Jean Fournier, DGBB par intérim, n'est pas d'accord, rappelant la recommandation 41 du rapport de la Commission sur le B et B, qui a permis la création d'une DGBB qui doit centraliser tous les éléments pertinents au B et B. Il reconnaît toutefois qu'il faudrait que son organisation et celle dirigée par Boyle, la Direction générale — planification, besoins et production, s'entendent sur des mandats clairs,⁶⁸ d'autant plus que Boyle assume que tout ce qui a trait à l'enseignement de l'anglais aux recrues francophones relève toujours du Directeur de l'Instruction. L'attitude de Boyle, qui reste figé dans l'ancien système d'où l'aspect B et B était généralement absent, peut s'expliquer en partie par le désir de ne pas voir décroître son pouvoir de directeur général, ce qui arriverait s'il perdait toute responsabilité dans l'enseignement des langues. Pour l'instant, la Direction de l'enseignement des langues (DEL) — qui n'existe que depuis quatre mois — s'est surtout attachée à offrir de nouvelles possibilités de cours de langue seconde aux militaires

d'expérience. Mais Boyle, le 13 avril, a ouvert la vanne de tous les cours de langue seconde, incluant ceux d'anglais offerts annuellement à des centaines de recrues francophones.

Le Chef du personnel, le lieutenant-général Dextraze, lors d'une rencontre subséquente avec Boyle et Fournier, a montré son jeu: il favorise le nouvel organigramme plaçant la DEL sous la DGGB parce que l'enseignement des langues est un point très important de la planification dans laquelle cette direction générale est engagée. Toutefois, il se déclare prêt à rediscuter la question lorsque le directeur général du B et B sera en poste, après août 1971. En ce 21 avril 1971, Boyle prévoit toujours que sa Direction de l'Instruction (DI) gardera la main haute sur les cours d'anglais aux recrues francophones mais que les cours avancés de langue seconde — anglais ou français — tomberont sous la DEL. Il rappelle également que la DI reste responsable des cours de langue offerts par d'autres organismes, le plus souvent des écoles privées subventionnées par le ministère.⁶⁹ Existence donc plusieurs zones d'ombre que l'on doit éclairer rapidement et il faut que le DI et le DEL s'entendent rapidement, ne serait-ce que pour répondre au *FELT*, adjure Boyle, le 7 mai.⁷⁰ En effet, entre temps, le *FELT* reste en plan, attendant que l'autorité responsable à Ottawa y réagisse.

Vingt-quatre jours plus tard, le DEL pointe, parmi quatre options, celle qui ferait de sa direction le bureau de première responsabilité, au QGFC, en ce qui concerne l'enseignement des langues. Il s'appuie sur plusieurs facteurs dont le principal est que la DGGB est censée consolider sous elle tout ce qui a trait au B et B, au moins durant la phase initiale d'implantation d'une série de nouveaux programmes. Les autres arguments utilisés sont assez faibles. Ils parlent du grand dévouement qu'a le DEL au seul enseignement des langues et du fait que le Conseil du Trésor est contre la duplication des efforts.⁷¹ Or, on voit mal pourquoi une DEL qui se retrouverait sous une autre direction générale que la DGGB ne remplirait pas ces deux conditions.

Toujours est-il que le 7 juillet suivant est officiellement retenue la proposition ci-dessus, préparée par Fournier et le lieutenant-commander J.P. Godbout, tous deux de la DGGB. Déjà, depuis le 26 juin, le DEL est devenu le premier responsable de tout ce qui a trait à l'enseignement des langues dans les Forces.⁷² Dès lors, il faut voir ce que l'on fera du *FELT* et s'entendre également sur un *modus operandi* entre les secteurs spécialisés de Winnipeg et d'Ottawa.

On a pu retarder la rencontre inévitable autour du FELT en prétendant que les plans finals de B et B n'étaient pas prêts. Dans l'ignorance de ce que sera l'aspect biculturel du programme et surtout de ce que seront les véritables niveaux de recrutement des francophones, il est un peu illusoire de discuter de plusieurs des points soulevés par le FELT, a écrit Boyle (au nom de Dextraze) à Carr.⁷³ Mais, le Commandement de l'Instruction insiste et, finalement, le Chef du personnel envoie un message rappelant les difficultés qu'il y aurait à aborder plusieurs sujets tout en ajoutant que le colonel Hanna, DGBB adjoint, pourrait aller à Winnipeg, les 22 et 23 juillet, pour discuter des points suivants:

- *modus operandi* entre le CI et le QGFC;
- recommandations du *FELT* qui peuvent être abordées; et
- liens entre le DEL et l'ELFC.⁷⁴

Avant d'arriver à cette rencontre de juillet, revenons sur nos pas, à la date du 3 mars 1971. Ce jour-là, un message d'Ottawa a annoncé, à tous les commandements, la naissance du Programme d'enseignement des langues dans les bases (PELB). Ces cours, sous la supervision générale d'un professeur, offrent à l'étudiant l'occasion de développer par lui-même ses connaissances de la langue seconde. De cette façon, on compte décentraliser l'enseignement.⁷⁵ Comme on le remarque, on revient, par une méthode différente, à ce que l'Aviation avait fait durant des années; ce faisant, la centralisation, tellement encouragée à compter de 1963, doit être assouplie. Une des raisons qui explique ce retournement est la forte demande faite par les anglophones pour qu'on les aide à devenir bilingues, si le bilinguisme, comme plusieurs le croient, est pour devenir un critère de sélection au moment d'accorder des promotions.

Le 9 mars, parmi les objectifs de bilinguisme rendus publics par le Conseil du Trésor, s'en trouvent trois qui sont directement reliés aux cours de langues: il y aura de plus en plus de communications bilingues aux endroits, au Canada, où cela sera jugé nécessaire; des cours de langue seront offerts; il y aura augmentation du nombre de bilingues.⁷⁶ Fin mars, la DEL récidive avec un message dans lequel elle annonce que les professeurs pour le nouveau programme seront engagés par la Commission de la Fonction publique et que commenceront vers la fin septembre 1971, les cours dans les bases, administrés par les commandants et leurs officiers d'éducation, et qui permettront d'acquérir les rudiments de la langue seconde. On spécifie que la DEL

sera responsable de l'embauche, de l'instruction et de la supervision pédagogique des professeurs.⁷⁷

Deux mois plus tard, le mode de fonctionnement du programme est précisé. En vue de promouvoir le B et B, on créera dès septembre 28 centres d'enseignement des langues dans les bases au Canada et en Europe, en plus des cours offerts par l'ELFC et la Commission de la Fonction publique. À chacun des endroits, on trouvera un petit nombre de professeurs qui superviseront les progrès réalisés par chaque étudiant grâce à une demi-journée de rencontre par semaine en petits groupes. Le nombre de bases et de stations touchées augmentera peu à peu et, à l'automne 1972, la plupart auront ainsi été rejointes. L'étudiant devra fournir, hebdomadairement, au moins six heures de travail personnel, sur une période de 40 semaines. Ces 160 heures de travail — incluant les demi-journées — devraient l'amener à atteindre, lors d'un test, le niveau 2 ou 3, sur 5, (un B moyen ou faible, en 1987). Tout l'aspect pédagogique du cours relève, pour les Forces, de la DGBB/DEL. Mais les bases ont aussi des tâches: la sélection des étudiants, par exemple. Les 70 professeurs engagés pour les 28 centres initiaux se divisent comme suit: 67 enseigneront le français et 3 (2 à Valcartier et 1 en Europe) s'occuperont de l'anglais.⁷⁸ Ainsi, le paragraphe n. de l'annexe C est-il mis en marche dans des délais raisonnables. En fait, tout ce qui concerne directement ou indirectement l'enseignement des langues, comme la question de l'impact que devrait avoir le bilinguisme sur une carrière, dont nous avons parlé ailleurs, est bien pris en main à partir du QGFC à Ottawa.

D'autres événements, certains extérieurs au QGFC, viennent aider à desserrer l'étreinte que pensait logiquement avoir le CI sur toute l'instruction. Ainsi, le 16 juin 1971, le Conseil du Trésor approuve officiellement, bien que cela soit gardé sous le sceau de la confidentialité durant plusieurs semaines, la réorganisation qui fait émerger la DGBB. Il y a des conditions qui sont imposées à cette acceptation comme à celle de l'implantation du programme de B et B. La plupart de celles-ci veulent éviter la duplication des efforts du gouvernement. En ce qui concerne l'enseignement des langues, elles s'énoncent comme suit pour les Forces armées:

- utilisation des résultats des recherches du Bureau des langues de la CFP;
- consultation du Bureau quant à la préparation et à la structure des cours de langues;

- adoption du testing de la CFP, autant pour s'assurer de la capacité des candidats à entreprendre un cours que pour déterminer à quel niveau il peut les commencer; et
- usage des techniques d'évaluation et de performance de la CFP ainsi que de ses niveaux de connaissance de la langue seconde.

Il est aussi entendu que les Forces armées réviseront, après un an, leurs cours pour en vérifier l'efficacité et la pertinence par rapport au milieu de travail; qu'elles ne chercheront pas à atteindre, par le PELB, un niveau de connaissance supérieur à 1 sur l'échelle de 4 de la CFP; que tout cours destiné aux niveaux 2, 3 et 4, sauf celui d'anglais de 14 semaines offert à Saint-Jean aux recrues francophones, tombera sous la compétence de la CFP.⁷⁹

Comme on le constate, l'initiative sort des mains des Forces pour se concentrer dans celles de la CFP et cela, suivant une ligne tracée dès 1967. À la DEL, on tient d'ailleurs à maintenir un lien avec le Bureau des langues et on accepte de bon coeur les conditions mentionnées plus haut qui semblent raisonnables dans cette période de sévères restrictions budgétaires imposées aux Forces.⁸⁰

Toujours en juin, la DEL continue d'organiser son réseau de travail avec les commandements et les bases afin qu'en septembre les nouveaux cours puissent démarrer du bon pied.⁸¹ Le 7 juillet suivant, dans la foulée du Livre Blanc qui sera publié dans quelques semaines, le ministre Donald Macdonald écrit à Gérard Pelletier, Secrétaire d'État, pour lui signifier que le budget du ministère est d'abord et avant tout basé sur ses activités reliées à la souveraineté et à la sécurité du Canada. Dans des documents annexés à sa lettre sont exposés les coûts des cours de langue selon qu'ils seront entièrement défrayés par le ministère ou par la CFP. Mais, de toute façon, ajoute Macdonald, l'amélioration du B et B à la Défense passe par un enseignement des langues dont les coûts ne doivent pas, et ne peuvent pas, être soutenus par l'actuel budget du ministère.⁸² Simultanément, on prend des mesures à Ottawa pour que les professeurs du PELB aillent à Saint-Jean se familiariser avec les cours avancés qui sont donnés à l'ELFC et avec la vie militaire, en particulier celle des recrues de l'ELFC.⁸³ Le 15 juillet, le Conseil du Trésor approuve par ailleurs les fonds nécessaires au fonctionnement du PELB⁸⁴ et un communiqué de la Défense, du 23 juillet, rend public le PELB dont les centres ne remplaceront pas l'ELFC, dit-on, mais la compléteront.⁸⁵

Dans tout cela, le CI à Winnipeg a été laissé de côté: au mieux, a-t-il été parfois consulté. Le commandement reste attaché aux cours de langue, bien sûr, mais son emprise est plutôt faible sur la partie planification. Il est là pour implanter les directives et gérer les cours offerts par l'ELFC qui, en 1971 par exemple, verra passer environ 480 étudiants dans son cours de français avancé.⁸⁶

Il participe également dans l'étude de solutions aux problèmes que le recrutement accéléré de francophones va créer. Au printemps 1971, on anticipe ce qui doit se passer à partir de 1972. En résumé, au courant de l'année 1972, le dégonflage des effectifs des forces, ordonné en 1968 par le gouvernement, devrait être terminé. À partir de ce moment, le recrutement, laissé plus ou moins en plan durant quatre ans, reprendra de plus belle: 9 000 recrues sont prévues pour l'exercice financier 1972/1973, 9 400 dans les années subséquentes. Or, afin d'atteindre au plus vite les 28%, le pourcentage de francophones sera très élevé, même s'il n'est pas encore fixé de façon définitive. À l'instruction de base en français s'ajouteront les cours d'anglais à ces recrues mais aussi les cours de français et d'anglais avancé aux anglophones et francophones respectivement. Or, toutes ces activités se passent à Saint-Jean. L'ERFC et les cours de base en anglais accapareront environ 831 lits, à la fois, en 1972-1973, et 1 906 par la suite: on ne peut actuellement en accueillir plus de 1 204, dans des espaces originellement prévus pour 992 personnes. D'autre part, malgré les résultats que devrait obtenir le PELB, on estime que pour atteindre les buts de bilinguisme des Forces l'ELFC devra accueillir environ 2 400 étudiants, alors qu'elle n'a d'espace que pour...190.* Il y a donc un problème de logement majeur qui doit être résolu.⁸⁷

Dans ce domaine bien terre à terre, le Directeur de l'Instruction est celui qui, à Ottawa, produit l'expertise nécessaire en relation avec le Commandement de l'Instruction à Winnipeg. Parmi les solutions envisagées, on trouve la suivante: former toutes les recrues (anglophones ou francophones) à Valcartier; y loger également l'École technique des Forces canadiennes; et, construire une super-école des

* Entre 1971 et 1976, il faudrait, selon des projections sommaires, former 3 000 anglophones et 300 francophones bilingues, à différents niveaux. Entre 1976 et 1980, ces estimations passent à 4 000 et 1 000 respectivement. En comptant sur le fait que le PELB et certains cours de la CFP, auxquels on envoie des militaires, produiront des bilingues parmi les anglophones, et que les francophones seront en très petit nombre dans les cours avancés d'anglais, on est arrivé à 2 400 places comme estimation raisonnable.

langues à Saint-Hubert. Cela amènerait la fermeture des bases de Cornwallis et de Saint-Jean.⁸⁸ Or, deux objections s'élèvent. Le CED, on le sait déjà, préfère concentrer en un même lieu les cours techniques anglais et français dans une spécialité donnée; comme les cours en anglais se donnent déjà tous hors Québec, l'idée de l'ETFC à Valcartier ne lui plaît guère. Mais, surtout, il y a l'avertissement du ministre, transmis par le VCED, de ne fermer aucune base en ce moment.⁸⁹

Même si l'option Valcartier — Saint-Hubert avait été retenue, il aurait fallu un minimum de deux ans pour la réaliser et ce, après que toutes les approbations eussent été données. C'est pour cela que lors de cette réunion du 9 juin, à Ottawa, la recommandation principale est accompagnée de plans d'urgence à court terme qui permettraient de modifier des édifices, surtout à Saint-Jean, pour qu'ils puissent accueillir les recrues, des stagiaires au cours de base d'anglais et le supplément de personnel militaire et civil requis. Quant aux cours de langue découlant des buts de la politique du B et B, on devra continuer de compter, jusqu'à ce que la nouvelle école indispensable de Saint-Hubert soit construite, sur ce qui existe, soit l'ELFC, les cours de la CFP et le PELB qui démarrera sous peu.⁹⁰ À noter que les plans que Allard avait mis de l'avant en 1969, alors qu'il voulait concentrer l'ERFC, l'ETFC et l'ELFC à Valcartier, viennent de subir un dur coup. La vision d'Allard incluait la fermeture de Saint-Jean, qui est impensable en 1971, a dit Macdonald. D'où les décisions qui seront prises en ce 9 juin:

- le Commandement de l'Instruction se penchera à nouveau, dans le but de les réduire, sur la question des coûts liés à l'accueil d'un afflux de recrues auquel on n'est plus habitué depuis quatre ans (du côté francophone, jamais en temps de paix n'avait-on reçu le nombre de recrues que les prévisions avancement);
- on préparera un plan détaillé pour l'ELFC de Saint-Hubert;
- on prévoira le nombre de postes civils et militaires nécessaires à l'instruction des recrues en 1972-1973, mais à l'intérieur des effectifs déjà en main (pas question d'aller au Conseil du Trésor demander des accroissements);
- on préparera une lettre, que le ministre signera, à l'intention du Secrétaire d'État, afin que celui-ci la reçoive avant que le

Livre Blanc soit étudié par le Cabinet,* dans celle-ci, il faudra clairement séparer les cours d'anglais aux recrues francophones, que les Forces ont fournis depuis longtemps, de ceux liés aux nouveaux objectifs du B et B.⁹¹

La solution que préconisera le Commandement de l'Instruction, qui était à l'origine du document présenté le 9 juin au Comité consultatif du CED, sera de réaménager le cours de base d'anglais aux recrues en deux phases: une de 16 semaines à Saint-Jean et l'autre de huit semaines à différentes bases du commandement (Halifax, Borden et Kingston). Les coûts des rénovations qui devraient alors être entreprises à Saint-Jean et Cornwallis, seraient réduits de moitié, par rapport aux projections du 9 juin qui reposaient sur la division des recrues francophones entre Saint-Jean et Cornwallis. La réduction vient du fait que la dispersion des stagiaires en cours de langue se fera dans des bases suffisamment équipées à cet effet et où peu de cadres supplémentaires seront nécessaires. Cette solution sera retenue et l'approbation lui viendra d'Ottawa, le 29 juillet 1971.⁹²

Les 22 et 23 juillet, lors du passage du colonel Hanna à Winnipeg, ce problème de logement est un point à discuter. Hanna est accompagné dans ce déplacement du lieutenant-colonel Tousignant, du major Taschereau et du major Clements, de la DI. Pour sa part, le général Carr se fait entourer, durant les échanges, de plusieurs adjoints dont les colonels Lagacé (LADIF) et V. Ménard (commandant de la base de Saint-Jean) ainsi que de Mayhood.

Grâce au procès-verbal qu'a rédigé Hanna, le 28 juillet, et à une lettre du 30 juillet 1971, du général Carr, nous avons une bonne idée du déroulement de la conversation. Sur les faits et sur l'atmosphère régnante durant les échanges, les deux documents se recourent. Donc, le 23 juillet à 9 h. la réunion débute. Hanna prend soin de féliciter les auteurs du rapport *FELT*. Il présente aussi les mandats de la DGBB, de la direction des Plans et recherches et de celle de l'Enseignement des langues.

Le DEL, comme le sait déjà Carr, est le Bureau de première responsabilité, au QGFC, pour l'enseignement du français et de l'anglais dans les Forces, ce qui inclut le contrôle des objectifs et du contenu des cours. En collaboration avec la Commission de la

* Cette lettre, que nous avons déjà mentionnée, sera envoyée au ministre le 17 juin et passablement retouchée par ses soins avant d'aller à Pelletier, le 7 juillet.

Fonction publique, il doit assurer l'utilisation la plus efficace possible des facilités, fonds et personnes qui permettra de satisfaire aux exigences de l'enseignement des langues aux militaires en:

- coordonnant l'enseignement dans les bases mais, aussi, la recherche et les projets pertinents;
- développant la méthodologie des cours et les techniques d'enseignement, tout en supervisant l'application de ces dernières;
- supervisant, gérant et évaluant les ressources institutionnelles;
- exerçant le contrôle pédagogique sur les professeurs, incluant leur sélection, recrutement, instruction et supervision pédagogique.

Lorsque Carr intervient, c'est d'abord pour noter que c'est la toute première réaction qu'il reçoit du QGFC concernant le rapport *FELT*, faisant ainsi référence à l'ouverture de la présentation de Hanna sur ce très important sujet. Il ajoute, dans sa lettre, que Hanna et son personnel peu nombreux doivent être félicités pour avoir commencé à implanter les recommandations de ce rapport qui pouvaient l'être. Cet euphémisme laisse de côté le fait, pur et simple, que les décisions d'implantation d'idées contenues dans le rapport ont souvent été prises avant même que ce document ne soit prêt et de façon totalement indépendante.

Carr ne se cache pas pour exprimer avec force certaines de ses convictions, la première étant que le DEL devrait être sous le DI plutôt que la DGBB, car l'enseignement des langues ne peut être séparé du reste de l'instruction. En cela, Carr semble donner une valeur opérationnelle à la connaissance des deux langues alors que nous savons que le français ne recevra une consécration mitigée comme langue opérationnelle qu'en 1974. Et ce ne sera qu'en 1981 que le colonel Paul Addy, se faisant le propagandiste du français à titre de nécessité opérationnelle dans les forces, tentera aussi de faire entrer dans la pratique ce que la théorie avait émis sept ans plus tôt. Toujours est-il que Carr note que selon l'ébauche de description du mandat du DEL, celui-ci aura à la fois des fonctions de planificateur, de décideur et de gestionnaire. En corollaire, pense Carr, il restera bien peu de responsabilité au CI. Or, depuis sa naissance, le Commandement de l'Instruction a beaucoup fait dans l'enseignement des langues et il n'est pas prêt à accepter la Commission de la Fonction publique

comme maître dans ce domaine, puisqu'elle n'est probablement pas au niveau du Commandement. Les directives du Conseil du Trésor du 16 juin, que Hanna a lues durant la réunion, sont claires quant à la coordination inter-ministérielle qui doit exister dans l'enseignement des langues officielles du pays; mais, les Forces, par l'ELFC, le CI et la DGBB (si le DEL y reste) devraient être présentes auprès de la CFP.

Quant au Programme d'enseignement des langues aux bases, le CI en appuie le principe. Mais le DEL n'a absolument rien à faire directement avec l'ELFC. Carr est irrité par le fait que Taschereau ait organisé directement avec l'École des langues le séjour de familiarisation à Saint-Jean des professeurs destinés au PELB. On doit suivre la voie hiérarchique et seul le CI peut demander à ses unités — dont l'ELFC — d'accomplir telle ou telle tâche. Sur ce point, Hanna et Taschereau ont promis de ne pas récidiver.

Can désirerait que les cellules d'enseignement à venir tombent sous l'ELFC — et donc son commandement. Taschereau pense que cela pourrait venir plus tard: jusqu'à maintenant, c'est lui qui a tout fait et il vaut mieux s'en tenir à cela.

Enfin, bien sûr, on aborde brièvement la solution proposée en juin par le CI pour faire baisser le nombre de stagiaires à Saint-Jean et, là-dessus, Hanna promet une réponse rapide.⁹³

Durant l'été, Carr sera muté à Ottawa et remplacé par Milroy. Ainsi, lorsque le major-général Laubman signe, le 28 septembre 1971, au nom de Dextraze, une réponse à la lettre de Can du 30 juillet, c'est à un nouvel interlocuteur qu'il s'adresse. La missive de Laubman n'est qu'un résumé de ce que Hanna avait laissé entendre à propos du FELT: sur les points de grande envergure on ne peut rien faire tant que la politique biculturelle n'aura pas été entérinée; les autres recommandations sont déjà en voie d'implantation. Quant aux liens entre le QGFC et les unités du CI, ils suivront à l'avenir la voie hiérarchique normale.

La réunion de juillet a été productive et a clarifié bien des points reliés aux responsabilités et aux intentions de chacun. Laubman salue bien bas les auteurs du rapport *FELT*;⁹⁴ maintenant que la face de Mayhood et du CI est sauvée, ce rapport peut disparaître des préoccupations de tous. Simultanément, il est indéniable que le QGFC, par sa DGBB et surtout sa DEL, prendra de plus en plus de place dans l'enseignement des langues, écartant de son chemin le CI qui, sauf en ce

qui concerne les cours d'anglais aux recrues, en sera plus ou moins réduit à gérer les arrivées et départs des étudiants ainsi que leur testing.

Sur ce, arrive monsieur Letellier à titre de DGBB. Entre août 1971 et la fin de 1972, plusieurs aspects touchant à l'enseignement des langues retiendront son attention.

L'acceptation donnée en juillet de la partition du nouveau cours d'anglais aux recrues francophones était accompagnée d'une demande d'étude de toute la question par le DI. La situation, à l'été 1971, peut se résumer ainsi. Les francophones destinés à servir en milieu français (en général, les armes de combat de l'armée de terre) ne reçoivent aucun cours d'anglais. Par contre, ceux qui doivent aller suivre des cours techniques en anglais reçoivent 23 semaines d'anglais et ceux qui se dirigent vers un cours du FRANCOTRAIN offert en milieu anglophone doivent consacrer 19 semaines à l'étude de cette langue. Le CI propose, à la place, un seul type de cours: 24 semaines, dont 16 à Saint-Jean et huit dans des bases anglophones (Halifax et Borden). On s'entend généralement pour dire que le manque de logement est la principale cause de cette division. A cela, le DEL dit préférer un cours de 20 semaines (plutôt que de 24) préparé et donné par la Commission de la Fonction publique, plutôt que par le CI. A la fin de septembre 1971, le DI penche pour le cours de 24 semaines, tel qu'il existe plus ou moins déjà (en fait, il était de 23 semaines); mais, il fait remarquer que ce cours n'a aucune norme et que la proposition voulant que la Commission prenne la relève mérite étude.⁹⁵

Ce rapport va à Letellier qui en accepte les grandes données pour le moment, se réservant d'aborder, avec le Bureau des langues, la question d'un cours qui viendrait de cet organisme et de préparer, avec le DI et le CI, les normes que le cours de 24 semaines devraient atteindre. Il propose aussi que les deux écoles complémentaires prévues, à Halifax et Borden, deviennent des sous-unités de l'ELFC.⁹⁶ Normes et sous-unités verront le jour. Qui plus est, en janvier 1972, on expérimentera à l'ELFC l'enseignement de l'anglais aux recrues, en utilisant le contenu d'un cours et la méthodologie du Bureau des langues.⁹⁷

Neuf jours après que cette entente ait été avalisée par le CI, Letellier écrit à l'adjoint du commodore D.S. Boyle pour proposer un amendement aux divisions des responsabilités intervenues, au début de juillet, entre le DEL et le DI. En effet, toute la phase des cours de langue anglaise aux recrues, qui était restée avec le DI, serait transférée

au DEL, sauf en ce qui concerne les questions d'administration du personnel [logement, instruction militaire faisant partie de ces cours de langue, personnel d'appui, etc ...].⁹⁸ Le 23 décembre, le colonel Hutchins rétorque que le DEL devrait devenir le seul interlocuteur, au QGFC, pour tout ce qui concerne ces cours, même leur partie administrative, et que le DI fournira toute la collaboration nécessaire, surtout en ce qui regarde l'administration.⁹⁹ Il est aussi entendu que cette responsabilité inclut d'informer complètement toutes les agences concernées (dont le CI) de tout changement pouvant survenir.

Ainsi donc, le DEL contrôle maintenant tout l'enseignement des langues. Par exemple, en mai 1972, le projet *English for Today* du CI, est abandonné pour faire place à *Contact Canada*, du Bureau des langues. Le cours se fera sous la supervision générale de la DGBB (DEL). Comme solution provisoire, c'est-à-dire en attendant qu'une ELFC nouvelle et agrandie soit construite, on a décidé qu'il se déroulerait en deux phases. Les écoles de Halifax et de Borden, qui seront chargées d'une des phases, tomberont sous le contrôle pédagogique de l'ELFC tout en étant traitées, au niveau administratif, comme des unités intégrales de la base de Borden et de la *Fleet School*, toutes deux dépendantes du CI.¹⁰⁰

La résistance du CI, face à ce qu'il considère comme un empiètement, ne s'arrête pas à l'été 1971. En mars 1972, le major-général Milroy envoie à Ottawa un long document, intitulé *English Language Training for Francophones*, qui prétend s'attaquer à la question de l'utilisation des francophones ayant atteint le 3^e niveau dans leur formation (QM-3). La solution passe par une approche globale des forces, dit Milroy. Comme on s'en doute, les résultats des réflexions du CI sont, en fait, une nouvelle tentative d'imposer son plan de B et B.¹⁰¹ À Ottawa, c'est la frénésie parmi ceux qui ont travaillé à la proposition que l'on soumettra au Conseil du Trésor dans un mois. Le Directeur-général adjoint — Planification, besoins et production, le colonel MacGregor, et le lieutenant-colonel Tousignant de la DGBB, font des commentaires polis dans le premier cas, franchement acerbes, dans le second, alors que Tousignant laisse entendre que Milroy et ses adjoints eussent mieux fait de se taire.¹⁰²

Liées à cette prise en main du secteur de l'enseignement des langues en tant qu'aspect du B et B dans les Forces, se trouvent plusieurs questions. La plus visible dans les dossiers est celle du renouvellement de l'entente de 1967 entre la CFP et le MDN. Plusieurs

discussions ont lieu à compter de l'automne 1971¹⁰³ qui servent, avant tout, à préciser les vues de chacun et, par le fait même, à détailler ce qui avait prévalu depuis 1967. Malgré l'importance du sujet, nous nous contenterons de résumer l'entente à laquelle les deux parties sont arrivées, le 13 mars 1972, qu'ils ont soumise le 28 au Conseil du Trésor qui, pour sa part, l'a entérinée le 25 mai suivant.¹⁰⁴ Mais, la requête faite au Conseil du Trésor, en mars, n'entrera en vigueur qu'après l'acceptation du Programme visant à accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes.¹⁰⁵

Il sera intéressant pour le lecteur d'apprendre qu'en mai 1972 les anglophones unilingues de la Défense, qui sont mêlés à ce dossier, doivent attendre la traduction officielle de l'entente CFP-MDN, intervenue en mars, celle-ci ayant été rédigée en français.¹⁰⁶ En résumé, elle dit:

«De façon générale, les Forces canadiennes, par l'intermédiaire de l'École des langues des Forces canadiennes (ELFC), se chargeront d'assurer les installations matérielles nécessaires à l'enseignement des langues, de garantir la présence du nombre convenu d'étudiants, et de veiller à ce que les résultats soient conformes aux objectifs du MDN. Le BLCFP* se chargera d'assurer les services d'enseignement des langues en fonction des besoins et des objectifs du MDN en matière de bilinguisme.»¹⁰⁷

En termes plus concrets, cela signifie que le Bureau des langues s'occupe de la recherche entourant les cours, de leur perfectionnement ainsi que de leur adaptation aux besoins du ministère de la Défense. À cette fin, le Directeur du programme des Forces canadiennes, au sein du Bureau, consulte le commandant de l'ELFC qui lui fournira les indications précises sur les besoins spécifiques des forces et, le cas échéant, du personnel militaire d'appui. Le Bureau mènera les recherches sur les méthodes d'évaluation des connaissances des langues secondes pour l'usage de l'ELFC (tests d'aptitude, de classement et de rendement) et il aidera les forces à mettre au point les tests de compétence linguistique dont les résultats serviront à la gestion du personnel militaire.¹⁰⁸

En plus de fournir les locaux et le matériel, les forces énonceront le degré de compétence pour chaque métier, catégorie, grade et classification. Des études, faites en commun avec le Bureau des langues, préciseront le niveau de compétence à atteindre à la fin de chaque

* Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique.

étape du programme ainsi que les normes de réussite escomptées. Les forces évalueront la compétence linguistique de leurs employés:

- à l'enrôlement ou avant l'inscription aux cours de langue;
- à la fin de la formation linguistique; et
- en d'autres occasions.

Elles fourniront aussi, au directeur du programme, toutes les statistiques dont il pourrait avoir besoin concernant les connaissances linguistiques de ses militaires et fixeront la durée des cours de langue en fonction des objectifs établis. Les résultats des tests sur la compétence linguistique conduits durant ou à la fin des cours seront transmis au directeur du programme des forces canadiennes afin qu'il puisse, si nécessaire, modifier l'enseignement.¹⁰⁹

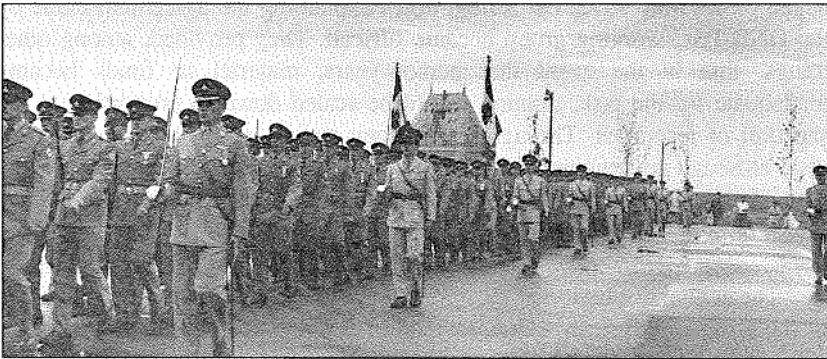
Enfin, il est entendu que, dès la signature de l'entente, un transfert d'années-personnes (347) et de fonds (4 887 100 \$ pour l'année 1972-1973) se feront de la Défense vers la Commission de la Fonction publique.

Parmi ces 347 postes se trouvent 35 militaires (34 professeurs et un en appui à l'enseignement) qui, au cours des mois suivants, quitteront l'ELFC, abandonnant tout le terrain de l'enseignement aux civils. Des militaires resteront cependant chargés d'une partie de la recherche et du développement des cours ainsi que de la préparation des tests adaptés aux forces.¹¹⁰

Les turbulences créées par cette entente comprennent les craintes de civils qui enseignent à l'ELFC, depuis sa création, (souvent, pour les Forces, depuis bien plus longtemps) sans détenir les qualifications de base exigées par le Bureau des langues, entre autres, un diplôme universitaire. Encore une fois, les Forces ne se montrent pas très avisées dans la partie informative de leur rôle, puisqu'elles attendent que les craintes soient exprimées par le syndicat avant d'offrir des assurances. En effet, écrit-on à J.H. Barron, adjoint au Sous-chef du personnel civil, le 21 février 1972, la proposition à l'étude inclut des garanties quant aux droits et privilèges des employés qui pourraient être affectés par les changements envisagés.¹¹¹ En juin, lorsque Hanna ira à Saint-Jean animer une séance d'information, il sera encore plus clair: les 27 professeurs non qualifiés, selon le Bureau des langues, ne seront remplacés suivant les critères du Bureau qu'au fur et à mesure de leurs départs volontaires (retraite, nouveau poste ailleurs, par exemple).¹¹²



Ex élève-officier du Collège mili-taire royal de Saint-Jean, qu'il commanda plus tard, le lieutenant-général Richard Evraire, CD, fut le premier Canadien français à commander le Collège de la Défense nationale, à Kingston, entre 1984 à 1986.
(UPFC/REP 78-64)



Défilé du Royal 22^e Régiment sur les Plaines, à Québec, après une prise d'armes à l'occasion de la remise des nouveaux drapeaux, en août 1969.
(Archives, Régie du R22^eR)

Le syndicat n'est d'ailleurs pas seul à se plaindre d'être laissé dans le noir: le Commandement de l'Instruction exprime aussi son mécontentement quant au fait que l'entente sera signée avant qu'il ait pu émettre certaines réserves. Le Chef du personnel interviendra alors pour dire clairement, par un message, que toute la négociation se fait en son nom, du côté militaire, par le DGBB; qu'il est entièrement satisfait du travail accompli; que lors de la phase d'implantation, le CI sera impliqué et que, ce moment venu, il s'attend à une collaboration pleine et entière.¹¹³

Deux derniers petits points concernant l'entente. Premièrement, lors d'une réunion, tenue le 14 janvier 1972, à Winnipeg, à laquelle Hanna était présent, on a abordé la question de l'utilisation de l'ELFC par le personnel civil du ministère qui ferait l'apprentissage d'une langue seconde: on se souviendra que le groupe de travail de Taschereau, en 1969, avait appuyé un tel projet. En 1972, il n'est tout simplement plus pensable de soutenir une telle solution, l'ELFC ne pouvant déjà pas répondre à la seule demande militaire.¹¹⁴

Enfin, une fois toute la paperasse prête, les conseillers juridiques du Conseil du Trésor prétendent qu'il faudra un décret gouvernemental pour entériner le transfert final des années-personnes et du matériel de la Défense à la Commission de la Fonction publique. Cette affaire traînera jusqu'en 1973, ce qui aura le don d'impatisser Letellier et de retarder la mise en marche officielle de l'entente bien que, dans la pratique, les choses soient allées d'elles-mêmes.¹¹⁵

En fait, dès le 23 mai 1972, commencent des réunions de coordination entre la Défense et le Bureau des langues. Le 5 juillet, des notes explicatives de l'entente, sur lesquelles le groupe de travail MDN-CFP s'est entendu, deviennent officielles. On y prévoit, entre autres, qu'advenant le cas où les années-personnes, le matériel ou les fonds ne suffisaient plus à la tâche, l'ampleur de l'enseignement fourni serait réduite en proportion de l'insuffisance de ressources. L'accord, y lit-on, sera reconduit d'une année à l'autre, bien que la politique du gouvernement semble lui donner une certaine permanence. De toute façon, si l'une ou l'autre des parties désirait y mettre un terme, il faudrait qu'elle fournisse à l'autre un préavis d'un an.¹¹⁶

La discussion annuelle de l'accord sera quelque peu précipitée en 1973, du fait d'une réorganisation du Bureau des langues qui, plutôt que de garder le Programme des forces comme unité, l'a fait disparaître. À

la place, est apparue à Ottawa une Direction des opérations en région. Le commandant de l'ELFC, le colonel J.G. Forth, s'inquiète: qui sera son interlocuteur? Le nouveau directeur adjoint régional, en poste à Saint-Jean? Si oui, on aura ajouté un intermédiaire entre lui-même et le vrai patron, c'est-à-dire, celui qui était le Directeur du programme de l'enseignement des langues pour la Défense et qui est devenu le Directeur des opérations en région, ce qui l'amènera à passer trois jours sur cinq à Ottawa, loin de Saint-Jean, y déléguant son travail à un adjoint. Les cours donnés hors de Saint-Jean tomberont sous huit gestionnaires régionaux, s'ils relèvent du programme d'enseignement dans les bases, et sous trois, si l'on parle des cours d'anglais offerts aux recrues (Saint-Jean, Halifax et Borden). Or, explique Hanna lors d'une réunion du 27 juillet 1973, la Défense est un client du Bureau des langues: si l'on ne lui offre pas les services attendus, ce client se plaint. Quel genre d'interaction pourra-t-il y avoir entre le commandant de l'ELFC et les huit gestionnaires régionaux? Sera-ce mieux et plus rapide que la relation directe que le commandant avait avec le Directeur du programme des Forces, qui avait son bureau à Saint-Jean?

La Défense en a contre l'élimination du poste de Directeur du programme des Forces, au Bureau des langues, et de celui de Coordonnateur du PELB, alors que le système mis en place voici à peine quelques mois n'avait pas encore fait ses preuves.

M. Gerry Duclos, de la Commission, trouve que la présentation verbale et écrite de la Défense est un peu dure. Tout en comprenant les inquiétudes des militaires, il croit que la réorganisation leur offrira de meilleurs services (16 conseillers pédagogiques, plutôt que huit, par exemple) et que le lien professeur-étudiant ne sera pas touché. Finalement, il est entendu que le nouveau système sera testé durant les quatre derniers mois de 1973; s'il n'était pas plus efficace, aux yeux des Forces, que le précédent, Duclos réagirait aussitôt en nommant un responsable du seul programme des Forces qui se rapporterait directement au Directeur des opérations en région. Le poste de coordonnateur du PELB, qui n'est pas encore comblé, le sera tout de suite. Le gestionnaire régional de Saint-Jean aura un mandat lui permettant d'exercer certaines responsabilités sur les écoles de Borden et Halifax.¹¹⁷

On constatera, par cet épisode, que les Forces ne sont pas le seul organisme gouvernemental à informer trop tard les principaux concernés par des changements. L'époque et le sujet de l'enseignement des langues sont tous deux propices à la constitution «d'empires», comme le dit le jargon de la Fonction publique. Dans les Forces, le Commandement de l'Instruction, on l'a vu, s'est départi avec peine de ce domaine prometteur. La Commission de la Fonction publique, non seulement à la Défense, mais dans tous les ministères, en fait maintenant son pain quotidien. Il est normal que son organigramme se trouve retouché au moment de la prise en charge effective du programme des Forces. Mais, des changements aussi importants que ceux mentionnés ci-dessus ne se font pas facilement et il est curieux que ce ne soit qu'au printemps 1973 que la DGGB soit tombée sur l'affaire alors que les Forces armées, en général, forment le plus gros utilisateur des services de l'enseignement des langues.

Une partie de l'explication entourant cette incongruité peut se trouver dans les nombreuses activités accaparantes dans lesquelles la DGGB est alors mêlée, dont la fameuse tournée d'information. Une raison complémentaire peut être dans le fait qu'à l'automne 1972, le bureau du DEL soit passé sous la Direction générale de l'éducation et de l'instruction, c'est-à-dire qu'il est revenu auprès de la Direction de l'Instruction, dont dépendait, auparavant, l'enseignement des langues. Ce qui remet en cause le fragile arrangement entre le DI et la DGGB. En juin 1973, Letellier se sent obligé d'écrire au Chef du personnel pour redéfinir les frontières. La DGGB, écrit-il, est responsable du développement de la politique de l'enseignement des langues, de la supervision, de l'implantation de celle-ci ainsi que des progrès faits vers les buts du bilinguisme du ministère et dans l'enseignement des langues, alors que le Directeur de l'enseignement des langues fait implanter ces directives. Afin que tout fonctionne bien, il faut une coopération et la DGGB s'est assurée, de son côté, d'une présence de la DEL à toutes les réunions portant sur le projet, en plus de lui envoyer copie de la correspondance qui s'échange. Letellier demande que le DEL fasse de même vis-à-vis ses adjoints et lui-même.¹¹⁸ Plus tard, Letellier écrira: «... le major Taschereau et moi, [...], nous nous occupons de cultiver nos relations avec le bureau des langues de la CFP... Taschereau le faisait de façon plus assidue et personnelle.»¹¹⁹

Ce changement fait renaître de vieux problèmes et, en juillet, le brigadier-général K.C. Lett, commandant du CI, écrit au QGDN pour

indiquer que la confusion existe quant aux liens entre son commandement, le DEL et le DGGB.¹²⁰

Principales activités reliées aux cours de langue seconde

Au centre de ces considérations, qui ont leur importance en ce qui concerne l'enseignement des langues secondes, se trouve le programme de 1972, les objectifs qu'il préconise et les moyens qu'il propose pour les atteindre. Onze des quarante-cinq activités du programme, soit près de 25% de celles-ci, sont reliées directement à l'enseignement des langues.

L'une d'elles, reconnaissant que l'acquisition d'une langue seconde est un processus coûteux, voudrait qu'une directive soit préparée afin que les diplômés des différents cours soient affectés dans des postes où leurs nouvelles connaissances pourraient être utilisées.¹²¹ En faisant le bilan, plus loin, nous aurons l'occasion de constater que ce vœu, exprimé avant 1972, restait encore pieux en 1987 et ce, malgré des efforts louables allant dans le sens prescrit.¹²² En effet, si les critères de sélection et d'utilisation ultérieure sont faciles à appliquer dans le cas des quelques officiers supérieurs suivant le cours d'un an, à Québec, avec leur famille, la situation se complique lorsqu'on doit traiter du cas de milliers d'individus de tous grades et métiers, tout en tenant compte des réalités opérationnelles.

Une autre activité consiste à obtenir du Conseil du Trésor des années-personnes supplémentaires qui serviront à compenser une partie des postes que les forces consacreront au bilinguisme.¹²³ En somme, si le nombre de postes alloués aux forces pour accomplir leurs tâches principales est de 83 000, le Conseil du Trésor pourrait remonter ce plafond de quelques centaines afin de permettre des cours de langue à plus de militaires ainsi que l'accomplissement de tâches reliées au B et B dans les forces, sans que l'efficacité opérationnelle de celles-ci soit trop affectée. Par son programme présenté au Conseil du Trésor, les forces ont ainsi obtenu 536 années-personnes militaires (plus 160 civils). Letellier en discute dans ses mémoires.¹²⁴

Encore quatre autres activités font état de cours subventionnés pour environ 120 personnes par année et d'une participation accrue de la Commission de la Fonction publique dans l'enseignement des langues secondes, soit parce qu'elle acceptera jusqu'à 590 militaires dans ses

propres cours, soit par sa présence à l'ELFC et dans le PELB, qui a été concrétisée par l'entente de 1972 dont nous avons déjà parlé.¹²⁵

Deux autres activités, sous la section C du programme, traitent du testing et sont reliées à une autre, celle-là dans la section A, qui s'intitule «Désignation des postes bilingues dans les Forces».¹²⁶ Nous avons déjà touché indirectement à toute cette problématique. En somme, il s'agit, dans le dernier cas, de déterminer combien de postes nécessitent que leur occupant soit bilingue et quel est le niveau de bilinguisme requis dans chacun. Le testing, pour sa part, permet de déterminer avec assez de précision qui, parmi ceux qui sont testés, est bilingue et à quel niveau. Nous n'allons pas poursuivre très avant dans ces deux domaines. Signalons tout de même quelques faits qui, malgré leur importance, ne seront pas l'objet direct de notre propos actuel.

Une désignation des postes qui seraient occupés par des officiers bilingues avait déjà été tentée, de façon officieuse, en 1965, et ses résultats, publiés dans le rapport sur les officiers du major-général Anderson [voir chapitre 7, tome I, p. 205]. Différentes tentatives plus approfondies, tenant toujours compte des nouvelles réalités qu'implique l'instauration d'un bilinguisme de plus en plus poussé au Canada, auront lieu par la suite, jusqu'à ce que la Résolution du Parlement de 1973 vienne établir des critères sur lesquels les militaires se baseront pour refaire l'opération. Cette dernière tentative a été très bien racontée par Letellier¹²⁷ alors que les traces laissées par les précédentes se retrouvent dans les archives du ministère.¹²⁸

Ces différentes opérations, qui se dérouleront entre 1967 et 1973, ne se feront pas facilement. Au cours des premiers efforts, plusieurs ont voulu confondre cette désignation avec les 28% de francophones.¹²⁹ À d'autres moments, on a cherché à assouplir les critères émis par le QGDN, à un point tel, qu'en septembre 1967, le colonel Letellier a dû aller à la base de Saint-Jean pour faire comprendre aux autorités en place qu'il était impossible qu'elles n'aient trouvé aucun poste bilingue, ce qui était une manière de protéger l'unilinguisme anglais qui prévalait assez ouvertement dans cette base.¹³⁰ Au printemps 1971, au moment d'une nouvelle ronde de désignation de postes bilingues lancée par Ottawa, c'est au tour du commandant de la Force mobile de devenir un tenant de la souplesse. Selon lui, il y aurait deux catégories de postes bilingues. Les premiers, où le bilinguisme est nécessaire en tout temps, seraient désignés en permanence dans le rôle de l'unité. Par contre, à l'intérieur d'un secteur donné, on pourrait juger qu'avec un

pourcentage déterminé de militaires bilingues, il serait possible d'offrir tous les services requis dans les deux langues. Dans ces cas, la proportion requise de bilingues serait respectée dans l'ensemble, mais aucun poste particulier ne serait désigné bilingue.¹³¹ À Ottawa, on résiste à cela pour des raisons techniques. En effet, en fonction du travail des gérants de carrière, il est beaucoup plus facile d'avoir à remplir tel ou tel poste qui exige des compétences précises dans l'effectif d'une base, que des quotas mal définis. En principe, on peut préparer des mois à l'avance la personne destinée à remplir une fonction exigeant le bilinguisme en complétant, si nécessaire, ses connaissances professionnelles par un cours de langue.

Reste que la désignation des postes, terminée pendant l'été 1971, était loin d'être parfaite. En septembre 1971, une enquête ministérielle demande comment il se fait que le commandant de la Station des Forces canadiennes de Chibougamau soit un major anglophone. Les raisons ne manquent pas, comme il se doit en pareille occasion: ce major était prêt à prendre un commandement; il connaissait un peu de français et irait bientôt approfondir ses connaissances à l'ELFC; il fallait, au Québec, des anglophones en vertu du B et B. Le brigadier-général Duncan McAlpine n'est guère impressionné par ces explications et fait remarquer que ce poste de commandant n'est pas désigné bilingue sur les effectifs. Or, il arrive qu'un major francophone a été nommé au commandement de la Station de Beauséjour, au nord du Manitoba. Il eut été facile d'inverser ces mutations si le poste de Chibougamau avait été correctement désigné.¹³²

Toujours est-il que l'exercice terminé en 1971 avait donné 6 540 postes bilingues. Or, le programme mis en branle en 1972 en prévoit 8 000. Cette dernière conclusion se base sur plusieurs facteurs dont des critères renforcés qui doivent plus sérieusement prendre en compte la nécessité du bilinguisme pour servir la clientèle interne francophone qui est appelée à s'accroître ou, encore, le simple fait que le bilinguisme institutionnel soit appelé à prendre de l'expansion.¹³³ D'où, la reprise du travail en 1972, une entreprise au sujet de laquelle il est bon de souligner une rencontre difficile entre civils et militaires.

C'est au lieutenant-colonel Tousignant que Letellier a confié la nouvelle désignation des postes militaires. Pour les civils, Ian Dewar qui vient de prendre la tête, sous Letellier, du programme civil, a été chargé de cette tâche qui, par contre-coup, devrait permettre de mettre sur rails le programme de B et B pour les civils du ministère (voir chapitre 18).

On se souvient qu'à l'automne 1972, l'amalgame du bureau du Sous-ministre au QG des Forces canadiennes est sur le point de s'accomplir et plusieurs des postes, à Ottawa, ne sont pas encore fermement marqués civils ou militaires. De fait, quelques-uns, est-il déjà entendu, pourraient être alternativement comblés, et pour des périodes indéterminables d'avance, par des civils ou des militaires. Le sous-ministre Cloutier demande à ce qu'on tienne compte de ce fait et, qu'à Ottawa, des critères communs aux civils et militaires soient appliqués.

À l'aide des critères légèrement remaniés qui ont été utilisés en 1971, Tousignant est prêt à lancer son opération dès le 2 octobre 1972.¹³⁴ Le lieutenant-colonel Tousignant a aussi choisi de s'en tenir à l'essentiel en divisant son entreprise en trois phases: une se concentrant sur les postes civils, auxquels on appliquera des critères spécifiques; une sur les postes militaires qui auront leur propre ensemble de critères et, une où les postes civils/militaires du QG de la Défense nationale se verraient traiter, au fil de la mise en place de la restructuration, à l'automne 1972, à partir du groupe auquel le titulaire du moment appartient.¹³⁵ Cette approche, qui apparaît logique à ce stade de notre historique, tient compte du concept alors retenu à la DGMB, à savoir que militaires et civils ont des vies professionnelles tellement différentes que des critères communs aux deux groupes sont irréalisables.

Cela nous apparaît un peu effarant. Il est certain que le militaire et le civil ne répondent pas aux mêmes impératifs opérationnels. Mais, un poste, qu'il soit au sein de l'organisme civil ou militaire du ministère, pourrait vraisemblablement satisfaire à des critères similaires pour être classé bilingue (relations avec un public interne ou externe comprenant anglophones et francophones; liens avec des secteurs de l'autre langue etc...). La logique de la division entre civils et militaires ne tient guère, encore plus à un moment où l'on tente de tisser de plus en plus fortement ces deux entités à la Défense. Peut-être faut-il chercher la raison de l'acceptation aveugle d'un traitement séparé des deux groupes dans des arguments très pratiques, dont le premier repose sur l'expérience acquise par les militaires depuis sept ans (si l'on remonte jusqu'à la tentative de 1965) alors que du côté civil, rien de sérieux n'a encore été entrepris, en tous les cas à la Défense, en cet automne 1972, comme nous le confirmera le chapitre 18.

Pour une raison qui nous échappe, le message voulant que civils et militaires s'entendent sur les critères de quelques postes au QGDN a été transmis à Dewar de façon à signifier que des critères communs

devraient être développés pour tous les postes civils et militaires à la Défense. Dewar, qui n'entrevoit pas la tâche facile, s'y attaque en deux mouvements. Par le premier, il dénigre le système de classement des postes retenu par Tousignant et que les militaires perfectionnent depuis plusieurs années. Aux trois catégories de classement des postes bilingues (contact, fonctionnel, intégral dont nous parlerons plus avant), il en préférerait six: unilinguisme anglais ou français, bilinguisme préférable, désirable, suggéré et essentiel. Ajoutons que chacune de ces catégories est subdivisée en sous-catégories.¹³⁶

Ces prétentions de Dewar sont tuées dans l'oeuf dès le lendemain de leur présentation, par Hanna qui dit que la critique qu'a faite Dewar des directives de désignation préparées par Tousignant est inacceptable. Par contre, l'ébauche de remplacement que Dewar a présentée est discutable, ne serait-ce que par rapport à l'exactitude des termes qui y sont utilisés.¹³⁷ Hanna, du même souffle, pousse Tousignant et Dewar à trouver des critères communs qui s'appliqueraient aux deux groupes et permettraient une classification similaire.¹³⁸ À notre avis, Hanna a saisi l'essentiel, soit qu'il est possible d'avoir une approche similaire à la désignation des postes. En sous-entendu, il avance que les données de base à ce projet se trouvent plutôt du côté militaire que du côté civil. La collaboration à laquelle il appelle viendra, mais de l'extérieur. Tousignant et Dewar se rencontrent brièvement et, le 30 octobre, au moment où il est DGGB par intérim, Tousignant se rend au bureau de Cloutier. Celui-ci lui rappelle qu'il ne veut pas de directives communes qui s'appliqueraient partout à la Défense mais seulement au QGDN, où les tâches civiles/militaires sont très rapprochées et où plusieurs postes peuvent indistinctement être comblés par un civil ou un militaire.¹³⁹ Les réunions entre Tousignant et Dewar reprennent, sans avoir abouti lorsqu'en décembre, Bud Drury, du Conseil du Trésor, annonce la mise en marche de ce qui deviendra la Résolution parlementaire de juin 1973 dont nous reparlerons au chapitre 18. Pour le moment, retenons simplement que cette intervention du Trésor met fin à la mésentente interne à la Défense et qu'à compter de 1973, la désignation des postes militaires suivra de très près celle adoptée par la Fonction publique civile.

Soulignons, toutefois, que la tentative de Tousignant de l'automne 1972 rencontre son cortège habituel de résistances, avant d'être dépassée par les événements. Ainsi, le sous-ministre associé (Finance) déclare n'avoir besoin d'aucun bilingue, ce à quoi Tousignant s'objecte. Suite à la loi C-120 et au fait que bientôt les FAC compteront 28% de francophones, il y a certainement des postes, au sein de la branche des

Finances, où le français serait nécessaire, soit pour offrir des services à l'intérieur même du Quartier général, soit lors des échanges inévitables qui ont et auront lieu avec les unités de langue française.¹⁴⁰

Laissons donc l'annotation des postes militaires de côté pour arriver au testing des connaissances linguistiques qui devient une composante du processus de raffinement des statistiques que le rapport de Ross a fait mettre en marche. On sait qu'en 1967, les documents ne permettent pas clairement d'établir qui est francophone ou anglophone dans les Forces canadiennes. Cet aspect sera peu à peu réglé et on peut dire qu'à compter de 1972 la marge d'erreur a été réduite à presque rien. Mais, parmi les militaires, lesquels sont bilingues? Entre 1966 et 1970, on a fait appel aux déclarations individuelles de bilinguisme afin de se constituer un fichier sur lequel on s'est souvent basé. Des tests sont venus supplanter cette méthode artisanale qui, préparés et administrés par les Forces, se faisaient par rapport à des niveaux légèrement différents de ceux de la Fonction publique. À compter de 1972, les niveaux seront les mêmes dans tous les organismes fédéraux: mais, les tests sont préparés par les Forces, en collaboration avec la Commission de la Fonction publique, et entièrement administrés par les Forces à partir de ce moment. Les résultats obtenus sont transmis dans les dossiers personnels des individus, ce qui doit permettre aux gérants de carrière de placer, lorsque la situation le permet, la bonne personne dans un poste donné. Mais, entre la prise de décision de la mise sur pied de cette machine et la mise en marche de celle-ci, il se passera bien des mois.

À l'automne 1971, on commence cependant à exécuter un programme de testing afin de reconnaître lesquelles des recrues sont bilingues et à quel niveau.¹⁴¹ Cela ne résout toutefois pas la question de savoir qui, parmi ceux qui sont déjà dans les Forces et se sont déclarés bilingues, possèdent véritablement la langue seconde et jusqu'à quel point ils la maîtrisent. En 1971, on entreprend de tester cette catégorie. En mars 1971, parmi les 17 148 anglophones et 8 636 francophones s'étant déclarés bilingues, 12 569 ont été testés au niveau de la compréhension auditive. Il faut atteindre, dans cette épreuve, un certain score (4 sur une échelle de 6) pour avoir accès aux autres (compréhension à la lecture, rédaction et expression orale).¹⁴² Or, on doit se rendre compte que seulement 5 203 des 12 569 bilingues déclarés qui ont été testés ont réussi le niveau 4.¹⁴³ Autrement dit, en se fondant sur les déclarations individuelles, on aurait pu avoir de grands espoirs de voir les postes bilingues être remplis adéquatement dès 1972. La dure réalité est bien différente. La banque de données est donc totalement

déficiente. Par exemple, on y trouve 1 210 pilotes anglophones bilingues, alors que le testing combiné à l'expérience des gérants de carrière, qui ont émis leur opinion concernant les non-testés, réduisent ce nombre à tout au plus 150.¹⁴⁴ Or, en vertu des déclarations personnelles de bilinguisme par des anglophones, plusieurs affectations ont déjà été effectuées. La capacité bilingue des Forces est donc bien plus fragile qu'on ne le croyait, d'autant plus si on ajoute à ce phénomène celui, déjà mentionné, de personnes portant des noms à consonance française mais qui n'ont jamais utilisé ou ont perdu l'usage de cette langue.¹⁴⁵ Certains des bilingues déclarés ayant échoué le test de compréhension auditive s'empresseront de faire porter le blâme de l'échec, soit à l'accent de la voix enregistrée, soit à la piètre qualité du son produit par les magnétophones.¹⁴⁶ Au fil des mois, on se rendra compte que bien peu de ces personnes pouvaient appuyer leur déficience sur d'autres facteurs que leur propre manque de bilinguisme.

Tous ces faits ne font qu'appuyer avec plus de force la nécessité du testing dans les Forces. Le programme de 1972 fait état de ce qui suit: le testing est une activité continue; on espère qu'en avril 1973, un premier tour de testing aura été complété dans les Forces. Enfin, on expose les résultats obtenus par le testing au 1^{er} janvier 1972, qui se lisent comme suit:¹⁴⁷

Tableau 34

	INTÉGRAL		FONCTIONNEL		CONTACT	
	Anglo	Franco	A.	F.	A.	F.
Major et grades supérieurs	33	104	98	7	302	123
Capitaines/Lieutenants	66	205	209	62	835	343
Sous-officiers supérieurs	37	378	72	218	523	495
Caporaux/soldats	39	537	113	629	855	1630
Total	175	1224	492	916	2515	2591

Les mots «intégral», «fonctionnel» et «contact» sont assez clairs dans le contexte. Ils ont été décrits et chiffrés dans l'O AFC 9-21 et ont évolué au cours des années 1970-1980, comme il se doit. Par exemple, pour la cote «intégrale», il fallait obtenir un minimum de 14 sur un total de 20, à l'époque où chacun des quatre tests (auditif, oral, lecture, écriture) était noté par rapport à un maximum de 20. Encore fallait-il obtenir un minimum de quatre dans les deux premiers tests. La cote «fonctionnelle» était réservée à ceux qui se classaient entre 10 et 14

(avec trois ou moins pour l'écoute et le parler), et «contact» pour des totaux sous dix, avec un minimum de deux pour l'écoute.¹⁴⁸

Mais revenons aux chiffres du tableau ci-dessus. On remarquera que des 2 807 bilingues (intégral + fonctionnel) qu'on y trouve, 2 140 sont francophones, soit 76,2%. Cette tendance ne se démentira guère au cours des premières années d'application du programme. Cela venait justifier, trois ans après le fait, les décisions qu'avait prises Allard, en se fiant à son intuition et à son expérience, quant à l'utilisation des francophones (voir tome I, p. 243-4). Il était en effet très clair, en 1972, que les Forces devaient choisir d'utiliser en priorité leur potentiel francophone en fonction du facteur bilinguisme ou du facteur biculturalisme (28%, unités de langue française etc.) Allard avait penché en faveur de la seconde option et Letellier poursuivait dans cette veine. Ce choix se devait de causer certains problèmes en regard de l'application de la loi C-120 qui, elle, s'attaquait, d'abord et avant tout, à l'aspect bilinguisme institutionnel de la situation canadienne.

Les résultats initiaux obtenus par le testing entrent en ligne de compte quand vient le temps de déterminer à combien de personnes les cours de langues devront être offerts au cours des années à venir. Une autre composante de l'équation à établir découle des objectifs de bilinguisme retenus par le programme de 1972 qui reformule le plan d'implantation de février 1971 et l'amende (voir para. 2, de l'annexe C). On aboutit ainsi à trois phases quinquennales qui peuvent se résumer dans le tableau suivant:¹⁴⁹

Tableau 35

**POURCENTAGES DE BILINGUES À ATTEINDRE
PAR GRADES ET PAR PHASES**

PHASES	Bgén en montant	Autres Officiers	Sous-officiers supérieurs	Caporaux et soldats
Phase I — 1 ^{er} Avril 1972 / 1 ^{er} Avril 1977	40%	30%	20%	15%
Phase II (----- / 1 ^{er} Avril 1982)	50%	40%	30%	20%
Phase III (----- / 1 ^{er} Avril 1987)	60%	50%	40%	25%

L'activité 29 du programme, surtout son annexe D, analyse la situation qui doit se produire pour que ces pourcentages soient atteints. Tous les chiffres sont basés sur une force de 83 000 militaires dont 28% de francophones. Nous savons aujourd'hui que le nombre de militaires est passé sous la barre des 83 000, durant plusieurs années, pour y remonter et, même, la dépasser après 1985. De plus, les 28% font aujourd'hui place aux 26%. Cela dit, en fonction de ce qui existait à l'époque, des prévisions assez justes du nombre de postes qui seraient ultimement désignés bilingues et d'une estimation réaliste des ressources bilingues du moment, on a pu tracer la direction générale à emprunter.

Selon les auteurs du programme, il y a trois types d'exigences du bilinguisme qui s'additionnent. Premièrement, 8 000 postes bilingues, comblés par des anglophones ou des francophones, qui fourniront le bilinguisme institutionnel nécessaire pour servir les membres des publics externe et interne dans la langue choisie par le client. Deuxièmement, 1 290 postes d'unités de langue française ont été réservés à des anglophones qui devront être bilingues. Troisièmement, 1 280 francophones serviront dans les unités de langue anglaise et 10 340 dans des unités nationales.¹⁵⁰ On remarquera, ici, que l'on ne demande pas aux 26 953 anglophones qui seront dans les unités nationales d'être bilingues. D'une part, cela réduit considérablement les pressions du côté de l'enseignement du français aux anglophones. D'autre part, on reconnaît ainsi que 13 860 francophones devront être bilingues (28% des 8 000 postes du premier type plus 11 620 du type 3, soit le total des francophones dans les unités nationales et de langue anglaise) sur un total éventuel de 23 240 bilingues. En somme, 59,6% des francophones des Forces devront connaître l'anglais.

Or, on estime que la force bilingue anglophone devra être de 14 100, un chiffre que l'on obtient en additionnant 72% de 8 000, soit 5 760, aux 1 290 qui seront dans les unités de langue française et en multipliant la somme ainsi obtenue par deux, ceci afin de ne pas bloquer les anglophones bilingues dans les 7 050 postes bilingues qui leurs seront réservés: seulement 23,5% des anglophones devront donc être bilingues.

Tout ceci, nous le rappelons, est tiré du Programme pour accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes dont tous les objectifs, présentés aux pages 1 à 3, visent à créer une situation d'égalité entre anglophones et francophones dans les Forces. Comme on le constate, on y prévoit une anglicisation des francophones beaucoup plus grande que la francisation des

anglophones ce qui, tout de même, crée un trou béant dans le principe de l'égalité des deux langues officielles canadiennes... à moins que l'on admette que l'une de celles-ci soit plus égale que l'autre. Nous croyons que ni les concepteurs du programme, ni ceux qui l'ont accepté à tous les niveaux, ont accordé assez d'importance à cette donnée essentielle qui permettait de poursuivre en droite ligne, mais moins rapidement qu'auparavant, le processus d'anglicisation qui avait toujours été le lot réservé aux militaires francophones.

Pour résumer, plus de la moitié (50,7%) des 27 299 bilingues à divers niveaux, que les Forces devraient compter en 1987, seraient tirés des 28% de francophones qui les composeraient. La situation prévue en 1987, par rapport à celle de 1972, peut, au mieux, être qualifiée d'évolutionnaire dans les cas des francophones.

Les buts ayant été déterminés, il fallait maintenant expliquer comment on les atteindrait. Les activités 042 et 135 du Programme ainsi que son annexe E décrivent avec un luxe de détails les besoins à satisfaire avant de conclure à l'inévitable, soit qu'il faudra construire un nouvel édifice pour loger l'ELFC, pouvant accueillir de bien plus grands nombres d'étudiants à la fois qu'elle ne l'a fait depuis 1967-1968. Parmi les chiffres qu'on rencontre à la lecture du plan, se trouve une estimation du nombre actuel de bilingues. En incluant les trois niveaux de compétence reconnus, il y aurait 3 200 anglophones et 11 000 francophones. Et comme les pourcentages de bilingues à atteindre pour la phase I se traduisent en un nombre total de 15 673 et que ces pourcentages sont globaux, c'est-à-dire qu'on ne les a pas officiellement décomposés en 72A/28F, on peut conclure que la première phase est déjà assurée. Le problème réside, bien sûr, dans le fait que la plupart de ces bilingues sont des francophones qui doivent servir d'abord dans les unités de langue française et nationales: il en reste donc peu pour les 8 000 postes qui seront désignés bilingues et qui doivent permettre de respecter la loi C-120. En conséquence, il devient impératif que les anglophones remplissent la partie du mandat bilinguisme qui leur revient: c'est essentiellement ce message qui sera porté aux anglophones lors de la tournée d'information de 1973, au moment où l'on présentera la portion sur les cours de français.¹⁵¹

Dans les calculs qui vont permettre d'arriver au nombre d'étudiants de l'anglais ou du français qui devraient simultanément se

retrouver à l'ELFC, interviennent plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, notons les suivants:

- estimation du nombre actuel de bilingues dans chaque groupe linguistique;
- estimation du pourcentage de bilingues parmi les recrues de chaque groupe linguistique (35% chez les francophones; 5% parmi les anglophones);
- utilisation du PELB pour former les bilingues requis au niveau «contact»;
- utilisation de cours de la Commission de la Fonction publique et de cours subventionnés pour la formation avancée d'un certain nombre (surtout pour les étudiants du français);
- estimation des pourcentages de pertes d'effectifs bilingues sur une base annuelle, et de la baisse de capacité d'utiliser la langue seconde chez certains n'évoluant pas durant quelques années, dans un milieu favorable (par exemple, 3% des anglophones bilingues placés dans une telle situation pourraient passer de fonctionnel à contact: à ces gens, il faudra de nouveaux cours avant de pouvoir retourner dans un poste bilingue fonctionnel);
- présence croissante du nombre de francophones unilingues, du fait de leur occupation de 28% des postes, de l'ERFC, du FRANCOTRAIN et des unités de langue française.¹⁵²

On estime qu'entre 1972 et 1987, 654 anglophones et 1 231 francophones seront simultanément en formation en tout temps. Après 1987, ces chiffres passeront à 831 et 957 respectivement. On sait déjà que le programme de 1972 doit être pris comme un tout. C'est pour cela qu'il prévoit qu'après 1987, moins de francophones qu'avant suivront des cours d'anglais: à ce moment, toutes les unités de langue française prévues et le FRANCOTRAIN fonctionneront à plein régime.

Il faut retenir qu'en 1972 on a conclu qu'il faudrait une ELFC pouvant accueillir 1 600 étudiants à la fois. Or, les locaux disponibles, à ce moment là, offrent 1 039 places. La plupart des édifices ont été construits pendant la Deuxième Guerre mondiale et ne devaient servir que sur une base temporaire. De plus, deux des édifices les plus modernes ont brûlé récemment, l'un d'eux étant une perte totale, l'autre pouvant être réaménagé à 66% de sa capacité première pour 450 000 \$. Pour des raisons économiques, le programme envisage que

tout l'enseignement des langues se fera en un même endroit; on suggère que ce soit à Saint-Jean ou dans un autre lieu de la région de Montréal, grande ville bilingue.¹⁵³

Ainsi, le programme envoyé au Conseil du Trésor au printemps 1972 reprenait-il l'idée d'une ELFC agrandie dont on parlait depuis plusieurs années.¹⁵⁴ Ce faisant, on avait pris soin d'inclure parmi les options celle de maintenir cette nouvelle école à la base de Saint-Jean. Ce choix répondait à un diktat politique. En effet, le 10 avril 1972, lors de la réunion du Conseil de la Défense où l'on discute du programme, le nouveau ministre, Edgar Benson, avait renchéri sur son prédécesseur en demandant que l'on reconsidère l'emplacement géographique de l'ELFC: il préférait Saint-Jean à Saint-Hubert.¹⁵⁵ Les auteurs du programme avaient, comme on vient de le voir, laissé grande ouverte la possibilité de Saint-Jean tout en ne fermant pas totalement celle de Saint-Hubert. À compter de ce 10 avril, les dés sont jetés et Saint-Jean aura le vent dans les voiles, bien que Cloutier et Dextraze aient averti que cette solution serait la plus coûteuse.

Ce qui concerne l'ELFC remplit de nombreux dossiers soit au QGDN, soit au CI, soit à la base de Saint-Jean. Allons à l'essentiel. Une fois retenu le principe de l'ELFC à Saint-Jean, il a fallu s'entendre pour savoir si l'on y maintiendrait aussi l'ERFC et l'ETFC, toutes deux prévues pour Valcartier par Allard. Suite à une réponse affirmative à ces questions, il a également fallu inclure le principe d'une base de Saint-Jean qui appuierait les opérations de ces trois écoles, comme elle l'avait fait depuis la naissance de chacune d'elles. De là, la planification devait se faire en fonction d'une base d'appui (transport, logistique, alimentation, police militaire, etc...) et de trois écoles, puisque à peu près tous les édifices de la base étaient à refaire.¹⁵⁶ Cette opération aurait comme incidence non négligeable celle d'améliorer les conditions de vie des recrues francophones.

On s'entend, dès 1971, sur le principe d'une école-hôtel qui accueillerait 1 600 étudiants des langues anglaise et française. En tenant compte de données qui commencent à être importantes au début des années 1970, comme l'arrivée dans les forces d'un nombre de plus en plus considérable de recrues féminines (on prévoit en loger plus de 100 à la fois, seulement chez les francophones) lui ajoutant l'ERFC, l'ETFC et les services de la base, l'édifice prend des proportions de plus en plus considérables.¹⁵⁷ Le 14 août 1973, une conférence de presse est tenue à Saint-Jean où, en anglais et en français, les

journalistes et la population locale sont mis au fait. Déjà, le 25 juin, le gouvernement a annoncé la reconstruction de toute la base qui doit avoir lieu entre janvier 1975 et juillet 1978: Saint-Jean, que certains avaient cru morte, renaît de ses cendres. À un tel point que les dépenses (51 millions de dollars) seront les plus élevées qui auront été consacrées à une base depuis ce qui a été fait à Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en 1953. La base appuie aussi le Collège militaire royal et, en incluant les écoles, comprend 2 900 personnes en 1973; elle doit compter 5 660 civils et militaires en 1978. Les dépenses annuelles totales sauteront de 17 762 000 \$ à 35 000 000 \$ environ.¹⁵⁸

Le 30 janvier 1976 a lieu, à Saint-Jean, en présence du ministre de la Défense, James Richardson, la cérémonie marquant officiellement l'ouverture des travaux de réaménagement même si, en fait, le chantier est ouvert depuis des mois.¹⁵⁹ La nouvelle base ne sera occupée qu'en 1979.

Voilà en ce qui concerne la planification générale de l'enseignement des langues. Quant aux suites qui lui sont données et aux réactions suscitées, elles sont nombreuses. Bien avant que le programme soit accepté, des voix s'élèvent pour mettre en cause la sagesse qui veut que des milliers de militaires suivent simultanément des cours de langue, soit à l'ELFC, soit dans les bases, alors que, depuis 1968, leur nombre diminue pendant que, d'autre part, les tâches qui leur sont assignées augmentent. Le lieutenant-colonel Campbell,* en septembre 1970, alors qu'il prépare une estimation très initiale de ce que pourrait coûter le B et B, a le bon sens de demander si les Forces parviendront à maintenir, durant des années, plusieurs centaines de militaires à la fois en cours de langue.¹⁶⁰ Au Conseil de la Défense du 21 décembre 1970, cette question est encore brièvement soulevée,¹⁶¹ sans empêcher le Plan d'exécution de poursuivre sa route.

En avril 1971, c'est au tour du commodore Elcock, Directeur de l'Organisation, de préparer une longue note de service pour expliquer que les Forces manquent déjà de personnel. Dans le plafond qui leur est alloué, sont inclus les recrues et les militaires en stages de toutes sortes dont les quelque 2 400 qui, à l'avenir, chaque année, seront en cours de langue plutôt qu'au travail. De telle sorte que, selon Elcock, il manque aux Forces, en tout temps, 2,4% des militaires qui lui sont

* Campbell prévoit que 10 000 militaires bilingues seront formés sur cinq ans, ce qui signifie, une fois pris en compte le pourcentage des échecs et rejets de toutes sortes, que de 650 à 720 militaires suivront, à tout moment, des cours de langue.

nécessaires pour fonctionner adéquatement. Or, comme les unités en Europe sont remplies à 100%, le manque de personnel est supporté, d'abord et avant tout, au Canada; le déficit, pour cette partie des forces, monte alors à 6,3%. Voilà pourquoi, dramatise Elcock, des navires restent à quai, des avions sont moins bien entretenus, les communications boitent, des services dentaires et médicaux disparaissent. Le Livre Blanc, conclut-il, nous en demande trop.¹⁶²

Pour leur part, des opposants de la BFC Trenton au programme avancé en février 1971 demandent si une section pourra fonctionner avec un haut pourcentage de ses membres absents en cours? Le travail non accompli par les absents retombera automatiquement sur leurs collègues qui travailleront des heures supplémentaires, non rémunérées dans les Forces, au détriment, pour certains, de cours du soir ou, parfois, d'un emploi à temps partiel du militaire ou de sa conjointe qui permet à la famille de boucler son budget.¹⁶³ Nous constaterons, à quelques pages d'ici, que cette crainte exprimée en 1971, qu'on en vienne par trop de cours à surcharger les collègues qui ne les suivent pas, sera devenue un fait vérifié, dès le printemps 1973.

Les chiffres sont en effet effarants. Dans sa lettre de juillet, Macdonald a écrit à Gérard Pelletier qu'entre 1971 et 1980, il faudrait enseigner le français à 29 000 anglophones et l'anglais à 10 000 francophones. On estime qu'une fois l'ELFC complétée, les Forces armées, par diverses méthodes, offriront des cours de langue à 9 000 étudiants par année.¹⁶⁴ Le communiqué de presse du ministre, du 23 juillet suivant, qui annonce le Plan d'enseignement des langues dans les bases, parle de 1 400 étudiants la première année et de 2 500 l'année suivante.¹⁶⁵ En fait, en avril 1972 il y aura 1 490 inscriptions à ces cours.¹⁶⁶ Le Commandement maritime, dès l'été 1971, donc avant que le Programme d'enseignement des langues sur les bases ne débute, laisse savoir que celui-ci affectera ses opérations car les quatre heures que chaque étudiant consacrerait durant la semaine à ces cours seront retranchées du temps de travail. Cependant, admet le commandement, des économies en dollars et en personnel sont au bout de la ligne.¹⁶⁷ Reste, comme le dit le texte de la présentation du programme qui est lu dans les bases en 1973, qu'au niveau de l'enseignement des langues, ce qui est alors en marche dans les Forces est absolument unique.¹⁶⁸ En septembre 1973, rédigeant le rapport final de la tournée d'information, Hanna posera autrement le problème des répercussions opérationnelles d'une telle entreprise. La gestion, écrit-il, se plaint

d'une baisse d'efficacité dans les bases qui est due, en partie, aux cours. Et une question lancinante revient: doit-on promouvoir l'avancement d'individus au détriment du bon fonctionnement d'une unité?¹⁶⁹ Cette critique initiale portant sur l'ampleur des cours de langue mérite d'être retenue car elle présage assez bien, à sa façon, des difficultés qui vont suivre dans tout ce qui regarde la partie enseignement des langues du plan de 1972, en particulier du côté de l'enseignement du français aux anglophones.

Premièrement, que doit-on faire pour convaincre les anglophones que le bilinguisme est un atout? Boyle écrit, en octobre 1972, qu'un facteur important à considérer est le manque de ressources bilingues. Il ajoute, dans cette lettre qui doit recevoir une distribution maximale, que de plus grandes possibilités d'une carrière réussie seront envisageables pour les militaires bilingues, ce qui est normal dans un pays comme le Canada. Nous devons donc encourager les unilingues à apprendre une deuxième langue, surtout ceux qui, parmi eux, ont un potentiel de carrière élevé.¹⁷⁰ En effet, beaucoup de sélectionnés pour les cours cherchent à éviter le «supplice» et, afin de contrer leurs réticences, certains préconisent, en décembre, qu'il faudrait y envoyer les gens sans trop s'arrêter à leurs états d'âme, tout comme on les expédie aux missions de paix des Nations-Unies. On ne se rendra pas à ces pressions et Hanna sera un de ceux qui s'opposeront à cette méthode, préférant la conviction à l'obligation.¹⁷¹ Si le raisonnement de Boyle sur la nécessité du bilinguisme au Canada nous semble parfait, il faut aussitôt ajouter qu'il ne touche guère la masse des unilingues anglophones. En effet, un lieutenant-colonel sélectionné pour aller passer un an à Québec, accompagné de sa famille, afin d'apprendre la langue et la culture du Québec, refusera rarement cette offre, car elle signifie un grade de colonel peu après le retour et, presque assurément, celui de brigadier-général, au moins, pour les années à venir. Mais, comment sélectionner le soldat ou le caporal qui, d'une part, restera dans les Forces et, d'autre part, a véritablement devant lui une grande carrière? N'oublions pas ces pourcentages d'anglophones bilingues que l'on veut obtenir à tous les grades. Or, les occupants des bas échelons dans un régiment anglophone, dans un service technique de l'aviation, à Trenton par exemple, ou sur un navire où l'anglais a toujours été utilisé, distinguent très mal comment le français pourrait servir leur carrière. Certains doutent carrément, en 1973, de la nécessité du bilinguisme institutionnel dans les Forces.¹⁷² D'autres sont angoissés par tout ce qui entoure ces cours. Comme on n'ira éventuellement à

l'ELFC que pour relativement peu de semaines, il n'est pas question d'y amener les personnes à charge. Or, qui dit cours de français aux anglophones, suppose qu'une mutation suivra dans un milieu où le nouvel acquis sera utile, donc, presque certainement au Québec. Y aura-t-il des cours de français pour l'épouse et les enfants? ¹⁷³. Cette question, les conférenciers de 1973 se la font poser. On peut toujours donner espoir en avançant que cette difficulté a déjà été reconnue et qu'elle est encore à l'ordre du jour. On peut toujours rappeler, aussi, que les conjointes des militaires francophones, au fil des ans, ont dû apprendre à se débrouiller, bien qu'un tel argument ne devrait pas porter très loin. Car, comme l'ont signalé des interventions, dès le printemps 1971, sur ce sujet bien précis, le bilinguisme appliqué aux anglophones risque de transférer chez eux les problèmes linguistiques qu'ont connus les francophones.¹⁷⁴ Ainsi, on additionne les situations négatives, plutôt que de les éliminer. Autrement dit, on n'offre pas de réponse claire et nette à cette interrogation; les arguments ou débuts de réponse avancés par les informateurs venus d'Ottawa ne laissent guère d'espoir. À ce contexte familial, qu'on entrevoit difficile dans un milieu francophone, il faut ajouter ce qu'a de traumatisant, pour un soldat ou un caporal anglophone, la seule idée de devoir un jour travailler en français alors que de fonctionner dans sa langue première ne va pas toujours de soi.

Nous savons déjà qu'a été écarté, pour la période sous étude, un argument massue qui aurait pu plaider en faveur du bilinguisme des anglophones, c'est-à-dire, que l'aspect bilinguisme en vienne à jouer un rôle central dans la préparation des tableaux d'avancement. En lieu et place, il faut pousser de l'avant cette partie du programme de B et B à l'aide d'arguments plus ou moins moralisateurs du type de celui que Boyle nous a envoyé plus haut ou de celui qui suit.

Car, une autre façon de «vendre» les cours de langue et, en particulier, de français aux anglophones, est d'insister sur le point absolument nécessaire que constituera peu à peu le bilinguisme entre deux îlots unilingues. On revient, ici, à la peur de l'armée bicéphale qu'évoque le brigadier-général J.I. Davies le 4 décembre 1972: ce spectre peut disparaître si on met l'accent sur le bilinguisme. Qu'arriverait-il, en cas de guerre, si nous avions deux armées ne pouvant se parler? La crainte de Davies est si forte qu'il se demande si on ne devrait pas rendre le bilinguisme obligatoire en début de carrière.¹⁷⁵ Si Boyle est d'accord pour qu'on assure des

communications adéquates entre les unités de langue française et le reste des Forces,¹⁷⁶ il rejette par contre l'idée du bilinguisme des recrues. En effet, une des réponses que l'on prépare, en décembre 1972, à des questions qui pourraient venir lors de la tournée d'information de 1973, dit carrément qu'on n'a pas l'intention d'enseigner le français aux recrues anglophones¹⁷⁷ ce qui ne fait pas l'affaire de tous les anglophones. Ainsi, en mars 1973, monsieur Letellier se fait dire, suite à sa présentation à Saint-Hubert, que l'on exige de plus en plus de bilinguisme, que l'on donne des cours d'anglais aux francophones dès leur entrée dans la vie militaire mais que, d'autre part, l'anglophone suit la voie unilingue après son recrutement. Pourquoi n'ont-ils pas de cours de français dès le début de leur carrière?¹⁷⁸ Or, ceci vient faire écho, près de trois ans plus tard, à certaines des réactions que les généraux commandants avaient fait parvenir à Ottawa, à l'automne 1970, au sujet du Plan d'exécution rendu public en février 1971. La réponse de Chassé avait été que dès que les cours de langue fonctionneraient à pleine capacité, cette crainte s'effacerait.¹⁷⁹ Dans leur note de service du 10 juin 1971, maintes fois citée déjà, les membres de la section des services techniques de la base de Trenton reprenaient l'argument en qualifiant d'injuste le fait que les francophones suivent des cours d'anglais en arrivant dans les forces alors que les anglophones n'avaient pas l'équivalent dans leur langue seconde. Malgré tous les apaisements fournis en 1973, la situation n'est toujours pas réglée, loin de là, puisque nous savons que la nouvelle ELFC, qui doit permettre de changer les choses, ne sera fonctionnelle que six ans plus tard. Cependant, en 1979, il y aura déjà un moment qu'auront été apaisées les alarmes des anglophones quant aux répercussions que pourrait avoir sur leur carrière leur ignorance du français.

Cette perception d'un genre de discrimination concernant les cours de langue seconde, auquel on n'a pas été habitué jusqu'ici, reste remarquable dans les premières années d'application du plan de 1972. Elle est accompagnée de celle voulant que la gestion des étudiants potentiels ou diplômés soit très imparfaite. Pourtant, dès juillet 1971, le général Dextaze, dans une lettre aux chefs des commandements, avait écrit qu'il faudrait établir une méthode de sélection des candidats destinés aux cours de langues.¹⁸⁰ En juin 1972, on demande au Directeur de l'enseignement des langues de fournir aux gérants de carrière les résultats obtenus par les stagiaires au PELB. Parmi ceux ayant réussi ces cours de base, on compte choisir les étudiants pour les cours plus avancés à la suite desquels ils seront mutés dans les unités

de langue française ou des postes bilingues.¹⁸¹ Hanna, en décembre suivant, voudrait une meilleure rationalisation du choix des étudiants, car autrement ce n'est pas économique et la situation qui en découle dégrade toute l'efficacité du programme d'enseignement des langues.¹⁸² Quelques mois plus tard, la tournée d'information fournit une occasion de constater la perception que l'on avait, hors d'Ottawa, des cours de langue française. Des questions nombreuses fusent sur le modèle suivant: pourquoi envoyer un anglophone apprendre le français et muter ensuite le diplômé à un endroit où il ne se servira pas de cette langue seconde — dans l'Ouest, par exemple? On répond très honnêtement, qu'avant que tout tombe en place, plusieurs années s'écouleront.¹⁸³ Mais comment un tel argument peut-il donner confiance dans le système qui fonctionne depuis environ dix-huit mois? Les clients potentiels ne sont-ils pas justifiés de croire que l'enseignement des langues a été mal intégré au programme de B et B, d'autant plus que, dès 1971, on a vu s'élever des craintes précises quand au maintien de l'acquis?¹⁸⁴

Parallèlement à ce questionnement qui porte sur la suite pratique à donner aux cours de français avancés, on constate que les cours de langue offerts dans les bases sont bien loin de donner les résultats escomptés. Malgré quelques difficultés matérielles au départ, le PELB fonctionne dès les premiers mois de 1972. En fait, les organisateurs sont fiers du départ qu'il a pris.¹⁸⁵ En 1973, on en est au premier bilan sérieux qui peut se résumer ainsi:

- la sélection des étudiants s'est faite sans tests d'aptitude à apprendre une langue seconde et, constate-t-on, beaucoup d'anglophones inscrits ne pourront jamais apprendre le français;
- il y a manque d'information de telle sorte que les étudiants anglophones, surpris du nombre d'heures de loisirs accaparées par leurs études, s'ils veulent progresser, abandonnent en grand nombre;
- on doit consacrer 160 heures ouvrables au PELB, alors que, dans plusieurs secteurs, les militaires font plus de 40 heures de travail par semaine; ces 160 heures perdues doivent être reprises par les étudiants eux-mêmes ou, encore, par leurs collègues déjà bilingues (francophones surtout) ou, enfin, par les autres anglophones qui ne sont pas en cours;

- dans la marine et dans les armes de combat, il est très difficile de suivre un tel cours. Ainsi, à Lahr et Baden, l'absentéisme est d'environ 50% et, en avril 1973, le responsable du PELB en Europe a menacé de mettre fin au programme.¹⁸⁶

Évidemment, le PELB sera maintenu en Europe: on ne pouvait permettre que 5 000 militaires canadiens, durant trois ans de leur carrière, n'aient pas accès aux cours de langue: déjà à Londres, où la présence militaire canadienne est forte, le PELB n'est pas offert, ce que plusieurs servant là-bas jugent discriminatoire. Mais, concernant le désenchantement en Europe, les visiteurs du QGDN, qui y sont en mai-juin 1973, sont choqués d'être informés de ces difficultés une fois sur place. Rien de cela n'avait transpiré jusqu'à Ottawa, ce qui démontre, encore une fois, à quel point il peut y avoir étanchéité entre bureaux spécialisés d'une grande organisation, et remet de l'avant la question du retrait de la Direction de l'enseignement des langues de la responsabilité du DGBB.¹⁸⁷

En passant, il est bon de souligner que des initiatives locales sont prises afin de contrer les taux d'absentéisme élevés dans certaines bases, comme à Gagetown, où les exercices, cours opérationnels et les voyages d'affaires le font tourner autour des 30%. On a maintenu l'option 160 heures/40 semaines à laquelle un des trois professeurs du PELB se consacre. Mais ses deux collègues ont développé un cours qui se donne sur deux semaines et auquel les inscrits consacrent la moitié de chacune de leur journée de travail. Cela s'avère très pratique, puisque ces deux semaines peuvent s'intercaler assez facilement entre les exercices qui sont généralement prévus longtemps à l'avance.¹⁸⁸ Peu à peu, cette méthode sera reprise ailleurs, appuyée qu'elle est par le Chef du personnel Boyle.¹⁸⁹ Au total, cependant, entre le nombre d'inscrits au PELB et le nombre de diplômés existe un vaste écart que l'on n'est pas prêt de combler.

L'autre grand problème de 1973 reste celui de la sélection des étudiants pour les cours de langue française et l'utilisation subséquente de ceux qui en sortent. Autour de ce sujet se tient, en mars 1973, une réunion à laquelle Boyle participe. On reconnaît l'aspect aléatoire de la sélection que les commandants sont amenés à faire: pour qu'elle soit parfaite, il faudrait qu'ils connaissent les besoins réels du bilinguisme dans les Forces, ce qui est quasiment impossible. Par contre, pour les cours intermédiaires et avancés de français, on peut et on doit faire une sélection plus rigoureuse reliée, par exemple, à l'obtention par le diplômé d'un grade supérieur dans un poste où il utilisera la langue de

Molière. On commence à rigoureusement prévoir la sélection des 100 officiers destinés à un cours débutant en juin. Mais tout serait plus facile si la DGBB pouvait obtenir plus d'années-personnes du Conseil du Trésor, car le manque d'effectifs, déjà flagrant, est difficile à supporter partout.¹⁹⁰

Lors d'une réunion subséquente, on décide de créer une cellule de B et B sous le DG des carrières du personnel. Cinq personnes de la DG en feraient partie, sous la férule d'un officier expérimenté, le lieutenant-colonel F.J.L. Boyle, qui, au contraire de son homonyme, est un francophone par sa mère dont il a parfaitement conservé la langue parlée. Dès que son équipe sera complètement en place, elle aura pour tâche de comparer les ressources bilingues véritables — de mieux en mieux définies en 1973 — aux besoins existants. À partir de cette étude, il sera plus facile de mieux sélectionner le personnel en fonction du programme de B et B et, éventuellement, de suggérer des ajustements.¹⁹¹ Mais, ces choses ne se font pas du jour au lendemain. En août 1973, on doit constater que les postes des 519 années-personnes qui, au niveau de recrues, devaient servir à offrir des cours de langue française aux anglophones, n'ont pas été remplis. On organise donc, à la dernière minute, un cours d'un an pour 70 militaires du grade de caporal en montant.¹⁹² À la toute fin de novembre 1973, le major-général C.W. Ross se doit de reconnaître que des cours importants de français sont encore donnés à l'ELFC à des effectifs réduits. Il y a, selon lui, trois facteurs jouant contre ces cours:

- manque de personnel;
- motivation réduite du fait qu'il n'est pas encore évident, pour les anglophones, que le bilinguisme soit avantageux; et
- mauvaise sélection pour les cours importants.

Ce dernier aspect, toutefois, qui a été pris en main par la cellule de B et B créée chez le Directeur-Répartition des effectifs militaires (soit la DREM-B et B) commence à s'organiser. En effet, le lieutenant-colonel Boyle et son équipe résument la situation dans une annexe à la note de service de Ross. Pour le PELB, les commandants des bases resteront responsables: ils retiendront, toutefois, que chaque session devrait faire progresser l'étudiant d'un niveau dans la compréhension auditive. Pour le cours de français formel, qui dure 14 semaines, se donne à l'ELFC et doit fournir les bilingues fonctionnels, le DREM-B et B étudiera les particularités de chacun des postes bilingues (grade,

environnement, spécialité, etc.) avant de s'adresser aux gérants de carrière qui feront les choix des candidats. Pour le cours de français continu, qui peut-être offert par la Commission de la Fonction publique à l'étudiant qui nécessitera un très long apprentissage, ou par l'ERFC à l'étudiant qui, disposant déjà d'une solide base, devrait passer moins de semaines en cours, la sélection se préparera aussi avec l'aide du DREM-B et B.

Le cours d'anglais de base (recrues francophones) est contrôlé par le CI alors que celui plus avancé, de 15 semaines, destiné aux francophones, verra l'intervention du DREM-B et B dans la sélection.

Les gérants de carrière devront, de leur côté, utiliser leurs propres critères lorsqu'ils auront à envoyer quelqu'un en cours. Parmi ceux-ci, mentionnons: le volontariat exprimé par des militaires; la disponibilité du personnel qui tombe sous le contrôle de chaque gérant de carrière; la possibilité d'une mutation en milieu francophone suite au cours; les chances de promotion de chacun; et, les prévisions de remplacement de ceux qui, après leur cours, auront servi en français et seront prêts à passer à autre chose.¹⁹³ À cela, on peut ajouter un aspect intéressant, à savoir que Letellier, dès février 1973, avait suggéré que seuls les gérants de carrière puissent retirer un étudiant d'un cours: parfois, en 1972, un commandant ou un directeur s'était arrogé ce droit, ce qui avait nui aux fragiles équilibres que tentaient de construire les gérants de carrière.¹⁹⁴

Donc, fin 1973, pour les cours importants, un système de sélection se met en place, dont la preuve du sérieux reste toutefois à faire. Quels que soient les efforts consentis, le véritable fonctionnement du bilinguisme dépendra non seulement du nombre de bilingues sur papier mais de la qualité des diplômés, ce qui, en 1973, reste une question ouverte. Le lecteur n'ignore plus toutefois, que les unités de langue française se plaignent, encore en 1985, de recevoir des anglophones dont le bilinguisme est loin d'être fonctionnel. En 1973, le système n'ayant pas encore produit assez d'anglophones bilingues, c'est d'un autre horizon que viennent les alarmes quant à la qualité du bilinguisme des individus. Le recrutement, qui a repris en 1972, a inclus une très grande proportion de francophones qui sont allés à l'ERFC. Après cette instruction initiale subie en français, ils sont passés par le cours de base d'anglais puis sont allés à l'apprentissage des métiers. Or, des plaintes montent, surtout de Halifax. Le détachement de l'ELFC qui s'y trouve, prévoit pour un accueil de huit semaines: des stagiaires y restent pourtant souvent jusqu'à 20

semaines et plus, ce qui fait que l'école a de la peine à atteindre ses objectifs.¹⁹⁵ Un peu plus tard, les doléances viennent d'ailleurs. Comme il y a trop de recrues francophones, les unités de langue française ne peuvent toutes les absorber. Plusieurs sortent donc du FRANCOTRAIN et sont lancées dans des unités de langue anglaise sans la préparation nécessaire. Le Directeur de l'enseignement des langues commence dès lors à étudier la possibilité de créer des unités qui donneraient des cours de langue anglaise en tenant compte de l'environnement où la recrue va servir.¹⁹⁶ Oui, le ministère de la Défense est bien différent des autres ministères, comme l'avait écrit en octobre 1972 Philip Deane, du Bureau des langues, puisqu'il veut beaucoup de cours d'anglais, au contraire de ses autres clients qui cherchent à obtenir des cours de français.¹⁹⁷

Si la compétence en anglais des recrues francophones des récentes levées fait problème en 1973, c'est la perte du français, chez les vieux militaires francophones des unités de langue française, qui réapparaît remarquablement durant la tournée d'information de 1973,¹⁹⁸ sans qu'une réponse, fermement soutenue par les faits, ne soit apportée, comme on le sait, aux victimes de l'anglicisation à outrance qui existait jusqu'à 1966-1967.

Avant de s'attaquer aux résultats obtenus par l'activité enseignement des langues du plan de 1972, il est bon de savoir que des secteurs de celle-ci ont fait l'objet d'une attention particulière. Le *Royal Military College* a sans doute été celui qui a le plus profité des efforts qui ont été tentés. Dès le 10 mai 1971, messieurs G. Blackburn et R.C. Duplantie ont reçu le mandat d'étudier comment on pourrait améliorer le bilinguisme au *RMC*,* en particulier, bien entendu, celui des anglophones. Letellier, dans son livre, présente le contexte dans lequel cela s'est passé, mais sans entrer dans les détails.¹⁹⁹

Selon leur mandat, Blackburn et Duplantie doivent rechercher une solution qui fera avancer le bilinguisme des élèves-officiers du *RMC*

* En fait, aux *RMC* et *RRMC*; mais seul le *RMC* sera finalement retenu pour l'enseignement sérieux des langues officielles.

sans nuire à l'instruction militaire donnée l'été, sans dégrader la qualité et la validité des diplômes de cette vénérable institution* ou, encore, ses caractéristiques spéciales.

Les deux hommes émettent un rapport préliminaire en septembre 1971. Ils arrivent à plusieurs conclusions qui rappellent ce que d'autres spécialistes de l'enseignement vont répéter au fil des ans, et que l'Aviation semblait déjà savoir avant que sa sagesse aille s'égarer dans les dédales de l'intégration: soit que les bonnes dispositions que l'on peut avoir vis-à-vis d'une langue seconde — en l'occurrence le français — se perdent vite si cet acquis ne semble être d'aucune utilité. En somme, il faut au *RMC* intégrer l'enseignement des langues à la vie active, ce qui exigera un grand effort de la part du système. Si l'on n'est pas prêt à l'entreprendre sérieusement, il vaut mieux retarder les cours de langue jusqu'au moment où ils deviendront nécessaires dans la carrière de chaque individu. En effet, recommandent-ils, si le bilinguisme doit être instauré au *RMC*, la première partie du cours de français devra être faite de 10 semaines d'immersion en milieu approprié. Et, de toute façon, il faudra que l'acquis soit utilisé en carrière.²⁰⁰ Cette recommandation ne sera pas retenue telle quelle. Mais, au bilinguisme institutionnel du *RMC* dont nous avons parlé, s'ajoutera, en parallèle, une forte présence de cours de langue, au fil des années 1970, comme le démontrent les rapports du commandant mentionnés au chapitre 14. Aujourd'hui, les élèves-officiers des trois collèges qui n'ont pas réussi les tests de bilinguisme requis suivent des cours de langue seconde durant l'année universitaire. Au cours de l'été suivant leur première année de collège, tous les élèves-officiers des collèges militaires qui ne sont pas intégralement bilingues se voient offrir un cours intensif de langue seconde.²⁰¹ En 1979-1980, le rapport annuel du commandant du *RMC* déclare que 67 anglophones et 129 francophones ont atteint le niveau fonctionnel exigé dans leur langue seconde et sont, dès lors, exemptés de poursuivre leur instruction dans ce domaine.²⁰²

Résumons maintenant les facteurs négatifs que nous avons abordés et qui vont jouer un rôle dans les performances obtenues par la grande activité de l'enseignement des langues, entre 1972 et 1987.

* Comment l'apprentissage d'une des deux langues officielles du Canada, dans une université canadienne, pourrait-il «dégrader» la qualité des diplômes qui y sont offerts? Seul le contre-amiral Murdoch, qui commande le *CDEE* à cette époque, pourrait nous l'expliquer: retenons que, la même année, le *CMR* commence à décerner ses diplômes à des élèves-officiers bilingues, anglophones ou francophones.

D'abord, on rencontre, dans le programme accepté en 1972, le fait que le francophone restera beaucoup plus visé que l'anglophone par les cours de langue seconde. De plus, le nombre des militaires qui devraient être en cours de langue est faramineux; à cet obstacle, soulevé très tôt, Dextraze ne peut que rétorquer, en juillet 1971, qu'il faudra faire le mieux possible avec les ressources limitées dont les Forces disposent.²⁰³ Jusqu'en 1979, un autre des obstacles découle du fait qu'on ne dispose pas d'une ELFC pouvant accueillir 1 600 étudiants à la fois: d'où certaines plaintes de discrimination que les anglophones soulèveront dans un premier temps, c'est-à-dire, durant la période, somme toute assez brève, où l'on se prendra à croire que le programme de 1972 sera implanté *in extenso*. Selon Hanna, en septembre 1973, les anglophones acceptent toutefois assez bien les explications qu'on leur fournit quant à l'impossibilité de leur offrir, immédiatement, ce que les francophones ont, pour la plupart, dès leur entrée dans les Forces; soit des cours de langue seconde.²⁰⁴ Apparemment, durant cette période cruciale 1971-1973, personne n'a sérieusement travaillé sur l'alternative «égalité» qui aurait pu passer, par exemple, par l'accélération de l'implantation du FRANCOTRAIN, ce qui aurait eu pour résultat de vider l'ELFC de ses recrues francophones en cours d'anglais et de l'ouvrir, plutôt, aux cours de français pour anglophones. Tous les concepteurs des plans, et tous ceux qui les ont avalisés, étaient prêts à étaler l'équilibrage des chances sur quinze ans. Nous savons, à ce stade de notre étude, ce qu'il en a été, dans plusieurs domaines, de l'implantation intégrale du programme de 1972 qui était, pourtant, une condition *sine qua non* de l'arrivée à une quasi égalité entre les deux grands groupes linguistiques canadiens.

Entre 1971 et 1973, on en est également à structurer les programmes. Par exemple, on s'entend, en juin 1971, pour que les cours de français portent surtout sur la communication orale — la capacité d'écrire, qui est la plus difficile à acquérir, devant être reléguée à la dernière place.²⁰⁵ Simultanément, on note le manque de coordination flagrant entre les cours et l'utilisation qu'on pourra faire ensuite de la nouvelle langue apprise. Puis, il y a les insuccès rencontrés par les anglophones, à tous les niveaux d'enseignement, en particulier aux cours offerts dans les bases. Ce sont les anglophones qui sont surtout ciblés pour accéder, à l'intérieur du PELB, à un niveau 2 ou 3 qu'ils pourront ensuite enrichir à l'ELFC. Or, en 1973, on se doit de faire un constat amer de la performance du PELB.

Résultats décevants de l'activité enseignement des langues et tentatives de corriger cette situation jusqu'en 1985

En consultant le *Compte rendu des progrès accomplis dans le cadre du programme de bilinguisme et de biculturalisme du MDN* (mai 1974), on est conduit à relier deux ensembles de statistiques. Le premier est tiré d'un tableau des inscriptions aux cours, où l'on constate que durant l'année 1973-1974, 1 300 francophones ont suivi le cours d'anglais élémentaire et 82, celui d'anglais avancé. Chez les anglophones, 413 sont allés au cours «Français international» de l'ELFC, 76 aux cours continus de la Commission de la Fonction publique, 3 460 au PELB, 323 aux cours cycliques de la CFP et 229 dans les programmes subventionnés d'enseignement des langues (écoles privées). Au total donc, 1 382 francophones et 4 480 anglophones auraient été inscrits à des cours de langue seconde.

Le second vient du tableau 8 du rapport et nous dit, qu'en date du 22 février 1974, 88,7% des 64 682 anglophones sont unilingues contre seulement 24,8% des 15 970 francophones. De cela, on tirera que les 4 480 stagiaires au cours de français ne représentent que 6,9% de l'effectif anglophone qui est unilingue à 88,7% tandis que les 1 382 stagiaires au cours d'anglais représentent 8,8% de l'effectif francophone unilingue à 24,8%.

On peut donc difficilement qualifier de révolutionnaire cette première année d'opération de l'activité de l'enseignement des langues. Malgré la pénible mise en place d'une structure qui devait, en rendant bilingues nombre d'anglophones, inverser une tendance historique, on constate que le cours de français de l'ELFC, qui peut accueillir 480 étudiants, n'en a formé que 413: les optimistes signaleront que ce dernier chiffre est supérieur de 95 à celui de l'année 1972-1973.

Voici, toujours selon le *Compte rendu de 1974*, l'état du bilinguisme dans les Forces armées au 22 février 1974.

Tableau 36

**ÉTAT DU BILINGUISME DANS LES FORCES CANADIENNES —
FÉVRIER 1974**

	ANGLOPHONES					FRANCOPHONES				
			F**	C***	TOTAUX		I	F	C	
OFFICIERS	12 582	298	755	2 416	3 469	2 018	1 035	642	341	
NON-OFFICIERS	52 100	535	885	2 403	3 823	9 986	3 433	3 903	2 650	13 647
TOTAUX	64 682	833	1 640	4 819	7 292	12 004	4 468	4 545	2 991	15 970
					19 296					

* I — Intrégral

** F — Fonctionnel

*** C — Contact

On peut lire, après ces chiffres, la note suivante:

«Dans ce tableau, les termes “francophones” et “anglophones” ne se conforment pas aux définitions déjà établies. Ici, on parle de ceux pour qui la langue anglaise est la langue première, et de ceux qui ont choisi le français comme langue première. Ainsi, retrouve-t-on 1 184 francophones dans le groupe “anglophone”, et 45 anglophones dans le groupe “francophone”». ²⁰⁶

En clair, on peut supposer qu’une bonne partie des 2 473 anglophones se réclamant d’un bilinguisme intégral ou fonctionnel sont, en fait, des francophones déclarant que leur langue première est l’anglais, une révélation qui, à ce point-ci, ne devrait surprendre aucun lecteur.

Les années 1974 à 1977 sont marquées, quant à l’activité enseignement des langues, par des événements majeurs auxquels monsieur Letellier a consacré de nombreuses pages. Le premier entoure tout ce qui découle de la Résolution de 1973 dont la désignation des postes bilingues dans les FAC et le plan qui doit conduire à leur dotation, que le brigadier-général H.F. Wenz est chargé de préparer. Il résulte de ceci que le nombre de postes bilingues passe à 14 000 et, qu’après étude plus approfondie de la question, le Comité de gestion de la Défense accepte, le 29 mars 1976, de reculer de cinq ans, soit à 1992, l’échéance de l’accomplissement du bilinguisme dans les Forces qui repose largement, on le sait, sur l’enseignement des langues. ²⁰⁷

Le second est, évidemment, l’étude spéciale du Commissaire aux langues officielles, déjà maintes fois citée et qui contient des

remarques sur l'enseignement des langues. Un tableau dont les données ont été fournies, en novembre 1976, par le ministère, à un groupe de travail du Cabinet, présidé par Gordon Robertson, sert de base aux commentaires du Commissaire.

Le Commissaire fait d'abord état des efforts monétaires énormes consentis par le ministère à l'enseignement des langues aux militaires (23 816 000 \$ pour 1976-1977) et de celles qui sont prévues, en fonction de l'échéance de 1992, évaluées à 40 millions par année. Puis, il passe à des domaines qui viennent confirmer ce qui est décelable dans le programme de 1972:

«Si on est anglophone, écrit-il, on peut s'inscrire volontairement à un cours de français. Si on est francophone, il est obligatoire de suivre un cours d'anglais car cela fait partie intégrante de la formation militaire de base, à quelques exceptions près... Au départ, c'est donc deux poids deux mesures. Le ministère reconnaît cette situation mais considère que cela fait partie du jeu...

Au moment de l'étude, le ministère émettait sa première directive pour obliger certains militaires anglophones à acquérir une connaissance relative du français. Ainsi, à partir de l'année de formation 1978-1979, les élèves-officiers anglophones devront avoir une certaine connaissance du français pour obtenir leur diplôme;* environ 10% de ces jeunes, estime-t-on, ne pourront acquérir cette connaissance car ils ne sont pas «doués».²¹⁰

Se rapportant au tableau 37 (notre numérotation), Spicer constate que «compte tenu des ressources consacrées depuis cinq ans, les résultats sont nettement insatisfaisants ...»²¹¹ Surtout lorsqu'on sait:

«... que le niveau «contact» signifie une connaissance très limitée de l'autre langue (tellement limitée qu'elle ne permet pas de converser) alors que le niveau «fonctionnel» devrait permettre à la personne de converser. Enfin, le niveau «intégral» est le seul qui suppose un bilinguisme poussé.

Les chiffres sont éloquentes. Soulignons seulement que si peu de francophones atteignent le niveau intégral via la formation linguistique cela ne veut aucunement dire qu'ils ne seront jamais des «intégraux» ... ils bénéficient d'excellents cours d'immersion de langue anglaise hors classe! Les résultats obtenus feraient l'envie de tout professeur de langues.»²¹²

* «Point n'est besoin d'insister pour dire que depuis toujours la connaissance (sanctionnée) de l'anglais pour les élèves-officiers francophones est obligatoire pour obtenir leur diplôme», ajoute le CLO.

Tableau 37²⁰⁸

**RÉSULTATS OBTENUS À LA DÉFENSE PAR LES COURS DE LANGUE (1972-1977)
SELON LE COMMISSAIRE AUX LANGUES**

PROGRAMME	INSCRIPTIONS DEPUIS 1972	COMPÉTENCE DES ÉTUDIANTS FORMÉS			
		INFÉRIEUR AU NIVEAU CONTACT	CONTACT	FONCTIONNEL	INTÉGRAL
<i>PROGRAMME ANGLAIS</i>					
Anglais élémentaire	6 151	—	5 659	492	—
Anglais avancé	358	—	—	208	150
Programme subventionné	109	41	58	10	—
PELB	869	652	182	35	—
SOUS-TOTAL	7 487	693	5 899	745	150
<i>PROGRAMME FRANÇAIS</i>					
Français international	1 749	490	700	437	122
Cours continus	275	—	104	160	11
Six mois	89	—	67	22	—
Secrétaires	92	92	—	—	—
PELB	9 999	7 499	2 100	400	—
Programme subventionné	261	99	138	24	—
SOUS-TOTAL	12 465	8 180	3 109	1 043	133
TOTAL	19 952	8 873	9 008	1 788	283

Plus loin, le rapport ajoute que les francophones sont beaucoup plus nombreux que les anglophones, toute proportion gardée, à posséder le bilinguisme «intégral».

Au vu de tout cela, en particulier du fait que l'enseignement donné dans les bases, avec 9 999 inscriptions d'anglophones n'est parvenu, depuis 1972, qu'à en tourner 400 au niveau fonctionnel (voir tableau 37) il se demande s'il ne serait pas approprié de consacrer plus d'efforts à mettre en place «des mécanismes qui favorisent la justice à l'égard des deux langues et l'épanouissement égal des deux groupes linguistiques... [Et, ajoute-t-il]... l'obligation d'apprendre et de réussir à utiliser convenablement la langue officielle qu'on ne possède pas doit dorénavant être partagée entre les deux groupes.»²¹³

Dans sa conception, le PELB devait être une sorte de solution miracle. En se rapprochant de ceux qui avaient besoin de cours et en s'adaptant à leur emploi du temps, on allait éviter bien des perturbations. En principe, aussi, ce cours initial dégageait l'ELFC de cette partie de l'instruction, onéreuse à plus d'un égard, entre autres, sur le plan du logement. En réussissant cette première étape, on comptait diminuer les risques d'échec au niveau de l'ELFC, beaucoup plus coûteux monétairement, ne serait-ce que par la prise en charge des déplacements, du logement et de la nourriture que cela impliquait. Dès septembre 1970, on a été amené à s'inquiéter de tous les coûts liés à l'enseignement des langues, qu'on prévoit déjà exorbitants, et à proposer des étapes qui élimineraient les inaptes ou les non motivés.²¹⁴ Le PELB devait jouer ce rôle et il devait, aussi, fournir un espoir aux anglophones craintifs face à leur avenir dans les Forces armées. Le 5 mars 1973, Letellier, en réunion avec l'état-major de la Force mobile, comme partie de sa tournée d'information, — il allait rencontrer le reste du personnel le lendemain — se fait demander si, dans le programme de B et B, il y avait des approches qui, déjà, apparaissaient plus porteuses de résultats positifs que d'autres. Il avait répondu sans ambages: le PELB.²¹⁵ Comme il devait déchanter au fil des ans et des résultats que Spicer vient souligner en 1977.

Ce n'était pas tout. Les enquêteurs du Commissaire avaient aussi retenu, par exemple, que l'École des langues étrangères administrée par la Défense, à Ottawa, où les militaires côtoient des fonctionnaires civils de tous les ministères dans l'apprentissage de langues, autres que l'anglais ou le français, n'offre ses cours qu'à partir d'une base anglaise. Même chose dans les bases canadiennes en RFA où l'on ne

peut apprendre l'allemand que si l'on connaît déjà l'anglais. À ces cours, plusieurs personnes à charge sont admises: les unilingues francophones ne peuvent évidemment y avoir accès ou, en tous les cas, en retirer beaucoup de bénéfices.²¹⁶

Viennent, ensuite, les recommandations du Commissaire, que nous avons rassemblées dans le tableau 38 avec les commentaires que le ministère leur réservera en octobre 1978.

Tableau 38²¹⁷

RECOMMANDATIONS DU CLO EN 1977 — FORMATION LINGUISTIQUE	COMMENTAIRES DU MDN 25 OCTOBRE 1978
— d'élaborer un plan et une stratégie selon lesquels les critères liés à la formation linguistique des militaires soient normalement les mêmes pour les deux groupes linguistiques, de sorte que les deux groupes soient assujettis aux mêmes obligations ou privilèges et jouissent d'un accès égal aux postes partout au Canada;	Refusée car les ressources que cela exigerait seraient «irréalistes».
— de s'assurer que la formation linguistique s'oriente vers les exigences pratiques du travail et que les diplômés aient une connaissance assez poussée de la langue seconde pour leur permettre de remplir leurs fonctions d'une façon satisfaisante dans cette langue;	Implantée en partie. Difficultés rencontrées à fournir de la formation suffisante qui, au niveau de l'écriture, permettrait aux diplômés de travailler pleinement dans les QG et les postes de hauts niveaux.
— de réévaluer d'ici le 31 décembre 1978 l'à-propos des programmes de formation linguistique, notamment ceux du Programme d'enseignement des langues aux bases (PELB), et de prendre toute mesure corrective voulue;	Cette revue a été conduite et des recommandations ont été soumises pour approbation.
— de veiller à ce que la formation linguistique à titre volontaire fournie aux militaires d'un groupe linguistique soit offerte de la même manière aux militaires de l'autre groupe linguistique;	Implantation dépendra de l'approbation ou non des recommandations mentionnées ci-haut.
— d'approuver et de mettre en application une politique cohérente en ce qui a trait à l'admission des personnes à charge dans les classes du Programme d'enseignement des langues aux bases (PELB).	Même chose que ci-haut.

La réponse à la première des recommandations, cet abrupt *niet*, est une preuve de plus que les Forces armées, à l'approche du dixième anniversaire de la Loi sur les langues officielles, ne sont toujours pas préparées à mettre de côté de façon résolue le bilinguisme à sens unique qui a été l'une de ses caractéristiques depuis le XIX^e siècle. Quant aux autres réactions du ministère, elles sont essentiellement basées sur les recommandations qu'a faites Wenz en 1976.

Ainsi, Wenz proposait que les Forces canadiennes consacrent 1 200 années-personnes et 42 \$ millions par année à l'enseignement des langues (surtout le français aux anglophones). Cette demande astronomique a été rejetée par le Conseil du Trésor, en juin 1977. En octobre 1978, lorsque Nixon écrit à Yalden, il explique que le ministère est en train de préparer une alternative au plan précédent, qui permettrait de faire avancer les choses du côté bilinguisme, sans que la mission centrale des Forces ne soit atteinte.²¹⁸

En avril 1979, le Comité de Gestion de la Défense (CGD) se voit soumettre la réflexion du groupe de travail qui refond le programme de 1972. Les présentateurs reconnaissent que l'on manque toujours d'anglophones bilingues et que cela reste grave dans la gestion totale du B et B. Il faut remédier à la situation, tout en tenant compte du refus opposé, au plan de 1977, par le Conseil du Trésor. La proposition de 1979 se situe donc bien en retrait de celle de 1977, puisqu'elle demande 384 années-personnes additionnelles.* Évidemment, cette nouvelle proposition, si elle était acceptée par le CGD et le Conseil du Trésor aurait pour conséquence de retarder encore l'échéance de 1992. Mais, commentent les conférenciers, on fera au moins assez bonne figure. En 1979, un facteur important est, naturellement, de voir à ce que la nouvelle ELFC remplisse son mandat: à l'aide de ces nouvelles années-personnes et avec le maintien des cours déjà existants, cinq des huit pavillons de l'École devraient être utilisés. Ainsi, au moment où l'ELFC est prête, la question de la capacité opérationnelle des Forces refait surface. Si l'on n'obtient pas les fonds nécessaires à payer les remplaçants des étudiants, l'ELFC ne pourra être remplie à pleine capacité.

Cette constatation ne signifie pas qu'une certaine bonne volonté soit disparue. En effet, en ce mois d'avril 1979, on se penche sur la possibilité de faire un cours continu de français qui s'étendra sur 40 semaines et sera divisé en deux phases. La première, de 22 semaines, se

* La question des années-personnes supplémentaires sera traitée au chapitre 16.

tiendra dans des centres régionaux* et devrait conduire les candidats au niveau «contact». Elle sera complétée par 18 semaines à Saint-Jean et l'obtention d'un niveau fonctionnel par 520 anglophones annuellement. Les candidats seront bien sélectionnés et affectés, ensuite, «autant que possible», dans des postes bilingues. C'est ici que l'on compte utiliser les 384 années-personnes si on les obtient. D'autres cours pour anglophones auront lieu mais les Forces devront en assumer totalement le poids: perfectionnement (six semaines à Saint-Jean, 80 militaires anglophones bilingues par année qui n'ont pu servir en français depuis quelque temps); cours à volets par période de neuf semaines donnés à 60 étudiants à la fois, quatre fois l'an; cours de 10 semaines à Saint-Jean aux élèves-officiers anglophones des collèges militaires à la fin de leur première année, durant laquelle ils auront tout de même reçu cinq heures par semaine de français.

Quant aux cours d'anglais, ils restent essentiellement les mêmes. Ainsi, environ 1 300 francophones, non destinés aux armes de combat de l'armée, suivront le cours d'anglais de base de 24 semaines. Le cours d'anglais avancé améliorera les connaissances de cette langue chez 90 francophones chaque année. Enfin, les élèves-officiers francophones auront accès à un cours d'anglais de 10 semaines.

Selon les planificateurs, en 1980-1981, les choses devraient commencer à se tasser quant au bilinguisme des anglophones.²¹⁹

Cette partie du Plan des langues officielles (militaire) est particulièrement scrutée par le Conseil du Trésor qui se montre prêt à accorder les années-personnes demandées et les salaires correspondants, à condition que les cours de français soient soumis à des critères fermes tels que:

- une bonne aptitude et un grand intérêt à apprendre le français;
- affectation immédiate des diplômés à des postes bilingues (le ministère disait: «autant que possible»); et
- les plans de carrière des individus choisis doivent justifier l'investissement.²²⁰

Effectivement, le PLO(M) répétera les conditions exigées par le Conseil du Trésor. Ainsi, y lit-on: «Il est entendu que les stagiaires de

* Halifax, Gagetown, Montréal, Ottawa, Petawawa, Trenton, Winnipeg et Esquimalt.

ce programme [cours continu de français] seront affectés à des postes bilingues». ²²¹ Avant que le PLO(M) ne soit rendu public, le CED, l'amiral R.H. Falls, annonce, le 19 mars 1980, que le Conseil du Trésor a avalisé les demandes de la Défense. Sa lettre fait montre d'une nouvelle volonté d'action car, écrit-il:

«J'ai bien l'intention d'utiliser au maximum les ressources qui nous sont allouées pour l'année financière 1980-81, [elles] nous place[nt] dans une situation très encourageante pour lancer avec succès le programme d'enseignement des langues.» ²²²

De fait, il a été entendu que le renouvellement des années-personnes accordées pour un an afin de remplacer les étudiants en cours continu, dépendait du rendement du nouveau programme. On comprend donc que Falls se soit déclaré désireux d'agir pour atteindre l'objectif visé.

La lettre de Falls indique que la première période du cours continu de français se fera dans seize bases plutôt que dans les huit initialement prévues* et chacune accueillera 12 étudiants, sauf Ottawa qui en comptera 80. Dès mars, d'ailleurs, des mesures ont été prises pour faire les aménagements nécessaires aux différents endroits et pour que les gérants de carrière commencent leur sélection des officiers et non-officiers requis. Selon Falls, l'entente permet de satisfaire à la fois les besoins linguistique et militaire des Forces. ²²³

Mais, à cette heureuse conclusion, on n'est pas parvenu sans problème. Nous en voulons comme preuve les diverses réunions qui ont amené les Coordonnateurs de Commandement pour les langues officielles (CCLO) à Ottawa, entre 1978 et 1980, en particulier celle tenue les 26 et 27 juin 1979. En cette occasion, ceux-ci vont être unanimes sur quelques dispositions d'une grande importance qui seront comprises dans le plan de 1980. L'une de celle-ci est reliée au fait que le ministère tient absolument à ce que les cours continus de français (CCF) deviennent primordiaux dans sa stratégie de la formation des cadres nécessaires au bilinguisme institutionnel des Forces armées canadiennes. Or, les CCF signifient que les étudiants laisseront leur travail durant des mois pour aller apprendre la langue seconde. Les Coordonnateurs des commandements, en juin 1979, font valoir qu'il faudra que les militaires en formation linguistique soient remplacés par des réservistes qui viendront s'ajouter à l'effectif total des Forces. Il faut

* Aux huit nommées précédemment s'ajoutent: Greenwood, North Bay, Kingston, Borden, Cold Lake, Edmonton, Calgary et Comox.

donc obtenir un certain nombre de postes du Conseil du Trésor. Le DGLO reçoit de façon assez négative cette demande, arguant que le gel des effectifs de la Fonction publique, décrété par le gouvernement, la rend irréalisable.²²⁴ Il se souvient, sans doute, de la rebuffade qu'il a reçue en juin 1977. Une question s'impose toutefois: pourquoi les autorités du ministère adoptent-elles cette position «d'autocensure» dans ce dossier (comme dans d'autres, d'ailleurs, qui n'ont rien à voir avec le B et B)? Pourquoi, au premier abord, conclut-on encore une fois qu'il ne servirait à rien de présenter un nouveau dossier justificatif au Conseil du Trésor? Une constatation, ensuite: les coordonnateurs, verbalement ou par écrit, vont maintenir leurs positions sur ce point et, finalement, le ministère fera la demande que l'on sait au Conseil du Trésor.²²⁵

Il y a d'autres zones de malaise. Wenz avait suggéré l'élimination du PELB, face aux pauvres résultats qu'il avait obtenus. Le Commissaire aux langues, pour sa part, en mettait en doute la validité. Or, il devient clair, en mars 1980, que le CCF va remplacer le PELB, ce qui ne fait pas du tout l'affaire de la Force mobile. On s'en souvient, en 1980, ce commandement a des problèmes de recrutement pour ses unités opérationnelles. Ceux-ci sont particulièrement criants chez les francophones qui, pour plusieurs d'entre eux, se joignent aux forces avec l'espoir, secret ou affirmé, d'y apprendre l'anglais. Or, les seules recrues à ne pas passer par le cours d'anglais de base sont celles qui se destinent aux armes de combat. De plus, en 1980, nombre d'officiers arrivent maintenant à Valcartier avec une connaissance minimale de l'anglais. Deux problèmes se posent dès lors. D'une part, on offre le CCF à des anglophones à grand coût, alors que, d'autre part, on élimine les possibilités pour beaucoup de francophones désireux de le faire, d'améliorer, sur leurs lieux de travail, leur connaissance de l'anglais à un moment de leur carrière où il est difficile de les libérer pour de longues périodes de cours. L'autre problème est celui de l'enseignement de la langue seconde aux personnes à charge, anglophones et francophones, déracinées de leur milieu d'origine. Sur la première question, le QG de la Défense nationale donnera raison, dès mai 1980, à Saint-Hubert, et mettra à sa disposition huit postes de professeurs d'anglais à disperser entre Gagetown, Valcartier, Montréal et Petawawa. Quant aux personnes à charge, la Force mobile devra trouver, dans ses propres goussets, les fonds nécessaires, ce qu'elle fera en 1982, par exemple, lorsque neuf professeurs de langue seront payés par la Force mobile, en sus des huit défrayés par le QGDN.²²⁶

Mais toutes les réactions négatives à la disparition du PELB ne sont pas du même ordre. Pour sa part, le Commandement maritime (COMAR) croit en la valeur du PELB parce qu'il lui apparaît difficile d'envoyer un étudiant en cours durant 18 semaines.²²⁷ Dans la cascade qu'a entraînée le rapport du Commissaire de 1977, le COMAR*, en octobre 1978, avait écrit au QGDN qualifiant de très pénible, dans son cas, l'opération de dotation des postes bilingues à laquelle il était soumis. À bord de plusieurs navires, se trouvaient plus de personnes bilingues que de postes de cette catégorie bien que ces bilingues ne soient pas nécessairement qualifiés pour remplir les dits postes. Ce que le commandement ne dit pas, c'est que ses francophones (bilingues) sont concentrés dans les bas échelons ce qui, bien entendu, les empêche de combler adéquatement plusieurs postes. Comme solution, on avance, d'une part, la création d'une nouvelle unité de langue française, qui drainerait ces «bilingues» et leur permettrait d'utiliser leur langue. D'autre part, concernant plus précisément les postes bilingues sur les navires, le commandement présente une suggestion qui respecterait, selon lui, les intentions du Commissaire qu'il résume comme suit: les deux groupes linguistiques servent ensemble; le bilinguisme aide les personnes du groupe minoritaire; les postes bilingues sont une façon de remplir ces volontés. Pour le moment, le COMAR ne peut respecter cette politique. Il demande une période de temporisation durant laquelle: il n'aurait pas à remplir tous ses postes bilingues; ses unités, où l'on trouve au moins 10% de francophones bilingues, seraient considérées comme pouvant servir le public dans les deux langues. Par ailleurs, il s'engage à remplir les postes adéquatement dès qu'il disposera du personnel nécessaire.²²⁹

Cette proposition est acceptée par le sous-ministre adjoint (Personnel) Smith, en décembre suivant.²³⁰ Or, après l'acceptation par le Conseil du Trésor du plan renouvelé d'enseignement des langues et le début de sa mise en oeuvre, le COMAR revient à la charge. Et, si l'on se donne la peine de lire entre les lignes, c'est toute la philosophie du B et B qui est alors mise en cause par un Pierre Simard qui, de premier commandant de l'*Ottawa*, en tant qu'unité de langue française (en fait, un navire «bilingue», de par la volonté de Simard), est devenu le Coordonnateur des langues officielles à Halifax. Particularité: il est

* Le COMAR a d'autres problèmes de gestion de postes bilingues, par exemple, au Centre régional de coordination, situé à Halifax, où l'on a des contacts avec le public. Dans ce cas précis, on semble prêt à agir, mais pas trop rapidement; jusqu'en juillet 1978, on ne peut promettre qu'au 1^{er} avril 1979 un service bilingue qui pourra être assuré 24 heures par jour, sept jours par semaine.²²⁸

le seul civil au sein des commandements militaires à occuper une telle charge. En juin 1982, voyant que l'on s'apprête à rendre bilingues des militaires en fonction des postes qu'ils devront occuper, Simard répond que, selon lui, il n'y a pas de postes dans son commandement où les anglophones sortis du cours continu de français pourront utiliser leur langue seconde de façon courante. Évidemment, Simard prend bien garde de ne pas expliquer comment, quinze ans après les projections faites par Allard en 1967, on n'est pas plus avancé dans l'utilisation du français dans la force navale. Il se tait aussi sur le fait que, dans presque tous les navires, les francophones occupent plus de 10% des postes, mais aux plus bas échelons. Enfin, il évite également de s'étendre sur le fait que tous ces francophones soient bilingues. En somme, il ne dit pas pourquoi, systématiquement, la marine n'a rien fait d'essentiel depuis 1967 et, encore plus, depuis 1971, pour créer l'égalité des chances et des langues. Par contre, Simard choisit de réitérer une demande avancée en octobre 1981; le QGDN aborderait le Conseil du Trésor afin d'obtenir son aval à une directive qui dirait que la volonté, quant aux affectations suivant les cours, serait respectée, dans le cas de la marine, si ses diplômés du CCF étaient postés dans des navires où l'on trouve au moins 10% de francophones. Cet énoncé couvrirait tous les navires de la côte Est sur chacun desquels on trouve entre 12 et 16% de francophones.

Les suggestions précises de Simard vont comme suit:

- a. qu'on affecte les étudiants sortis du CCF en priorité dans les deux unités de langue française, jusqu'à ce qu'ils occupent 10% des postes;
- b. qu'on accepte d'étendre la période d'application de la décision de 1978 (voir ci-haut);
- c. que les affectations d'étudiants du CCF à des navires ayant plus de 10% de bilingues soient considérées comme remplissant les conditions du Conseil du Trésor et les exigences du Plan des langues officielles en ce qui concerne le bilinguisme institutionnel;
- d. que les 125 postes bilingues de la côte Ouest soient rayés de la liste car les 10,3% de francophones qui s'y trouvent ne forment pas «normalement "une demande significative"»²³¹

Concernant cette dernière suggestion, Simard ajoute que si l'on n'élimine pas les 125 postes, on pourra muter les diplômés du CCF sur

à peu près n'importe quel navire, car il s'y trouve, en général, 10% et plus de francophones, ce qui suivrait la suggestion «c» ci-dessus. Au pire, écrit-il encore, on pourra éliminer la demande significative qui existe à l'Ouest, en y faisant baisser la proportion des francophones sous les 10%, par le rappel d'un certain nombre d'entre eux sur la côte Est.²³²

Simard traite de façon assez cynique la présence des francophones sur la côte Ouest, bien que n'importe quel observateur objectif devra en admettre le symbolisme. Quant au reste des propositions du Coordonnateur des langues officielles du COMAR, elles représentent assez bien la façon de penser de la haute hiérarchie navale canadienne. Les marins francophones doivent être anglicisés pour servir dans la marine. Comme conséquence, tout ce qui vient d'Ottawa concernant la demande significative et les postes bilingues qui devraient permettre de servir ce public interne dans sa langue n'a plus aucun sens.

La demande de 1982 est rejetée en mai... 1984. Et il faut voir comment! Le brigadier-général R.L. Bell, Directeur général — carrières militaires officiers [DGCMO] à qui Simard s'était adressé, deux ans plus tôt, écrit qu'après consultation avec le DGLO Sullivan, celui-ci a avancé que sa suggestion, quant à l'emploi des diplômés du CCF, n'était pas présentable en ce moment au Conseil du Trésor. Cependant, le DGLO accepte d'étendre l'entente du 6 décembre 1978 jusqu'à ce que l'on obtienne plus de bilingues.²³³

Cette réponse, on s'en doute, donne toute la latitude voulue au COMAR pour faire pression sur Bell et sur ses gérants des carrières navales, afin que l'entente de 1978 se substitue, dans les faits, à la volonté du Conseil du Trésor. Il est remarquable que le DGLO n'ait pas répondu négativement, et avec force, dès l'automne 1981, à la demande initiale de Simard, et qu'il ait plutôt apparemment laissé flotter le sujet, durant près de trois ans, avant d'en arriver à cette réponse à travers un intermédiaire que Simard avait choisi. Pourquoi accorder ce traitement à la marine alors que tous les secteurs des Forces se retrouvent dans la même situation, c'est-à-dire, celle de ne pas avoir assez d'anglophones bilingues pour remplir tous les postes?

Ce navrant exemple d'immobilisme n'empêche pas les hautes autorités de se gausser de belles déclarations et de bonnes intentions lorsqu'elles sont mises sur la sellette. En novembre 1981, au Comité

mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, le sous-ministre Nixon déclare:

«Il nous faut arriver à un stade, dans les Forces canadiennes, où l'institution soit complètement bilingue... Que quelqu'un d'unilingue, unilingue français ou unilingue anglais, puisse travailler partout dans notre pays. C'est très ambitieux; mais nous n'aurons pas une force qui est vraiment canadienne si nous n'arrivons pas à ce stade.»²³⁴

Le Commissaire avait écrit, quelques mois plus tôt, dans son rapport:

«...on ne sent pas chez le ministère une volonté agissante, un désir d'être à l'avant-garde de la réforme linguistique.»²³⁵

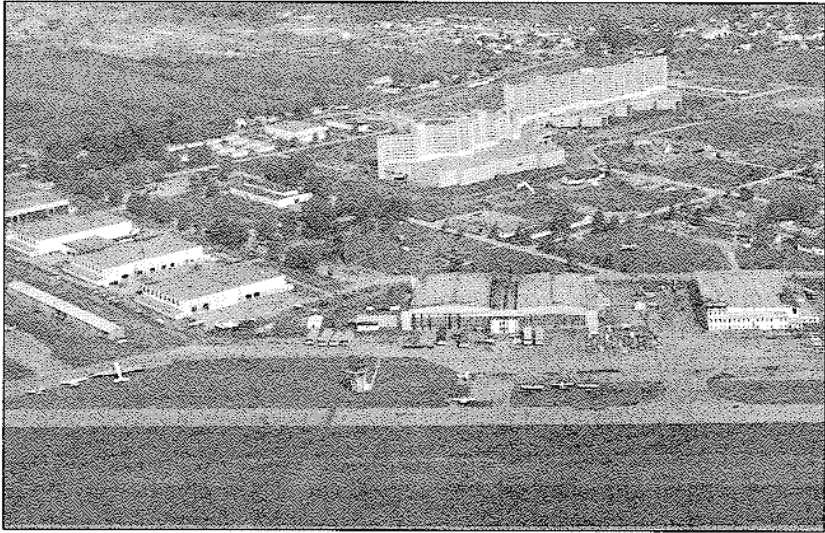
Et, malgré les tentatives répétées de Nixon et de ses adjoints pour contester cette assertion, le représentant du Commissaire aux langues présent à cette séance réaffirme qu'il est «en mesure de défendre, point par point, les affirmations qui sont contenues dans la vignette de la Défense nationale, dans le rapport annuel de 1980.»²³⁶

Évidemment, la question de la dotation des 9 000 postes bilingues revient: ils ne seraient remplis correctement qu'à 44% . Nixon et Sullivan de se lancer dès lors dans de longues explications argumentées où l'on refait le tracé des années 1978 à 1980 alors que l'on a repris tout le programme de 1972. À cela, le député Marceau a déjà répondu à l'avance:

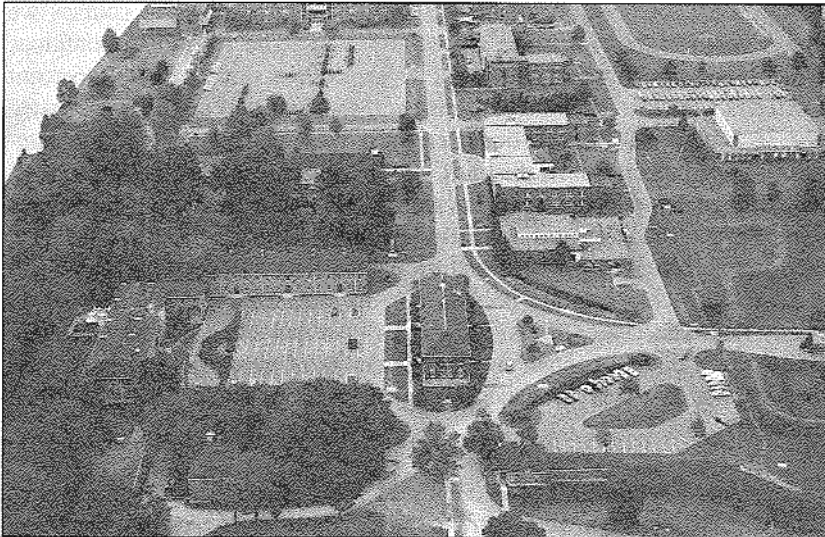
«... oui, il y a vraiment beaucoup de structures. Je pense que tout le monde est d'accord [...] Il faut savoir si vraiment ces structures améliorent, dans les faits la situation. C'est cela qui est important.»²³⁷

Les représentants du ministère prennent bien garde de s'enfermer dans les détails relatifs aux postes bilingues dans la marine. En novembre 1981, Simard n'a toujours pas reçu la réponse négative que méritait sa lettre d'octobre, ce qui lui permet tous les espoirs. Est-ce de l'incertitude de la part d'Ottawa ou de l'attentisme? Mais de quelles certitudes ne fait-on pas montre lorsque le programme (ancien ou renouvelé) est attaqué de l'extérieur. Que le navire prenne l'eau de toutes parts, l'enseignement des langues n'étant pas le plus petit des trous à boucher, tout le monde le constate sauf, semble-t-il, ceux qui y sont montés.

Toujours est-il que la saga des cours de langue et des résultats qu'ils donnent ne se termine pas là: elle devient, de fait, des plus actives à compter du plan de 1980 et de l'exigence qu'a faite le Conseil du Trésor



La BFC Saint-Jean, au sud de Montréal. Originellement construite par l'ARC pour servir d'entraînement aérien, elle est devenue, depuis l'unification des Forces armées canadiennes, une base d'instruction pour les francophones. Le long édifice, au centre droit de la photo, contient l'École des langues des Forces canadiennes, l'Écoles des recrues des Forces canadiennes et le QG de la base.
(SJC 79-1942)



Vue aérienne du Collège militaire de Saint-Jean, établi en 1952 dans les anciennes casernes du Royal Canadian Dragoons (en bas et à gauche, sur cette photo). Salles de classes, laboratoires et nouveaux dortoirs ont beaucoup modifié le site original.
(Gracieuseté du commandant de C.M.R.)

de constater des résultats. Le 1^{er} février 1982 est commandée une étude de toute cette partie du vaste projet de bilinguisme. Le 15 mars suivant, le rapport est soumis par le président du comité d'étude, le brigadier-général D.J. McLaws, DGREI, qui fut, un temps, adjoint au DGBB Letellier. Pourquoi cette étude?

D'abord, depuis le rapport de Wenz, rien de sérieux n'a été entrepris. Or, ce précédent rapport était bien incomplet. Par exemple, il assumait qu'il fallait instruire 1,7 personne par position désignée, pour s'assurer que les 14 000 postes bilingues recensés soient dotés en tout temps, et il disait qu'avec un programme d'enseignement vigoureux, basé sur le cours continu de français alors à créer, on pourrait remplir rapidement 60% des postes bilingues avec un apport anglophone à 73%. Or, ces 60% n'ont jamais été expliqués, soutient correctement McLaws. En 1992, 100% des postes bilingues seraient dotés à 73% par des anglophones. On sait, cependant, que la demande subséquente basée sur ces données, faite au Conseil du Trésor, a été rejetée. Celle que l'on a acceptée, en 1980, ne couvrait qu'un tiers des recommandations soumises par Wenz. Non seulement a-t-on commencé en 1980, plutôt qu'en 1977, et avec une partie seulement des effectifs prévus initialement, mais, en plus, le CCF ne satisfait pas aux attentes. Pour arriver à 1992 et ce, en commençant en 1978, Wenz avait proposé les trois types de cours que l'on sait. Le CCF de 10 mois, qui était au coeur de ses projections, devant avoir un rendement de 70% d'officiers fonctionnellement bilingues; mais, les deux premiers CCF n'ont respectivement diplômé que 38,7% des officiers inscrits et 12,4% de sous-officiers. Pour atteindre les objectifs fixés pour 1992, il faudrait, à ce rythme, à compter de 1982-1983, produire, par année, 1 600 officiers anglophones bilingues et... 12 000 non-officiers: donc, 1992 est hors d'atteinte et on n'a pas encore proposé la nouvelle année cible, remarque le groupe McLaws qui, par ailleurs, évitera de corriger cette lacune. Le Plan des langues officielles de 1980 avait pris bonne note de ces difficultés puisqu'il ne faisait part d'aucun nombre-cible de bilingues qu'il faudrait atteindre annuellement, ni d'une année où les postes bilingues pourraient, enfin, être adéquatement remplis.

McLaws se penche, d'abord et avant tout, sur les façons qui permettraient d'améliorer annuellement le nombre de bilingues anglophones. Son étude tient compte des expériences durement accumulées depuis plus d'une décennie dans l'enseignement du français. Malgré l'activité débordante qui a été déployée, on n'a virtuellement pas

accru le nombre d'anglophones fonctionnellement bilingues qui se monte, en janvier 1982, à 1 422 officiers et à 727 non-officiers. Parmi les nombreux facteurs d'explication on peut retenir les suivants. La sélection des candidats a été mal faite; plusieurs n'ont pas été adéquatement testés avant d'aller en cours; d'autres sont peu motivés; enfin, un certain nombre a peu d'aptitude à apprendre. Comme au début des années 1970, les diplômés ne sont pas affectés à des endroits où ils pourraient utiliser ce nouvel acquis qui se détériore donc rapidement.

Pour changer cela, le groupe de McLaws avance plus de 40 recommandations qui couvrent très bien le terrain et démontrent, d'abord et avant tout, que le contrôle de l'enseignement des langues a été entièrement déficient au cours des ans. McLaws a trouvé que les besoins n'avaient pas été parfaitement quantifiés et il demande qu'on:

- a. reprenne, de façon critique, l'opération désignation/dotation de postes;
- b. fixe, pour les 73% d'anglophones, toutes les données nécessaires par grades et métiers afin d'aider les gérants de carrière;
- c. souligne l'importance de toute l'affaire en la plaçant sur la liste des priorités du VCED;
- d. étudie l'impact, sur les résultats obtenus, qu'a le nombre d'étudiants dans une classe;
- e. mette l'accent sur l'expression orale par un test basé sur l'entrevue;
- f. fasse quitter plus tôt que prévu tout étudiant ayant atteint, avant la fin du cours, le niveau fonctionnel;
- g. fasse en sorte que les trois pavillons de l'ELFC, actuellement non utilisés pour les cours de langue, soient repris en charge par l'École; et
- h. révise tout l'enseignement des langues afin d'établir des priorités quant à l'utilisation des ressources.

Sur ce dernier point, ajoutons que McLaws propose d'éliminer les autres cours de français et de se concentrer sur les phases I et II du CCF, le seul susceptible de produire des résultats tangibles.

Il y a, évidemment, d'autres recommandations à retenir, dont certaines sont évidentes, reprenant des données signalées déjà entre

1971 et 1973. Notons, par exemple, la question des affectations des diplômés et la proposition d'étudier la restauration du PELB qui a échoué à cause d'un absentéisme flagrant et du grand nombre d'abandons. Selon McLaws si, du CED en descendant, on insistait sur la priorité et les vertus du bilinguisme, le problème de désaffectation, à la base de l'échec du PELB, pourrait disparaître.

La sélection et la motivation des candidats sont longuement abordées. Sur le premier sujet, le groupe de McLaws a remarqué que les candidats ayant obtenu «A» au *Modern Language Aptitude Test (MLA T)* ont eu besoin de 960 heures de cours, en moyenne, pour devenir fonctionnellement bilingues; à «B» il en a fallu 1 140; à «C», 1 290; et, à «D», 1 500. Comme le CCF fournit l'équivalent de 1 040 heures de cours, on ne devrait pas y accepter ceux qui ont obtenu «D». Parmi les «C», ceux qui parviendraient à avoir deux sur cinq dans le test de compréhension auditive pourraient, à la rigueur, être sélectionnés. Liée à ces suggestions est la proposition de faire passer le *MLAT* et le test de compréhension auditive à un maximum de candidats anglophones potentiels, afin que les gérants de carrière puissent disposer en tout temps d'une réserve en vue du CCF.

La sélection ne se ferait pas que par tests. On devrait aussi choisir des candidats parmi les militaires qui ont envie de suivre un tel cours, dont le plan de carrière permet une utilisation rapide du français qui aura été appris et qui ne rencontrent pas de résistances familiales majeures au fait de servir en milieu francophone.²³⁸

Relié aux critères précédents est celui de la motivation qui, comme l'a démontré le PELB, n'est guère prononcée. Selon McLaws, les chefs à tous les niveaux n'ont pas adéquatement appuyé le bilinguisme. Il n'y a pas eu assez d'encouragements qui auraient poussé les anglophones à devenir bilingues. En fait, on a entretenu les «découragements» que percevaient quelques militaires face à une éventuelle affectation au Québec ou dans un poste bilingue. Il y a aussi eu une certaine réaction au fait français, au bilinguisme en général, au supposé *French Power* et aux ajustements que l'on fait dans les listes de promotion en faveur des francophones. Cela explique un peu pourquoi les volontaires n'ont pas été nombreux aux cours et, comme autre conséquence, la sélection de candidats ineptes faite par des gérants de carrière pressés de remplir des cases. Les exhortations des commandants, la coercition des superviseurs ne peuvent être des correctifs. Selon McLaws, il faut atteindre l'individu, le convaincre que le bilinguisme est important pour

lui et pour les Forces armées qui doivent appuyer les directives gouvernementales. McLaws prépare même un texte qui pourrait servir à relever le moral des anglophones. Essentiellement, c'est un appel qui laisse entrevoir que le bilinguisme est un facteur qui rehausse la possibilité de faire une belle carrière.²³⁹

Cela est très intéressant venant de la part de McLaws. Cet officier a été choisi, dans les années 1970, pour aller s'imbiber de français au Québec, avec sa famille, durant un an. Six ans plus tard, il est général et a servi comme DGGB adjoint et commandant de la base de Saint-Jean, deux postes où le français lui a été essentiel. Il peut parler avec expérience de la valeur des cours, de la façon de les améliorer et de la motivation. Sur cette dernière question, il prend bien soin de lier directement bilinguisme et carrière sans toutefois aller jusqu'à dire que les cours de langue seconde pourraient devenir des cours de carrière, comme on dit, c'est-à-dire, des pré-requis presque obligatoires à toute promotion, comme les cours de leadership pour les sous-officiers ou d'état-major pour les officiers. Les appels en ce sens ont pourtant été nombreux depuis 1971. Certains des coordonnateurs des langues officielles dans les commandements préconisent cette solution avec force. En 1977, celui représentant le Commandement aérien a encore avancé cette proposition en assurant que c'était la meilleure façon de motiver les anglophones.²⁴⁰ La Force mobile a insisté, en 1978 et 1979, pour que les cours de langue seconde deviennent une partie obligatoire du processus nécessaire au développement de la carrière des unilingues, anglophones ou francophones, ce que le sous-ministre adjoint (Personnel) a refusé, en août 1979.²⁴¹ En somme, McLaws ne s'engage pas dans une voie qui a déjà été tracée mais qu'on a refusé d'emprunter jusque-là. Il faut bien comprendre que si le bilinguisme devenait un facteur primordial dans une carrière, ce sont, encore en 1982, les francophones qui domineraient la situation. Simultanément, on ne pourrait plus parler de déviations dans l'ordre du mérite dont on sait déjà, par ailleurs, que c'est un faux débat. La question à se poser est la suivante: advenant le cas que la majorité anglophone ait été bilingue en très grande proportion et la minorité francophone vastement unilingue, le bilinguisme n'aurait-il pas été un facteur de carrière?

Bien que le chemin de la motivation suggéré par McLaws soit intéressant — il inclurait, entre autres, une lettre de félicitations du CED à ceux ayant atteint, par voie de cours ou par eux-mêmes, le bilinguisme fonctionnel — il reste incomplet, le lien cours de

langues/cours de carrière n'étant même pas présent. Cela dit, on frôle le sujet lorsqu'on propose de mettre de l'avant le fait que les bilingues amélioreront leurs possibilités d'emploi et d'avancement par rapport aux unilingues. Mais n'est-ce-pas, *grosso modo*, ce que le vice-amiral Boyle avait écrit en 1972? Ce que cette approche avait donné était trop facilement mesurable, 10 ans plus tard.

Une recommandation technique du groupe de McLaws porte sur la constitution d'un modèle dynamique de gestion des bilingues et des postes bilingues. Cela deviendra, en mars 1983, une tâche confiée à la Direction — Analyse des effectifs qui, en 1987, accouchera finalement d'un modèle informatisé qui compile l'information sur les postes et le personnel bilingues, tout en estimant les pénuries qui pourraient survenir à certains moments.²⁴²

En plus, McLaws demande que les méthodes utilisées pour l'instruction individuelle s'appliquent également aux cours de langue seconde: développement d'un programme de trois ans; établissement d'une cellule qui établira des critères et verra à leur respect; formulation d'un plan de formation relatif au nouvel enseignement et au testing. En somme, le Service de l'Instruction, qui avait été mis de côté au début des années 1970 et qui est déjà revenu en force dans l'enseignement des langues, en 1980, à un moment où les professeurs de langue ont été repris en main par le ministère, devrait voir son emprise se raffermir encore plus.

Accompagnant la recommandation précédente, se trouve celle où l'on suggère le retour du Directeur de l'enseignement des langues sous le DGREI (ce qui sera fait le 1^{er} janvier 1983) et où l'on établit une échelle de supervision et de contrôle sur l'enseignement des langues, qui irait ainsi: SMA(Per) (avisé par la DGREI/DEL) Service de l'Instruction, conseillers pédagogiques régionaux (Montréal, Winnipeg, Ottawa et Borden), conseillers locaux, professeurs de langue. Pourquoi cela? Avec la réorganisation de 1980, tous les professeurs de langue ont été placés sur l'état des effectifs des bases où ils étaient déjà en poste, bien que la Directive 6/80 du SMA(Per) dise clairement que le Service de l'Instruction soit totalement responsable du programme, incluant la pédagogie. Après de longs palabres entre les commandements et le DGLO sur le statut des professeurs locaux, ce dernier publia, en juillet 1981, son message 27 qui plaçait les professeurs de langue sous la direction des commandants des bases. Or, 13 de ces bases, qui fournissent la phase I du CCF, ne relèvent pas du Service de

l'Instruction. À partir de ce message, la Force Mobile et le Commandement aérien ont écrit à leurs unités respectives que la voie hiérarchique passait par leur QG avant d'aller au Service de l'Instruction. Dans les faits, le contrôle pédagogique en provenance de Trenton a ainsi été rendu presque impossible. Donc, il faut remplacer le message 27 du DGLO, de juillet 1981, par un nouveau message, du SMA(Per) celui-là, qui redéfinira clairement la voie hiérarchique, spécifiant que les bases fourniront l'appui matériel et administratif aux professeurs et que le Service de l'Instruction sera entièrement et directement responsable de l'aspect pédagogique.²⁴³

Il y aura une passe d'armes, à ce sujet, entre le commandement de la Force mobile et le QGDN. La Force mobile voulait que l'enseignement des langues soit contrôlé par les commandements, le Service d'Instruction n'ayant plus qu'à fournir les normes à respecter et à suivre les résultats obtenus. De cette manière, les commandements devraient recevoir les ressources appropriées pour conduire les cours (administration des instructeurs et celle des candidats par exemple).²⁴⁴ Cela ne sera pas retenu, mais démontre jusqu'à quel point les commandements, celui de la Force mobile en particulier, résistent toujours à certains principes directeurs de l'intégration et de l'unification qui ont donné naissance au Service de l'Instruction. Cela dit, le problème du contrôle reste important. Au chapitre 10, nous avons vu que le Commissaire aux langues en voulait aux coordonnateurs des langues officielles dans les QG des commandements (CCLO) ou dans les bases (CBLO) de consacrer trop de leur temps à l'enseignement des langues et pas assez à l'égalité des deux langues officielles; malgré ses admonestations, cette situation n'a guère changé en 1987. Or, le CBLO dépend de son commandement et, le plus souvent, est chargé d'administrer les cours de langue donnés chez lui (phase I du CCF). Dans ces conditions, certains interviennent plus qu'ils ne le devraient, soit de leur propre initiative, soit en interprétant la volonté de leur CCLO. Après tout, les conseillers pédagogiques locaux apparaissent sous eux dans les organigrammes. Qui donc dirige vraiment les cours de langue locaux, est-on parfois porté à se demander?²⁴⁵

Un dernier aspect du rapport de McLaws mérite mention. En mai 1981, le Directeur de l'enseignement des langues, qui est alors sous le DGLO, a préparé l'ébauche d'une directive d'étude qui, si elle avait été signée, aurait porté sur les faiblesses en anglais rencontrées par les francophones servant surtout au Québec et sur les problèmes résultant

de cette déficience. Au chapitre 9, nous avons abordé cette crainte toujours latente que le DGLO fait resurgir vers cette époque, à savoir l'apparition de deux armées, l'une francophone et l'autre anglophone. En somme, l'ébauche insiste sur le fait que des sous-officiers francophones, ayant surtout servi au Québec depuis leur arrivée dans les Forces, ont perdu l'anglais qu'ils avaient appris dans leur cours de base des années auparavant. Il faut donc étudier tous les maux que cela peut causer.²⁴⁶

Finalement, ce projet n'a pas eu de suites immédiates alors que l'étude de McLaws va de l'avant et porte sur la vraie question de fond. Or, curieusement, McLaws recommande fortement, dans la partie six de son travail, mais non dans ses 44 recommandations formelles, que la recherche sur les causes et les résultats des déficiences en anglais des francophones, soit reprise, elle qui n'a pas eu lieu faute de personnel pour la conduire.²⁴⁷ Rappelons que McLaws, mieux que personne, ne peut ignorer certainement qu'une des intentions du programme de 1972 était de conduire à cette situation, à l'intérieur de la vaste perspective de l'égalité des chances. En 1980, le plan des langues officielles remanié disait encore:

«Jusqu'ici aux termes de la politique du MDN, les non-officiers francophones qui ne répondaient pas au profil linguistique anglais de leur métier ont pu suivre des cours de langue avant d'entreprendre les cours de niveau QM3. Cette politique a été établie pour quelques-unes ou la totalité des raisons suivantes: les cours en vue d'un métier de niveau QM3 ou d'un niveau supérieur n'étaient pas offerts en français; les ouvrages de référence n'étaient disponibles qu'en anglais; la première affectation après la formation serait fort probablement dans une unité de langue anglaise (ULA) ou dans une unité se trouvant en milieu anglais; il entrait dans les attributions du poste de travailler ou de communiquer en anglais. Toutefois, à mesure qu'augmente le nombre de cours en vue d'un métier offert en français, et que sont créées d'autres unités de langue française (ULF), il devient moins essentiel de suivre des cours de langue seconde à ce stade.»²⁴⁸

Or, nous savons qu'en 1982, comme en 1987, le vrai problème de l'égalité des chances n'est pas dans l'unilinguisme des francophones mais, plutôt, dans les retards accumulés partout dans l'implantation du plan de 1972 qui aurait dû résulter dans l'intégration harmonieuse de cet unilinguisme au sein de la machine militaire canadienne. On a justifié, rappelons-le, le retard pris par le FRANCOTRAIN, en bonne partie par le manque d'instructeurs bilingues qualifiés. Et si les bilingues ne sont pas assez nombreux, c'est que les anglophones n'ont pas encore occupé toute la place qui leur revient dans ce domaine:

McLaws énonce cette évidence *ad nauseam* dans son étude. Mais voilà que, d'autre part, il semble vouloir perpétuer avec force, comme Sullivan d'ailleurs — car c'est exactement le sens très clair qu'on doit donner à l'étude proposée — le bilinguisme des francophones, à condition, toujours, que ce bilinguisme ne soit pas une nécessité de carrière. À vouloir trop étudier un arbre, on en oublie la forêt. La véritable difficulté n'était pas, et n'est toujours pas, dans l'unilinguisme des francophones. Cela dit, il faut admettre que 1982 marque un nouveau départ du programme renouvelé de l'enseignement des langues mis en marche en 1980.

En mars 1983, le ministère peut présenter au Conseil du Trésor, dans son Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984, les suites qu'on a entrepris de donner aux 44 recommandations du rapport de McLaws, qui ont toutes été acceptées; ainsi, le nombre d'étudiants au CCF est passé de 560 à 656 où il sera maintenu durant au moins deux ans, ceci afin de pouvoir travailler sur la qualité des cours, plutôt que de ne penser qu'à la quantité des candidats, comme on a fait trop longtemps à grands frais; le niveau «contact» de connaissance de la langue seconde a été éliminé (ce qui signifie que les nombreux postes bilingues désignés pour ce niveau devront être révisés, comme le voulait aussi McLaws); trois groupes de travail (politiques, personnel et enseignement) sont à l'oeuvre, depuis novembre 1982, pour implanter plusieurs des autres recommandations, entre autres, l'étude d'un retour au PELB (on sait que, pour sa part, la Force mobile le continue).

Ce qui reste prioritaire, pour le ministère, c'est d'améliorer le rendement des cours de français et d'assurer une meilleure utilisation des parlant français entre autres, dans les Unités nationales qui communiquent en français avec les unités de langue française.²⁴⁹ Est-ce que tout cela est bien différent des priorités des années 1971-1973?

Les années 1982 à 1987 sont essentiellement consacrées à implanter le rapport de McLaws. Reportons-nous, par exemple, au procès-verbal du 3^e atelier d'étude des CBLO du COMAR/Force mobile, des 4 et 5 mai 1983. Qu'y trouve-t-on? Entre autres, une présentation d'un représentant de la Direction de l'enseignement des langues, le lieutenant-colonel J.R. Thériault, qui explique où en est rendue la mise en place des recommandations de McLaws. Certaines sont déjà appliquées, dit-il, d'autres sont en voie de réalisation, comme le plan des cours qui inclut les structures de la langue, le vocabulaire plus spécifiquement militaire ou, encore, le développement de la

formation des professeurs.²⁵⁰ Du Service de l'Instruction est venu le colonel G.S. Clements, chargé des questions du personnel à Trenton, qui fait une présentation complémentaire sur l'enseignement des langues et le testing. De son exposé, de même que de l'évolution de l'enseignement des langues depuis 1980, ce qui comprend l'étude de McLaws, on doit retenir que cette activité redevient de plus en plus militaire. En 1980, le ministère a repris le contrôle des professeurs de langue et toute la pédagogie a été assumée par le Service de l'Instruction. En 1982, il devient de plus en plus évident que le programme suivi par la Commission de la Fonction publique ne fait pas l'affaire et qu'il faudra le changer. On retourne donc vers la situation qui existait avant 1967. La pression se fait même forte pour que les professeurs eux-mêmes soient militaires. Paraphrasons le colonel P. Addy qui, au premier jour de cet atelier, dit qu'on veut des militaires anglophones bilingues qui peuvent faire autre chose que de commander au restaurant en français* ou, comme d'autres ironisent, de connaître tout le français entourant l'entretien des plantes d'intérieur, mais rien sur le vocabulaire des opérations militaires.

Clements rappelle qu'annuellement l'enseignement des langues secondes coûte 40 \$ millions au ministère et qu'il occupe l'équivalent de 1 200 personnes par année. On commence à tenter des expériences intéressantes: on a envoyé, par exemple, 24 recrues anglophones suivre un cours de français de six mois à Saint-Jean, puis, on les a mutées au Québec. Ainsi, on les soumet au régime que les francophones ont subi depuis si longtemps et qui, au strict point de vue du rendement en bilingues, a été très réussi. On espère donc la même chose. Les lecteurs se souviendront, toutefois, de l'expérience malheureuse de certains d'entre eux, relatée au chapitre 11, qui, à Valcartier, y ont perdu une partie de leur français.

L'orientation générale qui se développe est strictement militaire et basée, dans sa forme, sur l'instruction individuelle, ce qui implique les caractéristiques suivantes: un programme militaire répondant à des critères reliés au militaire; un mécanisme de tests qui feront partie du processus et ne seront pas, simplement, une fin à atteindre (ils

* Les ententes signées avec la Commission de la Fonction publique, entre 1967 et 1973, incluaient une clause sur la responsabilité qu'avaient les Forces de veiller à ce que les résultats des cours soient conformes aux objectifs du ministère. De part et d'autre, a-t-on pris cette responsabilité avec le sérieux qu'elle méritait? À entendre Addy, on ne le dirait pas.

serviront de relais entre le formateur et l'utilisateur du bilingue, ce que l'on n'a pas fait depuis 1971); une formation améliorée des professeurs; une meilleure façon de faire des tests — sondages; une amélioration de la supervision pédagogique (les LAT-02 qui tombent sous les CBLO, après 1982), et des services aux unités et bases.²⁵¹

On remarquera également la présentation articulée et convaincue du colonel Addy qui reprend bien des éléments déjà connus pour aboutir à des idées qui, tout en allant dans la direction générale du moment, seraient implantées de façon bien différente s'il n'en tenait qu'à lui. C'est Addy qui a aussi avancé la proposition que la Force mobile a présentée, en juillet 1982, concernant le système de promotion fractionnée dont nous avons parlé au chapitre 11. Que dit Addy à Québec en mai 1983? Il reconnaît la place primordiale que doit jouer la langue dans les communications militaires et le fait que le français soit nécessaire au Canada. Selon lui, cette langue est une nécessité opérationnelle. Car, que ferait-on des unilingues francophones en cas de mobilisation? Chose certaine, il serait hasardeux de les faire tous passer par l'École des langues durant au moins six mois. D'où la nécessité pour les forces régulières d'être bilingues en temps de paix, pour être prêtes en temps de guerre. Il faut donc reconnaître le bilinguisme comme besoin opérationnel et, ensuite, encourager l'individu unilingue à faire les sacrifices qui s'imposent pour suivre des cours de langue. «Messieurs, dit-il, je maintiens que dans le contexte [actuel], à part le fait que les généraux se sont faits dire par le Ministre qu'ils ne seront pas promus s'ils ne sont pas bilingues, il n'y [...] a pas de motivation concrète.»²⁵² L'homme aux convictions bien ancrées qu'est Addy, soutient que l'objectif de bilinguisme de Wenz, en 1976, est celui qu'il faut chercher à atteindre, non «pas celui du plan des langues officielles, qui, en fait, n'est pas un plan du tout mais un recueil de bonnes intentions*.»²⁵³ Les plans de 1971-1972 n'étaient pas réalistes considérant qu'il faut au moins 30 ans pour assumer le genre de changements proposés en 1972.

Autres erreurs selon Addy: de croire que le français ne s'apprend qu'en cours formels; que ceux-ci ne peuvent être donnés que par des civils ignorant plus de la vie militaire que la recrue ayant fait ses onze semaines d'instruction de base. D'abord, on n'aura jamais les ressources pour tout faire à travers les cours formels; en conséquence,

* Une phrase que Sullivan, alors DGLO et présent dans la salle, a dû remarquer.

il faut intégrer dans les unités de langue française les anglophones intéressés par cette expérience, comme lui-même l'a fait avec succès, lorsqu'il commandait le 12^e Régiment blindé du Canada. Avec ce qui se prépare (normes et plans d'instruction en langue seconde, militarisation du contenu) on est sur une bonne voie. Si l'on peut ajouter à cela, à mesure que la situation le permettra, des professeurs militaires, ce sera encore mieux.

Addy suggère encore qu'il y ait, sous l'égide du Service de l'Instruction, deux écoles où l'on enseignera des rudiments de langue seconde [une pour l'anglais, quelque part en milieu anglophone, et l'autre, pour le français, à Saint-Jean]. Suite à ce stage, l'individu serait envoyé à une école dans une base de son environnement, où il pourrait avoir accès, dans sa langue seconde, aux termes reliés à son métier, et ce sous le contrôle du commandement pertinent (exemple: un pilote anglophone passe par Saint-Jean et le Service d'Instruction, avant d'aller à Bagotville où il apprendrait le français de l'aviation militaire canadienne). A d'autres individus on pourrait réserver une méthode, qualifiée par Addy d'apprentissage par osmose, que beaucoup de francophones ont utilisé au cours des ans et que lui-même a fait pratiquer avec succès au 12^eRBC lorsqu'il le commandait.²⁵⁴

La divergence majeure entre Addy et Clements, comme on le constate, porte donc sur le contrôle des cours. Clements voit son Service en assumer toute la charge,²⁵⁵ tout comme McLaws, alors que Addy propose la décentralisation, sans tenir aucun compte des divergences qui apparaîtraient très vite entre un anglophone ayant perfectionné son bilinguisme à Valcartier et un autre l'ayant fait à Halifax. De plus, sa méthode préconise que les unités de langue française servent d'écoles de langue, ce qui n'a jamais été leur but et va à l'encontre de ce que l'étude *15 ans après* allait conclure, en 1985.²⁵⁶

Revenons au procès-verbal où l'on notera que les CBLO présents, lorsqu'ils abordent l'enseignement des langues, énumèrent les mêmes problèmes que ceux que McLaws avait soulevés, ce qui démontre qu'il était très près de la marque dans son analyse de 1982: les critères de sélection sont erronés ou, en tous les cas, ne fournissent pas la qualité de candidats à laquelle on est en droit de s'attendre; les départs restent nombreux, pour toutes sortes de raisons externes aux individus en cours; le nombre de personnes par classe pour la phase du CCF (10) est trop élevé.²⁵⁷ S'ajoute un nouveau domaine, assurent certains: on mêle officiers et non-officiers dans des lieux où la hiérarchie est très

importante, de sorte que ceux-ci sont intimidés et s'expriment peu, ou trop, ce qui crée parfois des incidents.²⁵⁸ Quant au manque de motivation des anglophones, elle subsiste toujours en 1985, si l'on se fie à l'étude faite à Valcartier et publiée sous le titre *15 ans après*. On y lit:

«Les anglophones souhaitent... dans une large mesure passer la plus grande partie de leur carrière dans un milieu correspondant à leur culture. Dans un pourcentage très élevé... ils ont peur que le Québec devienne pour eux un ghetto...»²⁵⁹

On se rappellera, par ailleurs, que ce document faisait grief du fait que des unilingues ou quasi unilingues anglophones soient mutés dans les unités de Valcartier, ce qui laisse entendre, qu'en 1984-1985, on continue à ne pas muter la bonne personne au bon endroit, ou, encore, qu'on applique avec une certaine vigueur la proposition d'apprentissage du français par osmose pratiquée déjà au 12^e RBC selon Addy. Suivant le relevé précis fait sur place, moins de 45% des anglophones de Valcartier «ont un niveau de connaissance égal ou supérieur à fonctionnel.»²⁶⁰

Les années 1985-1987 et le Plan militaire d'enseignement des langues secondes

Dans les derniers mois de 1985 et au début de 1986, les Forces annonçaient leur nouveau Plan militaire d'enseignement des langues secondes (PMELS) le fruit tant attendu des expériences décevantes du passé. Comme celui-ci ne doit donner ses premiers résultats qu'en 1988 et que l'on ne pourra en analyser le rendement que plus tard, nous n'en donnerons ici que les grandes lignes.*

Paraissent donc, en décembre 1985 et janvier 1986, trois documents qui présentent, chacun à leur façon, le PMELS. L'instruction SMA(Per) 6/85, du 31 décembre, est le document militaire type qui décrit l'expérience acquise dans le domaine, souligne les lacunes et fait part des études qui ont mené au PMELS, avant de décomposer en éléments la réalisation à venir de ce plan, les responsables de l'implantation de chacun étant désignés. Presque simultanément, paraît le numéro spécial 6/85 du *Bulletin du Personnel*, entièrement consacré au PMELS, qui abrège la directive du 31 décembre et la rend plus facilement consommable pour les lecteurs.

* Lors d'une conversation, le 27 mai 1988, avec un des experts chez le DEL, nous avons appris que l'on restructurerait le PMELS...

Enfin, le 14 janvier 1986, le général Thériault, CED, décrit, dans un document intitulé *Politique — formation linguistique militaire en langue seconde*, en termes moins techniques que la directive 6/85 mais beaucoup plus longuement que dans le *Bulletin du Personnel*, ce qu'est le PMELS.

Les constats de base faits par ces trois documents sont parfois consternants, on s'en doute. On veut 21 000 bilingues dans les Forces, dont 15 000 anglophones: actuellement, on n'en a que 2 500 contre 10 500 francophones. D'autres observations sont pourtant porteuses d'espoir: alors que la majorité des recommandations de l'étude de McLaws de 1982 ont été mises en application, le pourcentage de candidats du CCF ayant atteint le niveau fonctionnel est passé de 40 à 70% chez les officiers et de 14 à 40% chez les non-officiers.

Les raisons du manque de succès des anciens cours sont ensuite énumérées. Nous n'en retiendrons que quelques-unes qui nous apparaissent nouvelles: manque de désir d'apprendre le français, sauf chez les généraux qui sont à 61,4% bilingues, alors qu'on en attendait 60%; cours donnés à des militaires trop près de leur retraite; on peut faire carrière en étant unilingue anglais; possibilité forte qu'après un cours réussi on soit muté au Québec où il y aura foule de problèmes «auxquels même les membres de [la] famille sont aux prises, particulièrement [s'ils] sont anglophones unilingues».²⁶¹ (On évite, ici, de nous signaler ce qui compose la «foule des problèmes». Éducation des enfants? Manque de services en anglais? Chose certaine, on permet ainsi à certaines rumeurs tenaces de s'appuyer dorénavant sur ces dires du CED).

En étudiant les difficultés rencontrées par les anglophones à devenir bilingues, on s'est penché sur ce qui se passait du côté des francophones pour remarquer que: l'anglais leur est nécessaire; les cours leur sont donnés en début de carrière alors que tout (âge, célibat, capacités d'apprentissage) joue en leur faveur; le perfectionnement continu est possible; les risques de conflits avec d'autres besoins du service (mutation avec les Nations Unies, par exemple) sont minimes.

Le rapport McLaws, de 1982, a permis le lancement d'une série d'études. Celle portant sur la motivation, qu'a conduite l'Unité de recherche appliquée sur le personnel des Forces armées, a démontré

qu'il y a deux types de motivation qui caractérisent l'apprentissage d'une langue seconde:

- a. *motivation intégrative* qui se caractérise par des attitudes positives vis-à-vis la langue, la culture et le groupe linguistique cible et par un désir de ressembler davantage aux membres de ladite culture de plusieurs façons significatives; et
- b. *motivation instrumentale*, qui se caractérise par la poursuite d'objectifs importants autres que l'apprentissage de la langue en soi, tels une promotion, des primes et autres.

«En règle générale, le taux de réussite est de loin supérieur chez les premiers que chez les derniers.»²⁶² Quand même, il apparaît que la motivation instrumentale est généralement nécessaire au départ pour que les effets d'intégration puissent commencer à se faire sentir: un équilibre délicat doit s'établir entre les deux genres d'incitations.

Par suite de l'étude de McLaws, en 1982, il restait quelques questions à débattre telles que l'aspect volontaire des cours d'enseignement d'une langue seconde (ELS), la marge qui existait entre les responsabilités individuelles et celles des Forces, les priorités du Programme d'ELS et la recherche continue portant sur la sélection et l'intérêt des candidats. Tout ceci a fait l'objet d'une deuxième étude de la part de McLaws (McLaws II), qui a pris fin en juillet 1984, et qui a donné lieu à la formulation de nouvelles recommandations, incorporés dans le PMELS, parmi lesquelles on reconnaissait la nécessité d'envisager séparément les principes d'ELS applicables aux officiers et aux non-officiers.

On a aussi reconnu qu'il y avait un net besoin, en particulier chez les anglophones, d'être affectés dans un poste de «perfectionnement» par suite d'un cours de langue. Comme le dernier examen complet des besoins linguistiques touchant tous les postes militaires a pris fin en 1976, il a été décidé d'une nouvelle identification de tous les postes militaires: l'opération devait prendre fin pendant l'exercice financier 1987-1988. Simultanément, d'autres facteurs, comme ceux de la langue de travail et de la capacité d'une personne à maintenir ses aptitudes de langue seconde, ont également été évalués.

La politique de formation linguistique du 14 janvier 1986 continue ses énonciations. Ainsi, y lit-on, la coutume et la Loi veulent que le commandement soit exercé en français et en anglais dans les Forces armées. Les officiers doivent non seulement accepter cette réalité mais

être en mesure de traiter avec leurs subalternes dans les deux langues officielles. Le fait de connaître les militaires et les personnes à leur charge et de se soucier de leur bien-être compte parmi les fonctions essentielles du leadership qui ne peut être exercé efficacement que si le chef peut établir et entretenir un dialogue avec ses subalternes. La langue est donc un des principaux outils du leadership. C'est à l'officier et non pas au subalterne qu'il revient de communiquer dans la langue qui assurera la meilleure compréhension possible. L'officier doit également comprendre les antécédents culturels de ses subordonné(e)s et la dualité du pays. Cette prise de conscience culturelle est facilitée, à défaut d'être totalement acquise, par l'apprentissage et par l'utilisation d'une langue seconde. Afin qu'un officier puisse assumer son rôle de chef dans toute l'étendue du mot, il doit pouvoir communiquer dans les deux langues officielles et ce, le plus tôt possible dans sa carrière.

De plus, puisque les responsabilités de chef d'un officier de carrière s'accroissent avec les promotions, il lui devient nécessaire de communiquer de mieux en mieux dans sa langue seconde. La facilité avec laquelle l'officier de carrière exprime sa pensée sur une foule de sujets, la manière dont il favorise l'aspect biculturel et bilingue des Forces ainsi que la dualité de notre pays revêt une importance accrue, au fur et à mesure qu'il progresse en grade et que son niveau de responsabilités s'accroît.

Conscients que les Forces avaient déjà commencé à créer un corps d'officiers bilingues par l'entremise des programmes d'ELS en place à l'intention des élèves-officiers des collèges militaires, des officiers francophones nouvellement enrôlés et des officiers généraux, il est maintenant opportun de fermer la boucle et d'offrir le programme aux autres officiers. Essentiellement, le bilinguisme deviendra maintenant un élément intrinsèque du métier d'officier dans le contexte canadien. Le but de l'enseignement des langues secondes sera de former, avec le temps, un corps bilingue d'officiers de carrière. Ce concept, qui entre en vigueur en avril 1986, aura des incidences immédiates même si la création d'un corps d'officiers de carrière bilingue constitue un objectif à long terme. Le plan inclura dorénavant un programme d'ELS pour les nouveaux officiers (entrée directe) (OED) et le programme de formation des aspirants officiers (PFAO). Il inclut aussi les programmes actuels d'ELS pour les candidats du Programme subventionné de formation universitaire (PSFU) et le Programme de formation (intégration à la réserve) (PFIR). Tous les nouveaux officiers OED/PFAO qui n'ont pas

le niveau fonctionnel lors de leur entrée dans les Forces, suivront, immédiatement après leur entraînement de base à Chilliwack, un cours intensif de six mois en langue seconde. Cette formation initiale sera suivie, au besoin, de cours cycliques qui seront offerts pendant les premières affectations. Par la suite, les officiers devront maintenir la compétence acquise dans la langue seconde à un niveau satisfaisant. Quoique les officiers unilingues actuellement en service actif ne soient pas directement concernés par ces changements, nombre d'entre eux auront la possibilité de devenir bilingues en s'inscrivant à des cours de langue seconde qui continueront d'être offerts, notamment le CCF. Les officiers issus du rang auront accès à l'ELS, au besoin, après avoir obtenu leur brevet d'officier. Quant aux nouveaux élèves-officiers des collèges militaires, et ce dès la rentrée 1986, ils devront, pour obtenir leur diplôme, démontrer un progrès individuel constant et adéquat à communiquer dans la langue seconde.²⁶³

Le lecteur voulant apprécier la valeur intemporelle des arguments présentés ci-haut se reportera à la p. 65 du tome I où il trouvera l'ordre n° 12 (Milice), du 14 février 1899 qui, en termes différents, disait la même chose. Est-ce que l'appel de 1985-1986 aura de plus heureuses suites que celui de 1899? On est en droit de se poser cette question, en fonction même de bonnes volontés beaucoup plus contemporaines. Ainsi, le Report of the Officer Development Board, en 1969, dit que tous les officiers devraient être bilingues et que, parmi les critères de sélection des officiers, devaient être présents le niveau de connaissance des deux langues officielles ainsi que celui de l'aptitude à apprendre les langues.²⁶⁴ Or, en 1972, après trois années qui ont été remplies d'engagements concernant les langues officielles, on produit l'Officer Career Development Program, qui découle du rapport de 1969. Ce programme n'a même pas retenu le B et B parmi les critères qui lui ont servi de base.²⁶⁵

Ces commentaires ayant été émis, retournons au contenu du PMELS. Le concept de bilinguisme pour les membres du personnel non-officier se définit à partir des besoins requis par le type de travail ou de métier. Cette approche subdivise les métiers en quatre groupes selon la proportion de personnes bilingues requises dans chacun d'entre eux. Le groupe I comprend, pour le moment, 19 métiers requérant un nombre minimal de personnes bilingues, dont la proportion se situe dans le cadre de l'inventaire des besoins actuels et anticipés. Le ministère continuera les pratiques actuelles qui s'appuient sur le groupe représentatif national (GRN) (c'est-à-dire 74% d'anglophones et 26% de

francophones). La plupart des recrues francophones continueront de recevoir l'ELS, ce qui ne sera pas le cas des recrues anglophones. Toutefois, certains sous-officiers supérieurs pourront recevoir l'ELS quand le besoin s'en fera sentir. Plusieurs métiers techniques navals et aériens se retrouvent dans ce groupe (dessinateurs cartographes, opérateurs navals de détecteurs électroniques et de radios, techniciens en aéronautique, en avionique ou en médecine aéronautique).

Le groupe II fait place à 52 métiers qui demandent un nombre normal de personnes bilingues qui, à part dans certains grades, n'excède pas de beaucoup le pourcentage existant. Ces métiers seront traités comme ceux du groupe I, sauf qu'on dispensera l'ELS à un certain nombre de sous-officiers supérieurs sélectionnés pour combler des lacunes particulières. Ici, on rencontre des emplois opérationnels des armes de combat (radios, signaleurs navals, radaristes, électroniciens navals en acoustique, techniciens de coques, de cellules ou en construction, électriciens).

Le groupe III comprend 12 métiers qui requièrent une proportion élevée de personnes bilingues. Pour ces métiers, on continuera de recruter des francophones au taux de 26%, et tous suivront des cours de langue. Le reste de l'objectif sera atteint en donnant des cours de français à environ 40% d'anglophones. Quelques cours de langue seconde devront être offerts à un nombre restreint de sous-officiers supérieurs. Parmi ceux-ci se trouvent les sapeurs, poseurs de ligne, techniciens en défense aérienne, en munition ou en communications et les conducteurs.

Le groupe IV réunit 14 métiers où plus de 50% de l'effectif (et 60% au niveau des sous-officiers) doit être bilingue: ce seront les métiers dit bilingues. On y maintiendra à 26% le rapport francophone du GRN et on offrira des cours intensifs de langue seconde durant six mois, immédiatement après leur entraînement initial et avant leurs cours de spécialité, à toutes les recrues anglophones et francophones qui ne sont pas bilingues. Voici la liste complète de ces métiers: techniciens en recherche et sauvetage, en photographie, de laboratoire, en radiologie, en médecine préventive, adjoints médicaux, auxiliaires de bloc opératoire et de clinique dentaire, hygiénistes dentaires, policiers militaires, commis, moniteurs en éducation physique, stewards et commis des postes.

«Une aptitude à apprendre une langue seconde sera un préalable pour l'enrôlement ou le reclassement dans un métier du groupe IV tout comme des aptitudes pour les mathématiques et la physique sont indispensables pour pouvoir exercer un métier en électronique.»²⁶⁶

En résumé, l'ELS, pour les membres du personnel non-officier sera considéré comme une compétence. Et il faut en rappeler le but: combler les postes identifiés bilingues.

Une partie essentielle du PMELS consiste en une réorganisation complète de l'enseignement des langues secondes. Par exemple, de nouveaux programmes d'enseignement du français et de l'anglais sont en voie de parachèvement qui mettent l'accent sur l'aptitude à communiquer et sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des Forces: situations, vocabulaire, scénarios, etc., tout y est axé sur la vie quotidienne du militaire et des différentes tâches qu'il doit accomplir.

Parallèlement à l'ELS, tous les élèves apprenant le français élémentaire ou l'anglais élémentaire recevront des cours d'endoctrinement militaire, d'environ trois heures par jour, dont une partie pourra se donner dans la langue seconde de l'élève, de manière à affermir son habileté dans l'autre langue. Le but est de s'assurer que les étudiants qui entreprennent l'ELS ne perdront pas les compétences acquises à l'école des aspirants-officiers et dans les écoles de recrues.

En 1986, on met au point de nouveaux tests qui mettront l'accent sur l'habileté à s'exprimer ou à communiquer d'une manière satisfaisante dans un cadre militaire. Moins d'importance sera accordée à la grammaire ou à la syntaxe. Ici, la distinction entre les officiers et les membres du personnel non-officier réapparaît: il y aura deux tests distincts qui doivent entrer en vigueur en 1986. A moins d'exemption, les tests seront administrés à tout le personnel sur une base périodique.*

En 1985, l'essai du nouveau programme de français a lieu à Ottawa et à Petawawa; il est prévu qu'il devienne le programme officiel de langue seconde dans les Forces, dès l'été 1986. Une autre innovation est annoncée pour août 1986: les 10 mois de formation

* Le programme de 1972 mentionnait le testing comme une activité continue. On le répète ici. Mais, comme l'a démontré une étude faite en 1985-1986, par le DGLO, quelques centaines de francophones ont toujours, en 1986, la cote «contact» qu'ils ont reçue en sortant de l'ELFC à la fin des années 1960 ou au début des années 1970. Il est peu probable que leur connaissance de l'anglais en soit restée à ce stade. Le testing a été contrôlé, durant la période 1972-1986, de la même façon que tout ce que nous avons étudié jusqu'ici.

linguistique en français se donneront entièrement dans un des centres suivants: Esquimalt, Winnipeg, Ottawa, Montréal, Valcartier, Bagotville et Shearwater. Les cinq mois de service temporaire à Saint-Jean appartiendront désormais au passé! Le cours offrira un régime intensifié d'enseignement en salle de classe et de devoirs pour permettre à chacun des candidats d'atteindre le niveau fonctionnel, voire un niveau supérieur à la fin du cours.

«Le principe fondamental derrière le PMELS, c'est l'imputabilité. Ce plan fut élaboré à partir du postulat suivant: si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons nous attendre à un rendement optimal de nos ressources. Ce qui signifie, en clair, que toutes les parties en cause devront assumer leur part de responsabilités. Cela signifie aussi, dans notre contexte, que le MDN devra soumettre au Conseil du Trésor (CT) un compte rendu détaillé et critique de l'utilisation de ses ressources consacrées à l'ELS. Le CT, de son côté, scrutera avec beaucoup de soin les performances réalisées. Au sein du MDN, l'imputabilité intervient à trois paliers:

L'individu. Le concept du crédit de connaissances linguistiques (CCL), déjà en usage à la Commission de la Fonction publique, introduit une mesure visible de l'imputabilité des élèves. Le CCL détermine, pour chaque individu, le nombre d'heures requises pour atteindre un objectif donné en langue seconde. L'adoption de ce concept signifie que le service assume la responsabilité du bilinguisme dans les FC en assurant à son personnel la formulation linguistique nécessaire pour atteindre le niveau fonctionnel. En retour, la responsabilité de l'individu consistera non seulement à atteindre le niveau requis en langue seconde dans les délais qui lui sont alloués, mais à conserver la compétence qu'il a acquise en langue seconde.

Les écoles et les centres. Les écoles de langues des FC ainsi que les centres devront assurer, qualitativement et quantitativement, le meilleur enseignement possible. Eux aussi verront donc leurs responsabilités accrues. Dans toutes les écoles et tous les centres, un personnel militaire augmenté remplira les rôles et les fonctions associés à la militarisation de l'ELS. Les cours seront plus structurés, plus intensifs et répondront plus adéquatement aux besoins spécifiques de la clientèle militaire. Une nouvelle règle sera introduite: les élèves devront terminer le cours en entier. Le but des écoles sera donc de permettre aux étudiants d'atteindre le plus haut niveau possible de compétence communicative pendant leur séjour dans ces établissements.

Le corps enseignant. À cause de la responsabilité accrue qui sera demandée aux étudiants dans leur apprentissage et à cause des contraintes exercées sur eux par le CCL, les professeurs sont maintenant très sensibilisés au fait qu'ils devront s'assurer que les étudiants reçoivent toutes les heures d'ELS auxquelles ils ont droit. La conscience professionnelle démontrée jusqu'ici par le corps enseignant nous a toutefois convaincus qu'il relèvera le défi et qu'il saura assumer les responsabilités additionnelles qu'on lui confie.»²⁶⁷

Essentiellement, les nouveaux concepts sont une adaptation aux programmes d'ELS destinés aux anglophones, de ce qui a bien fonctionné pour les francophones et le fruit d'un processus évolutif amorcé il y a plus d'une décennie.

Ce nouveau plan, selon ses concepteurs, est de nature à promouvoir le bilinguisme dans les Forces armées qui refléteront ainsi mieux la réalité canadienne. C'est un plan ambitieux qui demandera de la part de nombreuses personnes une réévaluation de leurs perceptions bien ancrées sur le bilinguisme. Mais, à ce jour, les études préliminaires tendent à montrer que les effets ne sauraient être que positifs.

Le PMELS, en vigueur en avril 1986, devrait fonctionner à plein au milieu de 1987. Une stratégie de communication a été développée pour informer tout le personnel en détail des importants changements qui sont à la veille de se produire. Des séances d'information destinées aux représentants des commandements se sont tenues au QGDN durant l'été 1985. Tous ont alors reçu une documentation abondante pour les aider à répondre à la plupart des questions anticipées. Les recruteurs et les coordonnateurs de carrière ont été amplement informés des concepts ainsi que des stratégies et procédures de mise en oeuvre. Les commandements seront en mesure de renseigner leur personnel.²⁶⁸

Cette information vise clairement, entre autre, à démontrer qu'il y a un changement ferme de la part des chefs quant à l'appui qu'ils donneront dorénavant à l'enseignement des langues.²⁶⁹ D'autres aspects à signaler sont: la responsabilité personnelle accrue dans l'action de l'acquisition d'une langue seconde, et la prise de mesures, par le ministère, pour accroître l'utilisation des deux langues officielles. Un des principes fondamentaux du PMELS, selon le CED Thériault est celui de l'équité.

«Le premier aspect de ce principe est lié à l'universalité des chances. À cause du nouveau concept de bilinguisme chez les officiers, tous auront une chance égale de se faire concurrence en vertu d'un système uniforme. L'approche commune envisagée pour les métiers du Groupe IV (métiers bilingues) entraîne l'équité entre les francophones et les anglophones au fur et à mesure que l'habileté à s'exprimer dans la langue seconde devient une nécessité de l'emploi pour les deux groupes linguistiques. L'équité se reflète également dans l'approche différente envisagée pour les officiers et les membres sans brevet d'officier, étant donné que les méthodes d'instruction seront adaptées aux capacités et aux besoins différents des deux groupes. En résumé, contrairement aux programmes d'ELS

antérieurs, les mêmes politiques seront dorénavant mises en application aussi uniformément que possible chez les deux groupes linguistiques.»²⁷⁰

Ce principe d'équité entre anglophones et francophones semble bien implanté du côté des officiers, avec le PMELS, mais certainement pas dans le cas des sous-officiers ou l'anglicisation à outrance, hors des armes de combat, semble toujours admis en 1986, indépendamment des objectifs clairement définis, à ce sujet, dans tous les plans et programmes publiés depuis 1969. Il semble, d'autre part, qu'en écrivant sur le PMELS, les rédacteurs de la politique du CED aient complètement oublié les effets «équitables» que sont censés obtenir, un jour, le FRANCOTRAIN et les unités de langue française. La seule référence sérieuse à l'ensemble des objectifs vient du paragraphe suivant:

«Le programme des langues officielles du MDN requiert 2 222 années-personnes. De ce nombre, 1 797 font maintenant partie de l'effectif du MDN tandis que les 425 autres comptent parmi les affectations annuelles additionnelles fondées sur la soumission que nous avions présentée en 1980 au Conseil du Trésor. Le MDN a affecté 148 années-personnes supplémentaires à même ses propres ressources en août 1982, mais celles-ci n'ont jamais vraiment servi à l'enseignement des langues par suite de problèmes de sélection et de disponibilité. C'est pourquoi, nous comptons un grand total de 2 370 années-personnes dans le cadre du programme d'enseignement des langues officielles, dont la vaste majorité, soit 2 088 années-personnes, sont affectées au PMELS. Les 282 postes qui restent sont affectés à d'autres fonctions et responsabilités dans le domaine des langues officielles telles que la traduction et la terminologie, la coordination des langues officielles au niveau des commandements et des bases, etc.»²⁷¹

En consultant bien toute la documentation relative au PMELS, on retient certaines grandes données. Parmi celles-ci, le fait que le Service de l'Instruction, presque absent de l'enseignement du français à compter de 1967, y soit revenu en force depuis 1980, au point où, en 1987, c'est la Commission de la Fonction publique qui risque d'être évincée.

En 1985, les phases conceptuelles et de développement du PMELS sont terminées et on est très engagé dans celle de la mise en oeuvre, période où l'on «fera les modifications nécessaires suite à des besoins changeants, des imprévus ou une révision de l'orientation.»²⁷²

La directive 6/85 du SMA(Per) dit, aussi:

«La composition de l'élément de commandement et de contrôle du PMELS consiste en deux éléments, civil et militaire, avec des différences de statuts, de structure de grades et de termes d'emploi, quoiqu'ils

fonctionnent comme une seule entité. La nouvelle structure s'assurera que ces deux groupes de personnes, à l'intérieur de leur hiérarchie respective, seront amenés à former une entité d'une cohésion à toute épreuve et orientée vers la mission à accomplir. Les chefs militaires, à tous les niveaux, auront un impact direct sur le commandement et le contrôle des opérations du PMELS et des activités reliées au service. Cela requerra une juste proportion de chefs militaires et de spécialistes civils en éducation aux niveaux de décision supérieure et intermédiaire.»²⁷³

La directive explique sur 16 pages la division des responsabilités entre tous les organismes du ministère qui interviennent dans le PMELS. Au sommet de l'échelle se trouve le DGREI/DEL qui, au nom du SMA(Per) et, plus haut, du CED lui-même, est chargé de la mise en oeuvre et de la promulgation de la politique et des lignes directrices relatives au PMELS. Évidemment, au QGDN, le DGREI, le DGLO et le Chef — Carrières et nominations devront travailler en étroite collaboration.

Les chefs des commandements, ceux des collèges militaires et celui du Service de l'Instruction des Forces canadiennes (SIFC) ont la responsabilité de conseiller le QGDN quant aux directives générales entourant le programme et surtout de l'implanter. À un autre niveau, le commandant d'une école ou d'un centre d'ELS relève du commandant de la base où son école est située, sauf dans cinq cas. Le commandant de la Division de l'enseignement de la langue anglaise, à Halifax, relève du commandant de l'École de la flotte; celui de l'École des langues, à Ottawa, de celui du SIFC; les chefs (*RMC* et *RRMC*) ou le directeur (CMR) de TELS dans les collèges militaires, dépendent du principal et du commandant de leur collège respectif; le commandant de l'École de langue anglaise (ELA) de Petawawa relève du commandant de l'École des armes de combat de Petawawa; celui de l'ELA, du Centre d'entraînement des officiers de marine à Esquimalt.

Bien que les cours de langue seconde soient développés selon les principes du système d'instruction individuelle, il reste que:

«Plusieurs activités couvertes par le PMELS, en particulier celles qui sont entreprises au niveau des phases de conceptualisation ou de développement, ne seront pas couvertes par cette approche, par exemple: l'introduction et la validation des nouveaux examens de connaissances linguistiques, la réorientation nécessaire pour amener le personnel ED* au diapason du PMELS, l'introduction du *Modern Language Aptitude Test/Test* d'aptitudes aux langues vivantes (*MLAT/TALV*) et du CCL, la

négociation d'une nouvelle convention collective avec le groupe ED*, etc. Celles-là et d'autres activités du PMELS auront des implications sur l'ensemble des Forces et ne sauraient être du ressort d'une seule agence. Tout cela nécessite un haut degré de coordination qu'assurera le QGDN/DEL.»²⁷⁴

En somme, le QGDN contrôlera l'ensemble ainsi que l'orientation de la politique, établira les priorités générales ou assignera les responsabilités dévolues aux commandements, validera tous les cours et publiera les lignes directrices des examens de contrôle linguistique. Les commandements, entre autres, rédigeront et tiendront à jour les normes de cours dont ils soumettront un exemplaire au QG du Service de l'Instruction, publieront les calendriers des cours, recommanderont les changements à apporter aux descriptions des tâches langagières ou aux programmes cadres** qui, dans les deux cas, sont produits par le SIFC et publiés par le QGDN/DEL.²⁷⁵

L'impression première qui se dégage de cette dilution des responsabilités, c'est que l'on risque d'obtenir une qualité inégale. L'ELFC de Saint-Jean sert à offrir les cours aux nouveaux officiers avec, en vue, la construction d'un corps d'officiers bilingues. Les moyens d'atteindre ce but sont dispersés en des dizaines d'endroits au Canada, entre Halifax et Esquimalt, où la plupart des autres cours de français se donneront, dont le CCF et, bien sûr, les cours subventionnés. Halifax, Esquimalt, Edmonton ou Winnipeg pourront-ils produire un aussi bon anglophone bilingue que Saint-Jean ou Valcartier? Cela reste à démontrer.

D'autres aspects du PMELS devront faire leurs preuves. Les cours veulent former des bilingues fonctionnels, ce qui n'est pas dit dans les trois documents auxquels nous venons de nous référer, mais ce qui a été explicité ailleurs et est en droite ligne avec les conclusions de Wenz en 1976 et McLaws en 1982. Ce niveau fonctionnel est défini par un 2 (écoute), 2 (parler), 2 (lecture) et 1 (écriture). Il faudra une vigilance de tous les instants pour s'assurer qu'un 2-2-2-1 d'Halifax corresponde à un autre de Valcartier alors que les cours et les tests auront été offerts et administrés localement: aux 15 années

* ED: catégorie d'emploi, dans la CFP, où l'on traite de l'éducation en général et où l'on prépare différents cours, adoptés aux besoins, qui seront ensuite offerts par des professeurs.

** Le programme cadre comprend: les objectifs de rendement et de compétence, les contrôles de rendement et la démarche pédagogique.

d'expériences décevantes qui nous ont conduits à 1987, ne devraient pas s'en additionner autant sur la route de l'an 2002.

Ce que le PMELS ne fait pas, par rapport au programme de 1972, c'est quantifier le nombre de bilingues fonctionnels que l'on compte réellement former chaque année et prévoir dans combien de temps les postes bilingues des FAC seront véritablement comblés, ce qui est, après tout, le but de l'exercice. Encore combien d'années pourra-t-on dire que le FRANCOTRAIN n'avance pas faute d'un nombre suffisant d'instructeurs qualifiés? Ailleurs, les choses pressent également. Dans *15 ans après*, on faisait remarquer (nous sommes en 1985) que 77,9% des postes de gérants de carrière, à Ottawa, étaient occupés par des anglophones unilingues. Dans la pratique cela signifie que cette année-là, environ 70 francophones du 5^e Groupe-brigade de Valcartier ont dû avoir recours à un interprète lors d'une rencontre avec leur gérant de carrière.²⁷⁶ Il est difficile, à partir de là, d'extrapoler pour arriver à un chiffre couvrant les Forces. Ce qui est moins difficile à faire, c'est de rappeler ce que cette situation a de vexant, même pour un francophone très bilingue. Certains d'entre eux ayant plus de 20 ans de service n'ont jamais pu, à ce jour, s'adresser en français aux six, sept, huit gérants de carrière qui, à un moment ou à un autre, ont suivi leur progression. En 1973, lors de la tournée d'information, on avait pu dire — et cela avait été écouté par les francophones avec attention, respect et un peu d'espoir très mitigé d'expérience — que cet état de choses serait largement changé avant 1987...

Depuis 1985, le PMELS donc, se met en place. Des études complémentaires se poursuivent. Ainsi, on met en circulation, en juin 1987, *Développement de meilleures méthodes de sélection des candidats aux cours de français*. Ce travail, réalisé par l'Unité de recherche appliquée des Forces, conclut que:

- «a. En plus de l'aptitude linguistique et des connaissances initiales, certaines autres variables, notamment l'attitude, la motivation et la personnalité, sont de façon significative reliées au succès de la formation linguistique intensive en français.
- b. Des mesures fiables s'appliquant à ces facteurs et pouvant être utilisées pendant le processus de sélection ont été élaborées.
- c. L'application de ces mesures pendant le processus de sélection et l'interprétation des résultats par des officiers de sélection du personnel qualifiés peuvent améliorer l'exactitude des prédictions relatives à la formation linguistique en français.

- d. La méthode permettant d'élaborer ces mesures (mais non les mesures elles-mêmes qui sont propres au CCF) peut être utilisée pour d'autres cours de formation linguistique et par d'autres organisations.
- e. L'auto-évaluation du rendement et les mesures de propulsion constituent des moyens économiques pour effectuer des études de suivi, après le cours, sur l'amélioration, le maintien ou la perte des connaissances linguistiques et les raisons sous-jacentes.»²⁷⁷

Le major R.T. Ellis recommande ensuite d'intégrer le sondage sur la formation linguistique, qu'il a élaboré durant sa recherche, au processus de sélection lié au CCF et de s'en servir «pour établir une description narrative des facteurs non cognitifs reliés au rendement pendant la formation linguistique».²⁷⁸ Il voudrait, également, qu'on effectue une autre étude qui porterait, celle-là, sur le maintien ou la perte des connaissances linguistiques à l'aide de barèmes d'auto-évaluation qui seraient postés aux diplômés du CCF.²⁷⁹

L'excellente étude de Ellis, professionnellement effectuée, est une autre preuve de la militarisation de l'enseignement des langues aux militaires. Dans une dizaine d'années, il sera sans doute possible de mesurer l'évolution des cours de français dans la Fonction publique par rapport à ceux des Forces et de faire un constat quant au rendement quantitatif et qualitatif de chacun. Arrivera-t-on à une conclusion différente de celle que le major Taschereau (pro-CFP), avant de devenir le premier DEL, avait obtenu en 1969, sans s'appuyer, il faut le souligner, sur des données scientifiques? Pourra-t-on dire, au contraire, comme le faisait le Commandement de l'Instruction, en 1971-1972, que le ministère n'a pas de leçons à recevoir de la CFP en ce qui concerne l'enseignement des langues?

Les trois documents mentionnés ci-haut prenaient une forme plus concrète le 29 août 1986, par la *Directive sur la mise en oeuvre du PMELS 2/86 — critères des cours militaires d'enseignement des langues secondes*, signée par le commodore W.J. Broughton, DGREI. On y souligne que les nouveaux cours sont basés sur une approche communicative répondant à des besoins militaires. Avec le Crédit de connaissance linguistique (CCL) chaque militaire se verra allouer une formation de durée pré-déterminée pour devenir bilingue et devra ensuite prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'acquis. Il n'y aura pas de fins de cours hâtives et chaque heure d'ELS en classe faisant partie du CCL en sera une de 60 minutes, à l'exclusion des

pauses-café (exemple: si on dit cinq heures de cours par jour, cela égale 300 minutes que l'on pourra diviser en six périodes de 50 minutes).

Le niveau fonctionnel veut dire qu'un candidat peut communiquer avec d'autres sur le plan militaire dans la langue seconde et ce, «à un niveau correspondant à son grade et sa catégorie d'emploi militaire (CEM)». ²⁸⁰ Dans les tests, cela signifie un trois en compréhension et en expression orale (sur un maximum de cinq) et, un minimum de 10, au total.

Les cours offerts sont:

- cours d'anglais élémentaire (24 semaines, maximum 530 heures);
- cours cyclique d'anglais (neuf semaines — 250 heures);
- cours continu d'anglais (46 semaines — 1 200 heures);
- cours de français élémentaire (24 semaines, maximum 530 heures);
- cours cyclique de français (neuf semaines — 250 heures);
- cours continu de français (46 semaines — 1 200 heures);
- cours immersif de perfectionnement en français (3 semaines — 7 heures par jour, en classe);
- cours de français à l'intention des officiers généraux/hauts fonctionnaires au QGDN (leçons particulières, 4 fois par semaines dans le bureau de l'étudiant);
- cours immersifs de français pour officiers généraux/hauts fonctionnaires (1 semaine — 7 heures par jour — 2 candidats à la fois à l'ELFC);
- cours de langue seconde à l'intention des forces — officiers généraux et colonels (4 heures par semaine, maximum);
- cours d'ELS dans les collèges militaires (5 heures par semaine aux collèges militaires plus 10 semaines, à raison de 6 heures par jour, durant un été);
- cours d'ELS dans les universités civiles (10 semaines d'été, pour le moment, généralement offerts dans les collèges militaires);

- cours d'ELS pour les diplômés du programme subventionné de formation universitaire (même chose que ci-dessus, mais, à l'ELFC);
- cours d'ELS subventionnés (directive à venir); et
- cours de nature plus particulière (exemple: rédaction administrative anglaise et française à Valcartier, acceptée par le DEL).

Les cours suivis et les progrès accomplis durant ceux-ci seront décrits avec précision dans les Rapports d'appréciation du rendement des officiers. On reprend le but de l'application du Système d'instruction individuelle à l'ELS: «fournir entre le moment où les besoins en formation sont identifiés et le moment où la formation est terminée, une série d'étapes logiques interreliées».²⁸¹

Les cours élémentaires d'anglais et de français sont offerts à tous les aspirants-officiers n'ayant pas le niveau fonctionnel en langue seconde; à toutes les recrues de métier du Groupe IV; à toutes les recrues francophones et à 40% des recrues anglophones du Groupe III; les recrues anglophones ou francophones ainsi que les militaires choisis des Groupes I et II. Le cours d'anglais élémentaire se donne dans divers centres au Canada, alors que celui de français est dispensé par l'ELFC de Saint-Jean. Première surprise, les anglophones — officiers ou non-officiers — ont 2-2-2-1 à atteindre dans leur cours de français élémentaire. Pour les francophones non-officiers, cette norme est la même sauf dans 32 catégories d'emploi militaire où elle sera plus élevée; alors que pour tous les officiers francophones elle est beaucoup plus élevée: 3-3-2-2. Dans les cas où la norme exigée est plus élevée (donc pour les francophones) on pourra rester en cours élémentaire jusqu'à un maximum de 36 semaines si les 24 premières n'ont pas suffi. Les anglophones n'ayant pas réussi à devenir «fonctionnel» en 24 semaines «auront la possibilité de poursuivre leur programme d'ELS à une date ultérieure au moyen de cours cycliques (*Block courses*)».²⁸²

Ces cours cycliques (de neuf semaines) sont réservés aux anglophones et francophones qui peuvent atteindre le niveau fonctionnel sans passer par les cours continus: l'ELFC en offrira cinq par année, dans chaque langue. Le cours immersif de perfectionnement en français, donné au même endroit, est conçu à l'intention des militaires ayant atteint le niveau fonctionnel mais «en raison de circonstances exceptionnelles»²⁸³ n'ayant pu le conserver et

qui sont affectés à un poste bilingue. Les cours continus sont réservés essentiellement au type de personnes que nous avons déjà rencontrées jusqu'ici, c'est-à-dire, à celles qui, déjà bien engagées dans leur carrière, n'auront pas obtenu plus de deux au test de compréhension et n'auront pas dépassé six au total des quatre habiletés linguistiques. La sélection des candidats officiers (entre 96 et 120) se fera parmi les volontaires motivés et admissibles à un poste bilingue. Les non-officiers (entre 132 et 170) seront en plus soumis au *MLAT* et au Sondage sur l'enseignement des langues (proposé par le major Ellis, dans son étude); ils devront avoir au moins cinq ans de service à faire encore et la priorité ira décroissant parmi ceux qui occupent des métiers dans les Groupes IV, III, et II. Pour ce cours, donné une fois par année, on retiendra entre 228 (minimum) et 290 (maximum) candidats. Ces CCF se donnent dans sept centres différents (Esquimalt, Winnipeg, Montréal, Valcartier, Bagotville, Shearwater et Ottawa); le CCA se donne à Valcartier.

Pendant que le PMELS se met en place, la grave lacune qui a été maintenue, depuis 1971, dans la production d'anglophones bilingues a conduit le Commissaire aux langues officielles à critiquer vertement, dans son rapport au Gouverneur en Conseil de janvier 1987, la conséquence principale qui en découle, soit que:

«la plupart des postes bilingues chez les militaires sont occupés par des titulaires ne possédant pas les connaissances linguistiques correspondant aux exigences établies par le ministère lui-même».²⁸⁴

Le Commissaire d'Iberville Fortier rappelle les recommandations de 1977 à ce sujet et une autre, dans son rapport de 1981, où il conseille au ministère:

«qu'il cesse de nommer des unilingues à des postes bilingues (...) et qu'il planifie mieux les affectations des militaires en fonction des besoins linguistiques des postes?»²⁸⁵

Malgré le PMELS, le Commissaire, tout comme dans le cas du FRANCOTRAIN, est de l'avis «qu'aucune mesure appropriée et suffisante n'a été prise en vue de remédier à cette situation dans un délai raisonnable».²⁸⁶ En 1986 encore, 63% de tous les postes bilingues ne sont pas remplis adéquatement.

Le 16 février 1987, le DGLO Sullivan, devant les deux ministres titulaires, réagit à cela comme il l'a fait pour le FRANCOTRAIN. Le PMELS est en marche dit-il, et le corps bilingue d'officiers devrait

exister en l'an ... 2002²⁸⁷ (douce consolation pour ceux qui ont cru aux promesses de 1971-1972). Quant aux postes bilingues, toujours selon Sullivan, on est en face d'une difficulté car, au fond, notre capacité réelle de les remplir est plus élevée que celle, bien basse, que nous rapportons et que le Commissaire a reprise. Pourquoi? Sullivan présente un cas d'espèce. Chez le Sous-ministre adjoint (Matériel), 241 des 969 postes bilingues sont adéquatement remplis, soit 31%. Mais, un relevé statistique nous dit que parmi les 4 553 personnes du SMA(Mat), 806 sont bilingues et, s'ils étaient dans des postes bilingues, 83% de la commande du SMA(Mat) serait remplie. Toutefois, les qualifications des bilingues, leurs grades ou les deux ne leurs permettent pas de mieux remplir les postes bilingues disponibles. Il y a d'autres raisons expliquant ce genre de lacunes. Ainsi, les commandants, pour des raisons opérationnelles, peuvent déplacer des militaires d'une tâche vers une autre, de sorte qu'on ne peut assurer qu'un bilingue muté dans un poste bilingue y restera. Il y a aussi la question des coûts: ces dernières années, des plafonds financiers ont soudainement été imposés aux budgets des mutations. Cela dit, le sérieux du problème de la gestion du personnel bilingue a été reconnu puisqu'on a créé, en 1986, un groupe de travail sur ce sujet. Les lecteurs se souviendront du DREM/B et B de 1973: ce groupe a fait ce qu'il a pu et, peu à peu, l'importance de son impact et du nombre de personnes y oeuvrant a diminué. Aujourd'hui, un major porte le titre de Coordonnateur aux langues officielles auprès du Directeur général — Utilisation des effectifs. La question fondamentale présentée plus tôt dans ce chapitre, soit la formation appropriée du personnel et sa mutation dans les postes bilingues, n'a pas été réglée et on sait les conséquences que cela a eues sur la pièce essentielle du programme de 1972 qu'était le FRANCOTRAIN. Parallèlement, on a trouvé le moyen, entre 1974 et 1986, de faire passer de quatre à un le nombre d'officiers travaillant à cette coordination.

Sullivan continue, en février 1987, en se félicitant d'avoir dépassé le but quant au pourcentage de généraux bilingues: 63%, en 1987, plutôt que les 60% prévus en 1972. En conclusion, il met ses espoirs dans trois grands facteurs pour renverser la tendance qui a entouré jusque-là la gestion des postes bilingues: une nouvelle identification de leurs exigences linguistiques; une meilleure évaluation qui résultera en un inventaire plus précis du personnel bilingue; une administration des postes bilingues à laquelle le système du personnel donnera une priorité plus grande.²⁸⁸

En mai 1987, devant le Comité permanent de la Défense nationale, à la Chambre des Communes, le sous-ministre adjoint (Personnel) fait une présentation sur le développement du bilinguisme dans les Forces, soulignant les principaux obstacles encore présents mais, également, les réussites. Parlant du PMELS, il espère en obtenir une correction majeure des lacunes mentionnées par le Commissaire aux langues. En ce moment, 66% des généraux sont bilingues: à peu près tous devraient l'être avant 1995. On veut avancer le bilinguisme chez les colonels pour que le pourcentage grimpe, là aussi. Quant au reste des officiers, nos lecteurs sont déjà bien au courant de ce qui les attend dans ce domaine. Ajoute le lieutenant-général de Chastelain:

«Dans la programmation actuelle le taux de fréquentation de nos écoles et de nos centres approche des 100%. Notre personnel enseignant est utilisé au maximum. Les ressources limitées en personnel bilingue disponibles pour assurer l'enseignement dans nos établissements ne nous permettent pas de faire beaucoup plus pour la formation professionnelle en français...»²⁸⁹

Les échanges qui suivent entre les membres du Comité, dont aucun n'est francophone, et les témoins se déroulent en douceur. Le député W.R. Jardine trouve que la production d'anglophones bilingues a été catastrophique et il demande pourquoi? De Chastelain reprendra les raisons de cet échec que l'on retrouve à la base du PMELS qui devrait les éliminer d'ailleurs au cours des dix prochaines années. Le PMELS utilisera à fond le *Modern Language Aptitude Test* pour les anglophones; le Test d'aptitude aux langues vivantes, pour les francophones, est en cours de préparation. Ces instruments, surtout le premier, devraient permettre d'améliorer le rendement des cours.²⁹⁰ Un autre député, Derek Blackburn, croit que la solution à ce problème passe par des cours de français à toutes les recrues et non seulement à celles qui se destinent à la carrière d'officier²⁹¹ ce qui, bien sûr, aurait des répercussions considérables sur le corps enseignant et les lieux disponibles qui sont déjà taxés au maximum.

Signalons deux réponses de de Chastelain qui marquent un profond changement de mentalité au sein de la haute hiérarchie militaire anglophone par rapport aux années 1960 et 1970. Deux questions de Blackburn portent sur la possibilité que des dangers soient créés par l'usage de deux langues dans des opérations militaires et sur la situation linguistique au sein de l'OTAN. À cela, le SMA(Per) répond que les militaires des forces armées de l'OTAN sont loin de tous comprendre l'anglais. Les instructions aux plus hauts échelons sont fournies en anglais mais, après, chacun traduit pour ses troupes nationales. Au

Canada, la même chose se passe lorsque des unités de langue française participent à des opérations au sein d'un plus grand ensemble. Il rappelle qu'alors qu'il était commandant en Allemagne, il a participé à des exercices sous commandement allemand avec des ordres fournis en allemand. Il avait un traducteur auprès de lui et, ensuite, on y allait en anglais et en français en ce qui concernait le Canada. Il n'a jamais été témoin d'incompréhension des ordres basée sur la langue.²⁹²

L'autre intervention a trait au poids que le bilinguisme devrait jouer dans une carrière. Nous avons vu, au chapitre 11, le débat autour de cette question, qui n'a pas donné beaucoup de résultats tangibles, en tous les cas, en faveur du francophone bilingue. Mais voilà qu'avec le PMELS pour officiers, dit de Chastelain, le bilinguisme devrait devenir (ce n'est donc pas encore fait) un aspect essentiel de la carrière d'un officier, tout comme la forme physique et la compétence professionnelle.²⁹³ Que n'a-t-on écouté les nombreux appels faits en ce sens après qu'on se soit rendu compte dès 1973, que le PELB et les autres cours de français ne tenaient pas leurs promesses!

Cette rencontre avait été précipitée par un reportage télévisé qui tournait autour d'un document, signé par le commandant de l'ELFC à Saint-Jean, où l'on trouvait qu'un anglophone qui n'avait pas réussi à atteindre la cote «fonctionnel», après son cours élémentaire de 24 semaines, voyait inscrit, dans ses dossiers, qu'il avait «suivi le cours». Par contre, le francophone qui n'y était pas parvenu durant le cours de 36 semaines, «avait échoué». Bien entendu, les journalistes n'avaient pas fait la différence entre les objectifs des deux genres de cours: reste que la réaction des médias francophones avait amené le ministère à s'expliquer. Le 19 mai, de Chastelain aborde cet incident, dans son ouverture, mais les membres du Comité ne vont pas plus loin.

La situation se présente autrement, une semaine plus tard, lorsque de Chastelain, le sous-ministre D.B. Dewar et trois autres témoins du ministère se présentent au Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles. Alors, le co-président, Charles Hamelin, et le sénateur Joseph Philippe Guay mentionnent l'épisode de façon peu amène.²⁹⁴

De fait, la séance, à laquelle assiste le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, se passe de façon beaucoup moins sereine que celle du 19. Elle s'ouvre par une présentation du sous-ministre qui aborde, entre autres, la dotation des postes militaires

bilingues disant qu'on réorganise, en ce moment, les priorités à accorder aux différents emplois: un groupe de travail définira les critères de ces priorités. Aussitôt la présentation terminée, le député Jean-Robert Gauthier constate amèrement qu'entre les objectifs de 1972 et les résultats de 1987, il y a une marge énorme. De Chastelain prend alors la parole; s'il abonde dans le sens de Gauthier, il veut aussi recréer un contexte plus large, qui inclut les progrès accomplis. Il dit que, durant ces 15 ans, «nous avons perdu approximativement 80 000 de nos hommes et femmes».²⁹⁵ Cette réponse, qui n'explique en aucune façon le peu de résultats obtenu quant au bilinguisme des anglophones qui sont arrivés pour remplacer ces 80 000 militaires, n'amadoue guère les politiciens. Plus loin, Hamelin, enchaînant suite à une explication sur le manque de documentation bilingue (voir chapitre 16), dit que si l'on n'a pas beaucoup insisté sur ce volet des activités des programmes de 1971 et 1972;

«C'est parce que le bilingue, c'est un francophone qui parle anglais, n'est-ce pas?»²⁹⁶

De Chastelain, un anglophone qui parle un excellent français répond, du tac au tac:

«C'est cela, monsieur le président.»²⁹⁷

On a l'impression que le général tente, par la suite, de nuancer sa sortie, mais n'y parvient guère. Peut-être parce qu'il croit en ce qu'il vient de dire. N'a-t-il pas déjà admis, le 19 mai, que l'anglicisation se poursuivait, en ce moment même, dans les Forces?²⁹⁸ Au Comité mixte, Dewar ayant une chance d'intervenir après de Chastelain, glissera ce propos:

«Nous ne nous considérons pas comme un organisme visant à l'assimilation et nous ne voudrions pas donner cette impression, ni par nos intentions, ni par nos faits.»²⁹⁹

Mais, ce jour-là, les auditeurs ne sont pas preneurs de ses propos lénifiants. Le député Desrosiers se demande comment il se fait que l'on ait décidé du PMELS en 1985, alors que le programme des langues pour anglophones ne produisait pas depuis plus de 10 ans et que tous les responsables le savaient?³⁰⁰ De Chastelain rappelle que le programme a été revu en 1977 et au début des années 1980 mais que les importants changements, par rapport à 1972, ceux qui feront que le bilinguisme sera une partie du statut d'un officier canadien, datent de 1985.³⁰¹ Hamelin n'est pas touché, assimilant les promesses de 1985 à

celles de 1972. Desrosiers non plus, qui demande ce que les Forces auront fait l'an prochain: quels sont les objectifs maintenant?

De Chastelain, en ce 27 mai, est moins convaincant que le 19 précédent, lorsqu' il tente de défendre la qualité des programmes de 1972. Le 19, il a dit que ces programmes — entre autre celui prévoyant l'enseignement des langues — n'étaient pas en faute dans les résultats obtenus.³⁰² Le 27, il dit plutôt que durant leur application «on a eu de mauvaises expériences... [mais] ... on a pris des mesures. Nous allons vivre de nouvelles expériences... pousser la situation et ... voir si cela règle les problèmes».³⁰³

Ailleurs, de Chastelain est conduit à appuyer la position du Médecin général des Forces canadiennes qui exige que les dossiers de tous les malades du Centre médical de la Défense nationale, à Ottawa, soient tenus en langue anglaise seulement, parce que tous les médecins francophones comprennent cette langue, ce qui n'est pas le cas de tous les médecins anglophones en ce qui concerne le français.³⁰⁴

Une question que le sénateur Guay a posé au milieu d'une série d'autres, le 27 mai 1987, n'a reçu aucune réponse. Pourquoi, dans le PMELS, le niveau minimum de bilinguisme fonctionnel chez les francophones est-il plus élevé que celui des anglophones?³⁰⁵

Il faut se souvenir que le rapport spécial du Commissaire s'attaquait à l'enseignement des langues par le revers des postes bilingues. Lorsque, le 25 juin 1984, le ministre associé Paul Dick répond à D'Iberville Fortier, c'est sur ce point qu'il s'arrête, disant:

«Les exigences linguistiques de tous les postes militaires seront révisées au cours de l'année; un plus grand nombre d'anglophones bilingues seront affectés dans les unités de langue française pour perfectionner leurs nouvelles connaissances linguistiques; un groupe de travail établit actuellement des critères et des priorités visant à ce que les postes militaires bilingues soient comblés et que les aptitudes linguistiques soient reconnues davantage dans le processus d'évaluation du mérite et dans le système de promotion.»³⁰⁶

En août, lors de la 393^e réunion du Comité de gestion de la Défense, le sous-ministre reprend ce thème. Le général Manson, CED, appuie à fond tout ce que Dewar avance. Il signale aussi le dilemme d'un genre spécial auquel les militaires font face: d'un côté, chacun peut utiliser la langue de son choix; de l'autre, nous disons qu'un officier ne peut faire carrière à moins d'être bilingue.³⁰⁷ La résolution

de ce dilemme reste ouverte, Manson ne s'étant pas prononcé sur une façon d'arrondir cet angle.

Nous ne prétendons pas mettre ici un point final à tout ce qui accompagne les programmes d'enseignement du français depuis leur entrée en vigueur en 1971. Mais, nous allons terminer ce chapitre sur trois tableaux et une autre longue citation d'un *Bulletin du Personnel* en date de 1987.

Les deux premiers de ces tableaux résument la période 1972-1987.

Tableau 39³⁰⁸

OBJECTIFS À ATTEINDRE EN PERSONNEL BILINGUE

	OBJECTIFS ÉTABLIS EN 1972 POUR 1987	POURCENTAGES ATTEINTS EN 1987
Généraux	60%	62,18%
Officiers	50%	31,33%
Non-officiers supérieurs	40%	18,57%
Caporaux et soldats	25%	6,89%

Tableau 40³⁰⁹

**ANGLOPHONES ET FRANCOPHONES BILINGUES:
NIVEAU INTÉGRAL ET FONCTIONNEL**

	EFFECTIFS 1972	OBJECTIFS 1987	EFFECTIFS 1987	RÉSULTATS
ANGLOS	1 332	18 711	3 643	-15 068
FRANCOS	4 280*	6 575*	10 122*	+ 3 547

* Nous pensons que ces chiffres, qui montrent aussi la progression numérique et en pourcentage, faite par les francophones entre 1972 et 1987, reflètent bien ce que disait de Chastelain concernant l'anglicisation et ajoutent un grain de sel aux propos tenus par Dewar sur le sujet.

Tableau 41³¹⁰

**RÉSULTATS EN LANGUE SECONDE OBTENUS PAR LES
ÉLÈVES-OFFICIERS ANGLOPHONES ET FRANCOPHONES
DES COLLÈGES MILITAIRES ET DES UNIVERSITÉS (1986) INSCRITS
EN VERTU DU PROGRAMME DE FORMATION DES OFFICIERS
DE LA RÉGULIÈRE (PFOR)**

	NIVEAU «FONCTIONNEL» OU «INTÉGRAL»	
INSTITUTIONS	ANGLOS%	FRANCOS%
RMC	46,6	97,3
RRMC	39,1	100
CMR	83,3	100
U civ	16,9	73,7

Enfin, le *Bulletin du Personnel 8/87* répondait à une question d'un de ses lecteurs. Voici une partie du dialogue engagé.

Question: «Les francophones unilingues doivent suivre un cours d'anglais une fois leur formation de base acquise. Les anglophones unilingues n'ont pas de cours de français obligatoire. Les francophones unilingues qui sont devenus bilingues au cours de leur carrière au sein des Forces, ont plus de chances de trouver du travail après leur carrière que ceux qui étaient unilingues anglais au départ.

Comme la Charte des droits reconnaît à chacun le droit à des chances égales à son travail, les anglophones ne font-ils pas l'objet de distinctions injustes?

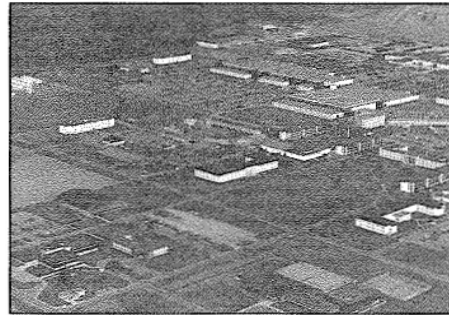
Réponse: «Il est faux de prétendre à présent qu'il n'existe pas de cours de français obligatoire. On a, en effet, recensé neuf professions du PNO où plus de la moitié des postes doivent être occupés par des personnes bilingues. Ainsi, les unilingues francophones et anglophones se destinant à ces professions suivent un cours intensif de formation en langue seconde de six mois dans un cadre du Plan militaire d'enseignement des langues secondes après avoir acquis leur formation de recrue et avant de recevoir leur formation professionnelle. Dans ce cas, comme dans tous les autres, la formation en langue seconde est offerte pour répondre aux exigences du service et non pour préparer quiconque à une deuxième carrière.

Quant à la question de savoir si les anglophones font l'objet de distinctions injustes, tout dépend de ce que vous entendez par là, en réalité. Les anglophones acquièrent leur formation complète et peuvent travailler pendant toute leur carrière dans leur première langue officielle (PLO). Les francophones sont plus souvent obligés d'apprendre une deuxième langue pour obtenir une formation et travailler. À la vérité, leurs chances d'avancement dépendent souvent de leur habileté à rivaliser dans leur langue seconde avec leurs confrères anglophones qui ont l'avantage d'utiliser leur PLO. On peut se demander, à ce moment-là, qui des anglophones ou des francophones font l'objet de distinctions injustes.



Préparation des blindés du 12^e Régiment blindé du Canada en vue d'un exercice de campagne. (GNC 76-4201)

La base des Forces canadiennes de Valcartier, près de Québec, abrite le 5^e Groupe-Brigade du Canada, ne formation franco-phonie comprenant plusieurs unités terrestres de langue française ainsi qu'un centre important de recherche pour la Défense. De vastes secteurs vierges, que nous ne voyons pas sur la photo, servent aux exercices. (Archives, Régie du R22°R)



L'objectif visé par les Forces canadiennes (FC) en matière de langues officielles est de permettre, autant que possible, à ses membres de faire carrière et de travailler dans la langue officielle de leur choix. Or, le fait est qu'au sein des FC, nous ne sommes pas encore au stade où nous pouvons laisser les francophones travailler dans leur propre langue en dépit de leurs droits constitutionnels et égaux. Le plan militaire d'enseignement des langues-secondes permettra peut-être de remédier à la grave pénurie d'anglophones bilingues au sein des FC, mais ce ne sera qu'à la longue. Notre but n'est pas de placer un francophone bilingue à chaque poste bilingue mais plutôt d'assurer un partage équitable des responsabilités en matière de bilinguisme des FC entre anglophones et francophones.»³¹¹

16

L'égalité des deux langues officielles et les coûts liés à l'implantation du B et B

Les services de traduction, de terminologie et de publication jusqu'en 1987*

Un service de traduction dans nos Forces armées existe, sous une forme ou sous un autre, depuis plus de 200 ans. Au début, la traduction fut assurée par des indépendants travaillant à contrat. Peu à peu, le service se structura et on forma, à l'intérieur du ministère de la Défense nationale, les secteurs spécialisés que nous connaissons aujourd'hui; la traduction, la terminologie et la publication en français. C'est de toute cette question dont nous allons maintenant traiter brièvement tout en effleurant celle des services d'interprétation et en laissant de côté celle de la traduction multilingue des services militaires de renseignement.

Les années qui nous mènent à 1934 furent génératrices de nombreuses traductions de périodiques, de feuillets, de dépliants, de tableaux intéressant l'instruction militaire, le maniement des armes, l'entretien des véhicules, la tactique et l'administration de l'armée. Certains de ces ouvrages sont volumineux tels que le Manuel de droit militaire ou les Ordonnances et règlements royaux.

F.J. Cugnet a été le premier traducteur du règlement militaire intitulé «Ordonnance qui règle les milices de la province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sûreté d'icelle», datée du 29 mars 1777. Puis sont venus «Règles et règlements pour la formation, l'exercice et les mouvements de la

* Cette section doit beaucoup à la patiente recherche du capitaine J.R. Boissonnault qui a séjourné durant plus de deux ans au Service historique, pour remplacer Serge Bernier, détaché à un autre travail. Les auteurs tiennent à remercier le capitaine Boissonnault pour son implication totale dans ce projet.

Milice du Bas-Canada» en 1804. Entre 1857 et 1866, Louis-Timothée Suzor a publié une série de traductions et d'adaptations de manuels militaires en usage, en plus de son *Traité d'art et d'histoire militaires*. Benjamin Sulte a fait paraître, en 1870, quelques traductions supplémentaires: règlement de la milice, règlement du service en campagne ou manuels d'exercices de l'infanterie. Les auteurs de plusieurs traductions sont à l'époque des officiers des troupes permanentes affectés temporairement à cette besogne, dont le général Fagès, le capitaine C.F.O. Fiset et le colonel D. B. Papineau.¹ Le major Rodolphe Girard, auteur du célèbre roman *Marie Calumet*, en fut un autre. On trouve aussi quelques traducteurs civils du ministère dont Henri Grignon, neveu du romancier Claude-Henri Grignon.

Jusque dans les années 1940, il n'existait, que l'on sache, aucun lexique militaire bilingue officiel ayant une certaine envergure et sur lequel on aurait pu se baser pour la traduction des termes techniques militaires adaptés au contexte canadien. Lors d'une traduction, on se référait souvent à des équivalences employées dans les armées françaises. Mais celles-ci n'étaient pas toujours appropriées aux contextes britannique ou nord-américain dans lesquels nos forces évoluaient. Soulignons, entre autres, la requête faite en 1923 par le sous-ministre adjoint, G.J. Desbarats, quant à l'équivalence française des grades des officiers de l'Aviation canadienne. La réponse de Lucien Pacaud, co-secrétaire au Haut-Commissariat à Londres, fut très simple. Les Français n'utilisaient pas de titres distinctifs pour leurs forces de l'air; ils utilisaient soit les grades anglais, soit les grades de leur armée de terre.² Il faut dire qu'en France, comme aux Etats-Unis, l'aviation faisait alors partie de l'armée de terre alors qu'au Canada, comme en Grande-Bretagne, on favorisait la séparation des deux services.

Avant les années 1930, existait un bureau de traduction technique de la Milice qui s'occupait de la traduction journalière (ordres, règlements courants, etc.) et de celle des extraits de publication touchant l'instruction et l'administration. Ce système de traduction n'était pas unique à la Défense nationale car, en 1933, on comptait plus de 90 traducteurs répartis dans les ministères fédéraux, le recrutement étant laissé à l'initiative de chaque organisme.

C'est l'honorable C.H. Cahan, Secrétaire d'État qui, au début de 1934, introduisit au Parlement un projet de loi visant à la création d'un Bureau de traduction qui centraliserait tous les traducteurs afin de réduire fortement les frais d'exploitation pour le gouvernement.

Les députés libéraux fédéraux, tels E.R.E. Chevrier (Ottawa) et P.J.A. Cardin (Richelieu), ne voyaient pas ce projet du même oeil et lui firent une très vive opposition. Cette loi, disaient-ils, n'aiderait en rien à améliorer le sort des Canadiens français ou à offrir une meilleure sécurité à la langue française. Leurs efforts furent vains et la loi fut adoptée le 28 mai 1934.³

Depuis son adoption, tous les services de traduction des ministères du Gouvernement fédéral relèvent du Bureau de traduction, lui-même sous la direction du Secrétariat d'État.⁴ Le Bureau doit pourvoir à la traduction de l'anglais au français, et vice versa, ainsi que des langues étrangères à l'anglais. Mais ce ne fut que le 1^{er} janvier 1938 que la Milice a muté ses traducteurs au Bureau de traduction.⁵

En ces années de l'entre-deux-guerres, on recourait fréquemment à des pigistes pour traduire les ouvrages de grande envergure. À la Défense, on choisissait ces traducteurs selon leur expérience militaire et leurs connaissances du vocabulaire technique de la guerre.

Voici un cas pratique de la façon dont ces contrats pouvaient être accordés. Il s'agit de la traduction de l'ouvrage du colonel A. Fortescue Duguid, directeur de la Section historique de l'État-major général, publié en janvier 1938 et intitulé *Official History of the Canadian Forces in the Great War 1914-1919*. La version française portera le nom de *Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Grande guerre 1914-1918*. Le chef de l'état-major général avait demandé au colonel Duguid, le 15 février 1933, de lui suggérer le nom d'un traducteur pour cet ouvrage, qui n'était d'ailleurs pas encore terminé en anglais. Ce dernier recommanda alors le major Ernest Légaré, commandant du *Canadian Officers' Training Corps (COTC)* à l'Université Laval. Les années passèrent sans qu'une décision n'ait été prise sur l'éventuel traducteur. Entre temps, Duguid écrivait son oeuvre.

Le 13 mars 1936, le sous-ministre L.R. Laflèche donne au chef de l'État-major général le nom du major Olivar Asselin pour traduire l'ouvrage de Duguid. Asselin, un journaliste, avait lancé trois journaux français à Montréal entre 1904 et 1935: *Le Nationaliste*, *l'Ordre* et *La Renaissance*.⁶ Il avait servi dans l'armée américaine d'abord et, au cours de la Grande Guerre, dans le Corps expéditionnaire canadien. Le contrat pour traduire les chapitres 7 à 16 inclus est signé, le 1^{er} juin 1936, entre Asselin et Laflèche. Mais la santé du major se détériore rapidement et il meurt le 18 avril 1937 avant d'avoir pu terminer son travail.⁷ Il a tout de même traduit les chapitres 7 à 15.

Le 20 septembre 1937, Duguid suggère à nouveau, au chef de l'état-major général, le nom de Légaré, maintenant lieutenant-colonel, pour succéder à Asselin. Mais, encore là, la suggestion n'est pas retenue.⁸ Le 2 février 1939, Alice Asselin, veuve du major, demande à la Milice de lui transférer le contrat de la traduction commencée par son mari. Cette requête lui est refusée.⁹ On se tourne plutôt vers le colonel J.H. Chaballe, également journaliste et ex-militaire, avec qui, en mai 1939, le ministre passe un nouveau contrat. Le 11 mars 1940, Chaballe termine la traduction des chapitres 16 à 20 ainsi que la correction des épreuves du travail d'Asselin. Mais, suite au déclenchement du deuxième conflit mondial, on doit concentrer les efforts sur des tâches plus importantes. Chaballe rejoint les Forces à titre de chef du Bureau des traductions techniques de l'armée, le 1^{er} août 1940. Ce ne sera qu'en 1947 que l'on verra, finalement, la version française du travail de Duguid: les six premiers chapitres, la préface et la table des matières sont dus au travail accompli, dans les années 1930, par le Bureau des traducteurs militaires.¹⁰

La modernisation et la diversité des armes ont engendré, durant la guerre de 1939-1945, un grand nombre de publications de toutes sortes destinées à l'armée. Vu l'importance pratique de cette littérature, il fallait la traduire à l'intention du personnel unilingue de langue française. Le colonel J.K. Lawson, directeur de l'entraînement militaire de l'Armée, disait, en juin 1941, que si l'on voulait un épanouissement des Canadiens français dans les Forces armées, il ne faudrait pas se borner à traduire seulement des brochures sur l'instruction: il fallait aussi s'attaquer aux *Kings Regulations and Orders (Canada) (KR(Can))*, *Financial Regulations and Instructions (FR&I)*, etc. Or, à l'époque, le Bureau de traduction du Secrétariat d'État ne pouvait déjà pas suffire à la tâche. Lawson proposa la création d'un autre bureau qui serait sous la direction du colonel Chaballe et s'occuperait des traductions pour l'Armée. Cette proposition fut acceptée par le ministre de la Défense le 11 juin 1941.¹¹ Ainsi fut créé le Bureau des publications bilingues, sous la Direction de l'instruction militaire. A la fin de sa première année de fonctionnement, ce bureau avait traduit 118 manuels et brochures militaires.¹²

Le Bureau veut étendre ses activités pour englober les départements de l'Air et de la Marine. À cet effet, au mois d'août 1941, le sous-ministre intérimaire, M. K.S. MacLocklan, demande au Sous-chef de l'état-major naval (SCEMN) s'il est d'accord pour affecter le

capitaine de la marine J.O. Cossette (officier payeur), au bureau du colonel Chaballe où il représenterait la Marine royale du Canada et aiderait à la traduction en français des manuels d'instruction pour le service naval.¹³ En réponse à cette demande, le directeur du personnel de la marine écrit au chef de l'état-major naval (CEMN), lui signifiant qu'il n'est pas d'accord avec cette proposition. Il ajoute que les manuels de l'Amirauté, surtout ceux qui sont classifiés, ne peuvent et ne doivent pas être traduits en d'autres langues. Il dit, pour conclure, qu'il est impossible, sur un navire, de travailler ou de se battre efficacement dans les deux langues.¹⁴ M. MacLocklan répète tout de même sa question concernant le poste bilingue. Finalement, le SCEMN donne son accord et accepte que le capitaine Cossette prenne le poste, le 26 août 1941.¹⁵

Mais Cossette et l'idée d'une traduction en français des instruments de travail de la marine ne font pas très bon ménage. En effet, dans une note de service au SCEMN, du 29 octobre 1941, soit quelques semaines à peine après qu'il ait commencé à occuper son poste de traducteur, Cossette écrit:

«J'ai étudié sérieusement la question de la traduction en français des manuels de la marine. Comme je suis entré dans le Service sans aucune connaissance de la langue anglaise, il y a 31 ans, je peux commenter avec autorité sur cette proposition.

Selon mon expérience antérieure, je considère que ce projet, en ce qui concerne la marine, est une perte d'argent et qu'au lieu d'aider les nouvelles recrues à comprendre, le français traduit va handicaper leur avancement.

Vu la complexité du Service et les échanges entre la Marine royale et la Marine royale du Canada, il incombe aux recrues d'acquérir le plus vite possible une très bonne connaissance de l'anglais.

Il est impossible d'avoir sur un navire un équipage composé de Canadiens français commandés par un compatriote, même si cela est possible dans l'Armée.

J'ai le sentiment qu'en procurant des manuels français aux recrues francophones, nous retarderons chez eux l'acquisition de l'essentiel qui est de maîtriser la langue anglaise car ils continueront à penser en fonction de leur langue maternelle.

Je ne peux trouver aucun argument en faveur de ce projet en ce qui touche la Marine, mais beaucoup contre.»¹⁶

Devant cette situation, le ministre demande à son sous-ministre, W.G. Mills, un complément d'information. Ce dernier s'adresse en retour au SCEMN, le 4 novembre 1941, pour qu'il entreprenne un

sondage afin de savoir si la traduction de certains manuels serait avantageuse pour la marine. Cette tâche est donnée... au capitaine Cossette et le résultat obtenu, adressé au ministre le 19 décembre 1941. Voici un court résumé des commentaires des commandants qui ont été contactés par Cossette.

L'officier commandant le dépôt des équipages de la Marine royale du Canada à Halifax recommande que toutes les énergies soient concentrées sur l'enseignement de l'anglais aux recrues canadiennes-françaises et ajoute qu'une distribution de manuels français découragerait cet apprentissage. Celui du *HMCS Montreal* considère que les recrues de langue française saisissent mieux les termes anglais; éventuellement on peut leur donner une explication de ces termes dans la langue française. Au *HMCS Montcalm*, à Québec, on croit aussi qu'au lieu de traduire les manuels, on devrait expliquer en français les termes navals qui, de toute façon, dans une langue ou l'autre, sont nouveaux pour l'étudiant. Quant à l'officier commandant le dépôt des équipages d'Esquimalt, il croit que si l'on enseigne en français aux recrues francophones, on nuira au moral et on créera une scission entre francophones et anglophones. Un dictionnaire des termes navals serait toutefois d'une grande valeur.¹⁷ Remarquons que tous les officiers supérieurs consultés étaient des anglophones. Comme résultat pratique, le sujet de la traduction en français pour des fins opérationnelles navales, au Canada, allait ainsi être clos durant plusieurs années.

L'aviation a aussi, durant la Deuxième Guerre, une petite section de traduction, au sein de son Bureau de publication, sous la gouverne du colonel d'aviation K.B. Conn. Cette sous-unité ne suffit pas à la tâche et, en décembre 1942, le lieutenant-colonel James A. Sharpe, secrétaire de l'aviation, demande au colonel Henri DesRosiers, sous-ministre de la Défense nationale (Armée), que le Bureau des publications bilingues de l'Armée prenne en charge la traduction en français des manuels techniques de l'Aviation royale du Canada.¹⁸

À son tour, le Directeur de l'instruction militaire recommande au Chef de l'État-major général (CEMG), en janvier 1943, d'approuver que la traduction à faire pour la marine et l'aviation, par le Bureau de l'Armée, soit plutôt référée à un comité inter-services qu'on formerait à cet effet.¹⁹

La même journée, le lieutenant-général K. Stuart, CEMG, passe cette recommandation au ministre. Ce dernier opte plutôt pour une augmentation du personnel du Bureau afin de lui permettre de traduire des manuels pour l'aviation.²⁰ Le Bureau possède maintenant 13 officiers, 20 non-officiers et 15 civils.

Afin de mieux visualiser la quantité de travail abattu par le Bureau de traduction du Secrétariat d'État, voici quelques statistiques, en date du 31 mars 1943, compilées par J.P. Chevassu, chef de la section de traduction pour la Défense, quant au nombre de pages traduites pour l'Armée et la Marine, à un moment où l'Aviation vient à peine d'entrer dans le jeu.

Nombre de pages traduites²¹

	1941-1942	1942-1943
Armée	12 614	20 573
Marine	2004	1 596
Total	14 618	22 169

En 1942, le Bureau des publications bilingues de l'Armée détient une importante collection de termes techniques militaires. Pour cette raison, le ministère de la guerre des États-Unis, qui planifie le débarquement de ses troupes en Afrique du Nord mais qui n'a aucune notion du français, lui fait appel pour la création d'un dictionnaire anglais/français-français/anglais. Ce nouveau dictionnaire canadien/américain, publié en 1943, renferme un grand nombre de termes d'usage courant, dont beaucoup n'ont que des rapports lointains avec la vie militaire. Par contre, il est utile aux militaires n'ayant pas de dictionnaire général sous la main.

Dans sa planification, le Bureau avait inclus un dictionnaire anglais/ français qui ne contiendrait que des expressions d'ordre militaire. En 1942 toujours, l'organisme prend le nom de Bureau des traductions de l'Armée et s'attaque à la rédaction du dictionnaire militaire bilingue canadien. Plusieurs idées ont présidé à la naissance de cet ouvrage préparé sous la gouverne de J.H. Chaballe et qui, publié en 1945, servira jusqu'à la fin des années 1960.

«La nécessité s'en imposait encore pour un autre motif dont on s'était inspiré aussi dans la traduction des manuels. Ces publications essentielles à l'armée canadienne, visaient également à rendre plus étroite la liaison

entre les alliés de langues française et anglaise. Ainsi, après l'armistice de 1940, les Forces françaises du général de Gaulle et tous les Belges, en Angleterre comme au Canada, recevant leur formation militaire dans des centres d'instruction anglais ou canadiens et utilisant les armes, le matériel et même (dans le cas des Belges) les méthodes de l'armée anglaise, n'auraient pu poursuivre leur instruction que dans la langue qu'ils connaissaient. À cet égard, nos publications bilingues ont facilité la tâche de l'instructeur et activé les progrès de la classe. Le dictionnaire militaire, pour eux aussi, devait avoir une grande utilité.»²²

En janvier 1945, le Bureau se voit adjoindre les sections de traduction du russe, de l'allemand, de l'espagnol et du portugais. C'est alors qu'il prend le nom de Bureau des traducteurs militaires, toujours sous la tutelle de la Direction de l'instruction militaire. Il compte alors 48 personnes dont 15 officiers.²³ Le Bureau coopérera aussi très étroitement avec le ministère de la guerre des États-Unis pour la production d'un dictionnaire militaire russe/anglais.

Le Bureau n'a pas disparu à la fin de la guerre. Mais commençait, pour lui, une période difficile. D'une part, un afflux de traduction provenait d'autres ministères du gouvernement, portant surtout sur la démobilisation et la réhabilitation, ainsi que de la Section historique, qui reconstituait les faits saillants de la guerre. D'autre part, la Défense voulait réduire son personnel. À ceci, ajoutons que les salaires des traducteurs — à la Défense comme ailleurs au gouvernement — devenaient, en général, inférieurs à ceux de l'entreprise privée. Ce manque d'attraction pécuniaire fut en partie cause d'une pénurie de personnel et eut une influence défavorable sur la qualité et la quantité des traductions. Des retards excessifs s'accumulèrent donc pour les années qui suivirent et ce, dans tous les genres de traduction.²⁴

Le 7 juin 1950, Paul Mathieu, sous-ministre adjoint, écrit au Secrétaire du Conseil de la Défense pour lui signifier qu'il faut rendre bilingues les panneaux indicateurs, les entêtes de lettre, etc. Aussi, toute correspondance en français adressée à la Défense devait recevoir une réponse dans cette langue, de même que toute correspondance adressée au gouvernement ou à une municipalité ayant une majorité francophone (Québec et nord du Nouveau-Brunswick).²⁵ La traduction sera fournie par le Bureau de traduction du Secrétariat d'État.

En octobre 1950, le brigadier-général Bernatchez, Sous-chef de l'État-major général, propose au brigadier-général Allard, commandant la région de l'Est du Québec, qu'on limite les traductions en français aux seules brochures et que les termes techniques anglais y

soient mis entre parenthèses. Cette traduction serait entreprise par le Bureau de traduction du Secrétariat d'État et la syntaxe serait révisée par l'Université Laval. Bien qu'Allard et l'Université Laval aient été d'accord, cette dernière n'obtiendra jamais cette tâche.²⁶

Une enquête est entreprise dans le but de vérifier la disponibilité des manuels d'instruction publiés en français. Un rapport du 15 décembre 1950 dénombre environ 1 000 manuels d'instruction, dont 700 sont d'origine britannique et 300 d'origine canadienne ou canado-britannique. Sur ce total, 190²⁷ sont disponibles en français. Toutefois, 33 de ces publications sont démodées, 25 sont désuètes et 72 sont des mémorandums sur l'instruction de l'armée canadienne. Il ne reste que 60 publications qui soient considérées comme étant à jour. On propose d'abandonner la traduction des anciens manuels pour se concentrer plutôt sur celle des nouvelles brochures qui sortent des presses. Mais le Bureau de traduction avertit aussitôt qu'il ne peut pas, dans sa situation, traduire plus de 75 pages de texte par six mois.²⁸

Même si les bureaux affectés à la traduction dans tous les ministères comptent un arriéré de travail considérable, la Défense procède, en 1951, au démantèlement du sien et transfère ses traducteurs au Bureau de traduction du Secrétariat d'État où l'on ne compte, en tout et pour tout, que sept personnes pour servir les trois services armés.

Le major C. Falardeau, secrétaire du comité du personnel, disait, le 25 avril 1951, au secrétaire du Conseil de la Défense, que l'Armée possédait une traduction des *Kings Regulations (Canada)* mais qu'elle éprouvait un retard de six mois dans la publication des modificatifs à ces règlements et que la version française représentait 40% du coût total de production.²⁹ Une note adressée au Chef d'état-major de l'Aviation ajoutait: «nous (l'Aviation) n'avons jamais eu les *King's Regulations (KR)* en français. Leur publication ne présente pas de difficulté mais la distribution des modificatifs va créer de grands retards. Si possible, nous devrions éviter les *KR* en français».³⁰

Cette question, ainsi que celle de la traduction des ordres courants, sont débattues à la réunion du Conseil de la Défense le 31 mai 1951. On y décide que:

- a. les *KR (Canada)* seront publiés en français et en anglais;
- b. on continuera à publier les ordres courants de l'Armée dans les deux langues; et

- c. la Marine et l'Aviation publieront les ordres courants en français et en anglais, en autant que cela leur est possible.³¹

Le Bureau est débordé par la correspondance et les manuels d'instruction à traduire en français, ainsi que par la traduction en anglais de textes publiés en 17 langues étrangères. En plus, il doit satisfaire aux besoins du Service historique et du bureau du Juge-avocat général. En 1953, on augmente à 21 le nombre de traducteurs affectés à la Défense, que l'on subdivise en six secteurs de travail: Section historique, Section technique de l'Armée (instruction, manuels, journaux de l'Armée), Affaires courantes, Juge-avocat général et Directeur — Renseignement militaire. Selon un rapport de Miville Belleau, chef de la section de traduction (Défense nationale) du Bureau des traductions (Secrétariat d'État) il existe un retard considérable dans la traduction. Mais ayant consulté les clients de la Défense affectés, il se rend compte que cette situation ne les préoccupe guère. On est d'ailleurs habitué à avoir recours à des pigistes pour les affaires urgentes.³²

La rapidité d'exécution résulte-t-elle vraiment de cet apport extérieur? Voici, par exemple, quelques statistiques entourant la traduction par pigistes de *l'Histoire officielle de l'Armée canadienne dans la Seconde Guerre mondiale*.

Tableau 42

PARUTIONS DE TEXTES HISTORIQUES EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Titre	Date de Publication	
	anglaise	française
<i>Six années de guerre</i>	décembre 1955	avril 1959 ³³
<i>Les Canadiens en Italie</i>	septembre 1956	juin 1960
<i>La Campagne de la Victoire</i>	janvier 1960	juin 1960

Une première raison derrière ces délais se situe au niveau de l'approbation finale que doit obtenir le texte original. Ainsi, le ministère de la Défense a autorisé la traduction après la publication de l'édition anglaise, dans le cas des deux premiers volumes, ou bien quelques mois seulement avant sa sortie, pour le dernier. Une deuxième raison relève de la correction, par la Section historique, des épreuves du texte traduit fournit par les pigistes. Soulignons que, durant les années en cause, la Section historique n'a aucune personne bilingue à son

service, à l'exception du major C.C.J. Bond, un cartographe anglophone. On prétend que ce dernier a fait faire 1 000 modifications dans un manuscrit de langue française.³⁴ ceci n'a pu être vérifié, les épreuves ayant été détruites le 25 juin 1965.

Nous savons déjà que les messages émis par les dirigeants ne sont pas toujours compris comme ils devraient l'être. Tel est le cas de celui que le ministre adjoint passe au président du comité des chefs d'état-major, F.R. Miller, le 19 décembre 1961. Il lui demandait d'approcher les trois chefs d'état-major pour leur signifier que désormais toutes les affiches des édifices militaires situés au Québec et aux endroits où il y a une bonne proportion de francophones, devraient être bilingues.³⁵ Le 27 décembre, Miller, dans une note de service confidentielle aux chefs de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, ainsi qu'au chef du Conseil de la recherche de la défense, suggère de ne pas donner d'ordre direct en ce domaine mais, plutôt, de faire parvenir une lettre conseillant de rendre les affiches bilingues: un minimum de publicité devait envelopper cette affaire.³⁶

On va même bien au-delà de la limite de discrétion suggérée par Miller si l'on se fie à l'intervention que Cardin a dû faire, trois ans plus tard, sur le même sujet et au même Miller, devenu, de par l'intégration, chef de l'état-major (voir tome I, p. 201-2). Et encore là, cela sera fait avec plus ou moins de bonheur, en pratique, car l'exercice devra être repris en 1972, cette fois d'une façon très sérieuse.

Par contre, l'année 1962 marque le début de l'expansion du service de traduction dans les forces armées suite au dépôt du rapport de la Commission royale sur l'organisation du Gouvernement (ou rapport Glassco). De son côté, le sous-ministre E. B. Armstrong, le 6 avril 1962, indique à Jean Miquelon, sous-secrétaire d'État, qu'un besoin existe à Québec, au quartier général de secteur, pour un service de traduction.³⁷ Ce besoin vient du fait que le Gouvernement du Québec insiste, avec raison, pour utiliser le français et que l'Armée doit entretenir des contacts dans cette langue à tous les niveaux du gouvernement du Québec, mais également avec certaines parties du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Il propose alors d'embaucher quatre traducteurs pour répondre à cette exigence.³⁸ Le 5 juillet, Miquelon lui répond que l'embauche de quatre traducteurs est justifiée mais que le comité de révision de l'organisation veut étudier l'ensemble des besoins du ministère au Québec avant de considérer une décentralisation du Bureau de traduction vers cette région.³⁹ Cette même demande, mais avec plus de détails, est reformulée le 5 octobre par Pierre Sévigny, ministre

associé de la Défense, à l'honorable G.E. Halpenny, Secrétaire d'État.⁴⁰ Le 20 décembre, le Conseil du Trésor n'approuve toutefois que deux positions, l'une pour l'Armée et l'autre pour l'Aviation.⁴¹

Il faut tout de même dire que l'on fait, depuis quelques années déjà, un certain effort pour diffuser simultanément des communiqués en français et en anglais, bien que cette pratique reste exceptionnelle. Sauf de la part de certains représentants de la presse francophone, il n'y a pratiquement aucune plainte concernant les communiqués publiés en anglais seulement, car la majeure partie des utilisateurs de cette information sont des anglophones unilingues ou des francophones bilingues.⁴²

Dans le domaine de l'interprétation, la Défense fait largement sa part. C'est en 1963 que la direction du Service des communications se dote d'un matériel qui sera utilisé par tous les ministères pour l'interprétation des conférences. Les interprètes doivent toutefois être trouvés par l'usager du système. Selon un rapport couvrant la période de mai 1963 à août 1965, l'équipement a été utilisé à 18 reprises, entre autres, aux conférences fédérales-provinciales ou par le ministère de l'Industrie et du Commerce lors de réunions avec des représentants provinciaux.⁴³

Le 1^{er} mai 1964, le major-général Bernatchez, Vice-chef de l'État-major général, donne son approbation à la formation du Service d'édition des manuels de l'armée, (voir tome I, p. 201) qui, dirigé par le major J.O.P.E. Clavel, sera logé à Québec et dépendra du Directeur de l'instruction militaire tout en étant appuyé par le Bureau des traductions du Secrétariat d'État.⁴⁴

On remarquera que l'effort de traduction des manuels s'est porté sur l'instruction lorsque le Bureau de traduction du Secrétariat d'État était le seul acteur. Avec l'arrivée de Clavel, cette tendance ne changera pas, mais on poussera plus vite et plus loin dans cette direction. Les estimations de février 1965 veulent que l'on traduise entre 50 et 60 manuels d'instruction par année si le nombre de traducteurs passe à neuf, comme le permet l'effectif reconnu. Mais, en 1965, Clavel ne dispose que de cinq traducteurs, tous militaires;⁴⁶ en 1967, il n'en aura plus que trois.⁴⁷ Tout de même, en 1965, tous les efforts combinés — incluant des contrats à l'extérieur — donnent 71 manuels en voie d'être traduits. Et comme l'unification s'annonce, le Commandement de l'Instruction demande à ce que plusieurs manuels sur lesquels on devait travailler soient laissés de côté en attendant des décisions sur leur sort.⁴⁸

L'horizon apparaît donc plus rose si l'on s'arrête à ne considérer que l'instruction, et dans l'Armée seulement. Lorsqu'on regarde la totalité du tableau ci-dessous, cet effort redevient ce qu'il est: une goutte d'eau dans un océan constitué à 99,77% d'écrits en anglais seulement. Un des problèmes du Service dirigé par Clavel est simplement relié à la carrière; quel officier voudra consacrer quelques années à faire des traductions, sachant que ce stage ne comptera pratiquement pas dans son avancement?

Mais, la tâche à accomplir est immense, comme nous le montre le tableau suivant.

Tableau 43

RÉPARTITION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES MANUELS MILITAIRES SELON LA LANGUE DANS LAQUELLE ILS SONT PUBLIÉS, EN FONCTION DU TYPE DE MANUEL (1964)⁴⁵

TYPES DE MANUEL	ANGLAIS SEULEMENT		ANGLAIS ET FRANÇAIS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Entretien et opérations	21 206	86,57	—	—	21 206	86,57
Technique et professionnel	2065	8,43	5	0,02	2070	8,45
Instruction	983	4,01	31	0,13	1 014	4,14
Administration	287	0,76	20	0,08	207	0,84
Total	24 441	99,77	56	0,23	24 497	100

En plus des manuels, ce sont les ordonnances administratives de tout acabit que l'on tente de produire dans les deux langues et ce, depuis des années. Or, le rapport Ross fait état de difficultés majeures dans ce domaine. Ainsi, une base où l'on utilise les Ordonnances administratives des Forces canadiennes (O AFC) dans les deux langues avait en main, en décembre 1966, le modificatif n° 58, en anglais; en français, on en était au n° 28. En février 1967, ajoute Ross, on a émis deux fois plus de modificatifs que le Bureau des traductions du Secrétariat d'État ne pouvait en traduire.⁴⁹

Ces constatations de Ross ne sont pas suivies de recommandations très fortes. Il parle de rédaction en français (non pas de traduction) des textes relatifs à l'instruction des francophones, incluant les épreuves et examens ou, encore, de la préparation d'un lexique militaire anglais-français, français-anglais qui serait utile aux trois armes, pour remplacer le dictionnaire Chaballe des années 1940 qui ne s'adressait qu'à l'Armée. Enfin, il voudrait que les aides visuelles à l'instruction (graphiques, diagrammes, photos, films, par exemple) soient disponibles dans les deux langues.⁵⁰

Cette discrétion s'explique sans doute par le fait qu'à compter de la déclaration de Pearson, en avril 1966, la traduction soit passée au premier plan, partout dans l'administration publique. À la Défense, dès octobre 1965, on avait prévu le fait que l'on exigerait bientôt que plusieurs publications administratives soient désormais publiées dans les deux langues. En mars 1966, on commençait à préparer des listes de ces publications.⁵¹ Évidemment, les changements commandés amènent leur part de nouvelles questions: il faut un équipement spécial pour l'impression côte-à-côte; il y a des délais entre la production anglaise d'un document et sa publication qui seront dus à l'attente d'une traduction approuvée en français avant de passer à l'impression; le document à utiliser sera plus lourd et plus volumineux, ce qui est important lorsqu'on doit le transporter durant des opérations.⁵²

En plus, la question des priorités resurgit avec une nouvelle acuité du fait que la demande augmente à un rythme effarant. La base de Valcartier demande, en mars 1967, que certains des messages de nature générale envoyés du QG d'Ottawa le soient dans les deux langues. La réponse d'Ottawa est que c'est impossible car le Bureau des traductions met l'accent sur les OAFIC et les Règlements et Ordres royaux: de toute façon, plusieurs des sujets abordés dans les messages en question sont traités en français dans les documents susmentionnés. En mai 1968, Letellier lui-même admit que cette situation n'a pas changé, faute de traducteurs en nombre suffisant.⁵³

Entre temps, le Cabinet est parvenu à s'entendre, lors de sa réunion du 25 octobre 1967, sur les questions relatives à de meilleurs et plus rapides services de traduction. Ainsi dit-on que la traduction devrait être de qualité; chaque ministère recrutera des rédacteurs et éditeurs francophones qui produiront du travail en français et verront à la qualité des traductions faites à contrat. Le Secrétariat d'État étudiera, avec chaque ministère, la nature des liens qu'il entretiendra avec le Bureau de

la traduction.⁵⁴ Dès novembre, le Chef de la division technique et scientifique du Bureau de la traduction est assigné pour se pencher sur le dossier de la Défense.⁵⁵ À la Défense, le point de contact initial est Roger Lavergne, du bureau du sous-ministre, même si Letellier a la main haute sur une section de terminologie et le Service d'édition, et qu'il est responsable des priorités à accorder aux traductions à faire (voir le mandat du groupe de Letellier, tome I, p. 222).

Parfois, Lavergne sera amené à faire valoir, en termes précis, sa prééminence dans ce qui touche les directives régissant la traduction au Ministère, en particulier en ce qui concerne ce qui ne mérite pas d'être traduit ou, encore, les priorités à suivre.⁵⁶ Toutefois, la traduction militaire anglais-français se déroule d'une façon quasi-indépendante de lui. Depuis août 1964, la section des publications du QG des Forces canadiennes coordonne et fait des arrangements directement avec le Bureau de la traduction, quant à la publication de textes traduits. L'arrivée du Secrétariat au bilinguisme, à l'été 1967, n'a pas directement changé cet état de chose, d'autant plus que les deux organismes travaillent pour le commodore Caldwell, qui dirige le cabinet du CED. Sauf qu'en février 1968, il devient évident que trop d'individus, au QG d'Ottawa, prennent l'initiative de contacter directement le Bureau des traductions avec des documents qui, d'un point de vue général, ne méritent pas d'attention immédiate. Cela nuit à la réalisation des vraies priorités. Le 13 février, une directive de Caldwell exige, qu'à l'avenir, un Chef de branche approuve ou refuse les traductions. Les documents à traduire seront ensuite acheminés à la section des publications qui les soumettra au Secrétariat au bilinguisme où on les classera selon une séquence prioritaire.⁵⁷

En 1968, une partie des publications bilingues, dont les OAFC, est imprimée par le Bureau des publications du gouvernement, l'autre, par la section du ministère. On songe à rapatrier toute cette opération à la Défense, car le travail du Bureau est très coûteux (10\$ par page, estime-t-on). Mais il faudrait se procurer l'équipement nécessaire à la production de documents côte-à-côte, ce qui exige d'investir des argents dont le ministère estime ne pas disposer en 1968.⁵⁸

Les années 1969-1972 sont marquées, pour les planificateurs du B et B au ministère, par l'accélération de la demande de traductions et par les effets qu'elle cause. Avant même la loi C-120, à un moment où, tout de même, la volonté gouvernementale s'affermirait en faveur du bilinguisme, entre autres, par les décisions du Cabinet d'octobre 1967,

les autorités du ministère sont conduites à revoir la situation des formulaires utilisés. Selon la révision des directives, terminée en novembre 1967, il apparaît que les formulaires à l'usage du public en général et des individus travaillant à la Défense devraient être bilingues, l'anglais et le français devant apparaître sur le même côté, autant que possible, et avec des caractères dactylographiques d'importance égale. Si l'on doit avoir recours à des documents unilingues anglais ou unilingues français, il faut obtenir l'approbation du sous-ministre.⁵⁹ Mais cela ne touche qu'une partie des formulaires, laissant de côté tous ceux utilisés dans le travail de tous les jours, lors des échanges interministériels, par exemple. En juillet 1969, à l'aube de la loi C-120, les experts de la Défense estiment que, parmi les 15 000 formulaires recensés en tout et partout, un minimum de 13 200 sont sous forme unilingue anglaise: toutefois, 2 000 de ceux utilisés par le public ou pertinents aux employés civils et militaires sont disponibles en français.⁶⁰ Le travail à faire, dans ce seul secteur reste donc immense.

On se souvient que, déjà, les ordonnances administratives sont traduites sur une base régulière, la version française ayant toutefois beaucoup de retard. Pour pallier cette situation, on songe à faire paraître ces ordres sous format côte-à-côte, la façon sans doute la plus parfaite de garantir une parution simultanée des deux textes, et leur disponibilité égale partout. Au Parlement, on expérimente d'abord sur cette façon de procéder, avant de l'adopter à la fin de 1967, dans les projets de loi, que les parlementaires reçoivent pour discussion.⁶¹ Du côté de la Défense, on en est encore, un an plus tard, à parler d'achat de la machinerie d'impression appropriée et à se féliciter d'avoir coupé sur la longueur des retards de parution du français. À la fin décembre 1968, la version française des OAFc n'a que quatre mois de retard, par rapport à l'original anglais, alors que l'attente était d'environ six mois au moment du rapport Ross: les prévisions veulent qu'en février 1969 l'écart soit réduit à un mois. Le délai minimum à espérer est de deux à trois semaines, dans la situation matérielle du moment qui ne permet pas de composer les textes français.⁶² En février 1970, cette situation n'a toujours pas évolué.⁶³ Le Plan d'exécution du 12 février 1971 en est encore à «souhaiter» que soient rédigés et distribués conjointement les différents ordres, directives et formulaires (voir annexe C, para y). On a cru possible de régulariser la situation pour la fin de juillet 1971, le personnel nécessaire pour la traduction des OAFc et des Ordonnances et Règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) étant disponible; mais, il faudra attendre à l'automne pour que ce voeu se

réalise. En effet, les retards accumulés vont taxer au maximum les traducteurs du Secrétariat d'État et le matériel spécialisé de l'Imprimeur du gouvernement durant plusieurs mois.⁶⁴ En novembre 1971, on peut annoncer que les OAFC, ORFC, OSFC, ordres du jour de l'Unité administrative du QG des Forces canadiennes d'Ottawa, la plupart des messages généraux destinés aux civils ou militaires du ministère, les avis paraissant au QGFC, les signes, affiches et formulaires sont produits simultanément dans les deux langues.⁶⁵ Le moment est donc venu de penser à l'avenir, de dresser une nouvelle liste de priorités⁶⁶ que le plan de 1972 contiendra finalement. Nous y reviendrons. Entre temps, il s'agit d'obtenir, au QGFC même, l'équipement nécessaire pour l'impression du côte-à-côte, ne serait-ce que pour décharger le Service d'Imprimerie du gouvernement installé à Hull: cela viendra en 1972.⁶⁷ En plus, il faut faire une priorité des réimpressions côte-à-côte de textes déjà disponibles sous forme bilingue, mais dans des formats séparés. Ce seront les Ordonnances et Règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC), la Loi de la Défense nationale, les nouveaux OAFC et les amendements à tous les OAFC. Ensuite, viendront les OAFC dans leur ordre numérique suivies des Ordonnances supplémentaires des Forces canadiennes (OSFC). Quant aux manuels d'instruction, dépendant de leur format et de leur utilisation (doit-on les porter sur soi durant des opérations, par exemple) ils seront disponibles dans les deux langues, soit côte-à-côte, soit sous un même couvercle ou non.⁶⁸

En 1971, le ministère peut compter sur un succès; l'arrivée du Lexique militaire anglais-français/français-anglais. Monsieur Letellier nous parle de la réalisation de ce lexique.⁶⁹ Arrêtons-nous y également.

C'est le brigadier-général Marcel Richard qui donne surtout l'élan aux militaires canadiens-français pour le bon parler français. En août 1964, alors qu'il est lieutenant-colonel et commandant du 3^e bataillon du R22^eR, il soumet un mémoire à la Commission royale d'enquête sur le B et B qui a pour titre: «La nécessité d'une terminologie française, grammaticale et de bon aloi, qui soit officielle dans les Forces armées». Il dit, en parlant de la qualité que devrait avoir la terminologie:

«Il n'y en a qu'une que les forces armées du Canada puissent viser, celle qu'on nomme actuellement "français international". L'entrée sur la scène mondiale d'une foule de nouveaux pays d'expression française, les commissions militaires qui nous représentent dans certains de ces pays, notre appartenance à l'OTAN et la vocation canadienne de médiateur international nous y obligent.

Comme ce sont les armées françaises qui ont créé et, pour ainsi dire, exporté partout dans le monde la terminologie militaire que comprend le français international, nous ne devrions pas hésiter à puiser à leurs sources. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, adopter servilement tous les termes en usage à ce moment dans les armées de France, y compris certains barbarismes ou néologismes de fort mauvais goût, condamnés à juste titre par la critique et les grammairiens. Sans se rendre jusqu'à cette extrême ou sans tomber dans le purisme, il est tout de même temps de nous débarrasser de notre complexe d'infériorité québécois (dont les militaires souffrent autant que les civils) et de reconnaître la supériorité des Français à l'égard de cette langue que nous partageons avec eux, mais qui est la leur avant d'être la nôtre.

Le français militaire comprend surtout des termes qui n'appartiennent pas à la technique moderne, mais qui proviennent de son génie. Ce sont des mots de bon aloi et qui font image, dont il nous serait avantageux de nous servir plutôt que les mornes anglicismes en usage — ainsi prise d'armes, rassemblement ou “défilé” pourraient remplacer la “parade”, alors que le garde-à-vous devrait prendre le dessus sur “attention”». ⁷⁰

La collaboration du brigadier-général Richard au bon usage du français est incontestable lorsqu'il est question de créer un lexique militaire. Le plan directeur sur le bilinguisme des Forces canadiennes du général Allard initie, en 1967, la production d'un lexique anglais-français/ français-anglais mieux adapté aux temps que le dictionnaire Chaballe, et plus approprié aux opérations, à l'instruction militaire et à l'administration. ⁷¹

C'est le major Jean-Marc Fournier*, qui dirige la section de terminologie du Secrétariat au bilinguisme, qui hérite, au début de 1968, de la tâche de produire ce lexique. La marche suivie se résume ainsi: une fiche pour chaque terme choisi est initiée au bureau de Fournier; un bulletin de plusieurs fiches est publié et distribué pour commentaires, entre autres au major Clavel, au colonel Richard et au bureau des traducteurs du ministère; ensuite, tenant compte des commentaires, on prépare un bulletin d'approbation qui va au centre de terminologie du Secrétariat d'État et aux ministères intéressés qui le commentent et le retournent; on arrive ainsi à l'étape de la fiche révisée. Plusieurs de ces dernières fiches seront ensuite expédiées simultanément au Centre de terminologie pour être approuvées et incorporées au glossaire. Seul le lexique final sera considéré comme officiel. ⁷²

* C'est lui qui deviendra lieutenant-colonel et agira souvent comme DGBB par intérim entre le départ de Chassé et l'arrivée de Hanna, en 1971.

Même si 110 bulletins de terminologie sont envoyés au Secrétariat au bilinguisme, au Service d'édition des manuels des Forces canadiennes et au Bureau des traductions, c'est surtout sur Marcel Richard, alors colonel et commandant de la base de Valcartier, que l'on compte le plus pour commenter la traduction appropriée des termes.⁷³

La première édition du lexique, préparée conjointement par le Secrétariat au bilinguisme et le Bureau de traduction du Secrétariat d'État, ressemble à celui de l'OTAN paru en 1968. Il comprend environ 14 000 expressions et est disponible, en 1969, sous le nom de *Manuel des procédures d'administration et d'état-major, volume 5 — Lexique militaire anglais français/français-anglais — PFC 121(5)*. Une deuxième édition, de 7 000 copies, publiée deux ans plus tard, renferme environ 60 000 termes militaires et peut être modifiée à volonté, étant dotée d'un système de reliure à feuilles mobiles.

Ce lexique militaire, en plus d'être utilisé par les Forces canadiennes, sera distribué à plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'aux États-Unis, en France, en Angleterre et même au Cameroun.⁷⁴ Le nombre de termes retenus dans le lexique augmente depuis, au fil des révisions.

Nous atteignons maintenant le cœur de cette section du livre, soit le grand domaine de la traduction en général dans les Forces canadiennes. On s'en doute, les Forces accepteront facilement les recommandations 26 et 27 du rapport de la Commission sur le B et B, en 1970 (annexe B). Elles ne commenteront pas et, dans la pratique, mettront de côté, le paragraphe b de la 26^e recommandation qui veut qu'un terme soit mis à la rédaction exclusivement en anglais de directives, d'O AFC etc... qui sont ensuite traduites en français,⁷⁵ la Commission souhaitant ouvertement que l'exercice de rédaction originale se fasse de temps à autre en français. Également, Chassé et Armstrong n'auront aucune peine, à l'été 1970, lorsque le Comité du Cabinet chargé du dossier B et B leur aura posé des questions sur leurs accomplissements concernant la traduction et la terminologie, à étaler les réalisations que nous avons mentionnées plus tôt, entre autre, le lexique.⁷⁶

Sur un autre plan, et tout en évitant d'entrer dans les détails, nous pouvons affirmer, qu'à compter de 1968 et de la création des unités de langue française, les demandes en traductions de tous genres augmentent. Les noms officiels des unités, des bureaux, des grades en

français, sont des priorités dès 1967-1968.⁷⁷ Après le passage de la loi C-120, la pression se fait encore plus grande.⁷⁸ Alors que la demande monte en flèche, au Secrétariat d'État, depuis 1967, on ne suit pas. Tous les ministères souffrent de cette situation.

La mise en marche du FRANCOTRAIN met à rude épreuve le Service des éditions du major Clavel. En décembre 1968, afin d'aider au travail qu'entreprend Clavel dans ce secteur, le colonel Lagacé, alors attaché militaire à Paris, lui envoie 89 manuels de technique militaire française ayant trait à la marine et à l'aviation.⁷⁹

Malgré cela, en septembre 1969, le ministère ne peut toujours traduire que 20 manuels d'instruction par année.⁸⁰ En 1970, les perspectives ne sont pas roses. Un décompte fait en novembre par l'équipe de Chassé donne ces résultats: 5 des 65 800 publications, classifiées ou non, qui existent dans les Forces canadiennes, sont disponibles en français. En six ans, 135 manuels d'instructions et 2 400 formulaires ont été traduits. Par contre, presque rien des 105 000 *Engineering Orders*, qui comptent de deux à dix pages chacun. On espère, dans un autre ordre d'idée, transposer en français, au cours des deux années qui viennent, 18 000 pages de précis, d'exams, d'exercices, ayant trait à l'instruction, cela, en appui du FRANCOTRAIN. En sus, il reste dans les bases plein d'ordres locaux et permanents en anglais seulement.^{81*}

Ces constatations appuient une thèse qui veut que la solution à ce casse-tête se trouve dans un bien plus grand nombre de traducteurs attachés à la Défense, pas seulement à Ottawa mais, aussi, dans les commandements et bases. Armstrong, écrivant à Robertson en janvier 1970, disait que l'implantation de la recommandation 26 de l'enquête Laurendeau-Dunton passait par la disponibilité de ressources adéquates.⁸² Le mémoire préparé pour le Cabinet, en avril suivant, soutient que les QG de commandement et les unités de langue française auront besoin de plus de traducteurs.⁸³ Les ébauches du plan qui sera déposé à la Chambre, en février 1971, mentionnent l'augmentation du nombre de traducteurs et la dispersion de leurs services à travers le pays. Le paragraphe aa de l'annexe C nous fournit la version finale de ce plan qui fait une distinction importante entre le

* Un des auteurs, en poste au QG de Québec de 1961 à 1966, avait été sidéré d'y retrouver ordres locaux et permanents en anglais (malgré la présence de nombreux officiers du R22^eR): il s'était transformé en traducteur pour corriger cette situation.

moment de l'acceptation de ce principe et celui où les postes créés seront effectivement comblés (1^{er} janvier 1973). En 1971, les démarches sont donc entreprises, auprès du Secrétariat d'État, pour obtenir ces traducteurs et, même, en avoir certains au travail dès septembre.⁸⁴ Ce délai sera quelque peu reculé.

Le 5 juillet 1971, suite à des consultations entre spécialistes de la Défense et du Secrétariat d'État, une demande officielle d'augmentation des effectifs est déposée par le ministère auprès du Sous-secrétaire d'État, Jules Léger. Les principes de base retenus sont les suivants:

- le Secrétariat d'État répondra à la demande accrue de traduction dans les Forces;
- il y aura des bureaux régionaux de traduction, sauf en ce qui concerne les écoles d'instruction où l'on installera, sur place, des sous-sections dirigées par des traducteurs connaissant la terminologie militaire;
- la section de terminologie du QGFC fera autorité dans les termes militaires et une sous-section de recherche terminologique y sera détachée;
- les traducteurs devront avoir la cote de sécurité «confidentiel», les chefs de sous-section, celle de «secret»;
- les militaires à la retraite satisfaisant aux normes du Bureau des traductions auront priorité d'embauche pour remplir les postes réservés à la Défense, et un officier siègera au Comité de sélection de ces traducteurs;
- le Service d'édition des manuels sera englobé dans le Secrétariat d'État au cours de l'exercice financier 1971-1972;
- les traducteurs relèveront du Secrétariat d'État (pour la paie, les promotions, etc.) mais les tâches des sous-sections seront déterminées par les commandants militaires locaux.⁸⁵

Parmi les documents qu'on trouve en annexe à la courte lettre de Morry du 5 juillet, l'un est intitulé *Data and Rationale for Increased Translation Services*, dans lequel on insiste sur les nécessités de traduction que créent le recrutement accéléré de francophones, qui se met en branle, et le FRANCOTRAIN, vers lequel ils se dirigeront de plus en plus nombreux car, au fil des ans, on y trouvera un nombre

croissant de cours disponibles en français. Comme le contenu des cours change souvent, les besoins en traduction seront constants à des bases comme Borden, Kingston, Saint-Jean, Valcartier, Chilliwack, Esquimalt et Halifax. Plus il y aura de liens directs étudiants-instructeurs-traducteurs, mieux le travail sera coordonné. Ce sont ces bases mais, aussi, le QGFC, que l'on veut munir de sous-sections dès 1971-1972: on estime à 15 traducteurs, cinq réviseurs et deux terminologues les nécessités de cette première phase. En 1972-1973, ce seront 39 traducteurs, 13 réviseurs et deux terminologues, dispersés un peu partout dans les bases et QG canadiens, qui devraient venir compléter l'infrastructure.⁸⁶

Le 3 août, c'est à peu de chose près ce plan qui est envoyé pour approbation au Conseil du Trésor par le Secrétariat d'État. Le 16 septembre, Léger écrit à Cloutier que «l'accord en principe du Conseil a... été signifié au surintendant du Bureau des traducteurs...».⁸⁷ En attendant l'approbation officielle, les services du personnel ont été alertés: dès que la confirmation arrivera du Cabinet, la campagne de recrutement sera mise en marche.⁸⁸ Cela se fera le 26 octobre 1971, retardant à l'hiver 1972 l'arrivée des traducteurs dans les bases d'instruction.⁸⁹

Ce qui ne signifie pas que les Forces soient restées sans réaction entre 1969 et 1972 quant aux moyens à prendre pour augmenter les traductions. Il est entendu que la situation, en 1970, ne se prête pas à former un corps militaire de traducteurs; on emploiera donc des civils.⁹⁰ Pour compléter le travail accompli par le Bureau des traducteurs et le Service d'édition des manuels, on a recours à l'embauche, par contrats, de personnes qualifiées⁹¹ mais, aussi, à partir du printemps 1971, de fonctionnaires (le plus souvent, d'ex-militaires) qui, les soirs ou durant leurs heures de loisir, traduisent quelques manuels.⁹² LADIF, pour sa part, suggère, en septembre 1971, même s'il est déjà un peu tard, que le Programme d'emplois d'hiver du ministère, pour 1971-1972, tente d'attirer des spécialistes qui aideraient à réduire la montagne d'arriérés, dont les nouveaux traducteurs ne pourront venir à bout facilement.⁹³

Une des difficultés rencontrées, au cours des années 1969 à 1972, est celle des salaires que l'on offre aux traducteurs. Le ministre Macdonald le reconnaît lors du Conseil de la Défense, tenu le 21 décembre 1970.⁹⁴ Prenons le cas des institutions d'enseignement supérieur des Forces, dont nous avons parlé plus tôt. Les plans, qui

doivent permettre au français d'y occuper une plus grande place reposent, en bonne partie, sur la traduction et la mise à jour constante de tout le matériel écrit pertinent. Les traducteurs, des diplômés d'université, qui travailleront sur place, devront comprendre et traduire correctement tout ce qu'on enseigne à des officiers déjà expérimentés. Selon qu'ils seront au niveau 1, 2 et 3 ils feront, respectivement, entre 5 960 \$ et 11 900 \$, 11 166 \$ et 14 694 \$ ou 14 001 \$ et 17 501 \$. La solde moyenne des officiers avec qui ces traducteurs oeuvreraient serait, pour les majors, de 15 540 \$ les lieutenants-colonels, de 18 600 \$, et les colonels, de 22 560 \$.⁹⁵ Au fil des ans, ces disparités interprofessionnelles seront effacées.

D'autres difficultés viennent d'incompréhensions ou de la qualité du français traduit qui, trop souvent, est loin d'être acceptable.⁹⁶ Ainsi, le lieutenant-commander J. P. Godbout, de la Direction des services de traduction et de terminologie (DSTT), s'est fait soumettre, pour approbation, une liste d'abréviations françaises d'unités de langue française. Il répond, le 10 mai 1971, au Directeur général de l'organisation et de la main-d'oeuvre, que l'approche générale est qu'aucune abréviation ne sera utilisée en français. Cette décision, qui n'aide guère à rédiger des messages concis, comme le veut la pratique, est en partie basée, selon Godbout, sur le fait qu'il y aurait déjà trop d'abréviations en anglais, ce en quoi il n'a pas tort. De plus, une abréviation française pourrait être similaire à une autre déjà en usage depuis longtemps en anglais mais dans un tout autre contexte, ce qui pourrait conduire à des confusions. D'où, la conclusion de Godbout voulant que, dans un texte français, seules les abréviations anglaises soient citées, sauf dans les rares cas où une abréviation française d'un terme français est déjà bien établie.⁹⁷ Elcock, le destinataire de ce message, surpris par la réponse, a le bon sens de revenir à la charge auprès du lieutenant-colonel S. M. Newell, le patron de Godbout. Le 4 juin, Newell efface la gaffe de son subordonné en acceptant la liste d'abréviations d'unités, soumise à son bureau en avril, tout en expliquant que la note de service de Godbout visait plutôt les termes militaires abrégés. Ainsi, si en anglais on écrit «aslt», en français on utilisera le mot «assaut» au complet.⁹⁸ C'est ainsi que le commodore F.D. Elcock, par son message DO 90, du 23 septembre 1971, énonce clairement que les noms officiels des unités de langue française sont français et que des abréviations de ces noms sont aussi utilisables.⁹⁹

En septembre 1971, on en est encore à agir en fonction de deux genres d'unités: anglaises ou françaises. On sait que la situation va évoluer et que des unités nationales seront ajoutées. Le 17 août 1977, le message DO 90 sera remplacé par un texte qui dit que toutes les unités, qu'elles soient ULF, ULA ou UN, bases, QG, formations, auront des noms et des appellations abrégées en anglais et en français afin de respecter la ligne de conduite qui veut que ces deux langues soient officielles au pays. Seuls, évidemment, les noms propres ne seront pas traduits.¹⁰⁰ Depuis, tous les documents officiels pertinents ont été mis à jour en fonction de cette décision qui accepte les abréviations françaises de noms d'unités.

Il y a également, dans le domaine de la traduction, des zones floues quant aux responsabilités d'organismes dont les fonctions se recoupent. Le Secrétariat au bilinguisme avait formé, dès son origine, une section de traduction et de terminologie: celle-ci est devenue une direction en 1971 et est connue, aujourd'hui, sous le nom de Direction — Traduction et terminologie (Coordination) [DTTC]. Rien de tel n'existe pour les années charnières 1967-1972, du côté du sous-ministre. Pourtant, le responsable officiel du ministère auprès du Secrétariat d'État était Roger Lavergne; après son décès, il sera succédé par Snidal et, plus tard, bien que brièvement, par Noël de Tilly. Ce qui signifie, par exemple, que la demande pour les traducteurs supplémentaires, faite en 1971, transite par le bureau de Noël de Tilly pour recevoir son *imprimatur*, alors que les spécialistes de la question sont tous du côté militaire. Évidemment, Noël de Tilly fait son étude des besoins en traduction pour le côté civil, qu'il joint à la toute fin de la demande militaire (voir chapitre 18). Lorsque, en 1971, on en est à dresser les priorités en fonction du programme qui sera soumis au Conseil du Trésor, Letellier rappelle à Newell que le conseiller en bilinguisme du ministère (Noël de Tilly) est responsable en ce domaine: mais, ajoute-t-il, il faudrait tout de même préparer les directives concernant la traduction et la terminologie et des recommandations quant à qui devrait assumer la responsabilité de leur implantation.¹⁰¹

Par ailleurs, la rationalisation a fait son oeuvre dans deux secteurs complémentaires. A la fin de 1964, le Secrétariat du CED se voyait donner les responsabilités d'éditer, d'imprimer, de distribuer et d'entreposer les règlements, les ordres, les manuels et les brochures utilisés par les Forces canadiennes. Dans les faits, les tâches de publication seront cependant divisées. Le Secrétariat sera responsable de la publication de certains règlements, brochures et ordres de nature générale.

Les manuels d'entraînement seront publiés par le Commandement de l'Instruction; les ordres techniques le seront par la direction du génie, etc.¹⁰² En 1967, une partie de la tâche du Secrétariat d'État passe au Secrétariat au bilinguisme de Letellier qui rassemble, entre autres, les sections suivantes: les publications du QGFC, la traduction et la terminologie, y compris la sous-section du Service d'édition des manuels des Forces.¹⁰³ En novembre 1969, Sharp commande une étude sur la centralisation et le contrôle des arts graphiques, des publications du QGFC et des services reliés. Cette étude doit tenir compte des problèmes techniques que soulève l'utilisation des deux langues.¹⁰⁴ Chassé est donc appelé à fournir ses lumières, ce qu'il fait en décembre, pour répéter ce que nous savons déjà concernant les obligations du ministère depuis la loi C-120.¹⁰⁵

Le 3 septembre 1970, suite aux recommandations de l'étude, Sharp conclut à la nécessité d'une gestion centrale de tous les services étudiés¹⁰⁶ et, en juillet 1971, la Direction des services de documentation et de dessin industriel apparaît sous l'égide du sous-ministre adjoint (Matériel). Nous aurons l'occasion de parler de cette direction un peu plus loin. Pour le moment, retenons que l'amalgamation intervenue ne résout en rien la question des retards des traductions. Le service des publications techniques doit en effet compter un minimum de cinq mois pour la mise en marche d'un travail, deux à trois mois pour franchir les étapes de l'édition, de la composition, du dessin et de la vérification des épreuves; et encore un autre deux à quatre mois pour le passage chez le Service d'Imprimerie du gouvernement; ceci pour une version anglaise.¹⁰⁷ Lorsque cette version doit être traduite, on peut ajouter un autre deux à trois mois avant qu'une publication puisse enfin voir le jour sous forme bilingue.

Un des organismes qui pourrait être appelé à traduire un travail technique du type de ceux auxquels nous venons de faire allusion, serait celui dirigé par Clavel. Mais, comme on le sait, celui-ci n'a pas le personnel voulu pour mettre seul en oeuvre tout le programme de traduction requis par les Forces. Selon un rapport sur la traduction des Publications des Forces canadiennes, en date du 23 juin 1972, le Service d'édition des manuels devrait traduire et réviser, pour respecter le programme de B et B du ministère, quelque 750 manuels sur une période de cinq ans. Constatant ces faits, le capitaine André Gagné recommande de passer à l'action quant au transfert, envisagé depuis un moment déjà, du Service au Bureau de traduction du Secrétariat d'État.¹⁰⁸

La dissolution du Service et son incorporation au Bureau des traductions a lieu à la fin de 1972, non sans que soit rappelé l'excellent travail qui a été accompli, comme en témoigne cet extrait d'une lettre de Letellier à Clavel, en date du 23 janvier 1973:

«La quantité, et notamment la qualité de vos traductions, telles qu'on les retrouve dans les 200 publications importantes et les 300 publications de moindre envergure que vous avez produites au cours des huit dernières années, m'ont souvent été signalées et attestent le degré d'excellence que vous avez atteint. Les étapes marquantes de votre travail ont été la PFC 152 — Manuel du matelot, la PFC 201 — Manuel de l'exercice et du cérémonial et la PFC 121(3) — Procédures d'administration et correspondance militaire des Forces canadiennes. D'autres publications, trop nombreuses à énumérer, nous viennent également à l'esprit. La complexité linguistique des sujets traités n'est pas passée inaperçue.

Dès le début, le SED a bien répondu aux besoins de l'Armée canadienne, notamment du Dépôt et des bataillons du R22^eR, ainsi que du Collège militaire royal. Par la suite, l'ensemble des Forces canadiennes a bénéficié de vos services. Récemment, vous avez eu le privilège d'appuyer de façon tangible les objectifs du MDN en matière de bilinguisme, et le Ministère, en retour, avait la chance de disposer d'un organisme comme le vôtre.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris l'aide que vous avez apportée au projet FRANCOTRAIN, notamment en contribuant à établir des équipes uniformes de traduction aux Écoles du Commandement de l'instruction et du Commandement de la Force mobile. Il n'a pas été difficile de convaincre le Bureau des traductions de placer des membres de son personnel à ces endroits, vu qu'après s'être rendu sur place il a pu se rendre compte que nous étions à la fois sérieux et solidement ancrés. Le soutien indéfectible que vous avez assuré au directeur des services de terminologie et de traduction a également été hautement apprécié.¹⁰⁹

La partie structurelle, concernant la traduction et la terminologie — ce qui inclut la publication côte-à-côte, ou autrement, de textes traduits — est déjà très avancée, pour ne pas dire terminée, lorsque Letellier prend en main la DGBB, en août 1971. Depuis plusieurs mois déjà, on est à élucider ce qui suivra, à compter de 1972, l'arrivée des nombreux nouveaux traducteurs. À l'automne, le consensus est déjà établi.¹¹⁰) Le programme remis au Conseil du Trésor est donc, en général, un résumé de ce que nous savons déjà. Ainsi, parle-t-on de l'accessibilité à la traduction hors d'Ottawa qui devrait devenir courante en 1974-1975; commençant en 1972 donc, il n'y aura pas que le QGFC qui sera muni d'un service de traduction tentant de satisfaire les besoins de tous à la fois. On prévoit, également, la distribution simultanée, dans les deux langues officielles de tous les nouveaux écrits. Ce qui a été publié

depuis cinq ans, sauf les publications à caractère technique, devra être disponibles en français pour l'année 1977-1978.¹¹¹

Une activité du programme de 1972 (n°109), parle de l'automatisation de la terminologie militaire de langue française à être utilisée par les traducteurs et les militaires en général.¹¹² En passant, cet aspect du programme de 1972 a été accepté par le Conseil du Trésor, à condition que tout programme d'automatisation soit fait de concert avec le Secrétariat d'État et que les systèmes qui seront éventuellement développés soient au moins compatibles les uns avec les autres.¹¹³

En juillet 1969, le capitaine A.R. Gouin avait écrit au colonel Fournier lui demandant si sa section considérait la traduction par ordinateur: Fournier avait admis que non, et avait renvoyé son interlocuteur aux universités de Montréal et d'Ottawa, où des projets étaient en cours, et au Bureau de traduction, où l'on surveillait de près l'évolution de ces expériences.¹¹⁴ Deux ans plus tard, Newell relance l'idée et la fait admettre comme une des données, du moins en ce qui concerne la terminologie.¹¹⁵ Une fois Letellier en place, il va plus loin, parlant maintenant de la traduction par ordinateur. Qui plus est, le capitaine Gouin est en Californie pour compléter une maîtrise sur le sujet, et serait intéressé, par la suite, à venir à la DGBB.¹¹⁶ Dans son livre, Letellier esquisse les suites qui ont été données à ces deux questions:¹¹⁷ la terminologie par ordinateur a certes avancé depuis et, aujourd'hui, il est possible d'avoir accès, par ordinateur, à un lexique militaire de dizaine de milliers de mots et d'expressions, et ce, n'importe où au Canada. La traduction par ordinateur n'a pas évolué aussi rapidement. Encore de nos jours, on est loin de la perfection. Cependant, là aussi des résultats viennent et le Secrétariat d'État, en 1988, est prêt à promouvoir certains programmes,¹¹⁸ ce qui n'était pas le cas dix ans plus tôt.

Sous le couvert de la terminologie et de la traduction se trouvaient, également, les activités 091, 096 et 097 qui, essentiellement, voulaient fournir des éditeurs-réviseurs aux militaires qui choisiraient de rédiger dans leur langue seconde ou, même, dans une langue première affaiblie par des années de travail en anglais. Nous avons, pour notre part, abordé ce sujet au chapitre 12. Ce moyen coûteux, au départ, devait peu à peu être payant puisque, en choisissant de rédiger dans sa langue seconde (le français surtout) ou de traduire soi-même certains de ses propres textes en français, on couperait sur les coûts de traduction.¹¹⁹ L'idée était bonne, mais n'eut pas les suites souhaitées

au QGDN. L'importance nouvelle que l'on met depuis quelques années sur le bilinguisme au QGDN l'a fait réapparaître, en 1987 et, cette fois, on semble vouloir s'assurer de sa réussite.¹²⁰

Les autres activités du programme de 1972 visent à faire inclure une clause, dans tous les contrats d'acquisition d'équipement de la Défense, par laquelle le vendeur s'engagerait à fournir tout l'appareil littéraire technique et opérationnel dans les deux langues du pays: c'est la seule façon, écrit-on, d'assurer à l'unilingue francophone un accès rapide, dans sa langue, aux nouveaux équipements.¹²¹

Les deux dernières activités prévoient que, dans un futur indéterminé au cours de la deuxième phase quinquennale d'application du programme (1977-1978 à 1981-1982), tous les nouveaux manuels techniques paraîtront simultanément dans les deux langues, alors que les anciens seront rendus disponibles sous forme bilingue; de plus, des contrats continueront d'être accordés pour la traduction, hors de l'administration fédérale mais, en appui à celle-ci.¹²² Ces données, qui seront transmises durant la tournée d'information de 1973, ne provoqueront alors aucune réaction significative qui ait été notée.

Étant donné que le colonel Letellier a déjà décrit plusieurs données pertinentes quant à la traduction et à la terminologie, jusqu'en 1977, il nous apparaît plus judicieux de faire simplement un constat des années 1970, à partir d'autres documents ayant reçu moins de publicité.

Le Service d'édition avait traduit, à lui seul, durant son existence (de 1964 à 1972) un total de 3 550 000 mots.¹²³ En regardant les statistiques du *Compte rendu des progrès accomplis dans le cadre du programme du B et B du MDN* (mai 1974), on peut constater qu'il y a une forte augmentation de la traduction. Le nombre de mots traduits par, ou à l'intention du ministère, a été de 973 000 pour l'exercice financier 1971-1972, de 3 246 000 pour 1972-1973 et de 18 090 000 pour 1973-1974. À ce moment, un effectif de 100 traducteurs est affecté au ministère et 150 autres traducteurs pigistes sont employés par le Bureau des traducteurs du Secrétariat d'État.¹²⁴ En 1978, on atteignait 24,6 millions de mots. En comparant la Défense aux autres ministères fédéraux, seule la Chambre des communes a un plus grand nombre de mots traduits par le Secrétariat d'État.¹²⁵

En mars 1978, la Défense compte 839 publications disponibles en format bilingue. À celles-ci, on peut ajouter 121 publications au stade

de la traduction et 263 à l'édition française et à la composition.¹²⁶ On peut dire qu'à partir de 1976, la parution simultanée des textes administratifs est une chose assurée.

En mai 1974, deux ans après le nouveau départ donné à la traduction, les choses vont bien du côté des traductions destinées à l'instruction (4 780 000 mots en 1973-1974) et, encore mieux, sur le travail non technique (O AFC, O RFC, O SFC et manuels de références administratifs) déjà très avancé, il faut le dire, dès 1972. On souligne, tout de même, que des difficultés sont toujours rencontrées, cinq ans après la promulgation de la Loi sur les langues officielles, du fait que certains bureaux cherchent à se soustraire à la traduction arguant de délais inacceptables ou, encore, que le français ne soit pas nécessaire dans leur cas.¹²⁷ Reste que, dans ce domaine, on prévoit pouvoir devancer l'échéance d'avril 1978. Six rédacteurs/réviseurs sont déjà en poste et la traduction à la pige pour la Défense occupe jusqu'à 150 traducteurs.

Mais, il existe encore des points noirs. L'automatisation de la terminologie a très peu avancé, du fait d'une grande prudence de la part du Bureau des traductions. Qui plus est, le nombre de terminologues prévu n'a pas encore été atteint, ces spécialistes étant difficiles à trouver. On n'est toujours pas parvenu à faire inclure une clause normative touchant la documentation technique dans tous les contrats relatifs à l'achat de nouveau matériel. Quant à la traduction technique, on se dit prêt à l'aborder deux ans plus tôt que prévu, du fait des progrès plus rapides qu'escomptés qui ont été accomplis dans le non technique. Mais le travail est immense. Les projections parlent de 287 625 000 mots à faire sur une période de 12 à 15 ans: ici, la traduction par ordinateur pourrait être utilisée à bon escient, d'où la nécessité de la voir progresser.¹²⁸

Ce compte rendu, de mai 1974, est destiné au Conseil du Trésor et semble représenter assez bien la situation. En décembre suivant, un *Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN* est transmis au Comité de gestion de la Défense. Concernant la traduction, il s'ouvre sur une phrase très optimiste quant aux réalisations. Quelques précisions suivent: presque toute la documentation requise pour la conduite de 48 cours en français est disponible; 75 des O AFC et 720 publications sont traduites bien que toutes ne soient pas encore disponibles sous le format bilingue approprié; le Bureau des traductions disposera d'un système informatisé de terminologie en

septembre 1975; cinq des onze postes de rédacteurs/réviseurs sont remplis; et, la clause de bilinguisme dans les contrats a été introduite.

Le tableau suivant résume bien les accomplissements et attentes que l'on a chez le DGGB.

Tableau 44¹²⁹

TRADUCTION

	1971-	1972-	1973-1974	PRÉVISIONS POUR LES 13 PROCHAINES
<i>PUBLICATIONS GÉNÉRALES: TERMINÉES EN COURS (MOTS)</i>	35 751 340	99 1 089 000	290 76 8 059 000	380 8 500 000
<i>MATÉRIEL DIDACTIQUE: (MOTS)</i>	221 340	1 057 000	4 780 000	51 625 000
<i>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS: (MOTS)</i>		1 100 000	5 251 000	91 000 000
<i>PUBLICATIONS TECHNIQUES: (MOTS)</i>			COMPRIS DANS «MATÉRIEL DIDAC- TIQUE	287 625 000
TOTAUX (MOTS)		3 246 000	18 080 000	438 750 000

Mais, à ce beau tableau, il faut ajouter des restrictions, dit le rapport. On a beaucoup traduit, dans les bases d'instruction, mais le soutien (dactylographie et mise en pages) ne suit pas. À Borden, où la situation est la pire, un arriéré de 5 000 pages existe: il pourrait passer à 55 000 pages. Autrement dit, si la traduction a été faite, les étudiants ne jouissent pas encore de cet apport, ce qui vient confirmer ce que nous laisse entendre le chapitre 12, à ce sujet, et nous porte à demander comment il se fait que des gestionnaires avertis en soient encore à tomber dans ce genre de trappes au milieu des années 1970. Des 720 publications traduites, mentionnées ci-dessus, 287 sont en circulation et 300 sont en instance de publication; le retard, assure-t-on, est ici en voie de résorption. Cependant, l'exigence de la publication simultanée de messages généraux n'est pas respectée autant qu'elle le devrait.

«... il semble y avoir, dans de nombreux cas, un manque de compréhension, et ... de vigueur de la part des superviseurs. Les directives ... sont ... explicitées et à moins que le personnel à tous les niveaux ne fasse un gros effort en vue d'assurer que les publications et les directives soient traduites en cours d'acheminement, le progrès ultérieur ... sera entravé».¹³⁰

Quant à la clause de bilinguisme dans les contrats de nouveau matériel, la partie des «restrictions» du rapport semble contredire celle des réalisations. En effet, on ne cite aucun contrat où elle a été appliquée. De fait, on en est à souligner les problèmes qui seront rencontrés auprès de l'industrie étrangère, les résistances des gestionnaires du ministère non convaincus de la nécessité de cette clause, la validation que devrait recevoir les textes français et «la plus extrême prudence [qui devra être] de rigueur ... dans les secteurs qui comportent des incidences sécuritaires».¹³¹

Selon les auteurs du rapport, 5 000 000 de mots à caractère technique ont déjà été traduits pour les écoles mais, aucune Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) ou manuel administratif. Si l'on ne se lance pas bientôt, cette activité accumulera des retards considérables. Or, le ministère a des unités de langue française — et il en aura plus; il dispense des cours en français; sa publicité fait grand état du travail en français possible dans les Forces; tout cela ne pourra vraiment se réaliser que si ce volet traduction du programme est rempli.¹³²

Le ton de cette partie du rapport est pessimiste, comme on le voit. La conclusion générale nous laisse perplexe quand on la compare aux dires du mois de mai précédent.

«Il est primordial que des instruments de travail, dans les deux langues officielles, soient mis à la disposition de notre personnel aussitôt que possible. Sinon, nous serons en face d'une situation où un grand nombre de francophones auront reçu leur instruction en français, n'auront qu'une connaissance sommaire de l'anglais et ne seront pas dotés des outils nécessaires pour travailler dans leur langue. Tous les efforts doivent donc être faits en vue d'obtenir les fonds et les autorisations nécessaires à la mise en oeuvre de cette activité pendant que la planification et la coordination de la politique gouvernementale sont encore en voie de gestation. De plus, jusqu'à ce que la nécessité de publier les directives et les instructions dans les deux langues officielles ne soit généralement reconnue au MDN, les autorités supérieures doivent veiller avec grand soin à ce que l'égalité linguistique soit respectée dans ce domaine qui fait souvent figure de parent pauvre.»¹³³

Comme on le voit, l'alarme est bel et bien sonnée, en décembre 1974, quant à l'évolution des activités de traduction et terminologie.

Quels en seront les effets? Reportons-nous encore au rapport du Commissaire de 1977. Dans la section pertinente, le Commissaire déclare, d'entrée de jeu, que la traduction à la Défense n'est pas conçue comme l'instrument indispensable qu'il doit être entre les deux langues officielles mais comme l'inévitable passage de l'anglais au français, cette dernière langue n'étant pas utilisée dans les phases de conception. La traduction devient ainsi une entrave à l'épanouissement du français dans les Forces.¹³⁴

Au moment de l'enquête du Commissaire, le ministère fait état des réalisations suivantes: en janvier 1976, 50% (440) des publications générales et administratives (y compris celles destinées à la formation) sont bilingues, 25% (246) sont chez l'imprimeur, et 8% (71) en voie de traduction. À la même date, 52% des formulaires officiels existaient dans les deux langues. Le ministère avait compilé aussi 12 lexiques spécialisés, et en préparait 90 autres pour 1978.¹³⁵

Beaucoup reste donc à faire dans un secteur où, pourtant, on travaille depuis des années (16 ans, par exemple, quant aux formulaires, dont 52% sont traduits). En 1977, on n'a aucune idée, à Ottawa, des besoins et des arriérés en traduction dans les QG fonctionnels. Et la diffusion de textes français est souvent très en retard sur l'anglais. Quant à la terminologie française, elle n'est toujours pas à point.¹³⁶

Sur la clause normative, les choses ont en principe avancé depuis décembre 1974. Aux deux directives qui existaient déjà à l'époque et auxquelles on n'avait pas donné de suites sérieuses* on en a ajouté deux autres, beaucoup plus précises: l'instruction du QGDN DGSAM** 2/74 (18 juin 1975) et l'O AFC 57-12, du 31 octobre suivant. Dans la DGSAM 2/74, il est écrit que toute proposition pour mettre de côté la clause devra être coordonnée par le Directeur — Service de documentation et de dossier (DSDD) et obtenir l'approbation du DTTC. Or, on a dit au Commissaire qu'on n'était pas «en mesure de savoir combien de fois la clause obligeant la fourniture de manuels bilingues a été pleinement respectée, partiellement respectée ou non respectée. À quoi peuvent servir de telles directives si on est aucunement en mesure d'en contrôler l'application ou même d'en mesurer son application?»¹³⁷ En n'exigeant pas de manuels bilingues de ses fournisseurs, note le

* *CF Specification* D-01-100-100/SF-000, 4 septembre 1973 et O AFC 2-14, du 24 octobre 1974, sont deux endroits où l'on abordait la question.

** Directeur général — Services administratifs du Ministère.

Commissaire, le ministère se crée des problèmes quasi-insolubles. Par exemple, dans certains cas, les compagnies ne reconnaissent pas la traduction des manuels qu'elles n'ont pas faite.

«L'analyse du problème dans son ensemble révèle que les efforts du ministère pour faire respecter systématiquement et intégralement cette clause ont été pour le moins timides.»¹³⁸ Et de citer l'achat des chars allemands Léopard qui ont été fournis sans la documentation en langue française qui eût été si importante.

Du côté technique, à peu près rien n'a été accompli selon le Commissaire. La circulaire du Conseil du Trésor 1975-113 demandait que les instruments de travail soient traduits pour le 31 décembre 1976.¹³⁹ Le 19 décembre 1975, le sous-ministre de la Défense a répondu que son ministère ne pourrait rencontrer cette échéance, surtout à cause du retard du côté technique.¹⁴⁰ Or, en 1977, le ministère n'a même pas encore inventorié le nombre de pages qu'il lui faudrait traduire. Le nombre de mots que signifie la traduction des instructions techniques des Forces, de celles sur la maintenance, des spécifications et normes, des dessins techniques, de la documentation sur l'approvisionnement, la logistique ou d'ordre scientifique, sont très approximatifs. Quelques manuels de nature technique ont bien été traduits, mais le Commissaire met en cause, dans certains cas, leur qualité qui est par ailleurs déficiente à peu près partout.¹⁴¹

Les recommandations du Commissaire sont conséquentes. Il voudrait que tous les formulaires soient bilingues en 1978. Mais, aussi, il souhaite que l'on pousse encore du côté de la disponibilité simultanée, en anglais et en français, des publications en général.¹⁴² Les recommandations 29a et b se lisent comme suit:

«de commencer sans tarder à traduire la documentation technique et d'accroître le rythme de traduction aussi rapidement que la disponibilité de traducteurs qualifiés le permettra, tout en exploitant tout moyen technique facilitant la traduction;

d'exiger systématiquement dorénavant que la fourniture de documents bilingues (guides, manuels d'emploi, etc.) soit une condition *sine qua non* de toute négociation et de tout contrat d'achat de biens ou services avec ses fournisseurs et d'informer tous les intéressés, y compris le ministère des Approvisionnements et Services, de cette exigence».¹⁴³

À cela, le ministère répond, en octobre 1978, qu'il a totalement implanté la recommandation sur les formulaires et est en voie de faire

de même quant à la disponibilité simultanée dans les deux langues des publications non techniques. La 29a, pour sa part, est à l'étude avec le Secrétariat d'État en vue de développer la traduction et la terminologie par ordinateur. Sur la 29b, on se contente de répéter la politique du ministère en expliquant qu'il arrive que les fournisseurs ne puissent la respecter,¹⁴⁴ ce qui revient à accepter ce que le Commissaire disait: que la Défense agit avec timidité quant à l'application de la clause du bilinguisme aux manuels d'instruction techniques accompagnant les nouveaux équipements.

Il reste un fait: en 1977, le DTTC a déjà reçu beaucoup de plaintes de la part des écoles techniques et des ingénieurs affirmant, avec preuve, que la version française de manuels techniques d'instruction renfermait beaucoup d'erreurs et même des contradictions qui pouvaient menacer la sécurité.¹⁴⁵

Face à cette situation, le DSDD proposera de former un *TACT* (*Technical Accuracy Check of Translation*) dont la tâche serait de vérifier l'exactitude de la traduction par rapport au texte original. Ce système, très bien théoriquement, comporte trop d'inconvénients, dont celui d'une double rémunération, ou presque, pour un même travail. C'est pour cette raison qu'on se tourne plutôt vers la traduction automatique et le projet TAUM (Traduction automatique à l'Université de Montréal) dont voici un petit historique:

«En 1971 le projet CETADOL devient le projet TAUM (Traduction automatique à l'Université de Montréal) et sous la direction d'Alain Colmerauer présente le premier système complet de traduction automatique.

En 1972 le Conseil national de recherches ne subventionne plus [parmi tous les projets de traduction automatique] que le projet TAUM pour enfin passer la main un an plus tard au Bureau des traductions du Secrétariat d'État. Les linguistes, sous la direction de Richard Kittredge, améliorent le système expérimental TAUM 71 et en présentent une version augmentée en 1973. Entre-temps les informaticiens commencent à concevoir de nouveaux logiciels. L'année 1974 est marquée par la programmation d'une morphologie générative complète du français et par les premières expériences en REZO, adaptation réalisée par Gilles Stewart des réseaux de transition de William Woods. En 1975, le projet TAUM se voit attribué parallèlement à ses recherches son premier contrat de développement: le système METEO. En 1976, le projet s'oriente résolument vers les applications en obtenant le développement d'un système beaucoup plus ambitieux encore. Les deux prochaines années seront donc consacrées à la réalisation d'un système de traduction automatique de manuels techniques qui sera utilisé dans un premier temps pour traduire la documentation technique de l'Aurora».¹⁴⁶

En effet, en janvier 1979, débute, à l'aide du système TAUM, la traduction des publications relatives à l'Aurora, avion de patrouille à long rayon d'action. Le tout sera complété au cours de l'année 1980.

D'autre part, entre 1977 et 1980, la DTTC a continué de publier des lexiques spécialisés: [Lexique du manoeuvrier (mars 1977); Lexique de la navigation maritime (mars 1977); Lexique du cuisinier (septembre 1977); et le Lexique du fantassin (juillet 1979)]. La DTTC participera à la création des lexiques des communications aéronautiques parus en 1981, par Transport Canada, et à celui des opérations aériennes, publié conjointement, en 1980, par Transport Canada, le Secrétariat d'État et Air Canada.

Mais le gros des documents techniques reste hors d'atteinte du francophone unilingue. À cet effet, la réunion du Comité de gestion de la Défense du 12 avril 1979 est claire: les documents techniques en français ne sont pas disponibles puisque seulement 2% de quelque 50 000 documents ont été traduits. Pourquoi? Les directives gouvernementales n'ont pas offert de façons précises de faire avancer ce dossier. À cette constatation générale s'ajoutent d'autres facteurs:

- importance de la tâche (peut-être 5 000 000 de pages de données techniques);
- son coût (jusqu'à 75 \$ par page);
- nombre limité de traducteurs qualifiés;
- ressources financières restreintes;
- développements plus lents qu'attendu de la traduction par ordinateur.¹⁴⁷

Tout le technique du moment ne doit pas être traduit, étant donné que beaucoup de ce matériel est dépassé ou le sera sous peu. Il faut donc s'attaquer à ce qui est essentiel. Le sous-ministre associé (matériel) suggère trois étapes, appuyé en cela par le DGLO: créer un comité de sélection des priorités (31 juillet 1979); préparer une première liste de documents à être traduits (31 juillet 1980); mettre en marche une proposition de changement au programme du ministère (31 décembre 1980). Il faut entrevoir, conclut-on, que les millions de dollars que l'on dépensera pour cette cause, dans les années à venir, ne permettront au ministère de rencontrer que les exigences minimales de la loi.¹⁴⁸

Les données énoncées ci-dessus seront contenues dans le plan publié en 1980. À celles-ci s'additionneront quelques précisions. Ainsi, le SMA(Mat) cherchera à mettre à la disposition du personnel du ministère les instruments de travail bilingue «là où ils sont nécessaires».¹⁴⁹ Qui précisera la portée de ce bout de phrase? On ne le sait pas. Il maintiendra, aussi, un comité d'étude chargé de déterminer quels instruments de travail techniques doivent être traduits et dans quel ordre ils le seront.¹⁵⁰ Quant à la clause normalisée demandant aux fournisseurs de distribuer leurs documents de référence techniques dans les deux langues officielles, on continuera à «demander» au Ministère des Approvisionnements et Services de l'inclure dans les contrats et à «inciter» les fournisseurs à la respecter. Lorsque cela ne sera pas possible, on prendra les grands moyens: c'est-à-dire, «obtenir les droits de traduction et de republication de ces documents dans l'autre langue officielle, le plus tôt possible après leur réception».¹⁵¹ Encore ici, la recommandation du Commissaire de 1977 est restée lettre morte.

Si on remonte les pages du Plan de 1980, on se rend compte que sous le titre Instruments de travail se trouvent quelques perles. Ainsi, ce sont tous les instruments de travail bilingues (pas seulement les techniques) qui seront disponibles «là où ils sont nécessaires».¹⁵² Ailleurs, on estime que tous les documents administratifs seront disponibles, dans leur version bilingue, «d'ici le 31 décembre 1983».¹⁵³ Donc cinq ans plus tard que ce qui avait été prévu en 1972 et sept de plus que ce que les rapporteurs de la DGBB entrevoyaient en décembre 1974. De plus, si l'on consulte les buts que chacun des commandements se donne quant à la disponibilité d'outils de travail bilingues, on constate que seule la Force mobile prend en compte cette question et, de tous les intervenants, elle est la seule à se fixer un délai de réalisation: 1985.¹⁵⁴

Les projections de 1971-1972, dans ce domaine comme dans tous les autres vus jusqu'à maintenant, se perdent dans un brouillard de plus en plus épais. Et pourtant, on était au courant très tôt de l'ampleur du défi que représentait la traduction technique.

Letellier effleure le sujet dans son livre,¹⁵⁵ alors qu'il traite de l'époque où la DGBB surveillait, au jour le jour, l'évolution de ses grandioses projets. La traduction administrative étant en avance, disait-on en 1973, commençons à penser à celle des instruments techniques qui devait venir au cours de la deuxième phase quinquennale du plan (1977-1978 à 1981-1982). Déjà, d'avoir mis de côté la traduction

technique pour la période 1972 à 1977 était significatif des problèmes qu'on avait perçus, entre autre, celui du temps que ce travail exigerait.¹⁵⁶ À l'automne 1973, le Directeur — Service de documentation et de dossiers a déjà largement estimé ce que pourraient être les coûts de l'opération traduction technique ainsi que le temps nécessaire à son accomplissement.¹⁵⁷ Mais, pour compléter le tableau, on commande, le 30 novembre 1973, une étude sur les aspects pratiques entourant cette traduction tels que le format de présentation des textes en anglais et français, la coordination du travail ou la disponibilité de traducteurs qualifiés.¹⁵⁸ Le groupe de travail sera conduit par le lieutenant-colonel R.J. Langlois qui remettra son rapport en avril 1974, après avoir analysé plusieurs cas d'espèces, en particulier en Europe. Les équipes franco-britanniques travaillant autour de l'avion Concorde ou les services spécialisés de la Communauté économique européenne avaient démontré que la traduction technique était possible et pratique.¹⁵⁹ Le 5 juin suivant, le SMA(Mat) L.G. Crutchlow, soumet ce rapport au Comité de gestion de la Défense,¹⁶⁰ en appuyant les recommandations soumises par Langlois au sujet des centaines de millions de mots qui devraient être traduits à un coût très approximatif de 305 000 000 \$ en dollars constants de 1974.

Le Comité abordera le rapport lors de sa réunion du 8 juillet 1974 et en approuvera, généralement, les recommandations. Parmi celles-ci, se trouve la clause normative de bilinguisme, que le Directeur général — Services administratif du ministère avait transformé en Instruction, en 1975. Mais, on avait accepté une exception à l'application de cette décision: le cas d'un nouvel équipement qui doit être opérationnel à une certaine date et pour lequel le fournisseur ne peut produire à temps les traductions requises. Dans ce cas, on prendrait les «grands moyens» signalés dans le plan militaire de 1980 et que nous avons cités. Le Comité de gestion de la Défense se propose aussi de faire traduire en premier tout ce qui est lié au matériel le plus nouveau, donc celui susceptible de devenir obsolète le plus tard. Pour des raisons de sécurité, toutes les traductions techniques seront vérifiées par le fournisseur de l'équipement visé ou par des traducteurs compétents: elles seront de plus validées par les utilisateurs. On accepte que le SMA(Mat) crée un bureau qui sera le point de rencontre de toutes les activités liées à la traduction technique. De plus, le ministère discutera avec le Conseil du Trésor de sa façon d'aborder le problème afin de la faire entériner comme base d'une politique gouvernementale plus générale. On cherchera aussi à obtenir du Trésor les fonds nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Si cela aboutit, et suite à une étude plus poussée que

conduira le SMA(Mat), on s'entend enfin pour dire que 50% des documents techniques existant en 1974 et considérés utiles à moyen terme, pourront être bilingues dans les 15 ans, c'est-à-dire vers 1989.¹⁶¹

Que s'est-il produit, entre 1974 et 1979? D'abord et avant tout, les discussions avec le Conseil du Trésor ont avorté et donc, les nouvelles projections de la Défense, faites en 1974, n'ont jamais été entérinées à un plus haut niveau. En 1979, on peut donc se permettre de dire qu'on n'a reçu aucune directive gouvernementale précise en fonction des décisions de juillet 1974. Également, la clause du bilinguisme dans les contrats n'a pas été renforcée, de telle sorte que les nouveaux équipements, plutôt que de devenir une partie de la solution à la question du français technique, ont abouti à grossir l'engorgement des arriérés en traduction. Enfin, peu importe qu'on traduise du technique au Secrétariat d'État ou, par contrat à l'extérieur, il n'existe pas assez de compétences à l'intérieur du système pour vérifier et valider les traductions et les produire sous forme bilingue. Ainsi, environ 20 000 pages traduites depuis 1974 n'ont pas été publiées par manque de fonds ou de compétences humaines.* Finalement, si le principe d'un Administrateur de projet — Documentation technique bilingue (AP DTB) a bien été accepté, le ministère n'a pas rempli les postes alloués et n'a toujours pas évalué, avec plus de précisions que ne l'avait fait Langlois, dont ce n'était pas le mandat, le coût de la traduction technique.¹⁶²

Ces constatations sont faites en décembre 1979 par le capitaine (M) M.H. Tremblay et M. K. F. Wehrle (ce dernier du bureau du Directeur général — Services d'évaluation) qui ont été chargés, par le sous-ministre, le 13 novembre précédent, de faire un survol des instruments de travail bilingues; de présenter des recommandations sur les problèmes qu'ils auront rencontrés; et de suggérer une façon de sonder l'utilisation réelle qui est faite des instruments de travail bilingues.

Acceptant la conclusion du plan de 1980 que les instruments de travail administratifs seront tous disponibles en décembre 1983, les deux hommes se penchent surtout sur le retard en traduction technique dû, selon eux, à des ressources humaines et financières insuffisantes. Mais ce n'est pas tout. Un grand objectif que s'est donné le ministère, est de faire en sorte d'être assez bilingue pour offrir des perspectives

* Le rapport de Langlois entrevoyait un déficit important de traducteurs, de réviseurs et de valideurs qualifiés qu'il serait difficile de combler à court terme. Mais, avec efforts et persévérance, on pourrait commencer à combler la lacune de façon significative dans les trois ans, pensait-il.

de carrière égales, dans leur langue respective, aux membres des deux groupes linguistiques. Pour le moment, les publications techniques unilingues anglaises ne permettent pas de respecter ce principe. Mais, ni celui-ci, ni l'approche pragmatique du Plan des langues officielles (militaire), concernant la traduction des documents techniques en français, ni les décisions du Comité de gestion de la Défense, prises en 1974, ne sont très précises. Ainsi, les gestionnaires interprètent chacun à leur façon ce qui doit être traduit et ils dressent leurs priorités en tenant compte de leur manque général de ressources. Comme il n'y a pas de lien entre l'expression générale de la politique et son implantation, les risques sont grands que des efforts soient mal dirigés. Les manuels en français ne sont perçus que comme une nécessaire obéissance au gouvernement, parce que personne n'a clairement défini ce qu'était la demande. Tout ça conduit à des décisions prises en isolation et basées sur des critères changeants.

Ce manque de coordination flagrant est sans doute reflété par le grand nombre d'interventions qui ont lieu dans la disponibilité d'instruments de travail technique bilingues. Il y a le DG Services administratifs, pour tous les instruments de travail administratifs du QGDN; le DTTC, pour tout ce qui concerne la traduction et la terminologie au ministère; le Directeur de l'instruction individuelle, pour la traduction des films et autres nécessités du FRANCOTRAIN; le Directeur — Service de documentation et de dossiers, pour fournir et gérer les publications, les dessins d'ingénierie et les services d'art graphique du QGDN et des Forces en général; l'AP DTB, qui doit budgétiser, approuver et contrôler la conversion de documents techniques unilingues anglais en format bilingue; le Comité qui a été formé en 1979, pour sélectionner les priorités; et, le Chef de l'approvisionnement et les promoteurs des propositions de changement au programme, qui s'assurent que la clause de bilinguisme soit clairement définie dans tous les contrats d'équipement.

Mais voilà, tout cela est tellement diffus qu'il est difficile d'identifier qui doit être tenu responsable de certaines décisions ou d'un manque d'initiative. Le DTTC, par exemple, n'a rien à dire dans la clause normative de bilinguisme. Le DGLO, pour le SMA(Per), est bien responsable des langues officielles, dont les instruments de travail; mais, c'est le SMA(Mat) et ses gestionnaires qui autorisent et contrôlent l'utilisation des ressources et les dépenses de fonds pour ces outils. Les mécanismes de gestion pour coordonner et lier les activités

de ces deux groupes sont inefficaces et même inexistantes. Par exemple, pour tout ce qui concerne cette question dans le plan militaire de 1980, il n'existe aucun critère de mesure des progrès accomplis.

En somme, la supervision exercée par le DGLO est inadéquate: dans les faits, il n'a conduit aucune évaluation formelle et n'a établi aucun contrôle direct entre les activités et les ressources utilisées.¹⁶³ Cette dernière critique directe est intéressante à retenir puisque nous savons déjà que, concernant le FRANCOTRAIN, en 1985, un employé du DGLO fera la même remarque.

Que proposent Tremblay et Wehrle pour changer cet état de chose? Premièrement, de faire en sorte que le Comité de coordination des langues officielles, qui conseille le SMA(Per), ait également un lien direct avec le sous-ministre et le CED; de réévaluer le rôle, les fonctions et l'organisation de la DGLO au sein de ce Comité afin d'améliorer l'efficacité mutuelle; et, surtout, de mettre en marche ou d'améliorer le potentiel de la fonction contrôle du Programme des langues officielles. Deuxièmement, il faudrait identifier les besoins des instruments de travail bilingues en commençant par le FRANCOTRAIN et les unités de langue française. Il est intéressant de noter que les deux auteurs croient qu'une résurgence du FRANCOTRAIN pourrait servir la cause de la traduction technique, car on présenterait aux gestionnaires du SMA(Mat) un besoin évident à combler.¹⁶⁴ Ainsi, sortant encore une fois de leur mandat, ils proposent d'augmenter le nombre de personnes assignées au FRANCOTRAIN afin que ce programme avance: nous savons déjà que cela restera lettre morte. Pour le présent donc, selon les auteurs du rapport, l'objectif devrait être de traduire ce qui permet à l'opérateur francophone, ou à celui chargé de la maintenance de base, de travailler en français.

Un des aspects gênant du rapport Tremblay-Wehrle est, qu'à plusieurs reprises, on semble remettre en cause la politique même de la traduction des instruments techniques. Le ministère devrait, selon les auteurs, étudier l'utilisation réelle qui est faite des documents bilingues et établir jusqu'à quel degré leur présence est souhaitable: quels documents devraient être bilingues et quelle est leur utilisation prévue, demandent les deux hommes? Selon eux, la volonté requérant que toute la documentation accompagnant le nouvel équipement soit bilingue, est un idéal. Les difficultés d'application de celle-ci, ses coûts exorbitants la rendent impraticable alors que cette traduction accapare des ressources déjà rares. Et de recommander qu'on révisé

cette politique avec l'optique de la refaire de façon à assigner des buts pratiques et réalistes aux gestionnaires plutôt que des idéaux inaccessibles. De plus, il faudrait faire un sondage pour mesurer le degré d'utilisation des outils de travail bilingues déjà existants.¹⁶⁵

Avec un tel document qui, d'une part, fait douter de la qualité du travail du DGLO et, d'autre part, remet en cause le bien-fondé de la politique initiale, les choses ne pouvaient que s'enliser. Encore ici, on n'a pas cherché à intégrer son travail à la vision globale des planificateurs des années 1969-1972, celle qui voulait créer une égalité réelle entre francophones et anglophones. Sachant ce qu'a accompli la marine, pour les francophones, jusqu'en décembre 1979, et la prépondérance de l'anglais dans la technique, on peut même se poser des questions sur la bonne foi de ceux qui ont commandé ce survol qui est, tout au plus, un ramassis d'opinions mal soutenues. Surtout quand on le compare au rapport du colonel Langlois qui, lui, s'était déplacé en Amérique du Nord et en Europe où il avait constaté que la traduction technique existait bel et bien dans la vie courante.

Toujours est-il que le Comité de coordination donnera des suites timides au rapport Tremblay-Wehrle. Par exemple, lors de sa réunion du 6 mars, le commodore E.W. Crickard, Directeur général — Carrières militaires (Personnel non-officier), de retour d'une tournée à Valcartier et Bagotville, y fait un rapport verbal de l'ensemble des problèmes qu'il a rencontrés, concernant les langues officielles, dont celui de la traduction de manuels qui tarde trop. Le Comité s'entend sur une identification des instruments de travail à traduire en priorité pour le FRANCOTRAIN.¹⁶⁶

Pour sa part, le DGLO Guy Sullivan, au cours d'une réunion hebdomadaire tenue durant la première semaine de janvier 1981, souligne:

«... qu'il y a beaucoup de projets qui pourraient être entrepris dans la Direction de la Traduction et Terminologie mais que malheureusement les ressources sont très limitées. Un projet considéré important est la publication du PFC 121(5) (le lexique militaire). Le projet est important afin de capturer la terminologie qui a été développée à date, d'encourager la composition française et de réduire les demandes pour la traduction. Il suggéra que la division envisage les possibilités de développer un système qui aurait la capacité de produire une révision annuelle du PFC 121(5).

Le DGLO discuta du manque de coordination qui existe concernant les travaux qui se font dans le domaine de la traduction et suggéra qu'un

système de coordination pour contrôler la traduction des documents importants devrait être développé, spécialement pour les documents traitant de sujets techniques. Il ajouta qu'il faudra considérer le problème dans une planification d'ensemble et que les possibilités d'établir un tel système, possiblement automatisé, devraient être étudiées durant 1981.»¹⁶⁷

Ces frémissements ne suffisent pas et, devant le Comité mixte sur les langues officielles, en novembre 1981, les hauts responsables du ministère sont obligés de reconnaître que «nous [n'avons] pas fait beaucoup de progrès dans ce domaine».¹⁶⁸ Et de souligner les problèmes inhérents à la traduction de la documentation des F-15 (un avion que le Canada ne possède pas ...) et de l'Aurora: dans le cas de ce dernier avion, il faut traduire 67 publications de 400 pages chacune. Evidemment, aucun des témoins ne mentionne la clause de bilinguisme qui aurait dû être incluse dans le contrat d'achat de l'Aurora et aucun des parlementaires présents ne confronte les responsables au fait qu'ils n'ont pas appliqué leur propre directive.

Le dossier traduction avance sur d'autres fronts toutefois. Ainsi, la Force mobile obtient, en 1982, un module de traduction suite à la fusion des services de traduction de Saint-Jean et de Saint-Hubert. Dès lors, seront réunis à Saint-Hubert, 25 personnes* qui auront, dans un premier temps, environ trois millions de mots à traduire.¹⁶⁹ En 1987, seul ce commandement sera muni d'un tel module qui se voue exclusivement aux travaux de la Force mobile et de ses unités, mais en coordination avec le DTTC, afin d'éviter les doubles emplois. Ce succès arrive après des années d'efforts pour tenter de rapprocher les traducteurs des utilisateurs. Dès 1967, par exemple, Valcartier avait demandé à la Force mobile d'établir, à Valcartier même ou à Saint-Hubert, un poste de traducteur. Comme le Secrétariat d'État refuse ultimement la demande, le QG de Saint-Hubert, appuyé par les autorités militaires compétentes à Ottawa, permettra à Valcartier, en janvier 1968, de créer officieusement un poste de traducteur qui, officiellement, en sera un de AS (services administratifs — civil) de niveau 3. Essentiellement, le débat, entre novembre 1967 et janvier 1968 porte sur ceci: le Secrétariat d'État fournit un service régional de traduction, au Québec, pour tous les ministères fédéraux présents sur place qui veulent l'utiliser. Mais il est situé dans la région de Montréal et les militaires de Valcartier trouvent que cela ne va pas assez vite. Avec les unités de langue française sur le point de se multiplier et

* Composition: un directeur, deux terminologues, trois réviseurs, 13 traducteurs et six employés de soutien.

l'arrivée en masse, dans un premier temps, d'anglophones peu bilingues, on aimerait disposer de sa propre section de traduction. Comme le Secrétariat d'État reste rigide dans sa position, on s'arrange pour contourner le problème, en créant ce poste de AS3 qui offrira des services d'édition bilingue, dit-on mais, en fait, qui sera appelé à faire beaucoup de traductions au sein du secrétariat de la base de Valcartier.¹⁷⁰ Deux ans plus tard, la Force mobile fera de nouvelles pressions, auprès du Secrétariat d'État, pour qu'il détache de son bureau régional deux traducteurs qui iraient à Saint-Hubert, un QG qui contrôle 13 unités de langue française, en plus, à ce moment-là, d'une expérimentale. Le bureau régional étant d'accord,¹⁷¹ on assistera, dans les mois suivants, à un premier transfert vers Saint-Hubert qui aboutira, au fil des ans, à l'apothéose de 1982. Encore ici, comme on peut le voir, la Force mobile fait preuve de leadership. Il est surprenant que ce soit le commandement où les besoins sont les moins criants, quant à la présence du français, qui parvienne à en obtenir le plus de ce côté. A-t-on vraiment résolu tous les problèmes de cet ordre au COMAR, au C Air ou, encore, au SMA(Mat)?

En mai 1983, le directeur du portefeuille militaire en traduction, au Secrétariat d'État, P. Bouchard, disait que des 27 millions de mots traduits en 1982-83 (100 000 pages), quatre millions l'avaient été pour la Force mobile. Il prévoyait 100 millions de mots pour les prochains 10 ans pour les Forces canadiennes, dont un volume énorme serait occupé par la Force mobile.¹⁷² Selon le lieutenant-colonel Ouimet, le bureau de Saint-Hubert traduit 210 000 mots par mois en moyenne en 1983 et plusieurs bases du commandement lui sont liées par ordinateurs. Valcartier devrait l'être dans les mois à venir.¹⁷³ Comme cette base ne peut faire toutes ses traductions, la plus grande partie est acheminée au bureau du Secrétariat d'État de Québec. Les délais sont souvent trop longs et il est urgent que Valcartier communique directement avec la Force mobile par ordinateur afin d'obtenir rapidement certaines traductions qui, au bureau de Québec, ne sont pas nécessairement prioritaires au milieu des demandes venant de partout.¹⁷⁴

Un des points que Bouchard fait ressortir est qu'il arrive encore que des documents soient traduits deux fois par le Secrétariat ou qu'on le fasse traduire alors qu'une version française existe déjà. Ce problème reste insurmontable, apparemment, et des erreurs de ce genre sont encore relevées en 1985¹⁷⁵ et de nos jours. La duplication ne se fait pas que de la façon décrite précédemment. Ainsi, toujours

lors de cette réunion de mai 1983, en présence du DGLO Guy Sullivan, le lieutenant-colonel G. Ouimet remarque que le QG d'Ottawa, unité nationale, expédie aux commandements, qui sont aussi des unités de ce type, des écrits en anglais, ce qui respecte la matrice des communications. Mais, lorsque ces messages doivent faire l'objet d'une diffusion aux unités, chaque commandement est dès lors appelé à traduire le même texte: ne pourrait-on faire cette traduction une seule fois et au niveau de l'originateur?¹⁷⁶

La correction exigée ne viendra qu'en septembre 1985, lorsque le SMA(Per), le lieutenant-général P.D. Manson, expédiera une note de service rappelant les devoirs du QGDN quant aux documents qu'il publie: il y a nécessité d'expédier simultanément dans les deux langues officielles toute ordonnance, directive, publication, etc. ..., destinée à être diffusée à grande échelle ou acheminée à des unités de langue française et anglaise.¹⁷⁷

Sur un autre point relié à la traduction, on notera, dans le procès-verbal de la réunion des coordonnateurs de commandement et de bases pour les langues officielles, de mai 1983, qu'il reste encore du chemin à parcourir à plusieurs endroits pour offrir en français ce minimum que sont les ordres courants d'une base qui, y lit-on souvent, sont en voie de traduction.¹⁷⁸

Mais revenons à la traduction technique où, en 1982, le Secrétariat d'État croit pouvoir donner des leçons de français aux Français. En effet, Philippe LeQuellec, sous-secrétaire d'État adjoint (Traduction), et d'origine française, déclare, quelques temps avant sa mort prématurée:

«Le rôle qu'il (le traducteur) a joué dans le passé est devenu très important dans notre évolution technique et scientifique. Cette tradition d'effort pour la traduction au Canada, a permis d'être en avance en matière de qualité de langue française dans les domaines technique et scientifique par rapport à la France. Les Français manquent, pas uniquement les mots, mais aussi l'idée, la capacité à exprimer les sciences.»¹⁷⁹

On cherchera en vain, du côté de la Défense, une confirmation sérieuse de cela. En 1987, le sous-marin *Améthyste* est sur le point de glisser sous les eaux durant de longs mois; la fusée Ariane est alors la seule du monde occidental à donner des résultats: les modèles de pointe de Mirage et toutes sortes d'équipement d'avant-garde pour l'armée de l'air ou de terre, entre autres, au niveau des communications, existent en France. «Les Français manquent ... les mots ... l'idée, la capacité à exprimer les sciences?» Chose certaine, le

Secrétariat d'État a, en 1982, manqué le bateau de la traduction technique pour la Défense. Dans son Plan annuel pour 1983-1984, déposé le 31 mars 1983, la Défense indique qu'elle «a commencé le développement d'un plan sélectif de traduction des publications techniques».¹⁸⁰ Vous croyez lire, en français cette fois, une des décisions prises par le Comité de gestion de la Défense en ... 1974? Non, que non! Cette belle phrase se trouve à la suite d'une autre qui indique que cela représente une (des deux) initiatives importantes pour la solution de certains problèmes au ministère. Il est juste de rappeler, toutefois, que la traduction technique passe en partie par le Conseil du Trésor et que, tout au long de 1983, des réunions auront lieu entre la Défense et le Trésor pour améliorer les communications, définir les problèmes particuliers et leur trouver des solutions.¹⁸¹ Reste que cette traduction est maintenue au rang des priorités à planifier et non à celui de l'action engagée.¹⁸²

Les projections des nombres de mots à traduire, pour 1983-1984 et 1984-1985, sont suivies d'une note à l'effet qu'elles ne tiennent pas compte des instruments de travail techniques. Cependant, dès qu'un programme aura été mis en place, on croit que cinq millions de mots, soit les documents techniques devant être distribués le plus largement parmi les techniciens francophones, seront envoyés, en moins de douze mois, pour traduction et vérification techniques.¹⁸³

L'approche «pragmatique» à la traduction technique qu'ont faite les gestionnaires, dans les années 1970, qui s'éloignait de l'idéal avancé en 1974, n'a guère donné de résultats, on le sait. En 1979, Tremblay et Wehrle ont proposé d'aborder la question de façon sélective et, en 1981, le SMA(Mat) s'est mis à approfondir cette option. Le Comité de gestion de la Défense, le 30 août 1982, a accepté ce principe par lequel seuls seront traduits les instruments techniques reliés à des programmes et des équipements existants et qui rencontrent des critères établis: par exemple, s'ils peuvent servir à l'instruction, la maintenance, les opérations et la sécurité.¹⁸⁴ Le 19 septembre 1983, lors de sa 357^e réunion, le CGD se penche à nouveau sur la question dans l'intention, cette fois, d'en découdre avec les détails. À ce stade, l'Administrateur de projet — Documentation technique bilingue est en poste (lieutenant-colonel J.L.L. M. Lalonde) et du personnel l'entoure. La présentation faite par Lalonde et les questions qui suivent font ressortir un fait, parmi d'autres; que les conflits de juridiction restent bien présents.

«En réponse à une question posée par le SM à savoir pour quelle raison les manuels d'opérations sont exclus du projet et ce, d'autant plus qu'il estime que ces documents devraient avoir une priorité assez élevée, le SMA(Per) signale que ces manuels reçoivent un meilleur traitement en vertu du programme FRANCOTRAIN. Le SMA(Per) se porte volontaire pour expliquer au SM la politique des Forces canadiennes (FC) concernant les documents de travail qui sont exclus du domaine de responsabilité du SMA(Mat).»¹⁸⁵

Il ressort également de la consultation de ce procès-verbal, qu'on assiste alors à une reprise, sous une autre forme, de la présentation d'août 1982, ce que confirme le SMA(Mat).¹⁸⁶ L'évolution du dossier est d'ailleurs basée sur une proposition de changement au programme de 100 millions de dollars sur 10 ans, qui n'a pas encore été présentée aux autorités compétentes du ministère mais est en «voie d'élaboration».¹⁸⁷ Toutefois, des sommes d'argent sont déjà prévues pour la traduction des documents techniques relatifs au Projet de la Frégate canadienne de patrouille.¹⁸⁸

À ce stade il en est encore, parmi les hautes autorités, pour mettre en question la nécessité de l'opération en cours.

«En réponse à une question posée par le SMA(Pol) concernant le bien-fondé de ce programme, à savoir plus précisément si la mise en oeuvre de ce programme s'avère vraiment essentielle ou s'il s'agit effectivement d'une exigence rigoureuse imposée par la Loi sur les langues officielles (LLO), tous les membres conviennent d'un commun accord que les deux éléments précités s'appliquent et que tous les employés francophones devraient avoir la possibilité de consulter des manuels traduits. Certains métiers ont un taux d'échec très élevé et on signale que cette situation pourrait être attribuable en partie à la pénurie de documents techniques bilingues (DTB). Après avoir noté que la traduction automatique pourrait donner lieu à certaines améliorations, le SMA(Mat) signale que grâce à la traduction automatique, la société General Motors a pu fournir les manuels d'entretien pour le camion de 1 et 1/4 tonne au même moment que la livraison officielle de ce véhicule. Toutefois on signale qu'il n'a pas encore été possible de pallier au problème de sécurité, notamment dans le domaine de la validation, où les erreurs commises peuvent être très graves. Il faut s'attendre à ce que ce problème soit accentué lorsque les manuels d'entretien du *CF-18* seront publiés.»¹⁸⁹

À cette réunion de septembre 1983, on prend encore une série de décisions qui éludent le point central. Ainsi, on amorcera des consultations avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Commissaire aux langues officielles — dans ce dernier cas, il s'agit d'obtenir son aval pour qu'il fasse pression sur le premier; on poursuivra les échanges avec le Secrétariat d'État sur la traduction automatique; on perfectionnera les critères de sélection en ce qui a trait aux documents qui doivent

être traduits; on élaborera une proposition de changement au programme au cours des deux prochains mois. Enfin, le Comité de gestion de la Défense veut avoir, avant la fin de l'année 1983, un rapport des progrès réalisés en regard de la traduction technique.¹⁹⁰

Comme on le voit, le ministère ne confond pas vitesse et précipitation. Il n'est donc pas surprenant, en prenant connaissance du rapport spécial sur le FRANCOTRAIN, d'août 1985, d'y rencontrer une kyrielle de données-problèmes qui ne nous sont pas nouveaux. Ainsi, on parle du chevauchement des responsabilités et du manque de coordination de la traduction, des priorités étant déterminées à au moins trois endroits différents du QGDN, sans compter les commandements et les écoles qui ont, aussi, leurs propres échelles de valeur. La quantité de matériel d'instruction pour les cours techniques, qui n'a pas été traduite, est impressionnante à un point tel qu'il faudrait que le «QGDN, les commandements et les écoles [s'entendent] pour établir un ordre de priorité à ce sujet».¹⁹¹ La qualité des traductions techniques existantes est souvent mise en cause, ce qui retarde le début de cours en français et amène les écoles à refuser de faire traduire des documents. À la Force mobile, le module de traduction s'implique à fond. Les traducteurs rendent visite aux utilisateurs, sont fiers de montrer qu'ils prennent leur travail à coeur. La complicité qui se crée résulte en de meilleures traductions pour les écoles de la Force mobile que pour les autres écoles. La clause de bilinguisme n'est pas toujours respectée dans les contrats d'achat: mais, lorsqu'elle l'est, les services de traduction voient leur charge, côté manuels, se stabiliser et, par conséquent, ils peuvent consacrer plus de temps aux cours.¹⁹²

Les recommandations pertinentes se lisent comme suit:

«[que] le DTTC réexamine le système relativement à la traduction des outils de travail utilisés dans le cadre du programme FRANCOTRAIN;

[que] tous les commandements aient un service de traduction du modèle de celui du Commandement de la Force mobile pour venir en aide à leurs écoles;

[que] le matériel nécessaire aux stagiaires soit traduit immédiatement, suivi des normes de cours, des plans de cours et des plans de leçon».¹⁹³

N'est-il pas renversant de lire ceci en 1985, après tous les efforts consentis, dès 1971, à la traduction pour le FRANCOTRAIN. C'est que, entre-temps, on le sait, le FRANCOTRAIN est resté en panne: les traductions de nouveaux cours, pour lesquels on n'avait pas d'instructeurs compétents, n'étant plus nécessaires, on a déplacé les priorités

d'utilisation des traducteurs vers d'autres secteurs, surtout la traduction administrative, celle qui devait plus ou moins être terminée en 1976.

Faut-il s'étonner, encore une fois, que le troisième secteur sur lequel s'appuie le Commissaire, en janvier 1987, pour accuser le ministère de ne pas bouger, soit celui de la traduction technique? À ce stade, environ 90% des publications administratives sont disponibles dans les deux langues alors que 5% seulement du portefeuille technique l'est, treize ans après les décisions prises par le Comité de gestion de la Défense en 1974 qui devaient permettre de résoudre cette anomalie pour 1987 ou 1989. Qui plus est, on s'appuie sur cet unilinguisme des documents pour désigner des postes unilingues anglais.¹⁹⁴

Pour sa part, le DGLO préfère s'arrêter à ce qui a été accompli. Ainsi, déclare-t-il aux ministres, en février 1987, avoir mis un frein à la pratique qui faisait qu'instructions et directives étaient publiées par le QGDN en anglais seulement avec, au bas, la phrase «texte français à suivre». Depuis peu, effectivement, ces documents paraissent simultanément dans les deux langues. Quant aux publications techniques, il rappelle la décision de 1984 de consacrer 71 millions de dollars pour s'attaquer à 300 000 pages d'arriérés sur 10 ans: en avril 1988, 60 000 pages devraient avoir été accomplies. Cette traduction sélective sera poursuivie selon des critères bien choisis. Avec le Secrétariat d'État, on continuera les tentatives de réduction des arriérés en utilisant les contrats mais, aussi, les discussions concernant les «enveloppes» consacrées à la Défense.* Une directive ministérielle est en préparation, selon laquelle, entre autres, on explicitera les responsabilités et les priorités tout en divisant l'enveloppe Défense en sous-enveloppes destinées à des composantes du ministère.

Enfin, une emphase plus grande sera placée sur toute la question de la clause normative. Au pire, les gestionnaires devront voir à ce que les traductions que le fournisseur ne peut produire soient faites en fonction de l'arrivée du nouvel équipement.¹⁹⁵

* Depuis 1985, le Secrétariat d'État engage des pourparlers avec chaque ministère pour s'entendre sur le nombre de mots qui seront traduits. La limite à laquelle on arrive ne peut être dépassée: en 1985-1986, le maximum alloué à la Défense a été de 27 000 000 de mots. Au-dessus de ce chiffre, le ministère doit utiliser ses propres fonds. En 1986-1987, la Défense serait dotée de fonds pour faire traduire 22 000 000 de mots.

Cela dit, il ne faut pas se couvrir les yeux face aux contraintes réelles que rencontrent les Forces dans ce domaine. En 1987, l'arriéré est estimé à quatre millions de pages et la production en format bilingue se trouve dans une fourchette de 350 \$ à 600 \$ par page, dépendant de la complexité: d'où un projet qui coûtera entre 1,4 \$ à 2,4 \$ milliards. D'autre part, les fournisseurs sont souvent très réticents à produire des manuels bilingues. Certains craignent que de mauvaises traductions causent des problèmes qui pourraient leur attirer des poursuites judiciaires coûteuses: alors, ils avancent des coûts astronomiques pour la traduction ou refusent de fournir des publications bilingues, ce qui ne les empêche pas d'obtenir tout de même le contrat. L'avion Challenger, de Canadair, est un exemple: les manuels unilingues l'accompagnant ont coûté 3,2 \$ millions. Le Conseil du Trésor a approuvé, en novembre 1986, une somme de 6,7 \$ millions pour les refaire sous forme bilingue côte-à-côte. Les contrats pour les frégates ont été accordés sans que la clause de bilinguisme y soit incluse, les deux compagnies en concurrence refusant tout simplement de fournir un devis sur cet aspect: la Défense a dû mettre 15 \$ millions de côté à cet effet. Pour le CF-18, même scénario. Par contre, du côté terrestre, on a mieux réussi, soit avec le jeep Iltis, le camion 1 1/4 tonne ou le blindé Léopard. Dans les premiers jours de 1987, 338 des 349 contrats, pour lesquels on demande actuellement des devis, comprennent la clause du bilinguisme des textes d'accompagnement; mais, comme le souligne le DGLO, entre cette étape initiale et celle où l'on signe le contrat, elle est souvent abandonnée. D'autres pressions affectent ce dossier, parmi lesquelles il faut inclure la déficience toujours vive de la traduction par ordinateur, le fait que la validation des traductions reste un point d'encombrement la Défense n'ayant pas suffisamment le personnel qualifié. Enfin, on a réduit l'enveloppe traduction de la Défense (de 27 à 22 millions de mots). On l'a bien augmenté pour 1987-1988, de trois millions de mots mais en ayant soin d'ajouter que les prévisions initiales seraient maintenues pour 1988-1989. Or, la traduction technique, pour 1987-1988 devrait être de 18 millions, ce qui laisserait très peu aux autres domaines.¹⁹⁶

C'est, essentiellement, le message que transmettra le lieutenant-général John de Chastelain au Comité parlementaire permanent de la Défense, le 19 mai suivant. Il ajoutera qu'il appuie la création, dans les autres commandements, de cellules de traduction sur le type de celui de la Force mobile (la recommandation interne à ce sujet date de 1985 et n'a reçu aucune suite probante, jusque-là). Il admet que l'effet combiné

des arriérés en traduction et en bilingues anglophones mettent un frein au FRANCOTRAIN.

Durant la période de questions de la part des membres du Comité parlementaire, il doit expliquer que seules les pages très techniques peuvent coûter au-dessus de 300 \$ à produire sous forme bilingue, ce qui inclut toutes les étapes (traduction, révision, validation, mise en page, publication). Que la plupart des traductions coûtent beaucoup moins: par exemple, le Secrétariat du Conseil du Trésor a émis un règlement à l'effet que tout document de moins de 500 mots doit être traduit par le personnel même qui le prépare.¹⁹⁷ Quelques jours plus tard, de façon très brève, le sous-ministre Dewar reprend, à l'intention, cette fois, du Comité mixte sur les langues officielles, l'appréciation faite par Sullivan en février. Les quelques questions posées sont éludées assez facilement, sans aucun doute parce que l'aspect historique a été ignoré au contraire de ce que les membres du comité ont retenu d'autres secteurs du B et B dans les FAC.¹⁹⁸ À une interrogation sur la coopération qui pourrait exister entre le Canada, la France et la Belgique concernant la traduction, le major-général Richard Evraire, qui préside alors, du côté canadien, le Comité de coopération militaire Canada-France, assure que des échanges terminologiques ont lieu. De plus, des exercices menés en commun, dans les trois éléments, permettent «de mieux connaître comment les choses se passent du côté de l'Armée française, de l'Aviation et de la Marine françaises. Plusieurs des mots [utilisés de part et d'autre] sont différents ...».¹⁹⁹

Il faut noter que la volonté des autorités du ministère, en 1987, semble beaucoup plus ouverte que celle exprimée en 1978 en réponse au rapport spécial dévastateur du Commissaire de l'époque, Keith Spicer. En juin 1987, en effet, le ministre associé P. Dick écrit au Commissaire D'Iberville Fortier que:

«Le Ministère réglera la question des instruments de travail bilingues de la façon suivante: il inclura dans toutes les demandes de contrat une clause exigeant que le fournisseur offre de la documentation bilingue, il mettra en application les nouvelles directives du Conseil du Trésor sur le bilinguisme dans le domaine du traitement automatique des données et il fera traduire d'ici dix ans un nombre limité de documents techniques selon un ordre de priorité et des critères stricts et en ayant recours à l'entreprise canadienne en collaboration avec le Secrétariat d'État et le Secrétariat du Conseil du Trésor.»²⁰⁰

Bien que ces mesures ne soient pas nouvelles, il faut espérer que cette fois elles donneront les résultats escomptés.

En 1987, il est bien évident qu'à cause de l'immense retard pris par l'activité traduction, l'instruction des francophones en français souffre.²⁰¹ Le rédacteur du *Bilan des 15 dernières années* sur le bilinguisme, à côté du but numéro 38 du plan militaire de 1980 (mettre les instruments de travail bilingues à la disposition du personnel, là où ils sont nécessaires) reprend brièvement toutes les lacunes que nous avons déjà rencontrées pour terminer, laconiquement, par un «pas atteint».²⁰² Sur la clause normative (but numéro 39), le même commentaire suit.²⁰³ Le corps de son texte est émaillé de commentaires sur les déficiences de la traduction qu'il serait répétitif de reprendre ici. Mais ils ont l'avantage de replacer la traduction dans son contexte, c'est-à-dire, dans le cadre du programme de 1972 qui voulait égaliser les chances entre anglophones et francophones.²⁰⁴ Malheureusement, cet aspect primordial de la question a trop souvent été absent des discussions pour la période 1974-1987.

À en juger par un document du DTTC, en date du 22 avril 1988 (rédigé en anglais seulement, par un francophone, vingt ans après les efforts initiaux d'Allard), le piège de la spécialisation à oeillère n'est pas écarté. Qui plus est, on y trouve un paragraphe, intitulé *Qualité de la traduction*, où l'on en a contre la langue des traducteurs qui serait trop éloignée du niveau d'éducation de l'utilisateur.²⁰⁵

En français, un autre lieutenant-colonel écrira ce qui suit sur ce sujet:

«Il est à mon avis trop simpliste et tout à fait inacceptable de faire porter le blâme d'une mauvaise communication sur les épaules des traducteurs. Le commentaire voulant que les traducteurs utilisent un langage à tel point recherché qu'il est incompréhensible n'est que pure foutaise. Il n'y a à mon avis qu'une seule façon d'écrire une langue: la bonne. La constante litanie entendue depuis trop longtemps que: "this is Parisian French and my Francophones don't understand it" provient soit de gens qui ne sont pas suffisamment bilingues, et ainsi excusent leur insuffisance, ou, encore ... [de] francophones qui n'ont pas eu à travailler dans leur langue maternelle depuis de nombreuses années. Enfin, ce que je déplore le plus souvent est que le paragraphe 13 sente le préjugé et laisse sous-entendre que la majorité des militaires canadiens-français sont des abrutis intellectuels! Puisque ce commentaire est écrit en anglais, on lira ce paragraphe avec grand intérêt, confirmant chez certains leurs propres préjugés, surtout que l'auteur est lui-même un francophone. Il est bien évident que la recommandation à faire dans ce cas est premièrement de [rejeter le] paragraphe 13 et, deuxièmement, que le DTTC et le bureau de la traduction ne changent en rien le niveau exceptionnel de la langue traduite tel que nous sommes habitués à la recevoir.»²⁰⁶

On pourra prendre l'exaspération de Falardeau avec un certain grain de sel. Mais elle est bien sentie et méritait d'être répercutée. Évidemment, le document de Viel n'est pas totalement à rejeter: le portrait qu'il fait de la situation de la traduction nous est déjà connu. Ainsi, on a demandé 36 millions de mots au Secrétariat d'État, pour 1987-1988: on en a reçu 24 millions et la quasi-certitude que ce maximum ne croîtrait guère dans un proche avenir. Or, la traduction annuelle courante est estimée à vingt millions de mots: il n'en reste que quatre millions à consacrer aux arriérés, ce qui est insuffisant. D'où le fait que le ministère subventionne déjà, à partir de ses fonds, des traductions (les 71 \$ millions votés en 1984) et pourrait être conduit à en faire plus.²⁰⁷ Aucun mot, cependant, sur l'effet bénéfique qu'aurait eu l'application, dès l'année 1973-1974, de la clause normative de bilinguisme dans les contrats de nouveau matériel: des millions de mots «techniques» se sont additionnés, durant treize ans, qui n'auraient tout simplement pas dû être là.

Le bilinguisme institutionnel

Le lecteur est déjà bien au courant que le bilinguisme institutionnel, cette activité par laquelle les Forces canadiennes devraient pouvoir s'adresser à tout Canadien dans l'une des deux langues officielles de notre pays, est loin d'être atteint, ne serait-ce que par le fait que les postes bilingues militaires (ou civils, comme on le verra au chapitre 18) ne sont pas remplis adéquatement. Nous avons donc résolu de ne traiter succinctement, dans cette partie, que de deux grands sujets: la «fabrication» de l'O AFC 36-49 et le cas des Économats.

Parmi les nombreuses initiatives prises par les Forces, à la fin des années 1960, qui visaient à favoriser le bilinguisme, s'en trouvent certaines qui paraissent maintenant irréversibles, au moins à court terme: parmi celles-ci, on remarquera le *Bulletin du Personnel*, présenté aujourd'hui sous format unique bilingue, après avoir d'abord été disponible, dès août 1966,²⁰⁸ en français et en anglais, mais sous des couvertures différentes. Un des désavantages de cette décision initiale était que la version française pouvait ne pas être disponible partout où servaient des francophones, (par exemple, pour un marin francophone servant sur la Côte Ouest).

Pour *La Sentinelle*, revue d'information des Forces canadiennes, il a fallu admettre le principe de copies séparées car, dès le début de sa

publication en français, on a convenu que le contenu serait constitué en partie de traductions et en partie d'articles rédigés directement en français, ces derniers pouvant être traduits en anglais pour le *Sentinel*. Le problème de la distribution est rapidement venu hanter les initiateurs du projet. En avril 1970, on a en effet proposé que la revue (et les autres écrits en français qui étaient souvent, à cette époque, publiés sous un couvercle séparé de l'original anglais) ne soit distribuée qu'à certains endroits où les francophones étaient très présents. Chassé fait alors valoir qu'il y a des francophones partout, en plus ou moins grand nombre, mais tous ayant droit à être traités en français; et que les anglophones qui deviennent bilingues veulent garder leur acquis, ce à quoi ces écrits français peuvent contribuer.²⁰⁹ La distribution de *La Sentinelle* est très poussée et complète: mais, elle reste déficiente dans certains secteurs de langue anglaise de notre pays, ce qui est presque inévitable.

Sous de nombreux aspects, l'administration des Forces a été profondément touchée par les différents programmes des langues officielles que nous avons eu l'occasion de parcourir jusqu'ici. Ils ont eu des impacts dans une série de manuels comme *Adresses des Forces canadiennes, volume I, Message et courrier* et d'O AFC (voir annexe P). Parmi celles-ci, arrêtons-nous à celle qui a probablement l'influence la plus directe et la plus considérable sur les Canadiens qui n'appartiennent pas à la Défense, l'O AFC 36-39, *Panneaux et marques dans les Forces canadiennes*.

Reprenons les choses à partir de 1961-1962, alors que, on s'en souviendra, divers ministres associés de la Défense ont voulu que les établissements militaires, au Québec et dans la Région de la capitale nationale, s'affichent de façon bilingue, avec le succès mitigé qu'ont eu ces efforts qu'on peut qualifier de tardifs. Une relance a bien lieu avec Allard, mais elle est loin d'être complète, surtout dans sa première expression. À cause de l'unification, il faut réviser les marques apparaissant sur le matériel mobile. L'étude conduite en 1967 conclut que la langue internationale de l'aviation étant l'anglais, les aéronefs pourront ne porter que le terme *Canadian Armed Forces*, ce qu'Allard accepte. En août 1967, le Chef des services techniques (CST) du QGFC prend note de cette décision, à laquelle il a beaucoup contribué, comme il se doit. Cependant, le ministre Hellyer (ex-aviateur) n'est pas satisfait: il veut que les aéronefs soient identifiés de façon bilingue.²¹⁰ Sur ce, le message CST 29, du 15 février 1968, est envoyé aux unités concernées leur expliquant ce que sera la nouvelle identification des avions: à

bâbord on aura l'anglais et, à tribord, le français. Pour les aéronefs se consacrant à la recherche et sauvetage, on aura respectivement *Rescue* et Sauvetage.²¹¹ Ceci fait suite, encore une fois, à une décision prise par le CED lors d'une réunion tenue le 20 décembre 1967.²¹²

Soudainement, en septembre 1968, le commandement du Transport aérien s'oppose à ce que le terme Sauvetage apparaisse sur ses appareils spécialisés. Ces grammairiens reconnus déclarent que le terme n'est pas juste: on pourrait l'interpréter comme signifiant «récupération». De plus, toujours selon ces experts, même les Français n'utilisent que le mot *Rescue*.²¹³ Au QG des Forces canadiennes, l'appui total est donné au mot *Rescue* qui est «fonctionnel» (pour ce que cela veut dire), reconnu et utilisé par toutes les organisations similaires dans le monde.²¹⁴ Le 3 octobre, le lieutenant-général Sharp (VCED) suggère à Allard de ne garder que *Rescue*. Il est moins rassuré que ses collègues, cependant, puisque, écrit-il, il «semble» que ce terme soit utilisé par «tous les pays de l'OTAN, incluant la France».²¹⁵

Or, en deux occasions, le 24 septembre et le 10 octobre, Chassé est intervenu pour tenter, sans succès, de mettre un frein à cette sottise. Son argumentation est simple. Il a pris soin de vérifier auprès de l'attaché de l'Air français qui lui a dit que, chez lui, on utilisait les mots Sauvetage et, même Secours, pour exprimer l'idée que véhicule, en anglais, *Rescue*. Au contraire des experts du commandement, assure Chassé, le mot Sauvetage n'implique pas toujours qu'on parle de récupération. Pour sa part, il voudrait qu'on s'en tienne au message du 15 février 1968, d'autant plus que dans le dictionnaire naval anglais-français, en face du mot *Rescue*, on trouve celui de sauvetage.²¹⁶

Première question à se poser: la personne que l'on récupère dans une position fâcheuse, en mer ou sur terre, est-elle véritablement gênée par le fait qu'elle lise — si elle est en état de le faire — Sauvetage/*Rescue* sur l'aéronef qui l'approche? Est-ce que, en appliquant la directive du 15 février 1968 sans commentaires, le commandement du Transport aérien eût nui en quoi que ce soit à ses opérations, à un moment où il fallait, de toute façon, refaire l'identification des aéronefs?

En préparation de l'arrivée de la loi C-120, le Conseil de la Défense, en juillet 1969, décide que le ministère fournira un bilinguisme visible sur tous ses véhicules terrestres, maritimes ou aériens et dans tous ses établissements. En conséquence, il faut donc revoir ce qui existe à ce

sujet et émettre de nouvelles instructions qui se conformeront à la volonté de l'égalité des langues, exprimée avec force par la nouvelle loi.²¹⁷ Le message 25 du DIPB, du 29 août 1969, explique que tous les véhicules des Forces doivent être identifiés de façon bilingue, en conformité avec la loi C-120. Une série de réactions arrivent à Chassé au début de septembre. Par exemple, l'unité du R22^eR qui sert alors à Chypre, pour les Nations-Unies, fait savoir que ses véhicules sont identifiés suivant des directives de l'organisation internationale.²¹⁸ Il n'y a donc rien à redire à cela. À Gagetown, on laisse entendre qu'on agira, mais avec réticence: les véhicules seront identifiés de façon bilingue avant avril 1970. Cependant, les plaques d'identification sur les édifices et les portes de bureau ne seront normalisées qu'en 1970-1971.²¹⁹ Au QG d'Ottawa, on amende la publication 121-1 où l'on décrit comment marquer les portes et édifices.²²⁰ Ailleurs, ce sont des questions pratiques qui sont soulevées. Par exemple, de London (Ontario), on apprend que les véhicules que les recruteurs utilisent sont déjà identifiés de façon bilingue. Mais, demande-t-on, doit-on afficher les deux langues sur les voitures utilisées par la Police militaire? Oui, répond Chassé.²²¹

Deux difficultés reviennent: celle des coûts, alors que le budget du ministère est gelé, et celle de la standardisation à faire dans le domaine de l'identification. Concernant la première, la base de Petawawa est remarquable. Le 9 septembre, elle fait parvenir un message laconique estimant à 35 000 \$ les changements que la loi C-120 impose du côté des panneaux et marques. On commencera à les modifier dès qu'on aura reçu (de qui? on ne spécifie pas) les ressources humaines et financières nécessaires.²²² Heureusement que Petawawa dépend de la Force mobile, car c'est le seul QG fonctionnel à prévoir des fonds sous ce chef, en 1969-1970: les autres n'y arriveront qu'à compter de l'année 1970-1971.²²³

Plusieurs des inquiétudes ou commentaires qui arrivent à Chassé tournent autour de la standardisation. On ne veut pas qu'hommes et argent aillent à appliquer un bilinguisme visuel que, par la suite, Ottawa désavouerait. Le Chef du personnel a donc demandé au Chef des services techniques, le lieutenant-général L.C.C. Lilley, de revoir les politiques existantes et de les modifier lorsque nécessaire.²²⁴

Le 5 novembre suivant, on en est encore à attendre cette directive.²²⁵ Deux jours plus tard, un message à tous les intéressés dit qu'on transmettra, dès qu'elles auront été prises, des décisions complètes quant à la forme, la fabrication et la production des panneaux et marques. Mais que les panneaux bilingues, à l'entrée des

bases, peuvent déjà être produits, suivant la révision du 3 septembre faite à l'Instruction technique des Forces canadiennes 10-3-1. Quant au reste, il faut attendre,²²⁶ ce qui n'empêche pas la multiplication des questions. Le Directeur de la Sécurité, qui s'occupe des policiers militaires, voudrait que les véhicules de ses hommes ne soient identifiés de façon bilingue que dans les régions où les francophones sont nombreux, ce que refuse Chassé.²²⁷

Les directives viennent peu à peu: mais elles restent lettre morte ou, encore, elles ont été mal pensées. Par exemple, en 1970, on identifie dans les deux langues les avions:²²⁸ tout l'anglais à gauche, du côté où l'on monte et l'on descend, et tout le français à droite, la partie de l'avion que presque personne n'a l'occasion de voir. Quant aux véhicules des armes de combat terrestres, on arrive, en décembre 1970, à déterminer comment ils seront identifiés.²²⁹

Ces réponses à la pièce n'éliminent pas toutes les lacunes. Le premier rapport du Commissaire, pour l'année 1970-1971, relève une plainte concernant l'unilinguisme des plaques d'immatriculation des véhicules du ministère.²³⁰ Vers le même moment, commentant les recommandations 3 et 4 du volume 5 du rapport de la Commission royale sur le B et B, le colonel Fournier indique que le bilinguisme des panneaux et signes est déjà très avancé et que cette tâche devrait être terminée pour le 1^{er} janvier 1973.²³¹ Reste que, en novembre 1971, malgré des directives qui datent déjà de trois ans, des panneaux à l'entrée de bases ne sont toujours qu'en anglais, comme le fait remarquer Dextraze au commandant de la Force mobile, au sujet de la base de Wainwright, en Alberta, où le 1^{er} Commando (francophone) du Régiment aéroporté est stationné et où une équipe du Commissaire aux langues vient de passer.²³²

Par contre, ce qui existe déjà ne satisfait pas tout le monde, surtout quant à la qualité du français et à la disposition de cette langue par rapport à l'anglais, comme dans le cas des avions. Au total, un manque de coordination existe. Cela, avait été remarqué dès la fin de 1970, par le Chef des services techniques, qui avait demandé qu'un officier de la direction de la gestion des ressources techniques prépare une directive de coordination qui soit compréhensible et consistante par rapport à l'implantation du B et B dans les FAC.²³³ En fait, c'est une nouvelle O AFC qui sera mise en marche.

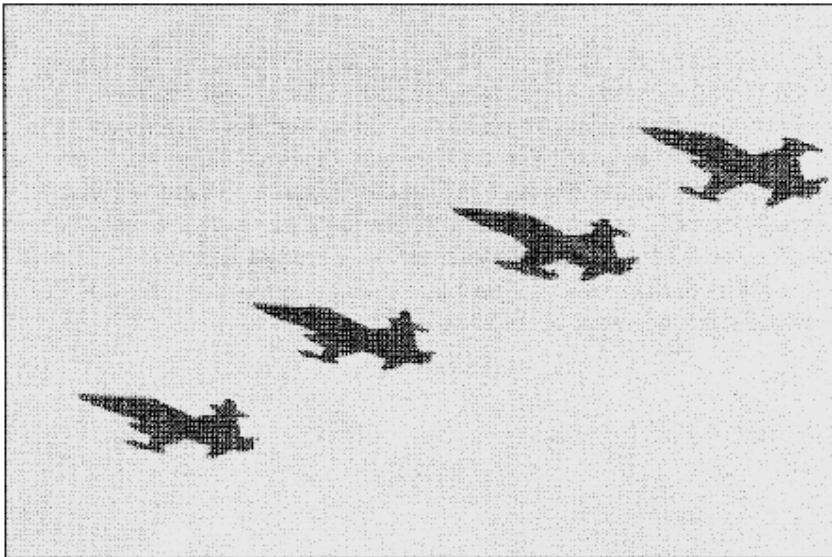
En juin 1971, l'ébauche circule pour être commentée avant le 19 juillet.²³⁴ Enfin, en février 1972, l'OAFC 36-39 est promulguée.²³⁵ Une copie de la version de 1986 se trouve à l'annexe Q. Un aspect de l'OAFC telle qu'elle existait en 1972, amènera une reprise du travail sur les avions car «il n'est pas permis de disposer des marques dans une seule langue sur les côtés opposés d'une pièce d'équipement» (voir paragraphe 5 de l'annexe Q). De fait, dans son rapport de 1972-1973, le Commissaire aux langues présente une plainte qu'il a reçue à cet effet.²³⁶ La marine réussira à se glisser à travers les mailles du filet du Commissaire durant douze ans, grâce à son abréviation historique *HMCS (Her Majesty's Canadian Ship)* qui ne sera changé en *NCSM* (Navire canadien de Sa Majesté) qu'en 1984, comme nous l'avons déjà signalé.²³⁷

Le paragraphe 14 de la version de 1972 dit que tout le programme de bilinguisme visuel sera terminé en décembre 1973. Letellier, en janvier 1972, voit devant lui deux longues années qui lui permettront de remplir la commande qu'il a lui-même préparée. Il propose tout de même un plan des priorités concernant les établissements militaires de la Région de la capitale nationale.²³⁸ Durant la tournée d'information de 1973, le personnel de la DGGB peut constater que le bilinguisme visuel a obtenu de très bons résultats en quelques endroits mais, qu'en général, il est très déficient. Hanna, à la suite d'une visite à la Station des Forces canadiennes de Moisie, envoie une lettre au commandant du Commandement de la Défense aérienne, dans laquelle il souligne l'excellent travail fait par le lieutenant-colonel André Cimon, qui commande à Moisie.²³⁹ Cependant, hors du Québec, il reste beaucoup à faire ou à refaire car les épellations sont souvent farfelues, comme le remarque Letellier lors de son passage à Londres, Lahr et Baden.²⁴⁰

On en est à six mois de la fin du programme lorsque Letellier s'inquiète, suite aux constatations que lui-même ou des membres de son personnel ont faites. Des conversations informelles l'ont conduit à penser que c'est le manque de fonds qui a retardé l'application de l'OAFC; le DGGB suggère de faire transiter par les commandements, jusqu'aux bases nécessiteuses, les argents nécessaires pris sur le budget supplémentaire que le Conseil du Trésor a donné au ministère pour le B et B en septembre 1972 (nous parlerons des finances reliées au B et B à la Défense plus loin dans ce chapitre). Il demande aussi au Directeur — Génie Construction (Contrôle) (DCCC) de faire une rapide enquête sur cette situation.²⁴¹



Le NCSM *Ottawa* fut le premier navire à être désigné unité de langue française navale dans les Forces armées canadiennes. Il fut remplacé par le *Skeena*, du même type que l'*Ottawa*. Depuis, l'*Algonquin*, un navire plus moderne, est aussi devenu unité navale de langue française.



Un vol en formation d'avions de l'escadron 433 logé à Bagotville.

L'action se déplace aussitôt du côté du SMA(Mat), par l'intermédiaire du VCED qui se montre surpris du fait que l'échéance de décembre 1973 ne puisse être rencontrée. S'il admet que le manque de fonds vaut pour certains endroits, il note également que les généraux commandants avaient assez de souplesse dans leur budget pour pallier aux lacunes. Enfin, si des fonds additionnels étaient consacrés à ce sujet, pourrions-nous rencontrer le délai, demande le VCED?²⁴²

Le SMA(Mat), monsieur L.G. Crutchlow, (un général à la retraite) répond au VCED, le 30 juillet, qu'il faudrait un total de 409 000 \$ divisés entre les différents commandements, pour que le programme de bilinguisme visuel soit complété. Malgré cette somme, la Force mobile craint de devoir dépasser décembre 1973 comme date d'implantation. Quant à Crutchlow, il ne comprend pas ce qui s'est passé. Il rappelle que 3,6 millions de dollars sont allés aux commandements sous le titre «construction» (ce qui inclut les panneaux et marques) et que les généraux commandants peuvent approuver directement tous les projets de moins de 25 000 \$, barre sous laquelle se trouve généralement le coût de la mise en place du bilinguisme visuel dans chacune des bases ou stations. Il en conclut donc que les chefs des commandements ont donné une très basse priorité aux panneaux et marques; il faudrait peut-être leur rappeler l'échéance du programme qui nous concerne.²⁴³

Finalement, la question sera traitée au niveau du Bureau du contrôle du programme du ministère, le 29 septembre 1973: des fonds seront débloqués, mais l'échéance de décembre 1973 ne sera pas rencontrée.²⁴⁴ Un an plus tard, on écrit, en effet:

«Les affiches bilingues sont un des moyens les plus efficaces de montrer que les deux langues sont reconnues et respectées sur un même pied d'égalité. Elles constituent aussi une condition *sine qua non*, si l'on veut fournir des services d'une qualité égale dans les deux langues. L'O AFC 36-39 fixait au mois de décembre 1973 la date limite où tous les signaux et affiches appartenant au ministère de la Défense nationale devaient être rédigés en français et en anglais. Des contraintes majeures comme le coût accru des matériaux et de la main-d'oeuvre ont fait que cette politique n'a pu être appliquée pleinement. On évalue à près de 95% le nombre de signaux et d'affiches qui sont maintenant bilingues; le peu qui reste le deviendra bientôt.»²⁴⁵

Quelques mois plus tôt, on avait ouvertement espéré que les affiches du ministère seraient toutes devenues bilingues pour avril 1975.²⁴⁶ Que trouve le Commissaire en 1977? Que cette échéance n'a pas été respectée; que les traductions qui existent sont fréquemment déficientes;

qu'aucune coordination n'existe; que la même importance n'est pas toujours accordée aux deux langues; que les hélicoptères de la recherche et du sauvetage «et surtout ceux utilisés à des fins de publicité et d'information, portent encore le seul terme RESCUE ... [Pourtant] SAUVETAGE renseignerait davantage le public canadien sur le rôle de cet aéronef ... Comment un organisme fédéral peut-il justifier en 1977 l'utilisation de panneaux et d'inscriptions unilingues?»²⁴⁷

Ses recommandations, à ce sujet, sont:

«de s'assurer que, d'ici le 31 octobre 1978, tous les écriteaux et panneaux indicateurs, au QGDN, aux bases et aux établissements du MDN, ainsi qu'aux locaux dont le ministère a la responsabilité sont bilingues et exempts de toute erreur grammaticale ou orthographique; de voir à ce que, d'ici le 31 mars 1978, les inscriptions de tous les véhicules, navires et avions du MDN, au Canada et à l'étranger, soient rendus bilingues et que le nom du ministère soit inscrit dans les deux langues sur toutes les pièces d'équipement auxiliaire appartenant au MDN telles que les escaliers donnant accès aux avions, les passerelles d'embarquement et le matériel de ravitaillement en carburant.»²⁴⁸

En octobre 1978, le ministère signale que ces deux recommandations ont été partiellement implantées.²⁴⁹ En mai 1983, on relève encore plusieurs situations d'unilinguisme, dans ce domaine, à travers le Canada.²⁵⁰ En 1987, après consultation de plusieurs documents officiels, nous sommes forcés de conclure qu'on en est encore à l'implantation partielle de la lettre de l'O AFC 36-39 de 1972, même si les choses sont très avancées, comme l'indique le Bilan de novembre 1987 qui dit, sous ce titre: «Presque tous les écriteaux et pancartes à caractère permanent sont rédigés sous format bilingue.»²⁵¹

Dans ce cas-ci, comme dans tous les autres déjà mentionnés, on aura pu remarquer qu'une directive générale, même appuyée d'un ordre administratif précis et d'un soutien monétaire particulier, ne parvient pas à renverser de vieilles habitudes. Étudions, maintenant, un autre cas d'espèce.

Les Économats

Les Économats tels que nous les connaissons aujourd'hui, ont pour missions de procurer des biens et services, aux endroits et en temps opportun, à leurs clients autorisés et ce, à un coût raisonnable; gérer des fonds pour supporter les programmes de loisirs, de moral et de bien-être pour ses clients et leurs familles.²⁵² Mais, avant d'aller plus loin, jetons un coup d'oeil sur ses origines.

Un Conseil des fonds régimentaires (*Regimental Funds Board*) connu au début sous le vocable de «Conseil d'ajustement et de sauvegarde des fonds régimentaires» prend naissance en Angleterre le 15 octobre 1916. Ce Conseil doit prévenir le gaspillage qui est causé par l'achat excédentaire — ce qui conduit à une accumulation abusive de biens dans les régiments — et il doit récupérer les surplus que font les cantines militaires. Le Conseil disparaît le 19 septembre 1919, après le retour de ses membres au Canada.²⁵³ Au Canada, un Conseil similaire a existé, mais pour une plus courte durée, soit du 19 janvier au 4 décembre 1919. À cette date, ses tâches ont été endossées par le Vérificateur général (Canada), jusqu'à ce que tous les fonds accumulés aient été redistribués.²⁵⁴

Entre 1920 et 1940, les mess et les cantines sont administrés par les utilisateurs, sans aucun contrôle de la part des quartiers-généraux d'Ottawa, sauf pour la vérification comptable. Ce processus aide à créer, chez les membres, un sentiment d'appartenance au mess ou à la cantine dont ils sont membres et qu'ils possèdent.

Cependant, un contrôle efficace de tous ces avoirs devient impératif avec la Deuxième Guerre. Il est donc décidé, en février 1940, de réinstaurer le Conseil des fonds régimentaires qui doit conseiller l'Adjudant général sur la question des mess et des cantines, inspecter et vérifier les fonds régimentaires au Canada. Par contre, le Conseil n'a aucune juridiction sur les fonds des unités d'outre-mer.²⁵⁵

En avril 1940, une entente est conclue entre, d'une part, les quatre organismes volontaires nationaux (*National Voluntary Organizations*), c'est-à-dire, les Chevaliers de Colomb, l'Armée du Salut, la Légion canadienne et le YMCA, et, d'autre part, la Couronne, représentée par le ministère. Cette entente stipule que ces organismes procureront des services tels que le sport, la lecture, le divertissement, les cantines pour le bien-être des troupes. Plusieurs cantines sont donc mises en opération dans des camps; 5% des ventes brutes de chacune sont versés au fonds régimentaire de l'unité l'utilisant et cet argent est employé pour le bénéfice de cette troupe.²⁵⁶ Cette façon de procéder devient la pierre angulaire sur laquelle les services similaires subséquents s'appuieront.

Avec l'expansion que connaissent les effectifs de l'Armée, à partir de 1950, la Défense se lance dans un programme de développement de quartiers résidentiels permanents dans les bases de l'Armée régulière.

Afin de rendre ces endroits plus attrayants pour le personnel militaire et leurs familles, il est nécessaire de leur procurer des clubs, des centres récréatifs, des théâtres, des épiceries, des stations-services, par exemple.

Au même moment, les contingents outre-mer, en Corée et en Allemagne, éprouvent les mêmes besoins. Dans un premier temps, les Forces canadiennes n'ont pas le loisir de mettre en marche un tel service, alors que les exigences de l'instruction, la guerre en Corée ou les problèmes qu'apporte l'établissement d'une communauté militaire canadienne en terre étrangère demandent beaucoup d'attention. En Allemagne, nos unités sont donc desservies par un service britannique, la *NAAFI (Navy, Army and Air Force Institutes)*.

Peu à peu, les choses se tassent et on songe à fournir des services canadiens à nos soldats à l'étranger. Après étude, on constate que l'administration des services de la *NAAFI* (britannique) et des *PX* (américains) est centralisée. Il est alors convenu d'adopter la même formule pour l'Armée canadienne. En 1954, naît le *Maple Leaf*. Ce service n'inclut pas la Marine ni l'Aviation qui, ayant des organisations et des méthodes d'opérations différentes, jugent préférable de continuer à faire fonctionner leurs services de façon moins centralisée.²⁵⁷

Les activités des fonds non-publics sont donc gérées différemment dans les trois éléments. L'Armée a sa compagnie incorporée, appelée le *Maple Leaf Service*, dont le directeur gérant est un civil alors que le reste du bureau de direction est formé d'officiers supérieurs de l'Armée avec un président désigné par le Chef de l'état-major général. La Marine fonctionne au niveau de la flotte ou du navire. C'est le commandant qui détient l'autorité mais les opérations sont ordinairement déléguées à l'officier d'approvisionnement. L'Aviation copie un peu la Marine, au niveau de la base ou de la station.²⁵⁸

En 1966, une équipe présidée par le contre-amiral C.J. Dillon, est formée pour étudier un système commun de gestion des fonds non-publics pour les trois éléments des Forces canadiennes. Les résultats de l'étude sont présentés au CED en juillet 1967 et les recommandations en sont discutées lors d'une réunion du Conseil de Défense, tenue en septembre 1967, où l'on approuve le concept du nouveau système nommé *CANEX (Canadian Armed Forces Exchange System)*.²⁵⁹ Il est entendu que le *CANEX* ne doit pas être une corporation de la Couronne ou avoir le statut d'une compagnie civile (comme l'a été le *Maple Leaf*, par exemple) mais qu'il fera plutôt

partie à part entière du ministère de la Défense. Une nouvelle division est donc établie dans la branche du Chef du personnel. Son premier directeur général sera le brigadier-général C.H. Mussells, qui aura la tâche de rassembler le personnel nécessaire et de formuler les derniers détails d'implantation du *CANEX*.

Selon le plan initial, le DG *CANEX* se limite à donner des directives techniques, dans les domaines de revente, aux magasins de détail, épiceries, casse-croûte, clubs autos et stations-service. L'achat de la marchandise est fait par le bureau central du *CANEX* qui l'offre ensuite à ses points de vente au moyen d'un «bulletin d'offre de marchandise».

La gérance de la revente relèvera d'un militaire. Ainsi, il faudra un certain nombre de militaires au bureau chef, pour gérer les opérations, et un militaire sur chaque base, au poste de *BXO* (officier du *CANEX*). Sur les navires et dans les stations, le travail relié au *CANEX* relève de la description des tâches d'un des militaires. En plus, du personnel civil sera utilisé, soit dans les points de vente, soit dans les bureaux d'Ottawa.²⁶⁰

Le *CANEX* est géré par des militaires à l'échelon supérieur. Sur les bases, c'est le commandant de la base qui a la gouverne des opérations bien que, du point de vue technique, son officier spécialiste relève du directeur général du *CANEX*, au QGDN.

Dès l'apparition du *CANEX*, le 1^{er} octobre 1968, on commence à parler de bilinguisme par l'entremise de la directive 15/68 sur les fonds publics. L'annexe B de cette directive nous dit que toutes les enseignes identifiant un *CANEX*, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur, devront être bilingues. Les écriteaux identifiant les heures d'opérations et les étalages devront également être dans les deux langues aux endroits suivants:

- a. la Région de la capitale nationale;
- b. la province de Québec;
- c. là où il y a une demande suffisante; ou
- d. dans les districts bilingues et les établissements à l'extérieur du Canada.

Cependant, le titre *CANEX* et le *EX* seront utilisés comme tel sur les enseignes françaises.²⁶¹ La raison en est que ces termes sont considérés comme des logos. Cela dit, en ce qui a trait aux enseignes bilingues, celle de Lahr avait, au début, neuf fautes d'orthographe que l'on a mis environ un an à rectifier.

Le colonel Chassé, voudrait que la politique du bilinguisme englobe l'embauche d'un personnel bilingue et la traduction en français des outils de travail aux endroits où les francophones sont très présents, selon la directive 15/68.²⁶² Par la suite, le *CANEX* met effectivement en place du personnel bilingue dans plusieurs de ses magasins, à Bagotville, Valcartier ou à Lahr, en Allemagne.

Il arrive qu'en Allemagne, l'Armée française utilise le mot *Économat* pour désigner les magasins qui jouent le même rôle que nos *CANEX*. Nos militaires, cantonnés à Lahr et Baden et ayant un accès facile aux bases françaises environnantes, ont commencé à désigner d'*Économat* notre *CANEX*. Les traducteurs affectés au *CANEX* ont aussi utilisé le titre *Économat* pour traduire *Exchange* (magasin de détail de la base). De fil en aiguille, le titre *Économat* s'est implanté, si bien qu'en 1971, lors de la présentation du rapport annuel du programme de soutien du personnel, la version française est intitulée: *Les Économats des Forces canadiennes (CANEX)*.

En 1970, l'Équipe d'évaluation sur place des besoins en effectif fait une étude sur l'appui accordé par le secteur public aux activités des Fonds non publics. Des 1093 positions publiques existantes, le 1^{er} avril 1960, 568 devaient être éliminées en date du 1^{er} avril 1973.²⁶³ Cette diminution, comme on le sait, se reproduit partout dans les Forces et freine, là aussi, l'embauche de francophones.

En 1970 toujours, à la suite d'une réunion du Conseil régional du Québec, le major J.E. Norenus, qui représente le QG *Économats*, demande qu'on amorce la traduction des formulaires des états financiers et opérationnels du système de l'*Économat*. De plus, le major reçoit une directive de son QG, le 3 décembre, lui demandant de hâter la promulgation des directives des Fonds non publics qui ont été soumises à la traduction le 20 octobre 1969²⁶⁴; mais, vu la multitude de modifications dont elles sont l'objet, on laisse tomber ce projet.

Le programme qui sera envoyé au Conseil du Trésor en 1972, a, pour l'essentiel, été préparé l'année précédente. Le Directeur général

— Services du personnel, sous qui maintenant tombe le Directeur Économats, a fait sa contribution dès août 1971.²⁶⁵ Dans le programme même, cela devient l'activité 128 où, admet-on, on a rencontré des difficultés à offrir des services bilingues par manque de ressources humaines qualifiées. Mais, la situation doit être revue au cours de l'année 1972.²⁶⁶

Effectivement, en avril 1972, le directeur des Économats émet la directive suivant laquelle il faut «s'assurer que les Économats des FC puissent communiquer et offrir des services à leurs clients autorisés, dans les deux langues officielles, dans la région de la capitale nationale, dans les districts bilingues désignés et dans les régions où la demande à cet égard est importante».²⁶⁷ En général:

«La ligne de conduite des Économats (*CANEX*) en matière de bilinguisme... [est de] ... veiller à ce que les deux langues et cultures officielles aient un statut et des droits égaux quant à leur emploi dans les Économats (*CANEX*).»²⁶⁸

L'article 1513 de la publication 191(1) traite des communications à l'intérieur des Forces canadiennes et nous dit:

«Dans les communications entre les Économats des bases, le D Écon/QGDN, et les autres éléments des FC on doit observer, dans la mesure du possible, les principes suivants:

- a. les Économats des bases et le D Écon/QGDN doivent se servir de leur langue de travail pour les communications internes écrites et verbales;
- b. les communications avec l'extérieur doivent normalement être formulées dans la langue de travail de l'unité dont elles émanent; et
- c. les réponses à la correspondance doivent normalement être rédigées *dans la langue de travail de l'unité d'où émane la réponse.*»*

* Italique des auteurs. La partie «d'où émane la réponse» sera rectifiée par l'Instruction administrative du D Écon n° 6, datée du 1er avril 1977 (SGDDN 1655-2) où on lira: «Dans la langue utilisée par l'originateur». En 1984, la PFC 191(1) n'avait toujours pas été rectifiée dans le sens de la D Écon n° 6.

L'article 1514 s'adresse aux communications entretenues avec le public et nous dit:

«Dans leurs communications avec le public, les Économats des bases et le D Écon/QGDN doivent observer les principes suivants:

- a. la langue du destinataire doit déterminer celle (anglais ou français) qui sera employée dans la rédaction de la correspondance destinée au public; et
- b. les réponses au courrier en provenance du public doivent être rédigées dans la langue de la lettre originale.»

L'article 1515 parle de l'application des principes et nous dit:

«Les principes énoncés ci-dessus s'appliquent à tout genre de communication émanant des Économats (*CANEX*), notamment:

- a. tous les manuels, guides et bulletins émanant des Économats (*CANER*), qui doivent faire l'objet de publications bilingues;
- b. les ordres, directives, instructions, formules, avis, dépliants explicatifs, étalages commerciaux, affiches et textes publicitaires et autres avis imprimés, qui doivent paraître dans la langue de travail de l'unité s'ils sont de diffusion locale, ou dans les deux langues s'ils sont destinés à la région de la capitale nationale, aux districts bilingues, ou ailleurs où l'on trouve en nombre important un personnel militaire appartenant aux deux groupes linguistiques; et
- c. tous les services des Économats (*CANER*), qui doivent être accessibles dans les deux langues officielles dans la région de la capitale nationale, dans les districts bilingues, et ailleurs où le nombre des clients autorisés appartenant aux deux groupes linguistiques est suffisant pour le justifier». ²⁶⁹

La politique du bilinguisme à l'Économat n'emballe pas tout le monde. Le gérant de la division de la mise en marché à Ottawa, monsieur A.T. Bowlby, en date du 10 janvier 1973, démontre clairement sa réticence dans un mémorandum où il contrebalance le droit du client à être servi dans sa langue, par celui de l'employé des Économats de travailler dans la sienne. Comme la langue du commerce en Amérique du Nord est l'anglais, des milliers de dollars seraient épargnés si l'on arrêta de traduire directives, instructions, formulaires, etc. ... pour concentrer les efforts de bilinguisme aux seuls points de vente. Certains documents produits à Ottawa, rappelle-t-il, ne le sont qu'à très peu d'exemplaires puisqu'ils sont destinés aux officiers des Économats seulement. Pourquoi les traduire, lorsque tous ces officiers peuvent travailler en anglais? ²⁷⁰

Le directeur des Économats, le colonel E. M. Butcher, n'est pas de cet avis. Le 29 janvier suivant, Butcher répond que la prééminence de l'anglais, en Amérique du Nord, ne doit pas empêcher les Économats de respecter les directives du ministère en matière de B et B qui touchent nos employés ou nos clients. Et de répéter qu'à part quelques rares exceptions [par exemple, coûts exorbitants pour l'interprétation, lors de conférences, ou le manque d'espace pour le français sur les bons d'achat] tout sera bilingue. Ainsi, le Commissaire aux langues, d'une part, et certains employés anglophones, d'autre part, ne pourront se plaindre.²⁷¹

À ce stade, un point mérite d'être souligné concernant la formation du personnel des Économats. En 1972, seuls les officiers des Économats reçoivent une préparation spéciale, d'une durée de six semaines, mais avec la marine américaine.²⁷² La personne doit donc avoir une très bonne connaissance de l'anglais pour participer à ce cours. Mais l'Économat continue à se canadianiser. En juin 1973, le deuxième rapport sur le statut de la formation révèle qu'un premier cours a été développé, traduit et mis à la disposition du personnel des économats. Trois autres cours semblables doivent suivre le même processus et être complétés pour février 1974, en vue de remplacer la formation accessible hors du pays.²⁷³ Les personnes qui sont affectées à cette tâche sont regroupées sous le nom de Comité d'avancement (*Promotion Committee*). Ce sont monsieur A.R. Harvey, président, le major J.O.M. Leblanc, le capitaine L.E. Stewart et l'adjudant P.J. Larouche.

Les réalisations de ce comité, qui existe pendant 21 mois, sont dignes de mention. Il a conduit, patronné ou coordonné 11 550 heures de formation aux gérants, superviseurs et employés. Il a aussi planifié et conduit des cours pilotes de deux semaines pour les officiers et les gestionnaires d'économats, ainsi qu'assisté, pour la préparation des normes des cours, l'école d'administration et de logistique des Forces canadiennes, à Borden. En plus de faire un peu de traduction, cette section s'est occupée de bilinguisme, surtout en ce qui avait trait à la vérification du français, à la promotion des ventes, à la révision des textes traduits et à la compilation du lexique de l'Économat.²⁷⁴

Prenons un instant ici pour signaler un fait arrivé à l'Économat de la base de Cold Lake. Lors d'un festival pour la promotion des fromages canadiens, en 1974, monsieur John Poirier, gérant du supermarché de l'Économat, produit une annonce bilingue qui retient l'attention de la compagnie Kraft. Le responsable régional de la mise

en marché, chez Kraft, fait donc parvenir une lettre à Poirier lui disant qu'à Cold Lake, pour la première fois, il avait vu des affiches entièrement bilingues, ce pour quoi il le félicite chaleureusement.²⁷⁵

De passage à Lahr, en mai 1973, Letellier souligne la présence de nombreuses affiches bilingues à l'Économats et de plusieurs commis parlant français.²⁷⁶

En marge d'une révision du programme du B et B dans les économats, voici ce que le major L. Weber, de la Direction des économats, écrit le 29 décembre 1975:

«L'attention a été ... dirigée vers la publicité et l'emballage des fournisseurs pour assurer que le programme du B et B soit implanté.

Les catalogues du *CANEX*, les publications, etc. sont maintenant produits dans un format bilingue ce qui paraît satisfaire les clients et les exigences du B et B.

L'emphase a été mise pour obtenir qu'un approvisionnement adéquat de matériel de lecture française soit disponible aux Économats des bases et autres magasins. Toutefois, l'expérience a généralement démontré que la demande est minime en dehors des unités à prédominance française. Ceci a résulté en une perte de fonds non-publics à certaines bases. (Mais alors, où plaçons-nous notre devoir de procurer des services axés sur le bien-être des troupes?)

Deux ordres de problèmes existent. Le premier étant les retards prolongés des traductions: en effet ... certains articles sont devenus désuets lorsque les traductions les concernant sont reçues pour impression et distribution. Le second est que la traduction occasionne des dépenses de fonds non-publics. Quelques préoccupations ont été émises en ce qui a trait à l'augmentation des dépenses des fonds non-publics pour la double publicité et la traduction encourues par les Économats des bases.»²⁷⁷

Ce qui est présenté aux militaires ou au public en général, par les économats, l'est sous format bilingue. À partir de 1972, ce sont les publications, les directives, les étalages et les messages généraux. En 1977, le bilinguisme s'étend aux bulletins publicitaires et offres spéciales adressés aux clients.²⁷⁸

Mais dans les bureaux d'Ottawa, tout se fait en anglais, ce qui crée des problèmes internes. Voici une note de service que la gérante du

magasin à rayons de l'Économat de la base de Valcartier fait parvenir, en septembre 1976, à la direction de l'Économat:

«À qui de droit:

Ceci est pour vous aviser que la BFC Valcartier est une base militaire de langue française. Les lecteurs de notre journal local sont aussi de langue française. Nous n'avons aucun personnel attiré pour faire la traduction des articles pour la rédaction dans un journal.

Donc, à l'avenir, auriez-vous l'obligeance de nous envoyer des bulletins en français SVP?»²⁷⁹

En mars 1977, le capitaine A.A. Jacobson est désigné coordonnateur du bilinguisme²⁸⁰ au sein du système par le nouveau D Écon, le colonel McLaws, ex-adjoint de Letellier. En juillet, le capitaine Bélanger est nommé réviseur des textes français.²⁸¹ En août, le brigadier-général J.E. Tucker, patron de McLaws, écrit à Letellier, concernant la traduction de la correspondance officielle:

«... votre département de traduction semble ne pas être capable de répondre adéquatement à la demande ... En plus de présenter l'image d'une corporation sérieuse, l'Économat doit expédier une grande partie de sa correspondance d'affaire sous forme bilingue.

... Que ce soit une correspondance officielle ou d'affaire, lorsqu'il faut l'expédier dans les deux langues officielles, intervient à un moment la traduction ...

... [donc] Mlle Fraser, payée par les Fonds non-publics et membre du personnel de l'Économat, produit toute notre traduction. Elle est assistée par un officier francophone de notre personnel [Bélanger] qui effectue la correction/révision des textes.

... Les ressources en personnel bilingue sont minimales dans la direction de l'Économat et il est généralement difficile d'avoir du bureau de traduction un service dans un délai bien défini, ce qu'exige une agence comme l'Économat ...»²⁸²

En somme, nous dit Tucker, l'Économat est prêt à faire des sacrifices certains pour rencontrer les grandes directives du ministère concernant le B et B.

Abordons maintenant un autre point légèrement touché plus haut et d'un aspect très pratique. En février 1977, Monsieur J.L. Lévesque, directeur de l'École Général Georges-Vanier à Lahr, en Allemagne, signale au DGBB qu'il n'y a pas de revues françaises dans le kiosque à journaux de l'aérogare militaire d'Uplands, à Ottawa, à l'exception des trois livres suivants: *Le Soulier de Satin*, *L'Annonce faite à Marie*

(tous les deux par Paul Claudel) et *Le Banquet*, par Platon. Il demande si un remède peut être apporté à cette situation.²⁸³

Une copie de cette lettre est expédiée au colonel G.J. Gauthier, commandant de la base d'Ottawa. Le 18 mars, ce dernier répond au DGBB en ces termes:

«L'observation de M. Lévesque a été prise en considération et je peux vous assurer qu'un projet d'exécution est en marche pour procurer quelques livres et revues français au kiosque à journaux de notre aérogare.

Par contre, j'aimerais souligner que ces revues seront très limitées en quantité et en diversité et ne satisferont pas M. Lévesque s'il revient à notre établissement. Il ne faut pas oublier que notre kiosque est une entreprise assez récente ... [qui dispose d'] un espace très limité, et par-dessus tout, est une entreprise commerciale (FNP) destinée à desservir nos clients autorisés et à produire des profits dont on a grandement besoin pour nos activités de loisirs et communautaires ... »²⁸⁴

En septembre, le lieutenant-colonel N. D. Moore, écrit à son patron, le colonel McLaws:

«Selon moi, il y a une bonne opportunité de faire ... des profits en vendant des revues et des livres. La vente de livres durant la dernière année a le plus augmenté en comparaison avec tous les autres secteurs...»²⁸⁵

En 1978, l'officier de l'Économat de la base de Chilliwack, envoie un message à la direction de l'Économat:

«Il y a une demande croissante à cet Économat pour des revues et livres de poche de langue française. Ceux-ci ne sont pas disponibles chez nos fournisseurs de Vancouver. Bien que notre population francophone soit plus grande que normale pour cette province, il ne semble pas que le volume soit suffisant pour rentabiliser l'importation de Montréal. D'autre part, le moral actuel des troupes nous dicte clairement qu'il faut obtenir et vendre des livres et des revues de langue française.»²⁸⁶

Toujours dans la même veine, le colonel McLaws poursuit, le 5 février 1978:

«Le ministre de la Défense veut [que nous obtenions] un distributeur canadien de livres de poche canadiens anglais et français pour l'Économat en Europe ...»²⁸⁷

Le 1^{er} juin 1978, le QG de l'Économat expédie un *Merchandise Offer Bulletin* (Bulletin d'offre de marchandises) à tous les Économats, indiquant qu'un contrat a été signé avec la Librairie Dussault Ltée de Montréal, par l'entremise de laquelle il sera possible de se procurer une gamme complète de livres français.²⁸⁸

Les efforts, comme on le voit, sont certains pour tenter de satisfaire aux besoins du B et B. Mais, le rapport publié en décembre 1977 par le Commissaire aux langues soulignera de nombreuses lacunes du bilinguisme dans les économats. Les propos qu'il développe dans le corps de son étude²⁸⁹ sont très bien résumés dans l'ouverture:

«On note des progrès sensibles en ce qui concerne les services bilingues offerts par les Économats (*CANEX*), plus particulièrement en ce qui a trait aux écriteaux, à la publicité et aux autres documents imprimés. Toutefois, sur le plan des services personnels, il y a encore place pour beaucoup d'améliorations.

Les Économats doivent s'engager à fournir des services dans les deux langues partout où les deux groupes linguistiques coexistent et ils doivent tenir compte de cet objectif lorsqu'ils embauchent du personnel. Ils doivent aussi veiller à ce que leurs concessionnaires se conforment à cette ligne de conduite en regard des langues officielles.

Enfin, le ministère doit prendre les mesures nécessaires pour qu'au niveau du quartier général la représentation des deux groupes linguistiques au sein des Économats soit à la mesure des responsabilités de cet organisme à l'endroit des deux communautés linguistiques.»²⁹⁰

Le Commissaire, lorsqu'il mentionne les concessionnaires, fait référence aux salons de coiffure, stations-service ou casse-croûte qui peuvent représenter jusqu'à 25% de tous les services offerts par les Économats. Or, depuis 1973, «la directive régissant les baux et les permis a été modifiée et comprend une clause obligeant les concessionnaires à respecter la politique de B et B du ministère en ce qui a trait aux affiches et aux services».²⁹¹

Quant aux services bilingues, le Commissaire remarque qu'aux 5 000 postes de commis ne sont pas attachées d'exigences linguistiques; que si l'on engage parfois des unilingues anglophones au Québec, l'inverse ne se produit jamais ailleurs au Canada ou en Allemagne; que la plupart des employés au QG d'Ottawa, civils ou militaires, sont unilingues anglais; que les traductions sont souvent inadéquates. De plus, on prétend offrir des services bilingues hors Québec là où il y a un nombre suffisant de francophones. Ce nombre est sujet à des interprétations au niveau du commandant de la base. Ainsi, au 13 septembre 1976, il y avait 31% de francophones à Borden.

«Pourtant, les Économats de Borden n’offrent pratiquement aucun service en français. Voici le raisonnement, insoutenable en réalité, qui a été formulé: la plupart des militaires sont bilingues, ou alors, ils sont à Borden pour apprendre l’anglais; par conséquent, les Économats peuvent se justifier d’offrir des services en anglais seulement.

Pour déterminer ce qu’on entend par «nombre suffisant», il faut se rappeler que le MDN est responsable de la présence de militaires d’un groupe linguistique dans un milieu linguistique qui n’est pas le sien; le militaire n’est habituellement pas libre de choisir son affectation. Les militaires unilingues peuvent souffrir réellement de l’absence de services dans leur langue, et si le MDN ne se préoccupe pas de leurs besoins, personne ne le fera à sa place; les magasins «civils» des villes comme Esquimalt et Halifax fournissent rarement leurs services dans les deux langues. Le MDN devrait accepter la responsabilité qui lui incombe de fournir des services de qualité égale aux deux groupes linguistique dans tous ses établissements.

Un autre point faible relatif aux principes de bilinguisme des Économats réside dans le fait que sa mise en application «dépend de la disponibilité du personnel bilingue et des services de traduction». Nos entrevues nous ont clairement prouvé que les Économats font peu d’efforts pour engager du personnel bilingue et ainsi, n’ont donc pas les ressources voulues pour offrir des services dans les deux langues. Une orientation plus positive ayant trait à l’embauchage et à l’utilisation de personnes bilingues s’impose donc.»²⁹²

Le Commissaire n’en reste pas là et formule onze recommandations concernant les Économats que la première englobe toutes:

«... réviser la politique de bilinguisme des Économats afin de s’assurer qu’elle est conforme à la Loi sur les langues officielles».²⁹³

La réaction de la Défense, d’octobre 1978, fait valoir que toutes sont en voie de réalisation ou seront comprises dans le plan révisé. La première, citée ci-haut, aurait déjà trouvé sa réponse dans la directive du 1^{er} avril 1977, que nous avons déjà mentionnée. Les services bilingues actifs seront offerts, pour leur part, suivant la disponibilité de personnes bilingues sur place, les économats faisant largement appel aux dépendants de militaires pour remplir ses postes de commis dans ses centaines de points de vente.²⁹⁴

En juillet 1979, Maxwell Yalden, après que lui-même et certains de ses adjoints aient subi la période de familiarisation dont nous avons déjà parlé, est loin d’être satisfait des économats et de tout ce qui

tombe sous le vocable général de Fonds non-publics, dans les Forces, comme les postes locaux de radio et les loisirs. Il écrit:

«Dans certaines régions, on nous a dit qu'il n'y avait pas grand chose qui pouvait être entrepris pour régler le problème linguistique, parce que telle activité était parrainée par des fonds non-publics et, par conséquent, n'était pas assujettie à la loi sur les langues officielles ou à la politique du ministère ... Sans s'enfoncer dans un débat légal, si on considère tous les avantages qui sont donnés à ces entreprises tombant sous les fonds non-publics mais qui sont souvent très rentables, (coûts des loyers, clientèle plus ou moins captive...) il ne serait pas déraisonnable de demander aux personnes en charge d'adhérer au moins, aux politiques des langues officielles ... J'ai l'impression, à certains moments, que le fait d'être appuyé par les fonds non-publics est utilisé par certains pour ne pas promouvoir l'égalité des deux langues et je me demande si cette notion est acceptable en 1979, c'est-à-dire, plus de deux ans après que l'étude qui a donné le rapport de décembre 1977 ait été conduite.»²⁹⁵

Quant à ce que contient le plan militaire de 1980 sur les économats, le lecteur pourra se référer à l'annexe E, qui nous avait déjà servi d'illustration, dans le chapitre 9, pour démontrer le manque d'engagements précis qui avait été pris.

Voici maintenant une analyse des postes militaires dans le service des Économats, dont les données nous ont été fournies par le tableau des effectifs du 28 février 1984. Nous n'avons pas touché au personnel civil, car il relève des fonds non-publics, et n'est donc pas inclus dans le système d'ordinateur des Forces; de plus, cette catégorie d'employés est embauchée sur place par le commandant de l'endroit ou par son représentant, et fluctue énormément d'une année à l'autre. Enfin, la majorité de ces civils n'a jamais subi un test de ses connaissances linguistiques.

Notre étude statistique* a porté sur 57 bases et stations ayant un service d'Économat. Dans les tableaux n° 45 et 46, nous observons que sur un total de 123 postes, 39,1% sont bilingues et 7,3 vont le devenir d'ici 1991. Ces postes bilingues se divisent en 32,6% qui sont au niveau «fonctionnels» et 6,5 à celui de «contact» (tableau 46).

Le tableau 47 nous montre que 45,6% des postes bilingues sont comblés par des francophones avec un poste vacant dans une base à prédominance linguistique anglaise. De tous ces postes bilingues, il y en a 38,6% qui sont occupés suivant les normes (tableau 48).

* Compilée par le capitaine Boissonnault.

Tableau 45

**NOMBRE DE POSTES MILITAIRES AU SEIN DE L'ÉCONOMAT
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 1983**

NOMBRE DE QG, BASES, STATIONS SELON LEUR PRÉDOMINANCE LIN- GUISTIQUE	NOMBRE DE POSTES							
	Nombre	UNILINGUES		BILINGUES		À DEVENIR BILINGUES		TOTAL
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
<i>UNITÉS NATIONALES</i>								
QG Économat	1	1	12,5	4	50,0	3	37,5	8
Bases	5	2	18,2	7	63,6	2	18,2	11
Stations	2	1	33,3	2	66,7	—	—	3
Total		4	18,2	13	59,1	5	22,7	22
<i>ULF</i>								
Bases	4	—	—	9	100,0	—	—	9
Stations	5	2	20,0	8	80,0	—	—	10
Total		2	10,5	17	89,5	—	—	19
<i>ULA</i>								
Bases	26	38	70,4	13	24,1	3	5,5	54
Stations	14	22	78,5	5	17,9	1	3,6	28
Total		60	73,1	18	22,0	4	4,9	82
Grand total		66	53,6	48	39,1	9	7,3	123

Tableau 46

CLASSIFICATION DES POSTES SELON LES EXIGENCES LINGUISTIQUES

	NOMBRE	% SUR 123
Postes bilingues ayant une cote fonctionnelle	40	32,6
Postes bilingues ayant une cote contact	8	6,5
Postes unilingues francophones	2	1,6
Postes unilingues anglophones	64	52,0
Postes à devenir bilingues	9	7,3
Total	123	100,0

Tableau 47

POSTES BILINGUES COMBLÉS ET EXIGENCES LINGUISTIQUES

POSTES COMBLÉS PAR	EXIGENCES LINGUISTIQUES							
	À DEVENIR BILINGUES		FONCTIONNEL		CONTACT		TOTAL	
	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTE	%
Francophones	2	3,5	20	35,1	4	7,0	26	45,6
Anglophones	7	12,3	19	33,3	4	7,0	30	52,6
Vacant	—	—	1	1,8	—	—	1	1,8
Total	9	15,8	40	70,2	8	14,0	57	100,0

Tableau 48

POSTES COMBLÉS EN RESPECTANT LES NORMES DU BILINGUISME

POSTES COMBLÉS PAR	RENCONTRENT LES NORMES		NE RENCONTRENT PAS LES NORMES		À DEVENIR BILINGUES	
	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%
Francophones	17	30,3	7	12,5	2	3,5
Anglophones	5	8,8	18	32,1	7	12,5
Total*	22	39,1	25	44,6	9	16

* Les tableaux 48, 49 et 50 comprennent, dans leur total respectif, un poste classé bilingue fonctionnel qui était vacant au moment de notre relevé. Cela explique que les pourcentages des «postes comblés» n'atteignent pas 100%.

Tableau 49

FONCTION DES POSTES BILINGUES COMBLÉS PAR LES DEUX GROUPES LINGUISTIQUES

QG, BASES, STATIONS SELON LEUR PRÉDOMINANCE LINGUISTIQUE	GÉRANTS				ASSISTANTS GÉRANTS				TOTAL
	FRANCO		ANGLO		FRANCO		ANGLO		
	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	
Unités nationales	1	5,6	7	38,9	2	11,1	8	44,4	18
ULF	9	52,9	—	—	8	47,1	—	—	17
ULA	2	9,1	4	18,2	4	18,2	11	50,0	22
TOTAL	12	21,0	11	19,3	14	24,6	19	33,3	57

Tableau 50

RÉGIME LINGUISTIQUE DES POSTES COMBLÉS PAR LES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

QG , BASES, STATIONS SELON LEUR PRÉDOMINANCE LINGUISTIQUE	FRANCOPHONES								ANGLOPHONES						T O T A L
	POSTES ESSENTIELLEMENT						À DEVENIR BILINGUES		POSTES ESSENTIELLEMENT				À DEVENIR BILINGUES		
	BILINGUES		ANGLAIS		FRANÇAIS				BILINGUES		ANGLAIS				
	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	QTÉ	%	
UNITÉS NATIONALES	2	9,1	—	—	—	—	1	4,5	11	50,0	4	18,2	4	18,2	22
ULF	17	89,5	—	—	2	10,5	0	—	0	—	—	—	—	18,2	19
ULA	5	6,1	9	11,0	—	—	1	1,2	12	14,6	3	62,2	3	5,7	82
TOTAL	24	19,5	9	7,3	2	1,6	2	1,6	23	18,7	7	44,7	7	5,7	123

Le tableau n°49 situe les emplois occupés par les militaires anglophones et francophones travaillant dans les économats; on y inclut les postes à devenir bilingues (qui sont tous au niveau d'assistant gérant). Le tableau n°50 nous montre les régimes linguistiques des unités où ces militaires sont employés. On remarque qu'il n'y a aucun anglophone auprès des unités de langue française et que neuf francophones servent dans les milieu à prédominance anglaise. Si nous additionnons ces pourcentages, nous trouvons qu'il y a 30% de militaires francophones à l'emploi du service de l'Économat. Mais l'élément qui saute aux yeux plus que tout autre, c'est que 89,5% des postes francophones, au sein d'unités francophones, sont désignés bilingues alors que 62,2% des postes anglophones, au sein d'unités anglophones, sont désignés unilingues anglophones. Cela démontre le large fossé qu'il reste à traverser, au début de 1984, avant de pouvoir se réclamer d'une bonne compréhension de ce que doit être l'égalité.

À la suite du rapport spécial du Commissaire de 1987, ces postes étaient, comme tous les autres, révisés au moment où nous écrivions. Mais, somme toute, malgré les efforts certains de 1972, repris et accentués avec le bref passage du colonel McLaws à la direction des économats, ceux-ci sont encore loin d'avoir atteint la perfection.

Voici ce que le *Bilan des 15 dernières années* dit lorsqu'il compare, dans le cas des Économats, les objectifs du plan de 1980 aux réalisations:

1980	1987
Fournir, d'ici 1983, un éventail de services dans les deux langues officielles aux clients et aux employés de l'Économat, lorsque la demande est importante.	À travers le pays, le service fourni est inégal; à certains endroits le système fonctionne bien, dans d'autres il y a un manque de personnel qualifié et à certains endroits on ignore les besoins, ce qui est contraire à la bonne marche de toute entreprise. Pas atteint.
D'ici le 31 décembre 1980, établir les exigences linguistiques de tous les postes de l'Économat, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, et rémunérés à même les fonds de l'État ou non.	Les exigences linguistiques des postes ont plus ou moins été établies mais assez souvent soit par ignorance ou par mauvaise volonté les postes n'ont pas été comblés par du personnel qualifié. Une révision est nécessaire. Pas atteint.

1980	1987
D'ici le 31 décembre 1979, voir à ce que les publications, la correspondance, les affiches et les dépliants publicitaires soient de même qualité linguistique et occupent la même place dans les deux langues officielles.	La publicité nationale est faite dans les deux langues officielles. Par contre, il arrive souvent que les affiches de promotion locale sont unilingues, soit par oubli ou causé par des difficultés d'obtention de publicité extérieure. Un suivi est nécessaire. ²⁹⁶

Les coûts liés à l'implantation du B et B dans les Forces canadiennes

L'instauration, à compter de 1968, de programmes voulant favoriser la présence de plus de francophones dans les forces, a aussitôt mené à vouloir en chiffrer les coûts. De façon complémentaire, le rendement de ces argents est aussi entré en ligne de compte, bien que ce sujet ne sera pas directement abordé dans cette brève section.

Des études spécialisées poussées, qui parviendraient à comptabiliser avec certitude tout ce qui est lié à l'amélioration du sort des francophones, seraient nécessaires pour arriver à une réponse exacte. Or, que faire entrer dans la colonne des dépenses découlant des activités pertinentes et à partir de quand une de ces activités peut-elle entrer en ligne de compte? Par exemple, est-ce que tout ce qui a trait au R22[°]R, unité francophone par excellence, doit entrer dans la colonne des coûts à partir de 1914? Et si l'on répond non à cette question, à quel moment trace-t-on la ligne de départ de la comptabilisation des coûts de l'existence de cette unité? Si l'on exclut ce régiment des livres comptables, pourquoi y inclurait-on les autres unités de langue française? Et si celles-ci fonctionnent au même coût que les unités de langue anglaise ou nationale, doit-on placer, bien en évidence, tous les coûts liés à leur existence, entre autres, ceux du FRANCOTRAIN et de la traduction? Quant aux cours de langue seconde, comment en calculer les véritables dépenses qu'ils entraînent? Avec ou sans les salaires des militaires qui étudient plutôt que de vaquer à leurs tâches normales? Si l'on inclut leurs salaires, le fait-on également lorsqu'on calcule les coûts de cours d'état-major ou de tout cours qui exige un éloignement du travail, tels les cours de conduite préventive? Doit-on, aussi, comptabiliser les minutes et les heures utilisées par les uns ou les autres pour traduire et produire de façon bilingue de courts documents qu'il serait inutile d'envoyer aux sections de traduction? Sans mentionner les multiples erreurs, du type

de celle que l'on a faite, au tournant des années 1970, et que nous avons documentée plus haut, au moment de marquer de façon bilingue les aéronefs, par exemple. En somme, au sommet de toutes ces questions, doit-on et peut-on déterminer ce que coûte notre force militaire bilingue et biculturelle?

Ces exemples de questions nous donnent une idée de l'ampleur de la tâche. Ils font voir, aussi, que les chiffres, aussi froids soient-ils sur papier, représentent en fait des orientations majeures qui peuvent conduire à des débats amers. Or, les quelques difficiles points que nous venons de soulever ne sont pas les seuls, comme nous pourrions le constater. Pour notre part, nous avons convenu de nous en tenir à un survol des dépenses les plus facilement identifiables dans les différents programmes spécifiques au B et B et ce, à compter de 1968, laissant de côté, par exemple, les coûts d'opération du comité d'étude dirigé par le colonel Ross ou, même, lorsque nous ne les avons pas rencontrés, ceux reliés au Secrétariat au bilinguisme et aux organismes grandissants qui lui ont succédé depuis.

Lorsque vient le moment de mettre en marche les nombreuses nouvelles unités de langue française, à compter de 1967-1968, il est rapidement entendu que cela sera peu coûteux puisque, d'une part, la base de Valcartier devait être reconstruite de toute façon et que, d'autre part, il ne s'agit pas d'augmenter les effectifs ou le nombre d'unités, mais simplement de réunir francophones et anglophones bilingues dans des unités spécifiques qui auraient existé de toute façon suite à la réorganisation générale qui était alors en cours. Le seul coût qu'on peut identifier en est un qui date de 1964: celui du Service d'édition des Forces canadiennes.

Bien qu'on trouve dans les dossiers, dès 1968, des estimations de dépenses reliées au FRANCOTRAIN,²⁹⁷ ce n'est qu'en 1970 qu'est fait un premier rapport circonstancié des dépenses sous le titre du B et B. Le lieutenant-colonel W.R. Campbell, du bureau de Chassé, a basé ses calculs sur deux critères:

- a. l'activité contribue-t-elle au B et B?
- b. n'eût été de la loi C-120, tel déboursé aurait-il été fait?

C'est ainsi qu'il arrive au tableau suivant, qui tente de comptabiliser les dépenses encourues durant les exercices financiers 1968/1969 et 1969/1970.

Tableau 51

**DÉPENSES RELIÉES AU B ET B DURANT LES EXERCICES
FINANCIERS 1968/69 ET 1969/70.²⁹⁸**

IDENTIFICATION	COÛT (M=Millions)	REMARQUES
CMR	9,3 M	Depuis 1968, le Collège offre plus de cours en préparation de la remise de diplômes (3,9 M). Rénovations et constructions ont lieu en fonction de cette décision (1,5 M).
BFC Valcartier	7,4 M	Fraction due au B et B des changements qui devaient de toute façon intervenir.
ELFC	5,9 M	Calcul des coûts supplémentaires venus de la multiplication, depuis 1968, des cours de langue.
ULF	2,8 M	Dépenses causées par un nombre de déménagements inhabituel pour mettre en marche ces unités (2 M pour les déménagements et 800 000 pour le logement intérimaire).
Instruction individuelle FRANCOTRAIN	1,8 M	ETFC de Saint-Jean, formation de LADIF, École des armes de combat Valcartier, et mutations dues à de nouvelles exigences.
Publication, traduction, impression	400 000 \$	Essentiellement le Service des Publications des Forces canadiennes, incluant l'emploi de pigistes.
Projets particuliers	390 000 \$	Marquage bilingue des aéronefs (200 000 \$), des autres véhicules (80 000 \$) et panneaux bilingues dans les bases (100 000 \$)
Éducation des enfants de militaires (voir chapitre 17)	300 000 \$	
Prime de bilinguisme (civils)	160 000 \$	
Total 1968/1969 et 1969/1970	28,45 M	

On notera que ces coûts sont entièrement supportés par la Défense, à un moment où ses budgets sont sévèrement plafonnés. Dans ces circonstances, il est normal que des inquiétudes se fassent jour. Par exemple, les estimations fournies pour le seul FRANCOTRAIN, en 1968, prévoient des déboursés totaux de 31 908 M jusqu'en avril 1977.²⁹⁹ Il ne faut peut-être pas trop s'en inquiéter: en effet, ces prévisions à long terme donnaient, pour les exercices financiers 1968-1969 et 1969-1970, une somme de 3,535 M, soit près du double de ce qui apparaît comme dépenses réelles dans le tableau 51 [1,8 M]. Mais, cette somme, ajoutée à toutes les autres dépenses recensées, commence à faire peur, à l'été 1970, alors qu'on approche de l'ébauche finale de l'annexe C, qui contient 28 activités dont la réalisation s'étendra sur dix ans.

Campbell, encore, a été chargé d'étudier l'impact monétaire de ce programme. Il ne prend en ligne de compte que les huit activités qui nécessiteront des ressources monétaires et humaines. Son total de 10 385 M, selon une note de service du 17 septembre 1970, est lié à l'amorce de certaines activités (incluant la construction d'une nouvelle ELFC); et il ajoute qu'il en coûtera 5 900 M de frais supplémentaires annuels après leur mise en marche.³⁰⁰ Malheureusement, malgré toutes les consultations que Campbell a conduites pour arriver à ses résultats, ceux-ci sont faussés dès le départ. Par exemple, il estime à 1,5 M sur cinq ans l'effort de traduction de la Défense et à 555 000 \$ la mise sur pied des modules de traduction dans les QG (sans parler des coûts annuels de fonctionnement par la suite): or, tout cela, comme nous l'avons vu, est entièrement couvert, à compter de 1971, par le Secrétariat d'État qui, précédemment, travaillait déjà beaucoup pour la Défense. Par contre, il estime que les professeurs de langue seront payés par la Commission de la Fonction publique alors, qu'en fait, les fonds viendront du budget de la Défense, même s'ils seront administrés par la Commission. Mais voilà, l'inquiétude générale qui transpire dans le document de Campbell trouve rapidement sa justification. Le général commandant la Défense aérienne croit que les coûts totaux du programme, en ressources humaines et financières, doivent être reconnus comme un engagement supplémentaire à ceux que la Défense a déjà.³⁰¹ En clair, le B et B, aussi essentiel soit-il, ne doit pas prendre préséance sur la qualité des opérations, une version qui est loin d'être nouvelle et qui marque un appui mitigé en faveur du B et B ou, pire, une incompréhension totale de la nécessité de souder les deux grands groupes linguistiques du pays. Toujours est-il qu'en

décembre, le ministre Macdonald accepte l'idée qu'il lui faille éventuellement approcher le Cabinet pour obtenir un accroissement des ressources humaines et financières de la Défense.³⁰²

Les rapports trimestriels sur le B et B, préparés à l'intention du ministre, contiennent souvent un paragraphe sur les coûts. Mais comment s'y fier? Ainsi, dans celui du 28 janvier 1971, on écrit que depuis trois ans (1968/ 1969 à 1970/1971) le B et B a coûté 7,5 M (Campbell arrivait à 28,45 M pour 1968/1969 et 1969/1970 seulement) dont 2,5 M pour l'année financière 1970/1971 qui n'est pas encore terminée.³⁰³ Ces variations ne sont pas le fait d'un seul document. Dans un mémorandum du 9 février 1971, Chassé écrit que le programme accepté par le Conseil de la Défense, en octobre précédent, résultera en coûts supplémentaires sous le titre «opérations et maintenance». Il les estime à 2 912 000 \$ pour 1972/1973, 3 500 000 \$ pour 1973/1974 et 3 525 500 \$ pour chacun des exercices financiers 1974/1975 à 1977/1978. Lorsqu'on se penche sur les détails, on se rend compte que ces prévisions font état, par exemple, de provisions de 330 000 \$ annuellement sous le titre du personnel militaire pour la DGBB, de 63 000 \$ et 113 000 \$ respectivement pour les civils de la DGBB et du Service d'Édition des Forces canadiennes.³⁰⁴ On n'a donc tenu aucun compte du facteur inflationniste pour les années 1972 à 1978, ce qui rend ces prévisions pour le moins aléatoires.

Dix mois plus tard, dans un autre document produit par la DGBB, les prévisions pour 1972/1973 s'élèvent à 7 232 000 \$ avec, en sus, des dépenses supplémentaires possibles de 6 000 000 \$ qui, si elles se réalisaient, porteraient le budget total à 13 322 000 \$.³⁰⁵ Voici donc comment, en novembre 1971, ont été présentées les dépenses pour les années 1971/1972 et 1972/1973.

Entre février et novembre, un raffinement important des données a donc eu lieu. En avril, le CP a demandé de nouvelles estimations jugeant inadéquates celles de février. Le colonel Fournier a rassemblé des données qui se subdivisent en trois secteurs; les coûts du moment du programme de B et B plus ceux à venir dans l'enseignement des langues et l'instruction en français. Ce que Fournier appelle le programme présent comprend, *grosso modo*, les éléments de la note de service du 9 février. Les chiffres ont changé toutefois: en 1971/1972, le programme aura coûté 3,6 M et, à partir de 1972/1973, il en coûtera 4,1 M.

Tableau 52

**DÉPENSES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DU PROGRAMME DE BILINGUISME
ET DE BICULTURALISME AU SEIN DES FORCES CANADIENNES³⁰⁶**

SUJETS	COÛTS EXERCICE FINANCIER 1971/1972	COÛTS EXERCICE FINANCIER 1972/1973
Programme d'enseignement des langues dans les bases		
a) Matériel	456 000	1 460 000
b) Personnel	544 000	
c) Recrutement et mutations	50 000	50 000
Enseignement des langues subventionné	5 000	50 000
Enseignement des langues offert par la Commission de la Fonction publique — Frais de service temporaire (Approximatifs)	75 000	75 000
École des langues des Forces canadiennes		
a) Officiers et hommes	1 100 000	1 300 000
b) Personnel	2 900 000	3 030 000
Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme		
a) Personnel	370 000	370 000
b) Service temporaire — officiers et hommes	270 000	270 000
c) Organisation civile	92 000	230 000
Publications bilingues		
a) QGFC	242 000	267 000
b) Dictionnaires	43 000	
c) Affiches	130 000	130 000
TOTAL	6 377 000	7 232 000

L'enseignement des langues, entre 1971/1972 et 1975/1976 devrait passer de 3,3 M (1971/1972) à 46 M annuellement à compter de 1975/1976, ceci, après que la nouvelle école aura été construite et que 2 400 étudiants seront en cours annuellement afin de rencontrer l'échéance de 1980 (du plan de 1970).

En avril 1972, l'ELFC est prévue pour Saint-Hubert; l'instruction aux recrues anglophones ou francophones ainsi que le FRANCOTRAIN seraient à Valcartier. Ainsi, prévoit-on qu'à compter

de l'année 1975/1976, les bases de Saint-Jean et de Cornwallis fermeront. À partir de ces constatations, on assume que les coûts pour la portion instruction se distribueront comme suit: 4,81 M en 1971/1972; 21 M en 1972/1973, 20,55 M en 1973/1974, 2,2 M en 1974/1975. Ensuite, les coûts de fonctionnement devraient décroître étant donné la fermeture des deux bases que l'on sait.³⁰⁷ Nous savons, aujourd'hui, ce que contenaient de souhaits non réalisés ces prévisions. Elles avaient quand même pour elles un certain réalisme dont celles de février avaient été plutôt dépourvues. Peut-être Chassé avait-il craint d'effaroucher quelques éléments du ministère, ce qui expliquerait en partie pourquoi il était arrivé à de si petits chiffres, deux mois plus tôt?

Toujours est-il que ce n'est pas le ministre Macdonald qui semble s'inquiéter des coûts du programme. Selon lui, ils seront relativement minimes puisque le B et B conduira à une plus grande égalité et éliminera des frictions qui font obstacles à une unité nationale durable.³⁰⁸

Entre avril et juin, les coûts de certaines activités se précisent. Par exemple, le 22 avril, on prévoit que le lancement du Programme d'enseignement des langues dans les bases (matériel, professeurs et étudiants) sera de 394 027 \$. En fait, 456 000 \$ seront finalement approuvés à ce chapitre.³⁰⁹ Deux mois plus tard, Fournier a en main les estimations des argents qui seront nécessaires pour le fonctionnement de la DGBB durant l'exercice financier 1972/1973.³¹⁰ Par contre, en juin, on en est encore à travailler avec des options en ce qui concerne l'ELFC (Saint-Hubert ou Saint-Jean) et l'instruction de base des recrues (Valcartier, Cornwallis ou Saint-Jean) ce qui, bien sûr, ne peut permettre que des approximations.³¹¹ D'autre part, le Conseil du Trésor, en acceptant officiellement la création de la DGBB, le 16 juin, alors qu'elle fonctionne déjà, pose comme dixième et dernière condition, le fait que le programme sera financé avec les fonds approuvés pour le ministère par le Conseil du Trésor.³¹² Macdonald ne l'entend pas ainsi, étant donné les dépenses astronomiques qu'il perçoit dans les cours de langue. Il estime qu'à compter de 1974, lorsque la nouvelle école des langues aura été complétée, 51,8 M iront à couvrir les salaires des étudiants, des professeurs et du personnel de soutien; la construction elle-même aura monopolisé 46 M. Le PELB coûtera 1,8 M par année (équipement et salaires) et les cours de langue qui seront fournis hors de l'ELFC (directement par la Commission de la Fonction publique) se chiffreront à 4,5 M. Total annuel, pour la bonne marche de l'activité enseignement des langues, lorsqu'elle fonctionnera à plein régime: 58,3

M. Ceci, sans compter les cours de langue subventionnés, les réparations et remplacements de matériel, etc.³¹³ Le Livre Blanc, rendu public au mois d'août 1971, souligne que des programmes spéciaux non budgétés, tel que l'enseignement des langues, qui découle d'une politique gouvernementale, devraient être considérés par le Conseil du Trésor dans la course pour obtenir des fonds supplémentaires.³¹⁴ Cette phrase, contenue dans un document étudié et accepté par le Cabinet le 22 juillet, permet tous les espoirs: reste que ni le Secrétaire d'État ni le Conseil du Trésor n'ont, en octobre 1971, répondu à la demande faite en juillet par Macdonald, ce qui en inquiète plus d'un.³¹⁵ D'ailleurs, les projections de juillet apparaissent déjà trop ambitieuses aux yeux de Hanna³¹⁶ qui n'a sans doute pas tort si l'on considère, qu'aujourd'hui, l'enseignement des langues est une opération annuelle de l'ordre des 40 millions, comme nous l'avons vu au chapitre précédent plutôt que les 58 millions envisagés en 1971.

Cela dit, le Conseil du Trésor s'est adressé à tous les ministères, le 4 août 1971, leur demandant les voies qu'ils comptaient suivre pour atteindre les objectifs de gestion du B et B émis en mars précédent. Cela a conduit le nouveau sous-ministre Cloutier, le 1^{er} octobre, à faire préparer par Noël de Tilly une réponse où l'on chiffre les besoins du ministère à 3,4 M au titre du B et B, pour 1972/1973.³¹⁷ Or, comme le fait remarquer Tousignant, ce montant est bien en retrait de la demande faite par Macdonald en juillet. Ce n'est d'ailleurs pas la seule difficulté que soulève Tousignant. Est-ce que, par exemple, on peut supposer que le Livre Blanc prend le dessus sur la 10^e condition émise par le Conseil du Trésor, le 18 juin précédent? Aura-t-on assez de fonds pour soutenir l'immense effort exigé du côté des cours de langue?³¹⁸

Six jours plus tard, enfin, le sous-ministre se fait remettre par le CED les projections de dépenses que nous avons vues plus haut pour les exercices financiers 1971/1972 (déjà largement entamé) et, surtout, 1972/1973. Ces projections comprennent des argents pour six années-personnes qui, en 1971/1972, travailleront à formuler le programme civil; ce nombre passera à 18 en 1972/1973 (voir le chapitre 18). Le programme militaire, pour sa part, tentera d'aller chercher 6 M supplémentaires au budget de la Défense, pour 1972/1973. Afin de développer deux de ses activités majeures: l'enseignement des langues et le FRANCOTRAIN. C'est à cette jonction, également, que le CED s'engage à produire un programme complet de B et B sur cinq ans.³¹⁹ Au Conseil du Trésor, en novembre, on en est encore à réfléchir en

fonction des données fournies le 1^{er} octobre.³²⁰ Il faut dire, à la décharge des experts du Trésor, que les FAC ne sont pas encore prêts à fournir un devis précis.

Optimiste, le Directeur des services financiers des Forces canadiennes semble assuré que les militaires obtiendront du Conseil du Trésor des fonds supplémentaires. Il songe donc à éliminer du Budget «X»* la portion réservée à ce qu'il appelle les «dépenses pour l'instruction bilingue». Ce à quoi Letellier s'oppose parce que cette coupure aurait un impact sur les objectifs de bilinguisme (tous les cours de langue seraient touchés et il faudrait en diminuer leur ampleur); les programmes de bilinguisme visibles seraient aussi atteints (panneaux bilingues, identification des aéronefs, etc); la loi C-120 ne pourrait être respectée.³²¹ Il faut tout de même admettre que le ministère s'est déjà fait promettre, plus ou moins fermement par le Conseil du Trésor, une somme de 6 M de dollars en fonds supplémentaires destinés aux programmes de B et B. Le sous-ministre désire obtenir des justifications réalistes, en fonction de ce chiffre, pour le 2 février 1972. Ce que Letellier, dans son rapport trimestriel du 15 décembre 1971, commente ainsi: il faut aller assez vite pour attraper les 6 M tout en avançant lentement dans la planification budgétaire afin que les chiffres qu'on y trouvera soient aussi précis que possible.³²²

Le budget est confié à Tousignant qui est d'ailleurs l'auteur du précédent rapport. Il est également en faveur d'une action rapide, avec pour objectif le 2 février, ne serait-ce qu'à cause de la nouvelle école des langues dont les coûts n'ont cessé de grimper depuis qu'on en parle, une situation qu'il faut stabiliser.³²³

Sa note de service du 23 décembre 1971 trace la voie à suivre pour atteindre l'objectif du 2 février, cheminement critique à l'appui. Tousignant note d'abord qu'il est impossible de tout inclure dans le budget à présenter au Trésor; il y a plusieurs activités courantes, comme celle des panneaux bilingues, pour lesquelles on ne prend pas la peine, au niveau local, de calculer la part relevant strictement du B et B. En vue de présenter des coûts au Conseil de la Défense, il suggère qu'on ne retienne que les dépenses touchant directement aux changements causés par le B et B. Ainsi, pour la portion cours de langue, les argents demandés seraient la somme de ce que coûtent l'ELFC du moment, telle qu'elle existe à Saint-Jean, la nouvelle ELFC à Saint-Hubert et le

* Budget «X»: dépenses qui disparaîtront totalement ou diminueront sur une longue ou courte période.

changement dans le nombre d'étudiants. Dans l'autre partie de sa note, Tousignant se questionne sur ce qu'on devrait successivement présenter aux conseils de la Défense et du Trésor? Le Conseil du Trésor, selon sa directive de mars 1971, veut qu'on lui soumette tous les coûts du programme. Mais, la Défense est unique en ce qu'elle a un plan de 15 ans qu'il serait peu réaliste de chiffrer tout de suite. Il recommande donc que la DGBB présente tout son programme (15 ans); qu'elle n'estime que les coûts de la première phase quinquennale (1972/1973 à 1976/1977); qu'elle détaille ce que l'année 1972/1973 coûtera à la Défense; et, qu'elle chiffre les activités qui devraient être couvertes par des fonds supplémentaires qu'on demandera au Trésor pour cette année particulière.³²⁴ Ces recommandations, que Tousignant a commencé par ailleurs à suivre, comme le démontrent des écrits datés des 13 et 17 décembre³²⁵ précédents, seront retenues par ses supérieurs. Le 17 décembre, Tousignant explique aux représentants des bureaux concernés ce à quoi il s'attend de leur part pour l'aider à préparer les projections financières quinquennales et, surtout, celles pour 1972/1973.

Dans le Programme pour accroître le B et B dans les Forces, on notera que les activités 117 à 199 ont trait aux budgets des années 1972/1973, de la phase 1 (1972/1973 à 1976/1977) et aux ressources financières et humaines supplémentaires pour 1972/1973.³²⁶ Cependant, aucun montant n'y apparaît. Comme on l'écrit dans le Programme, on attend d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor sur les principes qu'on y émet avant de soumettre les coûts afférents.³²⁷ Reste que la DGBB continue hardiment à préparer ses estimations comme le démontrent les dossiers.³²⁸ Puis, à la mi-janvier, Cloutier s'entend avec le Conseil du Trésor sur le principe que 6 M en fonds supplémentaires pourront être touchés par la Défense pour des activités du programme de B et B. Des années-personnes supplémentaires pourraient même être ajoutées à la structure des forces actuellement permise.³²⁹

Letellier a bien résumé les principales étapes qu'a parcourues le dossier avant que le Conseil du Trésor accepte, le 29 septembre, d'accorder pour les années 1972/1973 (déjà très entamée) et 1973/1974, des ressources humaines supplémentaires de 737 personnes et financières se montant à 12 M au total.³³⁰ On peut également suivre, dans les dossiers du Fonds Letellier,³³¹ le cheminement, ainsi que les modifications dans la forme que subit la demande du ministère au fil des mois. La plupart des arias rencontrés sont de nature technique. Ainsi, lors de la préparation des estimations pour 1973/1974, on n'a pas

demandé 6 M supplémentaires, parce qu'on a supposé que les 6 M obtenus de cette façon en 1972/1973, partie du Budget «B»* cette année-là, feraient automatiquement partie du budget courant de la Défense, l'année suivante, soit ce qu'on appelait alors le Budget A.** En fait, en 1973/1974, ce seront 6 M supplémentaires qui seront à nouveau accordés.³³² D'autre part, la Défense aurait voulu obtenir plus de 9 M en fonds supplémentaires en 1972/1973: le Conseil du Trésor, en imposant un plafond de 6 M, force les planificateurs à remettre à 1973/1974 certaines activités, ou à donner moins de vigueur à d'autres ayant cours au 1972/1973.³³³ Cela dit, comme les approbations officielles ne viendront qu'à la fin de septembre 1972, toutes les activités qui dépendent des fonds supplémentaires subissent un décalage bien compréhensible, étant donné qu'elles devaient avoir lieu entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973.

Toujours est-il que l'on n'est prêt que sur la fin de juillet à présenter au Conseil du Trésor la demande pour les ressources supplémentaires.³³⁴ En relation avec la présente partie de ce chapitre retenons-en les données essentielles, qui ont été concertées avec des spécialistes du Trésor, et la réponse qu'on leur a servie des mois plus tard.

Ce tableau rassemble des informations que nous connaissons déjà concernant le programme militaire de B et B et d'autres sur lesquelles nous élaborerons dans les prochains paragraphes. Il faut bien faire la distinction, par exemple, entre les années-personnes civiles accordées au programme militaire [lignes 4 et 5 du tableau] et celles accordées au programme civil [lignes 7 et 8]. Dans ce dernier cas, les 54 A-P prévues serviront le programme civil, à Ottawa ou à l'extérieur, ou, encore, seront utilisées à remplacer des civils de la Défense partis en cours de langue [chapitre 18]. Par contre, les 194 civils donnés au programme militaire serviront exclusivement celui-ci: certains seront transférés au Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique, d'autres s'ajouteront à la DGBB ou à des secteurs qui seront très influencés par le B et B (publication sous forme bilingue de documents, testing, collèges et écoles de formation supérieure, etc....)³³⁶

* Budget B: inclut les coûts de nouveaux services ou ceux pertinents à l'expansion de services existants (capital, opérations, gestion, etc. des services en question).

** Budget A: le nouveau coût, pour la future année financière, des services qui existaient l'année précédente. Le budget de la Défense peut se résumer comme suit: Budget A + Budget B — Budget X..

Tableau 53

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉES ET RÉPONSES³³⁵

DEMANDES DE LA DÉFENSE DU 27 JUILLET 1972	RÉPONSES DU TRÉSOR DU 29 SEPTEMBRE 1972
1. Construction d'une ELFC à Saint-Jean, dont les fonds pour les plans, pour 1972/1973. [Programme militaire — PM]	1. Approuvée en principe — Approbation finale dépend de la présentation de devis spécifiques qui restent à venir.
2. Approbation du principe d'agrandissements à faire aux <i>RMC</i> , <i>RRMC</i> et <i>CMR</i> dus aux programmes de B et B [PM]	2. Oui. Sauf en ce qui concerne le <i>RRMC</i> . Devis plus spécifique à venir pour approbation.
3. 5 435 000 \$ en fonds supplémentaires en appui de l'expansion du B et B dans les FAC. [PM]	3. D'accord. Incluant les frais à engager en 1972/1973 pour lancer le projet de la nouvelle ELFC.
4. 489 années-personnes de plus pour 1972/1973 (363 militaires et 126 civils). [PM]	4. Approuvé.
5. 13 095 000 \$ et 241-A-P [173 militaires et 68 civils] à ajouter dans le Budget A de la Défense en 1973/1974. [PM]	5. Approbation donnée par lettre du 31 août pour 6 M 1972/1973 et 6 M en 1973/1974. Pour autres argents, la Défense s'adressera par la suite au Trésor, comme tout autre ministère. En 1973/1974, on a accepté 68 A-P* civiles; pour les A-P militaires supplémentaires, pour la même année, la décision est retenue.
6. Inclure A-P et fonds supplémentaires demandés pour 1972/1973 et 1973/1974 dans budgets à venir pour les années 1974/1975 à 1976/1977. [PM]	6. Oui, sujet à révision des exigences A-P et fonds demandés.
7. 565 000 \$ pour le programme civil [PC] en 1971/1973 et 27 A-P.	7. Oui. À prendre sur les 6 M de 1972/1973.
8. 602 805 \$ et 27 A-P. [PC]	8. Oui. À prendre sur les 6 M de 1973/1974.
9. Même demande faite pour le PC que pour le PM en 6. ci-haut.	9. Approuvé.

* A-P = Années-personnes.

Les années-personnes supplémentaires qui ont été accordées posent un problème technique. Lors de sa réunion du 19 septembre, le Comité de gestion de la Défense a décidé de recruter de façon à maintenir une force militaire de 81 174 hommes. Cette décision est celle qui est respectée par les instances concernées et est en-dessous du plafond de 81 350 permis par le Conseil du Trésor. À l'automne 1972, 177 postes militaires relèvent du B et B, ce qui signifie que les Forces doivent remplir toutes leurs autres missions avec 80 997 militaires. Le but de 81 174 est fixé en fonction de données économiques. Le 2 octobre 1972, ayant fait le tour de ces considérations, le contre-amiral Boyle, Chef du Personnel, demande au CGD de revenir sur sa décision de septembre et de donner le signal pour qu'on entreprenne aussitôt le recrutement de 190 francophones, ce qui ferait passer les Forces de 81 174 à 81 364.³³⁷

Le 20, Letellier, qui a été l'inspirateur de la note de service de Boyle, se ravise. Écrivant au sous-ministre adjoint (Personnel), il endosse la note du 2, mais voudrait qu'on aille plus loin: que les Forces recrutent, demande-t-il, en fonction de leur plafond permis (81 350) plus les A-P supplémentaires accordées en 1972/1973 (363) ce qui ferait un objectif à atteindre de 81 713. Ce que recherche clairement Letellier, c'est l'injection rapide des 353 A-P de 1972/1973 afin que le B et B puisse en retirer les pleins bénéfiques en 1973/1974.³³⁸ Six jours plus tard, la cause est tacitement entendue. La machine est mise en marche pour réajuster la structure des grades qui s'ensuivra et commencer à prévoir l'affectation de militaires en cours de langue auxquels surtout ces 353 postes sont destinés.³³⁹ Avant la fin de l'année, le Conseil du Trésor accepte les A-P militaires supplémentaires que les Forces lui ont demandées pour 1973/1974, de sorte que 536 nouveaux postes sont, ou seront affectés au B et B, à compter du 1^{er} avril 1974, si l'on additionne les suppléments de 1972/1973 à ceux de 1973/1974. De plus, il gonfle à 12 M sa générosité financière pour 1973/1974, en retrait de 1 095 000 \$ de la demande faite par la Défense (voir ligne 5 du tableau 53).³⁴⁰

Une chose est de demander des ressources supplémentaires; une autre, très différente, est, une fois qu'on les a obtenues, de les utiliser de la façon qui avait été prévue. Il est évident, pour l'année 1972/1973, avec une acceptation du Trésor arrivée le 29 septembre 1972, que les prévisions faites en 1971 ne peuvent plus tenir. Letellier s'en ouvre au CP, dès le 2 octobre; le 18 suivant, Tousignant commence à réviser la situation, avançant qu'une partie des argents reçus pourraient dès lors

être utilisée dans des domaines qui n'avaient pas été prévus en 1971, tels la rénovation, à Saint-Jean, d'édifices servant à l'enseignement des langues, l'interprétation au Collège de la Défense nationale ou, encore, une aide spéciale au programme de recrutement de francophones.³⁴¹

Lors d'une réunion portant sur la préparation des demandes supplémentaires pour 1974/1975 — sur laquelle on se penche en décembre 1972 — Tousignant demande à tous les présents de bien peser chacune de leur demande. Il rappelle qu'initialement les Forces avaient proposé, pour 1972/1973, 518 A-P supplémentaires militaires et que le Conseil du Trésor (au vu des exposés de soutien) avait réduit cela à 363: ne pas prendre ses désirs pour des réalités, souligne-t-il. Il insiste alors pour qu'on s'assure que les A-P reçues soient utilisées comme prévu.³⁴² Voilà une suggestion qu'il est difficile de respecter, comme l'exprime le major J. Hanson, qui travaille pour Tousignant, en février 1973. Première difficulté: le Trésor n'a accepté que 12 M supplémentaires, pour 1972/1973, plutôt que les 13 M demandés. De plus, le programme, pensé en 1970/1971, suit depuis sa propre évolution, sans compter les changements qui interviennent au ministère même, les ajustements que nécessitent les directives gouvernementales en B et B et plusieurs autres facteurs, tout cela menant à des modifications des programmes et priorités. Dans ces conditions, plusieurs A-P prévues à un poste, en 1970-1971, ont été déplacées vers un autre, pour 1972/1973, ou le seront en 1973/1974, si le tableau que présente Hanson, à ce sujet, est accepté. L'acceptation obtenue, on fera les calculs de l'utilisation des 12 M et la différence entre ce qui apparaît maintenant nécessaire pour 1973/1974 et ce qui avait été proposé ira à la nouvelle ELFC.³⁴³ Nous présentons ce tableau (n° 54) que Hanson avait préparé dans le but d'éclairer l'amplitude des variations dans l'utilisation prévue et réelle des A-P supplémentaires obtenues.

On constate que, bien que le total des A-P supplémentaires civiles et militaires soit resté inchangé, il y a eu de nombreuses variations aux prévisions: chacun est synonyme, entre autres choses, d'explications à fournir au Trésor et est susceptible d'accroître les questions des experts de cet organisme lorsque d'autres demandes seront faites.

Ces A-P supplémentaires jouent un rôle important, au moment de la tournée d'information, en désamorçant en partie les craintes souventes fois exprimées, comme on l'a vu, quant à l'impact sur les opérations qu'auront les cours de langue.³⁴⁵ Mais cet argument ne peut effacer toutes les inquiétudes, pour deux raisons majeures. La

première est d'ordre très pratique: comment remplace-t-on dans les faits un colonel d'infanterie qui est en cours de langue? D'autre part, le plus grand nombre des compensations militaires se retrouvent chez les recrues; ce n'est pas parce que 43 recrues valent un colonel ou un général (les 437 de la 5^e ligne de la colonne f du tableau 54, divisé par les 8 de la ligne suivante). Que non! On se rappellera que pour atteindre les 28% de francophones, un recrutement en excès de ce pourcentage avait été permis. Or, la grande majorité des recrues francophones doivent suivre des cours d'anglais d'une durée moyenne de 120 jours.³⁴⁶ Afin que l'excédent du recrutement ait un effet le plus tôt possible dans les Forces, on a imaginé et obtenu, d'un Conseil du Trésor plutôt rébarbatif, ces 437 A-P militaires, chacune représentant trois recrues à 120 jours de cours de langue chacune. Ce que nous savons maintenant du rendement des cours de langue française aux anglophones, nous pousse à demander si l'utilisation de ces A-P, pour 1972/1973 et 1973/1974, n'eût pas mieux servi la cause du B et B à la Défense, si elles avaient été utilisées à recruter un excédent d'anglophones qu'on aurait envoyé apprendre le français?

En 1973, malgré des moyens très améliorés dont, au sein de la Direction des plans et recherche, le poste occupé par le major Hanson chargé du budget et de l'utilisation des A-P, la précision reste aléatoire. Arrêtons-nous aux résultats d'une enquête que le colonel Hanna doit produire pour le ministre, en mai 1973. Hanson, en préparant ce document pour son supérieur, se tient en liaison serrée avec les experts du budget au ministère. Or, dans sa réponse, il déclare ne produire que les meilleurs chiffres possibles dans les circonstances.

Quels sont les points faibles de ses estimations pour 1971/1972 et 1972/1973? Au niveau du programme militaire, il a fallu, pour 1971/1972, extraire tous les éléments clairement attribuables au B et B (comme, par exemple, les postes de la DGBB, les A-P associées à l'enseignement des langues ou au FRANCOTRAIN). Déjà, des erreurs sont possibles car quelles activités ou parties d'activités sont attribuables seulement au B et B [par exemple, au FRANCOTRAIN: n'aurait-on pas instruit les recrues francophones, de toute façon?] De plus, certaines activités dont on tient compte sont en mutation, au moment même où on en calcule les coûts. La précision du calcul de ce qui est lié au programme accepté en septembre 1972 est affectée par le fait que l'entente entre la Défense et la Commission de la Fonction publique, sur l'enseignement des langues, est intervenue entre temps.

Tableau 54

**UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES (A-P)
POUR LES EXERCICES FINANCIERS (EF) 1972/1973 ET 1973/1974³⁴⁴**

ACTIVITÉS	A-P SUPPLÉMENTAIRES: EF 1972/1973		A-P SUPPLÉMENTAIRES: EF 1973/1974		
	AUTORISÉES	UTILISATION	AUTORISÉES EN 1973/1974	AUTORISÉES AU TOTAL (1972/1973 & 1973/1974)	UTILISATION PROPOSÉE
a	b	c	d	e	f
DGBB (avec DEL)	3m*, 3c**	3m, 7c	—	3m, 3c	3m, 7c
Testing	6c	14c	2c	8c	14c
CFP	10c	—	—	10c	32m, 7c
ELFC:					
Encadrement	82c	2m, 9c	23c	105c	2m, 9c
Compensation pour Recrues***	350m	228m	69m	519m	37m, 39m
Autres Compensations	—	—	—	—	—
Grades supérieurs (compensation)****	8m	3m	—	8m	8m
Spécialistes en linguistique	8c	—	8c	16c	8c
Traduction	2m	—	—	2m	2m
Publication simultanée:					
Publication	27c	27c	—	27c	30c
Arts graphiques	—	—	—	—	13c
Projet ORFC	—	—	—	—	3m, 3c
Collèges militaires	—	—	2m, 26c	2m, 26c	2m, 26c
Institutions supérieures	—	14c	2m, 9c	2m, 9c	3m, 14c
DPCBB*****	17c	17c	—	17c	19c
Bureau des langues (CFP)	—	39c	—	—	61c
DPS*****	—	7c	—	—	7c
DG Carrières des militaires	—	—	—	—	5m
TOTAL	363m, 153c	236m, 134c	173m, 68c	536m, 221c	536m, 221c

* m = Militaires

** c = Civils

*** Plus grand nombre de recrues francophones pour compenser celles recrutées en sus des 28% recherchés, mais qui doivent passer 120 jours en cours d'anglais.

**** Postes supplémentaires qui permettront de remplacer les personnes en cours de langue.

***** Direction du programme civil de B et B.

***** Direction du personnel civil.

Cette entente prévoit le transfert de 299 A-P de la Défense vers le Bureau des langues. Or, le programme qui a été adopté arrive à 266 A-P, soit l'addition des 126 A-P pour le Programme d'enseignement des langues dans les bases, aux 58 A-P (militaires) de l'ELFC — 33 de ceux-ci, qui devaient être des professeurs militaires, ont été changés en postes civils — et aux 107 A-P civils de l'ELFC. D'où viennent les 33

postes supplémentaires qu'on a transférés au Bureau des langues, demande Hanson? Sans doute, présume-t-il, des postes qui n'avaient pas été inclus lorsqu'on a fait les calculs pour le programme de B et B. Un autre facteur ayant joué dans la nébulosité des chiffres présentés par Hanson est la restructuration récente des Forces et surtout celle, immédiate et majeure, au QG de la Défense nationale: Hanson n'explique pas en quoi cela a pu nuire à la reconstitution du dossier. Les chiffres qu'il présente, au niveau des coûts, ne tiennent pas compte de l'inflation des salaires et des promotions nombreuses que le Bureau des langues a données à ses professeurs et sur lesquelles la Défense n'a aucun contrôle, bien que ce soit elle qui paie. À noter qu'en 1972/1973 et 1973/1974, 51 A-P au total, tirées des fonds supplémentaires, s'ajouteront aux 299 déjà cédées au Bureau des langues: ici encore, il n'est pas actuellement possible de chiffrer le coût exact, puisque les échelons de ces postes nous échappent.

Passant aux A-P réservées aux cours de langue, Hanson émet le même genre de réserves. Des divergences existent entre les prévisions du programme et la réalité. Elles sont dues aux fluctuations normales connues par le recrutement supplémentaire de francophones ou à la disponibilité des candidats que l'on destine à des cours de langue. Des 350 A-P supplémentaires destinées aux compensations pour l'excédent de recrues francophones recrutées en 1972/1973, 228 ont effectivement été utilisées à cette fin; 12 autres sont allées à l'administration de programmes liés au B et B. Quant au reste: elles n'ont pas servi. Pour 1973/1974, il est prévu que 516 des 536 A-P seront en cours de langue (437 recrues), 71 pour les cours à la Commission de la Fonction publique et huit pour les cadres supérieurs): les 20 autres serviront diverses fins dont cinq au sein de la cellule spéciale créée chez le Directeur général du contrôle du personnel pour mieux vérifier les affectations des militaires bilingues ou francophones.

On a réservé, pour 1973/1974, 4 234 000 \$ pour l'ELFC. Or, en mai 1973, cette somme apparaît ambitieuse; dès que le surplus prévu ici aura été mieux défini, on le transférera à des programmes de B et B nécessaires.³⁴⁷

L'avantage d'avoir un responsable du budget au sein de la DGBB est évident malgré les difficultés que nous avons vues. Appelé, en janvier précédent, à fournir au ministre une réponse qui sera transmise au Parlement, concernant les coûts du B et B, Hanson, tout en soulignant que son document ne pouvait être précis, avait fourni des

données, pour 1971/1972 et 1972/1973, très similaires à celles qu'il avancera en mai.³⁴⁸

Ce processus d'affinement au sein de la DGBB ne touche guère le Conseil du Trésor qui est bien au courant des divergences entre les prévisions justificatrices de demandes et les faits. Pour 1974/1975, la Défense voulait, en ressources supplémentaires, 698 A-P militaires, 177 civils (dont 111 pour le Bureau des langues) et 12 458 000 \$ pour les opérations et la gestion des programmes de B et B. Le Conseil du Trésor, au cours des discussions d'approche, fait réduire cette demande à 234 militaires, 174 civils et ... 5 195 900 \$ avec une possibilité de voir ce dernier montant grimper d'un peu plus de un million pour les années 1975/1976 et 1976/1977 [6 638 100 \$, dans ce dernier cas].³⁴⁹ Au moment où Hanson rédige ceci, le Trésor n'a même pas encore accepté les demandes de ressources supplémentaires pour le programme civil de 1973/1974, ce qui ne sera fait que le 6 juillet suivant, soit deux semaines après l'écrit de Hanson que nous venons de signaler.³⁵⁰

Deux écueils guettent les ouvriers du B et B à la Défense, dans ces premières années d'application du programme et tous deux apparaissent, en grande partie, au détour des contractions des ressources humaines et financières que le ministère subit depuis 1968. Letellier a bien compris le principe que les A-P supplémentaires qu'il avait obtenues pour ses programmes de B et B feraient l'envie de plusieurs; qu'en fait, certains seraient capables d'étendre la définition de B et B à leur secteur pour s'accaparer d'une partie de celles-ci. Letellier explique comment il a voulu, à partir de chez lui, contrôler ces A-P, en dehors des autorités habituelles qui, naturellement, s'insurgeront. Un compromis sera obtenu par lequel la DGBB devait approuver l'emploi de ces A-P pendant que le Chef des programmes (C Prog) contrôlerait le tout, étant tenu au courant des ajouts ou retraits à ces A-P supplémentaires.³⁵¹ Ce contentieux quant au contrôle des A-P est réglé en mai 1973. Le règlement ne traite pas du long terme: si ces A-P supplémentaires devenaient permanentes, toujours au titre du B et B, mais qu'elles étaient entièrement hors du contrôle de la DGBB (ou DGLO), comment pourrait-on être assuré que ces ressources seraient utilisées aux fins auxquelles on les destinait au départ?

Du côté des argents, la bourse est serrée, on s'en doute. Au QGDN, par exemple, on demandera, durant l'exercice financier 1972/1973, en deux occasions, à tous les bureaux de réduire de 10% puis de 20% les fonds non encore utilisés qui ont été alloués aux

déplacements.³⁵² Au même moment, le B et B reçoit des sommes qui couvrent de bien suspectes choses. Souvenons-nous de ce que le commandant du Collège de la Défense nationale a pu obtenir en introduisant dans son programme de B et B une activité d'interprétation. À Borden, en juillet 1973, on obtient 25 000 \$ des fonds spéciaux du B et B pour installer un système d'air climatisé central dans l'édifice qui sert alors d'école des langues.³⁵³ Quand on sait qu'il fait chaud pour tous les étudiants qui sont à Borden (élèves-officiers de l'Armée en entraînement d'été, élèves-pilotes, etc...) et que l'allocation des édifices peut changer par la seule volonté du commandant de la base, on est en droit de se poser des questions: est-ce que, sous le couvert du B et B, on pourra obtenir plus que d'autres secteurs des Forces qui demandent tout autant mais n'ont pas le privilège d'être admis dans le sanctuaire des fonds supplémentaires?

Précisément parce que, comme on l'a vu, les prévisions justificatrices des montants obtenus ne sont pas suivies, on se retrouve, dans les premières années d'application du programme, avec des surplus monétaires qu'il faut redistribuer au risque de les perdre. Mais où? La DGBB a sa propre approche. Mais lorsque le Chef du programme proteste, comme on l'a vu ci-dessus, c'est non seulement quant au contrôle des A-P, mais aussi des dollars supplémentaires obtenus du Trésor.

Voyons brièvement ce qui se passe. D'abord, c'est surtout la nouvelle ELFC qui est en cause. Le projet est bien mis sur les rails en mars 1972.³⁵⁴ Cependant, le programme soumis au Conseil du Trésor, s'il inclut des provisions pour l'ELFC, n'a rien prévu concernant le renouvellement de toute la base de Saint-Jean, qui doit pourtant avoir lieu si l'on décide de garder l'ELFC à cet endroit. Ici, on ne parle plus de fonds supplémentaires pour le B et B, mais d'argent à prendre dans la partie du budget de la Défense réservée aux dépenses de capital. C'est dans ce contexte que les hautes autorités contrôlant les dépenses ont commencé à s'alarmer, même avant que le Trésor approuve le programme, en septembre 1972. Les demandes en ressources supplémentaires pour le B et B étaient ignorées de plusieurs intéressés dans l'entourage du VCED, le lieutenant-général Hull. On a donc rapidement remédié à ce manque d'information lors d'une réunion du sous-comité du Bureau de la Révision des programmes (BRP) sur les constructions, tenu le 14 septembre 1972, alors que le colonel Tousignant a fait une présentation pointilleuse de ce qui avait été

discuté avec le Trésor et des attentes que la Défense avait.³⁵⁵ Celle-ci fut suivie, le 29 septembre, jour de l'acceptation officielle du programme par le Conseil du Trésor, d'une rencontre avec le BRP au complet.³⁵⁶ Dès août, le Trésor avait accepté que 440 000 \$ des fonds supplémentaires de 1973/1974 aillent aux études préliminaires du projet de Saint-Jean.³⁵⁷ Et on peut dire que si Hull avait été un peu sonné, en août, d'apprendre où en étaient les choses, il était, au 29 septembre, bien revenu de sa surprise. Le 15, par exemple, il a accepté les critères de base à respecter dans la refonte de Saint-Jean qui doit être étudiée à l'aide des 440 000 \$. Et, le 19, il assiste au Comité de gestion de la Défense où l'on discute du contrôle des ressources humaines et financières du ministère, incluant celles destinées au B et B.³⁵⁸

En octobre, une conversation Cloutier/Kroeger, suivie d'une lettre de ce dernier, montre la détermination du Trésor à satisfaire la Défense du côté des cours de langue; Kroeger reconnaît le principe d'une nouvelle ELFC et attend que la Défense lui envoie les détails pour les faire approuver dans les fonds supplémentaires de 1973/1974 et, par la suite, faire inclure les sommes nécessaires dans le budget de base.³⁵⁹ En somme, l'édifice pour loger l'ELFC est assuré de voir le jour et nous savons, qu'effectivement, il a été construit, qu'il a été aussi agrandi, pour accueillir les éléments administratifs de la base de Saint-Jean, l'ELFC et certains secteurs de l'École technique des Forces canadiennes.

Parmi les activités reliées au B et B, il n'y a pas que l'ELFC qui soit coûteuse. Lorsque les autorités des institutions supérieures des Forces ont présenté leurs plans de bilinguisme, ils les ont chiffrés comme suit:

Tableau 55³⁶⁰

**ESTIMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME B ET B
AUX COLLÈGES SUPÉRIEURS
(EN DOLLARS 1972/1973)**

	1972/1973	1973/1974	1974/1975	1975/1976	1976/1977
1. Personnel cadre (militaires)	23 516	37 038	38 891	40 836	42 877
2. Personnel civil (traducteurs)	105 879	111 173	116 732	122 569	127 697
3. Coûts (O&M)* additionnels encourus par l'augmentation de personnel	2 553	3 159	3 317	3 482	3 657
4. Dépenses capitales					
a. Équipement pour l'interprétation	50 000	4 200	4 410	4 631	4 862
b. Équipement électronique (TV, films, radio, etc.)	150 000	12 600	13 230	13 892	14 586
5. Aides culturelles	15 000	15 750	16 538	23 152	24 310
6. Bibliothèque	5 000	5 250	5 513	5 789	6 078
7. Matériel didactique	500	525	551	579	608
8. Projets mineurs de construction	2 500	—	—	—	—
TOTAL	355 000	189 800	199 100	215 000	225 900

O&M*: fonctionnement et maintenance.

Et cela n'inclut pas les collèges militaires, étant entendu que les *RMC* et *CMR* sont appelés à s'agrandir en vertu des objectifs de B et B qu'on leur a proposés.

Il y a donc beaucoup de voyants à surveiller quand on tente de relever les dépenses encourues aux titres du B et B, et tous ne sont pas allumés à la fois. Par exemple, ce qui concerne les collèges militaires, dans le programme de 1972, a été mis entre parenthèses durant plusieurs semaines, le Conseil du Trésor estimant que les propositions qu'on lui avait soumises ne tenaient pas compte des recommandations de la Commission royale sur le B et B. Résultat: en juin 1973, la proposition de changement au programme en faveur du *RMC* est toujours en plan.³⁶¹

D'autre part, du fait de retards entourant le nouvel édifice devant abriter l'ELFC, des fonds prévus à cet effet, durant l'exercice financier 1972/1973, serviront à rénover quelque peu les bâtiments constituant l'ELFC du moment ou à rendre bilingues certains panneaux et affiches à la base d'Ottawa.³⁶²

Les cours de langue représentent tout de même la partie majeure des dépenses prévues et, à ce titre, chaque retard a des répercussions. Ainsi, le fait que l'entente entre le ministère et la Commission de la Fonction publique n'entre en fonctionnement que le 22 septembre 1971, plutôt que le 1^{er}, comme on l'avait d'abord espéré, aboutit à ce que ce soit la Défense qui administre, durant ces trois semaines, tout ce qui a trait au lancement des cours de langues dans les bases (salaires, voyages, déménagements, par exemple). Ce faisant, la Défense refait ses calculs et se rend compte, qu'au total, le Bureau des langues n'avait besoin que de 3 002 564 \$ plutôt que des 3 319 290 qui avaient été budgétés pour 1972/1973; de plus, il faut tenir compte du fait que le Trésor a amputé de neuf le nombre de postes prévus au sujet de l'enseignement des langues. Des discussions Défense/Commission de la Fonction publique ont lieu dès septembre 1972 concernant les années 1973/1974 et 1974/1975.³⁶³

Les chambardements sont donc nombreux et les responsables doivent toujours avoir en réserve des solutions de rechange. C'est ce que l'on fait (comme pour l'air climatisé à Borden) mais en ne respectant pas toujours les procédures comptables habituelles, comme le relève une réunion du Bureau de la révision des programmes, tenue le 19 juillet 1973. À cette occasion, le lieutenant-général A.C. Hull, notant que les mesures de correction sont en voie d'être appliquées, approuve le fait qu'une partie des fonds supplémentaires soient utilisés à l'identification bilingue (aéronefs ou panneaux), mais rappelle que toutes les dépenses qui divergeraient de celles prévues initialement devraient lui être soumises.³⁶⁴ Cet avertissement fait suite à la dispute Letellier-Hull, ouverte en mars 1973 et terminée en mai suivant, sur le contrôle des ressources supplémentaires. Le domaine des A-P ayant été réglé par un compromis, Hull entend, de bon droit, surveiller maintenant de près la façon dont on utilisera les argents, d'autant plus qu'il serait spécieux de tenter de séparer les accomplissements réalisés grâce aux seuls fonds supplémentaires, de ceux qui relèvent du grand budget général de la Défense auxquels ces fonds supplémentaires pourraient un jour être additionnés.

Revenons au 19 juillet. Les propositions de ré-allocations de fonds supplémentaires au titre du B et B n'ont pas toutes été approuvées. On a bien été d'accord pour refaire l'identification bilingues des avions, une opération de 300 000 \$³⁶⁵ qui, se cachant sous une directive du CED, n'élimine pas la bourde du précédent marquage bilingue. On a aussi voulu ré-acheminer des fonds vers les publications bilingues et les commandements; mais le VCED Hull a eu des doutes. Il a préféré qu'une présentation complète soit faite au Comité de contrôle du programme sur la situation des fonds supplémentaires pour le B et B en 1973/1974.³⁶⁶ Letellier se serait bien passé de cette rencontre, débordé qu'il est par la tournée d'information qui s'achève et les présentations sur la désignation des postes bilingues civils et militaires.³⁶⁷ Elle aura lieu le 20 septembre et Hanna, compétent comme à son habitude, la conduira.³⁶⁸

En cette occasion, Hanna reprend des thèmes qui nous sont déjà connus: les prévisions n'ont pas été suivies car on n'a pu engager autant de civils que permis et que les programmes de construction [ELFC et RMC] sont retardés. Comme conséquence, au 1er septembre, des 12 M supplémentaires, il reste 2 234 000 \$ au titre des dépenses en capital et 1 183 000 \$ à celui des opérations et de la gestion (O & G) des programmes. Hanna suggère d'additionner le premier montant au second, ce qui signifie un transfert entre les comptes que le Comité ne peut entériner à moins que le Conseil du Trésor soit d'accord. Dès lors, il ne s'agit plus que de voir à l'utilisation du seul compte d'O & G. Les sept suggestions de départ sont réduites à quatre,* pour lesquelles les dépenses ne dépasseront pas 834 000 \$, laissant tout de même un 500 000\$ disponible pour l'O & G durant le restant de l'exercice financier. Les dépenses suivantes sont donc appuyées le 20 septembre 1973:

1. bilinguisme visuel: 409 000 \$ [montant établi suite à une étude conduite auprès des commandements, par le Directeur — Génie construction (Besoins) [DGBC et qui devrait permettre de compléter cette opération pour le 31 décembre — nous savons que si les fonds ont bien été dépensés, la date du 31 décembre 1973 n'a pas été rencontrée];

* Les trois qui ont été mises de côté étaient très coûteuses et très floues: 566 000 \$, pour des coûts reliés au personnel militaire; 567 000 \$, qui seraient allés au Programme des Services de la Défense pour être utilisés pour les cours ou la traduction; 116 100 \$ seraient allés au même Programme et auraient servi à «diverses» causes.

2. traduction automatisée: 150 000 \$ pour une étude de faisabilité;
3. subventions aux bibliothèques: 250 000 \$ qui seront distribués entre les commandements afin que ceux-ci garnissent, surtout de livres et de périodiques français, les bibliothèques des bases; et
4. air climatisé central à Borden: 25 000 \$.³⁶⁹

Le dernier de ces quatre sujets est une confirmation d'une décision déjà prise durant l'été. La traduction automatisée sera mise au frais durant plusieurs mois.³⁷⁰ Les première et troisième seront suivies d'effets au mois d'octobre, une moitié des subventions pour les aides culturelles (bibliothèques) étant annoncée aux commandements le 17 octobre, par exemple.³⁷¹ À ce sujet, la DGBB devra justifier auprès du Directeur — Obtention et approvisionnement (Matériel d'usage collectif) [DOAMUC], à Ottawa, ce qu'elle entend faire de ces subventions. La DGBB expliquera qu'elles pourraient servir à se procurer des livres, périodiques, films, etc., de langue française ou anglaise pour aider culturellement les militaires servant hors de leur milieu culturel. Les unités se procureront elles-mêmes les aides qu'elles jugeront les plus nécessaires, ce qui, bien sûr, va contre le procurement central dans ce domaine, dont le DOAMUC est responsable: celui-ci, beau joueur, accepte les faits.³⁷² Ceci n'est qu'un autre exemple de la petite administration parallèle qui, durant un temps, semble sourdre par le fait du B et B. Mais, entre novembre 1973 et février 1974, les voies habituelles que suit l'administration financière de la Défense reprennent le dessus, avec l'accord du DGBB, conseillé en cela par les différents officiers spécialisés (logistique/finance) qui lui sont attachés à compter de 1973. Le dossier Costing & Funding B & B Programme — Vol. II du Fonds Letellier, démontre clairement que les mises en garde de Hull, au printemps 1973, suivies des présentations officielles de juillet et septembre, ont balisé l'espace dans lequel flottait l'administration des fonds supplémentaires réservés au B et B. On peut résumer ainsi la situation. Bien que le DGBB/DGLO soit l'expert dans le domaine du B et B, qu'il puisse initier les dossiers de demandes de ressources et les conduire à terme, cette dernière opération, aussi bien que celles qui suivent quand vient le moment d'utiliser ou de ré-allouer les fonds reçus, se fait en très grande coopération avec les directeurs des budgets concernés au ministère. Au jour le jour, les soustractions à faire au budget des fonds supplémentaires sont conduites et à la DGBB et chez le Directeur du Budget A. Ce contrôle initial des budgets par les

directeurs concernés est d'autant plus important que les fonds supplémentaires, consentis au fil des ans pour mettre en marche les programmes de B et B, passent dans le budget total de la Défense, toujours pour le B et B, et relèvent, de toute façon, du contrôle normal. Comme exemple, Tousignant, le 3 décembre 1973, écrit que, pour l'exercice financier 1974/1975, on demandera, en ressources supplémentaires, 2 736 000 \$ et 174 A-P qui s'ajouteront aux 12 M et 757 A-P obtenus en 1972/1973 et 1973/1974, et qui doivent par la suite faire partie du budget financier total du ministère.³⁷³

Le même jour, L.E. Davies, Directeur du Budget A, décrit au sous-ministre adjoint (Finances) les carences existant dans le contrôle des argents alloués au B et B. Dans le programme de 1971/1972, certaines activités ont reçu un coefficient d'inflation sur cinq ans, d'autres pas, comme le FRANCOTRAIN; les nécessaires Propositions de changements au programme (PCP) n'ont pas été faites. Si l'on veut contrôler le B et B de la même façon que les autres programmes le sont, il faudrait refaire les coûts des activités, préparer avec le DGBB les PCP nécessaires, et donner un code de planification qui saisirait toutes les dépenses directes reliées au B et B. Le 12 suivant, le lieutenant-général Milroy, SMA(Per), se dit d'accord avec ces suggestions et, le 17, une réunion a lieu à ce sujet où l'on met en place ce système auquel contribueront un représentant de la DGBB et un autre du D Budget A.³⁷⁴ Il s'avère qu'au même moment, pour 1974/1975, on estime à environ 29 M les O et G du B et B, dont 14 M ont (ou seront) obtenus du Trésor à titre de fonds supplémentaires, le reste, 15 M, sortant du programme de base de la Défense [FRANCOTRAIN et une bonne partie des cours de langue que la Défense assumait déjà avant 1971/1972]. Trois grands projets capitaux devraient être mis en marche: l'édifice pour l'ELFC, les constructions occasionnées par le FRANCOTRAIN et dans les collèges militaires vont drainer des millions de dollars et des centaines d'A-P si le Conseil du Trésor retire son support en ressources supplémentaires. D'où le désir évident des hautes autorités du ministère de s'impliquer. Après l'arrivée de Milroy au poste de SMA(Per), on sent l'alarmisme s'instaurer dans son entourage quant aux conséquences financières de tout cela. Un sous-comité du Comité de contrôle du programme, réuni le 17 janvier 1974, afin de rechiffrer les projets, comme on s'est entendu pour le faire en décembre, calcule à 252 M et 400 A-P le FRANCOTRAIN. Un représentant de Milroy, E.S. Baker, rapporte fidèlement au lieutenant-général les dangers qu'il voit poindre, surtout au niveau du FRANCOTRAIN qui devrait en principe être assumé par

la Défense sans fonds supplémentaires. En somme, écrit Baker, il faudrait retoucher les prévisions faites ailleurs dans le programme total des forces pour satisfaire le FRANCOTRAIN au cours des années à venir. Toutes les décisions prises concernant le B et B, à cette réunion de janvier 1974, tournent autour du FRANCOTRAIN et de son impact.³⁷⁵ Faut-il y voir l'ombre de la personnalité de Milroy qui, même absent de la réunion, a certainement fait connaître ses idées sur le sujet? Chose certaine, comme le démontre le dossier mentionné plus haut, il pose des questions pour mieux cerner l'ampleur financière réelle du B et B dans les FAC³⁷⁶ à un moment où le Conseil du Trésor commence, aussi, à demander des comptes.³⁷⁷

En mai 1974, la Défense soumettra au Conseil du Trésor un compte rendu de ses activités de B et B qui, au niveau des ressources humaines et financières, peut se résumer dans le tableau suivant.

Tableau 56

**RESSOURCES* UTILISÉES PAR LE MDN POUR LE B ET B
DEPUIS 1972/1973 INCLUANT LES PRÉVISIONS POUR 1974/1975³⁷⁸**

	EF 1972/1973		EF 1973/1974		EF 1974/1975	
	ANNÉES- PERSONNES	COÛT	ANNÉES- PERSONNES	COÛT	ANNÉES- PERSONNES	COÛT
Activités de base du Programme	1 256 mil 288 civ	14,9 M	1 256 mil 288 civ	15,7M	1 847 mil 647 civ	35,8 M
Ressources supplémentaires	363 mil 126 civ	6,0 M	536 mil 221 civ 35 civ	12 M 275,4K	249 civ	2,9 M
TOTAL	1 619 mil 414 civ	20,9 M	1 792 mil 544 civ	27,9M	1 847 mil 896 civ	38,7 M

* Comprenant les dépenses faites pour le programme civil (chapitre 18).

Avant la fin de l'année 1974, six propositions de changement au programme auront été approuvées par le Comité de Contrôle du programme: la PCP P2946, sur le programme général de B et B, s'élève à 4,9 M; la PCP P2494, d'enseignement des langues, à 24,6 M; la PCP P2933, pour les publications bilingues non techniques, à 1,9 M; la PCP P2936, pour les publications techniques, à 225 000 \$ pour un

projet pilote; la PCP C3925, pour les collèges militaires, à 400 000 \$; la PCP C3870, acceptée par le Trésor en 1973, pour le développement de la base de Saint-Jean, qui s'élevait à 51 028 000 \$, au début, atteindra, surtout à cause de l'inflation, les 87 861 000 \$. Cela dit, les prévisions pour 1974/1975, contenues dans le tableau 56, seront ramenées, à l'automne, à 36,8 M (plutôt que 38,7 M).³⁷⁹ les prévisions sont de même de plus en plus précises.

Ce que l'on peut retenir de ces premières années d'application du programme quant à ses coûts, c'est que l'enseignement des langues chez les militaires en est la portion la plus coûteuse. Un document de la DGBB sur la formation linguistique entrevoit, en 1976, de la façon suivante, cet aspect de la question.

1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
24 053 M	50 738 M	65 354 M	65 323M	65 323 M

Des dépenses similaires à celles des trois dernières années présentées ci-dessus, devraient se perpétuer jusqu'en 1991.³⁸⁰

Nous savons déjà que cette portion du programme se situe autour de 40 M annuellement en 1987, donc largement en retrait par rapport aux projections de 1976. D'ailleurs, trois ans plus tard, en 1979, lorsqu'on prépare le nouveau PLO(M), on chiffre le coût total du programme, l'enseignement des langues n'en étant qu'une portion, d'une façon plus réaliste.

Tableau 57

COÛTS TOTAUX DU PLO(M)
en millions de dollars³⁸¹

	1978/1979 (\$,000)	1979/1980 (\$,000)	1980/1981 (\$,000)
Coût du programme	24,479	30,112	37,136
Construction de Saint-Jean	16,600	8,600	1,600
Coûts totaux	41 079	38 712	38 736

En août 1979, le Conseil du Trésor, après avoir révisé le projet du plan militaire qu'on lui a soumis en avril, est prêt à en appuyer les buts à certaines conditions. L'une de celles-ci est que les ressources supplémentaires que la Défense demande soient allouées et contrôlées

par, ou pour le DGLO, ceci afin d'être assuré qu'elles ne serviront pas à d'autres projets que ceux prévus sans l'approbation du Trésor.³⁸² C'est que ce plan, tenant compte que les nouveaux locaux de l'ELFC seront disponibles sous peu et, donc, que les cours de langue seconde vont prendre un nouvel envol, contient une demande de ressources humaines supplémentaires. Ici, comme durant les années 1972/1973 à 1974/1975, on cherche à compenser la baisse des activités opérationnelles qu'occasionneront les cours de langue, par un plus grand nombre de militaires, ceux-ci fussent-ils, à titre de recrues, puis de jeunes militaires sans expérience, peu susceptibles de remplacer les militaires expérimentés qui, vraisemblablement, seront surtout en cours. C'est également à ce moment que les Forces armées obtiennent des postes supplémentaires au titre des Coordonnateurs des langues officielles dans des bases, dont nous avons parlé au chapitre 10. En mars 1980, l'amiral R.H. Falls, CED, est très heureux d'annoncer officiellement aux militaires l'approbation que le PLO(M) a reçue du Conseil du Trésor.³⁸³

Dans le plan qui est publié, un tableau que nous reproduisons (n° 58) est entièrement consacré aux coûts pour les EF 1978/1979 à 1980/1981.

On remarquera, encore ici, des variations entre les projections contenues au tableau 57 et celui-ci en ce qui concerne les années 1978/1979 et 1979/1980. Dans ce dernier cas, la fin anticipée de la construction à Saint-Jean, combinée au fait que les cours de langue devant y prendre place n'auront pas encore atteint leur vitesse de croisière, sont des facteurs importants dans la baisse des coûts des activités reliées au B et B. En 1980/1981, les cours devant fonctionner à fond, les chiffres se redressent.

L'année 1981/1982 coûte 29 478 M; la 1982/1983, 34 609 M; les années 1983/1984 et 1984/1985 sont estimées respectivement à 37 691 et 39 965 M, selon un document remis au Conseil du Trésor en mars 1983. Pour chacune de ces années, l'enseignement des langues occupe plus des deux tiers de la note (20 559 M en 1981/1982; 25 366 M, en 1982/1983; 29 192 M, en 1983/1984; et 30 879 M en 1984/1985)³⁸⁵ avec une propension à voir ce pourcentage s'alourdir au fil des ans. Cela dit, ces coûts ne comprennent pas «les traitements des étudiants qui ne sont pas remplacés à leur poste» de travail, pendant qu'ils sont en cours.³⁸⁶ C'est un retranchement de 24 M pour la seule année 1982/1983. Si l'on ajoute ces 24 M on obtient, pour l'année 1983/1984 plus de 40 M au seul titre de l'enseignement des langues. C'est le

montant approximatif que présente le colonel G.S. Clements, du SIFC, à l'atelier d'étude des CBLO, en mai 1983.³⁸⁷ Ce n'est qu'une partie de ce que le plus récent Plan militaire d'enseignement des langues, actuellement en cours d'implantation, devrait coûter. En décembre 1985, 1 940 personnes-années sont consacrées à ce plan³⁸⁸ qui, l'année suivante (1986/1987), coûte, au total, 65 535 675 \$* selon un relevé d'ordinateur du 10 septembre 1987.³⁸⁹ Ainsi, c'est à partir du nouveau PMELS qu'on atteint, dans l'enseignement des langues, les sommets qu'on avait prévus, en 1976, pour le début des années 1980. Les autres coûts des activités du B et B restent à peu près les mêmes, d'autant plus que presque toute la traduction relève du budget du Secrétariat d'État durant la période sous étude.

* Le Comité mixte des langues officielles n'aborde pas la question des coûts dans ses délibérations.

Tableau 58

**COÛTS DU B ET B (ANNÉES 1978/1979 À 1980/1981)
en millions de dollars³⁸⁴**

ACTIVITÉS AYANT TRAIT AUX LANGUES OFFICIELLES	1978/1979 ANNÉE PRÉCÉDENTE			1979/1980 NOUVELLE ANNÉE			1908/1981 NOUVELLE ANNÉE		
	A-P		Coût	A-P		Coût	A P		Coût
	Mil	Civ		Mil	Civ		Mil	Civ	
I ENSEIGNEMENT DES LANGUES									
Frais directs			18			9			18
Frais de remplacement									
— officiers	39		1 187	40		1 290	170		5 498
— non-officiers	632		7 439	643		7 632	733		8 810
Service temporaire									
— stagiaires remplacés			148			174			739
Enseignement des langues									
— professeurs		279	8 428		356	9 239		356	9 239
Personnel de soutien		43	786		57	1 143		57	1 143
Frais indirects									
(Stagiaires non remplacés)	(258)		(8 618)	(258)		(8 618)	(185)		(3 267)
Service temporaire pour les stagiaires									
non remplacés			174				174		65
III AUTRES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES									
III FRAIS D'IMMOBILISATION ET DE LOCATION									
Construction à Saint-Jean			16 600			6 630			4 160
Matériel didactique									
Remise à neuf/location/etc.									
IV AUTRES FRAIS DIRECTS									
Imprimerie et production			281			239			197
Frais d'affectation									
V ADMINISTRATION									
DGOL — Politique et évaluation (PEC/LO)	7	7		7	6		13	8	
— Instruments de travail (DTTC)	5	8		5	8		5	8	
— Enseignement des langues (DEL)	5	6	1 043	5	7	1 055	5	7	1 342
QGDN-DREM/Cellule LO							2		72
Coordonnateurs des commandements	5	5	290	4	6	297	4	6	297
Conseillers linguistiques		9	192		9	192		9	192
QG de l'Instruction des Forces canadiennes (SIFC)	5	10	307	5	10	307	5	10	307
Examens de langue fran- çaise/anglaise (SIFC)	1	35	1 020	1	35	1 020	1	35	1 020
Coordonnateurs linguistiques dans les bases							29		877
École des langues									
— ELFC Saint-Jean	27	8	896	27	8	896	27	8	896
— ELFC Borden	14	2	374	14	2	374	14	2	374
— ELFC (Div ELA) Halifax	4	1	119	4	1	119	4	1	119
Administration — Service temporaire (DGLO seulement)			62			40			64
TOTAL	1 157		39 364 M	1 260		30 830 M	1 519		37 261 M

Cinquième partie

**Aspects complémentaires sur
les langues officielles au Ministère**

«Nous consacrerons de longues analyses à la politique linguistique ... [à]... celle du bilinguisme marquée d'ambiguïtés, de contradictions et d'anomalies: Avec la politique linguistique nous touchons le problème d'intégration, d'une portée universelle, car aucune société politique, quel que soit le régime, ne peut durer sans un minimum d'intégration des éléments divers qui la composent. Aujourd'hui, à la suite d'une plus grande interdépendance économique et même politique, d'une plus grande mobilité des personnes pour des raisons multiples, le problème d'intégration et d'insertion a pris de nouvelles dimensions. Il se pose à la fois au niveau de la société globale et des sociétés sous-jacentes, notamment dans les États fédéraux multinationaux. Il se complique par une confusion avec l'assimilation, confusion aggravée par celle entre droits individuels et droits collectifs, d'ailleurs étroitement liés. D'une part, cette confusion explique la résistance farouche des groupes concernés et, d'autre part, en créant un faux sentiment de sécurité, elle a dans le passé abouti à l'anéantissement des peuples qui croyaient être acceptés par la majorité. Or l'assimilation n'est ni souhaitable ni réalisable. Au Canada, cette confusion, qui se perpétue, est, à notre sens et nous le démontrerons, responsable en très grande partie d'un véritable mur d'incompréhension, de conflits souvent inutiles et injustifiés.»

Kaye Holloway

Le Canada

Pourquoi l'impasse?

Tome I. Montréal-Paris

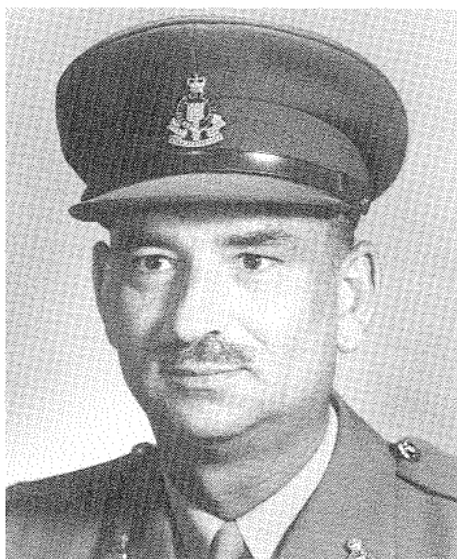
L.G.D.S. et Nouvelle

Optique, 1983, p. XXII

En marge du vaste plan de 1972, des événements se déroulaient dans lesquels on pourra trouver espoir et réconfort. Ainsi, l'aumônerie militaire obtenait un très vaste pourcentage de bilingues parmi son personnel, les responsables ayant reconnu depuis longtemps que le service à réserver à l'âme d'un individu se faisait le mieux dans la langue de celui-ci.

Cet exemple positif a été accompagné, depuis les années 1950, par l'ouverture d'écoles de langue française, au Canada et à l'étranger, qui ont permis à la progéniture des militaires francophones d'être éduquée dans leur langue. La réussite est moins grande que dans le cas des aumôneries mais reste remarquable, surtout en regard des problèmes rencontrés vers le milieu des années 1960, lorsqu'on entreprit d'étendre les écoles de langue française dans l'espace canadien hors Québec. Religion et éducation font certainement bande à part dans nos deux tomes.

Mal coordonné dans ses débuts et lancé avec retard, par rapport au militaire, le programme civil des langues officielles a pu s'appuyer sur l'infrastructure de la Commission de la Fonction publique pour rapidement marquer des points et, dans certaines de ses réalisations, dépasser sa contrepartie militaire. Au total, comme nous le verrons, dans le dernier chapitre, malgré certaines faiblesses (par exemple, aucune représentation proportionnelle n'est prévue) l'effort des civils a contribué de façon non négligeable au bilinguisme institutionnel. Les gains sensibles qu'il a obtenus restent cependant insuffisants.



Le colonel René Morin, CD, servit, entre 1965 et 1982, la cause du français et des francophones au sein de la Défense nationale. Il fut particulièrement actif dans le dossier de la création d'écoles de langue française hors Québec pour les enfants des militaires y servant.
(UPFC 2-10116-1)

17

Deux cas exceptionnels du côté militaire

Le Service de l'Aumônerie militaire

Le Service de l'Aumônerie militaire n'a pas toujours été aussi bien structuré qu'il l'est maintenant. Avant la Première Guerre mondiale, les aumôniers sont considérés comme des officiers régimentaires. Ainsi, deux aumôniers catholiques francophones ont accompagné le 9^e bataillon (Voltigeurs de Québec) et le 65^e bataillon (Carabiniers du Mont-Royal) durant la campagne du Nord-Ouest en 1885, alors que plusieurs aumôniers protestants anglophones ont fait de même pour les unités de langue anglaise. Pendant la Guerre sud-africaine, six aumôniers militaires, dont un catholique d'origine irlandaise, étaient avec les contingents canadiens.¹ Aucune unité francophone n'a participé à cette guerre impériale et l'effort canadien-français ne comportait que 3% des effectifs; il ne faut donc pas se surprendre si l'on n'y retrouve aucun aumônier francophone.

En 1897, l'état-major général de la Milice canadienne a reconnu que des unités puissent avoir des aumôniers honoraires, à condition que ceux-ci ne coûtent rien à la Couronne² et qu'ils servent dans la Milice active non permanente.

Au début du premier grand conflit mondial, l'honorable Sam Hughes, ministre de la Milice, contrôle les nominations des aumôniers dans les unités, sans toutefois intégrer ceux-ci dans un corps particulier. Ce ne sera qu'après sa démission, en octobre 1916, que les aumôniers seront regroupés dans le *Canadian Chaplain Service Corps*.³

Tous les aumôniers, qu'ils soient catholiques ou protestants, sont alors administrés par un aumônier principal protestant aidé de deux adjoints, l'un protestant, l'autre catholique, installés à Londres (Angleterre).⁴ Ils sont tous volontaires et sont enrôlés dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC), non dans la Milice.

À la fin de la guerre le nombre de ces aumôniers s'élève à 293 dont 53 catholiques.⁵ De fait, 426 aumôniers ont servi outre-mer, dont 335 protestants. Bien que nous n'ayons retrouvé aucune précision à ce sujet, il est raisonnable d'assumer que quelques-uns des protestants aient été bilingues, même si tous étaient anglophones. Du côté catholique, nous savons que 102 aumôniers ont été enrôlés et que 91 d'entre eux ont servi outre-mer. Selon le colonel J.M. Almond, directeur du Service de l'Aumônerie, ces derniers avaient été «triés sur le volet» et devaient connaître au moins deux langues modernes.⁶ Dans son étude minutieuse, le révérend père J.R. O'Gorman nous fournit les nombres suivants concernant les aumôniers catholiques qui sont allés outre-mer:

	<i>Anglophones</i>	<i>Francophones</i>	<i>Total</i>
1914	3	3	6
1915	9	5	14
1916	23	9	32
1917	14	1	15
1918	<u>15</u>	<u>9</u>	<u>24</u>
Total	64	27	91

De plus, onze aumôniers dont cinq francophones ont assuré le service pastoral des militaires au Canada.⁷

Donc, le tiers des aumôniers catholiques étaient des francophones; tous pouvaient s'exprimer dans au moins deux langues modernes quoiqu'on ignore avec quel degré de facilité. On ne saurait affirmer, cependant, que leur langue seconde ait été *de facto* le français ou l'anglais. Dans la Marine, comme dans les services aériens britanniques où servaient plusieurs Canadiens, le Service de l'Aumônerie, semble-t-il, n'était dispensé qu'en fonction des anglophones.

Cela dit, la proportion des aumôniers catholiques francophones qui ont servi outre-mer est intéressante en regard du pourcentage de francophones ayant servi dans le Corps expéditionnaire.

En 1919, le Service de l'Aumônerie du Corps expéditionnaire est démembré.⁸ Puis, le 1^{er} juin 1921, le *Canadian Chaplain Service* est à nouveau autorisé comme une des composantes de la Milice active non-permanente, cependant que le nombre des aumôniers est limité à 200.⁹ On compte alors 172 unités majeures, soit 35 régiments de cavalerie, 27 batteries d'artillerie et 110 bataillons d'infanterie.¹⁰ Mais seulement deux batteries et quatorze bataillons sont francophones. On peut

présumer que ceux-ci ont été desservis par des aumôniers francophones, soit de la Milice, soit des paroisses environnantes.

En 1939, peu après la déclaration de la guerre, l'état-major de la Milice mobilise le Service de l'Aumônerie comme corps distinct. L'expérience de la Première Guerre a donc servi. Cette fois, il s'agit de deux branches distinctes à l'intérieur d'un même corps, l'une protestante, l'autre catholique, chacune avec son Ordinaire propre et son aumônier principal installé au Quartier général de l'Armée à Ottawa.¹¹

Quelque 475 aumôniers de diverses dénominations et six rabbins ont servi durant cette guerre;¹² tous étaient anglophones bien que quelques-uns aient été bilingues. Du côté catholique notre étude doit se poursuivre en fonction des trois armes.

Dans la Marine royale du Canada, on retrouve 4 aumôniers francophones sur trente qui y sont employés à temps plein, soit 13%.¹³ Nous savons que 99 688 officiers et marins servirent dans la marine et 6 834 femmes dans le Service féminin de la marine. Malheureusement, nous ne tenons d'aucune source, officielle ou non, de renseignements concernant la proportion de francophones parmi ceux-ci. De toute façon, la marine étant ce qu'elle est, on ne retrouve aucune agglomération de francophones dans les unités sauf, peut-être, dans les écoles d'entraînement des recrues et les dépôts d'effectifs du Québec. Ainsi, même si la proportion des aumôniers francophones avait été supérieure à celle des marins francophones, — et elle l'était sûrement —, cela n'indique pas nécessairement que ces derniers aient été desservis dans leur propre langue sauf, peut-être, à titre individuel.

Dans l'Armée canadienne, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, 730 625 hommes et femmes ont servi. Selon le colonel C.P. Stacey, les francophones représentaient 19,1% de cet effectif.¹⁴ Le Service de l'Aumônerie militaire, pour sa part, a fourni 155 aumôniers catholiques, dont 93 anglophones et 62 francophones.¹⁵ Plusieurs de ces derniers, qui formaient 40% de l'effectif total des aumôniers catholiques, ont oeuvré dans leur langue au sein d'unités francophones. Plusieurs autres, occupant des postes clés ou affectés à des camps où de nombreux francophones (Borden, Petawawa et Valcartier, par exemple) ont dû desservir leurs ouailles en anglais, pour une large part. Ainsi, un des auteurs de cette étude ne se rappelle pas avoir participé une seule fois à un service religieux en français dans les sept bases d'aviation et les six camps militaires où il a servi

entre 1943 et 1946, même si certains camps étaient desservis par des aumôniers francophones. Il ne s'agissait pas là d'un cas exceptionnel, mais d'une situation considérée comme normale en ces endroits qui étaient hors Québec et hors des unités francophones ou «bilingues».

Le Service de l'Aumônerie de l'Aviation royale du Canada, avant de devenir indépendant, en 1940, relevait de l'administration de l'Armée.¹⁶ Pendant la guerre, on y compte 209 aumôniers protestants enrôlés à temps plein et 82 enrôlés à temps partiel.¹⁷ D'aucuns étaient sans doute bilingues; mais on peut présumer qu'ils ont exercé leur pastorale presque entièrement en anglais. Du côté catholique, on compte 106 aumôniers à temps plein, dont 41 étaient des francophones,¹⁸ cela représente 39% des aumôniers catholiques ou 13% de tous ceux qui oeuvraient à ce titre dans l'aviation. Ce pourcentage dépasse celui de la représentation francophone au sein de l'armée de l'air. On ne saurait pour autant conclure que les aviateurs de langue française aient été desservis dans leur langue au plan communautaire, en dehors des principaux centres d'aviation au Québec et au sein du 425^e Escadron (Alouette)¹⁹, vu l'adoption de l'anglais comme langue de travail dans l'aviation.

Le Service de l'Aumônerie a subi quelques changements après la guerre, entre autres, une diminution du nombre d'aumôniers à temps plein. Ainsi, l'effectif régulier des aumôniers de la marine, en 1947, passe à onze ministres protestants et six prêtres catholiques.²⁰ Or, un seul de ceux-ci est francophone. En 1950 l'effectif régulier compte quinze aumôniers, dont dix protestants et cinq catholiques. À nouveau on ne trouve qu'un seul de ces derniers qui soit francophone²¹ ce qui donne une représentation de 7,5%.

De même, en consultant la liste des officiers de l'armée, on note, en 1947, qu'il s'y trouve 19 aumôniers, dont 12 protestants et sept catholiques. Quatre de ces derniers sont francophones, ce qui donne une représentation de 21%.²² En 1950, ce nombre a plus que doublé, puisqu'on retrouve 22 aumôniers protestants (tous anglophones) et 18 catholiques, dont 15 francophones.²³ On voit tout de suite qu'il s'est opéré un changement fondamental sur le plan linguistique. Celui-ci d'ailleurs avait eu lieu graduellement puisque, en avril 1948, on comptait 8 francophones parmi les 10 aumôniers catholiques,²⁴ et en octobre 1948/avril 1949, la proportion était de 10 sur 14.²⁵

Dans l'Aviation, en 1947, on compte 19 aumôniers réguliers à temps plein et quatre à temps partiel; de ce nombre, neuf sont protestants, un est juif et treize sont catholiques, dont cinq francophones.²⁶ C'est dire que ces derniers comptent pour 22% des aumôniers catholiques, ce qui dépasse largement le pourcentage des francophones au sein de cette armée.²⁷ En 1950, s'y trouvent 18 aumôniers protestants (anglophones) et 11 catholiques dont 5 francophones, ce qui ramène la représentativité francophone à 17%.²⁸

Durant cette courte période précédant la Guerre de Corée, il est évident qu'au sein des sections catholiques des trois Services de l'Aumônerie, on a voulu tenir compte du fait francophone. En font foi les effectifs et le recrutement des aumôniers.

	<i>Marine</i>		<i>Armée</i>		<i>Aviation</i>		<i>Total</i>		<i>Pourcentage</i> des Fr
	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	
1947	5	1	3	4	8	5	16	10	38,5
1950	4	1	2	8	6	5	12	14	53,5

On pourrait même conclure qu'il s'est agi de «bilinguiser» le Service de l'Aumônerie.

Monseigneur Maurice Roy, ancien aumônier du R22^eR, devenu évêque de Trois-Rivières, fut nommé Ordinaire des Forces armées, le 8 juin 1946; il remplaçait Monseigneur Nelligan, retraité pour cause de maladie.²⁹ Depuis déjà le 1^{er} août 1945, Monseigneur C.E. Beaudry était l'aumônier principal de l'Armée,³⁰ où l'on comptait le plus grand nombre d'aumôniers militaires. Tout aumônier accepté dans l'Armée devait avoir l'approbation de Roy et de Beaudry. De la sorte, ces deux aumôniers ont eu une influence certaine dans l'application d'une politique de bilinguisme presque intégral, compte tenu du fait que tous les aumôniers francophones de même que bon nombre des aumôniers catholiques anglophones étaient bilingues et pouvaient servir leurs ouailles dans l'une ou l'autre langue. Il ne faut pas oublier, non plus, que ce choix des prêtres s'exerçait à un moment où ils étaient plus nombreux et disponibles chez les Canadiens-français.

Au moment de la Guerre de Corée, le gouvernement canadien a autorisé une augmentation sensible des effectifs navals, militaires et aériens. Cette augmentation s'est répercutée dans les Services de l'Aumônerie. Pour faciliter la comparaison entre les effectifs des divers services, nous avons employé les tableaux récapitulatifs

numéros 59, 60 et 61 créés à partir des données extraites des listes d'officiers.³¹ On peut donc conclure qu'entre 1950 et 1980, la représentativité des aumôniers francophones s'est maintenue en moyenne à 61% chez les seuls catholiques et à 28,7 de l'ensemble des aumôniers catholiques et protestants, ce qui est supérieur à la représentativité des francophones au sein des Forces armées et comparable à la moyenne nationale.

Tableau 59

PRÉ-UNIFICATION (AVANT 1967)

ANNÉE	MARINE			ARMÉE			AVIATION		
	Prot	Cath		Prot	Cath		Prot	Cath	
		Ang	Fr		Ang	Fr		Ang	Fr
1952	13	5	1	41	8	21	35	7	16
1955	32	19	4	59	10	35	53	14	29
1958	34	20	5	62	8	36	60	17	29
1961	18	5	3	64	6	39	58	18	27
1964	29	8	4	59	3	43	59	20	27
1967	27	8	8	60	3	42	54	18	26

Tableau 60

POURCENTAGES

ANNÉE	MARINE		ARMÉE		AVIATION		MOYENNE DES TROIS SERVICES	
	Fr/Cath	Fr/P&C	Fr/Cath	Fr/P&C	Fr/Cath	Fr/P&C	Fr/Cath	Fr/P&C
	*	**	*	**	*	**	*	**
1952	16,6	5,3	72	30	70	27,6	53	25,8
1955	17	7,3	78	33,6	67	30,2	54	26,7
1958	20	8,5	82	34	63	27,4	55	25,8
1961	37,5	11,5	87	35,8	60	26,2	61,5	29
1964	33	9,5	93,5	41	57	25,5	61	29,4
1967	50	18,6	93,3	41	59	26,5	67,4	30,9

* Pourcentage des aumôniers francophones dans la section catholique.

** Pourcentage des aumôniers francophones dans l'ensemble du Service de l'Aumônerie, incluant les protestants et catholiques.

Tableau 61

POST-UNIFICATION (1968 À 1979)

ANNÉE	PROT	CATH		POURCENTAGE	
		Ang	Fr	Fr/Cath	Fr/P&C
1970	106	27	63	70	32,8
1973	93	28	54	65,8	30,9
1976	88	28	47	62,7	28,8
1979	91	30	44	59,5	26,7

Il est particulièrement évident que les aumôniers ont su promouvoir, par eux-mêmes, le bilinguisme et la biculturalisme au sein de leurs organismes; ils n'ont pas attendu de directives à ce sujet de la part des chefs du personnel des trois armées. Ils ont donc démontré, tant par leur exemple quotidien que par leur service à long terme, qu'ils reconnaissaient, à toutes fins pratiques, l'égalité de l'anglais et du français qui ne fut proclamée qu'en 1969. Ils ont conclu à la nécessité militaire et surtout spirituelle de pouvoir desservir leurs ouailles dans leur langue propre. Il est malencontreux qu'on ne se soit pas inspiré de leur ouverture d'esprit à ce sujet.

Les écoles pour les enfants des militaires*

Au Canada, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1867, c'est aux provinces qu'il incombe de fournir des services scolaires des niveaux primaire et secondaire. Les fonds nécessaires pour acquitter les frais de ces services s'obtiennent généralement par des taxes scolaires locales dont le produit est complété par des sommes venues du gouvernement provincial. De cette façon, chaque municipalité fournit, en vertu du système des écoles publiques, l'enseignement aux enfants résidant sur une propriété imposée.

* Cette partie repose presque entièrement sur un mémoire préparé par le colonel René Morin à l'intention du Service historique. Les quelques renvois qui seront signalés reporteront à des documents ou des travaux autres que celui de René Morin: nous rappelons que les informations concernant son travail sont contenues dans l'introduction du tome I.

Or, les terres de la Couronne ne sont pas imposables. Par conséquent, à moins de toucher des droits de scolarité pour non-résidents, les autorités provinciales et municipales, dans tout le Canada, ont rejeté, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les demandes que les militaires, qui habitaient dans les bases (terres de la Couronne) leurs faisaient de prendre en charge la scolarité de leurs enfants. Les sous-officiers et hommes de troupes, en particulier, n'avaient guère les moyens de supporter entièrement les frais de scolarité à même leur maigre solde du temps. Jusqu'en 1939, plusieurs de leurs enfants en furent réduits à des études écourtées. En résumé, chaque militaire habitant dans une base — ce qui n'était pas le cas de tous — était seul responsable de l'éducation de ses enfants: il n'y eut que quelques rares exceptions à cette règle qui, dans les années 1930, furent d'ailleurs questionnées par les fonctionnaires du Vérificateur général du Canada.

Entre 1939 et 1945, les familles des volontaires, à peu d'exceptions près, n'occupèrent pas de logements du gouvernement. Payant, directement ou indirectement, des taxes municipales, leurs enfants pouvaient fréquenter les écoles de leurs localités respectives. Cela dit, des conseils scolaires de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont fait des représentations, auprès du ministère, demandant une aide financière en vue de fournir l'instruction à certains enfants de militaires. Ces demandes s'expliquent par l'afflux de femmes et d'enfants qui louaient des logements près des camps dans le but de se rapprocher du membre de la famille qui servait sous l'uniforme. La réponse de la Défense contenait invariablement les commentaires suivants:

- il n'existe aucune obligation de faire venir les femmes et les enfants dans les localités voisines des camps militaires;
- les familles versent un loyer dont une partie va en taxes scolaires, ce qui donne aux enfants le droit de fréquenter les écoles locales sans frais; et
- le ministère n'a aucune responsabilité légale à l'égard de l'éducation des enfants de militaires.

Ainsi, comme on peut le constater, la bataille à livrer à l'époque est celle de l'accès à une éducation normale pour les enfants dont les parents ont choisi de vivre dans une base ou ont été forcés de le faire en raison de la profession militaire de l'un des conjoints, presque

toujours un homme. Par rapport à cet objectif, il est intéressant de noter que l'on relève peu de plaintes à l'égard du manque de moyens d'instruction. S'il y en avait eu davantage, le ministère aurait peut-être reconnu beaucoup plus tôt sa responsabilité dans l'instruction des enfants du personnel militaire. Ce calme s'explique, en partie, par le fait que la présentation de griefs à l'autorité supérieure n'était pas facile en raison du code de service militaire; ceux qui se joignaient aux forces acceptaient les grandeurs et les misères liées à leur engagement. Il est malheureux de constater que ce sont des enfants qui ont souvent fait les frais de l'acceptation servile d'une telle situation.

D'autre part, que la gravité de la situation n'ait pas été mieux soulignée par les autorités civiles et militaires du ministère en dit long sur le niveau de priorité que le pays tout entier accordait à sa défense, au moins jusqu'en 1939. Car, qu'on le veuille ou non, la scolarité des enfants des membres des Forces armées a été, et sera toujours, un facteur important de la qualité du moral des troupes. Ce facteur joue certainement un rôle dans le maintien des effectifs. La mobilité des militaires rend encore plus importante, sans doute, la disponibilité de programmes éducationnels adéquats partout.

On ne cherchera à corriger cette déficience évidente qu'après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En novembre 1946, le Comité du personnel, à Ottawa, demande à l'Armée de préparer un mémoire qui embrassera les trois services et par lequel on prierait le Conseil privé d'autoriser le ministère à ouvrir des écoles dans les établissements, camps et bases où aucune école convenable n'existait à une distance raisonnable, et à rembourser les droits de non-résidents pour les enfants vivant dans les bases situées à proximité d'écoles municipales où ils seraient inscrits.

À la suite de longs mois de discussions et de préparation, le mémoire est finalement prêt. Le 13 mars 1947, le décret 1271 est accepté par le Conseil privé. Ainsi, pour la première fois, le gouvernement fédéral reconnaît sa responsabilité en matière d'instruction des enfants du personnel militaire. Soulignons que l'implication de ce palier de gouvernement dans un domaine de juridiction provinciale (l'éducation) ne constitue pas un précédent puisque, à la fin de la guerre, le fédéral avait fait de l'éducation des jeunes volontaires revenant du front, un des piliers de son programme de réinsertion de ceux-ci dans la vie civile.

Le succès de la décision gouvernementale de 1947 est évident dès l'année suivante, alors qu'on signale, dans le rapport annuel, que 1 174 élèves sont inscrits dans les écoles créées dans les camps et bases. Il devint rapidement manifeste, comme beaucoup le pensaient, que de fournir des logements aux familles et des écoles aux enfants de militaires, était fort rentable, rendait la vie militaire beaucoup plus attrayante pour les jeunes et améliorait le moral des troupes.

Il n'est pas de notre propos de poursuivre plus avant cet aspect du récit. Retenons que ce premier décret, concernant l'éducation des enfants des militaires, fut modifié maintes fois par la suite. Pour donner une idée de son évolution, reportons-nous au rapport annuel de la Direction générale — Programme d'études des personnes à charge (DGPEPC), en date du 11 mars 1987 et portant sur l'année 1986. On y lit que les services scolaires, aux enfants domiciliés sur les terres de la Couronne, leur sont fournis selon les modalités énumérées par ordre d'importance et en se basant sur le décret 1977-4/3280, du 17 novembre 1977:

- par des subventions versées en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités;
- par le versement de frais de scolarité de non-résidents à des commissions scolaires;
- par un accord sur le partage des coûts lorsqu'une commission scolaire, par exemple, doit faire des investissements en vue d'accueillir les enfants des militaires; et
- par la construction et l'exploitation d'une école des personnes à charge du ministère.³²

Ces grandes lignes de la gestion de la question scolaire par le ministère sont, bien entendu, complétées par des ententes avec les différentes provinces; l'aspect linguistique de la question nous permettra de nous rendre compte de la diversité des contacts que le ministère doit maintenir afin de disposer de la qualité des services éducationnels qu'il croit nécessaire au développement normal des enfants de ses employés civils et militaires.

Avant d'aborder la question linguistique, cependant, faisons un bref arrêt sur une autre facette de la problématique scolaire à la Défense, qui est une des particularités de la constitution canadienne: la place que la religion occupe dans l'éducation fournie directement par

le ministère. Après 1947, les catholiques surtout ont voulu obtenir des écoles «séparées»* (catholiques romaines) dans les bases où le ministère avait des écoles. Or, le Québec est la seule province ayant un système scolaire confessionnel divisé en deux branches: catholique et protestante. Les ministres successifs et la haute hiérarchie militaire et civile du ministère, ont toujours balayé du revers de la main des demandes successives faites pour que de telles écoles «séparées» soient mises sur pied, même si l'on a toujours permis qu'un enseignement religieux y soit offert. Très souvent, ce sont les aumôniers locaux, sous la haute gouverne de l'aumônier général, qui ont accompli cette tâche.

En somme, il a très tôt été convenu que les enfants des militaires catholiques ou protestants avaient indiscutablement droit à l'enseignement religieux à l'école, et cet enseignement a fait partie de tous les programmes d'étude du ministère.

C'est sur ce canevas que nous allons maintenant broder la question de l'enseignement en français aux enfants des militaires francophones. Cela se fera en trois volets: les écoles pour les enfants de militaires canadiens en Europe; celles au Canada; et, la liberté de choix pour la langue d'instruction.

En 1950, le Canada accepta d'affecter des forces canadiennes en Europe, au service de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Des troupes de terre, comprenant une brigade de l'armée et des éléments d'appui, s'installèrent à Hanovre, dans le nord de l'Allemagne, en 1951; l'Aviation posta des escadrons en France, en 1952. Au début, les membres mariés des Forces armées n'allaient outremer que pour un an, sans leur famille; les célibataires y passaient deux ans. Il devint bientôt manifeste que bon nombre de militaires mariés y faisaient venir femme et enfants à leurs frais. La situation, à la fin de l'année 1952, sur la première base de l'aviation située à Grostenquin, en France, fournit un excellent exemple. Quatre mois après l'ouverture de la base, on comptait 53 enfants d'âge scolaire qui vivaient dans un grand camp de roulottes établi près de la base. Il n'y avait là aucune école; la ville française la plus rapprochée dotée d'une école était à 16 kilomètres. Le ministère n'éprouvait aucun souci puisque, officiellement, il n'y avait pas de familles canadiennes

* C'est-à-dire confessionnelles, tel que stipulé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

outré. Toutefois, le commandant de la base s'inquiéta du moral des militaires propriétaires de ces roulottes et il prit des mesures pour offrir des cours à leurs enfants. Étant donné que la majorité d'entre eux venait de l'Ontario, il ne fut pas trop difficile de régler la question du programme et des manuels. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario accepta de fournir l'enseignement et les livres aux 53 enfants, de la 1^{re} à la 10^e année; la première école officielle ouvrit donc ses portes à Grostenquin, en février 1953.

Au début de cette année-là, Ottawa reçut des centaines de demandes pour qu'on change la politique d'affectation des militaires mariés en Europe, puisque les familles y déménageaient de toute façon et que celles qui ne le faisaient pas éprouvaient de graves problèmes pendant l'année de séparation. En juin 1953, le ministère annonça qu'il obtiendrait à compter du 1^{er} juillet 1954 et qu'il prendrait alors les moyens d'offrir des logements permanents et des écoles. L'autorisation officielle du gouvernement fédéral d'ouvrir des écoles pour les enfants de militaires en France et en Allemagne porte le numéro CP 17/501 (CT 467197), du 8 avril 1954. Ce décret du Conseil fut modifié quelque temps plus tard pour inclure la Belgique (CP 1954-893 (CT 472262)), en date du 17 juin 1954. Le budget de l'année financière 1952-1953 comprenait, au titre des écoles, un montant total de 314M \$; seulement 170M \$ furent dépensés au cours de cet exercice. En France, 95% du programme des constructions à Grostenquin était terminé; en outre, les travaux de construction du QG de la division aérienne, à Metz, et de la base aérienne, de Marville, étaient en marche, ceci pour répondre aux engagements canadiens pris envers l'OTAN. La construction de nouvelles écoles et la conversion en écoles de casernes inutilisées reçurent une priorité élevée. On commença immédiatement le processus compliqué du recrutement des enseignants pour l'année suivante: le premier groupe de ceux-ci, destinés aux écoles outre-mer, arriva en août 1954.

Au cours de l'année financière 1953-1954, l'Armée canadienne bâtit 1 402 logements pour la brigade en Allemagne* et l'Aviation, 1 814 logements pour la division aérienne en France et en Allemagne. Des écoles pour enfants de militaires ouvrirent leurs portes en septembre 1954 en Angleterre, en France, en Allemagne et en Belgique. Dès la première année de fonctionnement, on offrit un

* Celle-ci s'était relogée dans la région de Soest (près de Dortmund) en septembre 1953.

programme allant de la 1^{re} à la 13^e année, même si cela fut souvent fait dans des installations de fortune. Tout de suite, les écoles de la Défense outre-mer ont suivi les normes et les méthodes pédagogiques ontariennes. Pour donner une idée du succès rencontré, disons que le nombre d'élèves passa de 1 700, en septembre 1954, à 3 690, en juin 1956. En 1968-1969, on atteignit le sommet de 8 676. En 1986, on était revenu à 3 606, la dénatalité et la diminution de nos effectifs militaires en Europe ayant joué.

En somme, les logements et les écoles furent très bien acceptés par les militaires, leurs femmes et leurs enfants. Cependant, les désirs des familles francophones ne furent pas respectés au départ puisque leurs enfants durent suivre des cours en anglais pendant un certain nombre d'années. On offrit tout de même un «programme bilingue» aux enfants des membres du R22^eR à Werl, en Allemagne. Ce n'est qu'en septembre 1970, après un second déménagement de la brigade — à Lahr toujours en Allemagne, mais près de la frontière française, cette fois — qu'on ouvrit une école vraiment française, offrant le programme d'étude du Québec pour toutes les matières enseignées de la pré-maternelle au Secondaire I. À Baden-Soellingen, occupé surtout par des aviateurs, on fit de même pour les classes allant de la pré-maternelle à la 6^e année; les élèves du secondaire étant dirigés vers l'école de Lahr.

En décembre 1953, le QG de la 1^{re} Division aérienne adressait les commentaires suivants au chef de l'état-major aérien: «pour ce qui est de la nécessité de dispenser un programme en anglais et en français, les commandants ont déclaré que la majorité des francophones voulaient faire instruire leurs enfants en anglais pour qu'ils soient plus bilingues; ainsi il n'est pas nécessaire d'offrir un programme d'étude français». Où les commandants avaient-ils pris ces renseignements? Nous l'ignorons. Les dossiers ne contiennent aucune forme d'enquête, de rapports d'unité, etc. Sauf pour l'école «bilingue» de Werl, en Allemagne, les familles francophones de l'Armée et de l'Aviation devaient profiter d'un programme complet de français langue seconde qui était beaucoup plus utile aux enfants anglophones que francophones.

Cela dit, les programmes des élèves anglophones de la pré-maternelle jusqu'à la 6^e année fusionnent aujourd'hui tous les programmes provinciaux du Canada et mettent en valeur les occasions uniques fournies par la culture européenne. Les programmes pour

élèves anglophones de la 7^e à la 13^e année s'appuient sur ceux de l'Ontario; ceux pour élèves francophones s'inspirent de ce qui se fait au Québec jusqu'au Secondaire V .

Qu'en a-t-il été de la question scolaire au niveau de la langue? Ici comme ailleurs, la situation n'était guère positive jusque dans les années 1960. Une famille francophone, dont le chef désirait faire carrière, était appelée à aller servir un peu partout au Canada et à l'étranger. Or, pour la plupart des enfants, la scolarité en français se limitait au Québec, à Ottawa et, jusqu'à un certain point, à Werl. Comment mieux résumer leur situation qu'en reprenant des extraits du Rapport de la Commission Glassco (1962), afin de faire ressortir la triste situation à laquelle les membres francophones des trois armées et leur famille devaient faire face jusque-là:

«Les écoles subventionnées par le gouvernement fédéral n'offrent pas de facilités équivalentes aux enfants de langue anglaise et à ceux de langue française. Toutefois, il faut tenir compte du fait que le ministère de la Défense nationale utilise dans chaque province le système d'enseignement en vigueur.

Dans les écoles des camps militaires de la province de Québec, les enfants des militaires peuvent fréquenter des écoles anglaises ou des écoles françaises. Il n'en va pas de même dans les camps militaires de l'Ontario où l'enseignement est donné exclusivement en anglais, même s'il y a des groupes importants de langue française; lorsque les militaires de langue française veulent assurer un enseignement en français à leurs enfants, ils doivent en assumer eux-mêmes les frais.

Dans aucun camp militaire de l'Ontario le ministère de la Défense nationale n'a permis jusqu'ici l'établissement de classes où la langue d'enseignement serait le français, et ce malgré l'existence dans plusieurs camps d'un nombre important d'enfants d'âge scolaire de langue française.

Dans les camps militaires situés outre-mer le chiffre minimum de 25 élèves qui est requis pour l'établissement d'une classe où le français soit la langue d'enseignement, apparaît excessif pour les deux raisons que voici:

- a. il suffit qu'il y ait dix enfants d'âge scolaire pour obtenir l'autorisation d'établir une école dans un camp militaire au Canada; et
- b. en 1961, le nombre moyen d'élèves par professeur dans les écoles du ministère de la Défense nationale en Europe n'était que de 19,1 et il s'abaissait même à 9,4 dans les écoles secondaires.

Lorsque le nombre d'élèves ne justifie pas l'établissement de classes séparées, une subvention pour l'enseignement (et une autre pour le voyage) à chaque enfant d'âge scolaire de langue française pour lui

permettre de poursuivre ses études soit dans un pays de langue française, soit au Canada, ne peut être obtenue.»

Lorsque le Livre III du Rapport de la Commission B et B paraît, en 1969, les choses n'ont apparemment pas beaucoup changé:

«Les militaires francophones en garnison dans une province où l'anglais est la seule langue d'enseignement éprouvent des difficultés à faire instruire leurs enfants. Étant donné que les programmes et la langue d'enseignement dans les écoles de la Défense nationale se déterminent à partir des politiques provinciales en ces matières, le ministère ne peut ouvrir de classes ou d'écoles francophones dans la plupart des provinces canadiennes. Face à ce problème, il a élaboré en février 1968 une formule selon laquelle, s'il n'est pas possible de faire instruire les enfants dans la langue officielle du Canada normalement parlée à la maison et dans laquelle les enfants ont préalablement fait leurs études, on pourra accorder une allocation afin de couvrir les frais occasionnés aux parents.³³ Dans ce cas, le ministère verse une somme maximale annuelle de 1 300 \$ par enfant. Quand il est impossible de faire instruire leurs enfants dans leur langue à proximité de la base, les parents doivent les envoyer au loin, — solution que la plupart estiment peu souhaitable. De plus, la formule actuelle ne permet pas de passer du système d'enseignement francophone au système anglophone, ou inversement, ce qui peut être contraire à l'objectif du bilinguisme que certains parents se sont fixés.

Les écoles situées outre-mer suivent un programme mixte, de la maternelle à la sixième, de manière à réduire le plus possible les difficultés d'adaptation des enfants à leur arrivée à l'étranger ou à leur retour au Canada. De la septième à la treizième, on y suit le programme de l'Ontario. Des classes françaises ou bilingues sont créées, lorsque le nombre des élèves francophones justifie l'emploi du français comme langue d'enseignement.³⁴ Par exemple, les enfants des militaires du Royal 22^e en garnison en Allemagne fédérale peuvent suivre le programme des écoles françaises du Québec jusqu'à la neuvième. Il n'y a pas, dans les écoles canadiennes d'Europe, d'enseignement en français au-delà de la neuvième, malgré des dispositions en ce sens renfermées dans les Ordonnances administratives des Forces canadiennes. Le français est enseigné comme deuxième langue dans des cours de conversation, de la maternelle à la huitième, puis comme matière à option de la neuvième à la treizième, conformément au programme de l'Ontario.

Aux termes d'une disposition sur le service à l'étranger, une indemnité d'études et de frais de déplacement est versée au militaire affecté hors du Canada s'il ne peut trouver pour ses enfants d'école dispensant un enseignement d'un niveau comparable à celui de l'Ontario. Cependant, la disposition ne précise pas la langue d'enseignement, si bien qu'en Allemagne les enfants francophones sont contraints de suivre, de la dixième à la treizième, les cours des écoles secondaires anglophones établies par le ministère de la Défense. Les deux tiers des militaires mariés ont des enfants d'âge scolaire. Un peu moins des trois quarts des anglophones envoient leurs enfants à l'école élémentaire ou secondaire

anglophone. Les autres leur font suivre les cours en français et en anglais. Quant aux francophones, à peu près la moitié envoient leurs enfants à l'école de langue anglaise.

Quand ils le peuvent, les anglophones et les francophones préfèrent en général que leurs enfants fassent leurs études dans les deux langues, surtout l'élémentaire. Au secondaire, la proportion de ceux qui préfèrent que leurs enfants fassent leurs études uniquement en français, ou en français et en anglais, est légèrement moins forte. Fait caractéristique, tous les militaires, quel que soit leur groupe linguistique, souhaitent que le français soit plus employé aux cours élémentaire et secondaire.»

Lorsque l'honorable Paul Hellyer devint ministre de la Défense nationale, il décida de corriger cette situation. Mais, la première initiative d'ouvrir des classes bilingues dans l'un des plus grands camps militaires canadiens fut malheureusement vouée à l'échec.

En août 1965, le ministre exprima verbalement au sous-ministre son vif désir d'ouvrir des classes françaises dans les écoles de son ministère. La base de Petawawa fut désignée comme «unité pilote». Pour donner suite au désir du ministre et à la demande du sous-ministre adjoint, le Conseil des écoles élémentaires du Camp Petawawa entreprit, en septembre et octobre 1965, une enquête visant à déterminer l'étendue des besoins qu'exigerait l'introduction de l'enseignement de langue française. Cette enquête révéla que 100 familles francophones et 241 familles anglophones exprimaient le désir d'envoyer leurs enfants dans les futures classes françaises; estimant deux enfants par famille, les classes françaises compteraient donc 682 élèves. La DGPEPC, dirigée par monsieur Roger Lavergne, fut satisfaite de cette réponse inattendue. Mais, on soupçonna aussitôt que les familles anglophones n'avaient pas compris que l'enseignement se ferait surtout en français. En se fondant sur ce qui s'avéra être de fausses données, Lavergne prit des mesures pour créer, dès septembre 1966, à Petawawa, des classes françaises qui iraient de la maternelle jusqu'à la 8^e année.

C'est ainsi qu'accompagné d'officiers d'état-major du QG des Forces canadiennes, Lavergne rencontre, le 13 octobre 1965, les administrateurs principaux des écoles de la base de Petawawa et plusieurs officiers supérieurs, dont le brigadier-général J. A. Dextraze, général commandant la 2^e Brigade canadienne. Le 30 décembre suivant, il demande, par une lettre au ministre de l'Éducation de l'Ontario, la permission de créer des classes bilingues. Quelques jours

plus tard, il reçoit une réponse affirmative du sous-ministre de l'Éducation de cette province.

En mars 1966, pour éviter tout malentendu, le conseil scolaire est prié de s'assurer que tous les parents ont bien compris la situation; on fit aussi distribuer un avis approprié d'inscription, sans indiquer qu'il serait possible d'ouvrir des classes bilingues à Petawawa. Voici quels furent alors les résultats:

Maternelle — 12	5 ^e année — 2
1 ^{re} année — 7	6 ^e année — 6
2 ^e année — 11	7 ^e année — 4
3 ^e année — 6	8 ^e année — <u>1</u>
4 ^e année — 2	Total — 51

Or, le dossier qui renferme les questionnaires qui avaient été remplis par les parents francophones en octobre 1965 donne des résultats bien différents quant au nombre d'élèves qui fréquenteraient les classes bilingues, si elles ouvraient leurs portes en septembre 1966:

Maternelle — 25
1 ^{re} année — 30
2 ^e année — 40
3 ^e année — 24
4 ^e année — <u>27</u>
Total — 146

Ce revirement chez les parents en cause est difficile à expliquer. Mais on peut se demander si le commandant francophone de la brigade a mis tout son prestige et son leadership derrière l'expérience qu'on voulait entreprendre.

Vu le nombre très faible d'inscriptions prévues pour les classes bilingues en septembre 1966, le sous-ministre demanda des directives au ministre, le 28 mars 1966. La réponse du 7 avril 1966 est à citer. Le ministre s'était engagé ... «il fallait donc au moins ouvrir quatre classes, notamment la maternelle, la 1^{er}, la 2^e et la 3^e année». Au cours d'une réunion du conseil scolaire de Petawawa, tenue le 25 avril 1966, monsieur C.E. Craig, superviseur principal, qui, en maintes occasions, s'était opposé fortement à l'enseignement en français et aux classes bilingues, fit une intervention menaçante contre les classes bilingues. Il déposa, au nom de 106 professeurs, un mémoire déclarant que tous les enseignants des écoles élémentaires locales faisaient savoir officiellement qu'ils refusaient de signer leur contrat pour l'année scolaire suivante à cause de l'ouverture de classes bilingues et du

traitement spécial qui était accordé par Ottawa, soit une allocation de 750 \$ aux professeurs bilingues, pour des classes comptant un petit nombre d'élèves, alors que leurs propres classes étaient surpeuplées. Monsieur Craig déclara également qu'il avait informé de la situation les associations provinciales d'enseignants ainsi que la Fédération canadienne des enseignants, qui lui auraient accordé leur entier appui.

Entre-temps, sur réception de la directive du ministre, le sous-ministre adjoint avait demandé «l'appui particulier [du CP] afin de mettre en oeuvre la directive du ministre». M. Lavergne rencontra de nouveau les autorités militaires et scolaires de Petawawa, le 28 avril 1966. À cette réunion, il devint évident que les cadres supérieurs des écoles s'opposaient à l'ouverture de classes françaises et bilingues et ils se prononcèrent contre, chaque fois que Lavergne proposait des mesures visant à aider la création de classes bilingues; ils réussirent même à convaincre le commandant de la base qu'il serait difficile de trouver des locaux pour ces classes, en faisant valoir le besoin d'espace pour des classes anglaises spéciales, celles à réserver aux élèves surdoués par exemple. En terminant son rapport au sous-ministre, à son retour de Petawawa, Lavergne écrit:

«Même si tous les intéressés présents à la réunion ont déclaré qu'ils voulaient des classes bilingues, je ne suis pas encore sûr de réussir à moins que les autorités locales adoptent une attitude positive. Il serait également intéressant de connaître les raisons pour lesquelles les parents qui ont des enfants en âge refusent de participer à ce programme. Je crois que nous avons affaire à trop d'éléments défavorables pour estimer que ce projet se déroulera sans heurts.»

L'expérience suivit tout de même son cours. Mais, au début de l'année scolaire 1966, la déception fut grande:

Maternelle — 6 élèves
1^{re} année — 6 élèves
2^e et 3^e années — 18 élèves

Le nombre total de 30 élèves a découragé tous ceux qui avaient travaillé si ferme à mettre en marche ce projet valable.

Pourquoi cette initiative était-elle compromise? Voici quelques éléments d'explication:

- la forte opposition du corps enseignant, surtout du superviseur principal et de tous les directeurs d'écoles élémentaires;

- le manque d'intérêt évident des cadres militaires supérieurs qui refusèrent de participer; et
 - le manque d'engagement des parents francophones pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes —
- (1) pendant des années, ils n'avaient eu d'autre choix que de faire instruire leurs enfants en anglais, sauf dans la province de Québec. Bon nombre d'entre eux crurent que deux années de français à Petawawa sans avoir de garantie de classes françaises à leur prochaine affectation (par exemple en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique) dérangerait le programme de leurs enfants,
 - (2) l'avenir des classes bilingues ne paraissait pas très brillant à cause des 30 inscriptions: «Pourquoi envoyer les enfants à des classes pendant seulement quelques mois?» et
 - (3) leur indifférence ou, peut-être encore, la crainte de leurs supérieurs militaires ou d'un ressac de la part de la majorité anglophone.

Dans une lettre du 23 août 1967, le général commandant la base de Petawawa recommandait d'abandonner les classes bilingues en proposant que les élèves fréquentent les écoles bilingues séparées de Pembroke. Lavergne aborda la question avec M. Gaëtan Filion, du ministère de l'Éducation de l'Ontario. À la suite de cet entretien, Lavergne adressa au sous-ministre un mémoire disant qu'il avait des doutes sérieux quant au fait que le maintien des classes bilingues à Petawawa soit dans le meilleur intérêt des élèves canadiens-français. Il ajoutait que l'atmosphère créée par les maîtres, les directeurs et l'inspecteur d'écoles — tous des anglophones — ne favorisait pas une situation acceptable, que de nombreuses intrigues s'étaient tramées et qu'il ne fallait pas compter sur la collaboration des enseignants et des directeurs d'école. En terminant son mémoire, Lavergne ajoutait:

«Je déteste accepter une défaite, à plus forte raison quand le ministre a manifesté un intérêt particulier pour ce projet, mais je le fais seulement parce que, selon moi, il y va du meilleur intérêt de l'élément francophone d'éliminer cette cause de chicanes».

Dans les circonstances, Hellyer, «accepta à contre-cœur d'abandonner les classes bilingues à la BFC Petawawa».

Le succès, dans ce domaine ne viendrait qu'en 1969. Mais, avant d'arriver à cela, il est bon de nous arrêter à un point important lié à la question, celui des indemnités scolaires. La meilleure façon de traiter ceci est de se reporter aux *Mémoires* du général Allard. Il écrit que Jean Lesage, dans un discours à Valcartier, en octobre 1965, avait proposé quatre grands domaines où les deux niveaux de gouvernement fédéral et provincial, pourraient mieux collaborer. L'éducation avait alors été mentionnée. Allard écrit: «... je me tourne vers Ottawa où j'expédie quatre notes de service, chacune se consacrant à un des thèmes du discours de Lesage.»³⁵ Celle portant sur l'éducation, en date du 3 février 1966, proposait une forme de collaboration particulière qui mérite mention.

La longue expérience qu'Allard avait, en 1965, de la vie militaire et des déplacements qu'elle impose, l'avait rendu très conscient du problème de la scolarité des enfants francophones. Le cas de Petawawa, présenté ci-haut, nous le décrit assez bien: l'école française n'est disponible qu'au Québec. Or, les militaires mariés voulant faire une vraie carrière et ayant des enfants francophones, doivent accepter les mutations. Que faire des enfants d'âge scolaire lorsque les militaires sont mutés hors du Québec*. Les laisser derrière, à de la parenté? Laisser le conjoint derrière? Ne vaut-il pas mieux, dès lors, choisir l'école anglaise, même au Québec?

Allard avançait une solution qui doit être incluse dans l'esprit paternaliste qui existait alors dans nos Forces, tout en n'oubliant pas que cet esprit visait toujours à améliorer le moral des troupes. Sans être parfaite, elle avait l'avantage d'être totale. Il suggérait de créer un pensionnat que le Québec aurait opéré, selon ses normes, mais dont la Défense aurait défrayé les coûts. Donc, il y aurait eu division des familles, mais les enfants des militaires francophones, affectés hors Québec, auraient vécu et se seraient instruits ensemble. Lors des vacances annuelles ou des longs congés, le ministère aurait pris à sa charge le transport des enfants jusqu'à leurs parents.³⁶

Quelles suites furent données à ces mémorandum? Selon Allard «... en mai 1966, rien n'en est sorti».³⁷ Il faut nuancer un peu ce jugement. Le 1^{er} mars 1966, le chef de l'état-major avise le ministre et le sous-ministre de la teneur des notes d'Allard en leur demandant s'ils

* Il s'agissait surtout des soldats et des aviateurs car, pour les marins, les postes au Québec étaient peu nombreux.

veulent être mêlés tout de suite à ces dossiers, qui sont imminemment politiques. Le 4 courant, le ministre associé, Léo Cadieux, au nom de Hellyer, répond qu'il préfère s'abstenir pour le moment. Le 7, le CP est chargé d'approfondir chacune des suggestions du lieutenant-général Allard. Le 11, l'étude est terminée quant à l'éducation: ceux qui l'ont préparée disent non à l'idée du pensionnat. Plusieurs raisons sont invoquées dont les coûts et le fait que cela ne corrigerait la situation que chez les francophones, alors que quelques anglophones affectés au Québec éprouvent le même genre de difficulté. Cela dit, on reconnaît la nature du problème et on avance une autre solution: on devrait fournir des allocations aux parents qui doivent aller servir loin d'écoles adéquates pour leurs enfants. Ainsi, les parents seraient les seuls à décider de l'école où iraient les enfants qu'ils ne pourraient amener avec eux en poste. La note de service fait remarquer que les parents servant hors du Canada ont déjà cette possibilité. C'est cette réponse qui est passée à Cadieux le 4 avril 1966.³⁸

On notera que cette façon d'aborder la scolarité de langue française privilégiait l'individualisme à l'opposé du corporatisme avancé par Allard. De plus, elle permettait de couvrir toutes les difficultés que pouvaient rencontrer les parents, qui n'étaient pas toutes d'ordre linguistique: par exemple, un jeune handicapé, ayant besoin d'une scolarité adaptée à ses besoins mais non disponible où les parents vivaient, pouvait ainsi être couvert.

Allard nous fait part des suites données à son projet de pensionnat; en résumé, celui-ci, n'a pas encore vu le jour.³⁹ Quant à l'indemnité, elle allait avoir une grande réussite.

Le décret du Conseil privé, en date du 3 avril 1947, autorisait le ministère «à servir et à maintenir des écoles chargées d'enseigner aux enfants des établissements, camps et bases» où il n'existait pas d'installations scolaires satisfaisantes à une distance raisonnable; cette décision autorisait également le paiement des droits de scolarité pour les non-résidents. Ce décret du Conseil et ceux qui le suivirent au cours des années subséquentes, ont apporté les éclaircissements voulus afin d'harmoniser la situation relative aux règlements provinciaux ou d'améliorer graduellement les avantages scolaires offerts.

Selon le colonel René Morin, c'est en avril 1966 que Roger Lavergne et les membres de son bureau se rendirent compte que les règlements en vigueur étaient trop restrictifs et que l'aide financière

était sujette à la disponibilité des logements et d'autres conditions régionales. En outre, aucune disposition ne prévoyait le versement des frais de chambre et pension lorsque le personnel était affecté à des régions isolées ou non pourvues d'installations d'enseignement anglais ou français, à une distance raisonnable d'un établissement de la Défense. Selon ce que nous venons de lire, il est plus probable que l'étude de la note d'Allard, faite en mars, avait provoqué l'étincelle nécessaire. Les rédacteurs de la réaction à l'idée d'Allard, en date du 11 mars et transmise à Cadieux le 4 avril, écrivent même que le dossier d'une indemnisation plus englobante est déjà en marche.⁴⁰

Toujours est-il qu'à cette date le gouvernement fédéral a déjà accepté le principe d'un enseignement français et anglais satisfaisant, dans le cas du personnel affecté à l'extérieur du Canada, en promulguant des directives sur le service à l'étranger. Dans une lettre du 11 juin 1965, le Conseil du Trésor dictait notamment qu'il fallait tenir compte du français et de l'anglais parmi les facteurs qui servaient à déterminer la disponibilité des installations scolaires satisfaisantes.

Le 24 mai 1966, le sous-ministre soumet à l'approbation du Conseil de la Défense une recommandation d'indemnité scolaire venant de Lavergne. On lui demande alors de la retoucher et le Conseil de la Défense l'approuve le 9 août 1966: il fallait maintenant préparer le règlement d'usage pour le faire approuver par le Conseil du Trésor. Citons les paroles d'Allard, qui assistait à ce Conseil à titre de CED: «c'est un pas en avant très important et très significatif, mais il reste insuffisant, étant donné que les francophones vont continuer de quitter les Forces à cause de l'éloignement forcé de leurs enfants».⁴¹

Lavergne rédige donc un mémoire officiel, qui est approuvé et transmis au Conseil du Trésor, par le sous-ministre de la Défense, le 6 octobre 1966. Ce document mentionne le choix qu'avaient les membres des Forces de faire instruire leurs enfants dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Il fait l'objet de nombreuses réunions entre les représentants du Trésor et de la Défense durant la période allant d'octobre 1966 à février 1968.⁴² Il est également étudié par le Comité consultatif sur le bilinguisme dans la Fonction publique au cours d'une réunion à laquelle assiste le sous-ministre Elgin Armstrong. Le Conseil du Trésor exprime des craintes d'accorder «le libre choix» de la langue d'enseignement et il est d'avis que ce droit devait s'appuyer plutôt sur la langue d'usage au foyer; il demande que l'on apporte ce changement à l'étude déjà faite. Le mémoire qui devait

être présenté au Conseil privé, révisé conformément à la demande du Trésor, est accepté par Armstrong, puis approuvé par le décret CP 1968-13/288 (15 février 1968). C'est la première «Indemnité scolaire (Canada)», qui est établie à 1 300 \$ par élève, par année, et offerte à compter du 1^{er} avril 1968. En bref, cette indemnité scolaire, dont les dispositions s'appliqueraient au niveaux élémentaire et secondaire, jusqu'à la 13^e année de l'Ontario ou l'équivalent, couvrait:

- les droits de scolarité versés par le militaire, les manuels prescrits et autres frais obligatoires; et
- la chambre et pension, plus les frais de déplacement aller-retour à l'école autorisée, sous réserve des montants maximaux permis par les règlements.

La surveillance étroite du montant maximal de l'indemnité scolaire, par la DGPEPC, depuis 1968, et la liaison constante de ce bureau avec Statistique Canada (quant à l'indice du prix de la nourriture, du logement et du transport) ont permis de rajuster, au besoin, le niveau de cette indemnité. En 1986, elle se fixait à 5 500 \$ par enfant éligible.

L'autorisation d'établir «Indemnité scolaire (Canada)», en 1968, a été sans aucun doute un gain extraordinaire pour les militaires. Les programmes existants ne suffisaient pas à assurer aux militaires, en service au Canada, que leurs enfants recevraient une instruction satisfaisante dans l'une des deux langues officielles du pays, sans qu'ils aient à déboursier des frais considérables. Dans des endroits isolés ou pour d'autres raisons encore, les membres des Forces armées n'avaient pas toujours accès à de bonnes écoles, peu importe la langue d'enseignement. La façon la plus pratique de résoudre ce problème consistait à autoriser une indemnité scolaire au Canada.

Il faut le répéter, cette réalisation, aussi bonne fût-elle, était loin d'être optimale dans une perspective de vie familiale. Pour sa part, Allard allait tenter de vendre son idée de pensionnat dans une note de service, signée par le VCED, F.R. Sharp, et qui fut étudiée au Conseil de la Défense, le 27 novembre 1967. Son titre: *Provision of Education Facilities for Children of French Speaking Members of the Armed Forces of Canada*. On y rappelle que, le 9 août 1966, lors de la discussion sur l'indemnité scolaire, deux autres aspects avaient été touchés. Le premier était la constatation de l'échec de la tentative de classes «bilingues» à Petawawa. Le second, l'idée du pensionnat qui mériterait d'être explorée. Allard, dit le document, en a discuté

avec Hellyer qui a approuvé, en principe, la poursuite de l'étude discrète de cette affaire.

Le Comité consultatif du CED a conclu qu'il fallait maintenant demander au Conseil de la Défense la permission de mandater un groupe indépendant qui se pencherait sur l'éducation, au secondaire, pour les enfants à charge qui aspireraient à poursuivre des études universitaires au Québec. Allard sait que des Québécois importants sont prêts à entreprendre une telle étude et, en conséquence, la note recommande qu'on aille de l'avant.

Si le Conseil accepte, le CED approchera des citoyens responsables et le ministère de l'éducation du Québec pour que l'on crée ce groupe d'étude. Les solutions devront être abordées, y compris celle d'un pensionnat qui pourrait exister sous l'égide d'une corporation privée. Toutes les implications financières de chaque solution, dont des subventions éventuelles de la province et des dons de citoyens, seront revues. La Défense fournira les statistiques nécessaires. Les recommandations du groupe de travail seraient ensuite déposées devant le Conseil de la Défense et elles ne lieraient en rien le ministère jusqu'à ce stade.⁴³

Le 27 novembre, Léo Cadieux, ministre depuis environ deux mois, déclare qu'il veut considérer plus longuement les recommandations de la note de service.⁴⁴ Le pensionnat venait de mourir de sa belle mort.

Ce qui n'empêchera pas de viser toujours à faire un meilleur sort aux enfants des francophones. Le 12 décembre 1967, Letellier demande au colonel Morin ce que pourraient être les implications financières du fait d'offrir l'école française aux enfants francophones. Letellier fait ressortir que les changements qui s'annoncent (les unités de langue française) auront un profond impact sur la composition linguistique de toutes les bases qui seront impliquées, sauf Valcartier. Pour 1968-1969, on a déjà prévu que l'allocation scolaire coûtera 650 000 \$. Mais comme on risque de voir le nombre de francophones augmenter rapidement à certains endroits, se pourrait-il qu'il y ait des répercussions sur les sommes consacrées à l'éducation des enfants francophones?⁴⁵

Deux jours plus tard, Morin répond. Il a fait l'étude des bases qui seront affectées. Or, la plupart se trouvent au Québec (Valcartier et Bagotville). Comme cette province a un bon système scolaire bilingue, cette partie des changements ne devrait rien coûter. Cependant, à Edmonton et à Halifax, il y aura beaucoup à faire. Dans le premier cas,

le bureau de Morin a eu des contacts informels avec les autorités locales qui ont indiqué leur désir de fournir des cours en français si la demande le justifie. Les commissions scolaires francophones de la région d'Edmonton approuvent cette approche. Au pire, il faudra multiplier le nombre d'élèves francophones à Edmonton et à Halifax par 1 300 \$ si, localement, on ne peut répondre à nos attentes.⁴⁶ Il semble évident, à ce stade, que l'on ignore combien d'enfants de marins anglophones seraient prêts à étudier en français. Or, si l'on se rapporte au chapitre 12, on se rappellera que le nouveau navire de langue française fonctionnerait grâce à des marins déjà enrôlés et servant, pour la plupart, à Halifax. Il y a gros à parier qu'une majorité d'entre eux ont déjà abdicqué et que l'éducation de leurs enfants se fait en anglais. À Edmonton, où l'on compte envoyer plusieurs centaines de francophones du Régiment aéroporté, la demande pourrait être plus importante. Toujours est-il que, dans un cas comme dans l'autre, rien de neuf n'aura lieu avant 1969.

Cette année-là, le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse et le conseil scolaire de Dartmouth conclurent, avec la Défense, une entente prévoyant la mise sur pied d'un programme d'études en français au niveau élémentaire à l'intention d'enfants des militaires francophones servant dans la région d'Halifax et désireux d'étudier dans leur langue. Pour le secondaire, des arrangements furent conclus avec l'Académie de Dartmouth, une école privée.

En 1968, comme nous le savons déjà, sous réserve de l'autorisation du ministre, le CED décida de déménager le 1^{er} Commando du Régiment aéroporté de Valcartier à Edmonton. Le 6 mai 1970, au cours d'une rencontre à son bureau, le ministre Cadieux déclara qu'il acquiescerait à ce déplacement à la seule condition que les enfants des membres du dit Commando, qui étaient en grande majorité francophones, puissent recevoir leur instruction en français. Le ministre demanda au colonel Morin de faire les arrangements nécessaires avec les autorités provinciales de l'éducation. Le sous-ministre du ministère de l'Éducation de l'Alberta, le docteur T.C. Byrne, fit savoir, au cours d'une conversation téléphonique, que l'enseignement complet en français ne saurait être autorisé à cause de la Loi sur l'Éducation de l'Alberta. Mis au courant de cette décision le 20 mai 1970, Cadieux téléphona immédiatement à Marc Lalonde, du bureau du Premier ministre, qui promit de déléguer, dès le lendemain, auprès de M. R.C. Clark, ministre de l'éducation albertain, un représentant spécial, Dave Thomson, accompagné d'un membre de la DGPEPC, Claude M.

Régimbal. Au cours de cette réunion, monsieur Clark autorisa la création d'une école française à la base d'Edmonton, en tant qu'établissement privé, ce qui rendit possible le déplacement du 1^{er} Commando. Le 1^{er} septembre 1970, cette école vit le jour et les enfants francophones des membres du Régiment aéroporté purent y poursuivre leurs études en français.

Cependant, ce qui est évident, c'est que le vrai programme de création d'écoles de langue française débute en 1969, avec la loi C-120. Jusqu'à ce moment, les établissements d'enseignement des deux langues officielles existent depuis longtemps au Québec. L'anglais étant la seule langue ou la langue prédominante dans les écoles publiques des autres provinces, il a été extrêmement difficile de fournir aux enfants de familles francophones, résidant en dehors du Québec, la possibilité de fréquenter des écoles où le français serait la langue d'enseignement. Avant 1969, la majorité des enfants de familles francophones était forcée de fréquenter des écoles où la langue d'enseignement était l'anglais, sauf au Québec et outre-mer. Or, à partir de 1969, le ministère décide de surmonter cette difficulté. Des mesures sont prises en vue de créer une école nouvelle ou d'agrandir une école existante dispensant des programmes d'études où le français serait la langue d'enseignement, chaque fois qu'un besoin viable serait identifié.

Le ministère de la Défense nationale a depuis fait des pas de géant pour assurer des chances égales d'instruction aux enfants de familles francophones et anglophones en faisant des arrangements particuliers avec les écoles publiques ou privées où la langue d'enseignement correspondait aux dispositions de la Loi sur les langues officielles et à l'usage de la langue parlée à la maison ou en mettant sur pied les écoles nécessaires. Le major-général D.A. McAlpine forma un comité de travail sur l'instruction des enfants des Forces armées, qu'il présida entre septembre 1972 et janvier 1973. Le colonel René Morin (DGPEPC) le remplaça le 1^{er} février 1973. Des représentants de la DGPEPC, de la DGBB, et de la Direction — Répartition des effectifs militaires ont été des membres actifs de ce comité qui avait pour objectif principal de faire observer le «principe des chances égales» en matière d'instruction des enfants de militaires, dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

À la deuxième réunion de ce comité, tenue le 2 octobre 1972, un délégué de la DGBB présenta un exposé sur les relations entre le programme de B et B du ministère et l'instruction des enfants de militaires. En 1971, on avait annoté les documents de tous les militaires

quant à la langue d'enseignement désirée pour leurs enfants.⁴⁷ Et, à l'occasion de sa présentation d'octobre 1972, le DGBB avait fait faire un sondage informatisé concernant les membres francophones des Forces en service hors du Québec. Les résultats indiquaient qu'un grand nombre d'entre eux inscriraient leurs enfants à des classes françaises s'il en existait dans leur milieu. Voici le nom des bases des Forces et le nombre des enfants de militaires susceptibles d'être scolarisés en français à l'époque:

BFC Borden	— 234	BFC Kingston	— 90
BFC Gagetown	— 131	BFC North Bay	— 57
BFC Petawawa	— 107	BFC Calgary	— 39
BFC Chatham	— 105	BFC Greenwood	— 35
BFC Cold Lake	— 95		

Au cours des trois années suivantes, des interventions agressives de la part du DGPEPC, en vue d'atteindre les objectifs du comité de travail, ont abouti à l'ouverture d'écoles ou de classes au niveau élémentaire où l'enseignement se faisait en français à toutes les bases ci-haut mentionnées et, en plus, à celles de Chilliwack, Esquimalt, Halifax, ainsi que dans les stations de radar de Mont Apica et Moisie. Le président, accompagné d'un ou de plusieurs membres du comité, a visité les bases de Borden, Chilliwack, Chatham, Cold Lake, Comox, Esquimalt, Edmonton, Gagetown, Greenwood, Kingston, Petawawa et Summerside, pour y constater les besoins en classes françaises ou pour surveiller les progrès de celles qui venaient de naître.

Ce comité, qui a cessé ses activités en 1977 mais que le DGPEPC pourrait ranimer si le besoin s'en faisait sentir, a joué un rôle important dans l'établissement des écoles françaises sur les bases où la minorité francophone avait été forcée, pendant tant d'années, à envoyer ses enfants soit aux écoles anglaises, soit à des écoles françaises privées lorsqu'elles existaient, et que les parents acceptaient d'en payer les coûts.

En 1986, les écoles du ministère dispensaient un enseignement français dans les établissements suivants:

Chilliwack (C.-B.)	Bagotville (Qué.)
Comox (C.-B.)	Moisie (Qué.)
Esquimalt (C.-B.)	Mont Apica (Qué.)
Cold Lake (Alb.)	St-Hubert (Qué.)
Borden (Ont.)	Valcartier (Qué.)
Kingston (Ont.)	Chatham (N.-B.)
Petawawa (Ont.)	Greenwood (N.-B.)
Trenton (Ont.)	Lahr (R.F.A.)
	Baden-Soellingen (R.F.A.)

Les écoles susmentionnées comprennent généralement des classes de la pré-maternelle à la 8^e année; les inscriptions d'élèves francophones aux études plus avancées ne suffisent généralement pas à justifier la création d'écoles secondaires francophones, à l'exception de l'École Général Georges-Vanier en Allemagne. Lorsque le nombre d'élèves le permet, on offre certaines années du cours secondaire aux bases de Valcartier et Saint-Hubert de même qu'à la station de Mont-Apica.

Tous ces accomplissements ne se font pas de la même façon. Ainsi, les conseils scolaires municipaux offrirent un programme français, subventionné par la Défense, de la Ire à la 7^e année à la base de Halifax, et de la 1^{er} à la 6^e année à celle de Gagetown. En outre, depuis 1974 le ministère a financé une maternelle anglaise et française à Gagetown, parce que le Nouveau-Brunswick ne reconnaissait pas la maternelle comme faisant partie du programme élémentaire public. D'autre part, le Québec, avec un système scolaire qui respecte presque parfaitement le régime des langues officielles, a causé quelques problèmes dans les années 1970.

Les relations entre le ministère de la Défense nationale, d'une part, et, d'autre part, le ministre, le sous-ministre et les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ont toujours été marquées au coin de la coopération, malgré des difficultés passagères. Ainsi, pendant une vingtaine d'années, des négociations se sont déroulées entre les fonctionnaires du MEQ et ceux de la Défense, en vue de céder à la province toutes les écoles situées sur les bases ainsi que la responsabilité d'instruire les enfants des militaires qui y étaient cantonnés. Entre 1973 à 1976, ce projet fut plus ou moins abandonné. Même si l'on réalisa certains progrès à des réunions tenues en juin et en octobre 1977, la démission du sous-ministre adjoint du MEQ, Sylvester White, qui appuyait fermement la Défense, eut une influence considérable sur la cessation des pourparlers l'année suivante. Le projet d'entente déposé à la dernière réunion sur le sujet, tenue à Québec le 18 avril 1978, était complètement inacceptable aux yeux des officiels de la Défense. Les fonctionnaires provinciaux qui avaient participé aux négociations, au cours de la période de 1976 à 1978, ne faisaient plus partie du ministère de (Éducation et le nouveau groupe semblait moins intéressé à résoudre ce qu'il appelait les «problèmes du fédéral».

Entre temps, deux lois importantes avaient été votées. La première, la Loi 22 — (Loi sur les langues officielles), par l'Assemblée nationale du Québec, le 31 juillet 1974, proclamait le français langue officielle du

Québec. Elle ne soulevait pas de graves problèmes pour le ministère sauf qu'elle exigeait un effort accru en vue de mettre en oeuvre certains aspects de son programme de bilinguisme dans cette province. Pour ce qui est de l'enseignement, qu'il suffise de citer un extrait du chapitre V de la loi: «les conseils scolaires locaux et les conseils scolaires régionaux continueront de dispenser l'enseignement en anglais».

La loi 101, ou Charte de la langue française, allait être plus contraignante. Votée par l'Assemblée nationale du Québec, en juin 1977, elle stipule, au sujet de l'éducation, que l'enseignement dispensé dans les écoles élémentaires et secondaires sera en français, sauf dans le cas de certains enfants qui répondent aux conditions nécessaires pour fréquenter les écoles anglaises. Peuvent être exemptés les enfants des parents qui résident temporairement dans le Québec. Cette loi ne touchait pas les écoles du ministère situées sur les bases militaires du Québec. Elle avait des effets sérieux, cependant, sur les enfants anglophones et francophones des membres des Forces qui fréquentaient les écoles municipales anglaises dans la province, à moins que ces parents n'aient obtenu un statut de résidence temporaire en vertu d'un règlement provincial. Ce statut de résidence temporaire fut discuté lors d'une réunion spéciale, tenue à Québec, le 8 juin 1977, entre le DGPEPC et le sous-ministre et le sous-ministre adjoint du MEQ. À cette réunion, le sous-ministre québécois fut d'avis que, contrairement à de grandes sociétés comme Bell Canada, GM, Alcan, etc., qui pouvaient présenter des mémoires afin d'obtenir un statut d'exception, il serait peu convenable que le ministère fasse des représentations officielles en faveur des Forces armées. Il crut que la meilleure façon de procéder, dans les circonstances, serait d'envoyer un officier supérieur rendre visite au premier ministre du Québec.

En conséquence, le 10 juin 1977, le DG Programmes d'études des personnes à charge proposa au SMA(Per) de désigner à cet effet le général commandant la Force mobile, le lieutenant-général Jacques Chouinard, qui, à titre de commandant de la région, avait déjà un accès direct auprès du Premier ministre du Québec. Mais, rien ne se fit immédiatement. Le 30 juin 1977, le sous-ministre adjoint du MEQ adressait un mémoire à son ministre exposant en détail le problème du ministère fédéral, appuyé de statistiques sur le nombre d'enfants par région, le niveau d'étude, la religion, etc., renseignements qui lui avaient été fournis la semaine précédente par la Défense. Le 5 juillet 1977, le ministre de l'Éducation présentait un aide-mémoire au Conseil des ministres, dont copie était adressée au Premier ministre de la

province, le 6 juillet 1977, en demandant une décision. Au cours d'une conversation téléphonique avec le DGPEPC, le 6 juillet 1977, monsieur White insistait de nouveau sur la nécessité d'envoyer un officier supérieur rendre visite au Premier ministre Lévesque. On mentionna les noms du général Dextraze et du lieutenant-général Chouinard.

Le 10 juillet 1977, le lieutenant-général Chouinard appela le Premier ministre René Lévesque pour lui faire part des inquiétudes que la loi 101 soulevait dans les Forces armées. La discussion fut fort amicale; le Premier ministre avoua dès le début qu'il n'avait pas lui-même envisagé les répercussions de cette loi sur les Forces armées, par opposition aux civils qui entraient dans la province et en sortaient. Il promit d'étudier la question et de rappeler le lieutenant-général Chouinard. Il rappela le lendemain et se montra cette fois bien au courant des conséquences de la loi 101 sur les Forces. Il indiqua qu'il «n'entrevoit aucun motif d'inquiétude de notre part et que la loi contenait une disposition d'exemption automatique». Quelques jours plus tard, White apprit au colonel Morin qu'on était en train de rédiger un règlement autorisant à considérer les enfants des membres des Forces affectés au Québec, comme des résidents temporaires de la province, et pouvant ainsi recevoir leur instruction en anglais s'ils le désiraient. Ce Règlement, qui porte le n° 77-48-7, a été approuvé par le décret du conseil de la province n° 2851-77, en date du 24 août 1977.

À l'extrémité occidentale du Canada, en Colombie-Britannique, des problèmes furent également soulevés. En 1973, au moment où la Défense poursuivait son objectif d'accroître la mobilité et l'efficacité des Forces, il fallut déplacer des familles de militaires francophones dans cette province où l'enseignement en français était à peu près inexistant. Vu que les demandes adressées par écrit par le sous-ministre de la Défense au ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique ne produisaient guère d'effets, on décida, en août 1973, d'envoyer une délégation du QGDN, dirigée par le DGPEPC, rencontrer le ministre de l'Éducation, l'honorable Eileen Dailly. Elle reçut le groupe, accompagnée de fonctionnaires supérieurs de son ministère. La demande de la Défense nationale, de dispenser l'enseignement en français à la John Stubb Memorial School de la base d'Esquimalt, fut refusée même si cette école, construite à même les fonds fédéraux, avait été cédée au District scolaire n° 62, à Sooke, 20 ans auparavant. Toutefois, le ministre Dailly, dans une lettre du 22 août 1973, proposa au ministère la mise sur pied d'une école privée qui ne relèverait pas de

la juridiction de la loi des écoles publiques de la Colombie-Britannique, ajoutant que le ministère de l'Éducation et le conseil scolaire ne pouvaient en faire plus. Une école privée, destinée aux enfants de militaires francophones de la base d'Esquimalt, ouvrit donc ses portes à l'automne de 1973, dans un bâtiment temporaire. Aujourd'hui, elle porte le nom d'École Victor G.— Brodeur* et elle offre un excellent programme d'enseignement français au niveau élémentaire — de la maternelle à la 8^e année. Une situation semblable s'est répétée à Chilliwack, également en Colombie-Britannique, où s'est ouverte une école privée pour enfants de militaires francophones. Cette école, située dans des locaux mobiles, porte le nom d'École La-Vérendrye, elle offre des cours en français, selon les normes de la province, au niveau élémentaire — de la maternelle à la 8^e année.

Un problème d'un autre ordre mérite ici mention, celui du libre choix de la langue d'enseignement.

Souvenons-nous que le Conseil de la Défense avait accordé aux membres des Forces le libre choix de la langue d'instruction pour leurs enfants et le ministre avait approuvé ce principe lors de la 193^e réunion du Conseil de la Défense, tenue le 9 août 1966. Le projet de décret du Conseil, qui suivit la décision du Conseil de la Défense, mentionne également la liberté de choix. Mais, le Conseil du Trésor a hésité à entériner le libre choix, quoiqu'il fût en faveur d'un droit fondé sur la langue d'usage au foyer. Le DGPEPC reçut donc l'ordre de réviser en conséquence le mémoire qu'il avait présenté au Trésor. Cette question du libre choix fut aussi soumise au directeur du Secrétariat spécial au bilinguisme qui fut d'accord avec le CT pour rayer la «liberté de choix» mentionnée dans le mémoire présenté sur l'Indemnité scolaire (Canada). À la suite de l'adoption de la loi C-120 et en conformité avec la recommandation de la Commission sur le B et B, le Commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, écrivit au sous-ministre que la Défense:

«devrait accorder aux parents des militaires le libre choix de la langue d'instruction de leurs enfants et que tous les règlements actuels empêchant ce choix devraient être modifiés de façon à respecter cette décision».

Cette question du libre choix a fait l'objet d'un certain nombre de plaintes de la part de membres anglophones des Forces canadiennes au

* D'après l'un des quatre officiers supérieurs francophones à servir dans la MRC pendant la Première Guerre mondiale (tome I, p. 106).

cours de la période allant de 1968 à 1975. En 1975, un officier anglophone présenta un grief à l'effet que le ministère n'assurait pas le transport de ses enfants à l'école française de la base. Cette école française, destinée aux enfants francophones, admettait pourtant quelques élèves anglophones. Parce que la langue d'usage au foyer était l'anglais, et que le principe du libre choix n'avait pas été accordé, on refusait aux enfants de cet officier d'aller à l'école française, et d'y être transportés gratuitement. Le CED donna gain de cause à l'officier et il enjoignit le SMA(Per) «de réviser le règlement de façon à permettre aux militaires anglophones et francophones de faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix — de façon que le texte soit conforme à l'esprit de la politique du gouvernement». Le DGPEPC rencontra le Commissaire et, de concert avec les fonctionnaires du Trésor, chercha à apporter les corrections voulues au règlement existant.

Après des mois de réunions et une correspondance volumineuse entre les trois organismes fédéraux, le ministère reçut, en octobre 1978, une lettre du bureau du Conseil privé contenant une déclaration de principe statuant que: «en règle générale, les employés ne devraient pas recevoir d'allocations ou autres indemnités permettant à leurs enfants de faire leurs études dans la langue seconde officielle». C'est le document final sur la question du libre choix. Évidemment, le Commissaire aux langues n'avait pas réussi à convaincre les fonctionnaires du bureau du Conseil privé, ni ceux du Trésor.

Cela dit, il reste que, dans la mesure du possible, la Défense offre les mêmes possibilités d'instruction aux enfants anglophones et francophones, en faisant en sorte qu'ils puissent fréquenter une école publique ou privée où la langue d'enseignement correspond à l'esprit de la Loi sur les langues officielles et à la langue parlée au foyer, ou en élargissant les services offerts par une école du ministère de façon à satisfaire à cette exigence. Mais il reste difficile de donner aux enfants francophones, demeurant à l'extérieur du Québec, la possibilité de fréquenter les institutions où le français est la langue d'enseignement. Bien que le problème soit moins aigu à certains endroits situés hors du Québec, où le français et l'anglais sont les langues d'enseignement utilisées, notamment dans certaines écoles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, et des Territoires on éprouvera des difficultés tant et aussi longtemps que le français ne sera pas, d'une façon générale, une langue d'enseignement utilisée dans les écoles publiques ou, s'il l'est à l'heure

actuelle, tant et aussi longtemps que son emploi ne sera pas suffisamment répandu pour satisfaire aux exigences du ministère dans les régions géographiques visées.

Pour combler cette lacune, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le ministère entend continuer à établir une école ou à élargir les services déjà assurés par une de ses écoles, de façon à offrir des programmes d'enseignement en français.

Soulignons, aussi, que des cours d'immersion en français sont offerts à différents niveaux aux établissements de la Défense situés à: Cold Lake, Edmonton, Shilo, Kingston, North Bay, Ottawa, Petawawa et Chatham.

L'égalité d'accès pour les enfants de militaires à l'instruction offerte dans la langue maternelle de l'enfant est, de toute évidence, un des dossiers qui a été le mieux conduit depuis les années 1960. En multipliant les écoles de langue française dans les bases anglophones situées dans des milieux où l'éducation en français était absente, on a certes amélioré la mobilité des militaires francophones, un fait qui était déjà notoirement reconnu en 1970.⁴⁸ Cette amélioration sensible n'a fait que s'accroître au cours des années 1970, malgré quelques critiques, bien faibles comparées à celles que nous avons pu rencontrer jusqu'à maintenant.

On s'est attaqué, par exemple, à l'ampleur de l'aide financière fournie aux parents pour garder leurs enfants dans des écoles appropriées lorsque celles-ci étaient absentes dans ou aux alentours d'une base.⁴⁹ Il est en effet difficile d'imaginer qu'en 1971 un soldat ou un caporal ait pu subvenir, avec les 1 700 \$ qui étaient alors offerts, aux besoins d'un enfant qu'il aurait dû laisser à Montréal pour qu'il y poursuive ses études en français, alors que lui-même et sa femme seraient déménagés à Esquimalt, par exemple. Reste que la solution offerte par la subvention a été et est toujours utilisée, malgré ses failles évidentes, et que son fonctionnement a été adapté à la demande*.

* Ainsi, il est possible d'être subventionné pour recevoir des cours de langue seconde lorsqu'un jeune anglophone passe d'une province anglaise vers le Québec, même s'il est pour y être éduqué dans sa langue. On peut aussi être subventionné, éventuellement, pour terminer des études secondaires en anglais en Ontario, alors que la famille aura déménagé, par exemple, en Colombie-Britannique, ceci, afin de ne pas perturber la fin d'un cycle d'étude somme toute important et passablement différent d'une province à l'autre.

En 1973, lors de la tournée d'information, la scolarité des enfants dans leur langue a été un sujet traité, mais de façon plutôt marginale. Certaines craintes, peu nombreuses, étaient toujours exprimées par des francophones.⁵⁰ Mais, en 1973, les militaires qui avaient des enfants d'âge scolaire s'étaient joints aux Forces, dans leur majorité, bien avant les années 1966-1967 et, donc, avaient accepté les règles du jeu qui existaient alors.

En 1981, devant le Comité mixte spécial sur les langues officielles, le sous-ministre Nixon, répondant à un député Deniger toujours agressif, pouvait nommer plus de 20 bases, au Canada et en Europe, où le français était la langue d'enseignement.⁵¹ C'était, à coup sûr, un point positif dont le ministère pouvait se targuer à bon droit et qui eut l'heur de plaire à monsieur Deniger. C'est quand même lors de cette réunion que le sénateur Guay attaque la Défense pour ne pas avoir d'école de langue française à la BFC Shilo, au Manitoba, où avance-t-il se trouvent «des masses de Québécois».⁵² Le DGLO tentera de désamorcer cela en disant croire qu'il ne s'y trouvait que 4% de francophones, un argument que Guay repousse rapidement. Le lieutenant-général G. Thériault fournira alors une argumentation qui nous apparaît rationnelle en regard de ce que nous savons des Forces telles qu'elles ont été dans les années 1960 et 1970. Selon Thériault, en temps de paix, on ne mute pas un francophone dans une base où la scolarité française est absente. «Donc, il faut penser que les francophones ... à Shilo ... dont les enfants fréquentent les écoles de langue anglaise, [le font] en fonction d'un choix fait par leurs parents».⁵³ Ajoutons qu'en 1987, le sénateur Guay, lors de la rencontre que le Comité mixte permanent sur les langues officielles a eue avec la Défense, a ramené la question sur Shilo; le sous-ministre Dewar devait alors confesser sa totale ignorance de développements qui auraient pu ou non avoir lieu à Shilo.⁵⁴ En fait, la BFC Shilo a alors une école d'immersion qui va de la maternelle à la 6^e.⁵⁵

18

La réponse civile à la Loi sur les langues officielles*

Les catégories techniques, professionnelles et scientifiques (1966-1975)

On se rappellera que certaines recommandations du rapport de Glassco concernant le bilinguisme (tome I, chapitre 6, p. 182 et suivantes) avaient été retenues et se sont appliquées aux civils de la Défense. Celles avancées plus tard par Pearson, soit en mai 1963 et en avril 1966, (voir annexe NN du tome I) ont également visé cette catégorie d'employés. En avril 1966, le Premier ministre avait isolé deux groupes de personnes qui ne seraient pas soumis immédiatement à ses directives: les militaires (nous connaissons maintenant leurs efforts pour rendre vivant le concept du B et B) et les fonctionnaires occupant des postes de nature technique professionnelle et scientifique. À la Défense, quelles suites ont donné ces dernières catégories aux injonctions du Premier ministre?

En août 1966, le SMA (Per) James A. Sharpe, demande à G.H. Avery, Directeur du personnel civil — planification des ressources humaines (DPCPRH), au lieutenant-colonel Morin, du DGPEPC, et au lieutenant d'aviation Noël de Tilly de se rencontrer pour discuter de l'avenir du B et B pour ces catégories.¹ Le 15 septembre, ces consultations faites, Avery envoie les résultats au Directeur général du personnel civil (DGPC), K.R. Scobie. C'est ici que l'on retrouve certains des éléments de la réponse que Armstrong a faite à Hodgson en septembre 1966. Ainsi, le travail que fait actuellement le Bureau du programme de la révision de la classification nuit à la mise sur pied immédiate d'un projet de bilinguisme chez les civils du ministère, car des postes qui sont encore aujourd'hui classés comme techniques peuvent devenir administratifs, comme cela est déjà maintes fois arrivé

* Ce chapitre et l'annexe A du présent tome doivent beaucoup aux résultats de recherches conduites par madame Liliane Grantham, que nous tenons à remercier.

depuis les débuts de cette révision. Le rapport de Avery signale que la Défense ne peut isoler ses employés civils. En effet, ceux-ci ne peuvent compter faire une carrière complète à la Défense. Donc, tout programme de bilinguisme développé pour les membres des catégories susmentionnées travaillant pour la Défense doit leur fournir une chance de suivre des cours de langue qui les qualifieront pour des postes dans d'autres ministères.

En général, ajoute Avery, les professionnels, les scientifiques ou les techniciens du ministère n'ont pas d'échanges directs avec le public: leurs supérieurs, souvent militaires, se chargent de ce domaine. Cependant, les deux langues seront souvent nécessaires pour transiger entre collègues ou pour diriger de jeunes fonctionnaires d'un autre groupe linguistique. Il serait aussi important que les personnes impliquées dans le processus de la sélection de nouveaux employés puissent interroger les candidats dans la langue choisie par ceux-ci. Enfin, dans la désignation des postes bilingues, l'emplacement géographique sera d'une grande importance.²

Avery, dans sa lettre d'accompagnement, avoue que son exposé est général. Mais il croit que les échanges ultérieurs que Hodgson a prévus dans sa lettre initiale de juin (tome I, chapitre 7, p. 209-2 10) permettront peu à peu de détailler tout cela. En somme, Avery avance que le programme de bilinguisme pour ces catégories consistera essentiellement en cours de langue (de français, en fait) qui seront réservés à des personnes occupant des postes bien précis.

Le 31 octobre, c'est au tour du Conseil de recherches pour la Défense (CRD) un organisme lié de près à la Défense et dont les employés se rapprochent, pour la plupart, des catégories à l'étude, à faire valoir sa contribution. Le CRD fait parvenir, en français, à Hodgson, son rapport intitulé «Participation du Conseil de recherches pour la Défense». Le document de fond, en date du 19 octobre, a été accepté lors de la 66^e réunion du CRD tenue le 27 courant selon la lettre d'accompagnement signée par le président du dit Conseil, le Dr A.H. Zimmerman.³

Ce travail, qui est la suite donnée par le CRD au discours de Pearson et à la lettre de Hodgson du mois de juin, fait un résumé de l'histoire du bilinguisme dans cet organisme et trace la voie qu'on voudrait y suivre à l'avenir. Qu'y lit-on? Avant 1963, les besoins en bilinguisme étaient comblés grâce au recrutement. A compter de 1963, on a commencé à rendre bilingues des employés d'Ottawa et de

Québec par des cours de langue donnés localement. L'année suivante, cette formation au bilinguisme fut abandonnée pour les employés d'Ottawa-Hull, la Commission de la Fonction publique ayant pris la relève. Certains employés du Centre canadien de recherches et perfectionnement des armes de Valcartier suivent toujours, en 1966, des cours de français et d'anglais à l'Université Laval.

Les auteurs du document décrivent ensuite les besoins en bilinguisme du Conseil. Ils sont surtout importants, quant aux communications orales et écrites, au Centre de recherches de Québec. «Cependant, même à cet établissement... la langue anglaise est la langue principale ...».⁴ Un assez grand nombre de scientifiques de langue anglaise peuvent lire le français mais ils n'ont généralement pas la facilité de communiquer dans cette langue. Par contre, les recrues scientifiques de langue française embauchées «jusqu'à récemment... savaient assez bien l'anglais ...».⁵

Une des difficultés rencontrées par les anglophones, ayant suivi des cours de français et voulant conserver cette compétence qu'ils viennent d'acquérir, est qu'ils sont souvent mutés, par la suite, dans des postes situés dans des régions anglophones — constatation qui rejoint ce que nous avons déjà vu pour les militaires. Pour les civils anglophones, le besoin du français est associé au Québec et, dans une certaine mesure, à Ottawa. Pour les francophones, l'anglais est nécessaire partout.

On estime à 15% les scientifiques bilingues du CRD: mais la proportion de ceux pouvant lire les deux langues est beaucoup plus grande. Au Centre de recherches de Québec, 42% des employés sont francophones alors que 25% des anglophones qui y travaillent ont acquis la langue française.

Les membres du CRD doivent se servir du français dans leurs contacts avec des futurs employés ou avec les universités et instituts canadiens-français lorsqu'ils traitent de questions qui touchent à la formation, au recrutement et à des subventions pour la recherche. De plus, on se sert du français dans les relations avec la presse ou dans l'élaboration de préparatifs de visites faites par des Français au Canada ou par les nôtres en Europe. Le CRD a un attaché auprès de l'ambassade canadienne à Paris et plusieurs autres à l'OTAN, où le bilinguisme est important.

En général, le CRD a peu d'échanges directement avec le public (ce qu'écrivait également Avery, quelques semaines plus tôt) et ses

employés ont rarement besoin d'être bilingues pour remplir efficacement leurs fonctions.⁶

On aborde ensuite le «programme de formation» c'est-à-dire, un relevé du nombre de demandes qui ont été faites à Ottawa-Hull pour des cours de langue par rapport à celles, moins nombreuses, que le CRD a pu accepter.

Plus loin, on s'attarde au nombre de ceux qui ont suivi des cours de langue seconde à Ottawa-Hull ou à Québec. Voici un tableau récapitulatif de cette situation:⁷

Tableau n° 62

MEMBRES DU CRD AYANT SUIVI DES COURS DE LANGUE SECONDE

Région	Type de cours	Nombre de personnes les ayant suivis		
		1963-1964	1964-1965	1965-1966
Ottawa-Hull	Français écrit (Une heure par jour)	35	12	32
	— mi-temps	—	1	4
	— plein temps	—	2	—
Université Laval	Cours de français	—	38	34
	Composition et rédaction de rapports en anglais	—	12	15

Les lecteurs auront déjà remarqué une certaine similitude entre la situation qui est faite à la langue française au CRD et ce qui existe ailleurs à la Défense, en 1966, du côté militaire. La «Proposition d'un programme», comme est intitulée la dernière partie du document expédié à Hodgson, ne sera pas nouvelle: n'en donnons donc que les principaux points. Même si le discours du 6 avril exclut pour le moment le CRD des réformes à faire, celui-ci continuera son programme de formation linguistique. Les personnes qui suivront des cours seront choisies parmi les catégories suivantes d'employés:

- a. titulaires de postes où le bilinguisme pourrait être de rigueur;
- b. cadres supérieurs qualifiés;

- c. cadres disponibles pour des périodes de formation; et
- d. cadres ayant déjà une certaine compétence dans l'autre langue.

On soutient que, hors du Québec, on a besoin d'un tout petit nombre de bilingues. Cela dit, la présence accrue du bilinguisme serait à l'avantage du CRD et les bilingues pourraient accéder, hors du Conseil, à des postes exigeant le bilinguisme. Tous les cours de langue disponibles — mi-temps ou plein temps et, dans ce dernier cas, à Ottawa-Hull ou à Québec pour les anglophones, et à Toronto pour les francophones — seront utilisés; même chose pour les sessions d'une heure par jour (dont on dit que le rendement est «discutable») et les cours du soir.

On projette également d'identifier les postes «où le bilinguisme serait de rigueur ou souhaitable»: ⁸ leurs titulaires seront encouragés à acquérir la compétence exigée dans les deux langues et à utiliser, aussi bien au travail qu'à l'extérieur, celle qu'ils viennent d'acquérir.

Enfin, ce programme que l'on mettra sur pied sera coordonné avec la politique générale du gouvernement par une liaison avec le secrétariat spécial dirigé par Hodgson. ⁹

Certes, rien de tout cela n'est révolutionnaire, étant essentiellement basé sur des cours de langue seconde — surtout de français aux anglophones. Rien sur la place que devrait tenir la langue française dans la recherche; ni sur le pourcentage de chercheurs francophones ou celui des subventions que le CRD offre aux chercheurs ou aux universités francophones du Canada. De plus, le projet surprend par son manque de profondeur. Quel est le pourcentage total de francophones au CRD et dans les échelons supérieurs en particulier? Cette question, comme bien d'autres, n'est pas abordée par les scientifiques. Un dernier jugement concernant ce document: le texte français produit par le CRD est, de toute évidence, une traduction de l'anglais; mais, une si pauvre traduction que tout francophone bilingue aura intérêt à consulter «l'original» chaque fois que sa lecture deviendra embrouillée.

Notons que le CRD dépend du ministre de la Défense mais qu'il a une grande autonomie d'action. Le sous-ministre sait que Hodgson, du Secrétariat spécial sur le bilinguisme, a communiqué directement avec A.H. Zimmerman le président du CRD, mais il désire que ce dernier lui envoie copie de ses échanges avec Hodgson. Il veut

également qu'une coordination existe entre le CRD et le ministère.¹⁰ Ce à quoi se soumet volontiers Zimmerman qui, le 31 octobre, écrit que deux de ses cadres ont maintenu des relations informelles avec Roger Lavergne, DGPEPC.¹¹

Le 30 juin 1967, après avoir consulté tous les intéressés des différents ministères, le Cabinet fédéral arrive à des décisions concernant le B et B pour les catégories professionnelle, scientifique et technique. Elles se résument ainsi:

- la Commission de la Fonction publique et les ministères ou agences à caractère scientifique devraient intensifier leurs efforts pour recruter, dans ces trois catégories d'emploi, des francophones qui ne seront pas nécessairement bilingues;
- les membres de ces catégories pourraient avoir accès aux cours de langue s'ils le désiraient. Dans ces conditions, on ne devrait pas verser de compensations monétaires aux employés qui se verraient dans l'obligation de suivre ces cours hors des heures de travail;
- ceux qui sont déjà à des postes de cadres supérieurs ou destinés à y arriver devraient être inclus dans le programme de développement biculturel offert par la Commission;
- des dispositions devraient être prises pour que l'on enseigne le vocabulaire technique, scientifique ou professionnel de la langue seconde à ceux qui ont atteint une assez bonne connaissance de cette langue et qui auraient besoin de ces termes. La création des glossaires requis devrait se faire en collaboration entre le Bureau de la traduction, la Commission de la Fonction publique et les ministères concernés;
- le Secrétariat au bilinguisme et la Commission devraient travailler avec les ministères et agences scientifiques afin d'identifier des tâches ou des projets auxquels les francophones pourraient participer en français;
- pour faciliter la mise en place de cette dernière idée au sein d'un milieu approprié, on devrait donner une haute priorité à l'enseignement de la langue seconde aux superviseurs immédiats dans les unités où de telles enclaves naîtraient; en corollaire, une priorité plus basse d'accès à ces cours sera donnée aux superviseurs se trouvant à des niveaux plus élevés de supervision;

- les ministères et agences concernés devraient renforcer leurs liens professionnels avec les universités francophones du pays et avec les services scientifiques du gouvernement québécois.¹²

On notera que cet appel du Cabinet est plus contraignant que le programme mis de l'avant à l'automne de 1966. Maintenant, on veut plus de francophones sans, cependant, fixer un objectif précis ni définir les moyens qui devraient être mis en place pour amener l'augmentation souhaitée. On suggère également la création d'unités de langue française même si ce n'est pas ce terme qui est utilisé. En somme, on pousse les organismes touchés, dont le CRD, à solutionner la question du B et B en leur sein d'une façon beaucoup plus englobante que celle que les scientifiques de la Défense avaient envisagée.

Un changement significatif interviendra au Conseil avant que la loi C-120 ne prenne effet. En mars 1967, le docteur Léon J. L'Heureux, en devient le vice-président. Originaire de Gravelbourg, Saskatchewan, L'Heureux a déjà dirigé le Centre de recherche de Valcartier. Il est le premier francophone, depuis que le CRD existe officiellement (le 28 mars 1947) à y atteindre un si haut poste. Le 5 juin 1969, L'Heureux remplace le Dr R.J. Uffen, qui avait lui-même succédé à Zimmerman, au poste de Président.¹³ Arrive, en juillet, la Loi sur les langues officielles qui doit entrer en vigueur le 7 septembre et à laquelle le Conseil est soumis.

Le programme du CRD est prêt en mai, en anglais, et en juin, en français: la traduction est cette fois-ci bien meilleure, mais reste encore parfois déficiente. Intitulé «Politique du Conseil de recherches pour la Défense sur le bilinguisme», le document prétend prendre les mesures nécessaires pour répondre, avant 1975, au désir gouvernemental en la matière.

Dans un premier temps, les rédacteurs font un bref historique de la question telle qu'elle a évolué chez eux, surtout depuis 1966. L'exposé passe ensuite aux caractéristiques propres au Conseil. Ici, on rappelle le fait que l'anglais est la langue d'usage chez les scientifiques en particulier et à la Défense en général. On mentionne également que 30% des employés du CRD sont francophones, en évitant de détailler leurs catégories d'emploi et de les situer dans la structure du Conseil. Viennent ensuite les facteurs les plus susceptibles d'influencer la

politique que suivra le CRD dans l'application de la Loi sur les langues officielles. Parmi ceux-ci, notons:

- un plus grand nombre d'unités de langue française dans les Forces armées;
- la présence du Centre de recherche à Valcartier, où un effort de bilinguisme a été fait «bien avant toute déclaration officielle du gouvernement à cet effet».¹⁴ Le français prendra de plus en plus d'importance à Valcartier puisque la majorité du personnel auxiliaire ainsi qu'un nombre significatif de professionnels sont de langue française. Quelques-uns parmi ceux-ci sont unilingues, tout comme plusieurs anglophones, ce qui exigera un certain niveau de la part des surveillants et de l'administration, et ce, aussi bien à Valcartier qu'à Ottawa;
- les communications avec l'extérieur de la Fonction publique ou avec les autres ministères et agences du gouvernement, ainsi que les aspects liés à la carrière et à la politique depuis la décision prise par le Cabinet le 30 juin 1967.

À la lumière de ce qui précède, la politique générale du CRD sur le bilinguisme s'énonce comme suit:

- offrir des compétences bilingues lorsque nécessaire;
- les services administratifs devraient, dès que possible, pouvoir servir chaque employé du Conseil dans sa langue maternelle;
- les communications avec l'extérieur devraient, de façon aussi urgente, se faire dans la langue de l'individu ou de l'institution;
- l'étude de l'autre langue doit être encouragée en tout temps chez les employés qui résident dans un district bilingue ou chez ceux dont la carrière pourrait en bénéficier;
- enfin, il faut améliorer, soit par le recrutement, soit par la réaffectation, le mélange de francophones et d'anglophones.

Des priorités d'exécution devront être définies. Le plan les divise en deux: celles concernant les opérations internes et celles portant sur les communications externes. Voyons d'abord l'aspect interne où l'on considère que les cadres supérieurs devront posséder ou acquérir une connaissance suffisante de ce qui est pour chacun d'eux l'autre langue

officielle. Au moins un des quatre postes les plus élevés de l'administration centrale sera occupé par une personne bilingue; à long terme, il serait souhaitable que tous le soient. Le programme continue en énumérant les sections et parfois même les postes qui, à Ottawa, devront être bilingues.

Après ces questions de personnel, on s'adresse aux centres qui, par leur situation géographique ou la composition de leur personnel, sont séparés en trois groupes:

- celui de Valcartier;
- ceux situés dans un district bilingue; et
- les autres.

À Valcartier, il est clair que le bilinguisme devra être présent partout. «Il est bon d'ajouter que ce centre, à cause de sa situation unique de laboratoire déjà en grande partie bilingue, peut et doit jouer un rôle prépondérant dans la réalisation du bilinguisme à travers tout le Conseil.»¹⁵

Deux centres sont situés dans la région de la Capitale nationale (RCN), considérée comme un district bilingue même si cela n'est pas encore reconnu de façon officielle. Ici on compte faire un effort particulier pour y améliorer la représentation francophone.

La carrière des gens travaillant ailleurs au Canada pour le Conseil ne doit pas être visée par ces mesures: on les encouragera donc à suivre des cours de langue seconde et, s'ils sont mutés dans un district bilingue, on leur offrira la possibilité de passer par l'immersion.

Ailleurs, «tous les postes du bureau de Paris seront toujours tenus par des bilingues. Quant aux bureaux de Washington et de Londres, il est préférable que... l'un des postes... à chacun des deux endroits soit occupé par un employé bilingue ...».¹⁶

Une autre section du plan s'intitule Administration: on y traite des documents administratifs que l'on devra, à l'avenir, surtout produire dans les deux langues. «... nonobstant le fait que la communication scientifique écrite se fait surtout en anglais, rien ne devrait empêcher le scientifique de publier ses travaux dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.»¹⁷

Arrivant aux moyens d'exécution, la politique en dénombre brièvement trois: l'enseignement des langues; le recrutement de scientifiques et d'administrateurs; les affectations temporaires d'employés bilingues. Faisant ensuite référence à Valcartier, le CRD se félicite d'avoir déjà un endroit «où des francophones peuvent, de façon appropriée, travailler ensemble dans leur propre langue...».¹⁸ Cette remarque est intéressante en regard des nombreuses fois où l'on a déjà signalé que la langue de la science était l'anglais.

Vient ensuite l'aspect des communications externes. On cherchera à les améliorer avec les universités de langue française en encourageant les échanges de scientifiques entre les deux parties et en s'assurant que ces universités soient représentées de façon équilibrée aux comités et sous-comités du CRD. D'autre part, le Conseil verra à se procurer plus d'informations sur les facilités de recherches existantes dans l'industrie canadienne-française, reconnaissant du même coup le peu de collaboration qui a existé jusque-là avec cette composante de notre société. Enfin «notant l'intérêt accru qui existe dans le Québec pour la recherche mais reconnaissant que, dans le contexte actuel, tout dialogue entre les gouvernements fédéral et provincial, même technique, comporte toujours un aspect politique, le comité recommande [sic] que, pour le moment du moins, le Conseil s'en tienne à des contacts officieux et ce pour mieux connaître les plans du Québec dans le domaine de la recherche.»¹⁹

En somme, on adopte l'idée que le bilinguisme existera très fortement au Québec et s'installera un peu dans la RCN. On ne précise toujours pas la place qu'occuperont les Canadiens français dans le Conseil. En fait, le flou le plus total est présent partout dans cette politique où l'on rappelle qu'un concept se rapprochant des unités de langue française (ULF) militaires existe déjà au centre de Valcartier. On semble décidé à embaucher plus de francophones bilingues qu'avant 1966; on attachera plus d'importance aux qualifications linguistiques des employés et à l'enseignement d'une langue seconde; de même, cherchera-t-on à administrer de plus en plus les francophones dans leur langue.

Du côté des ULF, le CRD sera actif, ce qui permettra au président du Conseil du Trésor d'annoncer, le 17 août 1971, suivant le même processus que nous avons décrit au chapitre 12 pour les années 1970-1971, que le CRD a créé 28 ULF, toutes situées à Valcartier, qui comprennent 445 employés divisés entre les différents emplois

indiqués.²⁰ Ainsi, il avait fallu plus de cinq ans pour donner forme à une des décisions que le Cabinet avait prises en juin 1966.

Tableau n° 63

Unités de langue française du CRD (Valcartier)	Nombre approximatif d'employés
Aérodynamique	6
Compositions	9
Électronique	7
Phénomènes électrooptiques	8
Laboratoire supersonique	10
Appareillage	11
Bibliothèque	7
Entretien et construction	112
Personnel	4
Photographie	3
Plasma (Physique)	3
Polymères	7
Impression et photographie	9
Génie des traitements	7
Publications	5
Radiographie	2
Appareillage (champs de tir)	7
Dossiers	3
Bureau des dossiers	4
Appareillage spécial	4
Projets spéciaux	7
Magasins	29
Systèmes	7
Recherches sur les systèmes	11
Transport	36
Essais	13
Analyse des sillages	2
Ateliers et dessins	<u>112</u>
	445

Le 1^{er} avril 1974, le CRD est remanié. Les activités reliées à la recherche et à l'administration, le personnel du Conseil, l'administration du Programme de recherche industrielle de la Défense, tout cela est ramené à l'intérieur du cadre du ministère. L'administration des subventions à la recherche universitaire orientée vers la Défense est remise aux conseils de recherche que le gouvernement vient de créer

(Conseil canadien de recherches en sciences humaines et sociales; Conseil canadien de recherches en science). Le CRD voit son appellation disparaître. Ses fonctions sont scindées en deux: Chef — Recherche et développement (CR Dév), sous le SMA (Matériel) et le Centre d'analyse et de recherche opérationnelle [CAR Op], sous le SMA (Politique). À partir de ce moment, les employés de ces deux organismes, dont ceux qui travaillent dans les détachements dispersés d'un bout à l'autre du pays, tombent totalement sous la Loi de l'emploi dans la Fonction publique, ce qui n'avait pas été le cas jusque-là.²¹ Des tableaux statistiques, qui apparaissent plus loin dans ce chapitre, comprendront les catégories d'emploi dont nous avons parlé jusqu'ici, ce qui nous permettra de constater la progression qu'ont faite les francophones et le bilinguisme.

Avant de passer au programme civil lui-même, ajoutons quelques détails pertinents à cette section en ce qui concerne les années 1947 à 1974. Au fil des ans, le Conseil a étroitement collaboré avec des organismes ou des personnes d'origine britannique ou américaine, collaboration qui valut au Conseil d'être reconnu sur le plan international.²² En plus, surtout dans les débuts, plusieurs des scientifiques principaux étaient d'origine britannique. Le résultat a été que le Conseil fut essentiellement une machine de langue anglaise. À Valcartier, seuls certains services administratifs étaient conduits en français. Ailleurs (Ottawa, Halifax, Downsview, Suffield et Esquimalt) le français était absent. En 1982, lorsque nous nous sommes penchés sur le cas du Conseil, il nous est vite apparu qu'il nous serait impossible de faire une vérification des quelques 55 000 dossiers de toutes sortes, dont 15 900 projets de recherche, que le Conseil avait ouvert durant ces 25 ans d'existence. Une estimation faite par le personnel des services d'information disait que tout au plus douze (12) études avaient été conduites en français (.075%) et que, parmi le grand total des dossiers, tous domaines confondus, on n'en trouverait sans doute pas plus en langue française (.0002%).²³ Ce pourcentage est-il un reflet de l'importance relative qu'avait le français, langue de travail, selon les responsables du Conseil? Il ne représente certainement pas, en tout cas, le pourcentage des sommes injectées par les francophones du Canada dans le CRD grâce aux taxes et impôts fédéraux qu'ils ont payés durant cette période.

Les différents présidents du CRD ont été membres du Conseil de la Défense durant ces années. Ils ont ainsi certainement eu connaissance des remarques du ministre Claxton, durant la guerre de Corée, au sujet

de la plus grande place à accorder aux francophones du côté militaire. Nos scientifiques n'ont alors pas saisi l'occasion d'analyser leur propre situation qui, il est vrai, ne semble pas avoir été critiquée par le ministre. Plus tard, dans les années 1950, les rapports d'études faites par le Conseil sur certaines des conditions touchant les francophones dans les Forces (chapitre 6, tome I) seront rédigés en anglais, aussi bien par Jacques Brazeau que par Marcel Chaput, futur chevalier de l'indépendance.

Nous savons déjà ce qu'a été la réaction du CRD suite au discours de Pearson de 1966, à la Loi sur les langues officielles et à la demande gouvernementale de 1970 pour la mise sur pied d'ULF. Retournons à ce sujet pour le lier à l'identification des postes bilingues, un aspect de la question du bilinguisme dans la partie civile du ministère sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Bien que les ULF du CRD aient été soumises aux mêmes critères que toutes les autres, certaines anomalies, par rapport aux lignes directrices (chapitre 12), ont existé. Ainsi, lorsqu'en 1973-1974, on fait l'identification des postes du centre de Valcartier, on se rend compte que les 132 postes scientifiques et professionnels contenus dans des unités qu'il englobe étaient divisés ainsi: 80 bilingues, 42 français essentiel et 10 anglais essentiel. En août 1974, on explique ces dix derniers postes par deux raisons: des recrues de langue anglaise qui désirent apprendre le français auront ainsi accès à cette langue; ces postes permettront de maintenir un mélange harmonieux au niveau scientifique.²⁴

Cet état de fait n'est pas accepté d'emblée et des échanges ont lieu avec le Conseil du Trésor à ce sujet. Enfin, le 24 janvier 1975, M. Morley, secrétaire adjoint de la branche des langues officielles au Conseil du Trésor, approuve ces dix postes à la condition qu'un même nombre soit désigné français essentiel hors de la province de Québec.²⁵

S'il était logique de chercher à créer un heureux mélange d'anglophones unilingues et de francophones à Valcartier, cela devenait moins évident pour le Chef — Recherche et développement, de faire l'opération inverse (des francophones unilingues avec des anglophones ailleurs au Canada). En effet, cette proposition de Morley conduisit à d'autres discussions et contre-propositions qui, entre autres, eurent pour effet de faire passer le problème des dix postes hors du Québec qui devaient être désignés «français essentiel» vers le CAR Op qui travaille à toutes fins pratiques à Ottawa, au contraire de son collègue qui possède des équipes un peu partout.

Or, le docteur C.R. Lindsey, homme parfaitement bilingue par ailleurs, qui dirige ce Centre depuis 1975, n'est pas plus chaud que son collègue. Le 14 février 1975, il présente ses vues au SMA (Pol) dans une brève étude à laquelle est jointe une annexe intéressante intitulée «L'expérience du CAR Op avec le personnel scientifique francophone» d'où nous tirons les paragraphes suivants qui concernent les scientifiques francophones.

Avant 1969, la direction du CRD qui faisait le travail poursuivi par le CAR Op ne comportait que deux scientifiques francophones dont Marcel Chaput «qui ne venait au travail que durant les rares intervalles où il ne prônait pas le séparatisme dans des réunions politiques».²⁶ À compter de 1969, suite au programme adopté par le Conseil, on a fait un effort persistant pour recruter du personnel francophone. En fait, 33% des recrues ont été francophones et sont allées dans des postes désignés anglais/français ou, encore, anglais essentiel puisque l'on a très peu de postes bilingues aux échelons inférieurs. Chacun de ces francophones a reconnu qu'en tant que scientifiques «il devait posséder une bonne connaissance de l'anglais.»²⁷

Ces francophones qui nous sont arrivés au cours des six dernières années peuvent être classés dans l'une des deux catégories suivantes:

- recrues déjà «acclimatées» à l'environnement anglophone, provenant habituellement de l'extérieur du Québec. Quelques-unes — pas toutes — «peuvent se sentir plus à l'aise en anglais qu'en français».²⁸ Monsieur Lindsey cite quatre noms et soulignent que ceux-ci travaillent toujours dans son organisme;
- recrues «non acclimatées» à l'anglais parlant peu cette langue et venant habituellement du Québec. Elles restent environ deux ans, le temps de devenir bilingues, avant de se chercher un emploi au Québec. Sept noms suivent dont un seul, qui est arrivé en 1969, est encore avec Lindsey et son groupe.

Il existe une troisième catégorie de francophones parfaitement bilingues et excellents dans leurs domaines. Toutefois, ce ne sont pas des recrues mais, le plus souvent, de jeunes officiers militaires ayant une formation universitaire et qui viennent terminer au CAR Op leurs années de service obligatoire avant d'accepter un poste civil ailleurs où l'on offre des salaires que le Centre ne peut concurrencer.

Tout de même, depuis environ sept ans le personnel du Centre est passé d'un francophone à sept. Belle progression: mais il en faudrait 21 pour atteindre les 28% recherchés partout dans le ministère. À ce rythme, on pense atteindre ce pourcentage vers 1985. Il sera difficile d'accélérer le processus. D'une part, les candidatures de francophones qualifiés aux différents postes offerts sont toujours bien en-dessous des 28% souhaitables. D'autre part, en leur réservant un tiers des places chez les recrues, on est obligé de mettre de côté le système du mérite. Comme la catégorie des «acclimatés» est celle qui nous a fourni le meilleur rendement, nous pourrions avancer plus rapidement en concentrant notre recrutement sur celle-ci «laissant de côté les recrues non-acclimatées du Québec».²⁹

Nous sommes convaincus qu'il ne servirait à rien* que des postes ouverts à des recrues soient désignés français essentiel, car le recrutement se concentrerait sur les «non-acclimatés». Monsieur Lindsey poursuit:

«un «non-acclimaté» est efficace, au total, à 60%. Il l'est à 50% durant sa première année de travail; et à près de 100% durant la suivante mais, lorsqu'il quitte, il faut six mois pour le remplacer. Les résultats sont simples: le CAR Op n'obtient pas l'efficacité souhaitable; le nombre de francophones ne croît pas.

N'oublions pas que même sans restrictions, le recrutement n'est pas une chose simple: pour une année donnée, même si on a accès à tous les nouveaux diplômés canadiens dans les différents domaines où des postes sont ouverts (par exemple, en mathématiques, physique, aéronautique etc...), nous sommes chanceux de pouvoir combler nos besoins car une compétition féroce existe entre les différents employeurs. Au seul niveau fédéral, plusieurs ministères et organismes cherchent de telles expertises au moment où une désaffection évidente existe en ce qui concerne le travail pour la Défense. Si à ces facteurs on ajoute la langue et le fait connu qu'un francophone recruté nous quittera dans les 24 mois, il devient déprimant de seulement songer à recruter.

À noter, aux niveaux des techniciens et du personnel de soutien, nous ne rencontrons pas ces problèmes. Environ 20% des effectifs (8 sur 39) dans ces catégories se considèrent francophones.»³⁰

Ce document qui date, rappelons-le, de 1975 et émane d'un scientifique bilingue est remarquable à plus d'un point de vue. On aura note qu'en examinant la seule question des postes désignés français essentiel, on a pu se permettre de laisser complètement de côté le

* (would be counter-productive écrit-on)

principal, c'est-à-dire, la place du francophone et de sa langue dans le travail scientifique accompli par cette partie de la Fonction publique fédérale. Cet aspect mis à part, on n'avait pas non plus à s'attarder aux mesures à prendre pour changer cet état de chose. En gros, on se cantonnait dans la position déjà bien creusée depuis 1966, qui disait que la langue scientifique est l'anglais. De là, le francophone doit déjà être assimilé à l'anglais en arrivant («acclimaté» selon le terme «scientifique») ou s'assimiler au plus tôt. Aucune réflexion n'est faite sur ce que l'on devrait entreprendre à Ottawa pour rendre le milieu de travail plus réceptif au fait francophone et peut-être, ainsi, retenir un plus grand nombre de «non-acclimatés». Nous ne commenterons pas sur le désir qu'a le chef du CAR Op de ne pas recruter chez les «non-acclimatés» (les Québécois) ou, encore, sur le fait qu'il n'a pas de problèmes significatifs avec les francophones des échelons inférieurs de son organisation qui, sans doute, ont appris à s'acclimater.

Comment toute cette question fut-elle résolue? Le 4 juillet 1975, le SMA(Per), W.R. Green, écrit à Morley que «Halifax, Downsview, Suffield et Esquimalt ne pouvaient désigner de postes français-essentiel car cela exigerait l'identification d'un grand nombre de postes bilingues soit dans la supervision soit dans le soutien.»³¹ Il ne restait donc que la RCN, avec ses 235 postes scientifiques; parmi ceux-ci, seulement cinq peuvent être désignés français-essentiel. Cela représente, d'ailleurs, «un effort significatif de la part des unités impliquées.»³² Cependant, on reconnaît que 50 postes désignés anglais ou français pourront être éventuellement remplis par des francophones unilingues. «La plus grande difficulté envisagée est que dans plusieurs domaines scientifiques, le nombre de francophones compétents ne soit pas suffisant.»³³

Cette position reçoit l'approbation officielle du Conseil du Trésor le 24 du même mois.³⁴

Comme on l'a noté, un cadre de travail accueillant à offrir aux scientifiques francophones n'avait pas fait l'objet d'une grande attention à la Défense jusque-là. À l'automne 1975, dans la foulée de la Résolution de juin 1973, une circulaire du Conseil du Trésor, destinée à tous les ministères, veut que l'on crée des unités travaillant en français (UTF) dans la région de la Capitale nationale. Les militaires sont simplement invités à adapter et à appliquer cette missive.³⁵ Cependant, elle doit être totalement prise en ligne de compte par les civils.

Quel est le but de cette circulaire? Elle veut augmenter le nombre d'UTF dans la région d'Ottawa-Hull afin de:

- a. favoriser l'utilisation du français à tous les niveaux de la Fonction publique;
- b. améliorer les possibilités d'avancement professionnel en français en établissant des UTF dans des fonctions diversifiées et en s'assurant que le plus grand nombre possible d'occupations y soient représentées;
- c. constituer un milieu d'accueil pour les francophones unilingues en leur permettant de travailler en français; et
- d. promouvoir et améliorer l'utilisation du français chez les anglophones bilingues.³⁶

Évidemment, cette circulaire de 12 pages d'un texte bilingue côte-à-côte était agrémentée de diverses dispositions quant aux communications internes et externes qu'auraient ces unités (similaires à celles des unités de langue française dont nous avons traité au chapitre 12), quant aux critères d'identification des postes (dont 10% devaient se retrouver dans la catégorie scientifique et professionnelle) et quant à la désignation de ces unités. Dans ce dernier cas, «les ministères et organismes devront soumettre au Conseil du Trésor, d'ici le 15 novembre 1975, une proposition d'identification des unités qui deviendront des unités travaillant en français».³⁷ Le 31 janvier 1976, le Trésor s'attendait à recevoir un plan de désignation progressive des unités qui, dans un premier temps, auraient été identifiées.

Au ministère de la Défense, le DGBB doit communiquer avec tous les secteurs incluant le CR Dév et le CAR Op afin de donner suite à ce désir du Conseil du Trésor. Le CAR Op répond le 14 octobre à la demande qui lui a été faite d'avoir des UTF. Le brigadier-général H. Peters, qui était alors l'adjoint de Lindsey, s'adresse au SMA(Per) dans un long texte divisé en plusieurs parties. Peters écrit qu'il appuie les objectifs que cherche à atteindre le gouvernement, soit d'avoir plus de francophones qui travaillent en français dans la région de la Capitale nationale et ce, à tous les niveaux; mais il trouve qu'on en demande beaucoup en peu de temps. Il recommande plutôt que l'on entreprenne une longue période de discussions et de planification générale avant d'aborder des détails comme ceux que donne la circulaire. Par exemple, Peters croit que cette proposition va créer deux unilinguismes qui

entraveront les progrès faits par le bilinguisme. Il rédige ensuite deux paragraphes de difficultés générales concernant les UTF. Entre autres, plusieurs détails n'ont pas fait l'objet d'études approfondies, ce qui force les personnes chargées d'informer sur ces unités à interpréter, parfois de façon optimiste, les méthodes d'implantation. Les syndicats n'ayant pas été consultés sont furieux et le laissent savoir dans les journaux. De plus, il y a ce qu'il appelle «la nature exclusive du groupe francophone»³⁸ qui exige que les anglophones qui s'y joignent possèdent une qualité de français que même un francophone a de la peine à atteindre. Cette attitude, selon la vision du général Peters, pénalisera la population anglophone qui tentera de s'associer aux francophones dans ces unités.

Il n'y a pas que cela. Le CAR Op éprouve des problèmes face à cette situation. En trois paragraphes assez répétitifs, Peters les expose. Ainsi, les scientifiques de la Défense (groupe *DS* dans la Fonction publique) doivent servir dans divers centres de la Défense s'ils veulent espérer grimper les échelons. Or, ces centres sont surtout anglophones et les francophones unilingues ne pourront y avoir accès, ce qui affectera leur carrière. De plus, des équipes pluridisciplinaires sont souvent formées auxquelles il serait impossible d'adjoindre un francophone unilingue. Il continue en exposant à quel point le CAR Op est unique et ne peut guère se permettre de faire des échanges de personnel. Ailleurs, ajoute-t-il, entre autres dans les Forces armées, des restrictions similaires existent qui n'ont pu être surmontées jusqu'à maintenant. Entrevoyant qu'un jour l'administration s'effondrera en tentant d'appliquer toutes les directives qu'elle reçoit, il se demande si la Fonction publique ne devra pas éventuellement passer au système belge qu'il décrit comme suit: on répète tout, une fois en français l'autre en flamand, ce qui est l'antithèse du bilinguisme et de l'efficacité.

Peters, parvenu au tiers de son argumentation, commence enfin à répondre à la question qui lui a été posée. En somme, il faudrait prendre six scientifiques de la Défense et un fonctionnaire du groupe Administration et Affaires extérieures (donc, 10% de l'effectif du CAR Op) pour mettre sur pied une UTF. Or, il n'est ni faisable ni souhaitable de faire qu'une unité du CAR Op travaille en français pour les raisons déjà énumérées. Il y ajoute le fait que, peu importe ce que l'on fera, la méthodologie et les sources d'information utilisées par le CAR Op resteront anglaises. Plutôt que de créer une telle unité, il vaudrait mieux que «toutes les directions du CAR Op cherchent à atteindre le bilinguisme plutôt que l'unilinguisme».³⁹

Mais si des francophones insistent pour travailler perpétuellement en français, il faut leur trouver un groupe avec lequel ils pourront échanger. Le Centre de Valcartier est tout trouvé, d'autant plus que nous avons des intérêts communs dans l'analyse des systèmes et dans la science des ordinateurs. «Ainsi, nous pourrions nous approcher du modèle belge.»⁴⁰

Directement au-dessus de cette unité, le superviseur devra être un directeur ou peut-être un directeur général. Au début, il vaudrait mieux ne pas préciser le domaine d'opération de l'unité, d'autant plus qu'aucune n'est prête en ce moment à travailler en français. Parlons plutôt d'un champ d'expertise très recherché par nos clients de telle sorte que les communications françaises soient à la fois concentrées au sein de l'unité et diffuses avec l'extérieur. Ceci pointe dans la direction des mathématiques et des statistiques. Lorsque l'on précisera la spécialisation de l'unité, il faudra aussi tenir compte des possibilités de recrutement.

À partir du nombre de personnes auquel il est parvenu, Peters fait le tour des possibilités: une unité de sept personnes ou deux ou trois plus petites unités. Cela dit, deux des directeurs du CAR Op ont déjà avancé qu'ils pouvaient créer une ou des unités travaillant en français. Il existe donc une bonne volonté évidente, mais qui pourrait disparaître si l'on continue d'insister pour que ces unités dépendent directement de superviseurs de la haute gestion.

Si toutes les objections et inquiétudes énoncées étaient mises de côté et que l'on insistait pour que la circulaire soit appliquée, Peters décrit en un paragraphe la proposition qu'il ferait. Essentiellement, ce serait de créer une direction de langue française où l'on analyserait systèmes et ordinateurs.

Puis il conclut en disant: «Il doit être clair, de ce qui précède, que la perspective de créer une unité travaillant en français au CAR Op est accueillie sans enthousiasme et avec beaucoup de consternation»⁴¹ En somme, son conseil est de consolider d'abord les acquis du B et B avant de se précipiter dans de nouvelles entreprises qui bloqueront tous mouvements durant dix ou vingt ans.

La lettre de Peters, qui semble balancer interminablement entre l'acceptation et le refus de mettre sur pied une UTF est au fond un refus pur et simple de se plier à la demande du Conseil du Trésor. Le 10 novembre 1975, suite à diverses discussions entre les parties impliquées (CAR Op, SMA(Per) et DGBB), le CAR Op avise qu'il ne



Le Dr Léon L'Heureux fut le premier Canadien français à diriger le Conseil des Recherches pour la Défense, entre 1969 to 1977. (UPFC RE 74-755)



Le commandant d'aviation (Major) Louis Noël de Tilly fut un des tout premier à poser des jalons sur la longue route d'un plan des langues officielles pour les civils du ministère. Son action se fit aussi sentir au sein du comité interministériel chargé, à la fin dea années 1960, de réfléchir sur toute la question du B etB.

pourra se conformer à la demande du Trésor et qu'il n'identifiera pas de telles unités chez lui.⁴² Déjà, le 7 novembre, un groupe de travail qui avait été formé pour étudier toutes les implications qu'auraient de telles unités, entre autres sur le CAR Op, avait conclu que le Centre ne pouvait fournir d'unités travaillant en français, ceci, en grande partie pour les raisons invoquées par Peters: la souplesse et les opportunités qu'offraient des mutations seraient grandement amoindries pour les francophones unilingues faisant partie d'une telle unité.⁴³

Cette réponse de Peters est surtout là pour démontrer la mentalité qui, en 1975, existait encore dans le club fermé des scientifiques de la Défense. La circulaire du Conseil du Trésor sur les unités travaillant en français dans la région de la Capitale nationale n'eut pas de suites tangibles. Les critiques négatives, justifiées en grande partie, en eurent raison. En effet, comment avoir des unités travaillant exclusivement en français à Ottawa, une ville qui dessert tout le Canada où l'anglais et le français sont les langues officielles? Cela dit, à examiner les rapports annuels faits par le CR Dév ou le CAR Op, les deux organismes qui ont remplacé le CRD, on se rend compte que la présence du français, en 1987, y est encore bien minime: l'évolution du bilinguisme dans ce secteur se fait des plus lente.

Le programme civil — 1966 à 1983

L'accent mis sur les catégories scientifiques au ministère ne doit pas reléguer totalement dans l'ombre ce qui s'est fait ailleurs du côté civil.

Les civils de la Défense n'ont pas cette relative indépendance que le groupe militaire possède. Expliquons-nous! À peu près tout ce qui concerne la carrière des civils du ministère relève d'organismes comme le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique. Ainsi donc, les décisions d'envergure autour du bilinguisme et du biculturalisme ont été prises hors du ministère. À l'intérieur, on s'est contenté de les appliquer, comme on le fait partout ailleurs dans la Fonction publique. De sorte qu'il est assez normal que l'on n'ait pas eu, du côté civil de la Défense, un ou des programmes de l'ampleur de ceux que nous avons eu l'occasion de rencontrer chez les militaires. Comprenons-nous bien: cette remarque ne signifie pas que les actions entreprises par les civils aient été moins efficaces pour autant.

Maintenant, faisons une brève révision de ce que nous avons vu au chapitre 7, en ce qui concerne l'implantation du B et B dans la partie civile du ministère, ce qui nous conduira jusqu'en janvier 1967. Nous retiendrons que:

- une directive administrative d'avril 1965 demande que certains formulaires et services, en particulier au Québec, soient bilingues;
- la réponse de Armstrong à Hodgson, en septembre 1966, démontre que le seul programme civil existant repose sur les cours de langue et que l'on attend la fin de la révision majeure des postes, qui a alors lieu dans la Fonction publique, avant de seulement penser à aller plus loin.

En fait, sitôt après le discours du Premier ministre Pearson d'avril 1966, les civils, pas plus que les militaires, n'étaient prêts à formuler une voie d'action précise. Qui plus est, il ne semble pas y avoir eu un Allard civil pour fournir le leadership nécessaire, dans une entreprise qui impliquait tant de changements. Même sur des questions que l'on croyait réglées depuis longtemps, la confusion et la division existent.

Les développements qui ont entouré le concours pour remplir un poste de commis au *II TSU*, que nous avons évoqués au chapitre 7 (tome I, p. 215-6) servent de toile de fond à ce qui suit. En effet, en filigrane et parfois même dans les documents que nous citons ci-après, références sont faites à cette affaire qui ne sera réglée que plus de dix-huit mois après que le poste en question ait été déclaré libre: une période suffisante pour permettre à plusieurs d'exprimer leurs idées clairement.

Le 28 avril 1966, J.P. Dostaler, Directeur du personnel civil — Administration (DPCA), s'adresse à son patron pour lui signaler qu'à l'intérieur de la direction générale du personnel civil, on ne sait guère à quel saint se vouer en ce qui concerne la connaissance des deux langues que doivent avoir les surveillants qui, au Québec, supervisent des unilingues anglophones ou francophones.⁴⁴ De fait, explique Dostaler, le sous-ministre adjoint avait décidé, en 1960, que des exigences de bilinguisme seraient appliquées aux postes des superviseurs dans la province de Québec ainsi qu'à tous ceux dont les titulaires avaient des contacts avec le public: en cela, il ne faisait que reprendre des directives publiées par le ministère en 1948 et 1952. Toutefois, sa plus récente intervention était parvenue dans le manuel d'administration, dans la phrase suivante: «dans tout bureau qui a des employés ne parlant

qu'anglais ou français, les superviseurs immédiats de ceux-ci devront être suffisamment compétents dans la langue appropriée pour donner les bonnes directives à ces personnes».⁴⁵ Ces deux versions ne pouvaient qu'entraîner des difficultés. Selon Dostaler, qui révisé les affiches des concours ayant lieu au Québec, la situation est on ne peut plus claire, s'il se rapporte à la note de service du sous-ministre adjoint Paul Mathieu: au Québec, un superviseur doit être bilingue. Par contre, le manuel administratif ouvre la porte à une situation qui est alors courante, en particulier dans la région de Montréal: un superviseur peut être unilingue ... si son personnel est bilingue. Le plus souvent, bien entendu, le superviseur unilingue est anglophone et son personnel bilingue est francophone. C'est donc dire qu'au 28 avril 1966, plus de trois semaines après le discours de Pearson, on en est encore à débattre de questions qui sont dépassées: ici, comme ailleurs au ministère, l'obtention d'une meilleure distribution des pouvoirs, entre francophones et anglophones, ne se ferait pas sans douleur.

La controverse que nous dévoile Dostaler ne s'arrête pas là. Le 16 novembre 1966, F.E. Haughian, Directeur des services au personnel civil (DSPC), remet une note de service à son patron, K.R. Scobie, concernant les exigences linguistiques des postes à pourvoir dans la province de Québec. Après avoir fait le tour d'un tas de considérations, s'étendant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la Loi de la Fonction publique, en passant par le discours de Pearson, il conclut que la politique du ministère, en date de 1960 — dont nous venons de voir la dilution qu'elle a subie — est trop restrictive. En somme, ce ne sont pas tous les postes de superviseurs qui devraient être bilingues; ce qu'il faudrait, c'est tenir compte des exigences réelles quant à la connaissance des deux langues dans l'accomplissement des tâches. Plutôt que de qualifier de bilingues certains postes, il vaudrait mieux encourager le bilinguisme par des cours de langue, ce qui aurait l'avantage d'aller dans le sens général préconisé par le gouvernement tout en évitant de violer le principe du mérite.⁴⁶ Neuf jours plus tard, Scobie, sans le commenter sauf pour dire qu'il en a discuté avec l'auteur, passe la note de son subordonné au SMA (Per) James E. Sharpe.⁴⁷

Ces deux documents font l'objet de l'attention du colonel René Morin, le 15 décembre suivant, apparemment à la demande de Sharpe, ou de T.G. Morry qui remplaçait parfois le premier à titre intérimaire. Premièrement, Morin fait un rapide rappel historique des développements qui sont survenus du côté du bilinguisme depuis 1962 et le rapport de Glassco. Il en conclut que des changements

fondamentaux sont en cours et que plusieurs des personnes touchées par ceux-ci réagiront d'une façon émotive pour préserver les positions traditionnelles qu'elles connaissent bien. Or, il faudra mettre de côté ces arguments chargés d'émotion et faire en sorte que les directives reliées au bilinguisme soient fondées sur la justice pour tous, le bon sens et la compréhension mutuelle.

La deuxième partie de la note de service de Morin s'attaque directement à ce que préconisait Scobie un mois plus tôt. Suite à l'intervention de Pearson en avril, il n'est plus de mise, lorsqu'on aborde le bilinguisme dans la Fonction publique, de se baser sur des manuels de la Fonction publique qui n'ont pas encore été modifiés de façon à refléter la nouvelle politique. Or, c'est exactement ce qu'avaient fait Scobie et Haughian. Morin révisé ensuite le discours pearsonien, l'interprétant d'une façon beaucoup plus conforme à la pensée de son auteur et concluant que l'on rate le bateau si l'on s'adresse aux concours pour des postes de fonctionnaires fédéraux au Québec sans tenir compte de la nouvelle largeur d'esprit à laquelle a fait appel Pearson: on ne peut plus formuler de directives concernant un tout petit secteur touchant au bilinguisme sans d'abord prendre en compte l'aspect total de la question. Morin rejette les conclusions de Haughian qui disaient, entre autres choses, qu'il y avait trop de postes bilingues au Québec: cela irait contre l'esprit et la lettre de ce qu'a dit Pearson, prétend pour sa part Morin.

Par ailleurs, le colonel propose que le ministère se donne une politique de bilinguisme qui lui permettra, à l'intérieur d'une période raisonnable, de rejoindre les objectifs qu'a fixés le Premier ministre. Ce programme, juste et actif, comme il le qualifie, réussira s'il s'appuie sur des instructions fermes et claires.

Les inévitables problèmes seraient surmontés si les directives en venaient à couvrir les quatre domaines, que nous avons déjà rencontrés au chapitre 7 (tome I, p. 214), au moment où Armstrong les transmettait mot à mot à Hodgson, en janvier suivant, en les présentant comme les propositions sur lesquelles un futur programme de bilinguisme pour les civils devrait être basé. Rappelons-les ici:

- une déclaration définissant clairement le statut des deux langues officielles et leur possibilité d'utilisation;
- la désignation de postes bilingues de façon à ce que cela ne nuise pas aux droits acquis des éventuels détenteurs des postes;
- la possibilité de publier dans les deux langues officielles; et

- un plan intelligent d'enseignement des langues.

S'adressant ensuite aux postes bilingues, Morin suggère la considération de deux critères: l'emplacement géographique et la fonction du poste en question. Il est clair, dans l'esprit de Morin, que tous les postes de la Fonction publique au Québec seront classés bilingues tout comme ceux de la région de la Capitale nationale; de plus, les zones ayant 30% ou plus de parlant français auront des postes bilingues. On retiendra, à ce stade, que tout le Québec est considéré bilingue par Morin et que c'est une conception qui prévaudra au ministère jusqu'en 1969 alors que *Le Devoir* s'élèvera, avec succès, contre cette façon de penser (voir tome I, chapitre 8, p. 249). À ce moment Allard, ce défenseur des francophones s'il en fut un, est CED; il n'apparaît nulle part que lui, ou qui que ce soit d'autre, se soit dressé contre cette perception du Québec. Morin s'inscrit donc dans ce qui semble être la façon dominante de percevoir le Québec à la Défense.

Voici quelques-unes des nombreuses autres suggestions de Morin:

- mise en train d'un comité pour voir à la désignation des postes bilingues;
- rendre disponible, sous forme bilingue, au Québec et dans la région de la Capitale nationale, les publications et formulaires utilisés par les fonctionnaires;
- dans les régions à 30% de francophones, des imprimés bilingues devraient être accessibles dans les postes bilingues;
- les possibilités de traduction devraient être augmentées afin d'accélérer la production des outils de travail nécessaires;
- mise à jour du dictionnaire militaire connu sous le nom de Chaballe; et
- création d'un comité spécial sur l'enseignement des langues aux civils, travaillant en collaboration avec celui traitant des postes bilingues, afin de planifier un cours pratique, orienté vers la carrière.⁴⁸

Ce document, dont une section s'adressait aux militaires, n'élimina pas les difficultés, surtout que son implantation se fit au fil des ans, toujours en réponse à des pressions venues de l'extérieur de la Défense.

Dans l'immédiat, la réflexion de Morin allait donner la lettre d'intention de janvier dont nous avons déjà parlé.

Les mentalités passéistes restent bien ancrées pour l'instant. Ainsi, Scobie laissait savoir au sous-ministre, le 21 décembre 1966, que le ministère ne pourrait se plier à la demande de la Commission sur le B et B qui voulait, qu'à l'avenir, la majorité des membres des comités de sélection soient compétents dans la langue officielle choisie par le candidat interrogé. Scobie avait même préparé une longue lettre que Armstrong devait signer et où, en résumé, il demandait que l'on reconsidère la question et que l'approche soit plus graduelle.⁴⁹ Selon les dossiers en notre possession, cette missive ne fut jamais envoyée par le sous-ministre; il eut l'intelligence de la faire revoir par quelqu'un (vraisemblablement Noël de Tilly), qui ne se gêna pas pour annoter copieusement l'écrit de Scobie.⁵⁰

C'est à cette jonction que se situe un événement inusité. Dans le volume III de la version anglaise du rapport de la Commission sur le B et B on peut lire qu'au 1^{er} février 1967, seuls trois ministères fédéraux, dont la Défense nationale, ont des «directives précises et globales»⁵¹ quant au recrutement de personnes bilingues dans des régions où existent de fortes minorités utilisant l'une des deux langues officielles du pays. C'est du moins l'interprétation que donne Elgin Armstrong, le 15 décembre 1969, au contenu des paragraphes 319 et 320 du travail des commissaires lorsqu'il rédige, pour son ministre, une note d'information en prévision du dépôt de ce rapport à la Chambre, qui doit avoir lieu deux jours plus tard.⁵² Armstrong évite de citer ces directives globales qui sont inexistantes. Quant à celles qui se rapportent au Québec, elles ne semblent pas être éclatantes de précision si l'on se fie aux échanges que nous venons de voir.

Le 17 mars 1967, le règlement sur l'emploi dans la fonction publique vient mettre à jour les normes qui avaient été édictées en 1962 afin que des services bilingues soient offerts dans les régions où le français et l'anglais ont cours. Au paragraphe 4, on lit: pour que soient efficaces les services que les ministères doivent offrir au public, les sous-ministres doivent prendre des mesures pour s'assurer que, dans chaque unité, il y ait des employés qui connaissent assez bien l'anglais ou le français. Chaque sous-ministre, en accord avec toutes les

directives générales ou spécifiques de la Commission de la Fonction publique, devra faire ce qu'il faut pour atteindre les objectifs suivants:

— «lorsque la langue maternelle de quarante pour cent ou plus mais de moins de soixante pour cent du public servi par l'unité est l'anglais ou le français, selon le cas, chaque employé de l'unité doit avoir une connaissance suffisante des deux langues pour permettre que les fonctions de l'unité soient exercées convenablement et qu'un service efficace soit fourni au public ainsi servi;

— «lorsque la langue maternelle de dix pour cent ou plus mais moins de quarante pour cent du public servi par l'unité est l'anglais ou le français, selon le cas, le nombre minimum d'employés de l'unité ayant une connaissance suffisante des deux langues pour permettre que les fonctions de l'unité soient exercées convenablement et qu'un service efficace soit fourni au public doit être, dans l'ensemble, dans la même proportion par rapport au nombre total de personnes faisant partie du personnel de l'unité que l'est ledit pourcentage par rapport au nombre total de personnes que comprend le public ainsi servi; et

— chaque employé occupant un poste comportant des fonctions de surveillance doit avoir une connaissance suffisante de l'anglais ou du français ou des deux langues, selon le cas, pour lui permettre de diriger efficacement les personnes dont il a la charge.

— Lorsque, conformément à toute directive d'ordre spécifique ou général de la Commission, mais sous réserve du paragraphe (3), la langue maternelle de dix pour cent ou plus du public servi par l'unité est l'anglais ou le français, selon le cas, la connaissance de ces deux langues doit, nonobstant toute disposition du présent règlement, être considérée dans chaque cas où telle connaissance n'est pas une qualité essentielle pour un poste, comme une qualité avantageuse pour ce poste.

— Aux fins du paragraphe (2), lorsque l'unité est le bureau central, ou une partie de celui-ci, situé dans la Région de la Capitale nationale définie à la Loi sur la Capitale nationale, le public servi par l'unité est estimé être toute la population du Canada.»⁵³

À l'alinéa suivant, on ajoute que lorsque les spécialistes en dotation seront de l'avis que l'anglais et le français seront utilisés dans des postes, ils pourront inclure dans l'énoncé des qualités exigées pour ces postes, que la connaissance des deux langues officielles est souhaitable.

Le paragraphe 5 dit que l'officier de dotation, à moins que la Commission de la Fonction publique (CFP) en ait décidé autrement, et après avoir considéré le paragraphe précédent, placera la connaissance de l'anglais, du français ou des deux langues, selon le cas, parmi les qualités recherchées chez le futur occupant d'un poste. De plus, il

devra voir quel niveau de connaissance de chaque langue ou des deux langues est nécessaire dans la compréhension, l'expression orale, la lecture ou l'écriture.⁵⁴

L'article 20 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique dit que les fonctionnaires fédéraux doivent connaître et pouvoir utiliser l'anglais ou le français ou les deux langues, à des niveaux que la CFP jugera appropriés de sorte que les ministères peuvent se décharger de façon efficace de leurs devoirs vis-à-vis du public.⁵⁵

Rien n'y fait. Le 25 mai 1967, Haughian écrit à nouveau à Scobie. Il décrit, dans un premier temps, le cas du *II TSU*, au point où il se trouve à ce stade. En résumé, on s'objecte à Montréal à inclure le bilinguisme parmi les exigences d'un poste de commis de niveau 3. La logique des patrons militaires du lieu est simple: il n'est pas nécessaire d'être bilingue, puisque tout le travail se fait en anglais; les employés supervisés par ce commis n'ont aucun contact avec le public; de fait, aucun poste de cette unité n'est ou ne sera désigné bilingue. Qui plus est, huit parmi les vingt-deux employés actuels qui pourraient avoir accès à ce poste sont unilingues anglais. Ils seraient éliminés d'office si, comme le demande Ottawa, la clause du bilinguisme essentiel était attachée à ce poste.

Haughian passe ensuite à ce que le ministre vient de décréter concernant les postes de supervision au Québec: tous exigeront la connaissance des deux langues officielles du pays. Haughian n'est pas heureux de cette décision. Il appuie à fond le développement venu de Montréal et annonce qu'il cherchera à faire approuver par un niveau supérieur que ce concours ait lieu sans exigences linguistiques précises.⁵⁶

Haughian n'a pas précisé quel était ce supérieur à qui il voulait adresser sa pensée. Pensait-il même à aller jusqu'au Premier ministre? On peut en douter car en juin 1967, c'est le sous-ministre associé (Per) donc, un supérieur de Scobie, qui commente le mémorandum de Haughian... et le récuse. En effet, la suggestion de Sharpe à Armstrong est de demander au *II TSU* de faire du bilinguisme une exigence du poste.⁵⁷

Dans les faits, la *II TSU* fera ce que l'on exige d'elle avec réticence. Mais, la résistance au changement n'est pas terminée pour autant. Dans cette même note de service, Sharpe commente un écrit de

Scobie, en date du 24 avril, au sujet des exigences linguistiques de postes au Québec, en se basant sur le Règlement d'emploi dans la Fonction publique tel qu'amendé le mois précédent.

Selon Scobie, on peut respecter ce règlement et avoir des superviseurs unilingues anglophones à condition que les employés subalternes d'une unité précise soient tous bilingues. Or, comme le fait remarquer Sharpe, accepter ceci équivaldrait à un recul par rapport à ce qui existe à la Défense depuis 1948, en principe en tous les cas, quant aux postes de supervision au Québec. De plus, Scobie semble avoir oublié que la Loi de l'emploi dans la Fonction publique suppose que le public à servir est constitué de tous les Canadiens, y compris les employés de la Fonction publique qui ont le droit d'exiger d'être supervisés en anglais ou en français. En somme, il faut rejeter la réflexion de Scobie, tout en reconnaissant que les exigences linguistiques des postes formeront la clé de toute directive de gestion du bilinguisme. Cela dit, il faudrait d'abord avoir une telle directive. À ce sujet, la proposition du colonel Morin, en décembre dernier, mérite d'être étudiée plus à fond même si certains aspects doivent se conformer à la Loi de l'emploi dans la Fonction publique.⁵⁸

Le 9 juin, Armstrong convoque une réunion sur la question, à laquelle Scobie assiste. On s'entend simplement pour dire qu'il faudra discuter encore beaucoup avant d'arrêter une directive en particulier, en ce qui concerne les exigences linguistiques de postes.⁵⁹ Suit, le 13, une autre rencontre, cette fois dans le bureau de Scobie à laquelle ont été conviés le colonel Morin, Haughian, Dostaler et G.A. Blackburn, celui-ci représentant la CFP. Dans le procès-verbal rédigé par Scobie, le 26 juin, prédomine une interprétation très étroite de ce qui est en cours et des conséquences «positives» de cette interprétation. Le tout se termine par cinq recommandations où l'on trouve du mieux et du pire. Les deux premières formulent essentiellement l'idée d'une enquête qui serait menée par les commandants de bases militaires situées au Québec et par laquelle on chercherait à connaître la langue maternelle de tous les employés, civils et militaires; on mentionne aussi l'évaluation des connaissances de la langue seconde des civils, qui suivrait un peu l'O AFC 9-34 et qui aurait lieu après la réception de lignes de conduite rédigées par la Commission.

Les trois recommandations suivantes ont trait aux exigences linguistiques des postes et permettent à Haughian de poursuivre sa bataille d'arrière-garde:

- pour tout poste ouvert à des candidats qui viendraient de l'extérieur d'une base ou d'une unité, les exigences entourant la connaissance des deux langues, qui serait qualifiée «d'essentielle» ou de «souhaitable», seraient déterminées selon les résultats obtenus par l'enquête locale que les commandants auraient menée sur la langue maternelle de leurs employés;
- pour les postes accessibles à des personnes travaillant déjà à l'intérieur de l'unité — le plus souvent, une possibilité d'accéder à une promotion — la connaissance des deux langues devrait être «souhaitable» là où il y aurait des candidats unilingues, sauf si la nature des devoirs du poste fait que cette connaissance mériterait d'être retenue comme «essentielle»;
- pour les postes de surveillants, la connaissance des deux langues devrait être «essentielle» seulement lorsque le bilinguisme est nécessaire pour fournir une direction efficace aux employés.⁶⁰

On remarquera que Haughian, par sa toute première recommandation, reconnaît l'existence de la notion d'un public qui s'étendrait aux fonctionnaires civils et militaires. Cependant, pour l'essentiel, il défend toujours le principe selon lequel un superviseur unilingue anglais pourrait diriger des employés francophones bilingues.

Cet écrit de Scobie est transmis à Armstrong, par l'intermédiaire de Sharpe, le même jour. Une brève note l'accompagne où l'on trouve deux recommandations entourant les exigences linguistiques des postes, qui ne font que reprendre ce que Scobie a dit.⁶¹ Cette fois-ci, au contraire de novembre 1966, Scobie s'est commis en appuyant les idées de son subordonné.

Armstrong ne s'en tient pas à cela. Il soumet les deux documents à un commentateur — probablement Louis Noël de Tilly, encore — qui n'accepte pas ces conclusions qu'il juge en retrait de ce qui se fait depuis 1948.⁶² Le 10 juillet, Armstrong reçoit un appel de Roger Lavergne, responsable du B et B pour les civils, qui demande que l'on suspende toute décision sur les exigences linguistiques jusqu'à ce qu'il réintègre son bureau après son cours d'anglais à Toronto. De plus, il

souligne qu'il serait préférable d'attendre le dépôt du rapport de la Commission B et B qui devrait paraître sous peu et fournir des indications sur la marche à suivre.⁶³

Dans les faits, rien de concret ne se passera jusqu'en 1973: pas de directive générale sur le B et B pour les civils à la Défense, ni de critères précis qui permettraient de qualifier les exigences linguistiques de postes. Par contre, à un niveau plus élevé, les choses vont bouger. Le 31 juillet 1969, le Cabinet arrive à des conclusions quant à la division des responsabilités entre les organismes qui géreront le B et B dans la Fonction publique. Pour ce faire, il se penche sur un long document, préparé par le Secrétariat d'État, dans lequel se trouvent les bases d'un programme sur les langues officielles.

Les principaux objectifs seront de placer le français et l'anglais sur un pied d'égalité; de «maintenir et de renforcer les communautés francophones et anglophones dans les régions où elles existent comme minorités». ⁶⁴ La Fonction publique devra: acquérir la compétence nécessaire pour servir le public et communiquer avec lui dans les deux langues officielles; refléter les valeurs linguistiques et culturelles des Canadiens anglophones et francophones; créer le climat favorable à la collaboration des fonctionnaires des deux groupes linguistiques en vue d'objectifs communs «chaque groupe utilisant sa langue et s'inspirant de ses valeurs culturelles propres, tout en comprenant et en appréciant celles de l'autre». ⁶⁵

Sur la question des concours, on écrit que les résultats seront basés sur le mérite. Mais, «un des éléments entrant dans la notion de mérite peut être la connaissance d'une ou des langues officielles». ⁶⁶

Comme on le sait, la loi C-120 est déjà aux portes et en pousse plusieurs à vouloir agir. Le 4 août 1969, un monsieur Labonté présente un projet de programme de B et B pour les civils de la Défense. Nous n'avons pu retrouver ce projet, mais une note de service s'y réfère à l'automne suivant, le disqualifiant parce qu'il est si bref (moins d'une page) que l'on ne peut en percevoir la portée. ⁶⁷

Le 15 décembre suivant, Armstrong écrit au ministre que le programme pour les civils est «presque prêt» et qu'il sera promulgué en janvier 1970. ⁶⁸ Lorsque le Premier ministre, dans une lettre du 13 juillet 1970, souligne que les sous-ministres ont comme première responsabilité, en tant qu'objectif de gestion, d'implanter le B et B

dans leur organisation,⁶⁹ les civils de la Défense restent muets; la réponse de septembre 1970, sur l'état de la situation du B et B à la Défense portera surtout sur l'activité des militaires (voir chapitre 9).

Bien que les grands objectifs aient été précisés pour tous les ministères, la partie civile du ministère de la Défense ne s'engage pas. Le 22 juillet 1971, imperturbable, le sous-ministre écrit encore au ministre que maintenant que les plans militaires s'affirment, les civils se préparent à discuter avec les militaires, de façon à aligner les plans et les programmes des deux groupes, afin d'atteindre à une certaine coordination au ministère.⁷⁰ Quels sont ces plans et programmes civils à part les listes d'employés fournis au Bureau des langues afin qu'ils y suivent des cours? Dans les faits, jusqu'à l'automne 1971, bien peu est effectivement accompli quant à la mise sur pied d'un véritable plan destiné aux civils. Il faut dire que la Défense n'offre pas un cas unique en cette matière. Cependant, la situation est sans doute ici compliquée par la conjoncture. D'abord, la forte personnalité d'Allard et les grandes initiatives que les militaires ont prises laissent automatiquement dans l'ombre la partie la moins voyante du ministère, la civile. Or, bien que le nombre de civils à la Défense en fasse un des ministères les plus importants, l'impopularité du B et B, que nous avons déjà pu constater, peut porter les hauts responsables civils à accentuer leur *low profile* dans ce domaine. C'est, en tout cas, la nette impression que l'on a lorsqu'on remarque, qu'en pratique, tout ce qui concerne le civil repose entre les mains d'un militaire, le major Louis Noël de Tilly.

Arrêtons-nous brièvement au cas symptomatique de ce dernier et du Comité consultatif du bilinguisme présidé par un civil, organe qui aurait pu être très actif de façon continue, mais le fut surtout à l'été 1969, comme nous l'avons déjà signalé au chapitre 9. À l'automne 1969, son président, Roger Lavergne, meurt subitement. Il sera remplacé, durant l'hiver 1970, par T.G. Morry, SMA (Mat). En mars, les trois membres du Comité consultatif, y compris le colonel Chassé, se sont réunis de façon informelle pour en revoir le mandat. Le 31 août, le Comité consultatif tient sa 8^e réunion depuis sa naissance, à laquelle le major-général Dextraze, alors Chef adjoint du personnel-politique et gestion des ressources, a jugé bon d'assister. Un seul point est à l'ordre du jour, l'étude du programme et du plan pour appliquer le B et B dans les Forces. Seuls des changements visant la forme du document suivront cette réunion, qui est surtout importante par un petit drame qui est en train de s'y jouer et qui se terminera, à l'été 1971, par la disparition du Comité consultatif.

En août 1970, des désaccords existent. D'une part se trouve le colonel Chassé, appuyé sans aucun doute par la structure militaire. De l'autre, le major Louis Noël de Tilly qui travaille depuis plusieurs années à la Direction générale des programmes d'éducation aux personnes à charge: à l'époque, celle-ci dépend du sous-ministre et non du CED. Depuis environ trois ans, il existe dans plusieurs ministères un poste de conseiller en bilinguisme. À la Défense on s'est contenté, jusqu'en 1970, de faire remplir ce rôle par le major Noël de Tilly sans que celui-ci en détienne officiellement le titre. Finalement, un poste de conseiller sera créé et Noël de Tilly remportera le concours; il entrera officiellement en fonction, en tant que civil, le 1^{er} septembre 1970. Mais, bien avant que ce fait soit accompli, il avait signé des documents et assisté à des réunions interministérielles à titre officieux de conseiller du ministère. D'autre part, Noël de Tilly a été actif en tant que représentant de la Défense au comité interministériel. Secrétaire du comité, pendant un certain temps, il a souvent émis des idées qui ont été adoptées et auxquelles on a donné suite. Au ministère même, il est fréquemment appelé à commenter des directives ou des ébauches reliées au bilinguisme. Il est aussi membre du Comité consultatif du ministère sur le bilinguisme, né en 1967.

Le reste du tableau est composé par ce Comité. Le 17 août 1970, le sous-ministre, commentant, à l'intention du CED, une lettre que le Premier ministre lui a fait tenir le 17 juillet et où étaient décrites les responsabilités de certains organismes et personnes (dont les sous-ministres) dans l'implantation du bilinguisme dans la Fonction publique, écrit: «il est donc indiqué que nous continuions à nous appuyer sur le Comité consultatif sur le bilinguisme pour qu'il fournisse coordination et leadership dans ce domaine».⁷¹ Quel genre de coordination et de leadership peut fournir un comité consultatif qui s'est réuni, en tout et pour tout, à sept reprises depuis sa création en octobre 1967 autour d'un sujet aussi crucial que le B et B l'est depuis ce moment? On peut se le demander.

Le 25 août 1970, Noël de Tilly expédie à Chassé un document qu'il intitule «*A Guide for Planning B & B Within the Department*» (ceci, près de quatre ans après la formation du comité Ross...). Curieusement, comme l'annote d'ailleurs à plusieurs reprises Chassé, ce texte reprend exactement, parfois mot pour mot, les directives déjà émises par les CED ou, encore, ressemble de très près à ce qui se trouve dans l'ébauche qui circule au ministère au même moment. Rien de neuf

donc, sauf que l'auteur souligne que ce n'est qu'un guide puisque «c'est à de plus hautes autorités, comme le Comité consultatif... à recommander l'approche optimale». ⁷² Le même jour, Noël de Tilly, en tant que conseiller en bilinguisme (officieux) commente le programme et le plan d'implantation du B et B dans les Forces, que Chassé a préparé. Bien qu'il soit en accord avec la philosophie qui s'en dégage et avec les objectifs décrits, Noël de Tilly avance des suggestions que le Comité consultatif du CED devrait prendre en considération selon lui. Disons tout de suite que les remaniements que subira le plan, avant d'être publié, incluront très peu de ce que Noël de Tilly proposait. Celui-ci allait parfois plus loin que l'étude du moment, expliquant comment tel ou tel but devrait être atteint: c'était justement ce à quoi devaient s'attaquer Chassé et son équipe après que le plan d'implantation aurait été adopté. L'intervention de Tilly est donc très mal reçue par le colonel Chassé qui ajoute, le 27 août, une note à ce document à l'intention du major-général Dextraze. En voici le mot à mot.

1. «Ceci est le document ou la critique la plus insensée que j'ai lue à date. Si le major Noël de Tilly veut se faire une réputation en passant des remarques sur un document de fond, écrit par un groupe qui trempe dans ce sujet depuis plus de deux ans et qui a été révisé par deux officiers généraux, libre à lui.
2. Je crois que nous avons perdu assez de temps à date sans vouloir s'embarquer dans de telles stupidités. Il y a longtemps que le *ACB* [*Advisory Committee on Bilingualism*] aurait dû être dissout, incluant son président qui ne parle même pas français». ⁷³

Le 31 août, Dextraze est à la réunion pour défendre son programme... que l'on endosse sans critiques majeures en présence de Noël de Tilly, membre de plein droit du comité. ⁷⁴ En septembre suivant, le Comité consultatif tiendra sa dernière réunion alors qu'il étudiera des informations que le ministère doit fournir au Premier ministre pour le 30 septembre. Après, plus rien, jusqu'à ce que le 15 juin 1971, Dextraze, promu lieutenant-général et Chef du personnel, écrive à Morry, de qui il est maintenant l'égal, pour lui indiquer que ce comité, avec ses neuf réunions en quatre ans, et aucune depuis septembre 1970, ne peut avoir été efficace. Si, d'après Morry, un tel comité était toujours requis, il faudrait, selon Dextraze, en changer le mandat pour lui donner un vrai rôle de coordination ne s'attaquant qu'à de vastes questions. ⁷⁵ Par la suite, on ne trouve plus trace de l'organisme en question, jusqu'à ce qu'en 1978 un autre renaisse, comme nous l'avons vu, pour revoir le programme de 1972 à la lumière du rapport spécial du Commissaire aux langues de 1977.

À mesure que les mois et les années passent, Noël de Tilly sent bien l'ambiguïté de sa situation. Le 10 août 1967, Robert Elie, directeur adjoint du Secrétariat interministériel sur le B et B, présente à la Défense un énoncé des fonctions qu'un éventuel conseiller aurait dans le ministère ainsi que la place qu'il pourrait occuper dans l'organigramme.⁷⁶ Lavergne accuse réception de la note le 24 et assure qu'une réponse viendra en septembre.⁷⁷ En fait, c'est en décembre seulement que Louis Noël de Tilly expédie une lettre, cette fois à N. M. Morrison, un des secrétaires de la Commission sur le B et B, où il écrit qu'il remplit les fonctions de conseiller.⁷⁸ Deux ans plus tard, dans une lettre qu'il adresse à Jean Côté, directeur adjoint du Secrétariat au bilinguisme, il se sent obligé d'éclairer le fait qui veut qu'au sein de son ministère, il n'y ait pas encore de poste civil de conseiller en bilinguisme: lui, militaire, en remplit plus ou moins le rôle, agissant à la fois au sein du Comité consultatif du ministère et assurant la liaison avec le Bureau des langues et autres organismes tel que le Secrétariat.⁷⁹ Pourtant, comme le poste n'existe pas réellement, il ne peut profiter de l'autonomie qui en découlerait s'il en était autrement. Toutefois, son chef immédiat étant le président du Comité consultatif en bilinguisme, une activité dans le domaine du B et B lui est quand même possible.⁸⁰

Dans ces circonstances, il est sans doute normal que peu de structures aient été données à un programme civil. Noël de Tilly, seul, ne pouvait à la fois régler les problèmes courants et planifier à long terme. Une bonne partie de ses énergies est consacrée au comité interministériel, si l'on se fie à ce qu'on trouve dans les dossiers qu'il a laissés au Service historique. Il doit tenir informés ses supérieurs au sujet de ses activités auprès de ce comité, sans compter les documents à annoter et commenter pour leur gouverne⁸¹ ou, encore, des interventions ponctuelles.⁸² Enfin, il lui faut aussi tenter de corriger les accrocs trop voyants faits à la Loi sur les langues officielles. Par exemple, en février 1971, il écrit au Directeur des services administratifs du personnel, J. P. Dostaler, pour lui signaler que plusieurs des documents sortent du bureau de ce dernier en anglais seulement. Cela contrevient à toutes les décisions prises lors de différentes réunions du Conseil de la Défense mais, aussi, à la volonté explicite du Premier ministre exprimée dans sa lettre du 23 juin 1970, où il donnait deux ans pour que cela ne se fasse plus que dans les deux langues. Quand comptez-vous satisfaire à cette exigence, demande Noël de Tilly?⁸³ Dostaler répondra, un mois plus tard. Reconnaisant le bien-fondé des remarques de Noël de Tilly, il lui transmet, qu'à partir

de maintenant, toutes les ordonnances administratives, les directives, les notes de service couvrant des circulaires destinées aux civils et émises par son bureau seraient dans les deux langues officielles. Il en profite pour faire remarquer que les messages destinés à tous et les affiches annonçant les concours se conforment déjà à la loi.⁸⁴

Évidemment, ce ne sont pas des interventions de cette nature qui forment un plan d'action bien précis, du moins sur papier. Il n'est pas du tout impossible, en effet, que Noël de Tilly ait su où il allait à long terme, tout en n'ayant pas le temps de préciser par écrit cette trajectoire.

Tout de même, le tracé d'un plan se découvre lentement. Au début de 1969, répondant en cela à une demande du Sous-secrétaire d'État, le sous-ministre Armstrong exige qu'un inventaire des postes civils bilingues soit fait qui permettra d'établir ensuite un plan détaillé de bilinguisme visant tous les niveaux de la gestion. Mais, Armstrong maintient, tout comme en 1966, «qu'il est à peu près impossible à l'élément civil de ce ministère de mettre en oeuvre un véritable programme de bilinguisme avant que le militaire n'ait fermement établi le sien».⁸⁵ Six mois plus tard, il demande que soit entreprise une analyse approfondie de la situation dans tout le ministère.⁸⁶ La réponse ne se fait pas attendre du Service d'administration et se résume à ce qui suit. Il est nécessaire: d'établir des postes bilingues surtout chez les secrétaires (sténos) et le personnel du soutien administratif afin de servir les employés civils et le public dans les deux langues officielles; d'encourager les cours de langue seconde chez ces employés ainsi que chez les cadres supérieurs et leurs familles.⁸⁷ Ces cours se donneront à Québec et à Toronto. Il ressort de ce rapport que les documents français disponibles dans le ministère viennent presque toujours des services de traduction et, dans la majorité des cas, n'arrivent que longtemps après leur distribution en anglais.

L'élan étant donné, le Comité consultatif approuve, le 20 août 1969, la création d'un sous-comité qui révisera la question de l'enseignement des langues, au ministère, pour les civils et les militaires. Sous la présidence du major Alexandre Taschereau, le sous-comité fait, concernant les civils, les recommandations suivantes:

- que les cours offerts à l'École des langues des Forces canadiennes soient ouverts aux civils du ministère, en particulier, dans un premier temps, à ceux ayant l'équivalence civile du grade de major dans les Forces, et en descendant;

- que les résidences de Saint-Jean soient acceptées telles quelles par ces civils, jusqu'à ce qu'on les remplace;
- que les besoins des civils en cours de français soient bien identifiés et qu'ils soient inclus dans toute planification d'expansion de ce type de cours à l'École des langues des Forces canadiennes.⁸⁸

Cette partie de la démarche du groupe de Taschereau n'aura aucun résultat. D'une part, les bases militaires sont organisées pour les cours de langue donnés aux seuls militaires. De l'autre, les civils du ministère relèvent exclusivement de la CFP en cette matière.

Au moment du retour d'Armand Letellier au ministère, en août 1971, les choses n'ont guère évolué. On n'a toujours pas entrepris la préparation de plans et de programmes réalistes pour les employés civils. Noël de Tilly met Letellier au courant de la situation et des frustrations qu'il éprouve. Malgré les directives du Conseil du Trésor, pas grand chose ne s'est fait pour les employés civils reconnaît-il. Letellier écrit:

«À ce sujet, il me montra la correspondance échangée entre le sous-ministre adjoint Morry et le sous-chef du personnel civil. Ce dernier relevait du général Dextraze, de sorte qu'il échappait au contrôle direct de Morry. Cette correspondance illustre assez bien le climat négatif des relations et l'impasse dans le programme civil.»⁸⁹

À ce stade, l'idée court déjà bien d'intégrer les programmes civils et militaires. Ainsi, le lieutenant-colonel Fournier, le 8 avril 1971, a produit une note à cet effet.⁹⁰

Le mois suivant, le lieutenant-général Dextraze s'est fait l'écho de la situation décrite par Fournier. Alors que le DGBB a 18 coordonnateurs pour le programme de bilinguisme dans les Forces armées, il n'y a aucun équivalent pour les 27 000 civils du ministère, écrit-il. Il craint que, sans directives précises, les employés civils ne se sentent perdus lorsque les plans définitifs de bilinguisme pour militaires seront publiés. Il suggère de coordonner les plans civils et militaires, tout en reconnaissant qu'une situation unique est vécue au ministère et que le personnel civil relève des politiques du bilinguisme de la CFP. Dextraze recommande la création d'un poste qui, sous son adjoint civil, serait chargé du programme.⁹¹ Le dossier reste en suspens, même si Morry semble prêt à coopérer, selon sa réponse du 3 juin,⁹² et que Dextraze veut poursuivre l'affaire.⁹³

Le général Dextraze avertit Armand Letellier, au moment du retour de ce dernier au ministère: «qu'il aurait à faire face à des problèmes du côté civil» à cause du manque de programme structuré. Cependant, ajoute-t-il, [il] ne devrait pas diriger ses efforts dans cette direction mais les concentrer sur le plus urgent: le programme et le plan militaire.⁹⁴ Puis, le 30 août, Bob Snidal, du bureau du sous-ministre, approche Letellier avec l'idée qu'il ajoute, dans la DGBB, une section pour les civils. On semble donc convenir en haut lieu qu'il faudra que militaires et civils marchent la main dans la main, en ce qui concerne le B et B à la Défense, ce qui implique de mettre fin à une certaine concurrence qui a tourné au vinaigre par moments mais qui est surtout inégale puisque le conseiller civil reste sans assistance et débordé par la multitude des tâches qu'il doit accomplir.

L'impatience du Conseil du Trésor et l'arrivée du nouveau et dynamique sous-ministre Sylvain Cloutier vont accélérer tout le processus. Premièrement, Noël de Tilly doit rapidement présenter au Trésor un plan ministériel pour les employés civils qui couvrira les années 1971-1973; celui-ci sera suivi, quelques mois plus tard, par un plan quinquennal.⁹⁵ Le plan pour les années 1971-1973, fait dans la précipitation, n'apporte rien d'original, ressemblant de près à ce que les militaires ont déjà mis en marche. Il se résume comme suit:

- poursuivre le développement des plans militaires et civils au sein d'une seule organisation et, ultimement, en un seul plan concerté entre les deux organes du ministère;
- le développement du programme civil exigera six années-personnes en 1971-1972 (92 000 \$) et dix-huit en 1972-1973 (230 000 \$). Ces sommes comprennent les coûts reliés aux éventuels voyages et cours ainsi que les employés à temps partiel;
- pendant que l'organisation se mettra en place, la plus haute priorité des employés qui en feront partie sera de mesurer précisément où se situe le ministère quant à la composition linguistique et aux capacités de bilinguisme de sa composante civile. Depuis le printemps 1970, une enquête, complétée par des évaluations, est d'ailleurs en cours chez les civils du ministère; et
- lorsque nécessaire, des plans détaillés, incluant la composition et l'instruction de la main-d'oeuvre ainsi que l'identification

des postes bilingues seront complétés et soumis pour approbation et pour obtenir les fonds jugés nécessaires.⁹⁶

Cloutier ajoute que la réussite de l'entreprise repose sur l'approbation de trois propositions:

- les sommes nécessaires pour le programme en 1972-1973;
- une augmentation considérable des services de traduction; et
- les ressources humaines additionnelles demandées.⁹⁷

En plus de ce plan, Noël de Tilly prépare une ébauche d'organigramme suivant lequel la DGBB comprendrait une section civile de onze personnes qui agiraient sous la férule d'un directeur de l'administration des programmes civils. Sur le coup, Cloutier, qui est surtout concerné par la dernière phase de la restructuration du quartier général qui passe par l'intégration des éléments civils et militaires, ne retient pas cet organigramme. Toutefois, il maintient sa volonté qu'on en arrive à n'avoir qu'un seul programme de B et B pour les deux éléments si disparates qui forment son ministère.⁹⁸

Dans ces circonstances, il apparaît inévitable que le programme civil devienne éventuellement la responsabilité du DGBB. En décembre 1971, à la suggestion de Noël de Tilly (qui se prépare à passer dans un autre ministère) Armand Letellier propose au SMA (Per) «la création d'un groupe de travail placé sous la DGBB ayant comme responsabilité le développement des plans et programmes détaillés de bilinguisme pour l'élément civil...».⁹⁹ Ce n'est toutefois que le 1^{er} juin suivant que la Direction civile du bilinguisme et du biculturalisme (DcivBB) est officiellement établie; ses fonctions seront de coordonner et d'appliquer les programmes de B et B pour les civils de la Défense. À l'intérieur de cette direction s'ouvrent quatre sections qui s'occuperont: de récolter des données sur le bilinguisme et de procéder aux évaluations; de faire des recherches et des plans; de veiller au respect des exigences linguistiques des postes; et de coordonner tout l'enseignement des langues.¹⁰⁰

Avant de laisser derrière nous le conseiller en bilinguisme du ministère, il serait bon de résumer le rapport final que fait Noël de Tilly, au moment où il quitte ce poste qu'il aura été le seul à occuper: cela nous permettra de nous rendre compte de la priorité accordée à la planification pour les civils. Parmi les dossiers qui méritent attention,

Noël de Tilly parle des plaintes venues du Commissaire aux langues qui n'ont pas encore reçu de réponse, et du questionnaire sur les unités de langue française. Dans les deux cas, le conseiller sert, d'abord et avant tout, de courroie de transmission, le travail étant accompli en très grande partie (plaintes) ou exclusivement (questionnaire sur les ULF) par la DGBB. Un autre questionnaire, venu du docteur Pierre Coulombe qui fait une étude pour le Conseil du Trésor, sur le B et B dans les différents ministères, est resté sans réponse de la partie civile alors que les Forces ont déjà fourni leur apport.

D'autres échanges de correspondance avec l'extérieur sont plus actifs. Ainsi en est-il de la demande faite à la CFP de fournir 10 000 \$ pour frais de recrutement de professeurs de langue et la nomination des hauts fonctionnaires qui suivront des cours de langue.

En ce qui concerne la correspondance interne, Noël de Tilly consacre un court paragraphe à dire que le plan de B et B destiné aux employés civils fait actuellement l'objet de discussions entre Dextraze et Morry. Les grands développements à venir sont entrevus du côté du bilinguisme visuel et des services bilingues que l'on offrira dans le nouveau QGDN (l'actuel Edifice Major-Général George-Pearkes).¹⁰¹

Entre le moment du départ de Noël de Tilly et celui de l'arrivée de Ian Dewar, peu a été fait si ce n'est de profiter de l'impulsion donnée en octobre précédent. L'insistance du Conseil du Trésor pour obtenir un plan global de B et B à la Défense fait même craindre à un moment que la demande en ressources humaines et financières faite pour le programme militaire soit retardée.¹⁰² Lorsque, le 7 avril 1972, est déposé le plan quinquennal (révisé le 26 juillet) intitulé *Program to increase bilingualism and biculturalism in the DND*, la partie réservée aux civils est congrue. On y mentionne quand même une augmentation de vingt-sept années-personnes du personnel de la DGBB, dont dix-sept pour occuper les nouvelles sections du DcivBB et dix pour remplacer les employés qui devront partir en cours de langue. Le programme lui-même se limite à l'enseignement de la langue seconde par la CFP. Plus précisément, on demande et on obtient du Conseil du Trésor, l'approbation:

- du plan de B et B pour les civils;
- du budget 1972-1973, comprenant 565 000 \$ ainsi que vingt-sept années-personnes;

- des prévisions pour 1973-1974 incluant ces mêmes vingt-sept années-personnes et un budget de 602 805 \$; ainsi que
- l'inclusion des ressources mentionnées ci-dessus dans les prévisions que l'on exige pour 1974-1975 et 1976-1977.¹⁰³

Mais, en avril 1972, il n'y a en fait aucun plan concret de B et B chez les civils du ministère. Aucune unité de langue française n'y a été créée bien que les civils rattachés aux bases de Valcartier, Bagotville ou Saint-Jean, ainsi qu'aux stations de radar du Québec, travaillent en général en français étant donné les liens très serrés qu'ils maintiennent avec les militaires des ULF les entourant. À ce sujet, ajoutons qu'en 1974, l'intégration du CRD au sein du QGDN a fourni l'apport substantiel d'ULF que l'on sait à la partie civile.

En 1973, la partie réservée au programme civil dans la présentation d'informations sur le B et B à la Défense est mince, de nature très générale et surtout, représentative de la situation qui existe. Le ministère, dit-on, doit, à partir des objectifs fournis en 1971 par le Conseil du Trésor, produire un plan de cinq ans au moyen duquel il atteindra le nombre d'employés bilingues requis. On mentionne également des modifications à venir dans la sélection des candidats pour les cours de langue ainsi que le début des évaluations, à l'automne 1972, auprès de 2 000 employés de la région d'Ottawa-Hull.

Alors même qu'on s'adresse de cette façon aux militaires et civils de la Défense au Canada, les choses commencent à s'organiser, bien qu'il n'y ait pas, avant 1979, de plan central de coordination des diverses activités reliées à l'évolution du B et B parmi les employés civils de la Défense. Premièrement, par l'arrivée de Ian Dewar, à titre de directeur du B et B chez les civils, sous la coupe du DGGB Letellier. Deuxièmement, par cette demande faite au Conseil du Trésor en 1972, préparée par Noël de Tilly pour Cloutier. Enfin, par des activités déjà en cours depuis quelque temps même si c'est de façon mal coordonnée: l'enseignement ou les tests en langue seconde et l'identification de postes bilingues. C'est cette toute dernière activité qui, durant plusieurs mois, fera office de programme de B et B pour les civils de la Défense.

L'Identification des postes bilingues

On en parle à la Défense comme dans tous les autres ministères depuis 1966. Le discours de Pearson et la loi sur les langues officielles ont précipité le mouvement. Mais, ce qui se dégage rapidement, c'est que chaque ministère ne fait pas les choses de la même manière. Au début, le manque de coordination est total et apparaît au sein même de ministères, dont celui de la Défense, où civils et militaires s'affrontent. Nous avons constaté, au chapitre 15, que la timide tentative d'une opération commune d'identification linguistique des postes civils et militaires avait échoué. Et nous savons que, dès cet échec, soit vers la fin de l'année 1972, on commence à préparer ce qui deviendra la Résolution parlementaire de juin 1973. Celle-ci permettra la progression du programme civil à la Défense et mettra fin à certaines hésitations en décrivant clairement, et officiellement, les procédures à suivre par les ministères pour l'identification des postes. Selon les directives du Conseil du Trésor énoncées dans la lettre circulaire 1973-88, qui vient compléter de façon très pratique la Résolution, il faut, en premier lieu, faire l'identification des postes exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais, soit pour servir le public, soit pour permettre à la FP de fonctionner en respectant la loi C-120. Cela doit être fait pour le 31 décembre 1973, date à laquelle sera prêt un plan de désignation indiquant les dates à partir desquelles ces postes seront occupés par des employés bilingues au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 1978. La deuxième démarche consiste à faire l'identification des postes unilingues, c'est-à-dire ceux où le français est essentiel, ceux où l'anglais est essentiel et, enfin, ceux où l'une ou l'autre langue peut être utilisée.

Encore là, le cheminement ne se fait pas sans difficultés et, pour arriver à ses fins, toute la DGBB doit subir une réorganisation. Le Directeur des programmes du bilinguisme civil (DPBC) se mute en Coordonnateur des exigences linguistiques durant quelques années. En décembre 1976, l'ancien titre revient: Directeur — Programme du bilinguisme (Personnel civil). Cette direction regroupe dès lors deux secteurs: l'Organisation administrative des langues officielles (OALO) et le Système d'information sur les langues officielles (SILO).

L'OALO est mise sur pied conjointement par le Secrétariat du Conseil du Trésor et la CFP, pour voir à l'application des lignes directrices du Conseil du Trésor sur les exigences linguistiques des postes. L'OALO de la Défense est responsable, comme ses

homonymes dans les autres ministères, de l'ensemble de l'exécution du programme établi pour l'identification et la désignation des postes et, aussi, de la formation des titulaires qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques de leur poste.

Le SILO, de son côté, est un système centralisé permettant de constituer des dossiers sur les postes civils et leurs titulaires et facilitant, par les renseignements qu'il fournit, la gestion du programme des langues officielles. Cette division a deux fonctions principales:

- la collecte et l'entrée des données où sont tenues à jour les informations les plus récentes sur les postes civils du ministère, à l'aide des formules d'intrant sur les langues officielles (FILO); et
- l'extraction des données qui permet au SILO de renvoyer, sous forme de relevés périodiques, les informations qu'il contient afin de renseigner les gestionnaires, employés, etc. Ces données sont régulièrement analysées afin d'évaluer sur une base sûre les progrès du bilinguisme au sein du ministère.

Mais revenons à 1973. On ne saurait parler de changements d'envergure sans mentionner, même rapidement, les inquiétudes très légitimes des employés quant aux répercussions qu'auront ceux-ci dans leurs vies. Le 20 juillet 1973, Ken Green, le secrétaire-trésorier national de l'Union des employés de la Défense nationale, écrit au sous-ministre que, d'après ce qu'il comprend, un superviseur pourrait remplir des formulaires d'information sur les langues officielles concernant des postes sous sa juridiction, sans que ses employés soient informés du contenu de ces documents les touchant ainsi que des raisons ayant mené à conclure que tel poste, occupé par telle personne, sera bilingue ou, encore, unilingue anglais ou français.¹⁰⁵ Ce genre de procédures laisse beaucoup à désirer d'après le syndicat, car bien que l'identification vise le poste, ce pourrait bien être l'employé qui s'y trouve actuellement qui en subira les conséquences. Le sous-ministre répond en expliquant que, dans l'application des politiques d'identification des postes, l'employé aura toujours priorité. Dewar planifie aussitôt une réunion d'information afin d'éclairer les membres du syndicat sur le fonctionnement du système utilisé.¹⁰⁶ Les explications ont dû satisfaire les dirigeants syndicaux, puisque le processus a continué son cours sans anicroche. D'ailleurs, la Résolution de juin ne laissait aucun doute quant à la priorité très élevée que l'on donnait à la protection des employés non bilingues, les plus inquiets dans les circonstances.

Les objectifs de la Résolution se résument comme suit:

- les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;
- tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné bilingue;
- les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;
- la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues.¹⁰⁷

La circulaire 1973-1988 du Conseil du Trésor reprenait ces objectifs en les précisant. D'une part, il était donc bien clair qu'aucune injustice ne devait être commise. D'autre part, Dewar sut rassurer les chefs syndicaux quant au processus d'information qui accompagnerait l'identification et la désignation des postes dans une des catégories prévues.

Soulignons que Dewar, Coordonnateur des exigences linguistiques (CEL), sera l'âme du groupe de travail formé à la Défense et présidé par le major-général Duncan McAlpine. Dewar se verra octroyer, par le Conseil du Trésor, des ressources supplémentaires pour l'appuyer convenablement dans ses nouvelles tâches. Des 35 années-personnes et 275 400 \$ qui lui arrivent de cette façon, une partie sera exclusivement réservée à engager des commis à terme pour aider à alléger la charge supplémentaire de travail associée à la phase initiale d'identification.¹⁰⁸ Une des premières activités du CEL est l'organisation de séances d'information dans les bases des Forces canadiennes situées au Canada ou à l'étranger, afin de s'assurer que les commandants, leurs officiers supérieurs ainsi que les surveillants

de personnel comprennent bien les nouvelles directives contenues dans la Résolution parlementaire.* Cette partie de l'opération se passera très bien malgré quelques bavures inévitables et sans grande importance.¹⁰⁹ Il faut remarquer que la DGBB avait, dans les mois précédents, organisé de telles séances aux bases pour expliquer la portée du programme militaire, une expérience qui fut certainement utile à Dewar et son équipe.

Pour le bénéfice du lecteur, il est nécessaire d'expliquer ici les critères sur lesquels il a fallu s'appuyer pour faire l'identification des postes. Règle générale, les fonctionnaires doivent pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix. Dans les régions francophones, la surveillance et les services internes devront être disponibles en français tout comme ils le sont en anglais dans les régions anglophones. En conséquence, il ne sera pas nécessaire, dans ces régions respectives, d'assurer la surveillance et les services internes dans les deux langues. Toutefois, dans certains territoires, tels la région de la Capitale nationale et d'autres où les deux langues officielles sont d'un usage relativement courant, tant dans les bureaux du gouvernement que dans le milieu environnant, il est logique que la surveillance des employés et les services centraux soient assurés dans les deux langues officielles. En se fondant sur la répartition géographique des Canadiens d'expression française et des Canadiens d'expression anglaise, ces régions sont essentiellement, dès 1973, celles que l'on désignera bilingues en 1977 soit:

- la région de la Capitale nationale;
- la province du Nouveau-Brunswick;
- la région bilingue de Montréal, soit les comtés suivants: Deux-Montagnes, l'Île de Montréal et l'Île Jésus, Laprairie, et Vaudreuil;
- les régions bilingues des «autres parties du Québec», soit les comtés de Bonaventure, Gaspé-Est, Brome, Compton,

* Pour un excellent résumé de ce que furent les débuts du programme civil, au cours de l'été 1973, il faut lire Letellier, *Réforme*, p. 156 à 160. Les pages 166 à 168 s'attardent aux résultats obtenus par l'opération d'identification des postes, terminée avant la date limite imposée par le Conseil du Trésor. À noter que 60% des postes de surveillants de civils étaient occupés par des militaires, qui furent soumis aux mêmes critères d'évaluation que les civils, comme nous l'avons dit, sauf les brigadiers généraux en montant que les hautes autorités du ministère décideront d'exempter, au grand désarroi de Letellier.

Huntingdon, Mississquoi, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Argenteuil, et Pontiac (dans ce dernier comté, à l'exclusion des secteurs situés dans la région de la Capitale nationale);

- la région bilingue de l'est de l'Ontario, avec les comtés de Glengarry, Prescott, Russell (à l'exclusion des secteurs situés dans la région de la Capitale nationale), et Stormont; et
- la région bilingue du nord de l'Ontario, soit les comtés d'Algoma, Cochrane, Nipissing, Sudbury, et Timiskaming.

Cette liste des régions bilingues s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux et régit habituellement l'offre de services bilingues internes à la FP ou au public. Pour leur fonctionnement interne bilingue, les ministères et organismes doivent identifier certains emplois comme bilingues. Les postes comportant une surveillance directe de subalternes francophones ou anglophones sont ceux:

- classés dans la catégorie de la direction;
- devant assurer la procédure de règlement des griefs selon la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et les griefs sur le classement;
- requis pour les services internes, tels les services au personnel et la formation, les services administratifs, financiers, d'information et de bibliothèque;
- requis pour assurer aux autres ministères des services centraux, tels la dotation du personnel, la formation, la traduction et la consultation; et
- nécessaires dans les bureaux-chefs et dans les bureaux principaux en dehors des régions géographiques mentionnées afin d'assurer la continuité des services déjà donnés dans les régions concernées.¹¹⁰

Dans une première étape, tous les postes civils du ministère ont donc été identifiés. Les premiers chiffres compilés sur le SILO datent de décembre 1974 et se lisent comme suit:

nombre total de postes:	32 442
postes bilingues:	3 645
postes/anglais essentiel:	24 200
postes/français essentiel:	2 289
postes/anglais ou français:	2 308 ¹¹¹

Des 32 442 postes identifiés, 28 382 sont occupés et 4 060 sont ouverts à des concours.

Voyons ce qu'il en est des postes bilingues, ceux sur lesquels repose tout le système que l'on met en place, à compter de 1973.

postes bilingues:	3 645
postes vacants:	653
titulaires répondant aux normes:	1 076
titulaires non consentants:	859
titulaires refusant d'être mutés:	821
titulaires à former avant décembre 1978:	1 042 ¹¹²

Afin de répondre aux exigences linguistiques des postes où le/la titulaire est en cours de langue seconde ou lorsqu'il/elle refuse de suivre le cours ou d'accepter une mutation, certaines dispositions administratives doivent être prises. Par exemple, on doit confier les fonctions qui exigent une certaine connaissance de la langue seconde à du personnel compétent; apporter des changements provisoires dans l'organisation; mettre sur pied des services bilingues de réception pour pouvoir transmettre les demandes dans la langue officielle que le/la titulaire ne maîtrise pas; et même, dans plusieurs cas, créer un autre poste pour servir le public parlant la langue seconde lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions possibles. Comme on le constate, les droits acquis sont bien protégés et il ne s'agit pas de créer d'injustices pour des personnes qui auraient été désignées, en ce qui concerne les langues officielles, dans une catégorie pour laquelle elles ne sont pas linguistiquement qualifiées.

La partie désignation s'est faite rapidement. Le groupe de Dewar n'a pas ménagé ses efforts et plusieurs heures supplémentaires ont été consenties à ce travail qui aboutit à temps, soit le 27 décembre 1973.¹¹³ Mais, par la suite, la vitesse ralentit car on fait face à plusieurs obstacles dont les principaux sont:

- l'incapacité du Bureau des langues à accueillir le grand nombre d'employés qui s'inscrivent à ses cours;
- la situation difficile des superviseurs en raison de la diminution des effectifs civils au ministère; et
- les raisons personnelles des titulaires qui ne consentent pas à entreprendre un cours continu.

Le Conseil du Trésor se rend compte, aussi, que les critères établis pour l'évaluation des postes ne répondent pas toujours aux vrais besoins. En conséquence, en septembre 1977, il publie, avec la coopération de la CFP, un document exigeant des directeurs la revue des ressources linguistiques de leur organisation afin de refaire l'identification linguistique des postes suivants:

- a. tous les postes civils dans les régions désignées bilingues; et
- b. dans les régions unilingues, tous les postes identifiés bilingues, ceux dont le français ou l'anglais est essentiel et ceux qui sont unilingues dans la langue de la minorité linguistique de la province concernée.

Le tableau 64 chiffre la progression du programme civil entre 1974 et 1983.

Tableau n° 64

SITUATION LINGUISTIQUE DES POSTES CIVILS DU MDN

Nombre total de postes identifiés	1974		1978		1983	
	32 442	100%	36 304	100%	37001	100%
Postes bilingues	3 645	11,2	4 468	12,3	5 020	13,6
Titulaires qualifiés des postes bilingues	1 076	29,5	2 284	51,1	3 613	71,9
Postes anglais essentiel	24 200	74,6	27 396	75,4	27 767	75,0
Postes français essentiel	2 289	7,1	2 656	7,4	2 836	7,7
Postes anglais ou français essentiel	2 308	7,1	1 784	4,9	1 378	3,7

On retient qu'en 1974 les postes bilingues ne sont remplis par des titulaires qualifiés qu'à 29,5%. En décembre 1978, ils le sont à 51,1% et, en décembre 1983, à 71,9% laissant, à cette date, 28,1% des postes bilingues sans titulaires compétents. Il est intéressant aussi de noter que le nombre de civils a augmenté de 12,32% entre 1974 et 1983 tandis que les postes bilingues ne se sont accrus que de 2,3%.

D'autre part, il y a eu une augmentation de 80,42% dans la catégorie de la gestion (SX)*. En 1974, il y a 28 SX au ministère et, en

* Postes civils équivalent à brigadier-général et plus

1978, on en retrouve 24. Tous travaillent dans la région de la Capitale nationale et sont bilingues. En 1983, il y en a 143, et la plus forte concentration se trouve encore à Ottawa-Hull et leurs alentours; 71,33% de ces postes sont identifiés bilingues alors que 57,84% sont occupés par des titulaires qualifiés comme l'indique le prochain tableau. Mais tous ces postes ne devaient-ils pas être déclarés bilingues d'après les critères que nous avons vus?

Tableau n° 65

POURCENTAGE DES TITULAIRES QUALIFIÉS PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE POSTES BILINGUES PAR CATEGORIE

Groupe/Catégorie	<u>1974</u> %	<u>1978</u> %	<u>1983</u> %
01: Haute direction (SX)	28,50	45,80	57,84
02: Scientifique et prof	35,20	71,86	81,13
03: Serv administratifs	22,32	56,00	62,39
04: Technique	30,80	56,33	70,69
05: Soutien administratif	38,49	48,97	78,08
06: Exploitation	65,44	33,12	87,82

Nous attirons maintenant l'attention du lecteur sur le tableau 66, qui nous démontre bien où se trouve la plus forte concentration de francophones au ministère: dans la catégorie scientifique et professionnelle avec 27,39% et, à l'inverse, là où il y en a le moins, soit dans la haute direction avec 12,40%. Cela dit, il y a progression puisqu'en 1978, le Commissaire aux langues soulignait que chez le personnel civil de la Défense, la représentation francophone était inférieure à 10% aux échelons supérieurs.¹¹⁴

Tableau n° 66

**RÉPARTITION DES FONCTIONNAIRES PAR CATÉGORIE
D'EMPLOI ET PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE**

Année	01 Haute direction		02 Scien. & Prof.		03 Adm. & Serv. Ext.		04 Cat. technique		05 Soutien admin.		06 Cat. exploitat.	
	Angl %	Fran %	Angl %	Fran %	Angl %	Fran %	Angl %	Fran %	Angl %	Fran %	Angl %	Fran %
1974	95,80	4,10	84,45	15,55	89,48	10,52	87,22	12,78	81,45	18,55	82,79	17,12
1978	94,45	4,70	78,34	21,66	74,98	25,02	80,33	19,68	80,79	19,21	82,66	17,34
1983	87,60	12,40	72,61	27,39	80,47	19,53	78,97	21,03	78,83	21,17	81,57	18,43

Pour terminer cette section, on notera que les tableaux 65 et 66, qui vont jusqu'à 1983, sont très flatteurs pour la catégorie scientifique et professionnelle. Cette situation se maintient en 1986, puisque le Commissaire, après avoir tracé une situation assez sombre de l'état du bilinguisme à la Défense, écrit: «une seule éclaircie au tableau: les francophones représentent 28,4% des employés de la catégorie Scientifiques et spécialistes».¹¹⁵ Peut-être y a-t-il une leçon à tirer de cette constatation? Nous avons vu, dans la première partie de ce chapitre, que le CRD n'avait pas abouti à des plans très précis concernant le B et B en son sein. Cependant, il n'y a aucun doute qu'une très grande sensibilisation à la question a eu lieu grâce à cette volonté affirmée d'en haut, aussi floue ait-elle été. Ce sont en partie les dividendes de ces prises de position que cette catégorie semble avoir touchés. Le lecteur n'aura pas de peine à rapprocher cette performance, parmi les civils, de celle de l'Armée, parmi les militaires. Les mêmes causes semblant avoir les mêmes effets, on se prend à regretter que le sous-ministre Armstrong n'ait pas donné toute l'attention souhaitable au B et B dans les années 1960. Cela dit, la place de la langue française dans le secteur scientifique reste très mince, comme nous l'avons noté dans la première partie du chapitre. Ajoutons à cela un témoignage symptomatique et récent. En décembre 1989, alors qu'une occasion se présentait pour le Centre d'analyse et de recherche opérationnelle et le Service historique de travailler ensemble, un des présents auteurs se faisait dire qu'il compliquerait énormément la vie de son interlocuteur de CAR Op s'il lui présentait en français la contribution écrite qu'il devait préparer.

Quant à la désignation des postes, l'aventure ne se termina pas une fois pour toute à la Défense en 1973. Ses premiers résultats furent modifiés au fil des ans et des directives toujours plus détaillées et précises du Conseil du Trésor. Chaque nouveau poste doit passer à travers le filtre d'une série de facteurs qui le situeront au niveau linguistique. Chaque concours entourant un ancien poste laissé vacant par son titulaire est encore soumis à ce filtre. Dans la seule région de la capitale nationale, le Directeur — Besoins en personnel (contrôle), chargé d'approuver la détermination des exigences linguistiques d'un poste, doit donner environ 2800 approbations par année. Dans les régions, les coordonnateurs civils régionaux, dont nous parlerons plus loin, sont chargés de cette tâche par cette même direction.

Le côté civil du ministère a été soumis à moins de pressions que son pendant militaire en ce qui regarde son respect des langues officielles. Pourtant, dans la désignation linguistique qui représente après tout le coeur du programme du B et B dans la Fonction publique, des difficultés sont survenues.

Ainsi, le Commissaire aux langues, dans son rapport spécial de 1977, recommande que soient constamment revues les exigences linguistiques rattachées à tous les postes, militaires ou civils, en veillant à ce que les dites exigences tiennent compte des besoins réels et à ce que le niveau exigé de connaissance de la langue seconde corresponde pleinement au besoin d'accomplir de façon appropriée les fonctions reliées au poste.¹¹⁶ Dans la lettre de Nixon à Yalden, d'octobre 1978, cette recommandation précise recevait une cote «partiellement implantée».¹¹⁷

En 1981, devant le Comité mixte spécial du Sénat et des communes, M. Lalande, du bureau du Commissaire, déplorait, à la toute fin de la séance, qu'on ait choisi de laisser de côté la place qu'occupait les langues officielles chez les 35 000 civils du ministère. Il notait ce que les tableaux précédents nous ont déjà laissé entendre soit que, au tournant des années 1980, les effectifs francophones aient été concentrés dans la catégorie d'exploitation. Il s'en prenait au fait que la haute direction ne soit pas suffisamment bilingue. Et notait la proportion minimale et alarmante (environ 3%) d'instruments de travail à incidence technique qui existait en français ce qui était une contrainte majeure à l'utilisation de cette langue au travail.¹¹⁸ Comme on le remarque, on ne trouve ici rien de bien différent de ce que nous avons pu voir chez les militaires, surtout en ce qui concerne les instruments de travail techniques utilisés indifféremment par le groupe civil ou militaire.

La réponse du sous-ministre Nixon à Lalande fut dans la même veine que toutes les précédentes que nous avons rencontrées. Il remarque que les fonctionnaires civils du ministère travaillant au Québec le font en français. Ceux du QGDN, selon lui, n'offrent pas de service au public, sauf pour les responsables des achats.¹¹⁹ Retenons cette exception et demandons-nous ce qu'avait compris Nixon des lignes directrices émises en 1973, en particulier en ce qui concerne le bilinguisme des postes de surveillant.

Ce genre de leadership ne pouvait mener qu'à des problèmes qui se concrétisèrent sous la forme de 90 plaintes en 18 mois, s'étendant sur les années 1985 et 1987, concernant la désignation linguistique des postes civils au ministère dont certains trouvaient qu'ils étaient trop nombreux à se retrouver dans la catégorie «anglais essentiel». Bien qu'il ce soit avéré qu'environ 75% de ces plaintes n'aient pas été justifiées, le Commissaire entreprit une étude spéciale.¹²⁰ Le ministère, déjà sensibilisé au problème par les nombreuses plaintes, s'était mis en frais de réviser son ordonnance administrative pour le personnel civil numéro 4.23, intitulée «Exigences linguistiques des postes civils», qui fut republiée en octobre 1987, en reprenant et éclaircissant les lignes directrices de la désignation qu'on avait faite quatorze ans plus tôt.

Sans citer tout le contenu de l'étude spéciale du Commissaire aux langues officielles, arrêtons-nous à de grandes données que la répartition de Nixon de 1981 pouvait nous laisser entrevoir. Le rapport mentionne le fait que la direction du ministère ne soit pas suffisamment au courant des exigences linguistiques appropriées des postes civils. De plus, la Défense justifierait sa décision de ne pas désigner bilingues certains postes civils par l'unilinguisme anglais des instruments de travail et l'utilisation exclusive de l'anglais en milieu de travail. Sur ce, le document fait remarquer qu'il faut éliminer des critères de désignation linguistique des postes ceux qui renforcent l'inégalité linguistique. On y ajoute qu'avant toute chose, il faut que la direction comprenne et assume ses responsabilités et que les autorités chargées du dossier des langues officielles jouent un rôle plus actif pour rappeler à chacun ses droits et obligations linguistiques.¹²¹

Deux directions générales du QGDN étaient surtout visées par cette étude spéciale; le Directeur général, Génie maritime et maintenance (DGGMM) et le Directeur général, Obtention de matériels et approvisionnements (DGOMA).

Sachant ce que nous savons concernant le français dans la marine canadienne, nous ne serons pas autrement surpris en apprenant que la DGGMM est, au QGDN, un lieu où l'anglais est encore exclusivement utilisé en 1987. Concernant la DGOMA, où le même problème existe, la surprise est de taille puisque c'est le seul secteur, selon Nixon en 1981, où des civils ont des contacts avec le public. Or, en 1987 relève le rapport du Commissaire, «la direction générale ... semble toujours avoir du mal à comprendre pourquoi des postes bilingues sont nécessaires lorsque tout le travail se fait en anglais.»¹²² On craint que le bilinguisme signifie que tous les postes soient bilingues, puisque l'approvisionnement est axé sur le service.¹²³ Comme on peut le constater, le B et B n'a pas fait beaucoup de progrès dans ce secteur et on peut se demander, tout comme l'enquête le fait, si la DGLO est intervenue, (et si oui comment?) auprès de cette direction générale pour expliquer ce qu'est l'offre active de services dans les deux langues que doit fournir un ministère vers l'extérieur ou celle que des surveillants doivent rendre disponible à leurs subordonnés. L'avenir nous dira les suites qu'auront eues ces suggestions d'ordre général et les recommandations plus précises du rapport de 1987.

Lorsque ce rapport est publié, à l'automne 1987, il n'arrive pas dans un vide total. En effet, les plaintes que nous avons mentionnées plus tôt en ont amené plusieurs à réfléchir. Puis, il y a eu la présentation devant le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes qui consacrera cette fois une partie de son temps au B et B chez les civils, contrairement à 1981. Ainsi, à peine le sous-ministre Dewar a-t-il terminé sa présentation d'ouverture, que le député Jean-Robert Gauthier se lève pour affirmer que le matin même il a téléphoné aux bureaux de plusieurs hauts responsables du ministère, où on lui a demandé, chaque fois, s'il parlait anglais. «Voilà pour le service au public»,¹²⁴ conclut-il, de la part de secrétaires civiles, sauf au bureau du CED, où ce fut un capitaine unilingue anglophone qu'il rejoignit. Dewar n'a pas de réponse à ces assertions qui impliquent sa propre secrétaire: il reconnaît qu'elle ne peut tenir une longue conservation en français mais un collègue de bureau aurait dû prendre la relève dans ces situations.¹²⁵

Dewar qui, dans son discours, a annoncé qu'il vient de commander une révision de la pertinence linguistique des postes civils se fait contrecarrer par Gauthier qui déclare «être choqué à la lecture de votre texte [où il pourrait] relever un paquet de phrases qui semble

du verbiage». ¹²⁶ Plus tard, Gauthier revenant à la charge, contestera que 93% des postes identifiés bilingues pour servir le public soient correctement remplis, ce qu'a affirmé Dewar dans sa présentation. À ce stade, le sous-ministre devra convenir que, comme dans son propre bureau, il y a des cas, parmi les 93%, où «le titulaire du poste n'est peut-être pas bilingue et devra appeler son collègue». ¹²⁷

Le député Gabriel Desjardins demande pourquoi la participation francophone civile plafonne à 20% depuis quelques années et qu'elle n'est que de 13% parmi les cadres supérieurs. Dewar, tout en reconnaissant que ces pourcentages sont trop peu élevés, base sa réponse sur l'espoir de voir les choses s'améliorer suite à l'étude de désignation qu'il a commandée. Il fait également remarquer, avec pertinence, que depuis quelques années déjà, il y a moins de «mouvement» dans la Fonction publique. Fait important, par rapport à ce que son prédécesseur Nixon avait déclaré en 1981, Dewar reconnaît que même si l'anglais est nécessaire au QGDN à cause de la documentation, plusieurs postes devraient être classés bilingues «en raison des fonctions de surveillance ou pour d'autres raisons», ¹²⁸ comme l'a écrit le Commissaire dans son rapport annuel de 1986 qui prenait note des nombreuses plaintes concernant des postes mal identifiés.

C'est durant cette présentation que sera mis à mal M.E.S. Healey, SMA (Mat) et, à ce titre, responsable du secteur contre lequel la plupart des plaintes sont venues au sujet de la désignation des postes. À l'aide de données précises, pour les années 1985 et 1986, le député Jean-Robert Gauthier pourra affirmer que parmi les opérations de dotation du SMA (Mat), au cours des deux dernières années, aucune n'a traité d'un poste où le français est essentiel. Près de 85% des postes ouverts l'étaient sous le vocable «anglais essentiel», tous les autres, sous celui de bilingues. Healey, qui avait répondu affirmativement à Hamelin qui lui avait demandé si un francophone pourrait travailler chez lui, ne peut cependant confirmer ou infirmer les dires de Gauthier très précisément chiffrés. ¹²⁹

On peut retenir plusieurs leçons de cette confrontation de 1987, mais nous en soulignerons deux. La première, que le côté civil du ministère, en général moins mis en évidence que son pendant militaire en ce qui concerne le B et B, ne se porte guère mieux que celui-ci, en particulier au QGDN où la presque totalité de ses postes de cadres se retrouvent. La déclaration de Nixon, en 1981, et le fait qu'on ne vienne la corriger qu'en 1987, après que des dizaines de plaintes aient été formulées, laisse perplexe.

La seconde leçon est, bien évidemment, la meilleure préparation des députés et sénateurs devant qui comparaissent les responsables du ministère en 1987, par rapport à celle qu'avaient leurs prédécesseurs de 1981. Bien équipés de faits et de statistiques, ils ne sont pas prêts à s'en laisser imposer dans à peu près aucun des domaines sur lesquels ils ont décidé de concentrer leur attention.

Les cours de langue

L'identification d'un besoin nous apparaît comme devant précéder les actions prises pour le satisfaire. Mais, même s'il est assez facile de relever des cas de civils ayant suivi des cours de langue seconde bien avant 1966, il est plus difficile de découvrir des documents d'analyse des besoins [identification et désignation de postes bilingues, en ce qui nous concerne ici] avant les années 1970. Dans ce chapitre, nous avons parlé d'abord de l'identification (logiquement) avant d'aborder les cours. Or, la première opération ne commence qu'après 1966 et, sérieusement, à compter de 1973, alors que la seconde est lancée bien plus tôt. Comme on a déjà pu le constater dans le cas des catégories scientifiques, techniques et professionnelles ou dans celui de monsieur Lavergne, déjà bilingue, allant à Toronto durant un an ... apprendre l'anglais.

En effet, de façon très organisée et qui deviendra de plus en plus efficace au cours des ans, la CFP donne, depuis 1964, des cours de langue. En juillet 1968, une circulaire réorganise ce qui fonctionne depuis déjà quatre ans: on se concentrera désormais sur des stages ou cours intensifs de six heures et de quatre heures. L'échelle de sélection des étudiants accorde priorité aux catégories de la direction, de l'administration et du service extérieur pour passer ensuite aux surveillants des catégories professionnelle, scientifique et technique et ainsi de suite.¹³⁰ De plus, le Trésor autorise les ministères, par sa directive n° 686059 du 17 avril 1969, à rembourser les frais occasionnés à l'employé qui suit un cours de perfectionnement hors des heures de travail. Cependant, les étudiants (sauf pour les cours par correspondance) doivent fréquenter une maison accréditée par le Bureau des langues de la Commission et consentir à subir un test lorsqu'on le leur demandera.

En 1969, les civils de la Défense, sans doute parce qu'ils ont un point de comparaison, pensent que les cours de la Commission ne donnent pas les résultats escomptés. La partie civile du ministère se tourne vers l'École des langues des Forces canadiennes (ELFC) dont

les méthodes d'enseignement semblent donner de meilleurs résultats — du moins chez les militaires. Une étude, préparée en février 1970, par le groupe de Taschereau, au nom du comité consultatif sur l'enseignement des langues, jette un peu de lumière sur cette situation. On y fait plus particulièrement l'éloge des laboratoires de l'ELFC, situés à St-Jean, qui faciliteraient l'apprentissage de la langue. En plus, l'approche pédagogique de cette école, avec son processus d'immersion de l'étudiant, paraît plus favorable que celle de la CFP, où les cours sont donnés en trois sessions de trois semaines chacune, avec un écart de neuf semaines entre chaque session. Les élèves de l'ELFC se qualifient plus vite, avançant ainsi le moment où ils peuvent occuper un poste bilingue.

Toutefois, les choses ne vont pas plus loin. Le Commandant de la base de St-Jean consent à accepter les civils, mais il craint que ceux-ci trouvent inacceptables les logements militaires qu'il a à sa disposition.¹³¹ De plus, il ressort de l'étude que l'insuffisance de personnel à l'ELFC gênerait le développement efficace de politiques et de mise en oeuvre de tests de langues. Il est enfin recommandé que la responsabilité de l'enseignement des langues pour les employés civils soit laissée à la CFP.

Le transfert des responsabilités, survenu en 1972, et que nous avons étudié au chapitre 15, n'affecte évidemment pas les étudiants civils du MDN sauf les professeurs de langue eux-mêmes qui «quittent» le ministère. On peut être assuré que tout ce qui concerne la carrière des civils, et donc leur présence ou non à des cours, a sans cesse dépendu des autorités civiles du ministère, même si le responsable de l'administration des cours de langue seconde aux civils, comme aux militaires, pour la plus grande partie de la période 1971 à 1983, est un militaire, le major puis lieutenant-colonel Alexandre Taschereau, Directeur de l'enseignement des langues. Éventuellement, les cours de la Commission sont remaniés: on en augmente la durée et leur assure une meilleure continuité, répondant ainsi mieux aux besoins exprimés et servant plus efficacement la cause du bilinguisme. Le prochain tableau donne un aperçu des résultats obtenus jusqu'en 1983 et se passe de commentaires.

Tableau n° 67

**FORMATION LINGUISTIQUE
DÉCEMBRE 1974 À DÉCEMBRE 1983**

Langue enseignée	Réussite	Interruption*	Test non requis	Niveau ling. non atteint	Formation non obligatoire	Total (employés)
anglais	427 38,68%	73 6,61%	172 15,58%	9 0,82%	423 38,31%	1 104 100%
français	1 925 39,25%	373 7,60%	669 13,63%	211 4,30%	1 727 35,22%	4 905 100%
Total	2 352 39,14%	446 7,42%	841 14,0%	220 3,66%	2 150 35,78%	6 009 100%

* Les interruptions couvrent non seulement les abandons mais aussi, à certaines occasions, les annulations de cours dues au nombre insuffisant d'élèves. Ceci vaut aussi pour le tableau 68.

Prenons l'année 1983, où 1 078 employés civils du ministère ont suivi des cours de langue seconde dont 618 en cours de base et 460 en cours perfectionnés. Enlevons de ce total ceux pour qui les tests ne sont pas requis (343) et les employés dont la formation est non obligatoire (370). Le tableau se lit comme suit:

Tableau n° 68

**RÉSULTATS DE LA FORMATION LINGUISTIQUE
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT EN DÉCEMBRE 1983**

Langue enseignée	Réussite	Interruption	Niveau linguistique non rencontré	Total des employés
anglais	65 65,66%	32 32,32%	2 2,02%	99 100%
français	144 54,14%	116 43,61%	6 2,26%	266 100%
Total	209 57,26%	148 40,55%	8 2,19%	365 100%

Les Coordonnateurs régionaux

Du côté civil, le programme de bilinguisme prend son véritable envol en 1973, avec l'arrivée de la Résolution parlementaire. Il devient rapidement évident, comme cela a été le cas pour les militaires, qu'il faut se rapprocher des milliers d'employés de la Défense travaillant dans les bases partout au Canada et qui, pour beaucoup, restent confinés à leur ville durant toute leur vie active.

En vue de réaliser les politiques du gouvernement et de procéder à l'identification des postes civils dans les bases militaires, cinq postes de coordonnateurs régionaux furent créés: à Halifax, Montréal (St-Hubert), dans la région de la Capitale nationale (Ottawa), Winnipeg et Esquimalt ceci, en utilisant les années-personnes supplémentaires offertes par le Trésor au titre des langues officielles. Celui d'Esquimalt a depuis été éliminé pour devenir la responsabilité du coordonnateur régional civil de Winnipeg, qui couvre toute la région de l'Ouest avec un peu plus d'une centaine de postes civils bilingues à pourvoir. Chacun de ces coordonnateurs était appuyé d'un commis de niveau 3, fourni par les mêmes ressources.¹³²

La plus grande partie du travail retombe, on s'en doute, sur les épaules du coordonnateur chargé du Québec et posté à St-Hubert auprès du Coordonnateur militaire pour les langues officielles. Du QG de la Force mobile, une centaine d'unités et sous-unités, géographiquement dispersées partout au Québec, sont desservies.

Le coordonnateur militaire agit à titre de conseiller politique en matière de langues officielles. Son homologue civil est plutôt une extension de la CFP en région, où il doit faire appliquer les directives venues du Trésor quant à l'identification des postes civils du ministère. Le coordonnateur régional des langues officielles pour civils à St-Hubert, André Mathieu, a assisté à la naissance du programme et est resté en poste jusqu'en 1987. Son témoignage est intéressant. Il parle de bouleversements précipités lorsque vint le moment d'effectuer l'identification linguistique des postes civils dans la province de Québec. Avant de bien saisir l'application de la politique gouvernementale, plusieurs employés avaient l'impression qu'ils allaient perdre leur emploi (on se souviendra des inquiétudes transmises par leurs représentants syndicaux à Ottawa). Des séances d'information répétées ont été nécessaires au début afin de bien renseigner le personnel et de le calmer. Mathieu se rappelle bien ces séances qui ont eu lieu avec la coopération du personnel de la DGBB, (en particulier de Dewar) et de leurs effets apaisants.

Suivirent, la revue systématique de tous les postes et leur identification linguistique. En 1975, il fallut refaire l'identification dans certains détachements, tels le 202^e Dépôt d'ateliers, le 25^e Dépôt d'approvisionnement et le 2^e Bureau des services techniques, pour n'en nommer que quelques-uns.¹³³ Il devint vite évident que certains postes, qui avaient d'abord été classés comme unilingues français ou anglais, devaient être bilingues. Des pressions avaient été faites en ces endroits par plusieurs employés francophones qui devaient communiquer quotidiennement en anglais avec leurs surveillants, soit sur les lieux de travail même ou aux bureaux du QGDN. S'ajoutait à cela le fait que la documentation était alors exclusivement de langue anglaise ainsi que les manuels techniques. On connaît déjà le peu d'évolution qu'a connu la traduction des manuels techniques.

Au 30 octobre 1975, un total de 4 930 postes avaient été identifiés au Québec et révisés par les gestionnaires compétents et le Coordonnateur des exigences linguistiques, à Ottawa.¹³⁴ En 1979, 4 000 employés civils travaillaient en français.¹³⁵ Aujourd'hui, à l'intérieur de ces détachements, fonctionnent 5 500 employés civils, dont 3 000 occupent des postes bilingues; les 2 500 autres sont soit unilingues français, soit unilingues anglais.¹³⁶

On se rend compte de la somme de travail accompli à St-Hubert, lorsqu'on constate que 53% des postes bilingues sont concentrés au Québec, 88,4% dans le Québec et la Région de la Capitale nationale, comparativement à 6,7% en Ontario, 3,7% dans les Maritimes et 1,2% dans l'Ouest.¹³⁷ Ces facteurs expliquent probablement l'inégalité du service bilingue offert au public, d'un bout à l'autre du Canada, principalement dans les communications orales.

Le programme des langues officielles (civil)

En 1977, comme cela a été signalé au chapitre 9, deux documents forceront le ministère à revoir ses positions quant au B et B: il s'agit de la déclaration des politiques du Conseil du Trésor/Commission de la Fonction publique de l'automne 1977, suivi du rapport spécial du Commissaire aux langues officielles de décembre. Nous savons déjà que ces graines ne tombent pas en terre totalement stérile par rapport au B et B parmi les civils du ministère. En 1972, le programme civil soumis au Conseil du Trésor demandait des années-personnes pour préparer un plan de B et B pour les civils. On les obtient, mais ces

maigres ressources furent prises dans le tourbillon de l'identification et la désignation des postes bilingues. Par la suite, elle durent se consacrer à l'administration des cours de langue, ce qui incluait d'accaparants débats avec le Conseil du Trésor afin d'obtenir des années-personnes supplémentaires pour remplir les postes des étudiants.¹³⁸ Leur temps fut aussi pris par les évaluations des connaissances individuelles de la langue seconde, le SILO et le FILO, ou encore, la révision des caractéristiques linguistiques des centaines de postes qui, chaque année, sont mis en jeu au QGDN. La réflexion sur le long terme n'est donc pas au rendez-vous.

En 1977, le CLO, notera l'absence d'un programme précis de B et B pour les civils. Il fera remarquer aussi que les 18 employés auprès du Coordonnateur des exigences linguistiques étaient trop pressés par les demandes du Conseil du Trésor pour dresser un plan. Il suggérait de libérer les ressources nécessaires pour permettre l'élaboration d'une politique en matière de langues officielles qui correspondrait aux besoins des employés civils «pour ensuite expliquer cette politique à tous les employés en question, la mettre en pratique et en contrôler les résultats ... [Cette] politique devrait être conçue de façon à faire du français la langue normale de travail dans la plupart des établissements du Québec et à rétablir l'équilibre entre francophones et anglophones dans les postes de direction... »¹³⁹

Le comité de coordination que met alors sur pied le DGLO a pour but de récrire le plan militaire de 1972, comme nous l'avons vu, mais d'en rédiger aussi un premier pour les civils. Celui-ci sera prêt en 1979, plusieurs mois avant le plan militaire. Son introduction consiste en une courte description du rôle et de l'organisation du ministère: on y trouvera, essentiellement, les mêmes éléments qui ont été présentés aux militaires, incluant la description de la politique des langues officielles au ministère avec son insistance sur le concept d'«une seule force»: on n'en est pas encore à expliquer ce qu'est ce concept, ce que l'on fera dans le plan militaire. Il faut retenir que cette introduction est, pour les civils à la Défense, une entrée en matière à un premier plan: il ne s'agit pas d'un remaniement d'un document ultérieur, comme cela a été le cas pour les militaires.

L'introduction est suivie d'une description de la situation des langues officielles du côté civil de la Défense. Pour dresser ce tableau, on a pu, au QGDN, utiliser diverses sources dont le SILO et le réseau des coordonnateurs régionaux de B et B, comme on les appelle encore

dans ce document. Dans les trois grands secteurs que vise la directive Conseil du Trésor/Commission de la Fonction publique de 1977 (services au public, langue de travail et pourcentage des deux grands groupes linguistiques canadiens) on trouve des lacunes.

Du côté des services au public, on note qu'il y a peu de plaintes impliquant les civils mais que 814 des 2 032 postes bilingues prévus pour cette fonction, sont occupés par des unilingues dont plusieurs ont des droits acquis.¹⁴⁰ Le français langue de travail est, le plus souvent, un concept vide de sens; les outils de travail ne sont souvent disponibles qu'en anglais; «... il arrive [aussi] que les rapports personnels entre surveillant et subalterne soient entravés par une impasse linguistique»;¹⁴¹ et «en règle générale, l'anglais constitue la langue de travail prédominante au MDN»¹⁴² même si l'usage du français augmente de façon certaine, en particulier pour les civils travaillant au Québec. Enfin, dans les sections précédentes, il nous a été donné de constater que la représentation totale des francophones aussi bien que leur percentile de présence aux niveaux supérieurs étaient inadéquats encore en 1983. La répartition des postes entre bilingues, unilingues anglais et français, telle que nous avons pu la constater plus haut est très représentative de ce qu'est le ministère. En 1979, le plan civil fait état de cette situation aussi bien par les mots que par de nombreux tableaux statistiques.¹⁴³

La troisième partie de ce plan, sa pièce de résistance, s'intitule: Objectifs, buts et activités. Dans les faits, tout comme dans le plan militaire, on quantifie et échelonne certains objectifs. À partir de la situation qui a été décrite, il s'agit de faire des gains de façon à pouvoir présenter au Conseil du Trésor, tel qu'il l'a demandé en 1977, des rapports annuels qui pourront prendre une exacte mesure des progrès réalisés.

Les trois grands objectifs recherchés se présentent comme suit:

- voir à accroître la capacité d'offrir les services et de communiquer avec le public et le personnel du ministère, selon la Loi sur les langues officielles;
- fournir au maximum la possibilité au personnel du Ministère de poursuivre une carrière et de travailler dans la langue officielle de son choix;

- faire en sorte qu'au ministère il y ait une participation équitable des deux groupes linguistiques, que leurs droits linguistiques soient protégés et que la situation reflète leurs valeurs culturelles.

Comme on le constate, les deux premiers buts recherchés sont assez flous: «voir à accroître la capacité ... [et]... fournir au maximum etc.» sont des expressions qui laissent amplement de place au jeu de l'interprétation lorsque viendra le moment de la rédaction du rapport annuel. Plutôt que de se fier à ces rapports annuels internes, il vaut mieux prendre connaissance des évaluations externes, comme celles faites par le Commissaire aux langues officielles. Or, en 1986 encore, les déficiences restaient nombreuses. Par exemple, par rapport à la représentation équitable, l'objectif qui semble le plus précis des trois, le Commissaire notait, pour 1986, que 20% des civils étaient francophones; dans la gestion supérieure, on dégringolait à 13%. Enfin, les anglophones travaillant pour le ministère au Québec n'occupaient que 9,9% des postes.¹⁴⁴ En comparant ces résultats aux attentes contenues à l'annexe R, où on espérait avoir atteint cet objectif en 1983,* le lecteur pourra se faire une idée du taux de réussite de ce programme civil.

On notera cependant deux points. Le premier est que le plan s'arrête à la représentation équitable sur le plan régional et que les chiffres fournis par le Commissaire sont globaux. La comparaison paraît difficile à faire, sauf en ceci: si toutes les régions avaient atteint leurs pourcentages, les francophones devraient être présents à environ 27% parmi les civils du ministère: or, ils ne le sont qu'à 20%. Le second point est que l'objectif de 1979, au contraire de celui que se sont donné les militaires, ne mentionne pas le concept d'une représentation proportionnelle à tous les niveaux.

Ajoutons à ce tableau le fait que les deux autres objectifs de 1979 ont subi le même sort. Ainsi, les documents dont nous avons parlé plus tôt et par lesquels on tente d'implanter le français comme langue de travail dans la région de la Capitale nationale, s'appliquent aussi bien aux civils qu'aux militaires. En ce qui concerne les services au public, des accrocs commis par les téléphonistes et les commissionnaires faisaient l'objet de plaintes en 1986.¹⁴⁵

* Nous savons déjà, qu'en 1987 l'objectif restait toujours hors d'atteinte.

Au moment où nous écrivons ces lignes (été 89), le ministère est engagé dans un processus de révision des deux programmes, civil et militaire. En grande partie, en raison des multiples pressions venues de l'extérieur — Commissaire aux langues ou Comité mixte sur les langues officielles — qui ne sont somme toute qu'un reflet, légèrement déformé parfois, de la situation réelle des langues officielles au ministère. Il est donc intéressant de noter, dans cette perspective, qu'une récente brochure d'information produite par la Défense reformule, de façon beaucoup plus catégorique, les deux premiers grands objectifs du plan de 1979, le troisième n'ayant pas changé. Ils se lisent maintenant ainsi:

- offrir les services et communiquer avec le public et la collectivité du ministère dans la langue officielle de leur choix selon la Loi sur les langues officielles;
- offrir au personnel du ministère la possibilité de poursuivre une carrière et de travailler dans la langue officielle de son choix.¹⁴⁶

La brochure en question en remplace une autre qui avait été produite en 1982 et où les objectifs de 1979 avaient été repris. Notre plus grande surprise vient du fait qu'en 1979 on les ait acceptés à tous les niveaux, y compris à celui du Conseil du Trésor, alors qu'ils mettaient de côté une des lois importantes du pays.

Quelque importantes que soient les situations économique et politique dans l'échelle des valeurs sociales d'un pays, si le sentiment national n'y est fortement développé, ce pays est en souffrance; son peuple manque de cohésion.

[]

Le sentiment national s'est amélioré depuis le début du siècle; le vieux préjugé impérialiste s'évanouit graduellement et l'idée d'un Canada autonome se répand dans tout le pays. Il en résulte deux interprétations différentes. L'élément canadienfrançais estime que la Confédération a créé une nation bilingue et biculturelle et que le français a droit de cité partout au Canada. Pour lui la Confédération est le résultat d'une entente conclue entre deux peuples qui deviennent partenaires égaux dans une même entreprise. En général l'élément anglais ne conçoit pas la Confédération de cette manière. Il reconnaît les droits du français dans la province de Québec, au Parlement d'Ottawa et dans les cours de justice fédérales, mais pas ailleurs. Pour toutes fins pratiques, le Canada est un pays de langue anglaise dont une de ses provinces, le Québec, est bilingue. Tout de même, il se rencontre aujourd'hui un certain nombre d'Anglo-Canadiens dont l'attitude se rapproche davantage de celle des Canadiens français.

Dans la politique, dans le domaine de l'économie et dans le domaine de la culture, les deux éléments fraternisent davantage; les relations sociales sont moins tendues qu'au début du siècle. On accepte plus aisément de dialogue.

Lucien Brault

Le Canada au XX^e siècle
Toronto, Nelson, 1966,
p. 325-326

Conclusion

Le sujet que nous avons traité tout au long de ces deux volumes, est d'une importance primordiale puisqu'il s'agit, au fond, de la cohésion nationale dans la paix comme dans la guerre. Durant la période sous étude, aux yeux des Canadiens en général, la défense n'occupe l'avant-scène qu'au moment de crises internationales d'importance; le reste du temps, le désintérêt est presque continu. Le service obligatoire actif n'existe que durant quelques années entre 1867 et 1987. Les forces de réserve ou de la milice sont faites de volontaires recrutés sur une base locale ou, tout au plus, régionale. Des distances énormes séparent les centres canadiens. Dans ce Canada sous-peuplé, par rapport à la surface à défendre, existent deux grands groupes linguistiques. En face de tous ces facteurs, l'expert reconnaîtra qu'il faut une orientation fermement définie et maintenue pour que la cohésion s'installe. Qu'a-t-on fait, au sein de l'institution militaire, en faveur de l'unité nationale, plus singulièrement en ce qui regarde le seul critère de la représentation du groupe linguistique francophone minoritaire et de sa langue?

Le premier tome aura démontré avec beaucoup d'emphase que, dans l'optique présentée ci-haut, rien de concret n'avait été accompli jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il y eut bien sûr des unités de milice francophones, surtout concentrées dans l'infanterie, et quelques brochures d'instruction furent traduites, aux frais parfois de traducteurs qui croyaient en la nécessité de textes français. Mais, lorsque le Canada a commencé à mettre sur pied ses propres forces régulières, à compter du milieu du dix-neuvième siècle, c'est l'esprit militaire britannique, bien ancré déjà, qui prévalait. La langue de travail, les traditions, les uniformes sont à la couleur de la mère patrie qui assume la responsabilité de la défense des espaces canadiens depuis 1760.

Quant à la présence de la langue française, un incident qui se déroule à la Chambre des communes, en décembre 1880, est des plus significatifs. L'officier général britannique R.G.A. Luard, ayant reçu une lettre en français d'un de ses officiers volontaires du Québec, la lui a retournée avec la mention «Please translate in English». Le ministre de la Milice et de la Défense, Adolphe Caron, un francophone du Québec, doit défendre en Chambre son principal officier, tout en assurant son interlocuteur que cela ne se reproduira plus et que la traduction sera dorénavant assumée directement à Ottawa.¹ Voilà donc à quoi se résumait la pensée d'un ministre canadien-français quant à la place que devait occuper sa langue dans son ministère.

Lorsque le Canada choisira, quelques années plus tard, de s'engager militairement dans de grandes crises internationales (Afrique du Sud ou Première Guerre mondiale) les 30% de francophones que comprend la population totale du pays se montreront des plus tièdes. Aussi longtemps qu'on n'utilisera que des volontaires, la situation interne restera assez stable: mais, dès que les autorités gouvernementales opteront pour la conscription, en 1917, elles rencontreront une très forte opposition des francophones, ce qui déstabilisera la situation politique du pays pour des années à venir. Or, qu'avaient constaté les Canadiens français qui s'étaient portés volontaires pour l'outre-mer en 1914? Que l'armée qu'on leur demandait de joindre ne représentait en rien ce qu'ils étaient. Il faudra les pressions que l'on sait avant que le R22^eR soit créé. Comment en était-on arrivé à cet état des choses? Le gouvernement fédéral ayant toujours placé l'activité défense à un très bas niveau dans ses priorités, son échec auprès des francophones ne devient plus qu'un des aspects du vaste tableau de l'impréparation assez généralisée à laquelle on assiste dans les premiers mois de la guerre de 1914-1918.

Comme nous en avons fait la constatation, personne parmi les hauts responsables du ministère, francophones ou anglophones, ne s'est penché avec ferveur, jusqu'en 1914, sur le concept d'une force cohésive qui tiendrait compte des deux grands groupes linguistiques. Quelques hauts gradés britanniques ont bien consenti certains efforts dans ce sens, dont le major-général E.T.H. Hutton, mais qui furent vite balayés par leurs employeurs canadiens.

Suite à la Première Guerre mondiale et au cortège de déconvenues socio-politiques qu'elle a fait subir aux Canadiens, fait-on quelque chose pour corriger la situation qui prévalait en 1914, quant à la place réservée aux francophones dans les forces? Bien peu! Le R22^eR est incorporé dans la force permanente, à compter de 1920, ce qui est positif. Quant à la milice non permanente, elle continue son ronronnement anglophone d'avant 1914. La situation, aussi peu brillante soit-elle pour l'Armée, est encore pire en ce qui concerne la Marine et l'Aviation. Encore ici, cette absence d'efforts sérieux pour intégrer les francophones doit être mesurée à l'aune de l'importance que les Canadiens accordent à leur défense dans l'entre-deux-guerres. Or, cet aspect de la politique est redevenu très marginal après 1919. Au moment d'entrer en guerre, en 1939, la force permanente canadienne compte moins de 4 200 membres. Dans ce cas, pourquoi aurait-on insisté pour que l'on crée un cadre d'accueil qui accepterait la recrue francophone pour en faire, en français, un soldat, un marin ou un aviateur?

Les francophones dans la force permanente se font rares et leur langue en est pratiquement absente. Il n'y a toujours aucun plan à l'horizon visant à intégrer solidement à la défense du pays la composante de langue française. Un fait intéressant mérite mention. En mars 1925, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal adopte une résolution pour que le gouvernement fédéral, dans le choix de ses fonctionnaires, donne la préférence aux candidats connaissant les deux langues officielles du pays. Cette résolution est communiquée par lettre circulaire à diverses instances à Ottawa, dont le sous-ministre de la Défense, G.J. Desbarats. Celui-ci s'empresse de répondre que la Défense nationale insiste déjà sur la connaissance du français dans le cas des officiers qui se présentent pour l'obtention de brevets dans la force permanente.² Ainsi, cette demande ne s'appliquerait pas à son ministère. Ce qu'avance Desbarats est vrai. Mais que donne, dans la pratique, l'insistance sur la connaissance du français qu'il mentionne? Aucune structure n'existe pour mesurer avec une certaine exactitude le niveau réel de connaissance de la langue seconde chez les officiers anglophones de la permanente.

Ainsi donc, le Canada arrive à la Deuxième Guerre mondiale sans avoir saisi à bras le corps le facteur de l'intégration des francophones à sa force de défense. La gestion socio-politique des difficiles années 1939-1945 est fortement basée sur l'expérience du conflit précédent et, somme toute, rencontre le succès. Par contre, d'une manière générale, la conduite des forces engagées dans la bataille se fait comme si l'on n'avait rien appris, depuis 1914-1918, sur la façon d'obtenir que les francophones et leur langue participent pleinement aux combats. Les forces armées restent, de tradition comme de mentalité, anglaises. Un unilingue francophone désirent servir militairement son pays dans sa langue ne voit aucun choix s'offrir à lui hors l'infanterie. D'ailleurs, les cas sont nombreux de volontaires pour les blindés³ ou l'artillerie qui ont été expédiés à l'infanterie pour cause d'anglais déficient.

Il y a plus. En effet, une incompréhension fondamentale subsiste et, en pleine guerre, Léo Cadieux, futur ministre de la Défense, doit passer une partie de son temps, au sein de la branche de l'information de l'Armée, à préparer une brochure intitulée *ABC on French Canada*.⁴ Afin d'instruire les anglophones du pays, l'auteur est amené à répondre à des questions aussi subtiles que: qu'est-ce que le Canada français? Qu'est-ce qu'un Canadien de langue française? On est bien loin, comme on le voit, d'une planification qui produirait une force de défense cohésive qui, par ailleurs, commence à se matérialiser dans plusieurs esprits, dont celui de Jean V. Allard, comme il le dira dans ses mémoires.⁵

Prenons note d'une réflexion. En 1944, le porte-avions britannique *HMS Nabob* a une bonne partie de son équipage composée de Canadiens, dont une centaine de Canadiens français. Le commandant, dans un rapport du 10 avril 1944, cite une série de problèmes créés par l'application du règlement naval britannique sur des Canadiens ainsi que par la coexistence canado-britannique parfois difficile. Tous ses Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones, n'étaient pas heureux de leur sort. Mais les Canadiens français, une minorité au sein du tout, avaient produit à eux seuls plus de 50% de tous les cas d'indiscipline, incluant des désertions. Ils n'étaient tout simplement pas à leur place et une solution, écrit-il, serait peut-être d'employer ces Canadiens français sur certains navires où seraient présents des officiers francophones.⁶ Cette évidence, aux yeux de Horatio Nelson Lay, neveu du premier ministre William Lyon Mackenzie King, mettra encore 28 ans à traverser les esprits canadiens.

La Deuxième Guerre mondiale terminée, le Canada reprend ses bonnes vieilles habitudes. On démobilise brutalement et on retourne au concept qui avait prévalu jusqu'en 1939, quand on admettait la nécessité de forces permanentes: elles doivent être petites et prêtes à former un cadre aux volontaires qu'on lèverait lors du prochain conflit. Dans l'Armée, on porte tout de même une attention nouvelle à la place qu'on devrait réserver aux francophones, comme le démontre l'étude complétée à cet effet par le général J.P.E. Bernatchez qui obtient malheureusement bien peu de résultats réels.

Les vrais débuts d'un plan majeur ne se trouvent toujours pas dans les années 1950, malgré de nombreux faits qui, réunis, laissent entendre que cette préoccupation pourrait bien devenir cruciale. Ainsi, les brigades canadiennes en Corée (1950-1954) ou en Allemagne font une large place à l'infanterie francophone; le Collège militaire royal de Saint-Jean est fondé; la plupart des écoles d'instruction de l'Armée ont des postes d'instructeurs bilingues; la traduction de règlements et de l'histoire officielle va bon train; plusieurs enquêtes tentent de cerner, dans les trois armes, les conditions faites aux francophones et à leur langue.

Un nouvel accès de nationalisme québécois, au tournant des années 1960, aidera à relancer une vaste réflexion, au niveau fédéral, qui hagera la défense dans son tourbillon. Le rapport minoritaire du juge Therrien, au sein de la commission Glassco, puis l'étude du colonel Ross infléchiront le courant dans le sens de l'intégration des francophones au moment où prennent place des changements d'envergure dans l'organisation des

forces. La personnalité des hommes en place, allant de Pearson jusqu'à Allard, en passant par Hellyer et Cadieux, permettra de lancer un train de réformes qui seront englobées, en 1972, dans le premier véritable programme d'intégration des francophones à la chose militaire canadienne. Il a donc fallu que la Confédération existe depuis 105 ans, que le pays traverse deux conflits majeurs et deux mineurs (Afrique du Sud et Corée) avant que ne soit reconnu officiellement qu'une défense canadienne exige la participation pleine et entière de tous ses citoyens, entre autres, des millions de francophones qui habitent ce pays. Ceux-ci, en est-on venu à conclure après ce très long cheminement, doivent être traités avec justice et leurs particularités culturelles, incluant la langue, doivent être reconnues et respectées.

Le plan de 1972, avant d'être finalement arrêté, a dû répondre à plusieurs assauts qui le visaient en tout ou en partie. La directive du 13 janvier 1969, sur l'utilisation du personnel francophone, est suffisamment imprégnée de la volonté d'Allard pour que déjà des anglophones réagissent. Craignant que leur unilinguisme devienne un handicap, ils insistent pour qu'on leur offre la chance de devenir bilingues. Tout au long du processus qui aboutit au plan de 1972, nous avons vu la crainte qui régnait de voir une armée bicéphale apparaître suite aux changements qui avaient déjà eu cours, dont la création d'unités de langue française, et à ceux qui s'annonçaient. Curieusement, ces pourfendeurs du changement éliminaient de leur champ de vision les scissures dont avaient été en partie responsables les forces unilingues anglaises dont nous avions disposé jusque-là. D'ailleurs, certains ne s'y trompent pas. Le vice-maréchal de l'Air "Bob" Cameron, le 1^{er} août 1969, après avoir longuement étudié les tenants et aboutissants de ce qu'Allard a mis en marche, conclut que si le programme à venir parvenait à séduire les francophones du pays, son coût serait minime par rapport au bien qu'il aurait fait à l'unité nationale.⁸

Une fois le plan bien mis en selle, en septembre 1972, il sera soumis à d'autres attaques. Certains francophones prétendront que l'égalité qui leur est promise est démentie rapidement, ne serait-ce que par le pourcentage de postes bilingues qu'ils devront remplir par rapport à leurs collègues anglophones. Nous ne reviendrons pas plus qu'il ne faut sur les plaintes et les craintes que le programme suscite: elles sont tout à fait normales pour la plupart lorsqu'on considère l'ampleur du réajustement que les acteurs devaient absorber. On se plaint aussi bien de la pauvre qualité de certains films français envoyés aux unités de langue française, que d'affiches unilingues anglaises, du manque d'écoles de langue française ou du refus

opposé à certains enfants anglophones d'y étudier, du français trop faible acquis par les anglophones à l'école des langues et nous en passons.

À notre avis, ce qu'il faut retenir de l'application du plan c'est, d'une part, les progrès certains qu'il a fait accomplir aux francophones et à leur langue dans les Forces. Et, d'autre part, les déceptions bien réelles qu'il a engendrées aussi bien parmi ceux qui appliquaient le plan que chez ceux qui s'y opposaient.

Les années 1966-1987 n'ont pas réussi à effacer toutes les anomalies que nous avons largement eu l'occasion d'énumérer dans nos deux tomes. En 1987, les francophones sont présents à plus de 27% dans les forces, ce qui était un des buts fixés par Allard. Cependant, ils sont sur-représentés à la base (recrues, soldats et caporaux; élèves-officiers, sous-lieutenants et lieutenants) et sous-représentés partout ailleurs. De plus, dans certains emplois militaires d'où ils avaient été notablement absents jusque dans les années 1960, le déficit n'a pas été comblé, loin de là. Et que dire de l'instruction, où le français a fait des gains impressionnants, entre 1969 et 1972, pour ne plus progresser qu'à pas de tortue durant quelques années, avant de régresser sous certains aspects, au début des années 1980? Il est bon de rappeler que le lieutenant-général Dextraze, dès 1971, avait écrit que le FRANCOTRAIN serait un test majeur du sérieux de la volonté qu'exprimaient les Forces armées canadiennes d'arriver à traiter ses francophones de façon équitable.

Alors que le bilinguisme était l'apanage presque uniquement des francophones, les plans de la fin des années 1960 et du début des années 1970, ont tous fait une place très grande à des cours de langue française aux anglophones. Malheureusement, aucun des objectifs visés n'a été atteint et l'on parle, en 1987, de l'horizon 2000 comme délai ultime à l'accomplissement de cette activité. A-t-on fauté au début des années 1970 en plaquant sur le système existant le bilinguisme comme politique gouvernementale plutôt que de chercher à l'intégrer, surtout la composante française, aux opérations militaires de nos forces? La réponse facile à cette question est positive. Mais étant donné la conjoncture du moment qui incluait une forte résistance psychologique à tout ce qui s'appelait B et B, nous sommes obligés d'adopter une réponse plus nuancée. Peut-être, au fond, les petits pas formaient-ils la seule tactique ayant quelque chance de réussite à moyen terme?

Au total, beaucoup a tout de même été accompli pour reconnaître formellement que la cohésion de la défense nationale passait par une intégration aussi parfaite que possible du francophone dans l'institution militaire. On y a échafaudé un cadre d'accueil et de vie en français qui sert aussi bien les francophones que les anglophones bilingues. Toutefois, il est évident à tout observateur impartial qu'il reste énormément de chemin à parcourir.

Pourquoi est-on si loin du but, en 1987? Les délais que l'on s'était imposés au début étaient-ils trop optimistes? Nous serions portés à dire que oui en particulier en ce qui concerne le nombre d'anglophones bilingues à produire. Quant aux autres éléments, nous croyons que même s'ils n'avaient pu être totalement réalisés en 1987, ils auraient pu et dû être beaucoup plus avancés: pour cela, il eût fallu un bien meilleur contrôle de l'application du plan, surtout à compter du milieu des années 1970.

En 1972, trois ans après les débuts du FRANCOTRAIN qui venait insérer du français dans une instruction qui, pour l'essentiel, ne s'était faite qu'en anglais durant deux siècles, était-il normal qu'on laisse attaquer le principe même à la base de l'existence du nouveau système? Devait-on accepter, comme on l'a fait, le grossissement des défauts qu'on croyait voir dans le FRANCOTRAIN et, ce faisant, en changer fondamentalement la direction? La Division de l'instruction francophone méritait-elle de disparaître si tôt après sa naissance? On laissa les plaintes portant sur le manque de bilinguisme des francophones sortis du FRANCOTRAIN remonter jusqu'au centre et être traitées d'une façon qui oubliait la perspective générale dans laquelle se glissait l'instruction en français et la part qu'elle devait jouer dans la réussite du plan. Lorsque les intérêts budgétaires se mirent à prédominer sur celui de l'unité nationale, ce qui devait arriver arriva.

Le rapport du Commissaire aux langues de 1977, extrêmement dur, quant au manque de progrès faits par la Défense, choque les autorités. Tout de même, on en profite pour réviser lentement ce qui avait été arrêté en 1972. C'est ce moment que choisit le responsable de l'application du plan pour faire valoir que les accomplissements, depuis 1972, ont trop bien réussi du côté de l'égalité accordée au francophone unilingue et pas assez de celui du bilinguisme. Pourtant, tous les faits vont dans le sens contraire. Le Comité mixte sur les langues officielles qui se réunit en novembre 1981 voit toutes ses craintes et questions être détournées vers les progrès accomplis jusque-là et ceux à venir (puisque l'application du

plan se terminera en 1987). Pourtant, il est d'ores et déjà évident que le délai de 1987 est irréalisable. Pour corriger efficacement le cours des choses, le rapport du Commissaire de 1977 aurait dû être pris très au sérieux et ses recommandations majeures implantées sans délai.

Nous avons maintes fois utilisé ce rapport dans le tome II et démontré sa pertinence. Pour leur part, les autorités du ministère décidèrent de l'écartier du revers de la main, persuadées qu'elles étaient que la trajectoire suivie était la bonne et, qu'à terme, les problèmes soulevés en 1977 seraient réglés. Une compilation que nous avons faite nous dit qu'en 1983, cinq ans après que le Commissaire ait formulé ses 175 recommandations, seulement 20,7% de celles relevant du seul domaine des communications (qui occupait à lui seul 80% de ce rapport) avaient été appliquées en entier. En 1983, il y avait 14 ans que la Loi sur les langues officielles avait cours et 11 ans que le plan du ministère fonctionnait.

D'ailleurs, le public pouvait suivre, année après année, l'évolution d'un dossier qui, inexorablement, montrait ses vraies couleurs. Dans son rapport annuel de 1985, le Commissaire aux langues écrivait:

«Nous avons reçu 110 plaintes en 1985, plus du double de l'année précédente et un record de tous les temps pour le Ministère... Vingt-six plaintes avaient trait à des aspects du service au public, entre autres l'affichage, les imprimés et les documents, la publicité et les communications diverses.»⁹

En 1987, on était passé à 137 plaintes, la plupart étant reliées au service au public.

Au Secrétariat d'État, en 1969, on avait préparé un long document pour expliquer le rôle de la Loi sur les langues officielles et celui du Commissaire. On y lit ce qui suit:

«En principe, si les ministères et agences font leur devoir de façon efficace..... (si ces organismes)... prennent en compte les exigences de la loi et leur assignent les priorités appropriées... il devrait y avoir peu de plaintes d'importance faites au Commissaire.»¹⁰

Après tout ce que nous venons de lire et ce, sur un seul ministère, comment qualifier ces prévisions autrement qu'angéliques?

En 1987, une personne non familière avec le dossier des francophones et de leur langue dans les Forces canadiennes aurait reçu des signaux très contradictoires en contemplant leur situation. Il est certain qu'à cette date, des efforts sérieux ont été consentis pour leur

permettre de faire carrière dans leur langue maternelle. À cet égard, il est remarquable de noter que les grandes bases militaires au Québec fonctionnent très largement en français, ce qui n'était pas le cas dans les années 1960. Les contacts avec le public, les ordres courants, l'affichage sont en général dans les deux langues et à prédominance française au Québec. Même hors du Québec, il est souvent possible pour un militaire francophone et sa famille d'être servis en français. Il semble, également en 1987, que le concept des unités de langue française soit irréversible. De plus, le ministère assume un rôle unique de leadership dans un domaine de compétence provinciale en offrant l'éducation dans la langue d'usage du foyer, depuis la maternelle jusqu'à la 13^e année ou l'équivalent, aux enfants des militaires des Forces canadiennes servant au Canada et outre-mer. Cet accomplissement, à lui seul, a certes facilité la mobilité du militaire francophone, amélioré son moral et aidé à prolonger sa carrière. Depuis 1985, une série d'initiatives ont été lancées au QGDN pour faire avancer la cause du français, langue de travail. Sans oublier les ordonnances administratives pertinentes qui s'étoffent et se précisent depuis plus de quinze ans.

Si notre observateur, après avoir constaté ces faits positifs, se mettait à creuser un peu derrière ceux-ci, il percevrait une autre réalité, tout aussi importante. Car, en 1987, on s'en souviendra, c'est le rapport spécial du Commissaire aux langues, très amer vis-à-vis de la Défense, rapport auquel il donne un relief en le déposant auprès du Conseil Privé. Cette initiative est suivie d'une comparution du ministère, en mai, devant le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles où toutes les difficultés que nous avons soulignées et qui étaient déjà bien connues des experts sont jetées à la face du public.

On y parle de l'échec du plan de 1972; de nombreuses questions et insinuations tournent autour de l'acculturation et de l'assimilation des francophones qui sévissent encore et toujours.

En 1986, à ce dernier sujet, le général Allard envoyait un long document à Robert Bourassa, Premier ministre du Québec, où il écrivait, à la fin d'une section qu'il avait intitulée «Le bilinguisme: réservé aux Canadiens français».

«D'un certain point de vue, le plan fonctionne bien toutefois; il continue à être une machine à anglicisation à outrance — presque aussi efficace qu'avant 1966. En 1986, malgré la belle rhétorique et certains succès non négligeables, le fait reste que les francophones sont anglicisés par les forces et que les anglophones ne portent pas leur juste poids du bilinguisme institutionnel».¹¹

Il est difficile de ne pas conclure comme Allard ou de ne pas suivre le Commissaire D'Iberville Fortier qui se montre désabusé en mai 1987. Pourquoi faut-il avoir toujours l'impression d'être à l'année zéro, dans le domaine des langues officielles avec les Forces canadiennes, demande-t-il? Sont-elles à côté de la constitution et de la loi votée par le Parlement souverain en 1981? Les forces armées, par leur rôle, qui est de protéger la société, devraient être en tête de file en matière de langues officielles: or elles sont assez loin derrière le peloton.¹²

D'ailleurs, le Commissaire ne s'en prend pas qu'aux militaires mais aussi aux civils du ministère où la haute hiérarchie n'inclut que 13% de francophones. Dans le secteur civil du ministère, il est bon de souligner que les premiers pas en matière de bilinguisme ont été remplis d'embûches difficiles à surmonter. Au tout début, les directives d'application des décisions gouvernementales n'étaient pas claires. Avant qu'elles soient rédigées de façon précise et réaliste, on ne pouvait s'attendre à une trop grande coopération de qui que ce soit, et encore moins de la Défense chez qui un programme civil semblait plus compliqué à implanter vu l'association étroite entre les éléments militaires et civils. Avec l'arrivée de la Résolution parlementaire de juin 1973, un plan de bilinguisme se développe finalement par le cheminement de l'identification des postes civils. Cela mène naturellement à un enseignement poussé de la langue seconde officielle. Même si ce programme a assez bien démarré, et ceci malgré les nombreux tiraillements du début, et qu'il a accompli des progrès importants, les résultats font toujours montre de faiblesses. En décembre 1983, par exemple, la participation francophone dans la haute direction civile n'est que de 12,4%, (13% en 1987). Seulement 13,5% de tous les postes sont identifiés bilingues et bien que 82% des titulaires répondent aux exigences linguistiques, une trop forte proportion en est encore au niveau élémentaire de compétence dans sa langue seconde. En outre, ces postes bilingues sont inégalement répartis à travers le pays: 88,4% dans le Québec et la région de la Capitale nationale; 6,7% en Ontario; 3,7% dans les Maritimes et 1,2% dans l'Ouest. Il n'est pas étonnant qu'il y ait parfois des accrocs en matière de service et que le français soit peu utilisé au travail. Du fait de cette faiblesse, le ministère se voit contraint de recourir encore fréquemment à la traduction pour assurer diverses communications écrites avec le public et les employés francophones.

Bien que 19,8% des employés civils soient, en 1983, de langue maternelle française, seulement 7,6% des postes sont classifiés «français seulement» et il n'y en a que 3,7% où l'une ou l'autre langue peut être utilisée. Lorsqu'on s'arrête au pourcentage des réussites dans les cours

de langue — 57,26% — et des interruptions — 40,55% — on se pose des questions sur la qualité de la planification dans ce domaine. Malgré ces fait accablants, certains se demandaient, en 1985, s'il y avait encore de la place pour l'unilingue anglophone à la Défense. «La réponse est oui, sans équivoque.»¹³ De fait, un des critères émis dès 1968, pour les militaires il est vrai, mais qui s'applique aussi aux civils, a été entièrement respecté; c'est celui qui disait que les anglophones ne verraient pas leurs carrières touchées par les grands changements profrancophones qu'on mettait en marche.

En terminant, il nous apparaît essentiel de ne pas faire reposer exclusivement sur les dirigeants des vingt dernières années l'irresponsabilité totale qui a prévalu dans cette question durant plus de deux cents ans. Quant aux déficits des réalisations notées en 1987 du côté militaire, par rapport aux attentes de 1972, elles sont le reflet de coups de frein appliqués durant les années 1970 et non de la nouvelle génération qui arrive aux commandes depuis une dizaine d'années.

ANNEXES

LES ORGANISMES RESPONSABLES DU B ET B AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL (1963 À 1987)

1. Mai 1963

Le Gouvernement forme un *Comité spécial du Cabinet* sur l'organisation du gouvernement et sur le bilinguisme, sous la présidence de l'honorable Maurice Lamontagne, alors président du Conseil privé.

2. Juillet et août 1963

Apparition de deux équipes importantes: la Commission royale d'enquête chargée d'étudier le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, le 19 juillet, et le Comité interministériel sur le bilinguisme, le 2 août. La responsabilité de ce dernier était de conseiller le *Comité spécial du Cabinet sur l'organisation du Gouvernement et sur le Bilinguisme* quant aux démarches à faire pour promouvoir le bilinguisme dans la Fonction publique et, de façon plus spécifique, quant à la formulation d'un programme de bilinguisme couvrant les quatre prochaines années (1963-1967). Les membres du Comité interministériel étaient en majeure partie les sous-ministres de douze ministères fédéral qui, éventuellement, délèguèrent leur tâche à des représentants de niveau inférieur — dont Louis Noël de Tilly du ministère de la Défense nationale.

3. Juin 1966

Un *Secrétariat spécial sur le bilinguisme* est établi à l'intérieur du Bureau du Conseil privé. Prenant la relève du Comité spécial de 1963, il devra collaborer étroitement avec la *Commission de la Fonction publique*, le Conseil du Trésor et tous les sous-ministres et chefs de corporations du gouvernement fédéral dans l'élaboration des politiques sur le bilinguisme.¹

4. Juin 1967 à décembre 1969

Lors de sa réunion du 30 juin 1967, le Cabinet a décidé que pour atteindre, dans la Fonction publique fédérale, son but de donner un statut égal aux deux langues officielles dans les domaines professionnel, scientifique et technique, une haute priorité devrait être accordée à l'enseignement de la langue seconde au personnel de surveillance plutôt qu'au personnel occupant des postes aux niveaux supérieurs de l'administration.²

1. Organization of the Canadian Government, 1966. Queen's Printer, p 61. (Revised January 1967).

2. F.L., 85/391, dossier 1211-1 vol. II, "Records of Cabinet Decision", para (f).

À l'été 1968, le *Secrétariat spécial sur le bilinguisme* et quelques «officiels» du Trésor se demandaient si «en matière de bilinguisme dans la Fonction publique, le Conseil du Trésor exerçait toutes les responsabilités de gestion de la Fonction publique qui lui sont dévolues en vertu de la Loi de l'administration des finances».¹ Il fut donc proposé d'ouvrir une nouvelle section, au Trésor, qui s'occuperait de l'enseignement de la langue seconde et de l'administration générale en ce qui concerne les procédures à suivre pour l'application des politiques des langues officielles.

Mais, au dernier trimestre de l'exercice financier 1968-1969, le Cabinet choisit de confier au Secrétariat d'État la responsabilité de la mise en oeuvre des programmes de bilinguisme dans les institutions fédérales.² Afin d'atteindre son but, le Secrétariat d'État créa aussitôt quatre directions relevant du Sous-secrétaire d'État adjoint. Elles s'occuperont, respectivement:

- des programmes du bilinguisme
- de l'action socio-culturelle
- des programmes des langues
- de la recherche et de la planification.

La Loi sur les langues officielles entre en vigueur le 7 septembre 1969. Suit la publication du volume III du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, intitulé *Le monde du travail*, qui entraînera d'autres changements.

5. 1970.

Un comité de hauts fonctionnaires* est formé pour travailler sur les directives du bilinguisme. Les responsabilités sont réparties. La planification du développement du bilinguisme dans la Fonction publique va au Secrétariat d'État: mais cette responsabilité générale ne peut être séparée de celles, statutaires, du Conseil du Trésor et de la Commission de la Fonction publique.

Les tâches de la Commission, dans ce domaine, découlent de la Loi et des Règlements sur l'emploi dans la Fonction publique et de l'article 40(4) de la Loi sur les langues officielles. En somme, deux secteurs particuliers de l'administration du personnel lui reviennent: la nomination et la formation.

1. APC, RG 55, vol. 1150, dossier 4500-6 partie 2, «Répartition des responsabilités».

2. Rapport du Secrétariat d'État du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, p 3.

* Ce comité inclut le Sous-secrétaire d'État (Président), le Secrétaire du Conseil du Trésor, le Greffier du Conseil privé et le Président de la CFP.

Quant au Conseil du Trésor, ses pouvoirs et fonctions en matière de langues officielles sont précisés dans la Loi sur l'administration financière: il s'occupe de la formation et de l'exécution de la politique gouvernementale du bilinguisme en ce qui concerne la Fonction publique; il doit développer des directives relatives à la formation des employés, leurs salaires, leurs allocations, etc.¹

6. 1971

Autres modifications. La tâche d'appliquer la politique du bilinguisme au sein de la Fonction publique est dorénavant confiée au Conseil du Trésor. La formation du personnel est dans les mains de la Commission de la Fonction publique. Au Secrétariat d'État restent les programmes d'expansion du bilinguisme, administrés par la Direction de l'action socio-culturelle, et la Direction des programmes des langues.²

Un nouvel élément est venu s'ajouter dans la division des tâches: conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le B et B, vol. V, le Cabinet décide de rendre la Commission de la Capitale nationale responsable de la coordination des politiques du bilinguisme à l'intérieur de la région de la Capitale nationale; des dépenses et des années-personnes sont prévues à son budget à cet effet.³

7. 1973

Par la Résolution sur les langues officielles, adoptée en juin 1973, Le Parlement charge la Commission de la Fonction publique de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application les principes de la politique sur le bilinguisme émis par le Conseil du Trésor pour approbation. Depuis, ce dernier a continué d'émettre les grandes directives régissant ces questions et qui fournit ou refuse les ressources financières et humaines nécessaires ou considérées comme telles par les ministères.

1. *F.L.*, dossier 1211-2, "Record of Cabinet Decision", CAB, n° 803-69.

2. APC, RG 55, vol. 1150, dossier 4500-2, le 5 avril 1971.

3. *F. L.*, dossier 1211-1 vol. III, "Record of Cabinet Decision", le 28 octobre 1971.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION B ET B
CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES**

Sauf en temps de guerre, quand le besoin d'hommes s'est fait sentir, et au Royal 22^e, on n'a guère facilité l'utilisation du français ni assuré un cadre culturel aux francophones qui entraient dans l'armée ou voulaient y faire carrière dans leur langue. C'est la politique gouvernementale de bilinguisme qui a inspiré la récente évolution dans les forces armées. Pas plus que dans la fonction publique, cette réforme cependant n'a tendu d'abord à instaurer des conditions propres à faire du français une langue de travail qui puisse se maintenir.

Pour les militaires, l'anglais demeure la langue d'organisation et de communications, et l'emploi du français n'est autorisé que dans les cas prévus par le règlement. Cette inégalité dans le statut officiel des deux langues a amené les militaires à considérer que, sauf disposition contraire, on doit employer l'anglais.

Notre étude a établi que, dans les Forces canadiennes comme dans la fonction publique, les francophones sont poussés à travailler en anglais et à utiliser cette langue même en dehors de leur travail. Dans la vie militaire, cette pression s'exerce partout et elle augmente avec les années de service et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie. Pour les anglophones, elle ne fait que contribuer à la préservation, au développement et à l'épanouissement de leur langue et de leur culture; par contre, elle tend à inhiber la personnalité des francophones et à stériliser leur langue et leur culture. Ce sont les militaires francophones les plus anciens qui ont le plus oublié leur langue et perdu de leurs traits culturels; ce qui prouve assez la force et la persistance du phénomène d'acculturation. Les francophones les moins touchés sont les F-1 de l'armée, c'est-à-dire les militaires qui ont eu certaines possibilités de travailler en français et qui ont été en garnison au Québec pendant une bonne partie de leur temps de service. Ce groupe comprend, bien entendu, les militaires du Royal 22^e.

Quand on étudie la répartition des francophones aux différents échelons de la hiérarchie, on constate qu'il s'y trouve peu de sous-officiers brevetés et d'officiers supérieurs, bien que leurs qualifications, leur ancienneté et leur âge devraient leur valoir une position au moins aussi favorable que celle des anglophones. De plus, nombre de francophones quittent prématurément les Forces canadiennes, ou tout au moins envisagent une carrière moins longue et bornent leurs ambitions d'avancement.

Les mesures propres à assurer l'égalité entre francophones et anglophones doivent être conçues de façon à transformer radicalement la situation actuelle, et à mettre fin à l'inégalité présente en ce qui concerne le statut des deux langues. En conséquence, *nous recommandons que la Loi sur la défense nationale soit modifiée de manière que soit officiellement reconnue l'égalité des deux langues et que soient créés des mécanismes propres à garantir l'exercice des droits qui en découleront.* (Recommandation n° 25).

Reconnaître officiellement cette égalité et l'obligation de la réaliser demeurerait sans effet à défaut de réformes institutionnelles nécessaires. Nos recommandations ont

un double but: premièrement, assurer aux militaires et à ceux qui traitent avec l'armée des conditions d'égalité de l'usage de leurs droits linguistiques fondamentaux; deuxièmement, créer le cadre structurel nécessaire à la formation, à la continuité et à la croissance d'un large milieu de travail francophone fonctionnel et intégré. En formulant ces recommandations, nous tenons pleinement compte de la nature particulière et du rôle de l'armée en temps de guerre et en temps de paix.

Droits linguistiques fondamentaux et conditions d'égalité

La vie militaire canadienne est étroitement régie par un ensemble de règlements, d'ordonnances, d'avis, de directives et de formulaires. Ces documents doivent, dans un but d'égalité, être mis simultanément à la disposition des militaires dans les deux langues officielles. Dans la même perspective, pour rehausser la qualité et le prestige du français dans les Forces canadiennes, il importe que le français soit aussi une langue de rédaction. En conséquence, nous recommandons:

- a. que les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, les Ordonnances supplémentaires des Forces canadiennes, les avis, directives, formulaires et autres textes de même nature soient publiés simultanément dans les deux langues officielles; et
- b. qu'on mette fin dès maintenant à l'usage actuel des Forces canadiennes selon lequel ces documents sont presque toujours rédigés en anglais puis traduits. (Recommandation n° 26).

Jusqu'à ces derniers temps, il n'existait pas de lexique militaire et administratif approprié aux besoins de la Défense nationale. Cependant, en mars 1969, un dictionnaire militaire anglais-français et français-anglais a été publié à Ottawa. Il est à souhaiter que ce dictionnaire garantisse la correspondance des termes et expressions militaires dans les deux langues officielles. En conséquence, *nous recommandons que le dictionnaire militaire anglais français et français-anglais soit la source officielle des termes et expressions militaires et administratifs utilisés dans les Forces canadiennes et qu'il soit tenu à jour par une équipe permanente de spécialistes.* (Recommandation n° 27).

La présence de francophones et d'anglophones dans une armée qui reconnaît en droit et en fait les deux langues officielles suppose que les procédures disciplinaires et les recours intentés par les militaires pour la protection de leurs droits linguistiques fondamentaux et de leurs droits en général s'effectuent dans la langue de leur choix. En conséquence, *nous recommandons qu'à l'occasion de toutes les procédures disciplinaires, verbales comme écrites, l'intéressé ait le choix de la langue officielle utilisée; qu'il ait le droit de formuler ses plaintes et doléances dans la langue officielle de son choix; qu'un régime d'appel soit prévu en ce qui concerne ces droits.* (Recommandation n° 28).

Le militaire canadien, à cause du caractère volontaire du service, et tout en acceptant les exigences du métier des armes, se préoccupe de leurs conséquences sur la vie de sa famille et en particulier sur l'instruction de ses enfants. Cette préoccupation est aiguë pour qui veut faire instruire ses enfants en français, car, au Québec, les postes sont relativement peu nombreux et, hors du Québec, très peu d'écoles ouvertes aux enfants des militaires offrent une instruction satisfaisante en français.

Nous estimons qu'en général le ministère de la Défense nationale devrait créer, en collaboration avec les provinces, des écoles ou des classes françaises, avant d'envisager de rembourser les frais occasionnés par l'envoi de l'enfant en pension, selon la politique adoptée récemment. En conséquence, *nous recommandons que le ministère de la Défense nationale pourvoie à l'instruction en français et en anglais des enfants à la charge des militaires:*

- a. en tenant à jour des dossiers indiquant la ou les langues dans lesquelles les militaires souhaitent faire instruire leurs enfants et en accordant la plus grande attention à leur choix à l'occasion de chaque mutation;
- b. en collaborant avec les autorités provinciales à la création d'écoles ou de classes françaises ou anglaises, lorsque la proportion de militaires qui désirent cet enseignement le justifiera; et
- c. en assumant, sans test sur la langue choisie, la charge des frais occasionnés aux parents par l'envoi des enfants en pension pour leurs études en français ou en anglais, quand cet enseignement n'existe pas ou ne peut être organisé dans la base ou à proximité. (Recommandation n° 29).

Les Forces canadiennes s'occupent déjà du bien-être des militaires et de leurs familles. Elles doivent repenser leur rôle de manière à tenir compte des militaires de culture et de langue françaises. Il faudrait une représentation francophone dans les centres de décision, une aide financière et d'autres ressources permettant de fournir aux francophones les instruments de culture (journaux et périodiques, films et disques, radio et télévision, bibliothèques, etc.) qu'ils ne peuvent obtenir par la filière militaire normale ou à la suite d'une décision majoritaire des associations ou des mess. En conséquence, *nous recommandons que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes reconnaissent en droit et en fait l'égalité des deux groupes linguistiques en matière de langue et de culture lorsqu'ils établissent les règlements, statuts et conventions relatifs aux activités de caractère social, culturel, récréatif, commercial et financier.* (Recommandation n° 30).

On doit assurer aux forces armées des moyens de contact et de communication avec la collectivité environnante qui tiennent compte de sa culture et de sa langue. Les factionnaires, les téléphonistes, les acheteurs et les titulaires de fonctions semblables devraient être capables de s'exprimer dans la ou les langues officielles de la région. De plus, les forces armées au Canada et à l'étranger devront refléter l'égalité des deux groupes linguistiques. Ainsi, le ministère de la Défense nationale, les Forces canadiennes et toutes leurs formations importantes présenteraient un caractère bilingue, qu'il s'agisse des publications, imprimés, marques, panneaux, écussons, véhicules, navires, avions, matériel, bâtiments, etc. En conséquence, *nous recommandons que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes prennent toutes les mesures propres à assurer, dans leurs rapports avec le public, le respect intégral de la dualité culturelle et linguistique de la population canadienne, tant au Canada qu'à l'étranger.* (Recommandation n° 31).

Création d'un milieu de travail francophone fonctionnellement intégré

Jusqu'à présent, nous avons recommandé des mesures concernant les militaires et l'ensemble des Forces canadiennes. Mais pour créer et maintenir un milieu de travail francophone fonctionnellement intégré, et lui permettre de s'épanouir, il faut des structures où le français puisse devenir langue effective du travail et des opérations militaires. Ce milieu contribuera à attirer et à garder plus de francophones, tout en permettant à un bon nombre d'y faire carrière en français.

Au chapitre X, nous avons recommandé que, dans la fonction publique, on adopte le principe de l'unité francophone pour l'organisation et la direction. Le but de l'unité francophone, qui est de faire du français une langue effective de travail, vaut également pour les trois armes. Toutefois, en créant les unités francophones, on devra tenir compte de l'organisation et du fonctionnement des Forces canadiennes, ainsi que du caractère particulier et de la brièveté relative de la carrière militaire.

La première et la plus importante mesure que nous envisageons est la mise sur pied d'un grand secteur dont la langue militaire sera le français. Ce secteur devra être très large et entièrement intégré aux structures internes globales de façon que s'ordonne un milieu au sein duquel la langue française sera pleinement reconnue et pourra s'épanouir. Ce milieu assurera au français un regain de vie au-delà des limites de la base ou de l'unité. Ce secteur francophone, et surtout sa dimension, permettront d'élaborer une langue militaire française qui renfermerait des éléments typiquement canadiens. Un secteur francophone ne fonctionnera que s'il a les moyens de garantir son existence et sa viabilité et si son rôle militaire n'en souffre pas.

Ce secteur devra être suffisamment large pour offrir à une proportion importante de militaires francophones la possibilité de faire toute leur carrière en français. Pour se réaliser pleinement, il sera installé là où il pourra s'appuyer sur une collectivité francophone dynamique. La création d'un tel secteur fonctionnellement intégré suppose qu'on y a affecté un personnel nombreux entièrement formé ou recyclé en français et qu'y soient employés des manuels et instruments permettant d'exprimer en français les réalités complexes du métier des armes.

Aucun secteur des Forces canadiennes ne répond actuellement à ces exigences. Le Royal 22^e est parvenu au cours des années à acquérir, dans une certaine mesure, un caractère français. Il est incontestable que la langue de tous les jours y est le français. Cependant, faute de manuels français à jour, d'instructeurs et d'officiers ayant reçu leur formation en français, la langue de la technique et des opérations n'a jamais vraiment été le français. C'est grâce aux efforts de militaires dévoués, ainsi qu'au milieu, que la langue française a pu tenir tant bien que mal au cours de l'évolution rapide de ce régiment. Celui-ci a offert un milieu favorable aux francophones, mais le français n'est pas parvenu à s'imposer comme une langue adaptée aux réalités techniques et opérationnelles.

Nous estimons qu'en raison de sa nature et de sa dimension, et parce qu'elle offre toute une gamme de spécialités et comprend certaines des fonctions où les francophones sont déjà nombreux, la Force mobile est la plus apte à répondre aux exigences mentionnées plus haut. C'est la formation opérationnelle centrale des effectifs terrestres. Elle comprend en outre des éléments aériens et peut s'adjoindre des unités navales. Un bon

nombre de ses bases et unités, y compris le Royal 22^e, se trouvent au Québec ou à proximité. Ainsi, le secteur francophone pourra s'insérer dans le cadre de la Force mobile, dont elle représentait à peu près la moitié des effectifs. En conséquence, *nous recommandons*:

- a. que l'on crée un secteur francophone au sein de la Force mobile;
- b. que le français soit la langue militaire de travail de ce secteur;
- c. que ce secteur comprenne des unités terrestres et aériennes, ainsi que des bases et autres éléments fonctionnels; et
- d. que les unités et les bases soient situées dans les régions francophones du pays. (Recommandation n° 32).

Le graphique n°28* illustre la structure et le réseau de communication en deux langues que nous proposons pour la Force mobile. La structure linguistique est essentiellement dualiste jusqu'à l'échelon supérieur du quartier général de la Force mobile, échelon où le bilinguisme individuel doit être de rigueur. Comme dans les unités francophones de la fonction publique, les éléments fondamentaux du secteur francophone, c'est-à-dire les bases et les unités, emploieront le français comme langue de travail.

Les secteurs francophone et anglophone ne peuvent coexister au sein d'une organisation militaire aussi intégrée que la Force mobile sans un réseau de communication efficace. Aussi convient-il de fixer les règles fondamentales qui guideront le choix de la langue de communication pour l'ensemble des Forces canadiennes. En conséquence, *nous recommandons*:

- a. que chacune des bases et unités de la Force mobile soit désignée comme francophone ou anglophone;
- b. que les bases et unités d'un secteur communiquent dans leur propre langue avec les bases et unités de l'autre secteur comme avec le reste des Forces canadiennes; et
- c. que les échelons supérieurs communiquent avec ces bases et unités dans la langue de ces dernières. (Recommandation n° 33).

Ainsi, les communications entre les deux secteurs se feront toujours dans la langue du secteur qui émet et seront toujours reçues par un poste bilingue; une communication émanant du quartier général sera en français, si elle est destinée au secteur francophone, et en anglais dans l'autre cas.

Par exemple, une unité francophone enverra une dépêche en français à un poste bilingue d'une base anglophone, et la réponse sera envoyée en anglais et reçue par l'intermédiaire d'un poste bilingue d'une unité francophone. L'unité anglophone communiquera de la même façon. Cette même unité francophone enverra et recevra des dépêches en français dans ses rapports avec le quartier général de la Force mobile,

* Note des auteurs: ce schéma fait partie du chapitre 12 du présent livre.

où l'on devra suivre la même règle aux niveaux subalterne et intermédiaire. Les communications entre le secteur francophone et les éléments anglophones autres que ceux de la Force mobile, y compris le Grand quartier général, obéiront aux mêmes règles.

De toute évidence, le bilinguisme sera exigé non pas de tous les militaires, mais des seuls titulaires de postes bilingues déterminés. On devra en préciser le degré nécessaire à certains postes, suivant la complexité des opérations de liaison entre les secteurs. Dans certains cas, la connaissance de l'autre langue revêtira les formes les plus diverses. On sera mieux en mesure de définir les critères d'accès aux postes bilingues quand on aura étudié la question des réseaux de communication nécessaires au bon fonctionnement du secteur francophone au sein de la Force mobile et dans ses rapports avec le reste des Forces canadiennes. En conséquence, *nous recommandons*:

- a. que les postes bilingues de la Force mobile soient expressément désignés;
- b. que le degré de bilinguisme soit défini pour chacun de ces postes;
- c. que ces postes, y compris ceux qui nécessitent le bilinguisme complet, soient pourvus selon les critères d'aptitude établis; et
- d. que le personnel soit formé ou recyclé de manière à atteindre le degré requis de bilinguisme. (Recommandation n° 34).

Aucune obligation ne doit être faite de servir dans le secteur francophone, mais ceux qui le choisiront devront être capables d'exercer leur activité en français. Après une longue période sous les drapeaux, nombre de francophones éprouvent des difficultés à le faire, et on en compte encore plus qui, formés en anglais, estiment par la suite plus facile de servir dans cette langue. Un secteur francophone composé d'un tel personnel ne tarderait pas à revenir à l'anglais comme langue de travail principale. L'aptitude à servir en français doit donc être la règle générale pour tous ceux qui désirent entrer dans le secteur francophone. Le militaire qui ne remplira pas cette condition suivra des cours de recyclage. En conséquence, *nous recommandons que tout militaire qui désire servir dans le secteur francophone possède ou reçoive, avant d'y être affecté, une formation professionnelle en français.* (Recommandation n° 35).

Malgré les cours de recyclage, la rareté relative de francophones dans certaines spécialités rendra difficile le recrutement des militaires pour le secteur de langue française. Afin d'y remédier, il conviendrait sans doute d'accélérer l'avancement du personnel qualifié. Ainsi, *nous recommandons*:

- a. que lorsqu'il sera nécessaire de pourvoir aux différents postes du secteur francophone de la Force mobile, le personnel qualifié capable d'exercer ses fonctions en français soit rapidement promu; et
- b. que, pour ce faire, on contingente les grades et l'avancement en conséquence. (Recommandation n° 36).

Nous nous sommes principalement intéressés à la création d'un secteur de langue française au sein de la Force mobile, car nous croyons que c'est là le strict nécessaire, si l'on veut donner aux citoyens francophones et à leur langue la place qui leur revient dans les Forces canadiennes. C'est donc la première mesure à adopter. Cependant, si

l'on veut que les militaires francophones aient la possibilité de faire toute leur carrière en français et que le secteur francophone puisse compter sur l'appui du reste des Forces canadiennes, la participation des francophones et l'emploi du français comme langue militaire de travail devraient s'étendre aux autres commandements et, avant tout, au Grand quartier général. En conséquence, *nous recommandons l'établissement progressif d'unités francophones au Grand quartier général des Forces canadiennes et dans les commandements autres que celui de la Force mobile.* (Recommandation n° 37). Nous ne nous étendrons pas davantage sur la mise en oeuvre de cette réforme de structures. Nous proposons seulement que les recommandations formulées à l'endroit de la Force mobile et de la fonction publique fédérale en constituent la base et guident les décisions à prendre dans le choix des unités francophones et leur emplacement.

Si l'on veut que ce secteur soit viable et se développe, il faudra le pourvoir de services de soutien en français. Les services de soutien et d'entraînement en français proviendront de diverses unités de l'ensemble des Forces canadiennes et en particulier de trois commandements (Transport aérien, Matériel, Instruction militaire) qui travaillent plus spécialement en étroite collaboration avec la Force mobile.

Étant donné que les commandements du Transport aérien et du Matériel seront appelés à rendre d'importants services au secteur francophone, ils devront s'efforcer de prendre leurs dispositions pour le faire en français. Par exemple, les demandes de fournitures émanant du secteur francophone et envoyées au commandement du Matériel devront être formulées en français.

Le commandement de l'Instruction militaire est indiscutablement celui dont dépendra le plus l'avenir de ce secteur, car c'est de lui que relève tout l'enseignement professionnel et spécialisé, tandis que l'entraînement proprement militaire est de la compétence de la Force mobile.

Étant donné l'importance de leur rôle, les commandements de l'Instruction militaire et de la Force mobile devraient disposer de tous les moyens nécessaires à l'instruction, à la formation et au recyclage du personnel en français. Nous pensons que, dans ce domaine, les Forces canadiennes pourraient faire largement appel aux établissements techniques, professionnels et universitaires du Québec, du reste du Canada et de l'étranger (Belgique, France et Suisse, par exemple). La rédaction, l'adaptation française ou la simple traduction de manuels et d'autres instruments pédagogiques pourraient également se faire en collaboration avec les établissements d'enseignement francophones du Québec ou d'ailleurs. Dans cet esprit, *nous recommandons que les commandements de l'Instruction militaire et de la Force mobile disposent d'instructeurs formés en français, de tous les manuels, textes et instruments pédagogiques nécessaires en langue française, et qu'ils fassent appel, au besoin, aux établissements techniques, technologiques et universitaires francophones du Canada et de l'étranger.* (Recommandation n° 38).

Depuis plusieurs années, les Forces canadiennes disposent d'excellentes écoles pour l'enseignement de l'anglais. Celles-ci ont été récemment regroupées dans le cadre de la nouvelle École de langues des Forces canadiennes de Saint-Jean, qui enseigne également, dans une certaine mesure, le français. Le regroupement à Saint-Jean devrait permettre l'élaboration progressive de l'enseignement des langues. Cependant,

les francophones destinés au secteur de langue française ne devraient suivre des cours d'anglais qu'au bout d'un certain temps et non plus au tout début de leur carrière militaire, et seulement si ces cours sont considérés comme indispensables à leur avancement professionnel. C'est seulement à partir du moment où le militaire, qu'il soit anglophone ou francophone, aura à être bilingue pour occuper un autre poste, qu'il sera envoyé à une école de ce genre afin d'y acquérir une connaissance courante de l'autre langue. De la sorte, toutes les recrues destinées au secteur francophone recevraient immédiatement leur instruction militaire en français. En conséquence, *nous recommandons que les recrues ainsi que les militaires déjà formés qui se proposent de servir dans le secteur francophone, ne soient astreints aux cours d'anglais que si leur avancement professionnel l'exige.* (Recommandation n° 39).

La formation des officiers étant particulièrement importante, nous avons examiné avec intérêt les nombreux documents portant sur le rôle et la raison d'être des trois collèges militaires de Kingston, Saint-Jean et Royal Roads. Si l'on donne suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (commission Glassco), le CMR de Royal Roads serait bientôt dissous; aussi ne le prendrons-nous pas en considération.

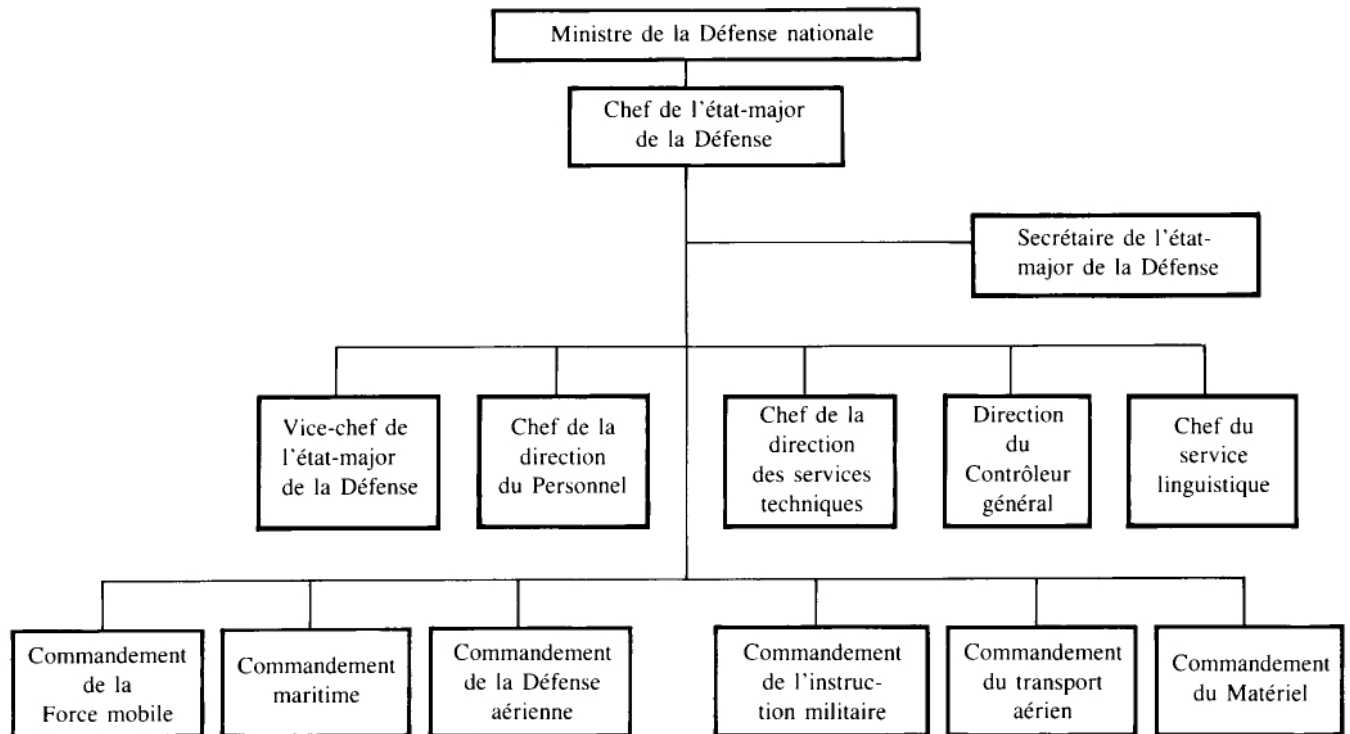
Étant donné que le rôle principal d'un collège militaire est de donner à l'élève-officier une solide formation universitaire dans sa langue, nous estimons que celui de Saint-Jean devrait être un établissement francophone et que son enseignement devrait atteindre le niveau du baccalauréat. Le CMR de Saint-Jean devrait donc continuer d'avoir une année préparatoire, et comporter, non pas deux années universitaires comme c'est actuellement le cas, mais quatre, ce qui aboutirait à en faire un établissement menant au baccalauréat. C'est déjà le cas du CMR de Kingston. En conséquence, *nous recommandons:*

- a. que l'actuel Collège militaire royal de Kingston demeure un établissement de langue anglaise et que le Collège militaire royal de Saint-Jean devienne un établissement francophone menant au baccalauréat selon un programme analogue à celui de Kingston; et
- b. que l'on insiste fortement sur l'enseignement du français à Kingston et sur l'enseignement de l'anglais à Saint-Jean, de manière à développer le bilinguisme chez les futurs officiers. (Recommandation n° 40).

Afin de veiller à la constitution rapide et au bon fonctionnement du secteur francophone, nous estimons qu'il faut absolument créer, dans les Forces canadiennes, un organe analogue aux services linguistiques des ministères, sociétés de la Couronne et autres organismes fédéraux dont nous recommandons l'institution dans la fonction publique. Ce doit être un organe entièrement nouveau, puisque aucun autre ne peut actuellement remplir ces fonctions. Au sein de chaque ministère, le service linguistique relèvera directement du sous-ministre. Dans le cas des Forces canadiennes, il semble judicieux de le situer au niveau des quatre grands services (graphique n° 29). En conséquence, *nous recommandons qu'un service linguistique des Forces canadiennes soit institué sous la forme d'un cinquième service du Grand quartier général des Forces canadiennes et qu'il soit chargé de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la coordination des réformes de structures indispensables à la réalisation de nos recommandations dans les Forces canadiennes.* (Recommandation n° 41).

LE SERVICE LINGUISTIQUE AU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

(Graphique 29)



Bon nombre d'autres mesures pourraient être prises pour permettre aux Forces canadiennes de créer un milieu francophone fort et dynamique; c'est à l'autorité militaire qu'en incombera le soin, après que les diverses réformes préconisées dans nos recommandations auront été mises en marche. La plus décisive, au regard de la transformation des Forces canadiennes en une institution bilingue et biculturelle, est la création d'un secteur francophone, qui sera une base viable pour l'emploi constant du français et offrira de vastes perspectives de carrière aux francophones. C'est ainsi que sera respecté le principe de l'égalité dans les Forces canadiennes.

**PLAN D'EXÉCUTION VISANT À ACCROÎTRE
LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME
DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES
(12 FÉVRIER 1971)**

Objet

1. Formuler un plan d'exécution visant à accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes, en conformité de (sic) la Loi sur les langues officielles, de façon à donner plus d'ampleur aux dispositions actuelles afin de favoriser une représentation équitable du personnel des deux groupes fondateurs à tous les grades et dans tous les secteurs de responsabilité.

Mise en oeuvre

2. La mise en oeuvre du plan d'exécution visant à favoriser le bilinguisme et une représentation plus équitable des francophones dans les Forces armées canadiennes sera échelonnée comme suit:

- a. Les deux groupes fondateurs doivent être proportionnellement et équitablement représentés dans les structures des grades et des métiers, ainsi qu'à tous les paliers de responsabilité des Forces armées canadiennes. Jusqu'à ce que les Forces armées canadiennes disposent d'un effectif francophone de 28%, notre objectif sera de faire correspondre au pourcentage d'officiers et d'hommes francophones respectivement le nombre d'officiers d'un grade supérieur à celui de capitaine et le nombre de sous-officiers du grade de caporal, et d'un grade supérieur. Ce résultat sera atteint progressivement et le plus rapidement possible, compte tenu des intérêts des deux groupes linguistiques.
- b. D'ici le 1^{er} septembre 1971, des exigences linguistiques doivent être établies à l'égard de postes déterminés dans divers effectifs.
- c. Quarante pour cent des officiers des Forces canadiennes du grade de lieutenant-colonel et d'un grade supérieur, et 35% du reste des militaires doivent atteindre un niveau acceptable de bilinguisme, soit le niveau 4, au plus tard le 1^{er} avril 1976, et 60 et 55% respectivement, en 1980.
- d. Une enquête sur les ressources des Forces armées canadiennes en personnel bilingue doit être effectuée au moyen d'un programme de tests linguistiques, lequel doit être terminé au plus tard le 1^{er} décembre 1972.
- e. Les méthodes adoptées à l'égard des carrières en vue de combler les postes bilingues doivent être révisées et mises à jour, afin de répondre aux priorités établies par la politique de bilinguisme. À ces fins, les dispositions transitoires doivent manifestement permettre d'atteindre le but le plus tôt possible, tout en conservant au maximum la confiance des militaires et l'efficacité des unités.

- f. Le plan visant à désigner comme francophones 28% des postes des Forces armées sera achevé dès le 1^{er} avril 1971. Les effectifs des unités seront modifiés en conséquence, au plus tard le 1^{er} septembre 1971.
- g. Les politiques de carrière et de promotion doivent être formulées d'ici le 1^{er} mai 1971, afin de corriger les lacunes de la représentation francophone dans la structure des grades et des métiers.
- h. Les plans et programmes d'ensemble d'instruction linguistique doivent être amplifiés afin de répondre aux priorités établies par la politique de bilinguisme.
- j. Le nombre de candidats aux cours de français à l'École de langues des Forces canadiennes sera porté à 480 par année, à compter du 1^{er} janvier 1971.
- k. Une demande officielle doit être adressée au Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique afin d'augmenter de 200 candidats par année, à compter du 1^{er} septembre 1971, la participation du personnel des Forces armées canadiennes au Programme d'enseignement du français offert par la Commission.
- m. Dès le 1^{er} septembre 1971, la subvention aux études linguistiques dans les deux langues officielles sera approuvée, à l'intention de certains militaires désignés qui désirent suivre ces cours dans les écoles ou les universités.
- n. À compter du 1^{er} septembre 1971, des fonds seront mis à la disposition des commandants des bases afin de leur permettre d'instituer des cours de français ou d'anglais sur place, là où les besoins seront justifiés. Le Secrétariat d'État sera consulté quant à la disponibilité de tels fonds.
- p. Un cours de perfectionnement en français sera donné à certains militaires désignés, avant leur nomination à des postes bilingues. Ce cours commencera en septembre 1971.
- q. Un programme approprié d'enseignement des langues, identique à celui du *CMR*, sera mis sur pied afin de permettre aux élèves-officiers du *RMC* et du *RRMC* d'atteindre le niveau prescrit de bilinguisme avant l'obtention de leur brevet. Ce programme débutera en septembre 1971.
- r. Les programmes d'études des écoles et collèges d'état-major seront remaniés en vue d'adopter l'emploi du français dès septembre 1971. On pourrait commencer par des exercices élémentaires pour s'acheminer graduellement vers une forme d'enseignement plus avancée.
- s. À compter de septembre 1971, des mini-écoles et des bibliothèques seront établies aux quartiers généraux des commandements et aux principales bases, afin d'aider le personnel à mettre en pratique et à retenir leur connaissance de la langue seconde.
- t. D'ici le 1^{er} mai 1971, on formulera une politique visant à affecter les diplômés en études linguistiques, dès l'achèvement de leur cours, à des unités ou des régions de langue française ou anglaise.

- u. Les dossiers du personnel militaire doivent indiquer dans quelle langue chaque militaire désire que ses enfants fassent leurs études; il sera tenu compte des préférences de chacun au moment des affectations. La mise à jour des dossiers personnels s'effectuera immédiatement.
- v. À compter du 1^{er} juin 1971, des méthodes seront instituées en vue d'évaluer et d'inscrire au dossier la compétence que possèdent les candidats à l'enrôlement dans les deux langues officielles.
- w. D'ici juin 1971, on formulera une politique visant à accorder une importance appropriée à la compétence linguistique, compte tenu des autres aptitudes, lorsqu'il s'agira de déterminer l'orientation de la carrière, les affectations et les possibilités d'avancement.
- x. Le français sera la langue de travail dans les formations et les unités où la langue française prédomine. À cette fin, chacune des bases et des unités sera désignée, soit comme francophone, soit comme anglophone. Les bases et les unités d'un groupe linguistique communiqueront dans leur propre langue avec les bases et les unités de l'autre groupe et avec le reste des Forces canadiennes. Les communications émanant des formations supérieures seront rédigées dans la langue de la base ou de l'unité à qui elles sont adressées.
- y. Les ORFC, les OAFc, les OSFC, les avis, directives, formules et autres documents de même nature seront rédigés conjointement et distribués simultanément dans les deux langues officielles.
- z. Toutes les procédures disciplinaires auront lieu dans la langue officielle choisie par l'accusé.
- aa. Des services de traduction seront fournis aux quartiers généraux des commandements, aux écoles, etc, à compter de septembre 1971 et les postes nécessaires de traducteurs seront créés le plus tôt possible et comblés au plus tard le 1^{er} janvier 1973.
- bb. Un système de bureaux responsables au niveau du commandement doit être institué, afin de maintenir la liaison avec le bureau du Directeur général du bilinguisme et du biculturalisme à l'égard des questions de bilinguisme.
- cc. Un programme vigoureux et persuasif d'information sera mis en oeuvre en vue de faire connaître les objectifs de la politique de bilinguisme, et de renseigner les militaires sur les conséquences auxquelles ils peuvent s'attendre.
- dd. Des éléments dont la langue de travail sera le français seront mis sur pied, à titre d'essai, au QGFC et dans les commandements. Il incombera au Directeur général du bilinguisme et du biculturalisme de dresser un plan qui soit aussi pratique que réalisable, compte tenu des ressources limitées en personnel francophone dont disposent les Forces armées canadiennes.
- ee. Le Directeur général du bilinguisme et du biculturalisme sera chargé de coordonner le plan d'exécution en conformité des directives du bureau du chef du Personnel, qui constitue le bureau responsable.

**ATTRIBUTIONS
COMITÉ DE COORDINATION
DES LANGUES OFFICIELLES (1978)**

GÉNÉRALITÉS

1. Le Comité de coordination des langues officielles (CCLO) est un comité consultatif qui se compose d'officiers supérieurs dont les responsabilités les placent dans une position qui leur permette d'exprimer leurs points de vue et de faire des recommandations à propos de la formulation et de la mise en application des politiques et programmes du MDN relatifs aux langues officielles.

ORGANISATION

2. []

FONCTION

3. Le CCLO a pour fonction d'examiner et de recommander, pour approbation, des modifications aux politiques, aux objectifs et aux programmes que renferment les plans ministériels des langues officielles et d'en surveiller la mise en application au nom du SMA(Per).

VOIE HIÉRARCHIQUE

4. Le CCLO relève, par l'entremise du SMA(Per), du CED et du SM en ce qui a trait à l'approbation ministérielle finale des politiques et programmes des langues officielles.

ATTRIBUTIONS

5. Les attributions du CCLO sont les suivantes:
- a. donner des conseils dans la formulation des politiques, des programmes, des objectifs et des activités connexes relatifs aux langues officielles;
 - b. examiner et recommander au SMA(Per), pour approbation, des politiques et des programmes ainsi que des objectifs et activités connexes, nouveaux ou modifiés, qui doivent être inclus dans les plans des langues officielles militaires et civils; et
 - c. recommander au SMA(Per), pour approbation du CED et du SM, les rapports d'avancement des plans des langues officielles du Ministère qui sont préparés pour présentation au Conseil du Trésor et qui sont par la suite rendus publics une fois déposés au Parlement.

RÉUNIONS

6. Le CCLO se réunira habituellement tous les trimestres à partir d'octobre 1978.
Des réunions spéciales sont organisées au besoin.

**CHAPITRE 2 (PARA 47 À 50) DU PLAN DES LANGUES
OFFICIELLES (MILITAIRE) — 1980:
SERVICES DE L'ÉCONOMAT**

1. L'économat des Forces canadiennes est un réseau de magasins de vente au détail desservant les bases, les stations, les unités et les navires des Forces canadiennes, dans l'intérêt du personnel militaire et de leurs familles. Il exploite de petits magasins à rayons, des épiceries, des stations-service, des casse-croûte, des machines distributrices et, à quelques endroits, d'autres boutiques moins importantes offrant certains produits et services, comme les instituts de beauté et les salons de barbier.

2. De par sa nature, l'économat est un organisme autonome, mais il a parfois besoin du soutien du public, surtout dans les unités isolées. Environ 3,900 employés non rémunérés à même les fonds de l'État travaillent pour le compte de l'économat, à tous les niveaux, du gérant au commis d'entrepôt. L'économat compte environ 1,300 employés à plein temps et 2,600 employés à temps partiel. L'effectif militaire du réseau des économats se compose de 148 personnes travaillant à 67 endroits au Canada et à l'étranger.

3. Puisqu'il n'y a pas de CEM* réservée uniquement à l'exploitation de l'économat et parce que le personnel militaire qui y travaille, officiers et non-officiers, provient de nombreuses CEM, le niveau de bilinguisme et la mesure dans laquelle les services sont offerts dans les deux langues officielles peuvent varier grandement pendant une certaine période et (ou) à certains endroits, selon les ressources disponibles. Le MDN s'efforce toutefois d'offrir ces services partout où il existe, ou qu'on prévoit qu'il existera un besoin.

4. Pour atteindre les objectifs du MDN, l'économat a défini les buts et activités qui suivent:

But 2.25. Fournir, d'ici 1983, un éventail complet de services dans les deux langues officielles aux clients et aux employés, quand la demande est importante.

Activité 2.25.1. Encourager les commandants d'unité, par l'entremise de leur QGC**, à engager un certain nombre d'employés bilingues ou unilingues du groupe minoritaire, au besoin.

BPR*** Commandement DGSP/SMA(Per)

Activité 2.25.2. Communiquer chaque année avec les directeurs de carrière pour s'assurer qu'on obtienne du personnel militaire bilingue quand il y a lieu, surtout dans les bases où se trouvent des ULF.

* CEM:Catégorie d'emploi militaire.

** QGC:Quartier général de commandement.

*** BPR: Bureau de première responsabilité.

BPR DGSP/SMA(Per)

Activité 2.25.3. Continuer de diffuser toutes les publications de l'Économat, les dépliants publicitaires, la correspondance générale et les affiches en version bilingue.

BPR DGSP/SMA(Per)

Activité 2.25.4. Encourager les commandants d'unité, par l'entremise de leur QGC, à accorder des contrats de concession aux personnes ou aux sociétés qui peuvent fournir des services en français et en anglais, là où il y a lieu.

BPR DGSP/SMA(Per)

QGC

Activité 2.25.5. S'assurer que les services essentiels dispensés au QG de l'économat et dans les domaines de premier contact (standard téléphonique, bureau du personnel, bureau d'administration et section de l'exploitation) peuvent être offerts en français et en anglais.

BPR DGSP/SMA(Per)

Activité 2.25.6. Modifier les directives appropriées pour indiquer clairement que l'économat a pour objectif de fournir des services aux clients, aux employés et au public, conformément aux objectifs du ministère.

BPR DGSP/SMA(Per)

But 2.26. D'ici le 31 juillet 1982, établir les exigences linguistiques de tous les postes de l'économat, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel, et rémunérés à même les fonds de l'État ou non.

Activité 2.26.1. Examiner chaque poste établi au sein du QG de l'économat pour déterminer ses exigences linguistiques et le classer en conséquence.

BPR DGSP/SMA(Per)

Activité 2.26.2. Demander à chaque unité, par l'entremise du QGC approprié, d'examiner les postes de son économat pour déterminer les exigences linguistiques de chacun d'eux et les classer en conséquence.

BPR DGSP/SMA(Per)

Commandements

Activité 2.26.3. S'assurer que l'on donne l'importance nécessaire aux exigences linguistiques pertinentes à chacune des positions militaires au QG de l'économat.

BPR CCNS*/SMA(Per)

Activité 2.26.4. S'assurer que l'on donne l'importance nécessaire aux exigences linguistiques pertinentes à chacune des positions civiles au QG de l'économat.

BPR DGSP

But 2.27. Continuer à s'assurer que les publications, la correspondance, les affiches et les dépliants publicitaires soient de même qualité linguistique et que les deux langues officielles occupent une place égale.

Activité 2.27.1. Garder un traducteur qualifié au QG de l'économat, afin qu'il traduise les textes pour lesquels on ne peut recourir aux fonds de l'État.

BPR DGSP/SMA(Per)

Activité 2.27.2. Faire appel au Bureau des traductions pour la traduction des textes pour lesquels on recourt aux fonds de l'État.

BPR DGSP/SMA(Per)

* Chef — Carrières et nominations supérieures.

**ATTRIBUTIONS
COORDONNATEURS DU COMMANDEMENT
BILINGUISME ET BICULTURALISME**

Le Coordonnateur du commandement Bilinguisme et biculturalisme (CCBB) relève du [général] commandant et doit:

- a. conseiller le commandant et les officiers supérieurs au sujet des politiques et des programmes se rapportant au bilinguisme et au biculturalisme;
- b. conseiller le commandant et les officiers supérieurs au sujet des exigences du commandement en matière de bilinguisme;
- c. diffuser l'information sur le bilinguisme et le biculturalisme au personnel au sein du commandement;
- d. coordonner toutes les politiques et directives relatives au bilinguisme et au biculturalisme au sein du commandement;
- e. coordonner et contrôler les programmes relatifs au bilinguisme et au biculturalisme au sein du commandement;
- f. participer à l'évaluation des installations de la traduction;
- g. établir la liaison directe avec le DGGB pour les questions relatives aux programmes B et B au sein du commandement;
- h. établir la liaison directe avec les commandants d'unité au sein du commandement, les conseiller et les aider à promouvoir les programmes B et B.

**ATTRIBUTIONS DU COORDONNATEUR
DU COMMANDEMENT LANGUES OFFICIELLES (CCLO)
POUR LE QUARTIER GÉNÉRAL DE LA FORCE MOBILE**

GÉNÉRALITÉS

1. Le CCLO a pour fonction de conseiller le [général] commandant dans la mise en oeuvre du Plan militaire des langues officielles.

RÔLE

2. Avec l'appui du commandant et de son personnel, le CCLO s'occupera de faire connaître et de promouvoir les programmes des langues officielles du MDN. Jouant le rôle de catalyseur, il amènera le groupe linguistique majoritaire à adopter une attitude réaliste et à mieux comprendre la politique et les objectifs du MDN en matière de langues officielles.

CONNAISSANCES

3. Le CCLO doit bien connaître les documents suivants:
- a. la Loi sur les langues officielles;
 - b. la Résolution parlementaire de 1973;
 - c. les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor sur la mise en oeuvre des Plans des langues officielles;
 - d. le Plan militaire des langues officielles du MDN;
 - e. les OAFC et les autres instructions ou directives portant sur les langues officielles au MDN;
 - f. le rapport Wenz*;
 - g. les rapports sur la gestion des ressources (RAPGER); et
 - h. les politiques relatives aux programmes de formation linguistique.
4. De plus, le CCLO doit acquérir une parfaite connaissance des programmes d'informatique du QGDN qui identifient les postes bilingues et les ressources en personnel bilingue des FC.

* Le chapitre 15 traite de ce rapport

FONCTIONS

5. En remplissant son rôle, le CCLO s'acquittera des fonctions suivantes:
 - a. coordonner, par l'intermédiaire des services militaires et civils appropriés, la mise en oeuvre du Plan militaire des langues officielles;
 - b. prodiguer des conseils sur la prestation de services bilingues au public et aux militaires, à la population civile du MDN et aux personnes à charge, ce qui inclut les économats et les autres activités financées au moyen des fonds non publics;
 - c. coordonner l'identification et la désignation des postes militaires;
 - d. examiner toutes les Propositions de changement à l'effectif relativement aux exigences linguistiques;
 - e. présenter des rapports internes/externes;
 - f. prodiguer des conseils sur les projets FRANCOTRAIN, et contribuer à leur réalisation;
 - g. contrôler la prestation des services de traduction et de terminologie, et prodiguer des conseils à ce sujet;
 - h. donner des directives au sujet des Centres de formation linguistique des bases financés par le QGDN et le QG FMC;
 - j. promouvoir les programmes de formation linguistique des bases, pour les militaires et les personnes à leur charge;
 - k. enquêter sur les plaintes relatives à la politique des langues officielles, et coordonner les réponses à ces plaintes;
 - m. coordonner les arrangements administratifs pour les tests linguistiques, sauf pour celui qui fait partie intégrante du cours de français continu;
 - n. veiller à ce que tous les aspects du bilinguisme visuel soient traités conformément aux directives en vigueur;
 - p. fournir une aide financière aux programmes de formation linguistique des bases appuyés par le QG FMC;
 - q. assurer la liaison avec le Coordonnateur régional des langues officielles (CRLO), et le tenir au courant de toutes les questions militaires qui pourraient toucher les employés civils;
 - r. traiter tous les documents de politique liés au Plan des langues officielles (militaire);
 - s. gérer le budget du programme des langues officielles;
 - t. superviser le programme d'enseignement privé pour les cadres supérieurs; et
 - u. assister à des conférences au Canada et à l'étranger.

**CHAPITRE 12 DU PLAN DES LANGUES OFFICIELLES
(MILITAIRE) — 1980 COMMANDEMENT
DES COMMUNICATIONS DES FORCES CANADIENNES
(CCFC)**

1. Le CCFC a pour rôle d'assurer:
 - a. les communications stratégiques, y compris les réseaux téléphoniques, les transmissions de données et de messages à texte soutenu, aux fins d'intercommunication avec:
 - (1) le QGDN, les QG des Commandements, les bases et les stations situées au Canada;
 - (2) les Forces canadiennes en Europe;
 - (3) les formations, les unités et les éléments des Forces canadiennes déployés en vue de remplir les tâches auxquelles les NU les ont affectés; et
 - (4) les alliés du Canada.
 - b. un réseau radio supplémentaire et la radiogoniométrie pour le Canada et ses alliés; et
 - c. des services centraux de données.
2. Le QG du Commandement, situé à Ottawa, exerce son autorité par l'entremise des quartiers généraux régionaux du Groupe des Communications, établis à Ottawa, à Halifax, à Montréal, à Trenton, à Winnipeg et à Vancouver. Le Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes (RRSFC) est une formation qui relève du CCFC. Le QG du RRSFC partage les mêmes locaux que le QG du Commandement. Le réseau comprend des stations aux endroits suivants:
 - a. Alert et Inuvik (T.N.-O.);
 - b. les Bermudes;
 - c. Gander (T.-N.);
 - d. Masset (C.-B.); et
 - e. Leitrim (Ontario).
3. Le Commandement a un effectif autorisé de 6 050 militaires, dont 1 560 dans la Réserve des Communications et 1 058 civils. Ce personnel est réparti en unités et en détachements et disséminé dans quelque 80 endroits au Canada, assurant le soutien des établissements des Forces canadiennes. Il incombe aux Groupes des Communications, qui comprennent des unités de la Force régulière et de la Réserve, d'assurer les services de communications et la formation des Réserves du Commandement des Communications de leur région respective.

4. À l'exception des stations du RRSFC, les unités du CCFC (groupes, escadrons et détachements des communications) sont hébergées dans les bases et les stations d'autres commandements. Il va de soi que les unités du Commandement doivent participer activement au programme des langues officielles de leurs bases et de leurs stations d'accueil.

5. Le Commandement s'est vu fixer les buts généraux suivants:

But 12.1. Veiller à ce que les employés du CCFC participent aux activités prévues dans le programme de LO, où qu'ils soient stationnés.

Activité 12.1.1. Fournir les tous derniers renseignements sur le programme des LO du MDN à toutes les unités du CCFC, y compris les buts et les activités des autres Commandements.

BPR CCLO

Activité 12.1.2. S'assurer, à compter du 1^{er} avril 1979, que toutes les unités du CCFC indiquent dans leurs rapports trimestriels (Commrep 22) si les programmes des LO dans leur base et leur station d'accueil sont suffisants et décrivent le degré de leur participation à ces programmes.

BPR CEM

Activité 12.1.3. Veiller à ce que le rapport d'inspection du Commandement comporte, avant le 1^{er} janvier 1981, un rapport sur le degré d'application de la politique en matière de LO.

BPR CEM

But 12.2. Assurer un service de téléphonistes bilingues dans les stations et les bases du Canada où les téléphonistes relèvent du CCFC, là où la demande est importante.

But 12.2.1. Continuer à doter d'employés bilingues les postes de téléphonistes du CCFC au Canada partout où c'est nécessaire.

BPR OSEM SMA(Per)

Activité 12.2.2. Participer de concert avec le CDEPB/QGDN, à l'activité 2.5.2 qui consiste à étudier la possibilité d'utiliser le Réseau téléphonique canadien (CSN) afin d'assurer qu'on peut recourir aux services de téléphonistes bilingues.

BPR CEM

But 12.3. Accroître les chances des francophones du CCFC de travailler en français.

Activité 12.3.1. Demander au QGDN de désigner ULF les unités régulières et celles de la Réserve du 71^e Groupe des communications établi au Québec, suivant le calendrier suivant:

- a. 1979-1980; le 711 E Comm, le 715 E Comm, le 713 R Comm (Beauport), le 714 E Comm (Sherbrooke); et
- b. à une date à déterminer; le QG 71 G Comm.

BPR SCEM Soutien

Activité 12.3.2. Supprimée (voir activité 3.6.1).

6. Certaines unités du RRSFC sont des stations indépendantes. Il s'agit des SFC Alert et Inuvik (T. N.-O.), Masset (C.-B.) et Bermudes. Toutes ces stations figurent dans la catégorie I ou II du Guide sur les demandes importantes, à l'annexe A. La demande importante provient de la présence de militaires francophones et de personnes à leur charge résidant dans ces régions. La population de la localité n'a aucune influence sur la demande importante. En plus des buts énumérés ci-dessus, le Commandement s'est fixé les buts suivants en ce qui a trait aux stations susmentionnées du RRSFC:

But 12.4. Fournir les services essentiels aux militaires francophones du MDN des stations du RRSFC et aux personnes à leur charge.

Activité 12.4.1. Continuer à réviser les postes autorisés à l'effectif des services essentiels des stations du RRSFC afin de s'assurer qu'ils ont été correctement identifiés.

BPR RRSFC CMDT

But 12.5. Continuer de reconnaître les aspirations culturelles des membres des deux groupes linguistiques officiels des stations du RRSFC et des personnes à leur charge.

Activité 12.5.2. Continuer à stimuler les activités culturelles et récréatives en langue française.

BPR RRSFC CMDT

**LISTE DES BASES OÙ IL Y A DES COORDONNATEURS
EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES**

Commandement maritime

BFC Esquimalt
BFC Halifax

Commandement de la Force mobile

BFC Calgary	BFC Petawawa
BFC Gagetown	BFC Shilo
BFC London	BFC Valcartier
BFC Montréal	

Commandement aérien

BFC Bagotville	BFC North Bay
BFC Chatham	BFC Ottawa
BFC Cold Lake	BFC Summerside
BFC Comox	BFC Toronto
BFC Edmonton	BFC Trenton
BFC Greenwood	BFC Winnipeg
BFC Moose Jaw	

Système d'instruction des Forces canadiennes

BFC Borden	BFC Kingston
BFC Chilliwack	BFC St-Jean
BFC Cornwallis	

Forces canadiennes en Europe

BFC Lahr
BFC Baden-Soellingen

**EXTRAIT (p. 21 et 22) DU RAPPORT DU CLO INTITULÉ
LE RÉSEAU DES COORDONNATEURS DES LANGUES
OFFICIELLES, 1984**

Le Commissaire aux langues officielles a recommandé au ministère:

- a. d'examiner le réseau des coordonnateurs et de l'étendre selon les besoins, en désignant des coordonnateurs au QGDN et dans les groupements, et des responsables pour les stations et les unités;
- b. d'examiner et de réviser la nature des tâches des coordonnateurs en poste et de déterminer les fonctions des nouveaux coordonnateurs, en y faisant primer les tâches de mise en oeuvre de la politique et d'information en matière de langues officielles;
- c. de réaffirmer et au besoin de redéfinir le rôle ministériel du DGLO et d'y inclure la responsabilité permanente d'harmoniser l'action des coordonnateurs en matière de langues officielles;
- d. d'examiner l'encadrement des écoles de langues établies sur les bases et de recourir à la structure administrative la plus propice à la promotion du programme des langues officielles;
- e. de s'assurer que les décisionnaires (sic) ont à rendre compte spécifiquement de la mise en oeuvre du programme des langues officielles et apportent leur appui aux coordonnateurs des langues officielles;
- f. de fournir aux coordonnateurs des langues officielles le personnel de soutien bilingue et l'équipement de bureau dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions;
- g. d'identifier les critères de sélection et de développement propres aux tâches de coordonnateurs des langues officielles;
- h. de nommer aux postes de coordonnateurs des candidats qui possèdent à la fois une bonne compétence en administration de programmes et une maîtrise adéquate des deux langues officielles; et
- j. de prévoir pour les coordonnateurs une période de formation théorique ou un stage pratique adapté à leur fonction.

**UNITÉS DE LANGUE FRANÇAISE À VENIR SELON
LE PROGRAMME ADOPTÉ ET MIS EN MARCHÉ EN 1972**

- 1971 à 1974: NCSM Montcalm et Donnacona
Unité d'appui à la Réserve (Montréal)
ERFC
ELFC
BFC St-Jean
Groupe de Communications
Unité d'enquête de campagne
Centre de recrutement de Montréal
Hôpital de la BFC Valcartier
Unité dentaire de Valcartier
Personnel d'appui à la réserve (Montréal)
- 1972 à 1975: BFC Montréal
- 1973 à 1976: Escadron de recherche
Escadron d'interception tout-temps (Bagotville)
Unité de transport à moyen rayon d'action
- 1974 à 1977: BFC Bagotville
- 1975 à 1978: Dépôt d'approvisionnement de Montréal
SFC Val d'Or
SFC Senneterre
- 1976 à 1979: Navire d'approvisionnement et d'entretien
Escadron d'hélicoptère tactique à Valcartier
Destroyer 280

Parmi les autres ULF qui devraient exister avant 1990, apparaissent celles qui suivent:

- 7 stations de radar
- 1 sous-marin
- 1 dragueur de mines
- 1 unité technique aérienne
- 1 musique
- 2 escadrons de communication
- 1 escadron aérien de patrouille maritime

ULF AU 1^{er} SEPTEMBRE 1972*1. Au 5^e Groupement de combat

- QG du 5^e Groupement de combat
- 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada
- 12^e Régiment blindé du Canada
- 5^e Escadron de génie du Canada
- 2^e R22^eR
- 3^e R22^eR
- 5^e Bataillon des services du Canada
- 5^e Unité médicale
- 5^e Unité de contrôle aérien tactique**

2. Ailleurs

- Détachement de l'École des armes de combat
- Musique du R22^eR
- 430^e Escadron tactique d'hélicoptères
- 433^e Escadron d'appui tactique
- 1^{er} Commando aéroporté
- 1^{er} R22^eR
- BFC Valcartier
- École technique des Forces canadiennes
- Le *Skeena*

3. Trois unités expérimentales

- Services administratifs du QG de la Force mobile
- Bureau du commandant et services administratifs de la BFC Bagotville
- Direction du recrutement et de la sélection

* Les termes utilisés ici peuvent varier légèrement par rapport au vocabulaire actuel. Ainsi, le 5^e Groupement de combat (1972) est devenu le 5^e Groupe-brigade, la 5^e Unité médicale (1972) est maintenant la 5^e Ambulance de campagne, etc.

** Cette unité, comme toutes les autres du même type, est disparue lors d'une réforme ultérieure à 1972.

**UNITÉS DE LANGUE FRANÇAISE
NOUVELLEMENT DÉSIGNÉES
(a.f.n.: 65/82, le 7 septembre 1982)**

NOM DE L'UNITÉ	EMPLACEMENT	EFFECTIF TOTAL
Centres de recrutement des Forces canadiennes	Quartier général	4
	Québec	9
	Trois-Rivières	9
	Chicoutimi	9
	Rimouski	9
	Montréal	36
	Sherbrooke	9
	Saint-Jérôme	8
	Sept-Îles	6
	Rouyn	6
Centre de recrutement des Forces canadiennes, Détachements Ottawa-Hull	Hull	6
Base des Forces canadiennes Saint-Jean	Saint-Jean	332
Base des Forces canadiennes Montréal	Montréal	501
Base des Forces canadiennes Valcartier	Valcartier	1021
Détachements, 15 ^e Unité dentaire	Valcartier	19
	Saint-Jean	15
	Montréal	2
	Québec	2
	Bagotville	7
	Montréal	11
5 ^e Peloton de la police militaire	Valcartier	33
Stations des Forces canadiennes	Chibougamau	111
	Lac Saint-Denis	107
	Mont Apica	134
	Senneterre	112
	Moisie	128
École des recrues des Forces canadiennes	Saint-Jean	122
Dépôt régional de matériel médical	Valcartier	9

NOM DE L'UNITÉ	EMPLACEMENT	EFFECTIF TOTAL
Détachements, personnel de soutien de la Force régulière	Montréal	76
	Québec	25
	Sherbrooke	10
	Noranda	3
	Saint-Hyacinthe	5
	Rimouski	6
	Chicoutimi	3
	Trois-Rivières	4
	Shawinigan	4
	Lévis	11
Hull	4	
711 ^e Escadron des communications et détachements	Valcartier	
	Quartier général	63
	Bagotville	5
	Chibougamau	3
	Moisie	3
	Mont Apica	3
Québec	3	
715 ^e Escadron des communications et détachements	Saint-Hubert	57
	Lac Saint-Denis	3
	Senneterre	3
	Saint-Jean	4
Quartier général du 72 ^e Groupe des communications	Saint-Hubert	28
Détachements 71 ^e Groupe des communications (qui appuie le 713 ^e Régiment des communications (Beauport) et le 714 ^e Escadron des communications (Sherbrooke) Réserve)	Beauport	3
	Sherbrooke	3
<i>Algonquin</i>	Halifax	240
[En 1985] 425 ^e Escadron d'appui tactique	Bagotville	166

**FRANCOTRAIN
O AFC 9-53**

(Version du 19 septembre 1986)

GENÉRALITÉS

Le Directeur de l'instruction individuelle (DII) est le coordonnateur du Programme francotrain pour le QGDN. Ce programme a été conçu pour que tous les militaires des FC puissent entreprendre, dans le contexte des FC, de l'instruction et suivre des cours de perfectionnement professionnel dans la langue officielle de leur choix, ce dans la plus grande mesure possible. Les FC offrent plus de 1 200 cours d'instruction à l'intention de 132 groupes professionnels militaires, ce qui donne une idée de l'ampleur du programme.

On a réalisé des progrès remarquables, en ce sens qu'un nombre croissant de cours sont aujourd'hui offerts dans les deux langues officielles. Cependant, vu qu'il est indispensable de connaître l'anglais pour faire partie de certains groupes professionnels militaires, il est impossible d'offrir certains cours totalement en français. Dans ces circonstances, d'ici à ce que tous les cours possibles soient disponibles en français, on juge bon d'offrir une aide à la compréhension de la langue seconde.

DÉFINITIONS

Aux fins de la présente ordonnance, voici des définitions spécifiques à la langue d'instruction des cours des FC.

Aide à la compréhension (AC)

Signifie que le cours est donné dans une des langues officielles et que les stagiaires peuvent obtenir de l'aide à la compréhension dans l'autre langue officielle. Cette aide est offerte à l'un des trois niveaux de services disponibles dans l'autre langue officielle décrits [plus loin].

Anglais (A)

Signifie que le cours est donné presque entièrement, si ce n'est totalement, en anglais par des instructeurs qui maîtrisent la langue anglaise et que la plupart sinon la totalité de la documentation est disponible en anglais.

Français (F)

Signifie que le cours est donné presque entièrement, si ce n'est totalement, en français par des instructeurs qui maîtrisent la langue française et que la plupart sinon la totalité de la documentation est disponible en français.

OBJECTIFS

Le Programme francotrain a pour objectifs:

- a. de permettre à tous les membres des FC d'avoir des chances égales en offrant le plus grand nombre possible de cours d'instruction et de perfectionnement professionnel dans les deux langues officielles; et
- b. de retenir un plus grand pourcentage de francophones dans les FC en réduisant à la fois les risques d'échec aux cours et les demandes de libération.

PRIORITÉS

L'objectif ultime d'offrir l'instruction et le perfectionnement professionnel dans la langue officielle que choisissent les militaires exige que l'on continue d'améliorer le Programme francotrain dans tous les établissements et écoles d'instruction des FC. Les améliorations que l'on apportera à l'avenir se fonderont normalement sur un calendrier déterminé: on offrira de plus en plus d'aide à la compréhension à l'égard des cours donnés en anglais seulement, jusqu'au jour où l'instruction sera offerte dans les deux langues officielles. Lorsqu'il est impossible d'offrir un cours donné en français, il faut s'efforcer d'atteindre le niveau maximal d'aide à la compréhension.

Les priorités fixées en ce qui concerne le maintien et l'expansion du Programme francotrain dans les établissements et écoles d'instruction des FC sont les suivantes:

- a. l'instruction élémentaire pour les officiers et les recrues;
- b. les cours militaires de qualification de métiers;
- c. les cours en vue de l'avancement des officiers et du personnel non-officier;
- d. les cours de spécialités;
- e. les cours de formation au commandement et de perfectionnement professionnel; et
- f. les cours de formation d'appoint et de formation continue.

ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE

Tous les commandements délégués et les organismes d'instruction élaboreront un programme permettant d'offrir l'instruction dans les deux langues officielles conformément aux objectifs et aux priorités énoncés aux paragraphes précédents.

L'aide à la compréhension peut être offerte à l'un des niveaux ci-après:

- a. Aide à la compréhension de niveau 1 (AC 1), comprend ce qui suit:
 - (1) le cours est donné par un instructeur bilingue, ou
 - (2) en l'absence d'un instructeur bilingue, un instructeur ou un surveillant donne des explications au besoin dans l'autre langue officielle,

- (3) au moins 25 pour 100 de la documentation mise à la disposition des stagiaires est bilingue,
 - (4) un système d'entraide est établi parmi les stagiaires, et
 - (5) l'aide à la compréhension est offerte durant les périodes de test, d'évaluation et d'examen.
- b. Aide à la compréhension de niveau 2 (AC 2), comprend ce qui suit:
- (1) toutes les caractéristiques du niveau AC 1,
 - (2) au moins 50 pour 100 de la documentation mise à la disposition des stagiaires est bilingue,
 - (3) un lexique bilingue et (ou) un cours de vocabulaire technique propre à la matière d'instruction est (sont) mis à la disposition des stagiaires, et
 - (4) au moins 50 pour 100 du matériel didactique audio-visuel est offert dans les deux langues officielles.
- c. Aide à la compréhension de niveau 3 (AC 3), comprend ce qui suit:
- (1) toutes les caractéristiques du niveau AC 2,
 - (2) au moins 75 pour 100 de la documentation mise à la disposition des stagiaires est bilingue,
 - (3) au moins 75 pour 100 du matériel didactique audio-visuel est offert dans les deux langues officielles, et
 - (4) tous les questionnaires de test, d'examen et d'évaluation sont disponibles dans les deux langues officielles.

L'amélioration des ressources du Programme francotrain à l'égard d'un cours donné incombe au commandement délégué et suit en règle générale la progression dont les grandes lignes sont énoncées [plus haut].

COMPTE RENDUS ET RAPPORTS

Tous les commandements délégués et les organismes d'instruction préciseront sur le tableau — Programme de cours (CF 780), la langue d'instruction d'un cours au programme. Cela peut se faire en inscrivant le code approprié à côté du numéro de cours (ex: 8601 AC2). D'autres données concernant la langue d'instruction peuvent être inscrites aux rubriques de la formule CF 780 visant les conditions préalables et les observations (ex: tous les numéros de cours offerts au niveau AC3).

Tous les établissements d'instruction et écoles des FC signaleront au DII, par l'intermédiaire du commandement délégué, toute amélioration ou dégradation de leurs ressources du Programme francotrain. Ils préciseront également les raisons de toute dégradation.

Chaque année, le DII soumet au Directeur général du recrutement, de l'éducation et de l'instruction (DGREI) un rapport sur l'état du Programme francotrain. Dans ce rapport, on précise la langue d'instruction de tous les cours militaires, les mesures projetées pour améliorer le Programme et les lacunes sur les plans des ressources humaines et matérielles qui nuisent à l'expansion du Programme. Le rapport se fonde sur un système intégré de gestion du Francotrain, que la DII administre en consultation avec les commandements délégués et organismes d'instruction dans l'intention de consigner les projets et d'analyser l'état d'avancement du Programme francotrain des FC.

**L'INSTRUCTION EN FRANÇAIS DES NON-OFFICIERS
DANS LES ARMES DE COMBAT TERRESTRES, EN 1984
SELON LE RAPPORT 15 ANS APRÈS**

Infanterie

Il est indéniable que c'est l'arme de combat où les progrès les plus notables ont été enregistrés ces dernières années. Certains problèmes de traduction et de terminologie subsistent encore mais on peut dire que dans l'ensemble, l'instruction se donne dans une très large mesure en français. Toute l'instruction des cours de classification ainsi que celle de tous les niveaux de qualifications de métier est disponible en français et peut être donnée en français. Une seule exception: à cause de l'insuffisance de candidats francophones au niveau QM7, le cours ne s'est pas encore donné en français. La dernière fois cependant, il l'a été dans les deux langues.

Aussitôt qu'une nouvelle levée de soldats a terminé l'École des recrues des Forces canadiennes (ERFC), ils passent par l'École de combat du R22^eR à la BFC Valcartier pour suivre le cours QM3. Par la suite, tout le reste de la formation se fera à l'École d'infanterie du Centre d'entraînement au combat de la BFC Gagetown. Elle sera donnée en français par des instructeurs francophones. Il en est de même pour les jeunes officiers aux trois phases de classification.

Deux difficultés guettent cependant les stagiaires francophones:

- a. la compagnie de soutien n'a pas les ressources nécessaires pour assurer un soutien équitable dans les deux langues; et
- b. le milieu anglais dans lequel ils vivent plusieurs mois.

Ces deux difficultés occasionnent des problèmes surtout au niveau des jeunes. Les plus avancés en grade peuvent les surmonter aisément y étant pour la plupart, bien habitués. La compagnie de soutien fera l'objet d'une recommandation et les problèmes culturels occasionnés par le milieu seront traités plus loin.

La plupart des réunions d'instructeurs se font en anglais puisque les dirigeants de l'école et des instructeurs, à peu d'exceptions, sont anglophones. Seuls les francophones sont bilingues à un niveau fonctionnel et plus.

Blindés

À leur sortie de l'ERFC de la BFC St-Jean, les jeunes recrues francophones sont affectées au 12 RBC du 5 GBC, de la BFC Valcartier. Elles y font leur cours de qualification QM3 et par la suite... doivent aller à l'École des Blindés au CEC, BFC Gagetown pour poursuivre le reste de leur formation. De l'avis de plusieurs, il appert qu'un effort considérable est consenti dans la francisation de cette discipline.

Mais l'école est dirigée par un nombre très élevé d'officiers anglophones soit 85 p. cent. De plus, parmi ceux qui détiennent un poste bilingue, 91 p. cent n'ont pas le niveau de bilinguisme requis. Même si l'instruction se donne en français dans les salles de cours, la langue de travail est l'anglais. Les réunions des instructeurs se font en anglais.

Parmi les problèmes identifiés tels, la traduction et la terminologie, manque de ressources bilingues et de matériel didactique français, les autorités de l'école en ont exprimé un qui mérite d'être relaté dans les détails et vu dans une perspective différente. Quelques sergents francophones du 12 RBC seraient prêts à recevoir leur formation au niveau QM6 en vue d'accéder au grade d'adjudant. Or ces individus sont unilingues ... Que faire avec ces futures candidats ... [seul] un service d'aide pourrait être fourni en français. La solution: envoyer ces militaires en cours de langue à l'École de langues de la BFC St-Jean en espérant qu'ils possèdent des aptitudes pour apprendre une langue seconde. Donc, un an de retard dans la carrière du francophone en comparaison de celle de son collègue anglophone. Si nous regardons ces sergents francophones dans la perspective 15 ans après, il faut être plutôt satisfaits et se réjouir des progrès accomplis. À défaut d'être un problème, ils devraient être un modèle pour les francophones. Ce sont des situations semblables et répétitives qui ont amené l'École d'Infanterie à offrir de plus en plus d'instruction en français pour des grades de plus en plus élevés.

L'escadron de soutien peut difficilement soutenir en français un exercice effectué par des stagiaires francophones. Par un habile déplacement d'individus à l'intérieur du char et au sein de la troupe, les stagiaires peuvent faire leur apprentissage en français ...

Artillerie

Les artilleurs veulent avoir une doctrine uniformément enseignée à leurs jeunes soldats, peu importe le groupe linguistique auquel ils appartiennent. Pour ce faire, ils ont centralisé l'instruction du niveau QM3 à l'École de combat de la BFC Shilo. Ce cours se donnait à la BFC Valcartier alors que maintenant il se donne sur une base anglaise dans l'ouest canadien où il y a 8,5 p. cent de francophones. Ce qui est encore plus surprenant de constater, c'est que l'instructeur chef qui est en quelque sorte responsable de la standardisation et de l'uniformité de cette doctrine pour les deux groupes linguistiques, est unilingue anglais et ne peut d'aucune façon évaluer la qualité d'instruction doctrinaire des instructeurs francophones. Pourquoi avoir amené ces jeunes francophones dans un milieu totalement anglophone pour l'uniformisation alors que l'École ne se donne pas les instruments nécessaires pour la réaliser?

À l'occasion d'une rencontre avec 26 jeunes francophones ... différentes plaintes ou doléances ont été formulées et les plus fréquentes concernaient l'incompétence linguistique des responsables de l'École ... Ils se sentent démunis, souventes fois diminués ...

Par la suite, ils devront recevoir le reste de leur instruction à l'École d'Artillerie au CEC de la BFC Gagetown dans des conditions similaires à celles vécues par les stagiaires à l'École des Blindés. [Dans la] Batterie de soutien ... la représentativité

franco-anglo se rapproche de la moyenne nationale ... [mais] tout comme au 5 RALC au 5 GBC, les grades sont mal représentés ... Aucun officier n'est francophone et un seul parmi eux possède un niveau de bilinguisme ou démontre une connaissance plutôt restreinte de la langue seconde.

La plupart des personnes interrogées au sein du Régiment affirment qu'à l'atteinte du grade de sergent, il faut absolument apprendre la terminologie anglaise sinon l'artilleur sera limité dans sa carrière. Pour éviter ce piège, il faudrait favoriser d'abord un plus grand bilinguisme pour les anglophones, ensuite, donner aux francophones l'occasion de travailler dans des troupes où l'usage du français est de rigueur.

Génie militaire et sapeur

Même si les cours étaient disponibles en français pour les officiers ayant choisi le génie militaire, aucun cours ne serait donné dans cette langue puisque l'École de génie militaire à la BFC Chilliwack en Colombie-Britannique n'a aucune ressource disponible pour le faire, même pas l'aide à l'instruction. Certains stagiaires ont exprimé le désir d'avoir des tests sous format bilingue ...

Pour le personnel non-officier, il faut faire une distinction entre métier de soutien tel 'sapeur' et métier de service tel 'assainissement des eaux'. Voyons la situation concernant le métier 'sapeur'. L'instruction QM3 et QM5 est disponible et donnée en français. Ces cours sont dispensés à l'École de Génie de la BFC Chilliwack. Possédant un nombre à peine plus élevé de francophones que la BFC Shilo, les problèmes que les instructeurs et stagiaires francophones [rencontrent] s'apparentent à tous ceux précédemment listés (sic), terminologie, traduction, documentation et services à peine existant ou disponibles en quantité limitée.

La réalité est assez brutale pour les francophones qui ont choisi un métier de soutien dont la formation est donnée à l'École de Génie. C'est un véritable bastion où l'anglais règne en maître. Rien de disponible en français au niveau QM3 et QM5. Qui plus est, des instructeurs francophones doivent enseigner en anglais à des stagiaires possédant une connaissance très limitée de cette langue ... La leçon terminée, cet instructeur francophone se doit de donner de l'aide à l'instruction aux jeunes stagiaires qui la revendique puisqu'ils n'ont pas compris lorsqu'il leur a parlé en anglais. Et pour coiffer le tout, ces mêmes instructeurs francophones se voient dans l'obligation quelques fois d'expliquer à quelqu'un de leur groupe culturel, que leur manque de connaissance de la langue seconde les empêche de poursuivre leur formation dans ce métier. Le stagiaire est alors placé sur une voie d'évitement en attendant qu'une solution soit trouvée. Dans les années antérieures, ils étaient envoyés à l'infanterie ...

Cela signifie que pour recevoir une formation de base dans certains métiers il faut passer par une école de langue, perdre un an de carrière et prendre ... un ... risque de se voir rejeté. En clair, un citoyen ou citoyenne canadien(ne) de langue anglaise peut devenir militaire s'il démontre un intérêt et une capacité à apprendre un métier donné; un citoyen ou citoyenne canadien(ne) francophone doit aussi démontrer un intérêt, une capacité à apprendre un métier donné et en plus il ou elle doit avoir une aptitude pour l'apprentissage d'une langue seconde puisque la majorité d'entre eux devront connaître l'anglais pour poursuivre leur formation.

Il n'y a pas qu'à l'École de génie de la BFC Chilliwack que cela se produise. C'est le cas à la BFC Borden pour les techniciens de véhicules, adjoints-médicaux, etc ...

À ce stade-ci, il faut se demander comment la justice résoudrait ce problème si la Commission des droits de la personne devait analyser ces cas à la lumière de la Charte canadienne des Droits de la personne.

La route est longue pour atténuer les difficultés et rendre justice aux militaires francophones lors de leur formation. Les problèmes soulevés ici l'ont été dans un seul champ de formation, les armes de combat, [et] c'est là qu'il se fait le plus pour les francophones dans les FC.

Source: *15 ans après*, p. 84 à 90.

**LISTE DES O AFC LIÉES AUX PROGRAMMES
DES LANGUES OFFICIELLES OU TOUCHÉES PAR CEUX-CI**

NUMÉROS DES O AFC	TITRE DES O AFC
2-14	Services de traduction, de terminologie et d'interprétation.
2-15	Langues officielles.
9-21	Enseignement des langues, connaissances linguistiques et administration de tests dans les Forces canadiennes — Langues officielles.
9-53	FRANCOTRAIN.
19-25	Procès par voie sommaire.
19-28	La fonction d'information.
36-39	Panneaux et marques dans les Forces canadiennes.
53-14	Services audio-visuels.
54-1	Éducation des enfants — Outre-mer.
54-3	Instructions des personnes à charge — Programmes scolaires disponibles.
54-5	Éducation des enfants — Canada.
57-5	Journaux militaires non officiels.
57-12	Politique régissant la gestion des publications.
61-11	Cérémonies officielles — Programmes bilingues.
111-1	Cours martiales — Administration et procédure.

**O AFC 36-39 — 8 AOÛT 1986
PANNEAUX ET MARQUES
DANS LES FORCES CANADIENNES**

OBJET

1. La présente ordonnance énonce la ligne de conduite à l'égard des panneaux et des marques dans les Forces canadiennes, au Canada et à l'étranger, en conformité de la Loi sur les langues officielles et du Programme de symbolisation fédérale.

ORDONNANCES ET PUBLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

2. On trouvera des directives supplémentaires dans les publications suivantes:
- a. O AFC 2-14, Services de traduction, de terminologie et d'interprétation; et
 - b. O AFC 2-15, Langues officielles.

DÉFINITIONS

3. Dans la présente ordonnance:

marques: désigne les inscriptions écrites directement sur le matériel, par exemple, les aéronefs, les véhicules et l'équipement.

panneaux: désigne tout panneau ou autre forme d'affichage temporaire ou permanent, employé aux fins d'identification de personnel, de bureaux, d'immeubles, de terrains ou de routes, ou pour donner des indications ou des informations.

APPLICATION

4. La Loi sur les langues officielles stipule que l'anglais et le français jouissent d'un statut égal à tous égards. Par conséquent, il faut accorder aux deux langues officielles une importance égale dans toute présentation visuelle, c'est-à-dire utiliser exactement la même couleur et le même type de caractère.

PRÉSÉANCE

5. La préséance d'une langue dans les inscriptions et sur les panneaux dépendra de la langue officielle de la majorité de la population de la province ou du territoire où ils seront affichés. Par conséquent, le français aura la préséance au Québec et l'anglais aura la préséance dans les autres provinces et territoires. L'ordre de préséance sera de gauche à droite lorsque la disposition est horizontale, et de haut en bas lorsque la disposition est verticale. Il n'est pas permis de disposer des marques dans une seule

langue sur les côtés opposés d'une pièce d'équipement. Sur l'équipement qui sera présenté à l'étranger, comme les aéronefs, l'inscription anglaise aura la préséance.

VERSIONS OFFICIELLES

6. Le choix des mots sur les panneaux et pour les marques devra respecter la grammaire correcte des deux langues. Le Directeur — Traduction et terminologie (Coordination) (DTTC) au QGDN fournira la traduction officielle des panneaux et des marques au besoin (voir l'OAFC 2-14).

CATÉGORIES

7. Afin d'en faciliter la référence, tous les panneaux et les marques des Forces canadiennes appartiendront, en règle générale, à l'une ou à plusieurs des catégories suivantes:

- a. panneaux officiels;
- b. panneaux d'usage courant (y compris les étiquettes sur le matériel);
- c. panneaux et marques opérationnels;
- d. panneaux commémoratifs; et
- e. panneaux temporaires.

PANNEAUX OFFICIELS

8. Les panneaux officiels désignent les panneaux qui sont de nature permanente, installés sur un bâtiment, un terrain ou à l'entrée d'une base, ou aux abords. Dans le présent contexte, 'bâtiment' désigne un quartier général, un hôpital, un dépôt, un hangar, des logements, une unité des mouvements aériens, un économat, un centre de loisirs, etc.

9. Si l'appellation d'une unité n'a pas été traduite, les panneaux indiquant le nom de l'unité devront être sous un format unilingue. Cependant, un bâtiment identifié par un panneau portant le nom unilingue d'une unité sera aussi identifié par un panneau officiel bilingue indiquant que le bâtiment appartient au MDN, à moins que ceci ne soit évident.

PANNEAUX D'USAGE COURANT

10. Les panneaux ou les étiquettes d'usage courant sont utilisés à des fins d'information ou de direction, à l'égard des escaliers, des ascenseurs, de matériel de lutte contre l'incendie, des sorties, des cantines, des salles de toilettes, des panneaux de signalisation, des panneaux de sécurité, des étiquettes indiquant le contenu de boîtes ou de caisses d'emballage, etc. Là où les lois provinciales le permettent, on peut employer des panneaux de signalisation portant les symboles internationaux, au lieu des panneaux bilingues.

PANNEAUX ET MARQUES OPÉRATIONNELS

11. Les panneaux opérationnels donnent l'identification relative au fonctionnement de tout bâtiment, unité, base, formation, équipement, etc., tel qu'un tableau des bureaux, un quartier général de campagne, l'endroit d'une unité, un conseil de nomination et les affiches de bureaux et de pièces. Les marques opérationnelles identifient les aéronefs, les vaisseaux, les véhicules, et l'équipement.

PANNEAUX COMMÉMORATIFS

12. Les panneaux commémoratifs ont pour but de rappeler le souvenir de personnes, d'unités, de lieux, d'événements, d'occasions, etc.

PANNEAUX TEMPORAIRES

13. Les panneaux temporaires sont de nature non permanente, tel qu'employé sur les chantiers de construction, les camps de tentes, les étalages, les expositions et les journées sportives.

SYMBOLES GRAPHIQUES

14. L'utilisation de symboles graphiques normalisés est encouragée. Lorsque c'est possible, ces symboles doivent être préférés aux marques et panneaux bilingues.

RESPONSABILITÉ

15. En ce qui concerne les panneaux et les marques bilingues, des responsabilités précises sont attribuées comme suit:

- a. Le chef d'un commandement est chargé de la surveillance générale des panneaux et des marques à l'intérieur du commandement, et s'assurera que la nature bilingue du Canada se reflète dans tout le commandement par l'emploi des panneaux et des marques convenables conformément aux dispositions de la présente ordonnance.
- b. Les commandants de bases et de stations sont chargés de maintenir la qualité des panneaux et des marques à un niveau élevé, dans leur domaine de responsabilités, et s'assureront que tous les panneaux et les marques se conforment à la présente ordonnance.

MISE EN OEUVRE

16. La présente ordonnance sera appliquée comme suit:

- a. Tous les panneaux et toutes les marques seront conformes à la présente ordonnance;

- b. Les fabricants ou les fournisseurs étrangers seront incités à se conformer à la présente ordonnance lorsqu'ils fournissent du matériel au MDN. À cette fin, les autorités contractantes devraient veiller à ce que tous les contrats contiennent une clause standard énonçant clairement l'obligation de fournir des panneaux et des inscriptions dans les deux langues officielles, pour tous les équipements achetés ou loués à long ou à moyen terme. (Des directives du Conseil du Trésor régissent les contrats passés avec des organismes civils.)
- c. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque l'application de la présente ordonnance est manifestement impossible ou déraisonnable (par exemple, les inscriptions gravées sur des monuments commémoratifs ou les caractères en relief sur des plaques de métal moulé), la version unilingue sera acceptable. Sur les pièces d'équipement qui sont trop petites pour recevoir une inscription dans les deux langues officielles, on utilisera des symboles normalisés par le MDN ou par des organismes externes (ACNOR — Association canadienne de normalisation; ONGC — Office des normes générales du Canada).

**OBJECTIF 3 DU PLAN DES LANGUES OFFICIELLES (CIVIL) —
AVRIL 1979**

Faire en sorte qu'au Ministère il y ait une participation équitable des deux groupes linguistiques, que leurs droits linguistiques soient protégés et que la situation reflète leurs valeurs culturelles.

But	Activités
<p>Le Ministère s'efforcera d'ici 1983, de faire en sorte qu'il y ait chez lui une participation équilibrée des employés appartenant aux deux groupes linguistiques officiels, dans une proportion qui soit à peu près égale à leur pourcentage de représentation dans leur région. (l'annexe (sic) A de cette section indique les pourcentages obtenus pour chaque région et centre du MDN.)</p>	<p>1.1 Le DGPC*, avec l'aide des directeurs régionaux et des gestionnaires concernés s'efforcera de faire en sorte qu'il y ait une participation équitable des employés appartenant aux deux groupes linguistiques officiels, dans une proportion qui soit à peu près égale à leur pourcentage de représentation dans leur région. (Voir détails à l'annexe A de cette section.)</p> <p>1.2 Le DGPC évaluera l'influence qu'aura le roulement du personnel sur le maintien d'un taux de participation équitable, en se servant des études qui existent et en menant d'autres au besoin.</p> <p>1.3 À mesure que des postes deviennent vacants, dans la région de la Capitale nationale et dans les régions bilingues, le Ministère révisera l'identification linguistique de ces postes, afin d'augmenter la participation des deux groupes linguistiques officiels (la création de postes unilingues, «un ou l'autre», la dotation impérative, les mutations, etc.).</p>

* Directeur général du personnel civil.

But

Activités

- 1.4 À mesure que des postes deviennent vacants dans la RCN et dans les régions bilingues, le Ministère par l'entremise des commandements, des groupes (chefs) et des gestionnaires concernés, fera une réévaluation de ses postes unilingues de sorte qu'une représentation équitable des groupes minoritaires soit assurée.
- 1.5 Le programme de rémunération d'affectation spéciale (PRAS), le programme d'affectations de perfectionnement (CAP) et tous les autres programmes spéciaux de formation continueront à être utilisés afin de favoriser la participation des francophones et des anglophones.

Notes

Chapitre 9

1. Lettre de Chassé à Allard (en français) accompagnant l'ébauche, le 10 juin 1969. 1211-1 (*DBPI*) dans *Fonds Letellier*, * dossier 1211-0 vol. I, *Bilingualism Policy* (ci-après *Bil. Pol.*, vol. I).

2. *S Hist*, PVCD, n° 274, le 9 septembre 1969 et chap. 8 du vol. I, p. 252.

3. *S Hist*, dossiers, du CED sur le B et B, volume 2, couverture bleue (à l'avenir, *CED Bleue*, vol. 2). F.R. Sharp (CED) au CP, le 16 septembre 1969.

4. *F.L.*, *op. cit.* Chassé au CP, le 2 octobre 1969.

5. Le CP le passe au CED le 14 septembre. Le Conseil de la Défense le reçoit le 17. Le 23, le DGPEP, qui préside le Comité consultatif, en reçoit une copie. Déjà, le 10 octobre, l'adjoint civil au CP l'avait reçu. La circulation du document peut être suivie dans *Ibid.*, et *F. L.*, dossier 1211-0 vol. II, *Bilingualism and Biculturalism*. S'y trouvent, également, au fil des versions, les changements intervenus.

6. *S Hist*, PVCD, n° 282, le 17 décembre 1969.

7. *S Hist*, *CED Bleue*, vol. 2, Sharp au CP, le 30 décembre 1969.

8. *SGDDN*, 1211-0 vol. 6.

9. *F. L.*, dossier 1211-0 vol. II. Mémo du Icol C. Tousignant, *Director of Public Relations/Chief of Defence Staff (DPR/CDS)*, au CED, le 26 janvier 1970.

10. *Ibid.*, S1211-0 (*CDS*) au SM.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.* L'intérêt que porte Sharp à la présence canadienne à Colorado Springs peut s'expliquer en partie par le fait qu'il fut le commandant en chef adjoint du *NORAD* entre janvier 1969 et son retour à Ottawa, à titre de CED, en septembre suivant.

13. *Ibid.*

14. *F.L.*, dossier P1211-1 vol. II, *DBPI* au DGEP, le 15 décembre 1969.

15. *F.L.* dossier 1211-0 vol. II. Armstrong à Macdonald, le 15 décembre 1969.

16. *Ibid.*, Chassé au Comité consultatif sur le bilinguisme (*DND/ABB*), le 15 janvier 1970.

17. *Ibid.*, Armstrong à Robertson, le 29 janvier 1970.

18. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, J.R. Chisholm, Secrétaire de la Défense, au sous-ministre associé (Matériel) le 27 février. Avec ce mémo de Chisholm à Morry se trouvent les quatre documents du Conseil privé.

19. *F. L.*, dossier P1211-1 vol. II, *Bilingualism and Biculturalism*.

* *Fonds Letellier* sera abrégé comme suit, dans le reste des notes: *F.L.*

20. *Ibid.*, 1211-0 vol. II, *op. cit.*
21. *Ibid.*, Mémoire du Cabinet daté du 16 avril 1970 et transmis à la Défense.
22. *F.L.*, S1211-1 vol. III, mémo 51211-1, *Director Policy Control and Coordination/CDS (DPCC/CDS)*, col. A.C. Bowes, aux secrétaires des grandes branches du ministère, le 30 juin 1970.
23. *House of Commons Debates, 2nd Session, 28th Parliament*, vol. VIII, Ottawa, 1970, p. 8487 à 8489.
24. *SGDDN*, 1901-203/009, 25 mai 1970.
25. *F. L.*, 1211-0 vol. II, *op. cit.*, message *BPAICP-2* du 3 mars 1970.
26. *SGDDN* 1211-0 vol. 6. De plus, Turcot se montre vexé de ne pas avoir été consulté, au contraire de ce qu'on lui aurait laissé entendre. Sans doute qu'en tant que plus haut gradé francophone dans les FAC se sentait-il responsable de ces questions, tout comme Bernatchez et Allard l'avaient été avant lui (Allard, *Mémoires*, p. 343 entre autres).
27. *F. L.*, *op. cit.*, *BPA/CP* au *DCPRM*, le 11 mars 1970.
28. *Ibid.*
29. On peut suivre ce déroulement dans les vol. 3 et 4 des *CED-Bleue*, ou dans les dossiers du *SGDDN* 1211-0 vol. 6 ou, encore, dans le *F. L.*, dossier 1211-0 vol. II, III ou IV.
30. *S Hist*, PVCD, n° 301, le 21 décembre 1970.
31. *House of Commons Debates, 3rd Session, 28th Parliament, Vol. IV*, Ottawa, Information Canada, 1971 p. 3781 à 3783.
32. *SGDDN*, 1211-0 vol. 6 et para. 2a de l'annexe C.
33. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. II, mémo du *BPA/CP* au CP, le 24 avril 1970, et au *DCPRM*, le 30 suivant.
34. *CED Bleue*, vol. 3. Lettre signée par le major-général Dare, au nom du CED, le 16 septembre 1970.
35. *F. L.*, dossier 1211-1 vol. II, Commentaires du *CDEE* sur le programme de B et B, datés du 16 octobre 1970.
36. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. III, *Comments raised by Commands and CDEE on the proposed Program on ...*, le 26 octobre 1970.
37. Voir le *F. L.*, dossier 1211-0 vol. III, où se trouvent les différents documents liés à la réunion du 4 novembre, incluant les décisions auxquelles on est arrivé.
38. *S Hist*, PVCD, n° 301, du 21 décembre 1970.
39. *F. L.*, dossier 1211-1 vol. III, remarques de Chassé concernant les commentaires de *MARCOM*, le 22 octobre 1970.

40. Voir lettre de Chassé à R.H. Snidal, *Director General Policy Development and Review*, le 15 juin dans *F. L.*, dossier 1211-1 vol. III.

41. *S Hist*, PVCD, n° 301, le 21 décembre 1970.

42. Armand Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale: la mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*, Ottawa, MDN, 1987, p. 69 et seq. (ci-après, *Réforme*).

43. CED au ministre, 21 juillet 1971 “*Status Report on Bilingualism and Biculturalism in the Canadian Armed Forces*”. (*CED-Bleue*, vol. 4.) À noter: ces rapports au sujet du programme mis en oeuvre en février 1971 furent demandés au CP à compter du 15 avril 1971 (CED au CP le 15 janvier 1971, *CED-Bleue*, vol. 4).

44. *SGDDN*, 1901-40/80, vol. 2, message *NDHQ PEC/LO* 32, du 17 octobre 1978.

45. On peut suivre les arrivées et départs de personnel en consultant les rapports d'étape trimestriels produits par la DGBB en 1971. Réunis dans *F. L.*, (ci-après, *R&R*) dossier *Reports and Returns — General*, vol. 1.

46. Circulaire du Conseil du Trésor, 1971-21 du 9 mars 1971 dans *F.L.*, *Costing & Funding B & B Programmes*, vol. II.

47. *Procès-verbal du Comité de gestion de la Défense*, 3^e réunion, le 29 novembre 1971. Voir, aussi, la lettre du ministre Macdonald au CED, datée du 25 juin 1971, dans *CED Bleue*, vol. 4.

48. *F. L.*, dossier 1211-0 vol. III, Directive 42/71 du CP, signée par le lieutenant-général J. Dextraze, le 8 mars 1971.

49. *Ibid.*, mémo du commodore R.H. Falls, *A/DCP (Mil)*, le 22 mars 1971.

50. *Ibid.*, message CED 52, le 16 mars 1971. Envoyé aux grandes unités et commandements: on y demandait de rayer deux (sic) mots dans la première ligne du para 2f du plan d'exécution en anglais. “The plan for designating 28 percent (*of the positions*) of the Force structure ...”.

51. *Ibid.*, mémo du 24 mars 1971 aux participants de la réunion du 23 par Fournier, DGBB par intérim.

52. *F. L.*, dossier *R&R*, vol. I, *op. cit.* Le rapport, préparé par la DGBB, est expédié par la voie hiérarchique au CP le 30 mars 1971. Il n'arrive au ministre que le 26 avril, après être passé par le sous-ministre.

53. *CED Bleue*, vol. III, CED au CP, le 1^{er} septembre 1970.

54. *F. L.*, dossier 1211-0 vol. III, Pollard au CP (Dextraze), le 7 juin 1971.

55. *CED Bleue*, vol. 4. Rapport d'étape (1^{er} avril au 30 juin 1971), daté du 21 juillet (du CED au ministre, par le sous-ministre).

56. *Ibid.*, Macdonald à Sharp, le 25 juin 1971.

57. *F. L.*, dossier 1211-0 vol. III, Commodore Falls *DCP* (Mils) au CG, le 23 juillet 1971. Le mémo a été conçu par la DGBB pour la signature de Falls.

58. *Ibid.*, Pollard au CP, le 10 août 1971.

59. *Ibid.* Letellier au A/DGBB et au *DBPR*, le 16 août 1971.

60. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2, Letellier à Falls, le 18 août 1971.

61. *Ibid.* et *F.L.*, dossier 1211-11-3 *French Language Units*, vol. 1 (ci-après *FL Us-1*).

62. *Ibid.*, Letellier à Falls, le 18 août 1971.

63. *F. L.*, dossier 1211-0 vol. III, Dextraze au CG, le 24 août 1971.

64. *Ibid.*, dossier *FLUs*, *op. cit.*, Letellier au A/CG, le 21 septembre 1971.

65. *Ibid.*, dossier 10 — *Annotations of Positions — 2 — Bilingual, Vol*, (ci-après, *A of P*). Rapport sur la situation de ces activités par le DGOM, le 8 septembre 1971.

66. *CED Bleue*, vol. 4. Voir les notes du *A/DPCC/CDS* au *Sec CP*, les 24 septembre et 8 octobre 1971.

67. *F.L.*, dossier 160-8 *Reports B & B — 1 General* (ci-après, *160-8*). Cloutier à Johnston, le 1^{er} octobre 1971.

68. *Ibid.*, dossier P1211-11-3 *French Language Units — Vol. II*, (ci-après, *FL Us-2*). Cloutier aux *ADM(M)* et *DCP (Mil)*.

69. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. III. Aide-mémoire à l'intention du CP.

70. *Ibid.*, discussions CP-CG sur les 72/28, le 27 octobre 1971.

71. *CED-Bleue*, vol 4. Comité consultatif du CED 19/71, du 17 novembre 1971.

72. *Ibid.*, *Procès-verbal du Comité de gestion de la Défense*, 3^e réunion, 29 novembre 1971. Notons qu'on en est venu à désigner du nom d'unités nationales ces unités qui ne seraient ni de langue anglaise, ni de langue française. Très tôt s'était posée la question de l'utilisation hors des ULF d'une partie des francophones. Et, en octobre 1970, le Commandement du transport aérien avait déjà proposé que, dans son cas, on les concentre, autant que possible, dans deux locations, soit Ottawa et Edmonton. En les rassemblant ainsi, on aiderait tout le système à mieux leur fournir des services dans leur langue. Mais, à l'automne 1970, on n'a pas encore de nom précis pour ce type d'unités. (*Ibid.*, 1211-1 vol. III, Mgén A.E. Hull au QGDN, le 7 octobre 1970.)

73. Comité consultatif du CED 1971, *op. cit.*

74. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 3 ou dans 1211-0 vol. 7. SM au CG, le vice-amiral H.A. Porter, le 14 décembre 1971. Cloutier suit ce réaménagement de près, comme nous le montrent ces deux dossiers.

75. *S Hist*, PVCD, n° 322, 10 avril 1972.

76. *F.L.*, dossier 60 — *Colleges — B and B in the CMCs* — Vol. 1 — *General*, (ci-après CMCs). Directive du CP 70/7 1, du 12 novembre 1971, signée par le major-général Laubman au nom du lieutenant-général Dextraze, CP.

77. Letellier, *Réforme*, p. 77.

78. *Ibid.*, p. 87.

79. Témoignage de S. Bernier qui a vécu, de l'intérieur, cette époque.

80. On se souviendra qu'à la même date, le DGBB et plusieurs officiers du CG étaient venus défendre, devant le Comité consultatif du CED, une nouvelle série de critères entourant le 72/28. On ne chômait pas.

81. Letellier, *Réforme*, de p. 91 à 110.

82. *Ibid.*, p. 42.

83. *F.L.*, dossier 20-2 vol. 1 — 20 — *B and B* — 2 — *Plans and Programs* (ci-après, *Plans & Prog*). Mémo du DGBB à l'intention du *DCP (Mil)* Laubman, le 15 décembre 1971, rédigé par le lieutenant-colonel C. Tousignant.

84. Compte rendu de cette réunion dans *CED-Bleue*, vol. 4.

85. *F.L.*, *Plans & Prog*, où se trouve le procès-verbal de la 6^e réunion du Comité et les documents sur le B et B qui y ont été discutés.

86. *S Hist*, PVCD, n° 322, le 10 avril 1972.

87. Letellier, *Réforme*, p. 107.

88. *S Hist*, PVCD, n° 322, 10 avril 1972 et *Réforme*, p.107-8.

89. *S Hist*, PVCD, n° 322, 10 avril 1972 et *Archives des auteurs, Program to Increase Bilingualism and Biculturalism in the Canadian Armed Forces* (ci-après *Program to increase B&B*)

90. *Ibid.*

91. *F.L.*, dossier 70 — *Costing & Funding B&B Programmes* — Vol. II et 68 — *Base Development St-Jean*, Vol. 1, chacun contenant la lettre d'approbation et les amendements «que vos experts connaissent déjà» écrit Kroeger.

92. *F.L.*, *R&R*, *op. cit.* Rapport sur le statut du bilinguisme, du 20 janvier 1971 (préparé par la DGBB). On trouvera également, dans ce dossier, copie du rapport préparé à l'été 1970 et qui a été rejeté. Dans le dossier 1211-1 vol. III du *F.L.*, est présente la demande faite par le Cabinet, le 18 juin 1970, et, encore une fois, la réponse initiale qui a été jugée insatisfaisante.

93. *Ibid.*, lettre qui accompagne le rapport, rédigée par Armstrong, pour le ministre, le 29 janvier 1971.

94. *Ibid.*, mémo du col Bowes au *SSO CP*, le 15 mars 1971.

95. *Ibid.*

96. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, mémo de Fournier, DGGB par intérim, à tous les *OPI*.
97. *F. L.*, dossier 1211-1 vol. III.
98. *Ibid.*, document 1211-1 (DGGB) du 28 septembre 1971 et témoignage de S. Bernier.
99. Voir le contenu de cet article (n° 6.8), en date du 16 septembre 1971, dans *F. L.*, *R&R* vol. I.
100. Pour plus d'informations sur l'atmosphère à l'époque et pour un résumé, voir Letellier, *Réforme*, p. 73 et 90. Les documents entourant la réunion se trouvent dans *SGDDN*, D1211-0 vol. 7 ou *F. L.*, dossier 1211-1 vol. III et *R&R*, vol. 1.
101. Voir, à ce sujet, l'excellente étude du major-général (E. R.) Loomis, D.C. *The Impact of Integration, Unification and Restructuring of the Fonctions and Structure of the National Defence Headquarters*. (A Supporting Paper to NDHQ Study 51/85 report), Ottawa, MDN, 1985.
102. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, Circulaire du Conseil du Trésor n° 171-21, signée par A.W. Johnson, le 15 mars 1971.
103. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. III, Circulaire du Conseil du Trésor n° 1971-112 du 25 août 1971, par A.W. Johnson.
104. *Ibid.*, dossier 70 — *Costing & Funding B & B Programmes*, — vol. II. On y trouve le questionnaire, les réponses et divers commentaires des gens impliqués à la DGGB.
105. *Ibid.*, dossier D1211-10-1, *Reports and Returns — General*, vol. II (ci-après *R&R*, vol. II). Mémo de Roland Morency à H.B. Seriglton, *Director Research and Planning Branch* du Conseil du Trésor, le 3 décembre 1971.
106. La correspondance pertinente se trouve dans *Ibid.*, dossier 1211-0 vol. III. Mémorandum à l'intention du Cabinet signé par Gérard Pelletier et Robert Andras, le 5 avril 1971; celui de Morry au CP, le 3 mai suivant; la réponse préparée par Fournier, pour la signature du CP, deux jours plus tard.
107. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. III, mémo de Letellier au *DBPR*, daté du 9 septembre 1971.
108. *SGDDN*, D1211-14-3 vol. 2. Adamson au VCED, le 16 novembre 1971.
109. Letellier, *Réforme*, p. 222-3. Voir, également au Service historique, le *Fonds Pariseau*, 84/331, vol. 107 où se trouve l'Instruction 15/76 du SMA(Per) — intitulée «La Première Réserve (1^{re} RÉS) — Principes directeurs en matière de bilinguisme et du biculturalisme».
110. *Plan et langues officielles (Militaire)*, de 1980, [ci-après, PLO(M)], dans *Fonds Pariseau*, 84/331, vol. 4, (Service historique).
111. La directive D3 du QGDN, datée du 20 février 1973, est claire à ce sujet. La DGGB répond alors au SMA(Personnel), l'ancien CP.

112. Letellier, *Réforme*, p. 228 à 234. C'est sur cette note malheureuse qu'allait se terminer, le 7 novembre 1977, la carrière civile et militaire de monsieur Letellier.

113. *SGDDN*, 1211-9, vol. 6, Nixon à Spicer, le 29 juillet 1977.

114. *Ibid.*, Lgen K.E. Lewis, SCED au SM, le 2 août 1977; lieutenant-général K.E. Lewis, SCED, au SM, le 2 août 1977; major-général W.G. Leach, Chef-Service de santé (CSS), au DGBB, le 5 août 1977; L.E. Davies, SMA(Fin), au SM, le 5 août 1977; lieutenant-général R.M. Withers, VCED, au 5M, le 8 août 1977; colonel A.E. Beaupré, Juge-avocat général adjoint/Juge-avocat en chef (NAGA/JAC), au DGBB, le 8 août 1977; lieutenant-colonel A. Taschereau, DEL, au DGBB, le 8 août 1977; J.R. Killick, Chef-Approvisionnement (C Appro), au SM, le 8 août 1977; colonel J.G. Boulet, A/DG Info, au SM, le 9 août 1977; brigadier-général D.R. Baker, A/CDP, au DGBB, le 9 août 1977; brigadier-général C.J. Gauthier, Directeur général — Services administratifs du ministère (DGSAM), au SM, le 9 août 1977; brigadier-général J.B. Tucker, Directeur général-services du personnel (DGSP), au DGBB, le 11 août 1977; J.R. Morin, DGDEP, au DGBB, le 12 août 1977; et G.A. Sullivan, PEC/BB, au SMA(Per), le 16 août 1977.

115. *Archives des auteurs*. Lettre du SMA(Per), le lieutenant-général James C. Smith, à ses collègues du QGDN et aux généraux et aux commandants, le 12 septembre 1979.

116. *Ibid.* Yalden à Nixon, le 13 juillet 1979.

117. *Ibid.*, SMA(Per) Smith, le 12 septembre 1979, *op. cit.*

118. Commissaire aux langues officielles — Direction des Études spéciales. *Étude spéciale — Ministère de la Défense nationale, Ottawa, décembre 1977*, p. 11, recommandation n° 2a (ci-après *CLO-1977*). Mais la recommandation n°1 allait dans le même sens. La partie *Résumé et conclusion* (p. 2) annonçait ces recommandations.

119. *Ibid.*, recommandation n° 3.

120. *SGDDN*, 1211-9, vol. 7, Pitfield à Nixon, le 6 avril 1979.

121. *SGDDN* 1214-25 vol. I. Note de service de Smith à Lewis, le 10 février 1978.

122. *Ibid.*, Lewis à Smith, le 16 février 1978.

123. *FMC* 1211-0 vol. 8. Lettre de Smith, SMA(Per), aux commandements, datée du 26 septembre 1978.

124. Dans le *PLO(M)*, paru en juin 1980, chaque commandement aura son chapitre. Chapitre 8 du plan — Commandement maritime; 9, Force mobile; 10, Commandement aérien; 11, Forces canadiennes en Europe; 12, Commandement des Communications; 13, Service de l'instruction des Forces canadiennes.

125. Procès-verbal de la réunion DGLO/CCLLO/CRLO des 26 et 27 juin 1979 dans 1214-25 vol. I, dossier du bureau du DGOL.

126. *Ibid.*

127. *FMC* 1211-0, vol. II. Procès-verbal de la 294^e réunion du Comité de gestion de la Défense, tenue le 12 avril 1979 (ci-après *CGD*, le 12 avril 1979). Une présentation faite par le DGOL, en ce 12 avril, résume bien, mais succinctement, ce qui s'est passé les 16 et 19 janvier précédents devant le même groupe.

128. *Ibid.* Le texte est en anglais lors de la présentation verbale et en français dans le *PLO(M)*, p. 1-1 (*op. cit.*).

129. *PLO(M)*, *op. cit.*

130. En anglais dans le procès-verbal de la réunion du 12 avril 1979 (*op. cit.*) et en français dans *PLO(M)*, p. 1-2.

131. Une directive du CED, du 25 juillet 1974, a autorisé ce changement basé sur le recensement. Citée dans *PLO(M)*, p. 2-5-2.

132. Procès verbal de la réunion du 12 avril 1979, *op. cit.*

133. *Ibid.*

134. *Ibid.*

135. *FMC*, 1211-0, vol. 12. Lettre de l'amiral R.H. Falls aux commandements, le 19 mars 1980.

136. *Ibid.*

137. *Archives des auteurs*. TB 4510-201N252, le 11 mars 1982.

138. *Archives des auteurs*. *FMC* 1211-13 (*Adm*). Lettre de Dabros à Sullivan, le 8 juillet 1982.

139. *Archives des auteurs*. Circulaire n° 1982-65.

140. *Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984. Section 1: Militaire*. Ministère de la Défense nationale, le 31 mars 1983, 44 pages dans sa version française (ci-après, *Plan 83-84*).

141. *CFTS HQ* (à Trenton), dossier *Bil Gen*, 1211-1, vol. 14. Lettre du SMA(Per), datée du 7 juillet 1983.

142. *Plan 83-84*, *op. cit.*, p. 27.

143. *Ibid.*, p. 26.

144. *Archives des auteurs*. Lettre du SMA(Per), le lieutenant-général Manson, aux grandes branches du QGDN à Ottawa, le 12 mars 1986 [1211-0 ADM(Per)].

145. *Ibid.*

146. *Ibid.*, procès-verbal de la 393^e réunion du CGD, tenue le 31 août 1987.

147. *Ibid.*, «Politique des langues officielles», *Bulletin du Personnel* n° 7/87, p. 1 et 2 (signé conjointement par le Chef de l'état-major de la Défense et le sous-ministre).

148. *Ibid.*, Beatty à Fortier, le 7 décembre 1987.

Chapitre 10

1. OOF 3.0, para. 5, le 1^{er} mai 1982.
2. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. II, instruction de Laubman à ses unités, le 16 septembre 1969.
3. *Ibid.*, dossier 1211-0 vol. I. Chassé au CP, le 15 septembre 1969.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. II, centre-amiral M.A. Porter au QGDN, le 19 octobre 1970.
6. *FMC* n° 26 (ci-après, N° 26). Mémoire du lieutenant-colonel B. V. Genge (pour le CED), S1211-0 (DPCC/CDS), le 30 décembre 1970.
7. *Ibid.*, *DMRE* 1008, 261400Z Jan 71, *CHQ Estb — Bilingual and Bicultural Program*. Message destiné à *CANDEFCON*, *CANLIFTCOM*, *CANFOREUR*, *CANMARCOM*, *CANMOBCOM*, *CANTRAINCOM*.
8. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, message du *MARCOM*, *RCEOC* 163, daté du 28 janvier 1971, à l'intention du Directorate of Manpower Requirements and Establishments (DMRE), à Ottawa.
9. *Ibid.*, Mémo du DCBB au *Directorate of Manpower Distribution and Control (DMDC)* qui approuve la requête venue de Halifax. Cette approbation sera ensuite envoyée à Halifax.
10. N° 26, *CANFORCEHED* à *CANMOBCOM*, 011400Z Mar 71.
11. *Ibid.*, *COMP* 8028 — 151630Z Feb 71, *FMC* to *CANFORCEHED*.
12. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, message *Svcs* 8104 de la Force mobile au QGDN, le 17 février 1971. Une des raisons invoquée est que ce poste deviendrait, en anglais, le *Senior Staff Officer B and B* ou *SSOBB*. Cette abréviation donnait prise à des jeux de mots.
13. *Ibid.*, dossier P1211-14 où se trouve l'ordre du jour de cette réunion.
14. *Ibid.*, R & R, vol. 1, rapport du CED au sous-ministre, le 26 avril 1971.
15. *Program to Increase B & B, op.cit.*, p. 23 (Activities 009 and 010) et annexe F.
16. Mémoire *FMC* 1211-1 (CCB et B) signé par le brigadier-général James C. Smith, et destiné aux bases de la Force mobile, le 23 janvier 1974. Tiré du dossier n° 8 du CCBB de la *FMC*.
17. Commissaire aux langues officielles. Deuxième rapport annuel, 1971-1972, Ottawa, Information Canada, 1973, p. 209.
18. *F.L.*, dossier 160-8, rapport du DGBB suite à une visite faite à Gagetown et simplement daté «mars 1973».

19. *Brief for Base Commander* préparé par le major Pinault, le 1^{er} juin 1978, dans dossier *Official Languages* 1976-1981 du Service de l'instruction, à Trenton.

20. *F.L.*, dossier 160-8, rapport du DGBB, mars 1973 (*op.cit.*).

21. *CLO 1977*, *op.cit.*, p. 26 et 27.

22. *Ibid.*, p. 14 et 15.

23. Message PEC/LO 32, du 17 octobre 1978, adressé par le QG de la Force mobile à ses unités.

24. Le chapitre 9 du PLO(M) est réservé à la Force mobile. Voir dans *FMC* 1211-0 vol. 9, le rapport que fait Ouimet, à son supérieur, d'une conférence CCLO-DGLO tenue à Ottawa les 13 et 14 décembre 1978; les autres CCLO, impressionnés par le plan de la Force mobile, dont on leur a remis copie, ont affirmé leur intention de le copier. Voir, aussi, le procès-verbal de cette réunion dans 1214-25, vol. 1, dossier détenu par le DGLO qui confirme le rapport de Ouimet (mentionné ci-haut) ou ce qu'il avance dans *Aide-mémoire for Mr. Belzile and Mrs. Montgiraud* (octobre 1982) trouvé lors d'une recherche faite à la Force mobile (du 15 au 17 février 1984). (Ci-après *Aide-mémoire*).

25. *CGD*, le 12 avril 1979, *op.cit.*

26. Voir, par exemple, le procès-verbal de la réunion DGLO-CCLO et CRLO, tenue à Ottawa, les 26 et 27 juin 1979, dans 1214-25 vol. 1. Le DGLO nous a gracieusement permis de consulter ce dossier, toujours en sa possession.

27. Commissaire aux langues officielles. *Rapport. Vérification linguistique. Défense nationale. Le réseau des coordonnateurs des langues officielles*. Ottawa, mai 1984, p. 1 et 2 (ci-après, *Rapport. Vérification*).

28. *Ibid.*, p. 3 et 4.

29. *Ibid.*, p. 7.

30. *Ibid.*, p. 9.

31. Annexe D du procès-verbal de la réunion du Comité coordonnateur des langues officielles, le 1^{er} mai 1980, dossier du DGLO 1214-25 vol. 1.

32. On peut suivre cette affaire, entre autres, dans le dossier 1211-1 vol. 8, *Bilingualism — General*, détenu au QG du Service de l'instruction, à Trenton.

33. *Ibid.*, vol. 9. Message COMDT 23 du 27 novembre 1980 (Service d'instruction au QGDN).

34. Annotation faite à la main sur le *Rapport — Vérification*, par le major P.J. Aubin, Coordonnateur des langues officielles au Service de l'instruction, le 31 août 1984.

35. *CLO. Rapport — Vérification*, p. 30.

36. *F.L.*, dossier 168-8, rapport de Letellier, mars 1973, *op.cit.*

37. Dossier de la Force mobile, *FMC* 1211-1 vol. 6, *ECP — FMC* 83/73, *CFB* Gagetown, le 12 avril 1973.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*, Saulnier au *COS ADM*, le 23 novembre 1973.

40. *FMC* 1211-1 vol. 8. Lettre de Smith intitulée *Establishment of Permanent Base Positions for B & B Support*.

41. *Aide-mémoire*, *op.cit.*, p. 1.

42. Voir une note non datée et non signée, mais venant sans aucun doute de Ouimet, qui revoit les événements autour de l'affaire B et B à Petawana, entre avril 1977 et août 1979 (*Pilot Project — Official Languages — Response Cell — CFB Petawawa* dans *FMC* 1211-0 vol. II. Dossier détenu à Saint-Hubert). Ci-après, *Pilot Project*.

43. *Ibid.*

44. *Aide-mémoire*, p. 1.

45. *Ibid.*

46. Dossier du *DGLD* 1214-25 vol. 1, où le procès-verbal de la réunion est compris. Voir aussi *Aide-mémoire*, p. 2.

47. *FMC* 1211-0 vol. 8. Note de service du 29 août 1978 du *A/COSAdm* et intitulé *B & B Coordinator Pilot Project — CFB Petawawa*. (Rédigé par le lieutenant-colonel J.M.G. Ouimet).

48. *Aide-mémoire* et *Pilot Project*.

49. *FMC* 1211-0 vol. 8 (lettre et plan en anglais) ou vol. 9 (où la lettre et le plan se trouvent en français).

50. *FMC* 1211-0 vol. II (*ADM(Per)*) lieutenant-général James C. Smith, au commandant de la Force mobile, le lieutenant-général J.J. Paradis.

51. *Aide-mémoire*, p. 2. Mais aussi, *Pilot Project*, p. 2, qui mentionne le message *D Comd 47* du 6 mars 1979 envoyé à Smith par la Force mobile.

52. *CGD*, le 12 avril 1979, *op.cit.*

53. *FMC* 1211-0 vol. II. La lettre, préparée par Ouimet dans son style direct et peu diplomatique, est signée telle quelle par Paradis qui en approuve donc les termes. Voir aussi *Aide-mémoire*, p. 2 et dans les dossiers de la Force mobile, le 1211-0 vol. II où l'on trouve une note de Ouimet à son patron, datée du 7 mai, suggérant à ce dernier ce qui suit. Le *DGLO* doit visiter Saint-Hubert le 14 mai. Le commandant devrait lui demander un engagement ferme quant aux 19 postes que nous voulons. Si le *DGLO* refuse, «il est suggéré que la *FMC* retire son appui au Plan des langues officielles (Militaire)». Le *QGDN* doit savoir que nous ne pouvons tout faire par nous-mêmes.

54. Procès-verbal de cette réunion dans dossier du *DGLO* 1214-25, vol. 1, *op.cit.*

55. *FMC* 1211-0 vol. II, lettre de Smith à Paradis.

56. *Ibid.* Paradis à Smith. Voir aussi *Aide-mémoire*, p. 2.
57. *Archives des auteurs*, lettre de Yalden à Nixon, le 13 juillet 1979, *op.cit.*
58. FMC 1211-0 vol. 11, Smith à Paradis.
59. *Archives des auteurs*, lettre du CED du 19 mars 1980 intitulée *Autorisation de mise en oeuvre des plans en matière de langues officielles pour le personnel civil et militaire*.
60. FMC, 1211-0, vol. 11.
61. *Aide-mémoire*, p. 2.
62. *Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles* fascicule n° 26, 19 novembre 1981, p. 51 (ci-après, *Comité-mixte, 19 novembre 1981*).
63. *Ibid.*
64. *Aide-mémoire*, p. 4.
65. À Calgary, lors d'une visite du ministre de la Défense qui eut lieu entre les 7 et 10 octobre 1980, on a rapidement traduit, sur des cartons, différentes affiches qui, jusque-là, n'étaient qu'en anglais. On ne le fit, d'ailleurs, qu'aux endroits et dans les édifices où le ministre devait se rendre. Un peu plus tard, le CED vint aussi à Calgary. Après les visites, les affiches temporaires furent enlevées. (Témoignage d'un ex-officier francophone qui était sur place et a fait partie du comité organisateur de la visite). Espérons qu'elles ont depuis été remplacées par des permanentes.

Chapitre 11

1. *CLO* 1977, p. 198.
2. Témoignage de l'un des auteurs, le capitaine Bernier, qui travaillait alors à la DGBB. Nous n'avons souvenir d'aucune étude statistique (et n'en avons pas rencontrée dans les archives) qui aurait déterminé que cette fraction des 13%, qui allait choisir le français, était la bonne.
3. *F.L.*, dossier 1211-1 vol. III, contre-amiral H. A. Porter au QGDN, le 19 octobre 1970.
4. *Ibid.* Remarques de Chassé sur les commentaires de *MARCOM*, le 22 octobre 1970.
5. *Ibid.*, dossier P1211-1 vol. II, *Bilingualism and Biculturalism*, où se trouve la lettre de Osly.
6. *Ibid.*, dossier P1211-1 vol. III, Commodore D. L. Hanington, au nom du commandant du *CDEE*, le major-général W.A. Milroy, le 16 octobre, 1970. Notons que Hanington s'oppose aussi à ce que l'on fixe un pourcentage de francophones à atteindre, car cette proportion fluctue: il a sans doute oublié que le principe de la justice, à la base du programme, incluait automatiquement une mesure de correction des pourcentages si la situation l'exigeait.
7. *Ibid.*, remarques de Chassé du 22 octobre 1970, sur les commentaires du *CDEE*.
8. *Ibid.*, commentaires de Lipton sur l'ébauche, le 5 octobre 1970.
9. *Ibid.*, commentaires du major-général A.C. Hull, du 7 octobre 1970.
10. *Ibid.*, commentaires du brigadier-général R.M. Withers, *Northern Region Headquarters*, du 2 octobre 1970.
11. *Ibid.*, message Comd *CFE* 58, du 19 octobre 1970.
12. Granatstein, J.L. *Canada 1957-1967. The Years of Uncertainty and Innovation*. Toronto, McClelland and Stewart, 1986, p. 259. (Lalonde à Pearson, 5 décembre 1967: Granatstein tire cette citation des archives de Pearson.
13. *Ibid.*, p. 259-260. Pitfield à Pearson, le 1^{er} mars 1968.
14. Procès-verbal d'une réunion tenue à Ottawa, le 6 mars 1981, et regroupant les CCLO, autour du DGLO. Daté du 19 mars 1981 et se trouvant dans le dossier du DGLO, 1214-25, vol. 2.
15. *Ibid.*
16. *F.L.*, dossier 1211-1, vol. III, où on rencontre ces commentaires.
17. *Ibid.*, commentaires de Chassé, du 14 octobre 1970.
18. *Ibid.*, commentaires de Turcot, le 8 octobre 1970.
19. *Ibid.*, commentaires de R.M. Withers, le 2 octobre 1970.

20. *FL.*, dossier P1450-1 vol. 1, où l'on retrouve une copie du discours.
21. *Ibid.*
22. Letellier, *Réforme*, p. 206-207.
23. *Les langues officielles*. Personnel militaire. Ottawa, Défense nationale, août 1982, 23 p. plus annexes.
24. *Les langues officielles dans les Forces canadiennes*. Ottawa, Défense nationale, 1987, 21 p. plus annexes.
25. *FL.*, dossier 1211-0 vol. III. Chassé au CED, le 28 octobre 1970.
26. *SGDDN*, PVCD n° 301 du 21 décembre 1970, *op.cit.*
27. *FL.*, dossier 1211-1 vol. III, Bourgeois au *BPA/CP*, le 13 janvier 1971.
28. *Ibid.*, mémo du *TC*, daté du 21 avril 1971.
29. *Ibid.*, réponse préparée par le *BPA/CP*, le 27 avril 1971.
30. *Ibid.*, mémo du major F.J. Devlin, du *BPA/CP*, au lcol J.R. Beveridge (*DSD/CDS*), daté du 3 mai 1971.
31. *Ibid.*, Macdonald à L.C. Raymond, le 19 avril 1971.
32. *FL.*, dossier 1211-0 vol. III. Chef des services techniques de la base de Trenton au commandant de la base, le 10 juin 1971.
33. *Ibid.*
34. *Ibid.*, commandant de Trenton au général commandant le Transport aérien, le 17 juin 1971.
35. *Ibid.*, Hull au commandant de la base de Trenton, le 25 juin 1971.
36. *Ibid.*, Hull au CED, le 2 juillet 1971.
37. *Ibid.*, Dextraze aux généraux commandants, le 22 juillet 1971.
38. *Ibid.*
39. *Ibid.*
40. On trouve des traces de ces discours dans le *FL.*, dossiers 1211-1 vol. III, P1211-14 et F1450-1 vol. I.
41. *CED Bleue*, vol. 4, procès-verbal d'une réunion du Comité consultatif du CED, tenue le 30 juin 1971.
42. *Archives des auteurs*, message *CANFORGEN 052 ADM(Per) 121*, du 25 novembre 1987.
43. *Ibid.*
44. *CED Bleue*, Armstrong à R.G. Robertson, le 29 janvier 1970, *op.cit.*

45. *Ibid.*, mémoire au Cabinet du 16 avril 1970, *op.cit.*

46. *Ibid.*, dossier 1211-0 vol. III, message *Comd CFE* 58, du 19 octobre 1970.

47. *F.L.*, dossier 1211-0 vol. III, document P1211-0 (DGBB) du 3 juin 1971 adressé au Chef du personnel adjoint — militaire.

48. *Ibid.*, *DCP (Mil)* au DGBB, le 10 juin 1971.

49. *Ibid.*, Hanna à Boyle, le 13 juillet 1971 et Boyle à Hanna, le lendemain.

50. *CED Bleue*, vol. 4. Procès-verbal de cette réunion du 30 juin et documents afférents, *op.cit.*

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*, p. 3 de l'annexe A du procès-verbal. Nos italiques.

53. Voir, dans le *F.L.*, dossier 1211-1 vol. III, un document intitulé "A Proposal concerning the French-English Balance in the CAF and the Public Service of Canada" préparé au Commandement de l'instruction par un scientifique, le docteur J.E. Mayhood. C'est Mayhood qui a fait cette proposition, le 30 octobre 1970. Mais, quelle étude anti-scientifique cela fut, qui commence par une fausse prémisse, soit que les 28% des postes francophones seront remplis en 1975, ce qui, selon Mayhood, causera des injustices incroyables aux anglophones. Sa proposition vise, à la fois, à créer l'égalité des chances souhaitée pour les francophones, tout en causant le moins d'injustices possibles et de ressentiment parmi les anglophones. Suivons Mayhood dans ses calculs: les anglophones détiennent 73,915 postes et les francophones 15,749; on ajoutera 12,900 postes qui iront tous à des francophones; ainsi, on aura obtenu 72/28 avec des FAC de 102,965 militaires. Or, en 1970, les FAC ont encore 89,000 membres, ils doivent, avant 1972, descendre à 82,000. En somme, Mayhood voudrait que le gouvernement renverse sa position et ramène les FAC à un plafond de plus de 100,000. Ceci n'est guère réaliste et Mayhood, inconsciemment l'admet en écrivant, qu'avec sa méthode on atteindra «la représentation proportionnelle désirée dans les FAC de 82,000 (sic) hommes».

54. *CED Bleue*, vol. 4. Procès-verbal, réunion du 30 juin 1971, *op.cit.*, p. 4.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. *Ibid.* Voir aussi la note de service datée du 2 juillet 1971, du colonel A.C. Bowes, au Secrétaire du CP, où cet adjoint du CED résume les conclusions de la discussion du 30 juin.

58. *Ibid.*, Pollard à Armstrong, le 5 juillet 1971.

59. *Ibid.*, Sharp à Armstrong, le 8 juillet 1971. Voir aussi la lettre du ministre Macdonald au CED, le 25 juin 1971, *op.cit.*

60. *Ibid.*, colonel B.V. Genze à Bowes, le 8 juillet 1971.

61. *F.L.*, dossier 1211-1 vol. III, major F.J. Devlin au DGBB, le 30 août 1971.

62. *Ibid.*, dossier 20-2 vol. I, rapport fait par le DGBB à l'intention de l'adjoint militaire du CP, le 15 décembre 1971.

63. *Letellier, Réforme*, p. 75 à 79.

64. *F.L.*, dossier P1450-1, Letellier à Boyle, le 25 janvier 1972.

65. *Ibid.*

66. *Archives des auteurs*. Lettre 5640-1 (CP), du 17 octobre 1972, intitulée *Canadian Forces Promotion System — Bilingual and Bicultural Goals*.

67. *Ibid.*

68. *Procès-verbal de la réunion du Comité aviseur du CED*, le 30 juin 1971, *op.cit.*

69. *F.L.*, dossier 20-2 vol. 1, Boyle à Davies, le 5 décembre 1972.

70. *Letellier, Réforme*, p. 89 à 97.

71. *F.L.*, 160-8, document daté du 28 décembre 1972. Les 12 et 18 décembre, d'autres documents semblables (questions-réponses) avaient aussi été rédigés.

72. *Ibid.*, Hanna à Letellier, le 7 mars 1973.

73. *Ibid.*, différentes notes datées du 7 au 14 mars 1973, attachées au rapport de Hanna.

74. *Ibid.*, Newell à Letellier, le 8 mars 1973.

75. *Ibid.*

76. *Ibid.*, Hanna à une série de bureaux spécialisés, le 9 mars 1973.

77. *Ibid.*, White à Letellier, le 15 mars 1973.

78. *Ibid.*, Arsenault à Letellier, le 19 mars 1973.

79. *Ibid.*, Hanna à Letellier, le 23 mars 1973.

80. *Ibid.*

81. *Ibid.*

82. *Ibid.*, Arsenault à Letellier, le 11 juin 1973.

83. *Ibid.*, Hanna à Letellier, le 12 septembre 1973.

84. *Ibid.*

85. Dossier 1214-24 vol. 1 (bureau du DGLO), procès-verbal de la réunion des CCLO et CRLO, à Ottawa, les 26 et 27 juin 1971. Intervention du lieutenant-colonel Bélanger, CCLO du Commandement aérien.

86. *Ibid.*, Ross à Letellier, le 30 novembre 1973.

87. *Ibid.*, où l'on pourra suivre cet itinéraire du Chef du personnel.

88. *Ibid.*, 160-8, *DGMU* au *CPM*, le 21 novembre 1973.
89. *Débats*, Chambre des Communes, vol. XII, 28 avril 1976, p. 12959-60.
90. *F.L.*, 160-8, *op.cit.*
91. *Archives des auteurs*. Paradis au CED Falls, le 11 mars 1980. *FMC 5350-1-Comd Francophone Representation in the Canadian Forces*, 9 pages avec annexe.
92. *Ibid.*
93. *Ibid.*
94. *Ibid.* Paradis cite un document signé par l'un de ses prédécesseurs le 1^{er} avril 1974, où était préconisée la même chose [*FMC 5641-2 (Comd) 1 Apr. 74*]. Nous n'avons pas rencontré ce document: cette suggestion, qu'il contenait, n'a de toute façon pas été retenue.
95. *Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles*. 17 novembre 1981, fascicule n°25, p. 32. (Ci-après, *Comité mixte, le 17 novembre 1981*).
96. *Ibid.*, p. 34.
97. *Ibid.*, p. 34.
98. *Archives des auteurs*. *FMC 4705-1 (Comd) Study on Official Languages-Training — FMC Comments*, le 8 juillet 1982, Belzile au SMA(Per).
99. *Archives des auteurs*. *Discussion Paper — Representation*. Document non signé et non daté mais probablement préparé par le lieutenant-colonel C. Roy, en 1986.
100. *F.L.*, dossier 150-2, *Recruiting — Francophones, vol. 1*, Hutchins à Boyle (*DGPBP*), le 1^{er} février 1971.
101. *Ibid.*, Boyle à Dextraze, le 7 juillet 1971.
102. *Ibid.*, Boyle à Chassé, le 30 juin 1971.
103. *Ibid.*, Boyle à Chassé, le 27 août 1971.
104. *Ibid.*, Chassé à Milhomme, le 2 septembre 1971.
105. *Ibid.*, Chassé à Boyle, le 8 septembre 1971.
106. *Ibid.*, Boyle à Chassé, le 9 septembre 1971.
107. *Ibid.*, Letellier à Laubman, le 28 septembre 1971.
108. *Ibid.*, Laubman (*A/CP*) à Boyle (*DGPBP*), le 14 octobre 1971.
109. *Ibid.*, Hutchins à Chassé, le 21 octobre 1971.
110. *Ibid.*, Dextraze à Laubman, le 28 octobre 1971. Note où le premier résumé au second le contenu d'une réunion qu'il a eue, le 15, avec Hutchins, sur le recrutement des francophones.

111. *Ibid.*, Turcot à Sharp, le 29 novembre 1971.
112. *Ibid.*, étude du *DPRC-4*, passée par Hutchins à Dextraze, le 30 décembre 1971.
113. *Ibid.*
114. *Ibid.* Cela semble être l'écriture de Letellier.
115. *Ibid.*
116. *SGDDN*, dossier 1211-14-3 vol. 3, Dextraze à Cloutier, le 5 janvier 1972.
117. *Ibid.*, Cloutier à Dextraze, à la même date. De telles modifications de base conduisaient à une refonte du modèle mathématique. L'un des auteurs se souvient bien de l'agitation qu'entraînaient ces changements tardifs qui exigeaient que l'ébauche du programme soit encore retravaillée.
118. *F.L.*, 150-2, op.cit., Tousignant à Hutchins, le 9 mai 1972.
119. *Ibid.*, *A/DGPRP* (Hutchins) au *A/CP*, le 11 septembre 1972.
120. *Ibid.*, Tousignant à Letellier, le 11 septembre 1972.
121. *Ibid.*, Hutchins à Letellier, le 13 octobre 1972 et Letellier à Tousignant, le 23 octobre 1972.
122. *Ibid.*, dossier 20-3 *Vol. I — B & B — 2 — Plans and Programs*. Hutchins à Letellier, le 20 janvier 1972.
123. *Ibid.*, dossier 150-2, op.cit., Boyle à Dextraze, novembre 1972.
124. *Ibid.*, Letellier à Boyle, le 17 novembre 1972.
125. *Ibid.*
126. Ces questions se trouvent toutes dans les rapports écrits au retour des visites d'information, dans *Ibid.*, 160-8 vol I.
127. *Ibid.* Lieutenant-colonel J.G. Despault, DRS par intérim, au major Arsenault, DPRB par intérim, le 16 mars 1973.
128. Voir, à ce sujet, *Comité mixte, 17 novembre 1981*, dans lequel les témoins des forces s'arrêtent parfois à leurs méthodes de recrutement (p. 48 et 49). Le dossier 150-2 du *F.L.*, et certaines questions en Chambre (par exemple, *Journal des Débats*, vol. V, 18 avril 1975, question n° 1079 et vol. XI, 16 février 1976, p. 10966, question n° 3820), la consultation des journaux ou l'écoute de la radio ou de la télévision renseigneront le lecteur sur les méthodes utilisées et, aussi, sur le ciblage éventuel.
129. Voir, par exemple, la lettre de Paradis à Falls, le 11 mars 1980, que nous avons déjà citée, ainsi que l'objectif modifié du plan militaire de 1980, que nous avons signalé au chapitre 9.
130. *Ibid.*
131. Letellier, *Réforme*, p. 130 à 132.

132. *Comité mixte, 17 novembre 1981, op.cit.*, lieutenant-général H.A. Carswell, SMA(Per), au comité.
133. *F.L.*, 150-2, *op.cit.*, Hutchins à Letellier, le 13 octobre 1972.
134. *Ibid.*, 160-8, *op.cit.*, Hanna à Letellier, le 28 mai 1973.
135. Dossier 1214-10 détenu par le DGLO. Davies à Sullivan, le 17 juillet 1978.
136. *Ibid.*, Directive d'études 1/78 du QGDN, datée du 2 février 1978. L'étude doit se terminer le 1^{er} octobre suivant.
137. Procès-verbal de la 294^e réunion du CGD, *op.cit.* (dans *FMC*, 1211-0, vol. II).
138. *Comité mixte, 17 novembre 1981*, p. 51.
139. Banville, Christina. «La Réserve navale en plein essor». *La Sentinelle*, n° 4, 1989, p. 22-3 et procès-verbaux et témoignages du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles, fascicule n° 21, 26 et 27 mai 1987, p. 31 et 32 (ci-après *Comité mixte, mai 1987*).
140. *Summary Evaluation of Francophone Participation in MARS and MARE Classification*, 1983 (ci-après: *Summary Evaluation*). La directive de Thériault apparaît en annexe à cette étude que les auteurs ont dans leurs archives.
141. *Ibid.*, p. vi.
142. *Ibid.*, p. 7.
143. *Ibid.*, p. 9 et 10.
144. *Ibid.*, p. 11.
145. *Ibid.*, p. 12.
146. *Ibid.*, p. 19.
147. *Ibid.*, p. iv.
148. *Ibid.*
149. *Ibid.*, p. 20.
150. *Ibid.*, p. 21.
151. *Ibid.*, p. 3.
152. *Comité mixte, mai 1987*, p. 41.
153. *CGD, 12 avril 1979, op.cit.*

Chapitre 12

1. *F.L.*, 1211-0 vol. 1. Tellier à Armstrong, le 30 janvier 1970.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, Armstrong à Robertson, le 29 janvier 1970.
4. *Ibid.*, ces décisions prises par le Cabinet, concernant le Livre III du B et B le 30 avril 1970, ont été transmises à la Défense sous couvert d'un memorandum de D.J. Leach, daté du 5 mai.
5. *SGDDN*, 1211-0 vol. 6.
6. *Ibid.*, ou 1211-14-3 vol. 1.
7. *SGCDDN*, 1211-14-3 vol. 1.
8. *F.L.*, *FLUs-I*, Pollard au commandant du Commandement de la Défense aérienne, le 24 août 1970 et échanges de messages subséquents entre le QGDN et le commandement.
9. *Ibid.*, Louis Noël de Tilly au président du Comité consultatif sur le bilinguisme au MDN, le 21 septembre 1970.
10. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 1. Armstrong à Léger, le 30 octobre 1970.
11. *Ibid.*
12. Au sujet du respect de la loi C-120 par les UMA, il y a des difficultés certaines. Ainsi, le 27 septembre 1971, le ministre de la Défense, Donald Macdonald, après un voyage en Europe en utilisant les avions des Forces, se plaint du manque de bilinguisme à Trenton et dans les avions. Il veut que les choses changent graduellement à compter du 1^{er} janvier 1972. Ce qui sera fait (*CED bleue*, vol. 4).
13. *FL.*, dossier 1211-0 vol. III. Notes datées du 1^{er} décembre 1970 en préparation du discours que le CED doit faire au ministre, plus tard dans le mois (*op.cit.*).
14. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 1, Léger à T.G. Morry, SNA(Per), le 17 décembre 1970.
15. *Ibid.*, Dextraze à Morry, le 2 février 1971.
16. *Ibid.*, Morry à Dextraze, le 15 février 1971.
17. *Ibid.*, Dextraze à Chassé, le 15 février 1971.
18. *Ibid.*, Chassé à Dextraze, le 1^{er} mars 1971.
19. *Ibid.*, Morry à Armstrong, le 8 mars 1971. La lettre de Morry est accompagnée de tous les documents que désire le bureau du Sous-Secrétaire d'État. Par exemple, chaque ULF du ministère est l'objet d'une fiche décrivant la composition linguistique de son personnel et contenant certaines remarques. Il est bien évident qu'au niveau de la composition du personnel, la DR est la moins bien lotie parmi les ULF expérimentales.

20. *FL., FL Us-I*, CP adjoint (Mil) au Directeur du contrôle et de la distribution de la main-d'oeuvre (DCDM), le 31 mai 1971, et DGBB au DGCP, le 29 septembre 1971.

21. *SGDDN*, 1211-14-3, vol. 2.

22. *Ibid.*, Armstrong à Carson, le 5 mai 1971. Cela, suite à une enquête faite en mars et avril précédent au sein des ULF existantes et «expérimentales» à venir et dont on retrouvera traces dans ce même dossier.

23. *F.L., FL Us-I*, mémo D1211-0 (*DBA*) du 27 février 1971, signé par Morry et destiné à l'adjoint du CP (civil).

24. *Ibid.*, Barron au commandant de la Force mobile, (*pour D Cos Civ Pers*), le 12 mars 1971.

25. *Ibid.*, message *SVCS* 3510 du *CANMOBCOM* à *CANFORCEHED [DCP (Civ)]*, le 6 avril 1971.

26. *Ibid.*, message *DCP Civ* 1082, du 16 avril 1971.

27. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2.

28. *Ibid.*, Dextraze à Morry, le 15 juillet 1971.

29. *Ibid.* Cette lettre ne parlait pas que de cela. On disait que l'expérience allait débiter dans trois mois, qu'elle se ferait suivant le circulaire 1970-95; qu'il serait possible d'ajouter ou de diminuer le nombre des ULF en cours d'expérience, bien que la seconde alternative était déconseillée; que les ULF existantes, comme les autres, devraient adhérer au schéma des communications. Les progrès des ULF devraient être surveillés de près afin que les évaluations et études nécessaires puissent être adéquatement conduites.

30. *Ibid.* Lettre signée par R. Morency.

31. *Ibid.* Les deux messages s'y trouvent.

32. *Ibid.*, Noël de Tilly à Morry, le 13 octobre 1971.

33. *F.L.*, 1211-11-3, op.cit., Letellier à Noël de Tilly, le 9 octobre 1971.

34. *Ibid.* Morry à Bourgeois, le 22 novembre 1971, et réponse, le 21 décembre suivant.

35. *Ibid.*

36. *CED bleue*, vol. 2.

37. *SGDDN*, dossier 1211-14-3 vol. 1. Les messages mentionnés y sont tous.

38. *F.L., FL Us-I*, E.F. Elcock, DGOM au DGBB, le 29 mars 1971.

39. *Ibid.* Fournier à Elcock, le 1^{er} avril 1971.

40. *Ibid.* Elcock à Fournier, le 16 avril 1971.

41. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 1, *op.cit.*, Sharp à Macdonald, le 22 avril 1971.
42. *Ibid.*, Macdonald à Sharp, le 25 juin 1971.
43. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 1, *op.cit.* Les deux messages s’y trouvent, dont le refus du 30 mars 1971 (DO 1020).
44. *F.L.*, 1211-0 vol. III, *op.cit.*, Pollard à Dextraze, le 10 août 1971.
45. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2, mémoire daté du 5 novembre 1971 et adressé au CED, *op.cit.*
46. *Ibid.*, message *Comd 177*, du 23 août 1971.
47. *Ibid.*, message *DGBB 70*, du 3 septembre 1971.
48. *Archives des auteurs*. “Tentative List of French Language Units” Annex A to P1211-0 (BPA/CP), dated 1 December 1970.
49. *F.L.*, 1211-0 vol. 11, *op.cit.*, Pollard à Dextraze, 10 août 1971.
50. *SGDDN*, 1211-14-3, vol. 2.
51. *Ibid.*, message *DBPR 115*.
52. *Ibid.*, vol. 3, Concernant le sort de la 5^e U de CAT, consulter l’annexe L.
53. *Ibid.*
54. *Ibid.* Message *DO 70* à toutes les Forces.
55. *Archives des auteurs*. Communiqué du 7 septembre 1982, AFN: 65/82.
56. *FL.*, *FL Us-II*, *DGBB* au *DGAC*, le 29 septembre 1971.
57. En juin 1970, le commandant de l’*Ottawa* rédige un rapport sur le fonctionnement de son unité. Nous avons déjà mentionné un élément de celui-ci (p.237 du tome I). En voici un autre: selon Simard, un deuxième navire de langue française pourrait naître en 1971 (*SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2, *op.cit.*). Chassé croit, pour sa part, que l’accroissement du nombre de francophones dans la marine n’est pas suffisant pour justifier une autre ULF. Restons-en là pour le moment, dit-il (*F.L.*, dossier P1211-16 *French and English Ship Crews*, Chassé à Dextraze, le 10 juillet 1970). Cela n’empêche pas le *COMAR* de demander, le 20 août, que la possibilité évoquée par Simard soit étudiée (voir ce message dans *F.L.*, 1211-14-3, *op.cit.*). D’où, sans doute, la référence du *DGAC* à cette éventualité, en mai 1971. La deuxième ULF navale, l’*Algonquin*, ne viendra qu’en 1982.
58. *F.L.*, *FL Us-I*.
59. *Ibid.*, Pollard à Dextraze, le 14 mai 1971.
60. *Ibid.*, message *COS Adm 66* de la Force mobile adressé, le 4 mai 1971, à la *DGBB* qui l’envoie au *DMPC*.

61. *Ibid.*, annotation de Tousignant datée du 20 mai 1971, faite sur la note de service de Pollard.
62. *Ibid.*, Fournier à Falls, le 21 mai 1971.
63. *Ibid.*
64. *Ibid.*, Falls à Fournier, le 31 mai 1971.
65. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2, Leighton à Tousignant, le 6 août 1971.
66. *Ibid.*, Tousignant à différentes instances du QGFC, le 15 septembre 1971.
67. *Ibid.*, DGBB aux ULF, par les commandements, le 23 décembre 1971.
68. *Ibid.*, vol. 3, lieutenant Serge Bernier au lieutenant-colonel Clément Tousignant, le 14 février 1972.
69. *Ibid.*, brigadier-général Duncan A. McAlpine à l'amiral D.S. Boyle, adjoint militaire du CP, le 2 juin 1972 et McAlpine à Letellier, le 5 juin suivant.
70. *Ibid.*, DGPC 49, du 4 mars 1972.
71. *Ibid.*, Bernier à Tousignant, *op.cit.*
72. *FL.*, *FLUs-II*, procès-verbal de la réunion du 13 juin 1972, préparé par le méticuleux colonel Hanna (A/DGBB), le 16 juin 1972.
73. *Ibid.*, dossier 20-33 vol. 1, *B and B Plans and Programs*. Bachand au brigadier-général J.I. Davies, DGAC, le 3 novembre 1972.
74. *Ibid.*, Davies à Boyle, le 4 décembre 1972. À noter: parmi les mesures à prendre pour pallier à la pénurie de francophones et d'anglophones bilingues, Davies avance l'hypothèse des «mesures extraordinaires» de promotions, que nous avons mentionnées au chapitre 11.
75. *Ibid.*, Boyle à diverses personnes dont Letellier et Davies, le 5 décembre 1972.
76. *Ibid.*, Hanna aux membres de la DGBB, le 12 décembre 1972.
77. *Ibid.*, procès-verbal par Hanna envoyé à Letellier, le 12 mars 1972; Letellier à Boyle, le même jour, et Boyle à différentes personnes, dont Letellier, le 15 mars 1972.
78. *Ibid.*, Davies à Boyle, le 4 décembre 1976.
79. Briefing d'information dans *F.L.*, 160-8.
80. *F.L.*, *FLUs-II*, *op.cit.*, Boyle à Letellier, le 5 décembre 1972. Boyle écrivait qu'il faudrait très bien informer à ce sujet.
81. Voir *F.L.*, 160-8, *op.cit.*, pour les questions posées lors des différentes séances d'information de 1973, entre autres, à Saint-Hubert, le 6 mars 1973.
82. *SGDDN* 1211-1 vol. 1.
83. *Ibid.*

84. *Ibid.*
85. *Archives des auteurs*, Cadieux, *Entrevue*, p. 8-10 et Allard, *Entrevue*, p. 22-23.
86. *F.L.*, dossier 1211-2 *Use of Official Languages — General*, Lavergne au JAG, le 25 août 1969. (Ci-après, 1211-2).
87. *Ibid.*, JAG au Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 2 septembre 1969.
88. *Ibid.* Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au JAG (colonel Simpson), le 30 septembre 1969.
89. *Ibid.*, Simpson à Lavergne, le 7 octobre 1969.
90. *CED bleue*, vol. 2.
91. *Rapport commission B et B*, vol. 1, *op.cit.*, p. 352.
92. Armstrong à Robertson, le 29 janvier 1970, *op.cit.*
93. *F.L.*, 1211-0 *op.cit.*
94. *CED bleue*. vol. 3.
95. *FL.*, *op.cit.*, lieutenant-colonel B.V. Genge, secrétaire militaire du Conseil de la Défense, aux secrétaires des chefs de branches des FC, le 3 mars 1970, qui fait connaître la décision prise par le Cabinet, le 12 février précédent.
96. *F.L.*, 1211-1 vol. III, *op.cit.*, commentaires du brigadier-général R. Withers et du major-général M. Lipton sur l'ébauche du Plan d'implantation du B et B, datés respectivement des 2 et 5 octobre 1970.
97. *Ibid.* Réaction de Chassé, datée du 14 octobre 1970, *op.cit.*
98. *Ibid.* Réaction de Chassé, datée du 15 octobre 1970, *op.cit.*
99. *Ibid.*, Turcot à Sharp, le 8 octobre 1970.
100. *Ibid.*
101. *Ibid.*, 1211-0 vol. III, note de service, de la Section des services techniques e la BFC Trenton, datée du 10 juin 71, *op.cit.*
102. *CED bleue*, vol. 3.
103. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 2, *op.cit.*
104. *Ibid.*, vol. 1, Pollard à Dextraze, le 26 avril 1971
105. *Ibid.*, Fournier au Sec CP, le 7 mai 1971.
106. *Ibid.*, Fournier au *DCP (Mil)*, le 17 mai 1971.
107. *Ibid.*, Dextraze à Pollard le 31 mai 1971 (note de service préparée chez le DGBB toutefois). Et *F.L.*, 1211-1.
108. *Ibid.*, Fournier à Tousignant, le 26 juin 1971.

109. *F.L.*, 160-8, *op.cit.*
110. Letellier, *Réforme*, p. 180 à 183, où l'on trouvera un résumé des tribulations subies par ce dossier.
111. *Ibid.*, p. 181-2.
112. *CLO 1977*, p. 185-6.
113. *Ibid.*, p. 186 à 192.
114. *Archives des auteurs*. OAF 2-15 (révisée au 6 mars 1987) et *PLO(M)*, 1980.
115. *PLO(M)*, chap. 3, partie 2, tableau 3-1 et notes afférentes.
116. OAF 2-15, *op.cit.*
117. Légaré, *Le français dans l'Armée canadienne*, *op.cit.*
118. *FL.*, dossier 4705-1 *Training Language*, vol. 1, Letellier au capitaine p. Dupuis, le 5 février 1968. (Ci-après, *Trg Lang I*).
119. *Ibid.*
120. *Ibid.*, Allard à Armstrong, le 5 juin 1968.
121. *Ibid.*, Armstrong à Hodgson, le 20 juin 1968.
122. *Ibid.*, Hodgson à Armstrong, le 26 juin 1968.
123. Letellier, *Réforme*, p. 60 et 65.
124. *F.L.*, dossier BDF 1211-4 vol. 1.
125. Letellier, *Réforme*, p. 165-66
126. *Ibid.*
127. *Archives des auteurs*. Présentation du 1^{er} février 1988, sous couvert d'un memorandum 1211-7-2 DG Sec exéc du 27 janvier précédent, le tout étant préparé par le lieutenant-colonel Yves Falardeau.
128. *Ibid.*, 1211-11-3 vol. 1, *op.cit.* Aide-mémoire du colonel Hanna, 6 octobre 1971. *F.L.*, 160-8, *op.cit.*
129. Voir, dans *SGDDN* 1211-14-3 vol. 2, la note 2 inscrite sur une note de service de Noël de Tilly, par le Directeur des plans et des recherches en bilinguisme, (DPRB) le lieutenant-colonel J.A.C. Tousignant, à l'intention du DGGB, le 1^{er} décembre 1971.
130. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 3. Lettre du DGGB adressée aux ULF, le 23 décembre 1971, et accompagnée des questionnaires du Conseil du Trésor.
131. Tableau tiré des archives personnelles de l'un des auteurs qui, entre 1972 et 1975, eut à superviser, de loin, le fonctionnement des ULF. Le capitaine Bernier avait alors demandé le relevé par ordinateur qui a fourni les données pour la troisième colonne de ce tableau.

132. *F.L.*, 1211-1, *op.cit.*, DGBB 75, du 10 novembre 1971.
133. *Archives des auteurs*. Selon un rapport de ces visites ayant eu lieu entre les 21 et 24 février 1972. Le rapport est daté du 1^{er} mars 1972 et a été préparé par le lieutenant S. Bernier, membre de l'équipe des visiteurs.
134. *F.L.*, *A of P*, Laubman aux généraux commandants, aux chefs de branches et formation, le 19 mai 1972.
135. *Ibid.*, dossier 90 — *FRANCOTRAIN vol 1*. Ébauche d'un rapport intitulé *Training of Francophones in the Operational Trades* [MARC 4983-2 (TRG)], octobre 1973 [sans signature].
136. Letellier, *Réforme*, p. 188-9.
137. *SGDDN*, 1211-14-3 vol. 3, *op.cit.*
138. Yalden à Nixon, le 13 juillet 1979, *op.cit.*
139. *Archives des auteurs*. Les tableaux 15 et 16 se trouvent dans *15 ans après — 15 Years After*, annexe B à DGBC 1325-1 (OP) du 18 avril 195, p. 16. (Ci-après, *15 ans après*.)
140. Allard, *Mémoires*, p. 80-81.
141. *Ibid.*, p. 475 et sg.
142. Gravel, *op.cit.*, p. 111.
143. *15 ans après*, p. 30.
144. *Ibid.*, p. 32 et 36.
145. *Ibid.*, p. 33 et 36.
146. *Ibid.*, p. 34.
147. *Ibid.*, p. 39.
148. Babinski, Micheline. *Langue de travail — Ministère de la Défense nationale*. Ottawa, septembre 1982, p. 1 et 16 à 20.
149. *Archives des auteurs*. Document FMC 1211-13 (Adm) vol. 26, brigadier-général W.J. Dabros à Sullivan, le 8 juillet 1982.
150. *Archives des auteurs*. Procès-verbal du 3^e Atelier des CBLO du COMAR/FMC tenu à la Citadelle de Québec les 4 et 5 mai 1983. (Ci-après, 3^e *Atelier*, p. 54.)
151. *15 ans après*, p. 32 et 36.
152. 3^e *Atelier*, p. 37; voir aussi les p. 15 et 16.
153. *Comité mixte, 17 novembre 1981*, p. 47, 52 à 54 et *Comité mixte, 19 novembre 1981*, p. 36 à 41.

154. *Comité mixte, 19 novembre 1981*, p. 36.
155. *Ibid.*
156. *Ibid.*
157. *Ibid.*, p. 37-8.
158. Son intervention a lieu devant les CBLO. Voir 3^e *Atelier*, p. 4 à 19.
159. *15 ans après*, p. 17 à 21 et recommandation 2, p. 113.
160. Dossier du DGLO, 1213-3 vol 2, Collier au CED, les 16 et 18 octobre 1978.
161. *Ibid.*, Smith à Collier, le 6 décembre 1978.
162. 3^e *Atelier*, p. 27. Voir, aussi, l'annonce de ce déménagement de la Réserve navale qui est déjà prévisible dans *Comité mixte, 17 novembre 1981*, p. 42 et 44.
163. Dossier du DGLO, 1214-25 vol. 1, memorandum du 26 octobre 1978, sur les ULF hors Québec en vue du plan révisé.
164. *Archives des auteurs*. Circulaire 1975-111 du Conseil du Trésor, datée du 25 septembre 1975.
165. Letellier, *Réforme*, p. 196 à 201, 212-3.
166. *Comité mixte, 19 novembre 1981*, p. 42.
167. *Comité mixte, 17 novembre 1981*, p. 53 et 54.
168. *Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984*, le 31 mars 1983, p. 12.
169. *Archives des auteurs*. CLO. *Rapport soumis au gouverneur en conseil (Défense nationale)*, Ottawa, janvier 1987 — six pages plus quatre annexes qui décrivent la situation à l'aide de trois cas spécifiques [ci-après, *CLO-1987*].
170. *Archives des auteurs*. *Briefing to the Minister of National Defence on the Commission of Official Languages Special Report*, le 16 février 1987, 30 p. [ci-après, *Briefing Minister, 16 février 87*]. Malgré le titre unilingue anglais, environ 30% du texte de l'exposé est en français, ainsi que deux des douze transparents utilisés.
171. *Archives des auteurs*. *Procès-verbal et témoignages du Comité permanent de la Défense nationale*. 2^e Session, 33^e Législature, le mardi 19 mai 1987, fascicule n° 11, p. 8 et 21 [ci-après, *Comité permanent Défense, mai 87*].
172. *Briefing Minister, 16 février 87*, p. 23 et 24.
173. *Archives des auteurs*. *Presentation to ECOL, Monday 18 April 1988*.
174. *Comité permanent Défense, mai 87*, p. 19 à 21.
175. *Comité mixte*, p. 19 et 26 à 29.
176. *Ibid.*, p. 29. Voir, au sujet des soins et des dossiers médicaux en français, ce qu'en dit Letellier dans *Réforme*, p. 144-6. Une plainte de 1973 allait exactement dans

le sens de ce qu'a dit madame Blouin 15 ans plus tard. Le CLO de l'époque, Keith Spicer, avait insisté sur les soins en français, mais penché en faveur de dossiers tenus en anglais seulement.

177. *Ibid.*, p. 36.

178. *Comité permanent Défense, mai 87*, p. 31-32. Échange entre le sénateur J. p. Guay et le sous-ministre D.B. Dewar.

179. *Archives des auteurs*. Lettre de Dick à D'Iberville Fortier, le 26 juin 1987.

180. *Ibid.*, *Defence Management Committee — Summary Record of the 393rd Meeting* — 31 Aug 87, p. 10. [Ci-après, *DMC, 31 Aug 87.*]

181. *Ibid.*, p. 11.

182. *Ibid.*, p. 6 et 7.

183. *Ibid.*, Bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme, DGLO, le 26 novembre 1987, annexe A (ci-après, *Bilan 15 dernières années*).

184. *Ibid.* Lettre de Beatty à Fortier, le 7 décembre 1987.

185. *Ibid.*

186. *Ibid.*

187. *F.L.*, dossier *Costing and Funding B&B Programmes — Vol. II* où l'on trouve aide-mémoire, notes de service et références à cette question, qui a été traitée surtout en décembre 1973 et janvier 1974, bien que des amorces soient signalées dès novembre 1973. Pour sa part, le docteur W.A.B. Douglas détient, dans ses classeurs, la documentation pertinente.

188. Letellier, *Réforme*, p. 202. Voir, également, «L'ennemi est coriace, soutient la Défense — Prépondérance de l'anglais». *Le Droit*, Ottawa-Hull, le mercredi 20 mai 1987, p. 3. (*Archives des auteurs*).

189. *CLO 1977*, p. 176, 179, 183 et 188 où l'on apprend, entre autres, que nos attachés militaires, dont ceux de Paris et Bruxelles, doivent rédiger leurs rapports en anglais à l'intention de leurs lecteurs du renseignement à Ottawa.

190. Letellier, *Réforme*, p. 202-3.

191. *Ibid.*, p. 187.

192. *Ibid.*, p. 204-5. Voir aussi, *Débats*, 1^{ère} Session de la 30^e Législature, le 1^{er} décembre 1975 vol. IX p. 9578 (échange entre le Premier Ministre et le député J.P. Nowlan, d'Annapolis Valley) et vol. XII, le 6 avril 1976, p. 12506 (échange Nowlan-Richardson, sur le même sujet).

193. *Débats, op.cit.*, p. 12506.

194. SHist 84/111. Page 7 du message du CED du 13 septembre 1982 envoyé à tous les commandements.

195. Letellier, *Réforme*, p. 199.

196. Voir *Débats, op.cit.*, vol. IV, p. 3930, (où l'on doute ouvertement de sa profession de foi dans le B et B).

197. C'est en tout cas la frustration qu'a ressentie, entre mai 1974 et juin 1975, un des auteurs qui fut chargé, par Letellier, de piloter le dossier de désignation de nouvelles ULF en accord avec le plan accepté en avril 1972.

198. Selon une note trouvée dans les dossiers du QG du Service de l'Instruction (Trenton) sous le numéro 1211-1 vol. 14 (*Bil.Gen.*).

199. *Rapport McLaws*, p. 4-2.

Chapitre 13

1. S Hist, *Training Command Instruction 2/68*.
2. S Hist, OOFC 5.3.5, du 1^{er} avril 1968.
3. Letellier, *Réforme*, p. 11 et sq; Allard, *Mémoires*, p. 46 et sq.
4. *F.L.*, dossier *Bilingualism in the Canadian Armed Forces*. Selon les termes de la note de service TC 5000-0085/00 [MILTRG] du 1^{er} décembre 1966, résumés dans une lettre du 16 février 1968, par le major-général R.C. Stovel, qui dirige le commandement de l'instruction.
5. *Ibid.* TC 4705-4 [A/COS TRG] du 14 décembre 1967 résumé par Stovel, le 16 février 1968.
6. *Ibid.* TC 4705-4 [COMD] du 19 janvier 1968 résumé par Stovel le mois suivant.
7. *Ibid.*, Stovel à Allard, le 12 février 1968.
8. Voir P1920-4203/60 (DT), colonel S.V. Radley-Walters au VCED F. Sharp, le 6 mars 1968, dans *F. L. , Trg Lng-1*.
9. Letellier, *Réforme*, p. 26 à 34.
10. *Ibid.*, p. 33-4.
11. *F.L.*, dossier *Bilingualism in the Canadian Armed Forces*, Stovel à Allard, le 12 mars 1968.
12. *Ibid.*, dossier 4705-1 *op. cit.*, Radley-Walters à divers destinataires, le 29 avril 1968.
13. *Ibid.*, dossier 1180-1 *Coordinating Conference on Bilingualism (Dare Study)*, P4705-4 P1210-3 (*D TPP*), du 24 mai 1968, adressé au *Program Revision Bureau (PRB)* (et, aussi, dans SGDDN, D 1211-13-2, vol. 2).
14. Voir le S1210-3 (*CDS*) du 12 avril 1968, dans SGDDN D1211-13-2 vol. 2.
15. *F. L. ,* dossier 4705-1 *op.cit.*, DBTT* 4-4 (Auriat) au *DBTT*, en décembre 1968 (pas de date précise).
16. *Ibid.*, S4500-1 (*CDS*) du 13 décembre 1968, qui est un procès-verbal contenant les décisions prises durant la réunion du 11 décembre.
17. Voir la D6/69 du 14 février 1969, signée par Allard, dans SGDDN 1211-23 vol.1, et l'OOFC 5.1, du 14 juillet 1969.
18. OOFC 5.1 *op.cit.*
19. D6/69 (Allard) *op.cit.*

* Nous n'avons retrouvé aucune trace d'un DBTT, au QG, en 1967-1968. Cependant, Auriat était DTPP 4.4 (Director Training Plan Programs). Auriat, aujourd'hui fonctionnaire fédéral, se souvient très bien du rapport et du contexte de l'époque.

20. *Ibid.*

21. *Training Command, Project FRANCOTRAIN, Training Development Plan, Part ONE (Phase I and II), Part TWO (Phase III)*, SGDDN, dossier 1211-23 vol. 1.

22. *Ibid.*

23. On peut suivre les péripéties décrites dans ce paragraphe et consulter l'amendement [S1470-280/C3-6 (CDS) du 13 août 1969 en consultant *CED Bleue*, vol. 2.

24. OOFC 5.7.2, le 26 juin 1969. *Canforgen 70*.

25. Message CP 41, du 4 juin 1969, au cmdt du commandement de l'instruction, dans *F. L.*, dossier 90 — *FrancoTRAIN* vol. 1. (Ci-après, *Franco*, vol. 1).

26. Chassé à Lavergne, le 15 janvier 1970 (*op.cit.*). Armstrong à Robertson, le 29 janvier 1970 (*op.cit.*). Cette acceptation est transmise au Cabinet le 16 avril 1970, dans le mémoire présenté au Cabinet par les experts du Conseil privé (*op.cit.*).

27. *F.L., Franco*, vol. 1, Bgén B.S. Guimond, commandant de LADIF, à Carr, le 30 octobre 1969, dans son premier rapport trimestriel des opérations de LADIF. Un autre rapport de Guimond à Carr, daté du 1^{er} décembre 1969, et disponible dans ce dossier, fait état des mêmes solutions.

28. *Ibid.*

29. *Ibid., Trg Lng-1*, capitaine (M) R. W. Edwards [*Director Posting and Careers Sea Ops and Engineering*] à Chassé, le 18 décembre 1969. Un mémorandum du Bgén R. S. Graham, du Commandement de l'Instruction, daté du 21 mai 1970, confirme que la situation des cours navals a été corrigée dès avril, comme cela avait été prévu (dans *Ibid.* vol. 2).

30. *Ibid., Franco*, vol. 1, Guimond à Carr, le 30 octobre 1969.

31. L'approbation du Commandement de l'Instruction sera obtenue pour le contenu du mémorandum. Ensuite, le comité consultatif du CED l'étudiera le 29 avril (voir le procès-verbal de cette réunion dans *CED, Couverture Bleue*, vol. 3).

32. *Ibid., Item III — FrancoTRAIN Briefing — Presented by DGDP [Director General — Defence Program]* le 29 avril 1970 à la réunion du Comité du 11/70. Déjà, lors de la réunion du 21 avril, le contenu du mémorandum du CP, de mars, avait été abordé. Des éléments retenus dans le résumé fourni se retrouvent, aussi, dans le procès-verbal de la 291^e réunion du CD, tenue le 15 juin 1970 (*Ibid.*).

33. Voir ce que le major-général J. Dextraze dira à ce sujet lors de la réunion du Comité consultatif du CED, du 21 avril (*Ibid.*) Cela sera développé par le colonel G.R. Hale, directeur de l'Instruction, au Conseil de la Défense du 15 juin 1970.

34. Le procès-verbal de la réunion du 15 juin est très clair sur ce dernier point (*Ibid.*).

35. Voir le mémorandum du 9 juillet 1970 du major J.A.C. Arsenault, du bureau du CED, au Directeur général du programme, sur les amendements aux deux directives qui découlent des décisions du 15 juin (*Ibid.*).

36. Les deux documents amendés (D 6/69 et D 5/70) sont dans *Ibid.*
37. *F.L.*, *Trg Lng-II*, bgén R. S. Graham, les 21 et 25 mai 1970: deux notes de service adressées, chaque fois, à une longue liste d'intéressés, dont le CED.
38. *Ibid.*
39. *DRAEC 212-2*, vol. 1.
40. Voir l'échange Turcot-Hennessy, en juin et juillet 1970, dans *F.L.*, dossier 1211-1 vol. III, *op.cit.*
41. *CED Bleue*, vol. III, Sharp à Dextraze, le 25 juin 1970.
42. *Ibid.*, directive du CED du 31 juillet 1970 (présente aussi dans SGDDN 1211-0, vol. 6).
43. *F.L.*, 1211-0 vol. III, Dextraze aux chefs de commandements, le 27 juillet 1971.
44. *Ibid.*, *dossier Franco*, vol. 1, Guimond au commandant du Commandement de l'instruction, le 9 octobre 1970 et le 30 avril 1971.
45. *Program to increase B and B*, p. 9. Bien entendu, à l'été 1970, lorsqu'on a répondu aux questions posées par le Cabinet, on a pu parler de façon très positive du FRANCOTRAIN et de son avenir [Voir *F.L.*, 1211-1, vol. III et *R&R*, *op.cit.*].
46. Mémorandum S1211-10 (*A/DPCC/CDS*), du 4 novembre 1971, dans les dossiers de l'officier responsable du FRANCOTRAIN à la DGREI à Ottawa [ci-après, *DGREI*].
47. SGDDN 1211-23, vol. 3, *Training Command, Review of Project FRANCOTRAIN with particular reference to implementation of Phase III*, 9 February 1972.
48. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, rapport de Guimond du 16 juin 1972.
49. *Ibid.*, CDS Directive S5/72 [S1211-1 (*CDS*)] du 6 juillet 1972.
50. *Ibid.*, présentation préparée par le major J.L.C. Filiatrault, en 1974.
51. Allard, *Mémoires*, p. 342-3.
52. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, Tousignant à Letellier, le 14 septembre 1972.
53. *Ibid.*, Letellier à Tousignant, le 19 septembre 1972. Voir, aussi, Letellier *Réforme*, p. 129, pour un exposé des points de vue idéalistes et pratiques, qui s'expriment au sein de la DGBB, au moment de cette étude de 1972.
54. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, procès-verbal de la 52^e réunion du Comité de gestion de la Défense, *Item 1 — Project Francotrain — Phase III* (le 2 avril 1973).
55. *Ibid.*
56. *Ibid.*, et Directive d'exécution D9 du QGDN du 9 mai 1973 qui reprend les conclusions de la réunion d'avril du CGD, dans dossier 4500-1 (LADIF) détenu par le DGREI à Ottawa.

57. *Ibid.* *F.L.* et 4500-1 (LADIF) chez *DGREI*.
58. *FL., Franco, vol. 1*, Letellier au DI et au *DCP (Mil)*, le 6 juillet 1972.
59. *Ibid.*, CED au Commandement de l'Instruction, le 22 novembre 1972, et à Dextraze, le 23 novembre 1982.
60. *Ibid.*, message C Prog 92 du 27 février 1973; mémorandum du 15 juin 1973 expliquant qu'il y aura un représentant permanent à Ottawa.
61. *Ibid.*, Une note de service du colonel R.H. Manson [1901-280/C3-6 (DIT-4) du 22 mars 1973] dit que toute correspondance de LADIF destinée à Ottawa ira au DGETC à titre d'information.
62. *Ibid.*, SMA(Per) Milroy au VCED Hull, le 10 décembre 1973, et correspondance afférente à cette affaire.
63. Message *ADM(Per)* 110 du 8 septembre 1976 dans *DGREI*.
64. *Ibid.*, Gagnon à Milroy, le 24 novembre 1975.
65. *F.L., Franco, vol. 1*, contre-amiral P.S. Boyle (CP par intérim) aux commandants des commandements, le 16 mai 1973.
66. *Ibid.*, Milroy à plusieurs, octobre 1973.
67. *Ibid.*, Milroy à Hull, le 7 janvier 1974.
68. *Ibid.*, note de service de Filiatrault, non datée.
69. *Ibid.*
70. *Ibid.*, E.S. Baker, DGUE, à Milroy, le 21 janvier 1974, sur le contenu de la réunion du 17 janvier.
71. *Ibid.*, Baker à Milroy, le 31 janvier 1974 (concernant la réunion du même jour).
72. *Ibid.*, lettre au *DGREI*, le 23 janvier 1974.
73. *Ibid.*, Gagnon à Milroy, le 20 septembre 1974.
74. *Ibid.*, 160-8, capitaine W.A. Dehnke, du bureau du *CPD* à l'adjoint exécutif du SMA(Per), décembre 1973.
75. *Ibid.*, *Plans & Prog*, étude du lieutenant-colonel J.R. Bachand, le 30 novembre 1972.
76. *Ibid.*, rapport de la visite faite à Halifax et Shearwater, entre le 28 février et le 1^{er} mars 1973, par le colonel Hanna et le lieutenant-colonel J. Lehman.
77. *Ibid.*, Hanna à Letellier, le 12 septembre 1973.
78. *Ibid.*, *Franco, vol. 1*, D/DGBB and DGETC, le 9 mars 1973.
79. *Ibid.*, *Plans & Prog*, procès-verbal de la réunion du 9 mars 1973 rédigé le 12 mars suivant par Hanna.

80. *Ibid.*, *Franco*, vol. 1, colonel H.P. Lagacé (DG LADIF), au colonel Hanna, le 21 mars 1973.

81. *Ibid.*, étude *TCHQ* [4820-2 TCHQ (AIR TRG)] du 26 janvier 1972, citée dans un rapport du 16 juin 1972, sur les opérations du Commandement de l'Instruction.

82. *Ibid.*

83. *Ibid.*, *Situation Report — Project Francotrain*, le 15 janvier 1973.

84. *Ibid.*, Boyle A Milroy, le 15 janvier 1973.

85. *Ibid.*, DGCP au DGETC, le 15 janvier 1973.

86. *Ibid.*, Boyle aux généraux commandants, le 16 mai 1973 (*op.cit.*).

87. SGDDN 1211-23, vol. 8, (ci-après, *Naval and Air Study*). Annexe B du *Project FRANCOTRAIN Phase III, A Study on Naval and Air Operations Training, An ADM(Per) Study*, mai 1974.

88. *Ibid.*

89. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, Hanna au DG LADIF mais aussi Letellier à Gagnon, le 2 janvier 1974.

90. *Ibid.*, Letellier à McLaws, le 25 août 1973.

91. *Ibid.*, *MARC 4893-2 (TRG)*, le 24 octobre 1973.

92. *Ibid.*

93. *Ibid.*

94. *Ibid.*

95. *Ibid.*, 160-8, *op.cit.*

96. *Ibid.*, *Franco*, vol. 1, Letellier A Gagnon (DG LADIF), le 21 novembre 1973.

97. *Naval and Air Study*.

98. *Ibid.*, Letellier A Gagnon, le 2 janvier 1974.

99. *Ibid.*, Paradis à Gagnon, le 5 mars 1974.

100. *Ibid.*, Thériault à Gagnon, le 18 mars 1974.

101. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, Forest à Letellier, le 9 janvier 1974.

102. *Naval and Air Study*, Boyle à Gagnon, le 28 mars 1974.

103. *Ibid.*, brigadier-général W.H. Vincent à Gagnon, le 12 mars 1974 et message COS 44 du 11 avril 1974 (de Trenton).

104. *Ibid.*, colonel O. Warner (au nom du brigadier-général K.C. Lett) A Gagnon, le 28 février 1974.

105. *Ibid.*, Leir à Gagnon, le 14 février 1974 et Carr à Gagnon, le 7 mars 1974.
106. *Ibid.* Voir les premières pages du rapport.
107. SGDDN 1211-23, vol. 8, Directive SMA(Per) 8/74, du 16 juillet 1974.
108. Letellier, *Réforme*, p. 183 à 185.
109. *Ibid.*, p. 24-5.
110. SGDDN, 1211-23 vol. 9, Lewis au SMA(Per), le 26 mai 1976.
111. *Ibid.*, Gagnon (DG LADIF) à Letellier, le 16 juillet, et Letellier à Gagnon, le 26 juillet 1976. Le major-général J. Paradis, alors CDP, est également d'accord, signant la note n° 2 sur la lettre de Gagnon du 16.
112. *Ibid.*, Paradis à P.E. Larose, surintendant du Bureau des traductions du Secrétariat d'État, le 30 juillet 1976.
113. *F.L.*, *Franco*, vol. 1, *Situation Report — Project FRANCOTRAIN*, le 15 janvier 1973.
114. *Ibid.*, Letellier au SMA(Per), le 15 février 1973.
115. On pourra suivre ce débat, pour les années 1973-1974, dans *Ibid.*
116. SGDDN 1211-23 vol. 8, brigadier-général L.V. Johnson, du Commandement de l'Instruction, à LADIF, le 28 mai 1975.
117. *Archives des auteurs. Study on the Francotrain Program*. DGLO, le 20 août 1985, annexe D (Ci-après, *Study Francotrain*).
118. *CLO 1977*, p. 208.
119. *Ibid.*, p. 32 et 33.
120. *Ibid.*, p. 207.
121. *Ibid.*, p. 213.
122. *Ibid.*, p. 213-4.
123. *Ibid.*, p. 214-5. Un des auteurs en a fait l'expérience à titre d'instructeur bilingue à l'École d'infanterie, de 1955 à 1960.
124. *Ibid.*, p. 215-6.
125. Nous avons consulté des dossiers de la direction de la Sécurité (classés secret) à ce sujet. Ce qu'avance le CLO est exact. Nous approuvons pleinement le fait que des documents du genre de ceux que nous avons pu lire soient cachés par le secret ... pas pour les raisons invoquées par leurs signataires, toutefois.
126. *CLO 1977*, p. 216.
127. *Ibid.*, p. 217.

128. MDN. *Compte rendu des progrès accomplis dans le cadre du programme de bilinguisme et du biculturalisme du MDN*- Ottawa, 1974, p. 119 (ci-après CR 1974).

129. *CLO 1977*, p. 210.

130. *Ibid.*, p. 211.

131. SGDDN 1211-9, vol. 6. C.R. Nixon à K. Spicer, le 29 juillet 1971. Voir, aussi, la note 114 du chap. 9.

132. *Study Francotrain*, St-Aubin à Smith, le 22 septembre 1977 et *NDHQ Instruction ADM(Per) 8/74 Francotrain III — Sea and Air Operations Training (Revised September 1977)*.

133. *Ibid.*, p. 3.

134. *Ibid.*, p. 6 (citation de la circulaire du Conseil du Trésor 1977/46 — *Official Languages in the Public Service of Canada: A Statement of Policies/Les langues officielles dans la fonction publique au Canada: Déclaration de politiques*, préparée conjointement par le Secrétariat du CT et la CFP, Ottawa, septembre 1977).

135. SGDDN 1211-9, vol. 6. Nixon à Yalden, le 20 mars 1978.

136. SGDDN 1211-9, vol. 7. Nixon à Yalden, le 25 octobre 1978.

137. SGDDN 1211-23, vol. 9. Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Force mobile, tenue le 17 octobre 1979, daté du 7 novembre 1979 et auquel l'étude et les réunions sont attachées.

138. Dossiers du CC B et B de Saint-Hubert, vol. 12, Liston à Ouimet, le 8 juin 1979.

139. *Ibid.*, Paradis à Smith, le 11 mars 1980. Paradis conclut qu'on devrait laisser tomber la représentation proportionnelle pour la marine. Les francophones désireux de devenir marins seraient informés que, dans cette arme, tout se passe en anglais. Ainsi, on réunirait les francophones là où ils peuvent travailler et vivre en français [armée et, en partie, l'aviation]. Les ULF s'en ressentiraient de même que le FRANCOTRAIN qui, se concentrant sur certaines catégories d'emploi, devraient moins étaler ses maigres ressources francophones au niveau des instructeurs. Les auteurs ne peuvent entériner cette façon de voir qui, à toute fin pratique, bannirait les Canadiens unilingues francophones de la marine et de plusieurs catégories aériennes.

140. *PLO(M)*, p. 78.

141. *Ibid.*

142. *Ibid.*, p. 80.

143. *Ibid.*, p. 81.

144. *Ibid.*, p. 80.

145. *Ibid.*, p. 80-81.

146. *Ibid.*, p. 82. Voir aussi *C.R. 1974*, p. 119.

147. *Ibid.*

148. Roy, C (major). *L'enseignement du français dans les FC*. Étude d'avril 1980 que le major Roy avait choisi de conduire alors qu'il était au collège d'état-major de la Défense. Roy est aujourd'hui lieutenant-colonel.

149. *Comité mixte, 17 novembre 1981*, p. 39.

150. *Comité mixte, 19 novembre 1981*, p. 38.

151. SGDDN 1211-1, vol. 13. Thériault au *CEVAL*, le 23 mars 1983.

152. Slimman, *Summary Evaluation*, p. IV.

153. *Ibid.*, p. 16.

154. *Ibid.*, p. V.

155. *Ibid.*, p. VI.

156. *Ibid.*, p. 8.

157. *Ibid.*

158. *Ibid.*, p. 17.

159. *Ibid.*, p. 18.

160. *Ibid.*, p. 27.

161. *Ibid.*, p. 32 et 33.

162. *Plan 83-84*, p. 14.

163. *Ibid.*, p. 15.

164. *15 ans après*, p. 76.

165. *Ibid.*, p. 79.

166. Commissariat aux langues officielles. *Rapport soumis au Gouverneur au Conseil (Défense nationale)*, Ottawa, janvier 1987, annexe D.

167. *Ibid.*

168. *Study Francotrain*, annexe A. Lieutenant-général J.E. Vance, au DGLO, le 3 octobre 1984 et le 4 mars 1985. Le DGLO Guy Sullivan nous assura, en 1984, avoir été l'initiateur de l'étude, s'étant rendu compte de grandes difficultés existant dans ce secteur.

169. *Ibid.*, p. 20 à 24.

170. *Ibid.*, p. 16.

171. *Ibid.*, Fox à Sullivan, décembre 1985. Le document *Study Francotrain* contient les réactions suscitées par le rapport de Stenberg, pièce essentielle du dossier. On peut suivre quelques étapes de la révision subie par l'O AFC 9-53 dans SGDDN 4500-44.

172. *Ibid.*, Grenier à Sullivan, le 19 novembre 1985.

173. *Ibid.*, commodore D.N. Macgillivray à Sullivan, le 22 novembre 1985.
174. *Ibid.*, Message *DCOS TRG 197*, du 20 novembre 1985.
175. *Ibid.*, Megill à Sullivan, le 16 décembre 1985.
176. *Ibid.*, major-général D.F. Gardland à Sullivan le 6 novembre 1985 (accusé de réception) et le 20 février 1986 (résumé des commentaires des Groupements aériens reçus au Commandement aérien de Winnipeg).
177. *Archives des auteurs*. Major D.I. Stenberg (*E03/OL*) au *SEO*, le 18 octobre 1985.
178. *Ibid.*
179. *CLO 1987*, D'Iberville Fortier à Paul Tellier, le 12 janvier 1987.
180. *Ibid.*, p. 3.
181. *Ibid.*, p. 4.
182. *Archives des auteurs*. *Briefing to the Minister of National Defence on the commissioner of Official Languages Special Report* — 16 February 1987, p. 13.
183. *Ibid.*
184. *Ibid.*, p. 15.
185. *Ibid.*, p. 16.
186. *Comité mixte, mai 1987*, p. 7 et 8.
187. *Ibid.*, p. 23 et 24.
188. *Archives des auteurs*. Ministre associé Paul Dick à Fortier, le 25 juin 1987.
189. *Ibid.* Message CP-Per 137, du 15 septembre 1987.
190. *Ibid.*, Procès-verbal de la 393^e réunion du CGD, le 31 août 1987.
191. *Ibid.*
192. Voir le dossier SGDDN 4500-44.
193. *Archives des auteurs*. Beatty à Fortier, le 7 décembre 1987.
194. *Archives des auteurs*. *Bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme*. Des-Besquets au SMA(Per), le 26 novembre 1987 [ci-après, *Bilan sur le bilinguisme*].

Chapitre 14

1. Castonguay, Jacques. *Le collège militaire royal de Saint-Jean*. Montréal, Méridien, 1989, 288 p., (ci-après, *Castonguay, CMR*). Jean-Yves Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean» dans *RHAF*, vol. 27, n° 2, septembre 1973, pp. 257-280, reproduit dans J. Y. Gravel, éd., *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, pp. 109-132. R.A. Preston, *Canada's RMC. A History of the Royal Military College*, Toronto, UTP, 1969, 415 p. Preston est sur le point de publier le deuxième tome de cette histoire du *RMC*, au moment où nous écrivons.

2. Painchaud, Louis. *Le bilinguisme à l'Université*. Montréal, Beauchemin, 1968, 248 p.

3. *Ibid.*, p. 217.

4. SGDDN, dossier 1211-280/C2-2, où l'on trouve la correspondance à ce sujet.

5. Allard, *Mémoires*, p. 244 à 252.

6. Voir, par exemple, le *Mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec aux Ministres de la Défense nationale*, 1959, 34 p., reproduit dans *Le Devoir*. On y recommandait, par exemple, que le CMR puisse remettre des diplômes et qu'il devienne plus français. Le colonel d'aviation J.G. Archambault, commandant du CMR, acceptait le principe du cours complet, mais insistait sur l'aspect bilingue du collège (*Final Report of the Commandant*. CMR 1960, 32 p.). Ce rapport contient un appendice de 16 p., qui commente, paragraphe par paragraphe, le mémoire de la Fédération des SSJB et qui est intitulée «Comments from the Commandant of Collège Militaire Royal de Saint-Jean on a Brief presented to the Minister of National Defence by La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec!». Le commandant du *RMC* s'objectait par contre à l'idée de diplômes émis par le CMR. (*Comments by RMC on the Brief by La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec to the Minister of National Defence*. 1959, 30 p.).

7. En plus du mémoire de La Fédération des SSJB, voir Hervieux, L. et p. Fréchette. «Non au Collège Militaire» dans *Le Quartier Latin*, Université de Montréal, le 5 décembre 1963. Cet article de deux ex-élèves-officiers du CMR est une charge contre le manque de français au CMR. Il fut repris par plusieurs autres journaux étudiants du Québec. Le rapport de Painchaud est aussi très critique de la situation au CMR.

8. Forest, Louis. *Mémoire sur le bilinguisme*. CMR 1962, 13 p. Des suggestions de Forest, professeur de français, seront reprises et adaptées pour mettre sur pied une série de cotes de bilinguisme. À Kingston, au même moment, on se penchait sur les difficultés rencontrées par les francophones (Voir Tougas, G.R., *Report on the Teaching of French and of the Position of French-speaking Cadets in the Service Colleges*. Royal Military College of Canada, 1962, 15 p. L'auteur, qui était à cette époque directeur du département des langues vivantes du *RMC*, met en relief les difficultés qu'éprouve l'élève-officier de langue française qui termine en anglais un cours commencé en français au CMR).

9. Voir, par exemple, Cox, Douglas M., «A proposal for a Program of Canadian Studies», dans *Culture*, XXIV, 1 (mars 1963): p. 33-36. (Deux ans de «college» dans sa langue et sa culture maternelles, puis deux dans l'autre langue et l'autre culture). Du même auteur, «The Canadian Dialogue», *Culture*, XXV, 1 (mars 1964): p. 46-52. (Pour comprendre l'autre, il faut non seulement comprendre sa langue mais avoir aussi une attitude faite de compréhension).

10. Archives des auteurs, note de service du commodore W.P. Kayes, commandant du RMC, intitulé *Bilingualism at RMC* et datée du 17 décembre 1968.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. Chassé à Lavergne, le 15 janvier 1970 (*op.cit.*).

14. Armstrong à R.G. Robertson, le 29 janvier 1970 (*op.cit.*).

15. Mémoire en cabinet du 16 avril 1970, (*op.cit.*).

16. Allard, *Mémoires*, p. 403-4, qui mentionne ce comité ainsi qu'une des conclusions qu'il en escomptait et qui ne s'est pas matérialisée: celle de réunir tous les centres de développement des officiers à Ottawa.

17. SGDDN 1211-0 vol. 1. Laverge au *Director General Manpower Management* (copie à Letellier), le 17 octobre 1967.

18. *S Hist* 82/140 *Report of the Officer Development Board*, mars 1969, pages 26 à 29 du volume 2. (Ci-après, *RODB*).

19. *S Hist* 1326-1569. Major-général W.A. Milroy à *D Hist*, le 28 janvier 1970, Appendice 1 à l'annexe 4.

20. *Ibid.*, appendice 2.

21. *RODB*, tome 2, p. 331.

22. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1. Major-général W.A. Milroy, le 29 janvier 1971. Voir, aussi, OOF 1.17, du 6 février 1970.

23. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1 51211-1 (CDS) 27 février 1970, cité dans Milroy à CP, du 30 avril 1971.

24. SGDDN, 1211-280/C2-2, vol. 1., et 5570-20-7, vol. 1. «Presentation to Advisory Board, Bilingualism at CMCs», le 23 janvier 1971.

25. *Ibid.*

26. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1. Général F.R. Sharp, le 18 février 1971.

27. *CDEE Directive* n° 4/71 — *Bilingualism at CMCs*, 24 février 1971 SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1 et 5570-20-7, vol. 1.

28. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1. Milroy au CP, le 30 avril 1971.

29. *Ibid.*, Annexe D.
30. *Ibid.*, Annexe B.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*
33. *F.L.* 1211-0 vol. III, Fournier à Dextraze, le 10 mai 1971. (Note préparée par Tousignant). Dextraze au Comdt *CDEE*.
34. SGDDN, 1211-280/C2-2, vol. 1, P1211-0 (A/DGBB), le 7 juin 1971. (Apparemment, c'est le colonel Hanna, qui vient d'arriver à titre de A/DGBB, qui a rédigé cette réponse. Mais, la directive et le sens à lui donner seraient venus de Dextraze). Voir, aussi, *Ibid.*, major M.C. Stewart à Milroy, le 11 juin 1971.
35. *Ibid.*, major M.C. Stewart à Milroy, le 11 juin 1971.
36. *Ibid.*, lieutenant-colonel A.C. Moffat au contre-amiral R.W. Murdoch, le 10 septembre 1971. Voir aussi *CDEE* au ministre, le 8 octobre 1971, dans SGDDN 5570-20-7, vol. 1.
37. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1., Dextraze à Murdoch, le 30 septembre 1971.
38. *Ibid.*, Murdoch à Dextraze, le 13 octobre 1971.
39. *F.L.*, 1211-1, vol. III, aide-mémoire du DGBB pour le CP, du 25 octobre 1971.
40. *Ibid.*, *CMCs*, Laubman à Hutchins, le 23 novembre 1971.
41. *Ibid.*, Dextraze au *CDEE*, le 2 décembre 1971.
42. *Ibid.*, Murdoch à Hutchins, le 14 décembre 1971, où on fait référence à une réunion du 7 décembre à laquelle Dextraze participait. Hutchins à Murdoch, le 17 décembre 1971. Letellier à Hutchins, le 23 décembre 1971.
43. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1. *CDEE* au CP, le 31 décembre 1971, et CP au *CDEE*, le 24 janvier 1972. Voir, aussi, *Program to Increase B and B*, p. 22.
44. Letellier, *Réforme*, p. 124-5. Voir, aussi, dans *F-L. Plans & Prog.*, le rapport du 15 décembre 1971 de Letellier à l'adjoint au CP, où l'on signale toujours que le plan d'action concernant les collèges militaires renverse une décision gouvernementale: le sous-ministre devra être consulté, ajoute-t-on.
45. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 1., Dextraze à Murdoch, le 24 janvier 1972.
46. *Ibid. Terms of Reference — Academic Advisor for Study on Implementation of Courses in French Language for Francophone Cadets in RMC*, — le 21 décembre 1971.
47. *Ibid.*, monseigneur Jacques Garneau au contre-amiral R.W. Murdoch, le 28 janvier 1972.
48. *Ibid.*, colonel R.C.K. Peers à Murdoch, le 4 février 1972, et brigadier-général W. Lye, commandant du *RMC*, à Murdoch, le 24 février 1972.

49. Letellier, *Réforme*, p. 121 à 126.
50. SGDDN 1211-280/C2-2, vol. 2. *Memorandum to Cabinet*, le 30 juin 1972, et note du général F.R. Sharp au SM, le 29 juin 1972. Voir, aussi, le PVC GD n° 20, du 31 juillet 1972, et A. Kroeger à S. Cloutier, le 29 septembre 1972.
51. Letellier, *op.cit.*
52. *FL.*, 160-8, où se trouve le briefing de 1973, *op.cit.*
53. SGDDN, 1211-280/C2-2, vol. 2, commander P.C. Fortier, du *RMC*, au Directeur de l'Éducation au QGDN, le 21 février 1974.
54. Letellier, *Réforme*, p. 177-8.
55. SGDDN, 1211-280/C2-2, vol. 2., colonel A.P. Wills, directeur de l'éducation, au DGBB, le 28 février 1974.
56. *Ibid.*
57. *Ibid.*, «Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN, préparé à l'intention du Comité de Gestion de la Défense», le 6 décembre 1974.
58. S Hist., *Royal Military college of Canada Calendar 1973-74*, CMC, Kingston, p. 1.
59. *Royal Military College of Canada, Report of the Commandant, 1975-1976, Part I*, p. 44-45.
60. *Archives des auteurs*. Communiqué de presse du 8 mars 1975 dans *The Gazette*.
61. *Ibid.*, éditorial du *Kingston Whig Standard*, du 8 mars 1975.
62. *Ibid.*, rapport écrit de McAlpine, suite à sa conversation avec MacDonald.
63. *Ibid.*, *Report of the Commandant, 1975-76*, p. 37-38.
64. *Ibid.*, 1975-76, *Part I*, p. 44, 45.
65. *Ibid.*, 1977-78, *Part I*, p. 49.
66. *Ibid.*, 1978-79, *Part I*, p. 52.
67. *Rapport annuel du commandant 1979-1980*, Partie I, p. 67.
68. *Ibid.*, 1980-81, Partiel, p. 70-71.
69. *PLO(M)*. p. 2-6-5.
70. Renseignements obtenus du *RMC*, par téléphone, en février 1988 (conversation Bernier/Bernard Hamel, officier des services du *RMC*.)
71. *PLO(M)*, p. 2-6-4.
72. *Plan 83-84*, p. 13.
73. *Comité mixte*, le 19 novembre 1981, p. 39-40.

74. *Ibid.*, p. 44.
75. *Comité mixte*, mai 1987, p. 20 et 24.
76. *CLO, 1977*, p. 219.
77. *Ibid.*, p. 220.
78. George Stanley, «Military Education in Canada, 1967-1970» dans H.J. Massey, id., *The Canadian Military, a Profile*, Toronto, Copp Clark, 1972, p. 187-189; Colonel A.P. Willis, «A New Professional Development System for Canadian Forces Officers» dans *CDQ*, vol. 3, n° 2, automne 1973, p. 36 à 43.
79. SGDDN 5579-10-20-7, vol. 1, major-général W.A. Milroy au CP, le 27 janvier 1971. Ces orientations sont dans la lignée des commentaires qu'avait émis Hanington, pour Milroy, le 16 octobre 1970, concernant la partie de l'ébauche du programme de B et B qui traitait de ces écoles et collèges (note de Hanington à Chassé, le 16 octobre 1970, dans *F.L.*, 1211-1 vol. III, *op.cit.*). Elles reflètent aussi les échanges que les commandants de ces institutions ont eus avec Milroy, les 14 et 15 janvier 1971, lors d'une conférence qui portait en partie sur ce sujet. Le tout est repris, le 16 février 1971, dans la directive *CDEE* n° 3/71 — *Introduction of Studies in the French Language*, qu'on trouvera dans *F. L.*, *CMCs*.
80. SGDDN 5570-20-7, vol. 1., brigadier-général D.S. MacLennan au *CDEE*, le 15 mars 1971.
81. *Ibid.*, colonel C.L. Kirby au *CDEE*, le 2 avril 1971.
82. *Ibid.*, brigadier-général D.S. MacLennan au *CDEE*, le 15 mars 1971, et colonel F.T. Harris au *DCDM*, le 20 mai 1971.
83. *Ibid.*, colonel P.E. Chassé au *DCP* (Mil.), le 29 avril 1971.
84. *Ibid.*, MacLennan au *CDEE*, le 12 juillet 1971.
85. *Ibid.*, Murdoch au commandant du *CCEMFTC*, le 13 août 1971.
86. *Ibid.*, brigadier-général F.W. Wooton au *CDEE*, le 7 septembre 1971.
87. *Ibid.*, commodore W.P. Hayes au *CDEE*, le 21 septembre 1971.
88. *Ibid.*, contre-amiral Murdoch au *CP*, le 1^{er} octobre 1971.
89. *Ibid.*, Letellier au *CP*, le 22 octobre 1971. Voir aussi, Letellier, *Réforme*, p. 121-2.
90. *Program to Increase B and B*, p. 22 (activité n° 145). Le paragraphe de la présentation, lue lors de la tournée d'information de 1973, reprend presque mot à mot les termes du programme (voir *F.L.*, 160-8).
91. SGDDN, 5570-20-7, vol. 1, brigadier-général F.W. Wooton au *CDEE*, le 26 juillet 1972.
92. *Ibid.*, commodore W.P. Hayes au *CDEE*, le 29 août 1972.

93. *Ibid.*, Letellier au CP adjoint, le 19 septembre 1972; Murdoch aux commandants des trois institutions, le 25 septembre 1972.

94. SGDDN 5570-20-7, vol. 3. brigadier-général F. W. Wooton au D Edn, le 5 septembre 1973.

95. *C. R. 1974*, p. 104-5.

96. SGDDN 5570-20-7 vol. 3. Voir, le major-général J.J. Paradis au DPED, le 17 décembre 1975, et Letellier, *Réforme*, p. 179 (pour 1974).

97. *CLO 1977*, p. 221-3.

98. *PLO(M)*, p. 2-6-7.

99. *Ibid.*, p. 2-6-8.

100. *Plan 83-84*, p. 13.

101. *Plan sur le bilinguisme*, p. A-39 et A-40.

102. *Briefing to Minister*, p. 14.

103. «Le Collège de la Défense nationale du Canada» dans *Affaires extérieures*, XXIII, le 10 octobre 1971; colonel A.P. Willis, «A New Professional Development System for Canadian Forces Officers» dans *Canadian Defence Quarterly/Revue canadienne de Défense*, vol. 3., n° 2, automne 1973, p. 39-40.

104. *Archives des auteurs*. Ces détails sont tirés d'une lettre que le contre-amiral S. Mathwin Davis, qui commandait le Collège en 1971-1972, a envoyé au Directeur du Service historique, le 13 septembre 1983, au sujet de ces événements.

105. *Ibid.*, et SGDDN 5570-20-7, vol. 2, général F.R. Sharp au 5M, le 8 février 1972.

106. SGDDN 5570-20-7, vol. 2., contre-amiral S.M. Davis au CDEE, le 24 mars 1972.

107. *Ibid.*, Davis au CDEE, le 27 avril 1972.

108. *Ibid.*, colonel J. Hanna au CDEE, le 24 mai 1972.

109. *Ibid.*, contre-amiral R.W. Murdoch au CP, le 2 juin 1972.

110. *Ibid.*, lieutenant-général D.C. Laubman au CED, le 20 juin 1972.

111. *Ibid.*, lieutenant-général A.C. Hull, le 13 juillet 1972.

112. *Ibid.*, Letellier au CDEE, le 24 juillet 1972.

113. *Ibid.*, lieutenant-général D.C. Laubman au CED, le 31 juillet 1972.

114. *Ibid.*, général Sharp au CP, le 31 août 1972.

115. SGDDN 1211-280/C2-2, colonel A.P. Wills au DGBB, le 28 février 1974.

116. L'un des auteurs partagea l'expérience de cette conférence de septembre 1985, en compagnie du sous-ministre et du Chef de l'état-major de la Défense.

117. Archives des auteurs. Brûlé, Rychard A. (stagiaire du cours XLII) au commandant du CDN, dans une note de service du 12 juin 1989.

Chapitre 15

1. *SHist*, Kardex 324.009(D500) *Quebec Command Adm. Order No 1*, le 2 juillet 1952. (Mandat de la *CATS* à compter du 1^{er} septembre 1952.)
2. *Ibid.*, lettre du cmdt, de la *CATS* au QG *Eastern Quebec Area*, le 18 novembre 1952.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, *HQ Que Comd Directive*, le 30 mars 1953.
5. Kelly, L.G., «*Language Training in the Armed Forces*», Ottawa, *Report No 23*, Commission royale sur le B et B, février 1966, p. 20-25.
6. *SHist*, Kardex, 324.009(D500). F. Dostie au brigadier F.S. Fleury, le 8 avril 1953.
7. *Ibid.*, HQC 5022-V5, le 10 janvier 1958.
8. *Ibid.*, message *Que. Comd* au QGEQA, le 29 avril 1958.
9. *Ibid.*, SD1, *Letter No 58/78*, du 8 décembre 1958 et SD1. *Letter No 59/16*, du 28 avril 1959.
10. *SHist* 1326-1865. Compilation faite à partir des annexes A des rapports historiques annuels du Dépôt du R22^{er}, entre 1959 et 1968.
11. Kelly, *op.cit.*, p. 32.
12. *SHist*, *Training Command Instruction 2/68*; OOFC 5.7.1, du 6 février 1970.
13. OOFC 5.7.3, du 1^{er} mai 1968.
14. *SHist*, dossier naval *HMCS D'Iberville*, *DPR Armed Forces News*, RCN 20/52. HQ, le 30 janvier 1952. Voir aussi, Eayres, J. *In Defence of Canada*, tome III, p. 132-133 et Gravel, *Le Québec et la guerre*, p. 112-3.
15. *SHist*, dossier *HMCS Montcalm*. Cdr K.L. Miller au Dr. T.W. Cook (*Human Resources Research Section, DRB*), le 17 novembre 1952. Titre du document de Miller: «*Effects of Language Differences on Organisation and Training*».
16. *Ibid.*
17. *SHist*, dossier *HMCS Hochelaga*.
18. *F.L.*, *Trg Lng I*. Procès-verbal de la réunion 5/67 de Individual Training Organization, à Ottawa.
19. Kelly, *op.cit.*, p. 15.
20. *SHist*, *Report No 81*, p. 11-14. *RCAF Org Order 13/51*, du 20 mars 1951.
21. *SHist*, *RCAF Diaries* Saint Jean (18-8) et Trenton (21-3).
22. *SHist*, *RCAF Org Order 5.7.3*, du 1^{er} janvier 1955.

23. *SHist, RCAF Org Orders*, des 1^{er} avril 1959 et 9 septembre 1960.
24. Kelly, *op.cit.*, p. 10-11.
25. *SGDDN 4705-6*, vol. I, *RCAF RO 273*, du 13 novembre 1964.
26. *Ibid.*, note de service du *DPCAF* au *DTO*, le 12 mars 1965.
27. *SHist, RCAF Org Order*, du 1^{er} juin 1964.
28. Kelly, *op.cit.*, p. 41-2.
29. *SGDDN 4706-6, op.cit.*, DT4-4 (F/L L.N. de Tilly) au DT4, le 8 juin 1966.
30. *Ibid.*, *A/DGTR* au *DPGE*, le 19 mai 1967 et Bulletin CFP 67-1.
31. *SHist*, OOFC 5.7.3, du 1^{er} mai 1968.
32. Message *CANFORGEN.039 (D014)*, le 1^{er} mars 1972 dans OOFC 5.5.3 du 5 septembre 1975.
33. OOFC 5.42, du 19 août 1968.
34. OOFC 5.42, du 1^{er} décembre 1979.
35. *SHist, Fonds Louis Noël de Tilly*, (ci-après *L.N. de T*) note de service P4705-1 (DT), du 10 janvier 1966.
36. *Ibid.*
37. Legaré, *op.cit.*, p. 228-9.
38. *L.N. de T*, lettre du *War Office* de la Grande-Bretagne adressée au MDN et d'autres pays de l'OTAN, le 26 juillet 1966.
39. *Ibid.*, lettre D47405-1 (DGEP), du 29 septembre 1966.
40. *F.L., Trg Lng I*, lettre de Ruth E. Addison, de la CFP, à Letellier, le 17 novembre 1967.
41. *L.N. de T*, lettre du sous-ministre adjoint James A. Sharpe au *Director Vocational and Trades Training* du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le 13 octobre 1966.
42. *Ibid.* où toute la documentation se trouve et, entre autre, l'acceptation donnée par le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, au ministre de la Main-d'oeuvre, Jean Marchand, le 8 février 1967.
43. *F. L. , Trg Lng I*, où tout ce qui se rapporte à cette entente se trouve.
44. Voir toute la correspondance pertinente, incluant des procès-verbaux de réunion Défense-CFP, pour les années 1971 à 1973, dans *Ibid.*, dossiers 110-3 *Language Training-3 — CFLS (Two-phase English Language Training)* vol. I et 110 — *Language Training-2 — Div of Resp Between DND and PSCLB 110-2, vol. 1.*
45. *Ibid.*, *Trg Lng I*. DT-4 (Birch-Jones) au *A/DGTR*, le 13 juin 1967.

46. *Ibid.*, 1180-1 *Coordinating Conference on Bilingualism*, (Dare Study), *DTPP* au *PRB*, le 24 mai 1968.
47. *Ibid.*, *Trg Lng I*, *op.cit.*, procès-verbal d'une réunion tenue le 11 décembre 1968, signé par le colonel Ramsay Withers. Voir, aussi, *CED Bleue*, vol. 2.
48. *F.L.*, *Trg Lng I*, le 10 juin 1968.
49. *Ibid.*, 1211-0 vol. II, où l'échange de correspondance se trouve.
50. *Ibid.*, *Trg Lng I*, major Taschereau, président du sous-comité, aux membres de celui-ci, le 2 décembre 1969.
51. *Ibid.*, procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1968.
52. *Ibid.*, Chassé à Morry, le 24 février 1970.
53. *Ibid.*, *Trg Lng II*. BPA/CP au *Chief Librarian*, le 20 mai 1970.
54. *Ibid.*, dossier P1211-1 vol. II, *Bilingualism and Biculturalism* (ci-après, P1211-1 (11), B&B). *Totem Times*, le 22 janvier 1970.
55. *CED Bleue*, vol 2, PVCD n° 291, du 15 juin 1970.
56. *F.L.*, dossier F1211-16. *French and English Crews*, rapport de Simard, du 25 juin 1970, et commentaires de Chassé, du 10 juillet suivant, adressés au CP/Adjoint (militaire).
57. *Ibid.*, *Trg Lng II*, rapport du brigadier-général R.S. Graham du CI, daté du 21 mai 1970, qui fait le point sur le *FRANCOTRAIN*.
58. *Ibid.*, *Trg Lng I*, *Study of French and English Language Training (FELT) in the CF, 1970 and beyond*, décembre 1970.
59. *Ibid.*, Carr à Sharp, le 2 avril 1971.
60. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, Withers à Chassé, le 2 octobre 1970.
61. *Ibid.*, remarques de Chassé, du 15 octobre 1970.
62. *Ibid.*, Hanington à Chassé, le 16 octobre 1970.
63. *Ibid.*, remarques de Chassé, le 22 octobre 1970.
64. *Ibid.*. CDA à Chassé, le 5 octobre 1970. Voir la même remarque, concernant une éventuelle baisse d'efficacité opérationnelle due aux cours de langue, par le major-général A. C. Hull, commandement du Transport aérien, à Chassé, le 7 octobre 1970.
65. *Ibid.*, remarques de Chassé du 14 octobre 1970. Plus celles du 26 octobre 1970, dans 1211-0, vol. II, *op.cit.*
66. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, Turcot à Chassé, le 8 octobre 1970. Les remarques de Chassé sur le mémorandum de Turcot contiennent une longue diatribe autour du point déjà mentionné par le CDA, à savoir l'impact qu'auraient sur l'efficacité des FAC les cours de langue s'ils étaient donnés à des milliers de militaires à la fois. Or Turcot n'a

écrit à ce sujet qu'une petite phrase où il disait qu'il fallait songer à cette question et en coordonner la réponse entre Ottawa et les commandements.

67. *Ibid.*, *Trg Lng I*. D.S. Boyle à Fournier, le 13 avril 1971.

68. *Ibid.*, Fournier à D.S. Boyle, le 19 avril 1971.

69. *Ibid.*, Boyle à son DI, le 21 avril 1971.

70. *Ibid.*, Boyle à son DI, le 7 mai 1971.

71. *Ibid.*, Fournier à Boyle, le 31 mai 1971.

72. *Ibid.*, message DLT-311 au COMTRAINCOM, le 7 juillet 1971. Voir aussi *Terms of Reference for CFHQ Language Training Agencies*, dans dossier 110-3, *Language Training-3 — CFLS*.

73. *Ibid.*, *Trg Lng I*. Voir l'ébauche de la réaction préparée par Tousignant, le 23 avril 1971. Et Boyle à Carr, le 17 mai 1971.

74. *Ibid.*, message CP-317, du 16 juillet 1971.

75. *Ibid.*, *Trg Lng II*, message *DGBB-18*, du 3 mars 1971.

76. *SHist.*, circulaire CT 1971-21, du 9 mars 1971.

77. *F. L.*, *Trg Lng II*, message DLT-33, du 29 mars 1971.

78. *Ibid.*, CP Instruction 3/71, datée du 31 mai 1971.

79. *Ibid.*, résumé du document lu par Hanna, à Winnipeg, le 23 juillet 1971. Voir aussi, dans 1211-0, vol. III, la lettre de D.G. Hartle, du Conseil du Trésor, à T.G. Morry SMA (Matériel), le 16 juin 1971 ou, encore, dans 110 — *Language Training-2* (ci-après, *110-Lng Trg*).

80. *Ibid.*, Hanna, le 23 juillet 1971, à Winnipeg.

81. *Ibid.*, Fournier aux commandements, le 18 juin 1971, où l'on met sur pied une liaison pour le contrôle administratif local ou régional des étudiants.

82. *Ibid.*, dossier F1211-19 *Costing DGBB Financing* (ci-après, P1211-19) Macdonald à Pelletier, le 7 juillet 1971.

83. *Ibid.*, *R&R*, vol II. Rapport en ce qui concerne les activités du B et B, remis au SM, le 22 juillet 1971, et couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 1971.

84. *Ibid.*

85. *Ibid.*, *Trg Lng II*. Communiqué du 23 juillet 1971.

86. *Ibid.*, *R&R*, vol II. Rapport au SM du 26 juillet 1971 (pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1971).

87. *Ibid.*, voir le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif du CED, le 9 juin 1971, dont une bonne partie porte sur ce problème.

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*

90. *Ibid.*

91. *Ibid.*

92. *Ibid.*, dossier P1211-18 — *Language Training* (ci-après, 1211-18 *Lng Trg*), où l'on trouve des échanges entre Ottawa et Winnipeg, autour de cette question précise, entre le 28 juin 1971 (date de la dernière proposition venue de Winnipeg) et le 29 juillet 1971, jour où le message CP-318 accepte ce projet et ajoute que le DI est le seul interlocuteur, au QGFC, à ce sujet.

93. *Ibid.*, P1211-14 *NATO Conference on Special Training*, où on trouve copie du procès-verbal dressé par Hanna.

94. *Ibid.*, Laubman à Milroy, le 28 septembre 1971.

95. *Ibid.*, dossier 110-3, *Language Training-3 — CFLS*, vol. 1, DI 2-3 à son patron, le 28 septembre 1971.

96. *Ibid.*, Letellier à D.S. Boyle, le 30 septembre 1971.

97. *Ibid.*, lieutenant-colonel G.T. Whittington, du CI, au CED, pour le DEL, le 8 décembre 1971.

98. *Ibid.*, Letellier au colonel Hutchins, le 17 décembre 1971.

99. *Ibid.*, Hutchins (signé par R. MacGregor) à Letellier, le 23 décembre 1971.

100. *Ibid.*, DGBB au CG (par le CP Dextraze), le 9 février 1972.

101. *Ibid.*, Milroy à Sharp, le 10 mars 1972.

102. *Ibid.*, note de service de MacGregor (mars 1972) et de Tousignant, 13 avril 1972.

103. *Ibid.*, *Plans & Programs*, lettre du SM Cloutier à Morry et Boyle [CP/A (Mil)], le 15 octobre 1971, qui préconise l'ouverture de ces discussions dans la foulée des conditions émises par le Conseil du Trésor, le 16 juin.

104. *Ibid.*, 110-*Lng Trg*, 110-2 *DND/PSC Language Agreement* — vol. II, où l'on trouvera toute la correspondance résumant les transactions autant en ce qui concerne les réunions intra-ministérielles, à ce sujet, que celles réunissant des représentants des deux organismes gouvernementaux. L'acceptation a été donnée par le TB 711752, daté du 1^{er} juin 1972, mais spécifiant que la décision du Conseil du Trésor a été prise le 25 mai.

105. *Ibid.*, 110-2 *DNDIPSC Language Agreement* — vol. II, *op.cit.*, procès-verbal d'une réunion tenue le 24 mai 1972. Mais ce thème réapparaît souvent dans la documentation contenue dans les dossiers cités au renvoi précédent.

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*, 110-Lng Trg, Charles Lussier, Commissaire de la CFP du Canada, à Sylvain Cloutier, le 14 mars 1972.

108. *Ibid.*

109. *Ibid.*

110. *Ibid.*, procès-verbal de la réunion du 12 janvier 1972, déjà cité, où le commandant de l'ELFC exprime le désir de garder ces militaires ce à quoi, selon Hanna, le Bureau des langues ne s'opposerait pas. Par contre, le Commandement de l'Instruction, le 7 février, préconise de limiter la présence militaire au domaine de la recherche et du développement (brigadier-général R.P. St-John à Letellier). Voir aussi Letellier au DGCP, le 16 mars 1972, ainsi que 110-3 *Language Training-3*, brigadier-général A.S. Graham (DGOM) à Letellier, le 8 mai 1972 et, le 18 suivant, DEL au Directeur — Établissements et besoins en ressources humaines.

111. *Ibid.*, 110-Lng Trg, Union des Employés de la Défense nationale à J. H. Barron, le 9 février 1972, et Letellier à Barron, le 21 suivant. Le syndicat, le 9 février, écrit avoir rencontré Barron, le 25 janvier, à ce sujet, et celui-ci aurait dit ignorer tout de cette question. Or, le 18 janvier, Barron a écrit au DGGB, après avoir lu un procès-verbal d'une réunion, tenue en décembre 1971, où l'on avait beaucoup parlé de l'embauche de professeurs, sans qu'aucun représentant du bureau du personnel civil de la Défense ait été présent. Moins de bêtises auraient été contenues dans ce procès-verbal si lui-même ou l'un de ses adjoints avait été présent, écrit Barron, en termes durs. *Ibid.*, dossier 110-2 *DND/PSC Language Agreement*, vol. II, Barron à Letellier, le 18 janvier 1972.

112. *Ibid.*, 110-Lng Trg, où l'on trouve les notes préparées à Ottawa en vue de cette visite prévue pour le 20 juin 1972 et le rapport écrit par Hanna, le 20 juillet suivant, la concernant. Enfin, un message DGGB 22, du 7 juillet, envoyé à toutes les unités militaires et civiles du ministère, répète ces conditions.

113. *Ibid.*, message CP312, du 16 mars 1972, au CI.

114. *Ibid.*, *Principal Points Discussed at a Meeting Held at Training Command HQ* — Winnipeg — le 14 janvier 1972, produit par Hanna, le 21 janvier 1972.

115. *Ibid.*, toutes les démarches qu'entraîne, ce qui ne devait être, au départ, qu'une formalité, y sont présentes.

116. *Ibid.*, et 110-2 *DND/PSC Language Agreement* — vol. II.

117. *Ibid.*, 110-Lng Trg, tous les documents s'y trouvent, dont le procès-verbal de l'importante réunion du 27 juillet 1973, rédigé par Hanna, le 31 suivant.

118. *Ibid.*, Letellier à Boyle, le 18 juin 1973.

119. Letellier, *Réforme*, p. 116.

120. *F.L.*, 110-Lng Trg, lettre au QGDN à l'intention de Letellier, le 24 juillet 1973.

121. *Program to Increase B&B*, activité 066, p. 12

122. Voir *F.L., Plans & Programs* et *FL Us-2*, où diverses personnes, incluant le CP, D.S. Boyle, interviennent pour appuyer la nécessité d'une telle directive.

123. *Program to Increase B&B, op.cit.*

124. Letellier, *Réforme*, p. 163-5.

125. *Ibid., R&R*. Les rapports du DEL, des 22 septembre et 20 novembre 1971, envoyés au DPRB, démontrent que ces activités sont déjà bien en main, dès septembre, mais que les cours subventionnés (aux écoles privées), bien que promis, ont de la peine à décoller.

126. *Program to Increase B&B*, p. 8 (activité 043 sur l'annotation) et p. 16 (activités 109 et 020 sur le testing).

127. Letellier, *Réforme*, p. 169 et sq.

128. Voir *SGDDN D1211-0*, vol. 4 et 5 et *F.L.*, dossiers 1211-7 *Bilingual Positions — General* et 10-2 *Annotations of Positions — Bilingual, vol. I and II*.

129. Letellier, *Réforme*, p. 50 à 58.

130. *F.L.*, dossier BDF-1211-4, vol. I, *DMRE* au commandant du CI, le 27 septembre 1967 et plusieurs documents dans 1211-7 *Bilingual Positions — General*, concernant l'opération désignation, qui commencera le 28 juillet 1966, pour se terminer le 12 juillet de l'année suivante. Le débat, sur la souplesse de la désignation, est surtout le fait du CI, dont la BFC Saint-Jean dépend.

131. *Ibid.*, 1211-7 *Bilingual Positions — General*, Commandant du *FMC* au QGFC, le 6 avril 1971.

132. *Ibid.*, *Ministerial Inquiry C142-3*, et McAlpine à Letellier, le 10 septembre 1971.

133. *Ibid.*, Letellier à Tousignant, le 24 juillet 1972.

134. *Ibid.*, Tousignant au DGBB et plusieurs autres membres du bureau, le 28 septembre 1972 et lettre du Directeur général du contrôle du programme (DGCP), envoyée à tous les commandements et grands bureaux du QGDN, le 2 octobre suivant, où l'on explique, par le détail, les critères dont il faut tenir compte pour désigner un poste bilingue et le niveau requis du bilinguisme de chacun. Essentiellement, le document du 2 octobre reprend celui du 28 septembre.

135. *Ibid.*, Tousignant, le 28 septembre 1972.

136. *Ibid.*, Dewar à Letellier, le 11 octobre 1972.

137. *Ibid.*, Hanna à Letellier, le 12 octobre 1972.

138. *Ibid.*, Hanna à Tousignant et Letellier, le 18 octobre 1972.

139. *Ibid.*, Tousignant à Letellier et Dewar à Letellier, le 30 octobre 1972.

140. *Ibid.*, 10-2 *Annotation of Positions — Bilingual*, vol. I, Tousignant au SEC ADM(Fin), le 26 janvier 1983.

141. *Ibid.*, *Trg Lng*, vol II, DT 2-3-2 au commandant du CI, le 20 mai 1972.
142. *Ibid.*, *R&R*, rapport du CED au SM, le 26 avril 1971.
143. *Ibid.*, DEL au DPRB, le 22 septembre 1971.
144. *Ibid.*, *B&B Plans and Programs*, 20-2, vol. I, rapport du lieutenant-colonel R.I. Bachand, du 30 novembre 1972, déjà cité.
145. *Ibid.*, et *FL Us-1*, procès-verbal d'une réunion tenue le 13 juin 1972 (*op.cit.*).
146. *Ibid.*, 1211-0 vol. III, mémo du 10 juin 1971 produit par la section des services techniques de la BFC Trenton, (*op.cit.*).
147. *Program to Increase B&B*, p. 17.
148. *F.L.*, *R&R*, vice-amiral H.A. Porter à tous, le 10 avril 1972.
149. *Program to Increase B&B*, p. 2 et 3.
150. *Ibid.*, p. 3 et 4 de l'annexe D.
151. *Ibid.*, et dossier 160-8, dans texte du briefing d'information de 1973, (*op.cit.*).
152. Aux Communes, en février 1976, en réponse à une question, le ministre James Richardson répondait que les FAC comptaient 1 856 francophones unilingues en 1972/1973, 3 018 en 1973/1974 et 6 038 en 1974/1975. *Journal des Débats*, vol. XI, le 16 février 1976, p. 10 966.
153. *Program to Increase B&B*, *op.cit.*
154. Voir, par exemple, le procès-verbal de la réunion du comité consultatif du CED 27/70, tenue le 10 novembre 1970 [*CED Bleue*, vol. 2].
155. PVDC n° 322, du 10 avril 1972.
156. *F.L.*, 110-3 *Language Training-3* — *CFLS*, DGBB au DI, le 10 juillet 1972 et le dossier 68, *Base Development Saint-Jean*, vol. I, message DGP 970 envoyé aux commandements concernés, le 11 août 1972.
157. *Ibid.*, *Base Development Saint-Jean*, vol. I, procès-verbal de la réunion du Comité de gestion de la Défense, le 10 octobre 1972, et mémo au DGQ, le 13 suivant, préparé par le Cabinet du CED.
158. *Ibid.*, texte de la présentation que fait le colonel Gordon Forth, commandant de l'ELFC, au nom du commandant de la base, absent à ce moment.
159. Archives du capitaine Serge Bernier, membre du comité chargé, à la BFC Saint-Jean, d'organiser cette cérémonie.
160. *F.L.*, *Base Development Saint-Jean*, vol. I, mémo du lieutenant-colonel Campbell, du 17 septembre 1970 (*op.cit.*).
161. PVCD, n° 301, 21 décembre 1970.
162. *F.L.*, P1211-19, note de Elcock, du 16 avril 1972.

163. *Ibid.*, 1211-0 vol. III, note de service du 10 juin 1971 par la Section des Services techniques de la BFC Trenton (*op.cit.*).
164. *Ibid.*, Macdonald à Pelletier, le 7 juillet 1971.
165. *Ibid.*, *Trg Lng I*, *op.cit.*
166. *Ibid.*, P1450-1, vol. I, *Briefings Presentation etc.* — Discours de Sharp de passage au *SHAPE* en Belgique, entre les 23 et 28 avril 1972.
167. *Ibid.*, 1211-18 *Lng Trg*, DEL au DGBB adjoint, le 5 août 1971.
168. *Ibid.*, 160-8, texte de la présentation (*op.cit.*).
169. *Ibid.*, rapport de Hanna, le 12 septembre 1973.
170. *Archives des auteurs*. Boyle à tous les commandements, le 17 octobre 1972.
171. *Ibid.*, *Plans & Programs*, Hanna, le 12 décembre 1972.
172. *Ibid.*, 160-8, rapport de la visite d'information faite à Gagetown, les 24 et 25 avril 1973.
173. *Ibid.*, rapport de Hanna, du 12 septembre 1973.
174. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, note de service du 10 juin 1971 par S tech de la BFC Trenton (*op.cit.*).
175. *Ibid.*, *Plans & Programs*, Davies à Boyle, le 4 décembre 1972.
176. *Ibid.*, Boyle à Davies et Letellier, le 5 décembre 1972. Voir aussi Hanna, le 12 suivant.
177. *Ibid.*, 160-8, *op.cit.*
178. *Ibid.*, questions du 6 mars 1973, en après-midi, à Saint-Hubert.
179. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, commentaires de Chassé, du 26 octobre 1970.
180. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, Dextraze aux commandements, le 22 juillet 1971 (*op.cit.*).
181. *Ibid.*, *FL Us-2*, procès-verbal d'une réunion organisée par McAlpine, le 13 juin 1972 (daté du 16 juin suivant).
182. *Ibid.*, *Plans & Programs*, Hanna, le 12 décembre 1972.
183. *Ibid.*, 160-8.
184. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, note de service du 10 juin 1971 par S tech. de la BFC Trenton (*op.cit.*).
185. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, rapport du 29 septembre 1971 (aussi dans *R&R*).
186. *Ibid.*, 160-8, problèmes soulevés, concernant le PELB, auprès des visiteurs venus d'Ottawa, durant leur tournée d'information de 1973.

187. *Ibid.*
188. *Ibid.*
189. *Ibid.*, *110-Lng Trg*, Boyle lors d'une réunion du 8 mai 1973, dont le procès-verbal est daté du 15 suivant.
190. *Ibid.*, *Plans & Programs*, procès-verbal d'une réunion, tenue le 9 mars 1973.
191. *Ibid.*, *110-Lng Trg*, procès-verbal de la réunion du 8 mai 1973, *op.cit.*
192. *Ibid.*, dossier 70, *Costing & Funding B&B Programs*, (ci-après, *70-vol. II*), lieutenant-colonel Labelle au DMPC, le 29 août 1973.
193. *Ibid.*, 160-8, Ross à Letellier (et autres), le 30 novembre 1973.
194. *Ibid.*, *Franco*, vol. I, Letellier à Boyle, le 15 février 1973.
195. *Ibid.*, 160-8, rapport de la visite de Hanna et Lehmann à Halifax et Shearwater, du 28 février au 1^{er} mars 1973.
196. *Ibid.*, *Plans & Programs*, procès-verbal de la réunion du 9 mars 1973 (*op.cit.*).
197. *Ibid.*, *110-Lng Trg*, Deane à Cloutier, le 18 octobre 1972.
198. *Ibid.*, 160-8. Voir les rapports des visites, incluant les questions et craintes exposées par les auditeurs.
199. Letellier, *Réforme*, p. 123 à 126.
200. *SGDDN*, 1211-280/C2-2, vol. I, où on trouve tout ce qui concerne l'étude Blackburn/Duplantie.
201. *PLO(M)* 1980, chapitre 6, partie 2.
202. SHist, *Rapport annuel du commandement du RMC*, 1979-1980.
203. *F.L.*, 1211-0, vol. III, Dextraze, le 22 juillet 1971 (*op.cit.*).
204. *Ibid.*, 160-8, rapport de Hanna, du 12 septembre 1973.
205. *Ibid.*, *Trg Lng I*, A/DGGB au DEL et DPRB, le 16 juin 1971.
206. *C. R.*, 1974, p. 42. Voir les pages 29 à 45 concernant les autres données apparaissant plus haut.
207. Letellier, *Réforme*, p. 169 à 176, 191 à 194, 207 à 210, 213 et 220.
208. Pour en savoir plus sur ce groupe de travail, voir *Ibid.*, p. 225-6 et 228-9.
209. *CLO*, 1977, p. 230.
210. *Ibid.*, p. 232.
211. *Ibid.*, p. 231.
212. *Ibid.*

213. *Ibid.*, p. 233.
214. *F.L.*, P1211-19, mémo du lieutenant-colonel Campbell, du 17 septembre 1970 (*op.cit.*).
215. *Archives des auteurs*, résumé des questions et réponses du 5 mars 1973, à Saint-Hubert.
216. *CLO*, 1977 p. 233 à 235.
217. *Ibid.*, p. 37-38 et *Archives des auteurs*, Nixon à Yalden, le 25 octobre 1978 (*op.cit.*).
218. *Archives des auteurs*, Nixon à Yalden, le 25 octobre 1978.
219. *P.V.* de la 294^e réunion du CGD du 12 avril 1979, *op.cit.*, p. 5, 8, 10 et 11.
220. *Archives des auteurs*, Maurice LeClair à C.R. Nixon, le 13 août 1979.
221. *PLO(M)*, p. 2-14-2.
222. *Archives des auteurs*, Falls à tous les commandements, le 19 mars 1980.
223. *Ibid.*
224. DGLO, 1214-25, vol. 1. Procès-verbal de la réunion DGLO-CCLO et CRLO tenue à Ottawa, les 26 et 27 juin 1979.
225. *Ibid.*, où on peut suivre les pérégrinations de cette affaire.
226. *Aide-mémoire*, p. 3 et conversations avec Charles Trottier, coordonnateur de l'enseignement aux bases pour tout l'Est du Canada, entre les 15 et 17 février 1984, lors d'un séjour de travail de Serge Bernier au QG de la Force mobile.
227. DGLO, 1214-25, procès-verbal de la réunion des 26 et 27 juin 1979 (*op.cit.*)
228. *Ibid.*, 1213-3 vol. 2, vice-amiral A.L. Collier au DGLO, le 14 juillet 1978.
229. *SGDDN*, 1213-3, vol. 2, *MARCOM to NDHQ*, le 16 octobre 1978.
230. *Ibid.*, Smith au *MARCOM*, le 6 décembre 1978.
231. *Ibid.*, Simard au brigadier-général R.L. Bell, Directeur général — carrières militaires officiers [DGCMO], le 4 juin 1982.
232. *Ibid.*
233. *Ibid.*, Bell au *MARCOM*, le 4 mai 1984.
234. *Comité mixte*, le 19 novembre 1981, p. 40.
235. *Ibid.*, p. 46.
236. *Ibid.*, p. 48.
237. *Ibid.*, p. 47 et 49.

238. Archives des auteurs, *A Study on Official Languages Command and Control, Training and Infrastructure (Military)*, le 15 mars 1982, 48 p. (annexes et tableaux). (Ci-après, *Étude McLaws*.)

239. *Ibid.*, p. 4-4.

240. FMC 1211-1, *SSO Lang Trg Working File*. Procès-verbal de la réunion annuelle des CCLO à Ottawa, du 11 au 13 mai 1977.

241. *Aide-mémoire*, p. 3 et FMC 1211-0, vol. II message ADM(Per) 093, août 1979 (où Smith rejette cette idée); «I must advise that we have deferred consideration of making language training a career course for anglophones and francophones...».

242. Connor, C. et H. Marr, *Description and Documentation of the Bilingualism Model, ORAE Project Report No. 315*, Ottawa, mai 1987.

243. *Étude McLaws*, p. 1 3-3 et 3-4 et annexe C.

244. FMC 1211-0, vol. II. *Study on Official Languages Training — FMC Comments*, le 8 juillet 1982. (Ci-après *FMC Comments-82*.)

245. Annotation manuscrite faite par le major P.S. Aubin, en marge du rapport du CLO de 1983. Dossiers du CCLO du Service de l'instruction, consultés en août 1984.

246. *Étude McLaws*, annexe E.

247. *Ibid.*, p. 6-1.

248. *PLO(M)*, chap. 6.

249. *Plan 83-84*, p. 4 à 8.

250. *3^e Atelier*, p. 19 à 21.

251. *Ibid.*, p. 21 à 25.

252. *Ibid.*, p. 9

253. *Ibid.*, p. 11-12.

254. *Ibid.*, p. 14-16.

255. *Ibid.*, p. 24.

256. *15 ans après*, p. 19.

257. *3^e Atelier*, p. 34 à 36 et suivantes, dont 47-48.

258. *Ibid.*, p. 28 et 47-8.

259. *15 ans après*, p. 56

260. *Ibid.*, p. 18.

261. Archives des auteurs, *Politique — Formation linguistique militaire en langue seconde* [du CED], le 14 janvier 1986, p. 8. (Ci-après *CED, 14 janvier 1986*.)

262. *Ibid.*, p. 12.
263. *Ibid.*, p. 12 à 17 et *Bulletin du personnel 6/85*, le 31 décembre 1988, p. 3.
264. *RODB.*, vol. 2, p. 26 à 29 (intitulées *Linguistic and Bilingual Requirements*) et p. 73.
265. *F. L.*, *CMCs*, DGGB au Directeur général du développement des carrières, le 10 novembre 1972. À cette date, le DGGB fait quelques suggestions rapides pour qu'on superpose, aux recommandations du programme, des objectifs de B et B. On sent qu'il n'est pas heureux de l'oubli qu'on a fait et que c'est maintenant sans illusions qu'il intervient dans ce dossier où on ne l'a pas invité.
266. *Ibid.*, *Bulletin du personnel 6/85*, le 31 décembre 1985, p. 3.
267. *Ibid.*, p. 3.
268. *Ibid.*, p. 5.
269. *CED*, 14 janvier 1986, *op.cit.*, p. 22-3.
270. *Ibid.*, p. 24-5.
271. *Ibid.*, p. 29.
272. *Archives des auteurs, Directive SMA (Per) 6/85*, p. 10.
273. *Ibid.*, p. 13-14.
274. *Ibid.*, p. 24-25.
275. *Ibid.*, p. 25 à 35.
276. *15 ans après*, p. 51-52.
277. Ellis, R. T. (major). *Development of Improved Selection Methods for French Language Training. Research Report 86-4*, Toronto, *Canadian Forces Personnel Applied Research Unit*, 1986, p. VII et VIII.
278. *Ibid.*, p. VIII.
279. *Ibid.*
280. *Archives des auteurs. Directive sur la mise en oeuvre du PMELS 2/86 — Critères des cours militaires d'enseignement des langues secondes*, le 29 août 1986, p. 12.
281. *Ibid.*, p. 19.
282. *Ibid.*, p. 29.
283. *Ibid.*, p. 32.
284. *CLO-1987*, p. 2.
285. *Ibid.*, p. 4.
286. *Ibid.*

287. *Briefing Minister*, p. 16-17.
288. *Ibid.*, p. 19 à 23 et 29-30.
289. *Comité permanent — Défense, mai 1987*, p. 11.
290. *Ibid.*, p. 26.
291. *Ibid.*, p. 27-28.
292. *Ibid.*, p. 14-15.
293. *Ibid.*, p. 23.
294. *Comité mixte mai 1987*, p. 12 et 32.
295. *Ibid.* p. 11.
296. *Ibid.*, p. 15.
297. *Ibid.*
298. *Comité permanent — Défense, mai 1987*, p. 14 et 15.
299. *Comité mixte mai 1987*, p. 17.
300. *Ibid.*, p. 22-23.
301. *Ibid.*, p. 23.
302. *Comité permanent — Défense, mai 1987*, p. 26.
303. *Comité mixte mai 1987*, p. 24.
304. *Ibid.*, p. 29.
305. *Comité mixte mai 1987*, p. 32.
306. *Archives des auteurs*, Dick à Fortier, le 25 juin 1987.
307. PVCGD, 393^e réunion, le 31 août 1987.
308. *15 ans après*, p. 23.
309. *Ibid.*
310. *Ibid.*, p. 23.
311. *Archives des auteurs, Bulletin du personnel*, 8/87, p. 8.

Chapitre 16

1. *Dictionnaire militaire anglais français/français-anglais* de J.H. Chaballe, colonel, publié sous la direction du chef d'état-major général, Canada, de 1945, p. 8 de l'introduction.
2. ANC, RG 24, vol. 17630, dossier 013-3, correspondance entre L. Pacaud, co-secrétaire au Haut-Commissariat du Canada à Londres, et G.J. Desbarats, ADM-DND, du 30 avril 1923.
3. *The Canadian Annual Review — Federal Administration and Politics — 1934*, de Castell Hopkins, p. 94-95. Aussi *Debates, House of Commons, Fifth Session — Seventeenth Parliament*, 1934, Index p. 30, *Bureau for Translation Bill*.
4. *Archives des auteurs*, annexe E, p. 1 de la directive du Chef du Personnel 6/72 du QGFC, avril 1972.
5. ANC, RG 24, vol. 17630, dossier 013-3, compte rendu sur le Bureau de traduction, du 28 février 1940.
6. Beaulieu, A. et J. Hamelin, *Les journaux du Québec* de 1764 à 1964, Québec, 1965, p. 127, n° 1085 — *Le Nationaliste* 1904-1922 — Hebdo nationaliste; p. 133, n° 1132 — *l'Ordre* 1934-1935 — Quot. nationaliste; p. 149, n° 1265 — *La Renaissance* 1935 — Hebdo politique et littéraire.
7. ANC, RG 24, vol. 1506, dossier 683-1-32, *The Official History of the Canadian Forces, DHS* au CGS, le 20 septembre 1937.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*, lettre de madame Asselin au CGS, du 2 février 1939.
10. Le bureau a porté plusieurs noms: Bureau des traductions techniques de l'armée, Bureau des publications bilingues, Bureau des traducteurs militaires. Mais, il restera longtemps sous la direction du directeur de l'instruction militaire.
11. ANC, RG 24, vol. 5589, dossier NSS.10-1-6. *Translating Training Documents into French* du colonel J.K. Lawson, *Dir Mil Training* au CGS, du 9 juillet 1941.
12. *National Defence Annual Report, Fiscal Year ending 31 March 1942*, p. 13.
13. ANC, RG 24, vol. 5589, dossier NSS-10-1-16, août 1941.
14. *Ibid.*, le 20 août 1941.
15. *Ibid.*
16. ANC, RG 24, vol. 5589, dossier NSS.10-1-6, *Cossette* au SCEMN, le 29 octobre 1941.
17. *Ibid.*, Mills au ministre, le 19 décembre 1941.
18. *S Hist* 112.3S2009(D36), lettre de James A. Sharpe, *Wing Commander, Secretary for Air* au colonel Henri DesRosiers, SM/Déf. (nationale) (Armée), le 12 décembre 1942.

19. *Ibid.*, *Bureau of French Publications*, mémo du DMT au CGS, le 7 janvier 1943.
20. *Ibid.*, liste des manuels traduits, lettre du colonel J. Chaballe à M. Séguin, le 29 mars 1943.
21. ANC 24. vol. 5589, dossier NSS 10-1-6, mémo de J.P. Chevassu au SMA A.B. Coulter, le 23 mai 1943 et mémo de J. p. Chevassu au Surintendant du Bureau de traduction, le 13 avril 1943.
22. *S Hist* 112.1009(D5). *Army Language Bureau*, le 27 juillet 1945.
23. *National Defence Annual Report, Fiscal Year ending 31 March 1945*, p. 41.
24. Rapport Glassco de la Commission royale sur l'Organisation du Gouvernement, décembre 1962, chap. 6, p. 105.
25. ANC, RG 24, vol. 17630, dossier 013-2, *Bilingual Signpost, Letterheads & Pamphlets*, du 27 juin 1950.
26. *S Hist* 1435-2 *French Canadian Rep in Canadian Armed Forces*, lettre du brigadier J.P.E. Bernatchez au brigadier J.V. Allard, du 31 octobre 1950 et réponse du brigadier Allard, du 8 novembre 1950. Voir aussi, Allard, *Mémoires*, p. 246.
27. Le rapport donne un total de 180 publications en français. Mais on constate que, dans les faits, il y a 72 manuels canadiens, au lieu des 63 mentionnés. En faisant la somme correcte des nombres disponibles, on obtient un total de 190.
28. ANC, RG 24, vol. 19042, dossier S1435-2, *Appendix D, French Language Training Manuals*, le 15 décembre 1950.
29. APC, RG 24, vol. 19042, dossier 013-2, vol. 1. *French version of King's Regulations* du major C. Falardeau — *Sec Pers Members Committee au Sec Defence Council*, le 25 avril 1951.
30. *Ibid.*, note du AMP au CAS, du 7 mai 1951.
31. *Ibid.*, *Defense Council meeting no 54*, du 31 mai 1951.
32. ANC, RG 6-G2, vol. 741, dossier 33-SS-T-1 *Unit Survey Report, National Defence Section, Bureau for Translation, Secretary of State Dept*, le 25 février 1953.
33. La première édition de langue française, ainsi que l'édition corrigée de décembre 1966, indique que ce volume fut édité en 1957. C'est une erreur. On devrait lire: 27 avril 1959.
34. ANC, RG 6, G2, vol. 743. *History of the Second World War — translation*, James A. Sharpe à p. Daviault, *Bureau for Translation* et réponse, les 30 juin et 11 juillet 1960.
35. *S Hist* — *Bilingualism*, vol. 1, 1961 à juillet 1968. *Associate Minister to Chairman, Chief of Staff*, le 19 décembre 1961.
36. *Ibid.*, note de service personnelle et confidentielle, du 27 décembre 1966

37. Nous ne pouvons pas identifier qui a eu l'idée originale de l'expansion du Bureau de traduction dans le Québec, car le rapport Glassco, publié en décembre 1962, mentionne cette expansion dans à peu près les mêmes termes que le sous-ministre de la Défense, E.B. Armstrong, l'a fait en avril précédent.

38. ANC, RG 24, vol. 17630, dossier 013-04, vol. 1. Besoins de services de traduction au Québec, Armstrong à Miquelon, le 6 avril 1972.

39. *Ibid.*, le 5 juillet 1962.

40. *Ibid.*, Sévigny à Halpenny, le 5 octobre 1962.

41. *Ibid.*, Paul Mathieu, sous-ministre adjoint, à Jean Miquelon, le 21 janvier 1963.

42. *Rapport Glassco*, chap. 6, p. 106.

43. SGDDN, 1210-6, vol. 1, *Royal Commission on B & B — Simultaneous Translation Equipment, D Comm S au D Sec DS(A)3*, le 23 août 1965.

44. SGDDN, 1895-3, vol. 1. Service d'édition des manuels de l'armée, notes des 1^{er} mai 1964 et 22 mars 1965.

45. LaRivière, Jacques, Document de travail, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1965, dans ANC, RG 24, vol. 5589, dossier NSS 10-1-6.

46. *F.L.*, dossier BDF 1211-4, vol.1, *Brief on Translation of Training Publications & Precip* (par Clavel).

47. *Rapport Ross*, p. 95

48. *F.L.*, BDF 1211-4, vol.1. *Production of French Edition Training Manuals (par Clavel)*.

49. *Rapport Ross*, *op. cit.*

50. *Ibid.*, p. 130 recommandations 28, 30 et 31, ou annexe PP du tome I.

51. *F.L.*, dossier 1211-3, James A. Sharpe à Caldwell, *Sec DS*, le 22 mars 1966.

52. *Ibid.*, Caldwell à Sharpe, le 14 avril 1966.

53. *Ibid.*, 1211-4, vol. I, message Comd 15 du 17 mars 67 (venant de Valcartier); réponse du colonel Hogarth; et note de service de Letellier, du 9 mai 1968.

54. *Ibid.*, Sutherland aux SM, CED, SMA(P) et DGEP, le 8 novembre 1967. Lors de cette réunion, le Cabinet arrête aussi le principe d'une aide du gouvernement fédéral à la création de diplômes universitaires en traduction et de subventions à des étudiants-traducteurs qui devraient ensuite travailler pour le gouvernement durant un certain nombre d'années.

55. *Ibid.*, note de service de Lavergne, de novembre 1967.

56. *Ibid.*, Lavergne à Chassé, le 6 janvier 1969.

57. *Ibid.*, BDF 2910 — *Publications — General*, W.H. Nichols, (CFHQ Pubs), à Caldwell, le 13 février 1968 et directive de Caldwell, le 15 suivant.

58. *Ibid.*, Nichols à Caldwell, le 15 février 1968 et Letellier à Nichols, le 5 avril suivant.

59. *F.L.*, 1211-3-2, note de service de W.P. Maguire, Directeur des services de gestion, du 23 novembre 1967.

60. *Ibid.*, 1211-3-2, DGEP au DMIS (*Directorate of Management Information Systems*), le 15 novembre 1968. Noël de Tilly au DMANS (*Directorate of Management Services*), le 16 juillet 1969 et DMANS au DGEP, le 22 suivant.

61. *Ibid.*, BDF 1211-4. Voir documents expérimentaux préparés par Alistair Fraser pour P.M. Pitfield, en décembre 1967.

62. *Ibid.*, BDF 2910, Nichols à Letellier, le 6 décembre 1968.

63. *Ibid.*, 1211-3, note de service de Fournier, les 9 octobre 1969 et 12 février 1970.

64. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, lieutenant-colonel D. Newell (Directeur de la traduction et de la terminologie (DTT)) à Letellier, le 21 septembre 1971, et P1211-4, vol. II, Newell au Bureau des publications gouvernementales, le 7 octobre suivant.

65. *Ibid.*, 1211-3, vol. II, lieutenant-colonel W.E. Grant, du bureau du CED, aux secrétaires des branches du QGFC, le 30 novembre 1971.

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*, R & R, rapport sur le B et B, du 10 novembre 1971.

68. *Ibid.*, Grant aux secrétaires des branches, le 3 décembre 1971.

69. Letellier, *Réforme*, p. 60 et 119.

70. S Hist, Dossier brigadier-général Marcel Richard, mémoire à la Commission royale d'enquête sur le B et B soumis par le lieutenant-colonel M. Richard, le 13 août 1964. Voir aussi, *F.L.*, R & R, Richard à Letellier le 25 octobre 1967, et Letellier à Richard, le 30 octobre suivant.

71. SGDDN, S 1210-3 (CDS), le 16 avril 1968. *Bilingualism in the Canadian Armed Forces, Annex A*, p. 13.

72. *Ibid.*, BDF 2910, Fournier à Laurent Clément, Directeur du Centre de terminologie du Secrétariat d'État, le 21 mars 1968.

73. SGDDN, 51210-3, lettre de Fournier à Richard, le 26 mars 1968 et Letellier, *Réforme, op. cit.*

74. *Ibid.*, 2921-A-AO-121-EOO1X000, vol.7

75. *Ibid.*, 1211-0, vol. I, Chassé à Armstrong, le 15 janvier 1970. Armstrong à Robertson le 29 suivant. Puis, dans 1211-0, vol. III, les suites données par le Cabinet aux recommandations du rapport commentées par la Défense.

76. *F. L.*, *R&R*, où se trouve la correspondance pertinente dont nous avons déjà cité des extraits.

77. Voir Letellier, *Réforme*, p. 31.

78. Voir dans *F.L.*, tout le dossier P1211-4, vol. II, où se trouve un ramassis d'échanges entre le Directeur — Implantation des programmes de bilinguisme et des unités des FAC, qui ont surtout lieu après que le message *DBPI-25* du 25 août 1969 ait été publié. Mais, aussi, 1211-3, alors que Chassé écrit au commandant de l'Administration du QGFC pour lui signaler qu'il devra dorénavant produire ses ordres courants dans les deux langues (le 29 août 1969); ou, encore, 1211-2 (*Use of Official Languages — General*) où Lavergne signale à Chassé certaines anomalies qui devront être changées au QGFC (le 22 août 1969) et Chassé fait de même vis-à-vis du *DCPRM*, le 27 suivant.

79. *Ibid.*, *BDF* 2910, Lagacé à Allard, le 6 décembre 1968 et Fournier à François Richard (à Valcartier), le 2 avril 1969 dans *DBF* 1211-4, vol. 1.

80. *Ibid.*, 1211-4, vol. II, Fournier au CIFC, le 18 septembre 1969. Voir aussi, P1211-16, *French and English Ship Crews*, le rapport du lieutenant-commander Simard, du 25 juin 1970, qui s'insurge contre le fait que le QGFC veuille tout traduire, à grands coûts, alors que beaucoup existe déjà en français: c'est cela qui retarde la parution de manuels en français, prétend-il. Et la réponse sans équivoque de Chassé, le 10 juillet suivant, récusant avec force cette accusation, en disant que l'on emprunte beaucoup aux Français et aux Belges.

81. *Ibid.*, 1211-4, vol. II, Chassé au *DGMPD&R* (*Director General Manpower Policy Development & Review*), le 19 novembre 1970.

82. *Ibid.*, 1211-0, vol. I, *op.cit.*

83. *Ibid.*, 1211-0, vol. III, *op. cit.*

84. *Ibid.*, *R & R*, rapport du 26 avril 1971 à l'intention du ministre.

85. *Ibid.*, 1211-4, vol. II, SMA(Per) T.G. Morry (pour E.B. Armstrong) à Léger, le 5 juillet 1971.

86. *Ibid.*

87. *Ibid.*, Léger à Cloutier, le 16 septembre 1971.

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*, *R&R*, rapport sur le B et B à la Défense, du 10 novembre 1971.

90. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, Chassé, le 13 octobre 1970.

91. *Ibid.*, *BDF* 1211-4, vol. 1, note de service du 9 avril 1969 de Fournier, où il est dit que 65 000 \$ sont prévus, en 1969-1970, pour des contrats de traductions liés au FRANCOTRAIN.

92. *Ibid.*, P1211-4, vol. II, Chassé au sous-ministre, le 3 novembre 1970 (où le premier, s'appuyant sur les articles pertinents du *Treasury Manual of Financial Authorities and Procedures*, demande la permission à Armstrong d'engager des fonctionnaires à contrat étant donné les exigences du FRANCOTRAIN). H. Mayer, surintendant du Bureau des traductions, à Armstrong, le 9 mars 1971, qui se dit d'accord avec cette approche qui lui a été soumise, le 15 février.

93. *Ibid.*, LADIF à Dextraze et celui-ci au VCED, le 16 septembre 1971.

94. PVCD n° 307, *op.cit.*

95. Information reçue par Jean Pariseau lors d'un échange téléphonique avec le lieutenant-colonel J. Kitson, le 18 mai 1983.

96. *F.L.*, BDF 2910, Chassé au DPSO (*Director Personnel Support Operations*), en février 1969. Et se rappeler de la note d'Allard, (mars 1969, citée au chapitre 12).

97. *Ibid.*, 1211-4, vol. II, Godbout à Elcock, le 10 mai 1971.

98. SGDDN 1211-14-3, vol. 2, Elcock à Fournier, le 31 mai 1971 et *F.L.*, BDF 2910, Newell à Elcock, le 4 juin 1971.

99. SGDDN 1211-14-3 vol. 2, et message DO 90, du 23 septembre 1971.

100. *Archives des auteurs*, message C Prog 88, du 17 août 1977 et note de service du major-général D.G. Loomis, Chef du Programme, à Letellier, le 12 août 1977. Avant d'arriver à ce résultat, la route fut longue et sinueuse, suivant le souvenir d'un des auteurs, Jean Pariseau, qui avait été délégué par le S Hist pour le représenter au sein du comité qui avait été mis en place pour étudier cette question. Des décisions prises rapidement étaient laissées en plan pendant des semaines et des mois, avant qu'un nouveau processus de réflexion prenne place et aboutisse aux mêmes conclusions.

101. *F.L.*, P1211-14, procès-verbal de la réunion hebdomadaire des directeurs de la DGBB tenue le 23 novembre 1971. Mais voir, aussi, P1211-14, vol. II, Noël de Tilly au Chef du Bureau des traductions du ministère, le 12 février 1970 (où il souligne que Snidal est responsable du domaine au MDN).

102. SGDDN 1901-60/104, vol. 1, *Regulations, Orders, Manuals and Pamphlets*. Note du *Sec DS*, brigadier R.L. Purves, au CG, le 1^{er} décembre 1964.

103. D'où, dans le *F.L.*, BDF2910 et 1211-4, vol. 1, les nombreuses interventions bien senties, pratiques et prenant compte de la volonté gouvernementale, que rédige Nichols, à l'intention de Letellier et Chassé, sur la coordination dans l'impression anglais/français et les demandes en matériel spécialisé et en personnel que cela implique.

104. SGDDN 1901-60/104, vol. 1. *CDS Study Directive 516/69 Centralization and Control of Graphic Arts, CFHQ Publications and Related Services*. Général F. R. Sharp, CED, au Chef des Services techniques, le 3 septembre 1970.

105. *F.L.*, 1211-3, Chassé au DGPS(DC), le 8 décembre 1969.

106. SGDDN 1901-60/104, vol. 1, *op.cit.*

107. SGDDN 1901-60/104, vol. 3, *Canadian Forces Publication — Contract Assistance*, note de service de B.F. Deshaw (*A/DSDDI*), du 21 février 1972.

108. SGDDN 2900-46, vol. 1. *Translation of Canadian Forces Publication* préparé par le capitaine A. Gagné et recommandé par le major D.J. Perreault, le 23 juin 1972.

109. Dossiers du major Paul Clavel, lettre du DGBB, Armand Letellier, au chef de sous-section, Bureau de traduction — Québec, du 23 janvier 1973.

110. *FL.*, 1211-0, vol. III, réunion organisée par le lieutenant-colonel J.R. Beveridge, le 29 avril 1971, par exemple, sur les priorités des publications côte-à-côte lorsque le ministère aura les moyens d'impression appropriés. Le dossier P1211-4, vol. II, contient une note de service de Newell (du 19 octobre 1971) qui se veut une ébauche des directives entourant l'utilisation des services que sa direction offre et les priorités à respecter; un autre écrit, du 30 novembre, par le colonel W.E. Grant, demande aux destinataires du QGFC d'explicitier leurs besoins à venir.

111. *Program to Increase B&B*, p. 18-19.

112. *Ibid.*, p. 19.

113. *F.L.*, 110 — *Lng Trg-2, Treasury Board Minute* 704250, du 16 juin 1971.

114. *Ibid.*, P1211-4, vol. II, Gouin à Fournier, le 27 juillet 1971 et Fournier à Gouin, le 29 suivant.

115. *Ibid.*, *R&R*, rapport sur le B et B, du 22 juillet 1971 (couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 1971).

116. *Ibid.*, P1211-4, vol. II, Letellier à Newell, le 13 décembre 1971.

117. Letellier, *Réforme*, p. 119, 120, 161 et suivantes.

118. *Archives des auteurs, Présentations faites au Comité exécutif des langues officielles (CELO) le 1^{er} février 1988* incluant un rapport sur l'introduction de traduction assistée par ordinateur — *ALPS* et *LOGOS*, p. 24 à 32. (Ci-après, *Présentations, février 1988*).

119. *Program to Increase B&B*, p. 19.

120. *Présentations, février 1988*, une proposition de créer un cours de rédaction administrative française, p. 14 à 23.

121. *Program to Increase B&B*, p. 20.

122. *Ibid.*, p. 20-21.

123. SGDDN 2900-46, vol. 1, *Status Report — French translation of CFP*, p. 9, *Annex F*, 1895-3 (*DTTS*), du 15 décembre 1972.

124. *C.R. 1974*, section D.

125. SGDDN 1211-6-0, vol. 1, réunion du DGLO en date du 7 juin 1978, paragraphe 6, commentaire du lieutenant-colonel C. Biais, *DTTC*, en date du 31 mars 1978.

126. SGDDN 2900-46, vol. 6, rapport du progrès de la traduction des publications générales et administratives, émis par le QGDN (DTTC), en date du 31 mars 1978.

127. *C. R. 1974*, p. 49.

128. *Ibid.*, p. 46 à 57.

129. *Ibid.*, p. 58.

130. *Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN* préparé à l'intention du Comité de gestion de la Défense, le 6 décembre 1974, p. 6 de l'annexe C. (Ci-après, *Rapport B et B — MDN — 1974.*)

131. *Ibid.*, p. 8.

132. *Ibid.*

133. *Ibid.*, p. 9.

134. *CLO 1977*, p. 236.

135. *Ibid.*, p. 237.

136. *Ibid.*, p. 238-9.

137. *Ibid.*, p. 240.

138. *Ibid.*

139. *Ibid.*, p. 238 et p. 22.

140. *Ibid.*

141. *Ibid.*, p. 237-8.

142. *Ibid.*, p. 21 et 22.

143. *Ibid.*, p. 31.

144. *Archives des auteurs*, Nixon à Yalden, le 25 octobre 1978, (*op.cit.*)

145. Une des craintes soulevées, en 1971, par les membres de la section des services techniques de Trenton portait justement sur les dégâts que pourrait causer une mauvaise traduction technique en français qui, disaient-ils, seraient plus conséquents que ceux reliés à une mauvaise traduction de termes administratifs. [*F.L.*, p 211-0 vol. III, note de service du 10 juin 1971 (*op.cit.*)]. Notons le point, sans entrer dans le débat, à savoir quels effets néfastes causent de jeunes francophones unilingues ne disposant que de manuels techniques en anglais.

146. Chandioux, John, «Histoire de la Traduction automatique au Canada», *META*, vol. 22, n° 1, mars 1977, p. 56.

147. PVCGD n° 894, le 12 avril 1979, p. 10 de l'annexe A.

148. *Ibid.*, p. 10 et 11 de l'annexe A.

149. *PLO(M)*, p. 2-3-7.
150. *Ibid.*
151. *Ibid.*, p. 2-3-9.
152. *Ibid.*, p. 1A-3.
153. *Ibid.*, p. 1-2.
154. *Ibid.*, p. 2-9-3.
155. Letellier, *Réforme*, p. 162.
156. *F.L.*, 1211-4, vol. 2. *Director Technical Resource Management (DTRM)* au Chef des Services techniques, le 2 novembre 1970.
157. *Archives des auteurs*. Directive d'étude du 30 novembre 1973, intitulée *Bilingual Technical Documentation* signée par le major-général D.W. Goss, Chef de l'ingénierie et de la maintenance et J.R. Killick, Chef de l'approvisionnement.
158. *Ibid.*
159. *Ibid.*, *Bilingual Technical Documentation. Report of the Special Study Team*. Avril 1974, 56 p. plus annexes.
160. *Ibid.* *Summary Memorandum to the Defence Management Committee from ADM (Mat)*, le 5 juin 1974.
161. *Ibid.*, note de service du 12 juillet 1974, par le brigadier-général J.G. Mumford, Secrétaire du CGD.
162. *Ibid.*, *An Overview of Bilingual Work Instruments*, le 14 décembre 1979, p. 5 et 6.
163. *Ibid.*, p. 1 à 5.
164. *Ibid.*, voir leurs commentaires p. 6 et 7.
165. *Ibid.*, p. 2, 5, 6 et 9.
166. DGLO, 1214-25, vol. II, procès-verbal de la réunion du 6 mars 1981 du CCLO, daté du 19 mars suivant.
167. SGDDN 1711-6-0, vol. I, procès-verbal de cette réunion, du 8 janvier 1981.
168. *Comité mixte, 19 novembre 1981*, p. 41. Intervention du sous-ministre Nixon qui juge bon de prendre la relève du lt-gén Carswell qui (p. 39-40) s'est tellement mêlé en répondant à une question portant sur la traduction, qu'il est bien possible qu'aucun des députés présents ne l'ait compris.
169. *FMC* 1211-0, vol. II ou 1211-6 (*Adm*) où une note de service du 15 juillet 1982 décrit la nouvelle situation. Voir, aussi, lettre du 12 août suivant dans 1211-6, signée par le brigadier-général W.J. Dabros destinée à toutes les unités du commandement.

170. *F.L.*, BDF 1211-4, vol. I. Message de Valcartier à Saint-Hubert, le 30 octobre 1967, suivi d'échanges entre Saint-Hubert et Ottawa en janvier 1968 (Message DMRE 68 du 9 janvier 1968 pour Saint-Hubert; réponse par *Compt* 3095, pour DMRE, le 15 suivant; DMRE 70 à Saint-Hubert encore le 22). *F.L.*, 1211-7 *Bilingual Positions — General*, (ci-après, 1211-7) message *Compt* 3119, de la Force mobile pour le DMRE le 24 janvier 1968 et la réponse du 26 par le DMRE 2-2-3, qui accepte cet arrangement spécial.

171. *Ibid.*, P1211-4, vol. II, Newell à Y.J. Lacoursière, Surintendant adjoint du Bureau des traductions, le 8 novembre 1971.

172. 3^e *Atelier*, p. 49-50.

173. *Ibid.*, p. 54.

174. *Ibid.*, p. 42.

175. Voir *15 ans après*, p. 83-84.

176. 3^e *Atelier*, p. 54-5.

177. *Archives des auteurs — Exigences en matière de bilinguisme lors de communications écrites*. Note de service 1211-20 (DGLO) du 17 septembre 1985.

178. 3^e *Atelier*, p. 28 à 33; les bases de Calgary et Shilo, par exemple, sont dans cette situation.

179. Dossier de M. Jean Délisle, transcription des propos de M. Philippe LeQuellec, sous-secrétaire d'État adjoint (traduction), recueillis par Roch Blais en octobre-novembre 1982.

180. *Plan 83-84*, p. 4.

181. *Ibid.*, p. 6.

182. *Ibid.*, p. 7.

183. *Ibid.*, p. 36 et 37.

184. *Summary Evaluation, op.cit.*, p. 28.

185. *Archives des auteurs*, procès-verbal abrégé de la 357^e réunion du CGD, le 19 septembre 1983.

186. *Ibid.*

187. *Ibid.*

188. *Ibid.*

189. *Ibid.*

190. *Ibid.*

191. *Study FRANCOTRAIN*, p. 18.

192. *Ibid.*, p. 17 à 20.
193. *Ibid.*, p. 24.
194. *CLO, 1987*, p. 1 à 3 et l'annexe B.
195. *Briefing Minister*, p. 27 à 29.
196. *Ibid.*, p. 6 à 10.
197. *Comité permanent*, p. 5 à 7 et 17-18.
198. *Comité mixte mai 87*, p. 7, 15, 17, 18 et 34.
199. *Ibid.*, p. 27.
200. *Archives des auteurs*, Dick à Fortier, le 25 juin 1987.
201. *PVCGD*, 393^e réunion, le 31 août 1987, p. 10; commentaire du commandant du COMAR.
202. *Bilan sur le bilinguisme*, p. 31 de l'annexe A.
203. *Ibid.*, annexe A, p. 32.
204. *Ibid.*, p. 10, 12, 13, 17 et 25.
205. *Archives des auteurs, Service paper*, le 22 avril 1988, du lieutenant-colonel S. Viel (DTTC) para. 13, p. 6, envoyé au DGLO DesBecquets: ce document sera distribué, le 25 courant, aux membres du Comité exécutif des langues officielles.
206. *Ibid.*, lieutenant-colonel Y. Falardeau, à C.J. Gauthier, DG Sec exéc.
207. *Ibid.*, *Service Paper*, p. 4.
208. *F.L., BDF 1211-4*, vol. 1, *Bulletin des Forces canadiennes*, août 1966.
209. *Ibid.*, 1211-3, mémorandum du 21 avril 1970, *SAP* au *BPA/CP* et réponse du second au premier, le 24 suivant.
210. *Ibid.*, *BDF 1211-4*, vol. 1, mémorandum du lieutenant-colonel Brown, adjoint au directeur général des opérations aériennes, au directeur des opérations de recherche et sauvetage, le 30 septembre 1968.
211. *Ibid.*, message CST 29, du 15 février 1968.
212. *Ibid.*, procès-verbal de la réunion 28/67 du CED.
213. *Ibid.*, message *COSOPS* 48 du 5 septembre 1968.
214. *Ibid.*, mémo de Brown, *op.cit.*
215. *Ibid.*, Sharp à Allard, le 3 octobre 1968.
216. *Ibid.*, Chassé à Caldwell, le 10 octobre 1968.
217. *Ibid.*, 1211-0, vol. 1, CP au CST, le 27 août 1969.

218. *Ibid.*, 1211-0, vol. II, *CACCOMCYP* (Pers 300), du 3 septembre 1969.
219. *Ibid.*, message Pers 774, du 4 septembre 1969.
220. *Ibid.*, note de novembre 1969, par Chassé.
221. *Ibid.*, message CANFORBASE London du 4 septembre 1969 et réponse de Chassé, par son *DBPI* 50, le 11 suivant.
222. *Ibid.*, message LOG 1717, du 9 septembre 1969.
223. *Ibid.*, Chassé au CP, le 15 septembre 1969.
224. *Ibid.*, mémorandum de Lilley à ses directeurs, le 4 septembre 1969 et Chassé au CP, le 15 suivant.
225. *Ibid.*, 1211-2, suivant un rapport non signé du Commandement de la Défense aérienne, daté du 5 novembre 1969.
226. *Ibid.*, message DGW 283, du 7 novembre 1969.
227. *Ibid.*, P1211-1, vol. II, Chassé au D SECUR, le 10 décembre 1969.
228. *CED Bleue*, vol. 2, mémorandum *Director Technical Resource Management DTRM* au CST, le 2 novembre 1970.
229. *Ibid.*
230. *CLO*, *Premier Rapport annuel, 1970-1971*, p. 84.
231. *F.L.*, 1211-0, vol. III, où se trouve toute la documentation afférente.
232. *Ibid.*, P1211-20, Dextraze au commandant de la Force mobile, le 22 novembre 1971.
233. *Ibid.*, mémorandum L1211-0 (*DTRM*), du 18 décembre 1970.
234. *Ibid.*, P1211-3-2, ébauche du 23 juin 1971. Et voir P1211-4, vol. II, Newell au commandant de la SFC Shelbourne, le 20 juillet suivant.
235. *Ibid.*, P1211-3-2, Letellier au *Deputy Chief Construction Engineering (DCCE)*, le 25 janvier 1972.
236. *CLO*, *Rapport annuel, 1972-73*, p. 293 à 314.
237. Voir le *Manuel des abréviations des Forces canadiennes* de 1984.
238. *F.L.*, P1211-3-2, DGBB au *DCEE*, le 25 janvier 1972.
239. *Ibid.*, 160-8, A/DGBB au CDA, le 30 mars 1973.
240. *Ibid.*, rapport de ce voyage qui a eu lieu entre le 28 mai et le 1^{er} juin 1973.
241. *Ibid.*, 70 — *Costing and Funding Programme Control Board Meeting, 20 Sept 1973*, DGBB au DGCC, le 13 juin 1973 (ci-après, *PCB, Sept. 73*).
242. *Ibid.*, VCED au SMA(Per), le 27 juin 1973.

243. *Ibid.*, SMA(Mat) au VCED, le 30 juillet 1973.
244. *Ibid.*, VCED au SMA(Per), le 9 août 1974; DGBB au SMA(Per), le 13 suivant.
245. *Rapport sur l'état du B et B, décembre 1974*, annexe F, p. 4.
246. *C. R. 1974*, p. 88.
247. *CLO 1977*, p. 60.
248. *Ibid.*, p. 24.
249. *Archives des auteurs*, annexe A de la lettre de Nixon à Yalden, du 25 octobre 1978.
250. *3^e Atelier*, p. 28 à 33 et p. 45.
251. *Bilan sur le bilinguisme*, p. 11. Parmi les documents consultés qui, tous, signalent des déficiences dans ce domaine, il faut voir le PLO (M) et les procès-verbaux des réunions des CCLO que nous avons déjà maintes fois cités, dont celui de mai 1984.
252. SGDDN 7334-34, *DG CANEX Planning Handbook*, le 29 février 1968, chap. 3, art. 303.
253. *S Hist 113-44 (DI) Historical Narrative NDHQ 1934-1944 Regimental Funds Boards, 1940-1944*, p. 1.
254. *Ibid.*, p. 2.
255. *Ibid.*, p. 3.
256. *S Hist 133.44/56 (DI) Unit Mess & Canteen Funds Inst.*, juillet 1943, p. 17.
257. *S Hist 75/97*, brochure *Maple Leaf Services, Serving the Canadian Army*.
258. SGDDN 1695-0, vol. 1, *Non-Public Fund Activities*, note de service de J.R. Douglas, directeur de la vérification, au docteur J.C. Arnell, SMA(Fin), le 26 juillet 1968.
259. SGDDN 7441-71-3, vol. 1, *Reference Council — Minute of the 229th Meeting* — le 7 septembre 1967, item III, *Report of the Non-Public Fund Study Team*.
260. SGDDN 1670-0, vol. 1, *Non-Public Funds Directive 2/68, Part A, Canadian Forces Exchange System — Statement of Planning Policy*, le 15 juillet 1968, signée par le brigadier-général C.H. Mussells.
261. SGDDN 7331-68-4, vol. 2, *Non-Public Funds Directive 15/68, Part A, Canadian Forces Exchange System, Identification of Exchange System Activities*, signée par Mussells, le 18 novembre 1968.
262. SGDDN 1655-2, *Non-Public Fund Directive 15/68*, note de service de Chassé à Mussells, le 9 décembre 1968.
263. SGDDN 1695-2, vol. 1, *Policy and Criteria, Personnel Support Programs*, Armstrong à Sharp, le 2 septembre 1970.

264. SGDDN 1655-2 *Exchange System Forems — Bilingualism*, note de service du major J.E. Norenus, DCO 4, au DCO 3, le 26 novembre 1971.
265. SGDDN, 1211-14-3, vol. 2, DGSP au DGBB, le 3 août 1971.
266. *Program to increase B & B*, p. 23.
267. *C.R. 1974*, section F, Service bilingues, p. 90.
268. SGDDN 1655-2, *B & B Program Review*, note de service du major L. Weber, du 29 décembre 1975.
269. *Ibid.*
270. SGDDN 1655-2 *Bilingualism Policy*, note de service de A.T. Bowlby au Directeur, le 10 janvier 1973.
271. *Ibid.*, note de Butcher à Bowlby, le 29 janvier 1973.
272. SGDDN 5145-6 *Condition of Service — Canex Study*, le 14 mars 1972.
273. SGDDN 1688-1, vol. 1. *Training Status and Progress Report — Report Two for Period 12 May to 6 June 1973* et note de service du major J.O.M. Leblanc, du 6 juin 1973.
274. *Ibid.*, *Handover — CANEX Training*, note de service du major J.O.M. Leblanc, du 10 janvier 1975.
275. SGDDN 1655-2, *CANEX Opérations*. Lettre du lieutenant-colonel L.J.R. Lortie au DGBB avec, comme pièce jointe, une lettre de R. A. Munro, *Marketing Manager, Kraft Food Ltd.*, à M. John Poirier, *Store Manager, EX Super-Market Medley, Alberta*, du 22 novembre 1973.
276. *F.L.*, 160-8, rapport sur la visite à Londres, Lahr et Baden, entre les 28 mai et 1^{er} juin 1973.
277. SGDDN, 1655-1, *B & B Program Review*, Weber, le 29 décembre 1975.
278. SGDDN 1670-0, vol. 2, *Correspondence to Bases/Stations/Individuals/Suppliers*, note de service de monsieur B.W. Park, du 16 février 1977.
279. SGDDN 1655-2, Mme G. Morin, gérante, magasin à rayons de l'Économat de la base de Valcartier, au *Exchange System Central Office*, le 17 septembre 1976.
280. SGDDN 1655-2, *Bilingualism Coordinator*, colonel D.J. McLaws, Directeur des Économats, le 4 avril 1977.
281. SGDDN 1655-2, *Translation — Advertising and PR Material*, note de service de A. Ross Harvey à McLaws, en juillet 1977.
282. SGDDN 1655-2, *Translation of Official Correspondence*, Tucker à Letellier, le 4 août 1977.
283. SGDDN 1655-2, lettre de M. Jean-Louis Lévesque, principal, École Général Georges-Vanier, Lahr, Allemagne, à Letellier, DGBB, le 28 février 1977.

284. SGDDN 1655-2, *Complaint Concerning Bilingualism*, Gauthier à Letellier, le 18 mars 1977.
285. SGDDN 1670-1, vol. 3, *Book Sales*, Moore à McLaws, le 26 septembre 1977.
286. SGDDN 1670-1, vol. 3, *Exchange Purchasing Magazine and Book*, Message BX0059, le 18 janvier 1978.
287. SGDDN 1670-1, vol. 3, *CANEX Supplier — Book & Paperback in English and French*, note de service de McLaws, le 7 février 1978.
288. SGDDN 1670-1, vol. 3, *CANEX Merchandise Offer*, Bulletin n° N-309-R0-09, le 1^{er} juin 1978.
289. *CLO 1977*, p. 104 à 110.
290. *Ibid.*, p. 6-7.
291. *C.R. 1974*, p. 90.
292. *CLO 1977*, p. 105.
293. *Ibid.*, p. 43.
294. *Archives des auteurs*, Nixon à Yalden, le 28 octobre 1978.
295. SGDDN 1350-1211, vol. 1. *Non-Public Funds*, Yalden à Nixon, le 13 juillet 1979.
296. *Bilan sur le bilinguisme*, annexe A, p. 22 et 23.
297. *F.L.*, 1180-1, note de service P4705-4 (DTPP) du 24 mai 1968 et l'ébauche de ce document, dans P1210-3 4705-1, du 19 avril précédent, accompagnée d'une note du colonel Radley-Walters.
298. *Ibid.*, P1211-19, note de service de Campbell, du 31 août 1970.
299. *Ibid.*, Radley-Walters, le 19 avril 1968.
300. *Ibid.*, Campbell à Chassé, le 17 septembre 1970.
301. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, major-général M. Lipton, le 5 octobre 1970.
302. PVCD n° 301, *op.cit.*
303. *F.L.*, *R&R*, Armstrong à Macdonald, le 29 janvier 1971. On trouve les mêmes chiffres dans le rapport que Chassé a préparé à l'intention du Cabinet qui avait demandé, en juin 1970, on s'en souvient, une série de questions sur le B et B dans les FAC, dont les montants consacrés à promouvoir le bilinguisme. (Voir *Ibid.*, les demandes du Cabinet des 15 et 18 juin 1970, suivies des réponses du ministère élaborées au fil des semaines, en particulier, Chassé à l'intention du bureau du CED, le 11 septembre 1970).
304. *Ibid.*, DGBB à DGPROG, le 9 février 1971.
305. *Ibid.*, annexe A à un mémorandum de la DGBB, du 12 octobre 1971.

306. Annexe G du document préparé par Hanna, le 4 novembre 1971, que nous avons déjà souvent cité.

307. *F. L.*, *P1211-19*, Fournier et Boyle au CP, le 16 avril 1971.

308. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, Macdonald à A.H. Abbott, le 19 avril 1971.

309. *Ibid.*, *P1211-19*, CED au CST, le 22 avril 1971 et *Trg Lng-1*, mémorandum du 15 juillet 1971.

310. *Ibid.*, *P1211-19*, Fournier au Secrétaire du CP (Fin), le 21 juin 1971.

311. *Ibid.*, *Trg Lng-1*, procès-verbal de la réunion du CCCED, le 9 juin 1971.

312. *Ibid.*, *110- Lang Trg, Treasury Board Minute 704250*, du 16 juin 1971.

313. *Ibid.*, *P1211-19*, Macdonald à Pelletier, le 7 juillet 1971.

314. *Ibid.*, Aide-mémoire envoyé au sous-ministre, le 6 octobre 1971.

315. *Ibid.*, voir Dextraze à Sharp, le 20 septembre 1971; aide-mémoire de Hanna, du 1^{er} octobre 1971 (dans 1211-1, vol. III); aide-mémoire du DPRB, pour le sous-ministre, le 6 octobre 1971.

316. *Ibid.*, 1211-1, vol. III, aide-mémoire du 1^{er} octobre 1971.

317. *Ibid.*, 160-8, Cloutier au Secrétaire du Conseil du Trésor, le 1^{er} octobre 1971.

318. *Ibid.*, *P1211-19*, Aide-mémoire à Cloutier, le 6 octobre 1971.

319. *Ibid.*, Sharp à Cloutier, le 12 octobre 1971.

320. *Ibid.*, *70 — Vol. II*, J.P. Connel à Sylvain Cloutier, le 10 décembre 1971 (où Connel se réfère à des décisions, prises le 25 novembre, concernant les ressources supplémentaires pour le B et B à la Défense, année 1971/1972).

321. *Ibid.*, *P1211-19*, DGBB au *D Fin S*, le 10 décembre 1971.

322. *Ibid.*, *Plans & Prog*, DGBB au DCP (*Mil*), le 15 décembre 1971.

323. *Ibid.*

324. *Ibid.*, *70 — Vol. II*, Tousignant à Hanna et Letellier, le 23 décembre 1971.

325. *Ibid.*, Tousignant à Taschereau, le 13 décembre 1971 et, dans *Plans & Prog*, le texte de la revue des activités qu'a faite Tousignant, le 17 décembre suivant, lors d'une des réunions de coordination présidée par Laubman, auxquelles assistent des représentants des bureaux qui sont mêlés à la confection du programme de B et B.

326. *Program to increase B & B*, p. 24.

327. *Ibid.*

328. Voir, par exemple, dans *F. L.*, *70 — vol. II*, les notes préparées par Tousignant en préparation d'une réunion de coordination, tenue le 14 janvier 1972, où il dira, par exemple, qu'un officier des finances reverra chacun des coûts, avec les proposeurs, et qu'un budget total doit être prêt pour le 25 janvier.

329. *Ibid.*, Dare (VCED) à Dextraze (CP), le 18 janvier 1972.
330. Letellier, *Réforme*, p. 105, 106 et 109. Voir, également, *F.L., Plans & Prog*, le procès-verbal de la réunion du CGD, tenue le 14 février 1972.
331. En particulier dans 70 — vol. II, *Plans and Prog*; 68 — *Base Development St-Jean* Vol. I; 110-3 *Language Training* — 3 — *CFLS*, vol. I; et CMCs.
332. *Ibid.*, 70 — vol. II, mémorandum du 28 avril 1972.
333. *Ibid.*, Hanna à Cloutier, le 12 juin 1972, et mémorandum du 19 mai précédent.
334. *Ibid.*, Cloutier à Kroeger (du Conseil du Trésor), le 27 juillet 1972.
335. *Ibid.*, et Kroeger à Cloutier, le 29 septembre 1972 dans 68 — *Base Development St-Jean, Vol. 1*.
336. *Ibid.*, 70 — Vol. II, Tousignant au DO, le 11 janvier 1973.
337. *Ibid.*, *Plans & Prog*, CP au CGD, le 2 octobre 1972.
338. *Ibid.*, Letellier au SMA(Per), le 20 octobre 1972.
339. *Ibid.*, CP au *Director General Personnel Requirements, Control and Recruiting (DGPRCR)*, le 26 octobre 1972.
340. *Ibid.*, 70 — vol. II, colonel E. N. Henderson (*DMPC*) à Hanna, le 31 octobre 1973. Le Trésor a aussi accepté 434 autres postes supplémentaires militaires, qui n'ont rien à voir avec le B et B. Le plafond à atteindre est dès lors de 82 320.
341. *Ibid.*, Tousignant aux directeurs de la DGBB, le 18 octobre 1972 et, dans *Plans & Prog*, Letellier au CP, le 2 précédent.
342. *Ibid.*, procès-verbal d'une réunion, tenue le 14 décembre 1972, et rédigé le 19 suivant.
343. *Ibid.*, *PCB, Sept 73*, mémorandum de Hanson, du 16 février 1973.
344. *Ibid.*, données tirées d'un tableau plus général qui fait partie de la note mentionné ci-dessus.
345. *Ibid.* *P1450-1 vol. I*, briefing de 1973 et *Archives des auteurs. Questions Raised at the B & B Briefing* le 5 mars 1973, à Saint-Hubert, alors que Letellier répond par les A-P supplémentaires, à une question posée par le colonel Cheriton.
346. *Ibid.*, *110-2 DND/PSC Language Agreement — Vol. II*, Procès-verbal d'une réunion tenue le 8 mai 1973 et signé le 15 suivant, à laquelle participaient des cadres intermédiaires des FAC discutant, entre autres, de l'utilisation des A-P supplémentaires.
347. *Ibid.*, *PCB, 29 Sept 73*, A/DPRB (Hanson) au D Budget 'A', le 29 mai 1973.
348. *Ibid.*, 70 — vol. II, Tousignant (mémo préparé par Hanson), à Letellier, le 25 janvier 1973.

349. *Ibid.*, *PCB*, 29 Sept 73, Hanson à Letellier, le 25 juin 1973.
350. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, D. Morley, sous-secrétaire au Conseil du Trésor, à Cloutier, le 6 juillet 1973.
351. Letellier, *Réforme*, p. 163 à 165 et *FL.*, 70 — *vol. II*, où se trouve toute la documentation à laquelle se réfère Letellier pour rédiger les pages précitées.
352. *FL.*, 70 — *vol. II*, D.S. Boyle à Letellier, le 10 août 1972, et dans P1211-19, la note de service de Tousignant du 9 mars 1972, qui donne le montant prévu pour couvrir les déplacements en 1972/1973, soit 248 000 \$, après la baisse de 10%.
353. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, message *SPECTRG 747* de Borden au QGDN, le 5 juillet 1973; approbation du colonel R.H. Manson (*A/DGETC*) passée à Letellier, le 6 suivant; Hanna à Manson, le 31 juillet.
354. *Ibid.*, 110-3 *Language Training* — *CFLS*, lieutenant-colonel M.A. Rose à Tousignant, le 8 mars 1972.
355. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, procès-verbal de cette réunion en date du 14 septembre 1972 et documents nombreux autour de ce cas dans 68 — *Base Development Saint-Jean*, Vol. I (ci-après, 68 — *Base vol. I*).
356. *Ibid.*, 68 — *Base vol. I*, où se trouve le procès-verbal de cette réunion.
357. *Ibid.*, Kroeger à Cloutier, le 4 août 1972.
358. *Ibid.*, memorandum du 15 septembre 1972 par Hull et, dans *Plans and Prog*, le procès-verbal de la réunion du CGD, tenue le 19 suivant.
359. *Ibid.*, 68 — *Base, vol. I*, Kroeger à Cloutier, le 25 octobre 1972.
360. SGDDN 5570-20-7, vol 2. DPRB 3 au DPRB, le 23 juin 1972.
361. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, Hanson à Tousignant, le 25 juin 1973.
362. *Ibid.*, Tousignant à Letellier, en décembre 1972. Voir, aussi, sur l'utilisation des fonds pour 1971/1972, Hanson à Tousignant, le 16 novembre 1972, et Tousignant au *Director Personnel Careers (DPC)*, le 22 suivant.
363. *Ibid.*, 110-*Lng Trg*. Compte rendus de réunions MDN/CFP, tenues les 6 et 19 septembre ainsi que le 11 octobre 1972; voir aussi dans 70 — *vol. II*, les comptes rendus de réunions tenues les 14, 19 et 22 septembre 1972.
364. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, procès-verbal de la réunion du 19 juillet 1973.
365. Voir *C.R. 1974*, p. 87.
366. *FL.*, 70 — *vol. II*.
367. *Ibid.*, *PCB*, Sept. 73, Letellier au SMA(Per) Milroy, le 13 août 1973.
368. *Ibid.*, memorandum du It-col D. McLaws, le 10 septembre 1973.
369. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, procès-verbal de la réunion du CCP (9/73), tenue le 20 septembre et signé le 2 octobre.

370. *Ibid.*, McLaws au D Budget 'A', le 29 octobre 1973.
371. *Ibid.*, McLaws au D Budget 'A', les 10 et 18 octobre 1973; message *DBPR* 268, du 17 octobre suivant.
372. *Ibid.*, McLaws au *DPSCU*, le 31 octobre 1973.
373. *Ibid.*, Letellier au *Director General Personnel Group Services (DGPGS)*, le 3 décembre 1973.
374. *Ibid.*, L.E. Davies au SMA(Fin), le 3 décembre 1973; SMA(Fin) au SMA(Per) le 4; SMA(Per) aux SMA(Fin) et DGBB, le 12; McLaws à Letellier, le 18 (le capitaine G. Girard sera le responsable à la DGBB).
375. *Ibid.*, Baker à Milroy, le 21 janvier 1974, au sujet de la réunion du 17.
376. *Ibid.*, Milroy à T.C. Greig [SMA(Fin)], le 6 février 1974.
377. *Ibid.*, J. Richer à Letellier, le 28 janvier 1974.
378. *C. R. 1974*, p. 129. Un bon résumé sur l'attribution et l'utilisation des ressources pour le B et B se trouve entre les pages 121 à 130.
379. Voir le décompte exhaustif dans *Rapport B et B — MDN — 1974*, annexe G (8 p.)
380. *S Hist, DGBB. Formation Linguistique après 1978. Politique et programme*, le 23 décembre 1976 (dans 1212-5 TD 6309 — DGBB), p. 20.
381. *Archives des auteurs, Procès-verbal 294^e réunion du CGD*, appendice 2.
382. *Archives des auteurs*, Maurice LeClair, Secrétaire du Conseil du Trésor, à Nixon, le 13 août 1979.
383. *Ibid.*, Amiral R.H. Falls, le 19 mars 1980.
384. *PLO(M)*, p. 2-16-2.
385. *Plan annuel sur les langues officielles*, 1983-84, p. 24.
386. *Ibid.*, p. 21.
387. *Archives des auteurs, 3^e Atelier*, p. 22.
388. *Ibid.*, *PMELS — Mise en oeuvre*, le 31 décembre 1985, p. 39.
389. *Ibid.*, *FY 86/87 Language Training Costs*.

Chapitre 17

1. *S Hist, Militia General Order 92, October 1897.*
2. Ogle, Rév. R.J., *The Faculties of Canadian Military Chaplains*, Ottawa, U of O Press, 1956, p. 7 (ci-après *Canadian Chaplains*).
3. *S Hist, CRO* du 15 mars 1917.
4. Ogle, *Canadian Chaplains*, p. 8; H/Maj W.T. Steven, *In This Sign*, Toronto, Ryerson, 1948, p. 8 et seq.
5. *S Hist, Report of the Ministry, Overseas Military Forces of Canada 1918*, London, OMFC, n.d. p. 409-410.
6. O’Gorman, J.R. major —Canadian Catholic Chaplains in the Great War, 1914-1918 dans» *Canadian Catholic Historical Annual Report 1939-1940*, p. 71-83.
7. *Ibid.* Il s’agit des seuls aumôniers catholiques, le nombre total au Canada étant de 66. Voir aussi, Beattie, W. major. *The History of the Canadian Chaplain Services, The Evolution of the Chaplain Corps, 1918-1921*, M/S au *S Hist*, s. l., s.d.
8. *S Hist, CRO 5737*, du 21 juillet 1919.
9. *Ibid.*, GO 161, du 1^{er} juin 1921.
10. Extrapolation à partir de la *Militia List* de 1919.
11. *S Hist, GO 221*, le 22 novembre 1939, avec effet le 15 octobre 1939. Aussi, Ogle, *Canadian Chaplains*, p. 13-14.
12. Calcul fait à partir de la liste de noms dans Steven, *In this Sign*, Appendice «D», p. 167-182.
13. Extrapolé de Doyon Pierre, *Aumônerie catholique dans la MRC de 1939 à nos jours*, Ottawa, Thèse de MA, Univ. d’Ottawa, 1968, p. 30-33. Et Tucker, G.N., *The Naval Service of Canada*, Ottawa, KP, 1952, vol. II, p. 322.
14. Stacey, C.P. *Armes, Hommes et Gouvernements*, Ottawa, Info Canada, 1970, p. 464.
15. Extrapolé à partir de *Graduation List of Officers, Canadian Chaplain Service (Roman Catholic)* le 25 octobre 1945 et *Canadian Army Chaplains (RC) Overseas*, le 30 novembre 1944, le 30 juin 1945 et le 31 décembre 1945, copies au bureau de l’Aumônier principal (CR), QGDN, Ottawa.
16. Ogle, *Canadian Chaplains*, p 17.
17. Calculé à partir de la liste de noms fournie dans Johnston, Minton C. (Hon W/C), *Sky Pilots in Blue*, M.S., *S Hist MDN*, p. 141-149.
18. Calculé à partir de la liste des aumôniers fournie dans Castonguay, Jacques, *Au-delà du feu*, Montréal, 1967, (version anglaise *Unsung Mission*), p. 169-171.
19. *Ibid.* p 54.

20. S Hist, *The RCN List for January, 1947*, p. 78-79. On compte, en plus, trois aumôniers à temps partiel et deux aumôniers honoraires. Selon Smith, Waldo E.L., *The Navy Chaplain and His Parish*, Ottawa, QP, 1967, p. 209, l'effectif ne comptait que six aumôniers protestants et quatre catholiques.

21. *Ibid.*, *The RCN List, January 1950*, p 115-116.

22. *Ibid.*, *The Canadian Army (C.A.) List, Part I*, le 1^{er} octobre 1947, p. 101.

23. *Ibid.*, *The CA. List, Part I*, le 19 avril 1950, p. 195-197.

24. *Ibid.*, *The CA. List, Part I*, le 15 avril 1948, p. 114.

25. *Ibid.*, *The CA. List, Part I*, le 19 octobre 1948, p. 114; le 1^{er} avril 1949, p. 111.

26. *Ibid.*, *The RCAF List, April 1st, 1947*, p. 26.

27. Il n'existe pas de statistiques sur les francophones à cette époque mais on sait, qu'en 1958, l'enrôlement des francophones ayant augmenté, ceux-ci comptaient pour 17%. Ce chiffre ne tient pas compte du haut taux de licenciement des recrues francophones. Forbell, H., *Armed Forces Historical Study, Part III, The RCAF*, Ottawa, *Royal Commission on B&B* (1965), p. 27.

28. S Hist, *The RCAF List, April 1st, 1959*, p. 27.

29. Ogle, *Canadian Chaplains*, p. 22; CAO 49-3.

30. S Hist, *The Canadian Army List*, 1947, p. 101.

31. *Ibid.*, *The RCN List (Active Officers' Chaplain List)*, avril 1952, p. 116-117, avril 1955, pp. 232-233, janvier 1958, p. 356-357, janvier 1961, p. 3-58 et 59, avril 1964, p. 3-57 et 58; *The Canadian Army List (Regular Officers)*, avril 1952, p. 173-174, mars 1955, p. 113-116, mars 1958, p. 167-170, mars 1961, p. 174-177, mars 1964, p. 211-214; *The RCAF List (Regular Force Chaplain List)*, avril 1952, p. 44, avril 1955, p. 72, février 1958, p. 80, février 1961, p. 71-72, février 1964, p. 53; *Canadian Forces Officers' List (Regular)*, October 1967: MRC — p. 65, RCA Ch C — pp. 221-222, ARC — p. 436-437, 1970 — p. 263-266, 1973 — p. 251-254, 1976 — p. 249-252, 1979 — p. 249-252.

32. *Archives des auteurs*. Document 5306-2 (DGPEPC), le 11 mars 1987.

33. OAFIC, 54-5, version du 21 février 1969, p. 11.

34. Ce nombre a fait l'objet de critiques. À une certaine époque, l'enseignement en anglais était organisé si les parents d'au moins 10 enfants anglophones en faisaient la demande, tandis que l'instruction n'était dispensée en français que si les parents de 25 enfants francophones le demandaient. La formule est maintenant la même pour chacun des deux groupes linguistiques: quelque 10 enfants.

35. Allard, *Mémoires*, p. 368.

36. Plusieurs des conversations Allard-Bernier, depuis 1982, ont abordé le problème du transport. Quant à l'idée du pensionnat: les notes de service se trouvent dans les archives Allard (Service historique) ou dans SGDDN 1211-1, vol. 1.

37. Allard, *Mémoires*, p. 368.
38. Tous les documents mentionnés dans ce paragraphe se trouvent dans SGDDN 1211-1 vol. 1.
39. Allard, *Mémoires*, p. 417-418 et 481 à 483.
40. SGDDN 1211-1 vol. 1, *Position Paper*, du 11 mars 1966.
41. PVCD du 9 août 1966, (193^e réunion).
42. PVCD du 27 novembre 1966, (234^e réunion). Ce document désigné par S1210 — 2 *D Sec DS* — 6 porte la marque de Letellier.
43. *Ibid.*
44. *Ibid.* Voir aussi dans le *F.L.*, le dossier 1211-0 vol. 1, où l'on trouve une note de R.J. Sutherland, Secrétaire du Conseil de la Défense, au CED, le 30 novembre 1967, qui reprend la réponse de Cadieux.
45. *F.L.*, dossier 1211-0, vol 1. Letellier à Morin, le 12 décembre 1967.
46. *Ibid.*, Morin à Letellier, le 14 décembre 1967.
47. *Ibid.*, dossier 1211-0 vol. III, mémo du lieutenant-colonel K.A. Wark au DGBB, le 5 avril 1971.
48. *Ibid.*, commentaires rédigés par Chassé, le 26 octobre 1970, (*op.cit.*).
49. *Ibid.*, mémorandum de la Section des services techniques de la BFC Trenton, le 10 juin 1971 (*op.cit.*).
50. *Archives des auteurs, Questions Raised at the B&B Briefing*, le 5 mars 1973.
51. *Comité mixte, le 17 novembre 1981*, p. 35 et 36.
52. *Ibid.*, p. 45.
53. *Ibid.*, p. 46.
54. *Comité mixte, mai 1987*, p. 31.
55. Renseignements obtenus le 21 août 1990, de l'adjudant Claude Girard, du bureau du DGEPC.

Chapitre 18

1. Note de service de Avery au DGPC dans *Fonds Louis Noël de Tilly*, section «A» dossier n° 1. Tout le fonds est détenu au Service historique catalogué sous la cote 84/157, référence que nous utiliserons à l'avenir, y ajoutant le numéro du dossier où se trouvera le document cité.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, Zimmerman à Hodgson, le 31 octobre 1966.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*, Armstrong à Zimmerman, le 25 octobre 1966.

11. *Ibid.*, Zimmerman à Armstrong, le 31 octobre 1966.

12. DRAEC 212-2, vol. 1 Décisions du Cabinet prises lors d'une réunion du 30 juin 1967 et signifiées, le 7 juillet 1967, par D.S. Leach, responsable des documents du Cabinet.

13. *Archives des auteurs*, Communiqué de presse de juin 1969.

14. SHist, 84/126, enveloppe n° 1, dossier 101. La politique du Conseil dans les deux langues s'y trouve. Voir aussi, Pariseau, Jean. *B & B at the Defence Research Board, 1947-1975*. Ottawa, 1982, où se trouve une approche critique de cette politique.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. DRAEC 212-2 vol. 1. DRB 212-2 DS&D du 16 août 1971 et message DGBB 66 du 17 août 1971.

21. SGDDN, 158-1 (DGDAS) Message DRBC 106, du 27 février 1974.

22. Voir, par exemple, le *Canada, White Paper on Defence*. Ottawa, Queen's Printer, 1964, p. 27.

23. Conv. téléphonique Jean Pariseau/madame B.J. Campbell, *DSIS* (DGSRD/CR Dév), le 13 août 1982.
24. *DRAEC* 212-2, vol. 2, 212-1 (*DREV* 0100), le 16 août 1974.
25. *DRAEC* 212-2 vol. 2, G.R. Lindsey, *C/CAR Op* au SMA(Pol), le 14 février 1975.
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*
31. *DRAEC* 212-2, vol. 2, W.R. Green, à D. Morley, le 4 juillet 1975 (ébauche corrigée).
32. *Ibid.*
33. *Ibid.*
34. *DRAEC* 212-2, vol. 2, D. Morley à W.R. Green, le 24 juillet 1975.
35. *Archives des auteurs*. Circulaire n° 1975-111, du 25 septembre 1975.
36. *Ibid.*
37. *Ibid.*
38. *DRAEC* 212-2 vol. 3, brigadier-général H. Peters, *CAR Op* adjoint, au SMA(Per), le 14 octobre 1975.
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*
42. *DRAEC* 212-2, vol. 3, Peters au SMA(Per), le 10 novembre 1975.
43. SGDDN 1211-10-3, mémo du SMA(Per), daté du 7 novembre 1975.
44. SHIST, 84/157, Section «A», vol. 1. Dostaler au *DGCP*, le 28 avril 1966.
45. *Ibid.*
46. *Ibid.* Haughian à Scobie, le 16 novembre 1966.
47. *Ibid.* Scobie à Sharpe, le 25 novembre 1966.
48. *Ibid.* Morin à Morry, le 15 décembre 1966.
49. *Ibid.* Scobie à Armstrong, le 21 décembre 1966, en réaction à une lettre de Jean Charon, secrétaire du Service civil, au sous-ministre, lettre datée du 6 décembre 1966.

50. *Ibid.*
51. *Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. Book III. The Work World.* Ottawa, September 1969, p. 118. La version française du rapport, p. 122, parle «... de directives précises et globales en matière de langue de communication».
52. *F.L.*, 1211-0 vol. I, sous-ministre au ministre, le 15 décembre 1969.
53. Règlement cité dans *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Livre III. Le monde du travail.* Ottawa, septembre 1969, p. 136.
54. Ces extraits du règlement sont photocopiés et présents dans *F. L.* , dossier 1211-0.
55. *Ibid.*
56. SGDDN D1210-2, Haughian à Scobie, le 25 mai 1967. Toute la correspondance sur ce cas se trouve dans ce dossier ou, encore, dans S Hist, 85/157, Section «A» vol. 1.
57. *Ibid.*, Sharpe à Armstrong, le 7 juin 1967.
58. *Ibid.*
59. *Ibid.* Voir résumé dans D1210-2, *DCBS* au *DGCP*, le 26 juin 1967.
60. *Ibid.*
61. *Ibid.* Scobie au sous-ministre par le sous-ministre adjoint (Personnel), le 26 juin 1967.
62. Annotations manuscrites non signées apparaissant sur les notes de service mentionnées au renvoi 61.
63. Autres notes manuscrites, sur les mêmes documents, mais signées par Armstrong, le 10 juillet 1967.
64. *F.L.*, 1211-2. Document du Secrétariat d'État du 16 juillet 1969 transmis à la Défense, le 13 août suivant.
65. *Ibid.*
66. *Ibid.*
67. *Ibid.*, 1211-0 vol. II où l'on trouve une ébauche de réponse à Labonté et 1211-0 vol. I, note de service du *DCP (Civ)*, C.S. Lafontaine, au SMA (M), où Lafontaine discute brièvement du plan fourni par Labonté.
68. *Ibid.*, dossier 1211-0, vol. 1, Armstrong au ministre, le 15 décembre 1969.
69. *Ibid.*, lettre de P.E. Trudeau, le 13 juillet 1970.
70. *CED Bleue*, vol. IV, note de Armstrong sur le rapport d'étape concernant le B et B (avril à juin 71) signé par le CED, pour le ministre, le 21 juillet 1970.
71. *F.L.*, 1211-0, vol. II, Armstrong à Sharp, le 17 août 1970.

72. *Ibid.*, dossier 1211-1 vol. III, Noël de Tilly à Chassé, le 25 août 1970.
73. *Ibid.* Chassé à Dextraze, *DCPRM*, le 27 août 1970.
74. *Ibid.*, pour procès-verbal de cette réunion.
75. *Ibid.*, *Plans and Prog.*, Dextraze à Morry, le 15 juin 1971.
76. SGDDN, D1211-0, vol. 4, Elie à Armstrong, le 10 août 1967.
77. *Ibid.* Lavergne à Elie, le 24 août 1967.
78. *Ibid.*, Noël de Tilly à Morrisson, le 18 décembre 1967. Noël de Tilly signe alors en tant que *Squadron Leader and Departmental Advisor on Bilingualism*.
79. SHist, 84/157, Section «A», vol. 4, de Tilly à Côté, le 17 octobre 1969.
80. *Ibid.*
81. Voir, par exemple, les commentaires approbateurs faits par Noël de Tilly à l'intention de Morry, sur la note de service commune CP-CG datée du 17 novembre 1971, concernant l'application du principe des 72/28 dans les Forces, dans SGDDN, dossier 1211-14-3 vol. 3, Noël de Tilly au SMA(M), le 1^{er} décembre 1971. Dans *Ibid.*, vol.2, on trouvera une note de service du conseiller au bilinguisme, datée du 18 novembre 1971, par laquelle il suggère de créer un poste civil dont le titulaire ferait la liaison entre les ULF militaires et les centaines d'employés civils qui gravitent autour de ces unités ou en font même partie. Cela n'aura pas de suite.
82. Ainsi, la lettre du ministre Macdonald au Secrétaire d'État Gérard Pelletier, le 5 juillet 1971, par laquelle on demande des fonds qui seraient directement injectés dans le B et B à la Défense, comprend un appendice 111, préparé par Noël de Tilly, par lequel ce dernier fait état des besoins des civils du ministère au niveau de la traduction. Il s'agit de 18 postes, en tout, (dont 16 traducteurs et réviseurs) qui pourraient répondre aux demandes du ministre, du SM, de la DG Info, du JAG, du CRD et de l'organisation des mesures d'urgence. Voir *SHist*, P1211-4, vol. II, Macdonald à Pelletier, le 5 juillet 1971.
83. *F. L.*, D1211-4, vol. II, Noël de Tilly au *DPAS*, le 5 février 1971.
84. *Ibid.*, Dostaler au *DBA*, le 4 mars 1971.
85. *Ibid.*, lettre du SM, E.B. Armstrong à Jean Côté, Directeur adjoint, Secrétariat du bilinguisme, le 22 janvier 1969.
86. *F.L.*, 1211-1, le 19 juin 1969.
87. SHist, 84/157, Section «A», vol. 5.
88. *F. L.* , 4705-1 vol. I, *Interim Report*, le 24 février 1970, col. p. E. Chassé, *Bil. Policy Asst/CP* à T.G. Morry, *Chairman, ADB*.
89. *Réforme*, p. 111.
90. SGDDN, D1211-0 vol. 7, p. 12 du document déjà cité et produit le 4 novembre 1971 sur l'historique de la DGBB et du B et B à la Défense.

91. *F. L.*, le 20 mai 1971, P1211-1 vol. III, Dextraze à Morry, et Letellier, *Réforme*, p. 111 à 113.

92. SGDDN, D1211-0 vol. 7, *op.cit.*

93. *F.L.*, P1211-1 vol. III, *op.cit.*

94. Letellier, *Réforme*, p. 77.

95. *Ibid.*, p. 111 à]13.

96. *F.L.*, dossier 190, le sous-ministre, S. Cloutier au Secr. du CT, le 1^{er} octobre 1971, *Plan for Achieving Bil Objectives — DND Civilian Program*.

97. *Ibid.*

98. Letellier, *Réforme*, p. 112.

99. *F. L.*, 121 1-0 vol. IV, les 8 et 9 décembre 1971; Letellier, *Réforme*, p. 113.

100. SGDDN, 1901-40/80, vol. I, Sec. CP au DGOM, note de service du 17 mai 1972.

101. *F.L.*, 160-8, Noël de Tilly au *Director General Manpower Policy Development and Review*, le 20 janvier 1972.

102. *Ibid.*, *Plans and Prog., Status Report — Bilingual and Bicultural Programs*, le 15 décembre 1971.

103. *Ibid.*, dossiers 190 vol. I, 70 — *vol. II* et 68-Base *vol. I* où se trouve la lettre d'approbation du Conseil du Trésor.

104. *Ibid.*, 160-8, copie du briefing d'information présenté d'une base à l'autre.

105. *Ibid.*, dossier 10-2 vol. II, *Annotation of Positions*, Green au sous-ministre, le 20 juillet 1973, (ci-après, *Annotations, vol. II*).

106. *Ibid.* Où se trouve le reste de la correspondance sur cette affaire.

107. *Archives des auteurs*. Résolution parlementaire adoptée par le Parlement, juin 1973.

108. *Ibid.*, dossier 70 vol. 1, *Costing & Funding*, les 15 et 29 août 1973, échange de correspondance entre A. Letellier, DGGB et Jacques Richer, du CT et, aussi, 70 — *vol. II*, Marley, du Conseil du Trésor, à Cloutier.

109. Dans *F. L.*, *Annotations, vol. II*, on trouvera un commentaire de Hanna, adjoint de Letellier, à l'effet que certains trouvent des déficiences dans la préparation des séances d'information. Le major Conliffe, de Lahr, le 12 septembre a téléphoné à Hanna pour dire qu'il n'a pas reçu les documents attendus qu'il doit distribuer avant l'arrivée de l'équipe de Dewar qui sera là dans deux jours. Le 13, Halifax s'est plaint à lui de manquer de certains des documents nécessaires.

110. DGLO, dossier *DGLO(civ)* — *Briefings*, le 28 avril 1975 (dossier conservé chez le DGLO).

111. DGLO, dossier SILO «Situation linguistique des postes par catégories et régions».

112. *Ibid.*, et MDN, *DGLO(civ) — Briefings*, le 28 avril 1975.

113. Letellier, *Réforme*, p. 166 à 168.

114. *Rapport annuel du Commissaire aux langues officielles*, 1978, p. 121. (Ci-après, *Rapport annuel du CLO*).

115. *Ibid.*, 1986, p. 110.

116. *CLO* 1977, p. 18.

117. *Archives des auteurs*. Nixon à Yalden, le 25 octobre 1978 (*op.cit.*).

118. *Comité mixte, le 17 nov. 1981*, p. 53 à 55. Voir, aussi, *CLO* 1977, p. 34 où l'on faisait la même remarque, à laquelle nous avons touché au chapitre 16.

119. *Ibid.*, p. 54-5.

120. CLO. *Étude spéciale. Désignation linguistique des postes civils. Défense nationale*, septembre 1987, p. 4.

121. *Ibid.*, p. 1.

122. *Ibid.*, p. 14.

123. *Ibid.*

124. *Comité mixte, mai 1987*, p. 9.

125. *Ibid.*, p. 10.

126. *Ibid.*

127. *Ibid.*, p. 30.

128. *Ibid.*, p. 13.

129. *Ibid.*, p. 38.

130. *F.L., Trg Lng-I*, note de service datée du 9 janvier 1969.

131. *Ibid.*, «Interim Report on Language Training prepared at the request of DND Advisory Board on Bilingualism».

132. *Ibid.*, 70 — *vol. II*, DGGB au DGPGS, le 3 décembre 1973.

133. SGDDN, 1212-2-9 vol. 5, *Report on a visit to 202 Workshop, 25 CFSD and 2 CFTSA*, Montreal, 23 to 27 June 1975.

134. *Ibid.*, major-général Paradis, à J.J. Noreau, du CT, le 21 novembre 1975.

135. *Rapport annuel du CLO, 1979*, p. 176.

136. Entrevue téléphonique accordée par André Mathieu à Liliane Grantham, du Service historique de la Défense, à l'automne 1986.

137. *Rapport annuel du CLO*, 1981, p. 149 et celui de 1983, p. 127.

138. À ce sujet, voir dans *F. L. , Costing and Funding B & B Programmes — vol. II*, où l'on rencontrera tous les échanges internes, fin 1973 début 1974, en vue d'une réunion avec le Conseil du Trésor pour le convaincre que la Défense a besoin, en 1974-1975, de 4,3 M. de dollars et 309 années-personnes supplémentaires (en plus des ressources obtenues en 1972-1973 et 1973-1974) afin de remplir ses objectifs de B et B chez les civils.

139. *CLO 1977*, p. 34-5.

140. *Plan des langues officielles (civil)*, Ottawa, Défense nationale, avril 1979, p. 2-3.

141. *Ibid.*, p. 2-2.

142. *Ibid.*, p. 2-3.

143. *Ibid.*, p. 2-3 à 2-5 et p. 2-8 à 2-42 pour les tableaux.

144. *Rapport annuel du CLO*, 1986, p. 109 et 110.

145. *Ibid.*, p. 110.

146. *Langues officielles — Ministère de la Défense nationale — Personnel civil*, Ottawa, Défense nationale, 1986, p. 4.

Conclusion

1. *Commons Debates*, 20 décembre 1880, p. 170-171.
2. Archives des auteurs. Extrait du procès-verbal du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, séance du 23 mars 1925 (plus la traduction en anglais du même document). Lettre du chef du secrétariat de la SSSB, Jean Guérin, au sous-ministre, G.J. Desbarats, du 31 mars 1925. Réponse de Desbarats à Guérin (sans date lisible).
3. À lire, par exemple, à ce sujet: Gravel, Jean-Yves. *L'histoire du Régiment de Trois-Rivières*. Trois-Rivières, Bien Public, 1982.
4. *ABC sur le Canada français*. Ottawa, Le Droit, 1946. 35 p. publiée à des milliers d'exemplaires durant la guerre puis, traduite et paraissant en français, à compter de 1946.
5. Allard, Jean V. (Général). *Mémoires du général Jean V. Allard*. Boucherville, Éditions de Mortagne, 1985, 533 p.
6. SHist., et Archives des auteurs. *ADM 1/16045*, rapport du commodore Horatio Nelson Lay, 10 avril 1944.
7. Archives des auteurs. Dossier 180.003 (D8) *Report from 101 Transport Flight on employment of French/English personnel*, transmis au commandant du commandement du Transport aérien, le 10 juillet 1969.
8. Cameron, Bob (AVM ret.). "Bilingualism in Defence". *Winnipeg Free Press*, Aug. 1, 1969, p. 10.
9. *Rapport du CLO*, 1985, p. 104.
10. *F.L.*, dossier *Use of Official Languages — General, document Implementation of the Official Languages Act*, du 16 juillet 1969 (étudié par le Cabinet, le 31 juillet 1969).
11. Archives des auteurs. Allard, Jean Victor (Général). *Les Canadiens français dans nos forces armées*, p. 4.
12. *Comité mixte, 27 mai 1987*, p. 39 à 42.
13. Archives des auteurs. *Communiqué*, 10/1985, p. 5. Brochure publiée une fois par mois par le Sous-ministre adjoint associé (Personnel) du MDN.

Sources bibliographiques

Sources

Les deux tomes sont basés sur une variété de sources primaires et secondaires, les premières étant de plus en plus présentes à mesure que nous nous rapprochons de la fin de la période sous étude.

Sources primaires

Les chapitres 5 à 8 du tome I, et tous ceux du tome II, sont presque totalement redevables à des sources primaires. Les plus importantes parmi celles-ci suivent:

Archives du Service historique de la Défense nationale et, surtout, les Fonds Louis Noël de Tilly, colonel R.L. Raymont, colonel Armand Letellier, général Jean V. Allard, major Jean Pariseau (un des auteurs). Doivent également être inclus sous ce titre les procès-verbaux du Conseil de la Défense, du Comité consultatif du Chef de l'État-major de la Défense et du Comité de gestion de la Défense.

Les dossiers pertinents de certains commandements (Force mobile et Service de l'Instruction) et de grands bureaux du Quartier général de la Défense ont également servi. Parmi ces derniers, citons ceux détenus par le Directeur général des langues officielles, le Directeur de l'Instruction individuelle et le Centre d'analyse et de recherche opérationnelle.

Les imposantes et importantes archives gardées par le Service de gestion des dossiers de la Défense nationale ont fait l'objet d'une très grande attention au long des années. Nous donnons, ci-bas, une liste des numéros et sous-titres des dossiers offrant un intérêt particulier: le titre premier de chacun, que nous avons omis de signaler car cela deviendrait redondant, est «langues officielles».

1211-0	(langues officielles, politiques — 13 vol.)
1211-1	(----, généralités, 8 vol.)
1211-4-0	(----, biculturalisme, politique, 1 vol.)
1211-6-0	(----, traduction, politique, 1 vol.)
1211-6-1	(----, traduction, politique, 1 vol.)
1211-6-3	(----, traduction, politique, 5 vol.)
1211-6-4	(----, traduction, services, 4 vol.)
1211-6-5	(----, traduction, interprétation, 1 vol.)
1211-6-6	(----, traduction, films — 4 vol.)
1211-6-7	(----, révision, rédaction, interprétation administrative — 1 vol.)
1211-6-8	(----, traduction, autorisation — 2 vol.)
1211-7-0	(----, terminologie, politique — 1 vol.)
1211-7-0	(----, terminologie, généralités — 4 vol.)
1211-7-2	(----, terminologie, automatisation — 4 vol.)
1211-7-4	(----, terminologie, recherche — 3 vol.)
1211-8	(----, enseignement des personnes à charge — 1 vol.)
1211-9	(----, loi sur les langues officielles — 6 vol.)
1211-9-2	(----, ébauche des OAFIC — 4 vol.)
1211-11	(----, marques, enseignes et affiches bilingues — 2 vol.)
1211-11	(----, exigences linguistiques, personnel civil — 6 vol.)
1211-12	(----, recrutement, production et pénurie de francophones — 2 vol.)

1211-13	(----, rapports et relevés — 8 vol.)
1211-13-2	(Rapport Ross — 2 vol.)
1211-13-3	(----, rapports et relevés, sondages — 3 vol.)
1211-14	(----, établissements et unités bilingues — 1 vol.)
1211-14-3	(----, ULF — 6 vol.)
1211-14-4	(----, appréciation des ULF — 5 vol.)
1211-17	(----, conférences et réunions — 3 vol.)
1211-21	(----, programme d'information — 2 vol.)
1211-22	(----, financement — 6 vol.)
1211-22-2	(----, financement, ressources supplémentaires — 5 vol.)
1211-23	(----, projet Francotrain — 8 vol.)
1211-23-2	(----, projet Francotrain, rapport de situation — 1 vol.)
1211-24	(----, installations, fonds non publics — 1 vol.)
1211-25	(----, demandes de renseignements — 1 vol.)
1211-29	(----, livres, brochures et dépliants — 1 vol.)
1211-31	(----, statistiques — 2 vol.)
1211-32-2	(----, contrôle, correspondance unilingue — 2 vol.)
1211-250/0	(----, services médicaux — 2 vol.)
1211-280/C2-1	(----, collèges des FC — 1 vol.)
1211-280/C2-2	(----, collèges militaires canadiens — 3 vol.)
1211-280/C3-13	(----, commandement aérien — 1 vol.)
1211-0105	(----, BFC Gagetown — 1 vol.)
1212-0	(----, personnel civil, politique — 1 vol.)
1212-1	(----, personnel civil, généralités 1 vol.)
1212-21	(----, personnel civil, postes — 3 vol.)
1212-2-2	(----, personnel civil, QGDN, SMA(Pol) — 1 vol.)
1212-2-3	(QGDN, SMA(Pol) — 2 vol.)
1212-2-4	(QGDN, SMA(Mat) — 3 vol.)
1212-2-5	(QGDN, SMA(Fin) — 3 vol.)
1212-2-6	(QGDN, SMA autres éléments — 2 vol.)
1212-24	(langues officielles, ULF & UTF — 2 vol.)
1213-0	(----, exigences linguistiques, militaires, politiques — 1 vol.)
1213-1	(----, généralités — 1 vol.)
1213-2	(----, programme d'identification — 29 vol.)
1213-3	(----, plan d'exécution, 1 vol. 1)
1213-5	(----, exigences linguistiques, militaires, ressources, 2 vol.)
1213-6	(----, visites, 1 vol.)
4706-6	(enseignement des langues, français — 3 vol.)
5570-2-7	(formation des officiers — 3 vol.)

Nous avons aussi eu accès à des documents du Secrétariat d'État et du Conseil du Trésor tenus au MDN, de même qu'aux archives documentaires et publications du bureau du Commissaire aux langues officielles. De nombreuses études ont également été consultées, et la plupart se retrouvent dans les sources citées plus haut comme les notes le démontrent.

Sources secondaires

Elles sont surtout nombreuses jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale et nous vous en offrons un éventail bien incomplet.

Zouaves pontificaux

Bellefeuille, E. Lef. de. *Le Canada et les Zouaves pontificaux; mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868*. Montréal: imprimé privé, (1868). 263 pp

Drolet, Gustave A. *Zouaviana; étape de vingt-cinq ans, 1868-1893; lettres de Rome, souvenirs de voyage, études*, etc. Montréal: E. Sénécal, 1893, 460 pp

Hardy, René. *Les Zouaves; une stratégie du clergé québécois au XIX^e siècle*. Montréal: Boréal Express, 1980. 312 pp

Hardy, René, voir aussi les Zouaves pontificaux canadiens

Lachance, François. *Prise de Rome; odyssee des Zouaves canadiens de Rome à Québec*, Québec, P.Q.: Léger Brousseau, 1870. 47 pp

Marraro, Howard R. *Canadian and American Zouaves in the Papal Army; 1868-1870*. n.p.: 1945. 22 pp

Nos croisés; ou, histoire anecdotique de l'expédition des volontaires canadiens à Rome pour la défense de l'Église. Montréal: Fabre et Gravel, 1871. 338 pp

Ross, David. *The Journal of Moise Cormier, Zouaves Pontificaux, 1868-1870*. Winnipeg: Manitoba Museum of Man and Nature, 1975. 39 pp

Rouleau, C.E. *La papauté et les Zouaves pontificaux*. Québec, P.Q.: Le Soleil, 1905. 245 pp

Rouleau, C.E. *Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX*. Québec, P.Q.: L.J. Demers, 1905. 245 pp

Rouleau, C.E. *Les Zouaves canadiens à Rome et au Canada*. Québec, P.Q.: Le Soleil, 1924. 83 pp

Rouleau, C.E. *Les Zouaves pontificaux, précis historique*, Québec, P.Q.: Le Soleil, 1924. 50 pp

Souvenir de l'oeuvre des Zouaves pontificaux en Canada, Amérique du Nord. Montréal: Type du Nouveau Monde, (1868). 26 pp

Les Zouaves pontificaux canadiens; comprenant l'origine des Zouaves pontificaux canadiens, par René Hardy et *Les volontaires du Canada dans l'armée pontificale (1868-1870)*, par Ello Lodolini. Traduit de l'Italien par le Bureau des Traductions, Secrétariat d'État du Canada. (Musée national de l'homme); collection Mercure; division de l'histoire dossier no 19) Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1976. 161 pp

Les Zouaves pontificaux de Québec, le 20 septembre, 1895, Québec, P.Q.: Imprimerie Proulx et Proulx, 1895. 19 pp

Guerre Sud-africaine (Boers)

Biggar, E. B. *The Boers War; its Causes and its Interest to Canadians with a Glossary of Cape Dutch and Kafir Terms*. Toronto: Bigger, Samuel, 1899.

Buchan, Lawrence. *With the Infantry in South Africa; a Lecture Delivered at the Canadian Military Institute 3rd February, 1902*, n.p.: n.d. 17 pp

Buchan, Lawrence. *Further Supplementary Report; Organization, equipment, despatch and service of Canadian contingents during the war in South Africa, 1899-1902*. (Sessional Paper. no. 35a) Ottawa: King's Printer, 1903. 99 pp

Canada, Ministère de la Milice et de la Défense. *Autre rapport supplémentaire; organisation, équipement, envoi et service de contingents canadiens pendant la guerre Sud-africaine, 1899-1902*. (Document de la session, no. 35a) Ottawa: Imprimeur du Roi, 1903. 102 pp

Canada, Ministère de la Milice et de la Défense. *Rapport supplémentaire; organisation, envoi et service des contingents canadiens durant la guerre dans l'Afrique australe, 1899-1900*. (Document de la session, n° 35a) Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1901. 204 pp

Canada, Parlement. *Copies d'ordres en conseil, ordres généraux, nominations et ordres de la milice relatifs aux contingents et se rapportant à l'envoi de la force militaire coloniale dans le Sud-africain*. (Document de la session, n° 49) Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1900. 54 pp

Canada, Parlement. *Correspondance relative à l'envoi de contingents militaires coloniaux dans le Sud Africain*. (Document de la session, n° 20, 20a) Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1900. 54 pp

Canada, Parlement. *Copies of Orders in Council, General Orders, Appointments to office and Militia Orders affecting the contingents, in connection with the despatch of the Colonial Military Force to South Africa*. (Sessional paper n° 49) Ottawa: Queen's Printer, 1900. 107 pp

Canada, Parlement. *Correspondence relating to the despatch of Colonial Military contingents to South Africa*. (Sessional paper, n ° 20, 20a) Ottawa: Queen's Printers, 1900. 51 pp

Canada, Parlement. *Return to an Order of the House of Commons dated February 19, 1900, for copies of all correspondence, telegrams, and cablegrams that may have passed between Major-General Hutton and Lieutenant-Colonel Samuel Hughes, M.P., or between these officers and a member of the government of Canada or others, touching the conduct of Lieutenant-Colonel Hughes, M.P., in connection with his volunteering for active service in South Africa; these papers to include all letters, cablegrams and telegrams sent to South Africa, England or elsewhere and replies received; also any report or reports made by Major-General Hutton on the conduct of Lieutenant-Colonel Hughes, M. P., in connection with such officer or officers for active service*. (Sessional Paper, n° 77, 77a) Ottawa: Queen's Printer, 1900. 32 pp

Canada, Parlement. *Correspondance relative à l 'envoi de contingents militaires coloniaux dans le Sud africain*. (Document de la session n° 20, 20a) Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1900. 54 pp

Canada. *South Africa, 1899-1900, nominal rolls of the officers, non-commissioned officers & men of the Canadian contingent and Strathcona's Horse with casualties to date and also R. M. C. graduates with the army in South Africa*. Montréal: Herald Pub. Co., 1900. 127 pp

Evans, W. Sandord. *The Canadian Contingents and Canadian Imperialism; a story and a study*. Toronto: Publishers' Syndicate, 1901. 352 pp

Ewart, John S. *Canada and British Wars, n.p.*: n.d. 88 pp

Hart-McHarg, William. *From Quebec to Pretoria with the Royal Canadian Regiment*. Toronto: W. Briggs, 1902. 276 pp

Hybly, Russell C. "*G*" *Company, or Every-day life of the R. C. R.; being a descriptive account of typical events in the life of the first Canadian contingent in South Africa*. St. John, N.B.: J. & A. McMilan, 1901. 109 pp

Labat Gaston p. *Le Livre d or (The Golden Book) of the Canadian Contingents in South Africa; with an appendix on Canadian loyalty, containing letters, documents, photographs*. Montréal: n.p., 1901. v.p.

MacKinnon, Hedley V. *War sketches; Reminiscences of the Boer War in South Africa 1899-1900*. Charlottetown, P.E.I.: Examiner, 190. 73 pp

MacLeod, Elizabeth. *For the Flag; or Lays and Incidents of the South African War*. Charlottetown, P.E.I.: A. Irwin, 1901. 185 pp

Marquis, T.G. *Canada's Sons on Kopje and Veldt; a historical account of the Canadian contingents based on the official despatches of Lieutenant-Colonel W. D. Otter and the other commanding officers at the front; on the letters and despatches of South war correspondents as C. Frederick Hamilton, S. C. Simonski, Stanley McKeown Brown, John Evans and W. Richmond Smith*. Toronto: The Canada's Sons Pub. Co., 1900. 490 pp

Miller, Carman. *Canada and the Boer War/Le Canada et la guerre des Boers*. Ottawa, National Film Board of Canada/Office national du film du Canada, 1970. 18 pp

Morrison, E.W.B. *With the Guns in South Africa*. Hamilton, Ont.: Spectator Print Co., 1901. 307 pp

Ottawa's Heroes; portraits and biographies of the Ottawa volunteers killed in South Africa. Ottawa: Reynolds, 1900. 49 pp

Roncetti, Gary A. and Edward E. Denby. "*The Canadians* ": *those who served in South Africa, 1899-1902*. n.p.: E.E. Denby, 979. 248 pp

Rowe Kenneth. *The Postal History of the Canadian Contingents in the Anglo Boer War, 1899-1902*. (Handbook n° 1, 1981) Toronto: Vincent G. Greene Philatelic Research Foundation, 1981. 104 pp

Sentiments of Celebration commemorating the Jubilee of the South African War, 1899-1902, and the "Peace of Vereeniging", May 31, 1902. Toronto: 50th Anniversary South African War Committee, 1951. 85 pp

Smith, Goldwin. *Devant le tribunal de l'histoire; un plaidoyer en faveur des Canadiens qui ont condamné la guerre sud-africaine*. Henri Bourassa, tr. Montréal: Librairie Beauchemin 1903. 61 pp

Smith, Goldwin. *In the Court of History; an apology for Canadians who were opposed to the South African war*. Toronto: W. Tyrrell, 1902. 71 pp

Souvenir; Toronto contingent of volunteers for service in Anglo-Boer war. Toronto: Toronto Print Co., 1899. 1 vol. unpagéd

Steele, (Sir) Samuel Benfield. *Forty Years in Canada: reminiscences of the Great North-west with some account of his service in South Africa*. Mollie Glen Biblett, ed. Toronto: McClelland, Goodchild & Stewart, 1915. 428 pp

Stirling, John. *The colonials in South Africa, 1899-1902; their record based on the despatches*. Edinburg: Blackwood, 1907. 497 pp

Première Guerre mondiale

Elizabeth A. Armstrong, *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, Toronto, McClelland & Stewart (série Carleton Library n° 74), 1974. 2750 pp

J.M. Beck, *Pendulum of Power; Canada's Federal Elections*, Toronto, 1968

R. Bélanger, "Albert Sevigny et la participation des Canadiens français à la Grande Guerre" dans *RIHM*, n° 54, édition canadienne, 1982, pp 80-108

Berger, Carl. *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism 1867-1914*. Toronto UTP, 1970. 277 pp

C. Berger, "Introduction" dans *Conscription 1917*, Toronto, UTP (Canadian Historical Readings n° 8)

J.M. Bliss, "The Methodist Church and World War I" and C. Berger, é. *Conscription 1917*, Toronto, UTP (Canadian Historical Readings n° 8)

R.L. Borden, *His Memoirs*, Toronto, McClelland & Stewart, (The Carleton Library n°47) 1969, Vol 1, p. 210-262, Vol 11, p. 1-135

Brown, R.C. & D. Loveridge, "Unrequited Faith", Recruiting the C.E.F., 1914-1918", dans *RIHM*, n° 54, édition canadienne, 1982, pp 53-79

Bourassa, Henri, *Conscription*, Montréal: Le Devoir, 1917. 46 pp

Bourassa, Henri, *Le Devoir et la guerre; le conflit des races; discours prononcé au banquet des amis du Devoir, le 12 janvier 1916*, Montréal: Imprimerie du Devoir, 1916. 45 pp

Bourassa, Henri, *The Duty of Canada at the Present Hour; an address meant to be delivered at Ottawa, in November and December, 1914, but twice suppressed in the name of "Loyalty and Patriotism "*. Montréal: Le Devoir, 1915?. 43 pp

Bourassa, Henri. *Henri Bourassa expose une des conséquences de la guerre totale en répondant à la question "Que seront nos enfants? texte sténographié de la conférence que M. Henri Bourassa a prononcée au Plateau, à Montréal, le 10 février 1943.* Montréal: La ligue pour Défense du Canada, n.d. 39 pp

Bourassa, Henri, *La mission Jellicoe; nouvelle poussée d'impérialisme*, Montréal: Éditions du Devoir, 1920. 37 pp

Bourassa, Henri, *Le projet de loi navale; sa nature, ses conséquences; discours prononcé au monument national le 20 janvier 1910*, Montréal: Le Devoir, 1910. 37 pp

Bourassa, Henri, *Que devons-nous à l'Angleterre? La défense nationale; la révolution impérialiste; le tribut à l'Empire*, Montréal: Le Devoir, 1915. 420 pp

Bourassa, Henri, *"Win the War and Lose Canada. The case against conscription* Montreal: Le Devoir. 1917. 14 pp

Bourassa, Henri, *Le Pape, arbitre de la paix*, Montréal: Le Devoir, 1918

Brown, R.C., "The Political Ideas of Robert Borden", dans M. Hamelin, éd., *Les idées politiques des premiers ministres du Canada*, Ottawa, Éd.: Université d'Ottawa, 1969, p. 87-106

Brown, R.C. & R. Cook, *Canada 1896-1921: A Nation transformed*, Toronto McClelland & Stewart (The Canadian cent. Series) 1974. pp 212-309

Cameron, Brian, "The Bonne Entente Movement, 1916-1917: From Cooperation to Conscription" dans *Revue d'études canadiennes/Journal of Canadian Studies*, Vol. 13, n° 2, été 1978. pp 42-55

Chaballe, Joseph, *Histoire du 22^e Bataillon canadien français, 1914-1919*, Montréal, Chanteclerc, 1952, 415 pp

Cook, Ramsay, "Dafoe, Laurier and the Formation of Union Government" dans *CHR*, Vol XLII, n° 3, Sep. 1961. pp

Cook, Ramsay, *The Politics of John Dafoe and the Free Press*, Toronto, 1963, 305 pp
Creighton, D.G., *Canada's First Century*, Toronto, UTP, 1970. 372 pp

Dafoe, J.W., *Laurier: A Study in Canadian Politics*, Toronto, McClelland & Stewart (The Carleton Library n° 3), 1963, 108 pp

Desjardins, L.G., *L'Angleterre, le Canada et la Grande Guerre*, Québec, 1917

Donnelly, M., *Dafoe of the Free Press*, Toronto, 1968

- Durocher, R., «Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918» dans J. Y. Gravel, éd. *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, pp 44-75
- Eayrs, J., *In Defence of Canada, Peacemaking and Deterrence*, Toronto, UTP, 1980, Tame III, pp 127-136
- Ferdinand, Roy, *L'appel aux aimes et la réponse canadienne-française; étude sur le conflit de races*. Québec, P.Q.: J.P. Garneau, 1917. 44 pp
- Gagnon, J.P. *Le 22nd Bataillon*. Ottawa et Québec, PUL et Centre d'édition du gouvernement du Canada, 1986. 460 pp
- Gagnon, M.A., *La vie orageuse d'Olivar Asselin*, Montréal, 1962
- Graham, R., *Arthur Meighen, The Door of Opportunity*, Toronto, Irwin & Co Ltd., 1960, Vol. 1, pp 112-144
- Granatstein, J.L. and J.M. Hitsman, *Broken Promises; a history of conscription in Canada*, Toronto: Oxford University Press, 1977. 281 pp
- Granatstein, J. L. and R. D. Cuff (eds). *War and Society in North America*. Toronto: T. Nelson, 1971. 199 pp
- Gravel, Jean-Yves, éd. *Le Québec et la guerre, 1867-1960*, Montréal: les Éditions du Boréal Express, 1974. 173 pp
- Gravel, Jean-Yves, *L'Armée au Québec; un portrait social, 1868-1900*, Montréal: les éditions du Boréal Express, 1974. 157 pp
- Hopkins, J.C., "Canada and the World War", *The Canadian Annual Review (CAR) 1914*, p. 132 et seq
- Hopkins, J.C., "The War Attitude of Quebec, Opinions of Mr. Bourassa", *CAR 1915*, pp 510-516
- Hopkins, J.C., "Military Affairs — Recruiting in Canada; its progress and difficulties", *CAR 1915*, pp 214-228
- Hopkins, J.C., "The French-Canadians and the War; the work of Quebec nationalism", *CAR 1915*, pp 286-300
- Hopkins, J.C., "Quebec Province and the War", *CAR 1916*, pp 576-578
- Hopkins, J.C., "Military Affairs: Recruiting conditions and policy", *CAR 1916*, pp 302-318
- Hopkins, J.C., "Military Affairs: Registration and conscription proposals", *CAR 1916*, pp 318-333
- Hopkins, J.C., "The French-Canadian Ministers; Nationalism and Recruiting", *CAR 1916*, pp 333-354
- Hopkins, J.C., "The Unionist Campaign: The Western Provinces", *CAR 1917*, pp 612

- Hopkins, J.C., "Quebec in 1917: Government, Education, Production", *CAR 1917*, pp 672
- Hopkins, J.C., "Administration of Military Affairs by General Mewburn and Mr. Doherty", *CAR 1918*, pp 452-476
- Hyatt, A.M.J., "Sir Arthur Currie and Conscription: A Soldier's View", dans *CHR*, Vol I, n° 3, Sep 1969. pp 269-296
- Canada, Department of Justice Military Services Branch. *Report of the Director of the Military Service Branch to the Honourable the Minister of Justice on the operation of the Military Service Act, 1917*. Ottawa: King's Printer, 1919. 162 pp
- Canada, Department of Justice Military sub-committee. *Military Services Act, 1917; pamphlet of information and instructions for local military representatives*. n.p.: n.d. 18 pp
- Les Langues et les nationalités au Canada par un sauvage*, préf. H.B. Montréal, Le Devoir, 1916. 62 pp
- Levitt, J., *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-culturalism*, 1900, 1918, Toronto, Copp Clark, 1970. 181 pp
- Levitt, J., "Images of Bourassa", dans *Revue d'études canadiennes*, Vol. 13, n° 1, printemps 1978, pp 100-113
- Lower, A.R.M., "Unknown Quebec", dans *UTQ*, Vol. 6, n° 1, 1936-1937, pp 89-102
- Martin, Robin, "Registration, Conscription, and Independant Labour Politics, 1916-1917" dans *CHR*, Vol. XLVIII, n° 2, 1966, pp 101-118
- Canada, Department of Militia and Defence. *Minutes of the Milita Council*. Ottawa: King's Printer, 1905-1921. 23 volumes
- Le Conseil du service militaire. *Pour la défense du Canada*. Ottawa: imprimé privé, 1917. 29 pp
- The Military Service Council. *For the defence of Canada*, n.p.: 1971. 31 pp
- The Military Service Council. *Military Service Act, 1917; instructions to registrars and deputy registrars circular n° 28*. Ottawa: n.p. 1917. 35 pp
- The Military Service Council. *The Military Service Act, 1917; manual for the information and guidance of tribunals in the consideration and review of claims for exemption*. Ottawa: King's Printer, 1918. 117 pp
- The Military Service Council. *The Military Service Act, 1917; together with the regulations of the Governor-in-council of 19th October, 1917, governing procedure and the Proclamation of the 13th October, 1917, prefaced by some instructions for the guidance of local tribunals*. Ottawa: n.p., 1917. 90 pp
- The Military Service Council. *The Military Service Act, 1917; together with the regulations of the Governor-in-Council of 19th October, 1917, (unindexed), the Proclamation of the 13th October 1917, and the Order-in-Council of the 8th day of*

November, 1917, (P. C. 3168) relating to absentees without leave and evidence (unindexed), prefaced by some instructions for the guidance of local tribunals. Ottawa: Kings Printer's, 1917. 99 pp

The Military Service Council. *Report of the Military Service Council on the Administration of the Military Act, 1917*. Ottawa: Kings Printer's, 1918. v.p.

The Military Service Council. *Military Service Act, 1917; instructions to registrars and deputy registrars; circular n° 28*. Ottawa: n.p., 1917. 35 pp

The Military Service Council. *Manual for the information and guidance of tribunals in the consideration and review of claims for exemption*. Ottawa: Kings Printer's, 1918. 117 pp

The Military Service Council. *The Military Service Act, 1917; together with the regulations of Governor-in-Council of the 19th October, 1917, governing procedure and the proclamation of the 13th October, 1917, prefaced by some instructions for the guidance of local tribunals*. Ottawa: n.p., 1917. 90 pp

The Military Service Council. *The Military Service Act, 1917; together with the regulations of the Governor-in-Council of 19th October, 1917, governing procedures, with amendments made on the 6th and 8th of November, 1917 (unindexed), the proclamation of the 13th October, 1917, and the Order-in-Council of the 8th day of November, 1917, (P. C. 3168) relating to absentees without leave and evidence (unindexed), prefaced by some instructions for the guidance of local tribunals*. Ottawa: Kings Printer's 1917. 99 pp

The Military Service Council. *Report of the Military Service Council on the administration of the Military Service Act, 1917*. Ottawa: Kings Printer's, 1918. v.p.

Canada Department of Militia and Defence. *Minutes of the Militia Council*. Ottawa: Kings Printer's, 1905-21. 23 volumes

Morrow, C., *Henri Bourassa and French Canadian Nationalism: Opposition to Empire*, Montreal, 1968

Morton, D., *Canada and War, A Military and Political History*, Toronto, Butterworths, 1981, pp 54-81

Morton, D., "French Canada and War, 1868-1917: the military background to the conscription crisis of 1917" dans J.L. Granatstein & R.D. Cuff, *War and Society in North America*, Toronto, 1971

Morton, D., "The Military Problems of an Unmilitary Power" dans *RIHM*, n° 54 (éd. canadienne) 1982, pp 1-30

Morton, D., *A Peculiar Kind of Politics: Canada's Overseas Ministry in the First World War*, Toronto, U.T.P., [1982], 267 pp

Morton, D., *Canadian History Series, The Fourth Wave Conscription Crisis*, N.C. Multimedia Corp. (video)

- Neatby, H. B., *Laurier and a Liberal Quebec: A Study of Political Management*, Toronto, McClelland & Stewart (the Carleton Library n° 63), 1973, 244 pp
- Nicholson, G.W. colonel, *Le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1963, chap. XI, *La Conscription*, pp 368-390
- Papineau, Talbot Mercer. *Captain Papineau's letter to M. Henri Bourassa* (Editor of "Le Devoir"). n.p.: n.d. 11 pp
- Read, Daphne, éd. *The Great War and Canadian Society, an Oral History*, Toronto, New Hagtown Press, 1978, pp 106-111
- Rumilly, H.B., *Canadian Nationalism & the War*, Montréal, Le Devoir, 1916. 80 pp.
Le Devoir et la guerre: le conflit des races, Montréal, Le Devoir, 1916. 46 pp (inclut la lettre de Talbot Papineau à H.B.)
- Rumilly, H. B., *Hier, aujourd'hui, demain: problèmes nationaux*, Montréal, Le Devoir, 1916. 1978 pp
- Rumilly, H. B., *The Duty of Canada at the Present Hour*, Montréal, Le Devoir, 1914, 44 pp (an address to be delivered in Ottawa, in November and December 1914, but twice suppressed in the name of "Loyalty & Patriotism")
- Rumilly, H.B., *La Langue française au Canada; ses droits, sa nécessité, ses avantages*, Montréal, Le Devoir, 1915, 55 pp (Discours au monument national le 19 mai 1915)
- Rumilly, H.B., *Que devons-nous à l'Angleterre? La Défense nationale, la révolution impérialiste, le tribut à l'Empire*, Montréal, Le Devoir 1915. 420 pp
- Rumilly, R., "La Conscription", *Histoire de la Province de Québec*, XXII. Montréal, Montréal-Éditions, s.d. 256 pp
- Rumilly, R. *Henri Bourassa: la vie publique d'un grand canadien*, Montréal, Fidès, 1953
- Sharpe, C.A., "Enlistment in the Canadian Expeditionary Force 1914-1918: A Regional Analysis" dans *Revue d'études canadiennes*, Vol 18, n° 4, 1993-1984, pp 15-29
- Skelton, D.D., "Conscription" dans *Queen's Quarterly*, volume 25, n° 2, 1918
- Skelton, *Life & Letters of Sir W. Laurier*, Toronto: McClelland & Stewart, 1965 volume II, p. 159-203
- Stacey, C.P., ed. *Historical Document of Canada, Vol V, The Arts of War and Peace, 1914-1945*, Toronto, Macmillan, 1972, pp 565-583
- Stanley, G.F.G., *Nos Soldats*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, pp 413-424
- Stevens, P., *Wilfrid Laurier: Politician*, dans Meighen, p. 69-85
- Stevens, Paul, "Wilfrid Laurier: Politician", dans M. Hamelin, éd. *The Political Ideas of the Prime Minister of Canada*, Ottawa, édition université d'Ottawa, 1969

Wade, Mason. *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France. 1963, volume II, pp 9-194

Williams, A.M., "Conscription, 1917: A Brief for the Defence", dans *CHR*, volume XXXVII, n° 4, December 1956, pp 338-351

Wise, S. F., *Les aviateurs canadiens dans la Première Guerre mondiale*, Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada, Ottawa, MDN, 1982, 835 pp

Deuxième Guerre mondiale et après

Allard, J.V. (Général) et Serge Bernier. *Mémoires*. Boucherville, de Mortagne, 1985. 533 p.

Angers, F.A., "Le Bilan canadien d'un conflit". *Actualités*, n° 12, Montréal: Éditions de l'Action nationale, 1946? 46 pp

Angers, F.A., "Pourquoi nous n'accepterons jamais la conscription pour servir outre-mer", dans *Actualités* n° 8, Montréal, édition de l'Action nationale. Traduction: "Why we shall never accept Conscription for Overseas Service", dans R. Cook, éd. *French Canadian Nationalism, an Anthology*, Toronto, MacMillan, 1969, pp 228-236

Angers, F.A., "Est-ce qu'on fait la guerre sainte? Conscription des femmes, moralité dans l'armée; C'est non encore une fois" *Actualités*, n° 9. Montréal: Éditions de l'Action nationale, 1943? 21 pp

Beaulieu, A et J. Hamelin. *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*. Québec, POL, 1965

Castonguay, Jacques, *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22^e Régiment*, Québec, 1974, 288 pp

Castonguay, Jacques. *Au-delà du feu*. Montréal, Fides, 1967

Castonguay, Jacques, *Les voltigeurs de Québec*, Québec, 1987, 527 pp

Castonguay, Jacques. *Le Collège militaire royal de Saint-Jean*. Montréal, Méridien, 1989. 288 pp

Castonguay, Jacques, et Armand Ross, *Le Régiment de la Chaudière*, Lévis, 1983, 655 pp

Chaballe, J.H. *Dictionnaire militaire anglais français/français-anglais*. Canada, MDN, 1945

Dawson, R. MacGregor. *The Conscription Crisis of 1944*. Toronto: University of Toronto Press, 1961. 136 pp

Douglas, W.A.B.. *La création d'une aviation militaire nationale, Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada*, Ottawa, MDN, 1987, 881 pp

Golden, L.L.L., *Conscription by "Politicians"* (pseud.) Macmillan War Pamphlets, Canadian series, Toronto: Macmillan, 1941. 32 pp

- Granatstein, J.L., *Canada's War; The politics of the Mackenzie King government, 1939-1945*. Toronto: Oxford University Press, 1975. 436 pp
- Granatstein, J.L., *Conscription in the Second World War, 1939-1945; a study of political management*. The Frontenac Library, n° 1, Toronto: Ryerson Press, 1969. 85 pp
- Granatstein, J.L. and J.M. Hitsman, *Broken Promises; A History of Conscription in Canada*. Toronto: Oxford University Press, 1977. 281 pp
- Granatstein, J.L. *Canada 1957-1967. The years of Uncertainty and Innovation*. Toronto, McClelland and Stewart, 1986. 375 pp
- Gravel, J.Y., "Le Canada Français et la Guerre 1939-1945" dans *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 104, octobre 1976, pp 31-47
- Gravel, J.Y., *L'Histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*, Trois-Rivières, Bien Public, 1982, 153 pp
- King, W.L. Mackenzie. *Le Canada et la guerre; ressources humaines et efforts de guerre total; service sélectif national*. Discours prononcé à la T.S.F. par le très honorable W.L. Mackenzie King, M. p. premier ministre du Canada, le 19 août 1942. Ottawa: Imprimeur du Roi, 1942. 13 pp
- Laurendeau, André, *La crise de la conscription*, 1942. Montréal: Éditions du Jour, 1962. 157 pp
- Loomis, D.G. *The Impact of Integration, Unification and Restructuring of the Functions and Structure of the National Defence Headquarters*. Ottawa, MDN, 1985
- Letellier, Armand. *Réforme linguistique à la Défense nationale: la mise en marche des programmes de bilinguisme 1967-1977*. Ottawa, MDN, 258 pp
- Massey, H.J. (éditeur). *The Canadian Military, a Profile*. Toronto, Copp Clark, 1972. 290 pp
- Morin, René. *Les écoles pour les enfants des militaires canadiens 1921-1983*. Ottawa, S Hist., 1986. 175 pp
- Morton, Desmond, *Canada and War, a Military and Political History*, Toronto, Butterworths, 1981. 228 pp
- Nicholson, G.W.L., *Les Canadiens en Italie, Histoire officielle de l'Armée canadienne*, Ottawa, MDN, 1960, 851 pp
- Ogle, Rév. R.S. *The Faculties of Canadian Military Chaplains*: Ottawa, U of O Press, 1966
- Ogle, Rév. R.S. *Canadian Chaplains*. Toronto, Ryerson, 1948
- Painchaud, Louis. *Le bilinguisme à l'université*. Montréal, Beauchemin, 1968. 248 pp
- Preston, R. A. *Canada's RMC. A history of the Royal Military College*. Toronto, UTP, 1969. 415 pp

Stacey, C.P., *Six Années de Guerre, L'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Histoire officielle de l'Armée canadienne, Ottawa, MDN, 1966 (éd. rév.), 652 pp

Stacey, C.P., *La campagne de la Victoire: les opérations dans le nord-ouest de l'Europe en 1944-1945*, Histoire officielle de l'Armée canadienne, Ottawa, MDN, 1960, 837 pp

Stacey, C. p. *Armes, Hommes et Gouvernements*. Ottawa, Info. Canada, 1970. 750 pp

Tucker, G.N. *The Naval Service of Canada*. Ottawa, KP, 1952. 2 vol.

Waite, P.B., "French-Canadian Isolationism and English Canada: An elliptical foreign policy, 1935-1939", dans *Revue d'études canadiennes*, vol 18, n° 2, été 1983, pp 132-148

Index

- Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB): 575, 621
- Adamson, col. D.R.: 43, 44
- Addy, brig.-gén. Paul: 202, 368, 425, 426, 427, 428
- Advisory Committee on Bilingualism (ACB)*: 632
- Agence canadienne de renseignement: 136
- Air Canada: 487
- Alcan: 593
- Allard, gén. J. V.: *Mémoires*, 196, 235, 244, 294, 351, 584, 667; autres références: 5, 7, 12, 13, 16, 84, 86, 87, 144, 163, 167, 172, 174, 176, 186, 187, 193, 196, 202, 206, 215, 216, 221, 222, 223, 224, 226, 228, 229, 233, 235, 244, 245, 250, 288, 294, 297, 315, 349, 350, 351, 385, 389, 413, 460, 461, 470, 503, 505, 506, 584, 585, 586, 587, 588, 620, 623, 630, 667, 669, 670, 673, 674
- Allemagne: voir République fédérale allemande
- Almond, col. J.M.: 566
- Ambassade canadienne à Paris: 40, 601
- Améthyste*, sous-marin: 496
- Anderson, J.F.: 49
- Anderson, W. maj.-gén.: 173, 379
- Angleterre: voir Grande-Bretagne
- Annapolis: 209
- Ariane, fusée: 496
- Armée canadienne: 3, 4, 187, 200, 202, 213, 215, 217, 224, 260, 267, 268, 269, 280, 314, 337, 338, 339, 340, 341, 370, 409, 456, 459, 461, 463, 464, 465, 466, 478, 496, 514, 548, 567, 568, 569, 570, 573, 576, 577, 648, 666, 667, 668
- Armée du Salut: 513
- Armstrong, Elgin B.: 9, 11, 12, 13, 30, 96, 100, 148, 151, 152, 154, 155, 186, 296, 463, 471, 472, 586, 587, 599, 620, 622, 624, 626, 627, 628, 629, 634, 648
- Arsenault, maj. A.: 160
- Asselin, Alice: 456
- Asselin, maj. Olivar: lance trois journaux entre 1904 et 1935; *Le Nationaliste*, *l'Ordre* et *La Renaissance*, 455; autres références: 456
- Assemblée nationale du Québec: 313, 592, 593
- Auriat, lieut. (Marine) R.C.: 221
- Aurora, avion de patrouille à long rayon d'action: 486, 487, 494
- Avery, G.H.: 599, 600, 601
- Aviation Royale du Canada (ARC): Bureau de publication, 458; 1^{ère} Division aérienne en Europe, 58, 256, 341, 577; ULF, 161; autres références: 3, 23, 110, 164, 181, 185, 201, 217, 226, 227, 243, 249, 250, 256, 258, 259, 260, 263, 314, 340, 341, 344, 346, 362, 392, 400, 416, 427, 454, 456, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 472, 496, 505, 514, 568, 569, 570, 575, 576, 577, 666
- *Escadrons*
- 424^e Escadron d'appui tactique: 194
- 425^e Escadron aérien (BFC Bagotville): 161, 190, 568
- 433^e Escadron aérien (BFC Bagotville): 151, 153, 181, 189, 190, 510
- 430^e ETAH: 160, 161
- 711 Escadron des communications (SFC Mont Apica): 194
- 715 Escadron des communications (BFC Saint-Jean): 195
- Babinsky, Micheline: 200
- Bachand, lieut.-col. R.J.: 168, 169, 170, 208, 245
- Baden, BFC: 395, 509, 516

- Bagotville, BFC: 60, 151, 152, 153, 155, 162, 166, 169, 170, 173, 189, 190, 206, 427, 435, 444, 493, 510, 516, 588, 591, 639
- Baker, E.S.: 109, 242, 554, 555
- Barr, maj. J.: 48, 49, 50, 73
- Barron, J.H.: 155, 373
- Beatty, hon. Perrin: 54, 55, 205, 207, 288
- Beaudry, Monseigneur C.E.: 569
- Beauséjour, SFC: 380
- Bélanger, col. Anne-Marie: première Canadienne française à accéder au nouveau poste de Directrice du personnel féminin des FAC, 230
- Bélanger, capt.: 521
- Belgique: 263, 316, 345, 502, 576
- Bell, brig.-gén. R.L.: 414
- Bell Canada: 593
- Belleau, Miville: 462
- Belzile, lieut.-gén. Charles: 112
- Benson, hon. Edgar B.: nouveau ministre du MDN, 36; autres références: 51, 193, 389
- Bernatchez, brig.-gén. J.P.E.: 4, 460, 464, 668
- Bernier, Serge: 453
- Bertrand, brig.-gén. J.R.C.: 206
- Biennale de la francophonie à Chicoutimi: 86
- Bilinguisme et biculturalisme: programme de B et B pour les Forces armées soumis par Allard avant sa retraite, 350, 470; *programme du 27 février 1970, 7-11, 176; Programme et Plan d'application en vue d'accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées* (21 décembre 1970), 58; programme d'application du 12 février 1971, 14-21, 315, 354, 355, 358, 394, 468, 539, 632, Annexe C; programme pour accroître le B et B du 29 septembre 1972, 21-39, 110, 320, 372, 386, 669; *Compte rendu des progrès accomplis dans le cadre du programme de bilinguisme et de biculturalisme du MDN* (mai 1974), 402; Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN (décembre 1974), 307; *Bilan des 15 dernières années sur le bilinguisme*, 207, 282, 327, 427, 428, 440, 503, 512, 529, Annexe 0; bilinguisme institutionnel, 504-512; autres références: 9, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 52, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 82, 84, 85, 87, 89, 91, 92, 95, 96, 97, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 115, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 141, 144, 150, 152, 155, 157, 158, 163, 166, 169, 171, 174, 177, 179, 186, 187, 191, 192, 193, 198, 200, 209, 210, 216, 218, 227, 228, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 240, 247, 252, 253, 255, 256, 262, 266, 267, 274, 284, 291, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 313, 315, 318, 319, 320, 322, 324, 328, 329, 330, 331, 332, 335, 349, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 371, 372, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 390, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 402, 403, 406, 408, 409, 411, 412, 413, 417, 419, 420, 424, 431, 432, 435, 436, 446, 447, 448, 467, 476, 477, 478, 480, 481, 483, 486, 489, 490, 491, 494, 499, 501, 502, 504, 506, 507, 508, 509, 511, 515, 516, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 540, 541, 542, 544, 546, 547, 548, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 557, 558, 559, 569, 571, 590, 593, 599, 600, 601, 603, 604, 605, 606, 607, 611, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 626, 628, 629,

- 630, 631, 635, 636, 637, 638, 639, 641, 648, 649, 650, 651, 652, 656, 657, 658, 670, 671, 674; voir aussi Langues officielles
- Birch-Jones, commander P.M.: 349
- Blackburn, Derek: 446
- Blackburn, Gérald A.: 303, 399, 627; voir aussi rapport Blackburn-Duplantie
- Blouin, Anne: 206
- Boissonnault, capt. J.R.: 453, 525
- Boivin, commander Neil: 193
- Bond, major C.C.J.: 463
- Borden, BFC: 61, 224, 226, 263, 309, 345, 367, 370, 371, 376, 410, 474, 482, 519, 523, 524, 548, 551, 553, 567, 591
- Bouchard, P.: 495
- Bouffard, lieut.-col. C.: 69
- Boulanger, lieut.-col. M.A. Lise: 270
- Bourassa, t. hon. Robert: 673
- Bourgeois, L.A.: 87, 155, 156
- Bowes, col. A.C.: 41
- Bowlby, A.T.: 518
- Boyle, CAm. D.S.: 96, 97, 101, 103, 104, 105, 106, 115, 116, 117, 119, 123, 125, 170, 171, 236, 247, 248, 250, 257, 258, 360, 361, 362, 370, 392, 393, 396, 421, 542
- Boyle, lt.-col. F.J.L.: 397
- Brazeau, D' E.J.: 298, 344, 359
- Brazeau, Jacques: 611
- Broughton, commodore W.J.: 441
- Bureau des langues: 346, 363, 364, 370, 371, 372, 373, 375, 376, 399, 540, 545, 546, 547, 551, 630, 645, 653
- Bureau des publications bilingues: devient le Bureau des traduction techniques, 459; autres références: 458; Bureau des traductions techniques: devient le Bureau des traducteurs militaires (1945), 460; autres références: 456, 459, 460, 474
- Bureau du contrôle du programme du MDN: 511
- Bureau of International Language Coordination*: 346
- Bureau du programme de la révision de la classification: 599
- Bureau de la révision des programmes (BRP): 220, 223, 548, 549, 551
- Butcher, col. E.M.: 519
- Byrne, D' T.C.: 589
- Cabinet fédéral canadien: Comité du Cabinet chargé du dossier B et B: 474; Secrétariat spécial du Cabinet, 186; autres références: 12, 13, 43, 148, 149, 156, 176, 215, 297, 301, 306, 354, 367, 404, 466, 467, 472, 474, 534, 537, 604, 605, 606, 609, 629
- Cadets: 44, 65, 182
- Cadieux, hon. Léo A.: *ABC on French Canada*, 667; autres références: 5, 48, 82, 160, 174, 215, 249, 585, 586, 588, 589, 667, 669
- Cahan, hon. C.H.: 454
- Caldwell, cdre. F.: 173, 467
- Calgary, BFC: 410, 591
- Cameron, vice-maréchal de l'Air «Bob»: 669
- Cameroun: 471
- Campagne du Nord-Ouest (1885): 565
- Campbell, lieut.-col. W.R.: 390, 531, 533, 534

- Canadair: 501
- Canadian Armed Forces Exchange System (CANEX)*: 515, 516; voir aussi Économats
- Canadian Chaplain Service Corps*: 565, 566
- Canadian Defence Education Establishments (CDEE)*: directive CDEE 3/71, 315, 323; autres références: 298, 299, 302, 303, 304, 305, 317, 318, 321, 322, 329, 330, 331, 358, 400
- Canadian Forces Foreign Language School: devient la Canadian Forces Language School/École des langues des Forces canadiennes* (1979), 345
- Canadian Forces Language School (Borden) (CFLS)*: 345
- Canadian Officers' Training Corps (COTC)*: 455
- Cardin, P.J.A.: 455, 463
- Caron, Adolphe: 665
- Carr, maj.-gén. W.K.: 222, 223, 224, 233, 257, 357, 362, 367, 368, 369
- Carrier, capt. F.: 282
- Carswell, lieut.-gén. H.A.: 112, 274
- Centralia, BFC: 341
- Centre d'analyse et de recherche opérationnelle (CAR Op): 610, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 619, 648
- Centre canadien de recherches et perfectionnement des armes (Valcartier): 601
- Centre d'entraînement des officiers de marine (Esquimalt): 438
- Centre de formation de la Défense canadienne: voir *Canadian Defence Education Establishments*
- Centre médical des Forces canadiennes (Ottawa): 206, 449
- Centre de recherches de Québec: 601
- Centre de recherche de Valcartier: (voir Valcartier)
- Centre régional de coordination: 412
- CF-18, avion: 498, 501, 510
- Chaballe, col. J.H.: 456, 457, 459, 466, 470, 623
- Challenger, avion: 501
- Chaput, Marcel: 611
- Charte des droits de la personne: 248, 451
- Charte de la langue française: voir Loi 101
- Chassé, col. Pierre: 7, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 21, 58, 82, 83, 85, 87, 115, 116, 117, 152, 154, 176, 177, 296, 317, 353, 354, 358, 359, 394, 470, 471, 472, 477, 505, 507, 508, 516, 531, 534, 536, 630, 631, 632
- Chatham, BFC: 591, 597
- Chevaliers de Colomb: 513
- Chevassu, J.P.: 459
- Chevrier, E.
- Chilliwack, BFC: 224, 225, 226, 268, 277, 278, 289, 432, 474, 522, 591, 595
- Chouinard, lieut.-gén. Jacques: 593, 594
- Christie, R.G., brig.-gén.: 71
- Chypre: 507
- Cimon, lieut.-col. André: 509
- Clark, R. C.: 589
- Claudé, Paul: 522

- Clavel, major J.O.P.E.: 464, 465, 470, 472, 477, 478
- Claxton, B. hon.: 610
- Clements, col. G.S.: 367, 425, 427, 558
- Clinton, BFC: 226
- Cloutier, Sylvain: nouveau sous-ministre (1^{er} septembre 1971), 30; autres références: 32, 33, 35, 38, 88, 118, 119, 121, 122, 126, 160, 193, 382 194, 238, 305, 328, 331, 381, 389, 474, 537, 539, 549, 636, 637, 639
- Cold Lake, BFC: 410, 519, 520, 591, 597
- Collège de commandement et d'état-major des Forces terrestres canadiennes (CCEMFTC): 314, 315, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 327, 331
- Collège de la Défense nationale (CDN): 293, 328-332, 543, 548
- Collège d'état-major (*Staff College*): 314
- Collège de l'état-major de l'Armée (*Canadian Army Staff College*): 314, 320
- Collège d'état-major des Forces canadiennes (CEMFC): 314, 317, 319, 320, 321, 324, 327
- Collège des Forces canadiennes (CFC): 314, 317, 318
- Collège de la Garde côtière: 277
- Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR): ouverture en 1952, 5; autres références, 12, 115, 117, 119, 213, 270, 278, 293-314, 353, 374, 390, 400, 416, 438, 451, 478, 532, 541, 550, 668
- Collier, VAm. A.L.: 202, 203
- Colmerauer, Alain: 486
- Comité d'avancement (*Promotion Committee*): 519
- Comité du Conseil privé sur la culture et l'information: 12, 12-13, 147
- Comité consultatif du Chef de l'état-major de la Défense: 7, 18, 29, 31, 33, 36, 97, 101, 157, 367, 588, 632, 634
- Comité consultatif sur l'enseignement des langues: 654
- Comité consultatif du ministère sur le bilinguisme: 9, 11, 17, 18, 151, 350, 350, 630
- Comité du contrôle du Programme (CCP): sous-comité de la construction, 241; autres références: 237, 238, 552, 554, 555
- Comité de coopération militaire Canada-France: 502
- Comité de coordination des langues officielles: 46, 47, 48, 64, 66, 73, 492, 493, Annexe D
- Comité sur le développement professionnel des officiers (*Officer Development Board*): devient le Groupe de planification du Centre d'éducation de la Défense nationale (1^{er} mars 1969), 298; autres références: 297
- Comité exécutif sur les langues officielles: 55
- Comité de la gestion de Défense (CGD): 32, 35, 36, 47, 48, 50, 51, 54, 55, 73, 106, 138, 145, 204, 206, 236, 237, 240, 241, 242, 248, 290, 326, 326-327, 403, 408, 449, 481, 487, 489, 491, 497, 499, 500, 542, 549
- Comité mixte permanent ou spécial du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles: 145, 201, 204, 274, 414-415, 447, 448, 494, 502, 558, 598, 649, 651, 661, 671, 673
- Comité parlementaire permanent de la Défense ou Comité permanent de la Défense nationale: 205, 446, 501, 502
- Comité permanent conjoint du Sénat et des Communes: 53, 289

Comité du personnel: 573

Comité spécialisé du Conseil privé: 13

Commandements des Forces armées:

Commandement aérien (C Air): 57, 153, 207, 216, 259, 265, 286, 420, 422, 495;
Commandement des communications, 64, 286, Annexe H; Commandement de la défense aérienne: 83, 85, 151, 176, 257, 358, 359, 509, 533; Commandement de l'entraînement: 161; Commandement de l'Instruction (CI): déménagement du QG de Winnipeg à Trenton: 238; abaissement au niveau d'un Service, 238; English for Today abandonné pour Contact Canada (mai 1972), 371; autres références: 57, 107, 213, 215, 216, 218, 220, 222, 223, 224, 225, 232, 233, 237, 240, 243, 246, 247, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 349, 351, 353, 354, 355, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 375, 377, 389, 398, 441, 464, 477, 478; Commandement de la marine (COMAR): 57, 58, 59, 68, 82, 101, 191, 202, 221, 232, 247, 252, 257, 265, 278, 286, 290, 391, 412, 414, 424, 495; Commandement du Transport aérien: 83, 89, 91, 158, 257, 308, 506; Force mobile: 12, 13, 14, 51, 52, 57, 59, 63, 64, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 85, 110, 112, 118, 119, 152, 153, 155, 158, 159, 160, 162, 163, 175, 187, 189, 198, 200, 223, 232, 233, 255, 265, 268, 282, 286, 359, 379, 406, 411, 420, 422, 424, 426, 478, 488, 494, 495, 499, 501, 508, 511, 593, 656, Annexe G; Service de l'instruction (SIFC): 57, 66, 68, 200, 239, 240, 242, 243, 265, 286, 421, 422, 425, 427, 437, 438, 439, 558, 559; Quartiers généraux: 31, 47, 164; autres références: 14, 17, 18, 58, 59, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 73, 74, 76, 82, 92, 102, 153, 158, 163, 192, 216, 239, 248, 256, 264, 283, 286, 297, 358, 360, 362, 364, 413, 421, 422, 436, 438, 439, 472, 496, 499, 501, 507, 509, 511, 552

Commissaire aux langues officielles (CLO):

rapport du CLO concernant les Coordonnateurs des langues officielles, Annexe J; Résumé des faits relatifs à des contraventions à la présente loi par le ministère de la Défense nationale, 288; autres références: 42, 45, 46, 48, 50, 53, 54, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 71, 73, 75, 76, 82, 86, 145, 166, 169, 180, 181, 194, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 272, 279, 280, 284, 285, 288, 289, 314, 325, 326, 327, 403, 404, 405, 406, 407, 412, 415, 422, 444, 445, 446, 447, 449, 484, 485, 486, 488, 498, 500, 508, 509, 511, 519, 523, 524, 529, 596, 632, 637, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 657, 658, 660, 661, 671, 672, 673, 674

Commission de la Fonction publique du Canada (CFP): Comité consultatif sur le bilinguisme, 586, 632; autres références: 17, 100, 147, 148, 149, 155, 178, 186, 192, 303, 341, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 377, 378, 382, 383, 388, 398, 402, 411, 425, 435, 437, 441, 533, 535, 536, 544, 545, 546, 551, 563, 601, 604, 606, 614, 615, 616, 619, 620, 622, 623, 625, 626, 627, 629, 631, 635, 638, 640, 642, 644, 646, 649, 652, 653, 654, 656, 657, 659

Commission «Laurendeau-Dunton»: voir Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme: recommandations, 11-14, Annexe B; autres références: 11, 12, 13, 19, 41, 43, 82, 96, 100, 147, 148, 149, 150, 173, 175, 178, 186, 227, 244, 268, 293, 294, 296, 297, 301, 303, 305, 306, 314, 315, 339, 353, 354, 360, 469, 471, 472, 508, 550, 579, 595, 624, 629, 633

- Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement (Glassco): 463, 578, 599, 621, 668
- Communauté économique européenne: 489
- Comox, BFC: 354, 410, 591
- Composite Training School (KTS)* (Trenton): rattachée à la School of English (avril 1951), 340; autres références: 340
- Concorde, avion: 489
- Confédération: 669
- Conn, col. d'aviation K.B.: 458
- Conscription: 3, 666
- Conseil d'ajustement et de sauvegarde des fonds régimentaires: voir Conseil des fonds régimentaires
- Conseil canadien de recherches en science: 610
- Conseil canadien de recherches en sciences humaines et sociales: 609-610
- Conseil de la Défense: 7, 9, 10, 11, 14, 15, 18, 20, 22, 24, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 41, 43, 59, 87, 158, 178, 204, 218, 229, 298, 354, 389, 390, 460, 461, 474, 506, 514, 534, 538, 539, 586, 587, 588, 595, 610, 611, 633
- Conseil des fonds régimentaires (*Regimental Funds Board*): connu sous le vocable Conseil d'ajustement et de sauvegarde des fonds régimentaires, 513
- Conseil des Forces armées: 204
- Conseil des ministres: 150, 593
- Conseil national de recherches: 486
- Conseil Privé: 46, 67, 147, 288, 296, 573, 585, 596, 673
- Conseil de recherches de la Défense (CRD): 151, 152, 463, 600, 601, 602, 603, 605, 606, 607, 608, 610, 612, 619, 639, 648
- Conseil régional du Québec: 516
- Conseil du Trésor: directive 1970-95, 178; directive 1975-113, 485; directive TB 658722, 347; autres références 17, 20, 21, 30, 31, 35, 36, 38, 39, 40, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 69, 70, 74, 79, 105, 123, 150, 154, 155, 156, 162, 166, 167, 177, 179, 188, 191, 192, 194, 200, 203, 210, 234, 237, 264, 266, 287, 305, 306, 323, 327, 331, 361, 362, 363, 364, 366, 369, 371, 372, 375, 378, 382, 389, 397, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 424, 435, 437, 464, 474, 476, 478, 479, 481, 489, 490, 497, 498, 501, 502, 509, 516, 536, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 554, 555, 556, 557, 586, 587, 595, 596, 608, 611, 614, 615, 617, 619, 635, 636, 638, 639, 640, 642, 643, 645, 649, 653, 656, 657, 658, 659, 661
- Constitution du Canada: 55
- Coordonnateurs de base pour le bilinguisme et le biculturalisme (CBBB): 61, 63
- Coordonnateurs de base pour les langues officielles (CBLO): liste des bases où il y a des CBLO, Annexe I; rapport du CLO, Annexe J; autres références: 64, 66, 67, 69, 72, 73, 74, 75, 201, 422, 424, 426, 427, 496, 557, 558
- Coordonnateurs de commandement pour le bilinguisme et le biculturalisme (CCBB): 59, 60, 61, 62, 63, 65, 68, 69, 70, 105, 108, 167, Annexe F
- Coordonnateurs de commandement langues officielles (CCLO): attributions pour le QG de la Force mobile: Annexe G; rapport du CLO, Annexe J; remplace le terme CCBB, en octobre 1978, 63; autres références: 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 410, 414, 420, 422, 496
- Coordonnateurs régionaux des langues officielles (CRLO): 67
- Cornwallis, BFC: 215, 216, 220, 340, 366, 367, 536

Corps des blindés: 197

Corps expéditionnaire canadien (CEC): 455, 565, 566

Cossette, capt. de la marine J.O.: 457, 458

Côté, Jean: 633

Coulombe, docteur Pierre E.: 43, 638

Cours continus d'anglais (CCA): 444

Cours continus de français (CCF): 410, 413, 414, 417, 418, 419, 422, 424, 427, 429, 432, 439, 441, 444

Cours électronique orienté vers la pratique (CEOP): 232

Cours extra-muraux (*Extension School*): 314

Cours de langue: 653-655 Craig, C.E.: 581, 582

Crédit de connaissances linguistiques (CCL): 435, 439, 441

Creelman, L.E. lieut.-col.: 99

Crickard, commodore E.W.: 493

Crutchlow, L.G.: 489, 511

Cugnet, F.J.: 453

Dabros, brig.-gén. W.J.: 52

Dailly, hon. Eileen: 594

Danemark: 345

Dare, mgén. M.R.: 15

Dartmouth (N.-É.): Académie de Dartmouth, 589; conseil scolaire, 589

Davies, brig.-gén. J.L.: 104, 169, 170, 171, 247, 393

Davies, L.E.: 554

Davis, commander K.: 137

Davis, CAm. S. Mathwin: 328, 329, 330

Dawson, député: 201

Deane, Philip: 399

Débats officiels de la Chambre des Communes: 209

de Chastelain, lieut.-gén. John: 205, 206, 289, 313, 446, 447, 448, 449, 450, 501

Defence Construction Ltd.: 151, 152

de Gaulle, général C.: 460

Demers, J. major: 328

Deniger, Pierre: 112, 201, 274, 598

Desbarats, G.J.: 454, 667

DesBecquets, P.G.: 291, 327

Desjardins, Gabriel: 652

Desrosiers, député: 448, 449

DesRosiers, col. Henri: 458

Détachement de l'École des Armes de Combat: voir École des Armes de Combat

de Tilly, commandant d'aviation (major) Louis Noël: 151, 155, 157, 344, 350, 476, 537, 599, 624, 628, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639

Deuxième Guerre mondiale: 3, 4, 114, 145, 338, 351, 388, 456, 458, 567, 572, 573, 667, 668

Deward, D.B.: 54, 55, 207, 280, 447, 448, 450, 502, 598, 641, 651, 652

Dewar Ian: 380, 381, 382, 638, 639, 642, 643, 645, 656

Dextraze, gén. J.A.: 30, 31, 35, 42, 84, 88, 92, 93, 94, 95, 96, 106, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 153, 154, 156, 157, 165, 172, 178, 180, 209, 213, 234, 238, 239, 259, 299, 302, 303, 304, 305, 361, 362, 369, 389, 394, 401, 508, 580, 594, 630, 632, 635, 636, 638, 670

Dick, hon. Paul: 205, 206, 207, 288, 449, 502

Dillon, CAm. C.J.: 514

Direction — Analyse des effectifs: 421

Direction — application des politiques de bilinguisme (DAPB): 7, 14

Direction — Besoins en personnel (Contrôle)(DBPC): 120, 122

Direction civile du bilinguisme et du biculturalisme (DcivBB): 637, 638

Direction de l'enseignement des langues (DEL): pendant les années 1970, elle passe successivement de la DGBB à la DGREI pour revenir à la DGLO avant de retourner à la DGREI où elle se trouve en 1987, 353; Programme d'enseignement des langues dans les bases, 360; autres références: 360, 361, 362, 363, 364, 367, 369, 370, 371, 377, 396, 424, 545

Direction générale — Besoins en personnel contrôle (DGBPC): 239

Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB): création, 20; prend son titre actuel de Direction générale des langues officielles (17 octobre 1978), 21, 44; directive 42/71, 22; autres références: 20, 21, 35, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 59, 60, 62, 70, 82, 89, 100, 105, 116, 117, 122, 125, 154, 155, 160, 161, 163, 164, 165, 167, 170, 179, 188, 191, 213, 234, 236, 238, 239, 253, 360, 361, 363, 367, 368, 369, 371, 377, 381, 397, 478, 479, 488, 509, 534, 535, 536, 539, 540, 544, 545, 546, 547, 548, 553, 554, 556, 590, 617, 636, 637, 638, 640, 643, 656

Direction générale — Carrières des militaires: 545

Direction générale — Carrières du personnel: 239, 397

Direction générale — FRANCOTRAIN (DG FRANCOTRAIN): appelée *Spanish Railroad*, 239; devient DG LADIF (février 1974), 239; autres références: 239

Direction générale de l'information: 104

Direction générale — Division de l'instruction francophone (DG LADIF): disparaît en septembre 1976, 239, 258, 278; autres références: 241, 243, 261, 355

DGETC: voir DGREI

Direction générale des langues officielles (DGLO): nouveau titre de la DGBB (17 octobre 1978), 21, 44; autres références: 6, 46, 53, 65, 73, 143, 287, 288, 353, 492, 547, 559, 651

Direction générale de l'Organisation et de la Main-d'Oeuvre: 22, 23, 179

Direction générale du personnel civil: 620

Direction générale — planification, besoins et production (DGPBP): 360

Direction générale des programmes d'études des personnes à charge (DGPEPC): Direction générale des programmes en éducation, 11; *Provision of Education Facilities for Children of French Speaking Members of the Armed Forces of Canada*, 587; autres références, 151, 574, 580, 587, 589, 590, 631

Direction générale — Recrutement, éducation et instruction (DGREI): Direction de l'Instruction individuelle, 239; autres références, 216, 229, 239, 241, 353, 377

Direction générale de la sécurité: 263

Direction de l'Instruction (DI): 349, 350, 360, 361, 367, 370, 371

Direction de l'Instruction individuelle: voir DGREI

- Direction de l'Instruction militaire (DIM): voir Bureau des publications bilingues
- Direction des opérations en région: 376
- Direction du personnel civil (DPC): 545
- Direction des Plans et recherche (en bilinguisme): 367, 544, 553
- Direction du programme civil de B et B (DPCBB): 545
- Direction du recrutement et de la sélection: 137, 152, 153, 154-155
- Direction — Répartition des effectifs militaires — Bilinguisme et biculturalisme (DREM-B et B): 397, 445, 590
- Direction du Service des communications: 464
- Direction des services de documentation et de dessin industriel: 477
- Direction des services de traduction et de terminologie (DSTT): 256, 475
- Direction — Traduction et terminologie (Coordination) (DTTC): 476, 484, 487, 493, 499, 503, 559
- Division de l'enseignement de la langue anglaise: 438
- Division de l'instruction francophone (LADIF): devient Direction générale — FRANCOTRAIN (DG FRANCOTRAIN), 239; autres références: 224, 225, 227, 228, 236, 238, 239, 474, 532, 671
- Doohar, col M.J.: 163
- Dostaler, J.P.: 620, 621, 627, 633
- Douglas, W.A.B.: 207
- Downsview, BFC: 610, 614
- Drury, Bud: 154, 156, 306, 382
- Duclos, Gerry: 376
- Duguid, col A. Fortescue: *Official History of the Canadian Forces in the Great War 1914-1919/Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Grande guerre 1914-1918*, 455; autres références: 455, 456
- Duplantie, R.C.: 303, 399; voir aussi rapport Blackburn-Duplantie
- Dupuis, brig.-gén. J.A.G.R.: premier Canadien français à devenir général commandant du Service de la Santé des FAC, 230
- Dupuis, capt. Pierre: 186
- École des adjudants: réévaluation du déménagement de Chilliwack à Longue-Pointe (Montréal), 243
- École d'administration et de logistique: 238
- École des armes de combat (EAC): 70, 188, 189, 190, 225, 229, 235, 238, 438, 532
- École des communications (Kingston): 228
- École d'entraînement de l'Armée canadienne (CATS): déménagement de Valcartier à La Citadelle (1959), 339; autres références: 337, 338, 339
- École d'état-major (*Staff School*): 314
- École d'état-major des Forces canadiennes (EEMFC): une partie du Collège des Forces canadiennes, 314; autres références: 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 327
- École de la Flotte (Halifax): 219, 220, 221, 225, 226, 232, 238, 438
- École Général Georges-Vanier (Lahr): 521, 592
- École de Génie aéronautique: 238
- École du Génie en communications et électronique: 238

- École de Génie militaire des Forces canadiennes: 225, 280, 288, 289
- École de langue anglaise (ELA) (Petawawa): 438
- École des langues étrangères: 406
- École des langues des Forces canadiennes (ELFC) (Borden, Halifax, Saint-Hubert, Saint-Jean): 152, 178, 208, 224, 246, 275, 300, 339, 340, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 355, 358, 362, 363, 364, 365, 366, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 376, 379, 380, 387, 388, 389, 391, 393, 394, 397, 398, 401, 402, 406, 408, 416, 418, 426, 434, 438, 439, 442, 443, 447, 532, 533, 535, 536, 538, 541, 543, 545, 546, 548, 549, 551, 552, 554, 557, 559, 634, 635, 654
- École LaVérendrye: 595
- École des magasins militaires (Longue-Pointe): 338
- École des métiers de l'Aviation (Borden): 228
- École de perfectionnement gestionnel (EPC): 325
- École des recrues des Forces canadiennes (ERFC): 121, 122, 152, 161, 215, 224, 227, 235, 244, 339, 365, 366, 388, 389, 398, 416
- École technique des Forces canadiennes (ETFC): 152, 161, 215, 222, 224, 225, 227, 228, 229, 235, 237, 244, 245, 365-366, 366, 389, 532, 549
- École Victor G.-Brodeur: 595
- École de vol du CEGEP de Chicoutimi: 254
- Économats: Quartier général, 516; instruction administrative du D Econ n° 6 (1^{er} avril 1977), 517; *Merchandise Offer Bulletin* (Bulletin d'offre de marchandises), 522; autres références: 504, 512-530, Annexe E
- Édifice Major-Général George-Pearkes: voir QGDN
- Edmonton, BFC: 410, 439, 588, 589, 590, 591, 597,
- Elcock, commodore F.D.: message DO 90, 475, 476; autres références: 390, 391, 475
- Elie, Robert: 633
- Ellis, major R.T.: 441, 444
- English Language Training Unit (BFC Borden): 345
- Esquimalt, BFC: 253, 269, 275, 277, 409, 435, 439, 444, 474, 524, 591, 594, 595, 610, 614, 656
- États-Unis: ministère de la guerre, 459, 460; troupes en Afrique du Nord, 459; US Army Language School (Monterey (Californie)): 337; Washington, 607; autres références: 263, 331, 454, 471
- Évraire, maj.-gén. Richard: premier Canadien français à commander le Collège de la Défense nationale (Kingston), 374; autres références: 331, 502
- F-15, avion: 494
- Fagès, général: 454
- Falardeau, major C.: 461, 504
- Falls, amiral R.H.: 22, 27, 29, 30, 50, 74, 162, 163, 165, 273, 410, 557
- Fédération canadienne des enseignants: 582
- Filiatrault, maj.: 241, 242
- Filion, Gaétan: 583
- Fiset, capt. C.F.O.: 454
- Forces armées canadiennes (FAC): directive 15/68, 515, 516; directive 10/70: 233; directive 42/71, 22; directive 70/71, 33, 35; directive 6/80, 421; directive D6/69:

224, 232; directive P6/69, 162, 164; directive D5/70: 232; directive P3/70, 8, 39, 43, 162, 164, 176; en Europe, 24, 25, 60, 68, 96, 363, 391, 396, 489, 522, 575, 576, 577, 598, 601; Force permanente: 666, 667; instruction 8/74, 258, 259, 276, 287; instruction 15/76, 44; instruction 6/85, 428, 429, 437; message CST 29, 505; Ordonnances administratives des Forces canadiennes (O AFC): liste des O AFC liées aux programmes des langues officielles ou touchées par ceux-ci, Annexe P; autres références: 465, 466, 467, 468, 469, 471, 481, 505, 508, 579; O AFC 2-15 (1975), 180, 181, 182, 184, 192, 249, 287; O AFC 9-15: 283; O AFC 9-21, 384; O AFC 9-34, 352, 627; O AFC 9-47: 283; O AFC 9-53: 246, 272, 280, 283, 285, 286, 287, 288, 289, Annexe N; voir aussi FRANCOTRAIN; O AFC 11-6, 95; O AFC 36-39: 505, 509, 511, 512, Annexe Q; O AFC 36-49, 504; O AFC 57-12; Ordre organisationnel 5-02 (septembre 1975), 238; Ordonnances et Règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC), 466, 468, 469, 481, 545; Ordonnances supplémentaires des Forces canadiennes (OSFC): 469, 481; Publications des Forces canadiennes: 477; unification de 1968, 345, 416; autres références: 4, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 57, 58, 61, 64, 68, 69, 74, 75, 79, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 119, 121, 127, 128, 129, 130, 139, 143, 149, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 162, 163, 170, 171, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 193, 196, 206, 207, 208, 218, 227, 228, 229, 231, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 244, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 256, 257, 259, 262, 267, 269, 270, 271, 273, 274, 279, 287, 290, 293, 298, 299, 305, 306, 307, 313, 316, 323,

326, 326, 339, 344, 348, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 359, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 371, 373, 376, 377, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 390, 391, 392, 393, 396, 401, 402, 403, 406, 408, 409, 410, 415, 420, 423, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 436, 439, 440, 441, 446, 449, 451, 452, 453, 456, 469, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 478, 483, 484, 485, 491, 495, 498, 501, 502, 504, 505, 507, 508, 514, 516, 517, 519, 525, 530, 535, 538, 541, 542, 543, 544, 546, 549, 555, 557, 570, 573, 575, 584, 586, 587, 590, 591, 593, 594, 595, 598, 606, 611, 616, 630, 634, 635, 638, 642, 667, 670, 673, 674; voir aussi Armée, Aviation, Marine, Milice et Régiments

Formations et unités:

- 2^e Bureau des services techniques: 657
- 2^e Brigade canadienne: 580
- 5^e Ambulance de campagne du Canada: 189, 190, 195, 196, 197, 199
- 5^e Bataillon de Service du Canada: 189, 190, 195, 197, 199
- 5^e Groupement de combat: 51, 189, 196, 198, 199
- 5^e Groupe brigade du Canada: 282, 440, 452
- 5^eU de CAT: 160, 161
- 5^e Patrouille de Police militaire: 195, 196, 197, 199
- 5^e UMA (BFC Lahr): 152, 153, 154
- 5^e Dépôt d'approvisionnement: 657
- *15 Dental Company*, 173, 190, 194
- 25^e Dépôt d'approvisionnement: 657
- 202^e Atelier de Longue-Pointe (à Montréal): 201
- 202^e Dépôt d'ateliers: 657
- 405^e Escadron de patrouille maritime: 209
- 426^e Escadron de transport et de sauvetage (Trenton): 209
- 715^e Esc. des transmissions (St-Hubert): 190
- Détachement — Quartier général de Groupe de chasse, Système de contrôle aérien tactique (St-Hubert): 190

- Quartier général Escadrons et Transmissions: 189, 190, 195, 197
- Forest, lieut.-col. Jacques: 256, 257, 259
- Formules d'intrant sur les langues officielles (FILO): 641, 658
- Forth, col J.G.: 376
- Fortier, D'Iberville: 53, 54, 55, 145, 207, 280, 288, 291, 444, 447, 449, 502, 674
- Fournier, major Jean-Marc: 21, 41, 43, 96, 157, 158, 163, 179, 360, 361, 470, 479, 508, 534, 536, 635
- Fox, maj-gén J.A.: 54, 285, 286, 291
- France: Armée française, 316, 454, 470, 502, 516; Aviation française, 502; École normale de Saint-Cloud, 341; forces françaises, 460; Grostenquin, 575, 576; Marine française, 252, 502; Marville, 576; Metz, 576; Paris, 607; autres références: 174, 252, 263, 316, 340, 345, 454, 471, 496, 502, 575, 576
- FRANCOTRAIN: définition, 224; appelée *francoformation*- par le CLO, 262; autres références: 61, 165, 213, 215-291, 297, 354, 355, 356, 370, 388, 399, 401, 423, 437, 440, 444, 445, 472, 473, 478, 491, 492, 493, 498, 499, 502, 530, 532, 533, 535, 537, 544, 554, 555, 670, 671, Annexe N; voir aussi DG
- FRANCOTRAIN et Ordonnance administrative 9-53
- Fraser, mlle.: 521
- French and English Language Training Report (FELT Report)*: étude lancée par le Commandement de l'Instruction (mai 1970), 353; autres références: 354, 355, 360, 361, 362, 367, 368, 369
- French Power*: 419
- Gagetown, BFC: 61, 69, 70, 71, 74, 267, 269, 338, 390, 396, 409, 411, 507, 591, 592
- Gagné, capt. André: 477
- Gagnon, brig.-gén. D.J.: premier aviateur canadien français à atteindre le grade de brigadier-général au sein des FAC, 18; autres références: 239, 240, 243, 250, 257, 258
- Garde côtière canadienne: ULF, 252; autres références: 252
- Garneau, Monseigneur Jacques: 305
- Garneau, capt. de vaisseau Marc: 270
- Gauthier, col. G.J.: 522
- Gauthier, Jean-Robert: 448, 651, 652
- Gendarmerie royale du Canada: 136
- General Motors (GM): 498, 593
- Girard, major Rodolphe: 454
- Godbout, lieut.-commander J.P.: 361, 475
- Gouin, capt. A.R.: 479
- Gouvernement canadien: Bureau des publications, 467; Imprimeur du gouvernement: 469, 477; autres références: 3, 33, 45, 49, 100, 147, 148, 154, 155, 177, 186, 188, 204, 243, 248, 256, 295, 308, 313, 335, 390, 411, 455, 569, 573, 576, 578, 584, 586, 592, 603, 606, 608, 609, 615, 643, 656, 666, 667
- Gouvernement du Québec: 463, 605
- Gouverneur en Conseil: 53, 444
- Graham, brig.-gén. R.S.: 233
- Grande-Bretagne: Londres, 396, 509, 607; autres références: 251, 252, 263, 314, 331, 346, 454, 460, 471, 513, 565, 576
- Grantham, Liliane: 599
- Gravel, Jean-Yves: 197
- Gravelbourg (Sask.): 605
- Grèce: 345

Green, Ken: 641

Green, W.R.: 614

Greenwood, BFC: 209, 410, 591

Grégoire, Gilles: 173

Grenier, lieut. col. R.: 286

Grignon, Claude-Henri: 454

Grignon, Henri: 454

Groupe Pacifique d'instruction (GPI): 275, 276, 277

Groupe de la planification du Centre d'éducation de la Défense nationale: créé le 1^{er} mars 1969, 298

Guay, Joseph Philippe: 201, 447, 449, 598

Guérin, J.J.: 346

Guerre de Corée: 4, 114, 514, 569, 610, 668, 669

Guerre sud-africaine: 565, 666, 669

Guimont, brig-gen. B.J.: 298

Halifax, BFC: 87, 125, 219, 220, 224, 245, 367, 370, 371, 376, 409, 427, 439, 474, 524, 588, 589, 591, 592, 610, 614, 656

Halpenny, hon. G.E.: 464

Hamelin, Charles: 206, 447, 448, 652

Hanington, cdre. D.L.: 17, 83

Hanna, maj.-gén. J. E.: 40, 41, 42, 105, 106, 107, 108, 137, 169, 172, 188, 245, 246, 250, 251, 330, 362, 367, 368, 369, 373, 375, 376, 382, 392, 395, 401, 470, 509, 537, 544, 552

Hanson, maj. J.: 543, 544, 546, 547

Harbron, John: 42

Harvey, A.R.: 519

Haughian, F.E.: 621, 622, 626, 627, 628

Haut-Commissariat (Londres): 454

Hayes, commodore W.P.: 296, 318, 321

Healey, M.E.S.: 652

Hellyer, hon. Paul T.: veut améliorer le sort des francophones, 5; autres références: 505, 580, 583, 585, 588, 669

Histoire officielle de l'Armée canadienne dans la Seconde Guerre mondiale, 462

HMCS Montcalm: 458

HMCS Montreal: 458

HMS Nabob: 668

Hennessy, VAm. R.L.: 148, 223, 226, 233

Hodgson: 186, 599, 600, 602, 603, 620, 622

Hollande: 345

Hughes, hon. Sam: 565

Hull, lieut.-gén. A.C.: 91, 92, 548, 549, 551, 552, 553

Hutchins, col. L.J.: 114, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 304, 371

Hutton, maj.-gén. E.T.H.: 666

Iltis, jeep: 501

Institut pédagogique de Québec: 337

Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC): 483, 508

Italie: 345

Jackson, col. R.B.: 173

Jacobson, capt. A.A.: 521

Jardine, W.R.: 446

Jetté, commandant Marcel: 340

John Stubb Memorial School: 594

Johnston, A.W.: 30

Joint Services Language School (JSLS): devient la *Canadian Forces Foreign Language School* (août 1968), 345

Keith, B.R.: 156

Kelly, L.G.: 339, 340, 341

King, t. hon. William Lyon Mackenzie: 668

Kingston, BFC: 367, 410, 474, 591, 597

Kingston Whig Standard: 308

Kirby, col. C.L.: 317

Kittredge, Richard: 486

Kraft, compagnie: 519, 520

Kroeger, A.: 38, 549

Labonté, monsieur: 629

La Citadelle (Québec): 224, 339, 341, 347, 348

Lafèche, L.R.: 455

Lagacé, col.: 236, 237, 246, 367, 472

Lahr, BFC: 73, 107, 152, 153, 268, 395, 509, 516, 520, 577, 591

Lalande, M.: 205, 649, 650

Lalonde, lieut.-col. J.L.L.M.: 497

Lalonde, Marc: 84, 589

Lambert, Wallace: 359

Lamontagne, hon. J. Gilles: 145, 273

Langlois, lieut.-col. R.J.: 489, 490, 493

Langues officielles: Comité exécutif des langues officielles, 187; *Plan annuel sur les langues officielles 1983-1984*, 52, 204, 313, 327, 424, 497; Plan des langues officielles (militaire) (1980) (PLO(M)): Commandement des communications, Annexe H; autres références: 51, 181, 182, 184, 192, 194, 203, 210, 269, 271, 272, 287, 311, 312, 327, 409, 410, 413, 417, 423, 426, 437, 488, 490, 491, 492, 503, 525, 529, 556, 557, Annexe E; Programme civil des langues officielles (PLO (C)), 563, 618, 657, Annexe R; Résolution sur les langues adoptée par le Parlement (juin 1973), 203, 640, 641, 642, 643, 656, 674; autres références: 40, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 75, 79, 88, 95, 177, 205, 206, 248, 266, 267, 287, 297, 307, 308, 312, 324, 326, 327, 335, 345, 355, 369, 387, 399, 400, 406, 422, 431, 432, 436, 452, 478, 483, 484, 488, 491, 493, 496, 504, 505, 517, 518, 523, 525, 529, 530, 559, 586, 587, 590, 592, 606-607, 607, 611, 619, 622, 624, 625, 626, 629, 634, 641, 643, 645, 648, 649, 656, 658, 659, 661, 667, 674

Larose, R. lieut.-col.: 197

Larouche, adj. P.J.: 519

La Sentinelle/Sentinel: 504, 505

Laubman, maj.-gén. D.C.: 35, 41, 58, 116, 117, 191, 192, 304, 369

Lavergne, Roger: décès, février 1971, 350, 630; autres références: 174, 297, 346, 350, 467, 476, 580, 582, 583, 585, 586, 604, 628, 633, 653

Lawson, col. J.K.: 456

Lay, Horatio Nelson: 668

Leblanc, major J.O.M.: 519

Le Devoir: 623

Légaré, maj. Ernest: 185, 455, 456

Léger, Jules: 153, 154, 473, 474

Légion canadienne: 337, 513

Leighton, capt. (Marine) C.E.: 165, 166

Leir, maj.-gén. W.K.: 257

Léopard, blindé: 501

LeQuellec, Phillippe: 496

- Lesage, Jean: 584
- Letellier, col. J.O. Armand: *Fonds Letellier*, 9, 39, 539, 553; autres références, 16, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 35, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 69, 84, 86, 101, 104, 105, 106, 108, 116, 117, 119, 123, 124, 133, 137, 157, 160, 166, 180, 181, 186, 187, 204, 207, 208, 209, 217, 236, 250, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 297, 304, 305, 306, 320, 329, 369, 375, 377, 378, 379, 380, 385, 394, 398, 399, 403, 406, 417, 466, 467, 469, 476, 477, 478, 479, 480, 488, 509, 520, 521, 538, 539, 542, 547, 551, 552, 588, 635, 636, 637, 639, 643
- Lett, brig.-gén. K.C.: 243, 377
- Lévesque, J.L.: 521, 522
- Lévesque, t. hon. René: 594
- Lewis, maj.-gén. K.E.: 46, 259
- Lexique militaire anglais-français/français anglais*: 469, 470
- L'Heureux, D^r Léon J.: premier Canadien français à diriger le CRD, 618; autres références: 605
- Librairie Dussault Ltée: 523
- Lilley, lieu.-gén. L.C.C.: 507
- Lindsey, D^r G.R.: 612, 613, 615
- Lipton, maj.-gén. M.: 83
- Liston, brig.-gén. Terry: 268, 277, 282, 326
- Livre Blanc sur la Défense: 30, 44, 55, 364, 366, 391, 537
- Loi C-72: projet de loi, 55; autres références: 248
- Loi 101: 593, 594
- Loi C-120: 7, 63, 105, 153, 164, 165, 166, 174, 180, 181, 203, 227, 248, 332, 350, 353, 382, 385, 467, 468, 472, 477, 506, 507, 531, 538, 590, 595, 605, 629, 640
- Loi 204: 313
- Loi sur la Capitale nationale: 625
- Loi constitutionnelle de 1867: 571
- Loi de la Défense nationale: 12, 469
- Loi sur l'Éducation de l'Alberta: 589
- Loi de l'emploi dans la Fonction publique: 610, 621, 626, 627
- Loi sur les langues officielles: 12, 13, 48, 49, 54, 62, 63, 65, 71, 76, 255, 314, 325, 408, 430, 481, 498, 524, 525, 590, 592, 596, 599, 605, 606, 611, 633, 634, 640, 659, 661, 672
- Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique: 644
- London, BFC: 507
- Loyalist College (Belleville): Le Projet Loyalist College de Belleville (Ont.)*, 326
- Luard, officier général britannique R.G.A.: 665
- Luxembourg: 345
- Macdonald, hon. Donald S.: 11, 15, 18, 24, 35, 42, 89, 90, 158, 159, 160, 176, 193, 328, 329, 364, 366, 391, 474, 534, 536, 537
- MacDonald, Flora: 308
- MacGregor, col.: 371
- MacLennan, brig.-gén. D.S.: 316, 317
- MacLocklan, M.K.S.: 456, 457
- Malone, Paul: 328
- Manson, gén. Paul: 53, 54, 55, 205, 290, 449, 450, 496

- Manuel des procédures d'administration et d'état-major, volume 5, Lexique militaire anglais français/français-anglais* — PFC 121(5): 471
- Maple Leaf*: 514, 515
- Marceau, député: 415
- Marine Royale du Canada (MRC):
déplacement du Quartier général de la Réserve navale de Halifax à Québec, 138, 141, 203; Dépôt des équipages de la MRC à Halifax, 458; *Étude sur le rendement du personnel non-officier de la marine, 137*; *Évaluation sommaire de la participation des francophones dans le génie maritime et les opérations maritimes de surface et sous-marines*, 138; Fleet School, 371; Génie maritime: 139, 140, 143, 251, 253, 266, 274, 275, 277, 278, 286; *Maritime Officers Production Study*, 276; Opérations maritimes de surface et sous-marines (Mar(SS)): 139, 140, 143, 252, 253, 266, 274, 275, 277, 278, 286; Quartier général de la Réserve navale, 206; ULF, 161, 221, 228, 253, 278, 412, 413, 589; autres références: 3, 4, 110, 115, 126, 137-143, 159, 164, 167-168, 192-193, 201, 202-203, 221, 222, 223, 226, 227, 228, 245, 249, 250, 251, 252, 254, 258, 259, 260, 266, 269, 273, 275, 277, 278, 280, 314, 339, 340, 341, 346, 395, 412-415, 456, 457, 458, 459, 462, 463, 472, 509, 514, 566, 567, 568, 569, 570, 595, 651, 666; voir aussi Commandement de la Marine
- Unités
- Algonquin*, ULF: 190, 191, 202, 203, 510
- HMCS D'Iberville*: école pour recrues francophones, 340; déménagement à *HMCS Hochelaga*, Ville LaSalle (octobre 1955), 340
- HMCS Hochelaga*: école pour recrues francophones déménagement à Longue-Pointe (juillet 1961), 340
- Ottawa*, ULF: 167, 169, 190, 191, 192, 228, 351, 354, 412, 510
- Skeena*, ULF: 181, 190, 191, 192, 202, 203, 510
- Unité navale de langue française (Halifax): 87
- Mathieu, André: 656
- Mathieu, Paul: 460, 621
- Mayhood, D' J.E.: 355, 356, 357, 360, 367, 369
- McAlpine, maj.-gén. Duncan A.: 167, 168, 171, 308, 380, 590, 642
- McConnell, col. W.W.K.: 222
- McLaws, brig.-gén. Derek: 210, 250, 254, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 429, 430, 439, 521, 522, 529
- Megill, col. W.L.: 286
- Ménard, col. V.: 367
- Milice du Canada: bureau de traduction technique: 454; État-major de la milice canadienne, 565; milice active non-permanente, 3, 565, 566, 666; ordre n°12 (1899), 432; ordre de la Milice (1926), 346; autres références: 456, 567, 665
- Miller, général F.R.: 463
- Mills, W.G.: 457
- Milroy, maj.-gén. W.A.: *English Language Training for Francophones* (mars 1972), 371; autres références: 17, 240, 241, 242, 243, 258, 298, 299, 301, 302, 304, 315, 316, 318, 369, 371, 554, 555
- Ministère des Approvisionnements et Services: 485, 488
- Ministère du Bien-être social et de la jeunesse du Québec: 338
- Ministère de la Défense nationale (MDN): Affaires courantes: 462; *Compte rendu des progrès accomplis dans le cadre du programme du B et B du MDN* (mai 1974), 480; *A Guide for Planning B and B*

- Within the Department, 631; Program to increase bilingualism and biculturalism in the DND (avril 1972), 638; Rapport sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au MDN (décembre 1974), 307, 481; Service historique, 207, 453, 462, 571, 633, 648; autres références: 12, 13, 21, 29, 30, 31, 35, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 61, 64, 65, 67, 73, 74, 79, 82, 87, 88, 96, 98, 100, 106, 109, 112, 138, 144, 145, 148, 149, 151, 153, 154, 157, 162, 166, 169, 173, 174, 176, 178, 181, 182, 186, 188, 192, 200, 201, 204, 205, 207, 209, 210, 215, 216, 222, 227, 229, 238, 240, 243, 261, 262, 264, 265, 266, 272, 274, 279, 288, 289, 291, 295, 306, 308, 325, 326, 327, 331, 332, 335, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 354, 355, 359, 361, 364, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 379, 381, 382, 399, 404, 405, 407, 408, 410, 411, 415, 421, 423, 424, 425, 432, 435, 436, 438, 441, 444, 447, 452, 453, 454, 455, 460, 461, 462, 464, 466, 467, 468, 472, 473, 476, 477, 478, 480, 483, 484, 485, 486, 487, 489, 490, 492, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 504, 505, 507, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 521, 523, 524, 525, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 551, 553, 554, 555, 557, 563, 572, 573, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 584, 585, 586, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 603, 605, 609, 611, 613, 614, 615, 616, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 646, 647, 648, 649, 650, 652, 653, 654, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 665, 666, 667, 671, 672, 673, 674, 675*
- Ministère de l'Éducation de l'Alberta: 589
- Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique: 594, 595
- Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse: 589
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario: 576, 583
- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ): 347, 588, 592, 593
- Ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada: 464
- Ministère de la Justice: 174
- Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration fédéral: 347
- Ministère du Transport du Canada: 487
- Miquelon, Jean: 463
- Mirage: 496
- Modern Language Aptitude Test/Test d'aptitudes aux langues vivantes (MLAT/TALV): 419, 439, 444, 446*
- Moisie, SFC: 190, 509, 591
- Mont-Apica, SFC: 151, 190, 591, 592
- Montréal BFC: 24, 169, 179, 190, 201, 240, 242, 351, 409, 411, 435, 444, 626, 643
- Moore, lieu.-col. N.D.: 522
- Moose Jaw, BFC: 259
- Morin, col. René: 151, 563, 571, 585, 588, 589, 590, 594, 599, 621, 622, 623, 624, 627
- Morley, M.: 611, 614
- Morrison, N.M.: 633
- Morry, T.G.: 43, 153, 154, 156, 157, 250, 350, 473, 621, 630, 632, 635, 638
- Murdoch, CAm. R.W.: 303, 304, 305, 317, 320, 329, 330, 400
- Mussells, brig-gen. C.H.: 515
- Navette Challenger: 270
- Navy, Army and Air Force Institutes (NAAFI): 514*

Nelligan, Monseigneur: 569

Newell, lieur.-col. S.M.: 106, 475, 476, 479

Nixon, C.R.: nouveau sous-ministre (1975), 126; autres références: 45, 46, 49, 73, 201, 265, 266, 272, 313, 408, 415, 598, 649, 650, 6513, 652

Norenus, major J.E.: 516

North American Air Defence Command (NORAD): 174, 175, 177, 272

North Bay, BFC: 410, 591, 597

Norvège: 345

Officer Career Development Program (1972): 432

Office des langues, 178

Officiers (entrée directe) (OED): 431, 432

O’Gorman, Révérend Père J.R.: 566

Oliver, Michael: 294

Olivier, J.: 138

Opposition officielle: 308

Organisation administrative des langues officielles (OALO): 640

Organisation des Nations-Unies: missions de paix, 392; ONU au Congo, 209; autres références: 272, 429, 507

Organisation du Traité de l’Atlantique nord (OTAN): 4, 25, 164, 165, 174, 175, 177, 193, 272, 446, 469, 471, 506, 575, 576, 601

Organismes responsables du B et B au niveau gouvernemental (1963 à 1987): Annexe A

Osly, E.B.: 82

Ottawa, BFC: 187, 188, 409, 434, 435, 444, 522, 551, 597, 610

Ouimet, lieut.-col. J.M.G.: 51, 70, 71, 73, 74, 75, 200, 495, 496

Pacaud, Lucien: 454

Painchaud, Louis: 293, 294

Papineau, col. D.B.: 454

Paradis, maj.-gén. Jacques J.: 72, 73, 74, 110, 111, 133, 255, 256, 269

Parti libéral du Canada: 209

Pays-Bas: 174

Pearson, t. hon. Lester B.: 23, 29, 84, 206, 215, 346, 466, 599, 600, 611, 620, 621, 622, 640, 669

Pelletier, Gérard: 364, 367, 391

Pelletier, Pierre: 117

Pembroke, BFC: 583

Penfield, D’ Wilden: 358, 359

Petawawa: Conseil scolaire, 581; Conseil des écoles élémentaires, 580; autres références: 71, 72, 73, 74, 75, 409, 411, 434, 507, 567, 580, 581, 583, 584, 587, 591, 597

Peters, gén. H.: 615, 616, 617, 619

Pitfield, Michael: 46, 84

Pitts, maj.-gén. H.C.: 46

Plaines d’Abraham: 374

Plan militaire d’enseignement des langues secondes (PMELS): 428-452, 558

Platon: 522

Poirier, John: 519, 520

Police militaire: 507

Pollard, lieut.-gén. M.E.: Contrôleur général et supérieur hiérarchique du DGOM, 23; autres références: 24, 25, 26, 28, 29, 30, 100, 110, 159, 163, 165, 178, 203, 216

- Portage-la-Prairie, BFC: 259
- Porter, CAm. H.A.: 58
- Portugal: 345
- Première Guerre mondiale (1914-1918): 3, 4, 455, 565, 567, 595, 665, 666
- Presse canadienne: 308, 309
- Programme d'emplois d'hiver du MDN: 474
- Programme d'enrôlement direct des officiers (PEDO): 114, 115, 117, 118, 140, 275, 276
- Programme d'enseignement des langues dans les bases (PELB): 362, 364, 365, 366, 369, 376, 379, 388, 391, 394, 395, 396, 397, 401, 402, 406, 407, 411, 412, 419, 424, 447, 535, 536, 545
- Programme de formation des aspirants-officiers (PFAO): 115, 117, 118, 125, 140, 275, 276, 431, 432
- Programme de formation (intégration à la réserve) (PFIR): 432
- Programme de formation des officiers de la Force régulière (PFOR): 116, 118, 122, 125, 140; PFOR-Université, 118, 119; PFOR-militaire, 118, 275, 278
- Programme de perfectionnement professionnel des officiers (PPPO): 326
- Programme de recherche industrielle de la Défense: 609
- Programme des services de la Défense: 552
- Programme subventionné de formation universitaire (PSFU): 431-432
- Projet de la Frégate canadienne de patrouille: 498
- Propositions de changements au programme (PCP): PCP C3925, 556; PCP C3870, 556; autres références: 554, 555
- Qualifications de métiers: QM-3: 216, 219, 222, 224, 225, 228, 229, 245, 246, 264, 266, 267, 273, 281, 283, 349, 351, 371, 423; QM-4: 236, 238, 245, 266, 269, 281; QM-5: 236, 238, 145, 281; QM-5A: 280; QM-6A: 237, 145, 281; QM-6B: 281; QM-7: 281; QM-8: 281
- Quartier général de la Défense nationale (QGDN): directive d'exécution D3, 104; instruction du QGDN DNSAM 2/74 (18 juin 1975): 484; Publication des Forces canadiennes 121(5)(B), 317; Publication des Forces canadiennes (121)6, 317; autres références: 6, 14, 41, 42, 45, 46, 47, 51, 57, 59, 60, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 87, 88, 89, 93, 96, 102, 111, 113, 119, 140, 141, 152, 153, 164, 176, 179, 187, 191, 198, 200, 204, 205, 206, 207, 216, 218, 234, 238, 239, 240, 243, 247, 253, 257, 259, 261, 265, 280, 283, 287, 317, 319, 350, 377, 379, 381, 382, 389, 396, 411, 412, 413, 422, 436, 438, 439, 442, 479, 480, 491, 496, 499, 500, 512, 518, 523, 546, 547, 559, 594, 638, 639, 650, 651, 652, 657, 658, 673
- Quartier général des Forces canadiennes (QGFC): Unité administrative: 469; autres références: 13, 14, 18, 19, 155, 159, 162, 164, 166, 179, 341, 344, 345, 352, 353, 356, 357, 360, 361, 362, 363, 367, 368, 369, 371, 381, 466, 467, 473, 474, 477, 478, 505, 506, 507, 513, 535, 567, 580
- Quartier général des FAC en Europe: 17, 83
- Radley-Waters, col. S.V.: 218, 219
- Rapport d'appréciation du rendement des officiers: 443
- Rapport Blackburn-Duplantie: 303
- Rapport Dare: 7

- Rapport GLASSCO: voir Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement
- Rapport Ross: 86, 87, 89, 101, 114, 131, 166, 185, 215, 216, 217, 228, 244, 274, 275, 294, 315, 383, 465, 466, 468, 531, 631, 668
- Rapport Tremblay-Wehrle: 492, 493
- Reichel, col. Daniel: 331
- Régimbal, Claude M.: 589
- Régiments:
— Armée canadienne:
Carabiniers du Mont-Royal: 565
Princess Patricia's Canadian Light Infantry: 124
5^e Régiment d'artillerie légère du Canada: 189, 190, 195, 196, 197, 198, 199
Régiment aéroporté canadien (1^{er} Commando (francophone)): 71, 189, 190, 508, 589, 590
12^e Régiment blindé du Canada: 189, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 351, 427, 428, 452
5^e Régiment de Génie du Canada: 189, 190, 195, 197, 198, 199
Régiments francophones: 4
Royal Canadian Dragoons: 416
Royal Canadian Regiment: 124
Royal 22^e Régiment: 3, 13, 24, 81, 107, 110, 111, 139, 172, 188, 189, 190, 195, 196, 197, 199, 223, 268, 338, 339, 374, 469, 472, 478, 507, 530, 569, 577, 579, 666
- Région de la capitale nationale (RCN): 203, 204, 505, 509, 517, 518, 607, 608, 614, 615, 619, 623, 625, 643, 644, 647, 649, 656, 657, 660, 674
- Région du Nord: quartier général, 83; généraux commandants, 176; autres références: 87, 358
- Report of the Officer Development Board* (1969): 432
- République fédérale allemande (RFA): Baden-Soellingen, 577, 591; Hanovre, 575; région de Soest (près de Dortmund), 576; Werl, 577, 578; autres références: 152, 174, 268, 345, 406, 447, 514, 516, 521, 523, 576, 579, 668
- Réserve (forces de): 43, 44, 54, 65, 71, 173, 182, 665
- Revenu national: 35
- Richard, brig.-gén. Marcel: 187, 191, 469, 470, 471
- Richards, D^r I.A.: 337
- Richardson, hon. James: 109, 209, 390
- Robertson, R.G.: 12, 148, 404, 472
- Rockliffe, BFC (Ottawa): 24
- Ross, brig.-gén. Armand: voir rapport Ross
- Ross, maj.-gén. C.W.: 108, 397
- Rowley, maj.-gén. R.: 298
- Roy, Son Éminence le cardinal Maurice: Ordinaire des FAC, 343; autres références: 569
- RCAF Officers School* (London): 341
- RCAF Staff College*: 314
- Royal Military College* (Kingston) (RMC): Comité du commandant du RMC pour l'implantation du B et B, 309; Programme de bilinguisme et de biculturalisme (1980-1981), 310; autres références: 5, 12, 67, 201, 293-314, 353, 358, 399, 400, 438, 451, 541, 550, 552
- Royal Naval Staff College*: 314
- Royal Roads Military College* (Victoria) (RRMC): 293-314, 399, 438, 451, 541

- Royal 22e Régiment: voir régiments
- Royaume-Uni: voir Grande-Bretagne
- Russell, lieut.-commander J.: 282
- Ryan, col. E.W.: 161
- Saint-Aubin, maj.-gén. J.A.: 265
- Saint-Hubert, BFC: 57, 68, 70, 71, 72, 75, 105, 106, 125, 152, 155, 187, 188, 198, 200, 201, 242, 351, 366, 389, 394, 494, 495, 535, 538, 591, 592, 656, 657
- Saint-Jean, BFC: Dét 15^e Unité dentaire, 190; autres références: 152, 161, 178, 179, 200, 208, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 226, 232, 237, 240, 242, 243, 268, 275, 300, 302, 337, 339, 341, 345, 346, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 373, 376, 379, 389, 390, 409, 416, 420, 425, 427, 435, 439, 474, 494, 536, 538, 543, 548, 549, 556, 557, 559, 635, 639
- Saulnier, maj. H.E.: 70
- Sauvé, tr, hon. Jeanne: commandant-en-chef des FAC, 342
- School of English (Saint-Jean): 340, 344, 345
- Scobie, K.R.: 599, 621, 622, 624, 626, 627, 628
- Secrétariat aux affaires extérieures; 174
- Secrétariat au bilinguisme et bilinguisme: section de traduction, 317; autres références: 19, 186, 467, 470, 471, 476, 477, 531, 595, 603, 604, 633
- Secrétariat d'État: Bureau de traduction, 455, 456, 458, 460, 461, 462, 464, 465, 466, 466-467, 467, 469, 471, 473, 477, 478, 479, 480, 481, 486, 604; Centre de terminologie: 470; autres références: 9, 10, 12, 17, 148, 150, 179, 466, 470, 472, 473, 474, 476, 477, 479, 486, 487, 490, 494, 495, 496, 497, 500, 502, 504, 533, 558, 629, 672
- Secrétariat interministériel sur le B et B: 633
- Secteur de l'Est (Québec): 338
- Section historique de l'État-major général: 455, 460, 462
- Senneterre, SFC: 190
- Service de l'Aumônerie militaire: 565-571
- Service d'édition des manuels des Forces canadiennes: transfert du service au Bureau de traduction du Secrétariat d'État: 477, 478; autres références: 464, 467, 471, 472, 473, 474, 477, 480, 531, 534
- Service féminin de la Marine: 567
- Service de Gestion des documents de la Défense nationale: 151
- Service des Publications des Forces canadiennes (SPFC): 532
- Service de traduction, de terminologie et de publication: 453-504
- Sévigny, Pierre: 464
- Sharp, gén. F.R.: nouveau CED (1969), 7; autres références: 9, 10, 13, 24, 40, 92, 93, 176, 177, 178, 233, 234, 236, 259, 329, 330, 477, 506, 587
- Sharpe, James A.: 294, 458, 599, 621, 626, 627, 628
- Shearwater, BFC: 245, 435, 444
- Shilo, BFC: 222, 224, 597, 598
- Simard, commander Pierre: 193, 354, 412, 413, 414
- Slimman, col. D.J.: 138, 141, 143, 274, 275, 276, 277, 278, 282
- Smith, lieut.-gén. James C.: 46, 49, 70, 72, 73, 74, 203, 265, 155, 412
- Snidal, Bob: 476, 636

- Société Saint-Jean-Baptiste (Montréal): 667
- Sondage sur l'enseignement des langues: 444
- Sooke (C.-B.): District scolaire n° 62, 594
- Spicer, Keith: 45, 53, 180, 181, 264, 265, 404, 406, 502, 595
- Stacey, col. C.P.: 567
- Stanley, George F.G.: 296, 311
- Statistique Canada: 587
- Stenberg, maj. I.: 282, 285, 287, 288
- Stewart, Gilles: 486
- Stewart, capt. L. E.: 519
- Stewart, major M.C.: 303
- Stovel, maj.-gén. R.C.: 216, 217, 218, 222
- Stuart, lieut.-gén. K.: 459
- Suffield, BFC: 610, 614
- Sullivan, Guy: nouveau DGLO, 45; autres références: 47, 48, 75, 84, 85, 205, 288, 289, 291, 327, 414, 415, 424, 426, 444, 445, 493, 496, 502
- Suite, Benjamin: 454
- Summerside, BFC: 591
- Sutherland, major W.E.: 338
- Suzor, Louis-Timothée: 454
- Système d'information sur les langues officielles (SILO): 640, 641, 658
- Système d'instruction individuelle: 443
- Taschereau, maj. Alexandre: 350, 352, 354, 355, 367, 369, 375, 377, 441, 634, 635, 654
- Technical Accuracy Check of Translation (TACT)*: 486
- Thériault, gén. G.C.E.: *Politique — formation linguistique militaire en langue seconde*, 429; premier aviateur canadien français à devenir CED, 183; autres références: 112, 138, 201, 202, 204, 256, 274, 313, 424, 429, 436, 598
- Therrien, E. juge: 668
- Thillaye, capitaine de marine Bernard: 328
- Thomson, Dave: 589
- Tollas, capt.: 71, 75
- Totem Times*: journal de la base de Comox (C.-B.), 354
- Tousignant, lieut.-col. C.: 9, 35, 122, 123, 161, 163, 164, 165, 166, 236, 302, 367, 371, 380, 381, 382, 537, 538, 539, 542, 543, 548
- Traduction: voir Service de traduction, de terminologie et de publication
- Tremblay, capt. de la marine M.H.: 276, 490, 492, 497; voir aussi Rapport Tremblay-Wehrle
- Trenton, BFC: 90, 91, 92, 200, 209, 391, 392, 394, 409, 425, 591
- Trois-Rivières (Québec): 569
- Trudeau, t. bon. P. E.: 14, 29, 149, 150, 151, 152, 179
- Tucker, brig.-gén. LE.: 521
- Turcot, lieut.-gén. Gilles: 14, 85, 86, 118, 119, 177, 359
- Turquie: 345
- Uffen, D' R.J.: 605
- Union des employés de la Défense nationale: 641
- Unités: voir Formations et unités

- Unités de langue anglaise (ULA): 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 44, 81, 149, 178, 179, 180, 182, 184, 210, 246, 386, 399, 423, 476, 526, 528, 529, 530, 565
- Réserve: unité régionale anglaise, 182
- Unités de langue française (ULF): Service des ULF, 188, 191; ULF à venir selon le programme adopté et mis en marche en 1972, Annexe K; ULF au 1^{er} septembre 1972, Annexe L; ULF nouvellement désignées (7 septembre 1982), Annexe M; autres références: 4, 12, 13, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 44, 49, 79, 84, 95, 119, 137, 142, 147-210, 215, 223, 224, 228, 231, 233, 246, 248, 259, 260, 274, 286, 296, 356, 358, 383, 385, 386, 387, 388, 393, 394, 398, 399, 423, 424, 427, 437, 447, 449, 452, 471-472, 472, 475, 476, 483, 495, 526, 528, 529, 530, 531, 532, 565, 567, 568, 588, 605, 606, 608, 611, 615, 638, 639, 669, 669-670, 673
- Force régulière: 173
- Milice: 665
- Réserve: unité régionale française, 182; autres références: 173
- Unités nationales (bilingues): 28, 32, 33, 37, 38, 44, 142, 172, 178, 179, 193, 210, 386, 387, 424, 476, 496, 526, 528, 530
- Réserve: unité régionale bilingue, 182
- Unités régionales: 44
- Unité de recherche appliquée sur le personnel des Forces armées: *Développement de meilleures méthodes de sélection des candidats aux cours de français* (1987), 440; autres références: 429
- Unité de sélection du personnel: 354
- Unités travaillant en français (UTF): 203, 204, 614, 615, 616, 517, 619
- Université Harvard: 337
- Université Laurentienne: 293
- Université Laval: 305, 455, 461, 601, 602
- Université du Manitoba: *Le Programme spécial de l'Université du Manitoba*, 326
- Université de Montréal: Traduction automatique à l'Université de Montréal (TAUM), 486, 487; autres références: 479
- Université d'Ottawa: 293, 303, 479
- Université du Québec: 326
- Université Queen's: 308
- Université de Sherbrooke: 293
- Uplands, BFC (Ottawa): 24, 60, 521
- Valcartier, BFC: Centre de recherche, 155, 605, 606, 617; ULF, 191, 200, 609; autres références: 152, 154, 160, 187, 189, 190, 191, 194, 195, 196, 198, 200, 202, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 235, 240, 242, 267, 279, 282, 337, 338, 339, 351, 363, 365, 366, 389, 411, 425, 427, 428, 435, 439, 440, 443, 444, 452, 466, 471, 474, 493, 494, 495, 516, 521, 531, 532, 535, 536, 567, 584, 588, 591, 592, 607, 608, 610, 611, 639
- Val d'Or, SFC: 169
- Vance, lieut.-gén. J.E.: 54
- Vérificateur général (Canada): 513, 572
- Viel: 504
- Voltigeurs de Québec, 565
- Wainwright, BFC: 508
- Weber, maj. L.: 520

Wehrle, M.K.F.: 490, 492, 497; voir aussi
Rapport Tremblay-Wehrle

Wenz, brig-gen. H.F.: 403, 408, 411, 417,
426, 439

White, lieu.-col. A.: 106

White, Sylvester: 592, 594

Winnipeg, BFC: 409, 435, 439, 444, 656

Withers, brig-gen. R.M.: 50, 51, 85, 86

Wood, VAm. J.C.: 278

Wooton, brig-gen. F.W.: 317, 323

Yalden, Max: nouveau Commissaire aux
langues officielles (1978), 45; autres
références: 46, 73, 74, 194, 266, 408,
524, 649

Young Men Christian Association (YMCA):
513

Zimmerman, D' A.H.: 600, 603, 604, 605

Commentaires

Commentaires sur *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées*, Tome I, 1763-1969; *le spectre d'une armée bicéphale* (Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987, 468 p.)

«Il convient de féliciter l'éditeur pour l'ensemble de la présentation. Elle est aérée et attrayante. Les illustrations (...) et la gamme de caractères utilisés vivifient le contenu (qui est) très riche, et les appendices fourmillent d'informations (...). Personnellement, j'ai beaucoup appris (...) et surtout je suis mieux à même de comprendre les difficultés inhérentes à tout programme de bilinguisation dans les Forces armées. Il me tarde d'en connaître les résultats dans le prochain tome. Félicitations (...).»

Jean Hamelin

Professeur d'Histoire à l'Université Laval et directeur adjoint du *DBC*

(Trad)

«Félicitations pour avoir mené à bonne fin votre livre. Il s'agit d'un sujet important pour tous les Canadiens mais pour moi cela a encore plus de valeur parce que j'ai pris part à la transition et que je me sens, à un moindre degré, identifié de près avec la réforme.»

Desmond Morton

Professeur d'histoire et principal, campus Erindale,
Université de Toronto

(Trad)

«Je suis enchanté de voir votre livre sur les forces armées et le bilinguisme (...) [II] ajoute beaucoup à ce que je connaissais au sujet du bilinguisme chez les militaires, et vous (...) devez en être félicités.»

J.L. Grasnatstein

Professeur d'histoire à l'Université

Le Prix Champlain 1988

«Il s'agit d'une étude extrêmement fouillée, bien construite, menée avec une rigueur d'analyse exemplaire, étayée de centaines de données numériques de première valeur, probablement inaccessibles, pour un bon nombre d'entre elles, au commun des chercheurs. De nombreuses annexes (...) contribuent à donner à l'ouvrage l'allure d'un imposant rapport de recherche construit selon les normes académiques les plus rigoureuses. (...) il apparaît manifeste (...) que cet ouvrage constitue une oeuvre d'érudition de fort calibre qui mérite une consécration officielle.

Le jury recommande donc, à l'unanimité, qu'une mention spéciale soit décernée à MM Jean Pariseau et Serge Bernier.»

Le Conseil de la Vie française en Amérique

Suite des commentaires

(Trad)

«Cette étude (...) comble une lacune dans l'historiographie canadienne. À mon avis, les auteurs ont délibérément évité de succomber à l'émotivité (...) Ce travail constitue une étude historique essentielle et fort utile.»

G.F.G. Stanley, lieutenant-colonel e. r.

Historien militaire et ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

«Je vous ai lu avec le plus extrême intérêt et avec quel profit! Vous avez fait l'historique d'une question délicate au possible avec le maximum d'objectivité et d'impartialité (...). Grâce à des citations éclairantes, à des tableaux éloquentes, à des statistiques sans réplique, vous établissez des faits qui doivent convaincre tout esprit honnête. (...) Nous avons là, je crois, une histoire *définitive* d'un aspect de notre passé.

Philippe Sylvain

Professeur émérite, Université Laval

«Vous avez fait là un travail exceptionnel, en saisissant des éléments qui ne se trouvent, en général, fixés nulle part dans l'histoire. La publication des statistiques est le meilleur des arguments.»

Daniel Reichel, colonel EMG e.r.

Ancien directeur du Service historique suisse

«La méthode historique (...) évite l'écueil de la partisanerie, n'insiste pas sur les fautes et la malveillance, mais établit les faits incontestables. (...) votre oeuvre (...) pourra constituer une source d'inspiration et de documentation pour les générations nouvelles (...).»

Léo Cadieux

Ancien ministre de la Défense nationale

«J'ai eu le plaisir de lire très attentivement ces deux livres (i.e. *Les Canadiens français* et *Réforme linguistique*). À mon avis ils constituent des documents historiques de la plus haute importance en ce qui touche l'évolution du bilinguisme au Canada. Cela provient, d'une part, de la haute tenue de la facture de ces livres et, d'autre part, de l'importance du rôle que jouent les forces canadiennes dans le contexte du Canada tout entier. Les auteurs ont droit à toutes les félicitations ainsi qu'à nos remerciements d'avoir consigné ces recherches et le résultat de tant de gestes dans ces livres (...).»

Ernest A. Côté, OBE, colonel, e.r.

Ancien sous-ministre dans divers ministères et ex-ambassadeur